LES VOLONTAIRES NATIONAUX

PENDANT LA RÉVOLUTION

COLLECTION DE DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE PARIS
PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
Publiée sous le patronage du Conseil municipal

LES
VOLONTAIRES NATIONAUX
PENDANT LA RÉVOLUTION

TOME III

HISTORIQUE MILITAIRE ET ÉTATS DE SERVICES DU 19e BATAILLON DE PARIS,
DIT DU PONT-NEUF, AU 27e (BATAILLON DE LA RÉUNION),
DES CHASSEURS ET COMPAGNIES FRANCHES ET DU BATAILLON DES GRENADIERS
LEVÉS EN 1792

Documents tirés des Archives de la guerre et des Archives nationales.

PAR

L. HENNET



PARIS
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF | LIBRAIRIE NOBLET
12, RUE SAINTE-ANNE | 13, RUE CUJAS
MAISON QUANTIN
7, RUE SAINT-BENOIT
1906

LES

BATAILLONS DE VOLONTAIRES NATIONAUX

1792

— SUITE —

19ᴱ BATAILLON

DIT DU PONT-NEUF

(22 SEPTEMBRE 1792 — 21 MARS 1794)

HISTORIQUE DU CORPS.

Le 19ᵉ bataillon de Paris fut constitué le 22 septembre 1792, à Châlons, par la réunion de six compagnies de volontaires parisiens et l'élection d'un lieutenant-colonel en chef; l'état-major fut complété le lendemain :

1ʳᵉ et 2ᵉ compagnies de la section du Pont-Neuf, formées les 5 et 6 septembre ;

3ᵉ compagnie de la section de la Halle aux Blés (5 septembre) ;

1ʳᵉ compagnie de la section du Faubourg Montmartre (10 septembre) ;

Compagnie de la section des Quatre-Nations (11 septembre).

La provenance d'une des compagnies n'a pu être retrouvée ; quant à la compagnie de canonniers, elle fut formée par la section du Pont-Neuf.

La 1ʳᵉ compagnie du Pont-Neuf avait été présentée à l'Assemblée législative le 4 septembre [1].

Législateurs,

La *Section du Pont-Neuf* offre à la Patrie une *compagnie franche* qu'elle

1. *Archives nationales*, C 167, nº 406.

a levée et équipée dans un jour. Elle est prête à partir à l'instant même ; les citoyens qui la composent sont tous d'âge et de cœur soldats de la Liberté et de l'Égalité. Ils conserveront, et pour eux et pour nous, l'un et l'autre, ou périront à leurs postes en les défendant.

Les commissaires de la section du Pont-Neuf,
CROISSANT, LÉARDET, *commandant en second*, MALLET.

Après sa constitution le bataillon du Pont-Neuf fut envoyé au camp de Fresne. Le général de Sparre, dans une lettre qu'il écrivait au Ministre de la Guerre, de Châlons, le 28 septembre 1792 [1], dit :

J'ai dans ce moment trois bataillons de gardes nationales volontaires. Je n'ai point voulu permettre aucun établissement en ville ; tous les bataillons campent en arrivant et passent de là à la destination de la division Dubouquet, qui est à Fresne et vient d'occuper, par ses différents postes, le chemin de Châlons jusqu'à Sommevesle.

En effet, par ordre du 28 au 29 septembre, le bataillon du Pont-Neuf forme, avec celui de Molière, la 6e brigade du camp de Fresne. La 5e brigade comprenait les bataillons de l'Arsenal et des Amis de la Patrie, et les deux brigades composent la 3e division qui formait la 2e ligne du camp. Cette 3e division, sous les ordres de l'adjudant général Murnan, est commandée par le plus ancien lieutenant-colonel, qui est celui du bataillon du Pont-Neuf, Fleury.

Le bataillon quitta le camp de Fresne le 1er octobre au matin, pour aller occuper le camp de Gisaucourt, puis celui de Savigny. Ce dernier fut levé le 10 octobre, et les volontaires parisiens campèrent le même jour à Neuville à Maire, occupèrent Sedan le lendemain et passèrent du commandement du général Dubouquet sous celui du général Chazot, commandant la 2e division de l'armée des Ardennes. Le 13 octobre, le bataillon était cantonné à Douzy ; le 21 décembre, on le transférait à Carignan.

Comme dans les autres bataillons, un certain nombre de volontaires avaient demandé à profiter des dispositions du décret du 3 février 1792

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord.

Le 18 septembre 1792, le général La Bourdonnaye avait prescrit au lieutenant général de Sparre de mener 8,000 hommes à Dumouriez, alors à Sainte-Menehould ; mais dans la crainte de voir coupée la communication de cette ville à Châlons, Sparre reçut de Dumouriez l'ordre d'aller immédiatement prendre le commandement des troupes réparties à Châlons, Reims, Fismes, Soissons, Vitry et Épernay, avec quartier général à Châlons, où se trouvait le point de réunion de tous les bataillons destinés aux armées du Rhin, du Centre et du Nord. « Il a fallu former ceux qui n'étaient pas organisés. » (*Archives administratives de la guerre*, Ordre, Mémoire, lettre de Sparre à Pache, 29 décembre 1792, dossier Sparre, lieutenants généraux, n° 1236.)

qui leur permettait de se retirer à la fin de la campagne, — celle-ci considérée comme terminée le 1er décembre, — en prévenant deux mois d'avance le capitaine de la compagnie.

Pour parer aux graves inconvénients que présenterait, au point de vue de la défense nationale, la latitude laissée aux volontaires, s'ils désiraient en profiter, la Convention nationale avait publié le 19 octobre 1792 cette

Adresse aux bataillons de volontaires nationaux.

La loi permet à quelques-uns d'entre vous de se retirer ; le cri de la Patrie le leur défend. Les Romains ont-ils abandonné leurs armes quand Porsenna était encore aux portes de Rome ? L'ennemi a-t-il passé le Rhin ? Le sang des Français dont il a arrosé la terre de la Liberté est-il vengé ? Ses ravages et sa barbarie sont-ils punis ? A-t-il reconnu la majesté de la République et la souveraineté du Peuple ? *Soldats*, voilà le terme de vos travaux ; c'est en dire assez aux braves défenseurs de la Patrie. La Convention nationale se borne à vous recommander l'honneur français, l'intérêt de la République et le soin de votre propre gloire.

A cette adresse succéda, le 24 octobre, une proclamation du Conseil exécutif provisoire qui arrêtait que les armées françaises ne quitteraient point les armes et ne prendraient point de quartier d'hiver jusqu'à ce que les ennemis de la République eussent été repoussés au delà du Rhin [1].

Néanmoins beaucoup de volontaires persistent à se retirer. Le général Chazot, qui commande à Sedan, craint de voir diminuer tout à coup l'effectif des bataillons sous ses ordres et de se trouver incapable de défendre son poste avancé. Il demande des instructions au Ministre de la guerre. Pache lui répond le 30 novembre :

Vous m'apprenez, Citoyen, qu'un grand nombre de volontaires de différents bataillons prétend se retirer à la fin de la campagne en vertu de la loi du 3 février dernier, et vous me demandez ce que vous devez faire dans cette circonstance. Vous connaissez l'adresse de la Convention nationale qui, comme vous l'observez, non seulement n'a point déclaré la Patrie hors de danger, mais invite, au contraire, tous les défenseurs de la Patrie à rester sous leurs drapeaux jusqu'à ce que la République française ait triomphé de ses ennemis. Vous connaissez aussi la proclamation du 24 octobre dernier par laquelle le Conseil exécutif défend à nos armées de prendre ses quartiers d'hiver. Vous devez rappeler aux bataillons de volontaires qui sont sous vos ordres cette adresse et cette proclamation. Si elles ne produisent pas l'effet dont j'aime à me flatter, les volontaires qui quitteront lâchement le poste honorable que la Patrie leur a confié, seront soumis aux poursuites que les procureurs des communes sont chargés par la loi de faire contre eux.

Le Ministre de la guerre, Pache.

1. Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public...*, t. I, p. 189.

Enfin la Convention nationale rendit son décret du 13 décembre. D'après ce décret, que nous avons reproduit au tome II, p. 629, on s'explique comment les contrôles des bataillons de volontaires portent un si grand nombre d'hommes avec la mention « déserté », alors que ce ne sont réellement que des militaires, officiers et soldats, qui ont profité des dispositions de la loi du 3 février 1792.

Au mois de janvier 1793, par suite des départs ainsi motivés, le bataillon du Pont-Neuf se trouvait réduit à un effectif de 257 hommes: 80 officiers et sous-officiers ; 177 caporaux et volontaires.

L'arrivée des recrues du contingent des 300,000 hommes permit de reconstituer les anciennes compagnies et de former celle de grenadiers et les 7e et 8e qui n'existaient pas encore. D'après le contrôle du bataillon 571 recrues parvinrent du 15 mars au 1er avril ; elles étaient originaires des Ardennes et de la Meuse, et rejoignirent le plus grand nombre le 1er avril. Cela permit d'effectuer l'opération du complétement et de réorganisation le 3 avril 1793, à Montmédy, où le bataillon tenait garnison, avec celui de l'Arsenal, depuis le 9 mars.

Il s'y trouvait encore au mois de juin lorsqu'il fut projeté d'opérer en Belgique une grande diversion qui amènerait les Coalisés à lever les sièges de Valenciennes et de Condé. L'armée de la Moselle, dans ce but, devait agir de concert avec l'armée des Ardennes, qui ne comprenait alors que 8,500 hommes. La diversion n'eut pas lieu, mais l'expédition sur Arlon, dans le but de s'emparer de magasins, ne fut pas contremandée.

Après deux escarmouches, les 7 et 8 juin, le 9 l'armée de la Moselle se retirait, renonçant à poursuivre la tentative, lorsque le général Beauregard, qui avait remplacé le général Chazot, arriva de Sedan par Montmédy avec 2,000 hommes. A la demande du général, les commissaires de la Convention autorisèrent à reprendre la marche en avant. Le combat fut vif et les Autrichiens durent battre en retraite[1]. Le soir le général Beauregard s'adressait aux Représentants du Peuple.

Réquisition du général Beauregard, *commandant une division de l'armée des Ardennes réunie à une partie de l'armée de la Moselle, le tout sous les ordres du général de division Delaage, aux Représentants du Peuple, commissaires de la Convention nationale près l'armée de la Moselle et présents au corps d'armée du général Delaage*[2].

Citoyens Représentants, j'ai l'honneur de vous observer que, le 9 de ce

1. Le capitaine Roger des Rosées fut blessé d'un coup de sabre au bras droit.
2. *Archives administratives de la guerre*, dossier Beauregard, généraux de division, n° 38, copie certifiée conforme par le représentant Massieu.

mois, jour de la bataille d'Arlon, un fort détachement du 19e bataillon de Paris, dit du Pont-Neuf, placé à la gauche de l'armée, faisant partie de la division que je commandais, a reçu l'ordre de moi d'attaquer vivement à la baïonnette l'ennemi, qui résistait à des chasseurs de la Meuse que j'avais jetés dans les bois de la Chapelle Sainte-Croix. Le citoyen Girardot, premier lieutenant-colonel[1] de ce bataillon, a porté sa troupe en avant, l'a mise en bataille vis-à-vis ce bois, et, au lieu d'y entrer, a fait faire le feu le plus vif, tant de mousqueterie que d'artillerie, sans avoir vu personne. Son défaut d'intelligence pour le commandement a occasionné un tel désordre dans cette troupe que toute la gauche s'est débandée et a pris la fuite. Je l'ai ralliée avec le secours de quelques (officiers, qui s'y sont portés avec tout le zèle qu'on peut attendre de bons et braves officiers. J'ai voulu savoir si cette faute grave pouvait être attribuée à un mauvais commandement ou à la faiblesse de la troupe ; j'ai fait rompre en avant par la gauche la même portion de troupe qui avait lâché pied ; je l'ai portée au bois pour y attaquer l'ennemi de vive force ; elle m'y a suivi en ordre et personne n'a tiré. A l'approche du bois, j'ai aperçu un peloton des chasseurs de la Meuse, qui revenait après avoir débusqué l'ennemi. J'ai arrêté la troupe que je commandais et lui ait dit : « Voilà les ennemis que vous venez de combattre sans les voir », et je l'ai fait rentrer en ligne. On m'a rendu compte qu'il était résulté de cette fusillade déplacée qu'un des chasseurs de la Meuse avait été blessé au pied. J'ai fait venir ledit citoyen Girardot, lieutenant-colonel de ce bataillon ; je lui ai reproché la faute grave qu'il venait de commettre plutôt par impéritie, je pense, que par mauvaise volonté, et, attendu le mauvais exemple d'une débandade qui pouvait avoir des suites très funestes, je l'ai suspendu de ses fonctions, lui ai ordonné les arrêts et ai remis le commandement de cette troupe au premier capitaine.

D'après cet exposé, Citoyens Représentants, dont vous pouvez juger, puisque vous étiez présents à l'action, j'ai l'honneur de vous prier et, en tant que de besoin je vous requiers de confirmer la suspension qui, d'après votre confirmation, aura le caractère de destitution. Je pense que le bien du service de la République exige cet exemple et qu'il soit sur-le-champ procédé à l'élection d'un lieutenant-colonel pour remplacer ledit citoyen Girardot.

P. Beauregard.

Le 12 juin, les Représentants Levasseur (de la Meurthe), Soubrany et Maignet confirmèrent la suspension de Girardot, qui demeura aux arrêts jusqu'au 14 juin.

A cette date, la division Beauregard se séparait des troupes de l'armée de la Moselle. Le général reçut de Chantesnelle, où avait été placé le détachement du bataillon du Pont-Neuf, cette pétition signée de quatre officiers[2] ;

Le corps des officiers prie le général de faire partir Girardot où vous désignerez ; il fait tout son possible pour monter les têtes et tente la désorgani-

1. N'était que lieutenant-colonel en 2e, mais commandait le bataillon à Arlon.
2. Dossier Girardot, extrait de lettre certifiée conforme par l'adjudant général Sionville, faisant fonctions de chef d'état-major.

sation du bataillon. Nous vous prions de prononcer sur cette demande le plus tôt possible.

PARNAGEON, *commandant la 1re division;* DAUVERGNE, *capitaine des grenadiers;* LEPIN, *capitaine;* BIDARD, *sous-lieutenant.*

En conséquence, Girardot, fut mis aux arrêts de rigueur et transféré à Montmédy; puis, rendu à la liberté, il en profita pour venir à Paris, et sur ses instances le Ministre de la guerre l'envoya, le 21 juillet, devant la cour martiale de l'armée des Ardennes. Mais celle-ci se déclara incompétente, la suspension par le général Beauregard ayant été confirmée par les Représentants du Peuple. Le 16 août, Girardot prenait à nouveau un passeport pour Paris et, le 24, il écrivait de cette ville à Bouchotte :

AU CITOYEN MINISTRE DE LA GUERRE.

Citoyen Ministre, vous avez invité le citoyen Girardot, commandant en second du 19e bataillon de Paris, dit du Pont-Neuf, à mettre sous vos yeux l'analyse de l'affaire d'Arlon, en ce qui le concerne. Il s'empresse de vous en rendre compte, persuadé de trouver dans vos lumières et votre justice l'opinion impartiale d'un patriote et d'un républicain.

Le 1er juin, le citoyen Girardot reçut ordre de l'adjudant général Tardy de lever le camp de Sedan pour se rendre à Carignan, sous les ordres du général Beauregard; cet ordre fut exécuté. Le général Beauregard lui donna celui de se rendre à Villecroix à son détachement, et d'en partir le soir à six heures pour, passant par Montmédy-bas au Calvaire, et ensuite par le chemin du haut de forêts, être rendu à minuit sur la hauteur qui est entre Thonne-La-Long, Somptonne, le bois de Villercé et le village de Couvreuse, qui était le rendez-vous. Cet ordre fut exécuté avec précision et célérité.

Là on forma des divisions : le commandement de la première fut confié à Girardot; elle était composée d'un détachement du bataillon du Pont-Neuf, d'un des chasseurs de la Meuse, d'un des chasseurs à cheval du 11e régiment et d'un du 13e.

Tout fut disposé et conduit selon les ordres donnés. Posté sur le second bois à main gauche, au-dessus du village d'Audanche, Girardot reçut, en présence des grenadiers et canonniers du bataillon du Pont-Neuf, qui l'entendirent, l'ordre verbal de ranger sa division en bataille, *d'attaquer vigoureusement et de s'emparer du bois.* Ce nouvel ordre fut promptement exécuté; le bataillon du Pont-Neuf fit feu dans le bois : il était rempli d'ennemis qui tous à l'instant l'évacuèrent.

Quoique dans ce bois il y eût quelques chasseurs de la Meuse qui étaient à la poursuite de l'ennemi, aucun de ces chasseurs ne fut blessé.

Le général arrive auprès de Girardot et lui demande ce qu'il faisait; celui-ci lui répond avec assurance : « Général, j'exécute vos ordres. » Quelle fut sa surprise d'entendre ce général lui ordonner de se rendre aux arrêts? Cependant, fort de sa conscience, certain de n'avoir qu'obéi avec exactitude et avec l'activité qui lui avait été prescrite, et connaissant les lois de cette subordination qu'il avait su faire respecter dans toutes les places et partout où il avait

eu la gloire de commander en chef ses frères d'armes, ce qui est attesté par les pièces dont il est porteur, il se rendit aux arrêts, mais il proteste qu'il s'y rendit sans pouvoir en deviner le motif.

Tel est, Citoyen Ministre, le récit fidèle de l'affaire dont vous désiriez avoir connaissance.

Mal à propos le général Beauregard a accusé le commandant Girardot d'avoir porté sa troupe en avant, de l'avoir mise en bataille vis-à-vis le bois, et, au lieu d'y entrer, d'avoir fait faire feu le plus vif, puisque l'ordre verbal qu'il avait donné était *d'attaquer vigoureusement, puis de s'emparer du bois*.

Si le général lui eût dit : « *Vous entrerez* vivement dans le bois *et vous en chasserez l'ennemi* », il aurait vu que cet ordre aurait été aussi ponctuellement exécuté que celui qu'il avait donné *d'attaquer vivement et de s'emparer du bois*. Mais c'est ce dernier ordre que reçut verbalement le commandant Girardot, et, il le répète, les grenadiers et canonniers du bataillon du Pont-Neuf en sont témoins auriculaires.

Conduit au quartier général par quatre chasseurs, et de là à Montmédy où il fut incarcéré, le citoyen Girardot a écrit plusieurs fois tant au général Beauregard qu'au général Kilmaine pour leur demander le sujet de sa punition : point de réponse. En vain il a invoqué la loi qui défend de retenir aucun citoyen en prison plus de vingt-quatre heures sans qu'il lui soit donné connaissance de son délit ; en vain il a demandé à être jugé par une cour martiale, on n'a eu égard à aucune de ses demandes.

Quant à l'inculpation de désorganisateur, il n'y répond que par les certificats qui lui ont été délivrés par les municipaux et autres qui ont été longtemps témoins de sa conduite, de son civisme et du bon ordre qu'il maintenait dans le bataillon.

Sa suspension, ou plutôt sa destitution, a donc été l'acte arbitraire le plus injuste, et ce n'a pu être qu'en trompant la religion des Représentants du Peuple près l'armée de la Moselle qu'on a pu obtenir d'eux la confirmation de cette suspension.

Au surplus, Citoyen Ministre, une vérité qui vous frappera, c'est que si le citoyen Girardot eût été coupable de ce dont le général Beauregard l'avait accusé, pourquoi a-t-on été sourd à la demande qu'il a faite et réitérée d'être jugé par une cour martiale ? Il a offert sa tête, s'il y avait preuves authentiques contre lui. Mais le commissaire des guerres Genet, par sa lettre du 16 de ce mois, lui marque que cette affaire n'est plus de la compétence de la cour martiale, et que sa suspension, confirmée par les députés de la Convention, termine la hiérarchie de la justice militaire[1].

1. « Carignan, le 16 août 1793, l'an IIe de la République française.

« Je ne dois pas, Citoyen, vous donner ni vous refuser la permission d'aller à Paris, et vous êtes libre de vous y rendre en prenant un passeport de la municipalité de cette ville.

« Votre affaire n'est plus de la compétence de la cour martiale ; vous avez été suspendu de vos fonctions par le général Beauregard, cette suspension a été confirmée par les Représentants du Peuple auprès de l'armée de la Moselle ; la hiérarchie de la justice militaire est terminée ; c'est à vous à recourir à ceux qui par leurs pouvoirs sont compétents pour répondre à vos réclamations. Et je vous observe que si vous eussiez dit au Ministre de la guerre que vous aviez été des-

Ainsi donc le patriote innocent est exposé à ne pouvoir jouir de la loi de l'égalité en droits politiques ; ainsi l'arbitraire dominerait toujours ; ainsi le règne du despotisme reprendrait son ancienne énergie.

Girardot s'en remet de son sort, Citoyen Ministre, et à vos lumières, et à votre équité, et à votre patriotisme ; il invoque ces trois vertus reconnues en vous. Un républicain sait payer de sa tête ; il sait mourir pour sa Patrie ; mais il s'indigne au seul nom de trahison, de lâcheté et d'injustice.

GIRARDOT,

Lieutenant-colonel du 19e bataillon de Paris.

En marge Bouchotte mit de sa main :

Écrivez-lui que la Convention peut seule lever la suspension des Représentants; qu'il s'adresse au Comité militaire, au citoyen Guillemardet ou à tel autre bon patriote ; il pourra l'employer pour faire finir son affaire.

Girardot finit par obtenir sa réintégration, le 20 janvier 1794, du Comité de Salut public. Mais, devant l'attitude du bataillon qui jugeait sévèrement son ancien chef, il fut autorisé le 23 mars, par le Représentant du Peuple Massieu, à se retirer de nouveau devant le Comité de Salut public pour qu'il fût statué sur son sort. Il ne fut cette fois réintégré que comme capitaine, et le Comité le plaça dans un autre corps.

Le bataillon du Pont-Neuf continua à faire partie des troupes campées et cantonnées aux environs de Carignan. Il planta l'arbre de la Liberté le 3 juillet [1] :

Le commandant de la brigade de gauche fera commander quinze hommes de corvée avec un sergent, un caporal et un sous-lieutenant par chaque bataillon pour aller en avant de la droite du camp dans le grand bois couper un arbre de la Liberté par chaque bataillon... L'arbre sera planté en avant et au centre de chaque bataillon pour y afficher les lois, règlements ou bulletins qui parviendront au camp...

Au camp d'Ivoy-Carignan, le 3 juillet 1793.

Le chef de brigade commandant le camp,

DU BUT.

titué par les Représentants du Peuple, il ne vous aurait pas renvoyé à une cour martiale.

« C'est avec raison que l'on vous a refusé le payement de vos appointements ; ils ne vous sont pas dus depuis le moment de votre destitution, et vous invoquez à tort les décrets du 12 septembre 1791 et du 19 mars 1793 ; ils ne regardent que ceux qui ne sont pas destitués.

« *Le commissaire de guerre,*
« GENET.

Le général commandant la 2e division des Ardennes,
WISCH. »

1. *Archives historiques de la guerre*, Armées du Nord et des Ardennes.

Les troupes du camp de Carignan furent mises le 17 juillet sous les ordres du général Wisch. Le 14, le bataillon du Pont-Neuf avait été embrigadé avec celui de l'Arsenal et le 1er bataillon du 99e régiment d'infanterie (ci-devant Royal-Deux-Ponts)[1].

Le 20 août eut lieu une affaire dans laquelle se distingua l'un des volontaires du bataillon du Pont-Neuf et dont le général Wisch rendit compte le 22[2].

ARMÉE DES ARDENNES
—
2e DIVISION
—

Au quartier général à Carignan, le 22 août 1793,
l'an Ier de la République française.

Au Citoyen Ministre de la guerre.

Le général commandant la 2e division de l'armée des Ardennes.

Citoyen Ministre, je vous écris pour vous informer d'une petite affaire qui a eu lieu le 20 de ce mois, entre un détachement des soldats de la République et un détachement des troupes autrichiennes. J'avais envoyé, le 19 au soir, 200 hommes pour occuper le village de Villers situé en avant du camp de Carignan. Le poste est excellent; l'ennemi ne peut y arriver que par un sentier très rapide et où il ne peut passer qu'un homme de front. Le 20, entre 3 et 4 heures du matin, nos troupes furent attaquées par 100 hommes à pied, et 60 hommes à cheval; la sentinelle avancée, ivre ou endormie, se laissa surprendre; les postes avancés se replièrent précipitamment sans disputer à l'ennemi le sentier par lequel il arriva au sommet du village, et se mit à fusiller ceux de nos soldats qui se formaient sur la place, qu'ils abandonnèrent bientôt pour se retirer en désordre dans un bois situé à deux ou trois cents toises du village ; mais cette retraite honteuse se faisait à travers une plaine. La cavalerie ennemie fut bientôt sur nos gens qu'elle aurait peut-être hachés dans le désordre et la terreur qui s'étaient emparés d'eux, sans l'intrépidité d'un jeune homme nommé *Latarge*, volontaire au bataillon du Pont-Neuf, qui, sommé par le chef de ces messieurs de se rendre, lui répondit par un coup de fusil au travers du corps et l'étendit à bas de son cheval. Un autre courut sur lui pour le sabrer ; mais le jeune homme, sans se déconcerter, le mit en joue, et le uhlan, croyant que son fusil était encore chargé, tourna bride et s'en fut avec tout le reste des ennemis consternés de la mort de leur chef. Alors notre détachement reprit un peu de courage ; il se rallia et se forma devant le village, jusqu'au moment où je lui envoyai l'ordre d'occuper le village ; ce qu'il fit.

Nous avons eu dans ce petit choc, quatre hommes tués, deux pris, dont l'un est un officier du corps des ouvriers qui avait été reconnaître la veille le bois pour y faire des abatis; mais comme il avait eu ordre de revenir au camp, et non pas de coucher dans le village de Villers, mon intention est de le faire remplacer dans son corps et de ne pas le comprendre dans les cartels d'é-

1. Cette demi-brigade se trouva dissoute lors du passage du bataillon du Pont-Neuf à l'armée de la Moselle au mois de novembre 1793.

2. *Archives historiques de la guerre*, Armées du Nord et des Ardennes.

change, à moins que vous en ordonniez autrement. Nous avons eu de plus trois hommes blessés, dont un officier. L'ennemi a eu son chef tué et un soldat blessé.

Je pense que notre détachement n'a pas fait son devoir, et vous verrez ci-joint l'ordre que j'ai donné à cet égard.

Le général de division,

WISCH.

ARMÉE DES ARDENNES — Au quartier général à Ivoy-Carignan, ce 21 août 1793, 1er de la République française.

Le général Wisch, commandant la 2e division de l'armée des Ardennes, voit avec peine et étonnement que 200 hommes libres se sont laissé forcer et chasser par 160 esclaves des despotes coalisés contre notre liberté, et cela dans un village qu'on pouvait défendre avec 100 hommes contre 400. Le général ne peut croire que ce soit par manque de courage, car un homme libre doit au moins valoir deux esclaves; il croit que c'est plutôt par manque d'instruction et de connaissances militaires sur la manière de se garder dans un poste pour ne pas être surpris. En conséquence, il ne veut pas punir ce détachement comme des gens qui ont lâchement abandonné leur poste; mais il veut prendre les moyens pour qu'ils soient instruits de leur devoir, et que, par la suite, ils n'exposent plus par leur ignorance leurs frères d'armes qui se reposent sur la vigilance des postes avancés.

Le général ordonne au chef de l'état-major de mener ces 200 hommes de l'autre côté de la rivière, de les faire camper dans un endroit isolé, où ils ne seront distraits par rien, et, pour qu'ils puissent employer tout leur temps à leur instruction, ils ne feront aucun service.

Le lieutenant-colonel Swanton tiendra des théories publiques deux fois par jour avec les officiers et sous-officiers; les commandants de chaque détachement répèteront la même leçon qu'ils auront reçue du lieutenant-colonel avec leur détachement, jusqu'à ce qu'ils sachent tout ce qu'il y a à faire dans le service de campagne. Les bataillons dont sont les détachements leur donneront tout ce dont ils ont besoin pour camper, et leur apporteront les vivres nécessaires, de manière qu'ils n'auront pas besoin de sortir de leur camp.

Le lieutenant-colonel Swanton répondra de l'exécution de cet ordre et hâtera l'instruction pour que ces 200 hommes puissent rentrer bientôt dans leurs bataillons et partager les peines et les dangers de leurs frères d'armes.

Cet ordre sera communiqué à toutes les troupes campées et cantonnées et à l'avant-garde.

Le général de division,

WISCH.

Le Ministre de la guerre écrivit en marge de la lettre du général Wisch : « Il sera avancé. »

On trouve en effet [1] l'ordre suivant qui ne reçut pas d'exécution :

1. *Archives administratives de la guerre*, classement général alphabétique, 1791-1847.

25 août 1793, l'an IIe de la République,
une et indivisible.

6e DIVISION.

Nommer *Latarge*, volontaire du bataillon du Pont-Neuf, à la division de Sedan, qui a tenu une conduite courageuse dans une rencontre avec l'ennemi, à une sous-lieutenance.

Pour ampliation :

Le secrétaire général de la guerre,

VINCENT.

Ce volontaire figure sur le contrôle du bataillon, n° 64 de la compagnie Lepin, ou 7e compagnie, H, sous le nom de LATARCHE (Jean), comme originaire de Rupt, district de Verdun, âgé de 20 ans, et arrivé au bataillon le 2 avril 1793 [1].

Le bataillon était encore au camp d'Ivoy-Carignan au mois de septembre 1793. À cette époque, il quittait la dénomination de bataillon du Pont-Neuf pour prendre celle de *Bataillon révolutionnaire* [2].

Du camp d'Ivoy-Cavignan, le 13 septembre 1793,
IIe de la République.

Le 19e bataillon de Paris, dit Révolutionnaire, au Citoyen Ministre de la guerre.

Le Conseil d'administration du 19e bataillon de Paris, ci-devant du Pont-Neuf, m'a chargé de vous faire part, Citoyen Ministre, de l'arrêté qu'il vient de prendre.

La section ci-devant du Pont-Neuf, aujourd'hui la Section Révolutionnaire, ayant pris ce nom mémorable[3] pour marquer l'énergie des sentiments qui l'animent depuis que par un heureux effort elle est parvenue à débusquer les hordes qui paralysaient les sollicitudes des bons citoyens qu'elle renfermait, nous a donné l'idée de prendre aussi ce nom respectable. Qu'il devienne l'effroi des tyrans et la tête de Méduse des modérés, des brissotins, des girondins, des fédéralistes et de tous les aristocrates sous telle forme qu'ils se montrent, car les citoyens soldats du bataillon Révolutionnaire sont bien décidés à se rendre, par leur courage, leur discipline et leur énergie républicaine, dignes du nom qu'ils ont adopté, en conséquence de l'arrêté pris par la section Révolutionnaire, ci-devant du Pont-Neuf, par lequel elle prend ce nom énergique et républicain.

Le conseil d'administration arrête : 1° que désormais il se nommera 19e bataillon de Paris, dit *Révolutionnaire ;* 2° que le commandant se présentera dans le jour auprès des généraux Champollon et Maisonneuve pour leur notifier le présent arrêté ; 3° que le citoyen Valtat, l'un de ses membres, est

1. Voir ci-après sa notice sous son véritable nom : Latarge.
2. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 19e bataillon de Paris.
3. Dans sa séance du 7 septembre (*Archives Nationales*, C II, n° 666).

invité à écrire dans le jour au Citoyen Ministre de la guerre, pour le prier de faire substituer le nom de Révolutionnaire à celui de Pont-Neuf que le bataillon a porté jusqu'à ce jour sur les registres du Ministre; charge en outre le citoyen Valtat d'écrire à la section Révolutionnaire pour lui faire part du présent arrêté.

Fait au conseil assemblé le 13 septembre 1792, IIe de la République, etc.

Recevez, Citoyen Ministre, l'assurance des sentiments de fraternité avec lesquels je vous serre la main et suis votre égal en droit.

VALTAT,
sergent de la 6e compagnie du 19e bataillon, dit Révolutionnaire, à la division de l'armée des Ardennes, au camp de Carignan.

Il fut répondu[1] :

4e DIVISION — *Bureau du Contrôle des troupes.* — No 4031.

Paris, le 22 brumaire (12 novembre 1793).

Au citoyen Valtat, sergent au 19e bataillon de Paris, dit Révolutionnaire, à Ivoy-Carignan, armée des Ardennes.

Le Ministre a reçu, Citoyen, la lettre que tu lui as écrite par laquelle tu lui fais part que le conseil d'administration du 19e bataillon de Paris, instruit que la section du Pont-Neuf, dont il portait le nom, l'avait changé en celui de Révolutionnaire, le bataillon avait arrêté de porter aussi ce nom. Je ne puis, Citoyen, qu'applaudir au civisme de nos frères, et je te prie de leur témoigner le plaisir que j'ai de les voir marcher dans les principes révolutionnaires qui doivent cimenter le bonheur de tous les habitants de la terre en les débarrassant des despotes qui les dévorent. Je t'invite à prévenir le conseil d'administration que désormais je ne correspondrai avec lui que sous le nom du 19e bataillon de Paris, dit Révolutionnaire.

Le bataillon eut, le 6 octobre 1793, une affaire d'avant-postes à Izel, au cours de laquelle le sergent Valtat fut blessé d'un coup de feu à la jambe gauche. Il cantonna ensuite à Clémency.

Le 11 novembre, le Comité de Salut public décida, par arrêté, que 15,000 hommes, tirés de l'armée des Ardennes, se rendraient à l'armée de la Moselle pour la renforcer. 5,000 hommes partirent aussitôt, y compris les volontaires du 19e bataillon de Paris.

Le 17 novembre, l'armée de la Moselle rencontrait les Coalisés qui résistèrent toute la journée, mais se retirèrent le lendemain ; ce qui permit aux troupes françaises d'occuper Bliescatel, puis d'entrer à Deux-Ponts. Mais Brunswick s'était installé le 23 sur la position de Kaiserslautern, résolu à y attendre l'attaque des Républicains. Hoche décida de l'en déloger, et, après avoir pris avec soin toutes ses dispositions, il ordonna l'attaque le 28.

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 19e bataillon de Paris.

Elle n'eut pas de succès. Aussi, selon l'expression même de Hoche, le *bal* recommença le lendemain. La gauche, dont le 19e bataillon de Paris faisait partie, avait reçu l'ordre de chasser les tirailleurs prussiens d'Erlenbach. Mais chargés par la cavalerie pendant qu'ils se formaient en bataille pour continuer le mouvement sur les hauteurs boisées du Bachberg, les bataillons français furent dispersés et refoulés. La compagnie de grenadiers du 19e bataillon de Paris, déployée en tirailleurs lors de la retraite, subit des pertes considérables, et les survivants furent en partie faits prisonniers de guerre.

Cette journée ayant été encore désavantageuse, Hoche résolut de livrer un nouveau combat le 30. Mais, à quatre heures du matin, il apprit que les munitions d'artillerie allaient manquer ; il ordonna donc la cessation du combat, et l'armée de la Moselle repassa la Lauter. Seul le général Ambert, avec 5 bataillons, demeura jusqu'au soir du 1er décembre sur les hauteurs situées en face de Sembach et de Katzweiler pour couvrir la marche de l'artillerie et des équipages.

Dans la journée du 30 novembre, le sous-lieutenant *Lidor*, du 19e bataillon de Paris, prit le commandement de plusieurs pièces de canon qu'il trouva presque abandonnées ; il en rallia les artilleurs, leur fit prendre des dispositions défensives et facilita ainsi la retraite de plusieurs bataillons[1]. Dans cette occasion, il fut atteint de trois coups de feu.

Tués, blessés et prisonniers.

29 et 30 novembre 1793[2]. — Bataille de Kaiserslautern.

Chevalier, lieutenant de grenadiers, prisonnier.
Brunet, sous-lieutenant de grenadiers, tué.
Douce (Charles), caporal de grenadiers, tué.
Leridais (Georges-Alexandre), caporal de grenadiers, tué.
Tinet (Pierre), grenadier, tué.
Michon (Philippe), grenadier, prisonnier.
Springsfeld (Jean-Gaspard), grenadier, prisonnier.
Chatelin (Etienne-Alexis), caporal de grenadiers, blessé.
Jillan (Pierre), grenadier, blessé.
Simon (Pierre), grenadier, blessé mortellement.
Danoux (Nicolas), grenadier, blessé ; réformé.
Dupuis (Jean-Henry), grenadier, blessé.

1. *Archives administratives de la guerre*, contrôle des officiers de la 103e demi-brigade d'infanterie, article Lidor, et dossier de cet officier, pensions (1801-1817), n° 67,969.

2. Le contrôle du bataillon donne à tort à la bataille de Kaiserslautern la date des 29 et 30 *frimaire ;* il faut lire 29 et 30 novembre, soit 9 et 10 frimaire an II.

Bertin (David), grenadier, prisonnier.
Lecompte (Jean), grenadier, tué.
Remy (Nicolas), grenadier, prisonnier.
Philbert (Jean-Nicolas), grenadier, douze coups de sabre : huit sur la tête, quatre aux deux mains.
Chanot (Nicolas), grenadier, blessé.
Louis (Jean), grenadier, tué.
Thierry (Nicolas), grenadier, tué.
Colin, grenadier, prisonnier.
Rouillier (Jean-François), volontaire, tué.
Lecerf (Marin), volontaire, tué.
Cochet (Jean-Claude), volontaire, blessé.
Laurent (Jean), volontaire, tué.
Vichard (François), caporal, coup de crosse à l'œil gauche.
Niquet, volontaire, disparu.
Lidor, lieutenant, coup de feu à la région lombaire, à la jambe droite et à la main gauche.

Après la victoire du Geisberg, une partie de l'armée eut mission de garder le Rhin dans toute son étendue, d'attaquer Manheim et de s'emparer de Fort-Louis et de Kehl. Un combat fut livré le 30 décembre à Frankenthal, mais il fut malheureux. Au cours de cette affaire, l'adjudant-major *Schwiter* commandait le 19e bataillon de Paris; il lui inspira par son exemple et ses bonnes dispositions une confiance et une audace qui en imposèrent à l'ennemi. Schwiter fut blessé d'un coup de feu au pied droit [1].

Au commencement de janvier 1794, les opérations actives prirent fin. D'après la situation de l'armée de la Moselle [2] du 15 pluviôse an II (3 février 1794), le 19e bataillon de Paris occupait Bouzonville, comptant à la brigade Championnet, division Taponnier. Au 1er ventôse (19 février), il est cantonné à Baslieux. Son effectif était de 29 officiers, dont 24 présents et 5 absents, et de 845 sous-officiers et volontaires, dont 463 seulement étaient présents sous les armes.

La différence, 382, se décomposait ainsi :

Aux hôpitaux.........	135
Détaché..............	1
Au dépôt.............	28
Prisonniers de guerre..	7
Manquants à l'appel ...	210
En prison	1

Le bataillon occupait encore Baslieux le 18 mars, lorsqu'il reçut

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Schwiter, généraux de brigade, n° 1410.
2. *Archives historiques de la guerre*, situations de l'armée de la Moselle.

des Représentants du Peuple l'ordre de rentrer à l'armée des Ardennes. Le 21 mars 1794, il contribuait, avec le 2e bataillon du 43e régiment d'infanterie (Royal-Vaisseaux) et le 3e du Puy-de-Dôme, à constituer, en présence du Représentant du Peuple Gillet, la 86e demi-brigade de ligne de première formation.

Un détachement de 100 hommes fut envoyé à l'armée du Nord à destination du cantonnement d'Hirson pour marcher au secours de Maubeuge, selon ordre ministériel du 6 octobre, et, après Wattignies, il rejoignit la portion principale du bataillon.

Pendant que la majeure partie du bataillon combattait dans les rangs de l'armée de la Moselle, le dépôt était demeuré dans celle des Ardennes. Au mois de janvier 1794, le sergent *Valtat*, étant d'ordonnance permanente auprès du général Rostolland, sous Philippeville, chargea, à la tête de 3 dragons du 10e régiment, un fort peloton de hussards autrichiens ; il enleva de leurs mains et ramena dans leurs rangs 6 prisonniers français. Peu de temps après, dans une sortie de la garnison de Givet, il chargea avec 2 dragons et mit en fuite quelques cavaliers ennemis qui se disposaient à massacrer plusieurs citoyens tombés entre leurs mains [1].

La compagnie de canonniers, qui avait été organisée dans la section du Pont-Neuf le 5 septembre 1792 [2], fut retirée du bataillon du Pont-Neuf pour passer au 1er bataillon du Cher, le 16 février 1793. Sur le contrôle du bataillon figurent les 3 officiers, le sergent-major, 2 sergents, 4 caporaux et 17 canonniers.

Il n'est pas possible de savoir si le bataillon du Pont-Neuf eut au début deux compagnies de canonniers ou s'il en fut reconstitué une à une date et avec des éléments inconnus, après le départ de la première.

La compagnie restée ou reformée au bataillon fut, elle aussi, dés-

1. *Archives administratives de la guerre*, contrôle des officiers de la 103e demi-brigade de ligne, 2e formation, article Valtat, et son dossier, pensions (1801-1817), n° 130,896.

2. « Nous, commissaires du comité de la section armée du Pont-Neuf avons fait cejourd'hui assembler en une salle de notre comité la compagnie des canonniers qui se dispose à partir sur-le-champ au secours de la Patrie. Ladite compagnie, assemblée en notre présence, a nommé au scrutin des hommes libres M. *Guillemard* pour leur capitaine.

« En foi de quoi, nous avons signé le présent au comité, le cinquième jour de septembre 1792, l'an IVe de la Liberté et le Ier de l'Égalité.

« *Pour copie conforme :* J. Sterky, *secrétaire greffier.* »

(*Archives administratives de la guerre*, dossier Guillemard, classement général alphabétique, 1791-1847 ; copie certifiée par le conseil d'administration de la 2e demi-brigade conforme à l'original présenté par le capitaine Guillemard.)

organisée par suite de l'embrigadement provisoire du 14 juillet 1793. Le capitaine, le sergent-major, 2 caporaux et 7 canonniers passèrent au 99e régiment d'infanterie (ci-devant Royal-Deux-Ponts), le 20 août 1793 ; le lieutenant fut incorporé au bataillon de l'Arsenal, avec quelques canonniers.

La partie détachée au 99e régiment rejoignit le bataillon, mais lorsqu'il était déjà amalgamé dans la 86e demi-brigade.

103e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE.

Notices sur les batailles, combats, actions, sièges et expéditions où les différents corps entrés dans sa formation se sont trouvés depuis le mois de septembre 1792 jusqu'à ce jour [1].

19e bataillon de Paris (Pont-Neuf)

formé le 22 septembre 1792.

Lors de l'affaire d'Arlon, le bataillon était en garnison à Montmédy ; il fournit à cette époque ses grenadiers et un détachement de 400 hommes qui, sous les ordres du général Beauregard, placé sur la colonne de gauche, eut part à l'attaque de cette place et à toutes les actions auxquelles elle donna lieu.

Un détachement de ce bataillon sous les ordres du général de brigade Desbureaux, division du général Beauregard, s'est trouvé au déblocus de Maubeuge et à plusieurs affaires qui ont eu lieu à cette époque.

Ce bataillon a ensuite passé, de l'armée des Ardennes, à celle de la Moselle pour le déblocus de Landau. Il a fait partie de la division de gauche aux ordres du général Ambert, qui a obligé l'ennemi à rentrer dans ses retranchements de Kaiserslautern.

Il a participé à une affaire qui a eu lieu le lendemain où, après quelques heures de combat, l'armée fut forcée à la retraite. Sa gauche se retira sur Limbach, pays des Deux-Ponts. La compagnie de grenadiers du bataillon a été en partie prisonnière et a eu beaucoup de tués et blessés dans l'action.

En l'an II (1794) après le déblocus de Landau, le bataillon a fait partie des troupes destinées à la première attaque de Frankenthal. Cette attaque n'ayant point eu de succès, le bataillon a soutenu la retraite de la gauche avec le 11e régiment de dragons et a fait, en bataille et en plaine, une retraite d'environ une demi-heure, quoique fortement inquiété par l'artillerie ennemie. Il est ensuite allé prendre position à quelque distance à gauche de la route d'Ogersheim à Frankenthal, sa droite à Ogersheim, et sa gauche se prolongeant vers les montagnes du Palatinat. Il s'est maintenu là jusqu'à la nuit, malgré un feu terrible de l'artillerie ennemie.

Quelques jours après, le bataillon a été du nombre des corps qui ont formé le blocus de la tête du pont de Manheim. Il avait sa position à la gauche et avant de Friesenheim.

1. *Archives administratives de la guerre,* Infanterie, 103e demi-brigade, an IX.

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

FLEURY (François-Antoine), de Paris, 43 ans.

Soldat au régiment de Navarre, 1767, au régiment provincial de Paris, 1776; sergent, 1785; congédié, 1791.

Lieutenant-colonel en chef au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; passé à la 86e demi-brigade; autorisé à se retirer dans ses foyers, 1er septembre 1794; pensionné, 1795; décédé, 1827.

GIRARDOT (Michel), d'Aubepierre (Haute-Marne), 33 ans.

Soldat au régiment du Roi, puis au 13e régiment d'infanterie, 1779-1789.

Sous-lieutenant d'une compagnie de volontaires de la section des Halles, 11 septembre 1792; lieutenant-colonel en second du bataillon du Pont-Neuf, 23 septembre 1792; suspendu de ses fonctions, 9 juin 1793; réintégré au bataillon du Pont-Neuf comme chef en second par le Comité de Salut public, 20 janvier 1794; suspendu de nouveau pour incapacité quelques jours avant l'amalgame, mars 1794, par le Représentant du Peuple Gillet qui lui fit manœuvrer le bataillon devant lui et quelques généraux; centurion instructeur d'infanterie à l'Ecole de Mars, 26 juin 1794; relevé de sa suspension par le Comité de Salut public et nommé capitaine au 7e bataillon du Bas-Rhin, 1795; passé à la 68e demi-brigade; blessé à Kehl; prisonnier de guerre, mai 1800; rentré en France et mort à Nice, 1er novembre 1800, des suites des mauvais traitements éprouvés pendant sa captivité.

Adjudants-majors.

MERCIER (Denis), d'Autun, 35 ans.

Soldat au régiment de Provence, 1776-1789.

Capitaine de la 3e compagnie de la section de la Halle aux Blés, le 5 septembre 1792; adjudant-major du bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; rentré à une compagnie, 3 avril 1793; capitaine de grenadiers, janvier 1794; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e; démissionnaire, septembre 1799; capitaine au 1er bataillon auxiliaire de la Nièvre; novembre 1799; réformé de la 16e demi-brigade de ligne, 1800.

SCHWITER (Henri-César-Auguste), de Rueil, 25 ans.

Enfant du corps au régiment des gardes suisses, 1772; caporal, 1785; passé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1792.

Volontaire dans une compagnie des Quatre-Nations, le 6, et caporal, le 11 septembre 1792; sergent au bataillon du Pont-Neuf, le 22 dudit; sergent-major, 9 novembre 1792; sous-lieutenant, 18 novembre 1792; adjudant-major, 3 avril 1793; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e; chef de bataillon au 57e régiment de ligne et ✻, 1805; colonel du 55e et O ✻, 1807; baron de l'empire, 1808; général de brigade, 1812; employé à l'armée d'Espagne; ✠, 1814; blessé devant Manheim, à Austerlitz, à Albuéra et devant Pampelune. Une des deux blessures reçues devant Pampelune nécessita l'amputation de la jambe gauche et le fit mettre à la retraite en 1813; décédé, 11 août 1839.

Quartier-maître trésorier.

Deshayes (Charles-François), de Caen, 28 ans.

Soldat au régiment de Berry, 1778; sergent, 1782; congédié, 1786.

Sergent-major de la compagnie Nollet, de la section des Quatre-Nations, 11 septembre 1792; incorporée au bataillon du Pont-Neuf; quartier-maître trésorier, 23 septembre 1792; rang de capitaine, 26 décembre 1793; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e; ✻, 1804; retraité, 1806.

Chirurgien-major.

Sarrade (Julien), de Paris, 23 ans.

Élève à l'hôpital de la Charité, 1787-1789.

Canonnier au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; chirurgien-major, 11 novembre 1792; passé à l'hôpital de Metz, 1793; employé ensuite dans les ambulances des armées de la Moselle, de Sambre-et-Meuse et du Rhin; licencié, 1803.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

Porchez (Antoine-Jean-Baptiste-François), d'Amiens, 40 ans.

Avait servi huit ans comme dragon au régiment de Languedoc.

Sergent au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; adjudant, 3 octobre 1792; sous-lieutenant, 3 avril 1793; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e; mort, 1799.

Prentou (François), de Pont-l'Évêque, 48 ans.

Caporal, 22 septembre 1792; sergent, novembre 1792; adjudant, 1er avril 1793; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e.

Francœur (Pierre-François Jouannet, *dit*), de Sagonne (Cher), 31 ans.

Soldat au régiment de La Marine, 1780-1792.

Caporal au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; sergent, 16 janvier 1793; tambour-major, 1er mars 1793; passé à la 86e demi-brigade; sergent à la 103e demi-brigade, 1801; congédié, 1802.

Poincelet (François-Antoine), de Châtel-Saint-Germain (Moselle), 19 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal-tambour, 5 décembre 1792; sergent, à la 86e demi-brigade, 1795; ✻, 1805; sergent-major au 103e, 1806; retraité, 1809.

Dauphin (Antoine), de Paris, 30 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; armurier; congédié de la 103e demi-brigade, 1796.

Ficher (Jean-Joseph), de Landau, 38 ans.

Maître-tailleur, 22 septembre 1792; passé à la 86e demi-brigade; ne figure plus lors du second embrigadement.

Leroy de Bergerac (Pierre Leroy, *dit*), de Bergerac, 48 ans.

Maître-cordonnier, 22 septembre 1792; passé à la 86e demi-brigade; remis fusilier à la 103e, 1800; retraité, 1803.

Regnier (François), de Paris, 35 ans.

Caporal de canonniers, 22 septembre 1792; écrivain de l'état-major.

Ibled (Adrien), de Varennes (Somme), 29 ans.

Sergent, 22 septembre 1792; secrétaire du quartier-maître; ne figure pas à la 86e demi-brigade.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

Bonnevalle (Maximilien), de Bobigny, 27 ans.

Soldat au régiment Royal, 1784-1791, volontaire au 2e bataillon de Rhône et Loire, 4 novembre 1791-4 janvier 1792.

Capitaine au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; passé à la 86e demi-brigade; chef de bataillon, 1795; surnuméraire à la 103e, 1796; mis en pied à la 79e, 1797; démissionnaire, 1800.

Buguet (Henry), de Fresnes-en-Brie (Seine-et-Marne), 28 ans.

Lieutenant de canonniers, 22 septembre 1792; capitaine, 20 octobre 1792; passé au 99e régiment d'infanterie (ci-devant Royal-Deux-Ponts), 20 août 1793; rentré à la 86e demi-brigade, 1795; démissionnaire de la 103e, 1796.

Dauvergne (Charles-Antoine-Augustin), de Paris, 41 ans.

Avait servi douze ans tant dans l'infanterie que dans les dragons.

Capitaine de la 2e compagnie de la section du Pont-Neuf, 6 septembre 1792 ; capitaine de grenadiers, 3 avril 1793 ; congédié pour infirmités contractées devant les hauteurs de Limbach.

Doyat (Antoine), de Lyon, 53 ans.

Soldat au régiment de Piémont, 1756-1766; volontaire dans la garde nationale parisienne.

Lieutenant de la compagnie de la section du Faubourg Montmartre, 7 septembre 1792, entrée dans la composition du bataillon du Pont-Neuf; capitaine, 16 janvier 1793; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e; réformé pour infirmités, 1797; décédé, 1814.

Le procès-verbal de l'élection de Doyat comme capitaine a été conservé [1]; il mérite d'être reproduit.

ARMÉE DU NORD.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, le second de la République française, le seize janvier, dix heures du matin, la 3e compagnie légalement assemblée en présence des citoyens Fleury et Girardot, lieutenants-colonels, sur la démission du citoyen Fouché, capitaine de la susdite compagnie, ledit Fouché a été nommé président à l'unanimité; ensuite on a nommé comme secrétaires Genin et Camelot.

On a procédé à la nomination du capitaine. Le citoyen Antoine *Doyat*, lieutenant de la dite compagnie, a eu la majorité Les vifs applaudissements que ce choix a excités prouvent le bon esprit et la sagacité des soldats, ainsi que les talents militaires et le civisme connu de celui qui a été honoré de ce poste important. Le nouveau capitaine a pris la place de président, et la compagnie a voté des remerciements au citoyen Fouché et lui a témoigné combien elle avait de regrets de quitter un aussi brave capitaine. Il a donné aussi les marques d'un vrai père qui quitte ses enfants.

On a passé à la nomination du lieutenant. Le citoyen Charles-Emmanuel *Chevalier*, sous-lieutenant, a été porté à ce grade par une majorité de 35 voix : on a récompensé ainsi le zèle que le nouveau lieutenant n'a cessé de manifester depuis la création de la compagnie.

On s'est ensuite occupé de la nomination du sous-lieutenant, et Pierre-Jean *Brion*, sergent, a réuni une majorité de 36 voix. Cela prouve combien la compagnie a de confiance en lui en le portant à ce grade.

On a passé à la nomination d'un sergent, et Michel-Théodore *Genin*, caporal-fourrier, a réuni 26 voix ; cela prouve la justice que la compagnie lui rend de ses bons services.

On a pris connaissance de la date des congés expirés des citoyens *Hersant* et *Lafleur*, sergents dans la compagnie. Le premier n'ayant pas rejoint au temps exigé par la loi et n'ayant donné aucune nouvelle de son retour, il a

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Fouché, pensions (1801-1817), n° 481 ; original.

Cette pièce est sans doute demeurée entre les mains du capitaine Fouché à cause des regrets que le procès-verbal témoigne de son départ, et il l'a produite pour justifier de la cessation de ses services au bataillon du Pont-Neuf.

été arrêté que l'on procéderait au remplacement de son grade. Après discussion sur une prolongation accordée au second par la section du Faubourg Montmartre et adressée au commandant, on n'a pas cru devoir s'arrêter à cette prolongation, et la compagnie a arrêté que l'on procéderait de suite au remplacement de son grade comme n'ayant rempli aucun des devoirs imposés par la loi aux volontaires en permission.

Ainsi on a passé à la nomination des deux sergents. Au premier appel Paul-Louis *Persin*, caporal, a réuni 36 voix, au second appel François-Johannès *Francœur*, caporal, en a réuni 23; la compagnie a prouvé combien elle est juste dans ses nominations.

On a procédé à la nomination d'un caporal-fourrier et de trois caporaux. Au premier appel, Claude *Gourlot*, dit Réveille, caporal, a réuni 30 voix pour être caporal-fourrier. Au second appel Pierre *Boulanger* a réuni 34 voix; au troisième appel, Guillaume *Jéru* a réuni 24 voix; au quatrième appel, Antoine *Tricot* a réuni 30 voix. La compagnie a donné une nouvelle preuve de sa prudence et de ses bonnes vues en faisant ce choix, qui a été applaudi.

Fait, la compagnie assemblée, à Ivoy-Carignan, les jours et an que dessus.

DOYAT, *président*; GENIN, CAMELOT, FLEURY, *commandant*.

FOUCHÉ (Pierre), de Montmartre, 39 ans.

Soldat au régiment de Bassigny, 1768; au régiment de garnison du Roi, 1776; dans la garde parisienne soldée, 1791; admis aux Invalides, même année.

Capitaine de la 1re compagnie de la section du Faubourg Montmartre, 10 septembre 1792, entrée dans la formation du bataillon du Pont-Neuf; parti pour rentrer aux Invalides, 17 janvier 1793; capitaine de Vétérans, 1796; réformé, 1800; retraité, 1811.

GUILLEMARD (Antoine-Augustin), de Villars-Saint-Marcellin (Haute-Marne), 31 ans.

Canonnier au régiment de Besançon, 1780-1790; instructeur des canonniers de la section du Pont-Neuf, 1790; adjudant-major, 1792.

Capitaine de la compagnie de canonniers de ladite section, 5 septembre 1792; passé du bataillon du Pont-Neuf, 19e de Paris, au 1er bataillon du Cher, 16 février 1793; capitaine commandant l'artillerie de la 94e demi-brigade, 1794; surnuméraire à la 2e demi-brigade de ligne, 1798; mis en pied, 1799; ✳, 1804; mort de blessures reçues devant Roses, 16 juillet 1808.

HUGAND (Benoit), de Lyon, 28 ans.

Soldat au régiment de Vermandois, 1780-1788.

Sergent au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; sous-lieutenant, 11 janvier 1793; lieutenant, 1er mars 1793; capitaine, 6 janvier 1794; passé à la 86e demi-brigade; démissionnaire de la 103e, 1797.

LEPIN (André-François), d'Alençon, 44 ans.

Soldat au régiment d'Artois, 1767-1776.

Lieutenant de la 1re compagnie de la section du Pont-Neuf, 5 septembre

1792; incorporé au bataillon du Pont-Neuf; capitaine, 25 mars 1793; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e: réformé, 1801.

LEROY (Georges-Louis KŒNIG, *dit*), de Montbéliard, 35 ans.

Soldat au régiment de Salis-Samade, 1779-1783.

Sergent au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; sous-lieutenant, 8 octobre 1792; lieutenant, 18 novembre 1792; capitaine, 3 avril 1793; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e; tué au combat de Diernstein, 11 novembre 1805.

MINIER (Victor-Gaspard).

Capitaine.

Voir sa notice au tome Ier, p. 305.

NOLLET.

Capitaine de la compagnie de volontaires de la section des Quatre-Nations, 5 septembre 1792, incorporée au bataillon du Pont-Neuf; les renseignements ultérieurs font défaut.

PARNAGEON (Antoine-Benoît), d'Angerville-la-Rivière (Loiret), 28 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1781-1789.

Sergent à la 3e compagnie de la section de la Halle aux Blés, 5 septembre 1792; capitaine à la formation du bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; passé à la 86e demi-brigade; chef de bataillon, 1795; à la suite de la 103e demi-brigade, 1796; commandant de Kehl, 1798; destiné à servir à l'armée d'Égypte, 1800; les renseignements ultérieurs font défaut.

ROGER DES ROSÉES (Pierre), de Nancy, 41 ans.

Lieutenant, 22 septembre 1792; capitaine, 18 novembre 1792; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e; ✲, 1804; blessé à Arlon et à Emmedingen; retraité, 1805.

ROUET (Jean-Daniel), de Genève, 22 ans.

Avait servi dans la garde parisienne soldée.

Lieutenant de la 3e compagnie de la Halle aux Blés, 5 septembre 1792; incorporé au bataillon du Pont-Neuf; capitaine, 3 avril 1793; passé à la 86e demi-brigade; décédé, 12 septembre 1795.

Lieutenants.

BARBIER (Pierre), de Savigny-en-Terre-pleine (Yonne), 30 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1782-1789.

Sergent au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; sous-lieutenant, 3 avril 1793; lieutenant, 8 juin 1793; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e; mort à Strasbourg des fatigues de la guerre, 28 février 1796.

Brion (Pierre-Jean), de Lenharée (Marne), 33 ans.

Caporal à la 1re compagnie du Faubourg Montmartre, 10 septembre 1792; sergent au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; sous-lieutenant, 16 janvier 1793; lieutenant, 3 avril 1793; passé à la 86e demi-brigade; démissionnaire, 1796.

Briens (Jean-Charles), de Versailles, 22 ans.

Sergent, 22 septembre 1792; sous-lieutenant, 27 mars 1793; lieutenant 3 avril 1793; passé à la 86e demi-brigade; démissionnaire de la 103e, 1797.

Chevalier (Charles-Emmanuel), de Strasbourg, 50 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1761-1763.

Sous-lieutenant de la 1re compagnie de la section du Faubourg Montmartre, 10 septembre 1792, entrée dans la formation du bataillon du Pont-Neuf; lieutenant, 16 janvier 1793; lieutenant de grenadiers, 4 avril 1793; prisonnier à Kaiserslautern, 19 décembre 1793; rentré et passé à la 86e demi-brigade, juillet 1795; congédié de la 103e pour infirmités, 1796; lieutenant au 1er bataillon auxiliaire de Seine-et-Marne, 1799; réformé de la 96e demi-brigade, 1801; retraité, 1811; tenait une école d'enfants; mort, 1813.

Coenegracht (Jacques), de Liège, 36 ans.

Avait servi dans la marine, 1773-1790.

Lieutenant de la 2e compagnie de la section du Pont-Neuf, 6 septembre 1792, incorporée au bataillon du Pont-Neuf; capitaine à la 86e demi-brigade, 1795; passé à la 103e demi-brigade, 1796; blessé à Hachod; réformé, 1804.

Correau (Rieul-Nicolas), de Reims, 26 ans.

Lieutenant de canonniers, 20 octobre 1792; détaché de la 86e demi-brigade comme agent secondaire pour l'incorporation de la première réquisition; passé à la 103e demi-brigade, 1796; réformé lors de la suppression des compagnies de canonniers, 1798.

Domis (Alexandre-César-Jacques), d'Airaines (Somme), 29 ans.

Lieutenant de la compagnie de canonniers de la section du Pont-Neuf, 5 septembre 1792; passé au 1er bataillon du Cher, 16 février 1793; sans autres renseignements.

Lidor (Pierre-Antoine), de Tourouvre (Orne), 27 ans.

Cavalier au régiment de Septimanie, 1784; hussard au régiment de Chamborant, 1784; passé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1791.

Caporal au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; sergent 18 novembre 1792; sous-lieutenant, 3 avril 1793; lieutenant, 6 janvier 1794; passé à la 86e demi-brigade; capitaine à la 103e, 1800; ✲, 1806; blessé à Kaiserslautern et Diernstein; retraité, 1808.

MILLIANCOURT (Bernardin-Simon), de Saint-Germain-en-Laye, 30 ans.

Soldat au régiment de la Martinique, 1778-1786.

Sergent au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; sous-lieutenant, 24 mars 1793; lieutenant, 3 avril 1793; passé à la 86e demi-brigade; capitaine à la 103e et blessé à l'armée du Rhin, 1800; retraité, 1803.

MOUQUIN (David-Charles-Siméon), du canton de Berne, 24 ans.

Soldat aux gardes suisses, 1785-1792.

Caporal de la 2e compagnie de la section du Pont-Neuf, 6 septembre 1792; sergent au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; sergent-major, 3 février 1793; sous-lieutenant, le 3, et lieutenant, le 4 avril 1793; passé à la 86e demi-brigade; rayé des contrôles de la 103e, par ordre du Ministre, 1798.

PINGRET (Nicolas-François), de Latilly (Aisne), 23 ans.

Volontaire au 3e bataillon de Paris, 18 juillet 1771; passé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1792.

Sous-lieutenant de la 1re compagnie de la section du Pont-Neuf, 5 septembre 1792; incorporé au bataillon du Pont-Neuf; lieutenant, 25 mars 1793; passé à la 86e demi-brigade; adjudant-major à la 103e, 1796; rang de capitaine, 1797; ✠, 1804; aide de camp du général Dumoulin, 1805; mis en non-activité au décès du général, 1811, et proposé pour une adjudance de place; n'a pas été réemployé.

VIOTTE.

Sergent-major, 22 septembre 1792; sous-lieutenant; lieutenant, 3 avril 1793; démissionnaire; rentré au corps comme fusilier; figure en cette qualité sur les contrôles de la 86e demi-brigade et comme requis par le commissaire des guerres à Mouzon, à une date non indiquée.

Sous-lieutenants.

AUMONT (Pierre-Félix), de Paris, 18 ans.

Fourrier, le 5, et sergent, le 24 septembre 1792; sous-lieutenant, 26 décembre 1793; passé à la 86e demi-brigade; démissionnaire de la 103e, 1796.

BERTRAND (Mathurin-René).

Au bataillon du 22 septembre 1792; sous-lieutenant, 3 avril 1793; remplacé comme absent, le 21 août 1794.

BRENIER (Hyacinthe-Jean-Baptiste).

Sous-lieutenant de canonniers.

Notice insérée au bataillon de l'Arsenal, tome II, p. 84; doit être complétée par l'indication que, n'ayant pas été compris dans la réorganisation des canonniers du bataillon de l'Arsenal, il a rejoint la compagnie du bataillon du Pont-Neuf et qu'il est passé à la 86e demi-brigade; ne figure plus lors du second embrigadement.

BRUNET (Michel-Dominique), de Goussainville (Seine-et-Oise), 19 ans

Sergent, 22 septembre 1792; sous-lieutenant de grenadiers, 1er avril 1793; tué à Kaiserslautern, 19 décembre 1793.

CHEVALLIER-JOLY (Jacques-Antoine), de Beaufort (Savoie), 24 ans.

Soldat et caporal aux gardes suisses, 1790-1792

Caporal au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; sergent, 8 octobre 1792; sous-lieutenant, 1er avril 1793; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e; lieutenant, 1799; capitaine, 1800; blessé et se distingue à Diernstein; chef de bataillon au 1er régiment de ligne et prisonnier de guerre, 1813; rentré, 1814; retraité, 1818.

CHEVREAU (Nicolas-Michel), de Rosoy-en-Brie (Seine-et-Marne), 26 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Sergent à la compagnie de volontaires de la Halle aux Blés, 5 septembre 1792, incorporée le 22 au bataillon du Pont-Neuf; sous-lieutenant, 3 avril 1793; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e; lieutenant, 1798; capitaine et ✲, 1805; retraité, 1809; rappelé au service comme aide de camp du général comte Michel, 1811; chef de bataillon à l'état-major général de la garde impériale et O✲, 1813; ✠, 1814; en demi-solde, 1815; blessé au siège de Kehl, à Troyes et à Waterloo; lieutenant-colonel honoraire et retraité, 1824.

DELVAUX (Jacques), de Gênes (duché de Luxembourg), 23 ans.

Soldat aux gardes suisses, 1789-1792.

Volontaire à la 2e compagnie du Pont-Neuf, 6 septembre 1792; caporal au bataillon du Pont-Neuf, 24 septembre 1792; sergent, 22 novembre 1792; sous-lieutenant, 5 décembre 1793; passé à la 86e demi-brigade; lieutenant à la 103e demi-brigade, 1803; tué au combat de Diernstein, 11 novembre 1805.

DOYZANT (Pierre), de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), 42 ans.

Sergent, 22 septembre 1792; sous-lieutenant, 3 avril 1793; passé aux grenadiers; démissionnaire de la 86e demi-brigade, 1796.

GENIN (Michel-Théodore), de Montmartre, 17 ans.

Fourrier, 22 septembre 1792; sergent, 16 janvier 1793; sergent-major, 3 avril 1793; sous-lieutenant, 28 juin 1793; passé à la 86e demi-brigade; lieutenant à la 103e, 1800; capitaine, 1804; ✲, 1805; blessé devant Luxembourg et à Kehl; mort, 19 novembre 1806, de blessures reçues à Iéna.

HURSELLE (Jean ESSARTEL, *dit*), de Saint-Sixte (Rhône-et-Loire), 54 ans.

Milicien au bataillon de Corbeil, 1758-1762; soldat au régiment de la Reine, 1758-1791.

Volontaire au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; caporal, 29 octobre 1792; sergent, 8 mars 1793; sous-lieutenant, 4 avril 1793; passé à la 86e demi-brigade; retraité de la 103e, 1797.

LAUDET (Louis-Michel), de Paris, 18 ans.

Sous-lieutenant de canonniers. Voir sa notice au bataillon de l'Arsenal, tome II, p. 83.

Le registre du bataillon du Pont-Neuf ne donne aucune mutation de sortie pour le sous-lieutenant Laudet; son nom est inscrit tout à fait à la fin de la compagnie de canonniers, comme s'il avait été rajouté ultérieurement; peut-être est-ce par suite d'erreur.

MARCILLY (Pierre), de Paris, 29 ans.

Sous-lieutenant de la compagnie de canonniers de la section du Pont-Neuf, 5 septembre 1792; passé au 1er bataillon du Cher, 16 février 1793.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

BARON (Jean-Baptiste Henry), de Paris, 23 ans.

Sergent au 19e bataillon de Paris, 22 septembre 1792; sous-lieutenant au 47e régiment d'infanterie, 4 octobre 1792; capitaine au 19e régiment de dragons, 1793; chef d'escadron, 1804; major du 18e dragons, 1806; mort en Espagne, 9 décembre 1808.

BAVOILLOT (Jean-Baptiste), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 8 décembre 1792; sergent, 23 décembre 1793; sergent-major à la 86e demi-brigade, 1795; passé à la 103e demi-brigade; mort de blessures à Kœnigsfelden, 19 avril 1799.

BAZILE (Michel-Germain), d'Angers, 24 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 4 avril 1793; fourrier, 16 octobre 1793; sergent, 9 mai 1794; retiré de la 103e demi-brigade, avec pension, 1798.

BEAUPRÉE (Louis), de Bruxelles, 22 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; sergent; ne figure pas à la 86e demi-brigade.

BLAISE (Jean-François), de Ligny-en-Barrois (Meuse), 29 ans.

Volontaire le 1er, et fourrier, le 3 avril 1793; sergent à la 86e demi-brigade, 1794; ne se trouve pas sur les contrôles de la 103e demi-brigade.

Boulangé (Pierre), de Thionville, 44 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 15 janvier 1793; sergent de grenadiers, 3 avril 1793; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e; prisonnier de guerre, 1799; retraité, 1805.

Carrel (Louis-François-Barnabé), de Caudebec, 25 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 18 novembre 1792; fourrier, 2 janvier 1793; sergent-major, 3 avril 1793; sous-lieutenant à la 103e demi-brigade, 1798; lieutenant, 1805; blessé à Iéna; ✱, 1807; capitaine, 1809; mort de blessures à Dresde, octobre 1813.

Chapoulade (Antoine), de Saint-Flour, 34 ans.

Soldat aux régiments d'Austrasie et de l'Ile de France, 1780-1791.

Volontaire au bataillon du Pont-Neuf, le 22, et caporal, le 25 septembre 1792; sergent, 6 janvier 1793; réformé de la 103e demi-brigade, 1797.

Charpentier (Gabriel-Laurent), de Mézières (Seine-et-Oise), 20 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, le 3, et fourrier, le 12 avril 1793; sergent, 20 avril 1794; sergent-major à la 86e demi-brigade, septembre 1794; sous-lieutenant à la 103e demi-brigade, 1799; lieutenant, octobre 1805; tué à Dierustein, 11 novembre 1805.

Chatelin (Étienne-Alexis), 20 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; passé aux grenadiers; caporal, puis sergent; sergent-major à la 86e demi-brigade et passé à la légion de police, 1795.

Colin (Louis-Nicolas), de Paris, 55 ans.

Soldat au régiment provincial de Paris, 1769; caporal, 1782; congédié, 1791.

Caporal au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; sergent-major, 3 avril 1793; congédié de la 86e demi-brigade pour infirmités, 1794, et pensionné.

Collin (Jacques), de Fontaines (Meuse), 28 ans.

Soldat au 79e régiment d'infanterie, 1784-1792.

Fourrier au bataillon du Pont-Neuf, 1er avril 1793; sergent à la 86e demi-brigade, 1794; congédié de la 103e, 1802.

Couard (Nicolas-Abraham), de Reims, 22 ans.

Caporal de canonniers, 22 septembre 1792; sergent, 20 octobre 1792; sergent-major à la 86e demi-brigade, 1794; sous-lieutenant à la 103e, 1805; lieutenant, 1806; capitaine et ✱, 1809; passé au 84e régiment de ligne, 1814; blessé à Dierustein; retraité, 1816.

Cronier (Jacques-Paterne), d'Orléans, 21 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; fourrier, 14 juillet 1793; congédié pour infirmités par les Représentants du Peuple, 18 mars 1794.

DAULT (Philippe-Hilaire), d'Oisemont (Somme), 21 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 3 novembre 1792; sergent et sergent-major, 4 avril 1793; quartier-maître de bataillon à la 86e demi-brigade, 1795; démissionnaire de la 103e, 1797.

DESPRÉS (Hubert), de Liège, 26 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 8 décembre 1792; sergent, 1er avril 1793; sous-lieutenant au 103e régiment d'infanterie, 1805.

DIONE (Jean Charles), d'Évreux, 25 ans.

Volontaire, 2 septembre 1792; fourrier, 5 avril 1793; ne figure pas à la 86e demi-brigade.

DULENLOY (André-Augustin), de Paris, 26 ans.

Sergent-major de canonniers, 22 septembre 1792; passé au 99e régiment, 20 août 1793.

DUPUY (François), de Dijon, 22 ans.

Canonnier, 11 septembre 1792; caporal, 20 décembre 1792; sergent, 3 avril 1793; sous-lieutenant au 103e régiment de ligne, 1803; lieutenant et ✻, 1806; capitaine au 100e régiment de ligne, 1809; décédé, 12 juillet 1813.

FRANCOTEY (Georges-Louis), de Liège, 22 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 15 décembre 1792; sergent, 26 février 1793; rayé des contrôles de la 103e demi-brigade, 1797.

FUGÈRE (Jean-Baptiste), de Longjumeau (Seine-et-Oise), 33 ans.

Soldat au régiment de Pondichéry, 1781-1789.
Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 18 novembre 1792; sergent, 4 avril 1793; passé à la 86e demi-brigade; ne figure plus à la 103e.

GÉRARD (Jean-Denis), de Paris, 30 ans.

Canonnier dans la garde nationale parisienne.
Sergent-major de canonniers au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; passé avec la compagnie au 1er bataillon du Cher, 16 février 1793; lieutenant en 2e d'artillerie à la 94e demi-brigade, 1794; lieutenant en 1er, 1796; surnuméraire à la 2e demi-brigade de ligne, 1798; mis en pied comme lieutenant de fusiliers, 1799; capitaine, 1800; mort de blessures, 27 mai 1809.

GÉRU (Guillaume), d'Issoudun, 35 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 15 janvier 1793; sergent, 7 février 1794; congédié de la 103e demi-brigade, 1802.

GIROUT (Pierre), de Mortefontaine (Aisne), 22 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; sergent, 5 janvier 1793 ; ne figure plus à l'embrigadement.

GORDIÈRE (Marie-Edme-François), de Paris, 40 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 3 février 1793; sergent, 6 mai 1794; congédié de la 86e demi-brigade, 1796.

GOURLOT (Claude), de Vezelay (Yonne), 45 ans.

Avait servi au régiment de Champagne de 1766 à 1789.
Sergent au bataillon du Pont-Neuf ; n'est pas inscrit à la 86e demi-brigade.

GUÉDOIS (Jean), de Paris, 35 ans.

Soldat dans les troupes provinciales de 1776 à 1782.
Caporal au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792 ; sergent, 5 mars 1793 ; passé à la 86e demi-brigade ; disparaît lors du second embrigadement.

GUÉDOIS (Joseph-Louis), de Paris, 32 ans.

Soldat au régiment du Perche, 1782-1790.
Caporal au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792 ; sergent, 12 janvier 1793 ; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e ; blessé à Iéna ; retraité, 1807.

GUERRIER (Pierre-Joseph), de Passy (Savoie), 30 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; caporal, 3 décembre 1792 ; sergent de grenadiers, 3 avril 1793 ; passé de la 86e demi-brigade à la légion de police, 1795.

GUIGNARD (François-Samuel), de Morges (Suisse), 19 ans.

Soldat aux gardes-suisses, 1791-1792.
Volontaire au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792 ; caporal, 20 octobre 1792 ; sergent, 2 avril 1793 ; réformé de la 103e demi-brigade, 1797.

HAMEL (Gabriel-Godefroy-Augustin), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; caporal, 2 octobre 1792 ; sergent, 4 avril 1793 ; adjudant à la 86e demi-brigade, 1795.

HESSE (Louis), de Château-Villain (Haute-Marne), 47 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; caporal, 28 octobre 1792 ; sergent, 26 février 1793 ; pensionné de la 103e demi-brigade, 1801.

HUGAND (Jean), de Lacenas (Rhône-et-Loire), 18 ans.

Fourrier de canonniers, 22 septembre 1792 ; rayé des contrôles de la 86e demi-brigade, 1796.

HUSARD (Silvain), d'Evaux (Creuse), 46 ans.

Volontaire, 12 août 1793 ; sergent ; en congé, 18 mars 1794.

LAFLEUR (Jean-Baptiste), de Blois, 24 ans.

Soldat aux régiments provincial de Paris et de Provence, 1782-1789. Volontaire au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792 ; caporal, 27 novembre 1792 ; sergent, 4 avril 1793 ; sergent-major à la 86e demi-brigade, 1795 ; congédié de la 103e demi-brigade, 1798.

LECER (Jacques), de Thiais, 59 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; fourrier, 2 janvier 1793 ; passé aux grenadiers ; congédié pour infirmités, date non indiquée.

LECLERC (Vital-Ambroise), de Paris, 29 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; caporal ; sergent, 4 avril 1793 ; rayé des contrôles de la 103e demi-brigade, 1797.

LEJEUNE (Jean), de Metz, 53 ans.

Sergent, 22 septembre 1792 ; décédé à Colmar, 7 mars 1794.

MACHE (Antoine-Honoré), de Gercourt (Meuse), 33 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; caporal, 4 janvier 1793 ; fourrier, 3 avril 1793 ; passé de la 86e demi-brigade à la légion de police, 1795.

MAITREJEAN (Louis-François), d'Orgerus (Seine-et-Oise), 30 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; caporal-fourrier, 9 mars 1794 ; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e ; à l'hôpital, 1796 ; sans nouvelles depuis.

MARCHEGAI (Jean-Baptiste), de Saint-Jean-d'Angély, 33 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; caporal, 10 novembre 1792 ; sergent, 3 avril 1793 ; congédié de la 103e demi-brigade, 1802.

MARVIE (René-Marin), de Paris, 20 ans, fils du jardinier du Roi au Louvre et neveu du graveur de la ville.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; caporal, 28 octobre 1792 ; sergent-major, 3 avril 1793 ; adjudant à la 103e demi-brigade, 1802 ; sous-lieutenant, 1805 ; lieutenant, 1806 ; adjudant-major, 1808 ; capitaine, 1810 ; capitaine de vieille garde (chef de bataillon dans la ligne) aux tirailleurs de la garde impériale et ✱, 1811 ; au corps royal des grenadiers de France, 1814 ; au 1er grenadiers à pied de la garde impériale, 1815 ; blessé à Orval, Ostrolenka et Albuéra ; a eu les pieds gelés en Russie ; retraité, 1816.

Masson (Claude-Pierre), de Grandpré (Ardennes), 23 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 21 janvier 1793; sergent, 25 avril 1793; sergent-major à la 103e demi-brigade, 1796; tué à l'ennemi en pays des Grisons, 1er mai 1799.

Moritz (Joseph), d'Ederschwiller (Suisse), 37 ans.

Soldat au régiment de Reinach, 1773-1789.
Volontaire au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; caporal, 3 avril 1793; sergent, 4 août 1793; pensionné de la 103e demi-brigade, 1798.

Paulet (Aimé), de Saint-Étienne, 32 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 3 octobre 1792; fourrier, 23 octobre 1793; sergent à la 86e demi-brigade, 1795; rayé des contrôles de la 103e, 1803.

Persain (Étienne), de Paris, 34 ans.

Sergent, 22 septembre 1792; ne figure pas à la 86e demi-brigade.

Pinard (Hector), de Provins, 22 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 5 janvier 1793; sergent, 5 avril 1793; rayé des contrôles de la 103e demi-brigade comme ancien à l'hôpital, 1797.

Quiller (Joseph), de Molesme (Côte-d'Or), 24 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 18 novembre 1792; sergent, 4 avril 1793; congédié de la 103e demi-brigade, 1802.

Renaud (Jean-François), de L'Échelle-Saint-Aurin (Somme), 40 ans.

Sergent, 22 septembre 1792; réformé pour infirmités par les Représentants du Peuple, 18 mars 1794.

Richard (Jean-Maurice), de Vaugirard, 34 ans.

Soldat aux gardes-suisses, puis au régiment de Salis-Samade, 1777-1789; sergent dans les chasseurs des Barrières (garde parisienne soldée), 1789-1791.
Sergent au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; congédié, 20 avril 1793; placé aux vétérans, 1797; pensionné, 1810.

Schwitter (Antoine-Pierre-Georges), de Rueil, 21 ans.

Enfant du corps, puis soldat aux gardes-suisses, 1775; caporal dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1792.
Volontaire enrôlé dans la section des Quatre-Nations, 5 septembre 1792; caporal au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792; fourrier, le 14, et sergent, le 18 novembre 1792; sergent-major, 3 avril 1793; quartier-maître de

bataillon à la 86e demi-brigade 1796 ; quartier-maître lieutenant à la 14e demi-brigade légère, 1798 ; adjudant-major, 1804 ; rang de capitaine, 1805 ; chef de bataillon et ✱, 1813 ; adjudant de la place de Paris, 10 janvier 1814 ; mort au mois de mars suivant.

TRICOT (Antoine), de Sézanne (Marne), 43 ans.

Fourrier, 22 septembre 1792 ; sergent, le 16. et sergent-major, le 17 octobre 1793 ; passé à la 86e demi-brigade ; mort à Verdun, 8 mars 1795.

VALTAT (Jean-Baptiste), de Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), 25 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; caporal, 24 décembre 1792 ; fourrier, 21 janvier 1793 ; sergent, 24 mars 1793 ; sergent-major à la 86e demi-brigade, 1795 ; sous-lieutenant à la 103e, 1800 ; lieutenant, puis adjudant-major, 1805 ; rang de capitaine et ✱ 1806 ; aide-de-camp du général Taupin, 1807 ; blessé à Izel, Diernstein et Iéna ; retraité, 1809.

VATTEBLED (Charles-André), de Tours (Somme), 24 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; caporal, 21 novembre 1792 ; sergent, 12 avril 1793 ; passé de la 86e demi-brigade à la légion de police, 1795.

VICHARD (François), de Champagny (Savoie), 33 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; caporal, 20 novembre 1792 ; sergent, 26 décembre 1793 ; blessé à Kaiserslautern ; réformé de la 103e et pensionné, 1802.

VODOZ (François), de Gilly, bailliage de Morges (Suisse), 24 ans.

Soldat aux gardes-suisses, 1789-1792.
Volontaire au bataillon du Pont-Neuf, 22 septembre 1792 ; caporal, 16 octobre 1792 ; sergent, 8 décembre 1792 ; sergent-major, 2 avril 1793 ; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e ; lieutenant à la 3e demi-brigade helvétique, 1799.

VURTZ (Nicolas), de Lunéville, 29 ans.

Caporal, 22 septembre 1792 ; sergent ; mort à Metz, 23 avril 1794.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

86e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE.

(1re *formation*).

Cette demi-brigade fut constituée le 21 mars 1794, par le Représentant du Peuple Gillet au moyen de l'amalgame du second bataillon

du 43e régiment d'infanterie (ci-devant Royal-Vaisseaux), du 19e bataillon de Paris, dit du Pont-Neuf, et du 3e du Puy-de-Dôme.

On y trouve un grand nombre de volontaires du bataillon du Pont-Neuf, parmi lesquels on peut mentionner :

Boival (Charles-Louis), de Paris, 22 ans.
Volontaire; réformé 1795.

Bonomies (Denis), de Senaud (Jura), 24 ans.
Caporal; congédié pour infirmités, 1795.

Denoux (Jean-Baptiste), de Paris, 37 ans.
Volontaire; tué devant Luxembourg, 9 mars 1795.

Gautier (Georges), d'Ouge (Haute-Saône), 19 ans.
Volontaire; tué au siège de Kehl, 19 décembre 1796.

Husson (Henri), de Champneuville (Meuse), 26 ans.
Volontaire; tué au siège de Kehl, 20 décembre 1796.

Minot (Jacques), de Creuë (Meuse), 20 ans.
Volontaire; congédié pour blessures, 1795.

Pesnel (Louis), de Caen, 19 ans.
Volontaire; congédié pour infirmités, 1794.

103e demi-brigade d'infanterie de ligne

(*2e formation*).

Elle fut constituée, le 20 février 1796, de la réunion des 86e et 162e demi-brigades de première formation.

Il y a lieu de mentionner parmi les anciens volontaires du bataillon du Pont-Neuf :

André (Jean-François), de Longuyon, 23 ans.
Grenadier; blessé à Diernstein; retraité 1807.

Aubert (Joseph), de Bussy-la-Cote (Meuse), 17 ans.
Sergent; blessé à Kehl et à Saragosse; retraité 1809.

Ballanbourt (Jean-Rémy), de Rambluzin (Meuse), 18 ans.
Sergent; blessé à Diernstein; retraité 1806.

BARRÉ (Charles-Nicolas), de Saint-Jean lès Buzy (Meuse), 21 ans.

Volontaire 1er avril 1793; caporal à la 86e demi-brigade, 1795; sergent à la 103e, 1805; sous-lieutenant, puis lieutenant au 24e léger, 1813; passé au 13e léger, 1814; blessé à Dierustein; retraité, 1816; décédé, 1817.

BAZILLON (Louis), de Villécloye (Meuse), 21 ans.

Volontaire; prisonnier de guerre et blessé, 1800; retraité, 1801.

BONNEMAISON (Nicolas), de Sedan, 24 ans.

Grenadier; prisonnier de guerre, 1799; mort en captivité.

BRICE (François), de Vezin (Moselle), 17 ans.

Voltigeur; prisonnier de guerre en 1799 et 1805; mort à Madrid, 21 décembre 1809.

CHRÉTIEN (Claude), de Ligny (Meuse), 19 ans.

Volontaire; prisonnier de guerre, 1799; congédié, 1802.

CRONIER (Jean-Baptiste), de Paris, 20 ans.

Volontaire; prisonnier de guerre, 1799; congédié, 1802.

DROUIN (Robert), de Brieulles-sur-Meuse (Meuse), 22 ans.

Volontaire; tué en Helvétie, 10 mai 1799.

DUPONT (Claude-Joseph), d'Aulnois-en-Perthois (Meuse), 24 ans.

Caporal; blessé à Ronda; retraité, 1811.

DUPUIS (Jean-Henri), 21 ans.

Grenadier; prisonnier de guerre, 1799; mort en captivité.

FAVRAL (Louis), de Béchamps (Moselle), 22 ans.

Volontaire; blessé à Dieruslein; placé aux Vétérans, 1808.

GABRIEL (Joseph), d'Ornel (Meuse), 19 ans.

Caporal; passé dans la gendarmerie de la Sarthe, 1802.

GALLOIS (François), de Stainville (Meuse), 21 ans.

Volontaire; prisonnier de guerre, 1799; réformé, 1805.

GARRET (Nicolas), de Ligny (Meuse), 21 ans.

Caporal; blessé à Dierustein; ✵, 1806; retraité, 1809.

GÉNIN (François), d'Etain (Meuse), 19 ans.

Sergent; blessé devant Moguer (Espagne), 1810; retraité, 1811.

GENIN (Sébastien), de Grimaucourt en Woëvre (Meuse), 20 ans.

Tambour; tué en Helvétie, 10 mai 1799.

GIONO (Jacques-Antoine), d'Ivrée (Piémont), 30 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 3 avril 1793; sergent à la 103e demi-brigade, 1798; sous-lieutenant, 1812; lieutenant, 1813; blessé à Ostrolenka et Saragosse; retraité, 1814.

GOURLOT (François), de Jailly (Nièvre), 19 ans.

Volontaire; tué en Helvétie, 3 mai 1799.

HANOT (Jean-Nicolas), de Fromezey (Meuse), 19 ans.

Sergent-major; blessé à Iéna; retraité, 1811.

HENRY (Jean-François-Charles), de Versailles, 20 ans.

Caporal; tué près Altorff, en Helvétie, 26 avril 1799.

HENRY (Philippe), d'Haudainville (Meuse), 20 ans.

Volontaire, 1er avril 1793; caporal, 2 décembre 1793; sergent à la 103e demi-brigade, 1799; adjudant, 1802; sous-lieutenant, 1804; lieutenant, 1806; ✱, 1807; adjudant-major, 1808; capitaine, 1809; chef de bataillon au 55e régiment de ligne, 1813; blessé à Vitoria et à Sarra; en demi-solde, 1814; commandant le 9e bataillon des gardes nationales actives de la Marne, 1815; retraité, 1816.

HÉRARD (Sébastien), de Bonzée (Meuse), 30 ans.

Volontaire; tué en Helvétie, 10 mai 1799.

HERSMES (Bernard), des Deux-Villes (Ardennes), 18 ans.

Volontaire; prisonnier de guerre, 1799; sans nouvelles depuis.

HUILLIER (Blaise), de Spada (Meuse), 22 ans.

Voltigeur; tué, 9 mai 1807.

HURIOT (Pierre), de Montmédy, 20 ans.

Volontaire; blessé et prisonnier de guerre, 1799; retraité, 1801.

JACQUEMET (François), de Fontaines (Meuse), 20 ans.

Caporal; blessé à Ronda; retraité, 1810.

JACQUET (Henry), d'Inor (Meuse), 23 ans.
Volontaire; prisonnier de guerre, 1799; sans nouvelles depuis.

LAGRANGE (Florent), d'Ivoy-Carignan (Ardennes), 21 ans.
Volontaire ; blessé mortellement en Helvétie, 15 mai 1799.

LARCHÉ (Pierre), de Vadelaincourt (Meuse), 21 ans.
Caporal; prisonnier de guerre, 1799; mort en captivité.

LASSAILLY (Jérôme), de Paris, 19 ans.
Volontaire, 22 septembre 1792; caporal à la 86e demi-brigade, 1794; sergent-major à la 103e demi-brigade, 1802 ; sous-lieutenant et ✻, 1806; lieutenant au 116e régiment de ligne, 1808 ; capitaine, 1809; blessé à Hohenlinden, Tudela et Lerida ; retraité, 1811.

LEFÈVRE (Gabriel), d'Ivoy-Carignan (Ardennes), 19 ans.
Caporal ; égaré en Helvétie à l'affaire du 27 avril 1799.

LEROLLE (Louis), de Darmont (Meuse), 18 ans.
Volontaire; prisonnier de guerre en 1799 et 1800; placé aux Vétérans, 1803.

LORRAIN (Alexandre-Simon), de Paris, 16 ans.
Volontaire, 22 septembre 1792; caporal, 10 mai 1793; sergent à la 103e demi-brigade, 1802; ✻, adjudant et sous-lieutenant, 1806; blessé à Luxembourg et pendant la campagne des Grisons; amputé du bras droit à Ostrolenka; retraité, 1807.

LUBIN (Jean-Baptiste), de Bonneval (Eure-et-Loir), 20 ans.
Caporal; noyé dans le Rhin, 7 novembre 1798.

MAURY (Jacques), de Puilly (Ardennes), 22 ans.
Volontaire ; blessé mortellement à Diernstein, 11 novembre 1805.

MORET (Dominique), de Sézanne, 15 ans.
Sergent; blessé à Ebersberg, 3 mai 1809, et retraité.

NÈVE (Jean), de Gincrey (Meuse), 18 ans.
Volontaire; prisonnier de guerre, 1799 ; sans nouvelles depuis.

PETIT (Pierre), de Broussy-le-Grand (Marne).
Volontaire ; tué en Helvétie, 10 mai 1799.

PIERRON (Jean), de Belleray (Meuse), 24 ans.
Volontaire, le 1er, et caporal, le 3 avril 1793; sergent à la 103e demi-brigade, 1798 ; sous-lieutenant, 1813 ; blessé à Leipzig ; retraité, 1814.

POFER (Claude), de Paris, 22 ans.

Sergent ; employé au recrutement 1804-1806 ; retraité, 1810 ; placé aux Vétérans, 1812.

RAVENELLE (Jean-Baptiste), de Beaumont (Ardennes), 21 ans.

Volontaire ; tué en Helvétie, 10 mai 1799.

RENARD (Antoine), de Prenois (Côte-d'Or), 40 ans.

Volontaire : prisonnier de guerre, 1800 ; congédié, 1802.

SCHWITER (Charles), de Rueil, 18 ans.

Soldat aux gardes-suisses, 1790-1792.
Volontaire, 22 septembre 1792 ; sergent à la 103e demi-brigade ; sous-lieutenant à la 1re demi-brigade helvétique, 1799.

SIMON (Jean), de Maltat (Saône-et-Loire), 19 ans.

Sergent ; tué à la bataille d'Iéna, 14 octobre 1806.

TIRAUBOIS (Antoine), de Gondrecourt (Meuse), 23 ans.

Sergent ; blessé à Hohenlinden ; retraité, 1809.

VALANTIN (Jean-Baptiste), de Saint-Laurent (Meuse), 23 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre, 1799 ; mort en captivité.

VILAIN (Joseph), de Rosières (Meuse), 19 ans.

Grenadier ; prisonnier de guerre, 1799 ; mort en captivité.

VILLAIN (Charles-Augustin), de Clamart, 19 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; caporal, 10 avril 1793 ; fourrier à la 86e demi-brigade, 1795 ; sergent-major à la 103e, 1799 ; sous-lieutenant, 1804 ; lieutenant, 1806 ; blessé à Ostrolenka ; adjudant-major, 1808 ; capitaine, 1810 ; ✠, 1811 ; prisonnier de guerre à Badajoz, 1812 ; rentré et placé au 84e régiment de ligne, 1814 ; licencié, 1815.

VITRY (Noël), de Liny devant Dun (Meuse), 19 ans.

Sergent ; mort à Valladolid, 17 novembre 1810.

WATRIN (François), de Verdun, 23 ans.

Sergent-major ; blessé à Ostrolenka ; retraité, 1807.

1er BATAILLON DU CHER.

La compagnie de canonniers de la section du Pont-Neuf, attachée au 19e bataillon de Paris lors de sa formation, en fut retirée le 16 février 1793 pour être affectée au 1er bataillon de volontaires nationaux du Cher.

Le 1er bataillon du Cher entra, le 3 avril 1794, dans la composition de la 94e demi-brigade, de 1re formation, laquelle devint, avec l'adjonction du 5e bataillon de l'Yonne et du bataillon des Amis de l'Honneur Français, le 5 mai 1796, 2e demi-brigade de ligne, de seconde formation.

La compagnie de canonniers de la section du Pont-Neuf ne figurant pas sur les contrôles du bataillon de ce nom, nous la donnons ci-après d'après le registre matricule du 1er bataillon du Cher, avec le relevé sommaire des services :

Guillemard, capitaine ;
Domis, lieutenant ;
Marcilly, sous-lieutenant.

Gérard (François-Denis), de Paris, 29 ans.

Sergent-major, 5 septembre 1792 ; n'est pas à la 94e demi-brigade ;

Richebourg (Pierre Gilliers, *dit*), de Passy, 22 ans.

Caporal, 1er décembre 1792 ; sergent, 15 janvier 1793 ; n'est pas à la 94e demi-brigade.

Blant (François), de Paris, 25 ans.

Sergent, 15 janvier 1793 ; n'est pas à la 94e demi-brigade.

Fauveau (Jean-Louis), de Pontoise, 30 ans.

Caporal, 15 janvier 1793 ; fourrier, 11 avril 1793 ; sergent, 20 octobre 1793 ; sergent-major à la 94e demi-brigade, 1794 ; sous-lieutenant à la 2e, 1800 ; réformé, 1801.

Compoin (Antoine), de Madrid (Espagne), 22 ans.

Caporal, 15 janvier 1793 ; en réquisition pour les armes, 1794.

Royer (Auguste), de Châlons-sur-Marne, 24 ans.

Caporal, 15 janvier 1793 ; remplacé, 21 novembre 1793.

Foy (Jean-Baptiste), de Paris, 28 ans.

Caporal, 15 janvier 1793; fourrier, 20 octobre 1793; sergent à la 94e demi-brigade, 1794; rayé des contrôles de la 2e, 1796.

Noblet (Louis), d'Ivry-sur-Seine, 18 ans.

Caporal, 11 avril 1793; non passé à la 94e demi-brigade.

Greppe (Louis), de Morancé (Rhône-et-Loire), 33 ans.

Canonnier; caporal à la 94e demi-brigade, 1794; congédié de la 2e, 1802.

Ferrand (Aimé), de Paris, 18 ans.

Canonnier; caporal, 20 octobre 1793; sergent à la 94e demi-brigade, 1794; congédié de la 2e, 1798.

Boisson (Antoine-Pierre), de Paris, 21 ans.

Canonnier; mort de fièvre à Sedan, 6 juillet 1793.

Dereaut (Pierre), 21 ans.

Canonnier; caporal... ; sergent à la 94e demi-brigade, 1794; rayé de la 2e, comme ancien à l'hôpital, 1796.

Maurice (Philibert), de Paris, 22 ans.

Soldat au régiment provincial de Paris, 1786-1790.

Canonnier au bataillon du Pont-Neuf, puis au 1er bataillon du Cher; passé comme sergent aux canonniers de la 173e demi-brigade, 14 avril 1794; congédié de la 37e pour infirmités, 1798.

Saint-Denis (Jacques-Nicolas-Modeste), d'Étrépagny (Eure), 23 ans.

Canonnier; congédié, date non indiquée.

Lesieur (Étienne), de Wissous (Seine-et-Oise), 29 ans.

Canonnier; caporal... ; ne figure pas à la 94e demi-brigade.

Drouet (Jacques-François), de Taizy (Ardennes), 19 ans.

Canonnier; caporal, 20 octobre 1793; sergent à la 94e demi-brigade, 1794; blessé à Rivarole, près Gênes; sous-lieutenant à la 2e, 1801; prisonnier de guerre à Trafalgar; rentré en France et mis en demi-solde, 1814; retraité 1816.

Drouet (Jean-Baptiste), de Taizy (Ardennes), 16 ans.

Canonnier; passé à la 2e demi-brigade d'artillerie de la marine, 1798.

Renard (Auguste-Jean), de Paris, 16 ans.

Caporal, 15 janvier 1793; sergent à la 94e demi-brigade, 1794; lieutenant aux pontonniers de l'armée de Sambre-et-Meuse.

MALJEAN (Jacques), d'Ivoy-Carignan, 17 ans.

Canonnier; caporal à la 94e demi-brigade, 1794; rayé de la 2e, 1796.

MATHIEU (Pierre-Henry), de Paris, 24 ans.

Canonnier; blessé d'un coup de mitraille aux deux jambes à Wattignies; fourrier à la 2e demi-brigade, 1797; placé aux Vétérans, 1805.

ROUSSET (Claude-Pierre), de Lyon, 19 ans.

Canonnier; caporal à la 94e demi-brigade, 1794; parti de la 2e, 1800.

GAULTIER (Jean-Michel), Paris, 22 ans.

Canonnier; fourrier à la 2e demi-brigade, 1796; réformé, 1797.

LEPRINCE (Jean-Baptiste), de Paris, 19 ans.

Canonnier; passé comme tambour-major dans un bataillon de première réquisition.

GENEGRAT (Antoine), du pays de Liège, 29 ans.

Canonnier; non passé à la 94e demi-brigade.

SCHLITER (Antoine), de Suisse, 24 ans.

Canonnier; resté à Carignan, 19 février 1793.

ROYER (André), d'Aix, 21 ans.

Canonnier; décédé à Ivoy-Carignan, 28 février 1793.

RIFFAT (Jean-Baptiste), d'Évaux (Creuse), 22 ans.

Canonnier; passé sellier dans les hussards de Berchény (1er régiment), 9 mai 1793; congédié pour infirmités, suite des fatigues de la guerre, 1799.

UDE (André-Paul), de Paris, 17 ans.

Canonnier; congédié de la 2e demi-brigade, 1796.

Divers.

BERTHELOT (Claude-François-Xavier), de Versailles, 26 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; passé de la 86e demi-brigade à la 26e, 1796, puis à la 108e; blessé sur le Rhin, 1799; retraité, 1801.

BRANTAN (Joseph-Denis), de Péronne, 36 ans.

Canonnier, 22 septembre 1792; réformé pour infirmités, date non indiquée.

Coquelin (Claude-Bernard), de Paris.

Canonnier, compagnie Guillemard, 22 septembre 1792; retiré pour raisons de santé, décembre 1792, et employé au service des vivres à l'armée du Nord; commis aux entrées successivement aux hôpitaux de Bourges, d'Amiens et de Ham; décédé des suites des fatigues de son service, 12 février 1794.

Couard (Antoine-Julien), de Reims, 20 ans.

Volontaire au 6e bataillon de la Marne, 15 août 1792; passé aux canonniers du bataillon du Pont-Neuf, 18 juin 1793; incorporé au 3e régiment d'artillerie à pied, 2 décembre 1793; réformé pour infirmités, 1802.

Courtois (Jacques-François), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; réformé, 25 septembre 1793.

Danoux (Nicolas), d'Étain, 19 ans.

Grenadier, 1er avril 1793; blessé à Kaiserslautern; réformé, 18 mars 1794.

Desvignes (Germain-Christophe), de Paris, 26 ans.

A servi successivement aux régiments de Diesbach, des Gardes-Suisses, des Carabiniers et de Lorraine, et à nouveau de Diesbach, de 1772 à 1788; entré dans la garde nationale parisienne en 1789.

Volontaire à la compagnie Nollet, bataillon du Pont-Neuf, 1792; sous-lieutenant au corps Dutruy, février 1793; capitaine au 19e bataillon d'infanterie légère, mars 1793; décédé, 1795.

Duchée (Jean-Baptiste), de Saint-Maur, 21 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; estropié de la main gauche; réformé par les Représentants du Peuple, 18 mars 1794, pensionné, 1796.

Édeline (Pierre-René), de Villedieu (Manche), 50 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792; réformé pour infirmités contractées à l'armée, 18 mars 1794.

Filbert (Jean-Nicolas), de Buzy (Meuse), 21 ans.

Grenadier, 1er avril 1793; blessé à Kaiserslautern; réformé par les Représentants du Peuple, 18 mars 1794.

Gelée (Pierre-Nicolas), de Thonnelle (Meuse), 25 ans.

Volontaire, 9 février 1793; « engagé pour toute la guerre de la Liberté » au 1er régiment d'artillerie à pied, 1er septembre 1793; passé à la 79e demi-brigade, 1801; sergent, 1803; placé aux Vétérans, 1806.

Latarge (Jean), de Rupt (Meuse), 18 ans.

Volontaire, 1er avril 1793; cité à l'ordre du jour de la 2e division de l'armée

des Ardennes ; caporal à la 103e demi-brigade, 1802 ; a obtenu un fusil d'honneur, 1803 : à la bataille de Hohenlinden, étant en tirailleurs, a soutenu un combat contre 20 Autrichiens pendant plus de vingt minutes, parvint à se dégager et ramena plusieurs prisonniers ; ✻ de droit ; sergent, 1805 ; retraité, 1810.

MAZEROLE (Joseph), du pays de Liège, 26 ans.

Volontaire, 19 février 1793 ; « engagé pour toute la guerre de la Liberté » au 1er régiment d'artillerie à pied, 1er septembre 1793 ; congédié pour infirmités, suite des fatigues de la guerre, 1796.

MULLER (Nicolas), d'Hettange-la-Grande (Moselle), 25 ans.

Volontaire, 22 septembre 1792 ; rayé de la 86e demi-brigade, 1795 ; rengagé à la 92e, 1796 ; détaché aux charrois ; rentré à la 44e demi-brigade, 1797 ; placé aux Vétérans, 1804.

RABLAIS (Étienne-Magloire), de Saulx-les-Chartreux, 19 ans.

Volontaire ; estropié du bras gauche par suite de fraîcheurs ; admis aux Invalides, 25 mai 1793 ; pensionné, 1794.

SANSON (Philibert), de Paris, 45 ans.

Soldat, puis sergent au régiment d'Auvergne, 1763-1771 ; garde dans la compagnie du Gouverneur de Paris, 1779-1789.

Sous-lieutenant de la compagnie Nollet, 3e du bataillon du Pont-Neuf ; démissionnaire, 30 septembre 1792, pour cause de douleurs provenant d'une chute en service ; adjudant de bataillon dans la garde nationale parisienne, 1795 ; lieutenant adjudant de place à Paris, 1804 ; capitaine, 1809 ; retraité, 1814 ; admis aux Invalides, 1816 ; décédé, 1823.

TROMPETTE (François), de Frenelle (Vosges), 21 ans.

Volontaire, 2 avril 1793 ; « engagé pour toute la guerre de la Liberté » au 1er régiment d'artillerie à pied, 1er septembre 1793 ; rayé comme ancien à l'hôpital, 1797.

VÉRITÉ (Louis-Vincent), de Château-du-Loir (Sarthe), 32 ans.

Enrôlé au régiment de Touraine (33e d'infanterie), 1789 ; passé au bataillon du Pont-Neuf, 17 février 1793 ; « engagé pour toute la guerre de la Liberté » au 1er régiment d'artillerie à pied, 1er septembre 1793 ; rayé des contrôles comme détaché en qualité de sous-garde au parc d'artillerie de Trèves, 1798.

1er BATAILLON

DES SECTIONS RÉUNIES DE LA COMMUNE ET DES ARCIS DE PARIS

(16 SEPTEMBRE 1792 — 6 AVRIL 1794)

HISTORIQUE DU CORPS.

Les compagnies qui entrèrent dans la composition de ce bataillon furent levées sur la section de la Maison-Commune et sur celle des Arcis. Les compagnies de la section de la Maison-Commune quittèrent Paris le 13 septembre, et le bataillon fut formé le 16 à Château-Thierry.

PROCÈS-VERBAL DE FORMATION[1]

L'an mil sept cent quatre vingt douze, l'an 4e de la Liberté et le 1er de l'Égalité, le seizième jour de septembre, neuf heures du matin, nous Jean-Simon Crapart et Charles-Henry Néral, administrateurs au Directoire du district de Château-Thierry, commissaires nommés à l'effet des présentes, sur la réquisition et d'après le vœu des gardes nationales du département de Paris des sections de la Commune et des Arcis de Paris, réunies à l'effet d'organiser son état-major; nous sommes transportés au jeu de paume de cette ville où six compagnies étaient assemblées. Après avoir fait connaître qu'elles ne pouvaient procéder à l'élection des officiers de son état-major que par la voie du scrutin et à la majorité absolue d'après la loi du 12 août 1791, tous les gardes nationaux composant le bataillon ayant témoigné le désir de concourir tous à l'élection, il y a été procédé en la forme légale pour la nomination du 1er lieutenant-colonel du bataillon. Le premier scrutin fait, les votants étaient en nombre égal à celui des bulletins; personne n'ayant réuni la majorité, il a été procédé à un deuxième tour; personne n'ayant réuni encore la majorité absolue, il a été procédé à un troisième tour, et les suffrages ne pouvant porter que sur MM. Dumoulin et Berger, comme en nombre égal aux totaux.

Dépouillement fait, M. Dumoulin a réuni 259 voix et M. Berger 238 voix. En

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., bataillon de la Maison Commune.

conséquence, M. Dumoulin ayant la majorité requise, nous commissaires, au nom de la nation, avons proclamé ledit Pierre-Charles *Dumoulin* 1er lieutenant-colonel; il a accepté au milieu des applaudissements et a signé : Dumoulin.

De suite, il a été procédé par le même mode à l'élection d'un 2e lieutenant-colonel. Le nombre des billets étaients de 435, nombre égal aux totaux. Dépouillement fait, Georges-Joseph *Berger* a réuni 309 suffrages, qui est plus que la majorité absolue, et alors nous commissaires, au nom de la Nation, l'avons proclamé au dit grade; il a accepté, remercié ses frères d'armes et a signé : Berger.

Après il a été procédé à l'élection d'un adjudant-major en la même forme. Les suffrages recueillis, M..... *Masson* a réuni la majorité plus qu'absolue; il a été proclamé au dit grade, a accepté et signé : Masson.

De suite il a été procédé à l'élection d'un quartier-maître-trésorier; la majorité a été en faveur de M. Michel *Vanier*, qui a réuni 215 voix; il a été proclamé, a accepté et signé : Vanier.

Après pour la nomination du porte-drapeau M. François *Roux* a été élu à la majorité; il a accepté et signé : Roux.

De suite, l'on a procédé au choix d'un adjudant sous-officier; la majorité absolue a été en faveur d'Antoine *Brocard*, qui a accepté et signé : Brocard.

Ensuite pour tambour-maître Nicolas *Langlois* a réuni la majorité; il a été proclamé, reconnu, a accepté et signé : Langlois.

Il a été fait choix pour chirurgien-major de M. *Bacquelin*, homme de santé, demeurant à Paris, et pour aide M. Curtius *Sévola*, lesquels ont accepté et signé.

Puis il a été fait choix pour armurier; M. *Toutay* a été élu; il a accepté et signé : Toutay.

M. Dumoulin ayant été nommé lieutenant-colonel en chef et ayant laissé la place de capitaine vacante, on a procédé à son remplacement en observant les formalités prescrites par la loi. M. *Martens*, lieutenant, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été nommé capitaine.

La nomination de M. Berger au grade de lieutenant-colonel en second ayant laissé la place de capitaine vacante, il a été procédé de la même manière que dessus, et M. *Vivien*, lieutenant, a été nommé capitaine.

Ces deux places ayant laissé vacantes celles de lieutenant, MM. *Guinguerlot* et *Gérard*, tous deux sous-lieutenants, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, ont été nommés lieutenants.

Ces deux nominations ayant laissé vacantes celles de sous-lieutenant, on a procédé de la même manière que dessus, et MM. *Sérail* et *Mouchet, dit d'Infreville,* ayant réuni la majorité absolue des suffrages, ont été nommés sous-lieutenants.

Les élections terminées, la proclamation faite, et, d'après le vœu des gardes nationaux, le bataillon a prêté le serment de fidélité à la Nation, de maintenir la Liberté et l'Égalité, et de mourir au poste qui lui sera confié.

Certifié conforme à l'original par moi chef de la 162e demi-brigade.

DUMOULIN.

Après sa constitution définitive, le bataillon fut dirigé sur Reims,

où il arriva le 23. Il fut placé sous les ordres du général d'Harville, et sa première affaire eut lieu le même jour. Il fit ensuite partie des troupes de l'armée des Ardennes, qui s'emparèrent de Namur. Au mois de janvier 1793, il comptait à l'avant-garde du général Neuilly et occupait Munster-Cornelis, qu'il quitta le 19 février, appelé à coopérer, par suite de l'invasion de la Hollande, aux opérations du siège de Maëstricht. L'armée française se présenta devant la place le 20 février et, le 27, le bataillon de la Commune et des Arcis était passé à la 1re division et occupait Terbleyt [1].

Par suite de l'échec d'Aldenhoven, le 1er mars, le siège de Maëstricht fut levé le lendemain, et l'armée battit en retraite.

Le bataillon combattit le 16 mars à Tirlemont ; le 18, à Neerwinden ; le 22, sous Louvain. Il arriva au camp de Maulde le 21.

Le 5 avril, il fut, avec le bataillon des Amis de la Patrie, un des premiers à se prononcer contre Dumouriez [2]. Ce même jour, il quitta le camp de Maulde pour se rendre à Famars.

Cent hommes aux ordres du capitaine *Pèlerin*, du lieutenant *Gillet* et du sous-lieutenant *Devert*, avaient été détachés en qualité de tirailleurs. Ce détachement combattit le 30 mars 1793 dans le bois de Bon-Secours, près Condé. Un certain nombre d'hommes « passèrent avec le capitaine du 5 au 8 avril de l'autre côté du bois de Condé » [3], c'est-à-dire qu'ils émigrèrent. Le reste du détachement demeura fidèle et servit encore quelque temps comme troupe séparée, ainsi qu'il ressort de l'ordre ci-après [4], et il fut ramené au bataillon par le lieutenant Gillet :

La compagnie de chasseurs de la Commune de Paris se portera de suite au village de Quarouble, et se réunira au détachement qui y est déjà. Elle correspondra avec le poste de Rombies. L'ancien officier des trois détachements commandera le tout et se conformera à l'instruction que j'ai donnée hier.

Valenciennes, le 9 avril 1793, l'an IIe de la République.

Le général de brigade,

FERRAND.

Le bataillon de la Commune et des Arcis demeura au camp de Fa-

1. *Archives historiques de la guerre*, situations de l'armée du Nord, janvier et février 1793.

2. Voir tome II p. 109; la lettre du lieutenant D'Entand, du bataillon des Amis de la Patrie.

3. Le quartier-maître du bataillon à l'adjoint au Ministre de la guerre pour la 4e division, Montigny-en-Arroise, 4 pluviôse an II (23 janvier 1794). (*Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., bataillon de la Maison Commune.)

4. *Ibid.*, dossier Gillet, classement général alphabétique, 1791-1847.

mars et prit part aux affaires successives des 1er, 6, 8, 9 et 10 mai, à Raismes, dans le bois de Bonne-Espérance et à l'abbaye de Vicogne. Il fit des pertes sérieuses à l'affaire du 8 mai ; un certain nombre de blessés furent transportés à Valenciennes ; des égarés s'y réfugièrent. Tous furent faits prisonniers de guerre lors de la capitulation de la place.

A la fin de février 1793, le bataillon se trouvait réduit à un effectif d'environ 300 hommes, officiers et sous-officiers compris. Du 1er mars au 8 mai, il reçut 290 recrues de la levée des 300,000 hommes, des sections de Paris, de communes suburbaines, entre autres Vitry et Gennevilliers, et du département de l'Aisne.

Par suite de l'arrivée de ces recrues, le bataillon fut recomplété, ce qui permit de former les 7e et 8e compagnies, qui restaient à organiser, et de constituer la compagnie de grenadiers.

Le procès-verbal de cette opération a été conservé [1] :

ARMÉE DE SAMBRE-ET-MEUSE
—
DIVISION MAYER.
—

162e DEMI-BRIGADE.

Extrait du registre des délibérations du ci-devant 1er bataillon de la Commune et des Arcis de Paris.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an IIe de la République française, le dix mai, quatre heures de relevée, le conseil d'administration du bataillon des sections réunies de la Commune et des Arcis de Paris, légalement convoqué et assemblé au village de Trith-Saint-Léger, près Valenciennes, au domicile du citoyen lieutenant-colonel en second, en l'absence du citoyen Dumoulin, chef de bataillon.

L'ouverture s'en est faite par la lecture du procès-verbal de la dernière séance en date du 29 avril,.

Le citoyen lieutenant-colonel en second a annoncé au conseil que le général ordonnait que le bataillon fût, aux termes de la loi, composé d'une compagnie de grenadiers et de huit de fusiliers ; comme il arrivait des contingents pour le compléter, on pouvait procéder à l'organisation définitive du bataillon et pour y parvenir le conseil a procédé :

1° A l'organisation d'une compagnie de grenadiers, et a nommé pour son capitaine le citoyen *Paradis*, capitaine de la ci-devant 2e compagnie, et pour son lieutenant le citoyen *Ginguerlot*, ci-devant lieutenant de la ci-devant 5e compagnie ; pour son sous-lieutenant le citoyen *Huguenin*, ci-devant sergent-major de la 1re compagnie ;

2° A la 1re compagnie, il a été nommé pour lieutenant le citoyen *d'Infreville*, ci-devant sous-lieutenant de la même compagnie, et pour sous-lieutenant le citoyen *Pichet*, sergent de la ci-devant 3e compagnie ;

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., bataillon de la Maison Commune.

3° Pour la 2e compagnie, le capitaine et le lieutenant étant déjà nommés, il a été nommé pour sous-lieutenant le citoyen *Leroy*, ci-devant sergent-major de la ci-devant 4e compagnie;

4° Pour la 3e compagnie, le capitaine étant nommé, il a été nommé pour lieutenant le citoyen *Dompmartin*, sous-lieutenant de la ci-devant 3e compagnie, et pour son sous-lieutenant le citoyen *Tavernier*, sergent-major de la ci-devant 5e compagnie;

5° Pour la 4e compagnie, le capitaine étant déjà nommé, il a été nommé pour lieutenant le citoyen *Expert*, sous-lieutenant de la ci-devant 6e compagnie, et pour sous-lieutenant le citoyen *Naillet*, sergent-major de la ci-devant 6e compagnie :

6° Pour la 5e compagnie, il a été nommé pour capitaine le citoyen *Gillet*, ci-devant lieutenant de la ci-devant 2e compagnie, et pour son lieutenant le citoyen *Devert*, ci-devant sous-lieutenant de la 4e compagnie, et pour son sous-lieutenant le citoyen *Lolivier*, ci-devant sergent de la ci-devant 1re compagnie;

7° Pour la 6e compagnie, il a été nommé pour capitaine le citoyen *Hubert*, lieutenant de la ci-devant 4e compagnie, et pour son lieutenant le citoyen *Jouet*, ci-devant sous-lieutenant de la 5e compagnie, et pour sous-lieutenant le citoyen *Lambin*, sergent de la ci-devant 4e compagnie;

8° Le citoyen quartier-maître trésorier étant le premier à passer au grade de capitaine, et considérant que le citoyen *Laborde* étant très utile dans la place qu'il occupe, l'a promu audit grade et le conserve en sa place pour le bien de l'administration du bataillon;

9° Pour la 7e compagnie, il a été nommé pour capitaine le citoyen *Gérard*, ci-devant lieutenant de la 1re compagnie, et pour son lieutenant le citoyen *Bertellemy*, ci-devant sous-lieutenant de la ci-devant 2e compagnie, et pour sous-lieutenant le citoyen *Marsaudon*, ci-devant adjudant sous-officier;

10° Et enfin pour la 8e compagnie il a été nommé pour capitaine le citoyen *Serail*, ci-devant adjudant-major, et pour son lieutenant le citoyen *Brocard*, ci-devant sous-lieutenant de la 6e compagnie, et pour sous-lieutenant le citoyen *Milon*, ci-devant sergent de la ci-devant 5e compagnie.

Ces nominations ayant laissé les places d'adjudant-major et d'adjudant sous-officier vacantes, il a été procédé à cette nomination; après avoir observé les formalités prescrites par la loi, il en est résulté que le citoyen *Huguenin*, ci-devant sous-lieutenant de la compagnie de grenadiers, a été nommé à la place d'adjudant-major, et à celle d'adjudant sous-officier il a été nommé le citoyen *Lural*, ci-devant sergent-major de la ci-devant 3e compagnie.

Et par suite de roulement pour remplacer le citoyen Huguenin, sous-lieutenant de grenadiers passé au grade d'adjudant-major, il a été nommé à cette place le citoyen *Delaunay*, ci-devant sergent de la 1re compagnie.

Lecture faite du présent, la séance est levée.

Signé : Paradis, *capitaine des grenadiers;* Martensz, Bereytter, Gardanhas, *capitaines;* Berger, *lieutenant-colonel;* Laborde, *secrétaire.*

Certifié conforme à l'original par moi, chef de la 162e demi-brigade.

Dumoulin.

Du 15 au 30 mai, le bataillon reçut encore 75 recrues, fournies, celles-ci, par les départements d'Eure-et-Loir et de la Marne.

Il ne prit part à aucune affaire après celle du 8 mai 1793. Il occupa le camp de César, le 31 mai, fut mis en garnison à Landrecies au mois de juillet et y demeura le mois d'août. Il se trouvait au Nouvion, dans le département de l'Aisne en octobre, faisant alors partie du corps dit armée intermédiaire [1] aux ordres du général Belair. Le chef du bataillon, Dumoulin, fut chargé du commandement du poste et il dirigea l'exécution de travaux de défense, pour lesquels il requit d'abord tous les habitants, puis les ouvriers de certaines spécialités [2].

Le bataillon fut enfin cantonné à Montigny-en-Arroise de décembre 1793 à mars 1794.

Il participa à différents petits combats et principalement au choc de Catillon le 31 octobre 1793.

Ce combat fut soutenu par le général Parant qui commandait le corps d'armée en l'absence du général Belair, en tournée de service à Laon. Les troupes françaises furent attaquées et contraintes de se replier sur la forêt du Nouvion et Guise.

Le général Belair rendit compte de l'affaire au général en chef Jourdan, au Ministre de la guerre et aux membres du Comité de Salut Public, le 3 novembre [3].

Belair, général de division commandant le camp intermédiaire et la réserve de l'armée du Nord, aux citoyens Représentants composant le Comité de Salut Public de la Convention nationale.

De Réunion-sur-Oise, le 3e jour de la 2e décade du 2e mois de la 2e année de la République une et indivisible (13 brumaire an II 3 novembre 1794).

Citoyens Représentants, l'ennemi profitant d'une grande supériorité de forces en hommes et en artillerie, a attaqué le 10e jour de la 1re décade tous les avant-postes de ma division, qui ont été obligés de se replier en arrière d'Etreux.

L'ennemi a perdu beaucoup de monde; il en aurait perdu davantage sans l'accident arrivé à deux de nos canons, l'un de 8, l'autre de 4, dont les essieux et les tourillons se sont brisés après qu'on a eu tiré environ 40 coups. Notre perte ne va pas à 40 hommes, et celle de l'ennemi va à près de 800 à 900 (indépendamment de plus de 40 chevaux qu'on lui a pris). C'est ce qui est confirmé par des déserteurs qui nous sont arrivés ce matin. Le général Jourdan a écrit qu'une pareille retraite lui paraissait valoir une victoire.

Nous avons conservé le poste du Nouvion; il a été renforcé, ainsi que la garnison de Saint-Quentin. Si l'ennemi s'est montré plus entreprenant qu'à son

1. Créée par décret du 8 septembre 1793.
2. *Archives du Nouvion.*
3. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord.

ordinaire, c'est parce que, vraisemblablement, il n'a pas ignoré que le général Jourdan m'avait retiré trois bataillons, qui faisaient la principale force de notre infanterie. Pour peu que je reçoive quelques renforts, je vais me porter en avant d'Etreux et tâcher de reprendre les travaux par lesquels j'espère m'assurer incontestablement la possession de la forêt d'Arroise, et même, pour peu que le temps ne me soit pas trop défavorable, assurer la communication entre Cambrai et Landrecies par le plus court chemin.

A.-P. Julienne-Belair.

A son compte rendu au général en chef, le général Belair mit en post-scriptum :

Dans le moment où j'allais fermer ma lettre, le commandant du Nouvion, le citoyen Dumoulin, me demande des renforts, craignant d'être attaqué demain matin par des forces supérieures. Je ne pourrai pas lui envoyer beaucoup de monde.

Le bataillon de la Commune et des Arcis eut par la suite quelques autres affaires d'avant-postes, à Etreux et au Nouvion.

Il se battit enfin au Cateau-Cambresis. Ce combat, qui est du 29 mars 1794, est le dernier auquel participa le bataillon des sections réunies de la Commune et des Arcis de Paris. En effet, le 6 avril, au cantonnement de Bohain, il était amalgamé avec le 2e bataillon du 89e régiment d'infanterie (ci-devant Royal-Suédois) et le 6e *bis* du Calvados, et la réunion des trois bataillons constituait la 162e demi-brigade de 1re formation.

103e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE.

Notice des combats, batailles, actions, sièges et expéditions où les différents corps entrés dans la formation se sont trouvés depuis le mois de septembre 1792 jusqu'à ce jour[1].

1er Bataillon de Paris, dit de la Commune et des Arcis.

Parti de Paris le 13 septembre 1792, il a été organisé à Château-Thierry, le 16 du même mois et s'est trouvé aux affaires suivantes :

A celle de Reims le 23 et sur la hauteur de Beltrieville, près du Pont-Favergier, où le général Harville commandait ;

Pendant le siège de Namur, à celle du Château d'Assesse, près Sincy, le 29 novembre 1792, sous les ordres du général Money ;

En février 1793, au siège de Maëstricht, sous les ordres du général Le Veneur, jusqu'au 2 mars suivant où l'armée fut forcée à la retraite ;

Le 16 mars, à l'affaire de Tirlemont ;

Le 18, à celle de Neervinden ;

Le 22, à celle qui eut lieu près Louvain ;

1. *Archives administratives de la guerre,* Infanterie, 103e demi-brigade, an IX.

Les 1er, 6, 8, 9 et 10 mai, aux affaires qui ont eu lieu dans le bois de Raismes, près des retranchements de l'abbaye de Vicogne, sous Valenciennes, où le général Dampierre qui commandait reçu le coup qui fut suivi de sa mort ;

Le 31 octobre, aux affaires de Catillon, où l'on fit retraite après avoir essuyé un feu terrible de la part de l'ennemi ;

A différentes actions qui ont eu lieu tant à Etreux qu'au Nouvion, près Le Cateau-Cambresis, sous le général Belair ;

Le 9 germinal an II (29 mars 1794), à l'affaire devant Le Cateau-Cambresis

Tués, blessés et prisonniers.

Dans sa lettre du 4 pluviôse an II (23 janvier 1794) [1] le quartier-maître Laborde disait à Prosper Sijas, adjoint au Ministre : « Je travaille à un recueil des morts, émigrés et désertés ; cet état en formera un séparé du livre (le registre matricule), que je joindrai dedans. Il sera bien imparfait, attendu qu'il n'y aura que les noms de famille. »

Ce travail, opéré en quadruple exemplaire, se trouva perdu. Le Ministre écrivait à ce sujet au quartier-maître Laborde, le 4 ventôse an II (21 février 1794) [2] :

Le Ministre a reçu, Citoyen, la lettre par laquelle tu lui observes qu'il te paraît étonnant que le travail que tu as fait quadruple sur les morts, désertés, etc., etc., ne se trouve pas dans les Bureaux de la guerre.

Il est essentiel, Citoyen, de ne pas confondre dans la même lettre plusieurs objets. Les livres de contrôles généraux et signalement, qui assurent l'état civil et militaire de nos frères d'armes et les honneurs et récompenses que la Nation leur accorde, ne doivent pas être confondus avec les livrets des commissaires des guerres qui s'envoient tous les trois mois à l'Administration de la guerre, ni avec ceux des compagnies. Tu dois donc timbrer tes lettres, *4e Division*, bureau *du Contrôle des troupes*. C'est à ce bureau que tu dois adresser, chaque mois, les états des recrues arrivées au corps, avec celui des morts, désertés, congédiés, etc., après les avoir portés sur le contrôle général du corps et fait signer par les membres du conseil d'administration.

L'état des pertes du bataillon ne peut par suite être établi que d'après le registre matricule, qui les donne incomplètement, et des renseignements recueillis à des sources diverses.

18 mars 1793 — Bataille de Neervinden.

Sery (Étienne-François), volontaire, tué.

1. Citée ci-dessus, p. 45, en note.
2. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., bataillon de la Maison Commune.

22 mars 1793 — Bataille sous Louvain.

Jugeau (Joseph), volontaire, blessé grièvement.

30 mars 1793 — Combat dans le bois de Bon-Secours.

Gillet, lieutenant, double hernie par suite d'un effort, et coup de feu au bras gauche.

8 mai 1793 — Combat de Raismes.

Jacquet (Vincent), volontaire, tué.
Duval (Guillaume), volontaire, tué.
Philippe (Louis), volontaire, tué.
Maréchal (Louis), volontaire, tué.
Devert, lieutenant, coup de feu à la cuisse gauche.
Thuillier (Pierre-Louis), volontaire, disparu.
Troisgros (François-Vincent), volontaire, tué.
Leroy (François-René), volontaire, coup de feu au genou droit et deux autres blessures à une jambe et à la cuisse droite.
Masson, capitaine, biscaïen au pied droit et deux coups de feu à la jambe gauche.
Philippon (Jacques-Edme), volontaire, coup de feu à la jambe gauche.

Prisonniers de guerre à Valenciennes.

Masson, capitaine de grenadiers.
Boymier (Guillaume), grenadier.
Dieudonné (Michel), volontaire.
Sery (Jean-Michel).
Genty (Charles).
Bertrand (Jean-Nicolas).
David (Jean-Louis).
Laurent (Joseph).
Desjardins (Pierre).
Sencier (Antoine).
Leyd (Jean-Baptiste).

17 août 1793 — Sous Landrecies.

Hayon, caporal, disparu. Envoyé en ordonnance à un poste avancé à un quart de lieue de Landrecies; ce poste fut forcé et se replia sur la ville par un chemin couvert; Hayon ne reparut pas.

31 octobre 1793 — Choc de Catillon.

Fourneaux (Jean-Baptiste), caporal, tué.
Chapel (Louis), tambour, tué.

PRISONNIERS DE GUERRE AU QUESNOY [1].

JUILLIEN (Charles), volontaire.
CORROYER (Pierre), volontaire.
BALLOT (Jean), volontaire.
BONNIVERT (Hubert), volontaire.
GAUDRA (Jean), volontaire.
LOUIS (Jean), volontaire.
GRIGUAND (Louis), volontaire.
FESCOURT (Jean-Louis), volontaire.
COLIGNON (Thomas), volontaire.
SALÈZE (Pierre-Marie), volontaire.
MARTINOT (Bastien), volontaire.
CHARLOT (Pierre-Joseph), volontaire.
DUPONT (Silvain), volontaire.
LAGAITTE (Pierre), volontaire.
ELIOT (Simon), volontaire.
CREPY (Louis-Clément), volontaire.
LE ROY (Georges-Gilbert), volontaire.
AMIOT (Jean-Philippe), tambour.
FLAMME (Jean), volontaire.
DÉSALLE (Joseph), volontaire.
COURTELEMONT (Jean), volontaire.
BEURLIER (Pierre), volontaire.
BENARD (Etienne), volontaire.
BARISIEN, sergent, blessé d'un coup de feu à la jambe droite pendant le siège.

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

DUMOULIN (Pierre-Charles), de Paris, 43 ans.

Grenadier au régiment de Barrois, 1766-1782; garde des impositions de Paris, 1782; lieutenant de la compagnie, 1786; adjudant-major du bataillon de Saint-Méry, de la garde nationale parisienne, 1791.

1. Il n'a pas été possible de savoir par suite de quelles circonstances ces hommes, qui appartenaient à diverses compagnies, se sont trouvés bloqués dans Le Quesnoy.

Capitaine d'une compagnie de volontaires, 5 septembre 1792; parti de Paris le 13 septembre; lieutenant-colonel en chef du bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; chef de bataillon à la 12e demi-brigade; chef de brigade, 1794; passé à la 103e, 1796; ✻, 1803; O. ✻, 1804; général de brigade, 1805; employé successivement dans la 24e division militaire, au corps d'observation de l'Escaut, dans la 15e division militaire, au camp de Boulogne et à l'armée de la Tête de Flandre; blessé à Franckenthal; mort à Gand, 11 septembre 1809.

Berger (Georges-Joseph), de Lyon, 32 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1779-1789; sergent dans la garde parisienne soldée, 1789-1791; passé au 103e régiment d'infanterie, janvier 1792; retiré, août 1792.

Capitaine d'une compagnie de volontaires, 13 septembre 1792; lieutenant-colonel en 2e du bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; chef de bataillon à la 162e demi-brigade; passé à la 103e; ✻, 1804; O. ✻, 1807; blessé à Hohenlinden; retraité, 1809.

Adjudants-majors.

Masson (Nicolas), de Vitry-sur-Marne, 25 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1784-1788.

Sergent-major d'une compagnie de la section de la Commune, le 13, et adjudant-major au bataillon de la Commune et des Arcis, le 16 septembre 1792; capitaine d'une compagnie, 30 mars 1793; blessé à Raismes, 8 mai 1793 et transporté à Valenciennes; prisonnier de guerre à la capitulation; rentré au dépôt du bataillon, 11 avril 1794; passée à la 162e demi-brigade, puis à la 103e; tué près d'Ingolstadt, 10 septembre 1796.

Serail (Guillaume), de La Chapelle (Cantal), 34 ans.

Soldat au régiment de Béarn, 1776-1784; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1790-1792.

Sous-lieutenant d'une compagnie de volontaires, le 13, et lieutenant au bataillon de la Commune et des Arcis, le 16 septembre 1792; adjudant-major, 30 mars 1793; capitaine d'une compagnie, 10 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; décédé, 5 janvier 1795.

Huguenin (Joachim).

Sergent-major, le 16 septembre 1792; sous-lieutenant de grenadiers et adjudant-major, 10 mai 1793; suspendu, 3 février 1794.

Mouchet d'Infreville (Paul-Augustin-Dauphin), de Rouen, 27 ans.

Soldat au régiment de Lorraine, 1782-1787.

Sous-lieutenant au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; lieutenant, 10 mai 1793; adjudant-major provisoire, 3 février 1794; titulaire,

27 mars 1794 ; passé à la 162e demi-brigade ; capitaine d'une compagnie ; passé à la 103e demi-brigade ; tué à Diernstein, 11 novembre 1805.

Quartiers-maîtres trésoriers.

VANIER (Michel), de Paris, 40 ans.

Soldat au régiment d'Aquitaine, 1768-1779.

Sous-lieutenant d'une compagnie de volontaires, le 13, et quartier-maître trésorier du bataillon de la Commune et des Arcis, le 16 septembre 1792 ; capitaine d'une compagnie, 30 mars 1793 ; passé à la 162e demi-brigade, puis à la 103e ; retiré pour infirmités, 1797 ; capitaine au 1er bataillon auxiliaire de l'Oise, 1799 ; réformé de la 98e demi-brigade, 1800 ; retraité, 1811.

LABORDE (Bernard-Clément), du Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne).

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789-1792.

Sous-lieutenant d'une compagnie de volontaires, le 13, et lieutenant au bataillon de la Commune et des Arcis, le 16 septembre 1792 ; quartier-maître trésorier, 30 mars 1793 ; rang de capitaine, 10 mai 1793 ; retiré lors de l'embrigadement.

Chirurgiens-majors.

BACQUELIN.

Chirurgien-major, 16 septembre 1792 ; retiré lors de l'embrigadement.

SÉVOLA (Curtius).

Chirurgien aide-major, 16 septembre 1792.

PETIT ÉTAT-MAJOR

BROCARD (Antoine), de Gémeaux (Côte-d'Or), 34 ans.

Adjudant, le 16 septembre 1792 ; sous-lieutenant de compagnie, 30 mars 1793 ; lieutenant, 10 mai 1793 ; capitaine à la 162e demi-brigade, 1795 ; passé à la 103e demi-brigade ; ✻, 1807 ; blessé à Ebersberg, le 3, et décédé, le 5 mai 1809.

MARSAUDON (Pierre-François), de Paris, 17 ans.

Sergent-major, 17 septembre 1792 ; adjudant, 30 mars 1793 ; sous-lieutenant de compagnie, 10 mai 1793 ; lieutenant à la 162e demi-brigade, 1795 ; démissionnaire de la 103e, 1797.

LURAT (Durand), d'Issoire, 21 ans.

Caporal, 16 septembre 1792 ; fourrier, 2 décembre 1792 ; sergent-major, 11 janvier 1793 ; adjudant, 10 mai 1793 ; rang de sous-lieutenant, 28 novembre

1793; sous-lieutenant de compagnie, 27 mars 1794; passé à la 162e demi-brigade; lieutenant à la 103e, 1799; capitaine, 1805; ✻, 1807; chef de bataillon, 1811; prisonnier à Badajoz; rentré, passé au 84e régiment de ligne et O✻, 1814; blessé à Hohenlinden, Iéna, Ostrolenka, Saragosse, Albuéra et Ronda; en non-activité, 1815; retraité, 1822.

Chibler (Louis-Claude), de Paris, 29 ans.

Soldat aux gardes suisses, 1778-1792.

Incorporé au sortir des prisons, 13 septembre 1792, dans une compagnie de volontaires entrée dans la composition du bataillon de la Commune et des Arcis; caporal, 25 octobre 1792; sergent, 5 décembre 1792; sergent-major, 10 mai 1793; adjudant, 29 mars 1794; sous-lieutenant à la 162e demi-brigade; lieutenant, 1795; réformé de la 103e demi-brigade pour infirmités, 1798; retraité, 1801.

Roux (François).

Porte-drapeau, 16 septembre 1792.

Chapelier (Joseph), de Givet-le-Petit (Meuse), 38 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792, caporal, 4 novembre 1792; fourrier, 8 mars 1793; tambour-major, 10 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; tué à l'affaire de Franckenthal, 14 novembre 1795.

Langlois (Nicolas).

Tambour-maître, 16 septembre 1792.

Toutay (François-Jean Tetay, *dit*), de Paris, 18 ans.

Armurier, 16 septembre 1792; pensionné de la 103e demi-brigade, 1797.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

Bereytter (Ange-Jean-Geoffroy), de Coutances, 53 ans.

Soldat au régiment de Picardie, 1759-1768; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789-1792.

Capitaine, 4 septembre 1792, d'une des compagnies de volontaires qui formèrent le bataillon de la Commune et des Arcis; passé à la 162e demi-brigade; réformé de la 103e, pour infirmités, suite des fatigues de la guerre, 1798; pensionné, 1801.

Gardanbas (Mathieu-François), de Paris, 31 ans.

Capitaine de canonniers, 13 septembre 1792; présent au 6 mars 1794; les renseignements ultérieurs font défaut.

GÉRARD (Jean-Charles), de Paris, 22 ans.

Lieutenant, 16 septembre 1792; capitaine, 10 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade, puis à la 103e; tué à Kehl, 6 janvier 1797.

GILLET (Jacques-Antoine), de Corre (Haute-Saône), 37 ans.

Lieutenant, 16 septembre 1792; capitaine, 10 mai 1793; blessé d'un coup de feu au bras gauche et atteint d'une hernie double par suite d'un effort au combat du 30 mars 1793 dans le bois de Bon Secours, il continua son service, supporta avec courage les fatigues de la guerre, mais le mal empirant, il fut obligé de s'arrêter et demanda à se retirer le 6 novembre 1793, ce qui lui fut accordé le 17; pensionné, 10 mai 1794.

HUBERT (Jean-Michel), d'Haguenau (Bas-Rhin), 38 ans.

Lieutenant, 4 septembre 1792, d'une compagnie de volontaires entrée dans la composition du bataillon de la Commune et des Arcis; capitaine, 10 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade, puis à la 103e; retraité, 1801.

MARTENSZ (Pierre-Adrien), d'Amsterdam, 28 ans.

Avocat, patriote hollandais réfugié.

Lieutenant de volontaires, le 13, et capitaine au bataillon de la Commune et des Arcis, le 16 septembre 1792; passé à la 162e demi-brigade; rentré au service de la République batave, 1795.

PARADIS (Antoine-Joseph-Gabriel), de Tournay, 52 ans.

Soldat aux régiments de Bouillon, d'Alsace, de Lorraine et de Salis-Samade, successivement, 1756-1789; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789; adjudant-major de la section armée de la Maison Commune, août 1792.

Capitaine au bataillon de la Maison Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; capitaine de grenadiers, 10 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; tué d'un coup de boulet au siège de Landrecies, 12 juillet 1794.

PÈLERIN.

Capitaine; émigré du 5 au 8 avril 1793.

VIEZ (Pierre-Jean-Baptiste), de Paris, 41 ans.

Avait servi 10 ans comme soldat au régiment de Touraine, puis au régiment provincial de Mantes.

Sous-lieutenant au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; lieutenant, 12 janvier 1793; capitaine, 28 novembre 1793; passé à la 162e demi-brigade, puis à la 103e; tué devant Kehl, 7 janvier 1795.

VIVIEN.

Capitaine, 16 septembre 1792; présent le 13 janvier 1793; les renseignements ultérieurs font défaut.

Lieutenants.

Bertellemy (Gilbert-Denis), de Paris, 31 ans.

Sous-lieutenant, 17 septembre 1792; lieutenant, 10 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; capitaine à la 103e demi-brigade, 1800; blessé à Iéna; ✡, 1807; retraité, 1808.

Delaunay (Jacques), de Paris, 39 ans.

Soldat au régiment de Vexin, 1774-1775; puis au régiment provincial de Paris, 1778-1791.

Sergent au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; sous-lieutenant de grenadiers, 10 mai 1793; lieutenant, 31 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; disparu à l'affaire de Busigny, 17 avril 1794.

Devert (François), de Paris, 29 ans.

Soldat provincial de la généralité de Soissons, 1782-1790.

Sous-lieutenant au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; lieutenant, 10 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; à l'hôpital, 18 janvier 1795; sans nouvelles depuis.

Dompmartin (Alexandre-Joseph), de la Lozère, 30 ans.

Sous-lieutenant, 17 septembre 1792; lieutenant, 10 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; décédé, 20 avril 1794.

Expert (Jean), de Murat (Cantal), 31 ans.

Sous-lieutenant, 16 septembre 1792; lieutenant, 10 mars 1793; passé à la 162e demi-brigade; démissionnaire de la 103e, 1796.

Guinguehlot (Charles-Antoine Hurillon, *dit*), de Laon, 40 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1768-1789; sergent dans la garde parisienne soldée, puis au 102e régiment d'infanterie, 1789-1792.

Sous-lieutenant, le 13, et lieutenant au bataillon de la Commune et des Arcis, le 16 septembre 1792; lieutenant de grenadiers, 10 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; congédié pour infirmités et pensionné, 1795.

Jouet (Alexandre-Louis), de Paris, 19 ans.

Sous-lieutenant; lieutenant, 10 mai 1793; mis en réquisition, 4 juillet 1793, pour être employé à la Monnaie d'Arras, puis par la Commission des Armes.

Lambin (Louis-Antoine), de Paris, 27 ans.

Soldat au régiment de Béarn, 1781-1790.

Sergent au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; sous-lieutenant de grenadiers, 10 mai 1793; lieutenant, 27 mai 1794; passé à la 162e demi-brigade; capitaine au 103e régiment de ligne, 1806; retraité, 1813.

Malot (Pierre), de Paris, 24 ans.

Lieutenant de canonniers, 13 septembre 1792; capitaine commandant l'artillerie de la 162e demi-brigade, 1794; congédié de la 103e demi-brigade, lors du licenciement des compagnies de canonniers, 1798.

Milon (Louis), de Vermenton (Yonne), 19 ans.

Caporal, le 16, et sergent, le 20 septembre 1792; sous-lieutenant, 10 mai 1793; lieutenant, 29 novembre 1793; capitaine à la 162e demi-brigade, 1795; ✻, 1807; chef de bataillon au 14e régiment de ligne, 1813; en non-activité, 1815; blessé à Moguer, à Albuéra et sous Thionville; retraité, 1822.

Sous-lieutenants.

Duchaumoy (Jean-Claude Letelon, *dit*), de Paris, 42 ans.

Sergent, 16 septembre 1792; sous-lieutenant, 31 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; lieutenant à la 103e, 1800; ✻, 1804; blessé à Kehl et à Hohenlinden; tué à Diernstein, 11 novembre 1805.

Gaby (Gilbert), de Montaigut (Puy-de-Dôme), 24 ans.

Volontaire, le 16, et sergent, le 20 septembre 1792; sergent-major, 15 janvier 1793; sous-lieutenant, 29 novembre 1793; passé à la 162e demi-brigade; tué au combat de Sprimont, 18 septembre 1794.

Le Roy (Charles), de Sermoise (Aisne), 41 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1790-1792.

Volontaire au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; sergent, 5 décembre 1792; sous-lieutenant, 10 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; mort de fatigues à Spire, 29 septembre 1795.

Lolivier (Jean), de Stainville (Meuse), 34 ans.

Soldat au régiment de l'Ile-de-France, 1780-1788.

Caporal au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; sergent, 8 février 1793; sous-lieutenant, 10 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; disparaît lors du second embrigadement.

Naillet (Nicolas), d'Auxerre, 43 ans.

Soldat au régiment du Dauphin, puis au régiment du Perche, 1769-1776.

Sergent au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; sous-lieutenant, 10 mai 1793; de grenadiers, 27 mars 1794; lieutenant à la 162e demi-brigade, 1795; passé à la 103e; réformé, 1801; retraité, 1802.

Perrier (Félix-François), de Bray (Seine-et-Oise), 23 ans.

Caporal de canonniers, 4 septembre 1792; sergent, 24 décembre 1792; sergent-major, 1er juillet 1793; sous-lieutenant, 12 août 1793; détaché au corps

provisoire d'artillerie de la *Foudroyante Montagne*, 30 novembre 1793; rentré au bataillon alors amalgamé dans la 162e demi-brigade, 9 juillet 1794; passé à la 103e demi-brigade; réformé lors du licenciement des compagnies de canonniers, 1798.

PICHET (Étienne-Augustin), 22 ans.

Sergent, 16 septembre 1792; sous-lieutenant, 10 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; mort à Strasbourg, 17 novembre 1795.

TAVERNIER (Barthélemy-Charles), de Paris, 32 ans.

Soldat au régiment de Vivarais pendant deux ans.

Sergent-major au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; sous-lieutenant, 10 mai 1793; lieutenant à la 162e demi-brigade, 1794; mort à Strasbourg, 15 novembre 1795.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

BARISIEN (Claude), de Veuilly-la-Poterie (Aisne), 39 ans.

Soldat au régiment d'Auvergne, 1786-1789.

Volontaire au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 mars 1793; sergent, 8 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; blessé au siège du Quesnoy et au blocus de Luxembourg; démissionnaire et admis aux Invalides, 1797; placé aux Vétérans, 1799.

BATANDIÉ (Joseph), de Versailles, 28 ans.

Soldat au régiment d'Auxerrois, 1783-1791.

Grenadier au bataillon de la Commune et des Arcis, 11 avril 1793; sergent, 8 mai 1793; ne figure plus lors de l'embrigadement.

BAUCHARD (Louis-Marie), de Bouchain, 31 ans.

Volontaire, le 24, et caporal, le 26 mars 1793; fourrier, 29 novembre 1793; rayé des contrôles de la 103e demi-brigade, comme ancien à l'hôpital, 1797.

BERNARD (Louis), de Saint-Germain-en-Laye, 38 ans.

Enrôlé sur la section de la Fidélité, 16 février 1793; arrivé au bataillon de la Commune et des Arcis en qualité de conducteur de dix recrues de la section, 16 avril 1793; sergent, le 8, et sergent-major, le 21 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; décédé des fatigues de la guerre, à Strasbourg, 23 octobre 1795.

BIGOT (François), de Lapenty (Manche), 32 ans.

Caporal, 17 septembre 1792; sergent, 9 mai 1793; sous-lieutenant au 103e régiment de ligne, 1805; blessé à Diernstein; retraité, 1806.

BLAISE (Charles), de Paris, 19 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 12 janvier 1793; sergent-major à la 103e demi-brigade 1801; placé aux Vétérans, 1803.

BOYÉ (Charles Jean-Sébastien), de Paris, 19 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 10 mai 1793; aide de camp de général Romanet, 3 octobre 1793; puis du général Desenfants, 1794; rang de sous-lieutenant, 1796; démissionnaire, 1797.

CHAUVEY (Antoine), de Quincey (Haute-Saône), 23 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 8 février 1793; sergent, 12 avril 1793; vaguemestre à la 103e demi-brigade, 1800; congédié, 1802.

CHEVALLIER (François-Simon, *dit* Jean), de Paris, 24 ans.

Soldat au régiment de Béarn, 1784-1790.

Caporal au bataillon de la Commune et des Arcis, 17 septembre 1792; sergent, 15 mars 1793; sergent-major, 8 mai 1793; mort à Etréaupont de blessures reçues à Prisches, 27 avril 1794.

COCHON (Denis-Mathurin), de Paris, 24 ans.

Volontaire, 16 mars 1793; caporal, 8 août 1793; fourrier, 30 janvier 1794; passé à la 162e demi-brigade, décédé à Landau, 30 janvier 1794.

CONSIGNY (Pierre), de Morvilliers (Aube), 33 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789-1792.

Caporal au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; sergent, 9 mai 1793; passé à la 162e demi-brigade; décédé, 20 octobre 1794.

COUSIN (Mathieu), de Paris, 24 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; sergent, 12 avril 1793; retraité de la 103e demi-brigade, 1801.

DARRAS (Adrien), d'Allonville (Somme), 55 ans.

Dragon au régiment d'Autichamp, 1758-1778.

Caporal au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; sergent, 6 mars 1793; retraité de la 103e demi-brigade, 1798.

DAUDON (Silvain), de Charbonnier (Puy-de-Dôme), 25 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; sergent, 8 mai 1793; parti de la 103e demi-brigade, 1796.

DELEYEN (Théodore), de Saint-Léonard (Oise), 35 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 15 février 1793; sergent, 1er juillet 1793; passé à la 162e, puis à la 103e demi-brigade; tué en Helvétie, 10 mai 1799.

Delille (Jean-Pierre), de Gennevilliers, 24 ans.

Volontaire, le 24, et sergent, le 26 mars 1793; sergent-major, 23 novembre 1793; passé à la 162e demi-brigade; blessé à Kehl, le 6 janvier 1797, et mort à Strasbourg, le 15.

Delile (Laurent-Pierre), de Gennevilliers, 21 ans.

Volontaire, le 24, et sergent-major, le 26 mars 1793; destitué (incapacité), 23 novembre 1793; passé aux canonniers de la 162e demi-brigade; grenadier à la 103e demi-brigade; tué en Helvétie, 3 mai 1799.

Demigny (Louis-Nicolas), de Saint-Georges-les-Hurtières (Savoie), 22 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; fourrier, 8 mai 1793; destitué, 28 août 1793; passé à la 162e demi-brigade; disparu à l'affaire dans la forêt du Nouvion, 21 avril 1794.

Deshayes (Louis-Dominique), de Falaise, 31 ans.

Musicien dans les gardes suisses, 1775-1792.

Volontaire au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; caporal, 3 décembre 1792; fourrier, 10 mai 1793; sergent, 5 octobre 1793; sergent-major à la 162e demi-brigade, 1795; remis fusilier sur sa demande à la 103e, 1804; retraité, 1807.

Deslandes (Pierre), de Saclay (Seine-et-Oise), 18 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; sergent, 12 avril 1793, passé aux canonniers, 6 décembre 1793, comme simple canonnier; figure à la 162e demi-brigade; ne se retrouve plus à la 103e.

Desprez (Charlemagne), de Survilliers (Seine-et-Oise), 39 ans.

Soldat au régiment de Berry, 1772-1780.

Caporal au bataillon de la Commune et des Arcis, le 16, et sergent, le 17 septembre 1792; congédié de la 103e demi-brigade, 1802.

Dieu (Nicolas), d'Arcueil, 32 ans.

Canonnier, 4 septembre 1792; fourrier, 11 décembre 1792; sergent, 4 juin 1793; sergent-major, 12 août 1793; premier lieutenant d'artillerie à la 162e demi-brigade, 1794; démissionnaire de la 103e, 1797.

Dubocq (Jean-Baptiste), de Paris, 26 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 8 mai 1793; fourrier, le 15, et sergent, le 30 janvier 1794; congédié de la 103e demi-brigade, 1798.

Finet (François), d'Aubusson, 18 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; fourrier, 12 avril 1793; sergent, 30 janvier 1794; passé à la 162e demi-brigade; tué, 17 avril 1794.

Fleury (Joseph), de Bougey (Haute-Saône), 30 ans.

Soldat dans les troupes provinciales, 1782-1788.

Volontaire au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; fourrier, 8 mai 1793; sergent, 15 janvier 1794; passé à la 162e demi-brigade; ne figure plus lors du second embrigadement.

Foulley (Edme-Jean-Pierre), de Chablis, 20 ans.

Canonnier, 4 septembre 1792; caporal, 2 août 1793; fourrier, 5 décembre 1793; lieutenant en second d'artillerie à la 162e demi-brigade, 1794; démissionnaire de la 103e, 1796.

Fromage (François-Marie), du Mesnil-Oury (Calvados), 20 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 18 janvier 1793; fourrier, 1er décembre 1793; sergent, 30 janvier 1794; sergent-major, 22 février 1794; sous-lieutenant à la 162e demi-brigade, 20 avril 1794; lieutenant à la 103e, 1800; capitaine à la 84e, 1803; ✵, 1809; aide de camp du général Broussier, 1810; tué à Krasnoë, 16 novembre 1812.

Garin (Jean-Louis), de Sens, 22 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; fourrier, 8 février 1793; sergent-major, 12 avril 1793; congédié de la 103e demi-brigade, 1802.

Gauché (Charles-Pierre), de Paris, 16 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; fourrier, 23 mars 1793; sergent, 1er novembre 1793; sergent-major la 162e demi-brigade, 1795; sous-lieutenant au 103e régiment de ligne, 1804; lieutenant, 1806; ✵, 1807; blessé à Saragosse; retraité, 1809; commis au ministère de la guerre, 1810; ✵, 1819; retraité, 1838; décédé, 15 avril 1852.

Au combat de Diernstein, 11 novembre 1805, il encouragea par son exemple les soldats de sa compagnie à conserver une position que l'on ne pouvait abandonner sans laisser le flanc droit du régiment à découvert; quoique cette compagnie n'eut plus de cartouches, il la maintint néanmoins dans cette position jusqu'au moment où la retraite fut ordonnée.

Grosjean (Henry), de Lutran (Haut-Rhin), 32 ans.

Soldat aux gardes suisses, 1780-1792.

Caporal au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; sergent, 22 janvier 1793; sergent-major; 8 mai 1793; rayé de la 103e demi-brigade, comme ancien à l'hôpital, 1798.

Hautemeul (Étienne), de Marnes (Seine-et-Oise), 20 ans.

Volontaire, 24 mars 1793; sergent, 26 mars 1793; destitué (incapacité), 23 novembre 1793; ne figure pas à la 162e demi-brigade.

Jacquot (Charles-Hyacinthe), de Dombasle (Vosges), 39 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 3 décembre 1792; fourrier, 5 oc-

tobre 1793; sergent, 9 janvier 1794; rayé de la 103e demi-brigade, comme ancien à l'hôpital, 1797.

Lafont (Silvain), de Saint-Germain-Beaupré (Creuse), 21 ans.

Caporal de canonniers, 4 septembre 1792; fourrier, 4 juin 1793; sergent, 12 août 1793, lieutenant en second d'artillerie à la 162e demi-brigade, 1794; ne figure plus lors du second embrigadement.

Lambert (Nicolas), de Paris, 19 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 10 mai 1793; congédié de la 103e demi-brigade, 1802.

Lambquin (Jean), de Raulecourt (Meuse), 23 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 8 mai 1793; fourrier, 6 août 1793; sergent; passé à la 103e demi-brigade; prisonnier de guerre, 1799; mort en captivité.

Lambron (Jean), de Metz, 38 ans.

Grenadier, 8 avril 1793; fourrier, 31 décembre 1793; parti de la 103e demi-brigade, 1800.

Lécluse (Jean), de Paris, 32 ans.

Volontaire, le 24, et caporal, le 26 mars 1793; sergent, 30 janvier 1794; parti du 103e, 1805.

Le Double (Nicolas), de Novion-Porcien (Ardennes), 25 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 10 mai 1793; fourrier, ...; sergent-major à la 162e demi-brigade, 1794; congédié de la 103e, 1798.

Lefèvre (Jean-Baptiste), de Paris, 19 ans.

Canonnier, 13 septembre 1792; caporal, 11 décembre 1792; sergent, 12 août 1793; passé de la 103e demi-brigade au 13e dragons, 1801; maréchal-des-logis; réformé, 1805.

Loude (Jean-Baptiste), de Paris, 22 ans.

Soldat aux gardes suisses, 1784-1792.
Volontaire au bataillon de la Commune et des Arcis, 12 décembre 1792; caporal, 16 février 1793; sergent, 8 mai 1793; ne figure plus lors de l'embrigadement.

Maillard (Ignace), du canton de Fribourg, 28 ans.

Soldat au régiment des gardes-suisses, 1788-1792.
Caporal au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; sergent, 1er avril 1793; réformé de la 103e demi-brigade, 1796.

MAILLOCHON (Joseph), de Mosnay (Indre), 27 ans.

Soldat au régiment de la Guadeloupe, 1784-1790.
Volontaire au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; caporal, 25 février 1793 ; sergent, 30 janvier 1794 ; passé à la 162e demi-brigade ; tué, 6 août 1794.

MAUGET (Jean-Denis), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792 ; caporal, 20 novembre 1792 ; sergent, 8 mai 1793 ; passé à la 162e demi-brigade ; décédé à Aix-la-Chapelle, 13 avril 1795.

MÉTIVIER (Pierre-Antoine), de Petit-Bry-sur-Marne, 38 ans.

Soldat au régiment de Flandre, 1783-1791.
Caporal au bataillon de la Commune et des Arcis, le 16, et sergent, le 17 septembre 1792 ; sergent-major, 8 mai 1793 ; sous-lieutenant à la 162e demi-brigade, 1795 ; démissionnaire de la 103e, 1796.

ORIANNE (François-Joachim), 21 ans.

Canonnier, 16 septembre 1792 ; caporal, 4 juin 1793 ; fourrier, 12 août 1793 ; ne figure plus lors de l'embrigadement.

PARENT (Nicolas-Denis), de Paris, 49 ans.

Volontaire, le 24, et sergent, le 26 mars 1793 ; décédé à Guise, 8 décembre 1793.

PEDOT (Étienne-Antoine), de Paris, 25 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789-1792.
Volontaire au bataillon de la Commune et des Arcis, le 16, et caporal, le 20 septembre 1792 ; sergent-major, 8 mai 1793 ; rayé de la 103e demi-brigade, 1797.

PERRET (Clément), de Paris, 25 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792 ; caporal, 10 mai 1793 ; sergent, 30 janvier 1794 ; passé à la 103e demi-brigade ; prisonnier de guerre, 1799 ; mort en captivité.

PERRIER (Pierre), de Champrosay (Seine-et-Oise), 28 ans.

Soldat au régiment de Pondichéry, 1781-1785.
Sergent au bataillon de la Commune et des Arcis, 17 septembre 1792 ; sergent-major, 8 mai 1793 ; passé à la 162e demi-brigade ; mort à Lauterbourg, 30 mars 1796.

PERROT (Antoine), de Rembercourt (Meurthe), 27 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792 ; caporal, 12 avril 1793 ; fourrier, 30 janvier

1794; sergent à la 162e demi-brigade, 1794 ; sous-lieutenant à la 103e, 1799; lieutenant au 92e régiment de ligne, 1805 ; blessé en Helvétie ; tué, 17 mai 1809.

PICON (Léonard), de Vallière (Creuse), 28 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 11 mars 1793; fourrier, 8 mai 1793; sergent, 29 janvier 1794; passé à la 162e demi-brigade, puis à la 103e; tué en Helvétie, 10 mai 1809.

POCHEVIN (Pierre), d'Orléans, 22 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 8 mai 1793; sergent, 6 août 1793; passé à la 162e demi-brigade; n'a pas été trouvé inscrit à la 103e.

POUJOT (André), d'Arnac-la-Poste (Haute-Vienne), 21 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; sergent, 8 mai 1793; passé à la 103e demi-brigade; prisonnier de guerre, 1799; retraité, 1802.

RENAUD (Léonard), de Saint-Michel-de-Veisse (Creuse), 41 ans.

Grenadier, le 3, et sergent, le 8 mai 1793; réformé pour infirmités, 13 janvier 1794.

RENAUD (Thomas), de Fontenay-lès-Louvets (Orne), 25 ans.

Volontaire, le 24, et caporal, le 26 mars 1793; sergent, 29 novembre 1793; rayé de la 103e demi-brigade comme ancien à l'hôpital, 1797.

RENAUDOT (Maurice), de Chassignelles (Yonne), 18 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 1er mai 1793; fourrier, le 25, et sergent, le 31 janvier 1794 ; passé à la 162e demi-brigade ; tué, 21 avril 1794.

RÉVEIL (Claude), de Néron (Eure-et-Loir), 26 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 15 janvier 1793; fourrier, 5 août 1793; sergent, 1er décembre 1793; passé de la 162e demi-brigade à la légion de police, 1795.

ROLET (Joseph-Toussaint), d'Héry-sur-Alby (Savoie), 21 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 4 février 1793; fourrier, 9 mai 1793; sergent à la 103e demi-brigade, 1798; ✠, 1804; sous-lieutenant, 1805; lieutenant, 1808 ; mort à Séville, 22 novembre 1810.

ROUX (Pierre), de Brioude, 20 ans.

Volontaire, le 16, et caporal, le 20 septembre 1792; sergent, 8 mai 1793; sergent-major à la 162e demi-brigade, 1794; sous-lieutenant, 1795; resté à Paris, 20 février 1796, date de la réorganisation en 103e demi-brigade, et n'a pas reparu.

ROYER (Nicolas), de Rocroy, 22 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 12 avril 1793; sergent, 17 novembre 1793; passé à la 162e demi-brigade; ne figure plus au second embrigadement.

SONNIER (François-Augustin), de Charmentray (Seine-et-Marne), 25 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 11 novembre 1792; sergent, 5 août 1793; passé à la 162e demi-brigade; décédé à Herve, 3 février 1795.

THIÉBAULD (Claude-François), de Rupt (Haute-Saône), 26 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 1er avril 1793; fourrier, 28 août 1793; sergent à la 103e demi-brigade, 1801; congédié, 1802.

VOTHAY (François), du canton de Fribourg, 23 ans.

Soldat aux gardes suisses, 1787-1792.
Caporal au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; sergent, 8 mai 1793; retraité de la 103e demi-brigade, 1798.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

162e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(*1re formation*).

La 162e demi-brigade fut constituée le 6 avril 1794 par la réunion du 2e bataillon du 89e régiment (Royal-Suédois), du bataillon de la Commune et des Arcis et du 6e *bis* du Calvados.

Elle prit une part active aux opérations de l'armée du Nord et à celles qui amenèrent la reddition aux armées de la République des places du Quesnoy et de Landrecies. Elle subit des pertes considérables au cours de cette campagne; au nombre des tués, blessés ou prisonniers figurent les anciens volontaires du bataillon de la Commune et des Arcis dont les noms sont relatés ci-après :

BEAUDOUIN (Jean), de Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).
Grenadier; tué à l'affaire du Nouvion, 27 avril 1794.

BELLIER (Antoine), de Chéry-Chartreuve (Aisne), 20 ans.
Volontaire; disparu à l'affaire de Busigny, 17 avril 1794.

BIGUERIER (François), de Fontaine (Aisne), 18 ans.
Volontaire; tué 11 août 1794.

Blain (Léonard), 23 ans.

Grenadier; tué à l'affaire de Prisches, 29 avril 1794.

Bonot (Jean), de Saint-Hilaire-Bonneval (Haute-Vienne), 18 ans.

Volontaire; tué au siège du Quesnoy, 2 août 1794.

Bouzin (Jean), de Chablis (Yonne), 18 ans.

Volontaire; cuisse gauche emportée par un boulet au combat de Sprimont, 18 septembre 1794; retraité.

Combe (Joseph), de Saint-Agoulin (Puy-de-Dôme), 35 ans.

Volontaire; blessé à l'affaire dans la forêt du Nouvion, 21 avril 1794; retraité.

Comirey (Jean), de Selongey (Côte-d'Or), 44 ans.

Volontaire; tué à Busigny, 17 avril 1794.

Cornelis (Jean), de Grand-Failly (Moselle), 37 ans.

Fourrier; tué à Busigny, 17 avril 1794.

Coulle (Félix), de Marly (Aisne).

Grenadier; tué à Sprimont, 18 septembre 1794.

Devrent (Pierre), de Pithiviers (Loiret).

Grenadier; tué au siège du Quesnoy, 3 août 1794.

Dunay (Antoine), d'Azerables (Creuse), 26 ans.

Volontaire; tué, 7 août 1794.

Dupont (Louis), de Brenelle (Aisne), 24 ans.

Volontaire; disparu à Busigny, 17 avril 1794.

Durand (Pierre), de Paris, 20 ans.

Tambour de grenadiers; tué au siège de Landrecies, 3 juillet 1794.

Duval (Jean-Baptiste), de Paris, 29 ans.

Volontaire; tué au siège du Quesnoy, 4 août 1794.

Duvinage (Antoine-Adrien), de Paris, 29 ans.

Caporal; tué à l'affaire du Nouvion, 27 avril 1794.

Fleury (Louis), 32 ans.

Caporal; estropié de la jambe gauche et du bras droit par suite de blessures; retraité, 1794.

Gillot (Claude-Benjamin), d'Othis (Seine-et-Marne).

Volontaire; disparu à l'affaire dans la forêt du Nouvion, 21 avril 1794.

Guillié (Julien-Nicolas), de Paris, 41 ans.

Volontaire; prisonnier à Busigny, 17 avril 1794.

Joubert (Jacques), de Paris.

Volontaire; tué à Busigny, 17 avril 1794.

Lavallée (Antoine), de Saint-Léonard (Oise).

Caporal; tué, 22 avril 1794.

Lécosse (Jean), de Villiers-aux-Corneilles (Marne), 24 ans.

Volontaire; tué à Sprimont, 18 septembre 1794.

Léonard (Marcel), de La Souterraine (Creuse).

Grenadier; tué au Nouvion, 27 avril 1794.

Magnié (Louis-Joseph), d'Erloy (Aisne), 19 ans.

Volontaire; tué au siège de Landrecies, 12 juillet 1794.

Parson (Nicolas), des Marats (Meuse), 26 ans.

Caporal; tué, 13 juin 1794.

Piot (Jean-Joseph), de Paris, 16 ans.

Volontaire; disparu à l'affaire dans la forêt du Nouvion, 21 avril 1794.

Poiret (Pierre), du Bourget, 18 ans.

Volontaire; prisonnier à Busigny, 17 avril 1794.

Subtil (François-Auguste), de Paris, 15 ans.

Tambour de grenadiers; mort de blessures à Namur, 29 octobre 1794.

Thommret (Joseph), de Paris, 15 ans.

Volontaire; coup de biscaïen à l'épaule droite à l'affaire dans la forêt du Nouvion, 21 avril 1794; admis aux Invalides, 1795; placé aux Vétérans, 1796; pensionné, 1800.

103e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE.

(2e formation).

Parmi les volontaires du bataillon de la Commune et des Arcis qui passèrent à la 103e demi-brigade se trouvent :

ANGREAUX (Mathurin), d'Arnac-la-Poste (Haute-Vienne), 24 ans.
Grenadier ; retraité pour blessures, 1798.

BARGUET (Alexis), de Bazoches (Aisne), 19 ans.
Caporal ; blessé à Fréjénal, 1811, et retraité.

BEAUTE (Auguste), de Grandvilliers (Oise), 19 ans.
Grenadier ; mort de blessures, 21 novembre 1796.

BIARAT (Raphaël), de Gommerville (Eure-et-Loir), 22 ans.
Volontaire ; tué en Helvétie, 10 mai 1799.

CAILLE (François), de Saint-Feyre (Creuse), 24 ans.
Volontaire ; tué en Helvétie, 10 mai 1799.

CHAUVET (Jean), de Léotoing (Haute-Loire), 21 ans.
Volontaire ; retraité pour ophtalmie, 1798.

CHESNEAU (René), de Mayet (Sarthe), 27 ans.
Grenadier ; prisonnier de guerre, 1799-1800 ; réformé, 1809.

CHOLET (Jean), d'Alençon, 19 ans.
Sergent ; blessé à Saragosse, le 26 janvier, et mort à Tudela, 16 avril 1809.

COLLIN (François), de Poissons (Haute-Marne), 45 ans.
Volontaire ; a reçu deux blessures ; admis aux Invalides, 1797.

DAULET (Ferdinand), de Villers-en-Prayères (Aisne), 18 ans.
Grenadier ; mort à Madrid, 7 mars 1810.

DEMICHEL (Léonard), de Vallière (Creuse), 28 ans.
Volontaire ; prisonnier de guerre, 1799 ; mort en captivité.

DEMORY (François-Charlemagne), de Mortefontaine (Aisne).
Caporal ; prisonnier de guerre, 1799 ; mort en captivité.

DESRIEUX (Jean-Marie), de Paris, 18 ans.

Caporal; blessé près Ulm; retraité, 1801; admis aux Invalides, 1829; décédé, 25 mai 1845.

DUFRESNE (Gervais), de Vitry (Seine), 17 ans.

Sergent; blessé à Saragosse, 18 février 1809; décédé, 4 mars.

DUVAL (Jean-Marie), de Paris, 33 ans.

Caporal; blessé à Schaffhouse; retraité, 1801.

GALENTIN (Jacques), de Droizy (Aisne), 20 ans.

Caporal; retraité, 1811.

GATY (Léonard), du Grand-Bourg (Creuse), 22 ans.

Sergent; retraité, 1809.

GIRE (François), de Paris, 17 ans.

Volontaire; tué en Helvétie, 10 mai 1799.

GUILLAUME (Pierre), de Coole (Marne), 18 ans.

Grenadier; prisonnier de guerre, 1799; mort en captivité.

HAILLARD (Jean-Baptiste), de Gommerville (Eure-et-Loir), 23 ans.

Caporal; retraité, 1809.

HAILLARD (Louis), de Gommerville (Eure-et-Loir), 23 ans.

Caporal; blessé devant Moguer; retraité, 1811.

HARVOY (Jean-Baptiste), de Cumières (Marne), 21 ans.

Grenadier; blessé à Iéna; retraité, 1807.

LATOUR (Louis-Pierre), de Saint-Thibaut (Aisne), 23 ans.

Voltigeur; blessé à Iéna; retraité, 1807.

LEPIQUE (Pierre), de Versailles, 18 ans.

Volontaire; blessé à Kehl; congédié, 1797; pensionné, 1800.

LEVÊQUE (Charles-Antoine), de Chéry-Chartreuve (Aisne), 20 ans.

Sergent; ✼; blessé à Ostrolenka; retraité.

MAGRAS (Jacques-Alexandre), de Paris, 18 ans.

Volontaire; réformé, 1810.

PELGRAND (Jean), d'Auzances (Creuse), 19 ans.

Caporal; ✼; blessé à Fréjénal, 1811, et retraité.

PROISY (Jean-Baptiste), d'Erloy (Aisne), 29 ans.

Grenadier; prisonnier de guerre, 1799-1800; placé aux Vétérans, 1809.

ROGER (Jean-Louis), de Courbevoie, 15 ans.

Volontaire; retraité pour blessure, 1800.

TEISSIER (Léonard), de Bénévent-l'Abbaye (Creuse), 20 ans.

Volontaire, 23 septembre 1792; caporal, 8 mai 1793; sergent à la 103e demi-brigade, 1801; sous-lieutenant, 1812; lieutenant, 1813; retraité, 1814.

TRÉBUJET (Léonard), de Parnac (Indre), 24 ans.

Volontaire; prisonnier de guerre, 1799; mort en captivité.

Divers.

BERNARD (Denys), de Saint-Germain en Laye, 48 ans.

Caporal de canonniers dans le bataillon de Passy et Auteuil.

Canonnier au bataillon de la Commune et des Arcis, 25 mars 1793; atteint de hernies en faisant effort pour porter des bombes de 500 au siège de Landrecies; passé au bataillon de la *Foudroyante Montagne*, 30 novembre 1793; puis à la 162e demi-brigade; pensionné, 1796.

CHAMPION (Louis), de Provins, 40 ans.

Volontaire, 18 mars 1793; mort à Guise, 14 décembre 1793.

DAVRINVILLE (Marc), de Nancy, 32 ans.

Avait servi dix ans dans les troupes des Indes néerlandaises.

Volontaire au bataillon de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; passé à la 162e demi-brigade, puis à la 103e; blessé à Fribourg, 19 octobre 1790; réformé, 1797; placé dans les Vétérans, 1798; pensionné, 1806.

GÉNIE (Jean), de Paris, 40 ans.

Volontaire, 30 avril 1793; réformé, 10 août 1793.

GIRAUDET (Antoine), de Tercillat (Creuse), 48 ans.

Volontaire, 30 avril 1793; réformé, 20 octobre 1793.

GIRAULT (Claude-Jean), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; fourrier, 24 décembre 1793; sergent à la 162e demi-brigade, 1794; congédié de la 103e, 1802; rentré au service au 26e léger, 1805; adjudant, 1810; sous-lieutenant et lieutenant, 1812; prisonnier en Russie; rentré et passé au 7e léger, 1814; en non-activité, 1815; retraité, 1818; décédé, 1837.

LELAISANT (Alexandre-Pierre), de Castilly (Calvados), 60 ans.

Garde-côte de la province de Normandie, 1750-1762 ; soldat au régiment Royal-Vaisseaux, 1767 ; congédié, 1792 ; volontaire dans la garde nationale parisienne.

Volontaire au bataillon de la Commune et des Arcis, 1er mars 1793, enrôlé avec ses deux fils[1] ; caporal, 8 mai 1793 ; réformé pour infirmités, suite des fatigues de la guerre, et admis aux Invalides, 1795 ; décédé, 4 juin 1801.

LUCAS (Jean-Clair), de Paris, 50 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792 ; caporal, 5 décembre 1793 ; réformé, 15 décembre 1793.

MAGNIADAT (François), de Paris, 40 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792 ; réformé, 13 octobre 1793 ; ramené au corps comme n'étant pas parti de suite et n'ayant pas reproduit son congé, et réincorporé, 6 février 1794 ; rayé des contrôles de la 162e demi-brigade comme ancien à l'hôpital, 1796.

MURAT (Martin), de Paris, 26 ans.

Soldat aux régiments de Flandre, de Cambrésis et de Saintonge, successivement, 1780-1789.

Enrôlé dans la section des Arcis, 25 février 1793 ; parti le 18 mars 1793 et incorporé au bataillon de la Commune et des Arcis ; caporal ; décédé à Ourscamp, 2 mars 1794.

PHILIPPON (Jacques-Edme), d'Auxerre, 24 ans.

Volontaire, 24 mars 1793 ; blessé à Raismes ; admis aux Invalides, 1794 ; pensionné, 1795 ; lieutenant de Vétérans, 1796 ; réformé, 1797 ; réadmis lieutenant aux Invalides, 1802.

VIVIAND (Claude-François), de Paris, 50 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792 ; pensionné pour infirmités, 12 janvier 1794 ; admis comme lieutenant honoraire aux Invalides, 1795.

1. Tués tous deux en combattant, dit-il dans un mémoire ; mais ils ne figurent pas sur le contrôle du bataillon de la Commune.

1ER BATAILLON DE POPINCOURT

(20 SEPTEMBRE 1792. — 21 MARS 1795)

HISTORIQUE DU CORPS.

Ce bataillon, formé provisoirement le 15 septembre, se mit en route le lendemain et fut définitivement constitué à Château-Thierry le 20.

Composé pour la plus grande partie de volontaires de la section de Popincourt, qui fournit 4 compagnies, ainsi que la compagnie de canonniers, il fut complété par une compagnie levée sur la section de la Fidélité et organisée le 7 septembre, une compagnie de la section de Beaurepaire et une compagnie de volontaires du district de Bourg-la-Reine [1].

Il n'a pu être retrouvé que le procès-verbal de formation d'une des compagnies de la section de Popincourt [2], qui devint la 4e du bataillon.

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le cinq septembre de l'an quatrième de la Liberté, et le premier de l'Égalité, une compagnie du bataillon des volontaires de Popincourt enrôlés pour les frontières s'est assemblée au nombre de soixante et onze présents dans une cour de l'ancienne caserne de la troupe du centre, rue de Popincourt, pour procéder à la nomination de ses officiers et sous-officiers. L'assemblée de la section de Popincourt a nommé pour assister à ladite nomination M. Cosange, commissaire, d'après les ordres reçus du conseil général de la commune. M. le commissaire a consulté les volontaires s'ils nommeraient au scrutin ou par acclamation leurs officiers et sous-officiers. Les volontaires ont décidé qu'ils nommeraient leurs officiers et sous-

1. *Notice pour servir à l'historique du corps*, placée en tête du registre matricule du 53e régiment d'infanterie de ligne ouvert le 1er décembre 1808 (*Archives administratives de la guerre*).

2. *Archives administratives de la guerre*, dossier Lecoq, pensions, série 1801-1817, n° 148783, en original.

officiers par acclamation. M. le commissaire a consulté les volontaires sur le choix de leur capitaine; les volontaires ont nommé à la grande majorité et par acclamation M. Joseph *Deckeur*, âgé de 44 ans, pour leur capitaine. On a procédé ensuite à la nomination d'un lieutenant et sous-lieutenant; les volontaires assemblés ont nommé pour leur lieutenant M. Pierre-Clovis *François*, âgé de 38 ans, et pour sous-lieutenant M. Bernabé *Damour*, âgé de 42 ans. On a procédé ensuite à la nomination de quatre sergents. Les volontaires assemblés ont nommé pour leurs quatre sergents de ladite compagnie, M. Jean-Nicolas *Lecoq*, M. Louis-Joseph *Duquaine*, âgé de 31 ans; Jacques *Langrand*, âgé de 35 ans; M. *Simon*..... âgé de.....

Les volontaires ont procédé ensuite à la nomination de huit caporaux. Les volontaires ont nommé pour leurs caporaux MM. *Boulard*, *Quatrelivres*, *Pernot*, *Léger*, *Creté*, *Prévost*, jardinier, *Guérard*, *Morel*. Tous les officiers ont remercié l'assemblée, et les volontaires ont prêté le serment d'être fidèles à la Nation, et d'obéir aux ordres de leurs officiers, que M. le commissaire venait de proclamer au nom de la loi.

Deckeur, *capitaine*; François, *lieutenant*; Lecoq, *sergent-major*; Langrand, *sergent*; Cosange, *officier municipal.*

Le six septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la Liberté, le premier de l'Égalité, une compagnie des volontaires du bataillon de Popincourt enrôlés pour les frontières s'est assemblée au nombre de quatre-vingt-sept présents dans une des cours de l'ancienne caserne de Popincourt de la troupe du centre, M. Cosange, commissaire nommé le jour d'hier ayant (été) nommé pour présider aux réclamations que des volontaires avaient à faire sur la nomination du capitaine faite dans la journée d'hier. Plusieurs volontaires ont représenté que M. Deckeur avait été nommé hier 5 capitaine de ladite compagnie sans avoir au préalable fait sa soumission de partir pour les frontières. La compagnie a demandé à vérifier les faits et à entendre M. Mouroy, commissaire nommé à l'enregistrement des volontaires, et à entendre M. Deckeur pour la justification. M. le commissaire a invité M. Mouroy à venir au milieu de la compagnie. M. Mouroy, arrivé, a déclaré que M. Deckeur ne s'était présenté à l'enregistrement le 5, jour d'hier, qu'à neuf heures du soir, quoiqu'il ait été nommé capitaine à six heures du soir le même jour. M. Deckeur étant convenu des faits, la compagnie des volontaires a arrêté qu'elle procéderait à une autre nomination de capitaine. Des réclamations se sont faites sur ce qu'il fallait que les officiers nommés montent par roulement. La compagnie a décidé que le roulement n'aurait pas lieu quant à présent, attendu que les officiers n'étaient pas encore en exercice. M. le commissaire a consulté la compagnie sur le choix d'un capitaine. On a proposé MM. Lecoq et Dagerno; les deux candidats proposés mis aux voix, M. Lecoq a réuni 45 voix; M. Dagerno, 42; en conséquence M. le commissaire a proclamé M. Jean-Nicolas *Lecoq* pour capitaine de ladite compagnie. M. Lecoq a accepté le grade, a fait ses remerciements à ses camarades, qui ont juré de lui obéir en tout ce qu'il leur commanderait pour le service de la Nation et de la Patrie.

La nomination de M. Lecoq au rang de capitaine laissant vacant le grade de premier sergent, et comme la compagnie avait décidé que le roulement n'au-

rait pas lieu, on a passé à la nomination du premier sergent. M *Dagerno* a été nommé à l'unanimité premier sergent de ladite compagnie. M. le commissaire a proclamé M. Dagerno pour premier sergent de ladite compagnie, ce qu'il a accepté après avoir remercié ses camarades. M. le commissaire a demandé à la compagnie des volontaires si elle avait des réclamations à faire sur les nominations faites dans le jour d'hier, et dans celles d'aujourd'hui; la compagnie a arrêté à l'unanimité qu'elle était satisfaite de toutes les nominations faites tant dans le jour d'hier que dans cette journée.

LECOQ, *capitaine*; DAGERNO; COSANGE, *officier municipal.*

Après sa constitution le 1er bataillón de Popincourt, fort de 640 hommes, fut envoyé former le camp de l'Epine, avec le 3e bataillon de Seine-et-Marne, le 2e du Gard et le 4e de la Seine-Inférieure, sous les ordres du maréchal de camp Saint-Jean Pointis [1]. Il y était encore le 12 octobre [2].

Beurnonville avait été appelé à remplacer Kellermann au commandement de l'armée de la Moselle. Custine devenu général en chef des deux armées combinées du Rhin et de la Moselle décida que les troupes de Beurnonville établiraient une communication entre elles et les avant-postes de Custine à Kreutznach, et marcheraient ensuite sur Trèves et de là sur Trarbach, où s'effectuerait la jonction des deux armées.

Les troupes de la Moselle n'étaient pas en état de faire campagne; elles manquaient de chevaux d'artillerie, de chaussures, de vêtements et d'effets d'équipement; ce qu'on lui envoyait de Paris était défectueux ou de tailles qui ne pouvaient servir; les chevaux d'artillerie furent arrêtés en route et dirigés sur un autre point. Beurnonville, qui, de plus, prévoyait un échec, présentait des objections et hésitait à mettre son armée en marche. Mais de Paris comme de Mayence, quartier général de Custine, on lui prescrivit de marcher, et il rassembla ses troupes répandues, dans des cantonnements, de Saint-Dizier jusqu'aux bords de la Sarre.

Le 1er bataillon de Popincourt fit partie de la 1re ligne, général Ligniville.

L'armée de la Moselle arriva le 4 décembre à Rüwer, à deux lieues de Trèves, après avoir refoulé devant elle les avant-postes autrichiens. Le 6, une vive canonnade fut engagée contre la Montagne-

1. Tableau des troupes aux ordres du lieutenant général Sparre, annexé à une lettre du général La Poype, du 27 septembre 1792 (*Archives historiques de la guerre*, Armées du Nord et des Ardennes).

2. Le lieutenant général Sparre au Ministre, de Châlons, le 12 octobre 1792 (*Archives administratives de la guerre*, dossier Sparre, lieutenants généraux, n° 1236).

Verte, mais la position étant jugée imprenable, le général en chef changea d'objectif et décida de s'emparer de Pellingen, dont la possession lui permettrait d'occuper aisément Consarbrück et la Chartreuse, et rendrait Trèves indivis entre les deux armées opposées.

Le temps était épouvantable : « Il tombe en ce moment beaucoup de neige. Il y a eu quelquefois 6 à 8 pieds [1]. » Néanmoins, Pellingen fut attaqué le 12 décembre; mais, l'armée autrichienne ayant déployé des forces imposantes, la retraite fut décidée. Le général Beurnonville cita avec éloges dans son rapport [2] le 1er bataillon de Popincourt :

Au quartier général, à Cherf, le 13 décembre 1792,
l'an Ier de la République.

Le général Beurnonville au Ministre de la Guerre.

Je vous ai annoncé, Citoyen Ministre, mes nouvelles dispositions provoquées par le temps et les circonstances. J'occupe maintenant les villes de Merzig, de Freudenbourg et de Sarrebourg, qui sont au pouvoir des armées de la République. Je fais travailler au château de cette dernière; je fais porter le corps d'entre Saare et Moselle en avant, et j'ai placé des garnisons dans toutes ces villes, et particulièrement à Sarrebourg, la plus importante par son château et ses forts.

L'ennemi, qui regrette cette prise, est venu pour l'attaquer en force avant-hier; mais le général Pully l'a repoussé avec vigueur. L'ennemi s'est replié avec perte; nous n'avons eu que quelques blessés. Les gendarmes qui ont chargé contre les dragons de Toscane, leur ont fait un seul prisonnier.

J'avais projeté hier une double attaque, l'une sur Consarbrück et l'autre sur Pellingen. Elles ont eu lieu toutes deux, mais la première a été prévenue, et nous n'avons pu que conserver l'avantage du terrain.

Les ennemis se sont portés de très bonne heure sur le village de Bibelhausen, où était le seul 4e bataillon de la Meurthe, fort de 300 hommes seulement. Ce bataillon intrépide, commandé par le septuagénaire lieutenant-colonel Poincaré, plein d'ardeur et d'intelligence, s'est emparé de la hauteur; il a arrêté un corps de 1,600 hommes, dont 400 de cavalerie, par un feu roulant; il a donné le temps au général Pully d'arriver avec des forces. L'ennemi s'est triplé en moins de trois heures. Le général Pully avait égales forces, le combat a été très vif, et l'ennemi mis en déroute. La compagnie franche de Saint-Maurice l'a suivi jusque dans ses batteries et retranchements; l'ennemi paraît avoir beaucoup souffert. Nous n'avons eu qu'un volontaire de tué, quatre à

1. L'adjudant général Seriziat à (destinataire inconnu), du quartier général de Cherf, 12 décembre 1792 (*Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle).

2. *Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle.

Ce rapport figure au procès-verbal de la séance de la Convention nationale du 17 décembre, publié par le *Moniteur Universel* (19 décembre 1792, n° 354, fol. 505, col. II). Il y est incomplet, modifié et arrangé comme en général les lettres communiquées alors à la Convention.

cinq blessés, et un officier. Le commandant de la gendarmerie a eu son cheval tué sous lui.

Le 4e bataillon de la Meurthe a fait des prodiges. Le 6e et celui de Popincourt, celui de Rhône et Loire se sont distingués, ainsi que le 96e régiment d'infanterie. Toutes nos troupes en général ont parfaitement donné; enfin nous avons avancé d'une lieue, et nous ne sommes plus qu'à deux de Consarbrück.

J'ai attaqué vers les onze heures la montagne de Pellingen. Dans une heure, le village a été battu, évacué et à nous; mais je n'ai pas jugé à propos de l'occuper.

Il est dominé par toutes les batteries des hauteurs qui le couvrent; ces hauteurs présentent un triple étage de batteries inaccessibles par les coupures et abattis. J'ai démonté les premiers rangs; j'ai fait avancer des troupes pour savoir si je pouvais monter à l'assaut à la baïonnette; dans un instant ces hauteurs se sont trouvées couronnées par les forces de Luxembourg et de Trèves réunies; j'ai éprouvé ce que j'ai éprouvé à la Montagne-Verte; cependant, Citoyen Ministre, à forces égales, je parierais l'emporter à la baïonnette, mais il faut compter sur un sacrifice de 3,000 hommes pour arriver, et je vous avoue que cette position, tout importante qu'elle est en ce qu'elle force l'ennemi à la retraite, ne mérite pas ce sacrifice. L'ennemi se retirerait sur les hauteurs de Sainte-Marguerite qui dominent Trèves, et Trèves resterait indivis, c'est-à-dire que nous nous trouverions dans la position de 1735, après la bataille de Clausen.

J'ai pensé, Citoyen Ministre, que nous pouvions espérer sur un succès plus important et à moindre perte par la conquête de tout le pays d'entre Sarre et Moselle; par la prise de Consarbrück, nous serions à portée de nous diriger sur Grevenmacher, et, si Valence marche sur Luxembourg, de resserrer ce pays à le faire tomber; car, tant qu'il existera nos frontières seront exposées, et c'est le cas de rapprocher Custine de nous. Jamais il ne conservera Mayence, ou du moins cette conquête est inutile; elle éloigne des forces plus nécessaires à la sécurité de nos frontières, et..... au débouché de l.....[1] que nous ne voulons pas conquérir.

Le général d'armée de la Moselle,

P. Beurnonville.

P.-S. — A l'instant le général Pully me mande qu'il a été attaqué par la gauche du côté de Kavel, sans doute par des troupes de Grevenmacher; qu'il a fait deux prisonniers, tué un peu de monde à l'ennemi qui s'est vivement replié. Je lui envoie une brigade de grenadiers par le pont que j'ai établi sur la Sarre pour communiquer de mon camp avec Sarrebourg; je lui fais passer 400 chevaux, deux obusiers et deux pièces de huit, avec les généraux Delaage et Landremont. Ils doivent attaquer Consarbrück en force, pendant que j'attaquerai de nouveau Pellingen; ce sera pour demain ou après au plus tard.

Observez, Citoyen Ministre, que nous nous battons sur quatre pieds de neige, par un temps du diable et nu-pieds.

Mon rhume va mieux; la fièvre a disparu.

Le général de l'armée de la Moselle,

Beurnonville.

1. Deux mots illisibles de la main de Beurnonville.

Nouveau combat, le 14, à Merzig, au cours duquel le capitaine *Lecoq* se distingua : quoique blessé d'une balle qui lui traversa le bras droit au commencement de l'action, il resta à la tête de sa compagnie jusqu'à ce que le bataillon fît retraite [1].

Dans le combat du 14 décembre le 1er bataillon de Popincourt fit des pertes sérieuses. Le capitaine Dusserre, de la 6e compagnie, écrivait à sa femme [2] :

De Sierck, le 16 décembre 1792.

Si je ne t'ai pas écrit depuis un mois, ma bonne amie, c'est que je n'ai pas pu, parce que depuis un mois je suis dans le pays de Trêves et qu'il ne m'était possible de te faire passer de mes nouvelles. Je te dirai que depuis cette époque nous avons eu tous les avantages possibles ; nous avons conquis beaucoup de villes et de villages, mais je te dirai que, le 14, nous avons eu une bataille, et notre bataillon a perdu beaucoup de monde et notamment moi de ma compagnie. Je ne puis point en marquer le nombre au juste, parce que je ne le sais pas encore ; je n'ai connaissance que de quatre qui ont péri à côté de moi ; mais comme il m'en manque vingt, je crains qu'ils aient subi le même sort ; tant qu'à moi j'en ai été quitte pour tous mes effets que j'ai tout perdus avec quatre cents livres ; mais j'espère que je me vengerai de la perte que j'ai faite en perdant mes camarades d'armes. Comme je n'ai pas le temps d'en donner avis à la section, je te prie de leur faire part de la présente en attendant que j'aie l'honneur d'en donner le détail très exact. Voilà les noms des quatre qui sont morts : *Picard*, *Luton*, *Richard* et *Gastal*. Je désire de tout mon cœur que les seize qui me manquent n'aient pas subi le même sort.

Mon adresse est à Sierck, par Thionville.

DUSSERRE, *capitaine*.

La colonne à laquelle appartenait le bataillon avait échoué, et le général Beurnonville écrivait au Ministre le 15 décembre [3] :

Au quartier général à Cherf, le 15 décembre 1792.

Le général Beurnonville au Ministre de la Guerre.

Par une lettre d'hier, Citoyen Ministre, vous avez dû voir que j'avais à débusquer l'ennemi des hauteurs de Wavren avant de pouvoir marcher sur Consarbrück. Ce premier objet est rempli d'aujourd'hui avec succès, et il ne me reste plus qu'à vous faire l'éloge des généraux et des braves troupes qui ont si bien rempli cette mission.

1. *Archives administratives de la guerre*, contrôle des officiers du 20e régiment de ligne, IIe vol. article Lecoq ; d'après certificats produits de ses camarades, du conseil d'administration et du général Delaage.

2. *Archives administratives de la guerre*, dossier Dusserre, pensions, série 1801-1817, n° 41,961.

3. *Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle, en original : incomplète dans les *Procès-verbaux de la Convention nationale imprimés par son ordre*, t. IV, p. 330 et suiv.

Le général Delaage, si connu à la première prise de Courtrai, qui commandait les grenadiers à l'affaire du 20 septembre et qui commande aujourd'hui le corps d'entre Saarre et Moselle, l'avait disposé sur trois colonnes. La première composée d'une brigade de grenadiers et à ses ordres, devait se diriger par Bibelhausen sur Wavren, et, comme elle devait monter à l'assaut à la baïonnette, elle avait pris le chemin où l'artillerie ne peut passer.

La seconde, commandée par les généraux Pully et Landremont, était composée d'infanterie et de cavalerie et devait se former en bataille sur la hauteur à gauche d'Œill, ayant Wavren en front; elle avait toute l'artillerie avec elle.

La troisième, aux ordres du général Humbert, devait surveiller les renforts qui pouvaient venir de Grevenmacher, appuyer les deux premières colonnes au besoin ou couper la retraite aux ennemis sur Grevenmacher.

Les hauteurs de Wavren sont très élevées, elles masquent la gorge du confluent; l'ennemi y était en force retranchée et avec de l'artillerie, et vous jugerez de la difficulté de cette attaque, Citoyen Ministre, quand vous observerez que cette montagne était couverte de trois pieds de neige et qu'il a fallu une heure à nos braves grenadiers pour arriver sur la hauteur. Mais vous jugerez de leur intrépidité quand je vous apprendrai qu'ils y sont montés au pas de charge, aux cris de : « Vive la Nation ! Vive la République ! » L'ennemi a longtemps canonné et tiré, mais, effrayé de cet élan extraordinaire, il a tellement pris la fuite que nos grenadiers ont eu le temps de s'emparer d'une pièce de canon de 7 avec son caisson.

C'est le brave lieutenant-colonel Laubadère et le bataillon qu'il commandait qui s'en est saisi le premier. On doit des éloges à tous deux. Le général Delaage fait surtout celui de la bravoure et de la précision des mouvements du citoyen des Perrières, colonel du 49e régiment, qui tournait la montagne dans un sens opposé; il se loue singulièrement de la valeur de cette intrépide brigade.

La seconde colonne, commandée par les généraux Pully et Landremont, a trouvé la cavalerie ennemie occupant la hauteur dont elle devait s'emparer, elle l'en a débusquée et tellement mise en déroute que nos compagnies franches et nos dragons l'ont suivie jusque dans les autres batteries ennemies; on a tiré dessus, mais les généraux ont fait mettre sur le champ l'artillerie sur les hauteurs qui les dominent; on les a démontées et dans un instant ces retranchements ont été balayés. Nos troupes avaient déjà dépassé les abattis et doublé la montagne lorsque la nuit est venue; les généraux ont senti qu'on ne pouvait guère, de nuit, doubler avec avantage des précipices remplis de neige, ils ont décidé de passer la nuit au bivouac pour attaquer aujourd'hui de grand matin la montagne qui est entre Wavren et Ham où l'ennemi s'est replié, et de suite Consarbrück, s'ils sont heureux et s'il y a moyen.

Je ne puis que me plaindre des troupes qui composaient la troisième colonne qui n'ont pas été exactes au rendez-vous. Loin de mordre sur l'ennemi sur lequel ils pouvaient faire 400 prisonniers au dire même de huit déserteurs qui, comme tout le corps dont ils faisaient partie, ne désiraient que de se rendre, partie s'est mise en déroute à l'approche de l'ennemi et s'est sauvée jusqu'à Saarrelouis, et on m'assure qu'elle murmure. La plus grande portion est du bataillon du Lot. J'ai ordonné au commandant de Saarrelouis de cantonner ce composé de crédules et de lâches à sa proximité jusqu'à ce que j'aie

pris d'exacts renseignements pour sévir contre les auteurs et en faire des exemples.

Il paraît, d'après le nombre des tués et blessés que l'ennemi n'a pas eu le temps d'emporter et d'après le rapport de six déserteurs qui étaient de l'affaire, que l'ennemi a singulièrement perdu et surtout par le feu de notre artillerie. Notre perte se réduit à un grenadier de tué et deux blessés. Le brave capitaine des grenadiers du 49e régiment a été blessé au bras.

L'armée n'a fait qu'un léger mouvement pour favoriser ce premier succès; elle observe l'armée ennemie baraquée sur les hauteurs de Pellingen. Je ferai vers les midi ou demain matin une attaque sur Wilteng et une autre sur Pellingen, pendant que le corps d'entre Saare et Moselle débouchera au confluent.

Je désire, Citoyen Ministre, avoir de meilleures nouvelles à vous apprendre par mon premier courrier, mais j'en doute; l'armée ennemie s'augmente, et la mienne s'affaiblit par la désertion. A l'instant même, le bataillon des Sections de Paris [le 4e] me demande à partir, et il paraît peu sensible à mes reproches.

Vous verrez d'ailleurs par la copie du mémoire du régisseur général des subsistances de l'état de détresse où je me trouve.

Le général en chef de l'armée de la Moselle,
BEURNONVILLE.

Ses renseignements recueillis, Beurnonville adressa le nouveau rapport ci-après [1], qui dégage le 1er bataillon de Popincourt, dont les pertes furent causées par l'abandon des troupes qui avaient mission de combattre avec lui.

Au quartier général à Sarrelouis, le 26 décembre 1792,
l'an Ier de la République.

Le général Beurnonville au Ministre de la Guerre.

Par ma lettre du 15, Citoyen Ministre, je vous ai annoncé un compte, après avoir pris les renseignements les plus exacts sur la conduite des troupes qui composaient la troisième colonne dans l'expédition du 14, entre Sarre et Moselle. Maintenant que je suis parfaitement informé, je vous demande la punition des coupables.

Il était question de déposter des montagnes de Bibelhausen et de Wavren un corps d'environ 4,000 Autrichiens qui y étaient retranchés. Les généraux Delaage et Pully devaient commander les deux premières colonnes de 3,000 hommes chaque et attaquer l'ennemi dans ses retranchements, et le général Humbert devait commander la troisième, de 2,000 hommes, pour observer et couper les secours que l'ennemi pouvait attendre de Grevenmacher.

Vous savez, Citoyen Ministre, les prodiges de valeur des deux premières colonnes. Je vous ai dit de quelle manière elles avaient mis l'ennemi en déroute et comment elles lui ont pris une pièce de 7 avec son caisson. Il me reste à vous dire ce qu'a fait la troisième, qui n'était proprement dite qu'une colonne d'observation.

1. *Archives historiques de la guerre,* Armée de la Moselle.
C. ROUSSET, *Les Volontaires*, p. 135, en a publié deux courts extraits.

Elle était composée des bataillons de Popincourt, de la Seine-Inférieure et du Lot, et le surplus du détachement de cavalerie légère. L'ordre des rassemblements et du rendez-vous dans la position la plus défensive était pour neuf heures précises du matin. Je dois dire à l'avantage des troupes qu'elles ont été exactes au rendez-vous, et j'observe, *à la charge du général Humbert,* qu'il n'y est arrivé qu'à midi passé, c'est-à-dire après la déroute.

Le bataillon de Popincourt a pris, dès son arrivée, son ordre de bataille et l'a conservé jusqu'au moment où ceux du Lot et de la Seine-Inférieure l'ont abandonné. Resté seul, il a cru devoir se replier, et le seul tort qu'on puisse reprocher au commandant c'est de ne pas s'être replié, comme l'ont fait les détachements de cavalerie légère, sur les deux premières colonnes victorieuses ou enfin sur la ville de Sarrebourg, où il y avait forte garnison, et dont ce bataillon n'était éloigné que d'une lieue et demie.

Je dois dire, au désavantage, non pas des volontaires du Lot et de la Seine-Inférieure, mais *à celui des commandants de ces bataillons,* qu'à leur arrivée au rendez-vous ils n'ont observé aucun ordre de bataille, qu'ils ont dansé à cris assez bruyants au lieu d'observer le silence qu'exigeait leur mission, jusqu'au moment où un corps de 4 à 500 chevaux et environ 200 fantassins plutôt disposés à se rendre qu'à se battre et à se sauver eux-mêmes, les ont mis définitivement en déroute.

Le bataillon de Popincourt a fait feu tant qu'il a pu. Mais après avoir éprouvé quelque perte et s'être abandonné, il s'est replié avec un peu moins de désordre que les autres.

Tel est, Citoyen Ministre, le compte exact qui m'a été rendu par un général aussi vrai que brave, par le général Delaage, dont l'intrépidité a été si utile au succès de nos armes et qui se trouvait commander le corps d'entre Sarre et Moselle, et victorieux quand la colonne, qui gardait ses derrières et sur laquelle il comptait, l'a entièrement abandonné.

Je n'ai pas vu depuis cette époque le général Humbert, qui a constamment voyagé depuis de village en village, et que l'on m'assure être en intelligence avec les coupables de Sierck. Il s'est borné à m'envoyer sa démission en me disant qu'il allait se rendre près de la Convention. Je viens de lui ordonner les arrêts provisoirement à Thionville, où j'apprends qu'il se rend.

On m'assure que, de concert avec lui ou à son instigation, il est parti pour Paris une députation de ces fuyards pour dire qu'on les a trahis, cri qu'ils ont fait entendre partout où ils ont passé; si cela était, Citoyen Ministre, alors j'aurais lieu d'accuser d'une lâche méchanceté le citoyen Humbert, de l'existence militaire duquel il est bon que je vous dise deux mots.

Le général Humbert est maréchal de camp depuis 1784 et sans activité; à l'époque où la guerre a commencé, il prit le commandement d'un bataillon de volontaires; mais le général Kellermann croyant le rendre plus utile à la chose publique, l'avait placé avec un petit corps de 700 à 800 hommes destinés à purger les brigands qui pourraient tenter quelqu'entreprise sur les propriétés de la République entre Sarre et Moselle. J'ai remplacé le général Kellermann et j'ai cru pouvoir continuer le général Humbert dans ce service. Partant pour l'expédition de Trèves, j'ai cru devoir doubler ce corps, afin qu'il pût présenter sans cesse différentes têtes de colonnes et faire la diversion à laquelle je devais m'attendre, ou porter l'armée entre Sarre et Moselle, si la

diversion n'avait pas lieu, et si je pouvais réussir sur l'un des deux points d'attaque que j'avais projetés.

Au moment où j'arrivais à la Montagne-Verte, c'est-à-dire à une lieue de Trèves, j'appris que les trois villes de Merzig, Freudenbourg et Sarrebourg et principalement le château de Sarrebourg, avaient été évacués. J'ordonnai au général Humbert de s'emparer sur-le-champ de Sarrebourg et l'avisai que je lui enverrais de nouvelles forces. Le général Humbert, au lieu de marcher, resta dans la même position en m'assurant qu'il y avait 2,400 hommes à Sarrebourg. Je lui ordonnai de marcher, qu'il serait toujours maître de sa retraite par les attaques vives et multipliées que j'allais faire. Il me répondit qu'il venait de faire une chute de cheval et me pria de le faire remplacer jusqu'à son rétablissement. Je fis partir sur-le-champ le général Pully avec ordre de prendre trois bataillons qui s'acheminaient pour l'armée et d'aller prendre le commandement du corps d'entre Sarre et Moselle. Je ne sais si c'est l'arrivée du général Pully qui a déterminé le général Humbert à marcher, mais il s'est porté à Sarrebourg le lendemain, qu'il a trouvé évacué. Le général Pully, extrêmement honnête, m'a demandé de servir sous les ordres du général Humbert; dans le même temps, les ennemis sont venus pour reprendre Sarrebourg, et je vous ai dit de quelle manière ce brave général les avait repoussés.

N'ayant pas réussi dans les diverses attaques que j'ai faites sur Pellingen et la Montagne-Verte, quoique j'y aie constamment fait du tort aux ennemis, ou plutôt ayant prévu ne pas pouvoir doubler un de ces points sans un sacrifice d'hommes énorme et assuré, et que la sécurité de cette frontière, où je suis seul, ne me permettait pas de faire, j'ai dû porter une grande partie de l'armée entre Sarre et Moselle pour me rendre maître de ce territoire, et j'y ai envoyé alors les officiers généraux Delaage et Landremont, avec ordre au premier de commander le tout.

Dès le premier jour, les trois généraux ne furent pas extrêmement satisfaits des prétentions du général Humbert; observez, Citoyen Ministre, que cet officier général n'ayant point obtenu du Pouvoir exécutif des lettres d'activité, je n'ai jamais voulu le considérer que comme lieutenant-colonel, rang qu'il avait pris en entrant en campagne et qu'un commandement de cette nature devait d'autant plus le flatter que je lui avais promis, au premier succès, de solliciter près de vous des lettres d'activité comme maréchal de camp.

La conduite qu'a tenue cet officier en manquant de trois heures au rendez-vous de sa colonne, ses menées avec les fuyards, sa démission, ses propres plaintes à la Convention ne caractérisent sûrement pas un soldat républicain, à qui tout poste est bon quand il s'agit du salut de la République.

Je suis loin, moi, d'accuser ni lui ni autre de trahison, mais je l'accuse de prétentions fausses et ridicules, et qui, sans qu'il s'en doute, auraient pu être très funestes à nos deux colonnes victorieuses, si les troupes venant de Grevenmacher eussent été considérables et si elles les eussent coupées.

Il n'en est heureusement résulté qu'une petite déroute qui ne fait de tort qu'à ceux qui ont fui. Je suis même loin de demander la moindre punition contre eux; la triple victoire consommée les 14, 15 et 18 par le corps qu'ils ont abandonné doit suffire pour les faire revenir de leur erreur. Seulement s'il existe quelque mandataire à Paris de ces trois bataillons, qu'ils n'y reparaissent plus et faites-les punir comme agitateurs.

Je demande, quant au général Humbert, dont les prétentions ou la nonchalance ne peuvent convenir à notre ordre de service, que vous ayez à lui écrire de se retirer chez lui et qu'il ne soit plus occupé d'aucune autre manière.

S'il se permet quelques propos incendiaires, car il jouit de la réputation d'un vieillard méchant, alors je demanderais à la Convention qu'il soit renvoyé à 20 lieues des armées, et provisoirement je le ferais arrêter; en attendant vos ordres, je lui ai ordonné les arrêts à Thionville.

A l'égard des commandants en chef des bataillons du Lot et de la Seine-Inférieure, je demande formellement leur destitution absolue, car s'ils avaient tenu leurs bataillons dans l'ordre de bataille qu'a conservé celui de Popincourt, il n'est pas douteux que 2,000 hommes qui gardaient un défilé à en empêcher 10,000 d'y passer, n'auraient pas été dans le cas d'être mis en déroute par une poignée d'éclaireurs. J'estime que ces deux commandants sont coupables, après le général Humbert, de ce désordre et de la perte qu'a faite le bataillon de Popincourt.

Je demande vos ordres à ce sujet.

Le général d'armée de la Moselle,

BEURNONVILLE.

Cette lettre fut communiquée à la Convention nationale dans sa séance du 2 janvier 1793 et renvoyée au Comité de la Guerre. Le 12, le rapporteur, Sallengros, proposait au nom de ce Comité un projet de décret, qui fut adopté à l'unanimité sans discussion. On ajouta seulement l'art. 3 à la demande d'un membre de la Convention [1].

RAPPORT *concernant les bataillons du Lot, de la Seine-Inférieure et de Popincourt, présenté au nom du Comité de la Guerre* [2].

Citoyens,

Une lettre du général Beurnonville du 26 décembre dernier, envoyée en copie à la Convention Nationale par le Ministre de la Guerre, la pétition des députés de trois bataillons des volontaires du Lot, de Popincourt et de la Seine-Inférieure lue à la barre, la copie d'une lettre du général Pully au lieutenant-colonel commandant le 1er bataillon du Lot, datée du 18 du même mois de décembre, sont les pièces principales, qui ont déterminé le Comité de la Guerre de vous faire ce rapport.

Or il s'agit de la conduite des troupes qui composaient la 3e colonne, dans l'expédition du 14 décembre entre Sarre et Moselle, et maintenant, dit le général Beurnonville par sa lettre dont on vient de parler, que je suis parfaitement informé, je vous demande la punition des coupables.

Par cette même lettre, il paraît, Citoyens Représentants, que les généraux Delaage et Pully devaient commander les deux premières colonnes de 3,000 hommes chaque et attaquer l'ennemi dans ses retranchements, et que le général Humbert devait commander la 3e, composée de 2,000 hommes, pour

1. *Procès-verbaux* imprimés, t. V, p. 11 et 165.
2. *Archives nationales*, C 243, II, 312.

observer et couper les secours que l'ennemi pouvait attendre de Grevenmacher.

Les bataillons de Popincourt, de la Seine-Inférieure et du Lot devaient former la 3e colonne, avec le surplus des détachements de la cavalerie légère et quelques autres troupes; l'ordre du rassemblement, dans la position la plus défensive, était pour 9 heures précises du matin; le général Beurnonville convient à l'avantage des trois bataillons dont est question, qu'ils ont été exacts à l'heure du rendez-vous, et il observe à la charge du général Humbert qu'il n'y est arrivé qu'après midi.

Il ajoute que le bataillon de Popincourt a pris dès son arrivée, son ordre de bataille, et qu'il l'a conservé jusqu'au moment où ceux du Lot et de la Seine-Inférieure l'on abandonné; il doit dire, continue-t-il, au désavantage, non pas des volontaires du Lot et de la Seine-Inférieure, mais à celui des commandants de ces bataillons, qu'à leur arrivée au rendez-vous ils n'ont observé aucun ordre de bataille.

Le général Beurnonville demande ensuite au Ministre de la Guerre que le général Humbert ne soit plus employé d'aucune manière, et, quant aux commandants en chef des bataillons du Lot et de la Seine-Inférieure, il demande formellement leur destitution absolue.

Voici comme il la commence : je viens d'apprêndre seulement aujourd'hui, citoyen commandant, la manière distinguée dont le bataillon de Lot s'est conduit à l'attaque de Mertakerik; le surplus de cette lettre ne laisse entrevoir aucun tort de la part de ce bataillon, ni de celle des bataillons de Popincourt et de la Seine-Inférieure.

Or, le général Delaage avait donné l'ordre du rendez-vous, et, il faut en convenir, cet ordre contenait des dispositions impraticables, et c'est d'après les renseignements de ce même Delaage que le général Beurnonville écrivait au Ministre de la Guerre.

La pétition des trois bataillons de Lot, de Popincourt et de la Seine-Inférieure annonce différentes inculpations à la charge des généraux. Elle renferme également un détail très intéressant de la bonne conduite et de la contenance qu'ils ont tenues en face de l'ennemi, et, dans la supposition apparente et vraisemblable de la réalité de ces faits, il est constant que Beurnonville a pour le moins été induit en erreur dans la rédaction de son rapport. Or il intéresse de découvrir la vérité, il intéresse que la justice frappe les coupables indistinctement, parmi les généraux, comme parmi les volontaires, leurs officiers ou commmandants.

Ce qui est vrai, il n'existe ni inculpation ni accusation collective contre aucun des trois bataillons ci-dessus; or, le service de la République commande impérieusement de lever jusqu'au moindre soupçon dont on a pu les couvrir; il est donc aussi juste que nécessaire de les réintégrer entièrement dans cette réputation, qui alimente si efficacement la bravoure de nos frères d'armes.

En conséquence, Citoyens Législateurs, le Comité de la Guerre m'a autorisé à vous proposer le décret suivant :

DÉCRET *portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre les bataillons de Popincourt, du Lot et de la Seine-Inférieure.*

La Convention nationale décrète ce qui suit :

Art. Ier. — Il n'y a lieu à aucune inculpation contre les bataillons de Popin-

court, du Lot et de la Seine-Inférieure, relativement à l'expédition du 14 décembre dernier entre Sarre et Moselle ; elle déclare en conséquence qu'ils conservent leurs rangs dans les armées de la République et qu'ils doivent continuer leurs services.

Art. II. — La Convention nationale renvoie à ses commissaires dans l'armée que le général Beurnonville commande les différentes pièces rappelées dans le rapport de son Comité de la Guerre, pour, sur les renseignements qu'ils rendront concernant l'expédition du 14 décembre, déterminer avec assurance et justice le jugement de la Convention pour ou contre les officiers supérieurs inculpés de part et d'autre.

Art. III. — Le présent décret sera imprimé et envoyé aux quatre-vingt-quatre départements et aux armées.

La retraite de l'armée de la Moselle commença le 17 décembre. Au 6 janvier 1793, le 1er bataillon de Popincourt occupait Vitry-sur-Orne, près Thionville, ainsi qu'il résulte de la piècé ci-après [1].

Compagnie Gaillardon.

Prêt du 6 janvier jusqu'au 10 inclus.

5 sergents à 1 livre 10 deniers.........	26 l.	» s.	10 d.
9 caporaux à 13 sous 4 deniers.........	30	»	»
1 tambour à 13 sous 4 deniers.........	3	6	8
62 volontaires à 5 sous 10 deniers.......	90	8	4
Total...............	149 l.	15 s.	10 d.

Je soussigné reconnais avoir reçu du citoyen Christel, trésorier quartier-maître, la somme ci dessus pour les causes y énoncées.

A Vitry, le 6 janvier 1793, l'an IIe de la République française.

(*Sans signature.*)

Il y demeura tout le mois; on le trouve ensuite à Briey à la date du 4 mars. Dans le courant d'avril, le bataillon fut complété au moyen de recrues de la levée des 300,000 hommes des districts de Sarrebourg (Meurthe) et de Rozoy en Brie (Seine-et-Marne); au mois de juin, il reçut des recrues du district de Limoges.

Le Comité de Salut public ayant décidé que l'armée de la Moselle fournirait un contingent à l'armée du Nord, les Représentants du Peuple réunis à Bitche arrêtèrent, le 9 août, qu'il serait prélevé 1,000 hommes sur la garnison de Longwy, 2,000 sur celle de Metz et 1,000 sur les troupes de Thionville, et que la réunion aurait lieu, le 18, à Fontoy pour marcher en corps d'armée sur Mézières, où le général

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Cautet, pensions 1801-1817, n° 585. Pièce collée au dos d'un congé du régiment Royal (infanterie) concernant cet officier.

Houchard adresserait des instructions pour la destination ultérieure à donner à ces 4,000 hommes.

Le bataillon de Popincourt fit partie du corps de troupes qui suivit cette destination.

Au 16 août son dépôt était à Metz et composé de 2 officiers et 84 hommes.

Il prit part ainsi à la malheureuse affaire du 12 septembre 1793 sous Cambrai, où 18 de ses officiers furent tués ou faits prisonniers de guerre, puis à l'enlèvement de vive force de Furnes et à la prise de Nieuport, le mois suivant.

RAPPORT HISTORIQUE *de la dernière attaque de Furnes et de Nieuport et détails particuliers des mouvements de la colonne commandée par le général de brigade Gougelot, fait par le citoyen F.* DURUTTE, *adjudant général, par ordre du général de division Souham, à Hondschoote, le 16 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible* (6 décembre 1793)[1].

Le 30 vendémiaire (21 octobre 1793), le général Davaine manda au général Gougelot, commandant le cantonnement d'Hondschoote, que la garnison et les troupes campées près de Dunkerque attaqueraient Furnes le lendemain matin; il lui ordonna en même temps d'attaquer cette ville de son côté avec 4.000 hommes pris parmi les troupes qu'il commandait.

A la pointe du jour (1er brumaire-22 octobre), le général Gougelot rassembla 8 bataillons à Weverghem, savoir :

1er du 22e régiment d'infanterie.
Bataillon de Popincourt.
4e de Seine-et-Oise.
1er du Pas-de-Calais.
4e des volontaires nationaux.
10e du Pas-de-Calais.
2e du 5e régiment d'infanterie.
2e d'Indre-et-Loire.

Suivant les instructions du général Davaine, le général Gougelot ne devait marcher que sur une colonne en prenant le chemin près du canal de Bergues à Furnes. Cette instruction persuada le général Gougelot et les officiers de son état-major qu'on ignorait qu'il existait une grande route pavée de Furnes à Ypres, passant entre Vinken et Hoeres.

Nous étions alors maîtres de cette route jusqu'à la petite rivière de la Gronne. Le citoyen Gougelot se décida donc à marcher sur deux colonnes; il ordonna au citoyen Langlas, chef de brigade, de conduire les 1er du 22e régiment d'infanterie, 4e de Seine-et-Oise et Popincourt, par la chaussée de Furnes à Ypres, en rétablissant les ponts rompus qui se trouvaient sur la Gronne et le canal qui traverse cette route. Le général Gougelot, après avoir

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord.

passé la Gronne par le chemin près du canal, attaqua avec les cinq bataillons qui lui restaient le village de Busiam.

L'ennemi évacua ce poste presqu'aussitôt qu'il fut attaqué, mais nous fûmes obligés de rester trois quarts d'heure pour rétablir le pont qui se trouve au milieu de ce village.

Aussitôt le pont rétabli, de crainte que des tirailleurs ne ralentissent notre marche et donnassent le temps à l'ennemi de rompre le pont qui se trouve à l'entrée de Furnes, le général Gougelot fit battre la charge ; les trois bataillons commandés par le citoyen Langlas, ayant alors aussi rétabli leurs derniers ponts et se trouvant sur une route facile, accélérèrent tellement leur marche qu'ils arrivèrent à portée du canon de la place avec les cinq bataillons que conduisait le général Gougelot.

L'intrépide Merlin, aide de camp du général Gigaux, qui avait voulu venir avec nous, était à la tête des grenadiers du 1er bataillon du 22e régiment d'infanterie et était décidé à attaquer le pont de Furnes à la baïonnette. Il conduisit, malgré le feu très vif de l'ennemi, la tête de cette colonne jusqu'au pont, sans s'arrêter; mais, malgré toute notre célérité, l'ennemi nous avait prévenus : le pont était coupé.

La position de ces trois bataillons devint un instant embarrassante, car ils se trouvaient à grande portée de pistolet de la place ; le citoyen Langlas se rangea aussitôt en bataille à droite de la route, au long du fossé de la ville, et en couvrant la troupe derrière des maisons qui se trouvaient près de ce canal ; le général Gougelot fit placer les autres cinq bataillons en seconde ligne à la portée de canon ; la position des trois bataillons inquiétait singulièrement l'ennemi ; aussi il dirigea toute son attention de ce côté, mais il ne put jamais les forcer à se replier.

Le général Vandamme attaquait par la route, près du canal de Dunkerque, cette place, avec deux pièces de canon de calibre de 12 et un obusier; ses tirailleurs allaient inquiéter les canonniers ennemis jusque près des fossés de la ville.

Nous restâmes près de trois heures dans cette position. Des tirailleurs de notre colonne pénétrèrent alors dans la place et s'aperçurent que l'ennemi évacuait. Un grenadier du 1er bataillon du 22e régiment d'infanterie courut au pont tournant sur la route de Dunkerque, lequel heureusement n'était point coupé ; il le tourna, et, immédiatement après, la colonne commandée par le général Vandamme, à la tête de laquelle était le général Hoche, entra dans Furnes et marcha de suite sur les traces de l'ennemi. L'attaque de Furnes coûta à la colonne du général Gougelot une trentaine d'hommes. On eut une pièce de quatre démontée, et un caisson sauta.

En entrant dans Furnes, le général Vandamme me dit de transmettre l'ordre au général Gougelot de passer par Steinkerque pour aller, par Vulpen, couper la retraite de l'ennemi. Il ignorait probablement que, pour exécuter cet ordre, il fallait rétablir deux ponts, l'un sur le canal de Loo, et l'autre sur le canal près du Vatergand. Le général Gougelot voulut cependant exécuter l'ordre, mais l'ingénieur Guignard prouva qu'il y avait autant de difficulté à rétablir le pont près de Steinkerque qu'il y avait de facilité à rétablir celui de la ville, et même il jugea que, si nous ne prenions ce parti, nous perdrions plus de trois heures de temps et que l'ennemi serait tranquillement à Nieuport avant que ce pont fût rétabli. On travailla donc avec célérité à rétablir le pont

près de la ville. Cependant, nous ne pûmes le traverser qu'à deux heures de l'après-midi.

En passant sur la place de cette ville, le général Vandamme ordonna au général Gougelot d'aller bivouaquer près de Vulpen en observation, faisant face à Dixmude.

Étant allé en avant pour reconnaître le terrain que nous devions occuper, je trouvai le général Hoche occupé à canonner Nieuport. Il avait, disait-il, reçu l'ordre d'attaquer et de prendre de suite cette place, mais le jour commençant à baisser et l'ennemi répondant à sa canonnade avec du gros calibre, il ne put bientôt s'occuper que de former une batterie sur la route près du canal de Nieuport et d'ordonner des communications dans son camp. Il est nécessaire de remarquer que les plaines des environs de Nieuport sont coupées par une multitude de fossés remplis d'eau. Aussitôt que la colonne que commandait le général Gougelot arriva à la hauteur de Vulpen, elle prit la position qui lui avait été indiquée.

Le général Vandamme, occupé probablement à Furnes, y passa la nuit, de sorte que la direction du siège de Nieuport était, pour ce moment, confiée particulièrement au général Hoche.

A minuit, ce général fit passer au général Gougelot l'ordre de se mettre en marche avec sa troupe, de grand matin, pour aller prendre une position près de la Grande-Remise prenant par Rams-Capelle, en lui indiquant de se placer de manière à pouvoir couvrir le siège et empêcher le passage des troupes qui étaient à Dixmude, en cas qu'elles voulussent porter secours à Nieuport. Cet ordre ne fut pas exécuté avec autant d'exactitude qu'on l'aurait désiré. Plusieurs petits événements en furent cause ; le général Hoche avait demandé un officier de l'état-major du général Gougelot pour conférer avec lui sur cette marche ; on m'y envoya comme adjudant général : l'ingénieur Guignard m'y accompagna ; nous nous perdîmes ensemble au milieu de la nuit, et le brouillard fut si épais à la pointe du jour que nous ne pûmes parvenir à regagner le camp qu'à sept heures du matin. Cependant, le général Vandamme, étant arrivé, fit de bonne heure sommer la ville ; immédiatement après, les batteries qu'avaient élevées le général Hoche commencèrent à donner.

Le général Gougelot ne jugea pas à propos de se mettre en marche avant que le pont qui se trouve en avant de Rams-Capelle sur le petit canal d'Énouden, fût établi. Cette colonne, en attendant au bord de cette rivière le rétablissement de ce pont, eût été inutilement exposée au feu de l'ennemi.

Aussitôt que ce pont fut rétabli nous nous sommes mis en marche. La colonne n'avait point encore entièrement passé le pont que le général Gougelot reçut verbalement l'ordre d'attaquer, avec ses huit bataillons, Nieuport, de son côté ; le mieux, disait-on, qu'il le pourrait. On savait cependant qu'il n'avait que des pièces de campagne.

Tandis que le général Gougelot était à considérer un petit corps de cavalerie ennemie du côté de la Grande-Remise au bord du canal de Guenne-Watergand, je m'occupai à placer les huit bataillons autour de Nieuport du côté de Tête-Saint-Georges. A peine avais-je placé trois bataillons que je m'aperçus que les fossés qui m'entouraient s'emplissaient d'eau. On me prévint qu'on avait lâché les écluses. J'en fis avertir le général Vandamme et je demandai des ordres ; j'envoyai chercher le général Gougelot, et l'ordonnance ne put le trouver. Je m'apercevais, cependant, que le courant de l'inondation

était extrême. Je courus reconnaître le chemin du côté de Rams-Capelle, et alors, je vis que, si nous tardions à nous retirer, nous courrions risque de ne pouvoir sauver aucune de nos pièces. Quoique j'eusse envoyé deux fois auprès du général Vandamme pour avoir des ordres, ainsi qu'auprès du général Gougelot, je ne recevais aucune réponse. Il me paraissait, cependant, qu'il n'y avait aucun moment à perdre ; aussi je priai le citoyen Varé, commandant du 4e bataillon de Seine-et-Oise, de me communiquer son opinion. Il pensa, ainsi que moi, que nous devions sur-le-champ nous retirer et repasser le canal d'Énouden.

Aussitôt ce mouvement et après avoir pris tous les moyens possibles pour accélérer la marche de la retraite de l'artillerie des bataillons, à peine la colonne avait-elle passé Rams-Capelle que les chemins furent inondés. On fut obligé d'abandonner un caisson du 22e régiment qui était tombé dans un fossé par la maladresse du charretier.

Les tirailleurs de notre colonne, qui ne s'aperçurent point assez tôt de notre mouvement, furent obligés de passer dans l'eau pour nous rejoindre ; plusieurs ont manqué d'être noyés. En même temps, l'inondation gagnait les batteries du général Hoche. Il fut obligé de retirer ses pièces.

Quelque temps après avoir repassé le ruisseau d'Enouden, on m'ordonna de placer notre colonne en seconde ligne, derrière celle du général Hoche.

Le 3 brumaire (24 octobre), à une heure du matin, le général Gougelot reçut l'ordre de se mettre en marche de suite pour se rendre près d'Oost-Dunkerque, en traversant le canal de Furnes à Nieuport, à la hauteur de Vulpen. Je suis allé pour prendre des renseignements sur cet ordre chez le général Hoche ; je ne le trouvai pas ; un des officiers de son état-major me dit que le général Hoche avait reçu l'ordre d'attaquer de nouveau Nieuport, dans la même position que la veille ; que, quoique le général Hoche trouvât la chose impraticable, il était allé faire établir des batteries près du canal, suivant l'ordre qu'il avait reçu ; mais, quoique décidé d'obéir, il allait protester contre cet ordre ; qu'il pensait que nous devions nous retirer à Furnes et nous y fortifier.

En passant près de Vulpen avec la colonne, le général Vandamme, qui se trouvait au pont, donna au général Gougelot les renseignements sur la position qu'il devait occuper ; il lui dit de placer sa droite au canal et d'étendre sa gauche jusqu'aux dunes, laissant Oost-Dunkerque derrière lui, en lui recommandant particulièrement de bien garder la digue qui se trouve en avant et qui empêchait l'inondation de gagner de ce côté. Il me dit en particulier de reconnaître moi-même la place de grand matin. Cet ordre avait été exécuté ; l'ingénieur Guignard avait passé la nuit à reconnaître les fortifications de la place entre le canal et les dunes ; mais, à la pointe du jour, le général Vandamme écrivit au général Gougelot qu'il était décidé à la retraite et lui ordonna de marcher sur Coquexide, en lui recommandant de choisir une position dans les environs de ce village et d'attendre de nouveaux ordres. Il lui annonçait cependant qu'en cas de persévérance dans le projet de retraite, il continuerait sa marche par Œdinkerque. Nous arrivâmes de très bonne heure à Coquexide.

Le général Gougelot, en envoyant le reçu de cet ordre au général Vandamme, lui marqua que l'ingénieur Guignard, après avoir parcouru les environs de la ville depuis les dunes jusqu'au canal, pensait qu'il était plus facile

d'attaquer Nieuport à gauche du canal que par la droite, ainsi qu'on l'avait fait la veille.

Sur les 1 heure de l'après-midi, nous reçûmes un nouvel ordre qui prescrivait au général Gougelot de renvoyer le 1er bataillon du 22e régiment d'infanterie et les chasseurs du Mont-Cassel, qui nous avaient suivis, à Oost-Dunkerque où ils trouveraient la colonne du général Hoche, de qui à l'avenir ils recevraient des ordres, et de se mettre en marche avec les autres bataillons pour se rendre près de Vulpen, passant par le canal près de Furnes pour ne pas rencontrer la colonne du général Hoche, qui traversait à la hauteur de Vulpen. Nous arrivâmes à Vulpen à la fin du jour. Et dans la même soirée vint un nouvel ordre qui prescrivait au général Gougelot de faire passer au général Hoche le bataillon de Popincourt et le 4e bataillon Seine-et-Oise ; d'envoyer le 1er bataillon du Pas-de-Calais, le 4e des Volontaires nationaux et le 10e du Pas-de-Calais, sur la route de Furnes à Nieuport, au bord du canal, pour y soutenir des pièces de position qu'on y avait laissées et de se mettre lui-même en marche pour se rendre à la pointe du jour, le lendemain, à Avesnes-Capelle, où il devait trouver le 1er bataillon d'Indre-et-Loire, le 6e des Fédérés, le 3e bataillon du Lot, le 5e de Rhône-et-Loire et le 2e de la Corrèze. Ces bataillons avaient été envoyés par le général Gigaux à Furnes, par ordre du général Davaine.

Le général Gougelot arriva de bonne heure, le 4 brumaire (25 octobre), à Avesnes-Capelle, quoiqu'il eût été obligé de rétablir un pont pour y arriver ; il se mit aussitôt en route avec la troupe qui lui avait été annoncée et qui l'attendait.

Le général Vandamme lui avait ordonné de marcher en colonne d'attaque jusqu'à Scorback et, de là, de passer l'Yperlée pour se rendre à Schoor, où il devait se fortifier et rester en observation.

Avant d'arriver à Scorback (désigné sur la carte « ancien bureau de France »), nous fûmes obligés de rétablir cinq ponts ; si la nouvelle route de Furnes à Scorback n'eût été pavée, il aurait été impossible de pénétrer dans le pays ; une partie des prairies étaient inondées, les fossés environnant les chemins étaient pleins d'eau et à peu près au niveau du pavé ; il était de toute impossibilité de quitter un instant la route ; on n'y trouvait aucun emplacement où l'on pût seulement déployer deux bataillons.

Arrivé à Scorback au bord de l'Yperlée, nous trouvâmes le pont brûlé et la rivière tellement gonflée par les inondations qu'elle paraissait être plutôt un fleuve qu'une rivière ordinaire ; nous fûmes obligés de bivouaquer près de Scorback, faisant face à Dixmude ; l'ingénieur Guignard s'occupait fortement à construire le pont de Scorback, mais les moyens lui manquaient. La terreur nous avait précédés dans ce pays ; tout était disparu ; on ne trouvait pas un seul ouvrier qui pût nous être utile ; nous restâmes dans cette position jusqu'au 8 brumaire (29 octobre).

Le général Vandamme, en voulant que nous passions l'Yperlée, espérait que cette marche vraiment hardie aurait décidé la garnison de Nieuport, sinon à évacuer, au moins à capituler. Bien d'autres officiers ne voyaient point ainsi que lui.

Il est bien difficile de forcer une place à se rendre, quelque faible qu'elle soit, lorsqu'elle n'est pas cernée et qu'elle peut recevoir des secours et des

vivres à chaque instant. On sait que les sièges les plus difficiles sont les ports, lorsque les assiégeants ne sont pas maîtres de la mer.

Si nous avions passé l'Yperlée, il n'y a point de doute qu'ayant cinq ponts derrière nous et une rivière très large, nous n'étions point capables de subir le moindre échec sans qu'il en résultât les plus grands malheurs pour les sept bataillons que commandait le général Gougelot. Pendant que nous restions à Scorback à nous occuper de rétablir ce pont et à nous fortifier, le siège continuait ; mais le feu ne me parut jamais vif de la part des assiégeants, soit que les munitions aient manqué ou quelqu'autre cause, que je n'ai, à cause de mon éloignement, pu connaître et qui ont pu entraver nos opérations.

Je me suis souvent informé si l'on avait eu soin d'élever des batteries pour tirer à boulets rouges sur la mer et éloigner ainsi les vaisseaux. J'ai appris qu'on avait négligé cette mesure qui me parut cependant indispensable, et que, au contraire, les troupes avaient beaucoup souffert du feu des frégates.

Dans la nuit du 8 au 9 (29 au 30 octobre), sur les minuit, le général Gougelot reçut ordre de se mettre en marche pour se rendre à Furnes où il recevrait de nouveaux ordres. Ce général fit de suite ses dispositions ; mais pour ne point marcher en désordre et éviter une multitude d'accidents qui arrivent souvent dans les marches de nuit, surtout dans un pays inondé, on ne se mit en marche qu'à la pointe du jour, après avoir fait marcher devant lui tous ses équipages.

En passant à Furnes, le général Vandamme me dit de cantonner les troupes du général Gougelot dans les anciens cantonnements d'Hondschoote. Je m'aperçus alors que les troupes qui avaient été occupées au siège de Nieuport s'étaient retirées partiellement de devant cette place, ce qui, selon moi, a dû causer une partie du désordre qu'on a remarqué à la levée de ce siège.

On voit par ce rapport qu'il est une multitude de choses des plus intéressantes dont je n'ai pu avoir une connaissance exacte, étant éloigné du siège avec l'armée d'observation.

F. Durutte.

La campagne ayant pris fin, on trouve le 1er bataillon de Popincourt cantonné à La Chapelle Saint-Eloy au 6 novembre, à Schenkenschentz au 19 du même mois, et à Steenwerck le 28 décembre ; il y passa le reste de l'hiver.

Les opérations actives reprirent leur cours au mois d'avril. Le bataillon combattit à Tourcoing le 18 mai 1794, à Tournay le 22 mai, et, le 4 juillet, placé sous les ordres du général Osten, il quitta Tournay qu'il occupait, pour venir coopérer à la reprise de Valenciennes sur les Coalisés. Il cantonna d'abord à Helesmes, et pendant le siège, qui dura du 18 au 27 août, il occupa Raismes, comptant depuis le mois de novembre 1793 comme deuxième bataillon d'une 43e demi-brigade [1].

1. Dont les autres éléments sont inconnus et qu'il ne faut pas confondre avec celle formée le 12 septembre 1794 du 1er bataillon du 22e régiment d'infanterie (ci-devant Viennois) du 4e de Seine-et-Oise et du 3e du Lot.

Après la reprise des places de Landrecies, Le Quesnoy, Valenciennes et Condé, les troupes qui y avaient coopéré rejoignirent le gros de l'armée et participèrent aux opérations en Hollande. Le 1er bataillon de Popincourt se trouva ainsi à la prise de Venloo (26 octobre 1794), au siège de Nimègue (27 octobre - 8 novembre) et du fort de Grave, qui capitula le 27 décembre, à la prise d'Heusden (14 janvier 1795), au blocus de Gorcum, qui se rendit le 21 janvier.

La campagne se trouva terminée par l'entrée du général en chef à Amsterdam ; le bataillon de Popincourt prit donc ses cantonnements, et le 21 mars 1795, à Schoonhoven (Hollande), il était réuni par les soins du général Osten, employé à la 6e division de l'armée du Nord, au 2e bataillon du 98e régiment d'infanterie (ci-devant Bouillon) et au 4e des Fédérés pour constituer la 116e demi-brigade, de 1re formation.

Le dépôt du bataillon, qui fut commandé successivement par les capitaines Lecoq et Renard, placé d'abord à Briey, fut transféré à Metz en avril 1793 ; il passa à Sézanne, le 9 janvier 1794 ; à Épernay, le 29 avril, à Mouroux, près Coulommiers, le 1er juillet. En 1795, il était à Lille.

NOTICE POUR SERVIR A L'HISTORIQUE DU CORPS

(20e régiment d'infanterie de ligne)[1].

1er bataillon de Popincourt.

Formé le 20 septembre 1792.

S'est trouvé les 13 et 14 décembre 1792 à la prise des montagnes de Wavren et de Bibelhausen, près de Trèves, armée de la Moselle ; à la prise de Menin en 1793 (armée du Nord) ; à la prise de Furnes, 13 octobre, même année ; au siège de Nieuport, de suite ; à la bataille de Moescroen, 28 floréal an II (17 mai 1794) ; à la bataille de Tourcoing, le lendemain ; à la bataille de Tournay, 3 prairial (22 mai) ; au siège de Valenciennes, même année ; à celui de Nimègue en Hollande, de Bois-le-Duc, de Grave, d'Heusden, au blocus et à la prise de Gorcum en l'an III (1795).

Amalgamé avec le 2e bataillon du 98e et le 4e des Fédérés, pour former la 176e demi-brigade.

TUÉS, BLESSÉS ET PRISONNIERS.

Les contrôles du 1er bataillon de Popincourt ont été perdus par suite des événements de guerre. Les pertes subies par le bataillon aux affaires des 14 décembre 1792 et 12 septembre 1793 furent des plus

1. Placée en tête du registre matricule ouvert le 1er ventôse an XII (*Archives administratives de la guerre*).

sérieuses; il n'a été possible cependant que de retrouver quelques noms; de plus, les recherches opérées pour la campagne de Hollande sont demeurées presque sans résultat.

La liste présentée ci-après est forcément, par suite, très restreinte.

14 décembre 1792. — Merzig, pays de Trèves.

Lecoq, capitaine, coup de feu au bras droit, à la tête de sa compagnie.

Armand (Jean-Baptiste-François), volontaire, blessé en combattant, par l'explosion de son fusil, qui lui emporta trois doigts et une partie de la main gauche.

Vigoureux (Jean-François), volontaire, coup de feu à la main droite.

Massuet (Cyr), volontaire, coup de feu à la cuisse droite.

Roy (Louis), volontaire, coup de feu à la jambe gauche et coup de sabre à la main gauche.

Richard (Jacques-Didier), volontaire, coup de feu, mort le 7 janvier.

Gastal (Jean), volontaire, tué.

Luton, volontaire, tué.

Picard, volontaire, tué.

5 mai 1793. — Reconnaissance.

Dieutegarde (Étienne-Benoit), volontaire, genou gauche déboîté par suite d'une chute.

12 septembre 1793. — Entre Cambrai et Bouchain.

Guilbert (Pierre), volontaire, tué.

Dagiourt, lieutenant, présumé tué.

22 octobre 1793. — Furnes.

Guillard (Marin), volontaire, blessé à la jambe gauche.

Maison (Alexis), caporal, coup de feu à la jambe gauche.

Octobre 1793. — Nieuport.

Joly (Claude), volontaire, coup de feu au coude droit.

20 décembre 1793. — Près Bailleul.

Leblanc (Jean-Thomas), grenadier, prisonnier.

17 mai 1794. — Moescroen.

Ferdinand (François), volontaire, coup de feu à la jambe gauche.

18 mai 1794. — Près Tourcoing.

Leblanc, chef de bataillon, blessé.

22 mai 1794. — Entre Lers et Tournay.

Leblanc, chef de bataillon, tué.

Verdier, caporal, tué.

Dauphin (Jean-Marie-Alexandre), caporal, coup de tromblon à mitraille aux deux jambes.

Cantais, sergent-major, coup de feu au bras droit.
Gailloux (Joseph-François), volontaire, coup de feu au genou droit.
Lefort (Jean), volontaire, blessé; mort à Lille le 29.
Legrand, sergent, tué.
Mordillat (Pierre-Baptiste), volontaire, coup de feu à la jambe droite.
Maison (Alexis), caporal, coup de feu au pied droit, coup de sabre au bras gauche et écrasé par la roue d'un caisson.
Dijon (Pierre), volontaire, coup de feu à la cuisse gauche.

Août 1794. — Reprise de Valenciennes.

Dartout (Pierre-Joseph), volontaire, coup de feu à la jambe droite.
Musines (Louis), volontaire, blessé.

Octobre-novembre 1794. — Siège de Nimègue.

Gailloux (Joseph-François), volontaire, coup de feu à l'épaule gauche.

Décembre 1794. — Siège de Grave.

Musines (Louis), volontaire, blessé.

Janvier 1795. — Siège d'Heusden.

Ellephin (Martial), volontaire, coup de feu à la jambe gauche.

Prisonniers de guerre morts en captivité[1].

Auger (Étienne), volontaire; Peterwaradin, 13 février 1794.
Amabucin (Simon), volontaire; Ebersdorf, 27 janvier 1794.

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

Chaisy.

Lieutenant-colonel en chef; présent à Vitry-sur-Orne, le 16 janvier 1793; il n'a pu être recueilli aucun autre renseignement.

1. D'après le *Registre des Extraits mortuaires des prisonniers de guerre français morts en Autriche*, 1793-1795, *déjà cité.*
Les deux volontaires ci-dessus sont les seuls qui figurent sur le registre.

LEBLANC (Pierre), de Falaise, 30 ans.

Lieutenant-colonel en second, 20 septembre 1792 ; chef de bataillon en remplacement de Chaisy ; tué à l'ennemi entre Lers et Tournai, 22 mai 1794.

TOUROUDE (Jacques-Charles), de Caen, 39 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1771 ; sergent, 1781 ; passé dans la garde parisienne soldée, 1789.

Parti de Paris sergent-major le 15, et sous-lieutenant au 1er bataillon de Popincourt, le 20 septembre 1792 ; lieutenant, 12 décembre 1792; adjudant-major, 5 avril 1793 ; chef de bataillon, 28 mai 1794; passé à la 176e demi-brigade, puis à la 53e ; tué à l'ennemi, 2 octobre 1800.

Adjudants-majors.

MASSARD (Charles-Louis), de Corsier (Suisse), 30 ans.

Soldat aux gardes-suisses, 1786-1791.

Fourrier d'une compagnie de volontaires levée sur la section de Popincourt, le 5, et adjudant-major du bataillon de Popincourt, le 20 septembre 1792; capitaine de fusiliers, 5 avril 1793 ; passé à la 176e demi-brigade, à la légion des Francs et à la 14e demi-brigade légère; chef de bataillon, 1799; mort, 1803.

PIÉMONT (Louis-Marie-François), de Paris, 20 ans.

Soldat dans la garde parisienne soldée, 1789.

Sous-lieutenant d'une compagnie de volontaires de la section de la Fraternité, 8 septembre 1792 ; incorporée au bataillon de Popincourt, le 20 ; lieutenant, 14 mai 1794 ; adjudant-major capitaine, 2 juin 1794 ; capitaine à la 176e demi-brigade, 1795 ; réformé de la 53e, 1803.

Quartiers-maîtres trésoriers.

CHRISTEL.

Quartier-maître trésorier à la formation du bataillon ; retiré, décembre 1792.

FLEURIEL (Louis-Jean-Charles), de Falaise, 24 ans.

Sergent, 20 septembre 1792 ; quartier-maître-trésorier, 27 décembre 1792 ; capitaine, 25 novembre 1793 ; passé à la 176e demi-brigade ; capitaine de grenadiers à la 95e, 1798; retraité, 1810; commandant la compagnie de réserve des Bouches de la Meuse, 1811 ; puis de celle de Seine-et-Marne, 1813 ; chef du 2e bataillon de la garde nationale active du département, 1814 ; mort des fatigues de la campagne, 5 avril 1814.

DIEUTEGARDE (François) aîné, de Paris, 20 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792 ; quartier-maître, 26 novembre 1793 ; passé

à la 176e demi-brigade, puis à la 53e ; admis au traitement de réforme, 1799 ; décédé, 20 mars 1810.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

Blanvillain (Jacques-Melchior), de Rambouillet, 26 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792 ; caporal, le 10, et sergent, le 20 janvier 1793 ; sergent-major, 14 mars 1793 ; adjudant, 7 novembre 1793 ; sous-lieutenant, 9 juin 1794 ; passé à la 176e, puis à la 53e demi-brigade ; lieutenant, 1800 ; capitaine, 1806 ; blessé à Porcia, en Tyrol ; retraité, 1810.

Lecourt (Dominique), de Vendôme, 17 ans.

Tambour, 20 septembre 1792 ; tambour-maître, 10 octobre 1792 ; tambour-major, 29 mai 1794 ; démissionnaire de la 53e demi-brigade, 1798.

Buisson (Antoine), de Charenton.

Volontaire, 20 septembre 1792 ; chef armurier, 15 décembre 1793 ; rayé des contrôles de la 53e demi-brigade comme étant détaché depuis longtemps, 1801.

Nute (François), de Douai, 23 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792 ; chef tailleur, 13 novembre 1793 ; congédié de la 53e demi-brigade, 1798.

Blaize (Antoine), de Sourniac (Cantal), 38 ans.

Caporal, 20 septembre 1792 ; chef cordonnier, 13 juin 1793 ; congédié de la 53e demi-brigade, 1800.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

La liste qui suit des officiers du bataillon de Popincourt, forcément incomplète comme noms et comme services par suite de l'absence de contrôles, n'a pu être reconstituée en la plus grande partie[1], comme on a pu l'effectuer pour certains bataillons également sans contrôles.

Il résulte de la lettre ci-après[2] qu'un grand nombre d'officiers ont passé au corps, mais leurs noms sont inconnus et n'ont même pu être fournis par leurs camarades, qui étaient intéressés à le faire :

1. Il n'a pas été possible, entre autres, de retrouver le nom du chirurgien-major.

2. *Archives administratives de la guerre*, Infanterie, 53e demi-brigade, an VI.

24e DIVISION MILITAIRE
—

Au quartier général à Bruxelles, le 28 pluviôse, VIe année de la République française, une et indivisible (16 février 1798).

ÉGALITÉ LIBERTÉ

LECLERC, *adjudant général, chef de l'état-major, au citoyen Bonnard, général commandant la 24e division militaire.*

Citoyen Général, j'ai l'honneur de vous rendre compte qu'en exécution de l'ordre que vous m'avez donné de procéder à l'organisation de la 53e demi-brigade, j'ai fait assembler les citoyens officiers du 2e bataillon de la 176e demi-brigade à l'effet de procéder à la vérification du rang de chaque officier.

En conséquence, j'ai demandé le registre des délibérations qui a dû être tenu par le conseil d'administration, sur lequel tous les procès-verbaux des nominations aux emplois devaient être inscrits. Le chef de bataillon Touroude ne m'a présenté que des feuilles volantes où se trouvent seulement des notes sur le service des officiers du bataillon qu'il commande.

Au défaut de ce registre ordonné par la loi, j'ai demandé à chaque officier son brevet ou procès-verbal de nomination; six seulement m'ont exhibé des brevets au grade de capitaine. Le chef de bataillon et le reste des officiers ne me présentent que des certificats de leurs services fabriqués à Luxembourg et relevés sur les feuilles volantes précitées.

J'ai aussi appris, Citoyen Général, que plusieurs officiers n'exerçaient des grades que provisoirement; ceux qui sont dans ce cas faisaient partie du bataillon de Popincourt avant d'être encadré dans la 176e. Ce bataillon de Popincourt s'est trouvé à la malheureuse affaire du 12 septembre 1793 sous Cambrai; dix-huit officiers furent tués ou faits prisonniers de guerre; le remplacement de ces officiers crus morts ou faits prisonniers de guerre s'est provisoirement effectué, les 14 et 15 pluviôse de l'an II (2 et 3 février 1794).

La loi du 17 vendémiaire an V (19 octobre 1795) dit positivement que « les officiers prisonniers de guerre échangés reprendront leurs rangs dans leurs bataillons ou compagnies; ceux qui les avaient provisoirement remplacés reprendront alors leurs anciens grades, mais ils seront nommés, de préférence à tout autre, aux premières places qui viendront à vaquer dans l'armée ».

Quelques officiers de ce ci-devant bataillon de Popincourt faits prisonniers sont revenus; un se trouve dans le 2e bataillon de la 176e; le citoyen Marquiset, qui l'avait remplacé le 15 pluviôse an II (3 février 1794), devait revenir à sa sous-lieutenance; le chef du bataillon l'a laissé lieutenant en le faisant dater du 15 pluviôse an II. Cependant, il lui revient une lieutenance à compter du 25 nivôse de l'an IV (15 janvier 1796), sans que l'on puisse me faire connaître quel est l'officier que le citoyen Marquiset doit remplacer.

Le citoyen Lafitte, lieutenant provisoire du 15 pluviôse an II, a remplacé le lieutenant Dagiourt, que l'on dit être mort sur le champ de bataille, le 12 septembre 1793 (v. s.). Cet officier me présente un certificat de quelques militaires revenus des prisons de la Hongrie, qui atteste que le citoyen Dagiourt est resté mort sur le champ de bataille; dois-je regarder comme authentique ce certificat pour faire dater le lieutenant Lafitte du 15 pluviôse an II?

Dans cet ordre de choses, Citoyen Général, il m'a été impossible de pousser

plus loin l'opération dont vous m'avez chargé ; les officiers du bataillon ne sont pas même d'accord entre eux, et comment le seraient-ils une fois réunis et embrigadés avec les officiers des 202e et 19e?

Il existerait un parti qui entraverait la bonne harmonie dont dépend la bonne discipline.

Je crois, Citoyen Général, qu'avant d'aller plus avant, le seul moyen à employer est de consulter le Ministre de la Guerre à cet effet; je joins à ma lettre le relevé des services des officiers produit par le conseil d'administration.

Salut et respect.

LECLERC.

Capitaines.

BRANDENBERG (Jean-Charles-Michel), de Zug (Suisse), 37 ans.

Soldat dans les troupes de Cayenne, 1777-1785 ; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Capitaine au 1er bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792 ; passé aux grenadiers à la 176e demi-brigade, 1797 ; puis à la 23e ; embarqué pour Saint-Domingue, 1802.

COSSU (Adrien-Jean-Baptiste), de Montdidier, 26 ans.

Soldat au régiment d'Orléans, 1782-1792.

Lieutenant au 1er bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; capitaine, 19 avril 1793, passé à la 176e demi-brigade, puis à la 23e ; retraité, 1806; décédé, 1823.

DECKEUR (Joseph), de Montdidier, 45 ans.

Soldat au régiment de Lorraine, 1767 ; passé aux gardes françaises, 1775 ; sergent-major dans la garde parisienne soldée, bataillon de Popincourt, 1789.

Capitaine d'une compagnie de volontaires de la section de Popincourt, 5 septembre 1792; élection annulée le lendemain ; commissaire des guerres, 16 juin 1793, employé à l'armée des Ardennes; suspendu de ses fonctions, par les Représentants Gillet et Guyton, 21 juin 1794. Était commandant de la garde nationale du canton d'Alberstrof (Meurthe), en 1797.

DUSSERRE (André), de Meysse (Ardèche), 38 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1777-1782.

Capitaine d'une compagnie de volontaires de la Fraternité, 8 septembre 1792; incorporé au bataillon de Popincourt, le 20; passé à la 176e demi-brigade, puis à la 53e ; retraité, 1806.

GAILLARDON.

Capitaine; signe sur une pièce non datée, mais qui est du printemps de 1794 ; les renseignements ultérieurs font défaut.

LEBRUN (Yves), de Segré, 38 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789; sergent-major, puis capitaine de canonniers de la section de Popincourt, 1791-1792.

Capitaine des canonniers au bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; passé à la 176e, puis à la 20e demi-brigade; destitué, 1798.

LECOQ (Jean-Nicolas), de Vermanton (Yonne), 25 ans.

Soldat au régiment de Boulonnais, puis dans la garde parisienne soldée, 1784-1791.

Capitaine, 20 septembre 1792; passé à la 176e demi-brigade, puis à la 20e; ✲, 1812; placé aux Vétérans, 1814; retraité, 1815.

MENOT.

Capitaine; décédé à une date inconnue.

MONTAGNE.

Capitaine; retiré, remplacé, 5 avril 1793.

RENARD (François), de Saint-Benin-des-Champs (Nièvre), 53 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1761-1779; au régiment provincial de Mantes, 1779-1785; admis aux Invalides, 1791; breveté Vétéran, 1792.

Capitaine au 1er bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; passé à la 176e, puis à la 53e et à la 20e demi-brigades; retraité, 1800; admis aux Invalides, 1813.

TAILHAND.

Capitaine; présent au 31 mars 1794; il n'a pu être recueilli aucun autre renseignement.

Lieutenants.

BOULLE (François).

Lieutenant; passé à la 176e demi-brigade; capitaine; démissionnaire, 1797.

CAUTET (Claude), de Paray-le-Monial, 44 ans.

Soldat au régiment Royal, 1767-1775.

Sous-lieutenant au bataillon de Popincourt, 1792; lieutenant, 9 janvier 1793; passé à la 176e demi-brigade; retiré pour blessures, 1796; pensionné, 1798.

DAGIOURT.

Lieutenant; aurait été tué à l'affaire de Cambrai, le 12 septembre 1793.

DELMAS.

Lieutenant; signe en cette qualité sur une pièce non datée, mais qui est du printemps de 1794; il n'a pu être trouvé aucun autre renseignement.

DUPOUY.

Lieutenant; présent à Raismes, à la date du 29 août 1794; les renseignements ultérieurs font défaut.

DUWAVRAN (Joseph-Charles-Antoine), de Brünn (Moravie), 21 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789; caporal, sergent, puis lieutenant de canonniers de la section de Popincourt, 1791-1792.

Lieutenant de canonniers au bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; passé à la 176e, puis à la 20e demi-brigades; lieutenant de grenadiers, 1801; capitaine, 1803; décédé, 1807.

FRANÇOIS (Pierre-Clovis), 38 ans.

Lieutenant, 20 septembre 1792; d'autres renseignements n'ont pu être recueillis.

PHELIPEAU (Pierre).

Soldat au régiment d'Armagnac, 1783-1789; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789-1792.

Lieutenant au bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; lieutenant de grenadiers à la 53e demi-brigade, 1797; sans autres renseignements.

TARDIF (Claude-Jean).

Lieutenant; mort, 14 octobre 1792.

VAUTRIN.

Sous-lieutenant; lieutenant; présent à la date du 21 novembre 1794; des renseignements postérieurs n'ont pu être recueillis.

Sous-Lieutenants.

BARDOU (André), de Paris, 34 ans.

Soldat au régiment de Bourgogne, 1780-1788.

Caporal au 1er bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; sous-lieutenant, 14 mars 1793; lieutenant, 23 décembre 1794; passé à la 176e demi-brigade; mis à la suite de la 20e; les renseignements ultérieurs manquent.

BIOUSSE (Jean-Baptiste), de Saint-Vallier (Drôme), 36 ans.

Soldat au régiment de Soissonnais, 1776-1784.

Volontaire au 1er bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; fourrier, 22 décembre 1792; sergent, 8 mai 1793; sous-lieutenant, 30 octobre 1794; retraité de la 23e demi-brigade, 1802; décédé, 1820.

BONNET (Pierre), de Chénérailles (Creuse), 18 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; fourrier, 16 novembre 1792; sergent, 21 janvier 1793; sergent-major, 30 janvier 1793; sous-lieutenant, 31 dé-

cembre 1794; passé à la 176e demi-brigade, à la 1re légion des Francs, puis à la 14e demi-brigade légère; lieutenant, 1798; capitaine, 1805; chef de bataillon au 6e régiment de ligne, 1813; ✻, 1814; major à la légion départementale de la Vienne, puis retraité, 1816.

CHAPPUS (Jean), de Montluçon.

Sous-lieutenant; lieutenant à la 176e demi-brigade, mars 1797; réformé lors du second embrigadement, avril 1797.

COLLEAU.

Sous-lieutenant; signe en cette qualité une pièce sans date, mais qui est du printemps de 1794; ce sont les seuls renseignements qu'il a été possible de relever.

DAMOUR (Barnabé).

Sous-lieutenant, 20 septembre 1792; il n'a pu être recueilli aucun renseignement sur cet officier.

HAMELIN (Martin).

Sergent, 20 septembre 1792; sergent-major, 15 janvier 1793; sous-lieutenant, 19 avril 1793; lieutenant à la 176e demi-brigade, 1797; passe à la 53e demi brigade; décédé, 1801.

LAMBERT.

Sous-lieutenant; démissionnaire de la 176e demi-brigade, 1797.

LEFEBVRE.

Sous-lieutenant; présent à Briey à la date du 4 mars 1793; des renseignements ultérieurs n'ont pu être trouvés.

MURAT (Jean-François), de Paris, 21 ans.

Sergent, 20 septembre 1792; sergent-major, 1er avril 1793; sous-lieutenant, 13 février 1794; passé à la 176e demi-brigade, puis à la 53e; lieutenant, 1801; capitaine à la 5e légion de réserve, 1807; prisonnier à Baylen, 1808; évadé des pontons, 1810; tué sur la brèche à Dénia (Espagne), 16 septembre 1813.

SAILLIERS.

Sous-lieutenant; signe une pièce sans date, mais qui est du printemps de 1794; il n'a pu être trouvé aucun autre renseignement sur cet officier.

SCHWERDFEGER (Christophe), de Paris, 26 ans.

Sous-lieutenant de canonniers; blessé grièvement à la jambe gauche par suite d'une chute faite de dessus une voiture en chargeant des munitions de guerre destinées pour le camp de Notre-Dame de l'Epine; pensionné, 10 novembre 1793.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

ALEUZET (Pierre), de Chazelles (Cantal), 23 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 10 février 1793; fourrier, 10 mars 1793; sergent, 30 décembre 1794; passé de la 23e demi-brigade dans la gendarmerie, 1802.

ALIN (Nicolas).

Sergent; sergent-major, 9 janvier 1793; les renseignements ultérieurs font défaut.

BELLON (François-Antoine), de Paris, 41 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; fourrier, 11 mars 1793; sergent, 24 mai 1794; rayé de la 23e demi-brigade comme ancien à l'hôpital, 1800.

BODIN (Louis), de Troyes, 32 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; fourrier, 10 mars 1793; sergent, 29 mai 1794; parti de la 23e demi-brigade, 1798.

BOILEAU (Jean), de Croix-Chapeau (Charente-Inférieure), 25 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.
Canonnier au 1er bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; fourrier, 25 janvier 1793; sergent, 20 mars 1793; congédié de la 20e demi-brigade, décembre 1796.

BROUSSE (Pierre), de Bordeaux, 44 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 21 janvier 1793; sergent, 13 avril 1793; sous-lieutenant à la 53e demi-brigade, 1801; retraité, 1806.

BURDET (Antoine), de Saint-Hippolyte (Doubs), 35 ans.

Caporal, 20 septembre 1792; sergent, 21 mars 1793; passé à la 176e demi-brigade, puis à la 20e; placé aux Vétérans, 1805.

CANTAIS (Jean-Étienne), de Rochefort (Seine-et-Oise), 22 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 25 décembre 1792; fourrier, 25 avril 1793; sergent-major, 28 avril 1793; adjudant à la 176e demi-brigade, 1795; sous-lieutenant à la 53e, 1799; lieutenant, 1805; capitaine, 1807; ✲, 1812; O ✲, 1814; blessé à Tournay; retraité, 1816.

COURTOIS (Jean-Joseph), de Versailles, 17 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; sergent-major, 14 mars 1793; congédié de la 20e demi-brigade, 1796.

Créancier (François), de Ménil-la-Tour (Meurthe), 25 ans.

Volontaire au 4e bataillon de la Meurthe, 28 juillet 1792 ; congédié, 18 mars 1793; caporal au 1er bataillon de Popincourt, 29 avril 1793; sergent, 3 janvier 1794; congédié de la 23e demi-brigade, 1802.

Cretté (Gervais), de Vitry, 25 ans.

Volontaire au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; passé au bataillon de Popincourt, septembre 1792; sergent-major ; passé aux grenadiers de la Représentation nationale, 1795 ; fourrier, 1796 ; sergent aux grenadiers à pied de la garde des Consuls, 1800; lieutenant en second, 1805 ; ✻; capitaine au 5e léger, 1806 ; décédé à Madrid, 24 juillet 1808.

Dauphin (Jean-Marie-Alexandre), de La Motte-Tilly (Aube), 20 ans.

Volontaire, 1er juin 1793 ; caporal, 30 décembre 1793; fourrier, 30 mai 1794; passé à la 176e demi-brigade ; sergent au 1er bataillon auxiliaire de Seine-et-Oise, 1799; sergent-major à la 6e demi-brigade de ligne, 1800; sous-lieutenant, 1806; lieutenant, 1808; capitaine, 1812; quartier-maître, 1813; blessé à Tournay; retraité, 1814.

Dessé (Claude), de la Haute-Saône.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 4 mars 1793; fourrier, 3 mai 1793; sergent, 13 février 1794; passé à la 53e demi-brigade; sous-lieutenant au 5e régiment de ligne italien, 1807.

Duranson (Bastien), de Marcillat (Allier), 29 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; sergent, 21 mars 1793; congédié de la 20e demi-brigade, 1802.

Dusotoy (Noël), de Paris, 40 ans.

Canonnier dans la garde nationale parisienne, 1791.
Canonnier au 1er bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; caporal, 25 janvier 1793 ; fourrier, 20 mars 1793; passé à la 176e demi-brigade; retiré lors du second embrigadement.

Favre (François), de Chenex (Savoie), 25 ans.

Soldat aux gardes suisses, 1790-1792.
Caporal au 1er bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; sergent, 10 mars 1793; sous-lieutenant à la 53e demi-brigade, 1803; lieutenant, 1807 ; capitaine, 1809 ; tué à la bataille de La Moskowa, 7 septembre 1812.

Goret (Nicolas), d'Épernay, 19 ans.

Canonnier dans la garde nationale parisienne, 1791.
Caporal de canonniers au 1er bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; sergent, 25 janvier 1793 ; sergent-major, 20 mars 1793; passé aux grenadiers à la 20e demi-brigade, février 1798 ; congédié, avril 1798.

HARDY (Baptiste), de Harprich (Moselle), 23 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 10 février 1793; sergent, 30 décembre 1793; congédié de la 23e demi-brigade, 1802.

HELLÉ (Pierre), d'Arnaville (Meurthe), 23 ans.

Volontaire, 23 avril 1793; fourrier, 12 novembre 1793; sergent, 29 mai 1794; sergent-major, 29 décembre 1794; passé de la 23e demi-brigade à la gendarmerie de l'Ouest, 1800.

JURQUET (Pierre), de Lugarde (Cantal), 22 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 4 février 1793; sergent, 22 février 1794; passé à la 23e demi-brigade; mort prisonnier de guerre en Autriche, 1800.

LAIGLE (Georges), de Seloncourt (Doubs), 23 ans.

Soldat au régiment des gardes suisses, 1788.
Caporal au 1er bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; sergent-major 10 mars 1793; passé aux grenadiers à la 176e demi-brigade; sous-lieutenant à la 53e, 1800; lieutenant, 1806; retraité, 1810.

LANOY (Jean-François), de Paris, 22 ans.

Caporal, 12 septembre 1792; sergent, 23 avril 1793; sous-lieutenant au 53e régiment de ligne, 1807; tué à Wagram, 6 juillet 1809.

LEGRAND (Louis-Michel-Auguste), de Grigny (Seine-et-Oise), 32 ans.

Volontaire, enrôlé à Villejuif, 8 septembre 1792; sergent, 2e compagnie; tué à Tournai, 22 mai 1794.

LÉPINETTE (François), de Saint-Rémy-du-Plain (Sarthe), 22 ans.

Caporal, 20 septembre 1792; sergent, 7 octobre 1792; passé à la 14e demi-brigade légère; sous-lieutenant, 1808; lieutenant, 1809; prisonnier de guerre, 1813; rentré, 1814; licencié, 1815.

LERICHE (Nicolas).

Caporal; sergent, 9 janvier 1793; il n'a pu être recueilli d'autres renseignements.

LEROUX (Étienne), de Paris, 38 ans.

Caporal, 20 septembre 1792; sergent, 30 décembre 1793; passé à la 23e demi-brigade; prisonnier de guerre en 1799, et 1800-1801; congédié, 1802.

LONGFILS (Martin), de Saint-Quirin (Meurthe), 24 ans.

Volontaire, 25 avril 1793; fourrier, 9 janvier 1794; rayé des contrôles de la 20e demi-brigade comme ancien travailleur externe, 1798.

LORIN (Louis-Barthélemy), de Villejuif, 17 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 4 février 1793; fourrier, 6 avril 1793; sergent, 5 novembre 1793; sergent-major, 6 novembre 1793; sous-lieutenant au 53e régiment de ligne, 1807; lieutenant, 1810; capitaine, 1813; retraité, 1814.

LOUVET (Antoine), de Paris, 23 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 14 mars 1793; sergent, 6 janvier 1794; passé de la 20e à la 59e demi-brigade; congédié, 1803.

MAGUEY (Bernard), d'Uffholtz (Haut-Rhin), 36 ans.

Soldat au régiment de Bouillon, 1777; blessé au siège de Gibraltar, 1781; caporal, 1786.

Sergent au 1er bataillon de Popincourt, 6 novembre 1792; sergent-major, 14 mai 1793; sous-lieutenant à la 53e demi-brigade, 1800; lieutenant, 1813; retraité.

MALACHARD (François), 51 ans.

Caporal, 20 septembre 1792; sergent, 15 janvier 1793; retraité de la 53e demi-brigade, 1802.

MAUCHARD.

Sergent-major; présent à Schenkenschentz (Hollande) au 19 novembre 1794; les renseignements ultérieurs font défaut.

MINY (Pierre-Nicolas), de Paris, 20 ans.

Canonnier dans la garde nationale parisienne, 1791.

Caporal au 1er bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; sergent, 25 janvier 1793; passé aux grenadiers à la 20e demi-brigade, 1798; sergent-major, 1799; décédé à Coblentz, 1800.

NIBAUDEAU (Claude), de Dommartin (Meurthe).

Incorporé et fourrier, 19 avril 1793; sergent, 27 août 1794; vaguemestre à la 23e demi brigade, 1800; congédié, 1802.

OLLINET (Jacques), d'Annecy.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 28 octobre 1792; sergent, 22 mai 1794; sous-lieutenant à la 23e demi-brigade et embarqué pour Saint-Domingue, 1802.

OUVRET (François), de Villejuif, 24 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 20 janvier 1793; sergent, 1er mai 1793; passé à la 23e demi-brigade; prisonnier de guerre en 1799-1800 et 1800-1801; décédé à Saint-Domingue, 26 mai 1803.

Paillard (François), de Villejuif, 23 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 20 janvier 1793; sergent, 1er février 1793; passé à la 23e demi-brigade; prisonnier de guerre, 1799; passé à la 5e légion de réserve, 1807; puis au 122e régiment de ligne, 1809; retraité, 1811.

Paris (Paul-François), de Caen, 22 ans.

Caporal, 20 septembre 1792; sergent, 1er mai 1793; parti de la 20e demi-brigade, 1799.

Rimbert (Baptiste), de Courcouronnes (Seine-et-Oise), 48 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 22 décembre 1792; sergent, 1er mars 1793; passé à la 23e demi-brigade; décédé, 1799.

Rochette (Jean), de Chamalières (Puy-de-Dôme), 23 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 27 avril 1793; sergent, 11 janvier 1794; retraité de la 53e demi-brigade, 1802.

Savart (Louis-Étienne), de Paris, 34 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 12 janvier 1793; sergent, 12 mars 1793; passé à la 53e demi-brigade; placé aux Vétérans, 1805.

Souchois (Joseph), de Sézanne, 48 ans.

Caporal, 20 septembre 1792; fourrier, 9 janvier 1793; sergent, 19 avril 1793; sergent-major, 27 août 1794; passé à la 23e demi-brigade; embarqué pour Saint-Domingue, 1802; sous-lieutenant; mort aux Cayes, 25 février 1803.

Spinasse (Jacques-Joseph-Antoine), de la Suisse, 44 ans.

Caporal, 20 septembre 1792; sergent, 4 février 1793; passé à la 176e demi-brigade; retiré lors du second embrigadement.

Strafforelly (Jean-Baptiste), de Nice, 56 ans.

Caporal, 20 septembre 1792; sergent, 5 avril 1793; sergent-major, 26 juillet 1794; passé à la 53e demi-brigade; décédé à Landau, 1800.

Vigoureux (Louis), de Paris, 36 ans.

Caporal, 20 septembre 1792; sergent, 12 janvier 1793; sous-lieutenant au 23e régiment de ligne, 1811; lieutenant, 1813; placé aux Vétérans, 1814; retraité, 1815.

Wolff (Philippe), d'Altvillers (Moselle), 41 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 15 janvier 1793; sergent, 28 avril 1793; réformé de la 23e demi-brigade, 1799.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

176e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(1re formation).

On ne retrouve sur le registre matricule de cette demi-brigade, qui fut organisée à Schoonhoven (Hollande), le 21 mars 1795, comme provenant du bataillon de Popincourt, que les deux compagnies entrées à l'amalgame dans la composition du 1er bataillon du nouveau corps : la compagnie de canonniers et la 7e (ex-compagnie Lecoq). Aucune inscription ne figure concernant les deux compagnies versées au 3e bataillon, ainsi que pour les 2e, 5e, 6e et 7e compagnies du 2e bataillon, formées des compagnies Dusserre, Fleuriel, Massard et Renard, du 1er bataillon de Popincourt. Cependant pour ce 2e bataillon il existe un contrôle spécial, mais il ne mentionne que quelques rares mutations et a été établi très tard : en 1798, au moment du versement du bataillon dans la 53e demi-brigade.

Par suite de cette importante lacune, dont la cause ne se peut définir que par la séparation des trois bataillons pendant toute l'existence du corps, les noms qui suivent d'anciens volontaires du bataillon de Popincourt ont seuls pu être relevés :

Benard (Louis-François), de Paris, 30 ans.

Caporal ; réformé pour infirmités, 1795.

Bérillon (Nicolas).

Volontaire ; prisonnier de guerre, sans nouvelles depuis.

Guénet (Laurent), de Coulombs (Seine-et-Marne), 28 ans.

Volontaire ; rayé comme ancien prisonnier de guerre, 1796.

Leblanc (Jacques).

Volontaire ; prisonnier de guerre, sans nouvelles depuis.

Marchal (Claude), de Bicqueley (Meurthe), 19 ans.

Volontaire, 17 avril 1793 ; passé à la 105e demi-brigade, 1797 ; sergent à la 107e, 1801 ; adjudant au 82e régiment de ligne, 1805 ; sous-lieutenant au 86e, 1807 ; lieutenant premier porte-aigle, 1809 ; adjudant-major, 1811 ; rang de capitaine, 1812 ; capitaine de grenadiers, 1814 ; en non activité, 1815 ; capitaine à la légion départementale du Loiret, 1816 ; ✠, 1817 ; passé au 48e régiment de ligne, 1820 ; ✵, 1821 ; retraité et chef de bataillon honoraire, 1824.

MARCHAND (Pierre), de Paris, 17 ans.

Volontaire ; rayé comme ancien prisonnier de guerre, 1796.

MOUTON (Claude), de Troyes, 49 ans.

Caporal ; réformé, 1796.

PORSERON (Nicolas), de Martigny (Vosges), 30 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre, rayé des contrôles, 1798.

SAUNIER (Pierre-Guillaume), de Paris, 19 ans.

Caporal ; rayé comme ancien à l'hôpital, 1796.

Le 1er bataillon de la 176e demi-brigade, entra dans la constitution de la 20e, de 2e formation, le 2e bataillon dans la 53e, et le 3e dans la 23e.

20e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(2e *formation*).

La 176e demi-brigade après sa formation était venue à Lille ; elle quitta cette place le 3 mai 1795 et alla occuper : le 1er bataillon, Saint-Omer et Cassel ; le 2e, Aire et Béthune ; le 3e, Hesdin et Saint-Pol. Les trois bataillons demeurèrent séparés, et le chef de brigade n'eut jamais sous la main que les 2e et 3e bataillons ; encore en 1797, l'un tenait-il garnison à Mons, et l'autre à Luxembourg.

Le 1er bataillon de la 176e qui occupait Saint-Denis au mois de janvier 1796, entra, le 22 octobre de cette année, dans la composition de la 20e demi-brigade de ligne, de 2e formation, dont la constitution fut opérée aux Champs-Élysées à Paris, et dans laquelle se trouvèrent, avec ceux du bataillon de Popincourt, les anciens volontaires du 6e bataillon de Paris.

Le dépôt de la 176e demi-brigade fut incorporé dans la 20e, de 2e formation, le 19 février 1797.

En 1803, réunie à la 91e, la 20e demi-brigade constitua le 20e régiment d'infanterie de ligne.

La compagnie de canonniers du bataillon de Popincourt et une de fusiliers ayant été seulement comprises dans la constitution du 1er bataillon de la 176e demi-brigade, il ne figure donc que quelques anciens volontaires du bataillon à la 20e demi-brigade, dont une partie passa à Saint-Domingue, en 1802.

CHAISSE (Silvain), de Choisy-sur-Seine, 19 ans.

Sergent; embarqué pour Saint-Domingue, 1802.

CUVILLER-FLEURI (Joseph), de Paris, 31 ans.

Volontaire; décédé à Mayence, 1800.

DEBORD (Jean-Baptiste), de Bouillon (Ardennes), 40 ans.

Volontaire; placé aux Vétérans, 1802.
Avait servi avant 1792 au régiment de Bouillon, au bataillon auxiliaire des colonies et dans les troupes boulonnaises.

DERVIEUX (Noël), de Paris, *14* ans.

Caporal; réformé, 1800.

FOURT (Jean), de Laroquebrou (Cantal), 17 ans.

Volontaire; passé au 6e régiment d'artillerie, 1798; rayé des contrôles, 1802.

GOYER (Nicolas-Bonaventure), de La Chapelle-Iger (Seine-et-Marne), 22 ans.

Sergent; embarqué pour Saint-Domingue, 1803.

LAMBERT (Louis-Claude), de Paris, 16 ans.

Sergent; congédié, 1802.

PAULIN (Jean), de Lindre-Haute (Meurthe), 22 ans.

Sergent; passé dans la gendarmerie de l'Ouest, 1800.

53e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(2e *formation*).

La 53e demi-brigade, de 2e formation, fut constituée le 23 février 1798, à Bruxelles, par la réunion de la 200e, de la 19e brigade légère et du 2e bataillon de la 176e, de 1re formation.

Les débris de quatre compagnies du bataillon de Popincourt y furent par suite versés. Parmi les volontaires qui les composaient et qui subsistaient encore se trouvaient :

BREAU (Jean), de Limoges, 18 ans.

Grenadier ; passé dans la garde impériale, 1809.

Brousseau (Laurent), 19 ans.

Voltigeur; blessé à Hohenlinden; mort de blessures, 18 mai 1809.

Champion (François), de Saint-Omer, 15 ans.

Sergent; passé aux grenadiers à pied de la garde des Consuls, 1801; retraité, 1807.

Colin (Charles), de Liverdun (Meurthe), 18 ans.

Sergent; blessé à la Piave; réformé, 1809.

Colinet (Victor), de Crouy (Seine-et-Marne), 18 ans.

Grenadier; blessé en 1799; disparu pendant la retraite de Russie, 1812.

Couturier (Pierre), de Flavignac (Haute-Vienne), 28 ans.

Voltigeur; blessé à Hohenlinden; réformé, 1809.

Dieutegarde (Étienne-Benoît), de Paris, *15* ans 1/2.

Canonnier, 18 mars 1793; fourrier à la 53e demi-brigade, 1802; sergent, 1805; vaguemestre, 1808; sous-lieutenant, 1809; lieutenant et ✱, 1812; capitaine, 1813; blessé à Malojaroslawetz et au pont de la Sava; retraité, 1816.

Dussault (François-Henri), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; passé de la 53e demi-brigade à la 28e de ligne, 1798; sergent, 1799; sous-lieutenant, 1803; lieutenant au 36e régiment de ligne, 1808; capitaine et ✱, 1811; prisonnier de guerre à la Bérésina; rentré en France et en demi-solde, 1814; retraité, 1816.

Ellephin (Martial Alifa, *dit*), de Saint-Gence (Haute-Vienne), 20 ans.

Sapeur; blessé à Heusden et à Hohenlinden; prisonnier de guerre en Russie, 1812; rentré, 1814; licencié, 1815; rentré au service à la légion départementale de la Haute-Vienne, 1816; sergent au 19e léger, 1821; ✱, 1823; retraité, 1826.

Ferdinand (François), de Crouy (Seine-et-Marne), 16 ans.

Grenadier; blessé à Mœscroen et en Bavière; disparu pendant la retraite de Russie, 1812.

Gailloux (Joseph-François), de Limoges, 22 ans.

Volontaire; blessé à Tournay, Nimègue et Wagram; disparu pendant la retraite de Russie, 1812.

Hautemer (Louis), de Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne), 27 ans.

Sergent; réformé, 1802.

Jourde (Léonard), de Saulx (Haute-Saône), 18 ans.

Grenadier; prisonnier de guerre, 11 avril 1809; sans nouvelles depuis.

Laguillomy (Joseph), de Cressy (Seine-Inférieure), 23 ans.

Sergent; réformé, 1808.

Langlet (Jean-André), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; sergent à la 53e demi-brigade, 1802; sergent-major, 1804; adjudant, 1808; sous-lieutenant, 1811; lieutenant, 1812; prisonnier de guerre en Russie, 8 décembre 1812.

Lazerat (Antoine), de Rosey (Haute-Saône), 22 ans.

Caporal; blessé à Hohenlinden, 3 décembre 1800; mort des suites à Mayence, 28 septembre 1801.

Magnant (Antoine), de La Ferté-Milon, 19 ans.

Sergent; passé dans la gendarmerie de Rhin-et-Moselle, 1803.

Mallet (François), de Virargues (Cantal), 36 ans.

Caporal; mort prisonnier de guerre en Autriche, 1800.

Petit-Ofan (François-Honoré), de L'Isle-Adam (Seine-et-Oise), 19 ans.

Volontaire; retraité, 1802.

Rondet (Martial), d'Ambazac (Haute-Vienne), 19 ans.

Volontaire; blessé à Wagram, 6 juillet 1809; sans nouvelles depuis.

Rousseau (Jean-Jacques), de Limoges, 22 ans.

Volontaire; blessé à Muttenthal et à Saint-Léonard; licencié, 1815.

Turcot (Jean-Pierre), de Versailles (Seine-et-Oise), 15 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792; caporal, 21 février, 1794; sergent à la 53e demi-brigade, 1800; sous-lieutenant, 1808; lieutenant, 1811; capitaine, 1813; blessé à Glaris, à Krasnoé et à San Martino; retraité et ✻, 1814.

Ustache (Pierre), d'Arcis-sur-Aube, 46 ans.

Caporal; retraité, 1802.

23e demi-brigade d'infanterie de ligne

(2e *formation*).

Cette demi-brigade fut organisée à Cologne, le 10 février 1796, et

formée au moyen de l'adjonction du 1er bataillon de la 175e à la 27e, de 1re formation, et le nouveau corps reçut, par suite du tirage au sort, le n° 23. Pour le compléter, on y incorpora, au camp sur le plateau de la Chartreuse à Coblentz, le 18 avril 1797, le 2e bataillon du 60e régiment d'infanterie (ci-devant Royal-Marine) et le 3e de la 176e demi-brigade.

Ce qui restait des deux compagnies Brandenberg et Cossu, du 1er bataillon de Popincourt, se trouvèrent donc passer à la 23e demi-brigade de 2e formation, dont le 3e bataillon fut embarqué, le 20 décembre 1801, sur l'*Indomptable*, à destination de Saint-Domingue.

Sur ses matricules on relève :

Bordeaux (François), d'Aixe sur Vienne (Haute-Vienne), 29 ans.

Volontaire ; mort à Saint-Domingue, 15 mars 1803.

Bourdet (Jean), 23 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre, 3 juin 1799 ; sans nouvelles depuis.

Brenier (Nicolas-François), de Paris, 23 ans.

Volontaire ; placé aux Vétérans, 1802.

Cardet (Martial), 20 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre, 22 mars 1799 ; sans nouvelles depuis.

Chaumont (Antoine), de Paris, 16 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre, 1799 ; congédié pour infirmités, 1800.

Cossu (Charles), de Montdidier (Somme), 18 ans.

Volontaire, 20 avril 1793 ; fourrier à la 176e demi-brigade, 1795 ; sergent-major à la 23e, 1802 ; gendarme d'élite, 1804 ; ✵ et passé aux grenadiers à pied de la garde impériale, 1806 ; fourrier, 1807 ; sergent-major au 1er régiment de tirailleurs, 1809 ; retraité, 1810.

Daplet (François), de Peyrilhac (Haute-Vienne), 24 ans.

Volontaire ; mort aux Cayes, île Saint-Domingue, 31 août 1803.

Dartout (Pierre-Joseph), de Saint-Priest-sous-Aixe (Haute-Vienne), 28 ans.

Volontaire ; blessé à la reprise de Valenciennes ; réformé, 1808.

Dufour (Jean), de Solignac (Haute-Vienne), 31 ans.

Sergent ; mort à Port-au-Prince, île Saint-Domingue, 5 juin 1803.

EMONET (Pierre), de La Chaussée (Meuse), 23 ans.
Sergent ; embarqué pour Saint-Domingue, 1802.

FOURNIER (Jacques), 23 ans.
Caporal ; prisonnier de guerre, 1799 ; retraité pour infirmités, 1800.

GARRY (Jean), d'Aurillac, 23 ans.
Caporal de grenadiers ; mort de blessures à Belfort, 23 juin 1799.

GENAVE (Jean), de Chaptelat (Haute-Vienne), 20 ans.
Volontaire ; prisonnier de guerre, 3 juin 1799 ; sans nouvelles depuis.

LEMAIRE (François-Joseph), de Pont-à-Mousson, 19 ans.
Sergent ; embarqué pour Saint-Domingue, 1802.

LIONNE (André), de Séreilhac (Haute-Vienne), 21 ans.
Volontaire ; mort de blessures, 21 juillet 1799.

LOISEL (Pierre-Louis-Marie), de Compiègne, 18 ans.
Sergent-major ; mort à Brescia, 1805.

LOMBARD (Jacques), de Séreilhac (Haute-Vienne), 23 ans.
Volontaire ; prisonnier de guerre, 1799 ; mort en captivité.

MAISON (Alexis), de Sauvigny-le-Bois (Yonne), 22 ans.
Volontaire, 3 mai 1793 ; caporal, 15 août 1793 ; sergent à la 23e demi-brigade de ligne, 1800 ; sous-lieutenant, 1811 ; lieutenant et ✻, 1813 ; blessé à Furnes, Tournay, Zurich, Sacile, Wagram, Bautzen et Ligny ; retraité, 1815.

MORDILLAT (Pierre-Baptiste), de Foug (Meurthe), 29 ans.
Sergent ; blessé à Tournay ; placé aux Vétérans, 1806.

NAVARDE (Charles), de Paris, 25 ans.
Caporal ; prisonnier de guerre, 1799-1800 ; réformé pour infirmités, 1802.

PERINOTTE (Léonard), de Peyrilhac (Haute-Vienne), 31 ans.
Volontaire ; prisonnier de guerre, 3 juin 1799 ; sans nouvelles depuis.

ROBLAUX (Pierre), de Lux (Côte-d'Or), 20 ans.
Sergent de grenadiers ; passé dans la gendarmerie de l'Ouest, 1800.

ROUY (Michel), de Brulange (Moselle), 26 ans.
Caporal ; réformé pour infirmités, 1801.

SABOURDY (Denis), de Flavignac (Haute-Vienne), 27 ans.
Caporal ; mort de blessures à Vienne, 9 décembre 1809.

SEMELOT (Jean), de Dieuze (Meurthe), 38 ans.
Volontaire ; retraité pour infirmités, 1800.

TEXSIER (Léonard), d'Ambazac (Haute-Vienne), 20 ans.
Volontaire ; passé dans les douanes illyriennes, 1811.

14e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE LÉGÈRE
(2e *formation*).

Ce corps fut constitué sous la dénomination de *1re légion des Francs*, le 19 juin 1796, et composé de trois bataillons formés de détachements de 20 hommes tirés des corps de l'armée de l'Ouest. La 1re légion des Francs fut embarquée pour l'expédition d'Irlande, le 18 novembre 1796, et débarquée le 13 janvier 1797, après avoir été en partie naufragée sur *les Droits de l'Homme*, à la suite d'un combat contre les Anglais.

Dirigée sur le Rhin après l'expédition d'Irlande, elle prit part à la bataille de Neuwied et fut organisée en 14e demi-brigade d'infanterie légère le 22 octobre 1797.

Le 2e bataillon de la 176e demi-brigade fournit un détachement, et, par suite, deux officiers : le capitaine *Massard* et le sous-lieutenant *Bonnet*, et des volontaires du 1er bataillon de Popincourt figurent sur les contrôles de la 14e demi-brigade légère :

DADOUILLE (Annet), de Saint-Martin-le-Vieux (Haute-Vienne), 17 ans.
Volontaire ; prisonnier de guerre, 1800-1801 ; congédié, 1802.

LAURENT (Pierre-Paul), d'Albisolde (Ligurie), 16 ans.
Sergent ; prisonnier de guerre, 1799-1800 ; congédié, 1802.

LEBLANC (Thomas), de Paris, 23 ans.
Volontaire ; réformé pour infirmités, 1800.

LECHEVALLIER (François), de Cametours (Manche), 21 ans.
Volontaire ; réformé pour infirmités, 1801.

MANŒUVE (François), de Saint-Rémy-Blanzy (Aisne), 23 ans.
Volontaire ; tué, 22 mars 1799.

MUSINES (Louis), de Coulommiers, 16 ans.

Caporal ; passé aux chasseurs à pied garde des Consuls, 1800 ; caporal, 1803 ; blessé à Valenciennes, au siège de Grave et à Luciensteig ; retraité 1806.

Divers.

ARMAND (Jean-Baptiste-François), de Paris, 16 ans.

Volontaire, armé et habillé à ses frais ; blessé à Mertzig ; congédié, 27 février 1793 ; sous-lieutenant honoraire et pensionné, 10 mai 1794.

CARRÉ (Pierre-Laurent), de Prégilbert (Yonne), 18 ans.

Volontaire, 18 mai 1793 ; passé de la 176e demi-brigade à la 47e ; blessé à Coni, 3 novembre 1798 ; incorporé, au sortir de convalescence, à la 6e demi-brigade de ligne, 1800 ; caporal, 1805 ; décédé, 1806.

DIJON (Pierre), de Dijon, 38 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792 ; blessé à Tournay ; réformé, août 1794 ; pensionné, 1800.

FOUCHET (Henry), de Tours, 40 ans.

Enrôlé pour le bataillon de Popincourt, 16 mars 1793 ; passé au 2e bataillon de Valenciennes ; blessé d'un éclat de bombe le 22, et mort le 26 juillet 1793.

LESIEUR (Louis-Marie), de Nantes, 21 ans.

Caporal, 20 septembre 1792 ; canonnier dans la compagnie de la Halle aux Blés, 1er octobre 1792 ; fourrier, 1er février 1793 ; sergent-major, 1er mai 1793 ; sous-lieutenant, 12 avril 1794 ; retiré, 23 juin 1796 ; lieutenant dans la garde territoriale de Blain, 1797 ; capitaine et licencié, 1798 ; capitaine de la 1re compagnie départementale de chasseurs de la Loire-Inférieure, 1799 ; licencié, 1800 ; secrétaire écrivain de la place de Simmeren, 1802.

GUILLARD (Marin), de Saint-Samson (Mayenne), 27 ans.

Volontaire ; blessé à Furnes ; pensionné, 8 février 1795.

GUILLOT (Noël), de Paris, 43 ans.

Volontaire, 28 avril 1793 ; caporal ; mort à Gorcum, 6 mars 1795.

JOLY (Claude), de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), 27 ans.

Volontaire ; blessé à Nieuport ; retiré, 1794 ; pensionné, 1802.

JOUX (Jean), de Charmoy (Yonne), *66* ans.

Soldat au régiment de Normandie, 1745-1750, puis aux gardes françaises, 1755-1764.

Volontaire au bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792 ; retiré, février 1793 ; placé aux Vétérans, 1794 ; admis aux Invalides, 1802.

MASSUET (Cyr), de Villejuif, 16 ans.

Volontaire, 20 septembre 1792 ; blessé à Mertzig ; congédié, 16 janvier 1793 ; pensionné, 1800.

PÉCHÉ (Jean-Paul), *65* ans.

Caporal ; réformé pour infirmités, 16 mars 1793 ; mort des fatigues de la guerre, 5 août 1793.

PROUST (Jacques), de Montoire (Loir-et-Cher), 36 ans.

Volontaire ; admis aux Invalides pour infirmités, 3 février 1794 ; passé aux Vétérans, 24 juin 1794 ; caporal, 1796 ; congédié sur sa demande, 1800.

ROY (Louis), de Paris, 37 ans.

Volontaire ; blessé à Mertzig ; pensionné, 1795 ; admis aux Invalides, 1811.

VIGOUREUX (Jean-François), de Paris, 33 ans.

Était à la prise de la Bastille et aux journées d'octobre 1789 à Versailles.
Volontaire au bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792 ; blessé à Mertzig ; congédié, 4 mars 1793 ; pensionné, 1800.

BATAILLON DE SAINT-DENIS

ENSUITE DÉNOMMÉ 1ER BATAILLON DE FRANCIADE

(14 SEPTEMBRE 1792 — 30 JUIN 1797).

HISTORIQUE DU CORPS

Le bataillon de Saint-Denis est un de ceux qui furent levés en exécution de la proclamation de l'Assemblée législative du 26 août, qui avait requis le département de Paris et les départements voisins de fournir immédiatement 30,000 hommes[1].

L'adjudant général de la garde nationale *La Boulvaine* fut chargé par les autorités du district de rassembler le plus grand nombre possible de citoyens pour les frontières.

Au mois de septembre 1792, lorsque la Patrie fut déclarée en danger, son premier mouvement fut d'abandonner son état, ses propriétés, pour voler à son secours. Il alla dans toutes les communes de l'arrondissement du district de Saint-Denis prêcher le patriotisme d'un vrai républicain qui ne connaît que l'honneur de son pays, la nécessité de lui porter de prompts secours aux armées. Bientôt il rassembla sous les murs de cette ville une force suffisante de ces hommes dont le courage a tant de fois fait pâlir les esclaves du despotisme[2].

La Boulvaine fut grandement aidé dans sa mission par l'enthousiasme patriotique de ses concitoyens.

Les administrateurs du district de Saint-Denis écrivaient au Ministre de la Guerre le 5 septembre 1792[3] :

1. Voir t. Ier, p. 334.
2. *Archives administratives de la guerre*, dossier La Boulvaine, pensions, 1791-1801, n° 1479. Mémoire au Ministre de la Guerre, 7 juillet 1793. Ces faits sont rapportés dans un exposé, non daté, des services de La Boulvaine, certifié et apostillé le 1er pluviôse an III (20 janvier 1795) par les membres de la commune de Saint-Denis.
3. *Archives historiques de la guerre*, Correspondance générale ; analysées dans Tuetey, *Répertoire général*, t. IV, p. 205 et suiv.

Les volontaires de la paroisse du Bourget, Monsieur, se présentent au district au nombre de 15. Nous vous faisons observer que c'est une des plus petites paroisses du district. Ils sont tous armés et équipés.

Ils demandent à partir après demain, même plus tôt si vous en donnez l'ordre.

L'un d'eux est porteur de la présente ; nous vous prions de le rendre porteur de vos ordres.

Les administrateurs du district de Saint-Denis,
BARAT, BÉVILLE, MAILLET, FRÉMIN, DEFAUCONPRET, COLLEREAU.

La Municipalité d'Aubervilliers, Monsieur, vient de nous annexer 46 garçons de la liste de dénombrement dont nous avons l'honneur de vous envoyer copie [1].

Il en est 4 à 5 qui nous ont paru bien faibles et n'avoir pas l'âge requis ; mais, d'autre part, les autres garçons désirent qu'ils marchent avec eux, et, de l'autre, eux-mêmes paraissent avoir du courage de vouloir partir.

Ils désirent même tous partir sur-le-champ ou tout au plus tard demain.

Nous vous prions, Monsieur, de nous prescrire la marche que nous devons suivre.

Si vous agréez que ces volontaires partent dès aujourd'hui pour Châlons ou Reims, l'ordre leur en sera expédié ; sinon, pour le jour que vous nous indiquerez.

Les administrateurs du district de Saint-Denis,
FOURNIER, FRÉMIN, MALIN, DEFAUCONPRET, BÉVILLE.

La Municipalité d'Aubervilliers, Monsieur, vient de donner une nouvelle preuve de son civisme en fournissant 46 volontaires pour marcher sur-le-champ au-devant de l'ennemi.

Les officiers municipaux, les officiers de la garde nationale nous témoignent qu'ils ont de l'inquiétude sur ce qu'on leur a dit que les volontaires des paroisses voisines veulent se porter chez eux et emmener indistinctement tous les garçons du pays.

Ils nous engagent à vous faire part de leurs inquiétudes et de vous faire observer que la culture de leurs champs ne permet pas que tous les bras utiles à l'agriculture portent les armes.

Vous voudrez bien, Monsieur; leur donner satisfaction. Les corps administratifs n'ont pas assez de force et de persuasion pour tempérer l'ardeur des volontaires qui veulent porter vers l'ennemi la totalité des forces : le motif est louable, mais n'y a-t-il pas d'inconvénient ?

Les administrateurs du district de Saint-Denis,
MALIN, FRÉMIN, DEFAUCONPRET, BÉVILLE.

Le 7 septembre, le bataillon était organisé, et le même jour, dit *le Moniteur*, les volontaires du district de Saint-Denis défilèrent pendant plus d'une demi-heure devant l'Assemblée législative.

1. Cette liste n'est plus annexée à la lettre.

Ne pouvant être casernés à Saint-Denis, ils demandèrent à être logés à Paris jusqu'à leur départ pour l'armée.

L'ordre de départ ne se fit pas attendre. Le 14 septembre, le bataillon de Saint-Denis se trouvait à Château-Thierry, et, ce jour même, il fut définitivement formé dans cette ville. Le procès-verbal en est conservé aux *Archives administratives de la guerre* [1].

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le 4e de la Liberté et le 1er de l'Égalité, le 14 septembre, onze heures du matin, nous, Charles-Henry Nérat, administrateur au directoire du district de Château-Thierry et commissaire pour le complétement de l'armée, sommes transporté au Jeu-de-Paume de cette ville sur la réquisition de Jean-Sébastien Christophe La Boulvaine et de Pierre-Firmin Maréchal-Saint-Firmin, lieutenants-colonels du bataillon de Saint-Denis, département de Paris, où étant, avons trouvé ledit bataillon assemblé à l'effet de faire reconnaître par lui les officiers et sous-officiers précédemment élus dans les formes légales ; à quoi procédant, après avoir recueilli le vœu unanime et fait battre les bans d'usage, nous avons *Au nom de la Nation* proclamé :

pour *premier lieutenant-colonel* : Jean-Sébastien-Christophe La Boulvaine ;
pour *second lieutenant-colonel* : Pierre-Firmin Maréchal-Saint-Firmin.

Le bataillon des volontaires n'ayant point composé son état-major complètement, a procédé légalement à l'élection d'un adjudant[-major] et d'un adjudant-sous-officier, d'un quartier-maître, d'un porte-drapeau, d'un chirurgien-major et de deux aides-chirurgiens-majors ; ces deux derniers pour avoir paye et solde de sergents, le bataillon désirant se les attacher à raison de la confiance qu'ils méritent par leurs talents.

Les suffrages recueillis, l'unanimité a été en faveur

de M. César-Auguste Meunier pour *adjudant[-major]* ;
de M. Charles-Michel Le Grand, pour *adjudant-sous-officier;*
de M. Claude Tinthoin, le jeune, pour *quartier-maître trésorier;*
de M. Bochard, pour *porte-drapeau;*
de M. Guilloneau, pour *chirurgien-major;*
de MM. Ganapes et Haguette, pour *aides-chirurgiens-majors*, ayant paye de sergent ;
de Charlemagne Trévery, pour *tambour-maître.*

Tous les officiers de l'état-major ont été par nous commissaire proclamés chacun individuellement avec les honneurs militaires et ont été reconnus par le bataillon.

De suite procédant à faire reconnaître les officiers et sous-officiers de chaque compagnie, précédemment élus, ils ont été reconnus et tous les gardes nationales promis obéissance en tout ce qui concerne le service de la Nation ; en conséquence, la proclamation a été faite ainsi qu'il suit, tant par nous commissaire qu'en notre présence par MM. les officiers de l'état-major.

1. Vol. nat., 1er bataillon de Saint-Denis.

1re compagnie[1].

Capitaine : M.
Lieutenant : M. Jean-Isidore Fournier.
Sous-lieutenant : M. Joseph Sabat.
Sergent-major : M. Nicolas-Michel Fontaine.
Premier sergent : M. Marie-Claude Desseaux.
Deuxième sergent : M. Jean-Baptiste Scoist et, pour *caporaux*, MM. Thomas Fieffé, Pierre-Adrien Boutard, Pierre Ivernel et Michel-François Cambre.

2e compagnie[2].

Capitaine : M. Jean-Baptiste Marais.
Lieutenant : M. Jean-Baptiste Graissier.
Sous-lieutenant : M. Jean-Martin Lafosse.
Sergent-major : M. Berthe.
Premier sergent : M. Petié.
Deuxième sergent : M. Contour, et pour *caporaux*, MM. Ménie, Gullnot, Denis Brimart et Viette.

3e compagnie[2].

Capitaine : M. Jean-François Ganot.
Lieutenant : M. Pierre-Denis Gentil.
Sous-lieutenant : M. Jean-Baptiste Dallet.
Sergent-major : M. Jean-Nicolas-Christophe Bonnevie.
Premier sergent : M. Pierre-Augustin Bonnel.
Deuxième sergent : M. Louis Cornille, et pour *caporaux*, MM. Claude-Toussaint Portefin, Jean-Guillaume Michot, Jacob Klusley et Célestin Eneux, dit *Valenciennes*.

4e compagnie[3].

Capitaine : M. Jean-Baptiste Chevillart.
Lieutenant : M. Jean-Antoine Berard.
Sous-lieutenant : M. Denis Godefroy.
Sergent-major : M. Louis-Pierre Bouchet.
Premier sergent : M. Jacques Morel.
Deuxième sergent : M. Claude Roge, et pour *caporaux*, MM. Étienne Lenoir, Jean Pannière, Jean-Claude Robin et François Berton.

5e compagnie[4].

Capitaine : M. Joseph-Joassin Beaugrand.
Lieutenant : M. Guillaume-Bernard Baudiaux.
Sous-lieutenant : M. François Colson.

1. Contingent de Neuilly et de Nanterre.
2. La 2e et la 3e compagnies furent formées des volontaires de Saint-Denis.
3. Composée de volontaires de Belleville, Charonne et Bagnolet.
4. Contingents de Pierrefitte, Clichy, Saint-Denis.

Sergent-major : M. Jacques-Léopold BERGER.

Premier sergent : M. LE GOBE.

Deuxième sergent : M. LE BLANC, le jeune, et pour *caporaux*, MM. DEBLESSAN, MESMER, VAUDRELAN et Michel DAUTUN.

6e compagnie[1].

Capitaine : M. Théodore JULLIEN.

Lieutenant : M. Nicolas-Claude LASNE.

Sous-lieutenant : M. Jean-Baptiste MARCEL.

Sergent-major : M. Auguste DUVENT.

Premier sergent : M. Lazare DUVENT.

Deuxième sergent : M. André GOBLET, et pour *caporaux*, MM. CADET, NISOT, BRETON, VIOLLE et André COCHERY.

7e compagnie[2].

Capitaine : M. Claude PATRIS.

Lieutenant : M. Jacques-Michel GÉNIN.

Sous-lieutenant : M. Louis PERRIN.

Sergent-major : M. François CHATEAU.

Premier sergent : M. Antoine-Simon ROGUETTE.

Deuxième sergent : M. Jean-Baptiste BOULLE, et pour *caporaux*, MM.Edme GAUTRU, Jean-Louis GRIMOIS, Guillaume HERET, Claude DUCHÊNE.

8e compagnie[3].

Capitaine : M. Pierre-Antoine MOURANT.

Lieutenant : M. Marie-Antoine-Louis BONENFANT.

Sous-lieutenant : M. Jean-Pierre GEORGES.

Sergent-major : M. Pierre WARCOUSIN.

Premier sergent : M.

Second sergent : M.

et pour *caporaux*, MM.

Compagnie de canonniers.

Capitaine : M. Barthélemy CARRET.

Lieutenant : M. Jean-Étienne GRISARD.

Sous-lieutenant : M. Étienne-Pierre LARCHER.

Sergent-major : M. Jacques-Nicolas-Denis PARAGOT.

Premier sergent : M. Jean-François JALIS.

Deuxième sergent : M. Auguste-Mathurin-Pierre HARDY, et pour *caporaux*, MM. Nicolas-Joseph GUENY, Jean-Baptiste THESSIER, Pierre LA PRUDENCE, Nicolas ANTOINE.

Les quatre *charretiers d'équipage* sont MM. Pierre BLANCHET, MERLOT, François BORDIER, et ....., dit PERROQUIER.

1. Suresnes, Auteuil.
2. Formée en la plus grande partie de volontaires de Boulogne-sur-Seine.
3. Contingents de Stains, Noisy-le-Sec, Le Bourget, Romainville.

Tous les officiers et sous-officiers de chaque compagnie proclamés et reconnus, il a été procédé à la composition du conseil d'administration et de discipline, suivant la loi, lequel sera ainsi qu'il suit d'après le vœu du bataillon :

MM. La Boulvaine, *premier lieutenant-colonel ;*
Saint-Firmin, *deuxième lieutenant-colonel ;*
César-Auguste Meunier, *adjudant-major ;*
Jean-Baptiste Chevillard, *capitaine ;*
Jean-Antoine Berard, *lieutenant ;*
Jean-Baptiste Dallet, *sous-lieutenant ;*
Jacques-Léopold Berger, *sergent-major ;*
Augustin-Mathurin-Pierre Hardy, *sergent ;*
Thomas Fieffé, *caporal.*

4 volontaires :

MM. Augustin Courtier, 1re compagnie ;
Pierre-Étienne Doset, 8e compagnie ;
Louis-Aimé-Pierre Boussan, 4e compagnie ;
Louis-Gabriel de Janbry, 5e compagnie.

Canonnier : M. Antoine Polain.

Suppléants :

MM. Joseph Beaugrand, *capitaine ;*
Marie-Antoine Bonenfant, *lieutenant ;*
Jean-Martin Lafosse, *sous-lieutenant ;*
Jean-Nicolas-Christophe Bonnevie, *sergent-major ;*
Jean-Étienne Contour, *sergent ;*
Célestin Eneux, dit Valenciennes, *caporal ;* .

Quatre volontaires :

MM. Antoine Hesson, 6e compagnie ;
François-Denis Lallemand, 2e compagnie ;
Claude Poupart, 7e compagnie ;
Louis Monnier, 3e compagnie ;

Claude Tinthoin, *quartier-maître trésorier,* secrétaire sans voix délibérative.

Toutes les élections terminées au gré de tout le bataillon, les applaudissements, les cris de « *Vivent la Nation ! la Liberté, l'Égalité !* » ont couronné les opérations, et tout le bataillon, avec le saint enthousiasme de la Liberté, a fait le serment de fidélité à la Nation, de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant.

Le tout étant fait, le procès-verbal a été clos et signé de tous les membres élus aux différents grades et de nous commissaire.

Pour copie conforme :

Ch.-H. Nérat.

(Sceau du district
de
Château-Thierry.)

Ce procès-verbal de formation porte La Boulvaine comme lieutenant-colonel en chef et Maréchal-Saint-Firmin comme lieutenant-colonel en second. Ce fut le contraire qui semble avoir eu lieu, soit par une disposition ultérieure qui n'a pu être retrouvée, soit que le lieutenant-colonel en second ait, par son rôle, effacé son chef, soit qu'il y ait erreur sur le procès-verbal.

La compagnie de canonniers de Carret, qui avait été levée sur le district de Saint-Denis, fut détachée du bataillon dès le 20 septembre et la compagnie de la section des Enfants-Rouges l'y remplaça le même jour.

La confusion, le désordre, l'indiscipline même régnaient dans les corps de troupe rassemblés à Châlons ; c'était la conséquence inévitable d'une grande réunion d'hommes tout récemment levés, non encore pour ainsi dire organisés, qui ne pouvaient avoir le sentiment militaire indispensable dans une occurrence aussi critique. Cependant, on se trouvait presque en présence de l'ennemi : aussi les chefs de corps avisés se réunirent pour prendre des mesures à cet effet. Le lieutenant-colonel Maréchal-Saint-Firmin, du 1er bataillon de Saint-Denis, rédigea une *Instruction de discipline* qui fut approuvée par une commission composée de délégués des corps réunis à Châlons. Un exemplaire imprimé existe aux *Archives historiques de la guerre*[1].

A MES FRÈRES D'ARMES,

AMIS DES LOIS,

DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ.

Citoyens-soldats destinés à servir votre patrie déclarée en danger, la première instruction qui doit vous être donnée est celle de la discipline.

Le mot discipline dérive du mot disciple, et ce dernier qui signifie l'observateur d'un principe ou d'une loi quelconque, annonce clairement que le mot discipline n'a d'autre signification que le maintien de la loi, du bon ordre et de la police, sans lequel toute espèce de constitution est vicieuse, surtout la partie militaire, où, sans elle, les plus beaux corps de troupe ne sont que des amas confus de brigands, plus propres à opérer l'anéantissement total d'une société ou d'un empire qu'à contribuer à la gloire et à l'élévation où ils se proposent d'atteindre.

L'observation exacte de la discipline exige quatre choses absolument essentielles : la première, la régularité des mœurs ; la seconde, l'obéissance parfaite de l'inférieur au supérieur, relativement à chaque grade ; la troisième, la vigilance continuelle des chefs pour faire exécuter la loi ; la quatrième, une impartialité totale dans la distribution des peines qui doivent être infligées à

1. Armée du Centre.

ceux qui transgressent leurs devoirs (toute abstraction faite du rang qu'ils occupent dans nos armées ou dans nos bataillons).

Il y en a qui pensent que les gens de guerre ont plus de liberté que tous autres de violer les lois de la religion et de la vertu ; un pareil système, aussi ridicule qu'impie, aussi funeste que dangereux, ne jettera jamais de profondes racines dans le cœur d'un vrai militaire ; il se rappellera sans cesse qu'il est homme et soldat ; qu'en sa qualité d'homme, il doit tout à l'Être Suprême dont il est l'image, et que comme soldat (c'est-à-dire comme citoyen), destiné à combattre pour sa patrie, il doit remplir ses fonctions avec honneur, bravoure, intelligence et célérité ; il doit avoir en partage plus de vertus, moins de vices, plus de courage et moins de faiblesse que ces hommes que les despotes font égorger uniquement par ambition, par avarice, par jalousie, et à qui il ne reste après la guerre d'autres fruits qu'une longue misère et l'habitude de l'esclavage.

Cette seule réflexion le convaincra que toute espèce de vice est contraire aux sentiments d'honneur qui doivent caractériser le citoyen-soldat qui combat pour sa liberté ; que le luxe et le vin affaiblissent l'esprit, ruinent le corps et énervent le courage ; si l'esprit perd sa vivacité et le corps sa vigueur, il n'est plus possible d'aspirer à la possession des qualités essentielles qui constituent le guerrier dans quelque grade qu'il soit.

Pour pouvoir opposer des digues insurmontables au torrent de la perversité des mœurs qui est la cause primitive de la décadence totale des empires et de tous les corps militaires, il est absolument indispensable d'observer en tout temps la plus stricte et la plus exacte discipline.

La discipline chez les Romains porta l'art de la guerre au plus haut point de perfection ; ils en firent sans cesse leur étude et, comme le dit Josèphe : « Dans les beaux jours de Rome, la guerre était pour eux une méditation, et la paix un exercice. »

Les Romains commandèrent à tous les peuples, tant par l'art de la guerre que par leur prudence, leur sagesse, leur constance, leur amour pour la gloire, pour leur patrie et pour la liberté.

Mais lorsque toutes ces vertus s'évanouirent, l'art militaire commença à déchoir ; la corruption se mit dans leur milice ; ils furent obligés de faire des traités avec des nations barbares qui n'avaient ni le luxe des Romains, ni les prétentions d'une solde aussi considérable ; on prenait ces corps esclaves toujours prêts à recevoir de l'argent et toujours prêts à marcher au pillage ; on était servi pour le moment, mais dans la suite on avait autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis ; enfin, les Romains perdirent entièrement leur discipline ; ils abandonnèrent leurs armées, et Rome fut la proie de tous les peuples.

C'est ainsi que, par l'indiscipline, cet empire alla de degrés en degrés, de l'affaiblissement à la dégénération, de la dégénération à la décadence et de la décadence à la chute.

Français, le sort des Romains vous attend, si nous ne nous pressons promptement les uns contre les autres, si nous continuons à nourrir parmi nous les haines, les dissensions et cet esprit de parti qui nous est si funeste : au nom de la Patrie, qui est si chère à tous les Français, unissons-nous pour combattre et pour vaincre nos ennemis, ou attendons-nous à devenir des esclaves mille fois plus à plaindre que nous étions avant la Révolution; car notre

esclavage amènera la banqueroute, des impôts quadruples pour pouvoir payer la horde de satellites qui nous chargeront de fers, et notre esclavage, enfin, amènera le meurtre, l'incendie et un pillage affreux qui dépouillera de leurs biens ceux qui auront le malheur de survivre à une pareille catastrophe : Ah ! si ce jour terrible arrive, la seule grâce que je demande au Maître des destinées des hommes et des empires, c'est de mourir en combattant pour ma patrie et pour la liberté.

L'exemple des Romains et la crainte de redevenir esclave doit achever de vous convaincre de la nécessité indispensable d'établir et d'observer sous les armes une discipline sévère et de ne jamais s'en écarter sous tel prétexte que ce soit.

Le maréchal de Saxe, qui connaissait mieux que qui que ce soit la nécessité d'une bonne discipline militaire et qui en avait fait un si victorieux usage, nous a laissé par écrit la sentence suivante qu'il ne faut jamais oublier : « La discipline est l'âme de l'art militaire ; si elle n'est établie avec sagesse, maintenue avec fermeté, sans distinction de rang et de naissance, on ne saurait compter sur les troupes. »

Les gardes nationaux et les troupes de ligne des deux camps de Châlons, réunis par une députation de chaque corps, après avoir entendu la lecture de l'instruction de discipline proposée par M. Maréchal-Saint-Firmin, lieutenant-colonel du bataillon du district de Saint-Denis, département de Paris, ont arrêté à l'unanimité qu'elle serait imprimée et envoyée à tous les corps de l'armée, au camp de la Montagne.

De Châlons, le 22 septembre 1792, l'an 4e de la Liberté, le 1er de l'Égalité.

Signé : Hamilton, *colonel du 94e d'infanterie ;*
Lagardiolle, *colonel du 38e d'infanterie ;*
Mailles, Combiès, *volontaires nationaux, commissaires nommés pour signer au nom de l'assemblée ladite instruction.*

Le bataillon de Saint-Denis fut dirigé sur le camp de Fresne, commandé par le général Dubouquet, et, selon ordre du 28 au 29 septembre, il forma, avec le bataillon de la Butte-des-Moulins, la 4e brigade, cette brigade et la 3e constituant la 2e division (aux ordres du colonel du 72e régiment d'infanterie) et la première ligne du camp.

Il quitta le camp de Fresne le 1er octobre à six heures du matin pour se rendre au camp de Gizaucourt, armée de Kellermann. La marche se fit sur deux colonnes : la première, celle de droite, précédée du 13e dragons, comprenait le 94e régiment d'infanterie, le 1er bataillon de la Marne, le 5e de la Meurthe, le 99e régiment, *le bataillon de Saint-Denis*, le bataillon de la Butte-des-Moulins, le 72e régiment.

A la fin du mois d'octobre, lors de la constitution de l'armée de la Belgique, le bataillon passa à la division de gauche, lieutenant général Miranda, toujours en première ligne, et forma avec le 3e bataillon

de la Marne et le 71e régiment d'infanterie, la 8e brigade, une de celles aux ordres du maréchal de camp Ihler.

Il se battit à Boussu le 4 novembre, et à Jemmapes, le 6, il était à l'avant-garde, qui forma la droite de l'armée, sous le commandement du général Dampierre.

« Le bataillon de Saint-Denis, dit le général dans la relation [1], a fléchi pendant quelques instants, mais bientôt, les deux chefs l'ont ramené sur le champ de bataille, où il s'est bien conduit à la fin de l'action. »

Les bataillons de Dampierre venaient de s'emparer de redoutes ennemies, lorsque les dragons de Cobourg et de Latour chargèrent et mirent en déroute la cavalerie française. Les redoutes conquises durent être abandonnées, et l'infanterie française recula vers la plaine : le bataillon de Saint-Denis se retira précipitamment. Mais Dumouriez survint ; il se mit à la tête de l'aile droite et la reforma. Les dragons autrichiens renouvelèrent leur charge ; trois fois ils s'efforcèrent de rompre le 71e régiment d'infanterie (ci-devant Vivarais); trois fois ils furent repoussés. Le bataillon de Saint-Denis, ramené au feu, reprit sa place de combat, et sa conduite mérita le certificat que le général Dampierre délivra, à Liège, le 13 décembre, au capitaine des canonniers *Landrin* [2] :

Je certifie que les canonniers du bataillon des Enfants Rouges et en général tous les canonniers qui ont fait le service auprès du 1er bataillon de Saint-Denis, commandés par le citoyen Landrin, capitaine, ont servi avec la plus grande distinction aux affaires de Boussu, Frameries et Jemmapes. Et notamment à l'affaire de Jemmapes, c'est à la célérité du service de ces pièces qui ont si bien secondé le courage de Vivarais, qu'on doit la déroute des dragons de Cobourg, qui ont chargé à plusieurs reprises le régiment de Vivarais.

Le maréchal de camp,

DAMPIERRE.

Après la bataille de Jemmapes, le bataillon alla occuper Mons. Durant son séjour dans cette ville, une insurrection éclata dans son sein, mais elle fut vite réprimée par l'adjudant-major Fieffé, qui, depuis le 11 novembre, remplissait les fonctions d'adjudant de la place [3].

1. Reproduite t. Ier, p. 178.

2. *Archives administratives de la guerre*, dossier Landrin, généraux de division, n° 69, en copie.

3. *Archives administratives de la guerre*, dossier Fieffé, classement général alphabétique, 1791-1847.

Fieffé resta détaché à Mons jusqu'au 26 mars 1793, date de l'évacuation.

Le bataillon de Saint-Denis occupa Tirlemont en janvier et février 1793; à la date du 1er mars, il faisait partie du corps d'armée aux ordres du général Miranda. Il comptait 347 hommes à l'effectif et était établi sous Venloo sur la rive gauche de la Meuse, comptant à la division de gauche, général Champmorin.

Après la levée du siège de Maëstricht, la division Champmorin dut battre en retraite. La marche de la division jusqu'à la veille de la bataille de Neerwinden est relatée dans un rapport du général Champmorin déposé à son dossier, aux *Archives administratives de la guerre*[1]. L'historique de cette division du 3 au 17 mars 1793 est inédit et n'a été relaté par aucun historien :

J'étais en mesure pour donner la main au corps d'armée qui avait pris Bréda sous le commandement du général Dumouriez et de poursuivre par la mairie de Bois-le-Duc l'invasion dans la Hollande, lorsque me parvint la nouvelle de la trouée faite par les Autrichiens dans nos cantonnements de droite derrière la Roër, et successivement celle de la levée de l'investissement de Maëstricht.

Peu après, une attaque combinée des Autrichiens et des Prussiens se porta à la fois sur plusieurs points et spécialement sur Schwalmen et autres postes avancés et collatéraux de Ruremonde. Ce même jour, 3 mars, le fort Saint-Michel fut battu de toutes les pièces d'artillerie que les Prussiens avaient établies sur les ouvrages de Venloo; j'y fis répondre par le feu des pièces que j'avais disposées contre cette place dans le projet primitif d'une attaque concertée sur la rive droite et sur la rive gauche de la Meuse. L'ennemi ne tarda pas à incendier les bâtiments du fort; j'en fis de même des bateaux et du pont volant qui se trouvaient dans le hâvre et au moyen desquels il pouvait tenter de passer la Meuse ; nos batteries mirent aussi le feu à la ville, mais il fut éteint à diverses reprises à l'aide des pompes que l'ennemi y avait rassemblées.

Je me maintins encore dans la journée du 4 au fort Saint-Michel. Lorsque je fus prévenu par un courrier dépêché par le général Miranda de la retraite de l'armée et des ordres que le général La Marlière et moi avions de faire la nôtre particulière, je fis de suite mes dispositions à cet effet; mais le désir que j'avais de sauver toute l'artillerie du fort Saint-Michel, et de réunir à ma division les divers détachements que j'avais, tant sur la basse Meuse que sur le territoire voisin de Bois-le-Duc, à une assez grande distance de moi, ne me permit pas d'effectuer ma retraite aussi tôt que le général La Marlière. Au moment où il faisait la sienne, je réussis à faire évacuer dans la nuit toute l'artillerie du fort, et ce ne fut que dans la nuit suivante que je dérobai ma marche à l'ennemi après avoir donné rendez-vous à Helden de tous les points que j'occupais en avant, et j'arrivai à six heures du matin, le 6 mars à Weert.

1. Généraux de division, n° 243.
Ce rapport est intitulé *Notice exacte de mes services pendant les campagnes de 1791, 1792, jusqu'au 1er avril 1793*, et extrait d'une lettre du général au Ministre de la Guerre en date du 10 juillet 1793.

Le lendemain, toute ma division se trouva réunie à hauteur d'Hectel, sur la grande route de Bois-le-Duc à Maestricht. Je marchai en colonne serrée jusqu'à Diest, où je fis ma jonction avec l'armée sans avoir perdu un seul homme.

A mon arrivée à Diest, j'établis mes postes en communication de droite et de gauche, tant avec les troupes de l'avant-garde ramenées par le général La Marlière qu'avec celles du corps des flanqueurs commandé par le général Miaczinki, qui occupait Hasselt avec 200 hommes. Quelle fut ma surprise lorsque j'appris le lendemain de ma jonction qu'un poste aussi important et assez facile à garder, puisqu'il était enceint d'un bon fossé, venait d'être évacué et presque aussitôt occupé par l'ennemi! Depuis ce moment mes postes avancés de droite furent ou menacés ou attaqués. Je parvins cependant à m'y maintenir jusqu'au moment où j'eus ordre de me réunir le 17 mars, à Oplinter, à la gauche de l'armée où le général Miranda commandait...

Le général commandant une division de l'armée du Nord,
CHAMPMORIN.

Le 15 mars, le général Miaczinski avait, en effet, abandonné sans ordre ses positions du côté de Heelen, entre Diest et Tirlemont, positions que la Geete couvrait sur le front. Le général Champmorin reçut l'ordre de l'y remplacer. Le 16 au matin, l'armée autrichienne était attaquée; elle fut repoussée, chassée de Tirlemont et rejetée même en dehors de la ville. Les Autrichiens se rallièrent, mais leurs efforts furent impuissants, et ils se décidèrent à la retraite.

Le surlendemain, 18 mars, était livrée et perdue, la bataille de Neerwinden. Une partie de l'aile gauche française qui avait tenté une attaque sur la droite de l'ennemi avait été repoussée; une déroute s'ensuivit qui causa la retraite de la division Champmorin. « La cavalerie ennemie, supérieure en forces, fondait avec trop de précipitation sur les Français », écrivait le commandant Landrin au Ministre de la Guerre, au sujet du sergent Morel, blessé, que ses camarades avaient dû abandonner sur le champ de bataille [1].

La division Champmorin reprit sa revanche le 22 mars, à la bataille dite de Pellenberg.

Elle avait été chargée de défendre la position du Pellenberg. Ce fut le point où l'attaque de l'ennemi fut la plus sérieuse; trois fois assaillis, les bataillons français trois fois repoussèrent l'assaut. Mais le lendemain, le général La Marche s'étant replié derrière Louvain et Le Veneur ayant passé la Dyle, la position du Pellenberg se trouva compromise; le général Champmorin reçut l'ordre de se retirer sur Louvain.

1. Lettres des 7 et 20 juin et 3 juillet 1793 (*Arch. admin. de la guerre*, dossier de la veuve Morel, pensions, 1791-1801, n° 3650.

Dans un *Rapport détaillé de ce qui s'est passé à la journée du 18 mars, à la division commandée par le maréchal de camp Champmorin, faisant partie de toute celle aux ordres du général Miranda*[1], le général, après avoir relaté en détail la part prise par sa division au combat du 18 mars, ajoute :

Enfin, si quelques bataillons de ma division qui n'était qu'une portion de toute la division de gauche aux ordres du général Miranda ont été entraînés par d'autres troupes qui ont lâchement fui à ma droite, la conduite ferme et vigoureuse que ma division a tenue le 22 à Pellenberg dans une action de six à sept heures engagée par l'ennemi avec des forces très supérieures, la retraite qu'elle a faite la nuit suivante avec la meilleure contenance dans le moment où le reste de l'armée s'éloignait déjà de Louvain, ne peuvent laisser contre elle aucune impression défavorable dans la journée du 18.

Et plus loin, après avoir raconté le combat du 22 :

La plupart des bataillons se sont fort distingués dans l'action en se portant successivement avec la plus grande ardeur au plateau de Pellenberg, pour repousser l'ennemi.

Le bataillon de Saint-Denis suivit la retraite et, le 29 mars, il était campé près Tournay. Rentré en France, lors de la reconstitution de l'armée, il forma, selon ordre du 7 avril, avec le 1er bataillon du 74e régiment d'infanterie et le 3e du Lot, la 2e brigade de la 1re division de l'armée du Nord, général Kermorvan, et alla cantonner sur les hauteurs au-dessus de Donchy. Le 14, l'armée se porta au camp de Famars. Sur la situation du 21, le bataillon de Saint-Denis était passé à la 1re brigade, général Davaine, qu'il forma avec le 1er bataillon du 98e régiment d'infanterie et le 1er bataillon Républicain de Paris.

Une grande attaque des positions ennemies avait été décidée pour

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord.

Ce rapport, daté « sous Tournay, le 29 mars 1793 », fut remis au Ministre par les Commissaires à l'armée du Nord le 21 avril. La lettre d'envoi, classée au dossier du général aux *Archives administratives*, est datée de Lille le 1er avril 1793 :

« Citoyen Ministre, le compte que vous a rendu le général Dumouriez de l'affaire du 18 mars et la proclamation qui s'en est suivie, ayant pu répandre quelques impressions défavorables à la division que je commandais et qui ne faisait qu'une partie de toute celle de gauche aux ordres du général Miranda, je dois aux divers corps de ma division, comme à moi-même, dans la peine qui nous est commune, sur une inculpation vague, de mettre sous vos yeux le rapport exact de la manière dont elle s'est conduite à l'attaque du 18 mars. Je me flatte que vous trouverez, Citoyen Ministre, dans la vérité de mon exposé, des preuves non équivoques du zèle et de la bravoure de cette division, comme de mes efforts personnels dans cette malheureuse journée. »

le 1er mai. L'ordre de marche fut donné le 30 avril, et le lendemain les deux armées se trouvèrent en présence. Le bataillon de Saint-Denis combattit au village de Saultain, qui fut pris, mais perdu et incendié pour couvrir la retraite. Au combat du 8, il était des troupes qui eurent pour objectif la prise des bois de Raismes, dont les Autrichiens furent peu à peu délogés ; le succès semblait devoir couronner les efforts de l'armée française, lorsque la blessure du général Dampierre contraignit à arrêter le combat et à battre en retraite.

Au cours de cette dernière affaire le lieutenant-colonel *La Boulvaine,* qui commandait l'avant-garde, fut pris d'un épanchement de sang, et le général Davaine le remplaça dans son grade, sur le champ de bataille même, par le capitaine des canonniers, *Landrin* ; celui-ci conserva le commandement du bataillon et, le 23 mai, il « se comporta parfaitement bien » à sa tête, lorsque les Autrichiens, à deux heures moins le quart du matin, attaquèrent les troupes françaises de Raismes jusqu'à Hasnon [1].

Le bataillon cessa alors de prendre part à des opérations actives, et il occupa le camp de César aux mois de juin et de juillet, puis au mois d'août le camp de Montauban, près Gavrelle. Il avait reçu du 1er au 16 mai quelques recrues du département de l'Aisne et avait été passé en revue par le général Davaine, le 4 juin.

ARMÉE DU NORD. 1er BATAILLON DE SAINT-DENIS.

Procès-verbal de la revue passée par le général Davaine, accompagné du commissaire des guerres Le Gendre.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, deuxième de la République française, le quatre juin, en exécution de la loi du dix-huit avril dernier et de l'ordre du vingt-neuf mai, signé du général chef de l'état-major de l'armée du Nord, portant qu'il sera passé par les généraux de brigade, accompagnés des commissaires des guerres, des revues des troupes de la République pour servir à constater les nominations faites par Dumouriez ou ses agents, comme aussi de reconnaître la situation des finances, de l'habillement, armement de chaque corps et l'emploi des sommes confiées aux conseils d'administration,

Nous, Jean-Baptiste Davaine, général de brigade à l'armée du Nord, accompagné du citoyen Le Gendre, commissaire des guerres, avons passé la revue et fait l'inspection du 1er bataillon de Saint-Denis, campé au camp de César, 2e division de l'armée du Nord, dont l'effectif s'est trouvé ainsi qu'il suit :

1. *Archives administratives de la guerre.* Certificat du conseil d'administration du 1er bataillon de Saint-Denis, original, au dossier La Boulvaine ; certificat du général Davaine, copie, au dossier Landrin.

Officiers	présents............	25
	aux hôpitaux	1
	détachés	4
	en congé............	3
	suspendu...........	1
	à Valenciennes......	1
Total des officiers......................		35
Sous-officiers et volontaires...	présents............	492
	aux hôpitaux.........	76
	détachés	49
	prisonnier..........	1
Total des sous-officiers et volontaires.....		618

Cette revue terminée, d'après la déclaration des officiers ci-dessus portés présents, aucun d'eux ne s'est trouvé promu à son grade par Dumouriez, attendu qu'ils ont tous été nommés conformément à la loi sur l'organisation des volontaires nationaux.

Après quoi, nous, général susdit, avons procédé à l'inspection de l'armement et équipement dudit bataillon ; sur laquelle inspection nous avons dressé l'état ci-joint, coté n° 1 [1], signé par le conseil d'administration et visé par nous. Quant à la vérification des finances et l'emploi des sommes confiées au conseil d'administration, nous avons dressé l'état ci-joint coté n° 2 signé par le conseil d'administration du bataillon et visé par nous.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, conforme aux états qui nous ont été remis, pour servir et valoir ce que de raison.

Le général de brigade,
(Non signé).

Le commissaire des guerres,
LE GENDRE.

1er bataillon de Saint-Denis.

Situation des finances dudit bataillon au 4 juin 1793, IIe de la République.

Depuis le 7 septembre 1792, époque de la formation de ce bataillon, il n'y a eu aucun arrêté de finances, par aucun inspecteur ni commissaire des guerres. Depuis cette époque, la recette a été jusqu'au

21 janvier, de..........................	94,612 liv. 9 s. 4 d.	
La dépense de..........................	94,478 8 »	
La recette excédait la dépense de.......	134 liv. 1 s. 4 d.	

Depuis cette époque, les finances ont été tenues par le 1er chef de bataillon Maréchal-Saint-Firmin, émigré au 4 avril 1793, et il est impossible de présenter aucun compte de sa gestion.

1. Cet état n'a pas été retrouvé.

Au 27 mai, il restait en caisse.	6,830 l. » s. » d.	} 14,422 l.	17 s.	11 d.
Il a été reçu depuis..........	7,592 17 11			
La dépense a été de...........................		10,433	19	5
Reste en caisse..........		3,988 l.	18 s.	7 d.

Certifié véritable par les membres du conseil d'administration, au 4 juin 1793, IIe de la République.

Ch. Contour, *sergent-major ;* Fontaine, *capitaine ;* Bouchette, *lieutenant ;* Jullien, *capitaine ;* Baudiaux, *capitaine ;* Glachant, *capitaine ; le chef de bataillon*, Landrin ; Contour jeune, *secrétaire*.

Vu par le commissaire des guerres, Le Gendre.

Vu par le général de brigade, (Non signé).

L'armée du Nord reprit ses opérations au mois d'août, après l'arrivée du général en chef Houchard. Le bataillon combattit ainsi à Wormhoudt le 25 août, à Hondschoote le 8 septembre, et à Wattignies les 15 et 16 octobre 1793. Au mois de novembre, il revint au camp de César, près Avesnes, et y demeura tout le mois [1] ; pendant l'hiver il fut cantonné à La Groise. Ce fut dans ce cantonnement qu'on le compléta, le 13 janvier 1794, par l'incorporation de réquisitionnaires du district de Bar-sur-Aube, dont un certain nombre furent repris quelques jours après pour renforcer les troupes à cheval.

Au printemps, le bataillon compta à la division Fromentin. Après avoir réorganisé ses troupes, le général poussa des reconnaissances, engagea quelques petites affaires d'avant-postes et fit prévaloir l'avis de livrer un combat sérieux aux ennemis à Catillon.

L'action s'engagea le 29 mars. Après quelques coups de canon tirés avec justesse sur le camp des Coalisés, « le bataillon de Saint-Denis, impatient d'arriver à l'ennemi, a demandé l'ordre de charger et l'a fait avec tout le succès possible. Ce bataillon ayant franchi les retranchements, on les a fait abattre pour ouvrir un passage au reste des troupes et à l'artillerie. » Les troupes ayant été portées hors Catillon, le bataillon de Saint-Denis s'avança par la droite le long de la Sambre ; après qu'il se fût déployé, la charge fut ordonnée et, de concert avec le 2e bataillon de la Meurthe, il enleva, en moins d'une demi-heure, les chemins creux, les épaulements et leurs redoutes.

Ensuite le bataillon attaqua Ors par derrière, et ce mouvement combiné avec une marche de front entraîna la retraite des Coalisés, qui furent poursuivis jusqu'aux avant-postes de Landrecies, le ba-

1. Rapport du général Soland, cité au 10e bataillon, *dit* des Amis de la Patrie, tome II, p. 111.

taillon de Saint-Denis traversant le bois malgré les retranchements et les abattis multipliés qui obstruaient la route. Mais une fraction de la brigade Soland ayant faibli, le combat dut être arrêté.

Il reprit le lendemain, et Catillon fut enlevé et conservé. Le bataillon de Saint-Denis fut dans la soirée du 30 mars établi à La Groise, pour seconder par ses postes les cantonnements de la division Balland le long de la Sambre.

Le 17 avril, les Alliés attaquèrent l'armée française sur huit colonnes, qui toutes prirent une direction divergente. Le combat fut vif, et l'armée du Nord dut battre en retraite. Le bataillon de Saint-Denis, qui se trouvait à Catillon, fut enveloppé par l'ennemi dans son cantonnement ; il subit des pertes importantes.

Durant le combat, le commandant *Marais* fut blessé de quatre coups de sabre en défendant seul et en sauvant le drapeau du bataillon.

Celui-ci, séparé du reste de la division, dut se réfugier dans Landrecies, investie partiellement et complètement entourée le 17 avril, après le combat [1]. Une sortie fut tentée le 25, mais elle échoua ; le bombardement, — un bombardement terrible, qui causa les plus grands ravages, — commença le lendemain.

Dès le 29, la garnison demandait au commandant de la place de capituler [2] :

Les corps composant la garnison de la ville de Landrecies au général Roulland, commandant la place.

Général, notre position est la plus critique que l'on puisse avoir. Les blessés n'ont plus d'emplacement ni de secours ; les habitants n'ont plus de maisons : elles sont écroulées ou encombrées ; les poternes et les souterrains où sont les vivres et les munitions sont écroulés ou prêts à l'être.

Les batteries de la ville ne peuvent plus tirer sans être démontées sur-le-champ ; une partie des canonniers est tuée ou hors de combat ; les bestiaux tués et morts dans l'intérieur de la ville causent une infection pestilentielle ; les palissades des chemins couverts se trouvent enfilées de tous côtés par les batteries de l'ennemi, au point que la troupe ne peut y résister ; le rempart et l'ouvrage à cornes sont dans le même cas ; les ouvriers refusent presque totalement le travail ; les officiers du génie sont sans moyens ; la quantité de recrues composant les bataillons ne peuvent donner aucune confiance, et

1. Le général Schlachter, commandant à Avesnes au général Favereau, lettre du 28 germinal an II (17 avril 1794), l'avisant que le général Fromentin lui mandait à l'instant qu'il était obligé de se retirer d'Ors sur Landrecies et que les communications de cette place avec Guise étaient coupées (*Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord).

2. *Journal général de la guerre*, publié à Bruxelles, n° 120, p. 1,143 ; Cf. Foucart et Finot, *la Défense nationale dans le Nord*, t. II, p. 360-361.

enfin le soldat, lassé de fatigue et de danger, demande à haute voix la reddition de la place.

Nous joignons à cela, pour nous-mêmes, que la place, étant si peu soutenue, ne peut tenir plus de deux jours. C'est pourquoi nous t'invitons à prendre, avec le général ennemi, les moyens de nous procurer une capitulation honorable, plutôt que de faire massacrer la ville et la garnison.

Landrecies, le 10 floréal, à dix heures et demie du soir, IIe année de la République (29 avril 1794).

(*Suivent 34 signatures des députés des corps.*)

La capitulation fut signée le lendemain, 30 avril, et la garnison déclarée prisonnière de guerre.

Le général Roulland, commandant la place, en rendit compte le 11 mai au Comité de Salut public et au général en chef Pichegru. Les deux lettres sont à peu près identiques. Voici le compte rendu adressé à Pichegru [1] :

Le général de brigade Roulland, fait prisonnier de guerre à Landrecies, à M. le général en chef Pichegru, commandant l'armée du Nord.

Au couvent des missions des frères Alexins, Bruxelles, le 11 mai 1794.

Mon général, continuellement en marche depuis la reddition de la place de Landrecies, j'ai saisi le premier instant favorable pour vous rendre compte de cet événement. Les pièces dont je joins ici copie [2] suffiront pour justifier la détermination que j'ai prise ; j'ajouterai seulement que toutes nos batteries étaient démontées, les ponts de communication d'une ville à l'autre et aux chemins couverts rompus, et les passages inondés par le fait de l'artillerie des assiégeants ; toutes les maisons, places et blindages qui servaient d'abri aux malades, presque tous écrasés.

Dans quelque état de délabrement que fût la place, partageant les dangers de la garnison, j'étais résolu de lui donner l'exemple de la constance et de tenir le serment que j'avais fait de m'ensevelir sous ses ruines. C'est avec le plus vif regret que je me suis vu forcé de céder à la nécessité des circonstances et aux vœux fortement prononcés de la garnison.

L'ennemi a cerné la ville le 18 avril, il a attaqué et forcé le camp le 20 avril, il a commencé le siège, bombardé et canonné le 26 au matin. Cela n'a été qu'après sept heures de combat que les troupes du camp ont abandonné pour se retirer dans la place que j'ai défendue autant qu'il m'a été possible. Je ne vous dissimule pas qu'avec la résolution où j'étais de retarder l'instant de la reddition, j'exposais la garnison et les habitants, qui n'avaient plus de retraites à peine par l'effet de la nombreuse artillerie de l'ennemi ; mais comme je partageais le danger avec eux et que j'avais présent à mon souvenir la loi et mes serments, cette considération n'eût point arrêté ma détermination de défendre la place tant qu'elle aurait eu un défenseur, si les circonstances impérieuses ne m'eussent forcé de la rendre.

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord.
2. Aucune pièce n'est actuellement jointe à cette lettre.

Il ne me reste qu'une espérance pour m'aider à me consoler de ma malheureuse affaire, c'est celle de me mettre à même, mon général, de vous justifier en présence ma conduite et à toute ma nation.

Je ne puis trop donner d'éloges à ceux des habitants de Landrecies dont la patience dans les travaux d'un siège rigoureux et les sentiments sont faits pour servir d'exemple ; il ne leur reste plus ni maisons ni effets ; tout était embrasé.

Je suis avec respect, mon général, votre très humble serviteur.

Le général ROULLAND.

D'un autre côté, des officiers faits prisonniers de guerre à la prise de Landrecies écrivaient le même jour au président de la Convention nationale [1]. Quelques-uns des signataires seront dans la suite l'objet d'accusations de la part des administrateurs civils. Ils exposent la situation pénible de la place, ils expliquent que la capitulation s'imposait :

Citoyen Président,

La Convention nationale a sans doute appris avec douleur la reddition de la place de Landrecies et la prise de la garnison. Nous avons senti comme elle les malheurs qui pouvaient en résulter ; mais forcés, après une défense des plus terribles et un bombardement affreux qui n'a pas laissé pierre sur pierre, de succomber aux efforts enragés des ennemis enthousiasmés de la présence de son (*sic*), nous nous sommes trouvés dans la cruelle nécessité de nous voir soumis aux horreurs de la guerre, après avoir épuisé tout ce que l'art pouvait imaginer. Nos batteries, presque toutes démontées ; nos pièces engueulées ; nos meilleurs canonniers tués ; notre pharmacie brûlée avec l'hôpital ; beaucoup de poudre sautée par l'effet des bombes ; sans casemates pour mettre à couvert une garnison de 7,000 hommes, quasi composée toute de nouvelles recrues de la réquisition ; nos magasins aux vivres en partie brûlés ou écrasés, la ville réduite en cendres ; toutes les communications avec la basse-ville impraticables, sans avoir même une pièce de rechange ; les palissades abîmées partout ; point d'ingénieurs dans le cas de rien rétablir ; le rempart et les ouvrages extérieurs écrasés ou en ruines partout. Jugez de notre déplorable situation, puisque nous étions même sans eau ! Voilà, Citoyen Président, en partie la cause de nos malheurs, joint à cela une terreur panique et une insubordination inspirée par quelque malveillant, et, pour surcroît d'infortune, la malheureuse affaire de Cambrai, qui nous a ôté tout espoir ; tout enfin a concouru à nous accabler.

Empressés de concourir avec nos frères d'armes de la France à réparer des malheurs que d'impérieuses circonstances ont nécessités, le général Roulland a écrit au commandant général de l'armée impériale et hollandaise pour obtenir que le citoyen Frémont se rendit sur sa parole d'honneur à Paris pour solliciter notre échange contre les prisonniers hollandais ; en conséquence, nous supplions la Convention nationale d'avoir égard à notre déplorable si-

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord.

tuation et l'assurons que, tels que soient nos malheurs, nous gardons et garderons pour elle les sentiments d'attachement et de soumission.

Les officiers, sous-officiers et soldats français prisonniers de guerre en Hollande,

CANTAGRELLE, *chef de brigade;* MALHERBE, *chef de bataillon;* CHERREL, *sous-lieutenant;* RIBON, *sous-lieutenant;* CHAPUIS; SENNEGON, *capitaine;* DESPIERRES, *lieutenant;* BALLUE, *lieutenant;* LEFRANC, *chef du 4e bataillon de la Meuse;* MATROT, *capitaine;* BOUGARD, *sous-lieutenant;* VASSAL, *lieutenant;* SAVARY, *sous-lieutenant;* BOCANEL, *lieutenant;* LOIRETPRÉCOURT, *capitaine;* MARGAUTIER, *lieutenant;* LEMAISTRE, *capitaine;* METTEYÉ, *sous-lieutenant;* DEVAUD, *chef de bataillon;* GASTINNE, *lieutenant;* VOISIN, *lieutenant;* JACOUIN, *chef de bataillon.*

Enfin, des administrateurs du district, des officiers municipaux de Landrecies, le juge de paix, etc., rédigèrent à Paris, le 14 mai, un exposé du siège[1] pour le Comité de Salut Public.

Exposé des circonstances du siège de Landrecies présenté par les membres des autorités constituées et autres citoyens réfugiés, au Comité de Salut Public de la Convention Nationale.

Le 28 germinal (17 avril) au matin, l'ennemi attaqua vigoureusement et repoussa la division de Balland, postée à Catillon et autres. Les troupes de la division de Fromentin, qui étaient au Favril, Prisches et autres communes environnantes, se retirèrent aussi, de sorte qu'à deux heures de relevée il ne nous restait plus que la communication d'Avesnes par Maroilles.

Roulland, général commandant la place, informé de l'approche de l'ennemi, fit battre la générale pour se mettre en état de défense[2]. Les corps adminis-

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord.

2. Nous ne laisserons pas ignorer au Comité de Salut public que le même jour, à l'heure de l'attaque, il entra à Landrecies, un convoi de douze bouches à feu destinées pour le camp retranché, parties la veille de Réunion-sur-Oise, ci-devant Guise, et qui, par des motifs qu'on ne peut concevoir, avait couché à La Groise, poste avancé et hameau dépendant de Catillon, distant d'une lieue de Landrecies; cependant, dans toutes les marches militaires, la route de Réunion à Landrecies n'a jamais fait qu'une journée.

Le commissaire des guerres Quillau et le préposé aux viandes Ruphi ont travaillé le général Roulland en le dénonçant à la Société populaire et en proposant de le suspendre comme incapable et suspect; ils ont cependant accepté de lui des fonctions, le premier en qualité d'adjudant général, le second probablement en qualité de conseil, puisqu'il ne quittait plus le quartier général, mais Roulland, ayant vraisemblablement fait des réflexions plus mûres, les a, quelques jours après, renvoyés à leurs postes respectifs.

(*Cette note, comme les suivantes, figure sur l'original en marge de l'Exposé et en fait partie.*)

tratifs se réunirent sur-le-champ et n'apprirent qu'au soir le sujet de l'alarme ; encore fallut-il qu'ils envoyassent des commissaires s'en informer auprès du général.

Il fut délibéré à l'instant que toutes les bouches inutiles sortiraient, s'il était possible.

Le 29 germinal (18 avril), l'ennemi vint s'établir sur la chaussée de Maroilles et nous fûmes par là cernés entièrement. Les personnes à qui on avait signifié de se retirer dans l'intérieur furent en partie obligées de rentrer dans la place avec les habitants des hameaux qui amenèrent tous leurs bestiaux.

Les autorités constituées employèrent alors tous les moyens pour conserver les subsistances. Elles firent une adresse aux habitants pour les prévenir des dangers dont la place était menacée en les invitant à l'ordre et à conserver la fermeté qui convient à des républicains.

A huit heures du soir, le conseil de guerre déclara la ville en état de siège.

Le 30 (19 avril), entre cinq et six heures du matin, l'ennemi attaqua nos lignes retranchées en avant de la porte du Quesnoy ; le combat fut très vif et dura cinq heures ; enfin nos troupes, inférieures en hommes et en artillerie[1], furent forcées à la retraite ; l'ennemi perdit à cette affaire environ 2,000 hommes.

Nos citoyennes[2] donnèrent dans cette journée l'exemple touchant d'une fermeté, d'un dévouement étonnants : placées derrière nos troupes, elles relevaient les blessés et les portaient à l'hôpital sur des civières, des matelas et des chaises ; elles pansaient elles-mêmes des blessures légères ; quelques-unes furent blessées dans le trajet du camp à l'hôpital ; on leur fit distribuer de l'eau-de-vie et du vin, mais elles oublièrent leurs besoins, leurs fatigues, elles coururent les distribuer aux canonniers qui s'étaient battus depuis le matin.

Pendant le jour, l'ennemi nous jeta quelques boulets, des obus et des biscaïens qui endommagèrent plusieurs maisons et blessèrent des habitants.

Dans la nuit, l'ennemi pratiqua son premier boyau en deçà de nos retranchements ; la place ne l'inquiéta pas beaucoup dans ce travail et on fut surpris d'en voir le résultat le lendemain matin ; l'ennemi était à couvert, on tira peu dessus ; quelques jours se passèrent en une faible canonnade de notre part, pendant que l'ennemi préparait ses batteries.

Le 6 floréal (25 avril), à 4 heures du matin, le général fit sortir les compagnies de grenadiers et les compagnies de siège, formées de 100 hommes de bonne volonté pris dans chaque bataillon. Le projet était qu'elles se por-

1. Nos lignes retranchées dont les ailes étaient distantes l'une de l'autre d'une grande demi-lieue n'étaient défendues que par trois bataillons, une pièce de douze, une de huit, un obusier et six pièces de quatre. La garnison était cependant forte de 7,000 à 8,000 hommes, il restait encore dans la cour de l'Arsenal huit bouches à feu de fort calibre qui auraient bien servi contre l'ennemi qui en avait un nombre supérieur.

2. La citoyenne Grumiau, fille d'un officier municipal, plus forte que ses compagnes, mettait les blessés sur son dos, et, les soutenant avec ses jupons, elle les transportait ainsi à l'hôpital, à travers le feu des assiégeants ; elle avait cependant eu un de ses frères tués à ses côtés, lorsque l'ennemi avait failli surprendre la place, le 9 septembre dernier (vieux style).

tassent en silence dans les boyaux de l'ennemi pour l'y égorger et enclouer autant que possible les canons qui s'y trouvaient. L'aile droite se porta jusque sur le boyau de l'ennemi, mais la gauche manqua de circonspection ; l'ennemi s'aperçut de l'irruption et força bientôt par sa mitraille nos troupes à se retirer. Nous eûmes dans cette affaire une trentaine de blessés et quelques tués.

Le 7 (26 avril) au matin, une canonnade très vive se fit entendre vers Maroilles, vers Cambrai et au centre de ces deux points : nous avions cru que de ce coup-ci nous allions être débarrassés. La division de Maroilles se battit bien, poussa ses tirailleurs près de nous, ce qui engagea le général à faire sortir de leur côté une compagnie de siège ; mais il était trop tard. Les colonnes du centre et de la gauche avaient ployé ; la droite fut forcée à la retraite et nos troupes revinrent bientôt après.

A midi le bombardement commença. Vers les 3 heures, le général Roulland, avec les corps administratifs, fit le tour des remparts pour encourager les canonniers à se battre ferme. On planta un drapeau tricolore à côté de la porte du Quesnoy, en face de l'ennemi. Les cris de « *Vive la République !* » faisaient entendre que nous étions bien résolus à nous défendre.

Dans la journée, la ville basse fut entièrement incendiée et détruite, ainsi qu'une partie des maisons de la place.

Nos femmes continuaient leurs soins pour les malades.

Le 8 (27 avril), à onze heures du matin, le feu de l'ennemi cessa ; un trompette apporta une sommation[1] à peu près ainsi conçue, elle était adressée simplement au commandant de Landrecies et signée par le prince héréditaire d'Orange, commandant général des armées combinées impériale et hollandaise devant Landrecies :

« Vous avez entendu la canonnade du jour d'hier et la canonnade du *Te Deum* de ce matin pour la victoire remportée par les troupes alliées sur l'armée qui venait vous secourir ; elle a été complètement battue ; elle a perdu 10,000 hommes tués, 52 pièces de canon et 1,500 prisonniers, parmi lesquels est le commandant de Cambrai. Notre cavalerie est à la poursuite du reste de cette armée ; ainsi donc vous n'avez plus lieu d'espérer du secours.

« Je vous somme de rendre la forteresse de Landrecies à Sa Majesté l'empereur et roi ; par humanité seulement, je veux bien vous offrir aujourd'hui une capitulation honorable. Songez que vous n'entendrez plus après de semblables propositions ; vous êtes rendus responsables des malheurs qui résulteraient de votre opiniâtreté. Le temps presse, décidez-vous sur l'heure. »

Le général Roulland, au reçu de cette lettre[2], convoqua le conseil de guerre. On y délibéra unanimement d'envoyer à l'ennemi une réponse à peu près ainsi conçue :

« Général, si la prétendue victoire dont vous parlez est vraie, elle ne peut que nous encourager et nous inspirer plus de dévouement à courir les hasards

1. C'est le cas d'observer ici que la ville a été bombardée vingt-quatre heures avant d'être sommée.

2. Cette dépêche ne fut ouverte et lue qu'en présence des membres qui composaient le conseil de guerre.

de la guerre. Des républicains ne doivent compter que sur leurs bras. Nous répétons tous dans ce moment-ci le serment de mourir sur nos remparts ou de vous y vaincre. Voilà notre capitulation. » *Suivaient les signatures.*

Cette dépêche partie, notre feu recommença ; l'ennemi continua le sien jusqu'au 10 (29 avril), sans interruption. Sept cents boulets environ nous arrivaient pendant une nuit, la place présentait continuellement une masse énorme de flammes.

Le 10 floréal (29 avril), à l'heure des séances du conseil de guerre, arriva une lettre de l'adjudant général Frémont, contenant qu'il venait d'être instruit par le citoyen Livet, officier au 1er bataillon de la Mayenne, que les soldats de ce corps, placés dans les palissades de l'ouvrage à corne, demandaient généralement la reddition de la place.

Une seconde lettre, anonyme, qui avait été remise dans la boîte aux dépêches et ordonnances, adressée au général Roulland, l'invitait au nom de toute la garnison à capituler avec l'ennemi et de se décider bientôt.

Au même instant se présentent une soixantaine d'hommes se disant députés par tous les bataillons de la garnison [1] ; ils expriment la douleur de leurs camarades de se voir exposés aux dangers d'un bombardement terrible sans que notre armée vint nous secourir. Ils vont jusqu'à dire que les soldats sont tellement harassés de fatigues et dégoûtés du service qu'ils ne se défendraient pas si l'ennemi attaquait les palissades; ils terminaient par déclarer que la troupe, alarmée sur sa position, désirait un arrangement.

Ces déclarations, qui avaient révolté les vrais patriotes qui se trouvaient au conseil de guerre, furent consignées au registre. On fit signer quelques-uns des orateurs ; plusieurs s'évadèrent.

Le conseil de guerre, désirant ramener l'ordre, la soumission et le courage parmi les soldats, convoqua une séance générale pour l'après-midi où assisterait un homme de tous les grades de chaque bataillon.

Le général ouvrit la séance en se plaignant du mauvais esprit que paraissaient avoir soufflé quelques traîtres parmi la garnison. « J'espère, dit-il, que tous ceux qui sont ici sont bien décidés à me seconder pour ramener le soldat trompé à ses devoirs ; nous pouvons encore servir la République en défendant cette place ; je vous ai fait appeler pour nous concerter sur les moyens à employer. »

Alors s'élève un tumulte effrayant, présage du dénouement que des lâches intrigants avaient préparé.

La majorité des membres se manifestèrent hautement pour qu'on capitulât avec l'ennemi [2] ; le général eut beau représenter que ce n'était pas là l'objet

1. Le chef de bataillon de la Mayenne, nommé Malherbe, et Bélisaire, son adjudant-major, sont à citer comme ayant particulièrement soulevé leur bataillon et contribué à soulever le reste de la garnison.

Avec eux doivent être compris La Marche, commandant du 4e régiment de hussards, le commandant du bataillon de Franciade [ex Saint-Denis], un nommé Denis, officier audit bataillon, et plusieurs autres militaires de tous grades, que les soussignés ne connaissaient pas assez pour pouvoir les indiquer.

2. Les têtes, comme on le voit, étaient montées, et il n'était pas difficile à ceux de nous qui assistaient journellement au conseil de guerre, de s'apercevoir que les soldats qui parlaient à cette séance étaient les échos de leurs chefs, qui

qui devait occuper l'assemblée; les moteurs de l'intrigue répétaient sans cesse que les batteries étaient délabrées, que les blessés et les malades étaient sans soins par l'insuffisance des officiers de santé; que la retraite des palissades de la ville basse était impossible à cause que l'ennemi les battait en flanc et que les ponts de communication dans les chemins couverts étaient noyés, que nos meilleurs canonniers étaient morts, que les ingénieurs étaient sans moyens, qu'enfin le soldat, excédé de fatigues, était tellement découragé qu'il se refusait au service.

Sur ces motifs, ils demandaient à grands cris qu'on capitulât.

Le général Roulland fit de vains efforts pour réprimer tant d'audace. Il ordonna même au conseil de se dissoudre et aux soldats de se rendre à leurs postes; il quitta la séance et se rendit avec Cantagrelle, commandant amovible, auprès des autorités constituées pour leur faire part de ce qui se passait.

A sa sortie, des membres du conseil et des soldats armés qui entouraient l'enceinte, criaient : « Il faut arrêter le général, *le fusiller*; le temps presse; délibérons, nous courons risque d'être égorgés cette nuit. »

L'assemblée cependant ne se sépara point. Bélisaire, adjudant-major du 1er bataillon de la Mayenne, remplaça le général au fauteuil; il ne négligeait rien pour maintenir les lâches dans la résolution de se rendre. Le commissaire des guerres se rendit vers Roulland pour l'engager à retourner à la séance ; il le suivit dans l'intention de consentir à la demande d'une cession d'armes pour gagner du temps.

Cette proposition, d'abord admise, fut de suite rejetée, et, au milieu des baïonnettes [1], le conseil de guerre délibéra que le général serait invité à capituler avec l'ennemi.

Des membres se détachèrent pour porter cette délibération aux autorités administratives, afin d'obtenir leur adhésion; ils étaient porteurs d'une pétition signée de 66 personnes.

Les corps constitués répondirent qu'on ne pouvait capituler que dans le cas d'une brèche praticable et l'épreuve de trois assauts; que, ces circonstances n'existant point, ils ne pouvaient consentir à violer les obligations que leur imposait la Loi.

Les députés, mécontents de cette réponse, firent des observations, ensuite depuis deux jours ne cessaient de faire les mêmes plaintes d'une manière encore plus décourageante.

Parmi les plus mutins fut distingué Blamont, dit Michel, caporal, qui n'est pas prisonnier de guerre, mais a été arrêté à Laon sur la dénonciation faite par deux d'entre nous au comité de surveillance, et, lui, de son côté, a dénoncé le commissaire des guerres Quillau, qui est aussi arrêté, et d'autres agents qu'on n'a pas joint.

1. On dit « au milieu des baïonnettes », parce que deux compagnies qui étaient dans ce moment à se reposer dans la poterne où se tenait le conseil de guerre, s'armèrent à l'invitation de leurs camarades pour l'entourer et influencer ses délibérations. Dix membres eurent néanmoins le courage d'y résister et votèrent pour rejeter la proposition de capituler.

Un homme qui mérite d'être cité est Fraissinet, quartier-maître du 2e bataillon du Gard, qui, voyant la majorité de ses camarades demander à se rendre, monta sur le rempart et promit 50 livres à tous ceux qui voudraient promettre de soutenir l'assaut. Il fut poursuivi et faillit être assassiné.

des menaces; ils finirent par demander un refus par écrit, qui leur fut expédié sur le champ.

De retour au conseil de guerre, ils remirent la réponse des corps administratifs; des membres prirent la parole et dirent : « Il ne faut pas s'étonner de leur refus, ils ont acheté des biens nationaux et des meubles d'émigrés, ils craignent de tout perdre, si l'ennemi entre. Eh bien ! puisque c'est l'intérêt qui les fait agir, allons les arracher de leur blindage ; envoyons-les aux palissades en notre place pour voir comment ils y figureront; servons-nous, s'il le faut, de nos sabres. »

Thoumin, capitaine au bataillon de la Mayenne, répondit à ces sarcasmes : « Ces gens-là sont plus braves que nous, puisqu'ils demandent qu'on se défende encore, quoique leurs propriétés soient détruites ou menacées de l'être. Ce n'est pas là de l'égoïsme. »

Enfin, après une discussion longue et bruyante où luttaient vainement quelques braves contre beaucoup de traîtres et d'intrigants, il fut arrêté qu'on dépêcherait encore vers les autorités administratives et que, à la faveur d'une loi postérieure à celle du 10 juillet 1791, on insisterait pour les faire consentir à capituler.

Les autorités publiques persistèrent dans leur refus; les commissaires déclarèrent que les soldats allaient mettre bas les armes et que la plupart se rendraient à l'ennemi la crosse en l'air.

Le général Roulland, présent à cette scène, témoigna son indignation contre les députés : « Vous voulez donc me faire guillotiner », leur dit-il. Les commissaires pressèrent le général de retourner au conseil pour prendre enfin un parti définitif. Il s'y refusa fortement; enfin il se vit forcé de promettre qu'il convoquerait la séance pour le lendemain à 8 heures du matin; il fut obligé d'en donner l'engagement par écrit.

Cependant, le conseil de guerre, légalement présidé par l'adjudant-major de la Mayenne, dont il est déjà parlé, était en permanence. Il tint pendant toute la nuit. On y proposa même de destituer le général Roulland et tout l'état-major et de nommer pour commandant Bélisaire, qui présidait.

Ces propositions n'ayant pas eu de suite, on envoya au général un projet de lettre à écrire au général ennemi pour demander à capituler.

Roulland ne voulut pas la signer, parce qu'il la trouva rédigée en termes trop lâches. Il se chargea d'en rédiger une autre qu'il alla soumettre au conseil de guerre le lendemain à 8 heures du matin. Cette lettre fut adoptée et envoyée.

Le général de tranchée a répondu d'abord par une note qu'il n'accorderait qu'une heure en attendant les instructions du commandant général. Il exigeait que tous les travaux cessassent dans la place.

Peu de temps après, le général prince d'Orange envoya sa réponse : il engageait le général Roulland à lui envoyer de suite des commissaires munis de pouvoirs pour traiter sur la capitulation ; sans quoi, il allait faire recommencer le feu de ses batteries : « Vous en avez assez fait, disait-il, pour votre honneur; une plus longue résistance serait un crime inutile. »

Sur ce, le général, qui avait préparé les articles de la capitulation [1], chargea

1. Les articles de la capitulation proposés et ceux arrêtés sont joints en copie collationnée du Comité de surveillance de Laon; celle certifiée par le général Roulland étant restée au même Comité pour suivre l'instruction commencée contre Blamont et le commissaire des guerres.

son adjudant général, Frémont, et Lamarche, capitaine au 4e régiment de hussards, d'aller traiter avec le général ennemi.

Ils revinrent à 5 heures du soir avec un otage impérial ; ils avaient, à la faveur de leurs pleins pouvoirs, signé une capitulation, dont les articles étaient tous contraires à ceux proposés.

Le conseil de guerre en prit connaissance ; quelques membres objectaient que les commissaires n'avaient pas été suffisamment autorisés, puisqu'ils ne tenaient leurs pouvoirs que du général et non du conseil de guerre [1]. Le général déclara qu'il n'avait pas eu l'intention de faire une capitulation aussi honteuse que de livrer toute la garnison prisonnière de guerre ; il hésita de signer. Le chef du 7e bataillon des Fédérés était de son avis. Enfin, le général, étourdi de tout côté et pressé par l'otage envoyé par l'ennemi, signa seul la capitulation.

La garnison sortit le même jour à 7 heures du soir par la porte de France, déposa ses armes sur les glacis de la porte du Quesnoy, par où les ennemis entrèrent.

Après l'exposé des faits, nous devons, Citoyens Représentants, vous dire ce que nous pensons sur les causes qui ont amené les mouvements qui se sont manifestés dans la garnison.

Nous attribuons le découragement, et on peut dire la rébellion de la majorité des soldats, aux manœuvres de quelques malveillants qui se glissaient dans les rangs pour échauffer les têtes [2]. Les officiers, les chefs de corps surtout, à l'exception de quelques-uns, ont prouvé évidemment combien ils aimaient à être utiles aux brigands coalisés : le général nous a dit que sur 35 officiers qui devaient se trouver dans un bataillon, il n'en avait trouvé que 5 présents, la plupart abandonnaient les soldats pour se cacher dans les souterrains et sous les blindages. Nous avons appris que des officiers communiquaient pendant la nuit dans les boyaux des assiégeants ; sans doute, ils leur rendaient compte de notre position, et vous sentez quel parti ils pouvaient en tirer.

La garnison était tellement d'un mauvais esprit que lors de la cessation d'armes, tandis qu'on capitulait, nos soldats sortirent des palissades pour aller embrasser l'ennemi avec lequel ils se promenèrent sur nos glacis. Le général envoya, sitôt qu'il en fut instruit, deux officiers pour faire cesser ces conférences.

Nous avons oublié de faire exception en faveur du 4e bataillon de la Meuse [3], dont le citoyen Aury, dit La Grenade, sergent de grenadiers, vint protester au

1. Tout le monde croyait que les commissaires n'avaient été chargés que de porter des propositions, et personne ne s'attendait à ce qu'ils fussent autorisés à traiter définitivement.

Cependant, nous avons été informés depuis que ces commissaires avaient été autorisés particulièrement par Roulland, et que le commissaire des guerres Quillau avait rédigé l'autorisation ; un commencement de preuves par écrit a été déposé au Comité de surveillance de Laon.

2. On avait fait espérer aux soldats qu'ils allaient rentrer chez eux pendant un an et qu'ils reconduiraient leurs canons à leurs districts.

3. Mais Lefranc, son commandant, qui comptait sur sa retraite en rentrant en France, a aussi sollicité la reddition de la place.

conseil de guerre du 10 (29 avril) que tous ses camarades étaient dans la ferme résolution de s'ensevelir plutôt sous les ruines des remparts que de céder à une capitulation honteuse.

Tandis que les maisons des particuliers brûlaient, beaucoup de soldats se livraient au pillage des effets qui étaient enfermés dans les caves. Cette conduite de la part des Français était bien révoltante ; elle aurait donné lieu au découragement, si les habitants n'eussent préféré la Patrie à leurs propriétés : aucun n'a murmuré de ses pertes ; aucun n'a parlé de reddition ; leur seul cri était : « *Vive la République !* »

Il s'était formé dans la commune une compagnie de canonniers qui fit constamment le service du siège ; la plupart étaient employés à un bastion dit *du Moulin*, où l'explosion de la poudrière en fit sauter une dizaine, parmi lesquels se trouvait le citoyen Laudas. Ses père et mère, instruits de sa perte, y répondirent par ces paroles touchantes : « Que ne pouvons-nous le remplacer par un autre qui puisse venger sa mort sur les tyrans ! »

Les femmes se sont distinguées pendant le bombardement ; malgré une grêle de boulets et de bombes, elles ramassaient les blessés et les portaient même dans leurs bras sous les blindages où elles leur donnaient tous les soins désirables ; les hommes ne les ont pas abandonnées dans ce service important.

Quant aux autorités constituées, vous venez de voir le détail de leur conduite ; elle est celle de bons républicains ; les membres qui les composaient ont aussi partagé les dangers du siège ; il s'en détachait toutes les heures, qui allaient visiter les soldats, les habitants, et portaient des rafraîchissements aux batteries. L'un d'eux, le citoyen Faurel, en rentrant de sa tournée, fut grièvement blessé ; il a été obligé de rester avec les tyrans.

Citoyens Représentants,

Il est essentiel au salut public que vous preniez des mesures capables d'empêcher les mouvements qui ont provoqué la reddition de notre place. En nous en référant à votre sagesse à cet égard, nous croyons pouvoir vous proposer de faire déclarer émigrés tous les soldats d'une garnison qui rendra une place hors des cas prévus par les lois, excepté ceux qui prouveront avoir fait ce qui est possible à des républicains pour empêcher une lâcheté. Ensuite de faire mettre en arrestation tous les quartiers-maîtres et les fourriers qui rentrent dans l'intérieur, jusqu'à ce que la conduite de la garnison soit épurée.

Par ces mesures, tous les soldats seront intéressés à se bien battre, et leurs parents le seront aussi à leur donner de bonnes leçons.

Fait à Paris, sous les sceaux des autorités constituées de la commune de Landrecies ci-réfugiés, le 25 floréal, l'an second de la République française, une et indivisible (14 mai 1794).

Lebon, *agent municipal ;* Contamine, *administrateur du district provisoire ;* Lesnez, *secrétaire dudit administrateur ;* J. Quenot, Cassine, Lévêque, *membres du Comité de surveillance ;* Crinon-Largillière, *juge de paix ;* Madoulé, *secrétaire du juge de paix ;* Crinon-Boussut, *officier municipal ;* Mercier, *officier municipal ;* Thoorens, *officier*

municipal; Nicolas Boussut, *notable;* Debèze, *notable;* Rippaumonty, *notable;* Bugeault l'aîné, *notable;* Duchastelet, *receveur de l'Enregistrement;* Lepron, *commandant de la garde nationale;* Bonnaire, *capitaine de canonniers soldés.*

(Sceaux de l'administration provisoire du district du Quesnoy, de la municipalité de Landrecies, du juge de paix de Landrecies et du Comité de surveillance.)

Selon l'usage à l'époque, le quartier-maître et les fourriers furent exclus de la capitulation. Ils constituèrent le noyau du dépôt du bataillon qui fut établi d'abord à Saint-Denis.

Le dépôt fut transféré à Fontainebleau en novembre 1794 ; à La Fère en février 1796 ; à Meaux au mois de mai suivant ; enfin à Soissons en septembre. Les prisonniers de Landrecies avaient commencé à rentrer pendant le séjour à La Fère.

Le 11 octobre 1796, le 1er bataillon de Franciade [1] reconstitué quitta Soissons pour se rendre à l'armée des Alpes, et, le 30 juin 1797, comptant alors 233 hommes, il était incorporé à Montlyon dans la 23e demi-brigade d'infanterie légère, de 2e formation.

NOTICE des batailles, combats, sièges et actions d'éclat où la 23e demi-brigade d'infanterie légère, ainsi que les bataillons isolés qui ont servi à la former, se sont trouvés depuis le commencement de la guerre de la Liberté, dans les différentes armées de la République.

1er bataillon de Franciade (Saint-Denis)

formé le 7 septembre 1792.

S'est trouvé au combat de Boussu, le 4 novembre 1792 ;
— à la bataille de Jemmapes, le 6 novembre 1792 ;
— — de Tirlemont, le 16 mars 1793 ;
— — de Neerwinden, le 18 mars 1793 ;
— — devant Valenciennes, le 1er mai 1793 ;
— — dans le bois de Bonne-Espérance, le 8 mai 1793 ;
— au combat de Wormhoudt, le 25 août 1793 ;
— à l'affaire de Dunkerque du 8 septembre 1793 ;
— à l'affaire devant Maubeuge, les 24 et 25 vendémiaire an II (15 et 16 octobre 1793) ;
— à l'affaire de Fleurance, le 20 brumaire an II (10 novembre 1793) ;

1. Un décret du 21 octobre 1793 ayant changé le nom de Saint-Denis en celui de Franciade, le bataillon avait modifié sa dénomination et pris celle de «bataillon de Franciade», et en ajoutant «1er» pour le distinguer du bataillon de réquisition du district.

S'est trouvé au combat de Catillon, le 9 germinal an II (29 mars 1794) ;
— — — le 28 germinal an II (17 avril 1794).

Le bataillon fut fait prisonnier le 11 floréal an II (30 avril 1794), à Landrecies. Rentré en France le 21 frimaire an IV (12 décembre 1795), il fut encadré dans la 23e demi-brigade légère le 12 messidor an V (30 juin 1797), à l'armée des Alpes.

Tués, blessés et prisonniers.

4 novembre 1792. — Boussu.

Jouannot, sergent, bras droit emporté par un boulet.
Ozanne (Noël-Jean-Louis), volontaire, tué.

6 novembre 1792. — Jemmapes.

Fieffé, adjudant-major, coup de feu à la jambe gauche.
Pochetat (Catherine), canonnier, blessée.

18 mars 1793. — Neerwinden.

Bérard, capitaine, coup de feu au côté droit.
Barthélemy, sergent, tué.
Chamaray (Michel), volontaire, blessé par un cheval tué qui lui tomba sur les reins.
Morel, sergent, coup de feu à la jambe ; laissé sur le champ de bataille ; sans nouvelles depuis.
Maraux (André), canonnier, perte de l'œil gauche et avant-bras et main gauche brûlés par l'explosion d'une gargousse.
Descoins (Charles-Denis), volontaire, coup de feu à l'avant-bras gauche.
Petré, sergent, tué.
La Boulvaine, chef de bataillon, coup de feu à la main gauche.
Exaltier (Guillaume), coup de feu au mollet droit.
Soucy (François), caporal, coup de feu au jarret gauche.

Mars 1793. — Retraite de Belgique.

Pauny (Jean), volontaire, prisonnier ; échangé, 1796.
Dallet, sous-lieutenant, prisonnier lors de l'évacuation de Bruxelles.
Pochetat (Catherine), canonnier, blessée les 1er et 22 mars.
Tinthoin, quartier-maître, fait prisonnier à Bruxelles.

1er mai 1793. — Saultain.

Bontems (Jean-Léonard), caporal, coup de feu à la jambe droite.
Lemaire (Jean-Nicolas), volontaire, coup de feu à la cuisse gauche.

8 mai 1793. — Raismes.

Bienfait (Guillaume), volontaire, tué.
Voland (Jean), volontaire, tué.

Gauet (Nicolas), volontaire, tué.
Philippe (Laurent), volontaire, tué.
Emond (Joseph), volontaire, blessé; mort le 12.
Monteil (Joseph de), volontaire, deux coups de mitraille à la jambe droite.
Fontaine (Nicolas), volontaire, tué d'un coup de boulet à la tête.
Poussin (Jacques-Maurice), volontaire, blessé.

23 mai 1793. — Bois de Bonne-Espérance.

Mourant, capitaine, tué.
Mellier, sergent, coup de feu à la main droite.
Petré (Louis), volontaire, tué.
Barot (Antoine), volontaire, tué.
Marie (Joachim), volontaire, tué.

25 août 1793. — Wormhoudt.

Cornevin, sous-lieutenant, a eu la cuisse cassée et la jambe écrasée par une pièce de canon et fut au même moment fait prisonnier; échangé, 1795.
Boniface (Jean-Baptiste), volontaire, coup de feu à la jambe droite.
Huguet (Jean-Pierre), volontaire, prisonnier; échangé, 1795.

8 septembre 1793. — Hondschoote.

Delaunay (François), grenadier, blessé ; sans nouvelles depuis.
Chevalier, sergent-major de grenadiers, coups de feu aux deux bras.
Lasne, lieutenant, coup de feu au genou droit.

27 septembre 1793. — Saint-Rémy-Chaussée.

Camusa (Jean), volontaire, coup de boulet entre les deux cuisses.

29 mars 1794. — Catillon.

Peut (Jean), volontaire, tué.

17 avril 1794. — Catillon.

Marais, chef de bataillon, quatre coups de sabre.
Boucher, sous-lieutenant, prisonnier ; rentré, 8 juillet 1794.
Brodain, lieutenant de canonniers, blessé; fait prisonnier à l'hôpital de Landrecies.
Beaugrand, capitaine, blessé à la cuisse.
Lafosse, lieutenant de grenadiers, coup de feu au mollet droit.
Aumont (Louis), grenadier, absent depuis l'affaire.
Giroux (Étienne), volontaire, absent depuis l'affaire.
Canard (Nicolas), volontaire, tué.
Chrétien (Simon), volontaire, absent depuis l'affaire.
Coquard (Jean-Baptiste), volontaire, tué.
Jarron (François), volontaire, tué.
Jannot (Claude), volontaire, blessé d'un coup de boulet.
Prieur (Jean-Baptiste), volontaire, absent depuis l'affaire.

Michaux (Étienne), volontaire, absent depuis l'affaire.
Jeanne, volontaire, blessé.
Quénot (Pierre-Rémy), volontaire, blessé.
Mahot (Antoine), volontaire, absent depuis l'affaire.
Mesureux (Nicolas), volontaire, prisonnier de guerre; mort à Coblence, 20 août 1794.
Pellet (Alexis-Nicolas), volontaire, blessé.
Chatel (François), volontaire, absent depuis l'affaire.
Jeanson (Nicolas), volontaire, prisonnier; mort à Coblence, 4 août 1794.
Détou (François), volontaire, absent depuis l'affaire.
Griot (Nicolas), volontaire, prisonnier ; rentré, 1797.
Masson (Louis), caporal, absent depuis l'affaire.
Lutray (François), volontaire, absent depuis l'affaire.
Marie (Jean-Pierre), volontaire, absent depuis l'affaire
Lefranc (Jacques), volontaire, absent depuis l'affaire.
Renoult (Nicolas), volontaire, absent depuis l'affaire.
Arnoult (François), volontaire, blessé et prisonnier; mort à La Solitude, 26 juillet 1794.
Eloi (Jean-Baptiste), volontaire, prisonnier ; mort à Crepin, 28 mai 1794.
Nodin (Jean), volontaire, blessé.
Ruelle (Louis), volontaire, absent depuis l'affaire.
Coquin (Claude-Nicolas), volontaire, prisonnier; mort à Presbourg, 28 janvier 1795.
Cottenet (Martin), volontaire, prisonnier de guerre ; mort à Coblence, 31 août 1794.
Vallon (Jacques), volontaire, absent depuis l'affaire.
Vallon (Nicolas), volontaire, prisonnier; mort à Presbourg, 12 octobre 1794.
Gallot, sergent, absent depuis l'affaire.
Rieux (Louis), caporal, absent depuis l'affaire.
Baudin (Jean-Christophe), caporal, absent depuis l'affaire.
Doucet (André), volontaire, prisonnier ; mort à Klagenfurth, 6 février 1796.
Roncelet (Charles), volontaire, absent depuis l'affaire.
Leroi (Antoine), volontaire, prisonnier de guerre; rentré, 1796.
Levêque (Pierre), volontaire, absent depuis l'affaire.
Arnoult (Jean-Baptiste), volontaire, blessé.
Cocard (Jean), volontaire, prisonnier ; mort à Crepin, 19 mai 1794.
Denoyal (Jean), volontaire, tué.
Cherpantier (Antoine), volontaire, tué.
Boulangé (Pierre-François), volontaire, absent depuis l'affaire.
Petit (Joseph), volontaire, absent depuis l'affaire.
Poisnot (Jean-Baptiste), volontaire, absent depuis l'affaire.
Griot (Didier), volontaire, absent depuis l'affaire.
Guénard (Laurent), volontaire, absent depuis l'affaire.
Mingot (Jean-Baptiste), volontaire, absent depuis l'affaire.
Pelicot (Pierre), volontaire, absent depuis l'affaire.
Beaucousin, volontaire, absent depuis l'affaire.
Mérat (Charles-Louis), volontaire, coup de feu à la main.
Soucy (François), caporal, foulé par les chevaux de la cavalerie ennemie qui lui passèrent sur le corps.

18-30 avril 1794. — Siège de Landrecies.

Tués.

Bernier (François), caporal de canonniers.
Hébert, grenadier, d'un coup de boulet.
Barbier (Nicolas), volontaire.
Perot (Louis), volontaire.
Lison (Claude), volontaire.
Gottier (Nicolas), volontaire.
Babilliotte (Léonard), volontaire.
Trouvé (Rémy), volontaire, d'un coup de boulet.
Coffin (Denis), volontaire, d'un éclat de bombe.
Vyot, volontaire.
Béchaux, volontaire.
Charbonnier (Louis), volontaire.
Pagnon (Vincent), volontaire.

Blessés.

Fontaine, capitaine.
Carron (Jean), volontaire.
Gainard (Nicolas), grenadier.
Gainard, le jeune, volontaire.
Simonnet (Pierre), volontaire.
L'Huillier (Nicolas), volontaire.
Gilles (Simon), volontaire, jambe cassée.
Cottenet (Jacques), volontaire, blessé, fait prisonnier à la capitulation.
Maison (Jean-François), volontaire, coup de crosse sur la nuque, qui lui dévia la tête.
Errard, volontaire; sans nouvelles depuis la capitulation.

Prisonniers de guerre.

État-Major.

Marais, chef de bataillon, rentré.
Noguette, adjudant-major, rentré, 1797.
Le Bret, tambour-major, mort en captivité de mauvais traitements éprouvés.
Savarioux, caporal-tambour, mort en captivité.

Canonniers.

Glachant, capitaine, rentré, 1796.
Brodin, lieutenant.
Cambon, sous-lieutenant, rentré, 1797.
Berille, sergent-major.
Gallot, sergent.
Lalouette, sergent, rentré, 1795.
Herbette, fourrier, mort en captivité.
Gravet (Nicolas), caporal.

Baillet (Gervais), caporal.
Chulot (Jérôme), canonnier, rentré, 1796.
Duport (Jean-Baptiste), rentré, 1796.
Havrarre (Toussaint), rentré, 1796.
Longvaille (François), mort à Marc-Biberbach, 1er février 1795.
Oliger (Charles-Marie), mort à Marc-Biberbach, 21 juillet 1794.
Dumas (Jean-Baptiste), rentré, 1795.
Hubert (Nicolas-Joseph), mort à Marc-Biberbach, 20 août 1794.
Wibratte (Louis), rentré, 1796.
Demas (Benoit), mort à Peter-Waradin, 4 septembre 1794.
Hyaki (Jean), l'aîné.
Bocquet (François), l'aîné, rentré, 1796.
Sautif (Louis), rentré, 1797.
Perriet (Jacques).
Boulier (Jacques).
Hyaki (Joseph), jeune.
Sotrelle (Nicolas), rentré, 1796.
Piquard (Antoine), rentré, 1795.
Debruge (Jean-Louis).
Goufet (André-Denis).
Amory (Alexandre-Nicolas).
Maitrot (Nicolas), mort à Arad, 28 mars 1795.
Ferrière (Simon).
Entony (Pierre), tambour, rentré, 1796.
Dubois (Prosper), charretier d'artillerie, rentré, 1796.
Vincent (Jacques), charretier d'artillerie, mort à Peter-Waradin, 15 janvier 1795.

Grenadiers.

Patris, capitaine.
Chalot, sergent-major, rentré, 1796.
Devois, sergent, évadé, 1795.
Darcq, sergent, rentré, 1795.
Lecomte, sergent.
Bringasse, sergent, mort à Raab, 2 décembre 1794.
Roty (Abraham), caporal, mort à Léopoldstadt, 1er mai 1796.
Cuisinier (Joseph), caporal.
Lemaire (Pierre), caporal.
Juilliard (Pierre), caporal, rentré, 1796.
Viette (Joseph), caporal, rentré, 1796.
David (Nicolas), caporal.
Chalot (Étienne), caporal, rentré, 1796.
Lécaillette (Suplice), caporal.
Drouard (Henry), grenadier, rentré, 1796.
Langlois (Louis-François), mort à Augsbourg, 12 septembre 1794.
Lamard (Jacques), rentré, 1796.
Lamare (François), rentré, 1796.
Perette (Louis).

Gallondais (Louis).
Viéville.
Chédail (Jean-Joseph), mort à Presbourg, 24 octobre 1794.
Coret (Louis).
Caffin.
Lièvre.
Longuet (Jacques), mort à Raab, 19 octobre 1795.
Travert (Pierre), mort à Ulm, 16 août 1794.
Coret (Jacques).
Brunet.
Monin (Antoine), évadé, 1795.
Bécu.
Soyer (Pierre), mort à Raab, le 20 septembre 1794.
Pichard (Pierre), mort à Raab, 7 août 1794.
Bertrand.
Jacquin (Pierre), rentré, 1796.
Meunier (Charles).
Chaligne (Nicolas), mort à Raab, 19 septembre 1794.
Perrin.
Leroi (Claude), évadé, 1795.
Forêt-Grandpré (Claude), rentré, 1796.
Douay (François).
François (Nicolas), mort à Ulm, 23 août 1794.
Lamare (Jacques), [autre], rentré, 1796.
Colbeau.
Goyard.
Hénault (Charles), mort à La Solitude, 17 juin 1794.
Philippe (Jacques), mort à Szegedin, 6 octobre 1794.
Bailly (Pierre), rentré, 1796.
Baron (Charles), rentré, 1796.
Thevenard (Pierre).
Lepage (Joseph), mort à Ulm, 19 août 1794.
Bouchotte
Guénard (Nicolas), mort à Ulm, 31 août 1794.
Martin (Nicolas).
Berlinguet (Jean-Louis), rentré, 1796.
Guilleraut (Pierre), rentré, 1796.
Reve.
Ferret (Eloy), rentré, 1795.
Meunier (Charles), rentré, 1796.
Lecuyer (Vincent), rentré, 1796.
Leroi (François), rentré, 1796.
Moulin (Philippe-Charles), rentré, 1796.
Maizot.
Samson (Louis), rentré, 1796.
Perret (Denis), rentré, 1796.
Igoust ou Rigoust, tambour.

1re compagnie de fusiliers.

Sabat, lieutenant, rentré, 1796.
Vinante, sergent-major, rentré, 1796.
Livernay, sergent.
Cambre, sergent.
Mussard, sergent, rentré, 1796.
Gilbert (Charles-François), caporal, mort en captivité.
Cartry (Jean-Aubin), caporal, mort à Raab, 2 décembre 1794.
Lemaitre (François), caporal, rentré, 1796.
Touraine (Laurent), caporal.
Belloux (Joseph), caporal, rentré, 1796.
Vanier (Jacques), caporal.
Daubernets (Jean), caporal.
Thibaut (Louis-Marie), volontaire, rentré.
Tantin (Jean-Baptiste), mort à Raab, 2 septembre 1794.
Masson (Jean-Justin-Laurent), mort à Raab, 4 novembre 1794.
Tellier (Jean), mort à Bruxelles, 11 mai 1794.
Robert (Jean), rentré, 1796.
Chatelain (Jean-Pierre), rentré, 1796.
Boucher (Jacques), rentré, 1796.
Duvochelle (Pierre).
Remond (Antoine), mort à Arad, 29 novembre 1794.
Delahaye (Antoine).
Vanier (Noël).
Gareau (Jean-Pierre), rentré, 1796.
Gambon (Pierre), rentré, 1796.
Gambon (Aubin).
Vanier (Pierre), rentré, 1796.
Bellot (Maurice), rentré, 1796.
Feret (Charles), mort à Pesth, 1er septembre 1794.
Mercier (Claude-Nicolas), rentré, 1796.
Gambon (Charles).
Lemaitre (Jérôme), mort à Léopoldstadt, 20 janvier 1796.
Vanier (Jérôme).
Saunier (Jean-Baptiste).
Roussel (Étienne).
Rifaux (Michel).
Sabat (Pierre-Marie).
Lapierre (Beau-Joseph), mort à Raab, 5 novembre 1795.
Bauchet (André), mort à Esseg, 27 août 1794.
Hérard (François).
Picard (Nicolas).
Chardon (Nicolas-Crépin).
Flisot (Claude).
Hyardin (Nicolas).
Toussaint (François).
Daugin (Nicolas).

Duru (Jean-Baptiste).
Lecerf (Edme).
Simonnet (Jacques), rentré, 1797.
Duchaine (Gérard).
Maillot (Claude).
Lhuillier (Jean).
Vauriot (Edme).
Vauterain (Eudes).
Ledoux (Nicolas), repris par l'armée française à l'hôpital de Louvain.
Vauterain (Louis), mort à Ulm, 2 septembre 1794.
Jobart (Jean-Baptiste).
Vauterain (Antoine).
Jobart (Edme).
Fillieux (Nicolas-Joseph).
Lecerf (Claude).
Tuveny (Jean-Baptiste), mort à Buchenau, 20 août 1794.
Fromajot (Joseph), mort à Ulm, 20 août 1794.
Grangé (Nicolas).
Tuveny (Jacques).
Cabarat (Pierre), mort à Ulm, 22 août 1794.
Dambouville (Charles).
Foissy (François), mort à Ulm, 25 mars 1795.
Cuny (Pierre-François).
Camut (Nicolas).
Robert (François), mort à Ulm, 30 août 1794.
Boussard (François), mort à Coblence, 5 juillet 1794.
Mauris (Jean), rentré, 1795.
Roussel (Nicolas-Charles), rentré, 1796.
Delaitre (Jacques), rentré, 1796.
David (Charles-François), tambour, rentré, 1796.
Sez (Jean-Pierre), tambour, rentré, 1796.

2e compagnie.

Lasne, capitaine, rentré, 1798.
Vallier, sous-lieutenant, rentré, 1797.
Fassbind, sergent, évadé, 1796.
Lalman (Jean), sergent, rentré, 1796.
Deguy (Pierre), sergent, rentré, 1796.
Guénot (Claude), caporal, rentré, 1796.
Bouquet (Antoine), caporal, rentré, 1796.
Saint-Aubin (Guillaume-François), caporal, rentré, 1796.
Prévostel (Jean-Étienne), volontaire, rentré, 1796.
Riot (Louis), rentré, 1796.
Voclain (Henri), mort en captivité.
Peronnet (Jean), mort à Augsbourg, 3 août 1794.
Dumur du Déchezon (Antoine), mort à Raab, 5 décembre 1794.
Potier (Claude-Jean-Louis), mort en captivité.

Robillier (Nicolas), rentré, 1796.
Drujon (Claude).
Armand (Louis-Charles).
Aubry (Jacques), rentré.
Auriout (Louis).
Petit (Jean-Louis), mort à Presbourg, 10 octobre 1794.
Reby (Joseph), rentré, 1795.
Filleux (Alexandre).
Brivois (Nicolas).
Devaux (Jacques), rentré, 1796.
Jot (Nicolas), rentré, 1796.
Binnet (Antoine), mort à Raab, 1er mai 1795.
Chrétien (Claude), mort à Ulm, 14 septembre 1794.
Roy (François).
Roy (Nicolas), mort à Ens, 1er septembre 1794.
Binnet (Nicolas), mort à Coblence, 26 juin 1794.
Petit (François), fils de Pierre, mort à Pesth, 25 septembre 1794.
Aubry (Jean), mort à Gross-Waradin, 6 novembre 1794.
Viot (Edme), rentré, 1795.
Guillemain (Jean).
Deschaume.
Paulin (Claude), rentré, 1795.
Jacquot (Antoine).
Dosne (Louis).
Doussot (Nicolas).
Cartier (François).
Vacherot (Charles).
Royer (Antoine).
Simonnin (Pierre), mort à Szegedin, 18 octobre 1794.
Lecureux (Charles), mort à Szegedin, 28 septembre 1794.
Robert (Jean-Baptiste), mort à Ulm, 21 août 1794.
Deliez (Jean-Baptiste), mort à Ulm, 29 août 1794.
Lecureux (Pierre).
Camut (Jean-Baptiste), rentré, 1796.
Gautrin (Jean).
Décornette (Edme), mort à Ulm, 2 juillet 1794.
Roussel (Nicolas).
Binnet (Charles).
Dosne (Nicolas), évadé, 1795.
Dallemagne (Prudent), mort à Szegedin, 14 octobre 1794.
Doizelet (Nicolas).
Demantous.
Pataut (Jean), rentré, 1796.
Pataut (Nicolas), mort à Buchenau, 15 septembre 1794.
Gouthière (Louis-Nicolas), mort à Ulm, 19 août 1794.
Maréchal (Jean), mort à Buchenau, 14 septembre 1794.
Butté (Joseph), rentré, 1796.
Royer (Jean-Claude).

Galissier (Louis), rentré, 1795.
Plongoux (Jean), rentré, 1796.
Deligny (François-Guérin), mort à Bruxelles, 18 juillet 1794.
Vast (Jean-Claude-Denis).
Marnat (Louis).
Lajoye (Gérard-Denis), tambour, rentré, 1795.

3e compagnie.

Bouchette, capitaine, rentré, 1795.
Bonnelle, lieutenant.
Boulle, sous-lieutenant, rentré, 1797.
La Boulvaine, sergent-major, mort à Braunau, 27 janvier 1795.
Lécuyer, sergent, mort à Arad, 20 octobre 1795.
Humbert, sergent, rentré, 1796.
Gueret, sergent, rentré, 1796.
Chéron, sergent, rentré, 1796.
Jessenot (Louis-Henri), caporal, rentré, 1796.
Guillois (Charles), caporal, rentré, 1796.
Cambon (Jacques), caporal.
Godener (Jean-Louis), caporal, rentré, 1796.
Sotelle (Nicolas), caporal, rentré, 1796.
Lanoue (Henri), caporal, rentré, 1796.
Baillet (Vincent), caporal, rentré, 1796.
Lanoue (Pierre), volontaire, rentré, 1796.
Volland (François).
Louvrois (François), mort à Raab, 12 octobre 1795.
Champeaux (François).
Bled (Jean-Nicolas), rentré, 1796.
Ferdinand (Dominique), rentré, 1796.
Canut (Michel), rentré, 1795.
Labsolue (Julien-Étienne-Nicolas), mort à Arad, 26 avril 1795.
Gambon (François), rentré, 1796.
Pointé (Louis), mort à Coblence, 21 juillet 1794.
Verocat.
Huet.
Harent.
Alois (Nicolas).
Haution.
Demette (Claude), mort à Ulm, 18 août 1794.
Philippe (Gabriel).
Venant (Jean-Marie), mort à Raab, 24 septembre 1794.
Tellier (Pierre), rentré, 1796.
Loquet (François).
Fricot (Pierre), mort à Siegen, 4 octobre 1794.
Gillot (Nicolas), rentré, 1796.
Fricot (François).
Bailly (Nicolas), rentré, 1796.

Maury (Maurice).
Mathieu.
Poissenot (Jean).
Racolier (François), mort à Ulm, 10 septembre 1794.
Rougevin (Jean-Baptiste).
Pérard (Pierre-Henry).
Legros (Nicolas).
Mannon.
Gérard (Pierre).
Cousin (François), rentré, 1796.
Braux (Jacques).
Maitros (Nicolas), mort à Ulm, 18 août 1795.
Colfort (Jacques).
Jacquinot.
Charinet.
Meunier.
Debert (Auguste).
Ridey (Claude).
Ridey (Charles).
Nolot (Nicolas).
Drujon (Guérin).
Michel (Ambroise).
Maliard (Honoré), mort à Raab, 6 novembre 1794.
Mailliard (Mathieu).
Bienaimé (François), rentré 1795.
Lombard (François), mort à Cologne, 14 juin 1794.
Diderot (Claude), mort à Ulm, 14 août 1794.
Poissenot (Joseph).
Senet (Jean-Baptiste).
Silvestre (Nicolas), mort à Coblence, 12 juillet 1794.
Charles (Jean).
Nicole (Jean-Baptiste).
Braux (Nicolas).
Bourcier (Claude), mort à Klagenfurth, 17 avril 1795.
Barbier.
Blavier.
Royer.
Gérard (Claude).
Parisot, mort à La Solitude, 22 juillet 1794.
Richard (Nicolas), mort à Raab, 3 novembre 1794.
Thiébault (Claude), mort à Ulm, 7 septembre 1794.
Debuire (Auguste).
Gambon (François).
Bourgoin (Claude-Thomas), mort à Buchenau, 31 juillet 1794.
Boiteux.
Souet (Charles), rentré, 1796.
Briveaux (Jean-Pierre), échangé, 1795.
Dubois (Louis), mort à Presbourg, 30 juillet 1794.

TAVERNIER.
DÉNARD (Pierre), rentré, 1796.
MARE (Vincent), rentré, 1796.
COUSIN (François).
ROZAT (Nicolas), rentré, 1796.
GILLOT (Nicolas).
LAMARGAUX (Jacques), tambour, rentré, 1796.

4e compagnie.

BÉRARD, capitaine, rentré, 1795.
LEBLANC, sous-lieutenant, rentré, 1796.
VILLOT, sergent-major, évadé, 1795.
TOURLAQUE, sergent.
GIRARD, sergent, rentré, 1796.
THÉVENARD, sergent, mort à Presbourg, 22 octobre 1794.
BERTAUT, sergent.
BOLINDAIRE (Jean-Baptiste), caporal, rentré, 1796.
DAUDÉ (Jacques), caporal.
MIGNAUT (Jean-François), caporal.
CORDIER (Jean-Baptiste), caporal, rentré, 1796.
PANIER (Jean), caporal, rentré, 1796.
FIALON (Martin), caporal, mort à Szegedin, 4 novembre 1794.
GARDIER (Nicolas), caporal, rentré, 1796.
TABOURIER (Étienne), caporal, rentré, 1796.
VILLOT (Nicolas-Étienne), volontaire, mort à Presbourg, 11 septembre 1794.
QUENTIN (Simon), rentré, 1796.
FOUCHEUX (Pierre).
MALLET (Jean-Charles), rentré, 1796.
MORAT (Louis), mort à Ulm, 13 août 1794.
MISSONNIER (Jean), rentré, 1796.
MASSOYER (Michel), rentré, 1796.
GOURDOT (Charles).
CAOFFEMENT (Jean-Sébastien).
BROCARD (Jean-François).
LE BAS (Simon-Pierre).
CHAPLIN (Pierre), mort à Bruxelles, 25 mai 1794.
TUTUIT (Étienne).
CAMUT (Jean-Pierre), rentré, 1796.
BEAUDÉ (Louis).
LETINT (Louis).
MATHIASSE.
POUCHÉ (André), mort à Szegedin, 5 octobre 1794.
LHABITANT (François), mort à Ulm, 24 octobre 1794.
LHABITANT (Nicolas).
RACLOT (Nicolas).
DODIN (Edme).
SIMONNET (Jean).

DELICOURT (Claude), repris par l'armée française à l'hôpital de Louvain.
JACOB (Edme).
JACOB (Paul).
TAPREST (Silvestre).
BERTHOLLE (Antoine).
VOIRIN (Pierre).
AMIELLE (Claude).
BARTHÉLEMY-GILLE (Charles).
GRADOT (Edme).
LHABITANT (François) [autre].
JOLY (Pierre).
BONSOIR (Étienne).
RAMAGE (Félix).
GEOFFROY (Jean).
MOURE (Pierre).
GUILLAUME (Pierre).
BONSOIR (Pierre).
JACOB (François).
POULLOT (François).
DELICOURT (Jean).
GAUTHIER (Edme), mort à Ulm, 25 août 1794.
PÉTREMAL (André).
PIAT (Claude).
COURRAGEOT (Blaise).
REMY (Joseph).
RICHARD (Simon).
CHAPUT (Nicolas).
TINTERLIN (Hilaire).
BAILLÉ (Ambroise).
VIDAL (Louis), le jeune.
GARNIER (Vincent), mort à Ulm, 3 septembre 1794.
GARNIER (Nicolas).
CHANTRAINE (Claude).
VIDAL (Louis), l'aîné.
GORNET (Nicolas).
ROBILLIARD (Jean).
GRISSEL (François).
BEUGNIOT (Jean-Baptiste).
MOUCHOTTE (Nicolas), mort à Raab, 2 novembre 1794.
CHOQUET (Florentin).
PRIVÉ (Claude).
COUPET (Laurent), mort à Ulm, 31 juillet 1794.
PAGE (Antoine), repris par l'armée française.
COUTAT (Martin).
TINTERLIN (Joseph), mort à Heidelberg, 23 septembre 1794.
TASSIN (Nicolas), mort à Ulm, 15 août 1794.
GIRARDIN (Edme).
MONNET (Antoine).

ROBILLIARD (François).
ROUGEVIN (Nicolas), mort à Raab, 22 septembre 1794.
RENOIR (Joseph).
GOUTHIÈRE (Pierre).
GAUTHIER (Jean), mort à Tyrnau, 16 février 1796.
CHAPUZOT (Pierre).
THIÉBAULT (Denis).
BACHELET (Louis).
TIBAS (Louis).
CRAUGNY (Claude), rentré, 1796.
VANEVILLE (Joseph-Antoine), tambour.

5e compagnie.

COLSON, lieutenant, rentré, 1795.
LEGOBE, sous-lieutenant, rentré, 1797.
DAUTUN, sergent-major.
LEFÈVRE, *dit* GAILLARD, sergent.
GASCARD, sergent, rentré, 1796.
LOYER, sergent, rentré, 1796.
DALIGEZ (François), caporal, mort à Ulm, 13 juillet 1794.
PHILIPPE (Jacques-Charles), caporal.
GROUX (Pierre), caporal, rentré, 1796.
JUHEL (Laurent), caporal, rentré, 1796.
LECLERC (Louis), caporal, rentré, 1796.
LEBLANC (Antoine), caporal, rentré, 1796.
QUATRELIVRES (Joachim), caporal, rentré, 1796.
CARIZET (Jean), caporal, rentré, 1796.
DEVIQUE, volontaire.
JAUME (Jacques), rentré, 1796.
MONTIGNY (Jean), mort à Ulm, 30 août 1795.
DUSSAUX (Pierre-Louis).
PROISIE (Remy-Joseph), mort à Raab, 17 novembre 1794.
FORTIER (Alexandre), rentré, 1796.
DESCHAMPS (Barthélemy), rentré, 1796.
DELIGNY (Pierre-Nicolas), mort à Coblence, 21 juin 1794.
MESUREUX (Edme).
JOFFRIN (Pierre-Nicolas), rentré, 1796.
DARNET (Charles-Nicolas).
MAUGIST (Jean-Charles), repris par l'armée française.
DARNET (Louis).
GARNIER (Louis), mort à Louvain, 7 juin 1794.
LAINÉ (Jean).
ROY (Michel), rentré, 1796.
BOURSELOT (Nicolas).
PUISSANT (Pierre-Sébastien).
BAUGER (Edme-Antoine), mort à Arad, 17 novembre 1795.
PÊCHEUR (Augustin).

Cossigny (François).
Guérin (Jean-Henry).
Raoul (Pierre-Louis).
Malot (Jacques).
Poutée (Charles), rentré, 1796.
Huot (Antoine).
Delaisne (Edme-Nicolas).
Ragon (Louis), mort à Cologne, 18 juin 1794.
Gérard (Jean-Baptiste).
Cadet (Hubert), mort à Arad, 17 octobre 1795.
Beauger (Pierre).
Charmé (Pierre-Louis), mort à Enns, 8 octobre 1794.
Charmé (Pierre), mort à Ulm, 18 septembre 1794.
Chatelin (Edme).
Mahon (Nicolas), rentré.
Guichard (Pierre), repris à Louvain par l'armée française.
Maurot (Joseph).
Diderot (Jean), mort à Presbourg, 27 juillet 1794.
Petit (Hubert).
Jacquot (Jean-Nicolas).
Moncorps (François), mort à Szegedin, 26 septembre 1794.
Lasalle (Charles).
Bourgogne (Pierre), rentré, 1796.
Chatelin (François), mort à Coblence, 31 août 1794.
Monté (Jean).
Tinriette (Louis).
Barbara (Pierre).
Lemblin (Edme), rentré, 1796.
Laubry (Jacques), mort à Léopolstadt, 20 janvier 1796.
Goyard (Charles).
Gouverne (Jean-Louis), mort à Coblence, 3 août 1794.
Chamaroy (François).
Devicq (Pierre).
Philippe (Eustache), rentré, 1796.
Cornu (Jacques), rentré, 1795.
Chenidre (Pierre), mort à Marc-Biberbach, 19 août 1794.
Blondy (Jean-Denis), mort à Raab, 7 janvier 1795.
Laroche (Antoine), rentré, 1795.
Rivbaux (Louis), tambour, mort à Cologne, 12 juin 1794.

6e compagnie.

Jullien, capitaine, rentré, 1795.
Godefroy, lieutenant, rentré, 1797.
Cornaille, sergent-major.
Travers, sergent, rentré, 1796.
Ragot, sergent, rentré, 1796.
Braconnier, sergent, mort à Szegedin, 28 octobre 1794.

Girard, sergent, rentré, 1796.
Cocherie (André), caporal, rentré, 1796.
Neully (Bastien), caporal.
Ledreux (Jean-Baptiste), caporal, rentré, 1796.
Chevalier (Louis), caporal, rentré, 1796.
Mélin (Charles), caporal, mort à Ulm, 5 septembre 1795.
Damour (François-Antoine), volontaire, rentré, 1796.
Bougault (Nicolas-François).
Baudry (Pierre-Richard), mort à Raab, 19 août 1794.
Neully (Robert), mort à Oswald, 14 novembre 1795.
Martin (Sébastien).
Hubert (Jacques-Joachim).
Bailly (Pierre-Guillaume).
Lejeune (Pierre), mort à Raab, 8 octobre 1795.
Lejeune (Augustin).
Mussard (François), mort à Ulm, 9 avril 1795.
Fortin (Louis), rentré, 1796.
Derus (Guillaume), rentré, 1796.
Itas (Jacques-Isidore), rentré, 1796.
Soleau (Jean-Baptiste), mort à Raab, 29 septembre 1794.
Grangé (Jacques-Claude).
Retourna (Jean-Chrysostôme).
Lostin (Dominique), rentré, 1796.
Carré (Louis), mort à Szegedin, 15 janvier 1795.
Jullien (Jean), rentré, 1796.
Breval (Henry).
Bailly (Pierre-Jean), mort à Marc-Biberbach, 9 avril 1795.
Gallois (Jean).
Bougault (Martin), rentré, 1795.
Perrault (Pierre).
Rignoux (Jean-Louis).
Durandeau (Pierre).
Pouré (Victor), mort à Coblence, 23 juillet 1794.
Pouré (Jean), mort à Ulm, 27 août 1794.
Simonnot (Edme).
Cellerin (Louis).
Thomas (Charles).
Billard (Joseph), mort à Ulm, 17 août 1794.
Préaux (Denis-Jacques).
Quénin (François), rentré 1796.
Bablond (Nicolas).
Arnoult (Claude), repris par l'armée française.
Ruelle (Joseph), mort à Presbourg, 1er octobre 1794.
Guichard (Alexis).
Saget (Edme), rentré, 1796.
Mérat (Joseph).
Bénard (Nicolas).
Préaux (Claude-Jacques), rentré, 1796.

Beauvalet (Nicolas).
Houdot (Charles).
Brest (Claude), rentré, 1796.
Courtin (Hubert).
Martin (Nicolas), mort à Ulm, 13 septembre 1794.
Augénard (François).
Dubois (Louis), rentré, 1795.
Dubuisson (François).
Thomassin (Hubert), mort à Raab, 2 septembre 1794.
Furet (Augustin), rentré, 1795.
Germenot (Pierre), rentré, 1796.
Bouvier (Joachim), rentré, 1796.
Lefroijean (Pierre), rentré, 1796.
Queux (François), rentré, 1796.
Toussaint (Jean-Louis), tambour, rentré, 1796.

7e compagnie.

Génin, capitaine.
Loison, lieutenant, rentré, 1796.
Chateau, sous-lieutenant, rentré, 1797.
Collignon, sergent-major, rentré, 1796.
Grimoin, sergent, rentré, 1796.
Lahaye, sergent, rentré, 1796.
Doux (François), caporal, rentré, 1796.
Tourneur (Pierre), caporal.
Fortin (Sulpice), caporal, mort à Ulm, 25 août 1794.
Selle (Alexandre), caporal, mort à Ulm, 23 août 1794.
Poupard (François), caporal.
Richard (Nicolas), caporal.
Huet (François), volontaire, mort à Ulm, 14 août 1794.
Brogeat (François), rentré, 1796.
Perré (Pierre), rentré, 1796.
Cabot (André).
Huchet (François), rentré, 1796.
Gilbert (Jean-Louis), rentré, 1796.
Sageret (Barnabé), rentré, 1796.
Collin (Nicolas).
Brunot (Pierre), rentré, 1796.
Collet (Joseph), mort à Cologne, 1er août 1794.
Leroi (Pierre), rentré, 1796.
Leleu (Pierre).
Vitu (Jean-Pierre).
Détré (François).
Luton (Rémy).
Leleu (Jean), mort à La Solitude, 17 juillet 1794.
Gellé (Joseph), rentré, 1796.
Dupont (Mathieu).

Baudron (Pierre), rentré, 1796.
Ruelle (Claude), rentré, 1796
Champagne (Joseph), mort à Ulm, 14 août 1794.
Tassin (François).
Mercié (Alexandre), mort à Engellhal, 3 février 1795.
Dupuis (Joseph).
Boizard (Charles), repris par l'armée française.
Odochon (Laurent), mort à Presbourg, 22 septembre 1794.
Berlingué (Edme), rentré, 1796.
Morize (François).
Latruf (Pierre), mort à Szegedin, 7 novembre 1794.
Latruf (Edme).
Latruf (Henry), mort à Bruxelles, 20 mai 1794.
Marlot (Thomas), mort à Ulm, 22 août 1795.
Bourgoin (Étienne).
Desroche (Jean-Baptiste).
Mertrée (Nicolas), mort à Ulm, 2 septembre 1794.
Charigot (Edme), mort à Ulm, 3 septembre 1794.
Senet (Joseph).
Failneau (Louis).
Bourgoin (Edme).
Taprest (André).
Galois (Jean).
Levoin (Charles).
Bogé (Charles).
Décuré (Edme), rentré, 1796.
Gouthière (Étienne).
Caffé (Louis), mort à Ulm, 18 octobre 1794.
Maitrot (Nicolas), mort à Augsbourg, 31 juillet 1794.
Thierry (Nicolas).
Viette (Antoine), rentré, 1796.
Truffe (Nicolas), mort à Ulm, 18 août 1794.
Leleu (François), mort à Esseg, 9 novembre 1794.
Aumaitre (Jacques), tambour.

8e compagnie.

Baudiaux, capitaine, rentré, 1797.
Dessaux, lieutenant, évadé, 1795.
Brulé, sous-lieutenant, rentré.
Delage, sergent-major, rentré, 1796.
Bauché, sergent, rentré, 1796.
Longé, sergent, mort à Engelhartzell, 13 juillet 1794.
Dory, sergent, rentré, 1796.
Grandmougin, sergent.
Lecuyer (Jacques), caporal, mort à Ulm, 28 octobre 1794.
Drieux (Louis), caporal, rentré, 1796.
Chenet (Urbain), caporal, rentré, 1796.

Baduffe (Hilaire), caporal, rentré, 1796.
Lamard (Laurent), caporal.
Gournot (Dominique), caporal.
Chéron (Denis-Michel), caporal, rentré, 1796.
Vincent (Jacques), mort à Cologne, 12 juin 1794.
Ustinet (Jacques), rentré, 1796.
Frisons (François), rentré, 1796.
Dautuit (Claude).
Hemard (Pierre), mort à Ulm, 17 septembre 1795.
Delavier (François-Antoine).
Bécrelle (Antoine), rentré, 1796.
Chedalle (Antoine).
Besville (Étienne).
Déchaud (François).
Mouché (Jean-Baptiste), mort à Esseg, 20 octobre 1794.
Fouqué (Jean-Louis).
Moreaux (Étienne-Nicolas), rentré, 1796.
Pricette (Jacques).
Roré (Nicolas), mort à Ulm, 21 août 1794.
Pailliot (Nicolas), rentré.
Gonthier (Nicolas).
Gonthier (Jean-Pierre), mort à Ulm, 3 octobre 1794.
Chamerois (Claude).
Hurpoil (François).
Morelle (François).
Bourlier (Jean-Baptiste).
Paté (Benoit), rentré, 1796.
Forgeot (Edme), rentré.
Richard (Eustache), rentré, 1796.
Doussot (Sébastien), mort à Ulm, 27 août 1794.
Bogé (Edme), rentré.
Levoin (Nicolas).
François (Edme), repris par l'armée française.
Chanteraine (Nicolas).
Francquefort (François).
Hémard (Charles).
Buridan (Edme).
Jeanson (Nicolas), mort à Coblence, 4 août 1794.
Fromageot (Nicolas).
Fromageot (Charles).
Saunot (François).
Taprest (Nicolas), mort à Ulm, 18 août 1794.
Marlot (Thomas).
Albizet (Edme).
Richebourg (Charles).
Frisons (Claude), mort à Ulm, 25 août 1794.
Poissenot (Edme).
Gobin (Antoine).

Briot (François).
Briot (Félix).
Bourgoin (Claude), mort à Buchenau, 31 juillet 1794.
Laurin (Félix).
Bogé (Albert), rentré, 1797.
Griot (Nicolas), rentré, 1797.
Chamart (Pierre).
Gournot (François).
Gournot (Emard).
Thourins (Gabriel).
Delins (Guillaume).
Moreaux (Pierre).
Lambert (Jean-Charles).
Lecomte (Charles-François), tambour, mort à Ulm, 21 août 1794.

Le *Registre des extraits mortuaires des prisonniers de guerre français morts en Autriche* (1793-1795)[1] mentionne, en outre, comme appartenant au 1er bataillon de Saint-Denis les volontaires dont les noms suivent et qui ne figurent pas sur les contrôles du corps, ou les nom et prénoms, ou le prénom, diffèrent au point de ne pouvoir permettre d'identifier. Par les dates du décès, certains sont des prisonniers faits antérieurement au siège de Landrecies :

Bacot (Charles), mort à Coblence, 5 octobre 1794.
Bautin (Auguste), caporal, mort à Crepin, 3 juin 1794.
Bêche (Auguste), mort à Ulm, 12 septembre 1794.
Benard (Louis), mort à Pesth, 10 avril 1795.
Benoné (Jacques), mort à Coblence 17 août 1795.
Bereville (Étienne), mort à Ulm, 25 juillet 1794.
Bertaud (Pierre), caporal, mort à Pesth, 31 décembre 1795.
Blatot (Jean), mort à Arad, 1er avril 1795.
Boissinot (Jean), mort à Coblence, 4 août 1794.
Boullard (Pierre), mort à Raab, 19 février 1795.
Bourdon (Vincent), mort à Ulm, 21 septembre 1794.
Bourgoin (Édouard), mort à Raab, 21 novembre 1794.
Bouval (Henry), mort à Szegedin, 29 novembre 1794.
Bruchot (Nicolas), mort à Ulm, 23 août 1794.
Buchel (Emmanuel), mort à Presbourg, 10 octobre 1795.
Buredat (Étienne), mort à Ulm, 3 août 1794.
Calloute, grenadier, mort à Pesth, 9 septembre 1794.
Cambray (François), caporal, mort à Szegedin, 7 novembre 1794.
Cauffer (Louis), mort à Louvain, janvier 1795.
Chambon (Jean), mort à Pesth, 28 septembre 1794.
Claier (Nicolas), mort à Raab, 1er décembre 1794.
Cochard (Georges), mort à Raab, 1er septembre 1794.

1. *Archives administratives de la guerre.*

COLON (Nicolas), mort à Gross-Waradin, 2 novembre 1794.

DANIEL (Antoine), charretier à l'artillerie du bataillon, mort à Ulm, 31 juillet 1794.

DANIEL (Claude), mort à Bruxelles, 8 juillet 1794.

DASSUET (Louis), mort à Ulm, 24 août 1794.

DECORNET (Étienne), mort à Ulm, 11 août 1794.

DÉDIT (Hubert), mort à Gunzbourg, 3 juillet 1794.

DEMAIL (Claude), mort à Ulm, 17 juillet 1794.

DENOGAT (Antoine), mort à Crepin, 29 juin 1793.

DEPERT (Auguste), mort à Coblence, 20 juin 1794.

DERIGNON (Claude), mort à Bruxelles, 16 août 1794.

DESCHAMPS (François), mort à Presbourg, 19 janvier 1794.

DETTRÉE (François), mort à Esseg, 21 octobre 1794.

DIARD (Jacques), mort à Gross-Waradin, 5 juin 1795.

DIOT (Nicolas), mort à Ulm, 1er août 1794.

DORBET (Jacques), mort à Ulm, 8 juillet 1794.

DUBOIS (Michel), mort à Raab, 12 décembre 1794.

DUDON (François), mort à Augsbourg, 14 août 1794.

EUBULOA (Jean-Baptiste), mort à Presbourg, 28 octobre 1794.

FARLÉE (Thomas), mort à Coblence, 2 août 1794.

FOBERT (Étienne), mort à Raab, 6 octobre 1794.

FOURNON (François), mort à Ulm, 6 septembre 1794.

FOYSEY (François), mort à Ulm, 7 septembre 1794.

FRICHON, mort à Raab, 13 décembre 1794.

GALLAN (Laurent), mort à Augsbourg, 12 septembre 1795.

GAUCHERIE (Jean), mort à Ulm, 19 août 1794.

GRISETTE (Jacques), mort à Coblence, 6 août 1794.

HAGNION (François), mort à Presbourg, 9 septembre 1794.

HARINET (Benoit), mort à Ulm, 21 août 1794.

HENRION (Louis), mort à Pesth, 6 novembre 1794.

JOULIEN (Jacques), mort à La Solitude, 14 juillet 1794.

JOURNET (Léonard), mort à Raab, 1er mars 1795.

LABONE (Pierre), mort à Buchenau, 14 août 1794.

LAPIERRE (Denis), mort à Ulm, 30 août 1794.

LAURENT (Pierre), mort à Ulm, 24 août 1794.

LAVOCAT (Simon), mort à Szegedin, 21 octobre 1794.

LEJEUNE (Pierre), mort à Raab, 8 octobre 1795.

LETRIET (François), mort à Marc-Biberbach, 1er février 1795.

LEVÊQUE (Jean-Baptiste), mort à Cologne, 28 avril 1794.

LOMBARD (Charles), mort à Augsbourg, 12 juillet 1794.

MAÈRE (Étienne), mort à Crepin, 1er juillet 1794.

MAILLARD (Honoré), mort à Raab, 6 novembre 1794.

MALO (Jacques), mort à Coblence, 11 août 1794.

MARIREAU (Joseph), mort à Coblence, 11 juillet 1794.

MARRIAUT (Louis), mort à Ulm, 21 août 1795.

MARTIN (Antoine), mort à Ulm, 5 septembre 1794.

MAUCOURT (François), mort à Szegedin, 21 octobre 1794.

MÉGON (Simon), mort à Coblence, 19 août 1794.

Métivet (Joseph), caporal, mort à Esseg, 16 octobre 1794.
Milleron (Nicolas), mort à Ulm, 20 août 1794.
Milliet (Simon), mort à Buchenau, 2 août 1794.
Moriau (Émile), mort à Szegedin, 26 septembre 1794.
Mouchard (Nicolas), mort à Esseg, 16 août 1795.
Naissant (Pierre), grenadier, mort à Raab, 26 octobre 1794.
Neys (Sébastien), caporal, mort à Raab, 3 septembre 1794.
Nichaud (Pierre), mort à La Solitude, 13 juin 1794.
Oragon (Jacques), mort à Ulm, 3 septembre 1794.
Oudo (Charles), mort à La Solitude, 14 juillet 1794.
Outre (Jean), mort à Raab, 19 septembre 1794.
Piertier (Jean-Baptiste), mort à Coblence, 1er juillet 1794.
Posche (Pierre), mort à Ulm, 6 septembre 1794.
Privet (Claude), mort à Ulm, 22 septembre 1794.
Puril (Charles), mort à Ulm, 8 avril 1794.
Puyer (Charles), mort à Ulm, 27 septembre 1794.
Ramage (Jean), mort à Ulm, 26 août 1794.
Rouet (Antoine), mort à La Solitude, 20 juillet 1794.
Salbert (Pierre), mort à Esseg, 20 octobre 1794.
Simonot (Pierre), mort à Szegedin, 18 octobre 1794.
Soilla, mort à Crepin, 25 juin 1794.
Tappo (André), mort à Raab, 25 mars 1795.
Thomas (Antoine), mort à Ulm, 27 août 1794.
Tousel (Laurent), caporal, mort à Augsbourg, 17 septembre 1794.
Trapet (Nicolas), mort à Ulm, 24 octobre 1794.
Vanilet, mort à Ulm, 14 septembre 1794.
Vautrou, mort à Pesth, 31 décembre 1795.
Veneuille (Jacques), tambour, mort à Ulm, 7 octobre 1794.
Vernieux (Jacques), caporal, mort à Ulm, 28 août 1794.
Vernot (Louis), sergent, mort à Ulm, 27 août 1794.
Viacent (Nicolas), mort à La Solitude, 28 juin 1795.
Vieux (Nicolas), mort à Siegen, 24 septembre 1794.
Vivier (Joseph), mort à Heidelberg, 27 août 1799.
Votier (François), mort à Szegedin, 9 novembre 1794.

Divers.

Porson (François), volontaire; tué par une patrouille, 20 mars 1794.
Garde (Nicolas), volontaire ; noyé en se baignant, 10 juin 1796.
Petit (François), mort à Cologne, 13 juin 1793.

FÉLICITÉ DUQUET. — CATHERINE POCHETAT.

Le bataillon de Saint-Denis compta deux femmes dans ses rangs qui servirent comme volontaires : Marie-Louise-Félicité *Duquet* et Catherine *Pochetat*.

Duquet (Marie-Louise-Félicité), dite *Vadeboncœur*, fille du maître d'école de la commune, était née à Villepreux (Seine-et-Oise), le 4 mai 1771. « L'envie de servir la Patrie dès le commencement de la Révolution, disait-elle dans un placet au Ministre de la Guerre en 1808, m'a suggéré l'idée des armés. J'avais alors 17 ans. Je me suis travestie en homme. Le 7 septembre 1792, je me suis enrôlée volontairement dans le 1er bataillon de Saint-Denis, 1re compagnie. »

Félicité Duquet assista à toutes les affaires où le bataillon combattit et elle se distingua à Jemmapes. Mais se trouvant fatiguée à la fin de la campagne d'hiver, elle déclara son sexe et obtint, le 19 février 1794, un congé honorable[1] :

ARMÉE BELGIQUE — 1er BATAILLON DE SAINT-DENIS

Congé absolu.

Nous, lieutenant-colonel commandant le 1er bataillon de Saint-Denis, sur l'exposé qui nous a été fait par Félicité Duquet, dite Vadeboncœur, que son zèle l'avait portée à prendre les armes lorsque la Patrie était en danger, et que depuis elle a servi dans notre bataillon, aujourd'hui qu'elle déclare être femme, elle réclame les privilèges de son sexe et que les fatigues qu'elle a essuyées dans les campements ne lui permettent plus de continuer son service.

La loi étant muette sur ce qui concerne les femmes soldats, nous, lieutenant-colonel susdit, prenant en considération les justes réclamations de ladite Félicité Duquet, lui avons accordé et accordons un congé absolu pour se retirer où bon lui semblera.

En conséquence, nous prions les officiers civils et militaires de laisser librement passer ladite Duquet et de lui accorder les secours et la protection que la loi accorde à tous les Français et particulièrement aux défenseurs de la Patrie.

Attestons à tous qu'il appartiendra que ladite Duquet s'est comportée avec bravoure et courage dans toutes les actions où le bataillon s'est trouvé dans la campagne dernière.

A Tirlemont, le 19 février 1793, second de la République.

Maréchal-St-Firmin; Fontaine, *lieutenant commandant la 1re compagnie;* Pottemain, *sous-lieutenant des canonniers du bataillon.*

Visé par nous, commissaire des guerres de la place de Tirlemont, G. Langeron, fils.

Visé par nous, Maréchal de camp commandant l'artillerie et les cantonnements de Tirlemont, Sabrevois.

1. *Archives administratives de la guerre,* Femmes militaires, dossier Duquet.

Après quelques mois de repos, Félicité Duquet se trouva en état de reprendre le service ; elle se présenta au général Ferrand, commandant à Valenciennes, qui la mit en subsistance à la 3e compagnie du 1er bataillon de la Nièvre, le 30 juillet 1793.

Après la capitulation, elle suivit le 1er bataillon de la Nièvre au siège de Lyon, où elle se fit encore remarquer et reçut un coup de feu dans la partie supérieure de la cuisse droite.

Mais survint la loi du 22 frimaire an II (12 décembre 1793), qui excluait définitivement les femmes de l'armée, et le conseil d'administration du 1er bataillon de la Nièvre dut s'occuper de la situation particulière de Félicité Duquet[1] :

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

1er BATAILLON DE LA NIÈVRE

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration dudit bataillon.

Séance tenue le 29 germinal an II (18 avril 1794).

D'après l'observation du président pour renvoyer la citoyenne Vadeboncœur, servant en qualité de fusilier audit bataillon, compagnie n° 3, le Conseil, considérant que la citoyenne Vadeboncœur s'est toujours comportée au bataillon d'une manière irréprochable et qu'il n'a aucune connaissance de la loi qui la met dans le cas d'être exclue du bataillon, arrête qu'il sera nommé deux commissaires pour se transporter chez le général, lui faire part de ces observations, lui demander communication de la loi et un ordre en conséquence. Les citoyens Gaulon et Piécourt ont été nommés à l'instant et s'y sont sur-le-champ transportés.

Les citoyens Gaulon et Piécourt s'étant transportés chez le général, ont rendu compte au Conseil que le général ayant parfaite connaissance de la loi sur l'exclusion des femmes, il ordonnait que la citoyenne Vadeboncœur fût renvoyée du corps. Le Conseil arrête qu'il sera donné à la citoyenne Vadeboncœur lors de son départ un certificat de la conduite irréprochable qu'elle a tenue au bataillon et que le commissaire des guerres sera invité à lui donner une route pour se rendre à Nevers.

Fait et arrêté les jour et an susdits.

Certifié conforme :
BOUQUEROT, *secrétaire.*

Le congé fut expédié le 16 floréal (5 mai 1794)[2] :

1. Dossier Duquet.
2. *Ibidem.*

CANTONNEMENT DU PORT-LA-MONTAGNE. — LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

Garnison sortie de Valenciennes.

ARMÉE D'ITALIE.

1er Bataillon de la Nièvre.

Nous, membres composant le conseil d'administration dudit bataillon, certifions à tous qu'il appartiendra que la citoyenne Félicité Duquet, dite Vadeboncœur, fille de Jean-Jacques et de Marie Lesueur[1], native de Versailles, district d'idem, département de Seine-et-Oise, âgée de 21 ans, est entrée en subsistance dans la compagnie n° 3 de ce bataillon, par ordre du général Ferrand, le 30 juillet 1793 (vieux style); qu'elle y a fait son service de volontaire jusqu'à ce jour; qu'elle a assisté au siège de Valenciennes, où elle a reçu d'honorables blessures[2]; que depuis elle a combattu avec le même courage les rebelles de Ville affranchie [Lyon], et que sa conduite a toujours été irréprochable.

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat pour lui servir à valoir ce que de raison.

Fait au Port-la-Montagne [Toulon], le 16 floréal an II.

PIÉCOURT; LEGROS, *capitaine;* DUPLESSIS, *membre;* GUITON; GAULON, *membre;* GUILLERAULT, *membre;* LORCET; BOUQUEROT, *secrétaire;* DUMINY, *commandant.*

Félicité Duquet quitta Toulon le 9 mai pour se rendre à Nevers, où elle arriva le 1er juillet, après étapes successives en voiture et un séjour à l'hôpital de Lyon, du 24 mai au 18 juin. Se trouvant sans ressources, « n'ayant même pas les moyens de reprendre, d'après la loi, l'habit de son sexe », elle sollicita des administrateurs du district de subvenir à ses besoins et de lui faire accorder une pension : « Elle espère tout en vous, ne pouvant retourner dans ses foyers où elle serait vue d'un mauvais œil de la part de ses parents, qui ont improuvé son dévouement à la Patrie. »

En séance publique du 11 juillet, le conseil du district de Nevers « proposa pour avis » au Représentant du peuple Noël Pointe, député près les départements de la Nièvre, de l'Allier et autres circonvoisins, d'ordonner le paiement de la subsistance provisoire de 30 sous par jour jusqu'à ce que Félicité Duquet eût obtenu sa pension. Noël Pointe

1. D'après l'extrait de baptême, le père était prénommé Ambroise et non Jean-Jacques, et la mère s'appelait Marie-Françoise Lesieur.

2. La blessure seule est certaine; les pièces disent, les unes au siège de Valenciennes, les autres au siège de Lyon. La blessure au siège de Lyon semble plutôt devoir être adoptée, car le siège de Valenciennes avait pris fin lors de l'entrée de Félicité Duquet au 3e bataillon de la Nièvre.

homologua l'avis du district, le 15 juillet, et transmit le même jour au Comité de Salut public la demande de pension.

Cette demande fut, en conséquence, instruite par la 6e Commission exécutive, et la proposition d'accorder une pension de 486 liv. 15 s. 4 d. fut présentée au Comité des Secours publics le 16 septembre. Mais le Comité arrêta le 19 décembre qu'il n'y avait pas lieu à délibérer quant à la pension, sauf à accorder une gratification, s'il y avait lieu, sur un nouveau rapport.

Par suite, Félicité Duquet continua à toucher la subsistance provisoire de 30 sous par jour jusqu'au 20 décembre 1800 ; à cette date elle obtint une solde de retraite de 163 fr. 12 c. Félicité Duquet vint s'établir à Paris à la fin de 1803 ; elle se maria à Joseph Pellat, maître serrurier, et mourut à la Salpétrière, le 26 juillet 1819.

Pochetat (Catherine), née le 31 janvier 1770, à Epoisses (Côte-d'Or), s'enrôla dans la compagnie de canonniers de la section des Enfants-Rouges, le 2 août 1792, et fut incorporée, avec elle, au bataillon de Saint-Denis. Elle fit la campagne de 1792 et s'y distingua, ainsi qu'il résulte des certificats qui lui furent délivrés alors [1].

COMPAGNIE DE CANONNIERS
DU BATAILLON DES ENFANTS-ROUGES
RÉUNIE AU BATAILLON
DE SAINT-DENIS.

Je, capitaine des canonniers soussigné, certifie et atteste que la citoyenne Catherine Pochetat s'est enrôlée dans ladite compagnie, le 2 août de la présente année, laquelle, après avoir rempli tous les devoirs d'un canonnier, s'est principalement signalée aux combats des 4, 5 et 6 novembre, en qualité de premier servant de gauche et second servant de droite.

Fait au cantonnement de Saint-Gilles près Liège, ce 12 décembre 1792, l'an Ier de la République française.

Landrin, *capitaine.*

Je certifie que les faits mentionnés ci-dessus sont de la plus exacte vérité et que foi doit y être ajoutée.

La Boulvaine, *lieutenant-colonel.*

Scellé le jour et an que dessus,

Tinthoin, *secrétaire.*

8 décembre, l'an Ier de la République.

Je certifie que tout le temps que le bataillon de Saint-Denis a été sous mes ordres à l'avant-garde, la citoyenne Catherine Pochetat s'est conduite avec la plus grande distinction comme canonnière des pièces du bataillon de Saint-

1. *Archives de la Légion d'honneur.*

Denis, et qu'elle s'est distinguée à Boussu et surtout à Jemmapes, où elle a aidé le brave 71e régiment, ci-devant Vivarais, à repousser le régiment de Cobourg, dragons.

Le maréchal de camp,
DAMPIERRE.

En récompense de sa bravoure, Catherine Pochetat fut nommée sous-lieutenant d'infanterie dans la légion des Ardennes. Quoique attachée au 2e bataillon, elle demanda à ne le rejoindre, — il était dans l'intérieur, à Reims, pour faire des recrues, — que lorsque la campagne serait terminée, et elle demeura au 1er bataillon, avec lequel elle fit la retraite de Belgique. Elle obtint le 13 avril 1793 l'autorisation de venir à Paris. Elle y séjourna quelques jours seulement et repartit munie d'un passeport du Ministre de la Guerre daté du 24 avril 1793 :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au nom du Peuple français, à tous officiers civils et militaires, chargés de maintenir l'ordre public dans les différents départements de la République et de faire respecter le nom français chez l'étranger :

Laissez passer librement la citoyenne Catherine Pochetat, âgée de vingt-deux ans, taille de cinq pieds deux pouces, yeux gris-bleus, cheveux et sourcils châtains, nez pointu et petit, bouche petite, front couvert, visage plein ; sous-lieutenant dans l'infanterie des Ardennes, allant joindre son corps à Lille — sans lui donner ni souffrir qu'il lui soit donné aucun empêchement. Le présent passeport est valable pour douze jours seulement.

Donné à Paris, le 24 avril 1793, l'an 2e de la République.

L'adjoint du Ministre de la Guerre, 6e division,
XAVIER AUDOUIN.

Catherine Pochetat arriva à Lille le 27 avril ; le 29, elle allait, avec l'autorisation du général La Marlière, prendre les ordres du général en chef Dampierre, mais dès le 9 mai, elle faisait viser son passeport pour rentrer à Paris. Le 22 mai, un nouveau passeport était établi pour partir le lendemain à destination de Valenciennes, mais il fut annulé, et Catherine Pochetat demeura à Paris.

Elle avait été blessée à Jemmapes, où son cheval fut tué sous elle, au « massacre d'Aix-la-Chapelle », véritable qualificatif de la bataille d'Aldenhoven (1er mars 1793), et à la Montagne de Fer (22 mars).

Aussi la Convention nationale accordait par décret du 26 juin 1793 une pension de 300 livres à Catherine Pochetat [1] :

1. *Archives nationales*, C. 257, n 508.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de la Guerre, duquel il résulte que *Catherine Pochetat*, jeune artiste, née dans le département de la Côte-d'Or, et domiciliée à Paris, section des Gravilliers, a donné des preuves éclatantes d'un courage héroïque et au-dessus de son sexe ; que, le 10 août, elle a dirigé les canons qui ont foudroyé la tyrannie ; que, depuis, elle a continué sans interruption ses services dans les armées de la République ; qu'elle s'est signalée dans les journées de Boussu, de Jemmapes, où elle a aidé le brave 71e régiment à repousser celui de Cobourg ; qu'elle a reçu des blessures honorables et a eu son cheval tué sous elle ; qu'elle a obtenu par son intrépidité et sa bonne conduite le grade de sous-lieutenant dans la légion des Ardennes, déclare que *Catherine Pochetat a bien mérité de la Patrie ;* décrète, en outre, qu'il lui sera payé une pension annuelle de 300 livres qui commencera à courir du premier de ce mois.

Cette pension fut convertie, en 1800, en solde de retraite de 550 francs. Catherine Pochetat, devenue épouse de Claude Dumat, est décédée à Belleville, boulevard des Couronnes, nº 4 *bis*, le 4 janvier 1828.

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

La Boulvaine (Jean-Sébastien-Christophe), de Saint-Denis, 43 ans.

Successivement sous-lieutenant, lieutenant, 1789 ; capitaine, 26 mars 1792 ; commandant en second de bataillon, 9 avril 1792 ; adjudant général de la 1re légion de la garde nationale de Saint-Denis, 8 juillet 1792.

Lieutenant-colonel en chef du bataillon de Saint-Denis, 14 septembre 1792 ; remplacé par ordre du général Davaine, 8 mai 1793 ; réformé, 26 juin 1793 ; pensionné pour infirmités; 10 septembre 1793 ; membre du conseil général de Saint-Denis, 1794; mort, 26 septembre 1806.

ARMÉE DU NORD.

PREMIER BATAILLON DE SAINT-DENIS.

Nous, membres du conseil d'administration du dit bataillon, certifions à qui il appartiendra que le citoyen Jean-Sébastien-Christophe La Boulvaine, chef de notre bataillon, nous a commandés à la tête du bataillon dans les affaires qui ont eu lieu entre les Français et les Autrichiens, le 4 novembre à Boussu,

le 5 à Frelu, et le 6 à Jemmapes, sous les ordres du général Dampierre, commandant l'avant garde ; de même qu'à celles du 1er et 8 du présent mois sous les ordres du général Davaine, commandant l'avant-garde, au bois de Bonne Espérance ; qu'il s'y est comporté comme un bon citoyen. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent auquel nous avons apposé le cachet du bataillon.

Fait, à l'Avant-garde du bois de Bonne Espérance, le 17 may 1793, deuxième de la République.

Bouchette, *lieutenant ;* Charlemagne, *tambour-major ;* Jullien, *capitaine ;* Fontaine, *capitaine ;* Godefroy, *sous-lieutenant ;* Ch. Contour, *sergent-major ;* Lafosse, *lieutenant ;* Sabat, *lieutenant ;* Claude Duchène, *caporal ;* Liautey, *volontaire ;* Marais, *capitaine ; le chef de bataillon en second,* Landrin ; Boucher, *sergent ;* Génin, *lieutenant ;* Fassbind, *sergent ;* Boulle, *sergent ;* Contour, jeune, *secrétaire ;* Noguette, *adjudant ;* Beaugrand, *capitaine ;* Villot, *caporal-fourrier ;* Legobe, *sergent-major* [1].

Maréchal-Saint-Firmin (Pierre-Firmin).

Lieutenant-colonel en second, 14 septembre 1792 ; émigré, 4 avril 1793.

Landrin (Jean-Noël), de Paris, 40 ans.

Canonnier dans l'artillerie des colonies à Saint-Domingue, 1767 ; sergent, 1770 ; passé dans les milices locales, 1774 ; rentré en France, 1779.

Capitaine de la compagnie de canonniers de la section des Enfants Rouges, 12 septembre 1792, annexée au bataillon de Saint-Denis ; chef en second du bataillon, 12 avril 1793 ; chef de bataillon commandant, 8 mai 1793 ; général de division, commandant l'arrondissement de Dunkerque, 30 juillet 1793 ; suspendu par les Représentants Treilhard, Berlier et Hentz, pour avoir fait désarmer et démonter le commissaire du Comité de Salut Public Deschamps, 13 septembre 1793 ; mandé à Paris pour rendre compte de sa conduite, 17 septembre 1793 ; incarcéré, avril 1794, sur la dénonciation de la section de l'Homme Armé l'accusant d'avoir excité des citoyens à signer la pétition déposée chez les notaires et d'avoir appelé la vengeance du bataillon des Enfants Rouges sur un citoyen qui avait empêché, étant de garde le 20 juin 1792, aux Tuileries, de charger les canons destinés contre le peuple.

Mis en liberté, novembre 1794 ; réemployé comme capitaine d'Infanterie par arrêté du Comité de Salut Public, 1795, et placé à la 54e demi-brigade de ligne ; admis au traitement de réforme du grade de général de division, 1797.

Marais (Jean-Baptiste), de Saint-Denis, 36 ans.

Soldat au régiment de Chartres, 1776-1788.

Capitaine au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792 ; chef du bataillon, 18 août 1793 ; à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797 ; réformé, 1800 ; blessé à Catillon-sur-Sambre ; retraité 1811.

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier La Boulvaine.

Adjudants-majors.

MEUNIER (César-Auguste).

Adjudant-major capitaine, 14 septembre 1792; parti ; remplacé, 24 octobre 1792. Était en 1814 membre de la Légion d'honneur et capitaine de la garde nationale de La Neuville-Hausset, par Marle (Aisne).

FIEFFÉ (Thomas), de Périers (Calvados), 28 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1783-1790.

Caporal au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792 ; sergent-major; adjudant-major capitaine, 24 octobre 1792 ; adjudant de place à Mons, du 11 novembre 1792 au 26 mars 1793, date de l'évacuation; employé en cette qualité à Valenciennes, 19 avril 1793; se distingua pendant le siège ; passé en Vendée après la capitulation, août 1793; adjoint provisoire du génie à l'armée des Côtes de La Rochelle, 1er septembre 1793 ; adjudant général chef de bataillon, 12 septembre 1793; nommé chef de brigade par le général en chef Léchelle, 16 octobre 1793; renvoyé à son ancien bataillon par suite de suppression d'emploi, décembre 1794; ne l'a pu rejoindre, étant encore prisonnier de guerre ; servit alors à la 147e demi-brigade comme capitaine et fut nommé commandant temporaire de Machecoul, 12 juillet 1795; rentré par suppression d'emploi au bataillon de Saint-Denis, comme chef de bataillon à la suite, 5 décembre 1795 ; passé à la 23e demi-brigade légère, 1797 ; prisonnier de guerre, 1804; rentré en France et admis au traitement de réforme, 1805 ; chef de bataillon aux Pionniers blancs, 1807; passé au régiment d'Isembourg (2e Étranger), 1810; commandant les dépôts des blessés et convalescents de l'armée d'Espagne, à Bayonne, 1813; blessé à Jemmapes; retraité, 1814; mort, 1822.

NOGUETTE (Nicolas), de Boulogne-sur-Seine, 25 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; sergent; adjudant, 23 octobre 1792; adjudant-major capitaine, 22 mai 1793 ; passé à la 23e demi-brigade légère; blessé au siège de Malte; retraité, 1808.

Quartiers-maîtres trésoriers.

TINTHOIN (Claude), le jeune.

Quartier-maître trésorier, 14 septembre 1792; fait prisonnier à Bruxelles, lors de la retraite de Belgique; n'a pas repris de service à sa rentrée de captivité.

LE BLANC (Nicolas-Marie), de Saint-Denis, 25 ans.

Quartier-maître trésorier, 22 mai 1793; en mission à Valenciennes pour le service du bataillon le 23 mai 1793; bloqué le même jour dans la place; rentré au bataillon, 1794; démissionnaire, 15 octobre 1796.

Contour (Louis-Gabriel), de Saint-Denis, 20 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; faisant fonctions de quartier-maître, 24 mai 1793; décédé, 15 janvier 1794.

Legrand (Charles-Michel), de Saint-Denis, 22 ans.

Cavalier au régiment de Bourgogne, 1786-1790.
Sergent-major au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792; adjudant, 14 septembre 1792; sergent-major, 20 juillet 1794; quartier-maître-trésorier, 4 février 1797; mis à la suite de la 23e demi-brigade légère, juin 1797, et rentré dans ses foyers; remis en activité à la 65e demi-brigade, 1797; passé au service de Hollande et capitaine, 1806; mort avant 1813.
A Câtillon sur Sambre, le 29 mars 1794, le bataillon fut chargé plusieurs fois de suite par le régiment de Barco. La mort du porte-drapeau tué par un hussard allait entraîner la perte du drapeau du bataillon, lorsque Legrand se précipita sur lui et par sa fermeté parvint à rallier un faible peloton, avec lequel il résita assez longtemps pour être secouru et sauver le drapeau.

Chirurgiens-majors.

Guilloneau (Pierre-Jacques), de Laigle, 36 ans.

Médecin des salles militaires de l'hôpital de Saint-Denis de 1788 jusqu'à la suppression en 1789; médecin du dépôt de mendicité établi dans la ville.
Chirurgien-major au bataillon de Saint-Denis, 14 septembre 1792; commissionné et employé à l'armée d'Italie, 21 février 1793; réformé pour raisons de santé, 1801.

Haguette (Jean-Nicolas), de Sancy (Aisne), 17 ans.

Aide-chirurgien-major avec paie de sergent, 14 septembre 1792; chirurgien-major, 22 mai 1793; prisonnier de guerre à Landrecies; rentré en France, 16 avril 1795; les renseignements postérieurs font défaut.

Boucquet (Louis-Athanase), de Prisches (Nord), 48 ans.

Chirurgien à Prisches, puis à l'hôpital de Landrecies; nommé par le conseil d'administration chirurgien-major du bataillon de Saint-Denis, 21 mars 1794; prisonnier de guerre à Landrecies, 30 avril 1794; rentré peu de temps après au dépôt du bataillon; décédé, 21 mai 1796.

Gaye (Jean-Baptiste), de Larroque-Magnoac (Hautes-Pyrénées), 32 ans.

Aide-chirurgien au régiment du maréchal de Turenne, 1782; chirurgien de la garde nationale de Valognes et Briquebec, 1790; employé à l'armée des Pyrénées occidentales 1795. Commissionné par le Ministre de la Guerre chirurgien de 2e classe au bataillon de Saint-Denis, 1er août 1796; passé

à la 23e demi-brigade légère, 1797; chirurgien-major, 1805; blessé en pansant les blessés sur le champ de bataille, au combat de Nicastro, 4 juillet 1806; mort le 28 août.

GANAPES.

Aide-chirurgien-major, avec paie de sergent, 14 septembre 1792; il n'a pu être recueilli aucun autre renseignement.

PETIT ÉTAT-MAJOR

LEGOBE (Jean-Louis-Toussaint), de Saint-Denis, 23 ans.

Sergent, 7 septembre 1792; sergent-major, 18 octobre 1792; adjudant, 17 mai 1793; sous-lieutenant, 28 mai 1793, lieutenant, 4 février 1797; capitaine au 23e léger, 1808; aide de camp du général Ch. Dumoulin, 1810; ✻, 1811; chef de bataillon adjoint à l'état-major du maréchal Ney, 1813; prisonnier à Breslau, mai 1813; rentré en France et mis en demi-solde, 1814; commandant le 3e bataillon des gardes nationales actives de Seine-et-Marne, 1815; ✠; blessé à Malte, au passage de l'Adige, à Cal de Dios, au pont de Lobregat; retraité, 1822.

GROUT (Louis-Christophe), de Saint-Denis, 26 ans.

Adjudant, juin 1793; décédé, 5 décembre 1795.

VILLOT (Jean-Pierre), de Neuilly, 21 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal, 16 novembre 1792; fourrier, 22 mars 1793; sergent, 23 mai 1793; sergent-major, 1er octobre 1793; adjudant, 4 février 1797; sous-lieutenant à la 23e demi-brigade légère, 1800; lieutenant, 1805; retraité, 1810.

BOCHARD.

Porte-drapeau, 14 septembre 1792; les renseignements ultérieurs font défaut.

CHARLEMAGNE (Charlemagne TRÉVARY, *dit*), de Saint-Denis, 20 ans.

Soldat aux gardes suisses, 1782-1792.

Volontaire au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792; tambour-major, 14 septembre 1792; sous-lieutenant, 29 mai 1793; lieutenant, 1er octobre 1793; à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797; titulaire à la 59e demi-brigade, 1798; capitaine, 1800; blessé d'un coup de feu à la mâchoire à la prise du pont de Guntzbourg, 9 octobre 1805, malgré sa blessure il continua à combattre, fit deux prisonniers qui déposèrent leurs armes à ses pieds, et il se fit porter par eux à l'ambulance; ✻; retraité, 1806; ✠, 1816.

Le Bret (Jean-Louis), 26 ans.

Volontaire, 22 mars 1793; tambour-major, 1er octobre 1793; prisonnier de guerre à Landrecies; mort en captivité des suites des mauvais traitements de l'ennemi.

Savarioux, 23 ans.

Caporal-tambour, 1792; prisonnier de guerre à Landrecies; mort en captivité.

Hivet (Antoine-Charles), de Boulogne-sur-Seine, 16 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; tambour de grenadiers, 1er juin 1793; caporal-tambour, 1796; sergent à la 23e demi-brigade légère, 1807; blessé en Italie; retraité, 1810.

Richard (François), de Mézières-en-Brenne (Indre), 26 ans.

Maître-armurier, avril 1793; mis en réquisition pour travailler dans les ateliers d'armes à Paris, septembre 1794.

Leroy (Jean-Louis), de Saint-Denis, 22 ans.

Caporal, 7 septembre 1792; maître-tailleur, 20 mars 1794; sergent, 4 février 1797; rayé des contrôles de la 23e demi-brigade légère, 1801.

Bazarne (Jean), de Lignières (Aube), 34 ans.

Vaguemestre, 18 juillet 1793; parti, 1796.

Loyauté (Robert-François-Jacques), de Rouen, 21 ans.

Volontaire, 4 août 1793; vaguemestre, 5 février 1797; chasseur à la 23e demi-brigade légère, 1797; caporal, 1801; sergent, 1802; réformé, 1805.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

Baudiau (Guillaume-Bernard), de Saint-Denis.

Lieutenant, 7 septembre 1792; capitaine, juin 1793; à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797; rentré dans ses foyers, 1798.

Beaugrand (Joseph-Joachim), de Pierrefitte, 26 ans.

Capitaine, 7 septembre 1792; à la suite de la 23e demi-brigade légère 1797; renvoyé dans ses foyers, 1798.

Bérard (Jean-Antoine), d'Aime (Savoie), 33 ans.

Soldat au régiment de Beauvoisis, 1785-1788 ; lieutenant dans la garde nationale de Belleville, 1789.

« Le 2 septembre 1792, dit-il dans un Mémoire appuyé de témoignages, me trouvant avec deux de mes amis dans la rue Saint-Antoine, où l'on promenait la tête de la princesse de Lamballe, j'appris que les forcenés allaient se porter au Temple. Mes deux amis et moi nous nous y transportâmes de suite par le chemin le plus court, afin de devancer la bande et pouvoir prévenir très promptement le membre de la Commune qui se trouvait de service de ce qui allait arriver, et le prier de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher d'entrer dans le Temple. Mon projet réussit. J'engageai l'officier municipal à parler au peuple afin de le détourner de son dessein ; il me répondit : « Faites-le vous-même, vous êtes décoré de l'uniforme d'officier de la garde « nationale. » Je montai sur l'un des gradins les plus élevés, d'où je pouvais être vu et entendu ; un ruban tricolore tenait d'une colonne à l'autre et formait une barrière. J'adressai la parole au membre de la Commune et lui dis d'un ton élevé : « Donnez des ordres, s'il vous plaît, pour que cette troupe se retire « promptement ; ce ruban tricolore doit suffire pour empêcher d'entrer dans « le Temple ; il supplée à la force et aux baïonnettes, ne doit-elle pas res- « pecter les prisonniers qui sont détenus ? » Ce discours fit effet ; l'un des plus acharnés parmi les forcenés y applaudit ; ses compagnons et lui laissèrent entrevoir quelques restes de sentiments d'humanité et promirent de n'entrer qu'une dizaine avec celui qui portait la tête de la princesse, promettant de ne commettre aucun excès. Ils tinrent parole. »

Lieutenant au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792 ; capitaine, 9 novembre 1792 ; blessé à Neerwinden ; admis aux Invalides, 2 juillet 1793, mais resté au bataillon ; passé à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797 ; titulaire, 1800 ; retraité, 1805.

Bouchette (Louis-Pierre), de Paris, 22 ans.

Soldat au régiment de Monsieur, puis grenadier dans la garde parisienne soldée, 1788-1791.

Volontaire au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792 ; sergent-major, 15 octobre 1792 ; lieutenant, 8 novembre 1792 ; capitaine, 1er octobre 1793 ; prisonnier de guerre à Landrecies ; échangé contre le capitaine Euler, du corps-franc de Giulay, 29 septembre 1795 ; mis à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797 ; employé à la seconde expédition d'Irlande, 1798 ; capitaine au 1er bataillon auxiliaire d'Eure-et-Loir, 1799 ; passé à la 79e demi-brigade, 1800 ; mort à bord de l'*Annibal*, en revenant en France, de la fièvre jaune contractée à Saint-Domingue, 22 mars 1803.

Carret (Barthélemy), de Briançon, 35 ans.

Canonnier dans l'artillerie des Indes, 1781-1790 ; instructeur des canonniers de la garde nationale de Saint-Denis.

Capitaine de la 1re compagnie de canonniers de Saint-Denis, 4 septembre 1792, et caserné le même jour à Saint-Victor, à Paris ; réuni, le 7, au

bataillon de Saint-Denis et parti avec lui pour l'armée ; détaché du bataillon avec sa compagnie, dès le 20 septembre et employé au parc de l'armée du Nord ; démissionnaire, 1795 ; admis aux Invalides, 1796 ; décédé, juillet 1797.

CHEVILLART (Jean-Baptiste).

Capitaine, 7 septembre 1792 ; il n'a pu être recueilli aucun autre renseignement, et il n'a pas été possible d'identifier sûrement avec lui CHEVILLARD (Claude-Jean-Baptiste), de Lons-le-Saunier, 26 ans, qui semble être le même personnage :

Commissaire des guerres provisoire, 13 décembre 1792 ; employé successivement aux armées du Rhin et d'Italie ; réformé, 1800 ; sous-inspecteur aux revues, 1801 ; employé en Italie, à l'armée d'Espagne et à la Grande Armée ; ✻, 1811 ; chevalier de Saint-Henri de Saxe et de l'Ordre militaire de Pologne, 1813 ; O ✻ et chevalier de l'Ordre des Deux-Siciles, 1814 ; employé près la garde royale, 1815 ; chevalier de Saint-Wladimir de Russie, 1816 ; sous-intendant militaire, 1817 ; retraité, 1823 ; décédé, 1853.

DOLIGER (André), d'Hesdin, 32 ans.

Soldat au régiment Dauphin, 1778-1790.

Volontaire au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792 ; sergent-major, 8 octobre 1792 ; capitaine, 8 avril 1793 ; passé au 10e bataillon de la formation d'Orléans, 23 mai 1793 ; puis à la 144e demi-brigade, 1794 ; destitué, 1795.

FONTAINE (Louis), de Neuilly-sur-Seine, 23 ans.

Sergent-major, 7 septembre 1792 ; lieutenant, septembre 1792 ; capitaine, 28 mars 1793 ; blessé à Landrecies ; à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797 ; rentré dans ses foyers, 1798.

GANOT (Jean-François), de Cumières (Meuse), 26 ans.

Soldat au régiment de Savoie-Carignan, 1781-1788.

Capitaine au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792 ; autorisé par le Ministre à rentrer dans ses foyers en attendant la solution sur une demande de place d'instructeur, 29 novembre 1793 ; a quitté le bataillon, 2 mars 1794 ; considéré comme démissionnaire, 1799.

GÉNIN (Michel), de Carrières-Saint-Denis.

Lieutenant, 7 septembre 1792 ; capitaine, 12 août 1793 ; figure à la 23e demi-brigade légère comme mis d'office à la suite, étant blessé, sans nouvelles.

GLACHANT (Pierre-François), de Paris.

Capitaine de canonniers ; démissionnaire, 31 janvier 1796.

JULLIEN (Théodore), de Suresnes, 20 ans.

Capitaine, 7 septembre 1792 ; prisonnier à Landrecies ; rentré, 27 octobre 1795, et démissionnaire pour raisons de santé.

LARCHER (Étienne-Pierre), de Belleville, 18 ans.

Sous-lieutenant de canonniers, 7 septembre 1792 ; capitaine en second, 8 mars 1794 ; incorporé dans la 2e compagnie d'artillerie de Sambre-et-Meuse, 20 janvier 1797 ; passé à 1re compagnie auxiliaire d'artillerie au parc de l'aile droite de l'armée de Sambre-et-Meuse, 1797 ; mis à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1798 ; titulaire à la 95e demi-brigade, 1799 ; ✱, 1806 ; chef de bataillon, 1808 ; O ✱ pour s'être particulièrement distingué à la prise de la tête de pont de Santi Petri, en Espagne, 1811 ; major en second (lieutenant-colonel) à la suite du grand quartier général de la Grande Armée, 1813 ; prisonnier de guerre à Dresde ; rentré et mis en demi-solde, 1814 ; commandant les 9e et 10e bataillons des gardes nationales actives des Vosges pendant les Cent-Jours ; blessé à Austerlitz, Medina del Rio Seco et Tœplitz ; retraité, 1823 ; décédé, 1849.

LASNE (Nicolas-Claude), de Suresnes, 22 ans.

Lieutenant, 7 septembre 1792 ; capitaine, 1er octobre 1793 ; à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797 ; titulaire à la 4e légère, 1801 ; décédé, 1803.

MOURANT (Pierre-Antoine), de Paris, 28 ans.

Soldat au régiment Royal-Comtois, 1781-1785.

Enrôlé au Bourget, le 4, et capitaine au bataillon de Saint-Denis, le 7 septembre 1792 ; tué au Bois de Bonne-Espérance, 23 mai 1793.

PATRIS (Claude), de Boulogne-sur-Seine, 41 ans.

Capitaine, 7 septembre 1792 ; passé aux grenadiers ; mis à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797 ; rentré dans ses foyers, 1798.

Lieutenants.

BERT (Nicolas-François), de Saint-Denis.

Sergent-major, 7 septembre 1792 ; lieutenant, 25 octobre 1792 ; en mission au magasin des fourrages de Gand, 19 mars 1793 ; entré en subsistance au bataillon de Sainte-Marguerite, 8e de Paris, du 4 avril au 5 mai 1793 ; rentré à Saint-Denis ; a rejoint le bataillon de Saint-Denis, 3 janvier 1794, mais ayant été remplacé dans son grade le 29 mars 1793, le conseil d'administration refusa de le réintégrer ; le Ministre ayant déclaré ce remplacement légal le 9 juin 1794, Bert cessa définitivement de servir.

BLAY.

Lieutenant de canonniers ; entré à l'hôpital de Cambrai, pour maladie, juillet 1793 ; sans nouvelles depuis.

BONENFANT DE BANLAY (Marie-Antoine-Louis), de Neuilly-sur-Seine, 19 ans.

Commis au district de Saint-Denis, 1790.

Lieutenant au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792; mis en réquisition pour travailler dans les bureaux du Comité de Salut public, 5 août 1794.

Était commis au ministère de la Marine en 1814, puis en 1820 premier vérificateur de l'intendance des dépenses de la Maison du Roi.

BONNELLE (Louis), de Saint-Denis.

Soldat au régiment de la Reine, 1783-1791.

Sergent au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792; lieutenant, avril, 1793 ; à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797 ; rentré dans ses foyers, 1798.

BRANET ou BRAULT (Nissafort), d'Agen, 28 ans.

Volontaire, 16 avril 1793; lieutenant, 1er octobre, 1793; parti, 7 novembre 1796.

BRODAIN (Nicolas-Jacques), de Romagny (Haut-Rhin).

Lieutenant de canonniers; blessé à Catillon et fait prisonnier à l'hôpital de Landrecies, 30 mai 1794; retiré dans ses foyers à sa rentrée de captivité; on le croit mort (contrôles de la 23e demi-brigade légère).

CHATEAU (François).

Sergent-major, 7 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 25 avril 1793; lieutenant, 4 février 1797 ; à la suite de la 23e demi-brigade légère ; rentré dans ses foyers, 1798.

COLSON (François), de La Neuville-aux-Bois (Marne), 36 ans.

Soldat à la légion de Flandre, 1774-1780.

Sous-lieutenant au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792; lieutenant, 28 mai 1793; capitaine à la 23e demi-brigade légère, 1803; retraité, 1805.

DESSEAUX (Marie-Claude), de Nanterre, 49 ans.

Avait servi au régiment d'Auvergne.

Sergent au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792; sous-lieutenant, 28 mars 1793; lieutenant, 4 octobre 1793; pris à Landrecies; évadé, 21 juillet 1794; à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797; rentré dans ses foyers, 1798.

FOURNIER (Claude-Isidore).

Lieutenant, 7 septembre 1792; les renseignements ultérieurs font défaut.

GENTIL (Pierre-Denis).

Lieutenant, 7 septembre 1792 ; il n'a pu être recueilli aucun renseignement sur lui.

GODEFROY (Denis), de Dammartin (Seine-et-Marne), 21 ans.

Sous-lieutenant, 7 septembre 1792 ; lieutenant, 12 août 1793 ; capitaine au 23e léger, 1804 ; décédé, 8 mars 1809.

GRAISSIER (Jean-Baptiste).

Lieutenant, 7 septembre 1792 ; remplacé, 25 octobre 1792.

GRISARD (Jean-Étienne).

Lieutenant de canonniers, 7 septembre 1792. Il n'a pu être recueilli aucun renseignement sur cet officier.

LAFOSSE (Jean-Martin), de Maule (Seine-et-Oise), 21 ans.

Soldat au régiment de Béarn, 1787-1790.

Sous-lieutenant au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792 ; lieutenant, 29 mars 1793 ; passé aux grenadiers ; démissionnaire, 23 mars 1796 ; rappelé à l'activité à la 59e demi-brigade, 1799 ; capitaine, 1804 ; ✻, 1806 ; chef de bataillon au 47e régiment de ligne, 1813 ; O ✻ et licencié, 1815 ; blessé à Catillon, sept blessures à Guntzbourg ; retraité, 1822.

LOISON (Antoine-Louis-Charlemagne), du Bourget, 24 ans.

Caporal, 7 septembre 1792 ; sergent-major, octobre 1792 ; sous-lieutenant, mars 1793 ; lieutenant, 1er octobre 1793, prisonnier de guerre à Landrecies ; démissionnaire à sa rentrée de captivité, 1796.

SABAT (Joseph), de Neuilly-sur-Seine, 22 ans.

Sous-lieutenant, 7 septembre 1792 ; lieutenant, 28 mars 1793 ; prisonnier de guerre à Landrecies ; démissionnaire à sa rentrée de captivité, 1796.

WARCONSIN (Pierre-Robert), du Bourget, 27 ans.

Soldat dans la légion de Luxembourg, 1782-1789.

Sergent-major au bataillon de Saint-Denis, 14 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 24 octobre 1792 ; lieutenant, 24 mars 1793 ; passé au 10e bataillon d'Orléans, 23 mai 1793 ; blessé à Laval ; adjudant-major, 27 novembre 1793 ; passé à la 144e demi-brigade, puis à la 52e ; blessé mortellement au passage du Mincio, 26 décembre 1800.

Sous-lieutenants.

BEAUCHER (François), du Bourget, 22 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 12 octobre 1792 ; sergent, 20 mai

1793; sous-lieutenant, 4 février 1797; à la suite de la 23e demi-brigade légère; rentré dans ses foyers, 1798.

BOUCHER (Louis-Charles), des Prés-Saint-Gervais, 42 ans.

Soldat dans la garde de Paris, compagnie du guet, 1767-1782.

Caporal au 1er bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792; sergent, 10 mai 1793; sous-lieutenant, 21 mars 1794; réformé de la 23e demi-brigade légère, 1797; placé aux Vétérans, 1799; pensionné, 1806; admis aux Invalides, 1813; lieutenant, 1816; mort, 18 janvier 1826.

BOULLE (Jean-Baptiste), de Boulogne-sur-Seine.

Sergent, 7 septembre 1792; sous-lieutenant, 1er octobre 1793; à la suite de la 28e demi-brigade légère, 1797; retiré, 1798; rappelé à l'activité dans les nouvelles demi-brigades en formation, 1799; a refusé.

BRULÉ (César-Marie), de Stains, 24 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; sergent, octobre 1792; sergent-major, mars 1793; sous-lieutenant, 1er octobre 1793; à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797; rentré dans ses foyers, 1798.

CAMBON (Jean-Baptiste-Charles), de Metz, 18 ans.

Canonnier, 7 septembre 1792; sous-lieutenant; prisonnier à Landrecies; rentré de captivité, 1798, et retiré dans ses foyers.

CORNEVIN (Joseph-François-Bertrand), de Tonnerre, 32 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; sergent-major, 8 octobre 1792; sous-lieutenant, 26 avril 1793; blessé et fait prisonnier à Wormhoudt, 25 août 1793; échangé, 1795; retiré pour blessures, 11 octobre 1796, et pensionné.

DALLET (Jean-Baptiste).

Sous-lieutenant, 7 septembre 1792; en mission pour le service des subsistances, 19 mars 1793; fait prisonnier à Bruxelles, quelques jours après, par l'armée autrichienne; les renseignements ultérieurs font défaut.

DELAGE (Joseph), de Noisy-le-Sec, 25 ans.

Caporal, 7 septembre 1792; sergent-major, 8 octobre 1793; sous-lieutenant, 4 février 1797; à la suite de la 23e demi-brigade légère; rentré dans ses foyers, 1798.

DORY (Pierre-Étienne), de Romainville, 26 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; sous-lieutenant, 4 octobre 1793; à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797; retiré, 1798.

GEORGES (Jean-Pierre), de Prevocourt (Meurthe), 52 ans.

Avait servi 27 ans au régiment de Provence, comme soldat, fourrier de grenadiers et sergent de chasseurs; admis aux Invalides, 1787.

Sous-lieutenant au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792; en congé pour infirmités, 5 mars 1793; réadmis aux Invalides, 22 avril 1794; mort, 11 octobre 1818.

LEBLANC (Pierre-Marie), de Saint-Denis, 16 ans.

Sergent, 7 septembre 1792; sous-lieutenant, 1er octobre 1793; prisonnier de guerre à Landrecies; rentré, 29 avril 1796, et démissionnaire, 4 août 1796; agent en chef de l'entreprise des convois militaires dans la 25e division militaire, 1812-1813; conducteur en chef de la 7e brigade de mulets de bât à l'armée d'Espagne, 1823; mort à Madrid, 21 janvier 1824.

MARCEL (Jean-Baptiste).

Sous-lieutenant, 7 septembre 1792; il n'a pu être recueilli aucun renseignement sur cet officier.

MELLIER (André), de Lyon, 34 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1780-1784.

Volontaire au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792; caporal, 12 octobre 1792; sergent, 16 octobre 1792; sous-lieutenant de grenadiers, 1er octobre 1793; passé à la 23e demi-brigade légère, 1797; retiré dans ses foyers, mai 1799; sous-lieutenant de la 6e compagnie de conscrits de Seine-et-Marne, juillet 1799, et incorporé à la 53e demi-brigade; lieutenant, 1800; réformé, 1803.

PERRIN (Louis PERRÉE, *dit*), de Boulogne-sur-Seine, 28 ans.

Soldat au régiment colonial de l'Ile de France, 1784-1790.

Sous-lieutenant au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792; passé au 10e bataillon de la formation d'Orléans, 23 mai 1793; nommé lieutenant au bataillon de Saint-Denis, juin 1793, et conservé en Vendée par le général Salomon; prisonnier de guerre, 5 septembre 1793; délivré trois mois après; parti de Laval, 16 avril 1794, pour rejoindre le bataillon de Saint-Denis; celui-ci, à son arrivée, étant bloqué dans Landrecies, Perrin fut mis en subsistance au 4e bataillon des Ardennes. Landrecies tombé au pouvoir de l'ennemi, le général Ferrand le renvoya au 10e bataillon d'Orléans, alors incorporé dans la 144e demi-brigade de ligne; passé à la 52e; réformé, 1801.

PICARD (Jean-Pierre), de Belleville.

Canonnier, 7 septembre 1792; sergent, 27 décembre 1792; sergent-major, 27 février 1793; sous-lieutenant, 8 mars 1795; mis à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797; lieutenant à la 104e demi-brigade de ligne, 1799; tué à l'ennemi, 17 avril 1800.

POTTEMAIN.

Sous-lieutenant de canonniers.

Signe un certificat en faveur de Félicité Duquet, à Tirlemont, 19 février 1793; aucun renseignement n'a pu être recueilli sur lui.

SAGERET (Jean-Baptiste), de Suresnes, 31 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; sergent, 8 octobre 1792; sous-lieutenant, 2 octobre 1793; parti, 10 mars 1794.

VALLIER (Jacques), de Nanterre, 32 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal, 24 janvier 1793; fourrier, 8 février 1793; sergent, 28 mars 1793; sous-lieutenant, 4 octobre 1793; à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797; rentré dans ses foyers, 1798.

VINANTE (Joseph), de Neuilly-sur-Seine, 20 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal, 24 janvier 1793; sergent-major, 28 mars 1793; sous-lieutenant, 4 février 1797; à la suite de la 23e demi-brigade légère; rentré dans ses foyers, 1798.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

BARTHÉLEMY (François), de Gondoncourt (Vosges).

Soldat au régiment de la Guadeloupe, 1778-1786; puis dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Sergent au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792; tué à Neerwinden, 18 mars 1793.

BÉRILLE (Étienne), de Verrey-sur-Salmaise (Côte-d'Or), 19 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; sergent-major de canonniers; prisonnier de guerre à Landrecies.

BERTAUT (Jean-Pierre), de Charonne, 28 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal, 15 mai 1793; fourrier, 27 janvier 1794; sergent, 22 mars 1794; prisonnier de guerre à Landrecies.

BOUJOT (Charles), de Roissy (Seine-et-Oise), 23 ans.

Volontaire, 11 avril 1793; caporal, 15 mai 1793; passé aux grenadiers, 1er juin 1793; fourrier, 24 avril 1794; sergent de fusiliers, 4 février 1797; passé à la 23e demi-brigade légère; décédé à Corte, 1801.

BRACONNIER (Paulin), d'Auteuil.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal, 26 avril 1793, fourrier, 25 mai 1793; sergent, 2 octobre 1793; prisonnier de guerre à Landrecies; mort à Szegedin, 28 octobre 1794.

BRINGASSE (Jean-Charles DOMINIQUE, *dit*), de Neuilly-sur-Seine, 48 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal de grenadiers; sergent de grenadiers; prisonnier de guerre à Landrecies; mort à Raab, 2 décembre 1794.

CAMBRE (François), de Croissy (Seine-et-Oise), 43 ans.

Caporal, 7 septembre 1792; sergent 5 juin 1793; prisonnier de guerre à Landrecies.

CHALOT (Simon), de Stains, 18 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; passé aux grenadiers; fourrier, 1er juin 1793; sergent-major, 20 avril 1794; parti, date non indiquée.

CHAUVIN (Jean-Martin), de Saint-Denis, 15 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal, 9 mai 1793; sergent, 15 août 1793; rayé des contrôles du 23e léger, comme présumé noyé, 1806.

CHÉRON (Noël-Philippe), de Bessancourt (Seine-et-Oise), 18 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal, 29 avril 1793; fourrier, 21 mai 1793; sergent, 3 février 1794; sous-lieutenant au 23e léger, 1809; lieutenant, 1812, capitaine, avril 1813; disparu à Leipzig, 19 octobre 1813.

CHEVALIER (Jean-Eloy), de Roissy (Seine-et-Oise), 49 ans.

Sergent-major de grenadiers; blessé à Hondschoote; pensionné, 1795.

COLLIGNON (Richard), de Commercy, 30 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; fourrier, 10 novembre 1792; sergent, 24 mai 1793; sergent-major, 1er juin 1793; congédié, 1797.

CONTOUR (Charles), de Saint-Denis.

Sergent-major, 7 septembre 1792; mis en réquisition par le Comité de Salut public, 23 janvier 1795.

COPPIN (Edme-Étienne), de Boulogne-sur-Seine, 20 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; sergent, 19 février 1794; réformé du 23e léger, 1804.

CORNAILLE (Thomas), de Suresnes, 17 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 18 mars 1793 ; fourrier, 25 avril 1793 ; sergent-major, 25 mai 1793 ; prisonnier de guerre à Landrecies.

DARCQ (Joseph), de Ville-sur-Tourbe (Marne), 18 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; sergent, 1er juin 1793 ; passé aux grenadiers, 1er juillet 1793 ; sergent-major, 4 juin 1797 ; passé de la 23e demi-brigade légère à la gendarmerie de la Corse, 1803 ; brigadier, 1807 ; maréchal des logis, 1818 ; tué par des malfaiteurs dans l'exercice de ses fonctions, 19 septembre 1821.

DAUTUN (Jean-Louis-Michel), de l'Ile-Saint-Denis, 23 ans.

Caporal, 7 septembre 1792 ; fourrier, 8 mai 1793 ; sergent, 20 mai 1793 ; sergent-major, 15 août 1793 ; prisonnier de guerre à Landrecies.

DEGUY (Pierre), de Saint-Denis, 21 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 13 août 1793 ; sergent, 19 février 1794 ; réformé de la 23e demi-brigade légère pour infirmités, 1799.

DENIS (Jean).

Fourrier ; décédé, juin 1794.

DEVOIS (Nicolas-François), de Roissy (Seine-et-Oise), 25 ans.

Volontaire, 25 avril 1793 ; passé aux grenadiers ; sergent, 1er juin 1793 ; prisonnier de guerre à Landrecies ; évadé, rentré, 23 octobre 1795 ; les renseignements ultérieurs manquent.

DORY (Louis), de Romainville, 25 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 3 novembre 1792 ; sergent, septembre 1793 ; parti à son retour de captivité, 1796.

DUTEIL.

Sergent-major ; présent à Belleville au 6 juin 1793 ; sans autres renseignements.

ENGARD (Léonard), de Landelles (Calvados), 21 ans.

Volontaire, 1er avril 1793 ; fourrier, 21 avril 1793 ; sergent, 1er octobre 1793 ; rayé des contrôles de la 23e demi-brigade légère, comme ancien à l'hôpital, 1799.

FASSBIND (Aloys), de Schwitz (Suisse).

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, octobre 1792 ; sergent, avril 1793 ; passé à la 23e légère ; mort à Malte, 1799.

FRÉMONT (Jean-Laurent), de Bessancourt (Seine-et-Oise), 18 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 9 mai 1793 ; fourrier, 2 février 1794 ; sergent, 4 février 1797 ; sous-lieutenant au 23e léger, 1808 ; ✻, 1809 ; lieutenant, 1812 ; mort de blessures en Espagne, 15 février 1812.

GALLOT (Charles-Henry), de Boulogne-sur-Seine, 29 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; sergent de canonniers ; prisonnier de guerre à Landrecies.

GALLOT (Simon-Marie), de Boulogne-sur-Seine.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; sergent ; absent depuis l'affaire de Catillon, 17 avril 1794.

GASCARD (Maurice), de Mandres-sur-Vair (Vosges), 37 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 9 mai 1793 ; fourrier, 20 mai 1793 ; sergent, 30 mai 1793 ; sergent-major, 4 février 1797 ; passé à la 23e demi-brigade légère ; placé aux Vétérans, 1801.

GIRARD (Jean-François), de Suresnes, 20 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 26 avril 1793 ; fourrier, 2 octobre 1793 ; sergent, 21 janvier 1794 ; prisonnier de guerre à Landrecies ; congédié à sa rentrée de captivité, 1796.

GIRARD (Louis-André), de Vincennes, 19 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 26 avril 1793 ; fourrier, 23 mai 1793 ; sergent, 1er octobre 1793 ; sergent-major, 4 février 1797 ; passé à la 23e demi-brigade légère ; tué au combat du 30 juillet 1806.

GRANDMOUGIN (Claude).

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal ; sergent, 31 janvier 1794 ; prisonnier de guerre à Landrecies.

GRIMOIN (Jean-Louis), de Boulogne-sur-Seine, 29 ans.

Soldat au régiment de Chartres, 1783-1791.
Caporal au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792 ; sergent, 15 août 1793 ; congédié de la 23e demi-brigade légère, 1803.

GUÉRET (Jean-André), d'Ermenonville (Oise), 19 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; fourrier, 23 mai 1793 ; sergent, 26 mai 1793 ; sergent-major, 17 août 1796 ; sous-lieutenant à la 23e demi-brigade légère, 1803 ; lieutenant, 1806 ; tué au combat du 8 mai 1809.

HERBETTE (Victor), du Bourget, 19 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; fourrier de canonniers ; prisonnier de guerre à Landrecies ; mort en captivité.

HUMBERT (Nicolas HIMBERT, *dit*), de Fontaine (Haute-Saône), 47 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; sergent, 8 avril 1793 ; retraité de la 23e demi-brigade légère, 1801 ; décédé, 1803.

JOUANNOT (Louis), de Voulset (Indre), 34 ans.

Sergent, 7 septembré 1792 ; blessé à Boussu ; congédié, 24 juillet 1793 ; pensionné, 1794.

LA BOULVAINE (Sébastien), de Versailles.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; sergent-major, 8 avril 1793 ; mort en captivité à Braunau, 27 janvier 1795.

LACHAMBRE (Jean-Pierre), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 22 mars 1793 ; fourrier, 24 février 1794 ; sergent-major à la 23e demi-brigade légère, 1803 ; retraité, 1806.

LAHAYE (Nicolas), de Mézières-en-Drouais (Eure-et-Loir), 43 ans.

Soldat au régiment d'Angoulême, 1779-1787.
Volontaire au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792 ; caporal, 1er octobre 1792 ; sergent, 15 août 1793 ; retraité du 23e léger, 1807.

LALMAN (Jean-François), de Vacon (Meuse), 30 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 1er novembre 1792 ; sergent, 27 septembre 1793 ; sergent-major, 4 février 1797 ; passé à la 23e demi-brigade légère ; placé aux Vétérans, 1808.

LALOUETTE (Louis), de Saulx-Marchais (Seine-et-Oise), 26 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; canonnier, 13 janvier 1793 ; sergent, 11 novembre 1793 ; passé à l'École d'artillerie de La Fère, 28 mai 1796 ; a quitté le service peu après.

LECOMTE (Jean-Louis).

Volontaire, 7 septembre 1792 ; sergent de grenadiers ; prisonnier de guerre à Landrecies.

LÉCUYER (Raphaël), de Stains.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; sergent ; prisonnier de guerre à Landrecies ; mort à Arad, 20 octobre 1795.

LEFÈVRE, *dit* GAILLARD (Jean-Charles), de Lunéville, 26 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 8 octobre 1792 ; sergent, 20 mai 1793 ; prisonnier de guerre à Landrecies.

LEGRAND (Auguste), de Saint-Denis, 22 ans.

Sergent de canonniers ; présent au 30 mars 1796 ; les renseignements ultérieurs font défaut.

LEGRAND (Jean-Baptiste), de Château-Thierry, 32 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 25 mai 1793 ; fourrier, 22 mars 1794 ; parti, 1796.

LEMAIRE (Jean-Nicolas), de Stains, 21 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 20 mai 1793 ; fourrier, 6 juin 1793 ; sergent-major, 4 février 1797 ; adjudant à la 23e demi-brigade légère, 1801 ; sous-lieutenant, 1806 ; lieutenant, 1809 ; capitaine, 1812 ; passé au 15e léger et ✠, 1814 ; en non-activité, 1815 ; replacé à la légion départementale des Hautes-Alpes, 1816 ; capitaine d'habillement, 1817 ; passé au 3e léger, 1821 ; ✠ ; retraité et chef de bataillon honoraire, 1824 ; décédé, 1827.

LEMESLE (Guillaume), de Nanterre, 25 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 3 juin 1793 ; sergent-major, 4 février 1797 ; passé à la 23e demi-brigade légère ; placé aux Vétérans, 1802.

LIVERNAY (Pierre), de Châtillon (Indre), 31 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 24 janvier 1793 ; sergent, 28 mars 1793 ; prisonnier de guerre à Landrecies.

LONGÉ (Dieudonné), de Dugny (Seine).

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, mars 1793 ; sergent, mai 1793 ; prisonnier de guerre à Landrecies ; mort à Engelhartzell, 13 juillet 1794.

LOYER (Nicolas-Victor), de Clichy-la-Garenne, 17 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 9 mai 1793 ; sergent, 26 janvier 1795 ; passé à la 23e demi-brigade légère ; mort de blessures à Bastia, 28 novembre 1803.

MARGAUX (Brice-Louis), de Paris, 19 ans

Volontaire, 7 septembre 1792 ; fourrier, 20 juillet 1794 ; rayé de la 23e demi-brigade légère, 1797.

MICHEL (Pierre-Antoine), de Moussy-le-Vieux (Seine-et-Marne), 20 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; fourrier, 25 mai 1793 ; sergent-major, 4 février 1797 ; congédié de la 23e demi-brigade légère, 1799.

MOREL (Jacques), de Paris, 49 ans.

Soldat au régiment de Béarn, 1761-1779 ; blessé en Hanovre ; caporal, puis sergent dans la garde nationale du canton de Belleville, fut l'un de ceux qui sauvèrent et conservèrent le trésor de l'Hôtel de Ville de Paris, le 5 octobre 1789 ; son nom figure au procès-verbal, et le ruban de décoration lui fut délivré par le conseil général de la commune de Paris.

Enrôlé à Belleville, 3 septembre 1792 ; sergent au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792 ; se distingua à Boussu et à Jemmapes ; blessé à Neerwinden et laissé sur le champ de bataille, 18 mars 1793.

MOROT (Louis), de Prissac (Indre), 27 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 28 mars 1793 ; fourrier, 26 janvier 1794 ; rayé des contrôles de la 23e demi-brigade légère, 1799.

MUSSARD (Jean-Jacques), de Nanterre, 28 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 24 janvier 1793 ; fourrier, 26 mars 1793 ; sergent, 4 octobre 1793 ; prisonnier de guerre à Landrecies ; parti à sa rentrée de captivité, 1796.

NOYON (Marie), de Neuilly-sur-Seine, 17 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 28 mars 1793 ; fourrier, 4 octobre 1793 ; sergent, 26 janvier 1794 ; démissionnaire avec autorisation du Ministre, date non indiquée.

PETRÉ (Pierre).

Sergent, 2e compagnie ; tué à Neerwinden, 18 mars 1793.

POUSSIN (Théodore), de Suresnes, 17 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 25 mai 1793 ; fourrier, 24 janvier 1794 ; sergent-major, 4 février 1797 ; passé de la 23e demi-brigade légère à la gendarmerie de l'Ouest, 1800.

RAGOT (Louis-Robert), d'Auteuil, 28 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; caporal, 28 octobre 1792 ; sergent, 25 mai 1793 ; congédié de la 23e demi-brigade légère, 1801.

THÉVENARD (Antoine), de Fresnois (Côte-d'Or), 26 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; fourrier, 1er octobre 1793 ; sergent, 27 janvier 1794 ; prisonnier de guerre à Landrecies ; mort à Presbourg, 22 octobre 1794.

TOURLAQUE (François), de Purgerot (Haute-Saône), 25 ans.

Sergent ; prisonnier de guerre à Landrecies.

Travers (Claude), de Suresnes, 26 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792 ; sergent, 26 avril 1793 ; prisonnier de guerre à Landrecies ; rentré dans ses foyers à sa libération, 1796.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

10e BATAILLON DE LA FORMATION D'ORLÉANS.

A la date du 11 mai 1793, le bataillon de Saint-Denis fournit un détachement de la force d'une compagnie, commandé par le capitaine *Doliger*, le lieutenant *Warconsin* et le sous-lieutenant *Perrin*, pour aller renforcer les troupes qui combattaient contre la grande insurrection de l'Ouest. Le détachement fut incorporé le 23 mai au 10e bataillon de la formation d'Orléans.

Ce corps n'a pas laissé de contrôles, mais les registres matricules de la 144e demi-brigade dans laquelle il est entré le 31 mai 1794, permettent de reconstituer en la plus grande partie la composition du détachement du bataillon de Saint-Denis passé dans l'Ouest ; le contrôle du bataillon ne donne que quelques noms.

La 144e demi-brigade a coopéré en 1796 à former la 52e nouvelle.

Aubin (Pierre), sergent; démissionnaire, 1796.

Baillet (Augustin), volontaire; mort de fièvres, 1802.

Bayet (Michel), fourrier; rayé comme ancien à l'hôpital, 1796.

Brejard (Pierre), volontaire; congédié, 1802.

Breton (Antoine), grenadier; passé dans la gendarmerie, 1800.

Cannart (Charles), caporal; congédié, 1802.

Carron (Jean), caporal; mort à Mantoue, 1804.

Charles (François) ou François (Charles), caporal ; placé aux Vétérans, 1806.

Connard (Pierre-Louis), grenadier; passé dans un autre corps, non indiqué, 1799.

Dargent (Denis), volontaire; rayé comme ancien à l'hôpital, 1796.

Debesse (Pierre), volontaire; passé dans la légion de police, 1795.

Dory (Etienne), grenadier; passé dans les grenadiers de la Représentation nationale, 1798; dans les grenadiers à pied de la garde des Consuls, 1800; congédié, 1802.

Draux (Jacques), volontaire; réformé, 1797.

Duménil (Joseph), sergent; démissionnaire, 1796.

Duveau (Victor), grenadier; congédié par ordre du Ministre, 1796.

Fontaine (Antoine), caporal; passé dans la légion de police, 1795.

Gagnard (François), volontaire; passé dans un autre corps non indiqué, 1799.

Gambon (Denis), volontaire; congédié, 1802.

Garrot (Jérôme), caporal; passé dans un autre corps non indiqué, 1799.

Gatebois (Jean), volontaire; disparaît lors du second embrigadement.

Goblet (Pierre-André), grenadier; mort, 20 février 1801, de blessures reçues au passage du Mincio.

Guétart (Charles), sergent; démissionnaire, 1796.

Lamarre (Jean), volontaire; passé dans la légion de Police, 1795.

Lecouteux (Romain-Germain), volontaire; rayé comme ancien à l'hôpital, 1796.

Marly (Claude), volontaire; ne se retrouve plus à la 52e demi-brigade.

Marceau (Michel), caporal; passé dans un autre corps non indiqué, 1799.

Perret (Étienne), volontaire, congédié, 1802.

Petit (Marc-Antoine-Louis), volontaire; disparaît lors du second embrigadement.

Philippe (Georges-Louis), volontaire; parti, 1800.

Quémois (Laurent-Benjamin), volontaire; passé dans la légion de Police, 1795.

Sauzin (Nicolas), volontaire; rayé des contrôles de la 107e demi-brigade, 1800.

Tutin (François), volontaire; réformé, 1795.

A ces noms relevés sur les matricules de la 144e demi-brigade, il y a lieu d'ajouter :

Labelle (Guillaume),

le seul des onze volontaires figurant sur les contrôles du bataillon de Saint-Denis comme passés à la Vendée le 11 mai 1793, qui ne se retrouve pas à la demi-brigade. Il y a, par suite, lieu de présumer qu'il est mort en Vendée.

23e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE LÉGÈRE

(2e formation).

La 18e bis demi-brigade d'infanterie légère avait été reconstituée le 20 février 1796 et avait pris alors le n° 23; des incorporations eurent lieu pour la compléter le 21 mars 1797; enfin, elle reçut le 30 juin suivant, pour la renforcer encore, les 233 hommes qui composaient alors le bataillon de Saint-Denis et qui furent dispersés : 221 dans la compagnie de carabiniers et les huit compagnies de fusiliers du 2e bataillon de la demi-brigade; 12 dans les carabiniers du 3e bataillon.

La 23e demi-brigade légère faisait partie alors de l'armée des Alpes; elle passa, le 17 octobre 1797, à l'armée d'Italie et fut dirigée, le 30 janvier 1798, sur la Corse où elle demeura jusqu'en 1805, assurant la pacification de l'île et celle de l'Ile d'Elbe.

Parmi les anciens volontaires du bataillon de Saint-Denis, on peut mentionner :

Antony (Pierre), de Versailles, 15 ans.

Sergent; retraité, 1807.

Baillet (Vincent), de Bessancourt (Seine-et-Oise), 16 ans.

Sergent; passé dans les chasseurs à pied de la garde impériale, 1808 ; caporal, 1811 ; les renseignements ultérieurs font défaut.

Billard (Charles-François), de Belleville, 19 ans.

Chasseur, décédé à Corte, 1799.

Biveaux (Jean-Pierre), de Saint-Denis, 46 ans.

Chasseur ; placé aux Vétérans, 1802 ; pensionné, 1806 ; admis aux Invalides, 1813 ; décédé, 1815.

Boucher (Jacques), de Neuilly-sur-Seine, 49 ans.

Chasseur, décédé à Ajaccio, 1799.

Bouquet (Antoine), de Saint-Denis, 19 ans.

Chasseur, décédé à Ajaccio, 1803.

Brogeat (François), de Boulogne-sur-Seine, 22 ans.

Chasseur; tué dans un combat à l'île d'Elbe, 15 juillet 1799.

Canu (Michel), de Dampierre (Seine-Inférieure), 42 ans.

Chasseur; placé aux Vétérans, 1801.

Chalot (Pierre), de Saint-Ouen, 32 ans.

Caporal de carabiniers; congédié, 1802.
Avait servi avant la Révolution dans le régiment suisse de Vigier.

Chéron (Denis), de Roissy (Seine-et-Oise), 17 ans.

Caporal; mort à Calvi, 1798.

Delaitre (Jacques), de Nanterre, 16 ans.

Sergent de carabiniers; réformé, 1811.

Deschamps (Jean-Baptiste), de Saint-Denis, 22 ans.

Caporal; réformé, 1798.

DESNARDS (Pierre), de Boulogne-sur-Seine, *13* ans.

Tambour, 19 mars 1793; congédié, 1803.

DUMAS (Jean-Baptiste), de Paris, 17 ans.

Sergent; retraité, 1806.

EVANSUETTE (Jean-Claude), de Chermizy (Aisne), 23 ans.

Chasseur; réformé, 1802.

FALLOT (Claude), de Châlons-sur-Marne, 17 ans.

Chasseur; prisonnier de guerre, 7 juillet 1806, sans nouvelles depuis.

FRENOIS (Louis), de Saint-Denis, 18 ans.

Sergent; placé aux Vétérans, 1806.

FURET (Nicolas), de Maizy (Aisne), 19 ans.

Sergent de carabiniers; congédié du 4e léger, 1814.

GARRAUD (Jean-Pierre), de Nanterre, 25 ans.

Chasseur; décédé à Ajaccio, 1803.

HAINE (Jean-François), de Quessy (Aisne), 27 ans.

Chasseur; placé aux Vétérans, 1801.

HIGARD (Antoine), de Rumilly (Savoie), 34 ans.

Chasseur; retraité, 1809.

HUGUET (Pierre), de Neuilly-sur-Seine, 30 ans.

Chasseur; décédé à Bastia, 1800.

HUSTINET (Jacques), de Versailles, 30 ans.

Chasseur; réformé, 1806.

ITAS (Isidore), de Maizy (Aisne), 17 ans.

Chasseur; passé dans les chasseurs de la garde impériale, 1808; congédié, 1814.

JUHEL (Laurent), de Sainte-Marie-Laumont (Calvados), 37 ans.

Caporal; placé aux Vétérans, 1805.

LAMARGOT (Jacques), de Nanterre, 17 ans.

Volontaire, 15 avril 1793; sergent au 23e léger, 1806; sergent-major, 1807; sous-lieutenant, 1812; passé au 15e léger, 1814; décédé, 1815.

LEBLANC (Antoine), du Grand-Montrouge, 26 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; caporal, 26 janvier 1795; sergent au 23e léger, 1807; adjudant, mai 1813; sous-lieutenant, juillet 1813, ✠; blessé et prisonnier à Leipzig; rentré et placé au 15e léger, 1814; licencié, 1815.

LEMAITRE (François), de Neuilly-sur-Seine, 19 ans.

Caporal; réformé, 1805.

LOSTIN (Dominique), de Nanterre, 15 ans.

Caporal; passé dans les chasseurs à pied de la garde des Consuls, 1802; retraité, 1806.

MAISON (Jean-François), de Neuilly-sur-Seine, 18 ans.

Chasseur; blessé à Landrecies; retraité, 1801; décédé, 1806.

NÉZOT (François), de Puteaux, 20 ans.

Voltigeur; blessé au passage de l'Adige; retraité, 1808.

OLLIVIER (Pierre-François), d'Auteuil, 16 ans.

Sergent; blessé en Calabre; retraité, 1809; admis aux Invalides, 1854; décédé, 8 juin 1856.

PERRÉE (Pierre), de Boulogne-sur-Seine, 44 ans.

Chasseur; réformé, 1801.

PRÉVÔTEL (Jean-Étienne), de Paris, 49 ans.

Chasseur; réformé, 1801.

QUENTIN (Simon), de Montilliers (Maine-et-Loire), 17 ans.

Chasseur; placé aux Vétérans, 1804.

RABILLER (Nicolas), de Coignières (Seine-et-Oise), 31 ans.

Chasseur; placé aux Vétérans, 1801.

RIFFAT (Guillaume), de Paris, 18 ans.

Chasseur; retraité pour blessure, 1801.

SAGERET (Bernard), de Boulogne-sur-Seine, 19 ans,

Chasseur; mort à Calvi, 1798.

SAMSON (Louis), 34 ans.

Carabinier; placé aux Vétérans, 1805.

SAUTEL (Nicolas), de Saint-Denis, 16 ans.

Caporal; décédé à Bastia, 1798.

VINCENT (Louis), 14 ans.

Chasseur; tué au combat du 21 avril 1800.

Divers.

BÉLICHON (Étienne), de Carcassonne, 22 ans.

Soldat au régiment de Médoc, 1785; sergent, 1788; congédié, 1791. Volontaire au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792; sergent à la légion nationale des Pyrénées, 16 novembre 1792; lieutenant et capitaine, 1793; démissionnaire de la 29e demi-brigade légère, 1797; grenadier-gendarme près la Représentation nationale, 1798; adjudant-major à la 90e demi-brigade, 1799; capitaine de compagnie, 1803; passé au 93e régiment de ligne, 1804; retraité, 1809.

BOCQUET (Jean-Charles), de Neuilly-sur-Seine, 15 ans.

Canonnier, 7 septembre 1792; passé à l'École d'artillerie de La Fère 20 avril 1796; mort d'un coup de sabre au bras, 2 mai 1797.

BONIFACE (Jean-Baptiste), de Cambrai, 38 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; blessé à Wormhoudt; placé aux Vétérans 1797; admis aux Invalides, 1798; pensionné, 1801.

CAMUSA (Jean), de Semur, 28 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; blessé à Saint-Rémy-Chaussée; admis aux Invalides, 12 mai 1794; pensionné, 1801.

CHAMARAY (Michel), de Saint-Babel (Puy-de-Dôme), 34 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; blessé à Neerwinden; pensionné, 1794.

DUMEUR (François-Angélique), de Neuilly-sur-Seine, 15 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; congédié pour infirmités, suite des fatigues de la guerre, 11 septembre 1793; pensionné, 1800; admis aux Invalides, 1828; décédé, 24 janvier 1851.

EXALTIER (Guillaume), de Bellecombe (Savoie).

Volontaire, enrôlé à Belleville, 5 septembre 1792; blessé à Neerwinden; pensionné, 7 juin 1793.

LEGRAND (Amant), de Saint-Denis, 14 ans, frère du quartier-maître.

Arrivé au bataillon, 27 mars 1794; réformé pour défaut de taille (4 pieds, 8 pouces), 19 juin 1794.

LEROY (Jean-François), de Boulogne-sur-Seine, 15 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; sergent au 20° régiment de ligne, 1804; passé dans la garde royale napolitaine, 1806; sous-lieutenant au régiment espagnol d'infanterie légère de Castille, puis lieutenant, 1810; décoré de l'ordre royal d'Espagne; passé aux fusiliers de la garde royale d'Espagne, 1811; rentré au service de France et placé au 114e régiment de ligne, 1814; lieutenant dans la garde nationale d'élite de la Charente-Inférieure pendant les Cent Jours; licencié, septembre 1815.

MARAUX (André), de Juziers (Seine-et-Oise), 23 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792; blessé à Neerwinden; pensionné, 24 décembre 1793.

MONTEIL (Joseph, chevalier DE), de Saint-Chély (Lozère), 30 ans.

Aspirant de marine, 1774; garde marine, 1775; enseigne et passé en Amérique, 1777; démissionnaire, 1784, et resté au service des États-Unis; rentré en France, 1790.

Volontaire au bataillon de Saint-Denis, 7 septembre 1792; adjoint aux commissaires des guerres, 14 mars 1794; lieutenant au 1er régiment de cavalerie, octobre 1794; capitaine, 1799; ✱, 1804; chef d'escadron, 1807; major, 1809; chevalier de l'Empire, 1810; colonel-major du 4e régiment de gardes d'honneur, 1813; maréchal de camp, 1814; commandant le département du Cantal, 1815; prévôt du département de l'Hérault, 1816; blessé sur mer, 1779; devant Madras, 1781; au bois de Bonne-Espérance, à Austerlitz, à Iéna (9 blessures), à Eckmühl; retraité, 1813; mort, 1826.

SOUCY (François), de Beaujeu (Haute-Saône), 36 ans.

Volontaire, parti de Clichy-la-Garenne, 8 octobre 1792; caporal; blessé à Neerwinden, a néanmoins continué son service sans interruption; enfin, foulé par les pieds des chevaux de la cavalerie ennemie qui lui passa sur le corps à l'affaire de Catillon-sur-Sambre, et mis hors d'état de servir, il se retira; pensionné, 1795.

VEL (Jean-Baptiste).

Volontaire; réformé pour blessure, mars 1794.

1ER BATAILLON DES AMIS DE LA RÉPUBLIQUE

(27 SEPTEMBRE 1792 — 21 MARS 1795)

HISTORIQUE DU CORPS.

Ce bataillon fut constitué définitivement le 27 septembre 1792, à Pogny, près Châlons-sur-Marne, par la réunion à une compagnie franche du Morbihan de sept compagnies de volontaires du département de Paris.

Les compagnies parisiennes étaient :

Compagnie de Puteaux (capitaine *Léonard*), devenue la 1re du bataillon;

Compagnie de la section des Filles-Saint-Thomas (formée le 12 septembre, capitaine *Melet*), devenue la 3e;

Compagnie de la section des Halles (formée le 4 septembre 1792, capitaine *Férot*), devenue la 4e;

Compagnie formée de contingents suburbains (Gentilly, La Chapelle-Saint-Denis), (capitaine *Candelier*), devenue la 5e;

3e compagnie de la section de Montreuil (formée le 16 septembre, capitaine *Louvain*), devenue la 6e;

3e compagnie de la Cité (formée le 8 et partie de Paris le 12 septembre 1792, capitaine *Charpentier*), devenue la 7e;

Enfin, 3e de la section du Théâtre Français (capitaine *Vanhove*).

Ces compagnies parisiennes, donnant un effectif de 691 hommes, furent à leur arrivée cantonnées à 3 lieues de Châlons; elles portaient déjà le nom de bataillon des Amis de la République [1]. La compagnie franche du Morbihan avait été formée provisoirement à Vannes le 6 août et, arrivée à Châlons le 10 septembre, y avait définitivement été organisée le 14. Elle fut classée la 2e à la formation du bataillon.

1. Tableau des troupes aux ordres du lieutenant général Sparre, pièce jointe à une lettre de La Poype, du 27 septembre 1792 (*Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord).

Il n'a pu être recueilli aucun renseignement sur la provenance de la compagnie de canonniers qui marcha avec le bataillon jusqu'au 31 octobre 1793. A cette date, elle fut détachée; elle passa en 1794 à l'armée des Pyrénées occidentales et devint la 8e compagnie du bataillon d'artillerie réunie formé à Bayonne.

Enfin, la compagnie de grenadiers ne fut constituée que le 26 octobre, jour du départ du bataillon pour l'armée du Rhin.

Custine, nommé généralissime des armées du Rhin et de la Moselle le 5 novembre 1792, ordonna à Biron, commandant la première de ces armées, d'envoyer à Mayence tout ce qu'il avait de troupes, 15,000 hommes tirés des garnisons de l'Alsace.

Le bataillon des Amis de la République fit partie de ce contingent et il entra dans Mayence le 28 décembre 1792.

Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, voulait reprendre la place. Les défaites de l'armée de Dumouriez dans les premiers jours de mars 1793 hâtèrent les mouvements du Roi; d'un autre côté, le prince d'Hohenlohe-Ingelfingen profita de l'inertie dans laquelle se tenait Custine, et il franchit le Rhin le 21 mars. Après une fausse attaque dans la matinée du 26, les Prussiens assaillirent l'armée française à Bingen. Ils se retiraient bientôt; mais, à 4 heures du soir, ils revinrent et attaquèrent par une violente canonnade et un feu de mousqueterie très vif. Les troupes françaises se débandèrent, et la retraite dut être ordonnée. Ce combat éprouva la compagnie des canonniers du bataillon des Amis de la République.

Le lendemain du combat de Bingen, Custine résolut d'abandonner Mayence à ses propres forces et il rentra à Landau.

Le siège de la place commença le 30 mars et l'investissement fut achevé le 14 avril. Une sortie avait été effectuée dans la nuit du 10 au 11 avril, sur la rive droite du Rhin, entre Mosbach et Biebrich, les troupes divisées en trois colonnes aux ordres des généraux Schaal, Aubert du Bayet et Meusnier. Le bataillon des Amis de la République marcha avec du Bayet; il comptait alors 455 hommes à l'effectif.

La colonne Meusnier réussit en partie; les expéditions dirigées par Schaal et Aubert du Bayet furent moins heureuses. La colonne de du Bayet eut d'abord quelques succès; marchant sans tirer et baïonnette en avant, elle surprit le moulin de Biebrich, passa la Salzbach et, remontant la rive droite de ce cours d'eau, arriva jusqu'à la hauteur de Mosbach sans avoir été découverte. Mais une sentinelle prussienne, à l'un des ponts sur la Salzbach, entendit du bruit, déchargea son fusil au hasard et tua un des soldats de l'avant-garde française. La panique se répandit aussitôt dans la colonne; les hommes de la

queue tirèrent sur ceux du centre; ces derniers, sur les rangs de tête. En vain, le général et ses aides de camp, des officiers des troupes engagées tentèrent d'arrêter la confusion; les soldats épouvantés continuaient à se fusiller les uns les autres; le feu sur Biebrich des batteries de l'île Saint-Pierre, destiné à faciliter l'attaque, vint encore augmenter la terreur. L'ordre fut alors donné de repasser la Salzbach et l'on rallia la colonne à l'abri d'un escarpement; elle rentra dans Mayence. Le sous-lieutenant *Féraud* se distingua en soutenant, avec 50 hommes, une lutte qui facilita la retraite de la colonne.

Les mois d'avril et de mai se passèrent en escarmouches et en canonnades journalières. Après la surprise de Marienborn (31 mai), dans laquelle le roi de Prusse et Kalkreuth faillirent être enlevés, Frédéric-Guillaume, furieux, fit exécuter une canonnade infernale, une des plus affreuses que l'on eût jusqu'alors entendues. Le 16 juin, les Prussiens commencèrent un siège en règle et ouvrirent la tranchée. A la fin du mois, le bombardement redoubla d'activité; l'armée prussienne reprit des ouvrages avancés; la deuxième parallèle fut ouverte dans la nuit du 11 au 12 juillet.

Le 18, les Représentants du peuple[1] et les généraux, réunis en conseil de guerre, se résignèrent à des pourparlers pour la capitulation et chargèrent le général en chef, d'Oyré, d'ouvrir les négociations. Les farines diminuaient; les moulins étaient à peu près détruits par les boulets; il n'existait plus de fourrages que jusqu'au 26 juillet; les remèdes allaient manquer dans les pharmacies des hôpitaux; la viande, même celle de cheval, faisait défaut; on mangeait des rats; on ne vivait plus que de pain.

Le général d'Oyré montra la plus grande vigueur et ne consentit qu'à l'abandon de l'artillerie, après divers pourparlers, au cours desquels le roi de Prusse accorda personnellement la sortie de la garnison avec armes et bagages, tambours battants, enseignes déployées, à la condition que les troupes françaises ne se serviraient pas d'une armée contre les Coalisés.

La capitulation fut signée le 23 juillet. Le 24, après midi, la première colonne aux ordres des généraux du Bayet et Vimeux quittait Mayence; le lendemain, l'évacuation était terminée par la sortie de la seconde colonne, sous le commandement des généraux Schaal et Chevalier.

Les officiers et soldats qui restaient dans la ville furent gardés en

1. Merlin de Thionville et Reubell. Haussmann, arrivé avec eux à Mayence le 1er janvier 1793, était rentré à Paris avant le blocus.

qualité d'otages comme réponse à la lettre adressée par le général Houchard à Kalkreuth. Dans cette lettre, Houchard déclarait que la garnison, n'ayant pas été consultée, ne pouvait être liée par la scélératesse de son général et qu'il l'emploierait contre les troupes prussiennes. Mille hommes demeuraient ainsi à Mayence : blessés, malades, médecins, infirmiers; mais le roi de Prusse les rendit bientôt à la liberté et ne conserva, afin d'assurer par la France le paiement des dettes de la garnison, que le général d'Oyré et 15 autres, qui furent transférés à Erfurth et échangés au mois de décembre 1794.

Le bataillon des Amis de la République faisait partie de la première colonne (Aubert du Bayet) et ne comprenait plus que 310 hommes à l'effectif[1]. Cette colonne fut dirigée sur Strasbourg par Landau, tandis que la seconde faisait route dans la direction de la Sarre.

A peine les Mayençais eurent-ils touché le sol français que les Représentants du Peuple Soubrany et Montaut, délégués près les armées de la Moselle et du Rhin, ordonnèrent d'arrêter les signataires de la capitulation de Mayence, devançant l'exécution d'un décret de la Convention, du 28 juillet, prescrivant la mise en état d'arrestation et le transfèrement à Paris de d'Oyré et des officiers de l'état-major de la place. Du Bayet fut arrêté à Sarrelouis; la population de cette ville, venue au devant de sa colonne, avait fait une ovation à son chef, offert des couronnes de chêne aux officiers et dressé pour les soldats des tables dans les rues. La colonne passa alors aux ordres du plus ancien adjudant général, Beaupuy, qui la mena de Sarrelouis à Metz, où elle fraternisa avec les habitants.

Mais Merlin de Thionville et Reubell avaient pris les devants pour donner les ordres nécessaires à la subsistance de l'armée. A la lecture dans le *Moniteur* du décret qui les sommait de comparaître aussitôt et sans retard devant la Convention, ils prirent des chevaux de poste et, le 4 août au matin, ils arrivaient à Paris. Merlin, encore revêtu du costume de canonnier qu'il portait pendant le siège de Mayence, se présenta à la Convention, tandis que Reubell se rendait au Comité de Salut public.

La séance ouverte, Merlin, au milieu des applaudissements, monta à la tribune; il retraça la défense; il peignit le dénûment de la garnison, qui ne pouvait plus résister que pendant trois jours et aurait été contrainte de se rendre prisonnière de guerre, tandis que la capitulation conservait 16,000 hommes à la République; il laissa enfin aux

1. *Archives administratives de la guerre*, états-majors.
La composition intégrale des deux colonnes figure dans Ch.-L. Chassin, *La Vendée patriote*, t. III, p. 10 et 11.

« âmes sensibles » le soin de demander le rapport du décret du 28 juillet. Thuriot, se levant aussitôt, pria la Convention de révoquer son décret et proposa de faire venir à Paris, libre, Aubert du Bayet pour donner des éclaircissements et des détails. La proposition fut appuyée par Bréard, qui déclara que les défenseurs de Mayence avaient bien mérité de la Patrie. L'assemblée convertit en décret la motion de Thuriot, amendée par Bréard.

Décret de la Convention nationale,

Du 4 août 1793, l'an second de la République française,

Portant que la garnison qui était à Mayence a bien mérité de la Patrie.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses commissaires près l'armée du Rhin, venant de Mayence, décrète :

Art. Ier. — La garnison française qui était à Mayence a bien mérité de la Patrie.

Art. II. — Les membres de l'état-major de cette garnison, qui sont actuellement en état d'arrestation en exécution de décret, seront mis sur-le-champ en liberté.

Art. III. — Les gendarmes qui accompagnent le citoyen *Aubert du Bayet*, chef de brigade, seront tenus de se retirer et de se rendre à leur poste. Ledit *Aubert du Bayet* viendra à Paris faire son rapport à la Convention.

Art. IV. — Le présent décret sera envoyé par des courriers extraordinaires aux départements et aux armées ; expédition en sera remise aux citoyens *Merlin* et *Reubell*, Représentants du peuple, qui se rendront sans délai à Nancy pour le notifier, au nom de la Convention, à l'armée venant de Mayence.

Tués, blessés et prisonniers pendant le siège de mayence.

27 mars 1793 — Bingen.

Harland (Jean-Charles), canonnier, prisonnier.

Leschaudelle (Pierre-François), canonnier, blessé et prisonnier ; mort en Prusse des suites de ses blessures.

Grimpelle (Louis-Charles), canonnier, prisonnier.

Julien, sous-lieutenant de canonniers, prisonnier.

Sennegon (Denis-François), canonnier, prisonnier ; mort à Francfort.

Guillaume (Nicolas), canonnier, prisonnier.

Leschaudelle (J.-L.), sergent-major de canonniers, prisonnier ; mort en Prusse.

Pollus (François), canonnier, prisonnier.

Monginet (Pierre-André), canonnier, prisonnier.

Duval, fourrier, prisonnier.

Briodat (Jean-Baptiste-Joseph), canonnier, prisonnier ; mort à Francfort.

Lequeux (Simon), tambour des canonniers, prisonnier.

Dumay (Pierre-Félix), canonnier, prisonnier ; rentré, 1795.

Lonjon (François), canonnier, blessé et prisonnier ; mort à Francfort.

Nuit du 10 au 11 avril 1793 — Sortie de Mosbach.

Cordier, sergent, tué.

Pertus (François), volontaire, tué.

Jardin (Charles-François), volontaire, tué.

Savigny (Simon-Denis), volontaire, coup de feu à la jambe droite.

Bazin de Fontenelle, sergent-major, les deux jambes brûlées par un artifice de guerre.

Carpentier, sergent-major, estropié de la jambe gauche à la suite d'une chute.

Féraud, sous-lieutenant, coup de baïonnette.

Au cours du siège ou de l'occupation.

1er janvier. — Menneto (Jean-Daniel), volontaire, blessé ; mort le 1er juillet.
12 — Mangavel (Antoine), volontaire, tué.
1er avril. — Réconseil (Louis-Théodore), volontaire, blessé mortellement.
3 — Plisson (Gabriel), volontaire, plusieurs coups de sabre à la face et au bras droit, dans une sortie.
20 — Carolet (Claude-Henri), volontaire, blessé ; mort le 7 mai.
9 mai. — Duffour (Jean), volontaire, tué à Kostheim d'un boulet de canon qui lui emporta les deux cuisses.
15 — Bévant (François-Louis), volontaire, tué.
27 — Maillard (Jean-Baptiste), volontaire, tué à Kostheim.
Courteville (Jean), volontaire, tué.
juin. — Messager, sergent, blessé.
4 — Bonnain (Antoine), volontaire, tué dans la Bürgerau (dite île de la Carmagnole ou du Mein).
8 — Mercier (Jean-Louis), volontaire, tué.
Dubois (Claude), volontaire, blessé de coup de boulet et d'éclat d'obus ; mort le 24.
11 — Josset (Pierre), volontaire, coup de feu au bras droit, dans la Bürgerau.
25 — Ducastel (Marie), canonnier, tué à Weisenau.
Job (Antoine), canonnier, tué à Weisenau.
4 juillet. — Ludier (Thomas), volontaire, tué à Kostheim.
6 — Ergo, lieutenant, coups de feu à la jambe et à la cuisse droites.
8 — Nezot, sous-lieutenant, tué à Kostheim.
Le Senne (Henry), volontaire, tué à Kostheim.
Richard (Colombaud), volontaire, tué à Kostheim.
10 — Boulet (Pierre-Barthélemy), volontaire, blessé ; mort le lendemain.
18 — Robert (Jean-Louis), volontaire, coup de feu à la tête à Kostheim.
19 — Debée (Augustin), volontaire, blessé à Kastel ; mort à Mayence.
Guitelle (Pierre), volontaire, tué.
Sans date. — Ballu (François-Denis), volontaire, blessé mortellement.
— Dupain, caporal-tambour, coup de feu au côté droit.
— Fauveau (Jérôme-Denis), volontaire, blessé.

Chacun des blessés au siège de Mayence reçut un certificat spécial. La décision fut portée à l'ordre le 21 juillet 1793[1] :

Le général en chef, toujours attentif sur tout ce qui peut intéresser l'armée ou les individus en particulier qui la composent, veut que tous les militaires qui ont été blessés, de quelque grade qu'ils soient, depuis le 30 mars dernier jusqu'à présent, soient munis d'un certificat honorable de leurs blessures, et pour leur servir à obtenir la récompense due à leur bravoure et suivant la nature de leurs infirmités. En conséquence, il sera délivré aujourd'hui 25 certificats en blanc par bataillon ou régiment. Les conseils d'administration les feront remplir proprement pour tous ceux qui ont été blessés, soit qu'ils soient encore dans l'hôpital, soit qu'ils en soient sortis, et après les avoir fait signer et fait apposer le cachet du corps, ils seront portés au quartier général pour être signés du général et du chef de l'état-major de l'armée. A l'avenir, lorsqu'un homme sera blessé, on lui remplira tout de suite un desdits certificats, lesquels seront fournis à l'état-major général jusqu'à la fin du siège.

Voici le modèle du certificat[2] :

SIÈGE DE MAYENCE. CERTIFICAT DE BLESSURE.

—

Commencé le 30 mars et fini le 1793.

Nous, officiers soussignés, membres du Conseil d'administration du , certifions que le Citoyen
âgé de ans, natif de , district de , département de , a servi avec zèle et bravoure au siège de Mayence où il a été blessé le ; en foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat pour lui servir et valoir.

A Mayence, le mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la République française.

Vu par nous, Général en Chef de l'Armée assiégée, *Certifié par nous, Chef de l'État-major de l'armée,*

Sur la proposition du général en chef de l'armée du Rhin, Beauharnais, le Comité de Salut public arrêta le 1er août 1793 que les

1. *Archives historiques de la guerre,* Armée du Rhin, reg. 23[b], ordres donnés à l'état-major général (de Mayence) à commencer du 29 mars 1793, p. 75.

A la fin de ce registre, figure un « État des hommes qui ont été blessés pendant le siège et auxquels on a délivré des certificats de leurs blessures ». Sur cet état au titre du 1er bataillon des Amis de la République, figurent seulement :

Pierre Josset, 11 juin, balle au bras droit;
François Philippeau, 11 avril, un boulet qui lui a emporté le bras gauche;
Edme Jeanot, 20 juillet, une balle au bras gauche.

2. *Archives administratives de la guerre,* dossiers de pension.

troupes de la garnison de Mayence seraient dirigées sur la Vendée, et, le même jour, la Convention décréta leur transport « en poste ». Mais un seul bataillon, le 5e du Bas-Rhin, put être ainsi expédié; le reste de l'armée fut divisé en trois colonnes qui arrivèrent à Orléans les 19, 20 et 21 août.

La réception y fut enthousiaste. A la porte de la ville, le maire, les officiers municipaux et les notables se réunirent aux administrateurs du département et du district; la société populaire s'y joignit, et une foule innombrable de citoyens portant à la main des branches et des couronnes de chêne s'avança à plus d'une demi-lieue à la rencontre de l'armée de Mayence.

Un cri de joie mille fois répété annonça que l'on en apercevait les premiers rangs; plusieurs salves d'artillerie furent tirées au même instant; un administrateur du département et le maire se précipitèrent dans les bras du général Aubert du Bayet pour le féliciter, lui et son armée, des services qu'ils avaient rendus à la patrie et de leur résistance héroïque à Mayence. Les citoyens distribuèrent aux officiers et aux soldats des couronnes civiques : « Elles ont vu l'aménité française se fondre avec la fierté du courage sur ces fronts sillonnés par les travaux de la guerre. »

La colonne en bon ordre et renfermant dans son sein la troupe républicaine avec laquelle elle venait de se confondre, s'avança jusqu'aux portes d'Orléans avec des cris de joie, au milieu d'hymnes patriotiques répétés à l'envi par les voix humaines et une musique militaire. Le soir, le conseil général d'Orléans offrit une représentation de *Guillaume Tell*[1].

L'armée de Mayence ne séjourna pas à Orléans; elle continua sa marche, et les trois colonnes gagnèrent Tours les 23, 24 et 25 août.

Un arrêté du Comité de Salut public du 23 août stipula que l'armée de Mayence se rendrait à Nantes près de celle des Côtes de Brest pour agir de concert avec elle. Les Mayençais quittèrent Tours le 27 pour Saumur, où ils arrivèrent le 28 et firent une entrée en quelque sorte triomphale. Le 29, ils étaient à Saint-Mathurin, le 30 à Angers, où s'opéra la jonction avec l'armée des Côtes de Brest; le 1er septembre, à Ingrande; le 2, à Ancenis; le 3, à Saint-Mars-du-Désert, et, rappelés à Nantes, ils y arrivèrent le 5. Le lendemain le général en chef Canclaux les passait en revue dans la plaine des Mauves et partagea le corps d'armée, aux ordres du général Aubert du Bayet, en quatre

1. Extrait du registre des délibérations du Conseil général permanent de la Commune d'Orléans.

brigades : Kléber (avant-garde); Vimeux (1re), Beaupuy (2e), Haxo (réserve).

Le Turc, commissaire du 12e bataillon de Seine-et-Oise, écrivait au directoire du département, de Nantes, le 12 septembre 1793, au sujet de la réception dans cette ville de l'armée de Mayence[1] :

Toute l'armée de Mayence est passée ici ; son nombre se porte à 16.500 hommes, y compris l'artillerie. Quelle belle contenance cette armée avait ; quel malheur que de pareils hommes aient été trahis ! Nantes les a fêtés et reçus comme autrefois le père fortuné et tendre recevait un fils arrivant des îles. Rien n'a été épargné ; ce n'a pas été par des fêtes, des bals, de la musique, mais en se les partageant sur réquisitions... Celui-là qui ne pouvait être tenu que de loger un officier, en demandait 2, 3, 4. Celui-là qui ne pouvait loger que 2 soldats en demandait 4, 6, 8 et 10. On a exigé, par un accord qui a fait le vœu général, qu'ils ne fussent logés que chez des personnes assez aisées pour les recevoir ; chacun chez son hôte était l'invité, le retenu, le désiré, et, comme étant le motif du repas, il avait à la table la place de l'ami chéri, de celui qui flatte infiniment son hôte. Amitié sans gêne, déférence sans apprêts, simplicité sans épargne et liberté entière. Les Nantais ont demandé à les dispenser du service pendant les 3 ou 4 jours que cette armée est restée dans leurs murs ; mais eux-mêmes sont allés au général porter leurs plaintes, et leur service s'est fait avec une exactitude qui m'a fait le plus grand plaisir.

Pour eux quelqu'un a demandé la pièce de l'*Attaque de Nantes* ; les prix ont été diminués ; à la fin il a été ajouté un couplet sur l'armée, dont le sens était de la présenter à l'armée de Mayence, et, les deux n'en faisant qu'une, on la rendait invincible. Le génie de l'auteur s'est épuisé à faire un charmant morceau, et il a réussi. Les dames ou citoyennes ont crié : *Bis ! bis !*... Les Mayençais et toute la troupe ont répondu : « Non, point de flagorneries ; vous « chanterez ceux qui mourront à leur poste, et alors il sera temps. » Cette armée s'est dispersée dans le camp et portée sur divers points...

Le Turc.

L'armée s'était, en effet, mise en marche dès le 8 septembre, et le 1er bataillon des Amis de la République prit part au combat de Torfou le 19. Le 6 octobre, l'armée de Mayence, réunie à la partie de l'armée des Côtes de Brest qui opérait dans la Loire-Inférieure, formait une nouvelle armée, dite *Armée de l'Ouest*.

Celle-ci prit les armes le 9 et continua la poursuite de Charette. Le bataillon se trouva à l'affaire de Légé le 11 octobre, au combat de La Tremblaye le 15, et à la sanglante journée de Cholet le 17.

Les forces vendéennes, désorganisées, mais non détruites, avaient passé la Loire. L'armée de l'Ouest se mit à leur poursuite ; elle séjourna le 21 au camp de Saint-Georges ; campa le 22 à Oudon, le 23

1. *Archives de Seine-et-Oise*, L 1R, documents historiques, d, 12e bataillon de Seine-et-Oise.

près d'Ancenis, le 24 au delà de Candé, le 25 au soir à Château-Gontier. Le surlendemain, La Rochejacquelein acceptait le combat à Entrammes.

Dans cette journée du 27 octobre 1793, dite aussi bataille de Laval, le 1er bataillon des Amis de la République subit des pertes sensibles ; il avait soutenu pendant sept heures une lutte disproportionnée.

Après la déroute qui suivit la bataille, l'armée de l'Ouest fut reportée à Angers, où elle fut réorganisée : l'armée de Mayence cessa de former un corps distinct et fut répartie dans les divisions de l'armée. Le bataillon se trouvait encore à Angers le 6 novembre.

Pendant le séjour dans cette ville, les Représentants du peuple, bien que plusieurs fois réunis en conseil de guerre, n'avaient pu arrêter un plan, la marche de l'armée royale leur étant inconnue. Une dépêche du général Rossignol leva toute incertitude ; craignant pour Rennes, il proposait d'opérer dans cette ville la réunion des deux armées de l'Ouest et des Côtes de Brest et d'agir de concert sous un général en chef unique. Les généraux de l'armée de l'Ouest, voyant dans les opérations des troupes vendéennes, qui, après être remontées sur Laval, se dirigeaient sur Fougères, l'exécution d'un plan consistant à s'emparer d'un port, opinèrent dans le sens de la proposition de Rossignol et firent hâter le départ d'Angers pour se joindre à l'armée des Côtes de Brest.

Le 10 novembre, toute l'armée se trouvait réunie à Laval ; le lendemain, il était décidé de se porter sur Rennes, où l'on arriva le 15 et que les deux armées quittèrent le 17 pour marcher contre les Vendéens. Le 1er bataillon des Amis de la République combattit ainsi le 22 sur la route d'Antrain à Dol. Ce fut malheureusement encore une déroute complète, et l'on dut revenir sur Angers menacé d'un siège, qui fut levé à l'arrivée des troupes républicaines de l'armée de l'Ouest.

Celles-ci se mirent à la poursuite des Vendéens, dès le 7 décembre, et se dirigèrent sur Le Mans. La ville reprise sur les royalistes, ceux-ci furent poursuivis l'épée dans les reins et finalement mis en complète déroute à Savenay le 23 décembre.

La « grande guerre » de la Vendée se trouvait finie par cette victoire qui causa la destruction de l'armée royale ; le 1er bataillon des Amis de la République, qui y avait pris une part active, demeura en repos l'année suivante.

Le bataillon, passé à l'armée des Côtes de Brest, occupait Port-Louis en février 1794, Vannes et Lorient aux mois de juin et juillet ; le 9 de ce mois, il était complété au moyen de réquisitionnaires de la Gironde,

de la Nièvre et de la Dordogne. Rentré à l'armée de l'Ouest, il séjourna à Machecoul de janvier jusqu'à la mi-février 1795; fit partie de colonnes, forma des détachements et livra durant ses marches divers combats : à La Cornuaille le 27 février, à Couffé le 4 mars, entre le Pont-Barré et Chemillé le 2 avril. Il occupait les mines d'Ardenay au 9 mai, combattit le 20 au moulin de la Valette, le 22 à Montglone (Saint-Florent-le-Vieil), et demeura cantonné de juillet à fin septembre à Chemillé, où les Chouans l'attaquèrent le 12 de ce mois.

Il bivouaqua devant Cholet les 25 et 26 octobre 1795, à Mortagne-sur-Sèvre, le 11 novembre; fut renvoyé dans le département de Maine-et-Loire, à Ingrande, où il eut deux affaires : les 10 décembre 1795 et 21 février 1796; puis, rappelé dans la Vendée, il occupa Tiffauges de la fin de ce mois de février 1796 jusqu'au 20 avril, comptant à l'armée des Côtes de l'Océan, division du Sud, 2e subdivision.

Le 24 avril, le bataillon était à Doué; il rentra à Ingrande en mai; occupait Nort en septembre et octobre, et enfin Nantes au mois de novembre 1796.

Le 17 de ce mois, il entrait dans la composition du 2e bataillon de la 64e demi-brigade de ligne, de 2e formation.

64e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE.

Notice sur les batailles, combats, actions, sièges et expéditions, où les différents corps [entrés dans sa composition] *se sont trouvés depuis le mois de septembre 1792* [1].

1er Bataillon des Amis de la République,

formé le 27 septembre 1792
et composé de sept compagnies franches venant de Paris et d'une compagnie du département de Morbihan.
A reçu le 21 messidor an II (9 juillet 1794) 300 hommes de réquisition des départements du Bec-d'Ambès, de la Nièvre et de la Dordogne.

Le 25 octobre 1792, ce bataillon partit de Châlons-sur-Marne pour se rendre à Mayence, où il resta jusqu'à la reddition de cette place, qui eut lieu, le 23 juillet 1793.

Partit pour la Vendée faisant partie de l'armée dite de Mayence, le 15 septembre même année.

S'est trouvé à l'affaire qui eut lieu à Clisson le 19 du même mois, à celle qui eut lieu à Montaigu au commencement d'octobre même année;

Le 15 octobre, à l'affaire entre Cholet et Mortagne et à celles de Cholet et de Beaupréau;

Au commencement de novembre 1793, s'est trouvé aux affaires contre les

1. *Archives administratives de la guerre,* Infanterie, 64e demi-brigade de ligne, 2e formation, an IX.

Vendéens qui eurent lieu près de Laval et à Antrain, ainsi qu'à celles qui eurent lieu au mois de décembre même année, au Mans, Savenay et Montoir ;

Après ces différentes affaires le bataillon fut employé à la garde des côtes de la Bretagne, d'où il fut ensuite retiré pour retourner dans la Vendée, où il continua la guerre jusqu'à l'embrigadement.

TUÉS ET BLESSÉS PENDANT LES CAMPAGNES DANS L'OUEST.

19 septembre 1793. — Torfou.

NICOLLE (Jacques), caporal, tué.
BEDIEN (François), volontaire, tué.
MENNEGOT (Louis-Henry), volontaire, tué.

11 octobre 1793. — Légé.

LOBÉ, sergent, tué.

17 octobre 1793. — Cholet.

GUILLAUME, volontaire, tué.
CHIBON, sergent-major, blessé.

27 octobre 1793. — Laval.

BEGUEC (Mathurin), volontaire, tué.
DROIT (Rémy), volontaire, tué.
TERLIER (André-Joseph), volontaire, tué.
DRIEZ, sous-lieutenant, tué.
SINTEX (Jean-Joseph), caporal, tué.
HUTRAY (Denis), volontaire, tué.
TALBOT (Jean-Baptiste), volontaire, tué.
COLLIN (Marie), volontaire, tué.
PATTÉ, sergent, tué.
LAMBERT (Barthélemy), caporal, tué.
PÉHANT (Joseph-Marie), volontaire, tué.
PEPIN, lieutenant, tué.
MARTIN (Théophile), volontaire, blessé ; mort des suites à Angers.
PRUD'HOMME (Pierre), volontaire, coup de feu à l'épaule droite.
BAZIN DE FONTENELLE, sous-lieutenant, coups de feu aux reins, à la jambe gauche, à la tête ; coups de baïonnette au poignet et à la main droite.
GRUNDLER, adjudant-major, coups de feu au bras droit et à la main gauche.
MEYER (Antoine), volontaire, coup de feu au bras gauche.
MESSAGER, sergent, blessé.
ROCHE, chef de bataillon, coup de sabre à la tête.

22 novembre 1793. — Entre Antrain et Dol.

JUIN, sous-lieutenant, tué.
SIBLART (Claude), volontaire, tué.
JORAND (Jean), volontaire, blessé ; mort des suites à Nantes.

Bouché, sous-lieutenant, blessé.
Simon (Augustin), volontaire, blessé au mollet droit.
Delaplace, lieutenant, blessé à l'œil gauche.

23 décembre 1793. — Savenay.

Rousseau (Louis-Robert), volontaire, tué.
Chaland (Claude), caporal, tué.
Roche, chef de bataillon, coup de baïonnette et coup de feu à la jambe droite.

4 mars 1794. — Près Cholet.

Delaume (Étienne-Jean-Baptiste), canonnier, coup de pique à l'avant-bras droit.

22 janvier 1795. — Machecoul.

Certain (Pierre-Gervais), volontaire, tué.
Robert (Jacques), grenadier, tué.

27 janvier 1795. — Machecoul.

Delmas (Bertrand), caporal, tué.

27 février 1795. — La Cornuaille.

Triboulard (Philippe), grenadier, blessé ; mort à Angers, le 13 mars.

4 mars 1795. — Couffé.

Duval (François-Louis), volontaire, tué.

2 avril 1795. — Entre Chemillé et le Pont-Barré.

Poincaret (Nicolas), volontaire, tué.
Lagrange (Jean-François), tambour, tué.
Jarrois (Jacques), volontaire, tué.
Piot (Jean), volontaire, tué.
Méry (Jean), volontaire, tué.

20 mai 1795. — Moulin de la Valette.

Donjot (Léonard), volontaire, tué.

22 mai 1795. — Montglone.

Créa (Joseph), volontaire, tué.
Henry (Joseph), dit Picard, volontaire, tué.

12 septembre 1795. — Chemillé.

Auvray (François-Augustin), tambour, blessé; mort à Angers, le 29 décembre.

10 décembre 1795. — Ingrande.

Grangé (Jean-Jacques), volontaire, tué.
Leguet (Amand), volontaire, tué.

21 février 1796. — Ingrande.

Bonnat (François), volontaire, tué.

Février 1796. — Bourg des Landes, près Tiffauges.

Moural (Jean), volontaire, tué.

Tués et blessés en détachement, sans indication de lieu.

Mai 1794.	Laraye (Jean-Baptiste), canonnier, tué.
30 mars 1795.	Bertrand (Pierre), volontaire, blessé; mort à Angers, le 7 avril.
2 avril.	Lagellée (Jean), volontaire, tué.
4 avril.	Moulin (Parfait), volontaire, tué.
8 avril.	Le Page (André-François), blessé; mort à Angers, le 26.
9 avril.	Gilbert (Jérôme), grenadier, tué.
29 avril.	Mathieu (Joseph), volontaire, tué.
8 septembre.	Caramisa (Pierre), volontaire, tué.
Janvier 1796.	Parmantier (Dominique), grenadier, tué.
23 janvier.	Thivolet (Augustin), caporal, tué.
	Mozelle (Jacques), volontaire, tué.
3 février.	Rousseau (Léonard), volontaire, tué.
17 mars.	Vernet (Jean-Claude), caporal, tué.
	Mousset (Guillaume), volontaire, tué.
	Tardieu (Jean-Adrien), volontaire, tué.
15 avril.	Caboche (Pierre), sergent, tué.
Sans date.	Colin (Antoine-Nicolas), volontaire, coup de feu à l'œil gauche.

Compagnie de grenadiers.

La compagnie de grenadiers du 1er bataillon des Amis de la République en fut détachée au début de la campagne de 1793 et fit partie du 2e bataillon de grenadiers de l'armée du Rhin.

Avec le bataillon elle se trouva à diverses affaires au mois de mars, notamment à Creutznach le 26 ; elle combattit à La Montagne-Sainte-Anne le 22 juillet.

Au 15 août, le 2e bataillon de grenadiers fait partie de l'avant-garde, général Landremont, et compte à la brigade Férino. Il occupe Minfeld et Frekenfeld.

Le 9 août les armées coalisées avaient commencé leur marche en avant. Le 20, Wurmser attaque l'armée du Rhin à Jockgrim. Nos

avant-postes résistèrent quelque temps, mais, près d'être tournés et accablés par une force trop supérieure, ils battirent en retraite.

Le général Landremont ordonna de reprendre les positions perdues.

Le 21 août, on se battit à Hagenberg, Langenberg et Büchelberg, et, le combat continuant, les 22 et 23 août à Bergzabern et sur les hauteurs d'Otterbach. L'armée du Rhin, au début victorieuse, fut finalement repoussée et reperdit toutes les positions qu'elle avait reconquises.

Le 27 août, les grenadiers contribuèrent à repousser les divisions Holze et Waldeck autour de Bergzabern.

Durant le mois de septembre 1793 on ne voit pas engagé le 2e bataillon de grenadiers.

Les grenadiers gardaient au mois d'octobre les positions avancées entre le Bienwald et Klein-Steinfeld, et le bataillon fait alors partie de la brigade Isambert.

Le 13 octobre, Wurmser attaque les lignes de Wissembourg. Isambert occupait Saint-Rémy avec 4,000 hommes. Se voyant isolé et débordé, il dut évacuer ses postes avant d'être attaqué. S'apercevant qu'il n'a en face de lui qu'un ennemi inférieur en nombre, Isambert veut se reporter en avant, mais il est trop tard ; Saint-Rémy est occupé par les Autrichiens.

L'armée battit en retraite, poursuivie par l'ennemi, et se trouva devant Strasbourg le 19 octobre, l'avant-garde occupant La Wantzenau.

Le 26 octobre, les ennemis se portèrent sur ce village dans la matinée. Les postes avancés de la droite sur le Rhin sont massacrés ; les Autrichiens s'avancent, ils s'emparent du bois qui se trouve en avant de Reichstätt et se trouvent au milieu du village de La Wantzenau avant que la cavalerie française soit même montée à cheval.

Les troupes républicaines se ressaisirent bientôt ; elles reprirent La Wantzenau et le bois, et les Autrichiens se retirèrent avec le butin qu'ils avaient conquis. Le lendemain 27 octobre on se battit à nouveau, mais sans résultat.

Cette affaire de La Wantzenau fut la dernière à laquelle le 2e bataillon de grenadiers prit part. Il fut bientôt disloqué ; les compagnies rejoignirent leurs bataillons respectifs. Celle du 1er bataillon des Amis de la République y rentra au mois d'avril 1794.

22 juillet 1793. — La Montagne Sainte-Anne.

Le Sobre (Nicolas), grenadier, tué.

26 octobre 1793. — La Wantzenau.

Thomas, capitaine, tué ou prisonnier.
Drouet, lieutenant, tué.
Leblond, fourrier, tué.
Mardau (Jean), caporal, tué ou prisonnier.
Louedec (Jean), grenadier, tué ou prisonnier.
Vitas (Pierre-Michel), grenadier, tué ou prisonnier.
Gerdelet (Alexandre), grenadier, tué ou prisonnier.

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

Roche (Gervais-Protais), de Rochefort-en-Yvelines (Seine-et-Oise), 36 ans.

Soldat aux régiments de Piémont et de Blaisois, 1776-1789, et dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Sous-lieutenant de la 3e compagnie de volontaires de la section de la Cité; lieutenant-colonel en chef du 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; breveté vétéran, 1795; incarcéré à Paris, en 1795, comme soupçonné d'avoir pris part aux massacres de septembre et détenu un an; mis à la suite de la 64e demi-brigade, 1796; commandant la place de Rimini, 1797; réformé pour infirmités, 1799; retraité, 1801; décédé, 1824.

Dubus.

Lieutenant-colonel en second, 27 septembre 1792; parti en congé, 18 octobre 1792; n'est pas rentré au bataillon.

Vanhove (Ernest), de Lille, 32 ans.

Capitaine, 27 septembre 1792; lieutenant-colonel en second, 11 novembre 1792; parti en congé, 6 mars 1793; n'est pas rentré au bataillon.

Adjudants-majors.

Lécrivain (Isidore-Martial-Joseph), de Landrecies, 34 ans.

Soldat au régiment de Beauce, 1775-1785.

Enrôlé le 5, parti sous-lieutenant de la 3e compagnie de la section de la

Cité le 12, et élu adjudant-major au 1er bataillon des Amis de la République, le 27 septembre 1792; capitaine d'une compagnie, 10 septembre 1793; adjoint aux adjudants généraux de l'armée de l'Ouest, nommé par le général Dutruy, 5 novembre 1793; chargé successivement de commander à Saint-Gilles, à La Roche-sur-Yon, où, avec 1,200 hommes, il repoussa 3,000 Vendéens, le 1er mars 1794, et à Montaigu. Blessé par une chute de cheval en service, il ne fut pas réemployé après son rétablissement. Avait pris en Vendée le nom de *Martial.*

GRUNDLER (Pierre-Jean-François), de Paris, 23 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; adjudant sous-officier, 1er janvier 1793; adjudant-major, 12 septembre 1793; blessé à Laval; retiré pour infirmités, 19 octobre 1795; capitaine adjudant-major au 2e bataillon auxiliaire de l'Aisne, 1799; mis à la suite de la 42e demi-brigade de ligne et employé à l'état-major des places de Wetzlar et d'Ulm, 1800; retraité 1801; adjudant-major aux pionniers blancs, 1806; capitaine au 1er bataillon des pionniers volontaires étrangers, 1811; adjoint aux états-majors à la Grande Armée, 1813; employé à l'état-major de la place de Paris et ✠, 1814; ✠, 1817; capitaine de la 2e compagnie des fusiliers de discipline, 1818; breveté chef de bataillon, 1818; retraité, 1825.

COLARDEAU (François), de La Chapelle-Saint-Denis, 26 ans.

Soldat au régiment de Chartres, 1785-1790.

Lieutenant au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; adjudant-major lieutenant, 4 novembre 1795; capitaine d'une compagnie, 8 décembre 1795; adjudant-major à la suite de la 64e demi-brigade, 1797, et passé au bataillon italien de Trévise.

BAZIN DE FONTENELLE (Charles-Jean-Baptiste), de Paris, 22 ans.

Enrôlé et promu sergent-major dans une compagnie de volontaires de la section des Filles-Saint-Thomas, 12 septembre 1792; incorporé avec son grade au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; sous-lieutenant, 12 septembre 1793; lieutenant, 3 avril 1795; adjudant-major, 18 décembre 1795; capitaine, 5 octobre 1796; remis lieutenant à la 64e demi-brigade, juin 1797; réformé, octobre 1797; capitaine à la 98e demi-brigade, 1799; chef de bataillon, 1802; passé successivement aux 5e léger, 86e et 50e régiments de ligne; ✠, 1806; monta le premier à l'assaut avec l'aigle du 86e, prit deux drapeaux et fit prisonnier le général commandant la place d'Evora, juillet 1808; mis à l'ordre de l'armée pour sa conduite à la prise d'Oporto, où il marcha le premier à l'assaut et s'empara des premières redoutes; cité à l'ordre de l'armée de Portugal, 12 janvier 1810, pour les opérations d'une colonne mobile qu'il commandait; cité à nouveau pour le combat de Cacérès, 14 mars 1810; adjudant commandant et O ✠, 1813; chef d'état-major du général Grenier à l'armée d'Italie; mis en demi-solde, 1814; chargé par le général Exelmans de commander le bataillon sacré (officiers accourus de toutes parts), qui fit arborer le drapeau tricolore aux Tuileries et sur la colonne Vendôme, 20 mars 1815, et il eut mission le même jour, vers

8 heures du soir, d'aller sur la route de Villejuif, au-devant de Napoléon, pour l'informer des mesures prises pour son entrée dans Paris et sa marche jusqu'aux Tuileries; sous-chef d'état-major de Rapp à l'armée du Rhin pendant les Cent-Jours; blessé à Mayence, Laval et Cacérès; retraité en 1825.

Quartiers-maîtres trésoriers.

RICHARD, de Laval.

Quartier-maître trésorier, 27 septembre 1792; congédié pour être employé chez le payeur de l'armée à Mayence, 30 janvier 1793.

LANDRIN (Jean-Pierre-Gilles), de Mantes (Seine-et-Oise).

Volontaire, 27 septembre 1792; quartier-maître trésorier, 1er février 1793; congédié par ordre des Représentants à Nantes, 24 février 1794.

ERGO (Louis-Nicolas), de Mantes (Seine-et-Oise), 24 ans.

Lieutenant, 27 septembre 1792; quartier-maître, 27 avril 1794; rang de capitaine, 12 juillet 1794; envoyé en mission à Lorient, 28 janvier 1796, et retenu à Vannes par les généraux Lemoine et Rey pour remplir les fonctions de garde-magasin des effets militaires de Vannes, Belle-Isle et Lorient; garde-magasin en titre, 8 juin 1796; licencié, 1798; nommé de nouveau garde-magasin à l'armée de l'Ouest par le général Brune, 1800; commissaire civil des arrondissements de l'aile gauche de l'armée pour surveiller et activer la rentrée des contributions et pourvoir aux besoins des troupes, puis nommé administrateur municipal de Vannes et enfin juge de paix du canton de Sarzeau; officier payeur de la 39e cohorte des gardes nationales du 1er ban, 1812; lieutenant quartier-maître du 141e régiment d'infanterie, 1813; passé au 40e régiment, 1814; en demi-solde, 1816; blessé à Mayence et à Grandchamp; retraité et décédé, 1828.

Chirurgiens-majors.

LÉVEILLÉ (Jean-Baptiste-François), d'Ourouër (Nièvre), 23 ans.

Chirurgien-major, 27 septembre 1792; réformé, 15 mars 1793; chirurgien de 1re classe à l'armée d'Italie, 1799; licencié, 1801; décédé, 13 mars 1829.

Le docteur Léveillé fut une des célébrités médicales de son temps. Le docteur L.-J. Bégin, mort médecin-inspecteur du service de santé militaire, lui a consacré la notice suivante dans la *Biographie médicale* [1] :

LÉVEILLÉ (Jean-Baptiste-François) naquit le 23 août 1769, à Ourouër, petite commune du Nivernais. Ses parents, qui faisaient un grand commerce

1. Paris, Panckoucke, 1824, t. VI, p. 31.

de fer, donnèrent beaucoup de soin à son éducation. Il fit ses humanités, avec distinction, à Nevers, et sa philosophie à Paris. En octobre 1790, M. Léveillé se fixa dans cette capitale afin de se livrer à l'étude de la médecine. Deux ans après, la réquisition l'ayant frappé, il se rendit à l'armée du Rhin, d'où il ne revint que l'année suivante reprendre ses premières occupations. Disciple de Desault et honoré de sa bienveillance, il resta à l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1799. Ayant acquis le droit d'exercer sa profession, il sollicita et obtint le grade de chirurgien de 1re classe à l'armée d'Italie, et après une campagne, durant laquelle il fut presque toujours aux avant-postes, le service sédentaire de Pavie lui fut confié. C'est alors que, se livrant de nouveau à l'étude, il se concilia l'estime des professeurs les plus célèbres de l'Université de cette ville. Il se lia surtout d'intimité avec l'illustre professeur Scarpa, dont il a fait connaître une partie des intéressantes recherches, et en particulier celles qui sont relatives aux maladies des yeux. De retour de l'armée en 1801, M. Léveillé a quitté le service de la chirurgie militaire et s'est livré spécialement à l'étude et à la pratique de la médecine. Il est médecin des prisons du département de la Seine; l'administration des hôpitaux et hospices civils de Paris lui a confié depuis plusieurs années une partie du service de la maison royale de santé. Ce médecin laborieux est membre des principales sociétés savantes de la France, et, en dernier lieu, il a été appelé à l'Académie royale de médecine, lors de la création de cette Compagnie. M. Léveillé s'est inscrit depuis longtemps parmi les médecins littérateurs les plus distingués de notre époque. Indépendamment de plusieurs mémoires intéressants, insérés soit dans le *Journal général de Médecine*, soit dans le *Recueil de la Société médicale d'Émulation*, et dont les principaux sont relatifs à l'opération de la cataracte par abaissement, aux caries et aux maladies du bout des os après les amputations, ce praticien a composé les ouvrages suivants :

Exposition d'un système plus simple de médecine ou *Eclaircissement et Confirmation de la nouvelle doctrine médicale de Brown;* traduite d'après l'édition italienne et des notes du professeur J. Franck. Paris, 1798, in-8°.

Dissertation physiologique sur la Nutrition du fœtus dans les mammifères et les oiseaux. Paris, 1799, in-8°.

Cet ouvrage, qui est la thèse inaugurale de l'auteur, contient plusieurs recherches importantes.

Traité pratique des Maladies des Yeux ou *Expériences et Observations sur les maladies qui affectent ces organes;* traduit de l'italien d'A. Scarpa, Paris, 1802, 2 vol. in-8°. *Ibid.*, 1811, 2 vol. in-8°.

Mémoires de Physiologie et de Chirurgie pratique. Paris, 1804, in-8°.

Cet écrit contient deux articles de M. Léveillé, l'un sur les luxations du fémur en avant, et l'autre sur les nécroses; il renferme aussi deux mémoires traduits de Scarpa, sur la structure interne des os et sur les pieds-bots.

Traité élémentaire d'Anatomie et de Physiologie. Paris, 1802-1810, in-8°.

Cet ouvrage, qui devait avoir quatre volumes, a été interrompu après la publication des deux parties qui sont relatives à l'ostéologie et à la myologie. On regrette que l'auteur n'ait pu continuer ce travail important.

Nouvelle doctrine chirurgicale ou *Traité complet de Pathologie*. Paris, 1811-1812, 4 vol. in-8°.

M. Léveillé a consigné dans cet écrit, qui a obtenu les suffrages des maîtres

de l'art et des praticiens éclairés, le résultat de vingt années d'études, de recherches et de pratique en chirurgie.

Commentaires sur les Aphorismes d'Hippocrate. Paris, in-8°.

Breton.

Chirurgien-major, 16 mars 1793 ; décédé à une date non indiquée.

Mazars (Bertrand).

Chirurgien-major, 20 avril 1794 ; congédié, 28 janvier 1796

Aumônier.

Leplus, de Paris.

Aumônier, 27 septembre 1792 ; parti en congé absolu, 15 mars 1793.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

Rimaugé (Julien-Hubert), de Paris, 32 ans.

Adjudant sous-officier, 27 septembre 1792 ; capitaine de grenadiers, 26 octobre 1792 ; jugé par la Commission militaire de Rennes, mai 1794.

Guyon.

Sergent-major, 27 septembre 1792 ; adjudant sous-officier, 26 octobre 1792, remis sergent-major, 1er janvier 1793 ; congédié pour être employé chez le payeur de l'armée du Rhin, 14 mars 1793.

Juin (Joseph), de Vienne (Autriche), 36 ans.

Sergent, 27 septembre 1792 ; adjudant sous-lieutenant, 12 septembre 1793 ; sous-lieutenant, 31 octobre 1793 ; tué à Dol, 22 novembre 1793.

Messager (Jacques), de Marly-le-Roi (Seine-et-Oise), 25 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; sergent, 1er novembre 1792 ; adjudant sous-lieutenant, 31 octobre 1793 ; sous-lieutenant, 13 juillet 1794 ; passé à la 64e demi-brigade ; décédé, 23 septembre 1799.

Bigot (Jean-Nicolas), de Paris, 24 ans.

Soldat dans la garde parisienne soldée, 1789.

Sergent au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792 ; adjudant sous-officier, 13 juillet 1794 ; lieutenant à la 64e demi-brigade, 1801 ; passé aux chasseurs à pied de la garde impériale, 1806 ; ✠, 1808 ; capitaine de vieille garde (chef de bataillon dans la ligne) au 1er régiment de voltigeurs, 1809 ; prisonnier de guerre à Krasnoïé, 1812 ; rentré et mis en demi-solde, 1814 ; retraité et nommé capitaine de la garde nationale de Rueil, 1818.

LION (Isaac), de Metz, 28 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; grenadier, 26 octobre 1792 ; tambour-major, 10 décembre 1792 ; ne figure plus après l'embrigadement.

DUPAIN (Pierre-Guillaume), de Paris, 18 ans.

Tambour dans la garde parisienne soldée, 1790-1791.

Caporal-tambour au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792 ; blessé à Mayence ; sergent, 17 janvier 1794 ; sous-lieutenant à la 64e demi-brigade, 1802 ; démissionnaire pour cause d'infirmité, 1804.

REMOND (Ermand), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; tambour-maître, 23 janvier 1794 ; placé de la 64e demi-brigade aux Vétérans, 1813.

POIRSON, de Ligny-en-Barrois (Meuse).

Chef-armurier, 27 septembre 1792; noyé à Mayence, 8 juin 1793.

THÉSÉE (François-Jacques-Hippolyte), de La Roche-Bernard (Morbihan), 28 ans.

Chef-armurier, 4 février 1794 ; n'est pas passé à la 64e demi-brigade.

DESCOTTES (Eloi).

Volontaire, 27 septembre 1792 ; chef-tailleur, 1er mars 1793 ; rayé de la 64e demi-brigade comme ancien à l'hôpital, 1798.

CHAUVINT (Jean-Jérôme), de Châtellerault, 35 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; caporal, 31 octobre 1793 ; chef cordonnier, 20 avril 1794 ; ne figure pas à la 64e demi- brigade.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

CANDELIER (Jacques), de Paris, 20 ans.

Capitaine, 27 septembre 1792 ; réformé pour infirmités, 7 décembre 1795.

CHARPENTIER (Jean-Baptiste), de Saint-Julien-du Sault (Yonne), 66 ans.

Milicien, 1747 ; incorporé aux grenadiers de France, 1749 ; rengagé aux gardes françaises, 1756 ; caporal, 1758 ; blessé en Hanovre ; admis aux Invalides, 1772.

Capitaine au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792 ; congédié, 25 avril 1796, et réadmis aux Invalides

CHATELAIN (Edme), de Chablis (Yonne), 26 ans.

Lieutenant, 27 septembre 1792; capitaine, 31 octobre 1793; mort à Port-Louis, 17 mars 1794.

DELAPLACE (Jean-Charles), des Andelys, 48 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1760-1764; au régiment de Normandie, 1775-1778; au régiment provincial de Paris, 1778-1789; dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Enrôlé dans la section de la Cité le 6, et sous-lieutenant au 1er bataillon des Amis de la République, le 27 septembre 1792; lieutenant, 1er novembre 1793; capitaine, 21 décembre 1793; redevenu lieutenant par suite de la réintégration du capitaine qu'il avait remplacé, 23 mai 1794; capitaine de grenadiers, 12 juillet 1794; réformé, 3 novembre 1795, et admis aux Invalides; pensionné, 1798.

DESROY (François), de Paris, 18 ans.

Lieutenant de canonniers, 27 septembre 1792; capitaine, 12 septembre 1793; congédié, 16 septembre 1795.

DUMAY (Pierre), de Paris, 52 ans.

Capitaine de canonniers, 27 septembre 1792; congédié, 15 avril 1795.

FAUGEROUX (Pierre-René), de Port-Louis (Morbihan), 21 ans.

Volontaire dans une compagnie franche formée à Vannes, 6 août 1792; sergent-major le 19; capitaine à l'organisation définitive à Châlons, 14 septembre 1792.

Maintenu capitaine lors de la réunion à Pogny de sa compagnie à sept autres de Paris pour former le 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; nommé chef de bataillon en second à Mayence, 18 juin 1793, a refusé; adjoint aux adjudants généraux, 21 décembre 1793; aide de camp du général Canuel, 1795; du général Grouchy, 1798; blessé et nommé chef d'escadron sur le champ de bataille de Valènco, 12 mai 1799, et mort le 16.

FÉROT (Simon-Jean), de Paris, 40 ans.

Soldat au régiment Royal, 1774-1780; puis au régiment de Champagne, 1786-1787.

Capitaine au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; destitué, 21 décembre 1793; réintégré, 23 mai 1794; parti, 19 août 1796.

FLAMAND (Nicolas), de La Chapelle-Saint-Denis, 25 ans.

Sergent-major, 27 septembre 1792; sous-lieutenant, 12 septembre 1793; lieutenant, 12 juillet 1794; capitaine, 11 novembre 1795; démissionnaire, 3 décembre 1796.

Léonard (Vincent), de Neuilly-sur-Seine, 32 ans.

Avait servi au régiment de Bretagne, de 1781 à 1789.

Capitaine au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; passé à la 64e demi-brigade; réformé, 1799.

Lioud (François), d'Annonay (Ardèche), 23 ans.

Sergent-major, 27 septembre 1792; capitaine, 12 novembre 1792; parti en congé limité, 6 février 1793; n'est pas rentré au bataillon.

Louvain (Jean-François-Toussaint), de Paris, 29 ans.

Soldat au régiment de Flandre, 1781-1784.

Capitaine au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; congédié, 10 novembre 1795; rappelé à l'activité au 1er bataillon auxiliaire de l'Eure, 1799; réformé de la 14e demi-brigade de ligne, 1800; retraité, 1811; décédé, 1827.

Melet (Louis-Bienaimé), de Paris, 20 ans.

Capitaine, 27 septembre 1792; congédié, 22 octobre 1796.

Milcent (Louis-Joseph), d'Avesnes (Nord), 25 ans.

Lieutenant, 27 septembre 1792; capitaine, 21 décembre 1793; passé à la 64e demi-brigade; réformé, 1801.

Ruaut (Colomban), de Baud (Morbihan), 29 ans.

Lieutenant, 27 septembre 1792; capitaine, 3 avril 1795; passé à la 64e demi-brigade; réformé, 1798; replacé à la 82e demi-brigade, 1799; réformé, 1803; secrétaire-écrivain de la place de Vannes, 1804.

Thomas (Jean), de Montpellier.

Fourrier, 27 septembre 1792; lieutenant de grenadiers, 26 octobre 1792; capitaine, 14 septembre 1793; tué à La Wantzenau, 26 octobre 1793.

Lieutenants.

Bouché (Joseph), de Paris, 41 ans.

Volontaire à la compagnie franche de Vannes, 7 août 1792; incorporé au 1er bataillon des Amis de la République, et sergent, 27 septembre 1792; sous-lieutenant, 31 octobre 1793; lieutenant, 11 septembre 1795; passé à la 64e demi-brigade; blessé à Antrain et à Naples; retraité, 1804.

Coudray (Louis), de Puteaux, 29 ans.

Soldat au régiment de Penthièvre, 1782-1791.

Lieutenant au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; congédié, 22 octobre 1796.

DESCOUIS (Denis-François), de Chaillot, 31 ans.

Lieutenant, 27 septembre 1792 ; parti, 21 juillet 1793.

DROUET (Hippolyte), de Claye-Souilly (Seine-et-Marne), 27 ans.

Sergent, 27 septembre 1792 ; sous-lieutenant de grenadiers, 26 octobre 1792 ; lieutenant, 12 septembre 1793 ; tué à La Wantzenau, 26 octobre 1793.

DUBEAU (Louis), de Paris, 19 ans.

Caporal de canonniers, 27 septembre 1792 ; sergent, 1er avril 1793 ; lieutenant, 12 septembre 1793 ; congédié, 16 septembre 1795.

GAUTHIER (Antoine), de Bourg-en-Bresse, 24 ans.

Caporal, 27 septembre 1792 ; sergent-major, 11 novembre 1792 ; sous-lieutenant, 2 mars 1793 ; lieutenant, 31 octobre 1793 ; réformé, 11 septembre 1795.

GRUNDLER (Louis-Sébastien), de Paris, 18 ans.

Sous-lieutenant, 27 septembre 1792 ; lieutenant, 21 décembre 1792 ; capitaine au 9e bataillon bis de sapeurs (devenu 4e bataillon du Morbihan), 8 mai 1794 ; passé à la 8e demi-brigade de ligne, 1796 ; adjoint aux états-majors, 1800 ; aide-de-camp du général Bonet, 1802 ; chef de bataillon, 1804 ; adjudant-commandant, 1807 ; employé au siège de Stralsund, en Espagne, en Hollande, à la Grande Armée ; général de brigade, 1812 ; chef d'état-major du 11e corps et C ✻, 1813 ; commandant de Paris et du département de la Seine, et ✠, 1814 ; secrétaire général du ministère de la guerre, mars 1815 ; commissaire du roi auprès des généraux alliés, août 1815 ; commandant le département de l'Aube, 1816 ; G O ✻, 1822 ; chef d'état-major du 1er corps de l'armée d'Espagne, lieutenant général et C ✠, 1823 ; employé comme inspecteur général en 1827 et 1829 ; en mission à Bruxelles pour l'organisation et la formation de l'armée belge, 1831 ; mort au château du Plessis, près Troyes, 27 septembre 1833.

Le général Grundler, baron de l'Empire en 1813, fut créé comte par Louis XVIII en 1815 ; il était chevalier du Mérite militaire de Bavière, commandeur de Saint-Joseph de Wurtzbourg, grand croix du Faucon blanc de Saxe-Weimar et de Saint-Ferdinand d'Espagne.

Son nom est inscrit au côté Nord de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile.

HUMBERT (Jean-Baptiste), d'Arbigny (Haute-Marne), 48 ans.

Cavalier au régiment Royal-Roussillon, 1768-1776 ; archer dans la maréchaussée de Bretagne, 1777-1783.

Sous-lieutenant au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792 ; lieutenant, 12 septembre 1793 ; passé à la 64e demi-brigade ; retraité, 1798.

LEFÈVRE (François), d'Herblay (Seine-et-Oise), 38 ans.

Soldat au régiment de Lyonnais, 1782-1790.

Sergent au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; sous-lieutenant, 17 septembre 1793; lieutenant, 12 juillet 1794; passé à la 64e demi-brigade; entré à l'hôpital de Citadella, mars 1797; sans nouvelles depuis.

MONET (Claude-François), de Velleminfroy (Haute-Saône).

Sergent, 27 septembre 1792; sous-lieutenant, 8 novembre 1793; lieutenant, 11 novembre 1795; congédié, 5 août 1796.

PÉPIN (Joseph), de Montpellier, 56 ans.

Lieutenant, 27 septembre 1792; tué à Laval, 27 octobre 1793.

PIDOUX (Joseph), de Coubremont-le-Grand (Suisse), 32 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; sergent de grenadiers, 26 octobre 1792; sous-lieutenant de grenadiers, 13 septembre 1793; lieutenant de grenadiers, 3 décembre 1793; passé à la légion des Francs, puis à la 46e demi-brigade; capitaine, 1804; ✻, 1806; tué à la bataille de Smolensk, 16 août 1812.

PRUD'HOMME (Étienne), de Rueil (Seine-et-Oise), 20 ans.

Sergent-major, 27 septembre 1792; sous-lieutenant, 31 octobre 1793; lieutenant, 8 décembre 1795; ne figure plus à l'embrigadement.

VILLENEUVE (Charles-Louis), d'Etaples (Pas-de-Calais), 52 ans.

Soldat dans les troupes boulonnaises, 1757-1763.
Sergent des volontaires de la section des Filles-Saint-Thomas, 12 septembre 1792; incorporé à Châlons au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; sous-lieutenant, 2 novembre 1793; lieutenant, 12 juillet 1794; réformé de la 64e demi-brigade, 1798; employé au bataillon auxiliaire d'Eure-et-Loir, puis au 2e du Haut-Rhin, 1799; réformé à nouveau, 1800; retraité, 1811.

Sous-Lieutenants.

CHIBON (Claude-Noël), de Paris, 44 ans.

Sergent, 27 septembre 1792; sergent-major, 12 septembre 1793; sous-lieutenant, 11 septembre 1795; à la suite de la 64e demi-brigade; retraité, 1798.

DAVOUT (Jacques), de Proussy (Calvados).

Soldat au régiment de Beauvoisis, 1787-1793.
Sergent-major au 1er bataillon des Amis de la République, 21 mai 1793; sous-lieutenant, 20 mai 1795; passé à la légion des Francs, 1796; les renseignements ultérieurs font défaut.

DELAIR (Jean-Louis), de Longjumeau, 22 ans.

Sous-lieutenant, 27 septembre 1792; passé aux chasseurs francs de Mayence,

18 avril 1793; lieutenant, 22 avril 1793; capitaine, 1er mai 1793; congédié, 1796.

Driez (Denis), d'Onjon (Aube), 32 ans.

Sergent, 27 septembre 1792; sous-lieutenant, 12 septembre 1793; tué à Laval, 27 octobre 1793.

Fabre.

Sous-lieutenant, 27 septembre 1792; parti en congé limité, 14 novembre 1792; non rentré au bataillon.

Féraud (Joseph), de Moustiers-Sainte-Marie (Basses-Alpes), 26 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Sous-lieutenant au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; aide-de-camp du général Garnier, 12 septembre 1793; rang de lieutenant et classé au 1er régiment de chasseurs à cheval, 1796; rang de capitaine, 1797; a cessé ses fonctions d'aide-de-camp, 1799; admis au traitement de réforme, 1801; blessé à Mayence et à la prise de la redoute de Sommalonga; retraité, 1811.

Guillaume (Pierre), de Château-Chinon (Nièvre), 45 ans.

Sergent-major, 27 septembre 1792; sous-lieutenant, 12 juillet 1794; passé à la 64e demi-brigade; réformé, 1799.

Hua (Jacques), de Vétheuil (Seine-et-Oise), 22 ans.

Sergent-major, 27 septembre 1792; sous-lieutenant, 12 juillet 1794; congédié, 22 octobre 1796.

Jacquot (Joseph), de Saint-Martin-l'Heureux (Marne), 27 ans.

Soldat au régiment de dragons de Monsieur, 1782-1787.

Sergent au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; sous-lieutenant, 21 décembre 1793, congédié, 22 septembre 1796.

Jannerot (Pierre-Georges-Jean), de Besançon, 24 ans.

Sergent, 27 septembre 1792; sous-lieutenant, 14 novembre 1792; congédié, 1er mars 1793.

Julien (Guillaume-Joseph), de Paris, 32 ans.

Sous-lieutenant de canonniers, 27 septembre 1792; prisonnier de guerre à Bingen, 27 mars 1793; rentré en France, juillet 1795, et retiré du service.

Messier (Claude), de Paris, 25 ans.

Canonnier, 27 septembre 1792; caporal, 1er avril 1793; sous-lieutenant, 12 septembre 1793; congédié, avril 1796.

NÉZOT (Jacques), de Puteaux, 37 ans.

Avait servi huit ans au régiment de Normandie.

Sous-lieutenant au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; tué à Kostheim, 8 juillet 1793.

PETITOT (Jean-Alexandre), de Meaux.

Sous-lieutenant, 27 septembre 1792 ; réformé, 10 octobre 1793.

PRUD'HOMME (Jean-Baptiste), de Rueil, 19 ans, frère du lieutenant.

Fourrier, 27 septembre 1792 ; sergent-major de grenadiers, 26 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 3 décembre 1793 ; congédié, 22 octobre 1796.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

ARABOUR (Pierre), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; caporal, 20 avril 1796 ; fourrier, 7 août 1796 ; ne se trouve pas à la 64e demi-brigade.

AUBERT (Nicolas-François-Michel), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; caporal, 31 octobre 1793; fourrier, 13 juillet 1794 ; sergent, 20 janvier 1795 ; les renseignements ultérieurs font défaut.

BERTRAND (Claude), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; fourrier, 26 janvier 1794 ; sergent, 7 novembre 1795 ; ne figure pas à la 64e demi-brigade.

BIDOIS (Pierre), de Paris, 20 ans.

Sergent, 27 septembre 1792; sergent-major, 9 novembre 1792 ; parti, 10 janvier 1793.

BILLARD (Pierre), de Crespières (Seine-et-Oise), 19 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; caporal, 1er septembre 1795 ; fourrier, 8 juin 1796 ; les renseignements ultérieurs font défaut.

BOUGOTTE de Lyon.

Sergent, 27 septembre 1792 ; parti, 23 octobre 1792.

BOUTON (Denis), de Vergies (Somme), 41 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; fourrier, 20 janvier 1795 ; passé à la 64e demi-brigade ; mort de blessures à Naples, 5 avril 1799.

Bulté (Jacques), de Puisieux (Seine-et-Marne), 49 ans.

Sergent, 27 septembre 1792; mort à Saumur, 27 décembre 1793.

Buot (Charles-Étienne), de Paris, 23 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; fourrier, 20 janvier 1795 ; présent à Nort, 5 octobre 1796 ; son sort ultérieur est inconnu.

Caboche (Pierre), de Paris, 23 ans.

Caporal, 27 septembre 1792 ; sergent, 29 septembre 1795 ; tué en Vendée, 15 avril 1796.

Carpentier (Étienne-François), de Stainville (Meuse), 28 ans.

Sergent-major, 27 septembre 1792; réformé, 19 février 1794 ; pensionné, 1795.

Cauchois (Louis-François), de Gentilly, 18 ans.

Canonnier, septembre 1792 ; sergent, 12 septembre 1793 ; les renseignements ultérieurs manquent pour la compagnie de canonniers.

Chastelain (Louis-Nicolas), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 3 octobre 1793 ; fourrier, 20 janvier 1795 ; sergent, 13 octobre 1795; congédié, 5 novembre 1795 pour passer dans la légion de Police.

Coquart (Jean-Benoît), de Tremblay (Seine-et-Oise).

Volontaire, 27 septembre 1792 ; grenadier, 26 octobre 1792 ; fourrier, 27 octobre 1793 ; sergent, 12 juillet 1794 ; présent à Ingrande, 2 octobre 1795.

Coquet (Jean-François), de La Fère (Aisne), 34 ans.

Sergent, 27 septembre 1792 ; il n'a pu être recueilli aucun autre renseignement.

Cordier (Julien), de Lorient, 32 ans.

Sergent, 27 septembre 1792; tué dans une sortie à Mayence, 11 avril 1793.

Deburre (Jean-François-Laurent), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 21 décembre 1793 ; sergent, 18 mai 1796 ; congédié, 30 juillet 1794.

Derue (Jean-Pierre), de Puteaux, 26 ans.

Caporal, 27 septembre 1792 ; fourrier, 12 septembre 1793 ; sergent-major, 1er novembre 1795 ; présent en juin 1795.

DIDINVILLE (Pierre), de Lunéville, 23 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 31 octobre 1793 ; sergent, 30 novembre 1795 ; réformé de la 64e demi-brigade, 1803.

DUCHÊNE (Jean-Bonaventure), de Pontivy, 16 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 14 juillet 1794 ; fourrier, 23 août 1795 ; ne figure pas à la 64e demi-brigade.

DUMONT (Antoine-Nicolas), de Paris, 17 ans.

Caporal, 27 septembre 1792 ; sergent, 20 janvier 1795 ; sergent-major, 19 juillet 1795 ; présent à Nort au 5 octobre 1796.

DUREAU (Jacques), de Maudétour (Seine-et-Oise), 21 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; grenadier, 26 octobre 1792 ; fourrier, 9 juillet 1794 ; rayé de la 64e demi-brigade, 1798.

DUVAL (François), de Paris, 18 ans.

Fourrier de canonniers, 27 septembre 1792 ; prisonnier de guerre à Bingen, 27 mars 1793 ; rentré, juillet 1795 ; n'a pas rejoint le bataillon.

FAUCHER (Julien-Jacques), de Lorient, 23 ans.

Sergent-major, 27 septembre 1792 ; il n'a pu être recueilli de renseignements ultérieurs.

FLAMAND (Pierre-Christophe), de La Chapelle-Saint-Denis, 20 ans.

Caporal, 27 septembre 1792 ; fourrier, 27 novembre 1792 ; sergent-major, 12 juillet 1794 ; démissionnaire de la 64e demi-brigade, 1797.

FRANCHE (Pierre), de Neuville (Rhône), 22 ans.

Caporal, 27 septembre 1792 ; sergent, 12 septembre 1795 ; parti de la 64e demi-brigade, 1796.

GASPARD (Nicolas), de Versailles, 28 ans.

Caporal, 27 septembre 1792 ; sergent, 4 mars 1793 ; mort à Nantes, octobre 1793.

GÉLIN (Jean-Barthélemy), de Tremblay (Seine-et-Oise), 21 ans.

Caporal, 27 septembre 1792 ; sergent-major, 31 octobre 1793 ; présent à Tiffauges au 20 avril 1796.

GRENIER (Étienne), de Sainte-Foy (Gironde), 19 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 20 mai 1793 ; fourrier, 31 octobre 1793 ; sergent, 12 juillet 1794 ; en réquisition à Paris pour la fabrication des armes, 16 août 1794.

GRÉVIN (Edme-Charles), de Paris, 35 ans.

Fourrier, 27 septembre 1792; sergent, 12 janvier 1795; démissionnaire pour passer dans la légion de Police, 26 octobre 1795.

GRODARD (Jean-Nicolas), de Puteaux, 18 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; fourrier, 20 janvier 1795 ; sergent, 18 mai 1796 ; ne figure plus après l'embrigadement.

GUILLEMOT (Sébastien-Pierre), de Vannes, 19 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; grenadier, 26 octobre 1792 ; fourrier, 8 juin 1794 ; sergent, 20 janvier 1795 ; réformé, 27 novembre 1795.

HENRY (Nicolas), de Beauvais.

Fourrier, 27 septembre 1792 ; sergent-major, 12 septembre 1793 ; parti, 26 octobre 1793.

HEURTEAUX (Henry-Léopold), d'Arras, 35 ans.

Soldat au régiment de Navarre, puis au régiment d'Armagnac, 1777-1793. Volontaire au 1er bataillon des Amis de la République, 9 septembre 1794 ; fourrier, 20 janvier 1795 ; passé dans la légion de Police et démissionnaire, 22 août 1795.

HIRCQ (Manuel), de Robert-Espagne (Meuse), 20 ans.

Canonnier, 27 septembre 1792 ; caporal, 15 mars 1793 ; sergent, 1er avril 1796 ; les renseignements ultérieurs manquent.

HUGUET (Antoine), de Metz, 35 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 13 juin 1793 ; fourrier, 13 septembre 1793 ; sergent, 31 octobre 1793 ; ne se trouve pas à la 64e demi-brigade.

JAUGEY (Didier), de Champigny (Haute-Marne), 44 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 3 mars 1793 ; fourrier, 6 mai 1793 ; sergent, 12 septembre 1793 ; présent à Chemillé au 3 juillet 1795.

JOUANNE (Pierre-Antoine), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 15 février 1793 ; sergent, 15 août 1795 ; rayé de la 64e demi-brigade comme ancien à l'hôpital, 1798.

LACIER.

Sergent, 27 septembre 1792 ; parti en congé limité, 3 mars 1793 ; n'est pas rentré au bataillon.

LAGNEAU (Jacques-Joseph), de Bondy, 23 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; caporal 25 février 1793; sergent-major, 15 mars 1793; rayé de la 64e demi-brigade comme ancien à l'hôpital, 1798.

LANGLOIS (Charles-Marie-Simon), de Paris, 21 ans.

Canonnier, 27 septembre 1792; caporal, 29 mars 1793; fourrier, 17 mai 1793; sergent, 8 août 1794; les autres renseignements font défaut.

LA PORTE (Étienne-Nicolas), de Saint-Fiacre (Seine-et-Marne), 29 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; caporal, 20 février 1793; fourrier, 3 mai 1793; sergent, 4 novembre 1793; passé dans la légion de Police et démissionnaire, 12 septembre 1795.

LARDENOIS (Louis), de Paris, 56 ans.

Sergent, 27 septembre 1792; mort à Angers, mai 1794

LEBLOND (Jean-François), de Mayenne, 35 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; fourrier de grenadiers, 18 septembre 1793; disparu à La Wantzenau, 26 octobre 1793.

LE COQUE (Pierre-François), de Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), 40 ans.

Caporal, 27 septembre 1792; sergent, 31 octobre 1793; retraité de la 64e demi-brigade, 1801.

LEGRAND (Jean-Baptiste), de Paris, 21 ans.

Caporal, 27 septembre 1792; fourrier, 14 décembre 1793; sergent, 20 janvier 1795; congédié de la 64e demi-brigade, 1802.

LEIBRE (Jacob), de Bayonne, 21 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; sergent de grenadiers, 26 octobre 1793; entré à l'hôpital à Landau, 4 avril 1793; sans nouvelles depuis.

LEJEUNE (Jean-Germain), de Puteaux, 23 ans.

Caporal, 27 septembre 1792; sergent, 11 octobre 1795; rayé de la 64e demi-brigade comme ancien à l'hôpital, 1798.

LE NOIR (Jacques), de Nanterre, 18 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; fourrier, 21 janvier 1795; passé à la légion des Francs, puis à la 46e demi-brigade; son sort ultérieur est inconnu.

LE RÉGENT (Pierre), de Questembert (Morbihan), 31 ans.

Volontaire au 2e bataillon du Morbihan, janvier-juillet 1792.

Volontaire au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; caporal, 3 décembre 1792; sergent, 14 juillet 1794; sergent-major, 12 septembre 1795; réformé de la 64e demi-brigade, 1803.

Le Roy (Étienne-Benjamin), de Rouen, 17 ans.

Caporal, 27 septembre 1792; sergent, 12 septembre 1793; réformé pour blessures reçues à Laval, 1793.

Leschaudelle (Jean-Léonard), de Paris, 21 ans.

Sergent-major de canonniers, 27 septembre 1792; prisonnier de guerre à Bingen, 27 mars 1793; mort en captivité.

Levasseur (Jean-Pierre), de Bonvillers (Oise), 20 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; caporal, 22 mars 1796; fourrier, 12 avril 1796; ne figure plus après l'embrigadement.

Lobé (Jean), de Claye (Seine-et-Marne), 28 ans.

Sergent, 27 septembre 1792; tué à Montaigu, 11 octobre 1793.

Martin (Jacques), de Puteaux, 18 ans.

Caporal, 27 septembre 1792; fourrier, 28 mars 1793; sergent-major, 8 septembre 1793; passé comme caporal aux grenadiers, 10 juin 1796; rayé de la 64o demi-brigade, 1797.

Massino (Barthélemy), de Pamale (Piémont), 25 ans.

Avait servi au régiment d'infanterie de Berwick.
Sergent-major au 1er bataillon des Amis de la République, 6 octobre 1793; sergent de grenadiers à la 64e demi-brigade, 1796; tué au combat de Versa, 7 juin 1799.

Mathieu, de Paris.

Sergent, 27 septembre 1792; parti, 22 octobre 1792.

Maury (Michel), d'Aurillac, 24 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; caporal de grenadiers, 26 octobre 1792; sergent, 16 septembre 1793; congédié de la 64e demi-brigade, 1802.

Mérillon (Jean-Henry), de Puteaux, 20 ans.

Caporal, 27 septembre 1792; fourrier, 21 septembre 1793; sergent-major, 11 octobre 1795; présent à Tiffauges au 20 avril 1796.

Meunier (Nicolas), d'Arnay (Côte-d'Or), 24 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; caporal, 21 septembre 1793; sergent, 12 septembre 1794; parti, 5 novembre 1795.

MOUCHY (Jean-Baptiste), de Paris, 15 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 8 juin 1796 ; fourrier, 2 août 1796 ; passé à la 64e demi-brigade ; mort à Sainte-Benedette, 11 septembre 1797.

MOUILLEFARINE.

Sergent, 27 septembre 1792 ; sergent-major, 26 octobre 1792 ; parti, 5 novembre 1792.

MURE (Fleury), d'Yzeron (Rhône), 28 ans.

Caporal, 27 septembre 1792 ; fourrier, 12 septembre 1793 ; sergent-major, 31 octobre 1793 ; parti de la 64e demi-brigade, 1801.

PATOUS (Louis), des Andelys, 45 ans.

Avait servi dans les gardes françaises de 1773 à 1781.

Sergent au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792 ; mort à Angers, 3 août 1795.

PATTÉ (Jean), de Puteaux, 21 ans.

Caporal, 27 septembre 1792 ; sergent, 26 octobre 1792 ; tué à Laval, 27 octobre 1793.

PETIT (Hugues), de Bligny (Côte-d'Or), 20 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 25 octobre 1793 ; sergent, 16 novembre 1795 ; ne figure plus après l'embrigadement.

PETITCOLAS (Dominique), de Mirecourt (Vosges), 40 ans.

Volontaire enrôlé à La Chapelle-Saint-Denis, le 7, et sergent au 1er bataillon des Amis de la République, le 27 septembre 1792 ; mort des fatigues de la guerre à Nantes, 11 octobre 1796.

PLEUVIN (Henri-Augustin), de Guingamp, 41 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 14 octobre 1793 ; sergent, 14 octobre 1795 ; présent au 22 octobre 1796.

POUCHARD (Nicolas), de Gentilly, 19 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 21 novembre 1793 ; sergent, 17 mai 1796 ; les renseignements ultérieurs manquent.

PREVOST (Nicolas-Jean-Louis), de Paris, 26 ans.

Sergent de canonniers, 27 septembre 1792 ; sergent-major, 1er avril 1793 ; congédié, 15 avril 1795.

RAVIER (Jean-Sébastien), de Paris, 19 ans.

Caporal, 27 septembre 1792 ; sergent, 12 novembre 1793 ; son sort ultérieur est inconnu.

Redouté (Pierre), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 20 janvier 1795 ; fourrier, 9 novembre 1796 ; parti du 64e régiment de ligne, 1804.

Rémond (Jean-Baptiste), d'Orléans, 42 ans.

Sergent, 27 septembre 1792 ; réformé pour infirmités, 24 juillet 1795.

Ringuet.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; fourrier, 27 octobre 1792 ; parti, 18 novembre 1792.

Rochette (Jacques-Gilles), de Paris, 28 ans.

Sergent, 27 septembre 1792 ; parti, 1er août 1793.

Saulnier (Claude), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; grenadier, 26 octobre 1792 ; caporal, 18 septembre 1793 ; sergent, 3 décembre 1794 ; passé à la 64e demi-brigade ; mort à Modène, 25 avril 1798.

Sorbié (Adrien), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; fourrier, 20 janvier 1795 ; sergent, 31 mars 1796 ; ne figure pas à la 64e demi-brigade.

Tavernier (Charles-François), de Besançon, 23 ans.

Sergent, 27 septembre 1792 ; sergent-major, 5 mars 1793 ; rayé de la 64e demi-brigade comme ancien à l'hôpital, 1798.

Travers (Simon), de Puteaux, 21 ans.

Avait servi 2 ans au régiment de Penthièvre.
Sergent, 27 septembre 1792 ; réformé, 12 septembre 1795.

Verpilliat (Pascal), de Coulours (Yonne), 35 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; caporal, 24 octobre 1793 ; fourrier, 12 novembre 1793 ; sergent, 20 janvier 1795 ; passé à la légion des Francs ; retraité de la 46e demi-brigade, 1801.

Volpelière (Jean-Jacques-David), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; fourrier, 26 octobre 1792 ; sergent-major, 31 octobre 1793 ; congédié par ordre du général pour entrer à la pharmacie de Nantes, 10 décembre 1793 ; pharmacien de 3e classe, 1794 ; employé à l'armée des Pyrénées occidentales, 1795 ; licencié à la paix avec l'Espagne, 1796.

WATRIN (Lucien), de Beauvais, 18 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; fourrier, 26 octobre 1792; sergent, 14 septembre 1793; sergent-major, 23 novembre 1793; présent à Ingrande, 2 octobre 1795.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

64e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(*2e formation*).

Cette demi-brigade fut provisoirement formée par bataillon à Nantes par le général Avril et le commissaire des guerres Mac-Curtain.

Le 1er bataillon, composé des 1er, 2e et 4e de la Loire-Inférieure, 8e de la Seine-Inférieure, 2e de la République et 15e de la formation d'Orléans, fut constitué le 14 novembre 1796. Le 2e bataillon, réunion des 14e bataillon de la Charente, 4e de l'Orne, 1er des Réserves et 1er des Amis de la République, fut organisé le 17 novembre. Enfin le 3e bataillon, formé le 20 novembre, comprit le 8e bataillon de la formation d'Orléans, le 6e de la Charente-Inférieure, le 4e des Ardennes et le 2e de la Réunion, de Paris.

Les trois bataillons furent mis en route pour l'armée d'Italie de suite et séparément : le 1er, le 16 novembre; le 2e, le 18; le 3e, le 21. Même le 4e bataillon des Ardennes, qui n'avait pu gagner Nantes avant l'embrigadement et n'arriva dans cette ville que le 23 novembre, la quitta le 28 et rejoignit isolément la demi-brigade à l'armée d'Italie.

Les deux premiers bataillons furent affectés à la division Serurier et firent le siège de Mantoue; le 3e demeura en garnison à Bergame. Les trois bataillons se trouvèrent réunis seulement le 25 mai 1797, et l'organisation définitive fut effectuée le lendemain.

Enfin, la 64e demi-brigade fut réorganisée par ordre du général en chef, à Valeggio, le 13 mars 1798.

On relève sur les contrôles de la demi-brigade, parmi les anciens volontaires du 1er bataillon des Amis de la République :

BARRET (Louis), d'Épernay, 23 ans.

Sergent; tué à l'affaire de Borghetto, 30 mars 1799.

BLONDEAU (Étienne), de Gentilly, 30 ans.

Volontaire; réformé, 1801.

Boucherat (Lazare), de Saint-Bris (Yonne), 16 ans.

Volontaire ; passé comme caporal du 64e au 116e régiment de ligne ; amputé du bras droit au siège de Saragosse ; admis aux Invalides, 1809.

Colin (Antoine-Nicolas), de Paris, 25 ans.

Volontaire; blessé en Vendée; retraité, 1796; admis aux Invalides, 1835; décédé, 1841.

Crinon (Philippe), d'Alincourt (Ardennes).

Volontaire; blessé à Capoue; retraité 1801; admis aux Invalides, 1829; décédé, 1849.

Délicourt (Nicolas), de Marcilly (Haute-Marne), 20 ans.

Sergent; réformé, 1801.

Dragone (Isidore), de Paris, 22 ans.

Volontaire; décédé, 9 juin 1803.

Gilbert (Pierre), de Puteaux, 17 ans.

Sergent; a obtenu un fusil d'honneur, 15 septembre 1802, pour avoir pris dans une sortie faite à Capoue un drapeau et une caisse de tambour qu'il rapporta au général commandant la place; ✻ de droit; retraité, 1812.

Gondé (Georges), de Beissat (Creuse), 24 ans.

Volontaire; blessé à Reggio; placé aux Vétérans, 1802; décédé 1807.

Goubet (Antoine), de Paris, 20 ans.

Volontaire; mort à Porto-Legnago, 26 septembre 1797.

Hévin (Jean-Louis), d'Issy, 21 ans.

Sergent; retraité, 1812.

Jullien (Mathurin), de Paris, 20 ans.

Tambour; rayé comme ancien à l'hôpital, 1798.

Lajon (Denis), de Gentilly, 17 ans.

Caporal; réformé, 1805.

Lanceseux (Étienne), de Claye (Seine-et-Marne), 25 ans.

Volontaire; réformé, 1801.

Léger (Paul), de Nogent (Eure-et-Loir).

Tambour; réformé, 1801.

LHUILLIER (Pierre), de Paris, 18 ans.

Volontaire ; congédié, 1802.

MARTIN (François), de Puteaux, *13* ans.

Tambour ; réformé, 1805.

MICHEL (Louis), de Vic (Meurthe), 40 ans.

Volontaire ; placé aux Vétérans, 1802.

MONNIER (Louis-Jean-Baptiste-Philippe), de Paris, 20 ans.

Caporal ; rayé comme ancien à l'hôpital, 1798.

MOUSSE (Jean-Antoine-Nicolas), de Gentilly, 15 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; sapeur à la 64e demi-brigade, 1796 ; sergent de grenadiers, 1800 ; passé au 2e régiment de la garde de Paris, 1803 ; ✠ ; sous-lieutenant, 1805 ; successivement lieutenant, puis capitaine ; mort de blessures à Aguilar del Campo, 4 janvier 1809.

NAUDIN (Pierre), de Gyé-sur-Seine (Aube), 19 ans.

Sergent de grenadiers ; passé dans les chasseurs à pied de la garde impériale, 1806 ; ✠ ; retraité, 1810.

NÉZOT (Jean-Jacques), de Puteaux, 20 ans.

Volontaire ; réformé, 1801.

PETIT (Antoine), de Paris, 24 ans.

Caporal ; placé aux Vétérans, 1808.

PITEL (Vincent), de Guéméné (Morbihan), 40 ans.

Volontaire ; placé aux Vétérans. 1803.

ROBERT (Jean-Louis), d'Abbeville, 47 ans.

Volontaire au 3e bataillon de la Seine-Inférieure, mars-juillet 1792
Volontaire au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792 ; passé à la 64e demi-brigade, blessé à Mayence, réformé et placé aux Vétérans, 1798 ; retraité, 1811.

ROBERT (Jean-Louis-Alexandre), de Dieppe, né le 18 juillet 1784, *8* ans, fils du précédent.

Tambour, 27 septembre 1792 ; réformé, 1798.

ROBERT (Louis), de Paris, 20 ans.

Grenadier ; réformé, 1811.

SANCIER (Firmin), de La Neuville-au-Bois (Somme), 17 ans.

Grenadier; mort à Naples de blessures, 24 mars 1799.

SAVIGNY (Simon-Denis), de Puteaux, 18 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; passé de la 64e demi-brigade aux chasseurs à pied de la garde des Consuls, 1800; caporal, 1807; lieutenant en 2e aux Vélites de Florence, avril 1810; lieutenant au 92e régiment de ligne, août 1810; passé au 126e; prisonnier en Russie; rentré en France et mis en demi-solde, 1814; employé dans les tirailleurs de la garde nationale de Paris pendant les Cent-Jours; blessé à Mayence; retraité, 1816.

TAVIOS (Denis), d'Hannaches (Oise), 22 ans.

Sergent; congédié, 1802.

SIBILLIER (Edme), de Buffon (Côte-d'Or), 38 ans.

Grenadier; réformé, 1805.

TRAVERT (Jean-Pierre), de Puteaux, 19 ans.

Volontaire; réformé, 1809.

VIANNET (Jean), de Pontivy (Morbihan), 56 ans.

Volontaire; placé aux Vétérans, 1802.

VINCENT (Mathieu), d'Arnac-le-Poste (Haute-Vienne), 23 ans.

Chasseur; passé de la 64e demi-brigade à la 30e légère, 1797; prisonnier de guerre, 1799-1800; passé au 25e léger, 1804; placé aux Vétérans, 1806.

46e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE.

Le 1er bataillon des Amis de la République fournit un contingent destiné à la formation de la 2e légion des Francs, qui fut reconstituée sous la dénomination de 46e demi-brigade de ligne.

Les registres matricules de ce corps ont été mal tenus, et la mutation de cessation de service manque pour 21 hommes sur les 32 indiqués comme provenant du 1er bataillon des Amis de la République.

Il n'est donc possible que de citer les quelques noms qui suivent :

CLAVIER (Jean), de Paris, 34 ans.

Sergent; retraité, 1808.

DESAVELLE (Jean), de Louvigny (Moselle), 18 ans.

Caporal; réformé, 1805.

DEVERA (Claude), de Brienne-le-Château, 26 ans.

Volontaire; tué à l'ennemi, 26 mars 1799.

DUCHESNE (Jean-Bonaventure), de Pontivy, 16 ans.

Caporal; placé aux Vétérans, 1810.

LIVET (René), de Champillon (Marne), 19 ans.

Volontaire; rayé comme ancien à l'hôpital, 1801.

LOIS (Yves), d'Hennebont, 20 ans.

Volontaire; mort au Sénégal, 1er octobre 1805.

Divers.

ASTRUC (Jacques-Clément), de Lavaur, 25 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; congédié pour entrer dans la pharmacie à Mayence, 8 mai 1793; pharmacien de 3e classe, employé successivement aux armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle, à Rheinzabern, Bergzabern et Belfort; réformé, 21 avril 1797.

BATTIN (Auguste), d'Issy, 19 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; cannonier, 9 avril 1793; passé au 8e régiment de hussards, 18 juin 1793; rayé des contrôles, 1796.

BESSODON (Claude-Antoine-Honoré), de Paris.

Volontaire enrôlé sur la section de Montreuil, le 9, et caporal au 1er bataillon des Amis de la République, le 27 septembre 1792; mort à Nantes, 9 octobre 1793, des suites des fatigues du siège de Mayence, où il s'était distingué.

BUREAU (André-Charles), de Paris, 57 ans.

Soldat au régiment de Dillon, puis au régiment de Lyonnais, 1752-1765.

Volontaire au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; réformé pour infirmités, 12 février 1795, et placé aux Vétérans; admis aux Invalides, 1799.

CITRON (Jean-Pierre-Louis).

Avait servi trois ans au régiment de Provence.

Volontaire au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; mort des fatigues de la guerre à Mayence, 12 février 1793.

Avait emmené avec lui sa femme, Marie-Nicole *Lefebvre*, qui servit comme vivandière au bataillon à Mayence, puis en Vendée.

COLIN (Antoine-Nicolas), de Moyenmoutier (Vosges), 24 ans.

Volontaire enrôlé sur la section de Montreuil, 16 septembre 1792; réformé pour infirmités, 11 novembre 1795; pensionné, 1800.

DELAUME (Étienne-Jean-Baptiste), de Montfort-l'Amaury, 18 ans.

Volontaire au 2e bataillon de Seine-et-Oise, 1791 ; canonnier au 1er bataillon des Amis de la République, 27 septembre 1792; blessé en Vendée; passé au bataillon de canonniers réunis de l'armée des Pyrénées-Occidentales, 1794; congédié, 1795; pensionné, 1799.

DUPONT (Maurice), *15* ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; parti, 6 mars 1793.

FAUVEAU (Jérôme-Denis), 41 ans.

Huissier et petit sonneur du chapitre de Notre-Dame de Paris.
Volontaire enrôlé sur la section de la Cité, 8 septembre 1792; blessé à Mayence; mort à Toul, 22 octobre 1793.

FÉRON (Antoine), de Châtillon (Seine), 41 ans.

Grenadier; entré à l'hôpital de Wissembourg, 16 août 1793; sans nouvelles depuis.

GENEST (Pierre-Denis), de Paris, 21 ans.

Canonnier, 27 septembre 1792 ; congédié pour infirmités, 19 avril 1795.

HAOURS (Joseph), de Landau, *12* ans.

Volontaire, 1er janvier 1793; parti, 16 juillet 1793.

HORVATTE (Jean-Charles), de Paris, 16 ans

Volontaire, 27 septembre 1792 ; réformé pour infirmités, 16 septembre 1795.

JOSSET (Pierre), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; blessé à Mayence; congédié, 13 juillet 1794; placé aux Vétérans, 1800; pensionné, 1802; admis aux Invalides, 1831.

LAGRANGE (Jean-François), de Paris, 27 ans.

Enrôlé sur la section de Popincourt, le 4 septembre 1792, et tambour au 1er bataillon des Amis de la République, le 27 ; tué entre Chemillé et le Pont-Barré, 2 avril 1795.

LAMBERT (Michel), de Gentilly, *14* ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; parti, 22 septembre 1793.

LAVIGNAT (Jean), de Saint-Vincent d'Excideuil (Dordogne), *66* ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; entré à l'hôpital, à Orléans, 19 août 1793; sans nouvelles depuis.

LE SENNE (Henri), d'Amiens, 31 ans.

Enrôlé sur la section des Halles, 4 septembre 1792; tué à Kostheim, 8 juillet 1793.

MENNEGOT (Louis-Henry), de Gentilly, *14* ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; tué à Torfou, 19 septembre 1793.

MEYER (Antoine), de Lunéville, 31 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; blessé à Laval ; réformé, 5 novembre 1794 ; pensionné, 8 février 1795 ; lieutenant de Vétérans, 19 juin 1796 ; admis aux Invalides, 19 juin 1797 ; retraité, 1802 ; réadmis aux Invalides, 1827.

NÉZOT (Nicolas), de Puteaux, 20 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; réformé pour infirmités, 1er novembre 1795.

PARIS (Pierre), de Paris, 19 ans.

Caporal de canonniers, 27 septembre 1902; passé au 8e régiment de hussards, 1er juillet 1793; décédé, 2 août 1795.

PATUREAUX (François), de Gentilly, *14* ans.

Canonnier; passé au 5e régiment d'artillerie, février 1796; à l'hôpital, 29 juin 1796 ; sans nouvelles depuis.

PERRET (Marin), de Magland (Savoie), 18 ans

Volontaire, 27 septembre 1792; grenadier, 26 octobre 1792; passé comme fourrier au 6e bataillon du Bas-Rhin, 21 avril 1793; sergent, 1794; passé de la 152e demi-brigade à la légion de Police, 1795.

PICARD (André), de Paris, 33 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792 ; réformé, 15 août 1796.

PLISSON (Gabriel), de Sainte-Sévère (Indre), 17 ans.

Volontaire; blessé à Mayence; pensionné, 1794; admis capitaine aux Invalides, 1798, puis placé au camp de Vétérans de Juliers.

POTIER (Jean-Claude), de Tillé (Oise), *'0* ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; tambour, 27 août 1795; parti, 22 novembre 1795.

PRUDHOMME (Pierre), de Saint-Martin-de-Mieux (Calvados), *70* ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; blessé à Laval; réformé, 6 novembre 1793; admis aux Invalides, 1795; pensionné, 1800.

ROBERT (Jean-Fiacre), de Paris, 23 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; réformé, 22 février 1793.

SAUSSET (Étienne), de La Chapelle-Saint-Denis, *14* ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; caporal, 21 décembre 1793; décédé à Angers, 16 avril 1794.

SIMON (Augustin), de Montmartre, 15 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; blessé à Dol; réformé, 5 décembre 1793.

VARLET (Charles-Lambert), de Paris.

Volontaire, 27 septembre 1792; réformé, 10 octobre 1793.

VARONGUIN (Pierre), de Paris, 26 ans.

Volontaire, 27 septembre 1792; réformé pour infirmités, 17 novembre 1795.

1ER BATAILLON DE LA RÉPUBLIQUE

(25 SEPTEMBRE 1792 — 28 JUIN 1795)

HISTORIQUE DU CORPS.

Le 1er bataillon de la République fut l'un de ceux formés pour le camp de Paris et organisé à l'aide de compagnies constituées de volontaires enrôlés sur les places, et casernées. Une seule compagnie provenait entière d'une section; elle fut fournie par celle des Lombards et avait été organisée le 20 août.

Les autres compagnies furent toutes formées le 15 septembre, mais leur réunion en bataillon tarda à s'opérer. On lit, en effet, dans le *Registre des délibérations du camp de Paris* [1] :

A la séance du 24 septembre 1792 :

La Commission, instruite par M. Moulin, sous-adjudant général de la garde nationale parisienne, délégué près la Commission par le Commandant général, que le bataillon destiné à camper le premier est formé en compagnies, mais qu'étant logé dans différentes casernes, il ne peut être mis ensemble et former son état-major qu'au camp,

Considérant que du compte qui vient de lui être rendu, il résulte que le bataillon dont il s'agit ne pourrait se rendre au camp que par compagnies; considérant que cette méthode de campement serait aussi opposée aux usages militaires qu'à l'ordre nécessaire dans une semblable opération,

Arrête que M. le Commandant général est invité à réunir, le plus tôt possible, dans une même caserne, les compagnies du bataillon indiqué, en observant que, d'après l'état qu'il a remis au Comité, celles des Carmes et de la Sorbonne offrent l'emplacement nécessaire, et que, nonobstant le défaut de lits, il est possible d'y coucher cette troupe de la même manière qu'elle doit l'être au camp, c'est-à-dire avec de la paille de couchage et des couvertures; que le bataillon ainsi réuni nommera son état-major et que, aussitôt cette opération terminée et le bataillon inspecté par un officier général du camp, les ordres seront donnés pour les subsistances, de manière que le bataillon pourra camper deux jours après.

1. *Archives administratives de la guerre.*

A la séance du 27 septembre :

Le Commandant général de la garde nationale fait part à la Commission des mesures qu'il a prises pour faire organiser les bataillons qui doivent aller au camp.

La formation définitive avait été effectuée le 25 septembre 1792, par l'élection des officiers de l'état-major. L'original du procès-verbal fut déposé à la Commune de Paris, et des extraits furent délivrés le jour même aux titulaires.

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU LIEUTENANT-COLONEL EN CHEF[1].

Aujourd'hui vingt-cinq septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an 4e de la Liberté, 1er de la République, nous, officiers, sous-officiers et volontaires gardes nationaux, logés aux casernes de la Courtille, nous nous sommes assemblés dans la salle ordinaire des exercices à l'effet de procéder à la nomination d'un lieutenant-colonel commandant, conformément à l'article 16 de la loi du 4 août 1791, concernant la formation de l'état-major des bataillons de gardes nationaux volontaires, et, après avoir recueilli les suffrages, il est résulté que le sieur Nicolas-Mathieu *Coupart*, ayant obtenu 289 voix sur 443 votants présents, nous l'avons nommé et reconnu pour notre lieutenant-colonel commandant en chef. En foi de quoi nous avons autorisé le président et les huit commissaires scrutateurs à signer pour nous, et au nom de chacun de nous le présent qui devra être présenté au Commandant général de la garde nationale, à la Municipalité de Paris et au commissaire ayant la police dudit bataillon, et qu'il en serait délivré copie audit sieur Nicolas-Mathieu Coupart pour lui servir et valoir, ainsi qu'il est prescrit par l'article 47 de la sect. 2 de la loi du 3 février 1792.

Fait à Paris, le 25 septembre 1792, l'an 4e de la Liberté, 1er de la République Française.

Le Pareur, *lieutenant-colonel;* Baron, *président;* Coupart, *1er lieutenant-colonel;* Reynaud, *capitaine, commissaire;* Grimaux, *capitaine;* Marcel, *capitaine, commissaire;* Le Brun, *sous-lieutenant;* Drouot, *sous-lieutenant;* Bricon, *lieutenant;* Benoit, *lieutenant;* Marchand, *lieutenant;* Maillard, *capitaine.*

Vu par nous, commissaire des guerres de la 17e division militaire employé à Paris,

Leroux.

L'extrait relatif au lieutenant-colonel en second *Le Pareur* n'a pas été retrouvé. Le quartier-maître trésorier *Touret* fut élu par « plus de 300 voix », sur 447 votants[2]. L'adjudant-major ne fut pas élu,

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Coupart, classement général alphabétique, 1791-1847.

2. Procès-verbal (semblable à celui du lieutenant-colonel en chef), en copie conforme au dossier Touret, aux *Archives administratives de la guerre*, classement général alphabétique, 1791-1847.

mais nommé par le général en chef de l'armée de l'Intérieur, et seulement le 12 octobre.

Les procès-verbaux de formation des compagnies furent déposés au secrétariat de la Municipalité de Paris, et un extrait en ce qui le concernait fut délivré, le 10 novembre 1792, par le secrétaire-greffier par intérim, Coulombeau, à chacun des officiers.

Il résulte de ces extraits, ainsi que du contrôle du corps, que le 1er bataillon de la République fut ainsi composé à sa formation :

1re compagnie [1].

Gressent (Pierre), *capitaine.*
Lavarre (Guillaume), *lieutenant.*
Maugras (Pierre-François), *sous-lieutenant.*

2e compagnie.

Maillard de Chantelou (Marie-Jean-Raymond), *capitaine.*
Marchand (Joseph), *lieutenant.*
L'Écard (Charles-Louis), *sous-lieutenant.*

3e compagnie.

Marcel (Jean-Jacques), *capitaine.*
Bruant (Antoine-Simon), *lieutenant.*
Perdrix (Jacques-François), *sous-lieutenant.*

4e compagnie.

Clément (Marcel-Florent), *capitaine.*
Montreuille (Jean-Baptiste), *lieutenant.*
Viseur (Joseph), *sous-lieutenant.*

5e compagnie.

Baron (Claude), *capitaine.*
Picard (Pierre), *lieutenant.*
Drouot (Étienne-François), *sous-lieutenant.*

6e compagnie.

Grimaux (Pierre-Jean-Joseph), *capitaine.*
Attrel (Louis-François), *lieutenant.*
Rebourg (Jacques-Nicolas-Denis), *sous-lieutenant.*

7e compagnie.

Reynaud (Pierre-François), *capitaine.*
Benoist (Louis), *lieutenant.*
Chatelain (Pierre-François), *sous-lieutenant.*

1. Fournie par la section des Lombards ; les officiers ont été réélus le 25 septembre, après la promotion de Le Parcur au commandement en second du bataillon.

8e compagnie.

Courtieux (André), *capitaine.*
Bricon (Charles), *lieutenant.*
Le Brun (Pierre-Louis), *sous-lieutenant.*

Il ne fut pas attaché de compagnie de canonniers au bataillon selon l'usage, ou du moins on ne trouve aucune trace de compagnie de canonniers. Quant à la compagnie de grenadiers elle fut ultérieurement formée.

A sa constitution, le bataillon porta la dénomination de *bataillon Coupart*; il fut caserné à la Courtille, et, dit le procès-verbal de la Commission du camp de Paris pour la séance du 4 octobre :

Le Commandant général des Sections armées prévient la Commission qu'un bataillon de volontaires est prêt à camper sous Paris. Ils ont besoin dans la caserne qu'ils occupent maintenant des mêmes fournitures qu'au camp. La Commission charge le citoyen Roussière présent, d'y pourvoir sur le récépissé de l'adjudant dudit bataillon et arrête que ce bataillon transportera au camp les objets qui leur seront remis à la caserne.

Le 7 octobre, le bataillon se présente à la barre de la Convention [1] :

Le 1er [2] bataillon de la République française, formé sur les théâtres de Paris, demande à l'Assemblée des commissaires pour recevoir son serment de soutenir jusqu'à la mort la Liberté, l'Égalité et la République. Les citoyens députés Rouyer et Lahaie sont nommés à cet effet, et ils annoncent, bientôt après, que leur mission a été remplie suivant les règles.

Le lendemain, 8 octobre, Santerre envoya le bataillon camper :

La Commission [du camp de Paris] entend ensuite le rapport que lui fait le citoyen Barquier de l'arrivée inattendue, à Saint-Ouen, d'un bataillon envoyé par le citoyen Santerre pour y camper, et des précautions qu'il a cru devoir prendre pour procurer à ce bataillon toutes les munitions que le défaut d'avis de la part du Commandant général n'avait pas permis de préparer.

La Commission loue le zèle du citoyen Barquier et ordonne qu'il en sera fait mention honorable dans son procès-verbal. Elle prend, à cette occasion, les deux arrêtés suivants :

La Commission militaire approuve les mesures prises par le citoyen Barquier, chef de l'état-major du camp, pour subvenir à la subsistance du bataillon qui a été envoyé aujourd'hui inopinément camper à Saint-Ouen, et arrête que le commissaire ordonnateur Capet donnera les ordres pour que tous les objets de campement nécessaires à ce bataillon lui soient délivrés, et que les distri-

1. *Procès verbal*, t. Ier, p. 244.
2. Le procès verbal imprimé dit « 2e »; mais il faut lire « 1er » ; le 2e bataillon de la République était loin d'être constitué.

butions prescrites se fassent dès demain, et, vu l'impossibilité de fournir demain le pain de munition, autorise la proposition faite par le commissaire ordonnateur d'acheter du pain à Paris pour la journée.

La Commission militaire arrête que le Commandant général des Sections armées lui fera connaître les motifs qui l'ont forcé à envoyer aujourd'hui un bataillon camper à Saint-Ouen, avant d'en avoir averti deux jours d'avance la Commission, ainsi qu'il y a été invité dans une des précédentes séances, pour donner le temps à l'Administration des vivres de pourvoir aux fournitures nécessaires.

Santerre répondit [1] :

GARDE NATIONALE PARISIENNE.

Du 9 octobre 1792, l'an premier de la République française.

Etat-major général.

Le Commandant général informe la Commission militaire du camp que le bataillon Coupart, qui a été hier camper à Saint-Ouen, était caserné à la Courtille. Il se décomposait par la facilité qu'ont les volontaires d'être près les guinguettes, et par l'insubordination dans certaines compagnies qui a réduit la masse de 800 hommes à 616.

D'après tous ces inconvénients, le Commandant général a cru devoir faire évacuer cette caserne, en éloigner les volontaires, d'après leur organisation définitive et d'après la livraison de l'habillement et leur démarche à l'Assemblée nationale.

Le Commandant général provisoire,

SANTERRE.

Pendant son séjour au camp, le corps quitta sa dénomination de *bataillon Coupart* pour prendre celle de 1er *bataillon de la République*. La compagnie de grenadiers fut formée le 21 octobre.

Les 1er et 2e bataillons de la République levés dans le département de Paris n'ont aucune communauté d'origine et ne doivent pas être confondus avec deux bataillons qui portèrent ce vocable et furent formés à l'armée du Nord, le 7 avril 1793. Des volontaires s'étaient permis de se constituer d'eux-mêmes en bataillons sous le titre de 1er et 2e de la République. Par lettre du 4 mai, le Ministre de la Guerre prescrivit leur licenciement, qui fut de suite effectué [2].

Le 3 novembre 1792, le général Berruyer, commandant en chef

1. *Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris : pièces relatives aux procès-verbaux des séances de la Commission militaire du camp. La réponse est consignée au procès verbal de la séance du 9 octobre.

2. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord, à la date du 8 mai 1793.

l'armée de l'Intérieur, écrivait au commissaire ordonnateur en chef Roussières [1] :

Je vous préviens des ordres et routes que je reçois du Ministre de la Guerre, en date d'hier, pour le départ de neuf bataillons qui sont dans l'arrondissement de mon commandement, savoir :

1° Du 1er bataillon des gardes nationales parisiennes, dit de la République, campé à Saint-Ouen, pour se rendre à Nancy, qui, suivant la route, doit partir de Saint-Ouen le 5 de ce mois et arriver à Nancy le 19.

2° Du 2e bataillon des gardes nationales parisiennes, dit de la République, aussi campé à Saint-Ouen, pour se rendre à Nancy, qui doit partir le 6 de ce mois et arriver à Nancy le 20....

Je vous prie d'assurer la ponctuelle exécution de ces ordres à l'égard de chacun des neuf bataillons pour son départ au jour indiqué par la route qui le concerne.

Le bataillon se mit, en effet, en route le 5 novembre dans la journée et alla coucher à Claye, et de là poursuivit son chemin vers Nancy. Mais il était composé, écrivait Coupart, dans « la plus grande partie des mauvais sujets de Paris », « indomptables nés », qui se livrèrent à l'insubordination pendant la route. Les intrigues du lieutenant-colonel en second contre le chef du bataillon, celles des officiers occasionnèrent la contre-marche du drapeau ; bien que menacé par 400 baïonnettes, Coupart parvint à rétablir l'ordre et à faire retourner son bataillon et à le mener à sa destination [2].

Cette conduite était la conséquence de l'ancien casernement à la Courtille, et le séjour au camp, dans l'oisiveté à la fin, n'avait pas apporté le remède que Santerre en attendait.

Le bataillon fut affecté à l'armée du Rhin et de Nancy envoyé à Landau. Il s'y trouvait encore au mois de juin 1793.

La discipline à Landau était sévère. Un grenadier du bataillon écrivait à ce sujet, le 14 juin, à la Société des Jacobins [3] :

SOCIÉTÉ

des Amis de la Liberté et de l'Egalité

Séante aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré,

a Paris.

Comité de correspondance.

Citoyens et frères, comme nous savons qu'il n'y a que vos lumières qui ont

1. *Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris : lettres et états relatifs aux mouvements des troupes.

2. *Archives administratives de la guerre*, dossier Coupart, lettre et précis annexe, du 15 messidor an III (3 juillet 1795) à la Commission du Mouvement et de l'Organisation des Armées de terre.

3. *Archives admin. de la guerre*, dossier Gilot, généraux de division, n° 61.

sauvé la Patrie et la Ville de Paris, c'est vos lumières qui ont empêché que les désorganisateurs et les monstres de l'anarchie réussissent à aucun de leurs projets liberticides; Citoyens, je vous mets devant les yeux la peine que nous souffrons de nous voir traités en esclaves par Gilot, commandant à Landau, au point de nous avoir menacés de nous faire fusiller, le 4 décembre, trois jours après que nous sommes arrivés ; après et depuis ce temps nous avons toujours été maltraités par lui. Je vous assure que sa conduite est beaucoup à surveiller. Citoyens, nous sommes républicains, nous sommes le 1er bataillon de la République, département de Paris; nous avons été formés à la caserne de la Courtille, ensuite nous avons campé au camp de Saint-Ouen sous Paris. De là nous avons demandé à partir aux frontières, et l'on nous a mis à Landau. Nous avons demandé à partir et marcher à l'ennemi, lui faire voir ce que peuvent des sans-culottes républicains. Gilot ne cherche qu'à détruire le 1er bataillon de la République; nous sommes persuadés que vous prendrez ma demande en considération; nous avons à Landau une Société Républicaine; je vous prie de lui écrire: elle vous écrira de la manière avec laquelle nous sommes traités par Gilot, et même il voudrait nous faire mettre en haine des autres bataillons. Je vous prie de dire et d'écrire à la Société de Landau, afin qu'elle exerce une surveillance exacte sur sa conduite.

Citoyens et frères, je me dévoue à votre patriotisme et à votre union, surveillance; vous apprendrez que nous sommes parisiens et républicains; je ne promets pas de vous donner des éclaircissements sur la conduite de Gilot, mais des gens, plus éclairés que moi, vous en donneront des détails plus longs.

Paix et union. Patriotisme et fraternité.

DEFORGES, *grenadier volontaire dans le 1er bataillon de la République de Paris, en garnison à Landau.*

Pour copie conforme à l'original :

GAILLARD, *secrétaire.* LE CLERC, *président.*

La lettre fut transmise le 29 juin au Ministre de la Guerre, qui prescrivit de prendre des renseignements auprès du général en chef. Celui-ci répondit, le 20 juillet, que le général Gilot passait, auprès de la Société populaire « qui était très chaude révolutionnaire », « pour un bon patriote et un brave militaire, comme un républicain enfin, auquel on ne pouvait reprocher aucun acte d'incivisme ou abus d'autorité ».

Au reste, le bataillon était alors passé à l'armée de la Moselle : il avait eu, le 29 juin, l'ordre de quitter Landau le 10 juillet pour Forbach, et l'affaire en resta là.

Durant le séjour à Landau, le 1er bataillon de la République prit part à deux combats, les 3 et 11 avril 1793. Dans le premier, il fut assez éprouvé,

3 avril 1793. — Près Landau.

Botin (Charles-Antoine), volontaire, blessé mortellement.
Richoux (Benoit), volontaire, blessé mortellement.
Desconil (Armand), volontaire, tué.
Le Roy (Étienne), volontaire, tué.
Coletta (François), volontaire, tué.
Robas (Pierre), volontaire, tué.
Lequet (Bernard), volontaire, tué.
Valadon (Michel), caporal, tué.
Brohot (Sébastien), volontaire, blessé mortellement.
Simoneau (Étienne), volontaire, blessé mortellement.
Gallot (Jacques), volontaire, tué.
Bérier (Jean-Pierre), volontaire, tué.
Houdouelle (Jean), volontaire, tué.
Lagosse (Hilaire), volontaire, tué.
Darles (Gabriel), volontaire, tué.
Picard (Mammès), volontaire, coup de feu au genou gauche.

11 avril 1793. — Près Landau.

Durand (Jean), volontaire, tué.
Descaris (Antoine), volontaire, tué.

Dans une conférence tenue le 27 juin 1793, entre les généraux en chef des deux armées du Rhin et de la Moselle et les commissaires de la Convention nationale, il fut décidé de marcher en avant et de délivrer Mayence sans retard.

Le 1er bataillon de la République est classé à l'armée de la Moselle, au corps de bataille, et vient occuper Sarrebrück, que l'armée quitta le 16 juillet pour se porter en avant ; mais la capitulation de Mayence (25 juillet) arrêta les opérations, et le bataillon vint réoccuper Sarrebrück.

Après l'évacuation de Mayence, l'armée du Rhin avait dû se retirer, et les Coalisés envahirent à nouveau l'Alsace. L'armée du Rhin eut alors pour mission de délivrer le territoire de la République, et l'armée de la Moselle coopéra aux opérations. Le bataillon figure à l'avant-garde à Saint-Imbert le 8 septembre.

Il avait reçu depuis le mois de mai environ 450 recrues, en plus grand nombre de la Côte-d'Or et du Haut-Rhin, et son effectif était, d'après la situation à cette date [1], de 958 hommes, dont 862 présents.

Une première affaire eut lieu le 12 septembre :

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle.

Ordre du 12 septembre 1793, l'an IIe de la République française, une et indivisible [1].

Au quartier général de l'avant-garde, à Saint-Imbert.

Il est ordonné au chef de brigade Jolly de se rendre de sa personne, et avec sa compagnie de grenadiers, en avant du bataillon de la République, qui est à sa gauche, à 4 heures précises du matin. 100 hommes de ce bataillon doivent se trouver à cette heure en bataille en avant de son front et sous ses ordres.

Il y trouvera réunis, pour ce même moment, la compagnie franche de Cazin et 50 dragons. Tous ces différents détachements sont aux ordres du chef de brigade Jolly, qui les rassemblera, le plus promptement possible, et commencera de suite son mouvement, qui est de se porter par Rohrbach sur la gauche de ce village, pour débusquer une grand'garde qui est à côté d'un bois, sur la gauche. Le capitaine Cazin, qui marchera en avant de lui en tirailleurs et qui connaît le pays, lui enseignera le chemin le plus commode pour enlever cette grand'garde, qui est celle que l'on voit du bivouac et qui est à l'entrée du bois. Il est urgent que ce mouvement se fasse le plus promptement possible.

Cette disposition ne changera rien au service ordinaire.

Aucune distribution ne se fera jusqu'à nouvel ordre.

Le général de brigade,

DELAUNAY.

Cette affaire ne fut qu'une escarmouche, qui précéda de deux jours la déroute complète de Pirmasens, combat auquel le 1er bataillon de la République ne prit pas part. Il était, en effet, rentré au corps de bataille, et au 21 septembre on le trouve parmi les troupes occupant Blieskastel.

Le 26 du même mois, Kalkreuth marcha contre le camp de Blieskastel avec deux mille hommes en quatre colonnes. Les généraux français débordés se hâtèrent d'opérer leur retraite.

Dans cette échauffourée succombèrent ou furent enlevés par l'ennemi :

MARLIÈRE, capitaine de grenadiers, prisonnier.
LAMBERT (Pierre), grenadier, prisonnier.
LORMELLE (Charles), grenadier, prisonnier.
ROLIN (Nicolas), caporal, tué.
JOBART (Jean-Baptiste), volontaire, tué.
VRILLOTTE (Antoine), volontaire, tué.
GONDOIN (Nicolas), volontaire, tué.
MONTI (Louis), volontaire, coup de feu à la main gauche.

1. Au citoyen Jolly, chef de brigade du 103e régiment, au bivouac (*Archives administratives de la guerre*, en original, dossier Jolly, classement général alphabétique, 1711-1847).

Au cours de la retraite forcée et subite qui suivit, le bataillon perdit tout, et les contrôles qui n'étaient pas encore entièrement terminés furent égarés [1].

Le général en chef Schauenbourg ordonna d'attaquer de nouveau le lendemain. A 8 heures du soir, ce même jour, 26 septembre 1793, il prescrivait au général de Prilly de tenir ses troupes prêtes à marcher; mais le général refusa formellement et par écrit. Il considérait ne devoir pas exposer ses troupes avec le peu de moyens dont il disposait. Les bataillons manquaient de cartouches, et, dans un état joint à sa lettre, datée de Frauenbourg, le 26 septembre 1793, à 10 h. 1/2 du soir [2], le 1er bataillon de la République est porté comme ayant besoin de 5,000 cartouches.

Le 27 septembre, le général de Prilly donna sa démission ; le même jour il était remplacé dans son commandement par le général Lequoy, qui recevait l'ordre de « faire danser demain la Carmagnole aux Prussiens ».

Le général Schauenbourg, qui ne se décourageait pas, renouvela donc pour le 29 ses prescriptions et les ordres pour l'attaque de Saint-Imberg et de Blieskastel. Celle-ci doit se faire sur trois colonnes. La première colonne ou de droite est aux ordres du général Lequoy, avec le général Olivier ; elle comprend parmi ses troupes le 1er bataillon de la République. Mais la situation était telle à l'armée de la Moselle que les généraux et chefs de corps de la division Lequoy se réunissaient de suite, délibéraient et finissaient par considérer une nouvelle attaque comme impossible.

Cette délibération parvint le 29 septembre, à 4 heures du matin, au général Schauenbourg. Bientôt après, les Prussiens attaquaient et délogeaient les troupes républicaines de leurs positions. On fut obligé de se retirer sur Sarrebrück, et dans cet état de choses, de concert avec les Représentants du peuple, les généraux arrêtèrent que l'armée disséminée en plusieurs corps et divisions prendrait Sarrebrück comme point de réunion pour garder la rive gauche de la Sarre, de Sarreguemines jusqu'à Sierck.

Le bataillon vint donc alors réoccuper Sarrebrück et fut dispersé dans différents bivouacs.

L'armée de la Moselle, qui, depuis le 31 octobre, avait Hoche pour

1. Le quartier-maître du 1er bataillon de la République au citoyen Jourdeuil, adjoint du Ministre de la Guerre, du camp de Sarrebrück, le 2e jour du 2e mois de l'an II de la République (23 octobre 1793) (*Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 1er bataillon de la République).

2. *Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle.

général en chef, se mit en marche, le 17 novembre, pour débloquer Landau ; mais le 1er bataillon de la République fit partie des troupes qui demeurèrent dans les cantonnements ; il eut ainsi une affaire à Saint-Imbert le 25 novembre :

Monti (Louis), volontaire, coup de feu au côté gauche.
Jamard (Jean-Baptiste), volontaire, prisonnier.

Il bivouaquait encore à Saint-Imbert au 12 décembre. Transféré dans les environs de Sarrelouis, le bataillon livra un combat plus sérieux à Meckren, le 12 janvier 1794. Ce fut une surprise dans laquelle les 3e et 4e compagnies furent particulièrement éprouvées :

ARMÉE *Liberté.* *Égalité.*
DE LA MOSELLE. ÉTAT-MAJOR.

Au quartier général de Reling, le 23 nivôse l'an IIe de la République française, une et indivisible (12 janvier 1694).

Je te préviens, Citoyen général[1], que le poste avancé de Meckren a été surpris ce matin par une nombreuse cavalerie légère soutenue par de l'infanterie. Nous avons eu 5 ou 6 hommes tués, une dizaine de blessés, et on nous a fait quelques prisonniers, tous de deux compagnies du 1er bataillon de la République qui y étaient cantonnés. Je te donne ces détails pour te prémunir contre l'exagération qu'on pourrait donner à cette malheureuse surprise. Les blessés sont à l'hôpital de Sarrelibre, au moins ceux qui ont pu supporter la route. Tu peux communiquer cette lettre aux corps constitués de la commune de Sarrelibre.

Salut et Fraternité.

Le général de brigade,
Paillard.

3e compagnie.

Marcel, capitaine, deux coups de sabre au coronal; mort le 17.
Bruant, lieutenant, tué.
Mauduit, sergent-major, prisonnier de guerre; mort à Cologne.
Lézier, sergent, prisonnier.
Rebay (Nicolas), caporal, prisonnier.
Le Roy (Gilles-François), volontaire, prisonnier.
Muret (François), tambour, prisonnier.
Carillac (Claude), volontaire, prisonnier.
Bourgeois (Félix), volontaire, prisonnier; mort à Cologne, 9 juillet 1794.
Bouvet (Gontran), volontaire, prisonnier.
Baisse (François), volontaire, prisonnier.

1. Au citoyen Bidoit, général de brigade commandant en chef à Sarrelibre (*Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle).

PASCAL (Pierre), volontaire, prisonnier; mort à Cologne, 20 juin 1794.
NADEAU (Jean-Baptiste), volontaire, prisonnier.
PELLÉ (Jacques), volontaire, prisonnier; mort à Trèves.
ROYET (Jean-Baptiste), volontaire, tué.
NICOLE (Pierre), volontaire, prisonnier.
JONART (Jean), volontaire, prisonnier; mort à Szegedin, 22 octobre 1794.
GRANDJEAN (Nicolas), volontaire, prisonnier.
CAMPIN (Antoine), volontaire, prisonnier.
MOREAU (Félix), volontaire, blessé; mort à Sarrelouis, 1er février.
VERBAIL (Louis-Gaspard), volontaire, plusieurs coups de sabre.
COUTURIER (François), volontaire, tué.
DUSSOPTS (Jacques), caporal, prisonnier.
CHAUVEAU (Pierre-Marie), volontaire, prisonnier.
BARTHOLOMEAU (Pierre), volontaire, prisonnier.
NOIROT (Étienne), volontaire, prisonnier; mort à Coblence, 6 juillet 1794.
LAMAISON (Claude), volontaire, prisonnier.
MALTER (Pierre), volontaire, prisonnier.
LA PIPE (Pierre), volontaire, prisonnier.
BOURGEOIS, dit GODEAU (Pierre), volontaire, prisonnier; mort à la Solitude, 30 juillet 1794.
PÉRIEUX (Simon), volontaire, prisonnier; mort à Cologne, 31 mai 1794.
TAUCHOUX (Pierre), volontaire, tué.
BONVOIS (François), volontaire, prisonnier.
VITAU (Saturnin), volontaire, tué.
BIZOT (Bénigne), volontaire, prisonnier.
CHÊNE (Sylvain), volontaire, prisonnier.
SALLET (Gilbert), volontaire, prisonnier; mort à Cologne, 17 avril 1794.
GUSTER (Étienne), volontaire, prisonnier.
HERPINE (Hippolyte), volontaire, prisonnier.
SOMTACH (Gabriel), volontaire, prisonnier.
KRITK (Louis), volontaire, prisonnier.
LOMPARGNE (Joseph), volontaire, prisonnier.
PIRE (Sébastien), volontaire, prisonnier.
ECLIÉ (Mathieu), volontaire, blessé; mort à Sarrelouis, 27 janvier.
BARBEAUX (François-Julien), volontaire, prisonnier; mort à Coblence, 1er juillet 1794.
ACOLAS (Denis), volontaire, blessé; mort, 3 février.
MERCIER (François), volontaire, prisonnier.
PONCET (François), volontaire, tué.
ROYER (François), volontaire, tué.
BUSSET (Michel), volontaire, tué.
BOUGOT (Michel), volontaire, blessé; mort, 18 mars.
HURLIAY (Joseph), volontaire, prisonnier.
VINCERAY (Nicolas), volontaire, prisonnier.
MURET (François), tambour, prisonnier.

4e compagnie.

CLÉMENT, capitaine, prisonnier.

Montreuille, lieutenant, tué.
Parant, sergent-major, prisonnier.
Lemire, sergent, prisonnier.
Mahy, sergent, prisonnier; mort à Cologne.
Haussois, sergent, prisonnier.
Becque, fourrier, prisonnier; mort à Cologne.
Barbier (François), caporal, blessé; mort, 3 février.
David (Pierre), caporal, prisonnier; rentré, 1795.
Vollerot (Nicolas-Joseph), caporal, prisonnier; rentré, 1795.
Vollerot (Jean), volontaire, tué.
Vanouvré (François), caporal, prisonnier; rentré, 1794.
Tressier (Guillaume), volontaire, prisonnier.
Toulouse (Nicolas), volontaire, prisonnier.
Mulot (François), volontaire, tué.
Normand (André), volontaire, prisonnier.
Colin (Jean-Baptiste), volontaire, blessé de plusieurs coups de sabre et prisonnier; rentré, 1796.
Piavant (François), volontaire, prisonnier.
Lagrange (Pierre), volontaire, prisonnier.
Mercier (Laurent), volontaire, prisonnier.
Pernet (Pierre), volontaire, prisonnier.
Caillot (Louis), volontaire, prisonnier.
Renard (Edme), volontaire, prisonnier.
Barbier (François), volontaire, tué.
Billard (Gabriel), volontaire, prisonnier; mort à Marc-Biberbach, 16 août 1794.
Adam (Jean), volontaire, tué.
Guichard (Pierre), volontaire, tué.
Gatinet (Jean), volontaire, prisonnier.
Tarade (Pierre), volontaire, prisonnier.
Bonni (Maurice), volontaire, prisonnier.
Lochaud (Jean), volontaire, prisonnier.
Badelet (Antoine), volontaire, prisonnier.
Laflippe (Jean), volontaire, tué.
Roussaudin (Valentin), volontaire, prisonnier; mort à Cologne, 8 avril 1794.
Buisson (Sylvain), volontaire, prisonnier.
Guerdat (Jean), volontaire, prisonnier.
Dussellier (Claude), volontaire, tué.
Borgeait (Claude), volontaire, prisonnier.
Meunier (Joseph), volontaire, prisonnier.
Cressot (Simon), volontaire, blessé mortellement.
Paymane (Jean), volontaire, prisonnier.
Bouché (Étienne), volontaire, prisonnier.
Bouché (Jean), volontaire, prisonnier.
Gaudron (Pierre), volontaire, prisonnier.
Vollu (Jean), volontaire, blessé.
Brissard (Pierre), volontaire, prisonnier; mort à Cologne, 10 avril 1794.
Bidon (Louis), volontaire, prisonnier; mort à Cologne, 8 juin 1794.
Morin (Charles), volontaire, prisonnier.

LAFON (Sylvain), volontaire, prisonnier.
ANSELME (Michel), volontaire, prisonnier.
MARÉCHAL (Michel), volontaire, blessé; mort, 30 janvier.
RINQUE (Mathieu), volontaire, prisonnier.
TRAYEZ (Ignace), volontaire, tué.
SARTOR (Étienne), volontaire, prisonnier.
CHAPUIS (Jean), volontaire, prisonnier.
BAUGÉS (Alexandre), volontaire, prisonnier.
VABROY (François), volontaire, tué.
ADAM (Jean), volontaire, tué.

Le 1er bataillon de la République occupait Fremestroff au 17 janvier 1794, Reling au 9 mars, puis Hilbring, coopérant à la garde de la rive gauche de la Sarre, sous les ordres du général Vincent. Le chef du bataillon, *Le Pareur,* reçut, à dater du 9 avril, le commandement des troupes d'Hilbring à Sarrelouis.

La correspondance journalière du commandant Le Pareur avec le général Vincent pendant la durée du commandement d'Hilbring, a été conservée dans sa plus grande partie [1]. La première lettre est du lendemain de la prise de possession du commandement :

Grosshemerstroff, 21 germinal, an II (10 avril 1794).

VINCENT, *général de division, au citoyen Le Pareur, chef du 1er bataillon de la République.*

La lettre ou rapport que tu me fais parvenir, citoyen commandant, est intéressante. Questionne celui qui te l'a remise, demande de nouveaux détails à celui qui te l'a écrite, surtout tâche de savoir, par cette correspondance ou par toute autre, s'il reste des troupes à Mertzig ou dans les environs, en quel nombre, et rends m'en compte sans délai.

Salut et fraternité.

VINCENT.

Reling, 21 germinal an II (10 avril 1794).

LE PAREUR, *chef du 1er bataillon de la République au général Vincent.*

J'ai reçu ta lettre sur les onze heures, Citoyen général, par laquelle tu me marques de faire venir le particulier qui a déposé la lettre que je t'ai envoyée. Il n'a pas pu me dire si toutes les troupes qui sont dans Mertzig en font partie. Il m'a dit que demain il me donnerait des renseignements certains sur les neuf heures du matin. Je me rendrai avec lui aussitôt à ton quartier général ; tu peux être tranquille de notre côté, nous sommes sur nos gardes.

Salut et fraternité.

LE PAREUR.

1. *Archives historiques de la guerre,* Armées du Rhin et de la Moselle, reg. 42, correspondance du général Vincent pendant la campagne de 1794, p. 7 à 76.

Ordre du 24 pour le 25 germinal

(*13 avril pour le 14*).

Le citoyen commandant le 1er bataillon de la République à Reling enverra 150 hommes à Valtevise demain 25, à 3 heures du matin...

VINCENT.

26 germinal (15 avril 1794).

Ordres aux différents corps de la division.

Il est ordonné au citoyen Le Pareur, chef du 1er bataillon de la République, de se porter demain, à 4 heures du matin, sur la Sarre, en avant d'Hilbring, avec les deux pièces de canon du bataillon, de se placer militairement dans le chemin, de surveiller sur ses derrières, sur ses flancs et sur le gué de Mertzig pour s'opposer aux troupes ennemies qui voudraient tenter le passage de la Sarre. Il placera une compagnie à Reling, une autre à Meckren avec deux hussards ; les sept autres compagnies se rendront au poste ci-dessus désigné, en avant d'Hilbring, avec dix-huit hussards du 7e régiment ; il fera faire de fréquentes patrouilles tant de jour que de nuit pour assurer son poste ; il agira de manière à ne pas se compromettre ; il s'opposera au pillage et sera responsable de l'exécution du présent ordre.

Le général de division,

VINCENT.

Grosshemerstroff, 26 germinal l'an II (15 avril 1794).

Le général de division Vincent au citoyen Le Pareur, chef du 1er bataillon de la République.

Au reçu de la présente, citoyen commandant, tu m'enverras trois compagnies de ton bataillon qui viendront sans perdre de temps me rejoindre à Valtevise, où ils apprendront la route que nous avons prise ; tu les feras partir de suite. Tu ne laisseras à Reling que 50 hommes, et 50 à Meckren ; tu te porteras avec le reste où ton ordre porte ; si je te retire du monde, c'est que je n'ai pas autant que j'en attendais.

Salut et fraternité. VINCENT.

Hilbring, sans date.

Le Pareur, chef du 1er bataillon de la République, au général Vincent.

Je me suis rendu ce matin, citoyen général, à 4 heures précises, au village d'Hilbring, où j'ai posé mes pièces de canon sur la route au gué, en face de Mertzig ; il s'est présenté une patrouille ennemie qui s'est approchée au bord de la Sarre ; j'ai fait approcher mes pièces en les mettant en batterie ; au même instant ils se sont retirés.

J'ai envoyé des tirailleurs le long de la Sarre, pour observer ce qu'ils pouvaient y avoir; ils n'ont aperçu que quelques patrouilles, lesquelles se sont tiraillées les unes et les autres.

Nous avons observé qu'il y avait un cheval de tué et un homme qui est tombé et qu'on n'a pas vu se relever ; je sais qu'il n'y a pas grandes troupes dans cet endroit, vu que les bourgeois de Mertzig, voyant nos tirailleurs le long de la Sarre pour tirer sur les patrouilles ennemies, se sont tous armés et ont fait un feu de file par les croisées.

J'ai observé, d'après les ordres que tu m'avais donnés, si j'entendais tirer un coup de canon, mais je n'ai rien entendu que des coups de fusil ; c'est pourquoi je suis toujours près et que nous nous surveillons en attendant tes ordres.

Ce matin, en arrivant et faisant poser les pièces en batterie, il s'est présenté une patrouille de 30 cavaliers et plusieurs tirailleurs qui les suivaient ; les canonniers ont tiré trois coups de canon, dont un a porté dans la couverture d'une maison de Mertzig ; après cela ils se sont retirés, ce qui fait voir qu'ils n'ont pas de forces, et j'ai défendu qu'on en tirât d'autres.

Salut et fraternité.

LE PAREUR.

Au bivouac de Bistroff, 28 germinal l'an II (17 avril 1794).

VINCENT, *général de division, au citoyen Le Pareur, chef du 1er bataillon de la République.*

J'ai reçu ta lettre, citoyen commandant ; je te préviens que j'ai repoussé l'ennemi et sans perdre de monde ; il se retire, nous le suivons ; donne-moi tous les jours, et même plus souvent, si les circonstances l'exigent, des nouvelles de ce qui se passe de ton côté. Garde bien ton poste. Veille sur les gués.

Salut et fraternité.

VINCENT.

Hilbring, 1er floréal l'an IIe de la République (20 avril 1794).

LE PAREUR, *chef du 1er bataillon de la République, au général de division Vincent.*

Je te dirai, Citoyen général, qu'il vient d'arriver des troupes dans Mertzig avec du canon, et une partie a passé la Sarre. Néanmoins ils ont repassé. Quoique cela, je te prie de m'envoyer des forces tant en infanterie que cavalerie, tout de suite, si tu veux que je soutienne les postes.

Salut et fraternité.

LE PAREUR.

Réponse du général Vincent.

Je reçois ta lettre d'aujourd'hui où tu me dis que l'ennemi s'est renforcé à Mertzig ; je t'envoie trois compagnies d'infanterie et vingt hussards. Tiens ferme et garde cette partie. Tu préviendras le commissaire des guerres pour tes vivres.

Salut et fraternité.

VINCENT.

Hilbring, 2 floréal an II (21 avril 1794.

Le Pareur, *chef du 1er bataillon de la République.*

Je reçois ta lettre à l'instant, Citoyen général, par laquelle tu m'envoies trois de mes compagnies et 20 hussards, pour que nous tenions fermes dans les parties que nous occupons. Ainsi tu peux être tranquille, vu que nous nous surveillons ; ainsi je ne crois pas qu'ils viendront à bout de nous faire battre en retraite. Je ne sais pas s'il leur est arrivé plusieurs pièces de canon ; je m'attends à une attaque demain le matin, si toutefois il leur est parvenu des pièces ; néanmoins nous gagnerons les hauteurs, s'ils s'avisaient de vouloir passer ; ainsi j'espère que tout ira bien.

Salut et fraternité. Le Pareur.

Hilbring, 2 floréal an II (21 avril 1794).

Le Pareur, *chef du 1er bataillon de la République, au général Vincent.*

Je te fais part, citoyen général, que d'après la force que tu m'as envoyée, j'ai disposé mes troupes pour que toute la Sarre soit bien gardée. J'ai fait établir une redoute en face du gué où ils ont eu l'effronterie de passer, mais il leur a coûté 5 chevaux et 3 cavaliers qui ont été tués. Ainsi tu peux être tranquille. Nous n'abandonnerons jamais nos postes qu'après nous être bien défendus. Je continue à envoyer des tirailleurs sur le bord de la Sarre, pour voir ce qui s'y passe. Ils sont entrés dans une redoute hier, où j'avais fait poser un avant-train de voiture en place d'une pièce de canon, qu'il nous a fallu battre en retraite parce que les boulets venant de la montagne tombaient dans la redoute; j'avais fait mettre aussi des morceaux de bois avec chapeaux et casques ; ils ont cru faire un beau coup, ils ont coupé et haché les casques et chapeaux, sans faire de mal à personne; ainsi nous les attendons de pied ferme et nous nous surveillons.

Salut et fraternité. Le Pareur.

Grosshemerstroff, 3 floréal l'an II (22 avril 1794).

Vincent, *général de division, au citoyen Le Pareur, chef du 1er bataillon de la République.*

J'approuve, citoyen commandant, les dispositions que tu me dis avoir faites. Continue à tuer ces bougres-là ; rends-moi compte toutes les fois qu'il arrivera quelque chose de nouveau. Fais travailler les paysans à faire des redoutes dans différents endroits.

Quand la moitié de ton caisson à boulets sera vide, demande m'en un autre, afin de ne pas en manquer, ainsi que de cartouches à balles.

Salut et fraternité. Vincent.

Ordre de marche pour partir du bivouac de Bistrof, le 2 floréal (21 avril 1794), à 8 heures du soir.

... Le 1er bataillon de la République restera à Hilbring avec 30 hussards du 7e....

Hilbring, 3 floréal l'an II (22 avril 1794).

Le Pareur, *chef du 1er bataillon de la République, au général Vincent.*

Je te rends compte, citoyen général, que j'ai été ce matin faire la visite de tous les cantonnements que je commande ; j'ai fait établir les postes pour que tout soit en bon état, et que nous soyons tous bien gardés ; j'ai ordonné à chaque commandant des cantonnements de poser des bivouacs dans les endroits les plus dangereux ; je fais établir une seconde redoute en face du gué de Mertzig, pour y poser deux pièces de canon, en cas que je sois attaqué une seconde fois. J'ai fait laisser les deux pièces de canon à Meckren, que j'ai fait poser au gué. Si toutefois l'ennemi tentait à descendre auprès du gué du pont rouge, je donnerais des ordres pour faire conduire ces pièces audit gué, là où je vais faire établir une redoute, au coin du bois, en cas de danger. Si l'ennemi m'attaquait de mon côté, je ferais ramener les pièces de Meckren dans la redoute en face du gué. Il y a dix gendarmes qui sont à Meckren dont j'ai donné des ordres pour qu'ils fassent des patrouilles de nuit, ainsi que des découvertes ; les hussards de Fremestroff, ainsi que les gendarmes, feront la même chose, ainsi que ceux de Reling ; ils fourniront aussi des vedettes de nuit en face de tous les gués.

Je te dirai que tout est fort tranquille de tous côtés, sinon quelques tirailleurs qu'ils envoient de droite et de gauche ; mais, tu peux être tranquille que nous nous gardons bien, et que nous avons assez de forces pour pouvoir soutenir pour le moment. J'ai donné des ordres pour que deux compagnies du bataillon qui est à Meckren, se rendent à Fremestroff dans la journée le plus tôt possible, ce qui se trouve à propos, par rapport au pont rouge, ainsi qu'au gué qui est très facile à passer, pour soutenir. Rien autre chose de nouveau.

Salut et fraternité. Le Pareur.

Grosshemerstroff, 8 floréal an II (27 avril 1794).

Vincent, *général de division, au citoyen Le Pareur, commandant à Hilbring.*

Je te préviens avec empressement, citoyen commandant, que, d'après les rapports que je reçois dans ce moment, il est arrivé mille hommes du régiment de Bender la nuit dernière à Mertzig; que leurs équipages sont arrivés aujourd'hui à midi; qu'ils ont amené avec eux trois pièces de canon, ce qui fait six pièces d'artillerie aux environs de Mertzig; que les mêmes émissaires disent qu'ils peuvent passer à Panten ou à Bessernig, parce que le passage y est facile; qu'à ces 1,000 hommes se sont réunis les 200 qui étaient dans le bois de Brotdorff; qu'il y a en tout à Mertzig et environs 1,500 hommes, dont 200 de cavalerie et dragons. Grande vigilance. Avertir les postes de se tenir sur leur garde. Rassemble de suite toute la troupe sans bruit et sans feu, place-la avantageusement, corresponds avec Meckrem et Cremestroff.

Double les postes dès ce moment et jusqu'à nouvel ordre ; les commandants des cantonnements sont aussi prévenus

Salut et fraternité. Vincent.

Hilbring, 12 floréal an II (1er mai 1794).

Le Pareur, *commandant à Hilbring, au général Vincent.*

Je te dirai, citoyen général, que vers les onze heures du matin il est arrivé dans Mertzig environ 60 hommes de cavalerie, venant sur le chemin de droite, vers la petite chapelle; j'ai fait tirer la pièce de 12 dessus, qui a tiré trois coups de canon, dont deux de nos boulets ont tombé droit dans leur escadron, dont je crois qu'il y a eu des tués et blessés, parce qu'il y en a plusieurs qui ont descendu de cheval et qui ont resté en arrière; mais je crois que cette cavalerie venait de Mertzig, ayant fait un mouvement par les derrières. Ils ont répondu cinq coups de canon du calibre de 13, de dessus le mamelon qui est en face d'Hilbring; les boulets ont tombé au milieu de la prairie, vers le bord de la Sarre, et je les ai fait ramasser. Il n'y a pas autre chose de nouveau.

Salut et fraternité.

Le Pareur.

Hilbring, 13 floréal an II (2 mai 1794).

Le Pareur, *commandant à Hilbring, au général Vincent.*

Je te dirai, citoyen général, qu'hier, vers les quatre heures après diner, au poste du second village en face du gué, il s'est présenté cinq barques avec beaucoup de paysans dans ces barques; plusieurs d'entre eux étaient armés. Le factionnaire, en face du gué, a fait feu dessus, ils ont répondu par plusieurs coups de fusil. Je me suis présenté avec 10 hommes de tirailleurs, que j'ai emmenés avec moi, qui ont fait feu sur les paysans; ils se sont sauvés, ils ont abandonné trois barques, qu'ils ont laissées de l'autre côté de la Sarre. J'ai ordonné à mes volontaires de passer la Sarre et de ramener les barques de notre côté, à la brume. Ils étaient si intrépides qu'ils n'ont point attendu la brume, ils ont ramené les barques et les ont fait charger sur des voitures; ils se sont rendus à Hilbring vers les sept heures du soir. Ainsi, tu voudras bien leur donner tes ordres si tu veux qu'elles restent à Hilbring ou qu'elles soient transportées ailleurs.

Salut et fraternité.

Le Pareur.

Hilbring, 15 floréal an II (4 mai 1794).

Le Pareur, *commandant à Hilbring, au général Vincent.*

Je te préviens, citoyen général, que les troupes ennemies qui sont à Mertzig font un mouvement et se portent à la droite, c'est-à-dire à la suite de la Sarre en suivant le cours de cette rivière. La cavalerie a filé partiellement et s'est réunie vers le bas des côtes, au bout de la plaine. Les postes placés au-dessous et vis-à-vis Meckren reviennent à Mertzig de la même manière; les hommes sont aux caissons, postés sur la montagne, vis-à-vis nous.

Salut et fraternité.

Le Pareur.

Hilbring, 18 floréal an II (7 mai 1794).

LE PAREUR, *commandant à Hilbring, au général Vincent.*

Je te donne avis, citoyen général, que, plusieurs kaiserlicks ayant passé la Sarre, un d'entre eux, assez téméraire, voulut tomber à coups de sabre sur un de nos tirailleurs; ce courageux républicain ne se découragea pas et jeta par terre son ennemi d'un coup de fusil, ramena le cheval et tout l'armement du cavalier. Je t'envoie le cheval, l'armure et le volontaire.

Salut et fraternité. LE PAREUR.

C'est le dernier rapport conservé. Du reste, le général Vincent fut envoyé à Sarrelibre pour en prendre le commandement en chef, le 30 mai 1794.

20 avril 1794. — Mertzig.

ALARD (Joseph), caporal, prisonnier.
GASTEL (Claude-Charles-Joseph), volontaire, prisonnier; mort à Ulm, 12 septembre 1794.
AMADIEU (Jean), volontaire, prisonnier; mort à Presbourg, 20 octobre 1794.
AMADIEU (Claude), volontaire, prisonnier.
MINAU (Georges), volontaire, prisonnier.
BOURET (Jean), volontaire, prisonnier.
VINCENT (Pierre), volontaire, blessé; mort le lendemain.

Dans deux autres escarmouches qui eurent lieu à Hilbring :

12 mai 1794.

PELU, fourrier, blessé ; mort à Sarrelouis, le 18 juin.

24 mai 1794.

CHARDON (Louis-Antoine), volontaire, coup de feu à la jambe gauche.

Vincent fut retiré du commandement de Sarrelibre le 31 juillet 1794. Ce jour, le général en chef Moreaux lui donnait l'ordre de prendre le commandement d'une des divisions de l'armée de la Moselle destinée à marcher sur Trêves.

Le 1er bataillon de la République fut de nouveau sous les ordres du général Vincent; il compte à la brigade Dusirat.

RAPPORT de la reconnaissance faite sur la route de Remich à Luxembourg par le général de brigade Dusirat, dans la matinée du 16 fructidor (2 septembre 1794)[1].

J'avais placé à la droite de la position d'Hellery le 1er bataillon de la Répu-

1. *Archives historiques de la guerre*, reg. 42, p. 107-110.

blique; il n'était pas éloigné des six compagnies du 7e bataillon de la Drôme et de la pièce de 8 que j'avais placée, par ordre du général Vincent, vis-à-vis le pont de Schuttengen; l'objet de cette position, c'était de protéger la retraite des tirailleurs de droite et de gauche, qui auraient été forcés de se retirer vers ce point; cette troupe devait encore empêcher que l'ennemi nous tournât pendant notre opération.

Le 3e bataillon de la Vienne, avec un obusier et une pièce de 8, battant la crête de la montagne, devait protéger notre retraite, et le 3e bataillon de la Vienne était là en réserve.

Le 3e bataillon de la Loire-Inférieure, avec ses pièces de campagne, était placé à gauche de la grande route; il défendait les gorges de Montfort, par lesquels nous pouvions être tournés à gauche, et qui, par ce moyen, pouvaient servir de retraite sûre à nos tirailleurs.

Toutes ces dispositions étaient prises à huit heures; un quart d'heure après, je me mis en marche avec les trois bataillons de la 139e demi-brigade; le 2e bataillon, commandé par le citoyen Belloc, fut chargé de fouiller le bois, à droite de la grande route, et de venir la rejoindre à la hauteur du village de Sandweiller. Je montai, avec deux autres bataillons, quatre pièces de 4 et 70 hommes de cavalerie sur la crête de la montagne. Quand j'y fus arrivé, je découvris un vallon assez plat, bordé de bois à droite et à gauche, et au fond duquel est placé le village de Sandweiller. La crête de la montagne du côté de Luxembourg qui, avec celle où j'étais placé, forme le vallon dont je viens de parler, était occupée par l'ennemi; je savais qu'il y avait du canon. Je mis en bataille le 3e bataillon, la cavalerie et les quatre pièces de 4; je fis fouiller le bois à gauche par une compagnie de grenadiers du 3e bataillon; j'ordonnai au citoyen Robert, chef de brigade, d'aller s'emparer, avec le 1er bataillon, du village de Sandweiller et de marcher ensuite par la gauche de la grande route, tandis que le 2e bataillon, commandé par Belloc, marcherait, par la droite, vers la crête où était établi l'ennemi. Il était absolument nécessaire, pour que ma reconnaissance fût fructueuse, et surtout pour faciliter celle du général Vincent, en faisant diversion, que je m'emparasse de cette hauteur, d'où je devais, sans doute, découvrir la position de l'ennemi vers Luxembourg.

Le 1er bataillon ne se mit en marche que lorsqu'on eut jugé que Belloc avait eu le temps de traverser le bois de notre droite et d'arriver à hauteur de Sandweiller.

Arrivé au village avec son bataillon, Robert aperçut sur sa droite de nos tirailleurs qui chassaient devant eux quelques postes ennemis; il ne douta plus alors que ce ne fût son bataillon qui débouchait du bois. Il ne perd pas un instant, il profite d'un rideau qui règne tout le long et à gauche pour aller droit à l'artillerie de l'ennemi, qui consistait alors en deux pièces de 6. L'ennemi n'attendit pas et fit sa retraite assez précipitamment; Robert le serrait de près et allait s'emparer de ses pièces lorsqu'il s'aperçut, ainsi que l'ennemi, sans doute, que le 2e bataillon qui devait agir à droite, comme le 1er agissait à gauche, ne paraissait pas.

J'étais pendant ce temps-là sur la grande route, à 200 ou 300 pas à droite du 1er bataillon; je m'aperçus que les tirailleurs, à notre droite, que j'avais pris pour la tête de notre 1er bataillon, étaient ceux d'un des bataillons de gauche de la colonne du général Vincent, qui, sans doute, nous prenant pour l'ennemi, se renfoncèrent dans le bois et laissèrent ma droite à découvert. L'en-

nemi ne fuyait plus alors, et son artillerie foudroyait notre 1er bataillon, à qui je fus obligé d'ordonner la retraite, en se jetant dans l'autre bois à gauche. Ne sachant ce qu'était devenu le 2e bataillon, commandé par Belloc, et les 12 dragons que j'avais avec moi étant fort pressés par les tirailleurs ennemis, je fis avancer ma cavalerie pour couvrir la retraite du 1er bataillon qui souffrait beaucoup alors. Avant qu'elle m'eut joint Belloc débouche du bois, à la tête de son bataillon (il n'avait pas pu arriver plus tôt à cause de la difficulté du chemin, ou plutôt parce qu'il n'y en avait pas); je lui ordonne d'envoyer deux compagnies à droite pour repousser les tirailleurs ennemis qui abondaient sur cette partie, et de marcher en bataille avec le reste de son bataillon dans une direction, à gauche, où je croyais que pouvait être Robert. Je fis battre la charge; Robert, reconnaissant son 2e bataillon à cette marche guerrière, marche aussi en bataille en se jetant à droite, et deux nouvelles bouches à feu, que l'ennemi avaient reçues, ne purent empêcher la jonction de ces deux braves bataillons qui forcèrent même les Autrichiens à se retirer avec leur artillerie. Je profitai de ce moment pour ordonner qu'on fit rentrer les tirailleurs et qu'on commençât la retraite, qui ne présentait plus aucun danger, surtout depuis que j'avais fait avancer jusqu'à Sandweiller le 3e bataillon, et que je l'avais fait remplacer dans sa position par le bataillon de la Vienne. Dès que j'eus donné ces ordres, j'aperçus, dans un fond, sur ma droite, les dragons du 9e régiment de la colonne de Vincent et, bientôt après, le général lui-même qui vint me joindre à côté des deux bataillons de la 139e demi-brigade. Ma retraite s'opéra dans le plus bel ordre, et très lentement pour donner le temps à nos travailleurs de nous rejoindre. L'ennemi n'osa pas s'aventurer dans notre poursuite; son gros ne dépassa pas Sandweiller; ses tirailleurs seulement vinrent sur la crête qui domine nos avant-postes d'Hellery.

D'après les observations que j'ai faites, je crois qu'on peut, avec 4 bataillons, attaquer l'ennemi par la route de Remich, et qu'on ne compromettrait ni ses pièces de campagne, ni même des pièces de 12, si l'on en amenait; pour peu qu'on jette quelques tirailleurs dans les bois de droite et de gauche, on a ses flancs en sûreté. Je croirais même très tenable la position au-dessus de Sandweiller, si la grande route de Grevenmachern était occupée à la même hauteur. J'attends les états d'appel des bataillons pour donner la force de notre perte. Quant à celle de l'ennemi, il a perdu de mon côté 7 à 8 cavaliers. J'ai vu sur le champ de bataille 3 chevaux morts. D'après les rapports qui m'ont été faits, il paraît que s'il a perdu 20 hommes, c'est le tout.

A Rodt, le 17 fructidor an II (3 septembre 1794).

Dusirat.

A l'automne de 1794, la victoire couronnait les armes républicaines. L'armée du Nord, l'armée de Sambre-et-Meuse avaient remporté de brillants succès; les armées du Rhin et de la Moselle s'étaient ressaisies, et les diverses opérations avaient eu pour résultat de faire replier les Coalisés et donner à leurs troupes l'ordre de repasser sur la rive droite du Rhin. Les armées du Rhin et de la Moselle pouvaient se réunir désormais et combiner leurs efforts.

Maîtresses de la rive gauche du fleuve, de Bâle à Coblence, elles

n'avaient plus qu'à conquérir Mayence et le fort de Rheinfels pour rester tranquillement possesseurs de tout le cours du Rhin.

Trèves, 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794).

Le général en chef Moreaux au général de division Vincent [1].

Le général de division Vincent partira aujourd'hui, 4 du courant, avec les troupes qui sont sous ses ordres, et se dirigera comme suit:

La brigade aux ordres du chef de brigade Robert se portera sur Creutzer, ayant soin de bien éclairer son flanc gauche.

Il rassemblera son corps de bataille à Rodt et marchera sur Ermster, pour protéger la marche de la brigade de Robert, et, sitôt qu'il verra paraître cette brigade, si les circonstances ne le forcent pas d'agir ensemble, il se portera, avec son corps de bataille, sur Bourglinster, où il attendra de nouveaux ordres.

Les deux bataillons de la division du général Vincent qui sont à Rodemachren iront, l'un pour couvrir le mouvement de l'aile gauche de l'armée à Aspelt, et l'autre passant par Ellerich. Ils devront l'un et l'autre se placer militairement et éclairer la marche de l'ennemi. Ces deux bataillons devront rester dans ces positions jusqu'à la nuit tombante, et même y passer la nuit, s'ils croient le poste en sûreté ; dans le cas où ils auraient à craindre quelqu'attaque de la part de la garnison de Luxembourg par Boust, ils auront à reprendre, l'un la position de Rodemachren, et celui de Montfort, celle d'Hellery.

La cavalerie qui est à Rodemachren sera divisée dans les deux postes.

Le général Vincent attaquera partout l'ennemi avec vigueur, et si, après avoir fait tous ses efforts, il était forcé à la retraite, il en préviendra le général Tholmé qui est à sa droite. Il est prévenu que le général Le Brun sera aujourd'hui à Depach.

Le général Vincent correspondra exactement avec lui à Wasserbilich.

Le général commandant l'armée de la Moselle,

Moreaux.

La division Vincent, dont le 1er bataillon de la République formait l'avant-garde, se mit donc en marche le 25 septembre 1794, sur Coblence, de concert avec les divisions Taponier et Debrun.

Le bataillon s'empara de Renchen, Grevenmachern et Trarbach. Puis la division fut détachée le 22 octobre pour enlever le fort de Rheinfels.

Ordre du 11 brumaire an III [2] (**1er novembre 1794**).

Il est ordonné au commandant du 1er bataillon de la République, bivouaqué sur les hauteurs devant Rheinfels, d'employer 200 hommes du bataillon et

1. *Archives historiques de la guerre*, reg. 42, p. 117.
2. *Idem in ibidem*, p. 128. — Un ordre semblable avait été déjà donné le 9 brumaire.

moitié des canonniers à travailler sans délai et sans relâche à faire des saucissons et des gabions ; les saucissons de 18 et 21 pieds de longueur sur 1 pied de diamètre ; les gabions de 3 pieds de hauteur sur 3 de diamètre ; il rendra compte tous les jours à l'état-major du nombre de saucissons et de gabions qui seront faits ; ces 200 hommes seront commandés par quatre capitaines, par des officiers et sous-officiers à proportion. Le commandant de l'artillerie du bataillon surveillera la fabrication et donnera les renseignements nécessaires.

Le commandant sera responsable de l'exécution du présent ordre et du retard, s'il y en a.

Le général de division,
VINCENT.

Bien que le fort de Rheinfels fût protégé par des batteries nombreuses, il fut abandonné par ses défenseurs dès le 2 novembre 1794.

Un arrêté des Représentants du peuple Merlin et Féraud, en date du 9 frimaire an III (29 novembre 1794), décida la division des armées du Rhin et de la Moselle en trois :

Armée devant Luxembourg,
Armée devant Mayence,
Armée devant Manheim.

La dénomination des nouvelles armées faisait par elle-même connaître le but qui à chacune était assigné.

La division Vincent, et par suite le 1er bataillon de la République, reçut l'ordre, le 10 décembre, de quitter Rheinfels et de se rendre, par Creutznach et Altzey, au corps d'armée devant Manheim [1].

Le bataillon occupait alors Bacharach. Le 12 décembre, son chef, *Le Pareur*, reçut l'ordre de partir avec sa troupe. Comme il était en marche pour rejoindre l'armée à Simmeren, il aperçut des hauteurs l'ennemi qui franchissait le Rhin ; 150 déjà étaient passés. Aussitôt *Le Pareur* fait faire volte-face au bataillon ; il ordonne le feu et poursuivit les Coalisés avec la plus grande intrépidité ; il les contraignit de repasser sur l'autre rive, laissant six des leurs morts sur le terrain. Le 1er bataillon de la République ne subit aucune perte [2].

Le jour même, Le Pareur rendit compte au général Vincent [3] :

1. Le général Moreaux au Comité de Salut public, Trèves, les 22 et 24 frimaire an III (12 et 14 décembre 1794) (*Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle).

2. Le Conseil d'administration du 1er bataillon de la République au Comité de Salut public, 20 ventôse an III (10 mars 1795) (*Archives administratives de la guerre*, dossier Le Pareur).

3. *Archives historiques de la guerre*, reg. 42, p. 149.

Bacharach, le 22 frimaire an III (12 décembre 1794).

LE PAREUR, *chef du 1er bataillon de la République, au général Vincent.*

Général, je te préviens que 12 barques chargées d'ennemis ont passé le Rhin, voyant la troupe partie de Bacharach, pour nous couper le chemin ; j'ai été forcé de rétrograder, je les ai fait repasser de l'autre côté, sans aucune perte. J'ai établi des postes tout le long du Rhin, et le reste de ma troupe sous les armes dans Bacharach. Tu voudras bien me donner des ordres et me prescrire la conduite que je dois tenir.

Salut et fraternité. LE PAREUR.

Réponse du général Vincent.

Simmeren, 23 frimaire an III (13 décembre 1794).

Tu as bien fait, citoyen commandant, de renvoyer l'ennemi au-delà du Rhin. Je t'envoie dans cette partie un bataillon aux ordres du général Dusirat, afin de repousser vivement l'ennemi, s'il essayait à passer encore. Tu resteras là, aux ordres du général Dusirat, jusqu'à nouvel ordre.

Salut et fraternité. VINCENT.

Après avoir répondu au commandant Le Pareur, le général écrivait au Représentant Merlin [1] :

Simmeren, 23 frimaire an III (13 décembre 1794).

VINCENT, *général de division, au Représentant Merlin.*

Aussitôt ton ordre reçu, citoyen représentant, je me suis mis en marche avec ma division; outre le bataillon que tu m'as prescrit de laisser à Rheinfels, j'avais fait rester 50 hommes sur le Rhin auprès de Bacharach pour fournir quelques postes. J'apprends que l'ennemi a essayé de passer le Rhin sur une douzaine de bateaux à Niederhimbach, mais il a été repoussé par une partie du 1er bataillon de la République, qui était sur les hauteurs de Bacharach. J'y envoie encore un bataillon aux ordres d'un général de brigade, pour surveiller cette partie, jusqu'à ce qu'on ait fait filer des forces suffisantes.

Salut et fraternité. VINCENT.

Puis au général en chef le lendemain [2] :

Stromberg, 24 frimaire an III (14 décembre 1794).

VINCENT, *général de division, au général en chef Moreaux.*

Le lendemain de mon départ de Rheinfels, mon cher camarade, l'ennemi a

1. *Archives historiques de la guerre,* reg. 42, p. 149.
2. *Idem in ibidem,* reg. 42, p. 150.

fait une tentative. Il en est passé une douzaine de bateaux, vis-à-vis Niederhimbach. Ils ont abattu l'arbre de la Liberté et emporté, dit-on, le bonnet; heureusement ils nous ont laissé la réalité. Une partie du 1er bataillon de la République qui était sur les hauteurs, a donné la chasse à ces audacieux et les a renvoyés au delà du Rhin.

Salut et fraternité. VINCENT.

Après cette affaire, le bataillon rejoignit sa division, qui se trouvait à Ogersheim, 16 décembre, auprès du général Vachot, sous les ordres supérieurs duquel elle devait servir pour les opérations du siège de Manheim.

Le lendemain de la jonction des divisions, celle du général Vincent devint la division de droite.

Manheim opposa une faible résistance et fut enlevé par l'armée française le 25 décembre 1794. Le 1er bataillon de la République n'eut qu'un blessé :

RENAUDIN (Edme), volontaire, coup de feu à la jambe gauche.

Un ordre du 27 décembre prescrivit que, le lendemain même, il serait distrait du corps d'armée aux ordres du général Vachot une division dont le commandement était confié au général Vincent, et destinée à faire partie du corps de réserve de l'armée devant Mayence que Kléber commandait en chef. L'ordre [1] donne la composition de cette division, et parmi les corps qui entrent dans sa formation figure le 1er bataillon de la République, porté comme comptant 698 hommes à l'effectif.

Pendant le siège, le bataillon occupa Golsheim, près Coblence, et Coblence même. Sa compagnie de grenadiers prit part aux combats des 14 et 30 avril 1795.

14 avril 1795.

GATAT (Jean), grenadier, blessé; réformé.

30 avril 1795.

SABOURIN, fourrier, blessé; mort le lendemain.

Le bataillon entra dans la composition de la 185e demi-brigade d'infanterie de ligne, de 1re formation, le 29 juin 1795. La revue préparatoire d'embrigadement avait été effectuée le 18 par le général Schauenbourg [2].

1. *Archives historiques de la guerre*, reg. 42, p. 153.
2. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 1er bataillon de la République.

ARMÉES DU RHIN
ET DE LA MOSELLE.
—

PREMIER BATAILLON DE LA RÉPUBLIQUE.

Extrait de la revue passée le 30 prairial 3e année (18 juin 1795) *par le général de division Schauenbourg et le commissaire ordonnateur Mailhot, chargés de l'embrigadement par les Représentants du peuple en mission près lesdites armées.*

Au camp devant Mayence, le 30 prairial l'an III de la République française (18 juin 1795).

Le général de division,
SCHAUENBOURG.

ÉTAT-MAJOR.

Guillaume-Gaspard *Le Pareur,* chef de bataillon.
Pierre *Thiébaud,* adjudant-major.
Jean-François *Henriot,* quartier-maître trésorier.
Louis-Marc *Plumet,* chirurgien-major (absent).

PETIT ÉTAT-MAJOR.

1 adjudant sous-officier.
1 tambour-major (à l'hôpital).
1 caporal tambour.
1 maître armurier.
1 maître tailleur.
—
5

SECTION DE CANONNIERS.

La 4e escouade d'artillerie do la 94e demi-brigade est attachée à ce bataillon et composée de : 1 sergent et 21 canonniers.

COMPAGNIE DE GRENADIERS.

Bernard *Marlière,* capitaine ; prisonnier de guerre du 26 septembre 1793.
Nicolas *Barbe,* lieutenant.
Guillaume-Michel *Martin,* sous-lieutenant.

Sergent-major	1
Sergents	4
Caporal-fourrier	1
Caporaux	8
Grenadiers	64
Tambours	2
Total...	80

dont { présents... 35 ; aux hôpitaux... 45 }
Total égal... 80

Nota. — Y compris, dans ceux aux hôpitaux, absents depuis plus de 3 mois, 1 caporal.

MARTIN, *sous-lieutenant.*

Compagnie n° 1.

Pierre *Gressent,* capitaine.
Jacques-Nicolas-Denis *Rebourg,* lieutenant ; à l'hôpital.
» sous-lieutenant (place vacante).

Sergent-major	1	dont	présents	53
Sergents	4		détachés	12
Caporal-fourrier	1		aux hôpitaux	42
Caporaux	7		Total égal...	107
Fusiliers	92			
Tambours	2			
Total...	107			

Nota. — Y compris, dans ceux aux hôpitaux, absents depuis plus de 3 mois, 16.

Gressent, *capitaine.*

Compagnie n° 2.

Jean-Marie-Raymond *Maillard,* capitaine.
Joseph *Marchand,* lieutenant; à l'hôpital.
Martin *Litolff,* sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents	35
Sergents	4		détachés	3
Caporal-fourrier	1		aux hôpitaux	39
Caporaux	8		au dépôt	1
Fusiliers	62		Total égal...	78
Tambours	2			
Total...	78			

Nota. — Y compris, dans ceux aux hôpitaux, absents depuis plus de 3 mois, 16.

Litolff, *sous-lieutenant.*

Compagnie n° 3.

Marc *Foucault,* capitaine.
Perdrix, lieutenant.
Jacques-Nicolas *Legros,* sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents	40
Sergents	4		détachés	1
Caporal-fourrier	1		aux hôpitaux	49
Caporaux	8		en congé	1
Fusiliers	81		prisonniers de guerre	4
Tambours	2		au dépôt	2
Total...	97		Total égal...	97

Nota. — Y compris, dans ceux aux hôpitaux, absents depuis plus de 3 mois, 35 hommes.

Compagnie n° 4.

Marcel-Florent *Clément,* capitaine ; prisonnier de guerre, 12 janvier 1794.
Charles-Louis *L'Ecard,* lieutenant.
Joseph *Viseur,* sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents	35
Sergents	4		détachés	1
Caporal-fourrier	1		aux hôpitaux	49
Caporaux	8		prisonniers de guerre	3
Fusiliers	72		Total égal	88
Tambours	2			
Total	88			

Nota. — Y compris, dans ceux aux hôpitaux, absents depuis plus de 3 mois, 26 h.

Compagnie n° 5.

Claude *Baron,* capitaine ; au dépôt.
Pierre *Picard,* lieutenant.
Étienne-François *Drouot,* sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents	38
Sergents	4		aux hôpitaux	38
Caporal-fourrier	1		prisonnier de guerre	1
Caporaux	8		Total égal	77
Fusiliers	61			
Tambours	2			
Total	77			

Nota. — Y compris, dans ceux aux hôpitaux, absents depuis plus de 3 mois, 14 hommes.

Compagnie n° 6.

Pierre-Jean-Joseph *Grimaux,* capitaine.
Louis-François *Attrel,* lieutenant.
» sous-lieutenant (place vacante).

Sergent-major	1	dont	présents	33
Sergents	4		détachés	4
Caporal-fourrier	1		aux hôpitaux	48
Caporaux	7		prisonnier	1
Fusiliers	72		au dépôt	1
Tambours	2		Total égal	87
Total	87			

Nota. — Y compris, dans ceux aux hôpitaux, absents depuis plus de 3 mois, 16 h.

Compagnie n° 7.

Pierre-François *Reynaud,* capitaine.
Simon *Carré,* lieutenant.
Hubert *Arbey,* sous-lieutenant.

Sergent-major	1	dont	présents	55
Sergents	4		détachés	2
Caporal-fourrier	1		aux hôpitaux	39
Caporaux	7		prisonnier	1
Fusiliers	82		Total égal	97
Tambours	2			
Total	97			

Nota. — Y compris, dans ceux aux hôpitaux, absents depuis plus de 3 mois, 3 hommes.

Reynaud, *capitaine.*

COMPAGNIE N° 8.

André *Courtieux,* capitaine ; à l'hôpital.
Pierre *Le Brun,* lieutenant.
Gilles *Henry,* sous-lieutenant ; à l'hôpital.

Sergent-major	1	dont	présents	35
Sergents	4		détachés	4
Caporal-fourrier	1		aux hôpitaux	47
Caporaux	8		Total égal...	86
Fusiliers	70			
Tambours	2			
Total...	86			

Nota. — Y compris, dans ceux aux hôpitaux, absents depuis plus de 3 mois, 20 hommes.

LE BRUN, *lieutenant.*

RÉCAPITULATION.

État-major	Chef de bataillon	1
	Adjudant-major	1
	Quartier-maître trésorier	1
	Chirurgien-major	1
Compagnies	Capitaines	9
	Lieutenants	9
	Sous-lieutenants	7
	Total des officiers	29

Sous-officiers et soldats.

Présents sous les armes	364
Détachés	25
Aux hôpitaux	397
En congé	1
Travailleur aux arsenaux	1
Prisonniers de guerre	10
Au dépôt	4
Total effectif	802

Nota. — Le jour de la revue, le 29 (17 juin), la force effective était de 814 ; elle reste à 802 parce qu'il y a eu 12 grenadiers supprimés depuis pour longue absence.

LE PAREUR, *commandant ;* MARTIN, *sous-lieutenant ;*
HENRIOT, *quartier-maître ;* LE BRUN, *lieutenant ;*
RAYNAUD, *capitaine.*

Aujourd'hui, 30 prairial, IIIe année républicaine (18 juin 1795), nous, Schauenbourg, général de division, et Mailhot, commissaire ordonnateur, chargés par l'arrêté du 1er floréal dernier (20 avril 1795) des Représentants Merlin, de Thionville, Gavaignac et Rivaud, de l'embrigadement de l'armée de la Moselle et de la partie de celle du Rhin qui ne l'était pas, nous sommes rendus au camp de l'attaque de gauche devant Mayence, où, conformément aux lois

du 12 août 1793 et 19 nivôse IIe année (8 janvier 1794), nous avons passé au 1er bataillon de la République la revue préparatoire à cette opération, en en faisant l'appel sur le contrôle des compagnies, dont nous avons constaté et arrêté l'effectif et la situation comme au présent livret et à la récapitulation ci-contre, desquels contrôles nous avons fait auparavant rayer cinquante-neuf volontaires, absents depuis plus de six mois aux hôpitaux, et avons reconnu que le commissaire des guerres dans sa revue d'hier (17 juin) pour le troisième trimestre en avait aussi fait rayer cent-vingt, lesquels rayés, rentrant et justifiant de leur absence, reprendront leur rang; nous sommes ensuite fait présenter et remettre l'état des hommes notés comme incapables de servir, et le citoyen Vilhem, capitaine, ayant un certificat d'infirmités, a été congédié (nous avons signé le congé le 6 messidor (24 juin).

Nous sommes ensuite rendus au conseil d'administration, où l'on nous a remis, suivant notre demande, les états suivants: certificat du conseil tenant lieu de copie du procès-verbal de la formation du bataillon; l'état détaillé du service des officiers pour servir au tiercement des compagnies lors de l'embrigadement; l'état de situation de l'habillement, linge et chaussures, armement et équipement dudit bataillon; l'état des effets d'habillement, linge et chaussures, armement et équipement reçus des magasins de la République pendant les IIe et IIIe années, que nous n'avons pu vérifier sur les registres des officiers chargés de cette partie d'administration, étant absents.

Nous avons examiné les registres de comptabilité qui, n'étant ni vérifiés ni arrêtés par le conseil, le seront sans délai pour ensuite l'être par nous, et, avoir pris de ce bataillon, au conseil et sur le terrain, les renseignements nécessaires sur son administration, instruction, tenue, police et discipline, nous sommes retirés.

Le général de division,

SCHAUENBOURG.

Le registre matricule du bataillon fut perdu une première fois lors de la déroute de Blieskastel le 26 septembre 1793. Les contrôles furent rétablis, mais ils demeurèrent à Trèves, faute de fourgon pour pouvoir les transporter à la suite du bataillon. Ce fourgon put enfin être obtenu au mois de mars 1795; le registre de signalement fut mis à jour, complété autant qu'il fût possible, et adressé au Ministre au mois de juin.

Le registre comprend 1711 inscriptions. Le bataillon, en effet, avait reçu pendant l'année 1794, en incorporation, un certain nombre de réquisitionnaires : en mars, des recrues de l'Yonne (143 du district d'Avallon) et de la Nièvre (69 du district de Cosne); aux 15 et 18 mai, des réquisitionnaires de l'Ille-et-Vilaine (97 du district de Redon ; 95 de celui de Montfort); mais 181 des recrues de mai demeurèrent peu de temps au bataillon et passèrent au 2e de l'Allier, le 28 juin 1794; en échange, le 1er bataillon de la République reçut, des réquisitionnaires du district d'Ernée (Mayenne), destinés primitivement au 2e de l'Allier.

Les pertes subies ont été mentionnées ci-dessus à la suite de chacune des affaires qu'elles concernaient. Pour compléter ces états tirés du registre matricule, voici une liste extraite du *Registre des Extraits mortuaires des prisonniers de guerre français mort en Autriche*, 1793-1795 [1], dont les noms ne sont pas signalés sur le contrôle avec cette mutation.

Prisonniers de guerre morts en captivité.

Assel (Michel), volontaire, Cologne, 24 juin 1794.
Bouvesse, sergent, Engers, 4 août 1794.
Badeler (Auguste), volontaire, Coblence, 17 août 1794.
Chouvart (Jean), Presbourg, 2 novembre 1794.
Gaulier (Jean), Biberach, 29 août 1794.
Grandion (Nicolas), Coblence, 22 juillet 1794.
Goge (Jean), Ulm, 13 janvier 1795.
Jurrade (Pierre), Cologne, 30 mai 1794.
Longuet (Jean), Presbourg, 8 octobre 1794.
Morel (René), Burano, 23 septembre 1794.
Malette (Pierre), Cologne, 2 juin 1794.
Mourat (Charles), La Solitude, 6 août 1794.
Poulier (François), Cologne, 23 mai 1794.
Paris (Jean-Baptiste), Presbourg, 27 octobre 1794.
Partalamo (Pierre), Coblence, 18 juin 1794.
Querdat (Jean), Cologne, 20 mai 1794.
Questel (Joseph), La Solitude, 21 août 1794.
Romanesi (François), Coblence, 6 août 1794.
Rousset (Jean-Baptiste), Presbourg, 12 mars 1795.
Villet (Saturnin), Cologne, 17 avril 1794.

74e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE.

Notice sur les batailles, combats, actions, sièges et expéditions où les différents corps entrés dans la composition de la 74e demi-brigade (2e formation) se sont trouvés depuis le mois de septembre 1792.

1er bataillon de la République

formé le 25 septembre 1792.

S'est trouvé à la bataille de Blieskastel, le 26 septembre 1793, dont il fit l'arrière-garde, faisant continuellement face à l'ennemi.

Lorsque l'armée de la Moselle partit de devant Thionville, il fit l'avant-garde d'une division; il s'empara seul de Renchen, Grevenmachern et Trarbach sur la Moselle, et prit à l'ennemi une pièce de canon, tous ses bagages et tous ses magasins; il fit plusieurs prisonniers de guerre;

Se trouva à la prise de Rheinfels sur le Rhin, le 12 brumaire an III (2 no-

1. *Archives administratives de la guerre.* La mention du décès a été portée, d'après ce registre, sur les états tirés du contrôle du bataillon.

vembre 1794); une partie de ce bataillon entra des premiers dans les forts et la citadelle;

Se trouva au siège de la tête de pont de Manheim et à sa reddition par capitulation le 5 nivôse an II (25 décembre 1794), après deux jours de bombardement;

Une partie de ce bataillon, notamment la compagnie des grenadiers, se trouva aux affaires des 25 germinal et 11 floréal an III (14 et 30 avril 1795), à l'aile gauche de l'armée qui formait le siège de Mayence.

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

Coupart (Nicolas-Mathieu), de Paris, 54 ans.

Capitaine bourgeois dans la section du Roule le 16 juillet 1789, a commandé en même temps les Suisses qui avaient quitté leurs drapeaux au nombre de 240, les organisa en compagnies de chasseurs pour la garde des barrières, et les solda 15 jours à ses frais; en fut nommé capitaine le 14 août 1789; surveilla avec sa troupe les barrières de la Conférence jusqu'à Clichy et fit ainsi récupérer 150,000 livres de droits d'entrée, qui eussent été perdus, puisque la perception fut nulle aux autres barrières non surveillées; capitaine de chasseurs soldés, 6e division, 6 novembre 1789; mis à la suite du 102e régiment d'infanterie, 1792; adjudant général de la garde nationale, 6 septembre 1792.

Lieutenant-colonel en chef du 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792; rentré à Paris par congé des Représentants du peuple, pour raisons de santé, 13 mars 1793; remplacé, 12 juillet 1793. Agent de 2e classe au ministère de la Police générale, décembre 1797; réformé, 22 avril 1798 (*Arch. nat.*, F 7, 3154).

Le Pareur (Guillaume-Gaspard), de Paris, 32 ans.

Soldat et sergent au régiment de Cambresis, 1778-1786; blessé en Amérique.

Capitaine d'une compagnie de volontaires de la section des Lombards, 20 août 1792; lieutenant-colonel en 2e du 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792; chef du bataillon, 12 juillet 1793; démissionnaire de la 74e demi-brigade, 1797; commandant le 2e bataillon auxiliaire de l'Eure, 1799; réformé de la 14e demi-brigade de ligne, 1800; capitaine dans la garde nationale d'Eure-et-Loir employée à l'armée du Nord, 1809-1810.

Adjudants-majors.

D'HALANCOURT (François-Guillaume), de Saint-Arnoult (Oise), 25 ans.

Soldat au régiment de Vivarais, 1783; sergent, 1787; congédié et entré dans la garde parisienne soldée, 1790; gendarme à la 30e division, 1792.

Nommé, par le général en chef Berruyer, adjudant-major au 1er bataillon de la République, 12 octobre 1792; lieutenant au 92e régiment d'infanterie, 4 novembre 1792; adjudant-major au 6e bataillon de l'Yonne, quelques jours après; adjoint aux adjudants généraux, juillet 1793; adjudant-général, octobre 1793; employé successivement aux armées des Côtes de Brest, de l'Ouest et des Côtes de Cherbourg; démissionnaire pour raisons de santé, 1796. Remis en activité, 1798, à l'armée d'Angleterre, puis à celles de Mayence et du Rhin; réformé avec traitement, 1801; adjudant commandant employé au 8e corps de la Grande Armée, 1806; passé pour raisons de santé dans la 1re division militaire, 1807; mort à Orléans, 5 juin 1808.

THIÉBAUD (Jean-Pierre), de Besançon, 29 ans.

Canonnier au régiment de Toul, 1780; soldat aux gardes françaises, 1783; dans la garde parisienne soldée, 1789-1790; enrôlé au régiment d'Austrasie, 6 février 1792.

Adjudant-major au 1er bataillon de la République, 20 décembre 1792; capitaine de compagnie à la 185e demi-brigade, 1795; démissionnaire de la 74e, 1797.

Quartiers-maîtres trésoriers.

TOURET (Denis-Hilaire-Eustache), de Rebais (Seine-et-Marne), 40 ans.

Soldat et sergent aux régiments de Bresse, de Poitou et de Barrois, 1773-1792; volontaire dans la garde nationale parisienne, août 1792.

Quartier-maître du 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792; capitaine d'une compagnie, 15 janvier 1794; agent secondaire pour l'incorporation des réquisitionnaires, 4 février 1794; capitaine de grenadiers, 22 juillet 1794; commissaire des guerres employé à l'armée de la Moselle, 16 août 1794; suspendu, 1796; admis au traitement de réforme, 1797; capitaine au 1er bataillon auxiliaire de la Moselle, 1799; quartier-maître du dépôt général des réquisitionnaires et conscrits à Metz, 1800; réformé, 1801; inspecteur du service des lits militaires dans les 2e, 3e, 4e, 5e et 26e divisions militaires, 1808; décédé, 1826.

HENRIOT (Jean-François), de Maraye-en-Othe (Aube), 36 ans.

Sergent-major, 28 avril 1793; quartier-maître lieutenant; 15 janvier 1794; adjoint à la 185e demi-brigade; démissionnaire de la 74e, 1796.

Chirurgien-major.

Plumet (Louis-Marc), de Caen, 25 ans.

Aide-chirurgien dans la garde nationale, 1790; chirurgien aide-major au 4e bataillon du Calvados, septembre 1792.

Chirurgien-major au 1er bataillon de la République, 5 décembre 1792; les renseignements postérieurs à l'embrigadement font défaut.

Aumônier.

Chapelet.

Présent à Landau au 29 juin 1793 ; sans renseignements ultérieurs.

PETIT ÉTAT-MAJOR

Carré (Simon), de Dannemarie (Seine-et-Marne), 27 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1782; sergent et congédié, 1789, et rengagé au régiment de Flandre; parti, 1791.

Sergent au 1er bataillon de la République, 7 octobre 1792; adjudant, 12 octobre 1792; lieutenant, 12 décembre 1792; passé à la 185e demi-brigade ; destitué de la 74e, 22 septembre 1796.

Foucault (Marc), de Caen, 39 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1770-1786.

Volontaire au 1er bataillon de la République, le 25, et caporal, le 28 septembre 1792; sergent, 15 octobre 1792; adjudant, 21 décembre 1792; sous-lieutenant de grenadiers, 20 janvier 1794; lieutenant, 19 février 1794; capitaine de fusiliers, 2 septembre 1794; passé à la 185e demi-brigade, puis à la 74e ; prisonnier de guerre, 15 août 1799 ; rentré, 1800 ; passé au 26e régiment de ligne, 1803 ; retraité, 1807.

Guérard (Michel), de Paris, 24 ans.

Sergent au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792; sergent-major, 5 mars 1793 ; adjudant sous-lieutenant, 20 janvier 1794; lieutenant à la 185e demi-brigade, 1795; mis à la suite de la 93e, 1796; lieutenant au 1er bataillon auxiliaire de la Marne, 1799; réformé de la 66e demi-brigade, 1801; replacé à la 48e, 1803; passé au 20e régiment de ligne, 1804; capitaine au 122e, 1811; au 8e, 1815; capitaine de fusiliers sédentaires, 1816; ✠, 1820; blessé au siège de Mayence; s'est distingué à Bacharach et à l'armée de Naples; retraité, 1823; admis aux Invalides, 1837; décédé, 25 novembre 1842.

Renard (Jean-Baptiste), de Paris, 17 ans.

Tambour-major, 25 septembre 1792; passé à la 185e, puis à la 74e demi-brigade; sous-lieutenant au 26e régiment d'infanterie, 1804; lieutenant, 1805; prisonnier de guerre à la Martinique, 1809; rentré, 1814; retraité, 1816.

HERNETIOUX (Louis-Joseph), 22 ans.

Tambour, 25 septembre 1792 ; caporal-tambour, 11 juin 1795 ; parti de la 74e demi-brigade, 1800.

VILLAIN (Charles), de Sergines (Yonne), 26 ans.

Chef armurier, 25 septembre 1792 ; retiré lors de l'embrigadement, 1795.

HIOLIN (Joseph).

Chef tailleur, 11 juin 1795 ; passé à la 185e demi-brigade ; les renseignements ultérieurs font défaut.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

BARON (Claude), de Bar-le-Duc, 53 ans.

Avait servi 37 ans dans les troupes.

Capitaine au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792 ; retiré pour infirmités contractées aux bivouacs et pensionné, 1793.

CLÉMENT (Marcel-Florent), de Paris, 18 ans.

Capitaine, 25 septembre 1792 ; prisonnier de guerre, 12 janvier 1794 ; sans nouvelles depuis.

COURTIEUX (André), de Ners (Gard), 45 ans.

Soldat au régiment de Flandre, 1766-1774 ; rengagé aux gardes françaises, 1776 ; congédié, 1789, et admis dans la garde parisienne soldée ; sergent, décembre 1789 ; licencié, 1791.

Capitaine au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792 ; réformé de la 74e demi-brigade pour infirmités, 1797 ; retraité, 1799.

GRESSENT (Pierre-Jean), de Paris, 29 ans.

Soldat au régiment d'Angoumois, 1783-1791.

Capitaine au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792 ; passé à la 185e, puis à la 74e demi-brigade ; retiré, 1800 ; était en 1824 sous-employé à l'hôpital de Metz.

Nomination du citoyen Gressent au grade de capitaine de la 1re compagnie du 1er Bataillon de la République Française.

Ce jourd'hui vingt-cinq septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, premier de la République Française, le 1er bataillon, ayant été formé en présence des officiers municipaux et du citoyen Coupart, commandant dudit bataillon, a nommé et reconnu pour capitaine de la première compagnie le citoyen Pierre Gressent, après avoir remporté les suffrages et à l'unanimité des voix.

Ledit citoyen Gressent, ayant été reconnu capitaine par le commandant dudit bataillon, a prêté le serment prescrit par la loi d'être fidèle à la Nation et de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le soutien de la République.

A Paris les jours et an que dessus.

Suivent les signatures.

Je, lieutenant-colonel et commandant du 1er bataillon de la République Française, certifie le procès-verbal de l'autre part véritable ; que le citoyen Gressent a été nommé capitaine de la première compagnie du bataillon et qu'il a fait le serment requis.

Au camp de St-Ouen, ce 17 octobre 1792, l'an 1er de la République

Coupart.

Grimaux (Pierre-Jean-Joseph), de Paris, 29 ans.

Soldat au régiment d'infanterie de Chartres, 1780-1786, et dans la garde parisienne soldée, 1789-1792.

Capitaine au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792 ; passé à la 185e demi-brigade, puis à la 74e ; destitué, 3 octobre 1796.

Maillard de Chantelou (Marie-Jean-Raymond), de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), 23 ans.

Garde du corps du Roi en la compagnie écossaise, 1786.

Capitaine au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792 ; passé à la 185e demi-brigade, puis à la 74e et au 26e régiment de ligne ; ✻, 1805 ; chef de bataillon et prisonnier de guerre à la Martinique, 1809 ; rentré en France et placé au 29e léger, 1811 ; retraité, 1812 ; décédé, 1833.

Marcel (Jean-Jacques), de Paris, 22 ans.

Capitaine, 25 septembre 1792 ; mort de blessures à Sarrelibre, 17 janvier 1794.

Marlière (Bernard), de Rouen.

Capitaine de grenadiers, 21 octobre 1792 ; prisonnier de guerre, 26 septembre 1793 ; rentré de captivité et passé à la 185e demi-brigade, puis à la 74e ; décédé à Nancy, 18 septembre 1796.

Reynaud (Pierre-François), de Poitiers, 24 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789-1791.

Capitaine au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792 ; passé à la 185e demi-brigade, puis à la 74e ; fut blessé et se distingua en 1796 dans la défense de la tête du pont d'Huningue ; réformé lors de l'incorporation à la 26e demi-brigade de ligne, 1803 ; remis en activité, 1807 ; retraité, 1816.

Lieutenants.

ATTREL (Louis-François), de Paris, 42 ans.

Soldat au régiment provincial de Paris, 1770-1776; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Lieutenant au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792 ; passé à la 185e demi-brigade, puis à la 74e ; réformé, 1800.

BARBE (Nicolas), de Magny (Côte-d'Or), 38 ans.

Soldat au régiment Royal-Comtois, 1774, et au régiment de la Martinique, 1784 ; congédié, 1786 ; cavalier au régiment du Mestre de camp général, 1787-1790.

Volontaire au 1er bataillon de la République, 1er novembre 1792 ; caporal, 13 mai 1793 ; sergent, juin 1793 ; sous-lieutenant, 17 février 1794 ; lieutenant de grenadiers, 21 novembre 1794; passé à la 185e, puis à la 74e demi-brigade; réformé, 1800.

BENOIST (Louis), d'Amboise.

Lieutenant, 25 septembre 1792; congédié, 8 février 1793.

BRICON (Charles), de Paris.

Lieutenant, 25 septembre 1792; démissionnaire, 13 février 1793.

BRUANT (Antoine-Simon), de Paris, 26 ans.

Lieutenant, 25 septembre 1792 ; tué à Meckren, 12 janvier 1794.

LAISSEMENT (Pierre), de Saint-Germain-en-Laye.

Lieutenant de grenadiers, 21 octobre 1792; condamné à mort par le tribunal militaire de Sarrelouis et exécuté, 11 janvier 1794.

LAVARRE (Guillaume), de Bourg-la-Reine, 43 ans.

Lieutenant, 25 septembre 1792 ; décédé à Thionville, 18 décembre 1794.

LE BRUN (Pierre-Louis), de Châteaudun, 24 ans.

Sergent au 1er bataillon d'Eure-et-Loir, 1791.

Sous-lieutenant au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792; lieutenant, 13 février 1793 ; passé aux 185e et 74e demi-brigades; démissionnaire du 26e régiment de ligne, 1804.

L'ECARD (Charles-Louis), de Montbrehain (Aisne), 26 ans.

Avait servi de 1784 à 1792.

Sous-lieutenant au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792 ; lieutenant, 13 janvier 1794; passé à la 185e demi-brigade, puis à la 74e ; embarqué

pour Saint-Domingue ; tombé au pouvoir des révoltés, 28 mars 1802, et tué par eux.

MARCHAND (Joseph), de Chalmazelle (Rhône-et-Loire), 29 ans.

Soldat dans la garde parisienne soldée, 1789-1792.

Lieutenant au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792; passé à la 185e demi-brigade, puis à la 74e ; réformé, 1800.

MONTREUILLE (Jean-Baptiste), de Persan-en-Vexin (Seine-et-Oise), 60 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1759-1778 ; puis aux gardes des ports, quais et îles de Paris, 1783-1792.

Enrôlé sur le théâtre et place de la Commune, le 15 septembre 1792 ; élu le même jour, à l'unanimité, lieutenant d'une compagnie organisée à la caserne de la Courtille et qui devint, à la formation, le 25, la 4e du 1er bataillon de la République; tué à Meckren, 12 janvier 1794.

PERDRIX (Jacques-François), de Paris, 26 ans.

Sous-lieutenant, 25 septembre 1792 ; lieutenant, 17 janvier 1794; passé à la 185e demi-brigade ; surnuméraire à la 74e et rentré dans ses foyers, 1796.

PICARD (Pierre), de Pierrefonds (Oise), 32 ans.

Avait servi au régiment du Roi, 1785-1790.

Lieutenant au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792; passé à la 185e demi-brigade, puis à la 74e ; prisonnier de guerre, 24 juin 1796 ; sans nouvelles depuis.

REBOURG (Jacques-Nicolas-Désiré), de Senlis, 29 ans.

Soldat au régiment de Béarn, 1782, et dans celui de Barrois, 1786-1790.

Sous-lieutenant au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792 ; lieutenant, 20 février 1795 ; passé à la 185e demi-brigade ; surnuméraire à la 74e et rentré dans ses foyers, 1796.

Sous-lieutenants.

ARBEY (Hubert), de Mâcon, 26 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792 ; caporal, 3 février 1793 ; sergent, 6 avril 1793 ; sous-lieutenant, 24 février 1795; démissionnaire de la 74e demi-brigade, 1798 ; sous-lieutenant au 1er bataillon auxiliaire de la Seine, 1799 ; incorporé à la 108e demi-brigade, 1800 ; lieutenant, 1803 ; retraité, 1806.

CARRIOT (Antoine), de La Genevraye (Seine-et-Marne).

Sous-lieutenant de grenadiers, 21 octobre 1792 ; condamné par le tribunal militaire de Sarreguemines, 29 mars 1795.

Chatelain (Pierre-François), de Versailles.

Sous-lieutenant, 25 septembre 1792; démissionnaire, 6 février 1793.

Drouot (Étienne-François), de Bouzonville (Moselle), 25 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1786-1791.
Sous-lieutenant au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792 : lieutenant à la 185e demi-brigade, 1796; présent à la 74e au 21 janvier 1800; les renseignements ultérieurs manquent.

Henry (Gilles), d'Auxerre, 22 ans.

Sergent-major, 25 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 14 février 1793; passé à la 185e, puis à la 74e demi-brigade ; sans renseignements postérieurs à 1800.

Lainay (Joseph), de Roissy (Seine-et-Oise), 21 ans.

Sergent de grenadiers, 21 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 15 mars 1795 ; passé dans les grenadiers gendarmes de la Représentation nationale, 30 avril 1795 ; démissionnaire, 1796.

Lecomte (Henry-Constant), de Choisy-au-Bac (Oise).

Sergent-major, 25 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 6 février 1793 ; mort à Thionville, 22 décembre 1794.

Le Gros (Jacques-Nicolas), de Paris, 31 ans.

Soldat au régiment d'infanterie de La Fère, 1778-1790.
Volontaire au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792 ; fourrier, 15 mars 1793 ; sergent, 15 juin 1793 ; sous-lieutenant, 19 février 1795; passé à la 185e demi-brigade, puis à la 74e ; destitué, 22 septembre 1796.

Litolff (Martin), d'Ammerschwihr (Haut-Rhin), 21 ans.

Sergent-major, 25 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 20 janvier 1794 ; lieutenant à la 74e demi-brigade, 1799 ; détaché comme quartier-maître au bataillon auxiliaire de la Vienne ; passé à la 9e demi-brigade, janvier 1800; démissionnaire, septembre 1800.

Martin (Guillaume-Michel), de Saint-Germain-en-Laye, 43 ans.

Sergent-major, 25 septembre 1792 ; sous-lieutenant de grenadiers, 29 avril 1795 ; passé à la 185e demi-brigade ; réformé de la 74e, mars 1796 ; remis en activité, septembre 1796 ; lieutenant, 1800 ; réformé, 1801 ; lieutenant au 1er régiment de la garde de Paris, 1803 ; les renseignements ultérieurs font défaut.

Maugras (Pierre-François), de Besançon, 34 ans.

Sous-lieutenant, 25 septembre 1792 ; rayé pour longue absence à l'hôpital, 16 février 1794.

RIBOT (Antoine-Marie), de Paris, 29 ans.

Caporal, 25 septembre 1792; sergent, 15 octobre 1792; sous-lieutenant, 26 janvier 1794; mort à Thionville, 10 décembre 1794.

VISEUR (Joseph), d'Amiens, 65 ans.

Soldat au régiment de Rouergue, 1743-1747.
Sous-lieutenant au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792; lieutenant à la 185e demi-brigade, 1795; lieutenant de Vétérans, 1796; réformé, 1801.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

ALLARD (Joseph), de Maligny (Yonne), 26 ans.

Sergent, 25 septembre 1792; sergent-major de grenadiers, 21 octobre 1792; passé à la 185e demi-brigade; les renseignements ultérieurs manquent.

ANDRÉ (Nicolas-Fidèle), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; sergent, 20 mai 1794; sergent-major, 29 juin 1794; mort à Trèves, 9 avril 1795.

ANTOINE (Nicolas), de Paris, 17 ans.

Fourrier, 15 mars 1793; passé dans la cavalerie, 6 novembre 1793.

ARBELTIER (Pierre), de Baissey (Haute-Marne), 17 ans.

Tambour, 25 septembre 1792; fourrier, 13 avril 1794; réformé de la 74e demi-brigade, 1799.

BAUDOUIN (Jean), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 22 novembre 1792; caporal, 5 janvier 1794; sergent, 19 février 1795; passé à la 185e demi-brigade; ne figure pas au second embrigadement.

BEAUMONT (Antoine), de Paris, 28 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; sergent, 15 mars 1793; mort à Coblence, 26 février 1795.

BECQUE (Louis), d'Épinal, 18 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; fourrier, 6 novembre 1793; prisonnier de guerre, 12 janvier 1794; mort à Cologne.

BÉTANCOURT (Pierre-François), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; sergent-major, 20 février 1793; parti, 6 mars 1793.

Bierre (Barthélemy), de Bordeaux, 24 ans.

Volontaire, 29 novembre 1792; sergent, 28 janvier 1794; passé à la 185e, puis à la 74e demi-brigade ; décédé, 1796.

Boitias (Pierre), de Marsac (Puy-de-Dôme), 23 ans.

Compagnon menuisier à Paris ; présente un mémoire sur les moyens qu'il avait trouvés de perfectionner les armes et notamment les mortiers, et obtient la mention honorable par décret de l'Assemblée législative du 13 mai 1792.

Volontaire au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792 ; fourrier, 15 mars 1793; détaché comme sous-maître artificier à l'artillerie de l'armée de la Moselle. Le général d'Aboville écrivait à son sujet le 18 septembre 1793 : « Je vous déclare que je ne connais le citoyen Boitias que je proposais pour cette place (sous-maître artificier) que par les inventions ingénieuses qu'il a imaginées pour combattre les ennemis de la République et qui m'ont paru mieux imaginées qu'un grand nombre d'autres dont on est tous les jours accablé par une foule de prétendus inventeurs. Les connaissances en chimie et en artifice que m'avait montrées ce citoyen m'avaient fait juger qu'il ne pouvait pas être aussi utile à la République dans sa place de caporal-major d'une compagnie que dans celle d'artificier. L'occasion de l'y employer se présentait. »

Élève sous-lieutenant à l'École du Génie, 1794 ; lieutenant, 1795 ; capitaine, 1798; réformé et remis de suite en activité comme garde des fortifications, 1800 ; inventeur d'un pendule hydraulique pour enfoncer les pilotis, invention qui attira l'attention de Monge et qui lui valut d'être présenté au Premier Consul en août 1803; d'un pont-levis à moment, exécuté à la deuxième porte du château de Bouillon en 1804; d'une pompe qui servit aux épuisements faits pour la réparation d'une pile du pont de la Semoy à Bouillon, en 1807, et économisa du temps et de l'argent ; etc. ; décédé, 1823.

Bonpoix (Antoine), de Limoges, 26 ans.

Avait servi dans les troupes provinciales, 1785-1791

Volontaire au 1er bataillon de la République, 15 novembre 1792; sergent, 1er mars 1795 ; rayé de la 74e demi-brigade pour longue absence, 1802.

Bordier (Jean-Baptiste), 32 ans.

Caporal, 25 septembre 1792 ; sergent, 27 janvier 1794 ; passé de la 74e à la 104e demi brigade, 1799 ; tué à l'ennemi, 23 avril 1800.

Bosseret (Edme), de Montereau-Faut-Yonne (Seine-et-Marne), 28 ans.

Caporal, 25 septembre 1792 ; sergent, 5 avril 1794 ; sous-lieutenant au 26e régiment de ligne, 1806 ; lieutenant à la 78e cohorte des gardes nationales du 1er ban, 1812 ; passé au 147e et prisonnier de guerre, 1813 ; rentré et mis en demi-solde, 1814 ; replacé au 17e de ligne, 1815 ; retraité, 1816.

BOUCHARD (Hubert), de Reims, 23 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792 ; caporal, 15 mars 1793; sergent, 19 mai 1794 ; rayé de la 74e demi-brigade pour longue absence, 1796.

BOUDESONT (Jean-Alexis), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792 ; caporal, 6 avril 1793; sergent, 20 mai 1794; blessé dans un incendie, 1796; retiré de la 74e demi-brigade, 1797; pensionné, 1800; décédé, 1817.

BOUVESSE (Jean).

Sergent; mort en captivité, à Engers, 4 août 1794.

BRETEUIL (Gabriel), de Mer (Loir-et-Cher).

Volontaire, 25 septembre 1792; sergent; passé dans un autre corps, 21 août 1793; placé sergent-major aux Vétérans, 1801.

CASSEGRAIN (Jacques-Thomas), de Châteauneuf-en-Thymerais (Eure-et-Loir), 21 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; fourrier, 15 mars 1793; sergent, 10 avril 1795; sergent-major à la 185e demi-brigade, septembre 1795; passé à la 74e demi-brigade; prisonnier de guerre, 1799; rentré, 1801; mort à Jérémie (île Saint-Domingue), 3 janvier 1803.

CHARDET (Henry), de Paris, 44 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; sergent, 20 mai 1794; mentionné comme passé de la 74e à la 104e demi-brigade, 1799; ne figure pas sur les contrôles de ce corps.

CHAUVELIN (Joseph), de La Châtre (Indre), 19 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; caporal, 15 mars 1793; sergent, 14 juin 1794; passé de la 74e à la 104e demi-brigade, 1799; congédié, 1802.

CLÉMENT (François), de Lyon, 25 ans.

Sergent-major, 25 septembre 1792; parti, 4 mars 1793.

COUTROZ (Pierre), de Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), 38 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; sergent; mort à Landau, 19 février 1793.

DÉGOIS (Simon-Jean-Joseph), de Paris, 16 ans.

Sergent, 15 mars 1793; mort à Coblence, 29 mars 1795.

DELATRE (Jean-Pierre), de Paris.

Volontaire, 25 septembre 1792; caporal, octobre 1792; sergent, février 1793; congédié pour infirmités, avril 1793.

Delouille (Antelme), d'Ambronay (Ain), 34 ans.

Sergent, 23 mai 1793 ; mort à Saint-Avold ; date non indiquée.

Deschamps (Gérôme-Eustache), de Paris, 38 ans.

Sergent, 25 septembre 1792 ; mort à Nancy, 4 avril 1794.

Desforges (François), d'Illiers (Eure-et-Loir), 23 ans.

Grenadier, 21 octobre 1792 ; caporal, 17 mai 1794 ; sergent, 10 janvier 1795 ; rayé de la 74e demi-brigade pour longue absence, 1796.

Dornier (Gaspard) 22 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792 ; fourrier, 13 mars 1793 ; sergent-major, 17 janvier 1794 ; passé de la 185e demi-brigade à la légion de Police, 1795.

Doury (Jacques), de Cléry (Loiret), 39 ans.

Caporal, 25 septembre 1792 ; sergent, 15 mars 1793 ; signalé comme passé de la 74e à la 104e demi-brigade, 1799 ; n'a pas été trouvé sur les contrôles de ce corps.

Duburgères (Charles), de Paris, 16 ans.

Sergent-major, 25 septembre 1792 ; parti, 18 janvier 1793.

Ducroix (Pierre), d'Épernon (Eure-et-Loir), 27 ans.

Sergent, 25 septembre 1792 ; passé à la 185e, puis à la 74e demi-brigade ; décédé à Huningue, 22 octobre 1796.

Durosoy (Augustin), d'Ognolles (Oise), 19 ans.

Volontaire, 28 décembre 1792 ; fourrier, 25 avril 1795 ; serait passé de la 74e à la 104e demi-brigade, 1799 ; n'y est pas inscrit.

Estel (Antoine), de Paris, 61 ans.

Sergent, 25 septembre 1792 ; rayé, 23 mai 1793.

Fabrégas (Nicolas), de Saint-Andiol (Bouches-du-Rhône), 31 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792 ; sergent-major, 29 novembre 1792 ; mort à Landau, 28 avril 1793.

Gaudinot (Jean-Baptiste), d'Angoulême, 24 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792 ; sergent-major, 20 janvier 1794 ; destitué de la 74e demi-brigade et parti, 1796.

Gaumaud (Jean), de Montigny (Côte-d'Or), 26 ans.

Volontaire, 6 mai 1793 ; fourrier, 6 mars 1795 ; rayé de la 74e demi-brigade pour longue absence, 1796.

GÉRARD (Adrien), de Courpière (Puy-de-Dôme), 22 ans.

Sergent, 25 septembre 1792; rayé, étant resté à l'hôpital à Paris, 30 mars 1793.

GÉRARD (Joseph), de Dôle (Jura), 18 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; caporal, 15 mars 1793; sergent, 19 mai 1794; passé à la 185e demi-brigade; les renseignements ultérieurs font défaut.

GERMAIN, *dit* SINCERRE (Jacques), de Sancerre (Cher), 21 ans.

Soldat au régiment de Port-au-Prince, 1788-1792.
Volontaire au 1er bataillon de la République, 20 novembre 1792; caporal, 2 janvier 1793; sergent, 6 avril 1793; passé de la 74e demi-brigade dans un autre corps non indiqué, 1799.

GUÉDIN (Jean-Frédéric), de Dantzig, 21 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; caporal; sergent, 16 juin 1794; serait passé de la 74e à la 104e demi-brigade, 1799; n'y figure pas.

GUÉRIN (François), d'Aigremont (Yonne), 30 ans.

Volontaire, le 6, et caporal, le 15 mai 1793; sergent, 6 octobre 1793; passé à la 185e demi-brigade; ne se retrouve plus au second embrigadement.

HAUSSOIS (Pierre-Nicolas), de Vaugirard, 18 ans.

Caporal, 25 septembre 1792; sergent, 15 mars 1793; passé de la 74e à la 104e demi-brigade, 1799; sergent-major, 1802; sous-lieutenant, 1803; lieutenant au 11e régiment de ligne, 1806; capitaine, 1812; retraité, 1814; décédé, 1846

JUBINOT (Jean-Baptiste), de Lagny (Seine-et-Marne), 23 ans.

Soldat au régiment de Vivarais, puis dans la garde parisienne soldé, 1785-1791.
Sergent au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792; congédié de la 74e demi-brigade, 1803.

JUMEAU (Agnan-Charles), d'Orléans, 52 ans.

Sergent, 25 septembre 1792; congédié pour infirmités, 18 juin 1793.

JUSTON (Jean-Louis), d'Orléans, 21 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; caporal, 15 mars 1793; sergent, 17 mai 1794; passé de la 74e à la 104e demi-brigade, 1799; sergent-major au 11e régiment de ligne, 1803; passé au 27e, 1808; ✻, 1815; placé à la légion départementale du Loiret, 1816; passé dans les sous-officiers sédentaires, 1817; blessé en Italie en 1801 et à Friedland; retraité, 1823.

LAUCHARD (Jean-Claude), de Port-sur-Saône (Haute-Saône), 41 ans.

Volontaire, 20 octobre 1792; sergent, 15 mars 1793; passé à la 185e demi-brigade; présent au 19 janvier 1796; les renseignements ultérieurs font défaut.

LE LOUTRE (Toussaint), de Paris, 25 ans.

Sergent, 25 septembre 1792; sergent-major, 6 février 1793; sous-lieutenant à la 185e demi-brigade, 1795; surnuméraire à la 74e demi-brigade et retiré, 1796.

LEMYRE (Barthélemy-Laurent), de Paris, 52 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1762; admis aux Invalides, 1791.

Volontaire au 1er bataillon de la République, le 24, et caporal, le 25 octobre 1792; sergent, 15 mars 1793; retraité de la 74e demi-brigade, 1798.

LE SUEUR (Jean-Chrisostome), du Frétoy (Oise), 31 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; fourrier, 15 mars 1793; réformé de la 185e demi-brigade, 1796.

LÉZIER (Jean-Pierre), de Montreuil-sous-Bois, 26 ans.

Caporal, 25 septembre 1792; sergent, 15 mars 1793; prisonnier de guerre, 12 janvier 1794; sans nouvelles depuis.

LITOLFF (Mathieu), d'Ammerschwihr (Haut-Rhin), 58 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; sergent, 3 juillet 1793; congédié pour infirmités, 10 novembre 1794.

LOIGNON (Antoine), d'Aignay-le-Duc (Côte-d'Or), 27 ans.

Volontaire, le 29, et fourrier, le 30 mai 1794; présent à la 185e demi-brigade au 17 septembre 1895; les renseignements ultérieurs manquent.

LONCHAMP (Nicolas-Antoine), de Pesmes (Haute-Saône), 24 ans.

Sergent, 25 septembre 1792; passé de la 185e demi-brigade dans l'artillerie, 1795.

LOUBERI (Jean), de Pujo-le-Plan (Landes), 24 ans.

Sergent, 25 septembre 1792; sergent-major, 20 janvier 1794; passé à la 185e demi-brigade; ne figure plus lors du second embrigadement.

MAHY (Joseph-Pierre), de Paris, 27 ans.

Caporal, 25 septembre 1792; sergent, 26 février 1793; prisonnier de guerre, 12 janvier 1794; mort à Cologne.

MAUDUIT (Michel-Bernard), de Cheffes (Maine-et-Loire), 43 ans.

Sergent-major, 25 septembre 1792; prisonnier de guerre, 12 janvier 1794; mort à Cologne.

MERCIER (Léger), de Griselles (Côte-d'Or), 25 ans.

Volontaire, 6 mai 1793; caporal, 20 janvier 1794; fourrier, 10 mai 1795; passé à la 185e demi-brigade; les renseignements ultérieurs font défaut.

MÉRY (Jean), d'Orléans.

Volontaire, enrôlé place Maubert, 9 septembre 1792; sergent, 3 mars 1793; mort à Trèves, 5 janvier 1795.

Sa femme, née Marie-Pierronne *Armand*, l'avait accompagné au bataillon; elle obtint, le 17 juin 1793, un certificat pour retourner chez elle à Paris.

PANIER (Claude-François), de Santoche (Doubs), 52 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; sergent, 24 février 1794; mort à Nancy, 29 août 1795.

PARANT (Pierre-François), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; sergent, 9 mars 1793; sergent-major, 10 mars 1793; passé à la 74e demi-brigade; blessé à Novi; retiré et admis aux Invalides, 1801; retraité, 1807.

PELU (Auguste), de Chartres, 27 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; fourrier, 17 janvier 1794; blessé le 12 mai 1794; mort le 18 juin.

PERNOT (Charles), de Saint-Broingt-les-Fossés (Haute-Marne), 32 ans.

Volontaire, 13 mai 1793; fourrier, 28 juin 1794; congédié de la 185e demi-brigade par le Ministre, 1795.

PERSON (Louis-Joseph), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; fourrier, 15 mars 1793; sergent, 25 avril 1795; sergent-major, 29 avril 1795; sous-lieutenant à la 74e demi-brigade, 1799; lieutenant, 1802; décédé à la Martinique, 23 septembre 1805.

POIRIER (François), de Paris, 27 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; sergent-major; parti, 6 avril 1793.

PUZELLE (François), de Jussey (Haute-Saône), 30 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; grenadier, 21 octobre 1792; caporal, 11 avril 1793; sergent, 17 mai 1794; passé de la 74e à la 104e demi-brigade, 1799; a obtenu un fusil d'honneur, le 10 mars 1803: « se signala à l'armée

d'Italie en 1800 dans un combat de tirailleurs, où il fit plusieurs prisonniers et tua un grand nombre d'hommes à l'ennemi»; ✻ de droit; retraité du 11e régiment de ligne, 1812.

RAGOIN (Jean-Baptiste), de Dreux, 17 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; fourrier, 15 mars 1793; sergent, 20 mai 1794; passé à la 74e demi-brigade; prisonnier de guerre à Novi, 1799; rentré, 1801; embarqué pour Saint-Domingue, 1802; sans nouvelles depuis.

RIGOLET (François), de Paris, 18 ans.

Soldat au 45e régiment d'infanterie, 1791-1792.

Sergent au 1er bataillon de la République, 25 septembre 1792; passé aux grenadiers, 21 octobre 1792; parti de la 74e demi-brigade, 1796.

ROGER (François-Bruno), d'Orbec (Calvados), 19 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; caporal, 15 mars 1793; sergent, 24 février 1795; sergent-major à la 74e demi-brigade, 1796; blessé à Novi; retraité, 1801.

ROGER (Joseph DAYRIES, *dit*), de Mont-de-Marsan, 23 ans.

Volontaire, 8 janvier 1793; fourrier, 19 juin 1794; sergent, 24 février 1795; parti de la 74e demi-brigade, 1797.

ROLAND (Ambroise), de Tonnerre (Yonne), 30 ans.

Caporal, 25 septembre 1792; sergent, 4 mai 1793; congédié, 4 septembre 1793.

ROYER (Jean-François), de Lyon, 39 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; caporal, 20 mai 1794; sergent, 8 juillet 1794; réformé de la 104e demi-brigade, 1800.

SABOURIN.

Fourrier de grenadiers; blessé le 30 avril, et mort le 1er mai 1795.

SAINT-JEAN (Bertrand), de Brassempouy (Landes), 27 ans.

Sergent, 25 septembre 1792; parti, 1er février 1793.

SOURIS (Jean RAYMOND, *dit*), de Saint-Junien (Haute-Vienne), 21 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; caporal, 21 janvier 1793; sergent, 12 juillet 1794; passé de la 74e à la 104e demi-brigade, 1799; congédié, 1802.

SUTÉ (Luc), de Verdun (Saône-et-Loire), 21 ans.

Caporal, 25 septembre 1792; sergent, 29 avril 1794; réformé pour infirmités de la 74e demi-brigade, 1798.

TARGET (Thomas), de Saint-Brice (Seine-et-Oise), 40 ans.

Caporal, 25 septembre 1792; sergent, 10 juillet 1793; mort à Landau, 14 juillet 1793.

THÉMERY (Louis), de Paris, 23 ans.

Sergent-major, 25 septembre 1792; réformé, 23 novembre 1792.

TRANCHÈRE (Albert-David), de Bordeaux, 27 ans.

Caporal, 25 septembre 1792; sergent, 14 février 1793; passé de la 74e à la 104e demi-brigade, 1799; prisonnier de guerre, 1800; rentré et réformé pour infirmités, 1801.

TROCHU (Pierre), de Rennes, 26 ans.

Grenadier, 21 octobre 1792; caporal, 8 février 1794; sergent, 17 mai 1794; parti de la 74e demi-brigade, 1796.

VASSARD (Joseph), de Versailles, 32 ans.

Volontaire, le 5, et sergent de grenadiers, le 21 octobre 1792; passé de la 74e à la 104e demi-brigade, 1799; retraité, 1802.

VÉRET (Jean-Louis), de Paris, 36 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; fourrier, 11 octobre 1793; réformé pour infirmités de la 185e demi-brigade, 1796.

VIARDOT (Jean-François), de Ligny (Meuse), 43 ans.

Sergent, 25 septembre 1792; parti, 8 janvier 1793.

VILARS (Jean), de Poitiers, 31 ans.

Volontaire et sergent, 18 juin 1793; passé à la 185e demi-brigade; ne figure pas à la 74e.

185e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(1re formation).

Cette demi-brigade fut constituée le 29 juin 1795, au village de Muntzenheim, camp de gauche devant Mayence, par l'amalgame du 1er bataillon du 105e régiment d'infanterie, du 4e bataillon de la Meurthe, et du 1er bataillon de la République, auxquels furent adjoints, le 30 juillet suivant, les canonniers du 8e bataillon du Jura.

Le registre matricule de la 185e demi-brigade ne mentionne que de rares mutations. On ne peut dès lors citer parmi les anciens volontaires du 1er bataillon de la République, que :

AUTROT (Edme), de Villedieu (Côte-d'Or), 21 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre, 1795 ; sans nouvelles depuis.

CHAUVET (Jean-Baptiste), de Moulins, 20 ans.

Volontaire ; réformé, 1796.

COUARD (Jean), de Paris, 22 ans.

Grenadier ; mort à Sassenheim, 8 décembre 1795.

53e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(*2e formation*).

Elle fut formée le 21 février 1796 par la réunion des 73e et 185e demi-brigades anciennes.

Le 2e bataillon de la 74e demi-brigade, embarqué sur *l'Indivisible* le 29 décembre 1801, à l'effectif de 6 personnes pour l'état-major, 32 officiers et 489 sous-officiers et soldats, partit de Toulon à destination de Saint-Domingue le 5 janvier 1802. Il fut incorporé dans les 7e et 86e demi-brigades en exécution d'un arrêté du capitaine général du 11 mars 1803 et d'un décret du 2 mai suivant.

Parmi les anciens volontaires du 1er bataillon de la République passés à la 74e demi-brigade, figurent :

AUGRAS (Silvain), de Pouligny (Indre), 18 ans.

Volontaire ; mort à la Providence (Saint-Domingue), 3 septembre 1802.

BAILLY (Jean-Antoine), de Paris, 16 ans.

Caporal ; mort de blessures de guerre, 21 mai 1800.

BALLIET (Louis), de Sahurs (Seine-Inférieure), 16 ans.

Volontaire ; tué à l'ennemi, 8 août 1796.

BETHELOT (Louis), de Romillé (Ille-et-Vilaine), 23 ans.

Volontaire ; mort à la Providence (Saint-Domingue), 6 juillet 1802.

BEURAUD (Bernard), d'Angers, 27 ans.

Caporal ; mort de blessures de guerre, 4 juin 1797.

BLANCHOT (François), d'Autricourt (Côte-d'Or), 18 ans.

Volontaire ; tué à l'ennemi, 22 septembre 1796.

Boivin (Joseph), de Franconville (Seine-et-Oise), *13* ans.

Sergent; mort aux Pères (Saint-Domingue), 11 juillet 1802.

Bonnière (Louis), de Paris, 15 ans.

Tambour, 25 septembre 1792 ; a obtenu des baguettes d'honneur, 10 juillet 1801 : « Pendant l'affaire du 22 germinal an IX, il s'est avancé dans les rangs ennemis, a battu la charge dans leur camp et a répandu l'alarme et la terreur » ; embarqué pour Saint-Domingue, 1802 ; ✳ de droit; rentré en France, 1804, et retraité.

Caillot (Louis-Jean), d'Andonville (Loiret), 20 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre à Novi ; sans nouvelles depuis.

Chadeuf (François), d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 21 ans.

Volontaire ; blessé à la bataille de Novi, 15 août 1799 ; rayé, 1800.

Cheru (Silvain), de Fougerolles (Indre), 19 ans.

Volontaire; mort de blessures de guerre, 28 juin 1800.

Clerjeon (Jean), de Dijon, 18 ans.

Caporal ; mort à Saint-Domingue, 11 mars 1802.

Colin (Aimable), de Saint-Denis-le-Jouet (Indre), 29 ans.

Volontaire ; tué à l'ennemi, 25 octobre 1799.

Colin (Jean-Baptiste), de Paris, 15 ans.

Volontaire ; réformé pour blessures, 1797 ; placé aux Vétérans, 1798 ; pensionné, 1800 ; admis aux Invalides, 1823 ; décédé, 3 février 1837.

Delanne (Pierre), d'Orquevaux (Haute-Marne), 24 ans.

Grenadier ; réformé pour blessures, 1797.

Duval (Jean-Baptiste), de Romillé (Ille-et-Vilaine), 20 ans.

Grenadier ; mort de blessures de guerre, 20 janvier 1797.

Fébure (Léonard), de Paris, 18 ans.

Grenadier; réformé pour blessures de guerre, 1797.

Fion (Gabriel), du Grand-Bourg (Creuse), 17 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre, 1800 ; rentré, 1801 ; embarqué pour les colonies, 1802 ; sans nouvelles depuis.

Garnier (Cyr), d'Asnières (Côte-d'Or), 26 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre, 5 mai 1800 ; sans nouvelles depuis.

GARNIER (Étienne), de Châteaumeillant (Cher), 24 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre à Novi, 1799 ; sans nouvelles depuis.

GAZONOT (Étienne), du Grang-Bourg (Creuse), 18 ans.

Caporal ; prisonnier de guerre à Novi, 1799 ; rentré, 1801 ; embarqué pour Saint-Domingue, 1802 ; sans nouvelles depuis.

GIFFEY (Pascal), d'Arcis-sur-Aube, 26 ans.

Sergent ; blessé à Gênes ; retraité, 1801.

GUICHARD (Jean-Michel), de Nantes, 48 ans.

Volontaire ; admis aux Invalides, 1801.

HARDY (Jean), de Mouhers (Indre), 26 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre à Novi, 1799 ; rentré, 1801 ; réformé, 1802.

HARDY (Louis-Placide-Hyacinthe), de Poissy (Seine-et-Oise), 24 ans.

Fourrier ; mort à la Providence (Saint-Domingue), 21 juillet 1802.

LACOMBE (Louis), des Églises (Charente), 24 ans.

Volontaire ; tué à l'ennemi, 31 janvier 1797.

LAVAUX (Pierre), de Courlon (Côte-d'Or), 20 ans.

Volontaire ; tué à l'ennemi, 11 mai 1800.

LEGAI (Charles), de Bussières (Côte-d'Or), 20 ans.

Volontaire ; mort au Môle (Saint-Domingue), 16 avril 1803.

LEGROS (Pierre-René), d'Angers, 36 ans.

Sergent ; blessé à Novi, le 15 août, et mort, le 22 décembre 1799.

LEROY (Pierre), d'Elbeuf, 23 ans.

Sergent ; blessé à Novi ; mort à la Providence (Saint-Domingue), 4 août 1802.

LHÉRITIER (Léonard), de La Marche (Vosges), 40 ans.

Grenadier ; retraité, 1801.

MARCELOT (François), de Sœuvre (Yonne), 21 ans.

Volontaire ; mort de blessures de guerre à Gênes, 27 juin 1800.

MEUNIER (Jean-Baptiste), de Gray, 19 ans.

Volontaire ; tué à l'ennemi, 1er novembre 1799.

MINOT (Claude), 18 ans.

Caporal ; tué à l'ennemi, 7 mars 1800.

MUTIN (Pierre-Antoine), de Lantenay (Ain), 22 ans.

Grenadier ; mort à Saint-Domingue, 19 août 1802.

NICOLLE (Nicolas), de Paris, 27 ans.

Caporal ; prisonnier de guerre, 18 septembre 1796 ; sans nouvelles depuis.

PARIS (Marc), de Paris, 23 ans.

Fourrier ; embarqué pour Saint-Domingue, 1802 ; sans nouvelles depuis.

PATHIOT (Joseph), de Paris, 16 ans.

Caporal ; embarqué pour Saint-Domingue, 1802 ; sans nouvelles depuis.

PUDLARD (Claude), de Flammerans (Côte-d'Or), 22 ans.

Grenadier ; mort de blessures de guerre, 8 mai 1800.

RATTIER (François), de Lucey (Meurthe), 1762.

Volontaire ; prisonnier de guerre, 1800 ; rentré et réformé, 1801.

ROBIS (Jean-Léonard), de Molesme (Côte-d'Or), 20 ans.

Caporal ; tué à l'ennemi, 7 avril 1800.

ROSSIGNOL (Claude-Victor), de Paris, 17 ans.

Volontaire ; mort aux Pères (Saint-Domingue), 4 juillet 1802.

ROUX (Edme-Marie), de Paris, 30 ans.

Volontaire ; tué à l'ennemi, 28 mai 1800.

ROUX (Jean), d'Oberhergheim (Haut-Rhin), 18 ans.

Volontaire ; mort à la Providence (Saint-Domingue), 22 janvier 1803.

SABLÉ (Jean), de Nantes, 19 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre à Novi, 1799 ; rentré, 1801 ; embarqué pour Saint-Domingue, 1802 ; sans nouvelles depuis.

TOUCHÉ (Jean), de Lizeray (Indre), 20 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre à Novi, 1799 ; rentré, 1801 ; réformé 1802.

TRICOT (Antoine), de Châteauroux, 22 ans.

Grenadier ; tué à Mondovi, 27 octobre 1799.

VASSEUR (Jean), de Vitry-le-Brulé (Marne), 21 ans.

Volontaire ; blessé à Novi ; admis aux Invalides, 1801.

VERNET (Saturnin), de Saint-Germain-des-Bois (Cher), 22 ans.

Volontaire ; mort à la Providence (Saint-Domingue), 14 juillet 1802.

ZIMMER (Jacob), d'Orschwihr (Haut-Rhin), 20 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre, 1800 ; rentré, 1801 ; mort au Môle (Saint-Domingue), 15 octobre 1802.

26e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(2e *formation*).

Le 1er bataillon de la 74e demi-brigade, qui était demeuré en France, fut incorporé le 31 mai 1803 dans la 26e demi-brigade de ligne et concourut à former avec elle le 26e régiment. Le no 74 demeura vacant.

Les anciens volontaires du 1er bataillon de la République qui passèrent au 26e régiment d'infanterie de ligne sont :

ATTREL (Alexis-Marie), de Paris, *12* ans.

Tambour, 20 octobre 1792 ; passé aux 185e, 74e et 26e demi-brigades ; musicien, 1803 ; embarqué pour la Martinique, 1805 ; rentré, 1809 ; passé à la légion départementale de la Vendée, 1816 ; sergent au 8e régiment de ligne, 1823 ; retraité, 1829 ; décédé, 1846.

BERNAUT (François), de Villers-les-Pots (Côte-d'Or), 19 ans.

Sergent ; embarqué sur *le Majestueux*, 1805.

BRESSON (Jean), de Bessey-les-Cîteaux (Côte-d'Or), 23 ans.

Caporal ; embarqué sur *la Gloire*, 1805.

BRUNEAU (Louis), de Beaulieu (Indre-et-Loire), 19 ans.

Sergent ; blessé au fort d'Huningue ; retraité, 1805.

CHICODET (Mathieu), de Saint-Broing-les-Fossés (Haute-Marne), 20 ans.

Volontaire ; embarqué sur *le Jemmapes*, 1805.

IVERNAUD (Claude), de Saint-Denis de Jouhet (Indre), 20 ans.

Caporal ; embarqué sur *le Magnanime*, 1805 ; passé à l'artillerie de la Guadeloupe, 1807.

Jouanné (Claude-Marie), de Paris, 18 ans.

Volontaire ; mort à la Basse-Terre (Guadeloupe), 30 août 1805.

Leriche (Philippe), de Diénay (Côte-d'Or), 18 ans.

Tambour ; embarqué sur *le Majestueux*, 1805.

Mielle (Jean-Baptiste), d'Aprey (Haute-Marne), 25 ans.

Caporal de grenadiers ; blessé à Saint-Domingue ; retraité, 1806.

Monti (Louis), de Brunato (Italie), 34 ans.

Sergent ; blessé à Blieskastel, à Saint-Imbert et au siège de Gènes ; décédé à la Basse-Terre (Guadeloupe), 27 novembre 1805.

Piavant (François), de Méricourt-en-Vimeux (Somme), 23 ans.

Volontaire ; mort à la Basse-Terre (Guadeloupe), 13 mai 1805.

Picard (Mammès), de Rivière-les-Fossés (Haute-Marne), 19 ans.

Grenadier ; mort à la Basse-Terre (Guadeloupe), 26 septembre 1805.

Quille (Jacques-Philippe), de Griselles (Côte-d'Or), 23 ans.

Tambour ; mort à la Basse-Terre (Guadeloupe), 24 septembre 1805.

104e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(2e *formation*).

Un arrêté du Directoire exécutif en date du 16 octobre 1798 prescrivit de former seize nouvelles demi-brigades, et de leur attribuer les numéros vacants : 59, 65, 71, 77, 82, 87, 90, 91, 95, 98, 101, 104, 107, 110 de l'infanterie de ligne, 11 et 19 de l'infanterie légère.

La 104e demi-brigade fut organisée le 1er février 1799 et constituée d'un fort détachement de la 74e, de conscrits et de compagnies franches de la Vendée. Elle fut réunie à la 11e pour former le 11e régiment de ligne au mois d'octobre 1803.

Calac (Joseph-François), de Paris, 17 ans.

Volontaire ; blessé à Znaïm ; placé du 11e régiment de ligne aux Vétérans, 1814 ; retraité, 1824.

Favery (André), de Saint-Fraimbault-sur-Pisse (Orne), 28 ans.

Caporal ; blessé à la redoute espagnole, 17 avril 1800, décédé le 20.

Fayon (Guillaume), de Jussy-Champagne (Cher), 25 ans.
Volontaire; rayé comme ancien à l'hôpital, 1800.

Ficher, dit *Maupin* (Jacques), de Ribeauvillé (Haut-Rhin), 19 ans.
Sergent; blessé en 1799; placé du 11e régiment de ligne aux Vétérans, 1809.

Guillot (Laurent), de Chenove (Côte-d'Or), 18 ans.
Caporal; prisonnier de guerre, 1800; rentré, 1801; congédié, 1802.

Lally (Pierre), d'Arcueil, 18 ans.
Volontaire; mort de blessures, 1803.

Leroy (Jean-Baptiste), de Paris, 33 ans.
Caporal; décédé, 1800. — Était entré au service en 1781.

Lescurot (Guillaume), de Cahors, 23 ans.
Volontaire; tué à l'ennemi, 7 mai 1800.

Lolicard (Jean-Baptiste), de Paris, 17 ans.
Sergent; rayé, 1802.

Louvet (Jean-Baptiste), de Paris, 17 ans.
Caporal; congédié, 1802.

Mielle (Jean-Baptiste), d'Esnoms (Haute-Marne), 23 ans.
Fourrier; congédié, 1802.

Noirot (René), de Quemigny-sur-Semé (Côte-d'Or), 38 ans.
Sergent; prisonnier de guerre, 1800; rentré, 1801; réformé, 1802.

Renaudin (Edme), de Brion-sur-Ource (Côte-d'Or), 15 ans.
Volontaire, 15 septembre 1792; caporal, 14 avril 1794; sergent à la 104e brigade, 1802; sergent-major au 11e régiment de ligne, 1805; sous-lieutenant au 7e régiment de ligne italien, 1808; lieutenant, 1811; capitaine, 1812; rentré au service de France et mis en demi-solde, 1814; blessé à Manheim, à Zurich et à Saint-Jacques en Ligurie; retraité, 1818.

Salandré (Louis-Albert), de Paris, 28 ans.
Caporal; prisonnier de guerre, 1800; rentré 1801; congédié, 1802.

Thérier (Louis), de Gonesse, 18 ans.
Caporal; prisonnier de guerre, 1800; rentré, 1801; congédié, 1802.

TOURIGNY (Jean), de Paris, *14* ans.

Tambour de grenadiers; placé du 11e régiment de ligne aux Vétérans, 1810.

VALLOIS (Charles-François), de Paris, 21 ans.

Caporal; prisonnier de guerre, 1800; rentré, 1801; congédié, 1802.

VIERNAUD (Jean), de Puilboreau (Charente-Inférieure), 18 ans.

Sergent; retraité, 1802.

Divers.

ARBITRE (Nicolas), de Montarlot (Haute-Saône), 27 ans.

Volontaire, 1791; passé au 1er bataillon de la République, 1792; entré dans les équipages d'artillerie, 1796; passé à la 30e demi-brigade de ligne, 1802; blessé à Verdun et au siège d'Huningue; retraité, 1803.

BAILLY (Jean-Jacques), de La Ferté-sous-Jouarre, *14* ans.

Tambour, 25 septembre 1792; parti, 20 mai 1794.

BLANCPIED (Marie-Mathieu), de Chantilly, 23 ans.

Enrôlé au 7e hussards; passé au 1er bataillon de la République, 15 novembre 1792; retraité de la 74e demi-brigade, 1801; rentré au service aux Pionniers blancs, 1806; prisonnier de guerre, 1808-1814; incorporé au 2e bataillon colonial, 1815; congédié, 1816.

CHARDON (Jean-Louis), de Paris, *11* ans.

Tambour, 25 septembre 1792; réformé, 1795.

CHARDON (Louis-Antoine), de Malines, 45 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; blessé à Hilbring; retiré, 4 mars 1795, et placé aux Vétérans; pensionné, 1800; admis aux Invalides, 1814.

CHARTRIOT (Pierre-Charles), de Paris, *65* ans.

Volontaire; mort à Sarrelibre, février 1794.

CHAUTEL (Jean-Baptiste), de Bertrimoutier (Vosges), *62* ans.

Volontaire, 12 mai 1793; passé à la 185e demi-brigade; ne se retrouve plus à la 74e.

CHAVANON (Étienne), de Chavenay (Seine-et-Oise), *14* ans.

Volontaire, 1er octobre 1792; passé aux pionniers, 19 juillet 1793.

COUSIN (Louis-François), de Gisors, 52 ans, marié et père de vingt enfants.

Volontaire, 25 septembre 1792; mort des fatigues de la guerre à Sarrelouis, 25 janvier 1794.

DUMONT (Pierre), d'Orléans, *15* ans.

Tambour, 25 septembre 1792; passé à la 185e demi-brigade; les renseignements ultérieurs font défaut.

ENNETIER, dit *Hennequet* (Jean-Baptiste), de Paris, 20 ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; étant de service au poste du Cornichon, à Landau, et pourvu d'un fusil de mauvaise qualité, « une arme qui malheureusement ressemblait à beaucoup de celles qui nous étaient distribuées dans ce temps [1] », son fusil partit au repos et le blessa à la main droite; réformé, 18 juin 1793; placé aux Vétérans, 1796; pensionné, 1800.

GATINET (Jean), de Linard (Creuse), *14* ans.

Volontaire, 4 novembre 1792; prisonnier de guerre, 12 janvier 1794; sans nouvelles depuis.

HONDOUELLE (Jean), de Saignes (Cantal), *15* ans.

Volontaire, 25 septembre 1792; tué à l'ennemi à Landau, 3 avril 1793.

MURET (François), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 1792; retiré de la 74e demi-brigade, 1797; rentré à la 22e, 1798, caporal, 1803; blessé à Marengo, en Hanovre et à Heilsberg; retraité, 1810.

TELBAT (Louis), de Paris, *15* ans.

Tambour, 25 septembre 1792; mort à Landau, 23 juin 1793.

VERBAIL (Louis-Gaspard), d'Aire, 28 ans.

Volontaire, 4 octobre 1792; caporal, blessé à Meckren; réformé, 29 juin 1794; pensionné, 1795.

1. Lettre du quartier-maître et du capitaine Gressent, de Nampsheim, 10 octobre 1795.

2e BATAILLON DE LA RÉPUBLIQUE

DÉNOMMÉ AUSSI

2e BATAILLON DES AMIS DE LA RÉPUBLIQUE

(15 OCTOBRE 1792 — 14 NOVEMBRE 1796)

HISTORIQUE DU CORPS.

C'est le deuxième des bataillons destinés au camp de Paris. Il fut constitué le 21 septembre 1792 et, comme le 1er bataillon de la République, par des compagnies de volontaires casernées, entre autres celles qui étaient à Popincourt, auxquelles fut adjointe une compagnie formée à Saint-Cloud le 10 septembre 1792.

A la séance de la Commission militaire du Camp de Paris du 11 octobre, la lettre qui suit [1], du commandant général provisoire de la force armée de Paris, était lue :

GARDE NATIONALE PARISIENNE.

Du 11 octobre 1792, l'an Ier de la République française.

État-major général.

Citoyens, je vous préviens que j'ai un second bataillon des volontaires enrôlés à Paris prêt à aller au camp sous Paris. Il est caserné à l'abbaye Saint-Victor. Je vous prie de me faire connaître le jour que vous aurez disposé pour son campement, afin que je donne de suite les ordres pour son départ.

Le commandant général provisoire,

SANTERRE.

Je destine ce bataillon à partir sous deux jours ; j'attends votre réponse en conséquence.

Je crois devoir vous prévenir également que de deux en deux jours, je vous donnerai un bataillon ; j'en ai trois disposés à camper.

1. *Archives administratives de la guerre*, camp de Paris, Pièces relatives aux procès-verbaux des séances de la Commission militaire du camp.

Après avoir consigné le sommaire de cette lettre, le procès-verbal de la séance ajoute :

D'après ces avis, la Commission arrête : que le commissaire ordonnateur des guerres sera prévenu du compte rendu par le général Santerre à l'effet de donner les ordres nécessaires pour les subsistances et de faire connaître au commandant général le jour où il pourra envoyer ces bataillons.

Arrête, en outre, que le général Berruyer sera également prévenu de faire toutes les dispositions nécessaires pour leur campement.

Le même jour, le général Berruyer, commandant en chef la 17e division, écrivant au commissaire ordonnateur en chef Capet pour lui demander de prendre les mesures nécessaires pour permettre le paiement de leur solde aux officiers de l'état-major du camp de Paris pourvus de commissions, ajoutait :

Je vous préviens que la revue de formation du 2e bataillon de la République qui est au camp de Saint-Ouen se fera demain à dix heures; vous voudrez bien en informer le commissaire des guerres chargé de la police de ce bataillon.

Le commissaire ordonnateur Capet prit les mesures nécessaires et en rendit compte à la Commission dans la séance du 12 :

Le citoyen Capet informe la Commission que, d'après les ordres du général Berruyer, il sera en état de recevoir le 14 au matin un bataillon au camp et successivement de deux en deux jours ceux qui y seront envoyés par le général Santerre.

La Commission arrête que cet avis sera communiqué sur-le-champ au commandant général des sections armées.

Le citoyen Moulin, sous-adjudant du général, se charge de le lui remettre.

Mais un incident se produisit le lendemain, relaté dans le procès-verbal de la séance du même jour (13 octobre) :

Le citoyen Moulin, sous-adjudant du commandant général, prévient la Commission que le bataillon qui doit camper demain a cassé aujourd'hui son état-major et que cet événement pourra retarder son départ pour le camp.

Le départ ne fut cependant pas retardé; les compagnies qui devaient composer le bataillon étaient, comme on l'a vu, réunies à la caserne Saint-Victor; elles furent amenées au camp de Clichy le 15 octobre.

Les citoyens Agy et Nicout, commissaires de la Commune de Paris, et les officiers généraux chargés de l'organisation du bataillon s'y trouvaient ; ils firent procéder aux élections.

« Citoyens volontaires, dit l'un des commissaires, la Convention

nous envoie vers vous et nous charge de vous dire que si quelques-uns de vous autres ont regret de s'être enrôlés, ils n'ont qu'à sortir des rangs ; après il ne sera plus temps. Comme aussi, si les officiers que vous avez nommés ne vous conviennent pas, vous pouvez en nommer d'autres ; mais après qu'ils auront été reçus, vous ne pouvez plus les changer [1]. »

Il fut donc procédé à une nouvelle élection des officiers des compagnies et à celle de l'état-major. Les opérations effectuées sans contestation, le général Berruyer, en présence des officiers municipaux, reçut le commandant en chef au centre du bataillon ; le commandant reçut les officiers, et chaque capitaine, enfin, les sous-officiers de sa compagnie.

Les officiers prirent rang dans leurs grades respectifs dudit jour 15 octobre. Jusqu'alors ils n'étaient que provisoires et ne percevaient que la solde de simple volontaire.

Le service au camp était de police. Les bataillons qui remplacèrent les compagnies fournies chaque jour par les sections armées eurent, comme celles-ci, à assurer l'ordre sur les chantiers et la conservation du matériel. Aussi, dans sa séance du 18 octobre, la Commission du camp arrêta :

3° Que le citoyen commandant général des sections armées sera prévenu que la Convention nationale a décrété que les travaux du camp cesseraient définitivement samedi 20 du présent mois ; elle l'invite à prendre les mesures convenables pour veiller à la sûreté personnelle des ingénieurs, à la conservation des outils, enfin au maintien de l'ordre et de la tranquillité que des malveillants pourraient chercher à troubler.

Le 1er et le 2e bataillon de la République demeurèrent donc au camp de la plaine Saint-Ouen ; le 21 octobre, ils y subirent un violent orage :

Paris, le 23 octobre 1792, l'an Ier de la République.

Le maréchal de camp d'Ayat, chef de l'état-major de la 17e division, au citoyen Capet, commissaire des guerres, ordonnateur en chef [2].

En réponse à votre lettre au général Berruyer, que je reçois en son absence, je pense que l'orage de dimanche dernier doit effectivement avoir endommagé les pailles de couchage des deux bataillons campés à la plaine Saint-Ouen ; vous êtes en conséquence autorisé à faire délivrer extraordinairement

1. Lettre d'officiers, sous-officiers et volontaires du bataillon à la Commission de l'Organisation et du Mouvement des armées de terre, du camp près Gomort, le 19 floréal an III (8 mai 1795). (*Archives administratives de la guerre*, Vol. nat., 2e bataillon de la République.)
2. *Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris.

300 bottes de paille pour le service du 1er bataillon, qui n'est que d'environ 600 hommes, et 500 bottes de supplément pour le 2e bataillon.

BEAUFRANCHET D'AYAT.

Le 25 octobre, le général Berruyer prescrivit de faire incessamment cantonner les deux bataillons[1].

L'habillement qui fut donné aux volontaires du 2e bataillon de la République était en très mauvais état; plusieurs uniformes étaient façonnés en tricot, sillery et drap de Nice de déplorable qualité. Les vestes, les culottes étaient, la plupart, en gros tricot; une très petite quantité l'était de drap. Deux compagnies seulement se trouvaient bien : les 6e et 7e; celle-là, habillée par les soins économiques de son capitaine, avait des vêtements de qualité; les effets de la seconde avaient été donnés par la section de Bonconseil et réunissaient les mêmes bonnes conditions.

Le bataillon fut coiffé de casques. Le vernis employé était si défectueux que les casques en quelques jours devinrent très souples et se détériorèrent d'autant plus aisément qu'ils étaient en feutre.

Enfin les pantalons étaient mal conditionnés et de nulle valeur[2].

Au camp, les volontaires étaient réunis sous des tentes de seize hommes; chaque homme avait un sac à coucher, garni de paille; une couverture pour deux hommes; il fut distribué un petit bidon à chaque volontaire; le grand bidon, marmite, sac à marmite et gamelle furent délivrés par escouade.

Des haches, des pioches, des pelles, des serpes firent partie du matériel du bataillon, au nombre de 70 par chaque espèce d'outil[3].

Le bataillon demeura au camp jusqu'au 6 novembre 1792. Ce jour-là, à midi, selon les ordres du Ministre datés du 2[4], notifiés par le général Berruyer, il partit à destination de Nancy, où il devait arriver le 20.

Il passa à La Ferté-sous-Jouarre le 8 novembre, à Châlons-sur-Marne le 13, à Void le 18, à Toul le 19; le 22 il était à Nancy. Il n'y demeura pas.

Dirigé sur l'armée du Rhin, le bataillon logeait à Lunéville le 25,

1. Lettre du général Beaufranchet d'Ayat au commissaire ordonnateur Capet, 25 octobre 1792 (*Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris).

2. Procès-verbal de vérification des effets d'habillement du 2e bataillon de la République, 2 novembre 1792 (*Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris).

3. Procès-verbal des effets manquants lors du départ du 2e bataillon de la République, 6 novembre 1792 (*Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris).

4. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale.

à Blamont le 27, à Haguenau le 30, à Wissembourg le 1er décembre ; le 6 il occupait Landau.

Enfin, le 2e bataillon de la République entra dans Mayence le 28 décembre 1792.

Dès lors, son histoire se confond avec celle du 1er bataillon des Amis de la République[1]. Tous deux subissent le siège, tous deux viennent ensuite avec l'armée de Mayence concourir à la répression de la grande insurrection royaliste de la Vendée. C'est assurément de ce sort, lié dans la défense héroïque et les sanglants combats de la campagne dans l'Ouest, que provient la prise, par le bataillon, de la dénomination de 2e *des Amis de la République.*

Aussi, pour éviter des répétitions inutiles, nous citerons seulement l'extrait qui suit de l'historique de la 64e demi-brigade d'infanterie, de 2e formation[2] :

64e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE.

Notice sur les batailles, combats, actions, sièges et expéditions où les différents corps entrés dans sa composition se sont trouvés depuis le mois de septembre 1792.

2e bataillon des Amis de la République.

Formé le 15 octobre 1792.

Partit de Paris, le 16 octobre 1792, pour se rendre à Mayence où il resta jusqu'à la reddition de cette place, le 24 juillet 1793 ;

Fut destiné ensuite pour la Vendée, où il fit partie de l'armée dite de Mayence ;

Se trouva aux affaires de Clisson le 19 septembre, de Montaigu le 3 octobre, entre Cholet et Mortagne le 13 octobre, de Cholet et de Beaupréau le 17 du même mois ;

A cette époque sortit de la Vendée pour aller à la poursuite des brigands qui avaient passé la Loire ;

A l'affaire de Laval, le 6 novembre 1793, celles d'Antrain dans le même mois, du Mans au mois de décembre, et enfin à celles de Savenay et de Montoire, le même mois ;

Fut dispersé ensuite le long des côtes de l'Ouest, d'où il repassa encore dans la Vendée, et y resta jusqu'au moment de l'embrigadement.

Le 2e bataillon de la République contribua activement à la défense de Mayence, et en particulier, à plusieurs reprises, le volontaire Joseph-Armand *Defienne* et le caporal *Chavois* se distinguèrent. D'après une situation du 6 mai 1793, le bataillon est dans la place même ;

1. Voir ci-dessus, t, III, p. 199 et suivantes.
2. *Archives administratives de la guerre*, Infanterie, 64e demi-brigade, an IX.

il compte 535 hommes à l'effectif : 31 officiers et 455 sous-officiers et volontaires présents ; 49 volontaires aux hôpitaux. A la date du 10 mai, il est dans les camps. Au 3 juillet, d'après le « placement des troupes de Mayence en cas d'alarme ou de bivouac »[1], il fait partie de la « garnison », sa droite appuyée à l'angle gauche du bastion de la Félicité. L'ordre du 8 stipule qu'il continuera à être employé dans les magasins des vivres, sans pouvoir être distrait de ce service que par ordre du général en chef.

Durant le siège, la discipline fut très sévère. On trouve dans les ordres[2] des dispositions qui concernent le 2e bataillon de la République :

Ordre du 14 avril.

.....Des soldats du quartier rouge d'un bataillon de la République ont encore tiré des coups de fusil par les fenêtres; le commandant de ce bataillon fera des informations pour connaître et punir ceux qui les ont tirés, et, s'il ne les découvre point, il fera commander deux officiers qui resteront alternativement au quartier pendant vingt-quatre heures, jusqu'à nouvel ordre...

Ordre du 20 avril.

Le caporal Bonnetraine, du 2e bataillon de la République, a été condamné à un mois de salle de discipline pour n'avoir pas relevé les sentinelles pendant la nuit, étant de garde à l'avancée de Neuthor...

TUÉS, BLESSÉS ET PRISONNIERS AU SIÈGE DE MAYENCE[3].

18 février 1793. — GAULMIER (Jean), volontaire, tué d'un coup de feu.
Mars 1793. — CUDAT (Éléonore), volontaire, prisonnier.
25 avril. — THORY (Jean-Benjamin), volontaire, coup de feu à la cuisse.
10 mai. — FAIRER (Jacques), volontaire, prisonnier.
31 mai. — CHATELAIN (Louis), volontaire, blessé ; sans nouvelles depuis.
4 juin. — LEGOUGEUX (Nicolas), volontaire, coup de feu à la hanche droite.
12 juin. — MAHÉ (Martin), volontaire, tué par un obus.
2 juillet. — PERNET (Claude), volontaire, blessé à la jambe.
3 juillet. — FRISSAT (Pierre), volontaire, tué.
Nuit du 6 au 7 juillet. — LAURENT (Simon), volontaire, éclats d'obus à la cuisse droite et à l'avant-bras droit.
HÉBERT (Antoine), volontaire, éclat d'obus à la jambe droite.
THEISSESTRE (François), volontaire, balle à la jambe.

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Rhin, reg. 24[1], ordres donnés à l'état-major général [de Mayence] à commencer du 29 mars 1793, p. 63, et p. 67 au v°, pour 8 juillet.
2. *Archives historiques de la guerre*, reg. 24[3], p. 20 et 26.
3. D'après le contrôle du corps et la liste des certifiats de blessure délivrés en vertu de l'ordre du 21 juillet 1793 (*Archives historiques de la guerre*, reg. 23[4], *in fine*).

10 juillet. — HÉBERT (François), volontaire, blessé.
12 — — CLAIRVIEL (Jérôme), volontaire, obus à la jambe.
14 — — TESSEL (François), volontaire, blessé à la jambe droite.
15 — — BOSSON, chef du bataillon, éclat d'obus en faisant sa ronde.
16 — — LÉCOLIER (François), volontaire, blessé aux deux jambes par une chute.
17 juillet. — FORGET (Louis), volontaire, bras coupé par un boulet; mort le 20.
— — LAFILLÉ (Constant), volontaire, obus au bras.
19 — — MARTIN (Rémy), volontaire, obus au flanc gauche.
CHATELAIN (Jean-Louis), volontaire, balle à l'épaule.
Sans date. — L'HOMME (Jacques-Éloi), volontaire, tué.
— BOURTIN, adjudant-major, coup de boulet à l'épaule et à l'avant-bras droits.
— MICHEL, lieutenant, blessé.
— ROLLET, prisonnier de guerre.
— TABOR, prisonnier de guerre [1].

MORTS PENDANT LE SIÈGE [2].

JÉGAT (René), janvier 1793, noyé dans le puits de la citadelle.
BARDET (Jean-Baptiste), 28 février 1793.
DEBEUVRE (Jacques), 6 mars.
GAUDARD (Nicolas), 20 mars.
MATHIEU (Charles), grenadier, 28 mars.
VENEL (Xavier), avril.
HUGOT (Jean), 11 mai.
CERCEAU, sergent, 15 mai.
GUINET, sergent, 15 mai.
BRUNELLE (Pierre), caporal, 17 mai.
CHASSAING (Esther), 29 mai.
BLANCHARD (Joseph), juin.
DELAMORLIÈRE (Constantin-Augustin), 12 juin.
BOSSON (Joseph), 24 juin.
SANGUET (Pierre), 26 juin.
BRASSARD (Pierre), 24 juillet.
DURIEZ (Jean-Baptiste), sans date.
GOBLIN (André), —
PRIVAT (Jean), —

Otages.

A la nouvelle de la capitulation, le général Houchard, commandant en chef l'armée de la Moselle, écrivit au général de Kalckreuth que l'armée de Mayence n'avait pas été consultée, qu'elle ne

1. Ces deux derniers ne figurent pas au contrôle du bataillon, mais ont été signalés à la garnison de Mayence par l'ordre du 4 juin 1793.
2. Le registre matricule n'indique pas les causes du décès.

pouvait être liée par la scélératesse de son chef qui lui cachait tout; il déclarait enfin qu'il était prêt à employer contre l'armée prussienne les troupes qui venaient de capituler avec les honneurs de la guerre à la condition de ne pas servir d'une année contre les vainqueurs.

Un millier de Français, après la sortie de la garnison, étaient restés dans la ville : malades, blessés, officiers de santé et infirmiers. Indigné de la lettre de Houchard, le lieutenant général de Kalckreuth fit une proclamation aux malheureux Français demeurés à Mayence, et le roi de Prusse les déclara otages jusqu'au paiement des dettes contractées pendant le siège par les troupes républicaines.

La lettre du roi de Prusse au major de Lucadou et la proclamation du comte de Kalckreuth furent imprimées; un exemplaire en fut remis, revêtu de la signature autographe du général d'Oyré, à chacun des militaires restés à Mayence.

Cette pièce est de format petit in-4° et occupe quatre pages :

COPIE DE LA LETTRE DU ROI DE PRUSSE

CONCERNANT LA RETENUE DES FRANÇAIS A MAYENCE A TITRE D'OTAGES.

Au quartier général à Dürrkeim, le 12 août 1793.

Mon cher major de Lucadou, le général français d'Oyré m'a écrit, et, en me représentant le besoin dans lequel se trouvent les Français restés à Mayence, il m'a instamment prié de leur fournir les moyens de subsistance. Quoique, dans la capitulation, il n'a nullement été stipulé ou dit que les Français puissent faire une pareille demande, j'ai cependant, par commisération et par humanité, voulu y déférer; je vous charge en conséquence, et ce sous la participation du gouverneur lieutenant général de Wolfframsdorff, de prendre des mesures pour que les soldats français restés à Mayence soient pourvus des denrées que l'on y avait trouvées. Par contre, vous redoublerez vos soins et vous porterez la plus scrupuleuse attention pour que les Français, soit malades ou convalescents, ou chargés d'affaires quelconques, n'obtiennent ni passeport ni permission de s'en aller, puisque je veux que tous ces gens soient regardés comme otages, tant et si longtemps que l'on n'aura pas payé les dettes contractées par les Français à Mayence et remboursé les avances qui leur ont été faites, ainsi que je l'ai fait donner à connaître à d'Oyré, qui même n'est pas excepté. Du reste, je vous envoie ci-joint une déclaration que vous ferez parvenir à la connaissance des Français qui sont à Mayence. Le lieutenant général comte de Kalckreuth l'a expédiée en conséquence de mes ordres, puisque Houchard, entre autres insolences, a eu la bassesse d'exprimer qu'il ne respecterait pas la capitulation faite en raison de la reddition de la ville de Mayence, et qu'au contraire il emploierait les troupes qui composaient la garnison, tout comme les autres troupes françaises, contre les puissances coalisées. Vous leur donnerez en outre à connaître que si Houchard s'avisait d'agir conformément à son expression, et

que s'il forçait les soldats sortis de Mayence de servir avant l'année, je me verrai obligé de déclarer prisonniers de guerre tous les Français, sans distinction, qui seront à Mayence, et que c'est ainsi qu'ils devront se considérer alors. — Je suis votre affectionné Roi.

Signé : Frédéric Guillaume.

Certifié la traduction française ci-dessus exactement conforme à l'original allemand, par nous commissaire des guerres de l'armée française,

Signé : Widenlocker.

COPIE DE LA PROCLAMATION DU GÉNÉRAL PRUSSIEN AUX FRANÇAIS DE LA CI-DEVANT GARNISON DE MAYENCE PENDANT LE SIÈGE DE CETTE PLACE.

DÉCLARATION.

En vertu de l'article second de la capitulation signée au quartier général de Marienborn, le 23 de juillet 1793, entre moi soussigné, commandant l'armée combinée sous les ordres de Sa Majesté le roi de Prusse, et le sieur d'Oyré, général de brigade et commandant en chef à Mayence, la garnison française est sortie de cette place avec les honneurs de la guerre, à condition que tous les individus qui la composaient ne serviront pas durant un an contre les armées des puissances coalisées contre la France. Cette condition acceptée par tous ceux qui exerçaient pour lors le pouvoir souverain dans Mayence, et qui avaient permis au général d'Oyré d'y consentir, a été connue de la garnison française avant sa sortie de la ville. Personne n'ignore parmi les nations policées que les lois de l'honneur exigent que tous les individus de cette garnison observent religieusement cette condition, et que les droits de la guerre prononcent l'arrêt de mort contre quiconque pourrait être convaincu d'y avoir contrevenu. Mais comme le général Houchard a osé me prévenir qu'il forcerait une partie des troupes françaises sorties de Mayence à reprendre les armes contre l'armée de Sa Majesté prussienne avant le terme qui leur est prescrit par l'article second de la capitulation qui les a rendus à leurs foyers, le Roi, mon Maître, m'ordonne de déclarer aux malheureuses victimes du despotisme de ce général, que les principes arbitraires, auxquels il prétend appuyer la résolution qu'il vient de m'annoncer avec une jactance digne du plus profond mépris, ne les sauveront pas de la honte du dernier supplice qui les attend, si, en se laissant engager à servir contre les puissances alliées avant le mois d'août 1794, elles étaient prises les armes à la main. Je déclare également au général Houchard que, si pour arracher à leur juste punition quelques individus de la garnison de Mayence convaincus d'avoir contrevenu aux conditions qui leur avaient été prescrites, il s'avisait d'avoir recours à la funeste ressource des représailles, la vie de deux mille prisonniers français qui sont au pouvoir de Sa Majesté le roi de Prusse répondrait de la moindre violence que ce général pourrait se permettre sur un seul individu de l'armée prussienne.

Fait à Kreutznach, le 6 août 1793.

Le comte de Kalckreuth,

Lieutenant général de cavalerie au service de S. M. le Roi de Prusse.

Pour copies conformes aux originaux déposés entre nos mains :

Le Major commandant pour S. M. prussienne à Mayence,

Signé : LUCADOU.

Les présentes copies ont été délivrées au citoyen
compris dans le nombre des Français restés à Mayence après la capitulation, pour

Certifié véritable, le général de brigade commandant en chef l'armée française à Mayence pendant le siège.

Le du mois de l'an IIe de la République française.

Restés dans les hôpitaux, malades ou blessés :

BAUDIN (Jean-Marc).
BOUVIER (Pierre); on le croit mort.
BRILLAUD (François).
CARLIER (Pierre).
CARON (Jean-Baptiste).
CLAVEAU (François); rentré le 13 juillet 1795, était otage en Prusse.
CLAVIER (Jacques).
CONSTANTIN (Pierre).
DUDOIGT (Nicolas).
FICHER (François).
GROUFFARD (Guillaume); mort.
MERCIER (Pierre); mort à Cologne, 26 mai 1794.
MILLOT (Nicolas).
MODOS (Joseph).
OUBERT (Jean).
SADOUILLE (Guillaume).
TOQUÉ (Mathurin).

Détachés comme infirmiers dans les hôpitaux de Mayence :

BASTIEN (Mathias).
CHANDELLIER (Pierre).
CORTY (Louis).
CUDOS (Louis).
DAUSSEUR (Claude).
DURIÉ (Sébastien-Simon); mort à Strasbourg, 3 mai 1794.
GRAVIER (Antoine).
HASSELIN (Jacques-Louis).
HAYNAULT (Jean-Victor).
LEFORT (Alexandre-Claude).
LEFORT (Alexandre-Nicolas).
PETREL (Nicolas).
SUCHEROT (Damiens).
TRANCARD (Jean-Baptiste).

Mayence avait été abandonnée à ses propres ressources pour le service de santé. Les infirmiers manquaient, et l'on avait dû, dès le début du siège, en prélever sur les corps de la garnison. Les officiers de santé manquaient aussi à la fin pour le service des blessés, qui étaient devenus très nombreux par l'héroïsme des défenseurs dans les actions presque journalières et dans les sorties, ainsi que par suite du terrible bombardement subi ; aussi, pour assurer les soins aux victimes, le général en chef dut faire appel aux élèves en chirurgie qui se trouvaient dans les rangs des assiégés[1] :

1. *Archives historiques de la guerre*, reg. 23[4], p. 69.

Ordre du 10 juillet [1793].

... Les jeunes gens des compagnies qui ont été instruits dans l'art chirurgical sont invités de se rendre à l'hôpital du château, chez le citoyen Dupont, chirurgien-major, qui les emploiera au pansement des malades. Le général en chef prescrit aux commandants des corps de faire connaître le plus tôt possible le présent ordre aux compagnies, afin que les chirurgiens, qui s'y trouvent, puissent le connaître ; on ne doute pas que, dès qu'ils en seront instruits, ils ne se rendent à l'invitation et ne profitent de l'occasion de soulager leurs frères d'armes et de se perfectionner dans leur art...

Le 2e bataillon de la République, qui s'était fait remarquer à la défense de Mayence, se distingua à nouveau dans l'Ouest.

Le 18 décembre 1793, le volontaire Coutable (Jean-Charles) reprit sur les Vendéens le drapeau du 1er bataillon des Amis de la République, qui avait été abandonné après que les porte-drapeaux qui s'étaient remplacés avaient été tués[1].

TUÉS ET BLESSÉS A L'ARMÉE DE L'OUEST.

11 septembre 1793. — Machecoul.

MICHEL, lieutenant, blessé.

20 septembre 1793. — Clisson.

FAUCON (Nicolas), volontaire, tué.
GÉRARD (Jean-Louis), volontaire, tué.
BONJOUR (Laurent), volontaire, tué.
MOURLOT (Antoine), volontaire, tué.

6 octobre 1793. — Montaigu.

MAURIN (Jean), volontaire, disparu.

17 octobre 1793. — Cholet.

DUTAIRE (Jean), caporal, blessé ; sans nouvelles depuis.
CANNY, capitaine, tué.
BAGNERIS, sous-lieutenant, coup de feu au bas-ventre.
BLANC, sergent-major, blessé d'un coup de feu.
LECLERC (François), volontaire, tué.
VINTUJOL (Pierre), volontaire, tué par une balle en défendant le drapeau.
LÉGER (Jean), volontaire, tué.
DEVARD (Philippe), volontaire, tué.
VALON (Jean), volontaire, blessé.
DONNAY (Joseph), volontaire, blessé ; mort à Saumur le 1er novembre.

1. Certificat au dossier de J.-Ch. Coutable (*Archives administratives de la guerre*, pensions 1801-1807, n° 166,624).

Garriot (Jean), volontaire, amputé de la jambe droite par suite d'un coup de feu.

Cropet (Joseph), volontaire, tué.

Bourtin, adjudant-major, blessé au genou et à la cuisse droite par la chute de son cheval tué sous lui.

Legay (Jean-Pierre), volontaire, coup de feu à la main droite.

Marichat (Nicolas), volontaire, blessé.

27 octobre 1793. — Laval.

Bournet, sergent, tué.

Perrin (Jacques), caporal, tué.

Brisacier (Pierre), volontaire, tué.

Francot, sergent, tué.

Poquereau (Alexandre), volontaire, tué.

Méat (René), volontaire, tué.

Hacherel (Lambert), caporal, tué.

Hulot (Jean-Louis), volontaire, tué.

Moreau, fourrier, tué.

Mauduit (Martin), caporal, tué.

Simon (Jean), volontaire, blessé; sans nouvelles depuis.

Clauzard (Laurent), volontaire, blessé ; sans nouvelles depuis.

Landois (Jean), volontaire, tué.

Sirasses (Charles), volontaire, tué.

Girard, capitaine, blessé.

Blanchard, lieutenant, coup de feu à la jambe droite.

Legougeux (Nicolas), volontaire, blessé.

Anquetil, lieutenant, coup de feu au travers du corps.

22 novembre 1793. — Dol.

Bonnetraine (Pierre), caporal, tué.

Frédérick (Henry), volontaire, tué.

Denis (François), volontaire, tué.

Dambry (Louis), volontaire, disparu.

Benoit (Jean-Baptiste), volontaire, blessé et disparu.

Bourtin, adjudant-major, deux coups d'arme blanche au côté droit et la tête ouverte ; meurtri de coups sur tout le corps, l'épine dorsale froissée et une côte fracturée.

Wargny, lieutenant, blessé.

23 décembre 1793. — Savenay.

Godefroy (Jean), volontaire, coup de feu à l'épaule gauche.

Silvestre (François), volontaire, tué.

Monnier (Antoine), volontaire, tué.

Par la victoire de Savenay, l'armée royale fut détruite et la « grande guerre » se trouvait terminée. Le 2e bataillon de la République fut dispersé dans des cantonnements, presque toujours en marche et di-

visé en détachements qui souvent ne pouvaient pas correspondre entre eux.

On trouve ainsi le bataillon à Auray en février 1794, dans la presqu'île de Quiberon de mars à septembre. Durant son séjour à Quiberon, le 9 juillet 1894, il se renforça de 252 recrues, réquisitionnaires de la Gironde, de la Nièvre et de la Dordogne.

Au cours des opérations de l'année 1793 quelques officiers avaient été blessés; d'autres étaient malades des fatigues de la guerre. Le bataillon jugea leur absence injustifiée, bien que les causes en fussent connues, et, selon ordre du général Canuel, il fut procédé à des nominations en grand nombre pour remplacer les officiers qui se trouvaient ainsi destitués. Parmi ces derniers figuraient, entre autres, le commandant Bosson, tombé malade à Angers au cours d'une mission, l'adjudant-major Bourtin, blessé à Cholet, le capitaine Cruchet, resté malade à Nantes.

Ils réclamèrent au Ministre de la guerre, qui reconnut mal fondé leur remplacement et prescrivit leur réintégration au général en chef Turreau, le 20 mars 1794. Le bataillon était alors à Quiberon ; les officiers rétrogradèrent et reprirent le rang qu'ils occupaient précédemment ; le lieutenant Legendre redevint sous-lieutenant ; le sous-lieutenant Richard, sergent-major ; l'adjudant-major Penet, adjudant ; le capitaine Anquetil, lieutenant, etc.

Non seulement ces officiers durent rétrograder, mais ils eurent encore à rembourser les appointements qu'ils avaient perçus en trop [1].

A cette époque, les 1re et 2e compagnies franches des Côtes-du-Nord étaient réunies au 2e bataillon de la République et marchaient avec lui.

Celui-ci quitta Quiberon pour se rendre à Lorient, où il était encore au mois de novembre 1794. Ramené dans la Loire-Inférieure, il occupait Machecoul en janvier 1795, tint garnison à Nantes au mois de février et fut en course dans la Vendée et l'Anjou pendant trois mois. Il vint se remettre à Angers, à la fin d'avril, et alla ensuite camper à Gonnord (Maine-et-Loire), en juin et juillet. De là il fut envoyé à Ingrande, puis à Montglone (Saint-Florent-le-Vieil) ; il y séjourna du mois d'août au mois de novembre, pour passer à Beaupréau, où on le trouve stationné de mars à mai 1796. Le dépôt se tenait alors à Doué.

De Beaupréau, le bataillon fut transféré à Chalonnes, et de cette ville dans la Loire-Inférieure, à Machecoul, au mois de septembre.

1. Lettre du quartier-maître Roussel au sous-lieutenant Bagneris, Auray, 19 messidor an II (7 juillet 1794) (*Archives administratives de la guerre*, dossier Bagneris, pensions 1801-1807, n° 60,583).

En outre, le bataillon fournit des détachements pour les garnisons des vaisseaux, notamment pour *la Forte* et le *Scevola*.

Enfin, le 14 novembre 1796, il concourait, avec 13 autres bataillons non encore amalgamés, à la constitution de la 64e demi-brigade de ligne, de 2e formation.

Pendant la période des marches et cantonnements, le 2e bataillon de la République livra quelques petits combats et perdit :

4 mai 1794. — COURTOIS (Charles), volontaire, coup de feu à la hanche gauche.
Août 1794. — ROUSSELIN (Louis), volontaire, blessé; mort à Hennebont, le 14 février 1795.
15 août 1794. — GEORGEOT (Claude), caporal, coup de feu à la cuisse droite à Sainte-Barbe (Morbihan).
26 novembre 1794. — HEURET (Louis), volontaire, coup de feu à la tête qui l'a rendu sourd, à Lorient.
20 juillet 1795. — LAURENT (Jean), volontaire, blessé à Ingrande ; mort à Angers, le 26.
23 août 1795. — JOIGNY (René), volontaire, tué par les Chouans.
31 août 1795. — ARDILLIER (Aubry), volontaire, tué à Ingrande.
1er septembre 1795. — LAFOY (René), caporal, tué.
2 septembre 1795. — MAGNE (Pierre), volontaire, tué à Varades.
— — LAVERGNE (Antoine), volontaire, tué à Varades.
3 septembre 1795. — FALIX (Nicolas), volontaire, tué près Le Faouet.
— — FORTLAPAYE, volontaire, tué.
6 mars 1796. — DUBOIS (Joseph), caporal, tué proche Le Puiset.
— — DUPERCHE (Louis), tambour, tué.
17 mars 1796. — NARDONNET (Jean), volontaire, tué à Varades.
— — DUTAILLY, sergent, tué à Varades.
30 mars 1796. — GUÉRIN (Aimable), volontaire, tué par les Chouans.
— — TOTIN, sergent, tué.
— — AUDEVIN (François), volontaire, tué.
— — NUGUES (Jean), tambour, tué.
— — BOURG (François), volontaire, tué.
— — BOURON (Étienne), volontaire, tué.
2 mai 1796 — CHRÉTIEN (Jean), volontaire, tué.
19 juin 1796. — MIZON (Pierre), volontaire, tué.
Août 1796. — BOITIER, fourrier, tué près Saint-Florent-le-Vieil.
Sans date. — PERRET, lieutenant, blessé à la main gauche.
— JOLLY (Barthélemy), volontaire, coup de feu à l'épaule gauche, coup de sabre au bras gauche et coup de baïonnette à l'avant-bras droit.

Le Comité de Salut public demanda des notes sur les officiers des divers corps de l'armée. Parmi les états envoyés et conservés figure celui du 2e bataillon de la République[1] :

1. *Archives nationales,* AF II, 397.

Armée des Côtes de Brest.	ÉTATS ET RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS	13e division militaire.

PAR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC AU 2e BATAILLON DE LA RÉPUBLIQUE.

Compagnie de grenadiers.

Capitaine.

Dion (Jean-Baptiste), né le 13 août 1767, à Beaune (Côte-d'Or), a exercé l'état de confiseur-raffineur à Beaune où il était domicilié et où ses parents sont établis marchands merciers.

Sert de capitaine depuis la formation du bataillon. Dit avoir servi en qualité de sergent-major dans un bataillon de Tours à l'armée du Nord en 1792, n'a pas de preuves.

Pendant sa présence au corps s'est bien comporté.

En marge. — Aux recherches par nous faites sur la conduite du dénommé ci-dessus, la compagnie qu'il commande a apporté un mémoire qui le taxe d'incivisme et de lâcheté.

Il a été avec sa compagnie détaché du corps depuis le 1er mars 1793 jusqu'au 25 germinal an II (14 avril 1794). Il nous a exhibé un certificat signé de plusieurs officiers, sous-officiers et volontaires du 2e bataillon des grenadiers de l'armée du Rhin et de sa compagnie qui prouve qu'il s'est comporté avec tout le zèle et le civisme d'un brave militaire.

Ses connaissances militaires peuvent l'élever à un grade supérieur au sien.

Adjudant-major.

Bourtin (Jacques-Baltazard), dessinateur-brodeur, né à Paris.

A servi huit ans dans le ci-devant Boulonnais, ensuite dans la garde nationale soldée, et sert depuis la fondation du bataillon. Brave soldat.

Lieutenant.

Imbert (Jean-Baptiste), né le 3 novembre 1764, à Rouvray (Côte-d'Or), cuisinier à Paris.

Entré au bataillon le 15 octobre 1792, fut nommé caporal-fourrier de suite, sous-lieutenant de la compagnie le 20 frimaire dernier (10 décembre 1793). A toujours montré le zèle et le patriotisme d'un républicain d'une bonne conduite.

Quartier-maître trésorier.

Roussel (Jean-Baptiste), né à Gray, ci-devant province de Franche-Comté, écrivain et arithméticien à Paris.

Dit avoir servi dans la garde nationale, sert depuis la fondation du bataillon comme volontaire, sergent-major et quartier-maître. Brave soldat.

Sous-lieutenant.

Balichard (Michel), né à Didier-sur-Rochefort, district de Montbrison, département de la Loire, était charpentier et résidait à Paris.

A servi huit ans dans le ci-devant régiment du Roi, déclare avoir perdu sa cartouche, lequel fait est prouvé par témoins ; sert au bataillon depuis sa

formation, y a employé le grade de sergent, ensuite sergent-major et a été promu au grade de sous-lieutenant dans cette compagnie.

Adjudant-sous-officier.

Percé (Jean), né à Caen, département du Calvados, cordonnier à Paris, a servi dans la garde nationale parisienne et sert au bataillon depuis la formation comme sergent-major et adjudant-sous-officier. Brave soldat.

Grenadier.

Cardon (Charles)[1], né le 14 septembre 1769, à Trèves, en Allemagne, perruquier à Paris.

Est en France depuis le mois de mai 1792, s'est enrôlé dans le bataillon le 15 octobre 1792, a fait deux campagnes tant à Mayence qu'à l'armée du Rhin. S'est toujours comporté en brave soldat. Bon patriote.

1re compagnie.

Capitaine.

Odet (Jean), né le 12 janvier 1734, à Peray-Vin-Blanc [Saint-Peray], département de l'Ardèche, a toujours été soldat au régiment ci-devant de Flandre. Il était cordonnier.

Avant la Révolution, militaire et honnête homme. La cartouche dont il est porteur est une preuve authentique et honorable de son service et de ses mœurs; elle dit aussi qu'il a servi vingt-quatre ans.

Lieutenant.

Delaunay (Jean-Roch), né en 1774, à Lille, département du Nord; il exerçait le métier de musicien à Paris.

Sert sa patrie depuis le 15 octobre 1792, époque de la formation du bataillon, comme lieutenant. S'est bien montré en ce grade jusqu'à ce jour, tant au siège de Mayence qu'à la guerre contre les brigands de la Vendée.

Sous-lieutenant.

Bedier (Louis-Joseph), né en 1766, à Dampleux, district de Soissons, département de l'Aisne. Il était cuisinier à Paris.

Sert depuis la formation du bataillon, 15 octobre 1792, comme sergent-major et ensuite sous-lieutenant A toujours continué de se montrer avec le zèle et la bravoure d'un républicain.

2e compagnie.

Capitaine.

Gauthier (Étienne), né le 13 avril 1763, à Balesme, district de Langres, département de la Haute-Marne, cordonnier.

A servi dans le ci-devant régiment d'Auvergne pendant huit ans, lequel n'a pas pu nous produire sa cartouche. Plusieurs citoyens de la compagnie attestent l'avoir vue qui prouve sa bonne conduite; a été toujours honnête à ses devoirs.

1. Simple grenadier.

Lieutenant.

Blanchard (Jacques), absent du corps par blessure depuis le 27 octobre 1793; instructeur à l'École de Mars; a servi huit ans dans le ci-devant régiment de La Fère.

Sous lieutenant.

Bouly (Charles-Étienne), né le mars 1752, à Paris, marchand de poissons. A servi huit ans dans le ci-devant Royal-Comtois, dont il en a un congé en bonne forme, lequel prouve qu'il a servi avec fidélité; dit avoir servi dans la garde nationale, n'a pas de preuve; sert au bataillon depuis sa formation, a été nommé sergent le dit jour, 15 octobre 1792, sous-lieutenant le 20 septembre 1793. S'est toujours comporté avec la bravoure et le civisme d'un républicain.

3e compagnie.

Capitaine.

Michel (Jérôme), né à Saint-Hilaire, district de Sens, département de l'Yonne, le 22 juillet 1752, imprimeur à Paris.

A servi, depuis 1770, dans le ci-devant régiment de Poitou jusqu'en 1786, fait campagne en mer sous les ordres de Guichen.

Dit avoir été blessé à la Guadeloupe à la jambe gauche, idem au siège de York, d'un coup de sabre à la tête sous les ordres de Grasse, n'a point de preuve de ces dites blessures par certificat.

Lieutenant au bataillon depuis sa formation, 15 octobre 1792. Ensuite capitaine, le 1er octobre 1793. Blessé à Cholet par une balle morte à la poitrine.

Lieutenant.

Noyelle (Antoine-Joseph-Thomas), né le 21 décembre 1744, à Aire, district de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais.

Dit avoir servi dans la garde nationale, n'a pas de preuve.

A été fait sous-lieutenant au bataillon à la formation, 15 octobre 1792, nommé lieutenant le 3 octobre 1793; s'est comporté avec la bravoure d'un républicain.

Sous-lieutenant.

Mottelay (Michel-François-Maxime), né le 26 mars 1769, à Caen, département du Calvados, était chapelier; sert sa patrie depuis la formation du bataillon, 15 octobre 1792, comme sergent; sous-lieutenant le 3 octobre 1793. Fidèle à ses devoirs.

Caporal.

Chavois (Hubert), né le 15 avril 1770, à Paris, marinier.

Actions : à Mayence, voyant deux de ses confrères à la disposition de l'ennemi, s'empare d'une barque, au travers du feu, vole chercher ces républicains, les ramène malgré les dangers.

Étant de garde au fort Mahon, aperçoit un bateau d'une forme extraordinaire, destiné à briser le pont; prend une barque, va au devant, reçoit le feu

de ceux qui le conduisent, en renverse un avec son croc, amène le bateau, fait prisonnier les autres conducteurs et sauve le fort d'un danger imminent. A Port-Saint-Père, dans la Vendée, pour prendre les retranchements de l'ennemi, se jette à la nage, passe à la rive de l'autre bord, s'empare d'une barque, l'amène sous le feu des brigands à nos troupes qui, à l'aide de cette barque, enlèvent d'emblée lesdits retranchements de Port-Saint-Père. Les traits de bravoure sont attestés par tous ses camarades.

4e compagnie.

Capitaine.

François (Jean-Baptiste), né le 14 janvier 1759, à Lavincourt, district de Saint-Mihiel, département de la Meuse, cordonnier à Beltrain (Meuse).

A servi huit ans dans Pondichéry, en a un congé en bonne forme qui atteste qu'il a servi en honnête homme; sert au bataillon depuis le 15 octobre 1792 comme sergent, sous-lieutenant et capitaine. Occupe ses grades avec fidélité.

Lieutenant.

Penet (Jean-Baptiste), né le 2 novembre 1760, à Saint-Andéol-le-Château, près Ville affranchie, département de Rhône-et-Loire, chapelier à Paris.

A servi au régiment d'Armagnac l'espace de huit ans, a sa cartouche.

Sert au bataillon depuis sa formation, 15 octobre 1792, en qualité de sergent, adjudant sous-officier, sous-lieutenant et lieutenant. A été adjudant-major et a rétrogradé par les changements qui ont eu lieu au bataillon. Brave militaire.

Sous-lieutenant.

Bagneris (Joseph), né en 1774, absent du corps par blessures et a sa retraite.

Ce citoyen a été blessé à Cholet, le 17 octobre, et absent depuis cette époque. *Les Bulletins de la Convention* nous ont appris qu'il a sa retraite.

5e compagnie.

Capitaine.

Cruché (Jacques), né le 26 septembre 1768, à Libourne, département du Bec-d'Ambès, charpentier à Paris.

Sert dans le bataillon comme capitaine depuis le 25 octobre 1792, s'est bien comporté pendant sa présence au corps.

Lieutenant.

Wargny, né à Arras, couvreur à Paris.

A servi dans la garde nationale parisienne; sert au bataillon depuis sa formation; brave soldat.

Sous-lieutenant.

Legendre (Joseph), né le 19 mars 1759, à Saint-Quentin, département de l'Aisne, perruquier à Paris. Sert depuis la formation du bataillon. Brave soldat.

6e compagnie.

Capitaine.

Le Gage, né à Paris, le 10 avril 1770, passementier à Paris.

A servi dans le régiment de Chartres, n'a point de cartouche; sert au bataillon depuis sa formation, 15 octobre 1792, comme capitaine; bonne conduite.

Lieutenant.

Lorain (François Charles), né à Paris, le 5 septembre 1764, menuisier.

A servi huit années dans le ci-devant régiment de Condé avec honneur et probité, a sa cartouche.

Sert au bataillon depuis sa formation, 15 octobre 1792, comme sous-lieutenant, ensuite lieutenant. Bonne conduite, courageux.

Sous-lieutenant.

Blancheron (Alexandre-Joseph), né le 13 décembre 1766, à Paris, dans la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, marchand faïencier.

Sert sa patrie depuis septembre 1792. Il était sergent-major, il a été ensuite nommé sous-lieutenant au camp de Clichy sous les murs de Paris, le 15 octobre 1792.

A toujours été attaché à ses devoirs et exact dans le service.

Sergent.

Dieu (Nicolas-Jean), né le 17 mars 1770, à Paris, paroisse de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine, ouvrier en papier peint.

Sert sa patrie depuis le 15 octobre 1792. Il fut simple fusilier quelques mois, mais son exactitude à son service et sa persévérance l'ont fait avancer successivement aux grades de caporal, de fourrier et de sergent.

Caporal-fourrier.

Blin (Jean-François), né le 15 avril 1760, à Paris, section de l'Arsenal, maître d'écriture.

Sert au bataillon depuis sa formation, 15 octobre 1792, comme fusilier, fut nommé caporal-fourrier le 18 brumaire (8 novembre 1793); a toujours combattu et servi avec la bravoure et le courage d'un zélé patriote, tant à Mayence qu'à la Vendée.

7e compagnie.

Capitaine.

Goher (Georges), né en 1765, le 9 février, à Nancy, département de la Meurthe, écrivain à Paris,

Sert au bataillon depuis sa formation, 15 octobre 1792, tant au grade de quartier-maître que de capitaine; a servi dans la garde nationale et a été blessé à la prise de la Bastille. Sans preuve.

Lieutenant.

Anquetil (Louis), né le 25 octobre 1760, à Paris, entré au service à l'âge de 15 ans.

A servi dans le régiment de Pondichéry l'espace de neuf ans, depuis 1776 jusqu'au 1er janvier 1785, dans lequel régiment il a été blessé au siège de Pondichéry, en 1778 et en 1781 ; blessé au combat de Saint-Yago, étant alors dans l'escadre de Suffren ; a obtenu son congé au 1er janvier 1785, passé en France à la dite époque et rengagé dans les gardes françaises, le 11 août de la même année, où il a servi jusqu'au mois de mai 1792. Sert dans le bataillon depuis le mois d'octobre 1792, époque de sa formation ; a été blessé d'une balle qui lui a traversé le corps à l'affaire de Laval, occupant alors le grade de capitaine ; rétrogradé par les divers changements qui ont eu lieu au bataillon, conformément à la loi du Ier floréal. Depuis qu'il est au bataillon, a toujours montré la bravoure et le civisme d'un républicain. A eu le bras cassé le 3 fructidor (20 août 1794) allant en détachement.

Sous-lieutenant.

Michaux, né le 6 novembre 1765, à Rambouillet, district de Dourdan, département de Seine-et-Oise, laboureur.

A servi dans le 41e régiment, a eu un congé d'après la demande de ses camarades, lequel il dit avoir perdu ; dans ce congé, suivant la lettre du conseil d'administration du corps, on ne s'est servi d'aucune expression favorable ni défavorable à son égard ; ayant été accusé de vol d'une chemise d'hôpital, le conseil de discipline l'a traduit au tribunal militaire de Lorient qui l'a acquitté et disculpé de tout vol.

8e compagnie.

Capitaine.

Eumont (Alexis), né le 9 octobre 1767, à Lay-Saint-Christophe, district de Nancy, département de la Meurthe, marchand de papiers à Paris.

Dit avoir servi dans la garde nationale, à Paris. Sert comme capitaine depuis la formation du bataillon, 15 octobre 1792. Bonne conduite.

Lieutenant.

Le Glaive (Jules-Pierre), né le 14 janvier 1758, à Paris, doreur et argenteur sur métaux.

A servi huit ans dans le ci-devant régiment de Chartres, infanterie, dont il a un congé qui prouve qu'il a servi en honnête homme. Sert au bataillon depuis le 15 octobre 1792, a été promu au grade de sous-lieutenant à cette époque, puis à celui de lieutenant, et de suite a rempli ces grades avec honneur et probité, s'est montré avec courage.

Sous-lieutenant.

Richebourg (Jean-Mathieu), né le 27 juin 1774, à Merrey, département de la Haute-Marne, cuisinier à Paris.

Dit avoir servi dans la garde nationale, n'a pas de preuve.

Sert au bataillon depuis sa formation ; a été élevé au grade de sergent le 15 octobre 1792, sergent-major le 17 avril 1793, et sous-lieutenant le 6 novembre même année ; s'est comporté, tant à Mayence qu'à la Vendée, avec la bravoure d'un républicain.

Compagnie de grenadiers.

La compagnie de grenadiers du 2e bataillon de la République fut formée le 15 octobre 1792, le jour de l'élection de l'état-major. Elle fut détachée, comme celle du 1er bataillon des Amis de la République, au 2e bataillon de grenadiers de l'armée du Rhin le 1er mars 1793, participa aux opérations de l'armée et ne rejoignit son bataillon d'origine que le 14 avril 1794.

La compagnie subit quelques pertes au cours de sa campagne à l'armée du Rhin :

24 mars 1793.

Desprez (Claude), grenadier, prisonnier.
Niquet (François), grenadier, prisonnier.

26 mars 1793. — Creutznach.

Pontaux (Louis), grenadier, prisonnier.
Néroux (Jérôme), grenadier, prisonnier.
Bonnel (Jean), grenadier, prisonnier.

30 mars 1793. — Dans la retraite.

Lallement (Jacques), grenadier, tué.

22 juillet 1793. — La Montagne Sainte-Anne.

Roulle (Jean-Baptiste), grenadier, tué.
Dejanolety (André), grenadier, tué.
Dadit (Pierre), grenadier, tué.
Viard (Luc), grenadier, blessé ; sans nouvelles depuis.

26 octobre 1793. — La Wantzenau.

Dufour (Jean), grenadier, prisonnier.
Flaget (Henry), grenadier, tué.
Maria (Jean), grenadier, prisonnier.
Thierry (Étienne), grenadier, prisonnier.
Perret (Isaac), grenadier, prisonnier.
Déliant (Simon), grenadier, prisonnier.
Gentil (Philippe), grenadier, prisonnier.
Touluc (Jean), grenadier, prisonnier.
Saint-Jeley (Antoine), grenadier, prisonnier.
Martin (Florimond), grenadier, prisonnier; décédé à Tyrnau, 6 février 1796.
Graffard (Pierre), grenadier, prisonnier.

16 janvier 1794.

Pontaux (Louis), grenadier, prisonnier.

ÉTATS DE SERVICES
D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

BOSSON (Jean-Marie-Joseph).

Avait servi 15 ans au régiment suisse de Châteauvieux et dans la garde nationale parisienne.

Lieutenant-colonel en chef du 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792; mort à Quiberon, 19 mai 1794.

MICHEL (Emery).

Caporal dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, février-juin 1792.

Lieutenant-colonel en second du 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792; chef du bataillon, 20 mai 1794; mort à Saumur, 24 mars 1796.

Adjudant-major.

BOURTIN (Jacques-Balthazard), de Paris, 32 ans.

Élève canonnier de la marine, 1776; soldat au régiment de Beaujolais, 1778; dans la garde de Paris, 1786, puis dans la garde parisienne soldée, 1789; adjudant-major chargé de l'instruction des bataillons de nouvelle formation sous Paris, 10 septembre 1792; blessé à la prise de la Bastille et au 10 août (d'un coup de poignard).

Adjudant-major du 2e bataillon de la République, 22 octobre 1792; blessé à Mayence, Cholet et Dol; parti en convalescence à Paris, 22 juillet 1795; admis aux Invalides, 1796; commandant ensuite successivement les 154e, 149e et 153e compagnie de vétérans; passé à la 7e demi-brigade de vétérans, 1800; retraité, 1806.

Quartiers-maîtres trésoriers.

SAINT-GEORGE (Georges GOHEZ, *dit*), de Nancy, 28 ans.

Quartier-maître-trésorier, 15 octobre 1792; capitaine, 31 octobre 1793; mort à Doué, 21 octobre 1795.

ROUSSEL (Jean-Baptiste), de Bucey-lès-Gy (Haute-Saône), 27 ans

Volontaire, 15 octobre 1792; sergent-major, 9 septembre 1793; quartier-maître-trésorier, 20 novembre 1793; retiré comme malade, lors de l'embrigadement, 1797, et décédé peu après à Paris.

Chirurgiens-majors.

FUMAT (Jean).

Chirurgien-major, 15 octobre 1792; mort à Nantes, 13 mars 1794.

HEDAIN (Eudes), de Saint-Manvieu (Calvados).

Chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Caen ; aurait été chirurgien du 1er bataillon de Paris pour la Vendée ; sous-aide-major à la 1re division de Saint-Malo.

Chirurgien de 3e classe au 2e bataillon de la République, 16 août 1794 ; présent au 17 janvier 1796 ; sans autres renseignements.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

HUQUET (Jean).

Adjudant, 15 octobre 1792; mort à Mayence, 4 février 1793.

HARMAND (Charles-Louis), de Pont-Sainte-Maxence (Oise), 25 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Sergent-major au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792; adjudant 4 février 1793 ; sous-lieutenant aux chasseurs francs de Mayence, le 11, et lieutenant, le 28 avril 1793; capitaine, 1er mai 1793; capitaine de carabiniers, 1794; congédié, 1796.

PENET (Jean-Baptiste), de Saint-Andéol-le-Château (Rhône), 33 ans.

Soldat au régiment d'Armagnac, 1777-1785.

Sergent-major au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792; adjudant-sous-officier, 14 avril 1793 ; sous-lieutenant, 20 septembre 1793 ; lieutenant, 18 octobre 1793 ; destitué, 4 mai 1795, et maintenu au bataillon comme fusilier ; congédié, 15 novembre 1795, pensionné pour blessures, 1799.

PERCÉ (Jean), de Bretteville-la-Pavée (Calvados), 31 ans.

Sergent, 15 octobre 1792; sergent-major, 6 novembre 1792; adjudant, 20 septembre 1793 ; sous-lieutenant, 15 janvier 1795; lieutenant à la 64e demi-brigade, 1802; tué à la bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805.

ROCLAIN (René), de Vernantes (Maine-et-Loire), 45 ans.

Soldat, puis caporal au régiment de Béarn, 1767-1775.

Caporal au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792; sergent, 25 septembre 1793 ; adjudant, 14 février 1795 ; sous-lieutenant, 14 juillet 1795 ; lieutenant à la 64e demi-brigade, 1804; retraité, 1805.

GAILLARD (Jean-Joseph), du Grand-Bornand (Savoie), 32 ans.

Sergent, 15 octobre 1792; sergent-major, 20 septembre 1793; adjudant, 14 juillet 1795 ; passé à la 64e demi-brigade; décédé, 1800.

CAILLOUX (Jean-Louis), de Saint-Quentin, 27 ans.

Soldat au régiment de Penthièvre, 1780-1785, et au régiment d'Agenois, 1788-1789 ; l'un des Vainqueurs de la Bastille ; maréchal-des-logis dans les dragons de la République, 1792.

Tambour-major au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; resté à Mayence lors de la reddition de cette ville ; remplacé, 24 juillet 1793 ; rentré au corps à Montaigu, 10 octobre 1793, comme fusilier ; capitaine au 3e bataillon de Doué, 20 janvier 1794 ; mis à la suite de la 19e demi-brigade de ligne, 1795 ; retiré, 1796 ; replacé à la 11e légère, 1799 ; réformé, 1801 ; remis en activité au 4e léger, 1813 ; placé aux Vétérans et retraité, 1813 ; admis aux Invalides, 1814.

SALLET (Henry-Jean), de Neuchatel (Suisse).

Volontaire, 20 mars 1793 ; tambour-major, 24 juin 1793 ; congédié, 6 mai 1795.

VUILLIET (Joseph), de Crésancey (Haute-Saône), 33 ans.

Soldat au régiment de Bassigny, 1776 ; dragon au régiment de La Rochefoucauld, 1782 ; cavalier dans les carabiniers, 1785 ; congédié, 1790.

Volontaire au 2e bataillon de la République, 24 juin 1793 ; tambour-major, 6 mai 1795 ; sergent-major de fusiliers à la 64e demi-brigade, 1798 ; congédié, 1801.

MÉNARD (Vincent), de Nonancourt (Eure), 47 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; chef armurier, 2 août 1794 ; retiré lors de l'embrigadement, 1796.

MICHEL (Pierre), de Blois, 26 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; chef tailleur, 31 octobre 1794 ; n'est pas passé à la 64e demi-brigade.

COLTRIAULT (Louis), de Paris, 24 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; chef cordonnier, 10 novembre 1794 ; disparait à l'embrigadement.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

BLANCHARD (Jacques), d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), 38 ans.

Soldat au régiment d'infanterie de La Fère, 1775 ; sergent, 1781 ; congédié, 1783.

Lieutenant au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; capitaine, 21 octobre 1795 ; passé à la 64e demi-brigade ; détaché aux bataillons d'élite

des Éclaireurs de l'armée d'Italie, 1800-1801 ; commandant d'armes à la suite du grand quartier général de la Grande Armée, 1805 ; blessé à Laval ; retraité, 1808.

CANNY (Jean-Claude-Denis), de Paris, 30 ans.

Soldat aux régiments de Pondichéry et de Vivarais, puis dans la garde parisienne soldée, 1779-1790.

Capitaine au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; tué à la tête de sa compagnie, d'une balle au cœur, à la bataille de Cholet, 17 octobre 1793.

CRUCHÉ (Jacques), de Libourne, 24 ans.

Capitaine, 15 octobre 1792 ; passé à la 64e demi-brigade ; décédé, 1801.

DELMAS (Jean-Antoine), de Cordes (Tarn), 38 ans.

Soldat au régiment de Bourbonnais, 1771-1783 ; caporal au 2e bataillon du Calvados, 1791-1792.

Lieutenant de la 1re compagnie franche formé à Saint-Cloud pour le camp de Paris, 6 septembre 1792 ; capitaine au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; adjoint aux adjudants généraux à l'armée de l'Ouest, septembre 1793 ; blessé à Thouarcé, 1795 ; chef de bataillon commandant la place d'Hennebont, 1796 ; réformé, 1797 ; chef d'un bataillon de conscrits du Tarn, 1799 ; incorporé à la 107e demi-brigade, 1800, et chargé de commander les places de Chiavari et de Legnago ; admis au traitement de réforme, 1802.

DION (Jean-Baptiste), de Beaune (Côte-d'Or), 25 ans.

Capitaine de grenadiers, 13 octobre 1792 ; congédié, 19 mai 1796.

EUMONT (Alexis), de Lay-Saint-Christophe (Meurthe), 25 ans.

Capitaine, 15 octobre 1792 ; condamné par le conseil militaire de Machecoul, 14 septembre 1796.

FRANÇOIS (Jean), de Lavincourt (Meuse), 33 ans.

Soldat au régiment de Pondichéry, 1781-1791.

Sergent au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 4 novembre 1792 ; lieutenant, 14 février 1793 ; capitaine, 18 octobre 1793 ; blessé à Andréa ; retraité de la 64e demi-brigade, 1802.

GAUTHIER (Étienne), de Balesme (Haute-Marne), 31 ans.

Soldat au régiment d'Auvergne, 1782-1790.

Capitaine au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; passé à la 2e légion des Francs, puis à la 46e demi-brigade ; chef de bataillon, 1800 ; colonel du 120e régiment de ligne, 1808 ; O ✲, 1810 ; général de brigade, employé à l'armée de Portugal, 1812 ; baron de l'Empire avec dotation pour sa conduite distinguée à la bataille des Arapiles ; se fit remarquer à nouveau à Vitoria ; employé à la Grande Armée, 1814 ; ✠ ; commandant supérieur de

l'arrondissement de Saumur pendant les Cent-Jours ; blessé à Fresno et à Bray-sur-Seine ; retraité, 1815 ; décédé à Tours, 19 avril 1826.

GIRARD (Étienne), des Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire), 49 ans.

Avait servi comme soldat, puis caporal au régiment de Brest, pendant 26 ans.
Lieutenant au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; capitaine, 20 septembre 1793 ; blessé à Laval ; retiré, 1er novembre 1793 ; pensionné, 1794.

LE GAGE (Edme-Nicolas), de Paris, 22 ans.

Capitaine, 15 octobre 1792 ; à la suite de la 64e demi-brigade, 1796 ; remis en activité au bataillon auxiliaire de l'Allier, 1799 ; incorporé dans la 37e demi-brigade et réformé, 1800 ; capitaine à la 2e cohorte des gardes nationales actives des Ardennes à l'armée du Nord, 1809 ; licencié, 1810.

MERCIER (Dominique), de Cheminot (Moselle), 47 ans.

Avait servi au régiment de Penthièvre de 1765 à 1792, et admis capitaine aux Invalides.
Capitaine au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; congédié, 1er novembre 1793, pour maladie de poitrine contractée à la bataille de Cholet ; pensionné, 1794.

MICHEL (Jérôme), de Saint-Hilaire (Yonne), 40 ans.

Avait servi 16 ans au régiment de Poitou.
Lieutenant au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; capitaine, 20 septembre 1793 ; blessé sur mer, à York-Town, à Mayence et à Machecoul ; réformé de la 64e demi-brigade, 1798.

ODET (Jean), de Saint-Péray (Ardèche), 58 ans.

Soldat au régiment de Flandre, 1754-1784.
Capitaine au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; passé à la 64e demi-brigade ; 1796 ; capitaine de la 7e compagnie de vétérans de l'armée d'Italie, 1798 ; retraité, 1799.

Lieutenants.

ANQUETIL (Louis), de Paris, 32 ans.

Avait servi successivement au régiment de Pondichéry, dans les gardes françaises et dans la garde parisienne soldée.
Sergent-major au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; lieutenant, 29 octobre 1792 ; mort à Cholet, 4 février 1796.

DELAUNAY (Jean-Baptiste-Roch), de Lille, 18 ans.

Lieutenant, 15 octobre 1792 ; destitué, 21 mars 1796.

DUPUIS (Jean), de Paris, 37 ans.

Lieutenant, 15 octobre 1792 ; condamné par la cour martiale de Mayence, 8 février 1793.

IMBERT (Jean-Baptiste), de Rouvray (Côte-d'Or), 32 ans.

Sous-lieutenant de grenadiers, 15 octobre 1792 ; lieutenant de grenadiers, 11 décembre 1793 ; capitaine à la 64e demi-brigade, 1799 ; blessé à Iéna, le 14, et décédé, le 23 octobre 1806.

LEGLAIVE (Jean-Pierre), de Paris, 34 ans.

Soldat au régiment de Chartres, 1780-1788.

Sous-lieutenant au 2e bataillon de la République, 17 octobre 1792 ; lieutenant, 20 septembre 1793 ; mort à Doué, 19 juin 1795.

LORAIN (François-Charles), de Paris, 28 ans.

Soldat, puis caporal au régiment de Conti, 1781-1789.

Sous-lieutenant au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; lieutenant, 8 septembre 1793 ; capitaine au 64e régiment de ligne, 1805 ; tué devant Saragosse, 1er février 1809.

MICHAUX (Nicolas), de Rambouillet, 28 ans.

Soldat au régiment d'infanterie de la Reine, 1784-1792.

Sous-lieutenant au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1791, lieutenant, 9 juillet 1795 ; réformé de la 64e demi-brigade, 1798.

MOTTELAY (Michel-François-Marin), de Caen, 23 ans.

Sergent, 15 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 20 septembre 1793 ; lieutenant, 9 juillet 1795 ; passé de la 64e demi-brigade au bataillon de Cipayes, 1803 ; capitaine au régiment de l'Ile-de-France, 1805 ; rentré en France et placé au 32e régiment de ligne, 1809 ; n'y a pas paru ; les renseignements ultérieurs font, par suite, défaut.

NOYELLE (Antoine-Joseph-Thomas), d'Aire (Pas-de-Calais), 41 ans.

Sous-lieutenant, 15 octobre 1792 ; lieutenant, 20 septembre 1793 ; passé à la 64e demi-brigade ; démissionnaire, octobre 1797.

ROCHE.

Lieutenant de grenadiers, 15 octobre 1792 ; remplacé, 11 décembre 1793.

RUELLE.

Lieutenant, 26 octobre 1792 ; remplacé, 26 octobre 1793.

WARGNY (Pierre-Joseph), de Bussus-Bussuel (Somme).

Lieutenant, 15 octobre 1792 ; réformé de la 64e demi-brigade, 1798.

Sous-lieutenants.

BAGNERIS (Joseph), d'Orléans, 25 ans.

Volontaire dans la garde nationale d'Orléans, 1789 ; fédéré de 1790 à Paris.
Sergent-major au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1798 ; sous-lieutenant, 14 février 1793 ; blessé à Cholet, 17 octobre 1793 ; retraité, 1795 ; successivement sous-chef au secrétariat du district d'Orléans, secrétaire de l'administration municipale du canton de La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret), inspecteur de la taxe d'entretien des routes du département des Landes, quartier-maître du 2e bataillon auxiliaire des Landes, contrôleur des contributions directes dans l'arrondissement de Beaupréau (Maine-et-Loire), percepteur des contributions directes à Cholet ; licencié de cet emploi à la Restauration, il servit pendant les Cent-Jours comme adjudant-major au 12e régiment de tirailleurs-fédérés de la garde nationale de Paris.

BALICHARD (Michel), de Didier-sur-Rochefort (Loire), 34 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1781-1789.
Sergent-major au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 11 décembre 1793 ; passé à la 64e demi-brigade ; retraité, 1803.

BÉDIER (Joseph), de Dampleux (Aisne), 26 ans.

Sergent-major, 15 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 1er décembre 1793 ; sans autres renseignements.

BLANCHERON (Alexandre-Joseph), de Paris, 26 ans.

Sous-lieutenant, 15 octobre 1792 ; démissionnaire lors de l'embrigadement, 14 novembre 1796 ; sous-lieutenant au bataillon auxiliaire d'Eure-et-Loir, 1799 ; réformé de la 79e demi-brigade, 1801 ; sous-lieutenant au 2e régiment de la garde de Paris, 1803 ; lieutenant, 1805 ; capitaine au 134e régiment de ligne, 1808 ; passé au 15e léger, 1814, puis au 34e de ligne, 1815 ; retraité, 1816.

BOULY (Étienne), de Paris, 38 ans.

Soldat au régiment Royal-Comtois, 1769-1777.
Sergent au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 29 décembre 1793 ; les renseignements ultérieurs font défaut.

LEDEY (Jean), de Caen, 36 ans.

Sous-lieutenant, 15 octobre 1792 ; destitué, 1er décembre 1793 ; a continué de servir comme fusilier jusqu'au 18 juin 1794.

LEGENDRE (Nicolas-Joseph), de Wimy (Aisne), 33 ans.

Sergent-major, 15 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 20 septembre 1793 ; passé dans la légion des Francs, 18 août 1796 ; démissionnaire lors de la formation de la 146e demi-brigade, octobre 1796.

MUGUET (Joseph-Aron), d'Orange (Vaucluse), 21 ans.

Sergent, 15 octobre 1792; sergent-major, 21 septembre 1793; sous-lieutenant, 9 juillet 1795; surnuméraire à la 64e demi-brigade; démissionnaire, 1799.

RICHEBOURG (Jean-Mathieu), de Merrey (Haute-Marne), 18 ans.

Sergent, 15 octobre 1792; sergent-major, 20 avril 1793; sous-lieutenant, 6 novembre 1793; présent en novembre 1795; sans autres renseignements.

VIRIOT, de Nancy.

Sous-lieutenant, 15 octobre 1792; remplacé, 20 septembre 1793; mort, date non indiquée.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

Le contrôle du 2e bataillon de la République ne relate aucune mutation en ce qui concerne un certain nombre de sous-officiers, et l'on ne retrouve pas leurs noms sur les registres matricules de la 64e demi-brigade en 1796. Il y a lieu de supposer que ces sous-officiers ont demandé à se retirer ou ont été renvoyés dans leurs foyers, comme étant hors de l'âge de la réquisition et ne se trouvant plus par suite astreints légalement au service. Ce sont ceux dont la notice n'a pu être terminée.

ALBERT (Joseph) de Crozant (Creuse), 22 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, 18 octobre 1793; sergent, 20 janvier 1795.

AUBRY (Jacques-Antoine), de Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), 32 ans.

Caporal, 15 octobre 1792; caporal-fourrier, 15 octobre 1793; sergent, 20 janvier 1794.

AUVRAT (Louis-Étienne), de Paris, 32 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, 2 février 1794; sergent, 20 janvier 1795.

BARREAU (Éléonor), de Montrol-Sénard (Haute-Vienne), 19 ans.

Grenadier, 15 octobre 1792; caporal, 11 décembre 1793; sergent, 20 janvier 1795.

Bitard (François), de Saint-Clément.

Sergent, 15 octobre 1792; sergent-major, 1er octobre 1793; mort à Quiberon, 26 juillet 1794.

Blanc (Isaac), d'Alais (Gard), 25 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; caporal et sergent, 25 octobre 1792 ; sergent-major, 14 février 1793 ; blessé à Cholet, 17 octobre 1793; venu en convalescence et mis en réquisition à Paris, 1794.

Blin (François), de Paris, 32 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; fourrier, 26 octobre 1793 ; passé à la 64e demi-brigade ; placé aux Vétérans, 1803 ; pensionné, 1806.

Boitier (Joseph), de Charmes (Vosges), 40 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; fourrier, 20 janvier 1795; tué par les Chouans près Saint-Florent-le-Vieil, août 1796.

Bournet (Julien), de Villiers-Charlemagne (Mayenne).

Sergent, 15 octobre 1792; tué à Laval, 27 octobre 1793.

Cabanette (Martin), de Montpellier, 26 ans.

Fourrier de grenadiers, 25 octobre 1792 ; sergent-major, 11 décembre 1793.

Cabochet (Guillin), de Méaulte (Somme), 67 ans.

Avait servi onze ans au régiment de Talaru ; soldat, puis caporal au régiment de Beauvaisis, 1760-1786.

Sergent de grenadiers au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792 ; congédié pour infirmités, 4 décembre 1793; retraité, 1795; admis aux Invalides, 1799.

Carouaille (Pierre-Denis), de Paris, 37 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; fourrier, 22 septembre 1793; sergent, 12 juillet 1794; sergent-major, 17 juillet 1795.

Cerceau (Jacques-Louis), de Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir), 34 ans.

Volontaire dans la garde nationale de Versailles, 1789-1792.

Sergent au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792; mort à Mayence, 15 mai 1793.

Charpentier (Pierre), de Mennecy (Seine-et-Oise), 24 ans.

Caporal, 15 octobre 1792; sergent, 14 février 1793 ; remplacé pour longue absence, 29 décembre 1793; rentré au corps comme caporal, 20 janvier 1795; rayé de la 64e demi-brigade comme ancien à l'hôpital, 1799.

CHAVATEL (Jacques), de Saint-Denis (Seine), 28 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; sergent, 20 janvier 1795.

CHEVALIER (Nicolas), de Paris, 25 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, juin 1793; fourrier, 20 janvier 1795; sergent à la 64e demi-brigade, 1798; congédié, 1802.

CRUSSON (Pierre), de Périers (Calvados), 24 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, 2 octobre 1793, sergent, 24 janvier 1795.

CUNIÈRES (François), de Paris, 40 ans.

Soldat au régiment de Normandie, 1770-1790.
Sergent au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792.

DEFIENNE (Jean-Pierre-Hubert), de Faremoutiers (Seine-et-Marne), 20 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; fourrier, 20 septembre 1793; sergent à la 64e demi-brigade, 1796; sous-lieutenant, 1803; lieutenant au 66e régiment de ligne, 1808; retraité, 1811; décédé, 1836.

DENICRE (Jean-François).

Sergent, 15 octobre 1792; sergent-major, 20 septembre 1793; en réquisition par la Commission des Armes, 23 juin 1794.

DIEU (Nicolas-Jean), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, 10 juillet 1793; fourrier, 10 septembre 1793; sergent, 28 octobre 1793.

DONZELOT (François).

Sergent-major, 15 octobre 1792; remplacé, 30 septembre 1793.

DOYEN (Joseph), de Bruxelles, 23 ans.

Sergent, 26 septembre 1793; passé à la 2e légion des Francs, 1796; sergent-major à la 46e demi-brigade, 1800; sans renseignements ultérieurs.

DRY (Jacques), de Paris, 25 ans.

Avait servi dix ans au régiment du Roi.
Volontaire au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792; caporal de grenadiers, mars 1793; sergent de grenadiers, 11 décembre 1793.

DUTAILLY (Pierre), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; sergent, 15 novembre 1793; tué à Varades, mars 1796.

Duval (Jean-Louis), de Paris, 33 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, 2 novembre 1793; sergent, 22 juillet 1795.

Egasse (Guillaume), de Versailles, 21 ans.

Grenadier, 15 octobre 1792; fourrier de grenadiers, 11 décembre 1793; passé de la 64e demi-brigade dans la gendarmerie de l'Ouest, 1800.

Francot (Louis).

Caporal, 15 octobre 1792; sergent; tué à Laval, 27 octobre 1793.

Gallot (Jean-Charles).

Sergent-major, 15 octobre 1792; parti, septembre 1793.

Gastambide (Pierre), de Paris.

Caporal, 15 octobre 1792; sergent, 20 septembre 1793; en réquisition par la Commission des Armes, 23 juin 1794.

Genoux (Étienne).

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal; fourrier; passé comme cavalier aux chasseurs à cheval de Beysser (15e), 10 juillet 1793, puis dans un corps d'infanterie non indiqué, 1798.

Germain (Jean), de Montrol-Sénard (Haute-Vienne), 25 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal et sergent, 21 septembre 1793; sergent-major, 30 décembre 1793.

Gilliard (Jean), de Paris, 25 ans.

Sergent, 15 octobre 1792; rayé de la 64e demi-brigade comme ancien à l'hôpital, 1799.

Grenier (Jacques), de Saint-Flour, 32 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal; fourrier, septembre 1793; sergent, 20 février 1796; passé dans la 2e légion des Francs; congédié de la 46e demi-brigade, 1801.

Guinet (Claude), de Trévoux (Ain), 34 ans.

Fourrier, 15 octobre 1792; sergent, 17 avril 1793; mort à Mayence, 15 mai 1793.

Jaunay (Jean), de Bouillon.

Soldat au régiment de Pondichéry, 1781-1789.

Sergent au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792; sergent-major, 29 octobre 1792; parti, septembre 1793.

Jullian (Bernard-Dominique), de Beaumont de Lomagne (Haute-Garonne), 31 ans.

Grenadier, 15 octobre 1792; sergent-major; chirurgien aux ambulances de Mayence, 1793; employé ensuite comme chirurgien de 2e classe à l'armée de la Moselle, 1794; à l'armée du Rhin et Moselle, 1795; à celle de Sambre-et-Meuse, 1796; chef de service au fort de Lichtenberg, 1798; réformé, 1801; décédé, 1803

Lasnier (Pierre).

Avait servi dans un régiment de cavalerie.

Caporal au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792; sergent, 7 juin 1793; parti après l'affaire de Laval, octobre 1793.

Le Blanc (Blaise), de Nancy, 21 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; sergent, 30 octobre 1794; passé à la 2e légion des Francs; réformé de la 46e demi-brigade, 1802.

Lebœuf (Nicolas), de Neufchâteau (Vosges), 28 ans.

Caporal, 15 octobre 1792; sergent, 1er novembre 1793.

Lurin (Pierre), de Corvol (Nièvre), 20 ans.

Caporal, 15 octobre 1792; sergent, 21 octobre 1793.

Marchay (Jean), de Bergerac, 30 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; fourrier, 21 décembre 1794; retraité du 64e régiment de ligne, 1805.

Marol (Jean-Victor), de Paris, 23 ans.

Caporal, 15 octobre 1792; fourrier, 21 décembre 1794.

Marque (Louis), de Nancy, 29 ans.

Avait servi huit ans au régiment de Rouergue.

Caporal au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792; sergent, 7 juin 1793; parti, septembre 1793.

Mathey (Pierre), de Saint-Pierre, 21 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; fourrier, 1er septembre 1793; sergent, 21 septembre 1793.

Mauroy (François), de Vienne-le-Château, 41 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1781-1791.

Sergent de grenadiers du 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792.

Mazet (Mathieu), de Saint-Marcellin (Loire).

Caporal, 15 octobre 1792; sergent, 17 juillet 1795.

MOREAU (François), de Paris.

Volontaire, 15 octobre 1792; fourrier; tué à Laval, 27 octobre 1793.

NANCY (Charles-Étienne NICOLAS, *dit*), de Grémecey (Meurthe), 18 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, 18 septembre 1793; fourrier, 18 octobre 1793; sergent, 20 novembre 1793; sous-lieutenant à la 64e demi-brigade, 1800; lieutenant, 1805; capitaine et ✻, 1807; mort, 9 octobre 1807, de blessures reçues à Friedland.

NEVERS (Claude), de Saulière (Côte-d'Or), 18 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, 20 septembre 1793; sergent, 30 septembre 1793.

PARADIS (François), de Pont-de-Beauvoisin (Isère), 32 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, 15 mars 1793; fourrier, 7 septembre 1794; sergent, 31 décembre 1794; sergent-major, 10 décembre 1795.

PARSON (Jean), de La Réole, 26 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, janvier 1793; sergent; sergent-major, 8 novembre 1793.

PION (Jean), de Saint-Marcel (Moselle), 36 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal; sergent, 1er septembre 1793; congédié, 15 avril 1796.

PRILLEUX (Jean-Baptiste), de Saint-Eusoye (Oise), 26 ans.

Sergent, 15 octobre 1792; sergent-major, 30 septembre 1793; embarqué sur le *Scevola*; débarqué, 29 juin 1795; sans nouvelles depuis.

PROBY (Jacques), de Saint-Laurent (Jura), 34 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, 10 septembre 1793; fourrier, 26 février 1796.

RICHARD (Étienne), de Paris, 25 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, 25 octobre 1792; sergent, 6 novembre 1792; sergent-major, 21 octobre 1793.

RICHARD (Jean-Marc), d'Augicourt (Haute-Saône), 43 ans.

Soldat au régiment d'Enghien, 1773-1789.
Caporal au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792; sergent, 29 octobre 1792; sergent-major, 20 septembre 1793; passé à la 64e demi-brigade; mort à Capoue, 17 octobre 1799.

ROCHE (André), de Pertuis (Vaucluse), 30 ans.

Volontaire, 10 juin 1793; sergent, 30 octobre 1793.

ROUSSEL (Jacques-Étienne), d'Antoigny (Orne), 32 ans.

Avait servi huit ans au régiment de dragons de Penthièvre.

Caporal au 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792; sergent, 7 septembre 1793; sergent-major, 9 juillet 1793; mort à Ancenis, 12 novembre 1795.

TEMPLIER (Benoit), de Chambly (Oise), 23 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; grenadier, 20 janvier 1795; caporal de fusiliers, 11 juillet 1795; fourrier, 2 août 1795.

TOTIN (Jean), de Saint-Loup-de Fribois (Calvados), 33 ans.

Avait servi dans la marine, 1775-1782.

Caporal du 2e bataillon de la République, 15 octobre 1792; sergent, 4 juin 1794; tué, 30 mars 1796.

VACHEROT (Joseph), de Versailles.

Sergent, 15 octobre 1792; fusillé, 3 novembre 1795.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

64e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE.

(2e *formation*).

La 64e demi-brigade de 2e formation fut constituée, à Nantes, par la réunion de 14 bataillons[1].

Les bataillons furent formés isolément. Le 1er fut constitué le 14 novembre 1796, et dans ce bataillon entra le 2e de la République.

La 64e demi-brigade fut dirigée d'urgence sur l'armée d'Italie, et comme ils avaient été formés isolément, c'est aussi isolément que les trois bataillons rejoignirent leur nouveau poste de combat.

Le 1er bataillon partit le 16 novembre; arrivé devant Mantoue il fut classé à la division Serurier.

Sur les contrôles de la 64e demi-brigade on trouve provenant du 2e bataillon de la République :

BAUVE (François), de Paris, 20 ans.

Caporal; prisonnier à Royo del Molinos, 1811; rentré, 1814; licencié, 1815.

1. Voir ci-dessus, p. 233.

CARDON (Charles), de Trèves, 24 ans.

Caporal, 15 octobre 1792; passé dans les guides à pied du général en chef Bonaparte, 1797; puis dans les chasseurs à pied de la garde des Consuls, 1800; caporal aux fusiliers-chasseurs, 1808; retraité, 1809.

CATHIAS (Louis), de Bogève (Savoie), 24 ans.

Volontaire; réformé, 1801.

CHARPENTIER (Louis), de Saint-Denis-des-Cendrais (Sarthe), 26 ans.

Sergent; congédié, 1802.

COLIBERT (Jean), de Juvigni-sous-Andaine (Orne), 33 ans.

Volontaire; tué en découverte devant Trani, 20 mars 1799.

COURTOIS (Charles), de Paris, *13* ans.

Tambour, 15 octobre 1792; sergent de la 64e demi-brigade; prisonnier à Albuéra, 1811; rentré et passé à la 60e demi-brigade, 1814; ✱, 1815; blessé en Vendée, à Albuera et à Wavre; licencié, 1815.

COUTABLE (Jean-Charles), de Paris, *14* ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, 20 janvier 1795; sergent à la 64e demi-brigade, 1800; adjudant et ✱, 1807; sous-lieutenant, mai 1809; lieutenant, août 1809; blessé à Wagram et à Dresde; prisonnier de guerre, novembre 1813; rentré et mis en demi-solde, 1814; retraité, 1816.

DEFIENNE (Joseph-Armand), de Faremoutiers (Seine-et-Marne), 19 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, 21 octobre 1793; sergent à la 64e demi-brigade, 1797; sergent-major, 1798; sous-lieutenant, 1801; lieutenant, 1805; capitaine, 1806; passé au 116e, 1808; trois blessures à Pulstuk; ✱ et retraité, 1809.

DUBOIS (Pierre), de Bar-sur-Aube, 25 ans.

Caporal; détaché en Italie, 1799; rayé par ordre du Ministre, 1800.

DUJARDIN (François-Thomas), de Paris, 20 ans.

Caporal; placé aux Vétérans, 1805.

DURAND (Étienne-Julien), de Bobigny (Seine), 17 ans.

Sergent; passé aux chasseurs à pied de la garde des Consuls, 1800; rayé, 1803, et mis à la disposition du Ministre de la guerre.

DURAND (François), de Daillecourt (Haute-Marne), 38 ans.

Sergent; placé aux Vétérans, 1801.

FAIGUEUR (Jean-Antoine), de Paris, 20 ans.

Volontaire ; rayé comme ancien à l'hôpital, 1798.

FARCY (François), de Paris, 20 ans.

Caporal ; mort de blessures à Séville, 8 août 1811.

FRUGÈRE (Mathieu-Toussaint), de Langeac (Haute-Loire), 21 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; caporal, 5 septembre 1795 ; fourrier ; passé à la 64e demi-brigade ; rayé, 1798.

GERMONT (Louis), de Paris, 26 ans.

Volontaire ; rayé comme ancien à l'hôpital, 1798.

GOFFIER (Marin), de Saint-Georges-de-Mons (Puy-de-Dôme), 38 ans.

Volontaire ; retraité, 1803.

GUIBERT (Pierre), de Rocroy, 17 ans.

Grenadier ; tué à l'affaire de Trani, 1er avril 1799.

GUILLEMIN (Louis), de La Souterraine (Creuse), 20 ans.

Volontaire ; blessé à Naples ; placé aux Vétérans, 1806.

HÉBERT (Antoine), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; caporal, 7 mai 1793 ; sergent à la 64e demi-brigade, 1800 ; sous-lieutenant, 1813 ; lieutenant, 1814 ; blessé à Mayence ; en demi-solde, 1815.

HENIN (Joseph), de Saint-Omer, 35 ans.

Sergent ; rayé comme ancien à l'hôpital, 1798.

JOVET (Pierre), 36 ans.

Grenadier ; tué à l'affaire de Trani, 1er avril 1799.

LALLERAY (Pierre), de Dicy (Yonne), 27 ans.

Caporal ; blessé au siège de Naples ; mort à Capoue, 19 mai 1799.

MARIOTT (Joseph), de La Chaussée (Meuse), 29 ans.

Volontaire ; détaché en Italie, 1799 ; rayé par ordre du Ministre, 1800.

NORMAND (Antoine), de Paris, *14* ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; sergent à la 64e demi-brigade, 1803 ; adjudant, 1804 ; se distingue à Austerlitz ; sous-lieutenant, mars 1806 ; lieutenant, décembre 1810 ; retraité, 1811.

PELLET (François), de Versailles, 20 ans.

Caporal ; réformé, 1801.

PERNET (Claude), de Joigny, 19 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; sergent à la 64e demi-brigade, 1802; sous-lieutenant, juin 1813; lieutenant, décembre 1813; blessé à Mayence et à Albuéra; retraité, 1815.

PIERRON (Jean-Baptiste), de Baccarat (Meurthe), 34 ans.

Volontaire; placé aux Vétérans, 1803.

POIRET (François), de Metz, 26 ans.

Sergent; retraité, 1803.

PORCHET (Simon), de Paris, 20 ans.

Caporal; réformé, 1800.

PORTE (Guillaume), de Paris, 21 ans.

Volontaire; mort à Crémone, 1er mai 1797.

QUINE (Denis), de Paris, 24 ans.

Volontaire, mort à Civita-Vecchia, 16 septembre 1799.

RENARD (Philippe), de Dun (Meuse), 19 ans.

Sergent; réformé, 1805.

ROUGIER (André), de Marseille, 19 ans.

Sergent; congédié, 1802.

ROYER (Henri), de Chaumont (Haute-Marne), 20 ans.

Sergent; passé dans la gendarmerie de l'Ouest, 1800.

TARGIS (Jérôme), de Péronne, 44 ans.

Volontaire; placé aux Vétérans, 1802.

TEMPLIER (Benoît), de Chambly (Oise), 24 ans.

Sergent; tué à l'attaque de Naples, 21 janvier 1799.

TERRIER (Pierre), de Troyes, 26 ans.

Volontaire; mort de blessures à Capoue, 14 juin 1799.

THOMAS (Dominique), de Rambervillers (Vosges), 19 ans.

Volontaire; mort à Saint-Omer, 7 septembre 1805.

THORY (Benjamin), de Paris, 21 ans.
Caporal ; passé dans la gendarmerie de l'Ouest, 1800.

TRANCHANT (Jacques), de Villebois (Côte-d'Or), 32 ans.
Grenadier; rayé comme ancien à l'hôpital, 1798.

TUSSON (François), de Juvigni-sous-Andaine (Orne), 39 ans.
Caporal ; réformé, 1800.

46e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE (2e *formation*).

Deux détachements de 20 hommes de troupe commandés : l'un par le capitaine Gauthier, l'autre par le sous-lieutenant Legendre, furent tirés, le 18 août 1796, par ordre du général en chef Hoche, du 2e bataillon de la République pour entrer dans la composition de la 2e légion des Francs, destinée à prendre part à l'expédition d'Irlande.

Un ordre du jour à l'armée avait invité les officiers qui désireraient passer dans le nouveau corps à se faire inscrire à l'état-major général. Ceux qui furent admis reçurent la lettre ci-jointe, imprimée :

ARMÉE DES COTES DE L'OCÉAN.

Au quartier général de Rennes, le 8 thermidor,
IVe année républicaine (26 juillet 1796).

RES NON VERBA.

Le Général en chef au Citoyen...

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez à faire partie des quarante officiers demandés à l'ordre du 25 du mois dernier (13 juillet). Je vous préviens que vous êtes admis.

A la réception de la présente, vous voudrez bien choisir dans toutes les compagnies du corps auquel vous êtes attaché, un sergent, deux caporaux, dix-sept grenadiers, fusiliers ou chasseurs de bonne volonté, braves, robustes, et déterminés à vous accompagner où le bien du service l'exigera. Aussitôt la formation de votre détachement, et le plus promptement possible, vous le conduirez à Rennes avec armes et bagages. Le chef du corps est tenu de n'apporter aucune opposition au contenu de la présente.

Vous aurez soin de prévenir chaque individu qu'il ne doit plus rentrer au corps auquel vous êtes attaché, et qu'il recevra, au moment d'entrer en activité de service, un habillement complet et sa solde en numéraire.

Je compte sur le zèle que vous avez manifesté; comptez sur la protection et la reconnaissance du Gouvernement.

L. HOCHE.

Pour copie conforme :

Le général de division, chef de l'état-major de l'armée,
J. HÉDOUVILLE.

Les six bataillons de la 2e légion des Francs furent réunis, par ordre de Hoche du 5 octobre 1796, et formèrent, le 21 à Lorient, la 46e demi-brigade d'infanterie de ligne.

Sur le registre matricule de la 46e se trouvent 37 des volontaires du 2e bataillon de la République passés à la légion des Francs ; ils font partie de la compagnie Dutrieux. Pour le plus grand nombre, aucune mutation de fin de services n'est inscrite ; on ne peut donc que signaler :

Béal (Mathieu), de Saint-Genis-de-Laval (Rhône et-Loire), 30 ans.

Sergent ; mort à Boulogne, 13 mai 1807.

Belqueue (Charles), de Paris, 18 ans.

Volontaire ; passé aux Centeniers, 1803.

Bordet (Léonard), de Saint-Dizier (Creuse), 19 ans.

Sergent ; passé dans la 6e cohorte des gardes nationales du 1er ban, 1812 ; réformé du 138e régiment d'infanterie, 1813.

Colin (Jean-Claude), de Salins, *14* ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; tambour de grenadiers, 1795 ; sergent à la 46e demi-brigade ; embarqué pour le Sénégal, 1802 ; décédé, 1er octobre 1803.

Desportes (Jean-Baptiste), de Versillac (Creuse), 32 ans.

Volontaire ; placé aux Vétérans, 1805.

Druy (Jean-Charles), de Paris, 17 ans.

Volontaire ; disparu à la suite de la campagne de 1812.

Duval (Nicolas), des Andelys, 31 ans.

Volontaire ; placé aux Vétérans, 1802.

Grenier (Hugues), de Paris, 20 ans.

Volontaire ; réformé, 1806.

Legougeux (Nicolas), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; sergent-major à la 46e demi-brigade, 1801 ; sous-lieutenant, 1807 ; blessé à Mayence, Laval et Heilsberg ; retraité, 1808.

Libotte (Joseph-Émile), de Paris, 15 ans.

Volontaire ; a obtenu un fusil d'honneur pour sa conduite à l'armée du Rhin, 1802 ; passé dans les chasseurs à pied de la garde des Consuls, 1803 ; ✠ de droit ; congédié, 1806.

TROUSSET (Pierre), de Bourgneuf (Creuse), 20 ans.

Volontaire; à l'hôpital, 9 janvier 1807; sans nouvelles depuis.

LÉGION DES FRANCS,

dite CHASSEURS FRANCS DE MAYENCE.

Un corps, formé de volontaires et dénommé Chasseurs francs de Mayence, fut constitué à Mayence, pendant le siège; le commandement en fut confié au célèbre Marigny.

Son registre matricule a été établi très tardivement, après l'incorporation des réquisitionnaires, le 14 septembre 1794, de sorte que le sort des hommes qui le composèrent au début demeure inconnu. Sur les 27 volontaires du 2e bataillon de la République qui entrèrent avec l'adjudant Harmand aux chasseurs francs, on n'en retrouve que trois sur le registre de ce dernier corps : Colin, Lhyvernos et Poulain, et encore, pour ces trois, ledit registre ne donne pas la fin des services : il les indique passés à la 24e demi-brigade d'infanterie légère, de 2e formation, et c'est en vain qu'ils y ont été recherchés.

Voici, d'après le contrôle du 2e bataillon de la République, ceux qui passèrent aux chasseurs francs de Mayence ; presque tous ont dû périr par le feu de l'ennemi ou succomber aux fatigues de la guerre :

Harmand, adjudant.

Volontaires.

Abraham (Charles).
Bathazard (Jean-Baptiste).
Brulet (François).
Chéron (Abraham).
Colin (Étienne).
Corret (Antoine).
Coubert (Jacques).
Couchois (Joseph).
Defienne (Joseph-Armand) (rentré au bataillon en 1795).
Dubert (Pierre).
Dubois (Charles).
Ducroc (François).
Dumay (François).
Essanchot (Jean).
Foucault (Jean-Louis).
Gibert (François).
Herlatte (Andoche).
Langosseur (Nicolas).
Legris (François).
Lelièvre (Jean).
Lhyvernos (François).
Mariotte (Joseph).
Nicoux (Jean).
Nouguerede (Jean).
Perinet (Nicolas).
Peronnat (François).
Poisson (Étienne).
Poulain (Edme).

Entrèrent aux chasseurs francs de Mayence, après l'arrivée en Vendée, en août et septembre 1793 :

Alin (Auguste).
André (Louis).
Baudin (Marin) (rentré au bataillon).
Blondel (Jean).
Bonnet (Jean).
Burdet (François).
Chamond (Jean).
Coste (Augustin-François).
Franche (Victor-Bernard).
Guyon (Nicolas).
Harmand (Jean-François).
Hynest (Pierre).
Jouaniot (André).
Lafolie (Nicolas).
Marlet (Jean).
Maroy (Jacques).
Masse (Antoine).
Navard (Pierre).
Neuve-Église (François).
Paquot (Joseph).
Pellecas (Nicolas-Étienne).
Pernet (Louis).
Perissier (Pierre-Jean).
Rimbault (Jean).
Roger (Jean-Pierre).
Thouvenin (Gabriel).

Divers.

AUDOUARD (Charles), de Paris, 58 ans.

Volontaire; laissé au dépôt de l'armée de Mayence à Tours, à cause de son âge et de ses infirmités, septembre 1793, et congédié.

BONNETRAINE (Pierre), de Paris.

Caporal, 15 octobre 1792 ; tué à Dol, 22 novembre 1793.

CHOUX (Pierre), de Thionville.

Grenadier; réformé pour blessure, date non indiquée.

DURIÉ (Sébastien-Simon), de Paris, 42 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; détaché comme infirmier aux Hôpitaux de Mayence, 20 mai 1793 ; mort à Strasbourg des fatigues de la guerre, 3 mai 1794.

GARRIOT (Jean), d'Orléans, 28 ans.

Volontaire; blessé à Cholet; admis lieutenant honoraire aux Invalides, 1795; pensionné, 1804; réadmis aux Invalides, 1807.

GEORGEOT (Claude), de Culmont (Haute-Marne), 49 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; caporal, 4 janvier 1794; réformé pour blessure, 11 avril 1796; admis aux Invalides, 1797; passé aux Vétérans, 1798; pensionné, 1805; replacé aux Vétérans, 1806 ; réadmis aux Invalides, 1811 ; décédé à la succursale d'Arras, le 14 septembre 1817.

GÉRARD (Jean), de Paris, fils du capitaine.

Volontaire, 15 octobre 1792; congédié comme incapable de servir à cause de son bas âge [non donné], août 1793.

GIRARD (Joseph), de Poitiers, 67 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; congédié, 3 avril 1795.

GODEFROY (Jean-Louis), de Pontoise, 20 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; blessé à Savenay ; réformé ; admis aux Invalides, 1796 ; placé aux Vétérans, 1797 ; puis pensionné.

GOUPIL (André).

Grenadier; entré comme officier de santé dans les hôpitaux à Mayence, 17 janvier 1793.

HUBERT (Pierre-François), de Compiègne, 17 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; passé à la 46e demi-brigade; caporal à la 11e demi-brigade de ligne, 1799; passé dans la garde du général Rochambeau à Saint-Domingue, 1802 ; prisonnier de guerre, 1803-1811 ; sergent au 86e, 1811 ; sous-lieutenant, puis lieutenant au 36e léger, 1813 ; capitaine, 1814; en non-activité, 1815; retraité, 1817.

JOLLY (Barthélemy), de Lyon, 26 ans.

Volontaire à Mayence, 28 mai 1793; a reçu trois blessures; réformé, 18 août 1795.

LANGLOIS (Pierre), de Caen.

Volontaire; tué d'un coup de fusil par un de ses camarades, à Landau, 1er décembre 1792.

LAURENT (Simon), de Mortcrolles (Haute-Vienne), 47 ans.

Volontaire; blessé à Mayence; réformé 1795; pensionné, 1801.

LEGAY (Jean-Pierre), de Bonnétable (Sarthe), 23 ans.

Volontaire; 15 octobre 1792; blessé à Cholet; pensionné, 1794.

MONGOUX (Pierre), 25 ans.

Volontaire; réformé par les Représentants du Peuple, 14 août 1793.

NOIRIEL (Joseph), de Vaudoncourt (Meuse), 31 ans.

Volontaire; en février 1793, au bivouac dans la plaine de Kastel, à Mayence, mis en faction par un très grand froid, il y resta quatre heures, parce qu'on oublia de le relever, et il eut les deux jambes gelées; réformé, 1795; pensionné, 1800.

PRÊTEMENT (Jean-Guillaume PICARD, *dit*), de Paris, 20 ans.

Tambour de grenadiers, 15 octobre 1792; tambour-major au 2e bataillon de sapeurs, 21 mars 1797; congédié et entré dans les guides de Bonaparte, 1798;

maréchal-des-logis dans les chasseurs à cheval de la garde des Consuls, 1800; maréchal-des-logis de gendarmerie en Italie, 1810; lieutenant de cuirassiers de la garde royale napolitaine, 1814 ; sous-lieutenant au service de France et mis en demi-solde, 1816; retraité, 1825; admis aux Invalides, 1837; décédé, 10 décembre 1845.

Ramond (Antoine), de Paris, 15 ans.

Tambour de grenadiers ; passé à la 64e demi-brigade ; a quitté, 1807.

Rondeau (Louis), de Paris, 37 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792 ; atteint de deux hernies en travaillant au fort de Kostheim, à Mayence; caporal; placé aux Vétérans, 1794; pensionné, 1799; admis aux Invalides, 1826.

Thuillier (Jean-Pierre), de Paris, 14 ans.

Volontaire, 15 octobre 1792; tambour, 1795 ; congédié de la 64e demi-brigade par ordre du Ministre, 1797.

Vasson (Jacques), de Paris.

Volontaire ; resté à l'hôpital d'Haguenau pour blessure, 30 novembre 1792.

3e BATAILLON DE LA RÉPUBLIQUE

(17 OCTOBRE 1792 — 16 JUILLET 1795)

HISTORIQUE DU CORPS.

Le 3e bataillon de la République, dit, au début, du *Faubourg du Temple*, fut constitué à Paris, le 17 octobre 1792, à l'aide de compagnies levées dans les sections de Paris.

Ces compagnies furent, dans l'ordre où elles ont été classées au bataillon :

La 3e compagnie de la section des Arcis, formée le 10 septembre, capitaine Perle, casernée rue Bardubec ;

La 2e compagnie des Champs-Élysées, 12 septembre 1792, capitaine Richard ;

La 3e compagnie de Bondy, 30 septembre 1792, capitaine Petitgrand, dit Chevalier, casernée rue Neuve-Sainte-Geneviève ;

La 5e compagnie du Ponceau, capitaine Poncet, casernée à la Sorbonne ;

La 4e compagnie des Tuileries, 27 septembre 1792, capitaine Beyder, casernée à la Courtille ;

Une compagnie du Contrat social, capitaine Blondel, casernée aux sœurs de la charité Saint-Martin ;

La 4e compagnie de la Réunion, capitaine Lorreaux ;

La 3e compagnie de la Croix-Rouge, capitaine Guisler.

Le procès-verbal de formation fut déposé à la Commune de Paris, et il n'a pu en être trouvé d'expédition.

La compagnie de grenadiers fut constituée seulement le 29 novembre 1792 à Verdun.

Le 3e bataillon de la République était destiné à servir au camp de Paris; mais celui-ci ayant été supprimé dès le 20 octobre, le bataillon n'eut pas à s'y rendre. Il fut caserné à la Courtille.

Un ordre ministériel du 8 novembre prescrivit son départ de Paris

pour le 12, à destination de Verdun, où le bataillon devait arriver le 24.

Désigné pour servir à l'armée de la Moselle, il quitta Verdun pour Metz, où il tint garnison de janvier à mars 1793. Dans le courant de ce mois, il s'approche de la frontière et occupe les bois de Kaiserslautern, dans lesquels il opère des patrouilles.

12 avril 1793. — Caillaux (Pierre-André), volontaire, coup de feu à la jambe droite.

Le bataillon combat à Limbach le 18 avril 1793 ; il occupe ensuite le camp d'Hornbach le mois suivant. Il y fait partie de la 2e brigade (que commande le chef de bataillon Richard), de la division Pully, au corps des Vosges.

Pendant le séjour au camp d'Hornbach, le sous-lieutenant Charpentier fut chargé avec des hommes de sa compagnie, la 3e, de porter à l'ennemi la Constitution de la République Française.

ARMÉE DE LA MOSELLE.

3e BATAILLON DE LA RÉPUBLIQUE.

Liberté. *Égalité.*

Nous soussignés volontaires de la 3e compagnie dudit bataillon certifions que le citoyen Charpentier, sous-lieutenant de ladite compagnie, a été en tirailleurs toutes les fois que nous avons marché à l'ennemi et y a toujours montré le courage et la valeur d'un vrai Républicain, et que, de concert avec lui, nous avons porté la Constitution à l'ennemi par ordre des généraux Pully et Guillaume, qui commandaient dans ce temps, et en conséquence avons signé le présent.

A Thionville, le 10 germinal l'an IIe de la République une et indivisible.

Dimanche ; Fautier ; Esprit ; Beauliéu, *sergent*; Soulier, *caporal*; Girard ; Grignon ; Grosdemange, *caporal;* Contol ; Marie, *sergent* ; Piercelin ; Hartmann ; Mercier ; Vallet, *sergent-major* ; Venaille ; Bergeois ; Monnier ; Aubry ; Cramotte ; Godin, *sergent*; Raux ; Beaunier ; Humrert, *caporal*[1].

Toujours comptant au corps des Vosges, le 3e bataillon de la République, au mois d'août, est campé sur les hauteurs de Monbijou, près Dietrichingen, en Palatinat, et, dans ce poste avancé, il échange des coups de fusil fréquemment avec les troupes ennemies.

Août 1793. Cramotte (Jacques), volontaire, blessé.
19 août 1793. Poncet, capitaine, blessé à la jambe gauche, en poste avancé.

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Charpentier, classement général alphabétique, 1791-1847, original.

A la date du 16 août, le bataillon comptait à son effectif :

32 officiers présents, 5 absents.
935 hommes de troupe :
48 aux hôpitaux,
28 au dépôt,
9 au tribunal,
850 présents.

C'est Custine qui avait établi le corps des Vosges au camp d'Hornbach, et ce corps d'armée jouissait d'une sorte d'autonomie. Au mois de septembre 1793, il était commandé par le général Moreaux et fut appelé à seconder les opérations de l'armée du Rhin. Moreaux et ses troupes quittèrent donc le camp d'Hornbach le 12 septembre ; on échangea ce jour une insignifiante canonnade avec les Prussiens, et dans la nuit du 13 au 14 septembre, le corps des Vosges se portait sur Pirmasens.

Au point du jour, les avant-gardes française et prussienne prirent le contact, et les troupes du général Moreaux s'emparèrent des positions qui leur étaient assignées. Mais bientôt le duc de Brunswick, des hauteurs de Pirmasens à Rothalben, qu'il occupait fortement, répondit par un feu des plus violents.

Moreaux voulait en rester là, car il considérait l'affaire comme une reconnaissance, et il se voyait découvert alors qu'il croyait surprendre. Il proposa donc aux Représentants du peuple de rompre le combat, mais ceux-ci décidèrent de persister.

Trois colonnes furent alors formées ; elles s'avancèrent avec bravoure contre la nombreuse artillerie de l'adversaire et sur les positions redoutables occupées par de nombreuses troupes. Mais la colonne de gauche, qui avait affaire à trop forte partie, écrasée par le feu de toutes les batteries prussiennes, fut obligée de se rejeter sur la colonne du centre. Cependant le succès paraissait encore devoir couronner les efforts des troupes françaises, le duc de Brunswick courait le risque d'être coupé, lorsque la colonne de droite opéra une fausse manœuvre. La gauche de Moreaux fut débordée, sa cavalerie dut céder au nombre.

Et tout à coup la journée où les armes de la République allaient triompher et avaient eu pour elles les meilleurs auspices, se change en une journée de malheur et de désastre. C'est assez vous en dire ; les soldats égarés, désolés d'avoir laissé échapper une si belle occasion de se signaler, écrasés par de longues fatigues, regagnèrent, en gravissant des rochers et des montagnes presque inaccessibles pour des hommes bien portants, les hauteurs et les bois

qui s'étaient trouvés sur notre droite dans l'ordre de bataille. L'ennemi se mit à leur poursuite avec son artillerie légère, et ce fut dans ce désordre que périrent un grand nombre de nos frères d'armes [1].

Cependant, dans cette affaire, le 3e bataillon de la République n'eut qu'un tué, dont le nom reste inconnu, et un blessé [2]:

DORNIER, sergent, coup de feu à la cuisse gauche.

Au combat de Pirmasens, le lieutenant de grenadiers *Dufeu* se distingua particulièrement. A la tête de sa compagnie, il reprit, de vive attaque, trois pièces de canon et un obusier, que venait de perdre le capitaine Debelle [3], et qui furent les seuls qui purent être sauvés.

Quelques jours après Pirmasens, le corps des Vosges fut réuni définitivement à l'armée de la Moselle. C'est dès lors avec cette armée qu'opère le 3e bataillon de la République. Sur la situation au 21 septembre, il est classé au corps de bataille et fait partie des troupes du camp d'Hornbach.

Le camp d'Hornbach tourné fut évacué le 27 septembre, et les troupes se retirent sur Bitche. Le 3e bataillon de la République passe à l'avant-garde ; on le trouve bivouaquant à Furstenhausen du 13 octobre au 3 novembre, s'intitulant « 2e bataillon de la 59e demi-brigade, ci-devant 3e de la République », — il était entré dans la formation de cette demi-brigade provisoire et éphémère au mois d'août 1793.

Suivant les marches et les opérations de l'armée de la Moselle, le bataillon est à Werden, avec le général Lefebvre au 5 novembre 1793, et, après une retraite forcée dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, il vient bivouaquer près Scheilt. Il occupe Freymacher en janvier et février 1794 ; enfin il tient garnison à Thionville au mois de mars.

Pendant son séjour à Thionville, le 3e bataillon de la République fut complété. Du 29 mai au 18 juin 1794, il reçut un certain nombre de recrues des bataillons de 1re réquisition, notamment 209 hommes des Côtes-du-Nord et 105 de l'Ille-et-Vilaine. Au mois de mai 1793, une partie du contingent du département de la Meurthe, pour la levée des 300,000 hommes, y avait été incorporée.

Le 4 juin 1794, le bataillon fut commandé pour aller en découverte.

1. Rapport du général Moreaux, 17 juillet 1793 (*Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle).

2. État numérique des pertes au combat de Primasens (*Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle).

3. *Archives administratives de la guerre*, contrôle du 62e régiment d'infanterie, vol. de 1808-1814, article Dufeu.

Il se rencontra à Roussy et Juglange avec les troupes ennemies, qui occupaient en force le dernier point. Il en résulta un combat de trois heures qui fut sanglant et au cours duquel le bataillon fut sérieusement éprouvé : il eut 1 officier et 27 sous-officiers et volontaires tués :

COURBOIN, lieutenant.
GOVINS (Joseph), sergent.
GAUDRIN (Louis-François), caporal.
HUMBERT (François-René).
GIFF (Bernard), grenadier.
DRIOT (Isidore), volontaire.
RÉHAUX (Nicolas).
BAUDOIN (François).
LACHAMBRE (Alexis-Charles).
ESPRIT (Étienne).
GRIGNON (François-René).
LEBLOND (Jean).
PAULIN (Louis).
TOUVET (Joseph).
CHARLES (Jean-Baptiste).
DIEL (Pierre-Barthélemy).
DUHEM (Gilbert).
PAINDEBLED (Jean-Michel).
BASSET (Étienne).
DUREUX (Louis).
DEFACQ (Charles).
CHRISTOPHE (Nicolas).
VEUVELOT (François).
BENARD (François).
VIVET (François).
GALOYER (Jean).
JUIN (Jean-Baptiste-Louis).
MAYÈS (Thibault).

Nouveau combat à Mondorff le 17 juin, où le bataillon subit encore des pertes ; furent tués :

QUENAY (Jérôme), caporal.
CHARBONNEAUX (François).
PAJESSE (Georges-Vincent), grenadier.
PROVOST (Jacques-Germain).
MARTIER (François).
MÉROT (Pierre), volontaire.
GALLET (Vincent).

Le bataillon se trouvait alors aux ordres du général Péduchelle et dispersé dans plusieurs cantonnements aux environs de Thionville : à Cattenom, à Kanfen, à Roussy, à Oudren, à Rodemack, et il de-

meura ainsi jusqu'à la fin de juillet, livrant quelques combats partiels, affaires d'avant-postes :

3 juillet. — DELENCONTRE (Nicolas), volontaire, blessé.
25 juillet. — CLÉRIN, sous-lieutenant, coup de feu à la jambe gauche.

Le 31 juillet 1794, le général en chef Moreaux donna l'ordre au général Vincent de quitter le commandement de Sarrelibre qu'il exerçait et de prendre celui d'une des divisions de l'armée de la Moselle destinées à marcher sur Trèves.

Le 3e bataillon de la République entra dans la composition de la division Vincent, à la brigade Dusirat. Il quittait donc ses cantonnements autour de Thionville pour se porter, avec l'armée, sur Trèves et Luxembourg ; il ne laissa à Thionville que son dépôt, qui s'y trouvait encore au mois de novembre. A la date du 18 août, il bivouaque à Rodt avec l'avant-garde de l'armée de la Moselle. Le 29, le général Vincent poussa une reconnaissance vigoureuse sur les hauteurs de d'Ober-Syren et de Schüttringen, dont le résultat fut de contenir l'ennemi et de l'empêcher d'entreprendre aucun mouvement sérieux contre les troupes de l'armée de la Moselle.

Le 2 septembre, les divisions de l'aile gauche se portèrent en reconnaissance vers Luxembourg ; pendant cette opération, la division Vincent engageait à Rodt, contre les troupes du maréchal Bender, un combat qui fut très vif. Débusqués, les Autrichiens durent se retirer avec pertes, et la division Vincent occupa leurs positions.

Grevenmachern, 18 fructidor an II (4 septembre 1794).

Le général Vincent au général Ambert[1].

AFFAIRE DU 16 (2 septembre).

Après avoir pourvu à la retraite, en cas de besoin, en plaçant trois demi-bataillons à des distances convenables et en disposant militairement l'artillerie que je n'ai pas cru devoir conduire sur une montagne rapide, d'où elle ne serait pas descendue sans risque, en cas d'événement, vers les 8 h. 1/2 du matin, j'ai donné ordre au 3e bataillon de la République de se porter sur la crête de la montagne, en avant de Niederauven, en prenant sur la droite de la route, passant par Oberauven, et dans une gorge qui est entre les bois. En même temps, j'ai fait passer le 12e bataillon de la formation d'Angers par une gorge dans les bois, à gauche de la route, pour gagner le sommet de la même montagne. Chacun de ces bataillons était accompagné de 60 hommes de cavalerie, et précédé de deux compagnies de tirailleurs prises

1. *Archives historiques de la guerre*, Armées du Rhin et de la Moselle, reg. 42, Correspondance du général Vincent pendant la campagne de 1794, p. 111.

dans ces bataillons. Lorsqu'ils furent parvenus au sommet de la montagne, le 4e bataillon des Deux-Sèvres, escorté de 30 cavaliers et 100 tirailleurs, s'est mis en marche, en suivant la grande route. Tous arrivés au sommet, on s'est fusillé avec l'ennemi, longtemps et vivement ; nous l'avons forcé à rétrograder. A une demi-lieue de là, il s'est trouvé sur la route deux pièces de 6. Aussitôt que je m'en suis aperçu, j'ai fait filer de l'infanterie dans le bois sur la droite et sur la gauche, dans le dessein de tourner ces deux pièces ; les nôtres ont fait des progrès, mais ce n'a pas été sans tirailler. Notre infanterie commençait à dépasser les pièces ; l'ennemi s'en est aperçu, a pris le parti de se replier sur d'autres troupes qu'il avait un peu plus loin, où elles étaient rangées en bataille, leur gauche appuyée à une ferme. J'ai fait continuer la marche de l'infanterie dans le bois, d'où elle n'a cessé de tirer pendant près de deux heures sur ce corps de troupe, qui ripostait à coups de fusil et de canon qu faisaient peu d'effet contre nos troupes qui ne quittaient pas le bois. Dans cet intervalle j'ai aperçu, sur ma gauche, un corps de troupes aux ordres du général Dusirat, je me suis transporté ; après un instant de conversation, j'ai dit au général Dusirat de faire sa retraite, le prévenant que j'allais faire la mienne ; je l'ai effectivement opérée avec ordre et sans perte.

J'ai eu un homme tué, 29 blessés et 3 prisonniers dans la droite que je commandais ; de plus, 4 chevaux tués et 10 blessés.

La gauche a perdu 15 hommes, a eu 34 blessés et 6 prisonniers. Total : tués, 16 ; blessés, 63 ; prisonniers, 9.

Chevaux tués, 4 ; blessés, 10.

Nous ne connaissons point la perte de l'ennemi, mais il doit avoir perdu beaucoup ; nous avons fait 6 prisonniers.

Cette reconnaissance nous coûte beaucoup à la vérité, mais elle nous donne des connaissances nécessaires sur le local et sur les différentes positions de l'ennemi.

Le général de division,

VINCENT[1].

DOUCHY (Pierre), volontaire, tué.
HOUSSET (Thomas), sergent, coup de feu.
PÉRAUD (Antoine), grenadier, blessé à la jambe droite.

Après cette affaire et pendant son séjour au camp de Rodt, le chef de bataillon adressa au Comité de Salut public les notes demandées par l'arrêté du 30 germinal (19 août 1794) :

ARMÉE DE LA MOSELLE.

AVANT-GARDE.
Division du général Vincent.
Brigade de Dusirat.

Au bivouac devant Rodt ce 20 fructidor
IIe année républicaine (6 septembre 1794).

Le Chef du 3e bataillon de la République au Comité de Salut public.

Conformément à l'ordre du 9 fructidor (26 août), je fais passer, après l'avoir fait connaître à tout le bataillon, un état de service sur chaque feuille séparée

1. *Archives nationales*, AF II, 397.

des individus susceptibles de différents emplois. J'aurais désiré que plusieurs sous-officiers et volontaires se soient fait connaître plus particulièrement, mais la loi de l'avancement permettant de rendre justice à leur conduite et à leurs talents, je ne négligerai rien pour m'acquitter d'un devoir aussi sacré.

Salut et fraternité.

BLONDEL, *chef.*

Capitaine quartier-maître trésorier.

RASOIR (Jean), né à Senlis, département de l'Oise, le 22 juin 1758, écrivain.

A servi, depuis l'âge de 17 ans, dans le ci-devant régiment Royal-dragons jusqu'au mois de mai 1778 dont il a obtenu un congé en payant; s'est engagé de suite dans le ci-devant régiment Bourbonnais et y resté jusqu'au mois d'avril 1786 en qualité de sergent-fourrier dont il a été congédié par argent; s'est ensuite enrôlé dans le ci-devant régiment de Flandres, infanterie, le 1er septembre 1786, en a été congédié par argent le 28 février 1790; a servi ensuite comme grenadier volontaire, section des Champs-Élysées; a été promu au grade de sous-lieutenant à la formation d'une compagnie de la section pour les frontières, fait lieutenant le 17 octobre 1792, quartier-maître le 23 dudit, fait capitaine le 1er décembre même année, passé capitaine titulaire le 19 octobre 1793, rentré dans les fonctions de quartier-maître par ordre de la Commission, le 6 prairial an II de la République (25 mai 1794). A fait les campagnes de l'Amérique septentrionale de 1780-81-82-83 et celles de 1792-93 et 1794. — *Commissaire des guerres ou adjoint aux adjudants généraux.*

Adjudant-major.

HECK (Jean-Jacques), né à Huningue, en 1768, département du Haut-Rhin, sellier-carrossier.

A servi dans le régiment de la Guadeloupe l'espace de deux ans; en 1792, s'est enrôlé volontairement le 7 septembre, a été fait sergent, le 29 novembre même année, fut fait adjudant-major et n'a jamais abandonné son drapeau.

Capitaines.

PERLE (Jean), né le 26 octobre 1757, à Mirebeau, district de Dijon, département de la Côte-d'Or, cordonnier.

A servi, en qualité de grenadier, dans le ci-devant 48e régiment, depuis le 13 octobre 1776 jusqu'au 15 avril 1791; il a obtenu un congé en bonne forme et a suivi la Révolution de Paris depuis le 13 juillet même année jusqu'au 6 septembre 1792, enrôlé volontairement dans ledit bataillon, où il fut promu au grade de capitaine le 10 du même mois.

A toujours été fidèle et exact à son drapeau. — *Chef de bataillon.*

GUISLER (Charles-Jean-Baptiste), né à Puttelange, district de Thionville, département de la Moselle, âgé de 44 ans, garçon de caisse.

A servi pendant quelques années dans le ci-devant régiment de Pondichéry, qui a marché par les grandes Indes où il apprit la navigation en 1785; s'est engagé dans le ci-devant régiment des gardes françaises où il a servi jusqu'en 1791, au mois de novembre ; ensuite fut nommé sergent dans le dit bataillon

en 1792, fut promu au grade de capitaine de volontaires le 29 novembre, fut choisi pour être capitaine de grenadiers et fut chargé de l'habillement dudit bataillon jusqu'au mois de germinal, où il a rendu ses comptes; a toujours été très fidèle et très exact à son drapeau. — *Chef de bataillon.*

Racine (Louis), né à Lille, département du Nord, imprimeur, âgé de 33 ans.
A servi dans le ci-devant régiment de Bourbonnais, en qualité de grenadier, pendant huit ans, dans cette époque a fait la campagne de l'Amérique, de 1779-1782, sous Rochambeau, et a un congé absolu; ensuite a gagné Paris et a travaillé chez le citoyen Baudouin, imprimeur de la Convention nationale, jusqu'à l'époque du voyage d'Orléans où il partit en qualité de lieutenant du détachement de la section des Champs-Élysées, et à son retour fut enrôlé volontaire où il fut promu au grade de lieutenant le 9 septembre 1792, et ensuite promu à celui de capitaine au mois d'octobre 1793; fut nommé aide-de-camp du général Richard, il a été pendant six mois sous Maubeuge, ensuite est revenu joindre son bataillon où il a repris le commandement de sa compagnie avec honneur, probité et républicanisme. — *Chef de bataillon.*

Petitgrand (Charles-Benoît), né à Elbeuf, district de Rouen, département de la Seine-Inférieure, âgé de 25 ans, commis de négociant.
A servi l'espace de deux ans et depuis la Révolution jusqu'à la formation du bataillon où il fut promu au grade de capitaine, lequel a toujours été très exact et fidèle à son drapeau. — *Adjoint aux adjudants généraux.*

Beyder (Jean-Baptiste-Honoré), né à Paris, le 23 février 1766, praticien.
A servi dans le ci-devant régiment de Chartres, infanterie, en qualité de chasseur depuis le 4 mars 1783 jusqu'à la fin 1787; depuis cette époque a servi dans les gardes suisses jusqu'au 14 juillet 1792; s'est enrôlé volontairement le 5 septembre 1792, en qualité de fusillier, promu au grade de capitaine le 15 septembre même année, et depuis cette époque a toujours été fidèle à son drapeau. — *Adjoint aux adjudants généraux.*

Feuilloy (Charles-Robert), né à Amiens, département de la Somme, coiffeur à Paris.
A servi dans le régiment ci-devant Poitou, infanterie, en qualité de fusilier, depuis le 25 janvier 1782 jusqu'au 16 mars 1788, ayant acheté un congé; le 14 juillet 1789, s'est rendu à la Bastille et autres affaires qui se sont passées à Paris, et en 1792 s'est enrôlé à la section du Contrat social pour le bataillon, fut nommé sergent le 5 septembre en suivant, fait sergent-major le 28, sous-lieutenant le 15 octobre, capitaine le 18. — *Adjoint aux adjudants généraux.*

Guignard (Jean-Baptiste-François), né le 13 novembre 1767, à Chaumont (Haute-Marne), chapelier.
A servi dans le régiment ci-devant Navarre, depuis le 15 avril 1784 jusqu'au 1er septembre 1786, et a acheté un congé, s'est rengagé dans le ci-devant régiment de Chartres, le 5 octobre 1786 jusqu'au 1er mai 1792; a obtenu une prolongation de trois mois au bout de laquelle il a été nommé sous-lieutenant dans une compagnie de volontaires qui s'est formée dans la section de la Réunion, le 11 septembre; adjudant-major dans le bataillon, à Meaux, le 13 novembre même année, passé capitaine 1er octobre 1793. — *Chef de bataillon.*

Lieutenants.

Dufeu (Pierre-Louis), né dans l'Oise, chapelier à Paris; sert depuis le 12 juillet 1789; audit bataillon depuis le 7 septembre 1792, passé successivement sergent-major, sous-lieutenant et lieutenant. — *Capitaine de pionniers.*

Evrard (Janvier), né à Valenciennes (Nord), 12 septembre 1741.

A servi dans le ci-devant régiment de Languedoc, infanterie, l'espace de vingt-neuf ans, sans interruption, a eu son congé à l'Hôtel-des-Invalides où il a servi dans un détachement des Invalides à Dax, l'espace de trois ou six mois, a fait quatre campagnes sur mer et quatre en Corse où il a reçu un coup de feu à la jambe gauche au port Mahon, en 1759; s'est enrôlé volontairement dans le bataillon en 1792 et a été promu au grade de lieutenant. — *Capitaine dans une place sédentaire.*

Lasagne (Alexandre), né à Paris, âgé de 31 ans. A servi dans le ci-devant régiment de La Couronne pendant quatre ans et ayant été incorporé dans le ci-devant régiment d'Auvergne pour y parachever ses huit années, et depuis cette époque a toujours suivi la Révolution; s'est enrôlé dans le bataillon le 7 septembre 1792, promu au grade de lieutenant. — *Adjudant major.*

Caillot (Jean-Baptiste), né à Paris, le 17 février 1764, tapissier.

A servi depuis l'époque de la Révolution jusqu'à ce jour en qualité de volontaire, s'est enrôlé dans ledit bataillon le 5 septembre 1792, sergent le 6 septembre, lieutenant le 24 novembre. — *Administration.*

Michel (Pierre-Rémy), né à Paris, le 6 avril 1753, chapelier.

A servi dans les colonies comme fusilier depuis 1769 jusqu'à 1773, à cette époque a été nommé caporal jusqu'au 16 août 1777, et a son congé absolu; il a servi la Révolution depuis le 15 juillet 1789 jusqu'au 8 septembre 1792, qu'il s'est enrôlé volontaire, et a été promu lieutenant le 12 septembre. — *Capitaine.*

Richard (Jean), né à Paris, 10 février 1760, serrurier.

A servi dans le ci-devant régiment Auvergne pendant huit ans et a fait deux campagnes dans l'Amérique pendant la dernière guerre; a servi dans la garde nationale parisienne depuis sa formation en qualité de grenadier, sections des Quatre-Nations et de La Croix-Rouge jusqu'au 6 septembre 1792; s'est enrôlé dans le bataillon, fut promu au grade de lieutenant à sa formation. — *Adjudant-major.*

Bonnamy (Jean-Michel), né à Paris, en janvier 1751, orfèvre.

A servi dans le ci-devant régiment La Sarre depuis août 1779 et a acheté un congé en février 1783; au mois de juillet 1786, s'est engagé dans le régiment ci-devant Lorraine-Dragons et en a déserté au mois d'août 1789, pour se rendre à Paris et y défendre sa patrie. Le 5 septembre 1792, enrôlé volontaire en qualité de sergent, section du Contrat social; 18 octobre, nommé lieutenant. — *Capitaine.*

Gouriet (Jean-Pierre-Marie), né à Paris, le 12 mars 1751, tonnelier.

A servi dans le régiment ci-devant Navarre depuis le 29 septembre 1767 jusqu'au 31 mars 1773, ayant acheté un congé; a pris les armes le 14 juillet

1789 jusqu'au 10 septembre, qu'il s'est enrôlé dans le bataillon où il fut promu lieutenant. — *Adjudant-major.*

Badin (Joseph-Yves), né le 22 septembre 1756, à Saint-Georges-l'Espérance (Isère), chapelier.

A servi dans le régiment ci-devant de Béarn depuis le 5 août 1772 jusqu'au 5 août 1780; ensuite a rejoint Paris et y a exercé son état de chapelier jusqu'au 14 juillet 1789; a depuis toujours servi la Révolution. Enrôlé à la section de Beaubourg, 16 septembre 1789, comme volontaire, dans une compagnie du Centre; lieutenant, le 11 septembre 1792, dans le bataillon.

Sous-lieutenants.

Clerin (Edme), né à Brienon, district d'Auxerre (Yonne), âgé de 40 ans, plâtrier à Paris.

A servi depuis le 17 février 1776 jusqu'en 1792, a obtenu un congé dans le ci-devant régiment Bourbonnais; depuis cette époque à Paris où il s'est enrôlé volontaire au bataillon le 5 septembre 1792, caporal le 18 septembre, sergent-major de grenadiers le 29 novembre, sous-lieutenant, 6 août 1793. — *Adjudant-major.*

Pidoux (François), né à Mâcon, cuisinier.

A servi dans le régiment ci-devant Castella, suisse, depuis le 2 janvier 1783 jusqu'au 20 juin 1789; ensuite a rejoint Paris où il s'est enrôlé dans la garde bourgeoise parisienne, le 5 septembre 1792, où il fut nommé sergent; sous-lieutenant le 28 octobre suivant.

Villemet (Claude-Barthélemy-Valère), né à Montereau (Seine-et-Marne), âgé de 25 ans, cuisinier.

A servi dans le 1er bataillon de Paris pendant dix mois.

Maillard (Pierre), né à Paris, 17 septembre 1767, perruquier.

Enrôlé volontaire, 17 septembre 1792, section de Bondy, 3e compagnie; sergent-major, 29 mars 1793; sous-lieutenant, 25 prairial (13 juin 1794).

Rabu (Louis-François), né à Saint-Ouen, district de Saint-Denis (Seine), âgé de 45 ans, jardinier.

A servi dans le ci-devant régiment d'Enghien, le 4 mai 1770, en qualité de soldat, a été fait caporal à Saint-Pierre-de-la-Martinique le 29 juin 1780, a fait les campagnes de l'Amérique et a eu son congé le 23 février 1786. Le 14 juillet 1789, s'est fait enregistrer dans la garde bourgeoise de Paris, et le 5 septembre 1792 s'est enrôlé dans le bataillon. A été nommé caporal, sergent le 28 octobre suivant; sergent-major, 29 novembre; sous-lieutenant, 21 septembre 1793.

Bourez (Jacques-Claude), né à Paris, le 22 août 1735.

A servi comme grenadier dans le ci-devant régiment de Béarn depuis le 13 décembre 1756 jusqu'en 1762, que le régiment fut réformé et les grenadiers passés et incorporés dans les Grenadiers de France jusqu'au mois de janvier 1765 où il fut réformé et obtint l'Hôtel [des Invalides] pour un coup de feu qu'il a reçu à la main droite dans l'affaire de Canada, et depuis le 10 septembre 1792 qu'il s'est enrôlé comme volontaire dans le bataillon, puis sergent le 13, sous-lieutenant le 1er germinal 1794 (21 mars).

Adjudant sous-officier (breveté sous-lieutenant).

Sornet (François-Charles), né à Beaumont-les-Nonains, district de Chaumont (Seine-et-Oise), âgé de 24 ans, cultivateur.

A servi dans le ci-devant régiment de Lorraine depuis le 11 janvier 1791 jusqu'au 1er septembre 1792 ; s'est enrôlé le 12 novembre dans le bataillon en qualité de sergent, fait adjudant sous-officier le 6 octobre 1793 ; breveté sous-lieutenant, 9 octobre.

Sergent.

Dormier (Jacques-Louis), né à Rueil, district de La Montagne-du-Bon-Air (Seine-et-Oise), âgé de 20 ans.

Élevé au ci-devant régiment des gardes suisses, engagé audit régiment en août 1789, y a servi jusqu'au 10 août 1792 ; enrôlé volontaire, 22 septembre, dans la 3e compagnie de la section des Arcis ; caporal, le 18 octobre ; sergent, le 4 novembre. — *Un bon officier.*

Certifié véritable par nous, membres du Conseil d'administration, au bivouac devant Rotd, ce 20 fructidor an II de la République :

Blondel, *chef ;* — Frary, Labourt, *volontaires ;* — Douet, *fourrier ;* — Caillot, *lieutenant ;* — Clerin, *sous-lieutenant ;* — Boulanger, *caporal ;* — Perle, *capitaine ;* — Millet.

Le 12 septembre, la brigade de Dusirat quitta le camp de Rodt et se porta sur Syren et Couteren : Dusirat disposa ses troupes en arrière de ce dernier village, et le combat fut bientôt engagé. La charge fut battue, les bataillons républicains s'élancèrent, et, en un instant les Autrichiens furent culbutés, laissant aux vainqueurs un grand nombre de prisonniers.

Rodt, 26 fructidor an II (12 septembre 1794).

Dusirat, *général de brigade, au général de division Vincent*[1].

Citoyen général, j'avais chargé, hier au soir, mon aide de camp de te prévenir à son arrivée à Rodt, que j'étais resté à Hellery dans l'intention d'aller ce matin en reconnaissance à Hassel, Syren et Couteren. J'en suis parti en effet ce matin, à 2 heures, avec le 2e bataillon de la 139e demi-brigade commandée par Belloc, une compagnie du 19e de dragons, commandée par Barthélemi, son capitaine, et 40 cavaliers du 11e. J'ai joint à ces troupes la compagnie des grenadiers du 3e bataillon de la 139e demi-brigade : le citoyen Robert me servait d'adjudant général ; il commandait mes flanqueurs. Je me suis dirigé par Dallen sur Hassel, et j'ai été jusqu'à la grande route de Thionville ; de là j'ai marché sur Couteren, en passant entre Itzig et Syren.

Ma marche jusque sur la hauteur en arrière de Couteren a été très pénible ; j'ai été harcelé, sur ma gauche, par beaucoup de tirailleurs soutenus par de

1. *Archives historiques de la guerre*, reg. 42, p. 113.

nombreux pelotons d'infanterie et de cavalerie. J'ai estimé la cavalerie à 300 hommes et l'infanterie à mille. Arrivé sur le plateau de la hauteur en arrière de Couteren, j'ai disposé ma troupe en bataille de manière à faire croire à l'ennemi que je rentrais dans mon camp; trompé par ce mouvement, il s'est avancé fièrement en bataille, avec 300 hommes d'infanterie et plus de 100 de cavalerie sur les ailes, tandis que le surplus de ses troupes garnissait le village et les haies de Couteren, et nous prenait à revers par notre droite, sur laquelle il faisait feu à demi-portée de fusil.

J'avais beaucoup de tirailleurs en cavalerie et infanterie. Il ne me restait en bataille que six compagnies d'infanterie, 40 dragons à ma droite et 26 cavaliers à ma gauche.

Je n'ai pas perdu un instant, j'ai fait battre et former la charge; nous avons tous chargé, et les esclaves ont été passés au fil du sabre et de la baïonnette, excepté 121, parmi lesquels un officier, qui ont été faits prisonniers ; dans ce nombre, on en compte 28 plus ou moins blessés. Les Autrichiens de droite ont vu, comme des premières loges, le massacre de leurs camarades ; la cavalerie seulement a fait mine de vouloir nous charger à son tour ; mais, quelques fanfares et le cri de *Vive la République !* les ont fait s'éloigner.

Nous n'avons eu de blessés dans la charge qu'un dragon qui a reçu un coup de baïonnette ; mais pendant le long tiraillement qui a précédé cette belle scène, nous avons perdu six hommes, parmi lesquels un dragon, et nous avons eu une douzaine de blessés. Je t'enverrai demain le résultat de l'appel.

Tout le monde a fait son devoir, mais les dragons du 19e et le 2e bataillon de la 139e demi-brigade se sont surpassés.

Il est bien heureux, Citoyen général, lorsque je ne croyais avoir à te rendre compte que d'une reconnaissance, que ce soit un combat que je t'annonce, et un combat qui a fait le plus grand honneur aux Républicains que je commandais.

J'ai reçu ta lettre datée d'hier au soir, à 9 heures, sur le champ de bataille, j'aurais désiré t'y voir arriver, comme tu vins me joindre le 16, en avant de Sandweiller.

J'oubliais de te dire que les fameux dragons de Toscane n'ont dû leur salut qu'à la fuite la plus honteuse et à la bonté de leurs chevaux ; cependant, quoique les nôtres n'aient pas eu d'avoine depuis hier et que nous fussions à cheval depuis onze heures du soir, les centaures autrichiens ont été taillés sur le dos à la manière des manches des habits espagnols, et quelques-uns ont mordu la poussière.

Nos prisonniers sont de Klebeck ; ce régiment a besoin de recrues.

Salut et fraternité.

DESIRAT.

Après la reprise de Kaiserslautern, le 1er octobre, à laquelle une partie de l'armée de la Moselle avait coopéré, un conseil de guerre tenu par les généraux et les Représentants du peuple décida de frapper un coup décisif et que les armées de la Moselle et du Rhin attaqueraient de nouveau l'ennemi et le poursuivraient sans relâche jusqu'à ce qu'il eût repassé le Rhin. Pour les opérations à venir, la division Vincent fut appelée à former le centre avec la division Colaud.

Le 7 octobre, l'armée de la Moselle quittait ses cantonnements et commençait sa marche en avant ; le 11, les armées de la Moselle et du Rhin faisaient leur jonction.

La division Vincent avait pris position le 9 octobre à Bernbach ; elle passe la Moselle le 17 pour marcher sur Kirchberg, poussa une reconnaissance sur Rheinfels le 21, se porta le 24 sur Bacharach, enfin occupa Simmern, menaçant en même temps Coblence et Rheinfels.

Cette forteresse était occupée par une forte garnison hessoise, commandée par le général Rescius, et, défendue par sa position naturelle, elle était protégée par de nombreuses batteries établies sur la rive droite du Rhin.

Les divisions Vincent et Debrun furent chargées de s'emparer de Rheinfels.

Paunert, 7 brumaire an III (18 octobre 1794).

Le général Vincent au général Dusirat[1].

Le général Dusirat fera placer militairement le 5e bataillon de Drôme sur Obervesel, et le 3e de la République sur Saint-Goar, d'où il sera détaché des postes, conformément à l'instruction du général en chef du 4 de ce mois (25 octobre) et à l'instruction particulière que je lui ai remise pour chacun des chefs de ces deux bataillons. Il surveillera et fera surveiller les positions de l'ennemi ; il me rendra compte journellement, et autant de fois que le bien du service pourra l'exiger.

Salut et fraternité.

VINCENT.

Paunert, 7 brumaire an III (28 octobre 1794[2]).

Il est ordonné au citoyen commandant le 3e bataillon de la République de se porter, sur-le-champ, avec son bataillon, sur Saint-Goar, où il se placera militairement. Il détachera des postes de droite et de gauche, qui observeront avec soin ce qui se passera dans cette partie de la rive gauche du Rhin ; il en rendra compte au général Dusirat.

Le citoyen commandant est prévenu que, d'après l'ordre du général en chef, aucune troupe ne doit occuper les villes ou les villages, excepté les gardes qui y sont établies.

Il portera la plus grande attention à maintenir l'ordre et la discipline la plus exacte parmi les troupes qu'il commande, et à empêcher le pillage ; lui et les officiers des compagnies seront personnellement responsables des désordres auxquels se livreraient les soldats et que la surveillance des chefs ne peut empêcher.

Le général de division,

VINCENT.

1. *Archives historiques de la guerre*, reg. 42, p. 121.
2. *Idem in ibidem.*, p 122.

Niederbroch, 8 brumaire an III (29 octobre 1794).

Le général Dusirat au général Vincent[1].

J'ai, ce matin, Citoyen général, fait une reconnaissance, qui, quoique poussée aussi près que celle d'hier, n'a pas engagé les Hessois à tirer le canon. J'ai vu beaucoup de caissons remonter vers le même village près duquel nous en avions tant aperçu hier, et où il en reste encore quelques-uns qui ont l'air d'attendre ceux qu'on aperçoit sur le chemin qui conduit de la forteresse au village. Les différentes colonnes de voiture que nous avions vues hier ont disparu, et il est sûr qu'elles n'ont pas descendu à Rheinfels.

L'opinion des habitants d'Obervesel est que les Hessois évacuent et qu'ils vont se retirer sur la rive droite.

Une patrouille du 3e bataillon de la République a eu, ce matin, deux hommes blessés, et un pris ou tué.

Les Hessois qui n'ont jamais aimé les Français ont très bien traité un volontaire du 5e de la Drôme qui avait été pris à Obersevel, et ils l'ont renvoyé à son bataillon.

Je vais prendre tous les renseignements possibles sur l'évacuation prétendue du fort de Rheinfels, et, si elle est réelle, je tâcherai de la troubler et de forcer, s'il est possible, les Hessois à nous laisser quelque chose.

Salut et fraternité. DUSIRAT.

Le nom d'un des blessés n'a pas été trouvé ; l'autre blessé et le tué ou pris sont :

CHARPENTIER (Jean-Marie), volontaire, brûlé à l'œil droit par une explosion de poudre à canon.

NOBLET (Claude), volontaire, disparu.

Ordre du 9 brumaire an III.

(30 octobre 1794)[2].

Il est ordonné au commandant de l'artillerie de position, à celui qui commande l'artillerie légère et aux commandants de l'artillerie des bataillons, savoir, des trois de la 139e demi-brigade, du 2e bataillon du 102e régiment, du 1er et du 3e de la République, et du 7e de la Drôme, d'employer les canonniers qui sont sous leurs ordres, à faire des saucissons et des gabions.

Ils sont autorisés à requérir, dans les différents bataillons, un nombre de volontaires égal à celui qui sera laissé pour le service des pièces.

Chaque commandant ci-dessus rendra compte chaque jour à l'état-major du nombre de gabions et de saucissons que les canonniers qui sont sous ses ordres auront fournis. Les canonniers qui travailleront aux ouvrages ci-dessus le feront dans les lieux les plus voisins de leurs pièces qu'il sera possible, afin qu'ils puissent se trouver plus promptement à leur poste, en cas d'alerte.

Le général de division,

VINCENT.

1. *Archives historiques de la guerre*, reg. 42, p. 123.
2. *Idem in ibidem*, p. 127.

La garnison hessoise de Rheinfels avait tenté la résistance, mais les dispositions prises par le général Vincent les contraignirent à bientôt cesser leur feu, et, le 2 novembre, la garnison se retirait précipitamment, abandonnant le fort aux troupes françaises. Trente-neuf bouches à feu et des munitions de toute espèce tombèrent au pouvoir des vainqueurs.

La nouvelle fut annoncée en ces termes au général en chef[1] :

Au fort de Rheinfels, 12 brumaire an III (2 novembre 1794).

VINCENT, *général de division, au général en chef Moreaux.*

Je te donne avis, mon cher camarade, que les Hessois qui gardaient la citadelle de Rheinfels ont fait les J... f..... Tant qu'ils n'ont vu que de faibles préparatifs, ils étaient braves; mais lorsqu'ils ont vu que cela passait la raillerie et que nous nous disposions à travailler en Républicains, ils ont f.... le camp au delà du Rhin; ils n'ont pas cru pouvoir compter sur les cinq batteries de la rive droite du Rhin qui pouvaient les défendre, les protéger puissamment, sur les abatis, les fossés, les murs, les mines qui les environnaient, et qui dans le vrai rendent cette citadelle très forte et plus qu'on ne pensait. Mais, dans le fond, ils ont bien fait, car d'après l'avis du Représentant, d'après tes ordres, mes mesures étaient prises pour les foudroyer, les exterminer, les mener à la Républicaine.

J'entre dans le fort, je t'en donne avis; je vais faire le dénombrement des pièces d'artillerie qui sont en grand nombre, et de tous calibres, des fusils, des munitions, etc., que le lâche esclavage laisse aux enfants de la Liberté.

Vive la République !

Salut et fraternité. VINCENT.

Lorsqu'elle apprit ce succès, la Convention nationale déclara que *l'armée de la Moselle ne cessait de bien mériter de la Patrie.*

Pour garder la nouvelle position conquise, le général en chef prescrivit de laisser à Saint-Goar un bataillon d'élite :

Coblence, 12 brumaire an III (2 novembre 1794).

Le général en chef Moreaux au général Vincent[2].

... Les succès de la République étant essentiellement attachés au bon ordre et à la discipline des troupes, je t'invite à mettre tous tes soins à faire observer l'un et l'autre. Tu choisiras, en conséquence, dans les bataillons de ta division, celui dans lequel tu auras le plus de confiance pour former la garnison de la ville et du fort de Saint-Goar. Tu m'enverras, le plus tôt possible, les détails circonstanciés sur tous les effets laissés dans cette forteresse.

Salut et fraternité. MOREAUX.

1. *Archives historiques de la guerre*, reg. 42, p. 129.
2. *Idem in ibidem*, p. 130.

Ce fut le 3e bataillon de la République à qui échut l'honneur de former la garnison de Saint-Goar.

Il eut, le 9 décembre, dans les bois de Rheinfels, une escarmouche au cours de laquelle fut tué :

Floquet (Étienne-Nicolas), caporal.

A la suite des diverses opérations qui viennent d'être rappelées, il fut décidé que trois divisions de l'armée de Moselle seraient réunies à la division de l'armée du Rhin, qui était devant Mayence, afin de faire le siège de la place. Auparavant, et pour assurer la sécurité du blocus, le général Michaud, qui devait commander le siège, avait reçu l'ordre de raser la tête de pont de Manheim.

Le 10 décembre, les Représentants du peuple Merlin et Féraud enjoignaient donc au général Vincent de quitter Rheinfels tout de suite et de partir avec sa division sur Creutznach et Altzey, pour se rendre devant Manheim. L'ordre des Représentants prescrit de laisser à Rheinfels un bataillon « sous les ordres d'un officier instruit ». Ce fut encore le 3e bataillon de la République qui reçut cette mission.

Simeren, 23 frimaire an III (13 décembre 1794).

Vincent, *général de division, au citoyen Blondel, chef du 3e bataillon de la République, à Saint-Goar*[1].

J'apprends, Citoyen commandant, que l'ennemi a passé le Rhin à Niederhimbach sur une douzaine de bateaux ; il a été repoussé par le demi-bataillon [du 1er] de la République qui était resté à Bacharach ; j'y envoie un bataillon dans ce moment sous les ordres du général Dusirat, avec qui tu correspondras. J'ignore si l'ennemi aura fait quelques tentatives sur Saint-Goar. Informe m'en promptement. Préviens bien vite les citoyens commandants des bataillons de se porter sur la gauche.

Salut et fraternité. Vincent.

Le 3e bataillon de la République ne demeura plus longtemps à Saint-Goar. Le 22 décembre, il était devant Manheim, lorsque la première sommation de rendre la place fut faite au commandant. Cette sommation fut repoussée ; on se battit donc le lendemain, mais la résistance fut de courte durée ; la capitulation était signée dès le 25 décembre, et la tête de pont évacuée.

23 décembre 1794. — Clérin, sous-lieutenant, blessé.

Après la destruction de la tête de pont de Manheim, le général Michaud se porta sur Mayence. Le 3e bataillon de la République quitte

1. *Archives historiques de la guerre*, reg. 42, p. 149.

l'armée de la Moselle et fait dès lors partie de l'armée du Rhin. Au 18 janvier 1795, il est à Germersheim ; au 26 février, à Limersheim, comptant à la division Courtot ; au 6 mars, à Heilsheim, à la division de gauche de l'attaque de droite devant Mayence (général Dufour), brigade Girardot. Il suit les opérations du siège et l'on y trouve blessés :

31 mars 1795. — Racine, capitaine, coup de baïonnette à l'épaule gauche.
22 avril 1795. — Guignard, capitaine, coup de feu.

Ce fut au bivouac devant Mayence que le 3e bataillon de la République fut amalgamé. Le 16 juillet 1795, avec le 2e bataillon du 2e régiment d'infanterie (ci-devant Picardie) et le 4e de la Haute-Saône, il constituait la 4e demi-brigade d'infanterie de ligne, de 1re formation.

NOTICE sur les batailles, combats, actions, sièges et expéditions ou les différents corps [qui sont entrés dans la composition de la 89e demi-brigade] se sont trouvés depuis le mois de septembre 1792 jusqu'à ce jour.

3e bataillon de la République.

Le 3e bataillon de la République, formé le 17 octobre 1792, fit sa première arme à Pirmasens où il éprouva la même déroute que le 1er bataillon de la Haute-Saône. Le 16 prairial an II (4 juin 1794), il ne fut pas plus heureux près de Luxembourg, sous les ordres du général Peduchelle ; il fut chargé par les dragons de Latour et forcé de se retirer avec perte ; mais vers la fin de la même campagne, il participa au combat qui eut lieu près de Rodt, où l'ennemi fut chassé de son camp et forcé de rentrer dans Luxembourg pour éviter plus grande perte. Au mois de brumaire an III (octobre 1794) il vint devant le fort de Rheinfels et au mois de nivôse suivant (décembre) devant la tête de pont de Manheim où il resta jusqu'à ce que les Français s'en furent emparés ; il servit peu après avec le 2e bataillon du 2e régiment (ci-devant Picardie) et le 4e bataillon de la Haute-Saône à former à la 4e demi-brigade de ligne.

Ce fut devant Mayence que cette organisation fut consommée.

Les documents consultés signalent, en dehors de ceux qui figurent ci-dessus, quelques blessés. Les indications n'ont pas été suffisantes pour les placer au combat où ils ont été frappés. Ce sont :

Herlobig (Joseph-Bernard), volontaire, coup de feu à la cuisse gauche en 1793.

Loury (Jean), grenadier, entré à l'hôpital de Lauterbourg pour blessure, 28 février 1795.

Denizot (Jean-Baptiste), sergent, coup de sabre au pouce droit à Sierck.

Robert (Vincent), volontaire coup de crosse à la cuisse gauche.

Compagnie de canonniers.

La compagnie de canonniers fut fournie par la section des Champs-Élysées. Formée le 1er novembre 1792, elle choisit pour officiers :

Capitaine : Stouder (Étienne) ;
Lieutenant : Leguay (Jean-Charles) ;
Sous-lieutenant : Augereau (René-Pierre).

La compagnie quitta Paris avec le bataillon et fit avec lui campagne au corps des Vosges, puis à l'armée de la Moselle.

Au printemps de 1794 commença sa dislocation. Une partie assez importante de la compagnie fut détachée au 2e bataillon du 54e régiment d'infanterie (ci-devant Royal-Roussillon). Le détachement, commandé par le lieutenant, combattit ainsi à la première et sanglante bataille de Fleurus, le 16 juin 1794. Le lieutenant fut mortellement blessé ; 1 sergent et 8 canonniers furent tués :

Leguay, lieutenant ; mort le 8 juillet.
Ormont (François), sergent.
Verniot (Pierre), canonnier.
Chaumeton (Louis).
Lamouche (Pierre).
Menin (Antoine).
Derrière (Denis).
Achain (Jean-Pierre).
Bunon (Sébastien).
Champsot (Joseph).

Une section passa ensuite avec le capitaine Stouder et le sous-lieutenant Clabaut au 3e bataillon de la 202e demi-brigade pour en servir les pièces. Cette demi-brigade prit part aux opérations devant Manheim, et dans les pertes on trouve :

18 octobre 1795. — Monnard (Jean-Pierre-Marie), canonnier, coup de feu à la jambe gauche.
— Turillion (Jean-Jacques), coup de feu à la jambe gauche.

La compagnie de canonniers ne comprenait plus, au commencement de 1795, qu'un sergent-major, 2 caporaux, 6 canonniers et 1 tambour :

Toussaint, *sergent-major.*
Lebrun, Soudain, *sergents.*
Schneider (Jean), Dugrais (Pierre), *caporaux.*
Rejoux (Jean), Dupin (François), Dagot (Jean), Viardin (Nicolas), Catin (Jean-Pierre), Prin (Claude-Lambert), *canonniers.*
Prunier (Constant), *tambour.*

Tous passèrent à la 204e demi-brigade le 4 mai 1795. La dislocation de la compagnie était alors complète, et le 3e bataillon de la République n'avait plus de canonniers lors de l'amalgame qui fut opéré le 16 juillet 1795.

JEANNE PERRIN.

A la séance de la Convention nationale du 29 janvier 1794, la citoyenne Jeanne Perrin, native de Villers-Farlay (Jura), se présente à la barre.

Elle expose[1] que s'étant enrôlée le 4 octobre 1792 dans le 3e bataillon de la République, elle y a fait exactement son service, et plusieurs certificats attestent qu'elle s'est trouvée à plusieurs combats et s'y est toujours bien comportée. Elle expose que la faiblesse de sa santé l'a forcée de demander un congé et qu'elle a besoin de secours.

La Convention applaudit à l'ardeur guerrière de cette républicaine et renvoie sa pétition au Comité des Secours publics.

Jeanne Perrin figure sur le contrôle du 3e bataillon de la République, mais sous le prénom de Claudine[2]. Elle est inscrite sous le n° 652.

Claudine Perrin, fille de Claude et de Claudine Breffet, née en 1776, à Arbois (Jura). Taille de 5 pieds 1 pouce.

6e compagnie. — Volontaire le 17 octobre 1792.

Réformée à Thionville, le 2 pluviôse an II (21 janvier 1794); congé absolu.

Elle partit aussitôt pour Paris et se présentait donc à la Convention nationale dès le 29 janvier, appuyée par la Société républicaine de Thionville, qui avait reçu Jeanne Perrin le 17 janvier. La pétition de la citoyenne volontaire, remise à Roger Ducos le 3 février, fut rapportée le 11, et le rapporteur, parlant au nom du Comité des secours, obtint ce décret[3] :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité des Secours publics sur la pétition de Jeanne Perrin, qui a servi dans le 3e bataillon de la République depuis le 4 octobre 1792 (vieux style) jusqu'au 28 nivôse, sous l'habit national, et s'est trouvée à plusieurs combats, ainsi que l'attestent ses certificats et une adresse de la Société populaire de Thionville.

Décrète que la Trésorerie nationale paiera à la présentation du présent décret, et à titre de gratification, une somme de 500 livres à ladite Perrin, et renvoie sa pétition au Comité d'Instruction publique.

1. *Procès-verbal de la Convention nationale*, tome XXX, p. 219.

2. Son véritable prénom est *Françoise*. Elle est née à Ecleux le 28 octobre 1777, fille de Claude et de Claudine Prétet (Communication de M. le Maire de Villers-Farlay).

3. *Archives nationales*, C 290, n 908.

La pétition fut bien envoyée à ce dernier Comité, mais le jour même Jeanne Perrin retirait les certificats qui y étaient joints [1]. On ne sait ce qu'elle est devenue depuis.

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

RICHARD (Joseph-Léonard), de Colombes, 50 ans.

Soldat aux gardes suisses, 1759; sergent, 1765; congédié, 1789, et entré comme sous-lieutenant de chasseurs dans la garde parisienne soldée; retraité, 1791; commandant la section armée des Champs-Élysées, août 1792.

Capitaine d'une compagnie de volontaires de la section des Champs-Élysées, 12 septembre 1792; lieutenant-colonel en chef du 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792, général de brigade, 25 septembre 1793; employé aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse; réformé, 1795; admis chef de brigade aux Invalides, 1796; décédé, 1798.

BLONDEL (Pierre).

Capitaine d'une compagnie de volontaires, casernée aux Sœurs de la Charité Saint-Martin; lieutenant-colonel en second du 3e bataillon de la République; présent au 15 novembre 1794 [2].

Adjudants-majors.

GUIGNARD (Jean-Baptiste-François), de Chaumont (Haute-Marne), 25 ans.

Soldat aux régiments de Navarre et de Chartres, 1785-1792.

Sous-lieutenant, 11 septembre 1792, d'une compagnie de volontaires de la section de la Réunion, entrée dans la formation du 3e bataillon des Amis de la République, 17 octobre 1792; adjudant-major, 13 novembre 1792; capitaine,

1. *Archives nationales*, F 17 1022.

2. La 4e demi-brigade de 1re formation, qui fut faite prisonnière de guerre, n'a pas laissé de contrôles d'officiers ni de documents d'aucune sorte les concernant. Le sort de quelques officiers du 3e bataillon de la République est inconnu. Ils ont sans doute dans les rangs de la 4e demi-brigade été tués à l'ennemi, ont succombé aux fatigues de la guerre ou sont morts en captivité.

1er octobre 1793; passé à la 31e demi-brigade; embarqué pour Saint-Domingue; blessé à l'armée du Rhin, au siège de Manheim et à Vérone; démissionnaire, 1802; rentré en France, 1804.

HECK (Jean-Jacques), d'Huningue, 24 ans.

Avait servi deux ans au régiment de la Guadeloupe.

Sergent, 17 octobre 1792; adjudant sous-officier, 26 novembre 1792; sous-lieutenant, 15 avril 1793; adjudant-major, 19 octobre 1793; capitaine à la 4e demi-brigade, 1795; porté comme passé à la 62e; mais n'y a pas paru.

Quartiers-maîtres trésoriers.

RASOIR (Jean), de Senlis, 34 ans.

Dragon au régiment Royal, 1777; soldat au régiment de Bourbonnais, 1778; au régiment de Flandre, 1786; dans la garde parisienne soldée, 1791.

Sous-lieutenant de la 2e compagnie de volontaires de la section des Champs-Élysées, 12 septembre 1792; lieutenant au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; quartier-maître trésorier, 23 octobre 1792; rang de capitaine, 26 novembre 1792; capitaine d'une compagnie, 19 octobre 1793; redevenu quartier-maître, 19 avril 1794; adjoint à la 4e demi-brigade, 1795; surnuméraire à la 89e, 1796; passé à la 93e, 1797; attaché à la compagnie d'officiers auxiliaires de la 6e division de l'armée d'Italie, 1798; capitaine quartier-maître à la 104e demi-brigade, 1799; admis au traitement de réforme, 1802.

LEMAIRE (Jacques), de Paris, 30 ans.

Avait servi deux ans et demi dans la marine.

Quartier-maître trésorier au 3e bataillon de la République, 19 octobre 1793; passé dans la marine à Toulon, 20 mai 1794.

Chirurgiens-majors.

LAVAURE (Léonard), de Saint-Médard-de-Guizières (Gironde), 32 ans.

Élève chirurgien à Paris; attaché à la garde nationale parisienne, 1790.

Chirurgien-major au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; réformé de la 89e demi-brigade, 1802.

Aumônier.

GUYOT (Jacques), de Bar-sur-Aube, 32 ans.

Aumônier; retiré, 29 mars 1794.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

POTHIN (Claude-François), de Sens, 38 ans.

Avait servi de 1775 à 1778.

Adjudant au 3e bataillon de la République, 12 octobre 1792; blessé aux deux genoux en conduisant les équipages sur la route de Forbach, 23 mars 1793; réformé, 6 janvier 1794; pensionné, 1795.

SORNET (Charles-François), de Beaumont-les-Nonains (Oise), 22 ans.

Soldat au régiment de Lorraine, 1791.

Sergent au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; adjudant-sous-lieutenant, 19 octobre 1793; sous-lieutenant en pied, 13 mai 1795; lieutenant à la 31e demi-brigade, 1798; disparu en 1799.

LE GENDRE (Pierre), de Tonnerre, 32 ans.

Sergent, 17 octobre 1792; adjudant sous-officier, 13 mai 1795.

COSS (Jean-Simon), de Novare (Italie).

Tambour-major, 17 octobre 1792.

MOREAUX (Louis), de Paris, 22 ans.

Tambour-maître, 17 octobre 1792; mort des fatigues de la guerre à Thionville, 14 février 1795.

LÉGÉ (Toussaint), d'Auxerre, 22 ans.

Chef armurier, 17 octobre 1792; parti, 22 février 1793.

DUVILLIEZ (Charles), de Lille, 31 ans.

Soldat au régiment de Bourbonnais, 1780-1790.

Chef armurier au 3e bataillon de la République, 26 février 1793; passé successivement aux 4e, 31e, 89e et 84e demi-brigades; rayé comme ancien à l'hôpital, 1805.

SONNETTE (Jacques), de Wattignies (Nord), 32 ans.

Chef tailleur, 19 janvier 1793.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

BEYDER (Jean-Baptiste-Honoré), de Paris, 26 ans.

Soldat au régiment de Chartres, puis aux Gardes suisses, 1783-1792.

Capitaine, 27 septembre 1792, de la 4e compagnie de volontaires de la sec-

tion des Tuileries, incorporée au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; passé à la 4e demi-brigade, puis à la 89e; embarqué pour Saint-Domingue, 1803.

EVRARD (Janvier), de Valenciennes, 51 ans, fils du sous-gouverneur des pages de la musique de Louis XV.

Soldat au régiment de Languedoc, 1760; sergent, 1788; admis aux Invalides, 1790.

Lieutenant au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; capitaine, 12 mai 1795; en congé provisoire de la 89e demi-brigade, 1798; retraité, 1800.

FEUILLOY (Charles-Robert), d'Amiens, 26 ans.

Soldat au régiment de Poitou, 1782-1788.

Capitaine au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; passé à la 4e demi-brigade.

GUISLER (Charles-Jean-Baptiste), de Puttelange (Moselle), 37 ans.

Soldat au régiment de Pondichéry, puis aux gardes françaises.

Capitaine au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; de grenadiers, 29 novembre 1792.

LORREAUX (Pierre-Charles), de Versailles, 29 ans.

Capitaine, 17 octobre 1792.

PERLE (Jean), de Renève (Côte-d'Or), 35 ans.

Soldat au régiment d'Artois, 1776-1791.

Capitaine de la 3e compagnie de volontaires de la section des Arcis, 10 septembre 1792; incorporé au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; passé à la 4e demi-brigade, puis à la 62e; blessé au siège de Kehl, 1er janvier 1797; mort à Strasbourg, le 7 février.

PETITGRAND, *dit* CHEVALIER (Charles-Benoit), d'Elbeuf, 23 ans.

Garde dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1791-1792.

Capitaine au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; adjoint à l'adjudant général Lefebvre, 14 septembre 1793; rentré au bataillon, décembre 1793; adjoint aux adjudants généraux; employé à l'armée de la Moselle, 27 novembre 1794, puis à celle de Rhin-et-Moselle et dans la 3e division militaire; adjoint aux états-majors de la Grande Armée, 1806; blessé et prisonnier à Iéna; employé à l'état-major de Stettin, 1807; aide de camp du général Roget, 1812; réemployé dans la 3e division militaire et ✠, 1814; ✠, 1817; réformé, 1819; retraité, 1823; chef d'escadron d'état-major honoraire, 1824.

PONCET (Étienne), de Voiron (Isère), 34 ans.

Avait servi dix ans dans les gardes françaises; tambour dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Capitaine de la 5e compagnie de volontaires de la section des Amis de la Patrie, entrée dans la composition du 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; blessé à la jambe gauche en service au poste avancé sur les hauteurs de Montbijou, près Dietrichingen, 19 août 1793; réformé, 23 janvier 1795; admis aux Invalides, 1796; pensionné, 1799.

RACINE (Louis-Joseph), de Lille, 31 ans.

Soldat au régiment de Bourbonnais, 1777-1785; grenadier au bataillon des Capucins-Saint-Honoré, de la garde nationale parisienne, 1792.

Lieutenant de la 2e compagnie de volontaires de la section des Champs-Élysées, 12 septembre 1792; capitaine au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; aide de camp du général Richard, 29 octobre 1793; passé à la 4e demi-brigade, puis à la 31e, réformé, 1800; replacé capitaine au 16e léger, 1808; prisonnier de guerre à Dantzig; rentré en France et passé au 12e léger, 1814; blessé au siège de Mayence; retraité, 1815.

RANCENNES (Antoine), de Givet, 34 ans.

Lieutenant, 17 octobre 1792; capitaine, 29 novembre 1792.

STOUDER (Étienne), d'Argenteuil, 41 ans.

Soldat aux gardes suisses, 1766-1778; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789; caporal, puis lieutenant de canonniers.

Capitaine de canonniers de la section des Champs-Élysées au 3e bataillon de la République, 1er novembre 1792; passé à la 84e demi-brigade, 1796; réformé et ✵, 1804; retraité, 1811; décédé, 7 novembre 1824.

Lieutenants.

AUGEREAU (René-Pierre), de Jallais (Maine et-Loire), 29 ans.

Sous-lieutenant de canonniers, 6 novembre 1792; lieutenant, 29 juin 1794; passé dans la compagnie d'artillerie de la 35e demi-brigade, 1796; réformé, 1798; replacé lieutenant à la 106e demi-brigade, 1799; capitaine, 1805; ✵, 1809; blessé à Gênes et à Raab; retraité, 1811.

BADIN (Joseph-Yves), de Saint-Georges d'Espéranche (Isère), 36 ans.

Soldat au régiment de Béarn, 1772-1780, puis dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

3e lieutenant de la compagnie de volontaires de la section de Beaubourg, 12 septembre 1792; incorporé au 3e bataillon de la République comme sous-lieutenant, 17 octobre 1792; lieutenant, 14 mai 1795; passé à la 89e demi-brigade; décédé à Port-au-Prince, île Saint-Domingue, 16 juillet 1803.

BONNAMY (Jean-Michel), de Paris, 41 ans.

Soldat au régiment de La Sarre, 1779-1783; dragon au régiment de Lorraine, 1786-1789.

Lieutenant, 23 octobre 1792; démissionnaire de la 4e demi-brigade pour raisons de santé; 1796.

BOUREZ (Jacques-Claude), de Paris, 57 ans.

Grenadier au régiment de Béarn, 1756; blessé en 1759; passé aux grenadiers de France, 1762; réformé pour blessure reçue au Canada, 1765, et admis aux Invalides.

Sergent, 17 octobre 1792; sous-lieutenant, 21 mai 1794; lieutenant, 11 février 1795; passé à la 62e demi-brigade, 1796; prisonnier de guerre à la Trebbia, 1799; rentré et retraité, 1801.

CAILLOT (Jean-Baptiste), de Paris, 28 ans, tapissier aux Gobelins.

Sergent-major, 17 octobre 1792; sous-lieutenant, 23 octobre 1792; lieutenant, 29 novembre 1792; passé à la 4e demi-brigade; démissionnaire, 1796.

COURBOIN (Martin-Aimé), de Paris, 31 ans.

Lieutenant, 17 octobre 1792; tué à Roussy, 4 juin 1794.

DUFEU (Pierre-Louis), de Compiègne, 29 ans.

Sous-lieutenant, 17 octobre 1792; lieutenant, 23 octobre 1792; de grenadiers, 29 novembre 1792; passé à la 62e demi-brigade, 1796; ✲, 1804; capitaine, 1805; blessé à La Tolfa, La Trebbia, Cadibona et Wagram; s'est distingué à Pirmasens, à La Trebbia où il prit deux canons, en Ligurie, à Cadibona et à Wagram; O✲ et retraité; 1814.

GOURIET (Jean-Pierre-Marie), de Paris, 41 ans.

Soldat au régiment de Navarre, 1767-1773.

Lieutenant au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; capitaine à la 89e demi-brigade, 1799; prisonnier de guerre à l'évacuation de Port-au-Prince; mort à la Jamaïque, 15 février 1804.

LA SAGNE (Alexandre), de Paris, 29 ans.

Lieutenant, 17 octobre 1792; démissionnaire à la 4e demi-brigade, 1796.

LEGUAY (Jean-Charles), de Paris, 32 ans.

Enrôlé à la section des Champs-Élysées, 2 septembre 1792; lieutenant de canonniers au 3e bataillon de la République, 1er novembre 1792; blessé à Fleurus, 16 juin 1794; mort, le 8 juillet.

MICHEL (Pierre-Rémy), de Paris, 39 ans.

Soldat au dépôt des Colonies, 1769-1777.

Lieutenant au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; réformé de la 31e demi brigade, 1800; lieutenant au 2e dépôt colonial, 1803; prisonnier de guerre des Anglais, 1804; rentré sur parole et retraité, 1810.

RICHARD (Jean-René), de Paris, 32 ans.

Soldat au régiment d'Auvergne, 1777-1785.

Sous-lieutenant au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792 ; lieutenant, 29 novembre 1792 ; démissionnaire de la 4e demi-brigade de ligne, 1796 ; lieutenant au 1er bataillon auxiliaire de la Seine, 1799 ; passé à la 103e demi-brigade de ligne, 1800 ; capitaine, 1806 ; ✻, 1809 ; blessé à Iéna ; retraité, 1810 ; rappelé à l'activité au 136e régiment de ligne, 1813 ; rétabli en retraite, 1814.

Sous-Lieutenants.

BERTHOUX (Jacques), d'Estavayé (Suisse), 32 ans.

Sous-lieutenant, 17 octobre 1792, lieutenant à la 4e demi-brigade, 1795 ; passé à la 31e ; prisonnier de guerre, 1799 ; réformé, 1801.

CHARPENTIER (Antoine-Gaspard), de Paris, 28 ans.

Sous-lieutenant, 30 septembre 1792, de la 3e compagnie de volontaires de la section de Bondy, incorporée au 3e bataillon de la République, le 17 octobre 1792 ; condamné par jugement du Tribunal criminel militaire du 2e arrondissement de l'armée de la Moselle, 9 juin 1794 ; jugement cassé par décret de la Convention, pour vice de forme, 22 août 1794 ; acquitté par le Tribunal du 1er arrondissement de l'armée, 26 septembre 1794 ; rentré au bataillon, les volontaires refusèrent de le recevoir ni comme chef ni comme camarade ; renvoyé au bataillon, alors incorporé dans la 4e demi-brigade, par le Ministre, avec ordre de le réintégrer dans son grade, 24 décembre 1795 ; sans renseignements ultérieurs.

CLABAUT, *dit* VALLOIS (Jean-Pierre), de Paris, 45 ans.

Avait servi 21 ans aux régiments de Vexin, Royal, La Marine et provincial de Paris.

Sergent-major de canonniers au 3e bataillon de la République, 1er novembre 1792 ; sous-lieutenant, 29 juin 1794.

CLERIN (Edme), de Brienon-l'Archevêque (Yonne), 38 ans.

Soldat au régiment de Bourbonnais, 1776 ; sergent, 1780 ; sergent-major dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1792.

Caporal, 17 octobre 1792 ; sergent-major de grenadiers, 29 novembre 1792 ; sous-lieutenant, 7 avril 1793 ; lieutenant à la 62e demi-brigade, 1797 ; capitaine sur le champ de bataille, pour la distinction de sa conduite à l'affaire du 6 novembre 1799 sur le plateau de Novi ; ✻ ; blessé au siège d'York-Town, à Luxembourg, au siège de Kehl, à la Montagne de la Victoire, en Ligurie, et au blocus de Gênes ; retraité 1805.

FESSARD (Pierre-François), 48 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 29 novembre 1792 ; réformé, 21 novembre 1793.

GRÉNADE (Pierre), d'Eure-et-Loir, 32 ans.

Sous-lieutenant, 17 octobre 1792 ; réformé pour infirmités.

HENQUIN (Jean-Nicolas), de Paris, 28 ans.

Sous-lieutenant, 17 octobre 1792; figure comme passé à la 62e demi-brigade; mais n'y a pas paru.

LA SERRE (Julien), de Paris, 33 ans.

Sous-lieutenant, 17 octobre 1792 ; sous-lieutenant de grenadiers, 29 novembre 1792 ; réformé, 7 avril 1793.

LOIR (Guillaume), de Falaise, 38 ans.

Sergent-major, 17 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 29 novembre 1792.

MAILLARD (Jean-Pierre), de Paris, 25 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; sergent-major, 27 mars 1793 ; sous-lieutenant, 13 juin 1794 ; passé à la 4e demi-brigade ; mort à Bitche, 1er octobre 1795.

PERCHEL (Joseph), de Cambrai, 29 ans.

Sergent-major, 17 octobre 1792; sous-lieutenant, 11 juin 1795; passé à la 31e demi-brigade ; mort à Saint-Domingue.

PIDOUX (François), de Mâcon, 33 ans.

Soldat au régiment suisse de Castella, 1783-1789.
Sous-lieutenant, 23 octobre 1792 ; réformé.

RABU (Louis-François), de Saint-Ouen (Seine), 39 ans.

Soldat au régiment d'Enghien, 1770 ; caporal, 1780 ; congédié, 1786.
Sergent au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792 ; sergent-major, 29 novembre 1792 ; sous-lieutenant, 21 novembre 1793 ; retiré de la 31e demi-brigade, 1798 ; lieutenant de Vétérans, 1802; mort le 14 janvier 1806.

VILLEMET (Claude-Barthélemy-Valère), de Montereau-Faut-Yonne (Seine-et-Marne), 20 ans.

Volontaire au 1er bataillon de Paris, 1791.
Caporal au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792 ; sergent, 29 novembre 1792; sous-lieutenant, 19 octobre 1793 ; lieutenant à la 89e demi-brigade, 1797 ; embarqué pour Saint-Domingue.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

BADELART (Jean-François), de Paris, 43 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; sergent, 1er avril 1793 ; mort des fatigues de la guerre, à Colmar, 6 février 1795.

BEAUMÉ (Louis), de Fontaine-sous-Jouy (Eure), 25 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; fourrier, 2 janvier 1793 ; sergent, 1er mai 1793, passé à la 89e demi-brigade ; sous-lieutenant à la 90e demi-brigade, 1802 ; décédé, 1803.

BEAULIEU (Louis-François-Gabriel), de Saint-Quentin, 19 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; fourrier, 11 octobre 1793 ; passé, comme adjudant, dans les charrois, 27 octobre 1794.

BELIN (Pierre-Nicolas), de Vermenton (Yonne), 20 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; fourrier, 29 mars 1793 ; sergent, 30 mars 1794 ; serait passé de la 4e demi-brigade de ligne à la 62e ; n'y figure pas.

BENARD (Claude-François), de Paris, 24 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; sergent, 29 novembre 1792 ; sergent-major, 11 juin 1795 ; rétrogradé sergent, 1er juillet 1795 ; sergent-major à la 31e demi-brigade, 1800 ; décédé à Saint-Domingue, 6 août 1803.

BERTHÉ (Jean-François), de Paris, 21 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal, 29 novembre 1792 ; fourrier, 9 juin 1795 ; sergent à la 31e demi-brigade, 1799 ; mort à Saint-Domingue, 18 décembre 1802.

BOITEL (Pierre-François-Henry), de Montdidier, 35 ans.

Sergent-major, 17 octobre 1792 ; mort à Colmar, 13 mars 1795.

BOUCHER (Louis-Benjamin), de Saint-Quentin, 53 ans.

Sergent, 23 octobre 1792 ; passé à la 31e demi-brigade ; mort à Pozzolo, 20 septembre 1798.

BOUDILLE (Barthélemy), de Paris, 42 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; sergent ; ne figure pas à la 4e demi-brigade de ligne.

BOULANGER (Louis), de Charly (Aisne), 19 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal, 29 novembre 1792 ; fourrier, 19 juin

1794 ; sergent, 11 juin 1795 ; ne figure pas sur les contrôles de la 62e demi-brigade, où il serait passé lors du second embrigadement.

Boulogne (Nicolas-Alexandre), de Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), 24 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; passé de la 4e brigade de ligne à la légion de Police, 1795.

Bouquet (Antoine), du Fresne (Calvados), 30 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; fourrier de grenadiers, 29 novembre 1792 ; réformé, 20 janvier 1794.

Bourelier (Henry), de Grand (Vosges), 28 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; ne figure plus lors du premier embrigadement.

Bourgeois (Jean-Boniface), de Chablis (Yonne), 41 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; passé à la 31e demi-brigade ; embarqué pour Saint-Domingue, 1802.

Branche (Charles-Thomas), de Paris, 38 ans.

Sergent-major, 17 octobre 1792 ; parti, 8 janvier 1794.

Bruc (Martin), de Bâle (Suisse), 56 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; les renseignements ultérieurs font défaut.

Brulon (Louis), d'Angers, 28 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; ne figure plus à la 4e demi-brigade de ligne.

Charpentier (Jean-Marie), de Chambly (Oise), 51 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; fourrier, 19 juin 1794 ; sergent à la 89e demi-brigade, 1799 ; blessé au fort de Rheinfels ; placé aux Vétérans, 1802.

Corbé (François), de Paris, 22 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; fourrier, 23 juillet 1793 ; rétrogradé volontaire, 6 décembre 1793 ; mis en réquisition pour la marine, 17 août 1794.

Cramotte (Jacques), de Vaudoncourt (Doubs), 23 ans.

Soldat au régiment suisse de Castella, 1787 à 1792.

Volontaire au 3e bataillon de la République, 15 janvier 1793 ; caporal, 25 août 1793 ; sergent, 25 janvier 1794 ; passé successivement aux 4e, 89e et 90e demi-brigades et 93e régiment de ligne ; sous-lieutenant, 1807 ; lieutenant, 1809 ; capitaine au 123e, 1811 ; blessé à Kaiserslautern et en Tyrol ; prisonnier en Russie, 1812.

Denizot (Jean-Baptiste), de Namur, né en 1746 au régiment des Arquebusiers de Grassin.

Soldat aux Volontaires Étrangers de Clermont-Prince, puis aux volontaires de Hainaut, 1756-1762 ; préposé aux recrues à Paris, 1763-1767 ; fourrier et instructeur au bataillon des Théatins, de la garde nationale parisienne, 1789.

Volontaire au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792 ; caporal, puis sergent ; réformé, 30 janvier 1794 ; admis sergent-major aux Invalides, 1795 ; placé aux Vétérans, 1799 ; sergent-major, 1800 ; pensionné, 1806 ; réadmis aux Invalides, 1810.

Descorps (Antoine), d'Auxerre, 21 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 : de grenadiers, 29 novembre 1792 ; sergent-major de fusillers, 7 avril 1793 ; ne figure pas à la 62e demi-brigade, où il serait passé lors du second embrigadement.

Diet (Pierre), de Chartres, 41 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; réformé, 12 juillet 1794.

Dimanche (Jean), de Cattenom (Moselle), 21 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; sergent, 15 avril 1794 ; passé à la 62e demi-brigade ; blessé à Novi ; entré dans la gendarmerie, 1805.

Dornier (Jacques-Louis), de Rueil, 28 ans.

Enfant de troupe aux gardes suisses, 1778.

Caporal au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792 ; sergent, 3 novembre 1792 ; sergent major, 14 février 1795 ; grenadier de la Représentation nationale, 20 mai 1795 ; sergent, 1796 ; sous-lieutenant dans les grenadiers à pied de la garde des Consuls, 1800 ; lieutenant, 1801 ; capitaine adjudant-major à l'École spéciale militaire, 1803 ; chef de bataillon, 1807 ; passé au 15e régiment d'infanterie légère et ✱, 1810 ; major, 1811 ; colonel du 26e léger et O✱, 1813 ; général de brigade, 25 février 1814 ; tué à La Guillotière, près Troyes, 3 mars 1814.

Blessé à Pirmasens et à Leipzig ; s'est particulièrement distingué à la prise du pont d'Alenquer, en Portugal, au combat d'Arroyo del Porco et à la bataille de Montereau.

Doujet (Jean), de Paris, 30 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; fourrier, 4 mai 1793 ; sergent à la 62e demi-brigade, 1803 ; blessé en 1800 ; passé à la 4e légion de réserve, 1807 ; retraité, 1808.

Edieu (François), de Caen, 53 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; sergent de grenadiers, 29 novembre 1792 ; réformé, 20 janvier 1794.

Feuchère (Lucien-Mathurin), de Paris, 22 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; mort à Thionville, date non indiquée.

Feuchère (Pierre), d'Amsterdam, 29 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; fourrier ; réformé, 18 août 1794.

Génisson (Henry), de Paris, 33 ans.

Cavalier au régiment du Colonel général, 1780-1789.

Sergent-major du 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792 ; remis fusilier ; fourrier, 4 juin 1794 ; sergent, 5 janvier 1795 ; sergent-major, 30 avril 1795 ; serait passé à la 89e demi-brigade ; ne s'y trouve pas.

Gibert (Mathieu-Pierre-François), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal, 2 octobre 1793 ; fourrier, 20 mars 1794 ; réformé de la 4e demi-brigade de ligne pour infirmités, 1796.

Gilton (Pierre-Nicolas), de Paris, 39 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal, 1er janvier 1793 ; sergent, 23 juin 1795 ; passé à la 31e demi-brigade ; mort au Port-Margot (Saint-Domingue), 8 août 1802.

Girard (Étienne), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; fourrier, 19 juin 1794 ; passé à la 4e demi-brigade de ligne ; mort à Strasbourg, 3 octobre 1795.

Godin (Charles), de Paris, 23 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; passé à la 31e demi-brigade ; mort à Crémone, 18 janvier 1799.

Govins (Joseph), de Vagney (Vosges), 31 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; tué à Roussy, 4 juin 1794.

Grosdemange (François), d'Aboncourt (Meurthe), 28 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal de grenadiers, 16 février 1794 ; fourrier, 19 juin 1794 ; sergent, 2 mai 1795 ; sergent-major à la 89e demi-brigade, 1799 ; congédié, 1802.

Gruz (François-Geneviève), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal de grenadiers, 29 novembre 1792 ; sergent, 19 juin 1794 ; passé dans les grenadiers-gendarmes de la Convention, 26 avril 1795.

Guignard (Antoine) de Chaumont (Haute-Marne), 23 ans.

Volontaire, 26 février 1794 ; caporal, 11 juin 1795 ; fourrier, 13 août 1794 ;

sergent, 29 mai 1795 ; sergent-major, 1er juin 1795 ; à l'hôpital lors de l'incorporation du 2e bataillon de la 4e demi-brigade de ligne dans la 31e ; sans nouvelles depuis.

HAMELIN (Nicolas), de Dourdan (Seine-et-Oise), 35 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; sergent de grenadiers, 29 novembre 1792 ; prisonnier de guerre, 22 novembre 1795 ; sans nouvelles depuis.

HENRY (Pie), de Nismes, 29 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; sergent, 23 juin 1794 ; ne figure pas sur les contrôles de la 4e demi-brigade de ligne.

HOUSSET (Thomas), de Rouen, 30 ans.

Avait servi douze ans dans l'artillerie.

Sergent au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792 ; blessé à Luxembourg ; réformé, 4 mars 1795, et pensionné.

HUDELINE (Jacques), de Craménil (Orne), 27 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; sergent, 23 février 1795 ; rayé de la 31e demi-brigade pour longue absence, 1798.

HUET (Philibert), de Carrières-Saint-Denis (Seine-et-Oise), 23 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; fourrier, 29 novembre 1792 ; sergent, 19 juin 1794 ; ne figure pas à la 31e demi-brigade, où il serait passé au sortir de la 4e.

LAFOSSE (Jean-Baptiste), de Paris, 36 ans.

Fourrier, 17 octobre 1792 ; sergent-major, 25 juillet 1793 ; prisonnier de guerre, 22 novembre 1795 ; sans nouvelles depuis.

LAMBERT (Laurent), des Moutiers (Loire-Inférieure), 25 ans.

Soldat au régiment de Pondichéry, 1786-1791.

Caporal au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792 ; sergent, 30 novembre 1792 ; passé à la 89e demi-brigade ; puis à la 90e ; sous-lieutenant, 1801 ; lieutenant au 93e régiment de ligne, 1805 ; réformé, 1807.

LEBRUN (François-Louis), de Fontaine (Calvados), 29 ans.

Sergent de canonniers, 1er novembre 1792 ; passé, 4 mai 1795, à la 202e demi-brigade, qui n'a pas laissé de contrôles.

LECAILLER (Hubert), de La Morlaye (Oise), 32 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal, 28 novembre 1792 ; sergent, 19 octobre 1793 ; passé à la 89e demi-brigade ; mort de blessures reçues au fort d'Huningue, 30 janvier 1797.

Lefèvre (Brutus-Aventin), de Troyes, 38 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; sergent, 13 novembre 1792 ; sergent-major, 13 janvier 1793 ; passé à la 62e demi-brigade ; réformé pour infirmités, 1801.

Lefèvre (Jean-Charles), de Rambouillet, 24 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; fourrier, 20 février 1793 ; sergent, 4 juin 1794 ; passé à la 4e demi-brigade de ligne ; mort de blessures à une date non indiquée.

Lepage (André-Antoine), de Paris, 32 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; réformé, date non indiquée.

Letellier (Jean), de Paris, 21 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; sergent-major, 4 février 1793 ; ne figure pas à la 4e demi-brigade de ligne.

Macon (Benoit), de Paris, 23 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; les renseignements ultérieurs font défaut.

Marie (François), de Chaillot, 28 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; serait passé à la 31e demi-brigade ; n'y figure pas.

Mariotte (Dominique), de Bithaine (Haute-Saône), 22 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal de grenadiers, 19 juin 1794 ; fourrier, 3 mai 1795 ; n'a pas été trouvé inscrit à la 62e demi-brigade, où il serait passé au second embrigadement.

Marsault (Jean-Louis), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal, 6 mai 1793 ; sergent, 25 avril 1794 ; sergent-major au 62e régiment de ligne, 1804 ; placé comme sergent dans les Vétérans, 1805 ; pensionné, 1808.

Ormont (François), de Paris, 26 ans.

Sergent de canonniers, 1er novembre 1792 ; tué à Fleurus, 16 juin 1794.

Pain (Henry), de Sainte-Marie-du-Mont (Manche), 42 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; sergent de grenadiers, 5 mai 1795 ; passé à la 4e demi-brigade de ligne ; les renseignements ultérieurs font défaut.

Parbaut (Pierre-Joseph), de Paris, 29 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; fourrier de canonniers, 24 juillet 1794 ; passé à la 4e demi-brigade de ligne ; mort à la retraite de Mayence, date non indiquée.

PAUL (Louis-Joseph-Alexandre), de Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise), 26 ans.

Sergent, 17 octobre 1792; passé à la 4e demi-brigade de ligne et mis en réquisition.

PERRIER (Pierre), de Versailles, 42 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792; caporal, 29 décembre 1792; fourrier, 14 février 1795; sergent à la 89e demi-brigade, 1798; passé à la 90e; mort, 1801.

PERROT (Antoine), de Paris, 40 ans.

Caporal, 17 octobre 1792; fourrier, 6 décembre 1793; sergent, 19 juin 1794; passé à la 4e demi-brigade de ligne; décédé à une date non indiquée.

POULAIN (Jean-Jacques), de Saint-Denis (Seine), 34 ans.

Caporal, 17 octobre 1792; fourrier, 22 octobre 1794; passé à la 31e demi-brigade; rayé, 1797.

POULET (Charles-Pierre), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792; caporal, 2 novembre 1792; fourrier, 1er mai 1793; sergent, le 17, et sergent-major, le 19 juin 1795; sous-lieutenant à la 89e demi-brigade, 1798; lieutenant, 1802; embarqué pour St-Domingue, 1803; les renseignements ultérieurs font défaut.

PRAT (Pierre), de Sarreguemines (Moselle), 17 ans.

Etait entré au service en 1781.

Grenadier au 3e bataillon de la République, 10 mai 1793; caporal, 21 mars 1794; sergent, 19 juin 1794; passé à la 62e demi-brigade; mort, 5 décembre 1796.

RÉMY (Joseph), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792; caporal, 13 juin 1794; fourrier, 29 mai 1795; sergent-major à la 31e demi-brigade, 1800; embarqué pour St-Domingue, 1802.

RENARD (Louis), de Langouet (Ille-et-Vilaine), 27 ans.

Caporal, 17 octobre 1792; fourrier, 24 octobre 1792; sergent, 2 janvier 1793; rayé, 21 novembre 1795, comme mort à Ensisheim.

RIVAT (Clément), de l'Isle-Adam (Seine-et Oise), 42 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792; caporal de grenadiers, 2 novembre 1792; sergent de fusiliers, 21 mars 1794; disparaît lors du premier embrigadement.

ROUSSEAUX (Jean-Jacques), de Fontainebleau, 30 ans.

Sergent, 17 octobre 1792; sergent-major; mort à Germersheim, 16 février 1795.

ROUTON (Louis), de Lyon, 21 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; rayé des contrôles de la 89e demi-brigade, 1799.

SOUDAIN (Joseph), de Paris, 32 ans.

Caporal de canonniers, 1er novembre 1792 ; sergent, 20 janvier 1794 ; passé le 4 mai 1795 à la 202e demi-brigade, qui n'a pas laissé de contrôles.

TAUFFIER (Nicolas-François), de Paris, 34 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; passé à la 31e demi-brigade ; mort à Crémone, 7 novembre 1798.

THOMAS (Jean-Charles), de Corbach (Hanovre), 32 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal, 6 mai 1793 ; sergent, 19 juin 1794 ; passé à la 62e demi-brigade ; mort de blessures, 9 janvier 1797.

TOUSSAINT (Claude-Marie-Pascal), de Chaillot, 18 ans.

Fourrier de canonniers, 1er novembre 1792 ; sergent-major, 29 juin 1794 ; passé le 4 mai 1795 à la 202e demi-brigade, qui n'a pas laissé de contrôles.

VALLET (Jean-Louis), de Vitry-le-François (Marne), 23 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; sergent-major, 21 novembre 1793 ; ne figure pas à la 31e demi-brigade, où il serait passé avec le 2e bataillon de la 4e.

VANIER (Pierre-Charles), de Berville (Calvados), 31 ans.

Sergent, 17 octobre 1792 ; parti, 6 novembre 1792.

VASSELLIER (Jean-Hubert), de Paris, 18 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal, 20 juin 1794 ; fourrier, 5 janvier 1795 ; sergent, 14 février 1795 ; sergent-major à la 89e demi-brigade, 1798 ; adjudant à la 90e demi-brigade, 1799 ; sous-lieutenant, 1800 ; démissionnaire, 1801.

VELTIN (Antoine), de Brulange (Moselle), 20 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal, 16 novembre 1793 ; sergent, 12 octobre 1794 ; passé à la 89e demi-brigade, puis à la 90e ; congédié, 1802.

VETZEL (Jean), de Colmar, 38 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal de grenadiers, 29 novembre 1792 ; sergent, 15 janvier 1793 ; rayé des contrôles de la 62e demi-brigade, 16 décembre 1798, comme disparu du 27 octobre.

VILETTE (François), de Senlis, 22 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; sergent, 14 décembre 1793 ; inscrit à la 4e demi-brigade de ligne comme passé à la 62e ; ne s'y trouve pas.

VOLONTAIRES PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

4e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(*1re formation*).

Elle fut constituée le 16 juillet 1795, pour la réunion du 2e bataillon du 2e régiment d'infanterie (ci-devant Picardie), du 3e de la République et du 4e de la Haute-Saône.

Il a pu être relevé sur les contrôles de la 4e demi-brigade de ligne un certain nombre de noms d'anciens volontaires du 3e bataillon de la République, qui sont à citer :

Allian (Cyr), de Saint-Cyr-les-Colons (Yonne), 20 ans.

Volontaire; réformé pour infirmités, 1795.

Angoulevant (Pierre), de Manou (Eure-et-Loir), 22 ans.

Volontaire ; mort sur le champ de bataille à Manheim, 1er novembre 1795.

Bernard (Charlemagne), de Paris, 21 ans.

Volontaire, rayé, 1796.

Bonjour (Jean-Ducrot), de Blonnay (Suisse), 36 ans.

Grenadier ; mort de blessures, 1er septembre 1796. — Avait servi dans les gardes suisses de 1782 à 1789, et dans la garde parisienne soldée, de 1789 à 1791.

Bouillon (Antoine-Alexandre), de Paris, 24 ans.

Grenadier ; réformé, 1796 ; admis aux Invalides, 1801 ; pensionné, 1802.

Breinus (Jean-Baptiste), de Carrières-Saint-Denis (Seine-et-Oise), 20 ans.

Volontaire ; mort à St-Dizier, 2 novembre 1795.

Carlu (Jean-Baptiste), de Chaillot, 20 ans.

Grenadier ; mort à Wissembourg, 4 novembre 1795.

Chevalier (Jean-François), de Paris, 17 ans.

Caporal ; réformé pour infirmités, 1796.

Colombe (François), de Vaux (Seine-et-Oise), 24 ans.

Grenadier ; réformé pour infirmités, 1796.

Compte (Jean-Baptiste), de Châtenois (Bas-Rhin), 21 ans.

Volontaire ; mort à Strasbourg, 26 mars 1795.

Conches (Jean), de Saint-Forbin (Drôme), 40 ans.

Grenadier ; mort à Strasbourg, 1er octobre 1795.

Creuzet (Michel), de Paris, 18 ans.

Volontaire ; mort à une date non indiquée.

Decant (Philippe), de Paris, 35 ans.

Volontaire ; mort à Wissembourg, 4 novembre 1795.

Fenet (Michel-Denis), de Paris, 35 ans.

Volontaire ; décédé des fatigues de la guerre, à Landau, 20 novembre 1795.

Gonet (Joseph), de Villefranche, en Piémont, 29 ans.

Caporal ; réformé pour infirmités, 1796.

Leroi (Michel), d'Huisseau (Loir-et-Cher), 26 ans.

Volontaire ; mort, 3 octobre 1795.

Lesage (Jean-Baptiste-Lazare), de Clamecy (Nièvre), 20 ans.

Caporal ; prisonnier de guerre, 22 novembre 1795 ; mort à Nancy, 26 mars 1796.

Lhuillier (Jean-Baptiste), de Paris, 38 ans.

Caporal ; mort à Colmar, 28 décembre 1795.

Reverard (Jean-Baptiste-Augustin), de Paris, 32 ans.

Volontaire ; mort à Colmar, 30 octobre 1795.

Rosotte (Jean-Baptiste) de Paris, 17 ans.

Volontaire ; mort à Strasbourg, 19 mars 1795.

Samson (Henry), du Mesnil-Villeman (Manche), 30 ans.

Volontaire ; réformé pour infirmités, 1795.

Thévenot (Louis), de Chaillot, 33 ans.

Volontaire ; mort à Haguenau, 15 novembre 1795.

La 4e demi-brigade de ligne fut faite prisonnière de guerre le 22 novembre 1795 à Manheim.

Parmi les prisonniers figurent un certain nombre d'anciens volontaires du 3e bataillon de la République, que la matricule de la 4e demi-brigade fait passer, selon le bataillon auquel ils appartenaient, à la 89e, à la 31e ou à la 62e, de 2e formation, et qui ne sont pas inscrits sur les contrôles de ces corps. Ce sont assurément des prisonniers dont on est demeuré sans nouvelles, et la liste trouve sa place naturelle au titre de la 4e demi-brigade :

Baujoins (Pierre), de Vaux (Seine-et-Marne), 19 ans.
Berthelot (Pierre), de La Chapelle-Vicomtesse (Loir-et-Cher), 23 ans.
Boursicot (Pierre), de Moulins (Yonne), 33 ans.
Burtin (François), du Haut-Rhin, 24 ans.
Chon (Antoine), de Charleville (Ardennes), 18 ans.
Dubut (Jean-Baptiste), de Grez (Oise), 20 ans, grenadier.
Féchet (Charles-Pierre), de Gisors, 21 ans.
Foy (Denis-Victor), de Château-Landon (Seine-et-Marne), 23 ans, grenadier.
Garnier (Jean-Louis), d'Ercuis (Oise), 24 ans, grenadier.
Girandot (Pierre), de Moëze (Charente-Inférieure), 27 ans.
Godard (Jacques), de Guéret, 20 ans.
Gogard (Toussaint), de Thorey (Meurthe), 18 ans.
Guadet (Louis), de Moyen (Meurthe), 20 ans.
Guillot (Jean-Pierre-Edme), de Coutances, 18 ans.
Huet (François), de La Bazoche-Gouet (Eure-et-Loir), 21 ans.
Jardins (Denis), de Paris, 21 ans.
Lafond (Pierre), de Montbrison, 15 ans, tambour.
Landry (Jean), de Vibrac (Charente-Inférieure), 20 ans.
Langalier (Pierre), de Charbonnières (Eure-et-Loir), 26 ans.
Leclerc (François), de Polignac (Charente-Inférieure), 19 ans.
Legueret (Martin), de Savigny (Loir-et-Cher), 19 ans.
Lobé (Jean-Jacques), de Paris, 20 ans.
Ametté (Pierre), de Bonneveau (Loir-et-Cher), 17 ans.
Meunier (René), de Savigny (Loir-et-Cher), 19 ans.
Moreau (Georges), de la Creuse, 20 ans, grenadier.
Pichot (Louis), de Savigny (Loir-et-Cher).
Poirier (François), de Mondoubleau (Loir-et-Cher), 29 ans.
Potdevin (Gilles-François-Marie), de St-Patrice de Claids (Manche), 18 ans.
Potdevin (Pierre-Victor), de La Ferté-sous-Jouarre, 25 ans.
Poulard (Félix), de La Ferté-sous-Jouarre, 20 ans.
Robert (Jean-Joseph), de Dombasle (Meurthe), 19 ans.
Rousseau (Hubert), de Barentin (Seine-Inférieure), 19 ans.
Sixdeniers (Balthasar), d'Arcueil, 28 ans, caporal.

Soleil (Alexandre), de Trucy-sur-Yonne (Yonne), 19 ans.
Suisse (François), de Nancy, 16 ans.
Trinquard (René), de Luant (Indre), 20 ans, grenadier.
Vautrin (Antoine-Louis), de Paris, 17 ans.
Venessy (François), de Saint-Dier-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), 18 ans.

89e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(*2e formation*).

La 89e demi-brigade fut constituée le 20 avril 1796 de l'ancienne 54e, à laquelle furent réunis le 3e bataillon de la Mayenne et le bataillon de Barbezieux.

Le 1er bataillon de la 4e demi-brigade de ligne fut adjoint au nouveau corps le 9 décembre 1796.

Le 2e et le 3e bataillons de la 89e quittèrent Bruxelles le 6 février 1803 pour se rendre à Saint-Domingue. Ils furent embarqués à Dunkerque : le 6 mars, 5 officiers et 373 hommes de troupe sur *la Nécessité*; le 20 mars, 22 officiers et 438 hommes sur *la Nielly*, et 13 officiers et 329 hommes sur *la Moselle*.

Ces deux bataillons formèrent le noyau d'une 89e demi-brigade réorganisée aux colonies en exécution d'un arrêté des Consuls du 2 mai 1803.

254 hommes revenus de la Havane, et qui étaient en relâche à Norfolk (États-Unis), furent embarqués sur le navire américain l'*Union* pour la France, le 10 juillet 1804. A leur arrivée, ils servirent à la constitution du 86e régiment de ligne établi par décret du 2 mai 1804 et formé le 10 janvier 1805.

Le restant demeura à Santo Domingo, comptant à la 89e demi-brigade dite des colonies, et ces débris, à leur rentrée en France en 1810, furent versés dans les 26e, 66e et 82e régiments.

Le 1er bataillon de la 89e demi-brigade et un détachement resté en France, le tout fort de 877 hommes, furent incorporés dans la 84e demi-brigade le 21 mai 1803 pour y remplacer le 1er bataillon passé à la Martinique.

Sur le contrôle de la 89e demi-brigade, outre 9 sous-officiers, on relève 52 caporaux et volontaires de la formation du 3e bataillon de la République, dont :

Bouvet (François), de Paris, 18 ans.

Tambour; embarqué pour Saint-Domingue, 1802; prisonnier, 9 octobre 1803.

Clergeon (Jean), d'Étampes, 30 ans.
Sergent ; congédié, 1802.

Copier (Jean-François), de Paris, 17 ans.
Caporal ; tué à l'ennemi, 3 mai 1800.

Coursault (Jean-Baptiste), de Pontoise, 19 ans.
Volontaire ; congédié, 1802.

Cousin (Louis-Antoine), d'Écouen, 27 ans.
Chef armurier ; congédié, 1800.

Dubois (Vincent), de Saint-Clair (Manche), 21 ans.
Caporal ; rayé comme ancien à l'hôpital, 1798.

Duchampion (Jean-Baptiste), de Maisonnisses (Creuse), 21 ans.
Sapeur ; rayé, 1799.

Dumeslin (Jean-Baptiste), de Paris, 47 ans.
Volontaire ; réformé, 1797.

Forgeat (Michel), de Sargé (Loir-et-Cher), 18 ans.
Volontaire ; congédié, 1801.

Hérite (Michel), de Sargé (Loir-et-Cher), 30 ans.
Volontaire ; congédié, 1802.

Lafleur (Joseph), de Verdun, 29 ans.
Caporal ; réformé pour infirmités, 1797.

Laverdun (Gabriel), de Maisonnisses (Creuse), 21 ans.
Sapeur ; rayé, 1799.

Levieux (Jacques), de Saint-Denis (Eure), 34 ans.
Caporal ; réformé, 1797.

Lhotellier (François), de Liancourt (Oise), 25 ans.
Volontaire ; réformé, 1801.

Monsort (Antoine), d'Oradour (Haute-Vienne), 21 ans.
Volontaire ; tué à l'ennemi, 28 mai 1799.

PATCHÉ (Savinien), de La Croix-en-Brie (Seine-et-Marne), 18 ans.
Sergent; congédié, 1802.

PERTHUIS (Laurent), de Nantes, 31 ans.
Volontaire; placé aux Vétérans, 1802.

PROFIT (Claude), d'Esbly (Seine-et-Marne), 22 ans.
Volontaire; retraité, 1798.

RABANY (François), de Champeix (Puy-de-Dôme), 18 ans.
Sergent; congédié, 1802.

TOUSSAINT (Prosper), de Chaillot, 22 ans.
Volontaire; rayé comme décédé, 1797.

VENAILLES (François), de Paris, 22 ans.
Volontaire; congédié, 1802.

Aux noms qui précèdent on peut ajouter ceux dont la liste suit et qui furent rayés en 1797.

Un certain nombre d'entre eux sont signalés à la 4e demi-brigade de ligne comme prisonniers du 22 novembre 1795[1]. Il est à présumer que tous l'étaient, qu'ils furent immatriculés malgré leur absence et que le silence du contrôle sur les motifs de la radiation signifie qu'ils ont été rayés des contrôles « comme prisonniers de guerre anciens, sans nouvelles ».

ADRIEN (Joseph), de Besain (Jura), 32 ans.
ALBERT (Louis), de Toulouse, 20 ans.
BAUDICHON (Louis), de Saint-Maurice (Loire), 22 ans.
*CLÉMENT (Nicolas), de Lunéville, 32 ans.
CORNU (Claude), de Paris, 38 ans.
GERGONNE (Charles), de Paris, 28 ans, caporal.
GUERRIER (Jean), de Besse (Puy-de-Dôme), 20 ans.
*GUILLIER (Pierre), de Château-du-Loir (Sarthe), 29 ans.
*HÉRON (Jean), de Mondoubleau (Loir-et-Cher), 22 ans.
MONBERGNEAUX (Étienne), 32 ans.
NOEL (Pierre), de Gland (Yonne), 26 ans.
*PICHON (Jacques), de Lourps (Seine-et-Marne), 21 ans.
*SAUNOIS (Jean), d'Autun, 17 ans.
*TARLEUVE (Jacques), de Besse (Puy-de-Dôme), 23 ans.

1. Leur nom est précédé d'un * sur la liste ci-après.

Le 20 décembre 1798 un détachement fut pris sur la 89e demi-brigade pour concourir à la constitution de la 90e, dont la formation venait d'être décrétée par le Directoire exécutif et dont l'existence fut de courte durée.

Une portion (492 hommes) fut embarquée à Rochefort le 23 novembre 1801 sur *le Duguay-Trouin* et *le Foudroyant* à destination de Saint-Domingue, où vint les rejoindre un autre détachement de 3 officiers et 128 hommes partis le 24 mai 1802 sur la flûte *La Nourrice*. Cette fraction de la 90e demi-brigade fut incorporée à Saint-Domingue dans la 86e.

Ce qui subsistait de la demi-brigade fut réuni, à La Rochelle, le 24 octobre 1803, à la 93e pour former le 93e régiment d'infanterie de ligne.

Le détachement comprenait d'anciens volontaires du 3e bataillon de la République :

Barba (Jacques), de Lampdes (Puy-de-Dôme), 28 ans.

Volontaire; mort à Gand, 30 octobre 1800.

Bethemont (Pierre-Paul), de Paris, 18 ans.

Caporal; congédié, 1801.

Bornet (Charles), de Gy (Haute-Saône), 23 ans.

Caporal; mort à Berg-op-Zoom, 11 septembre 1800.

Cordonnier (Thomas), de Florange (Moselle), 17 ans.

Caporal; embarqué pour Saint-Domingue, 1801.

Debacq (François), de Tours, 15 ans.

Caporal; placé aux Vétérans, 1802.

Lhéritier (Jean-Pierre), d'Orléans, 25 ans.

Sergent; blessé à Bergen, le 19 septembre 1799, et mort à Leyde, le 9 octobre.

Marois (Jean), de Boudes (Puy-de-Dôme), 19 ans.

Volontaire; embarqué, 1801; passé dans la gendarmerie de Saint-Domingue, 1802.

Morel (Claude), de Dôle (Jura), 23 ans.

Sergent, 1802; retraité du 93e régiment de ligne, 1807.

THOMAS (Augustin), de Briquenay (Ardennes), 35 ans.

Caporal ; mort, 2 mars 1803.

VINCELET (Pierre), de Carpentras, 17 ans.

Sergent ; passé au 93e régiment de ligne ; à l'hôpital, 15 août 1812 ; sans nouvelles depuis.

31e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(2e *formation*).

Elle fut constituée le 17 février 1796 par la fusion des 1re et 109e demi-brigades, auxquelles on réunit le 28 novembre 1796 le 2e bataillon de la 4e demi-brigade de ligne, de 1re formation.

La 31e demi-brigade fut réduite à deux bataillons par arrêté des Consuls du 27 août 1800, et les deux bataillons furent embarqués à Brest, à destination de Saint-Domingue, le 9 janvier 1802, sur *le Wattignies, l'Océan, le Saint-François d'Assise, le Neptune.*

Un nouveau 2e bataillon fut formé le 6 mars 1803, mais, dès le 20 juin 1803, il était versé dans la 105e demi-brigade, et le n° 31 demeurait vacant.

Un arrêté des Consuls du 2 mai 1803 prescrivit de constituer à 3 bataillons sept demi-brigades, dont deux d'infanterie légère, avec les corps stationnés dans les colonies occidentales. La 7e demi-brigade complétée reçut les deux bataillons de la 31e qui étaient à Saint-Domingue, et un arrêté du 2 mai 1804 ordonna la réorganisation du corps en France, sous la dénomination de 7e régiment d'infanterie de ligne, au moyen des militaires rentrés des colonies.

La réorganisation fut opérée le 23 septembre 1805.

Les matricules de la 31e demi-brigade ne mentionnent que 13 anciens volontaires de la formation du 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792, nos matricules 1245 à 1257 ; on en retrouve quelques autres épars, inscrits à la date de leur enrôlement au lieu de celle de la formation du corps comme il était de règle ; le service ne datait alors que du jour de l'incorporation et, pour les volontaires, de celui de la réunion des compagnies provisoires en bataillons.

ALEXANDRE (Charles-Nicolas), de Paris, 23 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; fourrier à la 31e demi-brigade, 1803 ; sergent au 7e régiment de ligne, 1805 ; sous-lieutenant, 1809 ; a reçu neuf coups de sabre à l'affaire de Saint-André, en Catalogne ; retraité, 1811.

BESANÇON (Jean-Baptiste), de Paris, 18 ans.

Tambour; embarqué pour Saint-Domingue, 1802; rentré en France et passé au 7e régiment de ligne, 1804; blessé à Mantoue; placé aux Vétérans, 1805.

CHENUS (Joseph), de Saint-Genis (Charente-Inférieure), 15 ans.

Caporal; rayé pour longue absence, 1800.

CHEVAILLER (Auguste), de Paris, 17 ans.

Volontaire; mort de blessures à Strasbourg, 7 mai 1797.

DAVION (Auguste), de Paris, 17 ans.

Sergent; retiré pour blessures, 1797; retraité, 1800.

DUCHÈNE (Sébastien), de Nangis (Seine-et-Marne), 23 ans.

Volontaire; tué à l'ennemi, 26 mars 1799.

GAUTHIER (François), de Paris.

Volontaire; mort à Saint-Domingue, 22 avril 1802.

LECHAT (Jean-Baptiste-Basile), d'Ormoy (Yonne), 29 ans.

Caporal; embarqué pour Saint-Domingue, 1802; rentré en France, passé au 7e régiment de ligne et sergent, 1804; retraité, 1805.

LESÉE (Jacques-Nicolas), de Jouy (Seine-et-Marne), 19 ans.

Volontaire; tué à l'ennemi, 26 mars 1799.

MANSARD (Jean), de Moutiers (Moselle), 25 ans.

Volontaire; tué au passage du Rhin, 20 avril 1797.

ROBERT (Jean), de l'Aveyron, 31 ans.

Volontaire; rayé, 1797.

TISSIER (Silvain), d'Auriat (Creuse), 20 ans.

Volontaire; rayé pour longue absence, 1800.

Les registres matricules de la 31e demi-brigade ont été mal tenus; aussi le sort de beaucoup des militaires qui la composaient est inconnu. En outre, il existe une lacune dans les contrôles de la 105e demi-brigade entre l'incorporation du 2e bataillon nouveau de la 31e (20 juin 1803) et la réorganisation en 105e régiment (octobre 1803). Il n'a par suite pas été possible de recueillir des renseignements sur les

anciens volontaires du 3e bataillon de la République, dont les noms suivent :

BOUCHER (Jean-Marie), de Veilly (Côte-d'Or), 22 ans.
DOZON (Alexandre-César), de Chaillot, 18 ans.
DUBOS (Etienne-Léonard), de Chaillot, 19 ans.
GEGOUX (Claude), de Breuvannes (Haute-Marne), 22 ans, caporal.
MARTINAT (Thomas), de Châteaumeillant (Cher), 28 ans.
MOREL (Jacques), de Lindre-Haute (Meurthe), 22 ans.
PERPIGNAN (Claude), de Nonette (Puy-de-Dôme), 32 ans.
PROFFIT (Raoul), de Saint-Just (Seine-et-Marne), 23 ans.
PROTAIS (Joseph), de Paris, 18 ans.
RICHEZ (Étienne), de Paris, 23 ans, caporal.
ROBERT (Joseph), de Saint-Bris (Yonne), 20 ans.
SORIN (André), de Massac (Charente-Inférieure), 23 ans.
SOULIERS (Charles), de Paris, 19 ans, caporal.

62e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(2e formation).

La 95e demi-brigade, de 1re formation, fut réorganisée le 18 février 1796 et renforcée par l'incorporation de la 140e; au tirage au sort des numéros, le 4 mai 1796, le 62 échut à la demi-brigade reconstituée, qui, pour être portée au complet, reçut le 28 novembre 1796 le 3e bataillon de la 4e demi-brigade de ligne, de 1re formation, fort de 378 hommes, officiers compris.

Réunie à la 99e le 22 octobre 1803, la 62e demi-brigade forma le 62e régiment d'infanterie de ligne.

C'est à la 62e que l'on retrouve le plus grand nombre de volontaires de l'ancien 3e bataillon de la République.

ALLARD (Henri), de Paris, 17 ans.

Volontaire ; congédié, 1802.

ARPENTIGNY (Louis), d'Occagnes (Orne), 19 ans.

Volontaire ; mort de blessures à Gênes, 21 mars 1800.

AUBRY (Joseph), de Thiébauménil (Meurthe), 24 ans.

Caporal ; à l'hôpital, 28 août 1797 ; sans nouvelles depuis.

BALANIER (Jean-Baptiste), de Carrières-Saint-Denis (Seine-et-Oise), 21 ans.

Grenadier ; disparu, 3 décembre 1796.

Barrouin (François), de Planay (Côte-d'Or), 21 ans.
Grenadier ; congédié, 1802.

Benoit (Pierre), de Précy-sur-Oise (Oise), 30 ans.
Grenadier ; tué à Tolfa, 14 février 1799.

Cheltier (Henry), de Nilvange (Moselle), 33 ans.
Caporal ; placé aux Vétérans, 1805.

Clergeon (Charles), d'Etampes (Seine-et-Oise), 20 ans.
Grenadier ; blessé, 7 janvier 1797 ; sans nouvelles depuis.

Cortard (François), de Coudeville (Manche), 19 ans.
Volontaire ; à l'hôpital, 6 janvier 1797 ; sans nouvelles depuis.

Dalencontre (Nicolas), de Moyen (Meurthe), 19 ans.
Caporal ; réformé, 1805.

Dalleret (Jean-Louis), de Mareil-en-France (Seine-et-Oise), 16 ans.
Grenadier ; tué dans les gorges de Spolette, 22 mars 1799.

Delage (Yrieix), de Jumilhac (Dordogne), 41 ans.
Grenadier ; prisonnier de guerre, 1799 ; rentré et congédié, 1801.

Devaux (Jean-François), de Paris, 17 ans.
Grenadier; prisonnier de guerre, 1799-1801 ; passé dans la gendarmerie, 1802.

Dupuis (Aimé), de Paris, 31 ans.
Caporal de grenadiers ; mort à Messenheim, 11 octobre 1797.

Dutertre (François-Jérôme), de Châteaudun, 18 ans.
Volontaire ; à l'hôpital, du 3 mars 1799 ; rayé comme présumé mort.

Duvin (François), de Chaumont (Haute-Marne), 21 ans.
Sergent-major ; blessé à Caldiero ; passé 4e légion de réserve, 1807 ; retraité, 1808.

Eniche (Louis), de Paris, 23 ans.
Grenadier ; disparu, 3 décembre 1796.

Frémy (Gilles-François), de Faverney (Haute-Saône), 40 ans.

Caporal ; blessé à Gênes, 29 avril 1800 ; mort, 3 septembre 1800.

Gautier (Georges), de Trélins (Loire).

Volontaire ; mort à Gênes, 1800.

Groux (Joseph), de Bourg-Achard (Eure), 28 ans.

Grenadier ; tué à Kehl, 6 janvier 1797.

Guiochain (Pierre-Charles), de Versailles, 35 ans.

Volontaire ; mort à Milan, 1801.

Guyot (François), 20 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre, 1800-1801 ; réformé pour infirmités, 1802.

Himbert (Pierre), de Vaux (Yonne), 37 ans.

Grenadier ; retraité, 1802.

Hyardin (Denis), de Paris, 19 ans.

Volontaire ; disparu, 3 décembre 1796.

Jouvet (Denis), du Temple (Loir-et-Cher), 22 ans.

Volontaire ; prisonnier de guerre, 1800-1801 ; placé aux Vétérans, 1810.

Lacombe (Jean), de Saint-Vital (Savoie), 34 ans.

Volontaire ; placé aux Vétérans, 1803.

Lesourd (Jean-Bernard), de Paris, 32 ans.

Caporal ; réformé pour infirmités, 1797.

Le Tulle (Jean-Nicolas), de Paris, 15 ans.

Tambour ; passé dans une légion romaine, 1799.

Magin (Étienne), de Versailles, 23 ans.

Caporal ; retraité, 1798.

Marchand (Joseph), de Paris, 20 ans.

Volontaire ; disparu, 3 décembre 1796.

Marin (Jean-Marie), de Mégève (Savoie), 25 ans.

Volontaire ; retraité, 1798.

MOUTIÉ (Pierre), de Paris, 18 ans.

Sergent; passé comme sergent-major au 2e régiment de la Méditerranée (devenue 133e de ligne), 1811 ; placé aux Vétérans, 1814.

PAILLOT (Pierre), de Rosières-sur-Amance (Haute-Saône), 16 ans.

Caporal ; à l'hôpital, 8 février 1797 ; sans nouvelles depuis.

PICHERAUD (Jacques), de Paris, 20 ans.

Volontaire ; réformé pour infirmités, 1797.

PROVENCE (Louis-Nicolas), de Chelles (Seine-et-Marne), 21 ans.

Grenadier ; tué à l'ennemi, 6 janvier 1801.

QUILLIER (Michel), de Chaillot, 21 ans.

Grenadier ; passé aux pontonniers, 1800.

REJEAU (Louis), de La Souterraine (Creuse), 23 ans.

Volontaire ; blessé à Novi ; retraité, 1807.

RICOLAS (Jean), de Banise (Creuse), 20 ans.

Grenadier ; tué à Kehl, 6 janvier 1797.

TAVERNIER (Claude-Louis), de Paris, 21 ans.

Grenadier ; blessé au siège de Civita-Vecchia ; retraité, 1801.

THIRION (Armand), de Paris, 19 ans.

Grenadier ; blessé au siège de Manheim ; prisonnier de guerre, 1800-1801 ; placé aux Vétérans, 1803.

Divers.

BATIGNE (Louis), de Chambly (Oise), 58 ans.

Caporal ; mort des fatigues de la guerre à Landau, 21 février 1795.

BAUR (François-Joseph), de Port-Louis-du-Rhin, 29 ans.

Caporal, 17 octobre 1792 ; réformé pour infirmités, 18 août 1794 ; pensionné, 1795.

BENEZET (Louis), de Paris.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; caporal ; mort de fatigues et du mauvais temps, 4 mai 1794.

CAILLAUX (Pierre-André), de Paris, 16 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792; retiré pour blessures, 16 octobre 1793; admis lieutenant aux Invalides, 1794; sergent-major de Vétérans, 1798; réformé comme lieutenant, 1800; retraité, 1811; réadmis aux Invalides, 1832; décédé, 1846.

CAUTTE (Antoine), de Chambornay (Haute-Saône), 56 ans.

Volontaire; réformé pour infirmités, suite des fatigues de la guerre et des bivouacs fréquents de la campagne de 1793, 8 janvier 1794; pensionné, 1801.

CHEVALLIER (Joseph), de Paris, 19 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792; passé successivement à la 4e demi-brigade, puis à la 62e; entré au 4e bataillon *bis* du train d'artillerie, 1804; brigadier, 1806; maréchal des logis au 13e bataillon *bis*, 1808; placé aux Vétérans, 1814; maréchal des logis au 1er escadron du train d'artillerie, 1815; placé à la 10e compagnie de canonniers vétérans, 1816; retraité, 1836.

CLERRET (Joseph-Emmanuel), de Montay (Suisse), 51 ans.

Soldat aux gardes suisses, 1769-1792.
Volontaire au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; grenadier; réformé, 6 janvier 1794; admis lieutenant aux Invalides, 20 février 1794.

COLIN (Jean-Mathieu), de Mamers (Sarthe), 40 ans.

Soldat au régiment de Vivarais, 1777-1781.
Volontaire au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; caporal; réformé, 22 avril 1794; placé aux Vétérans, 1796; décédé, 1798.

COUVREUR (Nicolas), de Novillers (Oise).

Volontaire, 17 octobre 1792; grenadier, janvier 1793; décédé à Dieuze, 17 janvier 1794.

DESCOUFFLET (Gilles), de Paris, 52 ans.

Soldat au régiment provincial de Paris, 1758; tambour au régiment de Mantes, 1771; congédié, 1777.
Volontaire au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; tambour de grenadiers; congédié pour infirmités contractées dans la retraite forcée de la nuit du 30 novembre au 1er décembre 1793; congédié, 9 janvier 1794; placé aux Vétérans, 1796; pensionné, 1803.

DESMASURES (François), d'Ouarville (Eure-et-Loir), 47 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792; brûlé à l'œil droit par le feu d'une amorce, 25 février 1793; rentré à Paris, 10 mars 1793; pensionné, 1794.

Dumaine (Jean), de Saint-Chamond (Loire), 70 ans.

Volontaire; réformé pour infirmités, 6 janvier 1794; pensionné, 1795.

Fontaine (Jean), de Glatigny, 54 ans.

Volontaire; pensionné pour infirmités, 1795.

Guérin (Jacques), de Paris, 53 ans.

Caporal, 17 octobre 1792; mort des fatigues de la guerre à Manon, près Thionville, 26 mai 1794.

Heluin (Amable-Joseph), d'Amiens, 36 ans.

Volontaire; retiré pour infirmités causées par les bivouacs, 7 octobre 1793; pensionné, 1795; admis comme lieutenant honoraire aux Invalides, 1799.

Herlobig (Joseph-Bernard), de Montreuil-Versailles, 33 ans.

Soldat aux gardes suisses, 1773; sous-tambour-major, 1780-1792.

Volontaire au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; réformé, 30 décembre 1793; admis aux Invalides, 1795; placé aux Vétérans, 1794; sergent, 1805; retraité, 1808; réadmis aux Invalides, 1821.

Legros (Louis-Claude), de Paris, 37 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792; caporal; réformé pour infirmités, 14 juillet 1794; pensionné, 1795.

Loury (Jean), de Guipy (Nièvre), 40 ans.

Grenadier; mort de blessures à Lauterbourg, 21 juin 1795.

Marc (Gabriel), de Metz, 22 ans.

Lieutenant dans la garde nationale de Vantoux (Moselle), 1790-1791.

Volontaire au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; sous-lieutenant au 4e régiment de chasseurs à cheval, 16 avril 1793; aide de camp du général Simon; réformé, 1796; économe des hôpitaux à la Grande Armée, 1812; disparu en Russie.

Martin (Antoine), de Paris, 45 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792; réformé pour hernies contractées à l'armée, 25 juin 1794; pensionné, 1800.

Martin (Charles), de Cruzy-le-Châtel (Yonne), 63 ans.

Soldat au régiment provincial de Paris, 1752; sergent, 1772; congédié, 1778; admis aux Invalides, 1784.

Volontaire au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792; placé aux Vétérans, 1796; admis aux Invalides, 1800.

MONNARD (Jean-Pierre-Marie), de Groslay (Seine-et-Oise), 16 ans.

Volontaire, puis canonnier ; blessé à Manheim ; réformé de la 202e demi-brigade, 1796 ; pensionné, 1800.

PAINDEBLED (Jean-Michel), de Paris, 54 ans.

Volontaire ; tué à Juglange, 4 juin 1794.

PÉRAUD (Antoine), de Fleurat (Creuse), 18 ans.

Volontaire, 17 octobre 1792 ; grenadier ; blessé à Luxembourg ; congédié, 22 mars 1795 ; pensionné, 1801 ; admis aux Invalides, 1833 ; décédé, 1853.

PROVOST (Jacques-Germain), de Paris, 38 ans.

Soldat au régiment provincial de Paris, 1779-1791.

Volontaire au 3e bataillon de la République, 17 octobre 1792 ; grenadier ; tué, 17 juin 1794.

ROBERT (Vincent), d'Auxerre, 26 ans.

Volontaire, 6 avril 1793 ; blessé d'un coup de crosse de fusil à la cuisse ; réformé, 11 janvier 1794 ; pensionné, 1799.

TURILLION (Jean-Jacques), de Paris, 31 ans.

Volontaire, puis canonnier ; blessé à Manheim ; congédié de la 202e demi-brigade, 1796 ; pensionné, 1800.

1er BATAILLON DE LA RÉUNION

(25 DÉCEMBRE 1792 — 1er JUIN 1802)

HISTORIQUE DU CORPS.

Ce bataillon a été classé dès sa formation au nombre des bataillons de Paris. Cependant aucune compagnie parisienne n'est entrée dans sa composition, et sa dénomination de « la Réunion » semble provenir tout simplement de ce que des compagnies de diverses provenances furent réunies pour le constituer.

La section de la Réunion, de Paris, accepta le parrainage sans aucun doute et s'attribua le bataillon, puisque celui qu'elle leva pour la Vendée prit le nº 2e de la section.

Le bataillon fut formé à Meaux. Son organisation se termina le 25 décembre 1792.

La 1re compagnie du bataillon de la Réunion provenait d'un demi-bataillon d'Autun qui, après l'affaire du camp de la Lune, avait été réduit à 180 hommes, volontaires et canonniers.

Volontaires : *Capitaine*, Goliard ;
Lieutenant, Savel (Jean-François).

Canonniers : *Capitaine commandant*, Rondelou ;
Capitaine en 2e, Chauffard (Nicolas).

La 2e compagnie avait été levée à Maintenon (Eure-et-Loir) et formée le 1er septembre 1792[1] :

Capitaine, Paragot (Jacques-René) ;
Lieutenant, Rechin (Charles) ;
Sous-lieutenant, Guillaume (Jean).

1. Le procès-verbal de formation n'existe pas aux Archives départementales. (*Communication de M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir.*)

Les 3e et 4e compagnies étaient originaires du département de la Manche : l'une formée le 20 août 1792 dans le district de Valognes:

Capitaine, Couppey (Pierre-Thomas);
Lieutenant, Tyson (Charles-Antoine);
Sous-lieutenant, Trauert (Jean-François),

l'autre, ou 5e compagnie de Cherbourg, dans cette ville le 26 septembre :

Capitaine, Lejuès (Modeste);
Lieutenant, Préjeaut (Jean);
Sous-lieutenant, Avoine (Louis).

Les 5e et 7e compagnies provenaient du département de la Sarthe. Celle qui fut la 5e datait du 17 octobre 1792; elle semble être du district de Saint-Calais, comme l'était la 7e compagnie constituée le 17 septembre 1792.

Ces deux compagnies furent réorganisées le 25 décembre 1792, après l'élection de l'état-major :

5e compagnie. — *Capitaine,* Groumetty (Pierre);
Lieutenant, Périgot (Jean-Baptiste);
Sous-lieutenant, Guillot de la Potterie (Urbain-Joseph-Alexandre).

7e compagnie. — *Capitaine,* Dubois (Jean-Baptiste);
Lieutenant, Jolivier (Guillaume);
Sous-lieutenant, Jolivier (Pierre).

Enfin, les 6e et 8e compagnies étaient deux compagnies de Seine-et-Oise.

La compagnie qui fut la 8e du bataillon de la Réunion, ou 2e compagnie excédente de Seine-et-Oise, capitaine Covelle, avait été formée le 22 septembre 1792; l'autre, la compagnie Froville, ou 3e excédente, le 5 octobre.

Du cinq octobre 1792, l'an Ier de la République française.

Appert, quatre-vingt-neuf citoyens des districts de Montfort, Etampes et Corbeil, dépendants dudit département, accourus au secours de la République sur une réquisition des corps constitués, se sont assemblés dans une salle audit Versailles à l'effet de se former en compagnie et nommer leurs officiers par la voix du scrutin suivant la loi, d'où il est résulté que, par divers tours d'icelui,

Le citoyen Froville (Louis-Jean-Baptiste), a réuni la majorité absolue pour le grade de *capitaine.*

Le citoyen Chalouvrier (Pierre), a aussi obtenu la majorité absolue pour celui de *lieutenant.*

Le citoyen Giroux (Pierre), pour celui de *sous-lieutenant* [1]...

Le procès-verbal de formation de la compagnie Covelle, levée dans les districts de Gonesse et de Corbeil, n'existe pas. Il ne subsiste que le contrôle de la compagnie [2] :

Covelle (Louis-Denis), *capitaine;*
Clément (Antoine), *lieutenant;*
Bonnevie (Charles-Etienne), *sous-lieutenant.*

La compagnie de canonniers fut celle du demi-bataillon d'Autun. La compagnie de grenadiers [3] ne fut formée qu'au mois de mai 1793 après l'incorporation, opérée le 21, d'un contingent de recrues du Calvados, de la levée des 300,000 hommes, formé en compagnie le 7 avril et qui aurait d'abord fait partie du 10e bataillon du département d'origine.

L'inspecteur des convois destinés à l'armée avait représenté au Ministre de la guerre qu'une troupe disciplinée serait nécessaire à Saint-Denis pour la garde des magasins de vivres et la police du chargement des convois. Le Ministre se rendit à cette demande et destina à ce service un demi-bataillon de Saône-et-Loire qui était alors à Sens. Le jour d'arrivée à Saint-Denis, — le casernement devait se faire dans l'Abbaye, — fixé d'abord au 25 octobre, fut reporté à la date du 30 [4].

Mais cette troupe, qui était alors aux ordres du lieutenant-colonel Lescalliers, ne se considéra pas comme levée pour ce service, et Guillemardet, député de Saône-et-Loire à la Convention nationale, se fit son interprète auprès du Ministre de la guerre. Il opéra des démarches pour obtenir la constitution définitive du bataillon et son envoi aux armées. A ces démarches est due la formation du 1er bataillon de la Réunion.

Le 3 novembre 1792, Guillemardet se présentait donc chez Pache qu'il ne trouva point [5], et celui-ci lui répondit seulement le 12 novem-

1. Archives de Seine-et-Oise, L 1 r, 379, Volontaires nationaux, contrôles de diverses compagnies paraissant organisées, mais dont le départ n'est pas indiqué.

2. *Ibidem.*

3. Perdriaux (Jacques), *capitaine ;* Richault (Simon), *lieutenant ;* Aubert (Jean-François), *sous-lieutenant.*

4. *Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris, lettres relatives aux mouvements de troupe ; le général Berruyer au commissaire ordonnateur en chef Capet, 18 et 26 octobre 1792.

5. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale.

bre[1] qu'il croyait que trois autres compagnies se formaient à Chalon-sur-Saône et qu'ainsi pourrait être constitué un bataillon du même département. Mais Guillemardet étant muet sur cette formation de compagnies nouvelles, le Ministre donnait l'ordre de joindre le cadre existant à des compagnies isolées qui se trouvaient à Paris.

Des instructions en conséquence furent envoyées le même jour, 12 novembre, au général Berruyer, et le lendemain il était prescrit que les trois compagnies de Saône-et-Loire qui étaient à Saint-Denis en partiraient le 14 pour, en passant par Claye, arriver à Meaux le 15. Par le même ordre, deux compagnies de Seine-et-Oise qui étaient à Neuilly devaient se mettre en route le 15, également à destination de Meaux[2].

Le 2e bataillon d'Eure-et-Loir qui était à Paris l'avait quitté le 15 septembre pour se rendre à Lagny d'où il partit le 1er décembre seulement pour Strasbourg. Après ce départ, deux compagnies de ce département se trouvèrent encore à Paris. Le 23 septembre, le Ministre de la guerre ordonna leur mise en route pour le lendemain 24, à destination de Meaux, où l'arrivée devait s'effectuer le 25. Il n'existe pas d'autres indications sur ces compagnies, mais la compagnie Paragot, qui entra dans la composition du 1er bataillon de la Réunion, était assurément l'une d'elles. En tout état de cause, cette compagnie était au camp de Meaux à la date du 24 novembre.

Des deux compagnies de la Manche, il n'a pas été trouvé trace de l'arrivée à Meaux de la compagnie Lejuès, ou 5e des volontaires de Cherbourg. On la voit seulement déjà à Meaux au 30 novembre. L'autre compagnie, la compagnie franche de Valognes, était entrée dans le 3e bataillon de la Manche lors de sa formation à Carentan, le 12 septembre. Au mois d'octobre 1792, le bataillon était passé sous les ordres du général Lenglantier, commandant le camp de Meaux. Le général réorganisa le bataillon et en retira la compagnie de Valognes qui demeura au dépôt du camp.

Les compagnies de la Sarthe, dont l'une portait le titre de 1re compagnie de volontaires de ce département, y étaient depuis leur formation. Elles se trouvaient à La Ferté-Bernard au 1er décembre 1792. Ce jour, le directoire du département avisa le Ministre de la guerre que, sur le réquisitoire des Commissaires envoyés par la Convention nationale par décret du 26 novembre, étaient parties de La Ferté-Bernard les deux compagnies de volontaires de la Sarthe qui y étaient en sta-

1. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale, minute.
2. *Id. in ibid.*, « cahier de signatures du mois de novembre 1792 ».

tion, et que route leur avait été donnée pour se rendre à Meaux, lieu désigné sur le réquisitoire des Commissaires [1].

Après la constitution des 10 bataillons de Seine-et-Oise, cinq compagnies demeurèrent en excédent. Leur nombre n'était pas suffisant pour permettre la formation d'un nouveau bataillon; elles demeurèrent donc à Versailles en attendant que le Ministre de la guerre statuât sur leur sort. Le 24 septembre, il prescrivit que trois de ces compagnies quitteraient Versailles le 26 pour se rendre à Soissons [2], où elles furent incorporées dans des bataillons de volontaires nationaux de la Réserve.

Deux compagnies restaient à Versailles. En exécution d'une décision ministérielle du 9 octobre, elles durent en partir le 11 pour aller caserner à Courbevoie; mais, quand elles y arrivèrent, le logement se trouva insuffisant pour les recevoir. On dut donc loger cette troupe à Neuilly chez l'habitant [3].

La formation en bataillon parait avoir commencé le 20 novembre par la nomination d'un adjudant-major au fonds du demi-bataillon de Saône-et-Loire : Etienne Claire. A ce fonds furent adjointes les compagnies de Valognes, de Cherbourg et de Seine-et-Oise le lendemain 21, puis la compagnie d'Eure-et-Loir, enfin les compagnies de la Sarthe.

Au 30 novembre, le nouveau corps portait déjà la dénomination de « 1er bataillon de la Réunion », mais l'élection de l'état-major, c'est-à-dire l'organisation définitive, fut reculée et elle n'eut lieu que le 25 décembre :

Lieutenant-colonel en chef, Chauron (Jacques-Benoit) ; mort dans le naufrage de l'*Astrée*, à la hauteur des Açores, en 1795.

Lieutenant-colonel en 2e, Foucher ; mort à la Guadeloupe.

Quartier-maître trésorier, Traucert (Jean-François).

Le 1er bataillon de la Réunion ne fut pas de suite employé aux armées; on le laissa à Meaux. A la fin de janvier 1793, il eut l'ordre de quitter le camp pour se rendre à Valognes, où il devait arriver le 15 février.

Au 6 avril, il fait partie de l'armée des Côtes de Cherbourg et est

1. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale.

2. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale, « cahier de signatures du mois de septembre 1792 ».

3. *Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris, lettres relatives aux mouvements de troupes ; le général Berruyer au commissaire ordonnateur Capet, 9 et 13 octobre 1792.

caserné à La Hougue. Il y est encore le 12 juin. Alors il se plaint à la Convention nationale de son inaction et demande son envoi sur les frontières [1]; mais la destination ne fut pas changée. Il demeura à La Hougue, passa ensuite à Coutances, où il se trouvait au 6 octobre; mais bientôt les événements le firent employer au nombre des troupes chargées effectivement de la répression de la grande insurrection de l'Ouest.

La première affaire à laquelle le bataillon de la Réunion participa fut la prise de Fougères par les Vendéens, le 3 novembre 1793. L'un de ses volontaires, Louis *Monard*, fait prisonnier, fut fusillé le lendemain dans la cour du château, sur son refus de renier la République et de marcher avec ses vainqueurs.

Après l'échec de Granville, l'armée catholique s'était révoltée contre ses généraux, et les Vendéens venaient dans la nuit du 18 au 19 novembre 1793 réoccuper Dol. L'armée des Côtes de Cherbourg, arrivée d'Avranches, coupait la route par laquelle les Vendéens étaient venus, pendant que les garnisons de Saint-Malo et de Dinan, ainsi que l'armée de Rossignol qui était à Antrain, les cernaient.

Il fut en conséquence décidé de se porter sur Dol pour y bloquer les royalistes. L'attaque eut lieu dans la nuit du 20 au 21 novembre. La cavalerie républicaine s'avance jusqu'à l'entrée de Dol; l'alarme se trouve ainsi donnée à l'armée royale avant que le gros des troupes républicaines soit arrivé. Aussi, lorsqu'il se présenta, se vit-il assailli par une masse furieuse qui jouait le tout pour le tout et, excitée par les femmes, excitée par son clergé qui menaçait des flammes éternelles ceux qui reculeraient, parvint à faire décider la retraite à ses adversaires.

Le 22 novembre, nouveau combat et nouvel échec, entre Dol et Pontorson.

Ensuite le bataillon, passé à l'armée de l'Ouest, prit part au siége d'Angers, commencé le 3 décembre 1793, à 9 heures et demie du matin, et levé le 4 à 5 heures du soir.

D'Angers l'armée catholique royale rétrograda sur La Flèche, poursuivie par les troupes républicaines. Le bataillon de la Réunion combattit à Baugé, à La Flèche et à Clefs, et se trouva devant Le Mans. Le 13 décembre la victoire couronnait les efforts des bataillons de Kleber, et les rebelles fuyaient en débandade sur Laval, Ancenis, Nort et Blain. Enfin, le 22 décembre, à Savenay la grande armée catholique royale était anéantie.

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée des Côtes de Cherbourg.

Le 1er bataillon de la Réunion revint à Angers; il y était au 30 décembre. Il passa ensuite dans le département de la Vendée, prenant part aux opérations et aux courses pour réprimer l'insurrection. On le voit cantonné aux Herbiers le 24 janvier 1794. Il se trouve ensuite le 3 février à l'affaire de La Gaubretière ; à Cholet le 8.

Après ces affaires le bataillon est envoyé servir à l'armée des Côtes de Brest, dans le département du Morbihan. Il occupe La Roche-Sauveur (ci-devant La Roche-Bernard) dès le 20 mars; il y est encore le 3 mai. Le 9, il livre un petit combat entre Ploermel et Plelan-le-grand; on le trouve ensuite au 19 mai : 100 hommes à Malestroit, 220 à Roche-des-Trois (ci-devant Rochefort-en-Terre).

Il y est encore à la fin de juin. Au 28 juillet il réoccupe La-Roche-Sauveur, comptant 563 hommes à l'effectif; au 15 août, il est réuni à Vannes, et à la fin de ce mois il est porté à Lesneven. Il se dispose alors à s'embarquer pour la Guadeloupe.

En raison de l'embarquement à destination de la Guadeloupe, le bataillon fut réorganisé le 17 septembre 1794 (1er jour complémentaire an II). Le procès verbal n'existe pas de cette opération à laquelle présida le Représentant du peuple Pierre-Joseph Lion, en mission près les ports de Brest et de Lorient et dans le Finistère. Lion breveta à nouveau les officiers maintenus, et à ces brevets il donna la date du 30 vendémiaire an III, qui est celle du jour de l'embarquement.

Le bataillon fut réparti sur les frégates l'*Insurgente*, l'*Astrée* et le *Volontaire*, la flûte la *Normande*, qui reçut la 8e compagnie, sur la *Sémillante* et la *Thétis*, enfin sur le *Duras*.

On mit à la voile le 3 brumaire (24 octobre) et la route se faisait sans encombre, lorsque, le 5 janvier 1795, le *Duras*, qui portait trois compagnies et celle des canonniers, fut capturé par les Anglais au vent de la *Désirade*. Les autres vaisseaux du convoi arrivèrent à la Pointe-à-Pitre le 21 nivôse (10 janvier).

A la Guadeloupe le 1er bataillon de la Réunion eut à défendre la colonie contre les Anglais; il exécuta diverses incursions dans les îles voisines, notamment contre l'île l'*Anguille*. La compagnie employée à cette opération était embarquée sur la corvette le *Décius*, capitaine Senez. Attaquée au retour par les Anglais, le 26 novembre 1796, la corvette fut coulée et sa garnison faite prisonnière.

Le bataillon fut envoyé à l'île Saint-Martin, le 11 avril 1795. La 4e compagnie y demeura et défendit l'île contre les Anglais; celle-ci dut

être rendue, le 25 mars 1801, et la garnison fut emmenée en captivité. La 2e compagnie, capitaine Couppey, occupait Saint-Eustache en 1799.

Enfin, lorsque l'insurrection éclata à La Basse-Terre, le bataillon manifesta son attachement à l'autorité légitime et sa fidélité à la métropole, et il eut à combattre les révoltés.

L'amiral Lacrosse, pour le récompenser, reforma le bataillon; il le réorganisa le 20 juin 1801 et lui donna la dénomination de 1er *bataillon d'infanterie de ligne de l'armée de la Guadeloupe.* Enfin, à son arrivée à la Pointe-à-Pitre, le capitaine-général Richepance prescrivit (16 floréal an X-6 mai 1802) l'incorporation dans les corps de troupe qu'il amenait d'Europe. L'opération s'effectua le 1er juin.

Le bataillon comptait alors 260 hommes : 188 furent versés au 3e bataillon de la 15e demi-brigade de ligne; 72 dans la 66e. Des officiers embarqués, il n'en subsistait plus que six.

Le dépôt demeuré à Lesneven, avait été transféré à Brest; il comptait à la date du 29 septembre 1795 deux officiers et 130 sous-officiers et soldats. Il fut embarqué au mois d'avril 1796 pour rejoindre à la Guadeloupe la portion principale.

Ce bataillon n'ayant dans sa composition compris aucune compagnie parisienne et ne tenant au département de Paris que d'une manière en quelque sorte arbitraire, il a semblé inutile de donner l'état de ses pertes et les états de services de ses officiers, sous-officiers et volontaires. Seule Elisabeth Bourgès est à signaler.

ÉLISABETH BOURGÈS.

Native de Reims, elle s'enrôla le 1er novembre 1792, sous le nom de Nicolas Bourget, dit Sans Soucy, et elle fut incorporée, lors de la formation du 1er bataillon de la Réunion, à la 1re compagnie, capitaine Goliard.

Élisabeth Bourgès servit cinq mois, après lequel temps son sexe fut reconnu, et elle demanda à se retirer. Son congé de réforme lui fut délivré le 7 avril 1793, à La Hougue, et déclare qu'elle s'était comportée en bon soldat et avait fait le service sans reproche et avec distinction.

Avant qu'Élisabeth quittât le bataillon, ses officiers et ses camarades de la compagnie tinrent également à attester son honnêteté, sa bravoure et la régularité avec laquelle elle avait rempli ses devoirs.

Elle quitta donc La Hougue, et, passant par Bernay, Évreux, Vernon, Mantes et Saint-Germain, où elle arrivait le 3 mai, elle gagna Paris. Dans chaque ville, elle avait été l'objet d'une réception.

Le 5 mai, la citoyenne Bourgès se présentait à la Convention nationale et, dans une pétition qu'elle remettait [1], elle sollicitait une recommandation qui l'autorisât à se rendre dans sa ville natale sans être inquiétée ni recherchée.

Cette demande ne parut pas suffisante à Thuriot qui ajouta sur le placet « et une indemnité des dépenses forcées par une maladie qu'elle a essuyée » et, séance tenante, obtint un décret [2] qui allouait une gratification de 150 livres :

La Convention nationale, après avoir entendu la lecture de la pétition de la citoyenne Elisabeth Bourgès, née à Reims, qui a servi pendant cinq mois dans la 1re compagnie du 1er bataillon de la Réunion, en qualité de volontaire; sur la proposition d'un de ses membres, décrète que la Trésorerie nationale tiendra à la disposition de ladite citoyenne Bourgès et lui remettra, sur la présentation du présent décret, à titre de gratification, la somme de 150 livres.

La Convention décrète, en outre, qu'il sera fait mention honorable au procès-verbal du civisme et du patriotisme de la citoyenne Bourgès.

Elisabeth Bourgès regagna immédiatement Reims; le 16 mai, elle remettait au conseil général de la commune son congé, le certificat des sous-officiers et volontaires, les arrêtés des communes par lesquelles elle était passée pour venir de La Hougue à Paris, enfin, le décret de la Convention nationale. Le conseil admit la citoyenne à la séance et lui fit prendre place; après la lecture des pièces communiquées, le conseil général décidait de faire mention sur ses registres « de son civisme et de son patriotisme, et, en se félicitant de l'avoir pour concitoyenne, chacun des membres du conseil lui a donné le baiser fraternel [3] ».

La citoyenne Bourgès demeura peu à Reims. Elle retourna en Vendée, cette fois non plus pour combattre, mais pour porter secours et assistance aux défenseurs de la République frappés par le feu ou le fer des Vendéens.

Elle se signala encore dans cette nouvelle manière de servir, ainsi que l'attestent deux décrets de la Convention nationale des 14 vendémiaire et 13 pluviôse an III (5 octobre 1794 et 1er février 1795).

1. *Archives nationales*, C 255, n 477.
2. *Ibidem.*
3. *Archives municipales de Reims*, registre du Conseil général (communication de M. le docteur Pol Gosset).

Le premier décret[1] fut rendu sur le rapport de Menuau; le second[2] sur celui de Texier :

La Convention nationale, sur la pétition de la citoyenne Bourgès, qui s'est trouvée à plusieurs affaires dans la Vendée, et qui a rendu des services à la République en soulageant les défenseurs de la patrie blessés, en les portant sur son dos jusqu'aux voitures d'ambulance, décrète ce qui suit :

La Trésorerie nationale paiera, à la citoyenne Bourgès, la somme de 300 livres à titre de secours (14 vendémiaire an III).

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport sur la pétition de la citoyenne Bourgès, qui a déjà reçu une indemnité pour les services importants qu'elle a rendus à nos braves frères d'armes blessés dans les combats, en se dépouillant des chemises qu'elle portait sur son corps pour panser leurs blessures, et en unissant tous les actes de courage à ceux de l'humanité et de la bienfaisance,

La Trésorerie nationale paiera, à la citoyenne Bourgès, la somme de 300 livres, à titre de secours définitif, pour les services importants qu'elle a rendus aux volontaires blessés en combattant les rebelles de la Vendée (13 pluviôse an III).

Élisabeth Bourgès ne retourna plus en Vendée. Elle demeura à Paris ; elle y habitait rue des Boucheries-Saint-Honoré, n° 916, en novembre 1796. Ce sont les derniers renseignements qui ont pu être recueillis sur elle.

1. *Archives nationales*, C 321, n 1331.
2. *Ibidem*, C 333, n 1517.

TROISIÈME PARTIE

CHASSEURS ET COMPAGNIES FRANCHES

1792

INTRODUCTION

Dans le but, reconnu nécessaire, d'augmenter le nombre des troupes légères, sur le rapport de son Comité militaire, l'Assemblée législative décréta le 28 mai 1792 la « levée de cinquante-quatre compagnies franches, qui pourraient être portées successivement à deux cents hommes chacune, officiers compris, pour servir aux différentes armées pendant la présente guerre seulement, et suppléer les seconds bataillons d'infanterie légère détachés des légions ».

Indépendamment et en outre des cinquante-quatre compagnies franches, le décret prescrivait qu'il serait levé par les soins du général Kellermann une légion franche, composée de dix-huit compagnies d'infanterie légère et de huit compagnies à cheval, ainsi que dans chacune des armées commandées par Luckner et Lafayette.

Ces légions portèrent le nom des généraux en chef et celui de l'armée à la fois, au début : Légion du Nord ou de La Fayette; Légion du Centre ou de Luckner; Légion de la Moselle ou de Kellermann. La création fut même étendue : il y eut aussi ultérieurement la légion des Alpes ou du Midi, ou de Montesquiou, la légion des Ardennes, la légion de Biron ou du Rhin, la légion des Pyrénées.

Le décret fut sanctionné le 31 mai et devint la loi dudit jour.

Ce nouvel appel, au moment où la situation commençait déjà à être critique, ne pouvait laisser indifférente la masse des citoyens. Alors nombre de ceux-ci regardaient à s'enrôler dans les troupes; ils préféraient servir volontairement. Ils ne se liaient pas et aussi, surtout, ne recevaient pas de prix matériel pour le sacrifice consenti, prix matériel qui répugna à la majorité des citoyens en état de porter les armes, ralentit le recrutement des troupes de ligne et renforça par suite le nombre des bataillons de volontaires.

Le gouvernement royal voulut profiter de ce sentiment pour l'accroissement des forces armées. En même temps que le roi priait l'As-

semblée nationale de décréter la levée de quarante-deux nouveaux bataillons de volontaires, il demandait la création de compagnies franches également volontaires.

Le rapport au nom du Comité militaire sur la création des quarante-deux bataillons fut présenté dans la séance du 6 juillet 1792, mais diverses propositions nouvelles ayant été faites par les législateurs, le tout fut renvoyé au Comité. Aussi, lorsqu'en vertu du décret du 9 juillet qui invitait le ministère à rendre compte dans la séance du lendemain de l'état actuel du royaume relativement à la sûreté intérieure et extérieure, Dejoly, dans son discours, à la séance du 10 juillet, insista sur la nécessité de la formation des quarante-deux bataillons proposés par le roi, de la levée des compagnies franches et des décisions de l'Assemblée sur toutes les propositions faites par le Pouvoir exécutif. « L'état de nos forces n'est pas suffisant. Celui-là serait imprudent qui ne profiterait pas des bonnes dispositions de tous les citoyens pour la défense de la Liberté et de la Constitution [1]. »

La formation des quarante-deux nouveaux bataillons fut décrétée le 12 juillet dans la séance du soir, sur le rapport de Lacuée. Quant aux compagnies franches, ce ne fut qu'à la séance du 17 juillet que Dumas présenta son rapport au nom du Comité militaire et proposa un décret, adopté sans modification et sanctionné par le roi le 28 juillet :

LOI

RELATIVE A LA FORMATION DE PLUSIEURS COMPAGNIES DE CHASSEURS NATIONAUX.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, désirant seconder le zèle des volontaires qui, impatients de remplir le serment qu'ils ont renouvelé au Champ de la Fédération, veulent faire triompher notre Liberté ou mourir glorieusement les armes à la main;

Considérant qu'il est nécessaire et très urgent d'opposer aux nombreuses troupes légères de nos ennemis l'espèce de troupes dont la composition et l'organisation particulière permettent de tirer avantage de l'aptitude et de l'impulsion du caractère national pour ce genre de service ;

Considérant qu'il est juste de donner aux citoyens qui se sont empressés de voler au secours de la Patrie en danger le choix du poste où le péril presse davantage, le choix des armes avec lesquelles ils préfèreront de combattre, enfin l'honneur et l'avantage d'être les premiers qui rencontreront l'ennemi ;

Délibérant sur la proposition du roi relative à la formation des troupes

1. *Journal des Débats et des Décrets*, juillet 1792, n° 288, p. 445.

légères, après avoir entendu le rapport de ses Comités militaire et diplomatique réunis, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qu'il suit :

Article premier. — Tous les volontaires gardes nationaux qui se seront fait inscrire à la municipalité de Paris pour aller aux frontières feront connaître individuellement leur vœu pour le genre de service qu'ils préfèrent, soit dans les bataillons qui vont être formés pour composer les réserves intérieures, soit dans les compagnies de chasseurs nationaux, dont il sera parlé, et qui, d'abord après leur formation, pourront être employées aux avant-gardes des différentes armées.

Art. II. - A mesure que cent cinquante volontaires se trouveront inscrits pour servir dans les troupes légères il sera formé successivement des compagnies sous la dénomination de *chasseurs-volontaires nationaux*.

Art. III. — Si un même département fournit le nombre d'hommes nécessaires pour une de ces compagnies, elle portera la dénomination de *chasseurs d'un tel département.*

Art. IV. — Si les cent cinquante volontaires inscrits se trouvent être de plusieurs départements, la compagnie portera le nom du département qui en aura fourni le plus grand nombre.

Art. V. — Les compagnies de chasseurs-volontaires nationaux seront formées de la manière suivante :

1 premier capitaine,
1 second capitaine,
3 sous-lieutenants,
1 sergent-major,
4 sergents,
11 caporaux,
4 cornets,
124 chasseurs.

Art. VI. — Sur les cent vingt-quatre chasseurs, quatre-vingt-dix seulement entreront en campagne; les trente-quatre autres formeront, dans les places les plus à portée des armées où ces compagnies seront employées, des dépôts pour les maintenir au courant durant la campagne. Le choix des quatre-vingt-dix premiers chasseurs employés sera fait parmi les plus instruits, au jugement de leurs officiers, et à l'épreuve de leur plus ou moins de force ou d'agilité pour soutenir les fatigues de la campagne.

Art. VII. — Les officiers et sous-officiers de ces compagnies seront élus par les chasseurs, conformément au modèle prescrit pour la nomination des officiers et sous-officiers des bataillons de volontaires nationaux.

Art. VIII. — Les appointements et soldes, les retenues pour l'habillement seront les mêmes que dans les bataillons nationaux. Les capitaines-commandants auront un supplément de 50 livres par mois.

Art. IX. — Dans le cas où cinq de ces compagnies se trouveraient rassemblées dans une armée, si le général de l'armée veut les rassembler en bataillon, il sera procédé, dans la forme prescrite pour les bataillons de volontaires nationaux, à l'élection des lieutenants-colonels et des adjudants.

ART. X. — Le Pouvoir exécutif est chargé de rassembler et organiser, le plus promptement possible, au rendez-vous général de la réserve, d'après les tableaux qui seront remis par la municipalité de Paris, autant de compagnies de chasseurs nationaux qu'il en pourra être formé, et de pourvoir à ce qu'elles soient promptement armées et équipées d'une manière analogue à leur genre de service et envoyées à l'armée.

ART. XI. — Le Ministre de la guerre présentera particulièrement le tableau de l'augmentation des fonds nécessaires.

Dans la section des Tuileries avaient été recueillis déjà des enrôlements avant que le décret fut rendu. Le lendemain qu'il le fut, c'est-à-dire avant même la sanction royale, la première compagnie franche de Paris se trouvait constituée. Puis dès la promulgation de la loi dans diverses sections : les Quatre-Nations, le Louvre, l'Observatoire, le Mail, on procéda à la levée de chasseurs volontaires.

Aussi une douzaine de compagnies étaient déjà formées, ou près de l'être, lorsque l'Assemblée législative ordonna le 5 septembre de breveter, sans délai, les officiers.

LOI

RELATIVE A L'EXPÉDITION DES BREVETS DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE ET DES COMPAGNIES FRANCHES.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, considérant qu'il est essentiel de compléter l'organisation de la gendarmerie nationale de Paris et des compagnies franches, tant à pied qu'à cheval, de seconder le désir qu'ils manifestent d'entrer en campagne et de combattre les ennemis de la Liberté et de l'Égalité, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

Les officiers de la gendarmerie nationale de Paris, ceux des compagnies franches, tant à pied qu'à cheval, dont les emplois sont à la nomination de leurs frères d'armes, obtiendront sans délai du Pouvoir exécutif provisoire les brevets ou commissions de leurs grades respectifs, sur l'expédition du procès-verbal de leur élection.

L'enthousiasme qui régnait fut mis à profit par des habiles pour former des corps spéciaux, dont ils se constituaient eux-mêmes les chefs à l'aide du décret qui autorisait la levée, corps qui se recrutèrent et se formèrent à Paris, tels les Premier et Deuxième corps de Hussards de la Liberté, des compagnies diverses.

En outre, à Paris, alors on recrutait pour la Légion Germanique, pour la Légion franche à cheval des Américains et du Midi, etc. Il se levait des volontaires nationaux à cheval (décret du 12 août).

Aussi les sections s'émurent.

Le mécontentement se répandit parmi elles de voir tant de corps divers se constituer, des corps dont la formation violait le principe de l'égalité, puisqu'ils étaient privilégiés, des corps dont le recrutement prêtait à la critique citoyenne, entravait les levées régulières.

Les sections protestèrent auprès de l'Assemblée législative.

Ce fut la section de la Cité qui prit l'initiative par sa délibération du 5 septembre[1] :

SECTION DE LA CITÉ

Extrait des registres de délibérations.

L'an 4e de la Liberté et le 1er de l'Égalité.

Séance du 5 septembre, l'an IVe de la Liberté, 1792, Ier de l'Egalité.
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

Sur les connaissances données par différents membres contre plusieurs des corps particuliers dont l'incivisme a vainement tenté de se masquer d'une ardeur et d'un courage que l'amour de la Patrie puisse seul inspirer, l'assemblée, toujours jalouse de s'occuper de tous les moyens de surveillance dont chaque citoyen se trouve naturellement investi dans les moments de danger,

A arrêté à l'unanimité que les sections seraient invitées à se réunir à celle de la Cité pour engager la Commune à présenter une pétition à l'Assemblée nationale pour demander qu'attendu l'incivisme trop prouvé des corps particuliers, ils seront supprimés, notamment la compagnie de cavalerie logée à l'Ecole militaire, corridor Saint-Antoine, escalier des Allemands, les compagnies franches et hussards, mal à propos dits de la Liberté ; que ceux qui composent ces corps seront tenus de se retirer dans leurs sections respectives et municipalités pour se joindre à leurs frères d'armes déjà enrôlés et dévoués volontairement à la défense de la Patrie ; que les chevaux destinés à ces corps particuliers soient remis à la disposition des 48 sections par égales portions à l'effet de servir à des citoyens dont le civisme n'est pas douteux.

L'assemblée a arrêté en outre que le présent arrêté sera porté à l'instant à la Commune par MM. Cuny, Cavardirez, Jobert et Fournier, auxquels se joindront les citoyens plus particulièrement instruits des faits qui ont donné lieu au présent arrêté qui sera de suite communiqué aux 47 autres sections avec invitation d'y adhérer.

Pour extrait conforme :

LE GRAND.
L.-F. FAIN, *secrétaire.*

La section de la Réunion adhérait tout de suite à la proposition de

1. *Archives historiques de la guerre,* correspondance générale.

la section de la Cité, et dès le 7 septembre déposait une pétition à l'Assemblée [1] :

SECTION DE LA RÉUNION, *ci-devant* BEAUBOURG.

L'assemblée générale de la Réunion, ci-devant section Beaubourg, considérant que dans les principes de l'Egalité et de la Liberté tous les citoyens doivent concourir également au salut de la Patrie ; que ces principes seraient entièrement blessés, si l'on permettait qu'il se formât des compagnies franches, qui annoncent nécessairement une distinction parmi les citoyens, laquelle pourrait donner lieu à la division; qu'il est instant de tranquilliser tous les esprits, en ne souffrant rien qui puisse porter atteinte aux droits égaux de la Fraternité, a arrêté :

Que les commissaires nommés par la section de la Réunion seraient autorisés à demander à l'Assemblée nationale la suppression de ces compagnies et qu'elles soient refondues dans les différents bataillons qui partent pour la défense de la Liberté ; a arrêté en outre :

Que dans le cas où quelques-unes de ces compagnies seraient parties, l'Assemblée nationale voulût bien prendre les moyens que lui dicteraient sa prudence et sa sagesse ; à cet égard,

Arrête :

Que le présent arrêté sera porté de suite à l'Assemblée nationale par MM. Millet, Porlier, Fournier et Darsin, commissaires députés à cet effet par la section de la Réunion.

Paris, ce 7 septembre 1792, l'an IVe de la Liberté et Ier de l'Egalité.

Filharel, *président ;* Azur, *secrétaire.*

En présence de ce mouvement, l'Assemblée, abondant dans le sens des pétitionnaires, prit des mesures; elle rendit le 9 septembre une

LOI

RELATIVE A LA LEVÉE DES TROUPES LÉGÈRES.

L'Assemblée nationale, voulant empêcher que l'accueil qu'il était de son devoir de faire aux citoyens qui ont proposé de lever différents corps de troupes légères, puisse servir de masque et de prétexte aux ennemis de la chose publique qui oseraient faire parade d'un faux zèle pour trahir plus sûrement la cause de la Liberté et de l'Égalité, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée nationale après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

Article premier. — Il ne sera plus levé, à l'avenir, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, aucun corps de troupes légères, sous quelque dénomination que ce puisse être, avec état-major, formation et administration particulières.

Art. II. — Toutes les troupes légères, soit à pied, soit à cheval, seront, à l'avenir, levées par compagnies franches, conformément aux décrets qui ont

1. *Archives Nationales*, C 167, I 406.

déterminé leur formation, leur solde et leur service, et pour laquelle le Pouvoir exécutif est suffisamment autorisé par les lois antérieures.

Art. III. — Tout citoyen qui se proposera de lever une compagnie de troupes légères, sera tenu de faire afficher, pendant trois jours, dans sa section ou dans sa municipalité, son nom, le précis de ses services ou de ses titres civiques, et sa proposition, et d'en rapporter un certificat, soit à l'Assemblée, s'il y présente une pétition, soit au Pouvoir exécutif, s'il s'adresse directement à lui.

Art. IV. — Tout citoyen qui voudra s'engager dans un corps de nouvelle levée, sera tenu de produire un certificat de civisme, de sa section ou de sa municipalité, d'une date postérieure au 1er septembre de la présente année, et de justifier d'ailleurs qu'il a fait un service actif et personnel dans la garde nationale.

Art. V. — La liste des citoyens qui se seront engagés dans une troupe nouvellement formée, sera affichée, pendant trois jours, dans les sections ou dans les municipalités, avant d'être reçue par le Pouvoir exécutif.

En dehors des sections, les citoyens s'agitèrent. Dans la séance du 16 septembre au soir, une pétition revêtue d'un grand nombre de signatures était déposée. Cette pétition renouvelle les plaintes des adresses précédentes [1] :

Législateurs,

Une compagnie de cavalerie se forme sous le nom de hussards de la Liberté; que ce titre pompeux ne vous en impose point, ce corps est indigne de votre confiance, il est en grande partie composé des anciens satellites de Louis-le-traître, de contre-révolutionnaires et de joueurs connus. Cette compagnie doit partir demain. Confierez-vous en de pareilles mains le salut de la patrie. Déjà, les hussards de la Mort sont partis; le patriotisme des bons citoyens en est alarmé ; nous déposons nos inquiétudes dans votre sein, nous ne pouvons regarder comme de tels citoyens que ceux qui partent avec leurs frères des sections dont ils font partie. Toute distinction, toute compagnie franche nous est suspecte; nous nous défions de ceux qui veulent servir la patrie sous une forme ou d'une manière particulière.

Nous vous demandons :

1° La réforme des hussards de la Liberté ;

2° La suppression de toutes les compagnies franches ;

3° Et qu'il n'y ait plus de compagnies que celles formées dans les sections ;

4° Enfin, l'examen particulier par commissaire de la cavalerie qui se forme à l'Ecole militaire.

Le 20 septembre, pétition de la section de Bonne-Nouvelle [2] :

Législateurs,

La section de Bonne-Nouvelle nous envoie vers vous pour vous indiquer un

1. *Archives nationales*, C 167, I 412.
2. *Ibidem*, C 167, I 413.

des nombreux sujets d'inquiétude qu'elle partage avec les autres sections. La Liberté qui nous a tant coûté est menacée de toutes parts; les ennemis extérieurs, les ambitieux du dedans plus à craindre encore, conspirent contre elle. Sous le masque de défenseurs, nous voyons se former à grands frais au milieu de nous des corps dont l'existence nous alarme : Légion Germanique, Hussards de la Mort, Hussards de la Liberté. Sans doute, beaucoup de bons citoyens entrent dans leur formation, mais aussi un grand nombre, plus que suspects, appellent votre prudence. Ne remettez pas la défense de la patrie en des mains impures; que des hommes qui dès longtemps sont connus pour des suppôts de ces maisons infâmes, où la vie, l'honneur et la fortune de leurs victimes allaient s'engloutir, ne soient pas transformés en soldats de la Liberté; que les satellites de Louis seize, qui méritèrent par leur incivisme qu'un décret les licenciât, ne reçoivent pas une nouvelle existence qu'il est vraisemblable qu'ils nous rendraient fatale; ne donnons pas dans un excès de confiance des forces à nos ennemis, en armant des hommes que peut-être ils attendent dans leur camp.

Législateurs, nous demandons qu'une révision épuratoire dissipe les craintes que ces corps ont fait naître, à moins que votre sollicitude allant plus loin n'en ordonne le licenciement, pour recevoir une nouvelle création dans les formes ordinaires d'enrôlement et sous la surveillance et responsabilité du Ministre de la Guerre.

La défiance que ces troupes ont excitée les a précédées dans nos armées; leur arrivée pourrait y porter du trouble, et ce motif vient se joindre à tant d'autres, pour appuyer nos réclamations.

Législateurs, nous sommes venus vous avertir du mal, nous comptons sur le remède; déjà nous nous rassurons, puisque vous êtes instruits, et nous allons reporter dans nos assemblées l'espérance de voir par vous nos inquiétudes dissipées.

Champertois, *président ;* Jault, *secrétaire.*

L'Assemblée avait décerné le 16 septembre la mention honorable au zèle des citoyens; sur l'adresse bien tardive de la section de Bonne-Nouvelle, elle passa à l'ordre du jour, réclamé par un membre qui fit observer que les lois avaient déjà pourvu aux mesures nécessaires pour que les compagnies franches ne fussent composées que de bons citoyens [1].

La création des compagnies franches de chasseurs volontaires fut maintenue, et la levée se continua.

L'enthousiasme patriotique pour la levée, — comme du reste alors pour les levées de volontaires de toute nature à Paris, — fut considérable. Toutes les classes répondirent à l'appel; des volontaires de tous les âges se présentaient, des trop jeunes au point que le Ministre de la Guerre dut prendre des mesures. Il écrivit donc le 29 août

1. *Procès-verbal*, t. XVI, p. 190.

1792 [1] à l'ancien Constituant Le Deist de Botidoux, alors commissaire des guerres provisoire employé près la Maison commune :

M. le Commandant général m'a représenté, Monsieur, qu'il est urgent de nommer un commissaire pour faire une revue des citoyens enrôlés dans les différentes casernes de Paris, parce qu'il y a, dit-il, parmi les soldats une quantité d'enfants, qui ne sont aucunement en état de servir. M. le Commandant général m'annonce en même temps que vous voudrez bien vous charger de faire cette revue. Je vous prie, en conséquence, Monsieur, de vous transporter dans les différentes casernes et d'inspecter chacun des hommes qui se sont nouvellement engagés. Il faudra que vous ayez le soin non seulement d'indiquer, sur le tableau que vous formerez, le nom, le lieu de naissance, l'âge et la taille des citoyens enrôlés, mais encore de me faire connaître, dans une colonne d'observations, si les qualités physiques de ces citoyens leur permettent de se livrer aux travaux de la guerre.

Le recrutement était donc facile; il fut vite opéré; très promptement Paris répondit aux vues de l'Assemblée et du Pouvoir exécutif. Dès le 8 août, le Ministre de la guerre invitait le commissaire des guerres Mabile, à se concerter avec les officiers municipaux de Paris sur les mesures à prendre pour le casernement des compagnies de chasseurs qui se formaient dans la capitale, lui recommandant, toutefois, de ne rien arrêter à cet égard avant d'en avoir informé le Ministre [2].

Ainsi aux bataillons de volontaires parisiens se joignirent un nombre respectable de compagnies franches.

Dix-neuf compagnies furent, en effet formées à Paris :

1re compagnie franche de chasseurs ou compagnie Dubourg, dans la section des Tuileries ;

Deux compagnies dans la section de l'Observatoire ;

La compagnie de la section des Sans-Culottes ;

La compagnie de chasseurs-carabiniers des Quatre-Nations ;

Quatre dans la section du Louvre ;

La compagnie de l'Égalité, section de l'Oratoire ;

La compagnie de la section du Mail, ou 4e de Paris ;

La compagnie du Panthéon-Français, ou 2e de la section, composée des élèves du collège Louis-le-Grand ;

Cinq compagnies formées en bataillons de chasseurs sur la section des Quatre-Nations ;

1. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale, cahier n° 3, registre du Ministre de la guerre, 11 août-6 septembre 1792, p. 22.

2. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale, cahier de signatures du Ministre, septembre 1792.

Enfin, et très tard, la compagnie des Pyrénées, formée dans la section des Tuileries ;

Celle du Midi, levée par autorisation de la section du Temple,

En dernier lieu, la compagnie des Hussards-de-la-Mort, capitaine Coliche, peut être attribuée à Paris; le corps y fut levé et organisé.

Les compagnies franches opérèrent isolément durant les campagnes de 1792 et de 1793. Elles rendirent des services que signalent les rapports des généraux; mais à la fin de 1793 l'inconvénient se faisait sentir du grand nombre de corps isolés, d'un effectif faible et qui ne présentaient au point de vue des opérations militaires alors en cours et pour celles qui allaient être nécessaires, que peu de cohésion. Enfin une initiative intempestive pouvait détruire les effets de combinaisons étudiées et changer la victoire en déroute, comme cela était arrivé.

Par décret du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794), la Convention nationale réforma donc les bataillons de légion et tous les corps francs.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de la guerre, décrète :

Article premier. — Tous les bataillons de légions et tous les corps francs sont réformés.

Art. II. — Le Représentant du peuple chargé de l'embrigadement aux armées organisera en bataillons d'infanterie tous les bataillons de légions et les corps francs d'infanterie qui se trouveront dans l'armée à laquelle il sera envoyé, et ce, conformément à la loi du 2 frimaire (22 novembre 1793), sauf les exceptions ci-après.

Art. III. — Les vingt-deux bataillons de chasseurs existant conserveront leur numéro et le donneront à la demi-brigade à laquelle ils seront incorporés ; ceux de nouvelle formation ne prendront de numéro que lorsque le Comité militaire aura reçu des Représentants du peuple à l'embrigadement la connaissance du nombre de ces nouveaux bataillons dans chaque armée ; alors le Comité de la guerre tirera ces numéros au sort et en fera passer la note à chaque bataillon, qui donnera de même son numéro à la demi-brigade à laquelle il sera attaché.

Art. IV. — Si, après avoir employé tous les cadres existant en compagnies franches à la formation des nouveaux bataillons de chasseurs, il se trouve un résidu de cinq compagnies et au-dessus, le Représentant du peuple pourra également le former en bataillon, en dédoublant le nombre de compagnies suffisant pour le porter à neuf ; si ce résidu est de moins de cinq compagnies, elles seront incorporées dans les bataillons d'infanterie légère, d'ancienne ou de nouvelle formation, ainsi que le jugera convenable le Représentant du peuple à l'embrigadement.

Art. V. — Tous les bataillons d'infanterie légère seront organisés comme

les autres bataillons d'infanterie, excepté qu'au lieu d'une compagnie de grenadiers et de huit de fusiliers, chaque bataillon d'infanterie légère sera composé d'une compagnie de carabiniers, choisis parmi les plus adroits tireurs, et de huit compagnies de fusiliers.

Art. VI. — Aussitôt la formation de ces corps, le Représentant du peuple procédera à leur embrigadement dans la même forme que pour les bataillons de ligne, c'est-à-dire d'un bataillon de troupes légères avec deux bataillons de volontaires.

Art. VII. — Les demi-brigades ainsi organisées en trois bataillons d'infanterie légère, seront en tout conformes aux demi-brigades d'infanterie de ligne ; même état-major, même composition des compagnies en officiers, sous-officiers et soldats ; la compagnie de carabiniers sera dans les troupes légères composée comme celle des grenadiers de l'infanterie de ligne, et recevra la même solde.

Art. VIII. — Il n'y aura point de compagnies de canonniers attachées aux demi-brigades d'infanterie légère.

Art. IX. — Les officiers et sous-officiers qui se trouveront réformés par la présente organisation, resteront attachés aux bataillons dans lesquels leurs corps se trouveront incorporés ; ils y feront le service de leur grade, en toucheront les appointements, et la première place vacante de leur grade leur appartiendra, pourvu qu'ils aient été légalement nommés.

Art. X. — Les officiers supérieurs des demi-brigades de troupes légères concourront aux emplois de généraux de brigade avec toute la ligne, conformément à la loi du 21 février 1792.

Art. XI. — Quant aux grades inférieurs, la loi sur l'avancement militaire sera applicable aux troupes légères comme à toutes les autres troupes de la République, chacun dans sa demi-brigade.

L'exécution du décret fut formelle en ce qui concerne les compagnies franches; l'embrigadement, lui, ne fut pas immédiatement opéré. Aucune compagnie de chasseurs volontaires ne subsista. A l'armée du Nord, les compagnies parisiennes entrèrent dans la composition du bataillon de chasseurs du Mont-Cassel. Des compagnies franches de l'armée de la Moselle, il fut constitué deux bataillons dénommés *bataillons des Corps de francs* et dont le 2e se disait « bataillon formé à Paris », car il le fut à l'aide de cinq des compagnies de chasseurs volontaires de Paris, auxquelles furent joints les débris de la compagnie de tirailleurs de Nancy.

BATAILLON DE CHASSEURS NATIONAUX
DE LA SECTION DES QUATRE NATIONS
DÉNOMMÉ ENSUITE
1ER BATAILLON DE CHASSEURS RÉPUBLICAINS DE PARIS
(16 SEPTEMBRE 1792 — 25 NOVEMBRE 1796).

HISTORIQUE DU CORPS

Le 26 août 1792, l'Assemblée législative avait décrété qu'il serait fait une proclamation portant réquisition aux gardes nationales de Paris et des départements voisins pour fournir 30,000 hommes armés afin de renforcer l'armée de Lückner :

« La place de Longwy vient d'être rendue ou livrée. Les ennemis s'avancent; peut-être se flattent-ils de trouver partout des lâches ou des traîtres; ils se trompent. Nos armées s'indignent de cet échec, et leur courage s'en irrite. Citoyens! vous partagez leur indignation; la Patrie vous appelle : partez! L'Assemblée nationale requiert le département de Paris et les départements voisins de fournir à l'instant trente mille hommes armés et équipés. »

La proclamation fut publiée avec solennité et affichée le lendemain 27 avril dans Paris. Le 28 les enrôlements s'ouvraient dans la section des Quatre-Nations. Déjà le 30, 450 inscriptions étaient recueillies. Les nouveaux volontaires se présentèrent, le même jour, à l'Assemblée; ils étaient admis à prêter serment et à défiler dans la salle du Corps législatif.

L'un d'eux prit la parole [1] :

Législateurs.

Nous n'occuperons pas en longs discours des moments que vous employez pour le salut du peuple.

1. *Archives nationales*, AD XVIII c, 207, n° 16.

La section des Quatre-Nations nous a chargés de vous présenter ces quatre cent cinquante jeunes citoyens qui se sont enrôlés pour la formation de la compagnie qu'elle a eu l'honneur de vous présenter tout récemment.

Quelques intérêts particuliers avaient un moment suspendu leur ardeur. Elle s'est éveillée, elle s'est embrasée au péril qui menace la Patrie, et ce feu, qui brûle leurs cœurs, ne peut plus s'éteindre que dans le sang de nos ennemis communs. Ces braves compagnons de nos armes, ces jeunes défenseurs de notre Liberté ont désiré venir au milieu de vous, Législateurs, pour recevoir à l'avance le prix de leur courage. Ils vous regardent comme les pères du Peuple, et, quand ils volent défendre la famille entière, ils viennent vous jurer de revenir déposer les dépouilles de leurs adversaires, assez lâches pour croiser le fer de la tyrannie avec les armes de la Liberté, ou de mourir à leur poste pour un intérêt si pressant et pour assurer le bonheur des peuples.

Le besoin d'aller combattre s'est également fait sentir à tous les citoyens que nous avons l'honneur de vous présenter, mais s'est particulièrement communiqué à un grand nombre d'entre eux que la même profession a réunis, et qui, avant d'aller sur la brèche, désirent faire servir encore une fois leurs travaux et leurs veilles pour y arriver plus tôt. Ce sont des tailleurs; ils demandent le drap nécessaire pour habiller leur bataillon, ils demandent des armes, et ils vous promettent des bras prêts à renverser nos ennemis et qui seront toujours dirigés par leurs cœurs qu'enflamment l'amour de la Patrie et la cause de la Liberté.

Après ce discours, l'un des volontaires, Claude Bonnetan, déposait sur l'autel de la Patrie 4 livres 7 sols en numéraire pour les frais de la guerre.

Il n'a pu être retrouvé aucun des procès-verbaux de formation des compagnies, aucun extrait de ces procès-verbaux. Il résulte seulement des inscriptions du registre matricule du bataillon, — si toutefois les dates sont scrupuleusement exactes, — que :

La compagnie *Saucède*, 1re du bataillon, aurait élu ses officiers le 6 septembre, et ses sous-officiers le 14.

La compagnie *Sire*, 2e, aurait nommé ses capitaines le 1er septembre, ses sous-lieutenants le 2, et ses sergents et caporaux le 7.

Dans la 3e, compagnie *Chavagny*, les officiers seraient du 1er septembre, les sergents du 2, les caporaux du 3.

La compagnie *Saget*, 4e du bataillon, aurait constitué entièrement ses cadres le 7 septembre, de même que la compagnie *Aldebert*, ou 5e.

Cinq compagnies se trouvant formées, la section des Quatre-Nations, se basant sur l'article 9 de la loi du 28 juillet 1792, les réunit en bataillon.

Il fut procédé à cette opération le 16 septembre à l'abbaye Saint-Germain par les soins des citoyens Barbarin, Damarin et Rathier,

nommés commissaires à cet effet et qui furent assistés du citoyen Delagarde comme secrétaire greffier.

Avant la réunion en bataillon et l'élection de l'état-major, chacune des compagnies était ainsi composée en officiers :

1re compagnie.

Premier capitaine : Saucède (Pierre).
Second capitaine : Roux (Raphaël).
1er sous-lieutenant : Fernet (Jean-François).
2e sous-lieutenant : Sebert (Louis-Étienne).
3e sous-lieutenant : Lemoine (Guillaume).

2e compagnie.

Premier capitaine : Sire (Louis-François).
Second capitaine : Georget (Jean).
1er sous-lieutenant : Dufour (Augustin).
2e sous-lieutenant : Blerzy (Augustin-Étienne).
3e sous-lieutenant : Jacomin (Pierre).

3e compagnie.

Premier capitaine : Chavagny (Jacques-François).
Second capitaine : Villeneuve (Guillaume).
1er sous-lieutenant : Girardet (Pierre).
2e sous-lieutenant : Méry (Georges).
3e sous-lieutenant : Niquet (Sulpice).

4e compagnie.

Premier capitaine : Saget (Pierre).
Second capitaine : Bertrand (Louis).
1er sous-lieutenant : Morizot (Guillaume).
2e sous-lieutenant : Prévost (Jean-Charles).
3e sous-lieutenant : Péchegnier (Étienne-Balthazar).

5e compagnie.

Premier capitaine : Aldebert (Jean-Baptiste).
Second capitaine : Coligny (Auguste).
1er sous-lieutenant : Sarreau (Jean-Claude).
2e sous-lieutenant : Sedaine.
3e sous-lieutenant : Saint-Cyr (Laurent Gouvion, *dit*).

Après qu'il eut été procédé à son élection, l'état-major se trouva ainsi constitué :

Lieutenant-colonel en chef : Aldebert.
Lieutenant-colonel en second : Chavagny.

Adjudant-major : FERNET.
Quartier-maître-trésorier : MÉRY.
Adjudant : BOURDAUD (François).

Les officiers promus aux grades de l'état-major furent de suite remplacés dans leurs compagnies. Le capitaine en 2e Coligny devint le capitaine en 1er de l'ancienne compagnie Aldebert; le sous-lieutenant Gouvion-Saint-Cyr fut élu capitaine en 2e. Dans la compagnie Chavagny, le capitaine en 2e Villeneuve devint en 1er, et le sous-lieutenant Girardet capitaine en 2e.

De même que pour les compagnies, il n'a été retrouvé ni procès-verbaux entiers ni extraits partiels pour la constitution de l'état-major et les nouvelles élections qu'elle nécessita dans certaines compagnies.

Le « bataillon de Chasseurs républicains des Quatre-Nations » demeura quinze jours à Paris après sa constitution définitive. Ce retard dans la mise en route fut causé par la difficulté de l'armer. Le Ministre de la Guerre écrivait à ce sujet le 22 septembre 1792, au citoyen Dugazon [1] :

La quantité de citoyens qui se dévouent à la cause de la Liberté et de l'Égalité surpassant infiniment le nombre des armes à distribuer, le Ministre de la Guerre propose aux 750 citoyens réunis au camp de la section des Quatre-Nations d'armer les premiers rangs de mousquetons, les deuxièmes, troisièmes et même les quatrièmes, s'ils le veulent, de piques, pistolets et poignards, de les équiper et de les faire partir sur le champ pour la défense de la Patrie.

Le bataillon fut donc armé tant bien que mal, et, enfin, le 29 septembre, le Ministre de la Guerre prescrivait que son départ aurait lieu le 3 octobre pour l'armée du Rhin ; il devait se rendre à Phalsbourg et y arriver le 15 octobre [2]. A son arrivée, il fut dispersé en des cantonnements dans les environs ; mais un ordre du 1er novembre prescrivit sa réunion à Phalsbourg le 7 pour partir le 11 à destination de Landau.

« Le bataillon dont je faisais partie, dit le maréchal Gouvion-Saint-Cyr [3], levé, organisé et armé à Paris en troupe légère, fut dirigé sur

1. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale, registre du Ministre de la Guerre du 3 au 25 septembre 1792.

Dugazon était « aide de camp, attaché au Département de la guerre pour suivre dans les sections de Paris la plus prompte exécution de toutes les mesures relatives au service (Léon HENNET, *État militaire de France pour l'année 1793*, p. 2).

2. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale, cahier de signatures du Ministre, septembre 1792.

3. *Mémoires sur les Campagnes des armees du Rhin et de Rhin et Moselle de 1792 jusqu'à la paix de Campo-Formio*, Paris, Anselin, 1829, t. I, p. 6 et suiv.

l'armée du Rhin; nous arrivâmes à Mayence vers le milieu de novembre. Après un séjour de quarante-huit heures, nécessaire pour changer notre armement qui était défectueux, sans égard pour notre manque d'instruction, nous fûmes en qualité de chasseurs à pied placés à l'avant-garde de l'armée commandée par le colonel Houchard; nous le joignîmes sur la rive droite du Rhin à Ussingen, dans le pays de Nassau.....

Pour éviter d'être tourné en partie par les troupes du duc de Brunswick, Custine dut faire faire un changement de front à son armée.

« L'arrière-garde [dès lors] commandée par le colonel Houchard eut à se retirer d'Ussingen par des chemins effroyables qui, à l'époque du 20 novembre, ne sont presque plus praticables dans ce pays. Cette arrière-garde marcha donc toute la nuit, quatorze à quinze heures, pour arriver à Hombourg, c'est-à-dire pour faire quelques lieues. Houchard était arrivé avant elle et ne savait à quoi attribuer ce retard; il alla à sa rencontre et la trouva dans un état déplorable, en dispersion presque totale, toutes les armes mêlées, et formant une queue de près de 2 lieues. Malgré son impatience et son empressement, il fallut la journée entière pour la rallier et la mettre ensemble; si dans la matinée elle eût été rencontrée par deux escadrons ennemis, je ne sais ce qui en serait arrivé.....

« Le 25 novembre, des fourrageurs furent enlevés entre Hombourg et Francfort. Quelques hommes qui échappèrent vinrent porter l'alarme dans cette première ville, où se trouvait le quartier général de Houchard, qui fit battre sur-le-champ la générale pour rassembler son avant-garde, ne doutant pas qu'il allait être attaqué aussitôt, mais il n'en fut rien. L'ennemi ne chercha pas à profiter du désordre qu'il avait mis parmi nos fourrageurs.....

25 novembre 1792. — Hombourg.

Antoine (Jean), chasseur, prisonnier de guerre.

« Cependant, le lendemain, l'avant-garde partit de Hombourg pour se réunir sur un plateau situé en avant et à gauche d'Ober-Ursel, où elle bivouaqua, la droite à ce dernier endroit et la gauche aux montagnes..... Notre avant-garde se composait de deux bataillons : le 1er du Jura et celui des chasseurs de Paris, du 2e régiment de chasseurs à cheval, et de trois ou quatre autres escadrons appartenant à divers régiments. Elle avait en outre une compagnie d'artillerie à cheval et une demi-compagnie à pied de la même arme au village d'Ober-Ursel.

« Dans la matinée du 2 décembre, le général prussien, prince de

Hohenlohe-Ingelfingen, qui depuis quelques jours s'occupait de chercher un chemin par lequel il pût parvenir à tourner la position du colonel Houchard, qu'il ne voulait pas attaquer de front, déboucha enfin entre neuf et dix heures sur la gauche de la position de notre avant-garde, tandis qu'une autre colonne prussienne tentait de se porter sur sa droite, par le village d'Ober-Ursel, qu'elle essaya vainement d'enlever. Mais après l'échange de quelques coups de canon avec les troupes du prince de Hohenlohe, le colonel Houchard ordonna la retraite de son artillerie et de son infanterie qu'il protégea avec sa cavalerie... Il se retira sans pertes sur la rive droite de la Nidda, et prit position à la gauche de la division du général Nevinger, près du village d'Eschborn.....

2 décembre 1792. — Ober-Ursel.

Sarreau, sous-lieutenant, coup de feu au bras droit et prisonnier de guerre.
Lamiré (Jean), chasseur, prisonnier.
Corard (Jean), chasseur, coup de feu à la cuisse gauche et prisonnier.
Husson (Jean), caporal, prisonnier.
Gobert (Pierre-François), chasseur, prisonnier.
Conelier (Raymond), chasseur, prisonnier; rendu, 2 juin 1795.
Véron (Jules-François), chasseur, prisonnier.
Maillard (Pierre), chasseur, prisonnier.

« La retraite s'exécuta avec lenteur et beaucoup d'ordre, l'ennemi ne jugeant pas à propos de presser l'armée française et se contentant de la suivre à quelque distance. Le général en chef Custine se montrait souvent aux troupes; quelquefois il les arrêtait dans leurs marches et les faisait former en carré pour les haranguer à la manière des anciens, ce qui arriva une fois à notre bataillon. Il nous vanta beaucoup son expérience, acquise en Amérique, et appuya surtout sur ses trois campagnes, ce qui était quelque chose, car dans l'armée française il ne se trouvait personne qui en eût fait une. Il n'insista pas moins sur son entier dévouement à la cause de la Liberté, enfin sur tout ce qu'il croyait propre, je ne dirai pas à lui gagner la confiance du soldat, car il l'avait entièrement, mais à la lui conserver.....

« L'armée repassa sur la rive gauche du Rhin, sans qu'il survînt d'accidents..... »

Custine s'était donc retiré sur Mayence, abandonnant toute la rive droite du Rhin à l'exception de Kastel, qui forme l'un des faubourgs de Mayence, et les villages de Kostheim et de Hochheim.

Dans les « nouveaux cantonnements fixés le 5 décembre » le

bataillon de Chasseurs de Paris figure parmi les troupes postées à Hochheim.

Dans une affaire d'avant-postes du 8 décembre, le chasseur Auguste-François *Noirot* reçut plusieurs coups de sabre au bras droit.

Les Prussiens enlevaient Hochheim le 14 décembre, mais, le 1er janvier 1793, les Représentants du peuple commissaires de la Convention, Reubell, Merlin de Thionville et Haussmann, entraient à Mayence, et Custine voulut leur offrir une représentation guerrière. A cet effet, il décida la reprise du poste d'Hochheim : elle fut effectuée le 3 janvier. Il y fut établi, sous les ordres du général Sédillot, un petit corps de troupes dont fit partie le 1er bataillon de Chasseurs de Paris.

Le froid était devenu très vif, le Rhin charriait, il avait fallu lever le pont de bateaux et interrompre les communications avec les troupes placées sur la rive droite ; aussi les Prussiens songèrent-ils immédiatement à rentrer en possession d'Hochheim, assurés, qu'ils étaient, du succès. Le roi Frédéric-Guillaume choisit pour cette opération le 6 janvier, « jour des Rois ». Les Français d'Hochheim, accablés par le nombre, durent battre en retraite.

6 janvier 1793. — Hochheim.

Aldebert, chef de bataillon, coup de pistolet au travers de la poitrine.

Tangy (Louis), chasseur, coup de feu à la joue gauche.

Lebrun, fourrier, blessé ; sans nouvelles depuis.

Noirot (Augustin-François), chasseur, plusieurs coups de sabre au bras droit.

Malgré sa blessure, le commandant Aldebert était demeuré à la tête de sa troupe. Il soutint la retraite et ramena son bataillon en bon ordre à Kastel.

Le 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris y demeura, et par suite de l'échec subi à Bingen par Custine (27 mars 1793) qui détermina l'investissement de Mayence, il se trouva bloqué dans la place.

Depuis le combat d'Hochheim, le bataillon avait eu quelques affaires d'avant-postes avec les Prussiens, au cours desquelles il subit quelques pertes :

10 janvier 1793. — Prévost (Brice), chasseur, disparu.
26 — — Chaignet, sergent-major, tué.
4 février 1793. — Gardet, chasseur, disparu.
23 — — Delmas (Jean), chasseur, coup de feu à la cuisse droite.

9 mars 1793.	—	Héricourt (Pierre), chasseur, disparu.
15 —	—	Versieux (Antoine), chasseur, disparu.
17 —	—	Petit (Jean), chasseur, tué.
—	—	Langevin (Louis), chasseur, tué.
21 —	—	Cartault (Jacques), chasseur, tué.
—	—	Blanchet, chasseur, disparu.
—	—	Moussu (René), chasseur, disparu.
23 —	—	Neulas (Léonard), chasseur, disparu.

Siège de Mayence.

Le siège de Mayence commença le 30 mars 1793.

L'état de la garnison, à la date du 31 [1], mentionne :

Volontaires nationaux.

1er bataillon des Amis de la République. —
Chef de bataillon : *Roche*.............................. 455 hommes

2e bataillon des Amis de la République. —
Chef de bataillon : *Bosson*.............................. 455 —

1er bataillon de Chasseurs républicains. —
Chef de bataillon : *Aldebert*.............................. 376 —

Le 1er bataillon de Chasseurs républicains fit partie des troupes de Kastel et prit une part prépondérante à la défense de Mayence. Les documents conservés font mention de lui à diverses reprises et souvent d'une manière élogieuse.

Sous l'énergique impulsion de son chef et de ses officiers, dans la sortie de la nuit du 10 au 11 avril, sur la rive droite du Rhin entre Mosbach et Biebrich, il fut des troupes qui gardèrent leur sang-froid.

Une sortie, à l'effet de ravitailler la place de fourrages et de viande, avait été décidée pour la nuit du 10 au 11 avril, sur la rive droite du Rhin, entre Mosbach et Biebrich, en trois colonnes, aux ordres des généraux Schaal, Aubert du Bayet et Meusnier. C'est l'opération qui, dans l'historique du siège de Mayence, porte le nom de « sortie de Mosbach ».

Meusnier avec la garnison de Kastel avait pour mission de s'emparer de Kostheim et de diriger une fausse attaque sur Hochheim ; Schaal était chargé d'enlever la « Redoute de gauche » construite par les Hessois derrière la tour de Mosbach ; du Bayet devait s'avancer jusqu'au moulin de Biebrich, remonter le Salzbach et se porter sur

1. *Archives historiques de la guerre*, Mémoires historiques, armée du Rhin, nº 46 : Journal de la défense de Mayence pendant le blocus et le siège de 1793, rédigé par le général d'Oyré.

Mosbach afin de tourner les redoutes hessoises « de gauche » et « du centre ». Si l'opération était couronnée de succès, l'armée d'investissement se trouverait coupée de ses magasins de Mosbach et de Biebrich, et peut-être pourrait-on capturer aussi les dépôts de Flörsheim et de Rüsselheim.

La colonne Meusnier atteignit en partie le but proposé et elle ramena à Kastel du vin, des provisions de tout genre et 125 vaches.

Mais les expéditions dirigées par Schaal et Aubert du Bayet furent moins heureuses. Cette dernière colonne d'abord remporta quelques succès; marchant sans tirer et baïonnette en avant, elle surprit le moulin de Biebrich, passa le Salzbach et, remontant la rive droite de ce cours d'eau, arriva jusqu'à la hauteur de Mosbach sans avoir été découverte. C'est alors qu'une sentinelle prussienne postée à l'un des ponts sur le Salzbach, entendant du bruit, déchargea au hasard son fusil, et le coup tua un des soldats de l'avant-garde française. La panique se répandit aussitôt dans la colonne; les hommes de la queue tirèrent sur ceux du centre, ces derniers sur les rangs de tête.

En vain, le général et ses aides de camp, des officiers des troupes engagées tentèrent d'arrêter la confusion; les soldats épouvantés continuaient à se fusiller les uns les autres; le feu sur Biebrich des batteries de l'île Saint-Pierre, destiné à faciliter l'attaque, vint encore augmenter la terreur. L'ordre fut alors donné de repasser le Salzbach et l'on rallia la colonne à l'abri d'un escarpement; elle rentra dans Mayence.

Le bataillon de Chasseurs républicains fut accusé d'être au nombre de ceux qui, lorsque la panique éclata, tirèrent sur les troupes qui se trouvaient en avant d'eux, augmentant la confusion et amenant la ruine des espérances fondées pour l'heureux résultat de la sortie. Mais l'enquête prescrite par le général en chef détruisit les accusations, et réparation publique fut faite au bataillon.

Ordre du 12 avril 1793[1].

... L'Armée qui a fait une sortie la nuit du 10 au 11 devait s'immortaliser par le succès certain qu'elle courait d'après le plan et les manœuvres que le général du Bayet avait soumis au Conseil de guerre, mais le désordre causé par l'impatience, l'insubordination ou la lâcheté de quelques individus, a fait manquer l'opération, presqu'au moment de son succès; on a dénoncé déjà plusieurs coupables de ces graves délits militaires; le Conseil de guerre a créé un tribunal pour les juger; il invite les braves militaires qui ont connaissance des auteurs du désordre commis dans ladite nuit du 10 au 11, de lui en

1. *Archives historiques de la guerre*, livre d'ordres de la place de Kastel.

faire le rapport par écrit, afin de ne point laisser impuni un crime qui a causé la perte de tant de braves soldats et la chute du projet si heureusement combiné.....

Ordre du 13 avril 1793[1].

... Sur les plaintes portées contre le bataillon des Chasseurs républicains dans la sortie du 10 au 11; le Conseil de guerre a fait examiner par le citoyen Vimeux, chef de brigade, les munitions et les armes de ce bataillon pour savoir par l'inspection des armes et des cartouches, s'il avait fait feu; d'après l'examen que ledit citoyen en a fait et le compte qu'il en a rendu au Conseil, il résulte que le bataillon a encore le complet de sa cartouche et que rien dans les armes n'annonçait qu'il avait tiré; en conséquence, le général en chef fera punir comme calomniateurs tous ceux qui tiendront des propos contre ce bataillon, ni contre tout autre; il renouvelle l'ordre d'hier à tous ceux qui auraient des dénonciations à faire, de les lui donner par écrit pour faire punir par le tribunal établi pour les délits militaires tous ceux, qui se sont rendus coupables de faute commise dans la sortie du 10 au 11 de ce mois.....

Dans cette sortie du 10 au 11 avril le bataillon combattit à Biebrich et perdit :

Ausane, sergent, tué.
Barthélemi (Alexis), chasseur, tué.
Chalinet (Charles), caporal, tué.
Maureault (Pierre), chasseur, tué.
Beaudrie (François), chasseur, tué.
Davin (Étienne), chasseur, tué.
Mercier (Jean-Baptiste), chasseur, tué.
Pillot (Alexis), chasseur, blessé à la main gauche.
Motté (Antoine), chasseur, blessé mortellement.
Rousseau (Jean-Prix), chasseur, tué.
Philippaux (François), chasseur, bras gauche emporté par un boulet et coup de feu à la jambe gauche.
Poncet (André), chasseur, tué.
Lecomte (Denis), chasseur, tué.
Gillot (François), chasseur, coup de biscaïen à la jambe.
Bastien (Marie), chasseur, coup de boulet à l'épaule.
Martin (André), chasseur, coup de feu au bras.
Chabaud (Damiens), chasseur, tué.
Prévost, sous-lieutenant, coup de mitraille à la cuisse gauche.

Le bataillon était à Kostheim ; le 25 avril, il reçut l'ordre particulier d'aller camper près le fort de Mars, établi sur la rive du Rhin, presqu'au confluent du Mein. Et le 1er mai[2] :

1. *Archives historiques de la guerre*, livre d'ordres pour la place de Kastel, et reg. 23[4] : Journal des ordres donnés à l'état-major général à commencer du 29 mars 1793, p. 19.

2. *Archives historiques de la guerre*, livre d'ordres pour la place de Kastel.

... Le bataillon des Chasseurs de Paris portera sa garde du camp au petit pont à la gauche; il la composera d'un nombre d hommes suffisant pour pouvoir avoir des sentinelles sur le derrière, le long du Rhin.

Le commandant se fera rendre compte des motifs qui ont engagé le commandant à la garde du camp de n'avoir pas, la nuit passée, placé de sentinelle, de façon que l'adjoint aux adjudants généraux est entré de plain-pied dans son camp, sans être reconnu.....

L'ordre du lendemain, 2 mai, emploie le bataillon aux travaux de Kostheim. D'après la situation de la garnison de Mayence au 6 mai, il fait toujours partie des troupes de Kastel, est caserné au fort de Mars et compte 565 hommes à l'effectif (au lieu de 376 au 31 mars) savoir : 25 officiers, 458 hommes de troupe présents, 79 aux hôpitaux, 3 congédiés ou détachés.

Dans la matinée du 3 mai, les Prussiens s'étaient emparés de Kostheim. Cinq jours après, le 8 mai, les troupes de la défense se portèrent sur Kostheim pour reprendre la position. Les bataillons de grenadiers qui participaient à l'attaque, au lieu de seconder le mouvement, prennent la fuite. Les exhortations sont vaines d'abord ; enfin, ils finissent par écouter l'appel qui leur est fait; ils s'enhardissent, rentrent dans Kostheim, et la victoire couronne les armes républicaines. L'attitude du bataillon de Chasseurs républicains, l'héroïsme particulier de quelques-uns de ses officiers et chasseurs avaient permis d'attendre le retour des grenadiers et d'assurer le succès. Avec 80 hommes le capitaine *Coligny* avait enlevé de vive force le village de Kostheim défendu par 3,000 Prussiens.

Le général d'Oyré écrit dans le *Journal de la défense de Mayence* [1] :

Dans la nuit du 7 au 8 l'ennemi a continué le travail de ses batteries, celle derrière Sainte-Croix a été en état de tirer le lendemain matin. Le 8, à 2 heures du matin, l'ennemi attaqua vivement Kostheim, après nous avoir fait abandonner les retranchements en avant qui étaient encore très imparfaits. Il força le village, arbora sur les ruines du clocher un pavillon blanc, qui fut bientôt abattu d'un coup de canon, et s'avança sur les retranchements à la tête des flaques qui n'étaient rien moins qu'en état de résistance. Après avoir été repoussé cinq fois, il revint encore à la charge. Nos gens commençaient à se rebuter ; des grenadiers même balançaient à se rallier, lorsque des volontaires de Paris s'élançant hors du retranchement foncèrent sur l'ennemi avec la baïonnette, le forcèrent à lâcher prise et à évacuer le village, que nous occupâmes de nouveau. On éleva en avant de sa tête du côté de Hochheim une ligne de retranchement à 200 toises de la batterie des ennemis à la Tuilerie.

La perte des ennemis a dû être considérable; ils n'avaient jamais montré autant d'acharnement.

1. *Archives historiques de la guerre.*

Les ordres de la place de Kastel sont plus explicites et relatent en détail la part prise à l'affaire par le bataillon, qui dans cette action s'est couvert de gloire :

Ordre du 8 mai 1793.

Supplément à l'ordre.

Le Général, après avoir éprouvé l'affliction la plus sensible de voir le poste de Kostheim abandonné un instant par les troupes qui le gardaient, a été bien dédommagé par la bravoure de celles qui l'ont repris ; il s'empresse de rendre la justice qui est due au bataillon des Fédérés, qui s'est porté au village avec son drapeau, accompagné d'une partie des Chasseurs républicains et de cinquante tirailleurs de bonne volonté de divers corps. Un autre bataillon, entré à leur suite et retiré peu après, a rendu un instant incertain le succès de l'attaque, mais au moment où le Général faisait ses efforts pour obtenir des grenadiers de retourner au village, quatre ordonnances successives envoyées par le bataillon des Fédérés avec les instances les plus déterminantes à leurs frères d'armes de venir assurer leur victoire, a enfin décidé le retour des troupes et la possession solide de Kostheim.

Le Général doit surtout rendre hommage à la bravoure héroïque des citoyens Beaupuy, *Coligny, Flers, Livernon, Le Bègue*, les quatre derniers du bataillon des Chasseurs républicains, et un autre du même bataillon de la compagnie de Roux; ce petit nombre de braves a marché l'épée à la main contre cette colonne d'ennemis, qui s'avançait vers les lignes du fort de Mars, et les a décidés à la retraite.

Le Général s'attend à une nouvelle attaque; il conjure ses frères d'armes de faire attention que la canonnade qui précède toujours n'est qu'un vrai bruit. L'expérience nous apprend que le nombre des hommes blessés par le feu est extrêmement petit. Les officiers doivent seulement veiller à ce que dans un instant les troupes soient placées de manière à n'être point exposées inutilement. Mais quand le feu cesse, que l'ennemi s'approche et que l'attaque commence, c'est alors que tout prête au développement le plus brillant de toute la valeur française; ils n'ont plus en tête que les vils satellites des despotes, et leurs baïonnettes sont dans leurs mains pour les immoler.

Oh ! combien sont infâmes ceux qu'une terreur panique portent à fuir au seul aspect de ces méprisables soldats! Français, comment se peut-il que vous ayiez parmi vous des hommes assez lâches, mais le vrai courage est incapable de manquer de patriotisme, les cœurs de la Liberté sauront seuls la défendre obstinément et ceux qui lâchent le pied ont dans le cœur l'amour de l'esclavage. Vrais Républicains, débarrassez-vous de ces faux-frères ; souvenez-vous que la loi ordonne à tout Français armé d'anéantir les fuyards; souvenez-vous que le meurtre d'un lâche est un acte légitime prévu par nos lois ; exercez la plus respectable des magistratures, et immolez sans justice les traîtres et les lâches, dont le mélange vous déshonorait.

MEUSNIER.

Le succès momentané de l'ennemi, le peu de résistance à l'attaque de ce matin peuvent lui suggérer l'idée d'emporter Kastel de vive force ; dans cette

supposition le Commandant de la place ordonne aux chefs de bataillon, aux officiers, sous-officiers et à tous les braves soldats de l'Armée de la République de rester à leur poste de bataille, de ne s'en éloigner sous aucun prétexte, de le défendre de leur épée et de leur baïonnette, et de n'y laisser entrer à quelque prix que ce soit les vils satellites des rois. L'expérience de tous les jours m'apprenant que c'est en vain que l'on cherche à rallier les fuyards et les lâches, les officiers doivent se dispenser de prendre ce soin qui par eux-mêmes servirait de prétexte à tous ceux qui voudraient quitter leur poste; il faut donc laisser mourir ces Jean-foutres dans la honte et l'opprobre, et nous, amis, périr glorieusement, s'il le faut, pour le salut de notre patrie.

BEAUPUY.

Le futur général Damas avait entrepris un *Journal de guerre du blocus et siège de Cassel, commencé le* 18 *mars* 1793 [1]. Dans la deuxième partie : Notes pour servir à continuer les deux cahiers du journal du siège et blocus de Mayence et Cassel », il a consigné :

Le 8 mai. — Attaque générale le matin depuis Biebrich jusqu'à Kostheim ; grand feu de toutes les batteries de la hauteur sur nos avant-postes; cavalerie ennemie légère descendue dans la plaine; nos postes reployés un moment; Kostheim attaqué et repris par des forces supérieures; l'ennemi s'avance jusque sous le boyau de communication près le fort de la République; action héroïque des citoyens Beaupuy, *Coligny* et quatre autres; l'ennemi, chassé par le canon de la redoute, fait demi-tour à droite; on envoie 50 tirailleurs à leur suite dans le village, ils sont appuyés par le bataillon des Fédérés et des Chasseurs républicains qui reprennent le village et s'y maintiennent seuls; ils envoient demander du renfort au général qui le propose aux grenadiers, qui disent que l'on ne peut y rentrer parce que l'ennemi avait détruit les ouvrages et que le canon en empêchait l'approche; le général envoie son aide de camp reconnaître l'emplacement; il en rend compte au général qui fait renforcer la garnison; l'ennemi, de ses batteries de l'autre côté du Mein, tire sur le village tous les jours; le soir, le général fait tendre des toiles à toutes les issues par lesquelles l'ennemi découvrait le village, ce qui l'a beaucoup surpris à la pointe du jour le lendemain.

Beaupuy aussi a laissé une sorte de journal des opérations sérieuses ou des événements auxquels il avait pris part : copie de lettres écrites par lui à sa famille ou à des amis, récits particuliers des combats les plus importants. Il a consacré un récit à la reprise de Kostheim [2] :

1. *Archives historiques de la guerre*, Mémoires historiques, Armée du Rhin, n° 44.

2. *Archives historiques de la guerre*, Mémoires historiques, Armée du Rhin, n° 45 : Journal du général Beaupuy sur le siège de Mayence (30 mars - 27 juin 1793).

Affaire du 8 mai.

Il est rare de voir deux affaires remarquables se suivre d'aussi près. Il n'y a eu que cinq jours d'intervalle entre celui du 3 Mai [1] et celui du 8. Chacun a son caractère particulier. Le premier prouve ce que produiront toujours la résolution et l'intrépidité d'un petit nombre de braves; l'autre ce que peuvent quelquefois l'audace et la contenance. Il y a beaucoup de probabilités que l'ennemi s'attendait à de grands résultats sur l'attaque du 8; les généraux étaient sur la hauteur, et le roi lui-même; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils déployèrent une grande partie de leurs moyens : leurs grenadiers, leur artillerie, leurs cuirassiers, tout fut mis en œuvre; leurs projets ne se bornaient probablement pas à la prise de Kostheim; aussi jamais le fort de Mars et Kastel ne furent plus en danger. L'attaque commença par le carillon de toute leur artillerie; M. [2] revenait de Kostheim après la canonnade de trois quarts d'heure; il se retourne et aperçut une foule de gens qui étaient déjà près de lui et qui se pressaient à l'entrée de la maison blanche, qui criaient que l'ennemi était dans l'endroit et qu'il les poursuivait. « Eh bien! leur cria-t-il, « est-ce une raison pour fuir? Ne pouvez-vous envisager ces habits bleus que « de loin? Allons, rentrez, rentrez, soyez donc Républicains; faites face à des « esclaves »; c'était en vain, personne ne l'écoutait, personne ne l'appuyait, plusieurs fois il est au moment d'être culbuté; il ne rentre qu'avec beaucoup d'efforts, et en présentant la pointe de son épée, envisageant les suites funestes de cette nouvelle attaque. Le danger courait sur le fort de Mars et Kastel; M. ne voit d'autre ressource que dans l'audace, il se retourne vers le brave *Coligny*, capitaine dans les Chasseurs républicains, le seul qui fût avec lui sur le revers de la tranchée et le seul qui ne l'eût pas quitté. Il regarde, il l'entend: « Allons, commandant, s'écria-t-il, fonçons sur ces bougres-là. » A l'instant, il marche sur cette colonne l'épée à la main, tandis que *Flers*, *Livernon* et *Le Bègue*, chasseurs dans le même bataillon, continuaient à tirer du fond de la tranchée d'où ils incommodaient les tirailleurs prussiens.

Ce mouvement imprévu, cette attitude nouvelle en imposent à l'ennemi; il hésite, il s'arrête. Alors M. élève son chapeau à la pointe de son épée et crie : *Vive la Nation !* à la satisfaction de tous ceux qui étaient derrière nous, de voir cette colonne tourner le dos; c'était remporter la victoire. En vain, deux officiers à cheval s'agitent beaucoup, traitent leurs soldats de *hunds*, font entendre des *sacrement,* rien ne peut les arrêter, et ils rentrent dans Kostheim dans le plus grand désordre. Pendant ce temps-là, le feu de nos lignes continuait, mais, la colonne étant rentrée, il ne produisait plus d'effet : les Saxons étaient couverts par des murailles, c'était beaucoup de balles perdues, et la fumée gênait encore le tir de notre artillerie. Le commandant en rentrant dans les lignes n'eut rien de plus pressé que de le faire cesser, et nos canonniers eurent alors leurs succès ordinaires.

Nos cartouches étaient épuisées, mais l'ennemi ne paraissait plus; son feu avait cessé du côté de Kostheim; les batteries de l'autre côté du Mein conti-

1. A laquelle le bataillon de Chasseurs de Paris ne prit pas part.
2. Initiale du prénom du général : Michel. C'est ainsi que Beaupuy se désigne lui-même dans son Journal.

nuaient seulement de tirer, mais sans beaucoup de fumée. Alors M.. trouvant le moment favorable, demanda des hommes de bonne volonté pour aller tâter l'ennemi. Cinquante volontaires de tous les bataillons de la garnison se présentent et partent sur-le-champ. Ils suffisaient pour éclairer notre attaque, mais non pour reprendre Kostheim. C'était au bataillon des Fédérés, à une partie des Chasseurs républicains et à une portion du 3e régiment de grenadiers qu'appartenait cette gloire. Ils arrivèrent et reprirent ce poste à la baïonnette.

8 mai 1793. — Reprise de Kostheim.

Aventin (Jacques-Aventin Benoist, *dit*) chasseur, coup de feu à la jambe gauche.
Billard (Louis), chasseur, tué.
Georges (Nicolas), chasseur, tué.
Vaugant, chasseur, tué.
Legendre (Luc), chasseur, coup de biscaïen au bras droit.
Joint (Joseph-Gilles), chasseur, coup de biscaïen à l'estomac.
Georget, capitaine, éclat de bombe aux reins.

Quotidiennement une effroyable canonnade était échangée entre assiégés et assiégeants, et Kostheim particulièrement était l'objectif. A certains jours, la position se voyait criblée de bombes et d'obus envoyés par les batteries de Schönfeld; les canons prussiens tiraient sur tous ceux que leurs pointeurs découvraient hors des maisons ou des postes; un seul était visé, et un boulet de 27 lui était envoyé. Kostheim enfin servait jour et nuit de cible et comme d'exercice aux artilleurs prussiens. Le dimanche seul était jour de sorte d'accalmie, grâce aux devoirs religieux et aux offices que remplissaient et suivaient rigoureusement les assiégeants.

Aussi presque journellement le bataillon de Chasseurs républicains de Paris voyait-il quelqu'un des siens frappé :

4 avril 1793. — Courbois (Jean-Pierre), chasseur, tué.
14 — — Couteux (Jacques), chasseur, tué.
18 — — Tassin (Pierre), chasseur, tué.
19 — — Tartier (Louis), chasseur, contusion à la tête.
9 mai 1793. — Poutet (Pierre-Joseph), chasseur, disparu.
10 — — Augelard (François), chasseur, disparu.
— — Viennat (Joseph), chasseur, tué.
14 — — Roy (François), chasseur, coup de boulet au bras gauche.
15 — — Bidault (Jean-François), caporal, tué.
— — Jacomin, capitaine, blessé.
— — Fernet, adjudant-major, blessé; mort le 28.
24 — — Tisserand (Gabriel), chasseur, tué.
26 — — Bauchard (Jean-Jacques), chasseur, tué.

28 mai 1793. — Chavagny, lieutenant-colonel en second, coup de feu à l'épaule droite.
— — Lassus, sergent, tué.
29 — — Marque (Pierre), caporal, tué.

Dans la nuit du 30 au 31 mai, une nouvelle sortie fut effectuée sur la redoute d'Erbenheim. Le capitaine *Coligny*, à la tête d'un détachement, s'empara de la redoute, ainsi que deux canons et un obusier; mais encore cette fois les grenadiers refusèrent de marcher. Comme le 8 mai, les chasseurs du bataillon de Paris se distinguèrent particulièrement et ils auraient assuré le succès, si toutes les troupes avaient fait leur devoir.

Beaupuy signale encore le bataillon dans son journal à l'occasion de cette affaire :

Le 30 [*mai*]. — Dans la nuit du 30 au 31 une grande sortie s'effectue. Une partie réussit soit à Kastel, soit à Mayence; à Kastel, *Coligny* avec 250 hommes emporte la redoute qu'il était chargé d'attaquer, mais il n'y éprouve aucune résistance. Duclos, chargé d'en emporter une autre, n'est pas secondé. Les 300 grenadiers, à 15 ou 20 près, refusent de marcher. M. en arrête 18; il les conduit lui seul, avec 15 ou 16 hommes en prison à Mayence [1]. Marienborn est attaqué. Plusieurs officiers prussiens sont tués. L'affaire réussit en partie, mais la retraite se fait en désordre. Pascal, capitaine des Francs, sorti du 4e régiment de grenadiers, emporte lui quatrième une redoute.

31 mai 1793. — Prise de la redoute d'Erbenheim.

Valogne (Pierre-Charles), chasseur, coup de feu au bras droit et prisonnier ; rentré, mars 1794.

A la date du 1er juin, le bataillon était réduit à 535 hommes, dont 25 officiers, 333 sous-officiers et chasseurs seulement étaient présents ; 59 se trouvaient aux hôpitaux; le nombre des détachés, enfin, était monté de 30 à 118 : détachés comme infirmiers, dans les sapeurs de Mayence, la légion des Francs et les chasseurs de Cassel. Le bataillon est toujours à Kastel et au fort de Mars.

Non seulement le canon ennemi, le bombardement faisaient des ravages; mais « tous les jours, d'un bord à l'autre du Mein, les plus habiles tireurs des deux partis, cachés derrière les broussailles et les saules, échangeaient des balles... Tous les jours des blessés étaient transportés à Mayence et des morts jetés dans le Rhin [2]. »

1. Sur la plainte du général Meusnier et à sa demande, le Conseil de guerre de Mayence décida le 6 juin la dissolution des régiments de grenadiers et la rentrée des compagnies dans leurs corps respectifs.

2. Chuquet, *Mayence*, p. 214.

1er juin 1793. — PINCHON, sergent, prisonnier.
2 — (Dans une sortie), LE BÈGUE (Jean-Baptiste), chasseur, deux coups de feu à la cuisse gauche.
— — GEORGET, capitaine, coup de baïonnette au genou droit.
4 — — BAUCHARD (Antoine), chasseur, tué.
— — TRANCHEVAUX (Gabriel-François), chasseur, tué.
6 — — TEGETTE (Jean), chasseur, tué.
13 — — DROUIN (Christophe), chasseur, tué.
17 — (A Kostheim). — BLASSON (Jean-Baptiste), chasseur, tué.
— — CROISET (Jean-Baptiste), chasseur, tué.
— — DROY (Guillaume), chasseur, tué.
— — LEBRUN (François), chasseur, tué.
18 — — DIDIER (Jean-Bernard), chasseur, balle dans le bas-ventre.
19 — — MIRAILLE (Claude), chasseur, coup de feu au côté gauche.
21 — — MINGOT (Mathieu), chasseur, tué.
— — DUCHATEAU (Gilles), chasseur, tué.
29 — — LAFOSSE (Pierre-Philippe), chasseur, éclat d'obus au bras gauche.
— — MICHELET (Marcel), chasseur, tué.
30 — — NORMAND (Jules-Pierre), chasseur, éclat d'obus qui lui emporta le bras gauche ; mort.
1er juillet 1793. — ROUSSELET (Étienne-Julien), chasseur, tué.
2 — — NORMAND (Jean-Claude), chasseur, brûlures *dans un incendie causé par le bombardement.*
5 — — CLARINGUE (François), chasseur, balle près de l'œil droit.
8 — — GOGLIS (Pierre), chasseur, tué.
13 — — PAQUET (Louis-Julien), chasseur, blessé.

Après la mort du général Meusnier, Aubert du Bayet, selon les instructions du Conseil de guerre de Mayence, avait abandonné les îles ; puis Kostheim le fut dans la nuit du 7 au 8 juillet, enlevé par les Prussiens après une vive résistance. Selon ordre du 8 juillet[1] les Chasseurs de Paris sont employés dans les magasins des vivres, « sans pouvoir être distraits que par ordre du général en chef ».

Le siège durait depuis trois mois et demi : le bombardement qui fut terrible, les fusillades journalières, les privations n'avaient pas affaibli le moral de la garnison. Le Conseil de guerre n'oublia pas la fête anniversaire de la Fédération et il décida de la célébrer avec la pompe que les événements autorisaient[2]:

1. *Archives historiques de la guerre*, reg. 23 [4], p. 67.
2. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Rhin, reg. 23 *ter* : Registre des délibérations du Conseil de guerre établi à Mayence le 2 avril 1793, l'an IIe de la République française, époque à laquelle cette ville a été mise en état de siège.

Aujourd'hui, 11 juillet, le Conseil de guerre étant assemblé, il a été unanimement arrêté que le serment prescrit par la loi serait renouvelé le 14 juillet prochain par la garnison.

La présente séance ayant été levée à 8 heures du soir, tous les membres du Conseil ici présents ont alors arrêté et signé la présente délibération, les jour, mois et an que dessus.

D'Oyré, Vimeux, Chadelas, Gillot, Reubell, Ledieudeville, Schaal, Pierre Blanchard, Scheglinski, Chevalier, Simon [commissaire du Pouvoir exécutif].

Ce fut la seule affaire discutée à la séance de ce jour. Le lendemain, le Conseil de guerre décidait :

A la séance de ce jour, 12 du présent mois de juillet, le Conseil de guerre étant assemblé,...

Art. 3. — Sur la proposition du citoyen Merlin, le Conseil de guerre a arrêté que le général en chef serait invité à prévenir le général Kalckreuth de la cérémonie qui aurait lieu le 14 juillet pour le renouvellement du serment prescrit par la loi.

En exécution de la décision prise, un ordre qui fixa le programme de la cérémonie, fut donné à la garnison [1] :

Ordre du 13 juillet 1793.

Tous les Français doivent demain renouveler leur serment de fidélité à la Nation, suivant la loi de la Fédération. Quoique ceux qui composent l'Armée de Mayence donnent tous les jours de nouveaux témoignages de la fidélité de leur serment, ils n'en sont pas moins tenus à le renouveler au jour honorable et solennel du 14 juillet. Pour ne point déranger le service si important devant un ennemi si actif et entreprenant, le Général en chef ordonne qu'il sera député six hommes par bataillon ou régiment de troupes à cheval.

Savoir :

Un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sous-officier, un soldat, cavalier ou chasseur, et un officier ou sous-officier de l'état-major ;

Lesquels se rendront sans armes demain à 11 heures précises sur la place du château. La garnison de Mayence aura sa droite à la hauteur de l'église Saint-Pierre ; son front vers la place ; l'armée des camps et forts extérieurs après celle de Mayence, et enfin celle de Kastel, dépendances et île Saint-Pierre.

Toute la gendarmerie montera à cheval et formera un grand cercle autour de l'autel de la Patrie, pour maintenir l'ordre et la décence ; pendant cette auguste cérémonie, elle empêchera que qui que ce soit n'entre dans le cercle que ceux qui y sont invités.

Les commissaires Représentants de la Nation, ceux du Pouvoir Exécutif,

1. *Archives historiques de la guerre*, reg. 23⁴, p. 70-71.

les députés du Comité de Sûreté générale, ceux de la Municipalité et de l'État-Major Général de l'Armée et de la Place seront près de l'autel; les troupes formeront le second rang, et la gendarmerie, le troisième et dernier.

Au coup de midi, le serment sera prêté, et il sera fait une salve à poudre des canons de la place...

D'Oyré.

Kalckreuth ayant répondu favorablement, la fête fut célébrée. Le *Journal de la défense de Mayence* en rend ainsi compte [1] :

Le 14, le général ennemi répondit qu'il ferait interrompre le feu depuis 10 heures jusqu'à 1 heure et que l'armée assiégeante ferait de son côté des salves de réjouissance pour la prise de Condé, dont la garnison s'était rendue prisonnière de guerre le 9.

A 11 heures, le Général en chef, accompagné d'une partie des chefs de la garnison, se rendit au logement des Commissaires de la Convention nationale, qu'ils suivirent sur l'esplanade du château, où des détachements de tous les corps formaient un cercle autour de l'autel de la Patrie, sur lequel flottait le pavillon national.

Les administrations civiles invitées à la cérémonie se joignirent aux Commissaires et à la garnison. Le Général en chef, requis par les députés de la Convention nationale de porter le premier la parole, rappela à ses compagnons d'armes les preuves répétées de valeur, de constance et d'obéissance qu'ils donnaient depuis trois mois et demi, et après les avoir exhortés à bien mériter de la Patrie, il prononça et leur fit répéter le serment d'être fidèles à la Nation et à la Loi et de vivre libres ou mourir.

Le député Merlin parla ensuite dans le même sens, et le général du Bayet termina par un discours plein de chaleur et analogue à la circonstance.

A 1 heure, les ennemis se sont portés en force sur Weissenau avec du canon, des caissons et des fascines.

Le bataillon quitta le fort de Mars; le 20 juillet il était au camp d'Haupsteim. Ce fut sa dernière garnison à Mayence, qui capitula le 23 juillet 1793. Durant la dernière quinzaine du siège, il avait perdu :

14 juillet 1793. — Faussard (Guillaume), chasseur, tué.
19 — — Lagayege (Charles), chasseur, tué.
20 — — Guy (Étienne), chasseur, tué.
22 — — Robert (Denis-François), chasseur, tué.

Le 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris subit pendant le siège de Mayence des pertes importantes. Aux listes presque quotidiennes, il faut ajouter encore les sous-officiers et chasseurs tués, blessés ou disparus à des dates que les contrôles ou les certificats n'indiquent pas :

1. *Archives historiques de la guerre*, Mémoires historiques, Armée du Rhin, n° 46, p. 122-123.

Tués.

Cauch (André), chasseur.
Coutaut (Jean-François), chasseur.
Demange (Jean), chasseur.
Hennique (Thomas), chasseur.
Laescens (Henri), chasseur.
Morot, chasseur.
Praxe (Jean), chasseur.
Roze, chasseur.

Blessés.

Ackermann (Jacques-François), chasseur, coup de feu à la jambe gauche à la prise des îles du Mein.

Béranger, sergent porte-drapeau, coup de feu à la hanche droite et coup de sabre à la tête.

Bresson, chasseur, coup de feu à la jambe droite.

Brillaut, chasseur, blessé.

Detour (François), chasseur ; mort à sa rentrée en France.

Ganin (François), chasseur ; mort à Mayence le 8 septembre 1793.

Jacquinot (Charles), chasseur, blessé.

Lemadre, sergent-major, coup de biscaïen au côté gauche.

Disparus.

Jareaut (Jacques), chasseur.
Mourlan (Jacques), chasseur.

Armée de l'Ouest.

La garnison quitta Mayence en deux colonnes. La première colonne, dont fit partie le bataillon des Chasseurs républicains, sortit de la place le 24 juillet dans l'après-midi, avec armes et bagages, tambours battants, enseignes déployées. La condition imposée par le vainqueur était que les troupes françaises ne serviraient pas d'une année contre les Coalisés.

La première colonne passa par Landau, Strasbourg, Sarrelouis et enfin arriva à Metz, où les deux colonnes furent réunies. Le 1er août le Comité de Salut Public arrête que l'armée de Mayence serait dirigée sur la Vendée.

Le départ fut exécuté de suite, et sur son passage l'armée reçut des villes et de leurs habitants une réception enthousiaste et un accueil chaleureux : à Orléans, à Tours, à Saumur, à Nantes, où elle arriva le 5 septembre pour, avec l'armée des Côtes de Brest, opérer contre l'insurrection royaliste.

Dès le 8 septembre, les armées combinées se mettaient en marche, et le bataillon des Chasseurs républicains prenait part à la reprise de

Montaigu le 16 septembre, à la bataille de Torfou le 19, subit l'attaque des Vendéens à la sortie de Clisson le 22. Dans cette affaire, à trois reprises le commandant Aldebert, à la tête de 250 hommes, ouvrit la route contre les royalistes.

16 septembre 1793. — Montaigu.

Charau (Jules-François), chasseur, tué.

19 septembre 1793. — Torfou.

Labalte, caporal, tué.
Flers (Édouard) chasseur, tué.
Richard (Claude), chasseur, tué.

23 septembre 1793. — Clisson.

Leseque (Pierre), chasseur, coup de feu.
Péchegnier, sous-lieutenant, blessé ; mort le lendemain.
Vigeon (Jean), chasseur, disparu.

On trouve ensuite le bataillon à l'affaire de Mortagne le 15 octobre ; à la sanglante bataille de Cholet le 17, où il fut très éprouvé ; enfin le 27 octobre à la bataille de Laval, dite aussi la défaite d'Entrammes.

15 octobre 1793. — Mortagne.

Ricaud (Claude), chasseur, tué.
Boulogne (Jean-François), chasseur, tué.

17 octobre 1793. — Cholet.

Rochette (Guillaume), chasseur, tué.
Desigaut (Jean), caporal, tué.
Loiseau (Pierre), chasseur, tué.
Benisy (Joseph), chasseur, tué.
Senlis, sous-lieutenant, tué.
Valantin, sous-lieutenant, tué.
Sedaine, sous-lieutenant, tué.
Choupe, sergent-major, tué.
Dupuis (Jean-Baptiste), chasseur, tué.
Gauniet, chasseur, tué.
Hubert (Louis), blessé ; sans nouvelles depuis.
Lecomble (Léonard-Antoine), chasseur, coup de feu au cou.
Martinet (François-Alexandre), chasseur, coup de feu à la tête.
Lefebvre (Antoine-Charles), chasseur, blessé à la cuisse droite.
Horo (Jean-Rémy), caporal, coup de feu.
Courbette (Claude), chasseur, blessé.
Gerbaut (Pierre), chasseur, blessé.
Girardet, capitaine, coup de feu à la cuisse droite.
Pinel, sous-lieutenant, coup de pique au bas-ventre.

27 octobre 1793. — Laval.

CHAMON (Vincent), chasseur, tué.
RAVIER (Pierre), chasseur, tué.
BIGÉ (Étienne), chasseur, tué.
LÉGÉ (Louis-Victor), chasseur, tué.
FLAMAND (Pierre-Marie), chasseur, tué.
LAMBERT (Henri), chasseur, tué.
ALDEBERT, chef du bataillon, coup de feu à la jambe gauche, dans Château-Gontier, un des points où la lutte se terminant fut des plus acharnée.
LESEQUE (Pierre), chasseur, blessé.
SIRAND (François), chasseur, coup de feu à l'avant-bras gauche.

La défaite d'Entrammes fut très sensible à l'armée de Mayence. Le bataillon des Chasseurs républicains de Paris accusa le général Danican d'être l'un des auteurs de l'insuccès [1].

Après Entrammes, l'armée républicaine vint se remettre à Angers ; mais des nouvelles reçues sur la marche de l'ennemi ne lui permirent pas un long séjour. Elle reprit sa marche dès le 6 novembre et se dirigea sur Rennes, afin de prévenir la réunion des Vendéens avec les habitants du Morbihan qui n'attendaient que leur arrivée pour se soulever.

A Rennes même le séjour fut de deux jours, les 15 et 16 novembre. Le 17, les troupes républicaines se portaient à la rencontre des Vendéens. Le choc se produisit le 22 sur la route d'Antrain à Dol. Ce fut une déroute complète, et l'on revint sur Angers menacé d'un siège.

22 novembre 1793. — Antrain.

RIQUETTE (François), chasseur, tué.
L'ABBÉ (Antoine), chasseur, tué.
BRIOT (Antoine), chasseur, tué.
BERTHÉE (Pierre), chasseur, tué.
MONNET (Antoine), chasseur, tué.
COCHOIS (Claude), chasseur, tué.
DEBRAY (Jean), chasseur, tué.
BARRIÈRE (Barthélemy), chasseur, tué.
CHARLIER (Jacques), chasseur, tué.
PERRIN, sergent, tué.

L'armée républicaine se mit à la poursuite de l'armée catholique-royale, lorsque celle-ci eut levé le siège d'Angers. Le choc se produisit au Mans, le 12 décembre ; le lendemain la ville était prise, et

1. Ch.-L. CHASSIN, *La Vendée patriote*, t. III, p. 239.

'armée vendéenne, vaincue enfin, était vigoureusement poursuivie et, atteinte à Savenay, mise en complète déroute.

13 décembre 1793. — Le Mans.

Chaix (Michel), chasseur, blessé.
Leseque (Pierre), chasseur, blessé.

Les grandes opérations sont terminées. Le bataillon de Chasseurs républicains est envoyé se reposer à Nantes, où il se trouve au 4 février 1794; le 19 de ce mois, il est à Saumur, et il y demeure jusque dans les premiers jours de mars. Il vient alors dans l'arrondissement d'Angers et ne séjourne dans aucune des localités qu'il occupe. On le voit à Saint-Georges-sur-Loire le 4 avril; il livre un combat à Saint-Aubin-de-Luigné, le 6 avril, à Thouarcé, le 9; il combat encore les 6 et 8 mai; lorsque les rebelles forcent le 23 juin les postes de Faye et de Thouarcé, il prend part à la défense du Pont-Barré ce même jour, et enfin, à la retraite de Faye, le 27 juin, il perd ses contrôles et ses bagages et laisse un grand nombre des siens sur le champ de bataille.

6 avril 1794. — Saint-Aubin-de-Luigné.

Delmas (Jean), chasseur, coup de feu à l'épaule gauche.

9 avril 1794. — Thouarcé.

Lagoutte (Silvain), chasseur, tué.

6 mai 1794.

Mathurin (François), chasseur, tué.

8 mai 1794.

Martin (Antoine), chasseur, tué.

23 juin 1794. — Défense du Pont-Barré.

Rollet (Benoit), chasseur; coup de feu à la jambe droite.

27 juin 1794. — Retraite de Faye.

Roux, capitaine, tué.
Gardelle (François), chasseur, tué.
Lefèvre (Louis), caporal, tué.
Bedoin, sergent, tué.
Monnois (Silvain), caporal, tué.
Soudre (Jean), chasseur, tué.
Le Bœuf (Jules-François), chasseur, tué.

BERCHE (Philippe), chasseur, tué.
CHAPATIER (Charles-François), chasseur, tué.
DORMAL (Pierre), chasseur, blessé mortellement.
RÉAL (Antoine-Charles), caporal, tué.
CHAFARD (Joachim), chasseur, tué.
CLÉMENT (Pierre-Louis), chasseur, tué.
DELLERUE, chasseur, tué.
MAILLARD (Jean-Baptiste), chasseur, tué.
ROBIN (François), chasseur, tué.
LAFORÊT (Pierre), chasseur, tué.
DODIER (Hubert), chasseur, tué.
MATHÉE (Joseph), chasseur, tué.
LEFEBVRE (Charles), chasseur, tué.
VULDY, sergent, blessé; mort le 24 juillet.
CLÉMENT (François), chasseur, tué.
GIRARDET, capitaine, de nouveau coup de feu à la cuisse droite.

Le bataillon eut encore une affaire le 15 juillet 1794, et est envoyé au camp de Concourson, comptant à l'avant-garde légère de l'armée de l'Ouest. Dès le 26 juillet il s'y trouve; il y est encore au mois de décembre. Il ne reste cependant pas inactif; il fait des excursions et a des rencontres fréquentes avec les insurgés. Il livre un combat sanglant à Trémont le 3 août 1794; à Millé le 19 septembre, où il mit en déroute complète une colonne de 5,000 rebelles.

15 juillet 1794.

GENLIS, sous-lieutenant, tué.

3 août 1794. — Trémont.

SIRAU, sous-lieutenant, tué.
LECHAT, sous-lieutenant, tué.
L'ABBÉ (Pierre), chasseur, tué.
L'AGNON (Joseph), chasseur, tué.
MORLOT, sergent, tué.
MASOYER (Charles-François), chasseur, tué.
GIRAULT (Denis-Jules), chasseur, tué.
VERDET (Claude-Étienne), chasseur, tué.
GALICHET (Philibert-Antoine-Stanislas), chasseur, coup de feu à l'épaule gauche.

19 septembre 1794. — Millé.

SÉBERT, sous-lieutenant, tué.
MATHIEU (Jean), chasseur, tué.
LABORY, sous-lieutenant, blessé.

Le 18 août 1794, le quartier-maître trésorier du bataillon, Méry, adressait un contrôle à la Commission de l'Organisation et du Mouvement des Armées de terre. Il demandait qu'on lui accusât réception et terminait[1] :

« Depuis deux mois nous devions être amalgamés, et il n'en est maintenant plus question. Cependant un bataillon réduit à 117[2] chasseurs, tous exténués et réduits à aller à l'hôpital pour peu qu'on les laisse dans une pareille position, mérite qu'on s'occupe de lui, n'ayant pas surtout démérité de la Patrie. »

La Commission répondit à Méry, le 2 septembre[1], qu'il « était dans l'erreur. La République n'abandonne pas ainsi ses défenseurs. C'est au Représentant du peuple chargé de l'embrigadement pour l'armée que tu devais adresser tes observations. Tu peux donc réitérer ta demande auprès de lui et il y aura égard. »

En effet, Laignelot, Guyardin et Dornier avaient été envoyés à l'armée de l'Ouest le 17 août, et l'embrigadement était l'un des objets de leur mission. Le 1er septembre, Guyardin et Dornier ordonnèrent à l'agent supérieur de compléter les cadres dans le délai de quinze jours, et le 10 septembre, en rendant compte au Comité de Salut public, ils annonçaient que l'opération serait terminée dans la décade. Mais il n'existait de recrues que pour compléter onze cadres, et il y en avait soixante à remplir. Les Représentants demandaient donc l'envoi de réquisitionnaires, au nombre d'environ 15,000.

En attendant l'arrivée de ces recrues, ils forcèrent les agents supérieurs à travailler et à opérer l'encadrement qui n'était même pas commencé. Enfin, le 17 septembre, Guyardin, Dornier et Bézard partaient pour visiter les camps de l'armée de l'Ouest[3].

En arrivant au camp de Concourson, par un arrêté qui n'a pu être retrouvé, le représentant Guyardin, à défaut du complétement qui ne pouvait s'opérer, prescrivit que le bataillon serait formé comme les bataillons ordinaires de troupes légères, c'est-à-dire à neuf compagnies dont une de carabiniers, — les grenadiers de l'infanterie légère, — chaque compagnie dès lors commandée par trois officiers seulement : un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Le commandant en 2e Chavagny adressa à la Commission de

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. Nat., 1er bataillon de Chasseurs de Paris.

2. Ce chiffre est très au-dessous du réel ; le bataillon comptait alors 200 sous-officiers et chasseurs.

3. Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public avec la Correspondance officielle des Représentants en mission*, t. XVI, p. 174, 460, 625, 742, 785.

l'armée de terre un état du corps réorganisé. Cet état n'est pas daté et il ne se trouve pas de lettre d'envoi. La date de la réorganisation ne peut donc être précisée; le seul point acquis est qu'elle est antérieure au 30 septembre et de quelques jours seulement.

Au mois de décembre 1794, le bataillon quitta le camp de Concourson et fut dès lors employé à des courses dans le département de Maine-et-Loire, livrant combat le 11 décembre 1794 et le 31 janvier 1795 dans des localités inconnues; le 18 avril à Chemillé. Il vint ensuite occuper Durtal.

11 décembre 1974.

Laligand (Pierre), chasseur, tué.

31 janvier 1795.

Barsolle (Pierre), caporal, tué.

18 avril 1795. — Chemillé.

Laigle (Charles), chasseur, tué.

Durant son séjour à Durtal, le bataillon se fit remarquer par sa conduite et sa tenue. Le commandant en ayant rendu compte au général en chef, celui-ci lui répondit [1] :

ARMÉE DES CÔTES DE CHERBOURG.

Au quartier général d'Alençon le 15 messidor an III (3 juillet 1795).

Le Général en chef de l'Armée des Côtes de Cherbourg au citoyen Aldebert, commandant le bataillon des Chasseurs de Paris.

J'ai reçu, Citoyen, vos lettres du 10 (28 juin). J'ai vu avec intérêt et satisfaction le certificat de la bonne conduite que le bataillon a tenue à Durtal, je vous en félicite. Je n'attendais pas moins d'un bataillon commandé par un brave militaire, ami de l'ordre et de la discipline. J'espère que vous serez aussi bien traités à La Flèche qu'à Durtal.

Aubert du Bayet.

De Durtal, le bataillon fut envoyé à La Flèche, ainsi que le porte la lettre du général en chef Aubert du Bayet. Quant au dépôt, d'abord établi à Chinon, il était passé à L'Isle Bouchard au mois de mai 1794 et enfin transféré à Doué. Le commandant Aldebert avait demandé qu'il fût réuni à la portion principale du bataillon à La Flèche ; le général Caffin, sous les ordres duquel le corps se trouvait depuis un

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Aldebert.

an, refusa la demande. Le commandant en référa au général Canclaux, qui avait le dépôt sur le territoire de son armée; mais Canclaux approuva le refus opposé par le général Caffin et il notifia ce refus d'une manière flatteuse[1] :

ARMÉE
DE L'OUEST.

A Nantes, le 8 thermidor l'an troisième
(5 avril 1795).

Le Général en chef de l'Armée de l'Ouest au citoyen Aldebert, commandant le 1er bataillon des Chasseurs de Paris.

Citoyen, je ne puis qu'approuver le général Caffin de n'avoir pas donné au dépôt que vous avez laissé a Doué, l'ordre de vous aller joindre à La Flèche. Les services du bataillon que vous commandez me sont trop nécessaires pour que je consente à m'en priver. J'espère que je ne tarderai pas à vous voir vous rapprocher de moi. Je ne donnerai donc pas l'ordre que vous demandez; ce sont des courses et des dépenses inutiles qu'il faut épargner à ce détachement.

Le Général en chef,
CANCLAUX.

Le séjour à La Flèche dura jusqu'à la fin d'octobre 1795.

ARMÉE
DES CÔTES DE CHERBOURG.

Au quartier général à Angers le 4 brumaire an IV
(26 octobre 1795)[2].

Il est ordonné au chef de bataillon Aldebert de partir avec son bataillon, deux pièces de canon et quatre caissons, pour se rendre au Lion d'Angers, où il restera jusqu'à nouvel ordre. A son arrivée, il prendra le commandement de ce poste. Il s'entendra avec celui qui en ce moment le commande pour prendre de lui tous les renseignements et indices nécessaires à connaître et défendre la place; il fera parquer ses pièces sur la place, il s'entendra avec les officiers d'artillerie et le citoyen Danvers, capitaine du 3e bataillon de Seine-et-Oise, pour faire établir par les canonniers des plates-formes aux endroits les plus avantageux, soit pour battre en front, soit pour battre au flanc. Dans un cas d'attaque, il fera porter ses pièces aux endroits les plus menacés et aura surtout soin de ménager les munitions et ne tirer qu'à mitraille. Le général s'en rapporte au zèle et aux connaissances du chef de bataillon Aldebert pour maintenir l'ordre et la discipline dans le cantonnement.

Par ordre du général commandant la division :

L'adjudant général,
MALHER.

Tout l'an IV fut passé au Lion d'Angers :

A en juger par les inscriptions du registre matricule, l'organisation de septembre 1794 n'aurait été que provisoire, et l'organisation défi-

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Aldebert.
2. *Idem in ibidem.*

nitive fut opérée au Lion d'Angers le 1er germinal an IV ou 21 mars 1796. C'est à cette date du 21 mars 1796, en effet, que le contrôle porte comme effectuée la nomination des lieutenants, alors qu'on les voit déjà revêtus de ce grade à la formation de septembre 1794. Ensuite un remaniement complet est opéré dans le numérotage des compagnies et dans le placement des officiers en celles-ci.

Le bataillon avait reçu quelques recrues et comptait alors 224 sous-officiers, caporaux et chasseurs.

FORMATION DU 21 MARS 1796.

Compagnie de Carabiniers.

Coligny, *capitaine*,
Blerzy, *lieutenant*,
Labory, *sous-lieutenant*.
Sous-officiers, caporaux, et carabiniers : 47.

1re compagnie.

Georget, *capitaine*,
Charrus, *lieutenant*,
Raulin, *sous-lieutenant*.
Sous-officiers, caporaux, et chasseurs : 23.

2e compagnie.

Girardet, *capitaine*,
Macré, *lieutenant*,
Bottin, *sous-lieutenant*.
Sous-officiers, caporaux, et chasseurs : 26.

3e compagnie.

Morizot, *capitaine*,
Lafont, *lieutenant*,
Verniette, *sous-lieutenant*.
Sous-officiers, caporaux, et chasseurs : 19.

4e compagnie.

Dufour, *capitaine*,
Pinel, *lieutenant*,
Garanjoux, *sous-lieutenant*.
Sous-officiers, caporaux, et chasseurs : 22.

5e compagnie.

Jacomin, *capitaine*,
Lévy, *lieutenant*,
Lemadre, *sous-lieutenant*.
Sous-officiers, caporaux, et chasseurs : 24.

6e compagnie.

BOURDAUD, *capitaine,*
ARNOULD, *lieutenant,*
PINCHON, *sous-lieutenant.*
Sous-officiers, caporaux, et chasseurs : 21.

7e compagnie.

PRÉVOST, *capitaine,*
DUBROCA, *lieutenant,*
....., *sous-lieutenant.*
Sous-officiers, caporaux, et chasseurs : 22.

8e compagnie.

SOUVERON, *capitaine,*
LEGENDRE, *lieutenant,*
....., *sous-lieutenant.*
Sous-officiers, caporaux, et chasseurs : 20.

La composition du 21 mars 1796 subsista jusqu'à l'embrigadement, sauf que le capitaine Bourdaud mourut de blessures le 30 mars 1796, et le sous-lieutenant Bottin se retira le 7 avril. Ils ne furent pas remplacés dans leur grade.

Pendant le séjour au Lion d'Angers, le bataillon fut employé dans des colonnes mobiles, et il eut de nombreuses rencontres avec les Chouans, notamment le 6 janvier 1796 à La Pouèze ; le 28 avril 1796, où la 2e compagnie seule donna ; le 12 juin à Andigné ; les 17 juin et 1er août.

6 janvier 1796. — La Pouèze.

GEORGET, capitaine, coup de feu à la jambe droite.

28 avril 1796.

GIRAUD (François), chasseur, tué.
DESLOGES (Antoine), chasseur, tué.
GRATIA (Pierre-Guillain), chasseur, tué.
MASSÉ (Pierre), chasseur, tué.
BONNARDEAUX (Claude), chasseur, tué.

12 juin 1796. — Andigné.

LEDOUX (Nicolas), chasseur, tué.
GOUPY (François), chasseur, disparu.

17 juin 1796.

BODIN (Jean), chasseur, disparu.
ELLOUIN (Julien), chasseur, disparu.

1er août 1796.

Girard (Étienne), chasseur, disparu.
Déloge (François), chasseur, disparu.
Dreux (Julien), chasseur, disparu.
Robert (Antoine), chasseur, disparu.
Subillot (Louis), chasseur, disparu.
Beaufils (René), chasseur, disparu
Brunet (Blaise), chasseur, disparu.

Du Lion d'Angers, au mois de septembre suivant, il passait à Guingamp ; de là peu de temps après à Lannion, où, le 5 frimaire an V (25 novembre 1796), il entrait dans la composition du 1er bataillon de la nouvelle 6e demi-brigade d'infanterie légère constitué par la réunion des Chasseurs républicains de Paris, des Chasseurs de Saône-et-Loire et de la Charente, du 2e bataillon des Chasseurs réunis et du 1er bataillon de la 19e demi-brigade légère, de 1re formation.

La jonction des trois bataillons avait lieu à Saint-Brieuc, et le 21 décembre la 6e demi-brigade légère était définitivement constituée.

NOTICE des batailles, combats, sièges et actions d'éclat où la 6e demi-brigade d'infanterie légère, ainsi que les bataillons isolés qui ont servi à la former, se sont trouvés depuis le commencement de la guerre de la Liberté dans les différentes armées de la République.

1er Bataillon de chasseurs de Paris

(*16 septembre 1792*).

S'est particulièrement distingué à la prise du village de Kostheim, près Mayence, le 8 mai 1793.

A décidé du gain du combat livré aux brigands de la Vendée dans Cholet, le 16 octobre 1793.

Le troisième jour complémentaire an II (19 septembre 1794), a attaqué et mis en déroute complète 5,000 brigands au village de Millé, département de Maine-et-Loire.

Enfin, en dehors des tués et blessés signalés à la suite de chacune des affaires, on trouve encore, mais sans date qui permette de placer :

Drouen (Émile), chasseur, tué.
Bourdaud, capitaine, mort de blessure, 30 mars 1796.
Beau (Pierre), congédié pour blessure, 25 mars 1796.

ÉTATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET CHASSEURS.

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

ALDEBERT (Jean-Baptiste), de Paris, 32 ans.

Soldat au régiment de Neustrie, 1777-1791.

Capitaine d'une compagnie de chasseurs de Paris, 5 septembre 1792 ; lieutenant-colonel en chef du 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; réformé à la formation de la 6e demi-brigade légère, 1796 ; chargé de conduire des conscrits à Mayence, 1799, et placé comme chef de bataillon instructeur à la 11e demi-brigade légère, puis à la 8e; réformé par mesure générale, 1800 ; commandant la 2e compagnie auxiliaire d'Hommes de couleur, 1802 ; incorporé au bataillon de pionniers noirs, 1803 ; réformé, 1805; blessé à Hochheim et à Château-Gontier ; admis à la retraite, 1806.

CHAVAGNY (François), de Lyon, 31 ans.

Soldat au régiment de La Couronne, 1779-1786.

Capitaine d'une compagnie de chasseurs de Paris, 7 septembre 1792 ; lieutenant-colonel en 2e au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792 ; réformé de la 6e demi brigade légère, 1796 ; replacé capitaine à la 104e demi-brigade, 1799 ; passé au 11e régiment de ligne, 1804 ; ✻, 1806 ; blessé à Mayence et deux fois à la redoute Saint-Jacques, en Ligurie ; retraité, 1806.

Adjudants-majors.

FERNET (Jean-François), d'Avenay (Marne), 25 ans.

Adjudant-major, 16 septembre 1792 ; blessé à Kostheim, 15 mai 1793 ; mort le 28.

LAPAUSE (Pierre), de Toulouse, 27 ans.

Sous-lieutenant, 16 septembre 1792 ; adjudant major, 29 mars 1793 ; présent à Durtal, à la date du 14 juin 1795 ; son sort ultérieur est inconnu.

Quartiers-maîtres trésoriers.

MÉRY (Georges), de Gray, 28 ans.

Second sous-lieutenant d'une compagnie de chasseurs, 1er septembre 1792 ;

quartier-maître trésorier avec rang de capitaine au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; absent de Mayence pour affaires du bataillon lors du blocus, s'est fait, pour conserver son activité, attacher à l'état-major général de l'armée du Rhin, auprès de Gouvion Saint-Cyr, juin 1793; rentré au bataillon, juillet 1794, et remis sous-lieutenant par le commandant sous prétexte que, ayant donné sa démission de quartier-maître, il devait reprendre le grade qu'il avait antérieurement; mais cette décision n'eut pas de suite, et il rentra dans ses fonctions de quartier-maître; démissionnaire pour raisons de santé, 23 mars 1795; secrétaire à l'état-major de l'armée de Rhin-et-Moselle, 19 juin 1795, puis à l'état-major de l'armée de l'Intérieur et à celui de la 17e division militaire; commissaire des guerres adjoint, 1798; employé aux armées d'Italie et de Naples; blessé à Isola et Atina, 1799; aide de camp du général Gouvion Saint-Cyr, 1800; adjoint à l'état-major du corps d'expédition en Calabre, 1806; mort à Castrovillari, 9 septembre 1806, de blessures reçues le 3 en chargeant l'ennemi à la tête d'un détachement de dragons.

Régeau (Jean-Marie), de Calais, 32 ans.

Soldat au régiment d'infanterie de La Fère, 1779-1788; sous-lieutenant d'artillerie dans la garde nationale de Strasbourg, 1789.

Quartier-maître trésorier du 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, nommé par le Ministre de la Guerre, 23 septembre 1792, ou par le général Biron, 12 novembre 1792; n'a pas dû exercer, l'emploi étant pourvu; passé à la 1re compagnie franche de la Dordogne, 23 avril 1793, par ordre du général en chef de l'armée du Rhin; passé au 14e bataillon *bis* d'infanterie légère, octobre 1793, puis à la 14e *bis* demi-brigade légère et à la 21e légère; capitaine adjoint à l'état-major de l'armée d'Italie, puis à celui de l'armée du Rhin, 1799; chef de bataillon à la 1re demi-brigade légère, 1800; passé au 9e léger et ✻, 1804; O✻, 1805; major du 26e léger, 1811; chevalier de l'Empire; colonel du 46e régiment de ligne, 1813; blessé à Manheim, Mœsskirch, Talaveyra et Chiclana; retraité, 1815.

Arachequesne (Pierre-François), d'Hodenger (Seine-Inférieure), 26 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 2 janvier 1793; quartier-maître provisoire, 1er avril 1793; remplacé au corps et congédié, 11 octobre 1793; commis aux écritures dans les hôpitaux ambulants de l'armée de l'Ouest, 30 septembre 1794; licencié, 15 janvier 1797.

Savarin (Thomas-Pierre), de Paris, 21 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 29 décembre 1792; fourrier, 13 février 1793; sergent, 26 août 1793; sergent-major, 28 octobre 1793; quartier-maître, 28 janvier 1795; réformé à la suite de la 6e demi-brigade légère, 1796; sous-lieutenant à la 11e légère, 1798; lieutenant, 1801; capitaine, 1803; passé au 50e régiment de ligne, 1804; ✻, 1805; O✻, 1808; chef de bataillon au régiment de Pupilles de la garde impériale, 1812; chef de bataillon de Vieille garde, avec rang de lieutenant-colonel, au 15e régiment de tirailleurs, 1814; en demi-solde, 1815; blessé en Vendée, au siège d'Ulm et à Zechern; mort, 22 décembre 1822.

Chirurgiens-majors.

Ravachat (Antoine).

Chirurgien-major, 29 novembre 1792 ; disparu, date non indiquée.

Devilliers (Philippe), du Brabant.

Chirurgien-major ; mort à Laval.

Chambon (Martin).

Ancien chirurgien en second au 6e bataillon de Chasseurs francs du Nord. Chirurgien-major au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 20 janvier 1794 ; licencié sur sa demande, 9 septembre 1796.

Mouton (Philibert), de Chalon-sur-Saône, 16 ans.

Employé dans les hôpitaux ambulants de l'armée des Pyrénées, 1792 ; chirurgien-major au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 9 septembre 1796 ; démissionnaire de la 6e demi-brigade légère, 1797.

PETIT ÉTAT-MAJOR

Bourdaud (François), de Néoux (Creuse), 28 ans.

Adjudant, 16 septembre 1792 ; capitaine, 15 avril 1793 ; mort de blessure, 30 mars 1796.

Valantin (Pierre), 28 ans.

Sergent, 16 septembre 1792 ; adjudant, 18 mars 1793 ; sous-lieutenant, 15 avril 1793 ; tué à Cholet, 17 octobre 1793.

Prévost (Henri-François), de Paris, 16 ans.

Caporal, 16 septembre 1792 ; sergent, 19 février 1793 ; adjudant, 26 septembre 1793 ; rang de sous-lieutenant, 7 février 1795 ; placé à la suite, 16 août 1796 ; chargé de la conduite de la 13e compagnie des conscrits de la Seine, 1799, et employé à son arrivée comme adjoint aux adjudants généraux à Trèves ; réformé, 1801 ; adjudant-major de la garde nationale de Paris, 7e légion, 1815-1821.

Bottin (Jean), 25 ans.

Caporal, 16 septembre 1792 ; tambour-major ; sous-lieutenant, 7 février 1795 ; démissionnaire pour raisons de santé, 7 avril 1796.

Fouquet (Alexandre).

Chasseur, 16 septembre 1792 ; caporal, 10 janvier 1793 ; tambour-major, 30 septembre 1794 ; retiré lors de l'embrigadement, 1796.

BÉRANGER (André), de Nion (Suisse), 56 ans

Avait servi dans les régiments suisses de Waldner et d'Erlach, de 1757 à 1773.

Sergent porte-drapeau au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792 ; blessé ; congédié, 26 juillet 1794 ; admis caporal dans les Vétérans, 1797 ; pensionné, 1800.

Au sergent Béranger fut délivré un certificat de civisme du modèle spécial au bataillon [1].

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

AVANT-GARDE LÉGÈRE. ARMÉE DE MAYENCE.

1er BATAILLON DES CHASSEURS RÉPUBLICAINS DE PARIS

Certificat de Civisme.

Au nom de la République Française, une, indivisible et immuable.

Nous soussignés, membres du Conseil d'administration, certifions à qui il appartiendra, que le citoyen [André Béranger, sergent] de la [1re compagnie], s'est toujours conduit en brave militaire dans toutes les occasions où le bataillon a eu des affaires périlleuses ; qu'il a toujours constamment suivi son drapeau sans s'en écarter, sous aucun prétexte ; qu'il a fait strictement son service avec zèle, exactitude, intelligence et fidélité [tant à Mayence qu'à la Vendée et autres endroits à la poursuite des brigands].

Nous attestons en outre que, digne de la confiance de ses camarades, il a toujours manifesté un vrai patriotisme, et qu'il a travaillé pour le salut de la République en homme digne d'être honoré du glorieux titre de Républicain, qui ne convient pas à tout le monde, mais que tant d'intrus pourtant usurpent et portent audacieusement en public, pour mieux cacher leur nuisible artifice.

Fait à [Saumur] le [10] du mois [de ventôse], second de la mort du tyran, second de la République immuable.

ALDEBERT, *chef de bataillon ;* BOTTIN, *tambour-major ;* SAVARIN, *fourrier ;* LALIGANT, *chasseur ;* GIRARDET, *capitaine ;* MICHEL, *chasseur ;* LE GENDRE, *sous-lieutenant.*

ROLLAND (Jean-Barthélemy), de Paris, 18 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792 ; sergent écrivain de l'état-major du bataillon, 24 novembre 1792 ; sergent-major, 7 février 1795 ; congédié, 21 novembre 1796.

1. Le modèle est imprimé : les parties manuscrites sur le certificat délivré à Béranger ont été mises entre [ ].

BAILLY (Charles), de Thionville, 25 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; sergent secrétaire au bureau de l'état major du bataillon, 7 février 1795; passé dans une compagnie, 12 juin 1796; congédié, 21 octobre 1796.

ARQUILLIÈRE (Michel-Marie), de Villechenève (Rhône), 28 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 12 avril 1793; fourrier, 25 mars 1794; sergent, 30 septembre 1794; vaguemestre, 7 février 1794; requis par le Comité de Salut public pour être employé à la fabrication des bas, 26 novembre 1794.

ECQUER (Guillaume), de Paris, 16 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal tambour.

BAZIN (Pierre).

Chef armurier.

PRIN (Antoine-Nicolas), de Choisy-sur-Seine, 21 ans.

Chef armurier, 5 septembre 1795.

SIRON (Martin), de Castelnau d'Aude, 24 ans.

Chef tailleur; congédié, 17 juillet 1794.

DUBOIS (Jean-Baptiste), de Paris, 19 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal; maître tailleur, sergent, 19 juin 1795; retiré, 1796.

BARET (Nicolas-Honoré), de Saint-Nabord (Vosges).

Chef cordonnier; sergent, 20 septembre 1792.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

BERTRAND (Alexis), de Semur (Côte-d'Or), 43 ans.

Capitaine en second, 16 septembre 1792; démissionnaire, 6 décembre 1795.

COLIGNY (Auguste-Wibratte), de Pange (Moselle), 23 ans.

Soldat au régiment d'Auvergne, 1783-1790; grenadier dans la garde parisienne soldée.

Capitaine en second d'une compagnie de chasseurs, 7 septembre 1792; capitaine en pied au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 sep-

tembre 1792; passé à la 6e demi-brigade légère, 1796; capitaine de carabiniers, 1797; décédé à Montreuil-sur-Mer, 19 avril 1804.

DUFOUR (Augustin), de Paris, 24 ans.

Soldat au régiment suisse de Diesbach, 1788-1792.

Sous-lieutenant au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; capitaine, 20 novembre 1792; destitué de la 6e demi-brigade légère, 23 novembre 1798.

GEORGET (Jean GEORGETTA, *dit*), de Villa (Grisons), 25 ans.

Soldat, puis caporal au régiment grison de Salis, 1784-1790.

Capitaine en second au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; capitaine en premier, 20 novembre 1792; passé à la 6e demi-brigade légère, 1796; blessé à Kostheim, à Mayence, à La Pouèze, à Montebello, et au passage du Mincio; a obtenu du Directoire exécutif un sabre d'honneur pour l'affaire du 26 février 1799, où, enveloppé par vingt-cinq émigrés et chef de Chouans, il en tua trois, dont le principal, et mit les autres en fuite; retraité, 1806.

GIRARDET (Jean), de Lyon, 26 ans.

Soldat au régiment de Brie, 1783-1790.

Capitaine en second au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; capitaine en premier, 11 avril 1793; réformé de la 6e demi-brigade légère en attendant sa retraite, 1800; blessé à Cholet et à Faye; retraité, 1801.

GOUVION-SAINT-CYR (Laurent), né à Toul (Meurthe), le 13 avril 1764.

Capitaine en second, 16 septembre 1792; employé à l'état-major de l'armée du Rhin, 1er février 1793; adjudant général chef de bataillon près l'armée du Rhin, 11 septembre 1793; adjudant général chef de brigade, 10 janvier 1794; général de brigade, 10 juin 1794; général de division, 2 septembre 1794. Enleva, le 2 décembre 1794 devant Mayence, la redoute dite de Merlin, mit hors de combat plus de 600 hommes et fit 400 prisonniers. Employé à l'armée de Rhin-et-Moselle, 13 juin 1795, ramena en bon ordre sur l'armée du Haut-Rhin sa division, malgré le désordre que Clerfayt, débouchant de Mayence avec des forces imposantes, avait mis dans l'armée qui bloquait cette place. Le 11 octobre 1796, ouvrit à l'armée le passage du Val-d'Enfer en attaquant avec vigueur une colonne autrichienne qui gardait la petite vallée de Neustadt. Fut adjoint, vers le milieu du mois de décembre 1797, au général Desaix, commandant en chef les troupes chargées de défendre le fort de Kehl, et prit part à la gloire de cette belle défense. Commandant l'armée de Rome, 6 mars 1798, où sa sévère probité l'avait fait envoyer pour réprimer les désordres, fut suspendu de ses fonctions le 15 juillet 1798, et remis en activité à l'armée de Mayence dès le 16 août suivant. Employé à l'armée d'Italie le 14 mai 1799, au combat de Monte-Facio (13 décembre), culbuta et jeta en désordre, sur les revers de Monte-Facio et dans les gorges de la Scafera les Austro-Russes qui menaçaient Gênes, et, après avoir étouffé les germes de rébellion que des sol-

dats égarés avaient semés parmi ses troupes, il reçut, comme récompense de ce beau fait d'armes qui préservait Gênes de l'investissement et sauvait cette partie de l'armée, le brevet de premier lieutenant de l'armée, puis un brevet d'honneur (2 octobre 1802). Employé à l'armée du Rhin, le 17 décembre 1799; lieutenant du général en chef de cette armée, le 14 janvier 1800; conseiller d'État (section de la Guerre), le 22 septembre 1800; chargé de la direction des armées françaises et espagnoles dans la guerre contre le Portugal, 4 février 1801; ambassadeur de France près la cour d'Espagne, 2 novembre 1801; lieutenant général commandant en chef le corps d'observation du royaume de Naples, 14 mai 1803; grand-officier de l'Empire, colonel-général des cuirassiers, 6 juillet 1804; grand-croix de la Légion d'honneur, 2 février 1805. Au combat de Castel-Franco (23 novembre 1805), parvint par ses bonnes dispositions à tourner une colonne autrichienne descendue du Tyrol et qui cherchait à se mettre à l'abri derrière les lagunes de Venise, la mit en pleine déroute, lui enleva 6 drapeaux, 1 étendard, 12 pièces de canon et fit prisonniers le général prince de Rohan et plusieurs colonels. Commandant en chef le 7° corps de l'armée d'Espagne (armée de Catalogne), 17 août 1808; investit la place de Roses et le fort de la Trinité qui se rendirent le 6 décembre après seize jours de tranchée ouverte; la garnison, forte de 3,000 hommes, resta prisonnière de guerre et dut être conduite en France; on y trouva un matériel considérable apporté par les Anglais. Pour aller secourir Barcelone, but final de ses opérations, en évitant les places de Girone et de Hostalrich, il prit la résolution audacieuse de s'avancer sans son artillerie, et parvint à dissimuler sa marche à l'ennemi et remporta le 16 décembre, sans artillerie, la victoire de Cardeheu, sur le général don Juan Vivès, qui avait quitté le blocus de Barcelone et venait à sa rencontre à la tête de toutes ses forces. Arrivé le 17 à Barcelone, au milieu de l'étonnement des Espagnols et de la joie des Français, il se porta sur Llobrégat et remporta, le 21 décembre, une nouvelle victoire au pont de Molins-del-Rey; il prit là aux Espagnols 50 batteries à feu, une grande quantité de fusils et 1,500 hommes environ, parmi lesquels se trouvait le général Caldaguès. Après avoir lutté pendant toute l'année 1809 avec le général Reding qu'il força à se jeter dans Tarragone, il entreprit le siège de Girone que le patriotisme de ses habitants sauva d'un assaut, mais qui, pressée par la famine, fut obligée cependant de se rendre; au moment où il allait jouir de ce nouveau triomphe, il fut remplacé par le maréchal Augereau qui eut tout l'honneur de la reddition. Commandant en chef le corps bavarois (6e corps de la Grande Armée), 21 février 1812, il remplaça, dans le commandement des 2e et 6e corps de la Grande Armée, le maréchal Oudinot, blessé grièvement dans l'attaque des Russes sur la Polata. Quoique blessé lui-même, il remporta à Polotsk, le 18 août, sur Wittgenstein, une victoire signalée qui lui valut 1,500 prisonniers, 14 pièces de canon, une grande quantité de caissons. Élevé, le 12 août 1812, à la dignité de maréchal de l'Empire en récompense de cette bataille qui faisait regagner aux Francais, sur la Dwina, le prestige de la victoire. Attaqué une deuxième fois devant Polotsk, le 18 octobre, par Wittgenstein, que les divisions russes de Finlande venaient de renforcer, de concert avec le général de Wrède, il le repoussa avec perte et parvint le lendemain à repasser la Dwina; dans cette affaire, il reçut une balle dans le pied gauche et remit son commandenient au général Legrand, en attendant l'arrivée du maréchal Oudinot, laquelle ne devait pas tarder.

Commandant en chef le 14e corps en Saxe, 4 août 1813, il occupait le 26 du même mois le camp retranché devant Dresde et prenait une part glorieuse à la victoire de Dresde. Laissé dans la ville avec 30,000 hommes après les désastres qui forcèrent l'armée impériale à repasser le Rhin, il essaya vainement de se réunir à la garnison de Torgau et fut obligé de capituler le 11 novembre, avec la faculté de rentrer en France et de ne servir qu'après échange. Cette capitulation fut honteusement violée, malgré les réclamations énergiques du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, et il dut aller en captivité. Rentré en France en mai 1814, il fut nommé commandant en chef du corps d'armée de la Loire, le 19 mars 1815; Ministre de la Guerre du 9 juillet au 28 septembre 1815; gouverneur de la 12e division militaire, le 12 octobre 1815; gouverneur de la 5e division militaire, le 10 janvier 1816; grand cordon de l'ordre de Saint-Louis, le 3 mai 1816; Ministre de la Marine et des Colonies, le 23 juin 1817; Ministre de la Guerre, le 12 septembre 1817; a quitté le portefeuille, le 19 novembre 1819; décédé à Hyères, le 17 mars 1830.

L'armée lui doit : la loi sur le Recrutement, du 10 mars 1818; l'ordonnance du 2 août de la même année sur l'Avancement, la création du Corps d'état-major et de son Ecole d'application.

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, créé comte par Napoléon et marquis en 1817, a laissé :

Mémoires sur les Campagnes des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle, de 1792 jusqu'à la paix de Campo-Formio; Paris, Anselin, 1829, 4 vol. in-8°;

Mémoires pour servir à l'Histoire militaire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire; Paris, Anselin, 1831, 4 vol. in 8°;

Journal des Opérations de l'armée de Catalogne, en 1808 et 1809, sous le commandement du général Gouvion-Saint Cyr, ou *Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre d'Espagne;* Paris, Anselin et Pochard, 1821, in-8°;

Maximes de guerre, Remarques, Conseils, Observations sur l'Art militaire (extrait de ses œuvres); Paris, Dumaine, 1875, in-16;

Le nom du maréchal Gouvion-Saint-Cyr est inscrit au côté Est de l'Arc de Triomphe de l'Étoile.

JACOMIN (Pierre), de Bessans (Savoie), 29 ans.

Soldat au régiment de l'île de France, 1785-1790.

Sous-lieutenant au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; capitaine, 15 avril 1793; à la suite de la 6e demi-brigade légère, 1796; conducteur de conscrits à la 51e demi-brigade, 1799; réformé, 1800.

LAPOTRE, *dit* ANNIBAL (Charles), de Calais, 45 ans.

Maréchal-des-logis aux Invalides.

Sergent au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; sous-lieutenant, 9 décembre 1792; capitaine, 3 août 1793; retiré, août 1793 et réadmis aux Invalides.

MORIZOT (Guillaume), de Clamecy.

Sous-lieutenant, 16 septembre 1792; capitaine, 18 avril 1793 ; réformé lors de l'embrigadement, 1796.

PRÉVOST (Charles-Jean), de Paris, 19 ans.

Sergent-major, 16 septembre 1792; sous-lieutenant, 19 septembre 1792; capitaine, 1er octobre 1793 ; surnuméraire à la 6e demi-brigade légère, 1797 ; mis en pied à la Légion expéditionnaire, 1800; prisonnier à Saint-Domingue, 1803-1811; passé au 29e léger, 1811; ✻, 1813; prisonnier à Dresde, 1813; rentré et en demi-solde, 1814; employé au 13e léger pendant les Cent-Jours; blessé à Mayence; retraité, 1816.

ROUX (Raphaël), de Paris, 41 ans.

Capitaine en second, 16 septembre 1792; tué à Faye, 27 juin 1794.

SAGET (Pierre), de Paris, 26 ans.

Soldat au régiment de Chartres, 1783-1786; caporal au 1er bataillon de Paris, 21 juillet 1791 ; retiré, 1er mars 1792.

Capitaine en premier au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; passé à l'état-major du général Carpentier, à l'armée de l'Ouest, 16 décembre 1793 ; réformé; remis en activité au 1er bataillon auxiliaire de la Charente, 1799; réformé de la 48e demi-brigade de ligne, 1800, et employé au dépôt de conscrits de Courbevoie ; replacé au 1er bataillon franc étranger, 1801, puis passé à la 96e demi brigade ; retiré, 1802; adjoint à l'état-major du 3e corps de la Grande Armée, 1806; réformé sans traitement, 1808.

SARREAU (Jean-Claude), de Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or), 26 ans.

Soldat au régiment de Piémont, 1782-1790.

Sous-lieutenant au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; capitaine, 16 août 1793; retiré, 25 octobre 1794; pensionné, 1795; capitaine de Vétérans, 1797; capitaine en 1er de la 1re compagnie de fusiliers sédentaires, 1816; ✠, 1818; ✻; blessé à Ober-Ursel; retraité, 1831.

SAUCÈDE (Pierre), de Paris, 23 ans.

Capitaine en 1er, 16 septembre 1792; parti de Mayence avec permission du conseil d'administration, 22 février 1793; n'a pas rejoint; canonnier dans la compagnie d'artillerie de la section du faubourg du Nord, 12 mai 1793; passé au 1er bataillon de canonniers volontaires, 1796, et dans la 3e compagnie d'artillerie, formation du Port-Liberté, 1797; retraité, 1801; admis aux Invalides, 1802.

SEBERT (Louis-Étienne), de Paris, 38 ans.

Sous-lieutenant, 16 septembre 1792; capitaine en second, 15 avril 1793 ; tué à Millé, 19 septembre 1794.

SIRE (Louis-François), d'Offignies (Somme).

Capitaine en premier, 16 septembre 1792; parti pour l'hôpital le 7 septembre 1793 ; n'est pas rentré au bataillon.

SOUVERON (Jean-Mathieu), de Saint-Nom-la-Bretèche (Seine-et-Oise), 25 ans.

Caporal, 18 septembre 1792; sergent, 8 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 15 avril 1793 ; capitaine, 30 septembre 1794 ; à la suite de la 6e demi-brigade légère, 1796; passé à la 14e demi-brigade légère et réformé, 1802 ; capitaine à la 11e cohorte des gardes nationales du 1er ban, 1812 ; passé au 135e régiment de ligne, 1813 ; blessé à Halle; retraité, 1814 ; décédé, 1830.

VILLENEUVE (Guillaume), de Mirepoix, 32 ans.

Capitaine en premier, 16 septembre 1792 ; passé dans les Chasseurs de Cassel, 11 avril 1793 ; retiré pour infirmités lors de la rentrée en France des malades et blessés de la garnison de Mayence, août 1793 ; chef du bureau de placement et réquisition à l'Agence de la Fabrication des Armes en août 1794 ; admis capitaine aux Invalides, 24 octobre 1795. Pensionné comme Vainqueur de la Bastille, 30 septembre 1833.

Bien que n'étant pas chevalier de l'ordre, Villeneuve sollicita en 1832 la décoration d'officier de la Légion d'honneur pour services rendus à la ville de Paris dans la matinée du 13 juillet 1789:

Je logeais alors proche le Palais de Justice, et comme dans l'après-midi je me rendais à l'Assemblée à Saint-Pierre-des-Arcis, aujourd'hui le Prado, pour l'organisation du district, un grand tumulte se manifesta au Châtelet, où le peuple fuyait de toutes parts et dans toutes les directions, à cause des criminels qui forçaient les cachots et égorgeaient leurs gardiens; je me jetai aussitôt vers ce danger, suivi de trois gardes françaises et de quelques bourgeois, à qui mon dévouement inspira de la confiance.

En entrant au Châtelet, nous vîmes sept de ces scélérats dans la cour, armés de barreaux de fer; nous nous précipitâmes sur les quatre premiers, qui en un clin d'œil tombèrent sous nos coups, deux des autres furent assommés par les bourgeois, et pendant que les gardes françaises s'emparaient des guichets, le septième fut tué par un enfant d'un coup de pistolet qu'il avait appuyé sur mon épaule, mais, cette brusque explosion faite à mon oreille m'ayant fait perdre de vue la barre déjà lancée, je fus frappé à la poitrine, renversé et foulé aux pieds; heureusement que je fus promptement reconnu et reporté sur les marches de Saint-Pierre, où l'assemblée, quoique je fusse encore évanoui, me nomma capitaine commandant.

Le lendemain 14, les femmes du quartier s'établirent au corps de garde pour envoyer les hommes aux Invalides pour prendre des fusils; nous en prîmes, en effet, ainsi qu'une pièce de canon dont l'affût vermoulu s'effondra à vingt pas de la grille. Je laissai une garde au canon, et à peine fûmes-nous de retour au poste que nos femmes nous servirent à manger dans la rue, et, sans

nous donner aucun repos, elles nous envoyèrent au siège de la Bastille. Je pris part à l'action et je fus sur place nommé lieutenant des Vainqueurs de la Bastille qui, quelques jours après, s'établirent à l'avancée, au corps de garde même des Invalides de la garnison. Je restai dans cette compagnie, tant à la Bastille qu'à Montmartre et à l'Ecole Militaire, environ deux ans, jusqu'à mon départ pour l'armée comme capitaine en premier, malgré les graves infirmités dont j'étais déjà affligé. Maintenant, enfin, il me sera permis peut-être d'offrir à la ville de Paris un moyen d'acquitter envers moi une dette qui ne m'a valu pendant longtemps que de superbes dédains, des tribulations, des vexations et des pertes de place et d'argent, et elle sollicitera la croix d'officier de la Légion d'honneur qui paiera d'un seul coup le capital et les intérêts.

A Paris, ce 1er août 1832.

VILLENEUVE.

Je certifie les faits ci-contre. — FOSSARD.

Je puis et je dois certifier l'exposé de M. le capitaine Villeneuve, d'autant plus que je suis l'enfant dont il est question. — LEBARON, *un des Vainqueurs de la Bastille.*

Je certifie les faits ci-contre avec d'autant plus de raison qu'à cette époque j'étais logé à côté de M. Villeneuve, que je participai à sa nomination et montai le soir même ma première garde sous ses ordres. — Melano LALEINE, *l'un des Combattants et Vainqueurs de la Bastille.*

Je certifierai les faits ci-contre et de tout mon cœur, car je suis l'un des bourgeois dont il est question et que tout m'est bien présent à la mémoire.

A Paris, le 19 août 1832.

RAGON, âgé de 71 ans, *ex-capitaine dans la garde nationale.*

. Je soussigné certifie qu'étant logé rue de la Calandre, vis-à-vis le Palais de Justice, au mois de juillet 1789, j'ai monté la garde sous le commandement de M. Villeneuve, nommé commandant du poste établi dans une boutique, à côté du passage de Saint-Barthélemi, aujourd'hui le Prado; que cette garde a été ma première et que la consigne était de ne pas laisser enlever la pièce de canon sans affût qui était sur le pavé, vis-à-vis la grille du Palais.

Paris, le 20 août 1832.

ARNOULT, *l'un des secrétaires aux Archives du royaume.*

Je certifie les faits relatés concernant les hauts faits des journées du 14 juillet 89. Je certifie, en outre, qu'à différentes occasions, nous nous sommes trouvés dans les 12 et 13 de juillet pour maintenir les soldats de la Basoche à la Bastille; nous nous sommes empressés pour trouver et transporter des fusils pour faire le siège

Je certifie tout ce qui est ci-dessus sincère et véritable.

Ce 20 août 1832.

PAULIN, *lieutenant aux Invalides.*

Ce fait était dans le temps bien connu dans la compagnie des Vainqueurs de la Bastille, et je le certifie de bon cœur.

Paris, le 4 septembre 1832.

Le docteur SOUBERBIELLE.

Lieutenants.

ARNOULD (Philippe), de Borest (Oise), 33 ans.

Sergent-major, 16 septembre 1792; sous-lieutenant, 15 avril 1793; lieutenant, 21 mars 1796; réformé lors de l'embrigadement.

BLERZY (Auguste-Étienne), de Paris, 26 ans.

Sous-lieutenant, 16 septembre 1792; lieutenant, 21 mars 1796; réformé lors de l'embrigadement.

CHARRUS (Jean-Baptiste), de Moulins-en-Bourbonnais, 38 ans.

Sous-lieutenant, 16 septembre 1792; lieutenant, 21 mars 1796; réformé lors de l'embrigadement.

DUBROCA (Étienne), 23 ans.

Sergent, 16 septembre 1792; sous-lieutenant, 1er août 1793; lieutenant, 21 mars 1796; congédié, 21 octobre 1796.

LEGENDRE (Pierre), de Paris, 26 ans.

Sergent-major, 16 septembre 1792; sous-lieutenant, 6 octobre 1793; lieutenant, 21 mars 1796; réformé lors de l'embrigadement.

LÉVY (Pierre MOYSE, *dit*), de Poitiers, 28 ans.

Soldat au régiment de l'Ile de France, 1783-1790.

Chasseur au 1er bataillon républicain de Paris, 16 septembre 1792; sergent; sous-lieutenant, 15 avril 1793; lieutenant, 21 mars 1796; réformé lors de l'embrigadement.

MACRET (Jean-Charles), de Paris, 28 ans.

Soldat aux régiments de Brie et d'Auxerrois, 1782-1790.

Caporal au 1er bataillon des Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; sergent, 24 novembre 1792; sous-lieutenant, 1er mars 1793; lieutenant, 21 mars 1796; réformé de la 6e demi-brigade légère, 1797; capitaine au 95e régiment de ligne, 1807; ✻, 1808; blessé à Espinosa et à San Benito; retraité, 1809; rappelé à l'activité dans les cohortes du 1er ban, 1812; capitaine au 135e, puis au 1er de ligne; remis en retraite, 1815.

PINEL (Étienne), de Morangis (Seine-et-Oise), 35 ans.

Soldat au régiment colonial de l'Ile de France, 1775-1790.

Fourrier au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; sergent-major, 15 décembre 1792; sous-lieutenant, 15 avril 1793; lieutenant, 21 mars 1796; à la suite de la 6e demi-brigade légère, 1797; en pied à la 65e de ligne, 1799; blessé à Cholet; retraité, 1803; mort à Tours, 5 janvier 1805.

Sous-lieutenants.

ANDRÉ (Pierre), 63 ans.

Caporal, 16 septembre 1792 ; sergent, 19 septembre 1793 ; sous-lieutenant, 1er octobre 1793 ; congédié pour son âge, 20 octobre 1793.

GARANJOUX (François), de Lyon, 26 ans.

Sergent, 16 septembre 1792 ; sergent-major, 26 novembre 1794 ; sous-lieutenant, 30 juin 1795 ; réformé lors de l'embrigadement.

GENLIS (Pierre), de Saint-Germain-la-Poterie (Oise), 26 ans.

Sous-lieutenant, 16 septembre 1792 ; tué dans une sortie, 15 juillet 1794.

GUYARD (Étienne), de Romorantin (Loir-et-Cher), 35 ans.

Sergent-major, 16 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 1er octobre 1792 ; parti de Mayence le 12 décembre 1792 pour raisons de santé, et rentré à Paris. A touché, par ordre du Ministre, sa solde jusqu'au 28 ventôse an II (18 mars 1794).

LABORY (Jean-Baptiste), d'Auch, 26 ans.

Caporal, 16 septembre 1792 ; sergent, 8 mai 1793 ; sous-lieutenant, 30 septembre 1794 ; lieutenant à la 6e demi-brigade légère, 1800, pour s'être distingué à Marengo ; capitaine, 1803 ; ✻, 1807 ; blessé à Millé et à Marengo ; retraité, 1812.

LAFOND (Auguste), de Toulouse, 28 ans.

Sergent, 16 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 15 avril 1793 ; lieutenant, 21 mars 1796 ; réformé lors de l'embrigadement.

LECHAT (Pierre), de Rennes, 25 ans.

Soldat au régiment de Penthièvre, 1784-1792.
Caporal au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792 ; sergent, 15 avril 1793 ; sous-lieutenant, 21 août 1793 ; tué à l'ennemi, 3 août 1794.

LEMADRE (Pierre), de Soissons, 23 ans.

Élève en chirurgie à bord de l'*Imposante*, 1788 ; entré dans la compagnie volontaire formée au Cap français, 1789 ; incorporé au régiment du Cap, 1790 ; blessé à Saint-Domingue ; rentré en France, avril 1792.
Sergent au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792 ; sergent-major, 15 avril 1793 ; blessé à Mayence ; sous-lieutenant, 18 août 1795 ; démissionnaire, 5 novembre 1796 ; lieutenant au bataillon de Chasseurs français rentrés, 1813 ; passé au 16e régiment de tirailleurs de la garde impériale, 1814, et au 5e régiment de voltigeurs, avril 1815 ; en demi-solde, septembre 1815 ; brigadier dans la gendarmerie de la Loire-Inférieure,

1818 ; maréchal des logis à la compagnie de la Seine, 1825 ; sergent à la 2e compagnie sédentaire de gendarmerie, mai 1831 ; démissionnaire, 29 novembre 1831.

LEMOINE (Guillaume), d'Arles (Bouches-du-Rhône), 38 ans.

Soldat au régiment du maréchal de Turenne, 1773-1780, et dans les gardes françaises, 1781-1789 ; caporal dans la garde parisienne soldée.

Sous-lieutenant au 1er bataillon de Chasseurs de Paris, 16 septembre 1792 ; parti presque aussitôt et entré au 2e bataillon de Vaucluse ; brigadier dans les guides à pied de l'armée d'Italie, 1793 ; lieutenant dans la gendarmerie formée à l'armée d'Italie, 1795 ; passé à la 107e demi-brigade, 1799 ; réformé, 1800.

NIQUET (Sulpice), de Sézanne (Marne), 33 ans.

Sous-lieutenant, 16 septembre 1792 ; mort à Mayence, 1er mai 1793.

PÉCHEGNIER (Étienne-Baltazard), de Paris, 17 ans.

Sous-lieutenant, 16 septembre 1792 ; blessé à Clisson, 23 septembre 1793 ; mort le lendemain.

PINCHON (François), d'Amiens, 19 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 23 octobre 1795 ; réformé lors de l'embrigadement.

POTIER (François), de Dijon, 25 ans.

Soldat au régiment de Penthièvre, 1786-1792.

Sous-lieutenant au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792 ; entré à l'hôpital, sans indications plus précises, et sans nouvelles depuis.

RAULIN (Joseph-Gabriel), de Paris, 21 ans.

Caporal, le 16, et sergent, le 24 septembre 1792 ; sergent-major, 18 octobre 1793 ; sous-lieutenant, 30 septembre 1794 ; lieutenant à la 6e demi-brigade légère, 1800, pour s'être distingué à Marengo ; capitaine, 1806 ; ✲, 1807 ; prisonnier de guerre à Villafranca, 1809 ; évadé du ponton la *Vieille Castille*, 1810 ; adjudant-major, 1813 ; passé au régiment de Berry, 1814 ; blessé à Elchingen, à Valmareda et à Salinas d'Anna ; retraité, 1816.

SEDAINE, de Paris, 25 ans.

Sous-lieutenant, 16 septembre 1792 ; tué à Cholet, 17 octobre 1793.

SENLIS (Jean-Baptiste), de Sailly (Somme), 23 ans.

Sous-lieutenant ; tué à Cholet, 17 octobre 1793.

Sirou (François-Nicolas), de Selommes (Loir-et-Cher), 25 ans.

Soldat au régiment de l'Ile de France.

Fourrier au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; sergent-major, 16 novembre 1792; sous-lieutenant, 15 octobre 1793; tué à Trémont, 3 août 1794.

Verniette (Pierre), de Clermont-Ferrand, 20 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 4 juin 1793; sergent-major, 15 juillet 1793; sous-lieutenant, 30 septembre 1794; lieutenant à la 6e demi-brigade légère pour s'être distingué à Marengo, 1800; capitaine, 1804; ✠, 1807; chef de bataillon au 21e léger, mai 1813; major (lieutenant-colonel), décembre 1813; en demi-solde, 1815; blessé à Romano, à Friedland et à Molins del Rey; s'est distingué à Ulm et à Benavente; retraité, 1822; décédé, 24 février 1839.

Vénard (Pierre), de Rouen, 21 ans.

Caporal, 17 septembre 1792; sergent, 15 avril 1793; sous-lieutenant, 2 août 1793; les renseignements ultérieurs font défaut : avait quitté avant le mois de septembre 1794.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

Augel (Guillaume), de Polminhac (Cantal), 39 ans.

Soldat au régiment de Pondichéry, 1782.

Chasseur au 1er bataillon de Paris, 16 septembre 1792; caporal, 10 décembre 1792; sergent, 1er septembre 1793; passé de la 6e à la 19e demi-brigade légère, 1798; tué en Vendée, 22 septembre 1799.

Asniq (Philippe-Marie), de Paris, 20 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 12 octobre 1792; passé dans un autre corps à Angers, octobre 1793.

Ausane (Louis), de Paris, 23 ans.

Sergent, 16 septembre 1792; tué à Mayence, 10 avril 1793.

Bacheraux (Antoine-Joseph), de La Capelle (Aisne), 29 ans.

Avait servi au régiment d'infanterie de Bassigny.

Chasseur au 1er bataillon de Paris, 16 septembre 1792; caporal, 18 septembre 1793; sergent; passé à la 6e demi-brigade légère; réformé pour blessures, 1798

Barrois (Jean-Alexis), de Paris, 25 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; fourrier, 8 mai 1793; sergent, 28 mai 1793; parti, 30 juillet 1793.

BARUDELLE (Antoine), de Lyon, 25 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 15 février 1793; sergent, 26 novembre 1793; sergent-major, 21 mars 1796; retiré lors de l'embrigadement.

BEDOIN (Jacques), de Paris, 28 ans.

Avait servi au régiment de l'Ile de France.

Caporal au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; sergent, 21 mars 1793; tué à la retraite de Faye, 27 juin 1794.

BLÉTRY (Guillaume), de Clermont, 32 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; caporal, 10 avril 1793; fourrier, 21 mars 1796; retiré lors de l'embrigadement.

BONNETAN (Claude), de Montluel (Ain), 27 ans.

Fourrier, 16 septembre 1792; sergent-major, 21 janvier 1793; réformé à Mayence, 20 février 1793.

BOURGEOIS (Louis-Simon), de Pomponne (Seine-et-Marne), 26 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; sergent, 13 octobre 1793; présent en 1795; sans renseignements ultérieurs.

BOUTEFROY (Jacques), de Nancy, 26 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 17 janvier 1793; sergent-major, 21 mars 1796; congédié, 21 novembre 1796.

BRASSON (Jean), 26 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; fourrier, 1er mars 1795; congédié, 21 novembre 1796.

CAMBY (Jean-Baptiste), de Péchu, pays de Liège, 23 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 23 septembre 1793; sergent, 1er décembre 1793; en congé, 28 septembre 1795.

CARTEY (Henri), d'Auch, 26 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; fourrier, 20 novembre 1794; retiré à l'embrigadement.

CAUBET (Joseph), de Toulouse, 24 ans.

Volontaire, 16 septembre 1792; successivement caporal, fourrier et sergent; congédié, 21 novembre 1796.

CHAIGNET (Claude), de Dijon, 27 ans.

Sergent, 16 septembre 1792; sergent-major, 12 décembre 1792; tué à Mayence, 26 janvier 1793.

CHAPITEAU (Auguste), de Paris, 23 ans.

Sergent, 16 septembre 1792; renvoyé, 4 octobre 1792.

CHARIER (Jean-Baptiste), de Palluau (Vendée), 28 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; fourrier, 10 septembre 1794; sergent, 30 septembre 1794; parti de la 6e demi-brigade, 1797.

CHOUPPE (Louis).

Caporal, 16 septembre 1792; sergent-major, 21 février 1793; tué à Cholet, 17 octobre 1793.

DAMOREAU (Pierre), d'Angoulême, 25 ans.

Sergent-major, 16 septembre 1792; parti, 16 novembre 1792.

DAVID (Jean-Claude), du Puy-en-Velay, 20 ans.

Sergent, 16 septembre 1792; sergent-major, 11 avril 1793; renvoyé, 20 mai 1794.

DEFORGES (Pierre), de Rouen, 25 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; sergent, 2 août 1793; sergent-major, 18 octobre 1793; retiré lors de l'embrigadement; placé aux Vétérans, 1802; congédié pour infirmités, 1803.

DEVAUCHAUX (Louis), de Ressons-sur-Matz (Oise), 25 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 29 avril 1793; sergent, 30 septembre 1794; retiré lors de l'embrigadement.

DIJOUX (François), des Deux-Sèvres, 25 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent; disparu, 4 septembre 1793.

ELIOT (François), de Beaune (Côte-d'Or), 19 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 20 mai 1793; fourrier, 20 juin 1794; sergent-major à la 6e demi-brigade légère, 1800; blessé à Marengo; réformé, 1801.

GARNIER (Louis), d'Ervy (Aube), 23 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal; sergent, 26 novembre 1793; passé à la 6e demi-brigade légère; blessé à Goïto, 21 décembre 1800; mort à Plaisance, 29 janvier 1801.

GARSON (Antoine), de Paris, 18 ans.

Sergent, 16 septembre 1792; parti, 28 novembre 1792.

GAUDRON (Charles), de Neuilly-Saint-Front (Aisne), 22 ans.

Chasseur, 1er novembre 1792; fourrier, 30 septembre 1794; serait passé à la 6e demi-brigade légère, mais n'y figure pas.

GILOT (François), de Bar-le-Duc, 25 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 30 janvier 1793; présent au 21 mars 1796; congédié pour infirmités avant l'embrigadement.

GUÉRARD (Pierre-Nicolas), de Canteloup (Calvados), 22 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 26 décembre 1792; parti, 8 mars 1793.

GEOFFROY, de Verdey (Marne), 28 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; fourrier, 4 octobre 1792; passé dans la compagnie de canonniers de Maine-et-Loire, à Angers.

HUSSON (Christophe), de Saint-Dié, 31 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; sergent, 19 juillet 1795; passé à la 6e demi-brigade légère; sous-lieutenant pour s'être distingué à Marengo, 1800; lieutenant, 1803; ✻ 1807; capitaine, 1808; retraité, 1809.

JOLY (Claude), de Paris, 17 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 4 février 1793; fourrier, 30 septembre 1794; rayé de la 6e demi-brigade légère comme ancien à l'hôpital, 1797.

LAGRANGE (Nicolas), de Poitiers, 23 ans.

Sergent, 16 septembre 1792; retiré lors de l'embrigadement, 1796.

LALIGANT (Claude), de Dijon, 18 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 22 septembre 1794; fourrier, 30 septembre 1794; sergent-major à la 6e demi-brigade légère, 1800; sous-lieutenant, 1803; blessé à Elchingen; lieutenant, 1806; capitaine, janvier 1810; prisonnier de guerre à Coïmbre, 4 octobre 1810; mort, le 11.

LASSUS (Barthélemy), de Montmorency, 22 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 11 avril 1793; tué à Mayence, 28 mai 1793.

LAVAL (Nicolas), de Reims, 20 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 15 avril 1793; sergent-major, 21 mars 1796; retiré lors de l'embrigadement.

LEBRUN (Nicolas), de Toul, 23 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; fourrier, 9 octobre 1792; blessé à Hochheim, le 6 janvier 1793; sans nouvelles depuis.

LEFORT (Gabriel), de Felletin (Creuse), 28 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; sergent, 6 octobre 1793; congédié, 21 novembre 1796.

LEGRAND (Louis), de la Creuse, 19 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; sergent, 20 février 1794; passé de la 6e à la 19e demi-brigade légère, 1798; figure comme rentré à la 6e légère, 1799; non réinscrit.

LEROY (Joseph), de Mantes, 18 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 1er septembre 1793; retiré lors de l'embrigadement, 1796.

LÉVY (Charles MOYSE, *dit*), de Poitiers, 27 ans.

Soldat au régiment d'Armagnac, 1782-1790.

Chasseur au 1er bataillon de Paris, 16 septembre 1792; caporal, 22 novembre 1792; sergent, 24 septembre 1793; passé à la 6e demi-brigade légère; tué à Marengo, 14 juin 1800.

MAGIN (Jean-Pierre), de Dax, 24 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 4 mars 1793; sergent, 10 décembre 1793; retiré lors de l'embrigadement, 1796.

MAILLET, *dit* DESFORGES (Louis), de Versailles, 16 ans.

Volontaire au 10e bataillon de Seine-et-Oise, 1er septembre 1792; sergent, 8 juin 1794; passé au 6e régiment de hussards, 17 juin 1795; entré au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 2 décembre 1795; secrétaire-adjoint du quartier-maître, 20 mai 1796; passé de la 6e demi-brigade légère à la 19e, 1798; rayé comme ancien à l'hôpital, 1800.

MANCERON (Gabriel), de Bonnat (Creuse), 22 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 15 décembre 1792; sergent, 9 novembre 1793; sous-lieutenant à la 6e demi-brigade légère pour action d'éclat au passage du Mincio, 1801; lieutenant, 1803; capitaine, 1809; ✻; retraité, 1812.

MARY (Jean-André), de Paris, 37 ans.

Sergent, 16 septembre 1792; parti, 26 novembre 1792.

MASSON (Louis), de Bonnat (Creuse).

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal; sergent, 21 décembre 1794; retiré lors de l'embrigadement, 1796.

MONTARLEAU (Jean), de Paris, 35 ans.

Avait servi au régiment de l'Ile de France.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 11 mai 1793, passé au bataillon de sapeurs formé à Saumur, 10 mars 1794.

MORLOT (Louis), de Paris, 25 ans.

Sergent, 16 septembre 1792; tué à Trémont, 3 août 1794.

PÉQUIGNOLE (Jacques-François), de Gouhenans (Haute-Saône), 32 ans.

Sergent-major, 16 septembre 1792; passé dans les Chasseurs de Cassel, 11 avril 1793.

PERRIN (Pierre), de Crémieu (Isère), 21 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent; tué à Antrain, 22 novembre 1793.

PICHARD (Pierre-Vincent), de Châlons-sur-Marne.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 15... 1793; sergent, 30 juin 1795; retiré lors de l'embrigadement, 1796.

PINCHON (Louis), d'Amiens, 19 ans.

Sergent, 16 septembre 1792; fait prisonnier à Kostheim, 1er juin 1793.

QUILLIER (Claude), de Melun, 19 ans.

Fourrier, 16 septembre 1792; passé au 16e régiment de chasseurs à cheval, 21 septembre 1793; successivement fourrier, maréchal des logis et maréchal des logis chef; mis en réquisition, 19 mars 1795.

ROLLET (Benoit), de Mâcon, 19 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 15 février 1793; fourrier, 26 novembre 1793; blessé au Pont-Barré; admis aux Invalides, 18 décembre 1795; pensionné, 1799.

ROUSSEAU (Honoré), d'Illiers (Eure-et-Loir), 22 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; fourrier, 1er février 1796; sergent à la 6e demi-brigade légère, 1798; blessé à Romano; tué à Friedland, 14 juin 1807.

SIRAND (François), de Saint-Marcelin (Isère), 29 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; blessé à Laval; sergent, 9 novembre 1793; passé de la 6e à la 19e demi-brigade légère, 1799; sergent-major, 1802; sous-lieutenant, 1803; passé à la 3e demi-brigade légère; réformé, 1804.

SOLEIL, de Paris, 26 ans.

Sergent, 7 septembre 1792; parti, date non indiquée.

THOMEUF (Michel-Antoine), de Clermont-Ferrand, 22 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; caporal, 11 avril 1793; fourrier, 8 mai 1793; sergent; sergent-major, 30 septembre 1794; démissionnaire lors de l'embrigadement, 1796.

TOUYET (Jean), de Pau, en Béarn, 23 ans.

Avait servi au régiment de l'Ile de France.

Caporal au 1er bataillon de Chasseurs de Paris, 16 septembre 1792; sergent, 9 décembre 1792; passé aux Chasseurs de Cassel, 11 avril 1793.

VAILLANT (Simon), de Brunoy (Seine-et-Oise), 23 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 1er avril 1793; passé aux Chasseurs de Cassel, 11 avril 1793.

VULDY (Claude), de Lyon, 21 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 11 avril 1793; blessé à Faye, 27 juin 1794; mort à Doué, 24 juillet.

YOCHT (Louis-Claude), de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux (Seine-et-Marne), 22 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; sergent, 26 novembre 1793; congédié, 21 novembre 1796.

CHASSEURS PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS.

Légion des Francs de Mayence.

Un ordre de l'état-major général de Mayence, du 1er avril 1793, prescrivit la création de compagnies de « Volontaires du siège » à constituer avec des officiers, sous-officiers et soldats qui se présenteraient pour en faire partie.

Marigny fut nommé commandant du corps, le 1er mai; le 22, le Conseil de guerre décida que les compagnies des Volontaires du siège seraient formées en Légion des Francs, et, par autre décision du 29, il donna à la Légion comme date de formation celle du 20 mai, et à Marigny le grade de chef de brigade.

La Légion des Francs se distingua au cours du siège de Mayence; passée à l'armée de l'Ouest avec la garnison après la capitulation, la légion prit part à tous les combats, se fit remarquer dans maintes rencontres, à Torfou, à Cholet, à Entrammes, à Dol, à Antrain.

Malheureusement les contrôles de la Légion des Francs ont été perdus à deux reprises ; ceux reconstitués ne le furent que très tard, et ils ne comprennent que fort peu des anciens « Volontaires du siège », c'est-à-dire de la constitution du corps, dont beaucoup ont dû succomber, frappés par l'ennemi.

Sur les chasseurs du 1er bataillon républicain de Paris passés à la légion des Francs de Mayence, il n'a pu être recueilli que la liste :

Bravy (François).
Clepier (Jean-Jacques).
Collet (Pierre).
Dame (Jean-Claude).
Delaunay (Étienne-Victor).
Drevet (François-Sébastien).
Gauthier (Jacques).
Georgeot (François).
Gosse (Clément).
Guillermain (François).
Hives (Pierre).
Lefranc (Emmanuel).
Leroux (Isidore).
Mangin (Charles).
Picard (Antoine).
Prisset (François).
Prisset (Urbain).
Rey (Pierre).
Robert (Philippe).
Rouge (Ferdinand).

Chasseurs francs de Cassel.

« De Kastel », eût été préférable, mais à l'armée de Mayence Kastel a toujours été appelé « Cassel » ; aussi le corps chargé d'opérer sur ce point a reçu naturellement cette dénomination.

Le bataillon fut constitué par ordre du 4 avril 1793 et composé de cinq compagnies fournies : la 1re par le 7e bataillon d'infanterie légère ; la 2e, par le 1er bataillon du 57e régiment d'infanterie et le 3e des Vosges ; la 3e, par le 2e bataillon du 57e et le 5e du Jura ; la 4e, par le 82e régiment d'infanterie et le 3e du Jura ; la 5e, par le 1er bataillon des Fédérés et le 10e de la Meurthe.

Il fut enfin organisé en 16e bataillon de chasseurs, par décision du Conseil de guerre de Mayence du 22 mai, et, par autre décision du 29 mai, cette formation dernière prit rang du 1er mai. Le corps conserva cependant le nom de *Chasseurs francs de Cassel*, sous lequel il s'était illustré durant la défense. C'est encore sous ce nom qu'il fit campagne en Vendée avec l'Armée de Mayence et qu'il fut incorporé, ainsi que la Légion des Francs de Mayence, le 6 octobre 1796, dans la 24e demi-brigade légère, de 2e formation.

Dès le mois d'avril 1793, des volontaires furent demandés aux corps de la garnison. Un grand nombre de chasseurs du 1er bataillon républicain de Paris passèrent dans les Chasseurs francs de Cassel, qui n'ont laissé aucun contrôle.

Villeneuve, *lieutenant.*
Péquignole, *sergent.*
Touyet, *sergent.*
Vaillant, *sergent.*

Adam (Nicolas).
Aubry (Alexis).
Aubry (François).
Auger (Jean-Baptiste).
Billiet (Nicolas).
Binet (Louis-Guillaume).
Blanchet (Jean-Claude).
Blanchet (Louis).
Blanchet (Pierre-Charles).
Boissard (Pierre).
Botteville (Louis).
Bouvier (Jean).
Cambier (Alexandre).
Cancalon (Jean-Antoine).
Chanson (Luc).
Charin (Jean).
Clipeville (Georges).
Colombet (Claude).
Constantin (Pierre).
Cordier (François).
Corlobet (Jacques-Charles).
Denis (Louis).
Dubois (Jean-Louis).
Gallet (Joseph).
Godu (Alexis).
Guedon (Étienne).
Haunier (Jean-Claude).
Haurangé (François).
Huneault (Julien).
Jacquelot (Jean-Baptiste).
Janot (Jacques).
Layette (André).
Lebouc (Louis).
Levassor (Étienne).
Levêque (François).
Maraud (Silvain).
Mauprivé (Édouard).
Mingot (Mathurin).
Modeste (André).
Mondain (Jacques).
Mouzin (Louis).
Niogret (Jean-François).
Perrin (Antoine).
Picard (Antoine).
Reberget (Jean),
Reforcier (Hippolyte).
Rostein (François-Baptiste).
Rouillier (Pierre).
Roussel (Joseph).
Sablonnière (Jean-Pierre).
Schumacher (Jean).
Sisinion (Alexis).
Vanostal (Louis-Joseph).

Sapeurs de Mayence.

Un ordre du Conseil de guerre du 23 avril 1793 prescrivit de retirer des corps de troupe de la garnison de Mayence les ouvriers en bois et en fer pour en former un corps de sapeurs auxiliaire du génie de la place.

Le 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris fournit aussi un contingent au corps des sapeurs de Mayence, le 1er mai 1793 :

Aupierre (Charles).
Bourgeois (Jean-Baptiste).
Delcourt (Louis-Gabriel).
Dumont (Joseph).
Garau (Joseph).
Garreau (Jean-Baptiste).
Pagerie (Gabriel).
Roaillac (Jean).
Sallé (François-Claude).
Thibaut (Alexis).
Tinette (Jean).
Tisseron (Gabriel).
Venat (Jean-Claude).
Ventujol (Jean-Antoine).

6e demi-brigade d'infanterie légère

(*2e formation*).

PROCES-VERBAL D'EMBRIGADEMENT.

L'an cinq de la République française le 5 frimaire (25 novembre 1796),

Nous Jean-François Segouin, commissaire des guerres provisoire employé à la 2e subdivision de la 13e division militaire, place de Tréguier,

En vertu de l'arrêté du Directoire exécutif du dix-huit nivôse an IVe (8 janvier 1796), et du procès-verbal arrêté le quinze messidor dit an (3 juillet 1796), au quartier général de Rennes, pour déterminer les numéros qui assignent le rang des troupes dans chaque armée de la République, lesquelles pièces nous ont été exhibées par le général de brigade Romand, chargé de l'organisation de la 6e demi-brigade d'infanterie légère,

Nous étant transporté, accompagné du général de brigade Romand, dans la place de Lannion où étaient rassemblés le 1er bataillon de la 19e brigade d'infanterie légère, le 1er bataillon de Chasseurs de Saône-et-Loire, le 1er bataillon de Chasseurs de Paris, le 1er bataillon de Chasseurs de la Charente et le 2e bataillon des Chasseurs réunis,

Après un ban battu, le général a annoncé que toutes les anciennes dénominations devaient cesser, et qu'en vertu de l'arrêté ci-dessus cité, tous les bataillons aussi ci-dessus désignés devaient désormais porter la désignation de 1er bataillon de la 6e demi-brigade d'infanterie légère, et le ban a été fermé.

Nous avons ensuite, et toujours accompagné du général Romand, procédé à la revue dudit bataillon que nous avons trouvé composé comme il suit, savoir :

État-major.

Le citoyen Claude Sarret, *chef de bataillon.*
Antoine Leblanc, *adjudant-major.*
Mouton, officier de santé.
Hippolyte Cardonnet, *adjudant sous-officier, rang de sous-lieutenant.*

Un tambour-major.
Un caporal tambour.
Un chef armurier.
Un chef cordonnier.
Un chef tailleur.
Total : neuf hommes, officiers et officier de santé compris.

Non compris.

Un adjudant sous-officier à la suite.
Un tambour-major idem.
Trois tambours-maîtres idem.
Deux chefs armuriers.
Deux chefs tailleurs.
Lesquels neuf hommes doivent entrer à la compagnie auxiliaire.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

NUMÉRO DES COMPAGNIES.	CAPITAINES.	LIEUTENANTS.	SOUS-LIEUTENANTS.
Carabiniers.	Charles Delacourt.	François Bourguignon.	Philippe Thiéry.
1	Auguste *Coligny*[1].	François Colle.	Barthélemy Vauxclair.
2	Jean *Georgel*.	Paul Herron.	Jacques Lelarge.
3	Pierre *Girardet*.	Etienne Guingot.	Jean-François Lebreton.
4	Augustin *Dufour*.	Claude Flamant.	Guillaume Moreau.
5	Jean-Louis Fagard.	Louis-François Caille.	Jean-Baptiste *Labory*.
6	Philippe Chaslons.	Pierre Fichot.	Gabriel *Raulin*.
7	Toussaint St-Omer.	Pierre Bachelier.	Pierre *Verniette*.
8	François Roussel.	Pierre Lemonier.	Pierre Labroue.

Formant neuf capitaines, neuf lieutenants et neuf sous-lieutenants.

1. Les noms en italiques sont ceux des officiers conservés du 1er bataillon de Chasseurs républicains.

SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX, VOLONTAIRES ET TAMBOURS.

9 sergents-majors,
15 sergents,
20 caporaux-fourriers,
97 caporaux,
969 chasseurs,
27 tambours,

Formant un total de 1157 hommes.

Non compris :

249 hommes aux hôpitaux;
106 hommes en congé ou permission;

formant 355 hommes.

Nous avons ensuite fait procéder à la formation du conseil d'administration éventuel, qui, étant formé et installé, lui avons intimé de faire travailler de suite aux nouveaux contrôles pour être à même de confectionner ceux matricules.

Ledit conseil doit recevoir par inventaire de chaque ancien conseil d'administration tous les registres, lois, correspondances, papiers et autres objets de comptabilité ou propres à donner des renseignements sur tous les individus du corps.

La comptabilité des anciens bataillons ayant été arrêtée de ce jour, excepté celle du 1er bataillon de la 19e demi-brigade d'infanterie légère.

Il n'a point été fait de tirage au sort des drapeaux, l'infanterie légère, par sa formation, ne devant point en avoir; ceux existants ont été déposés chez le général Romand.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir à l'embrigadement du 1er bataillon de la 6e demi-brigade d'infanterie légère; lequel est signé de nous et du général de brigade Romand.

A Lannion, les jour, mois et an que dessus.

SEGOUIN. ROMAND.

La revue définitive de formation fut passée le 20 décembre.

Les chasseurs du 1er bataillon de Paris qui restaient, passèrent par suite à la 6e demi-brigade légère.

Les contrôles de cette demi-brigade ne furent envoyés de Paris qu'au mois de septembre 1798. Ils ne purent donc être établis par le conseil d'administration que deux ans après la formation. Aussi un certain nombre des militaires des anciens corps signalés dans les pièces annexes du procès-verbal d'embrigadement comme passés à la 6e demi-brigade légère, ne se retrouvent pas sur les matricules.

Parmi ceux qui y sont inscrits avec la fin de leurs services, il y a lieu de citer :

AULIN (Étienne), de Presles (Seine-et-Marne), 19 ans.

Chasseur; blessé à Marengo; retraité, 1806.

AUTOT (François), de Dieuze (Meurthe), 18 ans.

Chasseur; prisonnier de guerre, 1800-1801; congédié, 1802.

BACHERANT (Joseph), de La Capelle (Aisne), 25 ans.

Chasseur; réformé pour blessure, 1798.

BELLEŒUVRE (René), de La Flèche, *14* ans.

Carabinier; rayé des contrôles, 1800.

BIZARD (Pierre), d'Anet (Eure-et-Loir), 21 ans.

Sergent; réformé pour infirmités, 1803.

BOURGEOIS (Firmin), de Paris, 23 ans.

Chasseur; rayé comme ancien à l'hôpital, 1798.

BOYER (Jean-François), de Paris, 23 ans.

Chasseur; blessé à Romano, 1800; retraité, 1801.

CHARBONNEL (Pierre), de Paris, 18 ans.

Chasseur; parti, 1800.

CLARINGUE (François), d'Albi (Tarn), 22 ans.

Chasseur; blessé à Mayence ; retraité, 1805.

CORARD (Jean), de Montrouge, 18 ans.

Chasseur; 16 septembre 1792; sergent au 6e régiment d'infanterie légère, 1804; sous-lieutenant, 1811; lieutenant, 1813; prisonnier de guerre à Dantzig; rentré et mis en demi-solde, 1814; en activité pendant les Cent-Jours; en non activité, 1815; blessé à Ober-Ursel, à Romano et à Dantzig; retraité, 1819.

CORBEIL (Vincent-Henri), de Paris, 19 ans.

Chasseur; blessé à Marengo, 14 juin 1800; mort, 16 mars 1801.

CRÉPIN (Denis), de Corbie (Somme), 26 ans.

Chasseur blessé devant Goïto, 20 décembre 1800; congédié, 1803.

DESIOT (Charles), de Coupvray (Seine-et-Marne), 29 ans.

Soldat au régiment de Bretagne, 1783; passé au 1er bataillon de Chasseurs républicains de Paris, 2 septembre 1793; sergent à la 6e demi-brigade légère, 1800; serait passé à la 5e demi-brigade légère, 1803; n'y est pas inscrit.

EDE (Jean), de Paris, 18 ans.

Chasseur; mort à Brest, 31 octobre 1799.

GRANDPIERRE (Louis), de Rozerieulles (Moselle), 26 ans.

Caporal; passé à la 19e demi-brigade légère; tué, 20 septembre 1800.

HEUS (Antoine), de l'Aveyron, 21 ans.

Caporal; tué à l'ennemi, 28 février 1799.

HORO (Jean-Rémy), de Paris, 21 ans.

Caporal; blessé à Cholet et à Marengo; congédié; 1802;

JAVOT (André), d'Auneau (Eure-et-Loir), 21 ans.

Caporal; a obtenu un fusil d'honneur, le 3 décembre 1800 : «A l'affaire de Marengo, ayant eu son havre-sac enlevé par un boulet et ayant été lui-même jeté à terre, eut la présence d'esprit d'attendre dans cette position un cavalier ennemi qui venait à lui, le laissa approcher jusqu'à demi-portée de pistolet, lui tira son coup de fusil, le tua, monta sur son cheval et rejoignit son corps »; ✠ de droit; blessé à Elchingen, le 14 octobre 1805, et mort à Augsbourg, le 4 décembre.

LECLERCQ (Joseph-Eugène), de Lille, 21 ans.

Chef guêtrier; réformé 1814.

LEROY (Joseph), de Paris, 25 ans.

Carabinier; placé aux Vétérans, 1800.

LESEQUE (Pierre), de Saint-Feyre (Creuse), 23 ans.

Chasseur, 1er mars 1793; sergent au 6e régiment d'infanterie légère, 1803; adjudant et ✻, 1809; sous-lieutenant, 1811; prisonnier de guerre, 1813; rentré en France et mis en demi-solde, novembre 1814; blessé à Clisson, Laval, Le Mans, Friedland, Essling et Dantzig : retraité, 1815.

MEGNAND (Antoine), de Trocy (Seine-et-Marne), 20 ans.

Chasseur; réformé pour infirmités provenant des fatigues de la guerre, 1801.

MESNIL (Pierre-Jean-Marie), de Paris, 16 ans.

Chasseur; sergent au 6e léger, 1804; sous-lieutenant, 1808; prisonnier de guerre, 1809; évadé du ponton *la Vieille Castille*, 1810; lieutenant, 1811; capitaine au 96e de ligne, 1813; licencié, 1815; blessé à Ulm et à Gutstadt; retraité, 1816.

MEUNIER (François), de Sommevoire (Haute-Marne), 18 ans.

Chasseur; blessé à Marengo, 14 juin 1800; sans nouvelles depuis.

MONTAUBAN (François), d'Authon (Eure-et-Loir), 15 ans.

Chasseur; blessé à Marengo, 14 juin 1800; sans nouvelles depuis.

OLIVIER (Jean-Baptiste), de Saint-Ouen (Seine-Inférieure), 16 ans.

Chasseur; blessé à Goïto, 20 décembre 1800; mort, 6 octobre 1802.

PACOT (Étienne), de Bernay (Eure), 16 ans.

Chasseur; blessé à Romano, 9 juin 1800; sans nouvelles depuis.

PAUL (François), de Boismont (Somme), 33 ans.

Carabinier; blessé au passage du Mincio, 25 décembre 1800; mort à Plaisance, 25 mars 1801.

PEIGNEZ (Jean), de La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure), 27 ans.

Chasseur; blessé à Marengo; placé aux Vétérans, 1808.

PERRIQUE (Antoine), d'Offenheim (Bas-Rhin), 33 ans.

Chasseur; mort à Bologne, 13 août 1800.

PETIT (Claude), de Chenoise (Seine-et-Marne), 21 ans.

Caporal ; mort à Grenoble, 18 avril 1801.

PIGÉON (Mathurin), de Clermont-Ferrand, 21 ans.

Chasseur ; blessé à Gutstadt, 1807 ; retraité, 1809.

PRÉVOST (François), de Paris, 18 ans.

Chasseur ; blessé à Marengo, 14 juin 1800 ; mort, le 27 août.

RANDON (Gaspard), de Chaumont (Aisne), 17 ans.

Chasseur ; blessé à Marengo, 14 juin 1800 ; sans nouvelles depuis.

RIVOIRE (Jean), de Lyon, 20 ans.

Caporal ; mort, 31 mars 1799.

ROCOURT (Philippe), de Paris, 16 ans.

Caporal ; passé dans la gendarmerie, 1798.

SAULNIER (Nicolas), de Paris, 19 ans.

Chasseur ; blessé à Marengo, 14 juin 1800 ; sans nouvelles depuis.

SURCOIS (Michel), de Paris, 20 ans.

Caporal à la 19e demi-brigade légère ; embarqué, 1802.

TANGY (Louis), de Paris, 18 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792 ; sergent à la 6e demi-brigade légère, 1803 ; adjudant, 1808 ; sous-lieutenant, février 1809 ; lieutenant, juillet 1809 ; blessé à Hochheim et à Essling ; retraité, 1810.

THIERRY (Jean-Joseph), de Sorcy-Saint-Martin (Meuse), 24 ans.

Chasseur ; blessé au passage du Mincio ; mort à Abbeville, 24 décembre 1804.

Divers.

ACKERMANN (Jacques-François), de Paris, 27 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792 ; blessé à Mayence ; réformé, 7 avril 1794 ; pensionné, 1795.

ANDRIEUX (Jean-Marie), de Paris, 17 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792 ; passé au 7e régiment de chasseurs à cheval, 1796 ; tué à Iéna, 14 octobre 1806.

AVÉNTIN (Jacques-Aventin BENOIST, *dit*), de Châteaudun, 20 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; blessé à Mayence; congédié, 24 juillet 1793; a obtenu une pension représentative de l'Hôtel des Invalides, 7 octobre 1793; admis lieutenant aux Invalides, 1798; pensionné, 1800.

BOULLANGÉ (Marie-Louis), de Paris, 22 ans.

Caporal, 16 septembre 1792; réformé à Mayence, 18 avril 1793.

BRESSON (Pierre-Romain), de Montivilliers (Seine-Inférieure), 20 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; blessé à Mayence; congédié, 1794; pensionné, 1800.

CHALAT (Jean), de Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), 20 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; passé au 7e régiment de chasseurs à cheval 1796; réformé, 1806.

CONELIER (Raymond), du Cantal, 33 ans.

Chasseur; prisonnier à Ober-Ursel; rentré, 1795; rendu infirme par une chute étant en patrouille, 21 juillet 1796; réformé, 23 octobre 1796; pensionné, 1800.

COUTANT, de Paris, 16 ans.

Chasseur; retiré avec congé, 19 février 1793.

DELABARRE (Étienne-Marie), de Meaux, 19 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; passé au 11e régiment de hussards, 15 septembre 1793; maréchal des logis, 1799; adjudant, 1803; sous-lieutenant, 1807; lieutenant au 6e régiment de chevau-légers, 1812; adjudant-major, mai 1813; capitaine, juillet 1813; ✠, septembre 1813; blessé mortellement à Leipzig, 18 octobre 1813.

DELMAS (Jean), de Frespech (Lot-et-Garonne), 24 ans.

Chasseur; blessé à Mayence et à Saint-Aubin-de-Luigné; réformé, 24 avril 1794; admis aux Invalides, 1795; lieutenant de Vétérans, 1796; réformé, 1797; replacé sergent dans les Vétérans, 1798; pensionné, 1806; admis aux Invalides, 1812.

DEMARCÉE (Michel-Nicolas), de Paris, 20 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; élève en chirurgie à l'hôpital ambulant du Corps des Vosges, 6 janvier 1793; employé à Mayence pendant le siège; après la capitulation, transporté à Wesel comme otage; rendu huit mois après et employé à l'hôpital de Landau, puis à celui de Klein-Bockenheim; chirurgien de 3e classe à l'armée de Rhin et Moselle, 1796; employé à l'armée d'Italie,

1797; à l'armée de Mayence, 1798; du Danube, 1799; du Rhin, 1800; à l'armée de Saint-Domingue, octobre 1801; mort à Saint-Domingue, 29 août 1802.

Demessine (Pierre-Marie), de Paris, 21 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; passé aux Hussards américains, (13e chasseurs à cheval), 25 septembre 1793; tué à l'ennemi, 26 avril 1799.

Deville (Antoine-Raimond), de Soissons, 15 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; requis pour être employé à l'Imprimerie nationale, 29 décembre 1793; hussard au 7e régiment, 1795; maréchal des logis aux chasseurs à cheval de la garde des Consuls, 1802; ✻, 1804; lieutenant en second, 1808; lieutenant en premier sous-adjudant-major, 1811; capitaine de Vieille garde, 1813; chef d'escadron au 11e cuirassiers et O ✻, 1814; blessé aux Quatre-Bras; en demi-solde, 1815; ✠, 1819; placé aux dragons de l'Hérault, 1821; lieutenant-colonel des dragons de la Gironde (4e régiment), 1823; colonel, 1830; C ✻, 1831; retraité, 1837.

Dufour (Louis-François-Xavier), de Paris, 17 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; passé au 7e régiment de chasseurs à cheval, 1796, et dans les chasseurs de la garde des Consuls, 1800; congédié, 1802.

Finot (Nicolas), de Trévoux, 21 ans.

Chasseur; réformé pour infirmités, 8 août 1793.

Flers (Édouard), de Montdidier, 22 ans.

Chasseur; cité à l'ordre du jour de la garnison de Kastel, le 8 mai 1793; tué à Torfou, 19 septembre 1793.

Galichet (Philibert-Antoine-Stanislas), de Paris, 15 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; blessé à Trémont; réformé, 5 février 1795; pensionné, 1800.

Gand (François), de la Meuse, 22 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; passé au 7e régiment de chasseurs à cheval, 1796; maréchal des logis, 1809; passé dans la gendarmerie, 1811.

Gander (Abraham-Louis), de Paris, 17 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; passé au 11e chasseurs à cheval, 27 octobre 1796, et dans les guides du général Decaen, capitaine général des établissements français au delà du Cap de Bonne-Espérance, 1802; embarqué.

Giraut (François), de Lyon, 21 ans.

Chasseur; congédié pour infirmités, 23 mars 1795.

JOLY (Joseph DUMOND, *dit*), de Lille, 21 ans.

Chasseur; passé au 7e régiment de chasseurs à cheval, 1796; blessé à Iéna, 14 octobre 1806; sans nouvelles depuis.

LABIE (Pierre), de Puy-l'Évêque (Lot).

Chasseur, 16 septembre 1792; employé comme chirurgien-élève à Mayence, 1er février 1793; chirurgien de 3e classe à l'armée du Nord, 1794, puis à celles de Sambre-et-Meuse et de Batavie; réformé, 1801; chirurgien aide-major à la Grande-Armée, 1805; ✱, 1807; passé au 105e régiment de ligne, 1808; chirurgien-major à l'armée d'Allemagne, 1809; passé au 8e régiment de cuirassiers, 1810; licencié, 1815; chirurgien-major dans le train des parcs d'artillerie, 1816; décédé, 1833.

LAFOSSE (Pierre-Philippe), de Montmartre, 26 ans.

Chasseur; blessé à Mayence; rentré en août 1793, à l'évacuation des malades et blessés; pensionné, 1795.

LE BÈGUE (Jean-Baptiste BÈGUE, *dit*), de Charolles (Saône-et-Loire), 21 ans.

Chasseur, enrôlé le 30 août 1792; cité à l'ordre du jour de la garnison de Kastel, le 8 mai 1793; blessé le 2 juin de deux coups de feu; autorisé à se retirer comme hors d'état de servir, 7 août 1794; pensionné, 24 décembre 1794; admis aux Invalides 1800.

LECOMBLE (Léonard-Antoine), de Paris, 18 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; blessé à Cholet; retiré, 1795; pensionné, 1800; sergent-major au 1er régiment de la garde de Paris, 1803; démissionnaire, 1805; était employé au ministère de la Justice, 1807.

LEFEBVRE (Antoine-Charles), de Paris, 23 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; blessé à Cholet; réformé; admis aux Invalides, 1796; pensionné, 1800.

LIVERNON (Jean), du Bourbonnais, 22 ans.

Chasseur; cité à l'ordre du jour de la garnison de Kastel, le 8 mai 1793; serait passé au 8e régiment de hussards; n'y est pas inscrit.

LUCAS (Mathieu), de Ligny (Meuse), 22 ans.

Chasseur; congédié pour infirmités, 5 juin 1795.

MARMIGNAT (Joseph), de Versailles, 20 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; passé au 2e bataillon de la République, novembre 1794; caporal, 1er août 1795; disparaît avant l'embrigadement.

MARQUE (Pierre), de Marville (Meuse), 31 ans.

Soldat au régiment de Lyonnais, 1761-1769.
Chasseur au 1er bataillon de Paris, 16 septembre 1792; tué entre Kastel et Kostheim, 29 mai 1793.

MARTINET (Alexandre-François), de Montrouge, 18 ans.

Chasseur; blessé à Cholet d'un coup de feu dont la balle lui est restée dans la tête; pensionné, 1795.

NOIROT (Auguste-François), d'Issy 18 ans.

Chasseur; blessé à Hochheim; admis lieutenant aux Invalides, 1795; placé dans les Vétérans, 1800; pensionné, 1805; réadmis aux Invalides, 1806.

PAQUET (Louis-Julien), de Lignières, 30 ans.

Chasseur; blessé à Mayence; congédié, 18 octobre 1794; pensionné, 1795.

PERCHAPPE, de Mondoubleau (Loir-et-Cher), 25 ans.

Chasseur; réformé à Angers, 3 décembre 1793.

PHILIPPAUX (François), d'Argenton-sur-Creuse (Indre), 28 ans.

Chasseur; blessé à Mayence; resté comme otage après la capitulation; rentré en France, mai 1794, et congédié; pensionné, 1800.

PILLOT (Alexis), de Rosières-en-Blois (Meuse), 18 ans, fils de Claude Pillot, du 11e bataillon de Paris, tué à Angers.

Chasseur, puis caporal; blessé à Mayence; réformé, 1794; pensionné, 1795.

PINOT (Alexis), de Fresselines (Creuse), 22 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; employé comme chirurgien à l'hôpital de Mayence, 25 mars 1793; officier de santé près les troupes de l'armée du Rhin, 17 juillet 1793; passé à la 4e demi-brigade légère, 1795; à la 21e, 1796; officier de santé de 3e classe, 1802; chirurgien de 3e classe, 1803; a fait campagne successivement aux armées du Rhin, de Rhin et Moselle, d'Italie et d'Egypte, où il a rendu de grands services par les soins donnés aux blessés et aux pestiférés; démissionnaire, 1804.

PUGIN, de Paris, trois frères:

Léopold, 17 ans; réformé, 19 août 1793;
Pierre, 16 ans; disparu, 4 octobre 1792;
Périgot, 15 ans; congédié, février 1793.

ROY (François), de Suin (Saône-et-Loire), 19 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; blessé à Kostheim; congédié, 6 avril 1794; admis aux Invalides, puis pensionné.

SENIS (Denis), de Caen, 20 ans.

Chasseur ; réformé, 15 mars 1793.

THÉODORE (Nicolas), de Paris, 19 ans.

Chasseur, 16 septembre 1792; passé au 2e bataillon de la République, 11 novembre 1793 ; disparaît avant l'embrigadement.

VALOGNE (Pierre-Charles), de Paris, 17 ans.

Chasseur; blessé à Kostheim ; réformé, 18 avril 1794 et admis aux Invalides, placé dans les Canonniers vétérans à Cherbourg, 1796 ; pensionné, 1800 ; sergent à la 6e demi-brigade de Vétérans, 1801 ; rentré en jouissance de sa pension, 1805..

VIAUX (Isidore), de Charleville, 20 ans.

Chasseur, 16 septembre 1796 ; passé au 7e régiment de chasseurs à cheval, 1796 ; brigadier ; mort à Bréda d'un coup de sabre, 28 septembre 1801.

COMPAGNIES FRANCHES

1re COMPAGNIE FRANCHE DE CHASSEURS DE PARIS

(4 AOUT 1792 — 25 MARS 1793)

HISTORIQUE DU CORPS.

Les enrôlements commencèrent dans la section des Tuileries dès le 18 juillet, lendemain du jour où l'Assemblée législative rendit son décret sur la création des compagnies de chasseurs volontaires.

Le 27 juillet, des citoyens de la section, au nombre de 120, se présentaient à la barre. Ils s'étaient réunis, dirent-ils, pour le maintien de la Constitution et la défense de la Liberté, et demandaient à former une compagnie franche pour l'armée de Luckner.

Les honneurs de la séance furent accordés aux pétitionnaires; l'Assemblée applaudit à leur zèle patriotique et renvoya leur pétition au Pouvoir exécutif, car les décrets déjà votés suffisaient pour que le vœu des citoyens de la section des Tuileries pût être rempli [1].

Les intéressés se rendirent donc auprès du Ministre de la Guerre, mais la réception faite ne fut pas encourageante. Ils vinrent s'en plaindre le 31 juillet à l'Assemblée législative dans la séance du matin [2]. L'orateur de la députation lisait et déposait cette adresse [3] :

1. *Procès-verbal*, t. XI, p. 144.
2. *Ibid.*, t. XI, p. 268.
3. *Archives nationales*, C 154, 1 292 *bis*.

Législateurs, nous sommes venus au nombre de cent cinquante vous demander à former une compagnie franche de chasseurs nationaux et à partir pour l'armée de Luckner. D'après votre décret du 17 de ce mois sur l'organisation de ces compagnies vous nous avez renvoyés au Pouvoir exécutif. Nous nous sommes adressés au Ministre de la Guerre qui ne nous a pas, comme vous, accordé les honneurs de la séance; nous avons été même dédaignés par ses valets. Voici le fait. Samedi dernier [28 juillet], voulant m'instruire sur la démarche que nous avions à faire auprès du Pouvoir exécutif puisque nous y étions renvoyés, je me suis transporté dans un de vos comités; je rencontre dans celui des douze le Ministre de la Guerre, qui, dans ce moment-là, m'a promis de seconder de tout son pouvoir notre envie d'aller combattre l'ennemi de notre liberté; il me donne rendez-vous pour le lendemain au Bureau de la guerre à neuf heures, mais le lendemain son portier, son suisse si vous voulez, avait ordre de ne laisser entrer personne. J'insiste et j'entre. J'attends pendant un quart d'heure que le Ministre ait lu un petit mémoire que j'aurais lu dans une minute. Il se lève enfin et me demande ce que je veux. Je lui parle d'une compagnie franche qui s'est présentée à l'Assemblée nationale : il me répond qu'il n'en a pas la moindre connaissance et qu'il n'a pas reçu le décret qui devait lui être envoyé officiellement. Je reviens au parquet où l'on me donne un paquet pour le Ministre que je ne trouve plus au Bureau de la guerre : il était chez le roi où je lui fais parvenir ledit paquet. Il me répond par une fenêtre qu'à 1 heure il sera chez lui, mais à 1 heure impossible de lui parler. L'accueil froid d'un homme indifférent à la chose publique ne pouvait nous décourager, puisque nous demandons à aller au devant du canon de l'ennemi. Nous nous sommes adressés à la Municipalité qui, avec la meilleure volonté, est obligée de nous adresser à vous pour vous demander d'autoriser le corps municipal à nous caserner et nous faire avoir la solde en attendant que le Pouvoir exécutif obéisse à votre décret. J'observerai à l'Assemblée qu'une grande partie de citoyens de cette compagnie ont quitté leurs états comptant partir au premier jour pour la frontière, et qu'un long retard diviserait cette société composée en entier de bons hommes de guerre et de bons patriotes.

Lagarenne,

Lieutenant des chasseurs des Feuillants.

Lecointe-Puyraveau trouva très extraordinaire la conduite du Ministre de la Guerre; puisque celui-ci n'avait pas voulu recevoir chez lui les pétitionnaires, il fallait qu'il vînt dans le sein de l'Assemblée rendre compte des motifs qui l'avaient déterminé à ne pas donner les moyens de se rendre aux frontières. Lecointe-Puyraveau fit en conséquence la motion de mander séance tenante le Ministre; sa motion, appuyée par Lacroix, fut décrétée [1].

Il était exact que lorsque Lagarenne s'était présenté la première fois chez le Ministre de la Guerre, le décret du 17 juillet n'était pas

1. *Journal des Débats*, juillet 1792, nº 308, p. 442.

sanctionné; que le lendemain, l'expédition officielle de la loi ne lui était pas encore parvenue.

C'était un ancien dragon du régiment de Chartres, Joseph Burg, dit Dubourg, qui s'était mis à la tête du mouvement dans la section des Tuileries. Il fut nommé capitaine de la compagnie, et son père pourvut aux frais d'habillement des autres officiers, ainsi qu'à diverses dépenses pour les chasseurs.

Pour être remboursé de ses avances, Dubourg père présenta à l'Assemblée nationale une pétition qui fut renvoyée au Pouvoir exécutif. Elle donna lieu à ce rapport [1] :

L'Assemblée nationale a renvoyé au Pouvoir exécutif une pétition dont on va rendre compte.

Au commencement du mois de juillet dernier, l'ennemi était à nos portes, et la nation française se trouvait dans une inertie telle que les Prussiens entrés en France pouvaient pénétrer jusque dans la capitale.

Le citoyen Dubourg et ses camarades se sont levés les premiers. Ils se sont présentés à l'Assemblée nationale et lui ont demandé la permission de se former en une compagnie de chasseurs nationaux.

C'est cette demande qui a donné lieu à la loi du 28 juillet dernier, laquelle ordonne qu'il sera formé à Paris autant de compagnies de chasseurs nationaux qu'il sera possible.

Le citoyen Dubourg a levé sa compagnie; elle est la 1re, et il a été choisi par elle pour la commander.

Son père, qui lui a constamment inspiré les principes de liberté et les sentiments de patriotisme, lui a donné pour monter sa troupe tous les secours qui étaient en son pouvoir. Les officiers de ce corps n'ayant pas les moyens de payer leurs uniformes, il a engagé le citoyen Maigret, tailleur à Paris, à leur en fournir, ainsi que tous les objets d'équipement dont ils pourraient avoir besoin. La valeur de ces fournitures dont il a répondu se monte à 2,251 fr.

D'un autre côté, il a fait des dépenses tant pour d'autres fournitures et pour des frais relatifs à l'enrôlement de ces chasseurs que pour leur nourriture avant leur organisation en compagnie. Les quittances de ces différentes sommes qui sont ci-jointes sont à la somme de 5,687 francs.

Le père Dubourg prie le Ministre de lui faire rembourser ces deux sommes montant ensemble à 9,938 francs :

1° L'habillement de cette compagnie devant être avancé par la République, mais retenu sur la solde des chasseurs à raison de 3 francs, le Ministre peut

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Dubourg classement général alphabétique, 1791-1847 ; copie préparée pour le représentant du peuple Merlino, le 20 juillet 1793.

Le Ministre de la Guerre avait demandé à la Convention d'être autorisé à payer une somme de 2,274 livres au citoyen Burg, pour remboursement des avances faites par lui pour la subsistance de la 1re compagnie des chasseurs nationaux de la section des Tuileries, et l'affaire avait été renvoyée aux Comités de la Guerre et des Finances (*Procès-verbal*, 20 juin 1793, p. 437).

rembourser le prix des fournitures que le citoyen Dubourg a fait faire à cette compagnie, d'après des états qui en seront dressés par le commissaire des guerres qui en avait l'inspection ;

2° Quant aux avances faites pour nourriture, elles se trouveront remboursées par une revue qui remonterait à sa formation, et qui comprendrait la solde des chasseurs du jour de leur enrôlement, laquelle leur est accordée par la loi. Le résultat de ce décompte formerait l'indemnité due au citoyen Dubourg.

Écrit au bas, de la main du Ministre : *Approuvé.*

Dubourg a été le promoteur non de la création des compagnies franches, le décret dit formellement qu'il était rendu sur la proposition du roi, mais seulement de la levée de la compagnie des Tuileries. Dutruy, qui commanda la compagnie après Dubourg, nommé le 30 octobre à une lieutenance de cavalerie dans la légion de Kellermann, s'attribue le même mérite. Il dit, en effet, dans un mémoire autobiographique, en demande du grade de général de brigade [1] :

Je m'enrôlai ensuite dans la garde nationale parisienne dans la compagnie des chasseurs du bataillon des Feuillants.

La guerre ayant commencé, je volai aux frontières avec des volontaires, et fus fait adjudant-major de mon bataillon.

L'indolence de Luckner, les manœuvres du traître La Fayette irritèrent mon imagination. Fatigué de voir l'armée paralysée, désorganisée, je formai le projet de revenir à Paris pour y lever un corps pur.

Ayant effectivement réuni cent cinquante braves sans-culottes comme moi, je demandai à l'Assemblée législative d'aller aux frontières, et il fut alors rendu un décret qui créa dix-huit compagnies franches de chasseurs.

Ma compagnie fut armée et équipée, partie aux dépens de ceux la composant et partie des dons de zélés patriotes.

Ces volontaires étaient à peine organisés qu'ils eurent l'occasion de montrer leur dévouement à la Patrie en concourant dans la nuit du 9 au 10 août à arrêter et désarmer des chevaliers du poignard aux Champs-Élysées.

Le lendemain, je suis parti avec ma compagnie qui me nomma capitaine-commandant.

Ce petit corps fit son devoir, on peut même dire qu'il s'est signalé. Il fut le premier qui attaqua et repoussa l'ennemi qui venait de désarmer Clermont, le premier qui s'empara de la côte de Bienne, poste important qui a sauvé la France. Le citoyen Drouet, député de la Convention, commandant le bataillon de la garde nationale de Sainte-Menehould, qui a partagé la gloire de cette expédition, peut attester la vérité des faits.

Je remis ce poste au général Galbaud, et je partis pour rejoindre Kellermann que je trouvai à Toul. Ce général me permit d'augmenter mon corps de tous les gardes nationaux que je trouverais armés et dévoués au service de la

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Dutruy, généraux de brigade, n° 178.

Patrie, et me chargea de protéger les dehors de la Meuse pour faire évacuer les caissons de Sampigny. Ce qui fut effectué en trois jours.

Mon corps s'élevait à près de 900 hommes; on y joignit quelques autres compagnies franches, et ce fut alors que, n'écoutant que la voix prononcée de la République, je ne cessai de harceler l'ennemi : je pénétrai jusque dans l'électorat de Trèves, me battant tous les jours, n'ayant point de solde et vivant de butin fait sur l'ennemi.

Les Commissaires de la Convention et notamment le citoyen Prieur, du département de la Marne, peuvent attester que je leur ai souvent conduit des prisonniers.

Kellermann attestera pareillement que, dans un moment de pénurie d'avoine, je me chargeai d'en procurer, et je lui en envoyai cinq chariots pris à l'ennemi et environ 200 chevaux que les chasseurs vendaient pour vivre, ne recevant rien du trésor public.

Je fus enfin blessé en escarmouchant à Vawren.

De retour à Paris, j'ai eu la satisfaction d'obtenir, le 27 février dernier, un décret qui organisa le bataillon avec lequel j'ai combattu victorieusement, formant aujourd'hui le 19e, de présent en garnison à Toul, et dont je suis le commandant comme chef de brigade.

L'ordre de départ de la compagnie fut donné par le Ministre de la Guerre le 20 août 1792 : mise en route le 22. La compagnie, forte de 150 hommes, était casernée à la rue Verte. Avant son départ, elle défila devant l'Assemblée législative. Le procès-verbal est muet sur cet épisode ; le *Journal des Débats* [1] le raconte en détail :

Un chasseur des compagnies franches de Paris est venu demander au nom de ses camarades la permission de défiler devant l'Assemblée, avant de partir pour les frontières.

Cette permission a été accordée : ils ont défilé couverts des applaudissements et des cris de : « *Vive la Nation! Vive l'Égalité!* » Au milieu de leur marche ils se sont arrêtés, et l'un d'eux a dit avec enthousiasme : « Chasseurs, vous « voilà devant les Représentants d'un peuple libre. Vous allez sortir de cette « enceinte pour aller sur nos frontières chasser les tyrans. Avant de partir, « jurez aux Représentants du peuple que vous combattrez, que vous vaincrez, « ou que vous mourrez pour la défense de la Liberté et de l'Egalité ; jurez-leur « que vous prouverez qu'il n'existe en Europe d'autres souverains que les « peuples ; jurez que vous ne trahirez jamais. »

Il a été interrompu par tous les chasseurs qui, la main levée, ont prononcé : « Nous le jurons. »

Un vieillard était à la barre et s'est écrié en voyant passer son fils unique : « J'ai renoncé à cet appui de ma vieillesse pour l'envoyer défendre la Patrie. »

Les applaudissements réitérés des Représentants du peuple ont fait couler les larmes de ce vieillard.

Les chasseurs ont achevé de défiler et sont sortis accompagnés des plus vifs

1. Août 1792, n° 329, p. 409.

applaudissements. Le public criait : « *Vivent les Défenseurs de la Patrie!* » Les chasseurs répondaient : « *Vive l'Égalité! Vive la Liberté!* »

La destination de la compagnie était Metz, où son arrivée avait été fixée au 3 septembre. Elle rejoignit l'armée alors sous Châlons, prit part aux opérations dans l'Argonne, au combat du camp de la Lune, le 30 septembre.

Dans cette affaire, le sergent *Guyot* soutint avec fermeté l'attaque vigoureuse d'un détachement ennemi qui voulait forcer la ligne, l'arrêta dans sa marche et fit quelques prisonniers.

La compagnie passa le 9 octobre à l'armée de la Moselle, et suivit le général Beurnonville dans son expédition sur Trèves, commencée le 2 décembre.

Dans un rapport du 10 décembre 1792, sur ses opérations [1], Beurnonville raconte également les misères affreuses de son armée, causées par un hiver particulièrement rigoureux et qui rendit la campagne de Trèves des plus pénibles.

Au quartier général à Cherf, le 10 décembre 1792,
l'an Ier de la République, à 10 heures du matin.

Le général Beurnonville au Ministre de la Guerre.

...Une pluie de glace qui tomba à verse pendant toute la nuit du 4 au 5, et pendant toute la journée du 5, ne fit dans un instant qu'un miroir de tout cet affreux ensemble que j'avais si heureusement doublé, et je dois dire, à la louange des généraux qui commandaient cette expédition et des braves officiers et soldats qui en faisaient partie, qu'il fallait être plus que brave, plus qu'intrépide, plus qu'homme enfin, pour avoir résisté, car le 5, au matin, nous avons trouvé des sentinelles de grande garde, gelées mortes, vingt livres de glace à la crinière des chevaux. Enfin, Citoyen Ministre, le temps était tel que s'il avait continué 24 heures de plus c'en était fait de l'Armée de la Moselle.

Citoyen Ministre, j'en suis à ma 6e attaque, sans avoir perdu un seul homme par le feu, que quelques blessés, et certes, l'ennemi a beaucoup perdu dans la plupart. Mais, Citoyen Ministre, j'éprouve d'autres pertes, qui me saignent le cœur. Le froid, la neige, les glaces désolent cette armée..... Il n'y a pas de nuit qui ne coûte des hommes morts de froid ; je suis leur père et leur frère, et je dois vous peindre avec franchise leur situation.

En vous faisant le tableau le moins chargé du pays, c'est vous représenter un ensemble de montagnes et de précipices, couvertes de neige et de glaces, et où il règne un froid extrême. Cette armée pour combattre est cependant à sa huitième nuit de bivouac, car les voitures manquent, ou elles cassent : les communications sont affreuses, et je dis au plus intrépide guerrier que je lui défie de continuer la guerre dans ce pays pendant l'hiver, parce qu'il y a des

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle.

empêchements tels que la neige et la glace qui rendent les communications impraticables, parce que l'homme est l'homme partout et ne change pas de nature, parce qu'il manque de fourrage.....

Je viens de recevoir une lettre bien affligeante du général Custine, je ne lui avais pas prédit qu'il perdrait Francfort par trahison; mais je lui avais annoncé qu'il ne la garderait pas, comme je lui annonce qu'il ne conservera pas Mayence. Je connais nos forces, je connais celles de nos ennemis, et je le répète, Citoyen Ministre, que si vous voyiez un instant les armées de la République, que vous n'hésiteriez pas à les faire réparer, augmenter et rapprocher. Je dis plus, que le salut de la Patrie le commande, ou l'on vous trompe.

Je suis bon patriote, j'idolâtre ma Patrie, je suis aussi ardent qu'un autre, et je crois en avoir donné des preuves, car on doit le dire avec vérité, que c'est aux avant-gardes que l'on fait la guerre, mais je défie au diable de la faire dans ce pays en hiver, et si mes confrères veulent venir me voir et me juger, voir nos pauvres sentinelles gelées le matin, ils ne seront pas tentés de nous provoquer à pousser plus loin une expédition par une saison qui tuera plus de soldats que le feu, sans doute, parce que je ne hasarde ordinairement de combats qu'après une reconnaissance certaine.

Je vous parle avec franchise, Citoyen Ministre; les soldats réclament, se plaignent; les murmures éclatent; cependant, ils m'aiment et résistent; mais quand ils ramassent leurs camarades morts et gelés, le courage les abandonne.

Le général d'Armée de la Moselle,
BEURNONVILLE.

A Pellingen, le 13 décembre 1792, la compagnie se distingua d'une façon particulière et acquit en récompense le droit de porter la grenade. D'un autre côté, le jour même, Beurnonville autorisait le capitaine commandant Dutruy à augmenter l'effectif de sa compagnie à l'aide de volontaires pris en dehors des troupes. Dutruy, ledit jour 13 décembre, se nommait colonel et donnait à son corps la dénomination de *Légion de Paris*.

Ensuite Dutruy, blessé, vint à Paris; il y était le 4 janvier 1793; le 27 il présentait à la Convention nationale un plan d'organisation d'un corps de tirailleurs déjà composé et qu'il commandait.

Dutruy fut admis aux honneurs de la séance, et le Comité de la Guerre eut mission de faire son rapport sous les trois jours [1].

Ce rapport ne fut déposé que le 27 février par Châteauneuf-Randon qui proposa un décret classant la Légion de Paris dans les bataillons d'infanterie légère sous le nº 15, et qui fut adopté [2] :

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport de son Comité de la Guerre, décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le corps rassemblé par les soins du citoyen *Dutruy*,

1. *Procès-verbal*, t. V, p. 450.
2. *Archives nationales*, C 246, n 345.

et commandé par lui, formera un bataillon d'infanterie de troupes légères. Ce corps sera réuni et composé des cent trente hommes qui sont à Crunn, des trois cents hommes qui sont à Stenay, et des trois cent soixante hommes qui sont à Ville-Handlemont et Saint-Pancray.

Art. II. — Ce bataillon se complètera suivant le mode de recrutement décrété par la Convention nationale.

Art. III. — Ce corps sera en tout assimilé aux autres corps de troupes légères à pied, et prendra rang parmi eux sous le n° 15.

Art. IV. — Le Ministre de la Guerre est autorisé à prendre, sur les fonds destinés aux dépenses de la guerre, ceux qui sont nécessaires à la réunion et à l'organisation de ce bataillon.

Le nouveau corps fut formé de la réunion de la Légion de Paris et de la compagnie franche d'Humbert, levée dans la Meurthe. Les officiers furent brevetés le 25 mars 1793.

Dutruy avait très largement profité de l'autorisation donnée par Beurnonville d'augmenter l'effectif de sa troupe, et il l'aurait fait sans discernement et sans s'entourer des garanties nécessaires. Les commissaires du Pouvoir exécutif près l'armée de la Moselle s'en plaignirent au Ministre de la Guerre [1].

Metz, ce 21 mai 1793, l'an IIe de la République française,
une et indivisible.

Liberté. Égalité.

Citoyen Ministre, d'après notre réunion à notre nouveau collègue, nous continuâmes nos opérations à Metz pour retourner ensuite à l'armée; mais un conseil de guerre convoqué par les Commissaires de la Convention, et auquel nous fûmes invités à assister, nous retint quelques jours de plus. Voici le fait.

Il fut porté pendant le conseil des plaintes très graves et appuyées de preuves authentiques, contre le 15e bataillon de chasseurs-éclaireurs, alors en garnison à Toul. Entre autres griefs, on les accusait de se refuser ouvertement à l'ordre du général de division qui leur enjoignait de se rendre à Metz. Entre toutes les mesures que voulait prendre le conseil pour réprimer ce refus d'obéir à la loi, on s'arrêta à celle de nous engager à nous rendre à Toul.

Pleins de l'amour du bien public et désirant arrêter dans leur source les désordres que pourrait amener cette désobéissance, deux de nous s'y rendirent.

Sans faire usage de nos titres de commissaires, nous agîmes et nous parlâmes si prudemment que nous déterminâmes les chefs de ce corps à partir pour Metz, où ils sont arrivés hier.

Nous devons ici vous observer, Citoyen Ministre, qu'il est d'autant plus instant de licencier ce corps que la plupart de ceux qui le composent sont ou des déserteurs ou des mauvais sujets; on assure même qu'il recèle plusieurs prêtres et émigrés.

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle.

Nous n'avons pas, par exemple, d'expression pour vous peindre l'horreur dont nous avons été saisis en voyant les officiers (commandant ce corps pendant l'absence de leur digne chef Dutruy, qui est allé à Paris sans permission extorquer dans vos bureaux une invitation au général d'Elbée de laisser son bataillon à Toul); nous avons reconnu en eux nombre d'escrocs du Palais ci-devant Royal, et portant sur leurs figures atroces le sceau de la réprobation. Le détail de leurs infamies notées sur les registres des corps constitués à Toul, nous a révoltés sans nous surprendre et nous a déterminés à solliciter vivement auprès de vous l'anéantissement de ce méprisable corps. Tous ceux que vous pouvez interroger vous diront la même chose, et s'il se trouvait quelqu'un qui élevât la voix en leur faveur, vous pouvez dire en toute assurance : c'est un coquin.

Leur colonel (Dutruy), comme nous l'avons dit ci-dessus, est parti pour Paris sans ordre; il s'est introduit, nous ne savons comment, dans vos bureaux, et nous ne pouvons que vous engager à vous défier de lui et à désabuser les protecteurs qu'il a pu trouver pour y pénétrer. Bref, nous vous répétons, Citoyen Ministre, qu'il est pressant d'anéantir ce corps, qui, au moment même où nous vous écrivons, commet dans Metz de nouvelles horreurs.

Un ordre, adressé par le général Custine au général d'Elbée, enjoint à ce corps de se rendre à Sarrelibre, et ce n'est qu'après des refus et des tracasseries sans nombre qu'on est venu à bout de les déterminer.....

F. Mourgoin, Valmont, Grou.

Le 15e bataillon d'infanterie légère fut alors envoyé à l'armée des Côtes de Cherbourg, et il fut définitivement organisé par le général de brigade Lefort, à Évreux, le 23 juillet 1793. Le numéro 15 étant déjà occupé, il prit le n° 19 qu'il conserva. Il forma le 3 mai 1794 le noyau de la 19e demi-brigade légère, de première formation, et entra enfin dans la constitution de la 6e demi-brigade légère, de deuxième formation, organisée à Saint-Brieuc, le 21 décembre 1796.

NOTICE des batailles, combats, sièges et actions d'éclat où la 6e demi-brigade d'infanterie légère, ainsi que les bataillons isolés qui ont servi à la former, se sont trouvés depuis le commencement de la guerre de la Liberté dans les différentes armées de la République [1].

1re Compagnie Franche de Paris.

Créée par la loi du 28 juillet 1792. Partie de Paris le 22 août suivant.

A eu une affaire avec l'ennemi à Clermont en Argonne, lorsque l'armée des Alliés est entrée dans les plaines de Champagne; a fait partie de l'avant-garde de l'armée aux ordres de Kellermann, successivement de Beurnonville, lors de la campagne de Trèves. S'est particulièrement distinguée le 16 décembre 1792 à la montagne de Wavren sous les ordres du général Pully en enlevant à l'ennemi deux redoutes garnies d'artillerie.

1. *Archives administratives de la guerre*, Infanterie, 6e demi-brigade légère, an IX.

19e régiment de Chasseurs.

Créé par décret de la Convention nationale le 27 février 1793.

Ce régiment est passé à l'armée contre les Vendéens; a eu le 2 novembre 1793, près d'Ernée, un combat des plus meurtriers dans lequel les rebelles ont perdu 1,100 hommes.

S'est trouvé aux batailles de Dol et de Pontorson; a sauvé la place de Granville lorsqu'elle fut attaquée par l'armée entière des Vendéens pendant les 21, 22 et 23 brumaire an II (11-13 novembre 1793).

A fait partie de l'avant-garde du corps d'armée commandé par le général Tilly, à la bataille décisive du Mans, après laquelle l'ennemi se retira à Savenay où il a totalement été détruit.

Blessés.

30 septembre 1792. — Camp de la Lune.

Dardé (Pierre), chasseur, blessé.

Guyot, sergent, éclat d'obus à la hanche gauche.

16 décembre 1792. — Wavren.

Dutruy, lieutenant-colonel, blessé.

Meunier, *dit* Saint-Clair, sous-lieutenant, coup de baïonnette à la jambe gauche.

Guyot, sergent, blessé à l'épaule gauche.

Sans date.

Dubourg (Charles), chasseur, coup de feu au bras droit.

ÉTATS DE SERVICES

Officiers.

Dubourg (François-Joseph-Théodore Burg, dit), de Bichwiller, (Bas-Rhin), 24 ans.

Dragon aux régiments de Chartres et de Lorraine, 1786-1789.

Capitaine commandant la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 4 août 1792; lieutenant de chasseurs à cheval dans la légion de Kellermann, 30 octobre 1792; aide de camp du général en chef Custine, 30 avril 1793; aide de camp du général Diettmann, 15 mai 1793; chef du corps des partisans de l'armée du Rhin, 23 octobre 1793; adjudant général chef de bataillon, 13 juillet 1794; non compris dans la réorganisation des états-majors du 13 juin

1795, et replacé comme chef d'escadron au 12e régiment de chasseurs à cheval, 1796; mort, 20 avril 1798.

DUTRUY (Jacques), né à Genève, en 1762.

Soldat au régiment suisse de Sonnenberg, puis à celui de Vigier, 1782-1789.

Capitaine de la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 1792; chef du 19e bataillon d'infanterie légère, 27 février 1793; général de brigade à l'armée de l'Ouest, 13 juin 1793; suspendu, 1794; réintégré et réemployé à l'armée de l'Ouest, 1795; réformé, 1796; employé à l'armée d'Angleterre, 1800, à l'armée de Saint-Domingue, 1801; dans la 7e division militaire, 1804; en Dalmatie, 1806; disponible, 1810; commandant le département de Jemappes, 1813; en demi-solde, 1814; commandant les gardes nationales actives du Finistère pendant les Cent-Jours; retraité, 1816; mort à Choisy-le-Roi, 27 avril 1836.

Baron de l'Empire et commandeur de la Légion d'honneur.

CHASLONS (Amand-Modeste-Philippe), de Saint-Lô, 28 ans.

Soldat dans les troupes coloniales, dragon au régiment de la Reine, cavalier au régiment de Quercy, chasseur à cheval au régiment de Normandie, successivement depuis 1780; passé dans la garde parisienne soldée, 1790.

Fourrier à la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 28 août 1792; sergent-major, 17 septembre 1792; sous-lieutenant, 27 février 1793; adjudant-major capitaine au 19e bataillon de chasseurs, 25 mars 1793; capitaine d'une compagnie à la 19e demi-brigade légère, 1794; retraité de la 6e légère, 1803.

COLLE (Jean-Pierre-François), de Dourdan (Seine-et-Oise), 32 ans.

Soldat au régiment de Condé, 1782; congédié, 1790, et entré dans la garde parisienne soldée.

Caporal à la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 4 août 1792; sergent, 7 septembre 1792; sous-lieutenant, 14 février 1793; lieutenant au 19e bataillon de chasseurs, 25 mars 1793; réformé de la 6e demi-brigade légère, 1801; remis en activité à la 11e légère, 1802; capitaine à la 28e légère, 1803; mort accidentellement, 19 mars 1806.

DEVAUX (Jean-Louis), de Paris, 21 ans.

Dragon au régiment du Colonel Général, 1787; volontaire au 1er bataillon de Paris, 1791; soldat dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1792.

Sergent dans la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 4 août 1792; successivement sergent-major et sous-lieutenant; lieutenant au 19e bataillon d'infanterie légère, 25 mars 1793; démissionnaire, 1796.

FITREMANN (Joseph-Thadée-Nicolas), de Colmar, 22 ans.

Capitaine général des charrois de l'ambulance à l'armée du Nord.

Lieutenant à la 1re compagnie de chasseurs de Paris, 12 septembre 1792; aide de camp du général Salomon, 1er octobre 1792; puis du général Signemont; capitaine au 19e bataillon d'infanterie légère, 25 mars 1793; adjoint

aux adjudants généraux, 1795; démissionnaire, 1796; quartier-maître du 1er bataillon auxiliaire du Bas-Rhin, 1799; passé au 8e régiment de cuirassiers, 1800; réformé, 1803; adjoint aux états-majors, 1804, employé à la division de grenadiers; aide de camp du général d'Hautpoul, 1806; chef d'escadron à l'état-major de la réserve de cavalerie, 1807, puis aide de camp de Murat; chef d'escadron commandant en chef la gendarmerie du grand-duché de Berg, 1808; rentré au service de France et commandant la gendarmerie à Marseille, 1811; ✠, 1815; commandant la 1re compagnie de la Corse, 1817; lieutenant-colonel à Angers, 1820; O ✠, 1821; colonel, 1824; retraité et maréchal de camp honoraire, 1830.

Guignard (Jean-Baptiste), de Joncy (Saône-et-Loire), 36 ans.

Avait servi quatorze ans au régiment de Beauvaisis et dans les chasseurs du Gévaudan.

Capitaine en second de la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 4 août 1792; capitaine au 19e bataillon d'infanterie légère, 25 mars 1793; lieutenant-colonel en second, 1er juin 1793; renvoyé, juillet 1793.

Meunier, *dit* Saint-Clair (Benoît), de Villeurbanne, 23 ans.

Soldat au régiment de Bresse, 1782-1792.

Sous-lieutenant à la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 4 août 1792; capitaine au 19e bataillon d'infanterie légère, 25 mars 1793; passé à la 19e demi-brigade légère, puis à la 6e; s'est distingué à Montebello et au passage du Mincio; chef de bataillon, 1801; major du 2e léger, 1806; colonel, 1808; passé au 31e léger, puis au 63e de ligne; général de brigade, 1813; employé aux armées de Catalogne et d'Aragon réunies et à la défense de Barcelone; en demi-solde, 1814; lieutenant général employé au corps d'observation du Jura, 1815; remis maréchal de camp, août 1815; en non-activité, puis disponible; retraité, 1825; commandant la 7e division militaire, août 1830; lieutenant général commandant supérieur des départements de l'Isère et des Hautes-Alpes, 1831; disponible, 1832; blessé à la Montagne-Verte, à Marengo, au passage du Mincio, à Ihanzi et à Miromagny; retraité, 1835; commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

Pradal (Joseph-Philippe-Jacques), de Villefranche (Aveyron), 25 ans.

Enrôlé au régiment Royal-Vaisseaux, 1783; successivement caporal, sergent et sergent-major; passé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1791; licencié, 1792.

Chasseur dans la 1re compagnie franche de Paris, 4 août 1792; promu capitaine, 13 décembre 1792, « à la vue des ennemis », en remplacement de Dutruy, devenu colonel; passé au 19e bataillon de chasseurs, à la 19e demi-brigade légère, puis à la 6e; blessé à Goïto et à Eylau; s'est distingué à Montebello; ✠; retraité, 1808; adjoint au maire de Vannes, 1811; chef de légion de la garde nationale active du Morbihan, 1813; renommé adjoint au maire de Vannes, 1824, et membre de la Société d'Agriculture.

SAINT-OMER (Toussaint), de Sèvres, 26 ans.

Soldat au régiment de Poitou, 1783-1790.
Chasseur à la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 4 août 1792; caporal, 11 novembre 1792; sous-lieutenant, 6 février 1793; capitaine au 19e bataillon de chasseurs, 25 mars 1793; passé à la 19e demi-brigade légère, puis à la 6e; tué à la bataille de Marengo, 14 juin 1800.

Sous-officiers, caporaux et chasseurs.

BAILLY (Étienne), d'Emerainville (Seine-et-Marne), 28 ans.

Chasseur, 22 août 1792; sergent, 12 février 1793; sergent-major à la 19e demi-brigade légère (formation de 1799), 1800; adjudant, 1801; sous-lieutenant; mort à Fort-Républicain (Saint-Domingue), 16 juin 1802.

BARBASSA (François), de Grenoble, 24 ans.

Chasseur, 4 août 1792; fourrier, 15 février 1793; sergent-major au 19e bataillon d'infanterie légère, 25 mars 1793; sous-lieutenant à la 6e demi-brigade légère, 1800; blessé à Marengo; retraité, 1802.

BESSAUDON (Pierre), de Paris, 26 ans.

Chasseur; placé de la 6e demi-brigade légère aux Vétérans, 1802.

BLANCHOT (Jean-Bis), de Cosne (Nièvre), 33 ans.

Soldat au régiment de Beauvaisis, 1778-1788, puis dans la garde parisienne soldée, 1789-1792.
Sergent à la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 4 août 1792; sous-lieutenant au 19e bataillon d'infanterie légère, 25 mars 1793; ne figure plus en février 1794.

BLIN (Alexandre), de Paris, 22 ans.

Employé au greffe criminel du Châtelet de Paris, puis commis chez Lavoisier.
Chasseur à la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 20 août 1792; fourrier, 20 novembre 1792; sergent major au 19e bataillon d'infanterie légère, 25 mars 1793; quartier-maître lieutenant, 20 décembre 1793; mis à la suite de la 6e demi-brigade légère, 20 décembre 1796, et rentré dans ses foyers.

BOURGUIGNON, *dit* LA FRANCE (François), de Versailles, 31 ans.

Dragon au régiment de Monsieur, mai 1778-mai 1789; entré dans les canonniers de la Bastille, août 1789.
Chasseur à la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 14 août 1792; caporal, 15 octobre 1792; sergent, 1er décembre 1792; lieutenant au 19e bataillon de chasseurs, 25 mars 1793; lieutenant de carabiniers à la 19e demi-brigade légère, 1794; blessé en Vendée et à Goïto; retraité de la 6e, 1803.

BURY (Pierre-Louis), de Paris, 23 ans.

Chasseur, 4 août 1792; sergent-major; passé aux carabiniers à la 19e demi-brigade légère; démissionnaire, 25 novembre 1796.

CAQUILLE (Charles), de Paris, 35 ans.

Sergent à la 6e demi-brigade légère; tué au passage du Mincio, 25 décembre 1800.

CARDONNE (Jean-Baptiste-Hippolyte), de Paris, 28 ans.

Soldat aux régiments de Rouergue et de Médoc, 1783-1790.

Caporal à la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 18 juillet 1792; sergent, 6 février 1793; sergent-major au 19e bataillon de chasseurs, 25 mars 1793; adjudant à la 19e demi-brigade légère, 1794; rang de sous-lieutenant à la 19e demi-brigade légère, 1795; sous-lieutenant à la 6e, 1799; a quitté, 1800; quartier-maître du dépôt de prisonniers de guerre autrichiens, 1801; fourrier-écrivain à la 5e demi-brigade de Vétérans, 1802; sergent-major, 1803; démissionnaire, 1806.

CLAULOCHE (Louis), de Metz, 17 ans.

Soldat au 89e régiment d'infanterie (Royal-Suédois), 1789; passé dans la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 9 décembre 1792; sergent à la 19e demi-brigade légère, 1794; sous-lieutenant à la 6e pour s'être particulièrement distingué à Marengo, 1800; lieutenant, 1802; capitaine, 1806; décédé.

DARDÉ (Pierre), de Saint-Projet (Tarn-et-Garonne), 1755.

Soldat au régiment d'Angoumois, 1759; blessé sur le vaisseau *le Scipion*; admis aux Invalides, 1791.

Chasseur à la 1re compagnie franche de Paris, 1792; blessé au camp de la Lune; rentré aux Invalides, 1793; placé aux Vétérans, 1795; réadmis aux Invalides, 1808; pensionné, 1810.

DESNEUX (Charles-Marie), de Boiry (Pas-de-Calais), 20 ans.

Cavalier au régiment des Cuirassiers, 2 janvier 1789; passé à la 1re compagnie franche de Paris, 2 février 1793; sergent au 19e bataillon de chasseurs, 10 juin 1793; tambour-major au 6e bataillon de Paris pour la Vendée, 19 février 1795; sergent-major à la suite de la 6e demi-brigade légère, 1796; blessé à Lomano; sous-lieutenant, 1802; décédé, 10 janvier 1803.

DUBOURG (Charles), de Louviers, 30 ans.

Chasseur; congédié pour blessure, 1794; pensionné, 1800.

FAGARD (Jean-Louis), de Paris, 33 ans.

Soldat au régiment de Rohan-Soubise, 1780-1788.

Sergent-major à la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 4 août

1792 ; capitaine au 19e bataillon de chasseurs; passé à la 19e demi-brigade légère, puis à la 6e; décédé, 20 octobre 1800.

Flu (Augustin), de Château-Thierry, 23 ans.

Soldat au régiment d'Orléans, puis dans les Chasseurs des barrières de Paris.

Sergent à la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 1792 ; passé au 19e bataillon d'infanterie légère, puis à la 19e demi-brigade ; son sort ultérieur est inconnu.

Galle (François), d'Arras, 23 ans.

Sergent-major ; passé du 3e régiment d'infanterie légère aux Vétérans, 1809 : avait servi dans la garde parisienne soldée avant d'entré à la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris.

Godefroy (Jean Baptiste-Pierre), de la Manche, 18 ans.

Caporal à la 6e demi-brigade légère ; a obtenu un fusil d'honneur, 19 décembre 1801 : « Au passage du Mincio, le 4 nivôse an IX (25 décembre 1800), il le traversa à la nage pour attacher la première barque et fut blessé très grièvement » ; ✠ de droit ; congédié, 1803 ; a été ensuite employé dans l'administration des Douanes.

Goujard (Augustin), de Paris, 20 ans.

Soldat dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Chasseur dans la 1re compagnie franche de Paris, 4 août 1792 ; caporal, octobre 1792 ; sergent au 19e bataillon de Chasseurs, 25 mars 1793 ; sous-lieutenant à la 19e demi-brigade légère, 1794 ; passé à la 6e ; blessé à Marengo le 14 juin 1800; mort le 13 juillet.

Guérin (Fiacre-Roch), de Paris, 22 ans.

Soldat au régiment de Poitou, 1787-1790 ; volontaire dans la garde nationale parisienne, 20 mai 1790.

Caporal dans la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 4 août 1792 ; se distingua particulièrement à l'assaut de la Montagne-Verte ; sergent, 20 décembre 1792 ; sergent-major, 2 février 1793 ; lieutenant au 19e bataillon d'infanterie légère, 25 mars 1793 ; capitaine à la 6e demi-brigade légère, 1800 ; blessé à Marengo et au passage du Mincio ; retraité pour amputation de la cuisse droite, 1802 ; ✠, 1804 ; chef de bataillon commandant d'armes, 1808, successivement à Orbitello, Pise et Granville ; retraité, 1815 ; lieutenant-colonel honoraire, 1816.

Guyot (François), de Bithaine et-le Val (Haute-Saône), 28 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1784-1791 ; passé dans la garde nationale parisienne.

Sergent à la 1re compagnie franche de Chasseurs de Paris, 4 août 1792 ;

blessé au camp de la Lune et à Wavren ; lieutenant au 19e bataillon d'infanterie légère, 25 mars 1793 ; adjudant-major au 10e bataillon de la Manche, 4 novembre 1793 ; capitaine à la 28e demi-brigade de ligne, 1794 ; passé à la 40e ; ✻, 1804 ; capitaine dans les chasseurs à pied de la garde impériale, 1805 ; chef de bataillon à la 5e légion de réserve, 1807 ; sans nouvelles de lui depuis Baylen, 19 juillet 1808.

Le Villain (Alexandre), de Paris, 19 ans.

Sergent ; retiré lors du second embrigadement, 1797.

Mathieu (Nicolas), de Blamont (Meurthe), 27 ans.

Caporal à la 19e demi-brigade légère, formation de 1799 ; blessé à Marengo, le 14 juin 1800 ; mort le 3 juillet.

Mercier (Hippolyte), de Paris, *15* ans.

Tambour ; figure à la 19e demi-brigade légère ; sans renseignements ultérieurs.

Minangoy (Gaspard-Agricole), de Bourg-en-Bresse, 18 ans.

Chasseur, 15 août 1792 ; caporal au 19e bataillon de chasseurs, 1793 ; sergent à la 6e demi-brigade légère, 1797 ; adjudant au 6e léger, 1807 ; sous-lieutenant, 1810 ; lieutenant, 1813 ; retraité, 1814.

Papon (François), de Berthelange (Doubs), 28 ans.

Chasseur à la 6e demi-brigade légère ; blessé dans un combat contre les Chouans, 4 juillet 1799 ; mort, le 12.

Pitra (Jean-Baptiste), de Vaucouleurs, 27 ans.

Soldat au régiment de Bresse, 1781-1790.

Chasseur dans la 1re compagnie franche de Paris, 4 août 1792 ; sergent, 1er octobre 1792 ; sergent-major au 15e bataillon d'infanterie légère, 25 mars 1793 ; sous lieutenant à la 6e demi-brigade légère pour s'être particulièrement distingué au passage du Mincio, 1802 ; lieutenant, 1804 ; retraité, 1806.

Renier (Jean), de Vayres (Gironde), 34 ans.

Chasseur, 8 septembre 1792 ; sergent-major, 15 septembre 1792 ; passé au 9e bataillon de Paris, 16 septembre 1792. — Voir la suite des services, t. II, p. 31.

Rousseau (Jean-Jacques), de Fontaine-le-Comte (Vienne), 25 ans.

Troisième porte-aigle au 6e léger ; s'est particulièrement distingué à Ponte-Vetra, en Galice, le 12 avril 1809, où il s'est emparé de deux drapeaux portugais, qu'il a portés flottants dans la ville de Saint-Jacques ; blessé au passage du Mincio ; retraité, 1814.

SAUCERET (Nicolas), de Paris, 33 ans.

Sergent ; sergent-major à la 19e demi-brigade légère ; retiré de la 6e, 1797. Avait servi dans la garde parisienne soldée.

STEINER (Joseph), de Paris, 26 ans.

Sergent-major au 6e léger ; blessé à Gunzbourg ; retraité, 1809.

THOMASSIN (Simon-Tobie HAILIG, *dit*), de Paris, 21 ans.

Chasseur à la 6e demi-brigade légère ; blessé à la bataille de Montebello, 9 juin 1800 ; mort le lendemain.

VERLY (Antoine), de Paris.

Soldat dans la garde parisienne soldée.

Chasseur à la 1re compagnie franche de Paris, 4 août 1792 ; caporal, 7 septembre 1792 ; sergent au 19e bataillon d'infanterie légère, 1793 ; tué à l'affaire de Fougères, 2 novembre 1793.

Sa femme ayant demandé un certificat pour lui permettre de recevoir les secours accordés aux épouses des « défenseurs de la Patrie », le capitaine Guignard, lui expédia la pièce suivante [1] :

LÉGION DE PARIS.

Compagnie du citoyen Guignard.

Je soussigné, certifie que le nommé Antoine Verly est caporal dans ma compagnie depuis le 7 septembre de cette année et qu'il a été enrôlé le dix-huit juillet pour voler aux frontières pour le secours de sa Patrie et qu'il s'y est conduit depuis ce temps avec honneur et probité. Je déclare de plus qu'il existe encore dans ma compagnie et qu'on lui donnerait cent louis pour retourner à Paris qu'il ne voudrait pas quitter les frontières avant la paix.

Je prie les citoyens chargés de faire toucher à sa femme la pension que la Convention nationale vient d'accorder aux mères et femmes de volontaires nationaux actuellement aux frontières.

Approuvé par nous capitaine commandant de la compagnie,

GUIGNARD,

Capitaine commandant de la place de Stenay,

ce 23 décembre 1792.

J'atteste véritable le certificat ci-derrière.

Paris, le 4 décembre [janvier] 1793, l'an II de la République.

DUTRUY,

Commandant en chef la légion de Paris composée de cinq compagnies réunies servant à la voltige de l'avant-garde de l'armée de Beurnonville.

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier de la veuve Verly, pensions de 1791 à 1801, no 8,524.

VINCENT (Joseph), de Nogent-sur-Marne, 26 ans.

Soldat dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Chasseur à la 1re compagnie franche de Paris, 4 août 1792 ; caporal au 19e bataillon d'infanterie légère, 1793 ; réformé pour blessures par le Ministre, 1796.

COMPAGNIE DE CHASSEURS-CARABINIERS
DES QUATRE-NATIONS

(AOUT 1792 — 29 MARS 1794)

HISTORIQUE DU CORPS.

Le commandant du bataillon de Saint-Germain-des-Prés, Luc-Antoine Vincent, commença la levée de la compagnie dans les derniers jours du mois de juillet 1792, et le 30 il présentait à l'Assemblée législative 78 jeunes citoyens : « Si je n'eusse consulté que les apparences, la taille de quelques-uns se serait peut-être opposée à leur admission ; mais non, j'ai posé ma main sur leur cœur, et non pas leur tête sous la toise. Ils étaient tous brûlants de patriotisme [1]. »

Ces jeunes gens « avaient une démarche fière et beaucoup de gaieté », dit le *Journal des Débats* [2] ; ils défilèrent au milieu des applaudissements ; le président exprima la satisfaction de l'Assemblée, et Vincent reçut du Corps législatif un témoignage particulier de reconnaissance.

Lors de l'élection des officiers, dont la date est inconnue, le scrutin désigna Vincent comme capitaine commandant. « Mes camarades, leur dit-il, je suis sensible à votre confiance, mais je n'en suis pas étonné ; car sans doute vous voulez récompenser le zèle que j'ai mis à vous rendre propres à la guerre. Cependant, je ne puis vous conduire au combat. Ma position, bien plus que ma volonté, m'arrache ce refus. J'ai une femme, j'ai deux enfants, et ils ont besoin de mon travail pour subsister. »

1. *Procès-verbal*, t. XI, p. 214.
2. Juillet 1792, n° 307, p. 430.

« Deux enfants ! reprit un chasseur, mais tu en as ici cent cinquante qui ont placé leur confiance en toi. Tu ne les abandonneras pas... »

Vincent se rendit au désir des chasseurs et il accepta d'être leur chef[1].

Sa compagnie organisée, Vincent demanda à la faire défiler dans le sein de l'Assemblée. Cette requête fut admise, et, en présentant ses chasseurs, le commandant prononça un discours « énergique », dont l'Assemblée ordonna l'impression et l'envoi aux départements et aux armées.

Vincent s'exprima ainsi[2] :

Vous voyez devant vous la compagnie de chasseurs que j'ai formée dans le sein de la section des Quatre-Nations, et que j'ai déjà eu l'honneur de vous présenter. Nous partons pour la frontière du Midi, et vous ne nous reverrez que lorsque la souveraineté du peuple sera reconnue et respectée dans l'Europe. Nous brûlons tous d'être devant l'ennemi. L'immense espace qui nous sépare de celui que nous allons combattre ne fait qu'aiguiser nos courages. Qu'ils tremblent, ces fiers soldats du despotisme, nous leur vendrons cher la route que nous allons faire. Nous ne vous promettons pas de vaincre ou de mourir; mais nous jurons d'être vainqueurs. Nous sommes libres : nous tiendrons nos serments.

Législateurs, voyez sur tous ces fronts guerriers briller les traits du patriotisme, l'amour de la liberté, l'horreur de la tyrannie. Continuez hardiment vos courageux travaux. Il n'est pas un soldat français qui ne vous fasse un rempart de son corps.

Pour moi, Messieurs, lorsque je formai cette compagnie, je n'eus d'abord pas d'autre ambition que de partir comme simple chasseur; ni les caresses d'une épouse adorée, ni les cris de deux enfants en bas âge ne purent me faire changer de résolution. Plein de confiance dans la loyauté de la Nation, je les abandonne à la protection des lois et aux soins paternels des Représentants du peuple. Né sans fortune, je partagerai ma paye avec ma famille. L'estime de mes camarades, l'amour de la Patrie suffisent à mon bonheur. Puisse mon pays voir la Liberté assise sur des bases durables! Puisse la douce Égalité resserrer à jamais les liens sacrés de la Fraternité dans le cœur de tous les Français!

Législateurs, recevez notre serment. Nous jurons tous d'être fidèles à la Nation; de maintenir de toutes nos forces la Liberté et l'Égalité, et de mourir au poste où la Patrie nous aura placés.

La compagnie de Chasseurs-Carabiniers des Quatre-Nations désirait servir à l'armée du Midi, ainsi que son chef le déclarait à l'Assemblée.

1. *Luc-Antoine Vincent, général destitué, aux Patriotes*, mémoire imprimé in-4° de 18 pages (*Archives administratives de la guerrre*, dossier Vincent, généraux provisoires, 1792-1815).

2. *Archives nationales*, AD XVIIIe, 207, n° 7.

Mais les nouvelles parvenues de la frontière du Rhin firent changer le jour même la résolution, et Vincent se présentait chez le Ministre de la Guerre pour lui en faire part et demander de nouveaux ordres.

Le lendemain, 28 août, le Ministre répondait[1] :

A M. Vincent, capitaine des chasseurs nationaux,
Section des Quatre-Nations.

Votre compagnie, Monsieur, avait émis son vœu pour servir dans l'armée du Midi; mais, instruite que l'ennemi nous attaquait du côté de Longwy, elle ne tient plus à sa résolution, qui n'était fondée que sur le désir de se présenter à la frontière qu'elle croyait devoir être la première attaquée. Hier, à 11 heures du soir, vous êtes venu, Monsieur, avec plusieurs de vos camarades pour me donner avis de la généreuse détermination de votre compagnie, qui est prête à voler où le danger est le plus pressant. Je ne louerai pas un pareil dévouement, il est naturel à des Français qui se sont armés pour la Liberté. Marchez donc, braves volontaires, du côté de Verdun, où l'ennemi nous menace. Il vous sera, Monsieur, délivré une route d'étape.

Je vous invite à vous mettre en marche sans aucun retard; la Patrie vous appelle.

Ce même jour, 28 août 1792, le Conseil exécutif provisoire mettait en réquisition 1.800 grenadiers et 1.800 chasseurs de la garde nationale parisienne; invitait les fédérés marseillais, brestois et autres à se joindre à ce corps de grenadiers et chasseurs; y adjoignait 2.000 hommes de la gendarmerie nationale à pied qui venait d'être levée, et donnait enfin à la compagnie des Quatre-Nations une mission flatteuse et dont elle se montra toujours fière :

3° La compagnie franche, nouvellement formée dans la section des Quatre-Nations, pécédera ce corps et lui servira d'avant-garde.

Le 31 août, les ordres de départ furent donnés par le Ministre de la Guerre. La mise en route était fixée au 2 septembre; la destination était Châlons; l'arrivée devait s'y faire le 8. D'après l'ordre de route, l'effectif de la compagnie était de 150 hommes, mais il fut avant le départ augmenté de 11 chasseurs.

Le Ministre de la Guerre écrivait au capitaine Vincent, le 31 août[2] :

Je vous préviens, Monsieur, que je vous ai adressé onze hommes engagés et entretenus pendant la guerre par MM. Bidermann et Compagnie, banquiers,

1. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale, cahier n° 3, registre du Ministre de la Guerre du 11 août au 6 septembre 1792, p. 19.
2. *Archives historiques de la guerre*, cahier n° 3, p. 26.

rue des Jeûneurs, n° 8. Ces hommes désirent servir dans une compagnie franche. Vous voudrez bien les recevoir dans la vôtre en augmentation du nombre que vous avez déjà. S'ils ne sont pas prêts à partir avec vous dimanche, on les fera rejoindre votre compagnie le plus tôt possible. Vous voudrez bien aussi vous charger des détails de leur habillement, équipement et armement, dont les bons citoyens que j'ai nommés ci-dessus vous tiendront bon compte.

Le départ ne fut pas reculé ; il s'effectua au jour fixé : 2 septembre, et dans la matinée la compagnie quittait Paris. Le Ministre de la Guerre en avisait Santerre ; il l'informait également des départs de troupes arrêtés pour la semaine et sollicitait un nouvel effort de la population parisienne. La lettre ministérielle est du 2 septembre 1792[1] :

Les circonstances devenant, Monsieur, chaque jour plus impérieuses, je m'adresse à vous, avec la confiance que vous m'avez inspirée, ainsi qu'à tous les amis de la Liberté et de l'Égalité, afin de vous engager à vous unir à nous pour obtenir de la Ville de Paris les secours qui nous sont nécessaires. Il nous faut, pour renforcer les troupes qui vont couvrir et défendre l'Aisne et la Marne, 10.000 à 12.000 hommes et autant de fusils ; nous avons déjà réglé le départ de 4.150 hommes ; savoir :

Dimanche........	150	hommes	de compagnie franche.
Lundi	800	—	de la gendarmerie.
Mardi............	800	—	de Paris.
Mercredi	800	—	des Fédérés.
Jeudi	800	—	de Versailles.
Vendredi.........	800	—	de Paris.
Total.........	4.150	—	

Il nous faut donc encore 6.000 hommes : 2.000 hommes de la Gendarmerie de M. Verrières, 2.400 par Paris, 800 Fédérés, 800 citoyens de Versailles.

En conséquence, je voudrais que ces troupes partissent dans l'ordre suivant :

Samedi.........	800	des Vainqueurs de la Bastille ou du corps de Verrières.
Dimanche.......	1.000	de Paris.
Lundi............	800	Fédérés.
Mardi...........	1.000	de la gendarmerie de M. Verrières.
Mercredi	800	de Paris.
Jeudi	800	de Paris.
Vendredi........	800	de Versailles.
Total.........	6,000	hommes.

Vous me direz, sans doute, Monsieur le Général, qu'une grande partie du corps de M. Verrières et des Fédérés n'ont point d'armes, et c'est là préci-

1. *Archives historiques de la guerre*, cahier n° 3. p. 31.

sément la raison qui m'a déterminé à mettre 10.000 à 12.000 fusils au rang de nos besoins les plus pressants. C'est vers cet objet que doit se diriger le zèle de tous les bons citoyens. Oui, Monsieur, tout bon Parisien qui donnera dans le moment un fusil de guerre rendra à la chose publique un service important; s'il était des citoyens qui voulussent être payés de leurs armes, je vous autorise à leur en payer la valeur et je mettrai à votre disposition des fonds pour cet objet. Aplanissez, Monsieur, toutes les difficultés, excitez le zèle de vos concitoyens. Sans ces légers sacrifices que je demande, il me serait presqu'impossible d'exécuter les plans que j'ai conçus; veuillez, Monsieur, me faire connaître le plus tôt si je suis assuré d'avoir 10 000 hommes et ces 10.000 fusils.

Je ne vous parle point des deux pièces de canon par corps et des trois chariots. Je m'en réfère pour cet objet, à leur (*sic*) précédente lettre.

Je ferai expédier les ordres de marche dès que j'aurai reçu votre réponse.

Je terminerai par une observation bien importante. Les troupes et les armes que je sollicite, loin de diminuer nos moyens pour la défense de Paris, les accroîtront, car elles donneront un exemple heureux aux habitants des départements voisins, et dans le cas où, ce que je ne pense point, nous ne pussions arrêter l'ennemi au delà de la Marne et de l'Ain, ces troupes auront toujours leur retraite sur Paris et viendront concourir avec nous à la défense de cette ville.

La compagnie des Quatre-Nations, à son arrivée à l'armée, fut placée à l'avant-garde commandée par le général Stengel, et elle fit ses premières armes à la bataille de Valmy. Sous Stengel, elle se trouva des troupes qui s'emparèrent du mont d'Yvron et le gardèrent ; la résistance qu'elles opposèrent aux Prussiens empêcha Kellermann d'être pris à revers, et cette contenance fut une des causes de la victoire.

Stengel, traduit devant le tribunal révolutionnaire en 1793, rappelait sa conduite et celle de ses troupes au 20 septembre 1792 : « Qu'ai-je fait ?... Demandez-le... au 10e et au 14e régiment de Chasseurs, à la compagnie des Quatre-Nations... Nous sommes modestes, et ni mon avant-garde ni moi n'avons réclamé contre, lorsque les relations de cette affaire paraissaient oublier la juste part de gloire qui nous en revenait. »

Dumouriez, le lendemain de la bataille, écrivait à Stengel [1] :

. C'est à vous que nous devons le succès de la journée d'hier ; remerciez de la part de la Nation et de la mienne vos troupes qui se sont conduites héroïquement et particulièrement la compagnie des Chasseurs de Paris [la Compagnie des Quatre-Nations], qui, n'ayant jamais fait la guerre, aurait pu marquer de l'étonnement. Avec de pareilles troupes nous devons battre les esclaves du Nord.

1. Chuquet, *Valmy*, p. 218.

Lorsque l'expédition de la Belgique fut décidée, la compagnie des Quatre-Nations resta à l'avant-garde de la nouvelle armée. Avec l'avant-garde elle contribua à la prise du Moulin de Boussu le 3 novembre ; à Jemappes, le 6, elle se trouvait à l'aile droite et se distingua particulièrement.

Les chasseurs à pied de Paris nouvellement organisés se conduisent parfaitement et se battent comme des lions, écrivaient Bellegarde et Delmas à la Convention, le 8 novembre 1792 [1].

On trouve ensuite les chasseurs des Quatre-Nations à la prise de Bruxelles le 14 novembre, à l'occupation de Liège le 28. Sur la situation de l'armée de la Belgique du 1er décembre, la compagnie, à Liège, fait partie du « corps d'armée », à la 2e ligne aux ordres du lieutenant général Égalité, et le 3, son capitaine recevait cette attestation [2] :

Je dois à la vérité et à la justice de dire que la compagnie des Chasseurs des Quatre-Nations, commandée par le capitaine Vincent, a servi une grande partie de la campagne dans l'avant-garde que je commande, et que dans toutes les actions qui se sont présentées elle s'est conduite d'une manière qui lui a mérité les suffrages de tous leurs camarades d'armes et du général en chef.

STENGEL.

Je certifie la vérité de ce que dit le général Stengel sur la valeur brillante et la bonne conduite des Chasseurs des Quatre-Nations et de ses officiers.

A Liège, le 3 décembre 1792, l'an 1er de la République française,

Le général en chef,
DUMOURIEZ.

La compagnie demeura à Liège, casernée au Palais ; elle est ainsi au nombre des corps de troupe sous les ordres directs de Dumouriez. On la voit encore dans cette ville au 1er mars 1793, réduite à 92 hommes.

Rentrés en France avec l'armée de la Belgique, les Chasseurs des Quatre-Nations furent des premiers à quitter l'armée lors de la trahison de Dumouriez et à rentrer dans Valenciennes. Ils combattirent à Saint-Saulve le 27 avril, dans les bois de Raismes les 1er et 8 mai.

Les Représentants à Valenciennes rendirent compte à la Convention le 2 mai du combat de la veille [3] :

1. AULARD, *Recueil* ..., t. I, p. 232.
2. Mémoire cité de L.-A Vincent aux Patriotes.
3. AULARD, *Recueil*..., t. III, p. 565.

...L'avant-garde, où l'un de nous, du Bois du Bais, était, s'est battue toute la journée avec bien du courage et de l'acharnement. La compagnie des Chasseurs des Quatre-Nations, de Paris, le 11e régiment d'infanterie légère et les Belges y ont fait des prodiges de valeur.....

Le général Kilmaine, qui, dans le combat du 1er mai, avait eu la compagnie dans son commandement, ne l'oublia pas dans son rapport au général Dampierre [1] :

Au quartier général d'Anzin, le 2 mai 1793, IIe de la République.

Je ne puis ni ne dois dispenser, mon cher Général, de vous faire connaître les noms des corps et des officiers de l'avant-garde qui se sont distingués hier. Comme l'attaque a été singulièrement vive, nous avons perdu considérablement, mais nous avons gagné du terrain, et nous possédons dans ce moment 500 toises dans le bois, que nous n'avions pas ; nous n'avons pas pu en conserver davantage, vu la proximité des batteries ennemies.

Je ne puis trop me louer des généraux de brigade La Roque et d'Hédouville, dont la bravoure, les talents et l'activité nous sont connus. Les Chasseurs Belges, de la Légion du Nord et des Quatre-Nations se sont particulièrement distingués et ont beaucoup souffert. Ils se sont un peu emportés au delà de leur but, mais je n'ai à leur reprocher qu'un excès de bravoure. Le bataillon de Grenadiers de la Côte-d'Or est au-dessus d'éloge, et c'est à lui, ainsi qu'au 2e bataillon du 19e régiment d'infanterie, que je dois d'avoir repris le terrain dans le bois vis-à-vis de Bonne-Espérance. Le 19e et 1er régiment d'infanterie se sont conduits à leur manière accoutumée, c'est-à-dire on ne peut mieux. En général, tous les bataillons se sont très bien montrés, et, si quelques-uns ont cédé du terrain à l'ennemi, au moins se sont-ils retirés en ordre, et devant un ennemi très supérieur, qui recevait à tout moment des renforts, et je ne puis attribuer leur retraite momentanée qu'au grand nombre de recrues qui, n'ayant pas encore vu le feu, ont été un peu étonnées et ont reculé, ce qui fait que l'ancien fonds des Bataillons de Paris et des Fédérés a beaucoup souffert ; les anciens volontaires sont très peu nombreux en comparaison du contingent, et ces anciens, presque nullement aidés par les contingents, se sont battus avec un courage héroïque, et bien nous en a pris, car leur nombre n'était pas le quart de celui de l'ennemi. Au reste, il est arrivé à ces recrues, ce qui arrive à tous ceux qui se trouvent pour la première fois dans le feu et sous des batteries ; je suis convaincu qu'à la première affaire, ils iront comme les autres. Les canonniers se sont conduits comme ils font toujours, avec une bravoure, une intelligence et un dévouement dignes de la cause pour laquelle ils combattent.....

Après l'investissement de Valenciennes, qu'elle n'avait pu empêcher, l'armée du Nord fut cantonnée, et elle demeura quelque temps inactive pour se refaire et se reformer. La compagnie des Quatre Nations est à Aubigny au Bac au mois de juillet.

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord.

Les Coalisés reprirent les opérations au mois d'août, et le général en chef de l'armée du Nord dut transporter son quartier général à Gavrelle. La compagnie est alors baraquée à Arleux, aux flanqueurs de gauche, sous les ordres du général Colaud[1] :

ARMÉE DU NORD. Arleux ce 10 août 1793, an II.

Le général de brigade Colaud au général Desbrulys, chef d'état-major.

Je vous envoie, mon cher camarade, l'état de situation des flanqueurs de gauche ; j'aime mieux correspondre avec vous qu'avec des gens qui ne me répondent point, surtout pour affaires de service.

Je ne puis me charger du poste de l'Écluse ; mon front est assez considérable de Palmé jusqu'à Courchelettes.

Je vous prie de me laisser la compagnie des Quatre-Nations, qui m'est absolument indispensable dans le poste où elle est, parce qu'elle est armée de carabines, et que je lui fais passer le canal pour écarter les patrouilles ennemies qui viennent sur une hauteur à la droite d'Arleux pour voir si l'on n'établit point de batteries. Je rendrai cette compagnie si nous changeons de positions.

L'ennemi occupe Bugnicourt, Brunémont, Aubancheul ; ils ont fait filer des troupes sur notre droite ; nous les voyons parfaitement d'ici. J'ai fait baraquer les bataillons qui étaient campés sur les hauteurs, de manière que nous pouvons nous passer de nos tentes ; je crois qu'il convient de laisser nos équipages où ils sont, parce que nous pouvons être attaqués d'un moment à l'autre ; nos patrouilles de nuit et de jour font souvent le coup de fusil.

COLAUD.

A la fin d'octobre les Chasseurs des Quatre-Nations occupaient Marchiennes. Le 30, Marchiennes fut attaqué par les troupes du prince d'Orange ; la garnison surprise ne put se défendre. La ville fut enlevée ; 14 canons, 36 chariots de munitions et 1800 prisonniers tombèrent aux mains des vainqueurs. Le capitaine de la compagnie et un certain nombre de chasseurs furent parmi les prisonniers.

La surprise de Marchiennes fut la dernière affaire à laquelle participa la compagnie. Elle occupe Gœulzin au mois de décembre 1793, Cantin de janvier à mars 1794. Le 29 de ce mois, on l'incorporait dans le 5e bataillon des Chasseurs francs du Nord.

La compagnie des Quatre-Nations était armée de carabines, d'où son titre officiel de *Chasseurs-Carabiniers*.

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord.

NOTICE des batailles, combats, sièges et actions d'éclat, où la 15e demi-brigade d'infanterie légère, ainsi que les bataillons isolés qui ont servi à la former, se sont trouvés depuis le commencement de la guerre de la Liberté dans les différentes armées de la République.

Compagnie franche des Quatre-Nations.

Créée à Paris le 16 juillet 1792.

Le 20 septembre 1792, affaire du camp de la Lune ;
Le 6 novembre 1792, bataille de Jemappes ;
Le 14, prise de Bruxelles ;
Les 16 et 18 mars 1793, à Tirlemont ;
Le 23 mai, à la forêt de Bonne-Espérance ;
Le 30 octobre, à l'affaire de Marchiennes.

Tués, blessés et prisonniers.

3 novembre 1792. — Moulin de Boussu.

Leclerc (Louis-Cyr), chasseur, coup de sabre à l'occiput.
Melissard, sous-lieutenant, blessé.

14 novembre 1792. — Prise de Bruxelles.

Serre, sergent, coup de feu à la jambe gauche.

27 avril 1793. — Saint-Saulve.

Fleurent, sergent, coup de feu à la jambe gauche.

1er mai 1793. — Raismes.

Langlois, sous-lieutenant, coup de feu aux reins.
Pinchon (Joseph), chasseur, amputé de la jambe droite par suite d'un coup de feu.
Longpré (Jean-Baptiste Claude, *dit*), caporal, coup de feu à l'épaule.

8 mai 1793. — Raismes.

Chevallerie (Jean-Marie), chasseur, coup de boulet à la jambe droite.

30 octobre 1793. — Surprise de Marchiennes.

Mélissard, capitaine commandant, prisonnier.
Langlois, sous-lieutenant.
Damblay (François), caporal.
Poulin, chasseur.
Le Roi, chasseur.
Colasse, chasseur.

REDON, chasseur.
REIMENT, chasseur.
BREVEAU, cornet.

Sans date.

BRUCELLE, sergent, coup de feu au bras droit.
JACQUES, capitaine en second, coup de feu au bras gauche; mort à Valenciennes, le 15 juillet.

ÉTAT DE SERVICES

Officiers.

VINCENT (Luc-Antoine), de Sceaux, 41 ans.

Dragon et brigadier au régiment du Roi, 1772-1780; capitaine dans la garde nationale parisienne, puis chef du bataillon de Saint-Germain-des-Prés; électeur de 1791; marchand de meubles rue Saint-Benoît, n° 8.

Capitaine commandant la compagnie de Chasseurs-Carabiniers des Quatre-Nations, août 1792; commandant temporaire de Boulogne-sur-Mer, 17 juillet 1793; nommé provisoirement général de division par les Représentants du peuple près l'armée du Nord, 20 octobre 1793; commandant la 16e division militaire; destitué, mars 1794; relevé de sa destitution, octobre 1794; employé provisoirement comme adjudant général à l'armée de l'Ouest, 1795; réformé, 1796; chef de la 3e légion de gendarmerie, 1797; réformé de nouveau, 1801; décédé, 4 février 1816.

JACQUES (Jean-Pierre), 29 ans.

Soldat au régiment de Vintimille, puis dans la garde parisienne soldée, 1781-1791.

Capitaine en second de la compagnie de Chasseurs-Carabiniers des Quatre-Nations, août 1792; mort des suites de blessures, à Valenciennes, 15 juillet 1793.

MELISSARD (Pierre-Joseph), de Havange (Moselle), 29 ans.

Soldat et caporal au régiment de Vintimille, 1783-1789; soldat dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Enrôlé, 14 août 1792; sous-lieutenant à la compagnie de Chasseurs-Carabiniers des Quatre-Nations, août 1792; capitaine commandant, 15 août 1793; prisonnier à Marchiennes, 30 octobre 1793; rentré et passé au 5e bataillon de Chasseurs francs, 10 novembre 1794; prisonnier près Buren et blessé, 8 janvier 1795; mort à Lippstadt, 26 février.

Bedoint (Antoine-Christophe), de Paris, 46 ans.

Soldat, caporal et sergent au régiment d'Angoulême, 1769-1791.

Chasseur dans la compagnie des Quatre-Nations, 28 juillet 1792; sergent-major, 20 août 1793; sous-lieutenant, 26 août 1793; capitaine en second, 21 novembre 1793; capitaine commandant; passé au 5e bataillon de Chasseurs francs, 20 mars 1794; mis à la suite, 10 novembre 1794, par la rentrée du capitaine Melissard; prisonnier de guerre à l'affaire près Buren, 8 janvier 1795; échangé, 20 septembre 1795; retiré de la 15e demi-brigade légère, 1797; pensionné pour infirmités, 1799.

Chevallier (Claude-Joseph), de Hans (Marne), 27 ans.

Chasseur au bataillon des Cévennes, 1782-1792.

Chasseur à la compagnie des Quatre-Nations, 28 juillet 1792; caporal, 28 août 1792; sergent, 1er septembre 1792; sergent-major, 28 mars 1793; sous-lieutenant, 14 août 1793; capitaine en second; rétrogradé sous-lieutenant par la rentrée des prisonniers de guerre; à la suite du 5e bataillon de Chasseurs francs, 1794; en pied à la 2e demi-brigade légère, 1796; lieutenant, 1797; capitaine, 1806; blessé à Boxtel, Tarvis et Mont-Thabor; tué à l'ennemi, en Espagne, 14 août 1808.

Langlois (Louis-Julien), de Jouy (Seine-et-Oise), 24 ans.

Soldat au régiment de Conti, 1786-1791.

Chasseur à la compagnie des Quatre-Nations, 27 juillet 1792; sergent, 14 août 1792; sous-lieutenant, 1er septembre 1792; prisonnier de guerre, 30 octobre 1793; rendu, 13 septembre 1795; capitaine de la compagnie franche de La Ferté-Bernard, 14 janvier 1796; réformé avec traitement, 2 octobre 1796; rentré en activité dans les bataillons auxiliaires de Seine-et-Oise, 1799; passé à la 6e demi-brigade de ligne, 1800; adjudant-major chargé de l'habillement, 1er janvier 1812; blessé au bois de Raismes; licencié, 1815.

Moler (Alexandre-Joseph-Bernard), de Paris, 16 ans.

Chasseur, 27 juillet 1792; caporal, 28 août 1792; sergent, 1er septembre 1792; sous-lieutenant, 21 novembre 1793; à la suite du 5e bataillon de Chasseurs francs, 1794; passé à la 15e demi-brigade légère, 1796; blessé à Villavernia; lieutenant, 1802, et embarqué pour Saint-Domingue; sans nouvelles depuis.

Beuzard (Hubert), de Nancy, 33 ans.

Caporal, août 1792; fourrier, 28 avril 1793; sergent, 2 juillet 1793; sergent-major, 14 août 1793; sous-lieutenant, 21 novembre 1793; remis sergent-major par suite de la rentrée des officiers prisonniers, 1794; passé à la 15e demi-brigade légère; prisonnier de guerre, 1799-1801; congédié, 1803.

Pachon (Michel), de Cluny (Saône et Loire), 24 ans.

Chasseur, 1er août 1792; caporal, 25 septembre 1792; sergent, 6 juillet 1793; sous-lieutenant, 21 novembre 1793; remis sergent par suite de la rentrée des

prisonniers, 1794; sergent-major à la 15e demi-brigade légère, mars 1799; sous-lieutenant, août 1799; lieutenant, 1805; ✱, 1807; capitaine, 1809; passé au 33e léger, 1811; prisonnier de guerre à Krasnoë, 1812; rentré, 1814; passé au 85e régiment de ligne, 1815; en non-activité, 1816; blessé à la fausse attaque de Gand, Austerlitz, Thann et Krasnoë; retraité, 1818.

Sous-officiers, caporaux et chasseurs.

La compagnie de Chasseurs-Carabiniers des Quatre-Nations fut incorporée le 29 mars 1794 dans le 5e bataillon de Chasseurs francs et en constitua dans la plus grande partie la compagnie de Carabiniers.

Le 5e bataillon de Chasseurs francs entra le 11 juillet 1795 dans la composition de 1re demi-brigade de Tirailleurs, qui, le 9 avril 1796, réorganisée, devenait la 15e demi-brigade légère, de 2e formation.

Bailly (Jean-François-Julien), de Saint-Cloud, 17 ans.

Carabinier à la 15e demi-brigade légère; tué par les révoltés du pays de Naples, 19 janvier 1799.

Baron (François-Étienne) de Paris, 18 ans.

Chasseur, 12 août 1792; passé au 102e régiment d'infanterie, 1794; caporal; blessé à Pont-à-Marq; réformé de la 179e demi-brigade, 1795, et pensionné.

Barthélemy (Rémi), de Montiérender (Haute-Marne), 20 ans.

Sergent à la 15e demi-brigade légère; mort de blessures à Nice, 11 septembre 1799.

Bigue (Julien), de Poitiers, 21 ans.

Caporal; prisonnier de guerre à Boxtel, 1794; fait à nouveau prisonnier de guerre à l'armée de Naples, 1799; rentré, 1801; réformé, 1802.

Bouteillé (Jean-Jamain), de Gonesse, 18 ans.

Chasseur à la 19e demi-brigade légère; tué par les révoltés de Citta del Castello, 9 mai 1798.

Brucelle (Jean-Nicolas), de Paris, 21 ans.

Soldat dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Sergent à la compagnie des Quatre-Nations, à sa formation; blessé; réformé, 7 mars 1794; pensionné, 1800.

Buchenais (Augustin), d'Angers, 27 ans.

Chasseur, 8 août 1792; devenu sourd, suite de fraicheurs pendant la campagne de 1793; réformé, 11 juillet 1793, et pensionné.

Chaput (François), de Saint-Agnant-de-Versillat (Creuse), 23 ans.

Carabinier à la 15e demi-brigade légère; tué à Vérone dans une révolte, 21 avril 1799.

Chevallerie (Jean-Marie), de Meudon, 22 ans.

Chasseur, 15 août 1792; blessé au bois de Raismes; retiré, 25 août 1793; pensionné, 1795. — Retraité comme sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur, en 1834.

Costil (Stanislas), du Havre, 29 ans.

Sapeur à la 15e demi-brigade légère; mort de blessures à Gavi, 7 novembre 1799.

Dessaut (Pierre), de Bessey-la-Cour (Côte-d'Or), 21 ans.

Chasseur; prisonnier de guerre alors qu'il appartenait à la 1re demi-brigade de Tirailleurs; sans nouvelles depuis.

Divoye (Joseph), de Pacy (Yonne), 23 ans.

Chasseur au 5e bataillon de Chasseurs francs; égaré à l'affaire près Buren, 8 janvier 1795.

Ducrot (Louis-François), de Paris, 20 ans.

Chasseur; réformé de la 15e demi-brigade légère, 1803.

Fleurent (Bernard), de Plombières, 17 ans.

Sergent; blessé sous Valenciennes; admis lieutenant aux Invalides, 1794; pensionné, 1795.

Gaillard (François-Laurent), de Versailles, 17 ans.

Sergent-major à la 15e demi-brigade légère; mort de blessures reçues à Gravières, le 22 mai 1800.

Gaudelart (Georges), de Paris, 17 ans.

Tambour; réformé de la 15e demi-brigade légère pour blessures, 1798.

Gervais (Jean-Denis), de Paris, 17 ans.

Chasseur; congédié de la 19e demi-brigade légère par le Ministre, 1797.

Girault (Hyacinthe), de La Châtre (Indre), 23 ans.

Carabinier au 5e bataillon de Chasseurs francs; blessé à Boxtel, 1794; réformé, 1795.

GODARD (Médard), de Laberlière (Oise), 18 ans.

Carabinier à la 15e demi-brigade légère ; congédié pour blessures, 1802.

GRIGNON (Eloi-Vincent), de Nanteuil-le-Haudouin (Oise), 17 ans.

Chasseur, 31 juillet 1792 ; passé au 102e régiment d'infanterie ; sergent à la 20e demi-brigade de ligne, 1799 ; ✻, 1806 ; sous-lieutenant, 1807 ; lieutenant, 1810 ; capitaine, 1812 ; passé au 107e de ligne, 1813 ; s'est distingué à Caldiero où il sauva un drapeau ; blessé à Lutzen et à La Ferté-sous-Jouarre ; retraité, 1816.

HELUIS (Jean-Laurent), de Paris, 16 ans.

Chasseur, 28 juillet 1792 ; sergent-major à la 15e demi-brigade légère, 1797 ; tué par les révoltés de Citta-del-Castello, 9 mai 1798.

HORLAVILLE (Pierre-Guillaume), de Le Poterie (Seine-Inférieure), 17 ans.

Carabinier à la 15e demi-brigade légère ; tué à l'affaire de Seravalle, 30 octobre 1799.

JASSEROT (Pierre-Edme), de Charenton, 48 ans.

Chasseur ; mort à Douai, 18 février 1794.

LEBLANC (Jean-Baptiste-Urbain), de Château Landon (Seine-et-Marne), 21 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1785-1788.
Chasseur à la compagnie des Quatre-Nations, septembre 1792 ; sergent à la 15e demi-brigade légère, 1800 ; réformé, 1801.

LECLERC (Louis-Cyr), de Paris, 23 ans.

Chasseur ; blessé à Boussu ; congédié, 11 juillet 1793, et admis aux Invalides ; pensionné, 1800.

LEMOINE (Claude-Nicolas), d'Arcis-sur-Aube, 22 ans.

Fourrier à la 15e demi-brigade légère ; blessé à Itri, 1799 ; réformé, 1800 ; pensionné, 1803.

LEROY (Alexandre-Vincent), de Réez-Fosse-Martin (Oise), 19 ans.

Chasseur, 25 août 1792 ; sergent-major à la 15e demi-brigade légère, 1800 ; ✻, 1804 ; adjudant, 1808 ; sous-lieutenant et lieutenant, 1809 ; capitaine au 154e régiment de ligne, 1813 ; tué à Leipzig, 18 octobre 1813.

LONGPRÉ (Jean-Baptiste CLAUDE, *dit*), de Chaumont, 22 ans.

Caporal, 1er septembre 1792 ; blessé au bois de Raismes ; retiré, 4 septembre 1793 ; pensionné, 1800.

MATHON (François), de Villeneuve-de-Berg (Ardèche), 24 ans.

Carabinier à la 15e demi-brigade légère ; mort à Civita-Vecchia, 16 juillet 1798.

MILLARD (Joseph), d'Abondant (Eure-et-Loir), 18 ans.

Sergent à la 15e demi-brigade légère ; prisonnier de guerre, 1799 ; rentré, 1801, et congédié pour blessures.

MOLER (Jean-François), de Paris, 18 ans.

Sergent à la 15e demi-brigade légère ; mort à Lyon, 5 août 1800.

MOULINET (Pierre), de Toulouse, 20 ans.

Carabinier à la 15e demi-brigade légère ; mort de blessures, 5 avril 1799.

PERIN (François), de Longwy, 24 ans.

Carabinier au 5e bataillon de Chasseurs francs ; réformé pour infirmités, 1795.

PETIT (Jean-Baptiste), de Versailles, 15 ans.

Carabinier au 5e bataillon de Chasseurs francs ; blessé à Tourcoing, 18 mai 1794 ; mort à Lille, le 16 juin.

PETITHUGUENIN (Toussaint), de Chavannes (Haute-Saône), 21 ans.

Chasseur, 27 juillet 1792 ; devenu sourd pour « s'être approché des premiers et de très près du feu de l'ennemi » ; congédié, 3 mai 1793 ; pensionné, 1800.

PHILIPPON (Nicolas), de Paris, 23 ans.

Caporal ; s'est distingué à Monte-Alto et à Novi ; passé du 15e léger à la 21e cohorte des gardes nationales du 1er ban, 1812 ; sergent au 154e régiment de ligne, 1813 ; prisonnier de guerre, 19 octobre 1813.

PINCHON (Joseph), de Bayeux.

Chasseur, 1er août 1792 ; blessé, 1er mai 1793 ; admis lieutenant aux Invalides, 1794 ; pensionné, 1799 ; mort, 1804.

POÈVRE (Amand), de Marcy (Aisne), 38 ans.

Carabinier à la 15e demi-brigade légère ; prisonnier de guerre, 19 juin 1799 ; mort en captivité à Léopoldstadt, 8 juillet 1800.

REYMELLE (Georges), de Limbach (Bas-Rhin), 23 ans.

Carabinier à la 15e demi-brigade légère ; mort à Romede blessures reçues au combat du 20 janvier 1799.

SCHEMITH (Pierre), de Paris, 17 ans.

Carabinier au 5e bataillon de Chasseurs francs ; noyé à Kalkar, 9 juin 1795.

SERRE (François), de Montluçon, 22 ans.

Soldat dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Chasseur dans la compagnie des Quatre-Nations, 28 juillet 1792 ; sergent ; lieutenant au 5e bataillon de Chasseurs francs, 18 avril 1793 ; a obtenu, 4 décembre 1798, un sabre d'honneur du Directoire exécutif pour s'être distingué au passage du Rignano en Romagne ; capitaine à la 15e demi-brigade légère, 1801 ; ✱ ; chef de bataillon au 33e régiment d'infanterie légère, et baron de l'Empire, 1811 ; blessé au 10 août, sous Bruxelles, à La Trebbia, à Austerlitz, à Eckmühl ; mort en Russie, 17 novembre 1812.

TAVAYOT (Jean-Baptiste), de Grimault (Yonne), 27 ans.

Dragon au régiment de Languedoc, 1782-1790 ; soldat dans la garde parisienne soldée.

Caporal à la compagnie des Quatre-Nations, 15 août 1792 ; sergent, 28 mars 1793 ; passé de la 15e demi-brigade légère aux grenadiers à pied de la garde des Consuls, 1800 ; ✱, 1804 ; retraité pour blessures, 1807.

THIÉBAULT (Louis), de Renansart (Aisne), 23 ans.

Carabinier au 5e bataillon de Chasseurs francs ; tué à Hermelen, près Utrecht, 20 janvier 1795.

COMPAGNIES DE L'OBSERVATOIRE

Dès la promulgation de la loi du 28 juillet 1792, la section de l'Observatoire ouvrit un registre d'enrôlements pour la formation d'une compagnie franche. Le registre se couvrit rapidement d'inscriptions. Une première compagnie était formée le 27 août ; l'enthousiasme patriotique des citoyens de la section ne s'arrêta pas pour cela. Quelques jours après, le nombre de 300 enrôlements était atteint, et une seconde compagnie pouvait être constituée.

La 1re compagnie de Chasseurs nationaux de la section de l'Observatoire servit à l'armée de la Moselle ; la 2e fut employée à l'armée du Nord.

1re COMPAGNIE

(27 AOUT 1792 — 12 MARS 1794).

HISTORIQUE DU CORPS.

La 1re compagnie de l'Observatoire fut définitivement constituée le 27 août 1792. Le 2 septembre, son chef, le capitaine Quesnel, présentait sa compagnie à l'Assemblée nationale et demandait des ordres pour son prompt équipement [1] :

Législateurs, dit-il, si les dangers de la Patrie sont devenus éminents, les bras de Français se sont levés et se lèvent tous les jours pour la défendre.

A l'instar de la section des Quatre-Nations, nous avons dans celle de l'Observatoire, et sous son autorisation, fait la levée d'une compagnie franche de Chasseurs nationaux; ce ne sont point des discours, des paroles que je vous présente, mais des hommes, qui, presque tous las d'avoir servi sous les

1. *Archives nationales*, C 167, I, 405.

drapeaux du despotisme, se rappellent aujourd'hui à l'âge d'or pour le salut de la Nation.

Leur expérience nous évite les longueurs nécessaires pour des hommes inhabiles aux armes.

Voler à la frontière, combattre l'ennemi, employer tout notre courage à le vaincre, voilà nos seuls désirs.

Je demande donc au nom du salut de la Patrie que vous ordonniez notre prompt équipement, afin que nous puissions éprouver notre ardeur brûlante contre le froid courage de nos ennemis.

Votre devoir est de faire des lois, le nôtre de les exécuter, de combattre pour elles, et de faire jouir tranquillement la postérité des douceurs de la Liberté et de l'Égalité.

La compagnie demeura à Paris jusqu'au 26 septembre. Ordre lui avait été donné la veille de se mettre en route le lendemain. Avant de partir, elle défila devant la Convention, à l'ouverture de la séance du soir, et prêta le serment. Elle gagna, par étapes, Epernay, où elle arriva le 1er octobre. De là, elle fut dirigée sur l'armée du Centre, qui devint l'armée de la Moselle. La compagnie était à Villers-la-Montagne le 26 octobre 1792.

Elle prit part à la campagne de Trèves, si pénible par suite des intempéries et du froid, et fut des troupes qui marchèrent à la dernière affaire, celle du 19 décembre 1792, qui donna lieu au fameux rapport de Beurnonville, signalant la maladresse du tir des ennemis et réduisant ses pertes à celle « d'un petit doigt d'un de nos chasseurs ».

Après cette affaire, l'armée fut cantonnée. Au mois de juillet 1793, la 1re compagnie de l'Observatoire fait partie du corps des Vosges, campée avec le gros entre Neu-Horbach et Schweigen. Les opérations reprirent à cette époque. La compagnie prit part à la bataille du 22 juillet ; au combat de Limbach, le 13 août, où les troupes françaises aux avant-postes sur ce point sont attaquées èt repoussées par les Prussiens de Kalckreuth et de Hohenlohe.

D'après le tableau des forces de l'armée de la Moselle au 16 août, la compagnie compte :

5 officiers, dont 4 présents et 1 absent ;

170 sous-officiers et chasseurs : 142 sous les armes, 22 à l'hôpital, 1 détaché, 5 au tribunal.

Elle avait reçu au mois de mai des recrues des 300,000 hommes du département de Saône-et-Loire ; au 19 août, 31 nouvelles recrues y étaient incorporées, provenant du 3e bataillon de l'Ain, également de la levée des 300,000 hommes.

La compagnie combattit à Pirmasens, le 14 septembre ; elle y aurait

perdu 13 morts ou disparus [1]. Au 21 de ce mois, on la trouve à Riedelberg, avant-garde du corps des Vosges. Enfin, l'armée de la Moselle réunit ses divers corps et ils sont cantonnés sur la Sarre, de Sarrelouis à Sarreguemines.

Hoche, nommé général en chef de l'armée de la Moselle, reprit l'offensive au mois de novembre ; il a pour mission, de concert avec l'armée du Rhin, commandée par Pichegru, d'amener la levée du siège de Landau. La 1re compagnie de l'Observatoire quitte Mittelbach qu'elle occupait, et, sous les ordres de Hoche, elle prend part à la bataille de Kaiserslautern, les 28, 29 et 30 novembre ; en décembre, à la prise de Frœschwiller, Reichshoffen et Wœrth, à la bataille du Geisberg, qui amena le déblocus de Landau. Au mois de janvier 1794, la campagne est terminée, et l'armée de la Moselle est rétablie dans des cantonnements.

La 1re compagnie de l'Observatoire occupe d'abord Monsheim ; on la trouve ensuite à Vekring à la fin de février ; à Haudesierck en mars, et, le 12 de ce mois, elle entrait dans la composition du 2e bataillon des Corps francs.

Tués, blessés et prisonniers.

19 décembre 1792. — Tavern, près Trèves.

Samson (Jean-Chrisostome), chasseur, coup de sabre à la main droite.
Mansu (Guillaume), chasseur, tué.

22 juillet 1793. — Près Landau.

Valière (Jacques), chasseur, prisonnier.

13 août 1793. — Limbach.

Buffet (Joseph), chasseur, coup de feu à la cuisse gauche.

14 septembre 1793. — Pirmasens

Guillier, sous-lieutenant, prisonnier.
Larcher, chasseur, prisonnier.
Tiercelin, chasseur, prisonnier.
Grattin, chasseur, prisonnier.

29 et 30 novembre 1793. — Kaiserslautern.

Le 29. — Loignon (Antoine), chasseur, coup de feu à la cuisse gauche.
Le 30. — Adam, sous-lieutenant, coup de biscaïen à l'épaule droite.

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle.

23 décembre 1793. — Frœschwiller.

Debanse (Jean-Germain), caporal, tué.

24 décembre 1793. — Gorges de Landau.

Cognier (Jean-Philibert), chasseur, blessé à la main droite.

25 décembre 1793. — Gorges de Landau.

Buffet (Joseph), chasseur, coup de feu au pied droit.

23 janvier 1794. — Kaiserslautern.

Dicy (Christophe-Casimir), chasseur, coup de feu à la cheville gauche.

Sans date. — Gorges de Landau.

Olivier (Charles), chasseur, tué.

Prisonnier de guerre. — Sans date.

Vallière (Jacques), chasseur.

ÉTATS DE SERVICES

Officiers.

Quesnel.

Capitaine commandant, 27 août 1792; présent à Heidelberg, le 13 septembre 1793; sans renseignements ultérieurs.

Drouard (Claude-François), de Paris, 47 ans.

Soldat au régiment d'Aunis, 1761-1773; enrôlé au bataillon auxiliaire des Colonies, 1784; incorporé au régiment de la Martinique; sergent; congédié, 1790.

Sergent à la 1re compagnie franche de l'Observatoire, 27 août 1792; capitaine en second, 10 décembre 1792; puis capitaine commandant; passé au 2e bataillon des Corps francs, puis à la 19e *bis* demi-brigade d'infanterie légère; prisonnier de guerre à Perth, 21 juin 1794; rentré, décembre 1795; mort à Dunkerque, des suites de sa captivité, 15 mars 1796.

Adam (Jean-Baptiste), de Troyes, 30 ans; imprimeur à Paris.

Soldat au régiment Royal-Comtois, 1780-1788.

Sous-lieutenant à la 1re compagnie franche de l'Observatoire, 27 août 1792; lieutenant au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; capitaine, 1795; passé à la 19e *bis* demi-brigade d'infanterie légère, puis à la 53e de ligne; blessé à Kaiserslautern et en Forêt Noire; retraité, 1801.

CAHU (Louis-Honoré), de Saint-Martin-de-Landelle (Manche), 47 ans.

Soldat au régiment du Roi, pendant huit ans, et deux ans dans la garde parisienne soldée.

Sous-lieutenant à la 1re compagnie franche de l'Observatoire, 27 août 1792; lieutenant au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; passé à la 19e *bis* demi-brigade légère, puis à la 53e de ligne; réformé, 1800.

GUILLIER (Nicolas).

Sous-lieutenant, 27 août 1792, prisonnier de guerre à Pirmasens, 14 septembre 1793; rentré et lieutenant à la 19e *bis* demi-brigade légère, 1795; démissionnaire, 16 août 1796.

Sous-officiers, caporaux et chasseurs.

Le 2e bataillon des Corps francs fut formé à Buiding, le 12 mars 1794, de la réunion de la 1re compagnie de l'Observatoire, des 1re, 3e et 4e compagnies du Louvre, de la 2e des Sans-Culottes et des Tirailleurs de Nancy.

Il entra dans la composition de la 19e *bis* demi-brigade légère, de première formation, le 4 juillet 1795, et la 19e *bis* légère fut un des corps qui servirent à constituer la 53e demi-brigade de ligne, de deuxième formation, le 23 février 1798.

BAILLY (Jacques), de Thoissey (Ain), 17 ans.

Volontaire; passé du 53e régiment de ligne dans les grenadiers à pied de la garde impériale, 1807; admis aux Invalides, 1810.

BARENNE (Ferdinand), de Sierck, 18 ans.

Chasseur à la 19e *bis* demi-brigade légère; tué à l'ennemi, 11 novembre 1795.

BERGER (Charles), de Rignat (Ain), 18 ans.

Volontaire à la 53e demi-brigade de ligne; prisonnier de guerre, 25 mars 1799; mort en captivité.

BERTRAND (Dominique-Charles), de Paris, 18 ans.

Chasseur, 17 octobre 1792; sergent à la 53e demi-brigade, 1802; adjudant, 1808; sous-lieutenant, 1809; lieutenant et ✻, août 1812; prisonnier de guerre en Russie, 16 décembre 1812.

BICHER (François), de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), 18 ans.

Carabinier à la 19e *bis* demi-brigade légère; passé au 8e bataillon de sapeurs; mort à Lautrec, 10 mars 1795.

BIGUET (Jean), de Saint-Denis (Ain), 21 ans.

Volontaire au 53e régiment de ligne; blessé, le 19 mai, et mort à Klagenfurth, le 16 juillet 1809.

BOURGEOIS (François), de Dôle (Jura), 23 ans.

Chasseur, 27 août 1792; caporal, 15 janvier 1793; sergent au 2e bataillon des Corps francs, 2 mars 1794; vaguemestre à la 53e demi-brigade de ligne, 1801; sous-lieutenant, 1802; mort à Trévise, 16 mai 1806.

BRIEUSELLE (Nicolas), de Toul, 15 ans.

Fourrier à la 53e demi-brigade; blessé à Engen, 3 mai 1800; réformé, 1801; pensionné, 1802.

BROND (Claude), de Bourg (Ain), 17 ans.

Chasseur du 27 août 1792; carabinier à la 19e *bis* demi-brigade légère; tué devant Mayence, 6 avril 1795.

BUFFET (Jean), de Bourg, 19 ans.

Chasseur à la 19e *bis* demi-brigade légère; mort, 20 février 1795.

BUFFET (Joseph), de Revonnas (Ain), 20 ans.

Chasseur; passé du 53e régiment de ligne aux Chasseurs de la garde impériale, 1808; prisonnier de guerre des Russes, 7 décembre 1812. — Blessé à Limbach, à Kaiserslautern, à Mayence et dans la Forêt Noire.

BUFFET (Louis), de Bourg, 27 ans.

Chasseur à la 19e *bis* demi-brigade légère; tué, 28 octobre 1795.

CHANTREUIL (Antoine), de Taizé (Saône-et-Loire), 20 ans.

Grenadier au 53e régiment de ligne; tué à Wagram, 6 juillet 1809.

CHAPTOIS (Guillaume), de Paris, 31 ans.

Chasseur du 27 août 1792; grenadier à la 53e demi-brigade; congédié comme marié, 1802.

CHEREL (Louis), de Ceyzériat (Ain), 23 ans.

Chasseur à la 19e *bis* demi-brigade légère; mort, 26 mai 1795.

CIBIAL (Jean-Baptiste), de Paris, 18 ans.

Chasseur du 27 août 1792; congédié de la 15e *bis* d'infanterie légère, comme infirme d'un coup de feu, 21 juillet 1796.

COGNIER (Jean-Philibert), de Paris, 20 ans.

Chasseur; blessé dans les gorges de Landau; pensionné, 24 décembre 1794; était, en 1801, l'un des employés des bureaux du Conseil de santé des armées.

Debanse (Jean-Germain), de Paris, 43 ans.

Soldat au régiment de Piémont, 1768-1788.

Caporal à la 1re compagnie de l'Observatoire, 27 août 1792; tué à Frœschwiller, 23 décembre 1793.

Delaunay (Auguste), de Paris, 17 ans.

Chasseur du 27 août 1792; carabinier au 2e bataillon des Corps francs; blessé grièvement et resté au pouvoir des Autrichiens, 15 septembre 1794; sans nouvelles depuis.

Deletang (Louis), de Paris, 23 ans.

Soldat au régiment d'Auvergne; chasseur dans la 1re compagnie de l'Observatoire, 21 août 1793; passé dans les transports militaires, puis au 49e régiment d'infanterie; congédié pour infirmités, 1796.

Dicy (Christophe-Casimir), de Besançon, 17 ans.

Chasseur, 21 décembre 1792; caporal au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; fourrier, 1795; sergent à la 53e demi-brigade de ligne, 1799; sergent-major, 1802; sous-lieutenant, 1803; lieutenant, 1806; capitaine, 1809; blessé à Kaiserslautern, Ostrach et Raab; ✻ et retraité, 1811.

Domé (Louis-Marie), de Créteil, *14* ans.

Chasseur du 27 août 1792; tambour de carabiniers à la 19e *bis* demi-brigade légère; blessé à Mayence; congédié, 1797; pensionné; 1800.

Ducroiset (Jean), de Cronat (Saône-et-Loire), 20 ans.

Chasseur, 15 mars 1793; sergent à la 53e demi-brigade, 1803; adjudant, puis sous-lieutenant, 1811; prisonnier de guerre en Russie, 1812; rentré et mis en demi-solde, 1814; blessé à Mayence; retraité, 1816.

Fromentin (Simon-Jean), de Paris, 20 ans.

Chasseur du 27 août 1792; carabinier à la 19e *bis* demi-brigade légère; passé au 8e bataillon de sapeurs; à l'hôpital, 4 juillet 1795; sans nouvelles depuis.

Grelou (Jean-Joseph), de Paris, 19 ans.

Chasseur du 27 août 1792; caporal de carabiniers à la 19e *bis* demi-brigade légère; rayé, 1796.

Guillot (Charles-François), de Chartres, 17 ans.

Chasseur du 27 août 1792; grenadier à la 53e demi-brigade; blessé, 25 mars 1799; mort des suites, 23 septembre 1799.

Guillot (Henri), de Montreuil-sur-Seine, 25 ans.

Chasseur du 27 août 1792; voltigeur au 53e régiment de ligne; mort à Vicence, 6 novembre 1806.

GUINET (Clément), de Hautecourt (Ain), 23 ans.

Volontaire à la 53e demi-brigade ; décédé à Rimini, 5 avril 1805.

HUMBERT (Claude), de Darney (Vosges), 26 ans.

Chasseur du 27 août 1792 ; caporal à la 53e demi-brigade ; mort à Lintz, 7 janvier 1801.

JOURNÉE (Louis), de Charolles (Saône-et-Loire), 21 ans.

Volontaire à la 53e demi-brigade ; blessé à Muttenthal le 1er octobre 1799, et mort à Arau le 5.

LAURENT (François), de Polliat (Ain), 22 ans.

Chasseur ; a eu l'index droit emporté ; congédié, 10 mars 1794.

LECORNET (Barthélemy), de Calais, 38 ans.

Chasseur du 27 août 1792 ; passé à la 19e *bis* demi-brigade légère ; mort à Manheim d'un coup de feu, 6 novembre 1795.

LECREUX (Jean-Baptiste-Joseph), de Valenciennes, 33 ans.

Soldat au régiment d'infanterie d'Artois, 1781-1789, et dans la garde parisienne soldée, 1790-1792.

Chasseur à la 1re compagnie de l'Observatoire, 27 août 1792 ; caporal, 11 octobre 1792 ; fourrier, 1er janvier 1794 ; sergent au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794 ; sous-lieutenant de carabiniers, 10 août 1794 ; lieutenant à la 53e demi-brigade de ligne, 1802 ; lieutenant de Vétérans, 1808 ; retraité, 1814.

LEMOINE (Jean-Baptiste), de Paris, 19 ans.

Chasseur du 27 août 1792 ; sergent à la 53e demi-brigade ; congédié, 1802.

LENCLUT (Antoine-Joseph), d'Avesnes, 27 ans.

Chasseur, 27 août 1792 ; caporal, 7 mars 1793 ; sergent de carabiniers au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794 ; sergent-major, 1795 ; sous-lieutenant à la 53e demi-brigade de ligne, 1800 ; lieutenant, 1804 ; ✻, 1805 ; capitaine, 1809 ; blessé à Haag ; retraité, 1811.

LEPRÊTRE (Laurent), de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), 18 ans.

Volontaire à la 53e demi-brigade ; mort à Zug, 22 août 1799, d'un coup de biscaïen à l'estomac reçu dans un combat.

LOIGNON (Antoine), de Paris, 22 ans.

Chasseur, 27 août 1792 ; sergent au 53e régiment de ligne, 1808 ; sergent-major, 1809 ; adjudant, puis sous-lieutenant, 1813 ; en demi-solde, 1814 ; blessé à Kaiserslautern, Mayence et Ostrach ; retraité, 1815.

MAILLARD (François), de Beaufremont (Vosges), 28 ans.

Soldat au dépôt de recrues des Colonies, 1781, et au régiment de Port-au-Prince, 1783-1789.

Sergent à la 1re compagnie franche de l'Observatoire, 27 août 1792 ; sous-lieutenant de carabiniers au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794 ; lieutenant, 10 août 1794 ; passé à la 19e *bis* demi-brigade légère, puis à la 53e de ligne ; renvoyé dans ses foyers, 1798.

MAILLARD (Louis), de Courgenay (Yonne), 22 ans.

Chasseur ; mort à Manheim, 17 octobre 1795.

MOCHET (Jacques-Julien), d'Angers, 19 ans.

Chasseur du 27 août 1792 ; carabinier au 2e bataillon des Corps francs ; blessé à Apach, près Sierck, 19 mars 1794 ; congédié, 31 mars 1794 ; pensionné, 1800 ; admis aux Invalides, 1853 ; mort, 19 décembre 1859.

MONTARA (Philibert), de Pont-de-Vaux (Ain), 17 ans.

Chasseur au 2e bataillon des Corps francs ; tué devant Mayence, 30 avril 1795.

MOYAUX (Ferdinand), de Celles-les-Condé (Aisne), 28 ans.

Chasseur, 27 août 1792 ; sergent-major, 9 septembre 1793 ; adjudant au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794 ; lieutenant, 22 septembre 1794 ; démissionnaire de la 19e *bis* demi-brigade légère, 9 juin 1794.

NOUZOU (Antoine), de Paris, 22 ans.

Chasseur du 27 août 1792 ; carabinier au 2e bataillon des Corps francs ; sans renseignements ultérieurs.

PICHARD (Jacques), de Baron (Saône-et-Loire), 21 ans.

Volontaire à la 53e demi-brigade ; prisonnier de guerre des Russes à Muttenthal, 1er octobre 1799 ; mort en captivité.

PLET (François), de Coudrecieux (Sarthe), 26 ans.

Carabinier à la 19e *bis* demi-brigade légère ; passé au 8e bataillon de sapeurs, 1795 ; réformé, 1798.

POULLEAU (Charles), de Paris, 18 ans.

Sergent-major à la 53e demi-brigade ; mort à Alexandrie, 5 août 1803.

PRÊTRE (Jean), de La Rosière-sur-Arroux (Saône-et-Loire), 21 ans.

Volontaire à la 53e demi-brigade ; blessé mortellement à l'ennemi, août 1799.

RENAUD (Dominique), de Saint-Mihiel, 24 ans.

Carabinier à la 19e *bis* demi-brigade légère ; passé au 8e bataillon de sapeurs, 1795 ; puis au 3e et au 4e de ces bataillons ; congédié pour infirmités, 1801.

RENAUD (Jean-Baptiste), de Paris, 30 ans.

Chasseur du 27 août 1792 ; absent de la 19e *bis* demi-brigade légère avant le 23 septembre 1795.

REVELLE (Benoît), de Romanèche (Ain), 18 ans.

Volontaire à la 53e demi-brigade ; tué à l'ennemi, 21 mars 1799.

ROUSSEAU (Louis), de Paris, 22 ans.

Caporal de carabiniers à la 19e *bis* demi-brigade légère ; à l'hôpital, 6 mars 1797 ; sans nouvelles depuis.

SAMSON (Jean-Chrisostome), de Breteuil (Oise), 20 ans.

Chasseur ; blessé à Tavern ; pensionné, 7 octobre 1793.

SEURÉ (Étienne), de Saint-Germain-des-Rives (Saône-et-Loire), 19 ans.

Chasseur à la 19e *bis* demi-brigade légère ; tué devant Mayence, 30 avril 1795.

VAUDIN (Louis), de Vervins, 27 ans.

Fourrier, 27 août 1792 ; sergent, 10 décembre 1792 ; sergent-major au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794 ; n'est pas passé à la 19e *bis* demi-brigade légère.

2e COMPAGNIE

(5 SEPTEMBRE 1792 — 5 SEPTEMBRE 1793).

HISTORIQUE DU CORPS

La « 2e compagnie franche des chasseurs républicains de la section de l'Observatoire » fut formée le 5 septembre 1792. Elle fut présentée à l'Assemblée législative le 7 septembre, vers 1 heure 1/2, par le bataillon de l'Observatoire. L'orateur lut cette adresse qu'il déposa sur le bureau [1].

La Patrie menacée nous appelle; l'ennemi a eu l'audace de violer le territoire français. La section de l'Observatoire a formé une 2e compagnie de gardes nationaux pour aller venger la gloire du Nom français et porter la mort dans les rangs de ces tyrans qui menacent notre souveraineté. Nous vous demandons les ordres les plus prompts pour être en état de voler contre les ennemis; nous venons dans le sein de la souveraineté du Peuple français jurer discipline, obéissance et dévouement à la Nation et de combattre jusqu'à la mort pour la Liberté, l'Égalité, la défense de la Patrie, de vivre libre ou mourir.

Le 9 septembre, la compagnie reparaissait devant l'Assemblée pour se plaindre de n'être pas armée et de ne pas recevoir les ordres du départ [2] :

Le commandant d'une compagnie nouvellement formée à la section de l'Observatoire se présente à la barre de l'Assemblée nationale. Il lui expose l'embarras où se trouvent les chefs de ces compagnies de voir tous les volontaires enrôlés à cette section, impatients de partir, ne recevoir ni arme ni ordre pour aller combattre l'ennemi. Il supplie l'Assemblée nationale de prendre cette pétition en grande considération.

Un membre demanda le renvoi au Pouvoir exécutif; cette proposition fut décrétée [3] :

L'Assemblée nationale, sur la pétition des citoyens de la Section de l'Obser-

1. *Archives nationales*, C 167, I 406.
2. *Archives nationales*, C 163, I 375.
3. *Décrets de l'Assemblée législative*, t. VI, p. 798, n° 1862.

vatoire, convertie en motion par l'un de ses membres, considérant que, par le décret rendu dans la séance d'hier, le Ministre de la guerre est suffisamment autorisé à faire, pour la levée, l'armement et l'équipement des compagnies franches, toutes les avances qu'il jugera convenables; considérant que les citoyens pétitionnaires qui ont formé une seconde compagnie franche semblable à celle déjà levée dans la même section, ont agi conformément à la loi et doivent profiter des avantages qu'elle assure, renvoie ladite pétition au Pouvoir exécutif.

L'impatience des chasseurs de l'Observatoire était grande. Le jour même, à la séance de 6 heures du soir, le capitaine Quesnel, de la 1re compagnie, se constituait l'organe de ses camarades de la 2e; il paraissait à la barre de l'Assemblée, demandait encore des armes et faisait un tableau bien noir de la situation que causait le défaut d'équipement de la compagnie:

Législateurs, il s'agit de la vie de quatre personnes. Dans la section de l'Observatoire, il s'était ouvert une liste d'enrôlement pour la formation des compagnies de chasseurs; trois cents hommes s'étaient inscrits, et deux compagnies furent formées. La première est celle que je commande; la seconde s'est présentée à votre barre pour demander d'être armée et équipée. Vous lui avez promis de prendre sa demande en considération. Elle s'est ensuite présentée chez le Ministre de la guerre; il lui a répondu qu'il ne pouvait ni l'équiper, ni lui fournir de prêt. Depuis huit jours ces chasseurs ont vécu aux dépens de quelques particuliers de la section. Ils sont prêts à partir, mais ils ne peuvent avoir ni équipement ni prêt. Ils s'adressent à ceux qui les ont enrôlés; mais nous n'avons pas le sou, et nous ne pouvons rien leur fournir. Les citoyens qui les commandent courent des dangers; la compagnie est dans le plus grand désordre... Ordonnez au Pouvoir exécutif de pourvoir sur le champ à l'équipement de cette compagnie, et sur ce simple décret tout rentrera dans l'ordre.

Dumas, membre du Comité militaire, fit observer qu'il n'y avait là qu'un malentendu. Il avait été décrété qu'il serait mis à la disposition du Ministre les fonds nécessaires pour solder et équiper les troupes légères. « Ainsi, les pétitionnaires doivent se rassurer et se persuader qu'il n'y a de la faute de personne. » Dumas demanda donc que, puisque la chose était urgente, dès le soir on envoyât au Ministre l'expédition du décret rendu, pour qu'il eût à pourvoir à la solde et à l'équipement de la compagnie. « Il nous appartient aussi de donner à nos concitoyens cette instruction fraternelle que, en partant pour aller combattre, il faut donner l'exemple de l'obéissance. »

La compagnie fut casernée rue d'Enfer, mais elle resta encore un mois à Paris. Le 5 octobre seulement l'ordre de son départ fut donné. Ce jour même, le général Berruyer, commandant en chef la

17e division militaire, écrivait au commissaire des guerres, ordonnateur en chef, Capet [1].

Je vous préviens des ordres que je reçois du Ministre de la guerre pour faire rendre à Douai une compagnie de Chasseurs de l'Observatoire, casernée dans la rue d'Enfer, qui, suivant la route, doit partir de Paris après-demain, 7 de ce mois, pour arriver à Douai le 14.

Le départ fut avancé d'un jour. Le général venait de signer sa lettre lorsqu'il en reçut avis :

P. S. Je reçois à l'instant de nouveaux ordres du Ministre de la guerre et route qui fixent le départ de la compagnie des Chasseurs de l'Observatoire à demain samedi, 6 de ce mois, au moyen de quoi ceux dont je vous prévenais par cette lettre n'ont aucun effet; vous voudrez bien faire les dispositions *pour le départ fixé à demain* au lieu qu'il ne devait avoir lieu qu'après demain.

La 2e compagnie de l'Observatoire rejoignit donc l'armée du Nord. Elle prit part aux opérations de la conquête de la Belgique, combattit le 6 novembre 1792 au Pont-Rouge, près Comines, et, après les défaites qui ramenèrent l'armée en France, on la trouve à Cassel au 5 avril 1793; pendant tout le mois de mai, à Bailleul. Elle marcha ensuite, à la reprise des hostilités, au déblocus de Dunkerque, eut une affaire le 11 août à Labeele, près Poperinghe, et, le 5 septembre 1793, trois jours avant la bataille d'Hondschoote à laquelle le nouveau corps prenait part, la compagnie servait à former le bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel.

Le bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel fut reformé après l'incorporation des réquisitionnaires le 27 février 1794. A cette date fut constituée la compagnie de carabiniers, composée presque entièrement de l'ancienne 2e de l'Observatoire.

Tués, blessés et prisonniers.

6 novembre 1792. — Le Pont-Rouge, près Comines.

Ronté (Gaspard), caporal, coups de feu à la main gauche et au bras droit.
Hancart (Antoine), chasseur, coup de feu à l'épaule gauche.

11 août 1793. — Labeele.

Cholet (Jean-Denis), caporal, prisonnier.
Bergeron (Joseph), chasseur, disparu.
Gobelin, sous-lieutenant, tué.
Manneton (François-Nicolas), chasseur, coup de biscaïen à la main gauche.

1. *Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris.

Les prisonniers faits à Labeele par les Autrichiens furent transférés en Hollande au nombre de six cents. Ils se délivrèrent le 1er janvier 1795 en faisant à Helvoëstus un même nombre d'Anglais prisonniers.

ÉTATS DE SERVICES

Officiers.

DUCHAUSSOIS.

Capitaine commandant à la formation; parti, décembre 1792.

LEVACHER (Louis), de Courgent (Seine-et-Oise), 34 ans.

Soldat au régiment de Rohan-Soubise, 1777; sergent, 1783; congédié, 1792.

Sergent à la 2e compagnie franche de l'Observatoire, 5 septembre 1792; sergent-major, 1er janvier 1793; capitaine commandant, 7 janvier 1793; passé au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, à la 14e demi-brigade légère, puis à la 1re; commandant la place de Neuss, 1799, et la ligne du Rhin au pays de Berg, 1800; blessé à la prise de Menin; admis au traitement de réforme pour raisons de santé, 1801.

LUSSON (Étienne), de La Flèche.

Sous-lieutenant; capitaine en second; passé au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel; mort à Utrecht, 6 février 1795.

DELOCTY (Jean), de Soissons, 32 ans.

Sous-lieutenant; lieutenant au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, 5 septembre 1793; condamné par la commission militaire, 13 mai 1794; mort en détention, avant l'annulation du jugement par décret de la Convention du 4 septembre 1794.

GABUT (Jean-Baptiste), de Nogent-sur-Seine (Aube), 27 ans.

Chasseur, 5 septembre 1792; caporal, 3 février 1793; sous-lieutenant, 12 août 1793; lieutenant au bataillon du Mont-Cassel, 1794; passé à la 14e demi-brigade légère, puis à la 1re; capitaine, 1800; décédé à Bologne, à la fin de décembre 1801.

COBELIN (François), de Dijon, 37 ans.

Soldat au régiment de Rohan-Soubise, 1775-1783; aux gardes-françaises, 1784-1789; caporal dans la garde parisienne soldée, 1789-1792.

Sous-lieutenant à la 2e compagnie franche de l'Observatoire; tué à Labeele, près Poperinghe, 11 août 1793.

Le Hongre (François-Julien), de Perriers-en-Beauficel (Manche), 28 ans.

Soldat au régiment de Vivarais, 1782-1790.
Sergent à la 2e compagnie franche de l'Observatoire, 5 septembre 1792; sous-lieutenant 18 avril 1793; lieutenant au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, 5 septembre 1793; passé à la 14e demi-brigade légère, puis à la 1re réformé, 1803.

Sous-officiers, caporaux et chasseurs.

Le bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel fut formé, ainsi qu'il a été dit, le 5 septembre 1793. Il fut constitué par la réunion de la compagnie franche de Vandamme, de la compagnie de Saulty, levée à Arras, et des compagnies parisiennes de l'Égalité et 2e de l'Observatoire. On y joignit, le 6 janvier 1795, la compagnie parisienne des Pyrénées, et le 4 avril, à la veille de l'embrigadement, la 2e compagnie nantaise.

Joint au 14e bataillon de Chasseurs et au 5e de Tirailleurs, le bataillon du Mont-Cassel forma, le 20 avril 1795, la 14e demi-brigade légère, qui devint, lors du second embrigadement, la 1re de l'arme (28 février 1796).

Andrieux (Luc), de Paris, 21 ans.

Sergent; réformé de la 1re demi-brigade légère, 1798.

Blagy (Antoine), de Saint-Omer, 19 ans.

Chasseur au bataillon du Mont-Cassel; disparu depuis l'affaire du 30 avril 1794.

Blanvilain (Fidèle), de Joué-Etiau (Maine-et-Loire), 26 ans.

Sergent au 1er régiment d'infanterie légère; congédié, 1814.

Bourgois (Claude), de Chartres, 19 ans.

Sergent-major à la 1re demi-brigade légère; mort des suites de blessures reçues à l'ennemi, 6 mai 1800.

Cardinal (Louis), 36 ans.

Chasseur; congédié de la 1re demi-brigade légère, 1802.
Signalé dans le rapport du général Dampierre (voir t. Ier, p. 179) comme ayant pris, avec le volontaire Conseil, des armes sur le champ de bataille, le 6 novembre 1792, à un officier de hussards autrichiens et les ayant offertes au général.

Chantrel (Joseph), de Saint-Aubin du-Cormier (Ille-et-Vilaine), 26 ans.

Carabinier; congédié de la 1re demi-brigade légère, 1802.

Chapellier (Philippe), de Reims, 51 ans.

Chasseur au bataillon du Mont-Cassel; mort à l'ambulance, 30 avril 1794.

Cholet (Denis), de Dôle (Jura), 21 ans.

Chasseur, 5 septembre 1792; caporal, 3 janvier 1793; sergent à la 14e demi-brigade légère, 1796; sous-lieutenant à la 1re, 1799; lieutenant, 1805; mort, 9 novembre 1806.

Cochery (Jean), de Paris.

Sergent, 5 septembre 1792; passé au bataillon du Mont-Cassel, 5 septembre 1793; son sort ultérieur est inconnu.

Cochery (Vincent), de Lille, 25 ans.

Chasseur au bataillon du Mont-Cassel; tué à Nieuport, 10 octobre 1793.

Courtois (Hemme), de Neuville-sur-Vannes (Aube), 31 ans.

Sergent à la 1re demi-brigade légère; congédié, 1802.

Doyen (Nicolas), de Limay (Seine-et-Oise), 24 ans.

Chasseur, 20 septembre 1792; sergent et sergent-major au bataillon du Mont-Cassel; mort, 8 octobre 1794.

Feret (Joseph), de Conty (Somme), 27 ans.

Chasseur au bataillon du Mont-Cassel; mort, 2 mai 1795.

Fontaine (Jean-Adrien), de Paris, 23 ans.

Chasseur au bataillon du Mont-Cassel, tué ou prisonnier près Poperinghe, 17 avril 1794.

Gardon (Guillaume), de Paris, 42 ans.

Chasseur au bataillon du Mont-Cassel; à l'hôpital, 29 août 1794, sans nouvelles depuis.

Gautier (François), de la Manche, 15 ans.

Chasseur; sergent; sous-lieutenant au bataillon du Mont-Cassel, 5 septembre 1793; lieutenant, 14 juin 1794, redevenu sous-lieutenant, 19 août 1795, par suite de la rentrée des officiers condamnés dont le jugement fut annulé; passé à la 14e demi-brigade légère; démissionnaire de la 1re demi-brigade légère, 1797.

GRIME (Jean-Baptiste-Mathieu), de Paris, 23 ans.

Caporal, 5 septembre 1792; sergent, 15 septembre 1792; sergent-major, 5 janvier 1793; sous-lieutenant au bataillon du Mont-Cassel, 5 septembre 1793; lieutenant, 2 janvier 1794; capitaine, 14 juin 1794; rétrogradé lieutenant par suite du décret de la Convention du 1er avril 1795 qui réintégrait les officiers condamnés dont le jugement avait été annulé; capitaine à la 1re demi-brigade légère, 1799; prisonnier de guerre, 1806; rentré et mis en demi-solde, 1814; retraité, 1815.

GRUYER (Charles), de Ville-sur-Yron (Moselle), 63 ans.

Soldat au régiment de Champagne, 1753-1763; blessé à Créfeld; soldat dans la garde parisienne soldée, 1789-1791.

Chasseur à la 2e compagnie de l'Observatoire, 5 septembre 1792; passé au bataillon du Mont-Cassel; blessé à Warneton; placé dans les Vétérans, 1794; retraité, 1805; admis aux Invalides, 1806.

GYOUX (Antoine), de Paris, 20 ans.

Sergent à la 1re demi-brigade légère; congédié, 1802.

HANCART (Antoine), de La Malmaison (Aisne), 31 ans.

Chasseur; blessé au Pont-Rouge; réformé, 12 mai 1793; pensionné, 1801.

HONORAT (Jean-Antoine-François), de Paris, 22 ans.

Chasseur, 5 septembre 1792; sergent au bataillon du Mont-Cassel, 1794; sergent-major à la 1re demi-brigade légère, 1796; sous-lieutenant, 1804; lieutenant, 1806; capitaine, 1810; retraité, 1812.

JOLY (François), de Measnes (Creuse), 24 ans.

Caporal au bataillon du Mont-Cassel; tué à l'affaire du 30 avril 1794.

LACOURT (Pierre), de Sannois (Seine-et-Oise), *13* ans.

Caporal au bataillon du Mont-Cassel; à l'hôpital 22 mars 1795; sans nouvelles depuis.

LANGLAIS (Pierre), de Paris, 38 ans.

Sergent au bataillon du Mont-Cassel; congédié pour blessures, mars 1794.

LEFEBRE (François), d'Espaubourg-en-Bray (Oise), 24 ans.

Sergent à la 1re demi-brigade légère; tué à l'affaire du 24 mars 1799, en Helvétie.

LEJEUNE (Hubert), de Paris, 21 ans.

Carabinier à la 1re demi-brigade légère; mort de blessures reçues le 24 mai 1799.

MARCHANDIN (Alexandre), de Noyers-Saint-Martin (Oise), 20 ans.

Sergent; passé à la 14e, puis à la 1re demi-brigade légère; prisonnier de guerre du 27 mai 1799 au 19 février 1800; prisonnier de guerre à nouveau, 1er mai 1800; mort en captivité.

MAUDUIT (Jean-François), de Saint-Manvieu (Calvados), 27 ans.

Sergent; passé à la 1re demi-brigade légère; blessé en juin 1800; sans nouvelles depuis.

MAUGRAS (Adrien-François-Gabriel), de Lizy (Seine-et-Marne), 26 ans.

Chasseur, 5 septembre 1792; sergent; sous-lieutenant au bataillon du Mont-Cassel, 1er mars 1794; passé à la 14e demi-brigade légère; démissionnaire de la 1re, 1797.

MIGNON (Jean), de Paris, 17 ans.

Sergent à la 1re demi-brigade légère; prisonnier de guerre, 1799-1800; congédié, 1802.

OLIVIER (Pierre), de Cubry-les-Faverney (Haute-Saône), 19 ans.

Chasseur au bataillon du Mont-Cassel; tué à l'ennemi, 27 juillet 1794.

PALU (Louis), de Saint-Omer, 22 ans.

Chasseur au bataillon du Mont-Cassel; tué à l'affaire du 10 décembre 1794.

PILLART (Antoine), de Paris, 16 ans.

Tambour au bataillon du Mont-Cassel; mort à Ruremonde, novembre 1794.

RIOUX (Nicolas), de Paris, 46 ans.

Caporal; mort au 1er régiment d'infanterie légère, 23 août 1805.

RONTÉ (Gaspard-François), de Paris.

Caporal; blessé au Pont-Rouge; congédié, 17 mai 1793; pensionné, 1801; admis aux Invalides; mort, 20 avril 1832.

TOULLIN (Jean-Baptiste), de Paris, 23 ans.

Caporal; congédié de la 1re demi-brigade légère, 1802.

VENOST (Joseph), de Paris, 22 ans.

Chasseur; congédié de la 1re demi-brigade légère pour infirmités, 1796.

2ᴱ COMPAGNIE DES SANS-CULOTTES

(1er SEPTEMBRE 1792 — 12 MARS 1794)

HISTORIQUE DU CORPS.

Cette compagnie n'est pas la 2e de chasseurs de la section des Sans-Culottes ; elle est la 2e de volontaires levée sur la section et organisée ou plutôt conservée en compagnie franche de chasseurs.

La 1re compagnie des Sans-Culottes avait pour capitaine le patriote Palloy ; elle entra dans la composition du 1er bataillon Républicain de Paris, organisé à Epernay le 21 septembre 1792.

La 2e compagnie paraît avoir été formée le 1er septembre 1792 et être partie de Paris le 30. A son arrivée dans le département de la Marne on ne l'incorpora pas. Elle fut dirigée sur l'armée de la Moselle, placée à l'avant-garde et employée comme corps particulier.

La compagnie fit la campagne de Trèves et combattit notamment à Wavren le 16 décembre. L'hiver ayant interrompu les opérations, elle cantonna en Palatinat.

La femme du capitaine Wagner et sa fille avaient manifesté la pensée de venir le rejoindre. Dans une lettre du 25 juillet 1793 [1], Wagner dissuade de suivre ce dessein et, pour ce faire, il expose la vie que menait sa compagnie :

Vous êtes peu instruites de la guerre. Les hommes y succombent à la peine ; comment voulez-vous endurer une pareille fatigue? Moi je suis infatigable à la marche par le grand désir de vaincre l'ennemi. Je me trouve une ardeur inouïe ; je jouis d'une santé parfaite, malgré la fatigue ; car il faut observer que nous sommes à l'avant-garde et que nous marchons tantôt la nuit, et plus souvent la nuit que le jour, et nous couchons dans les bois le plus souvent, et, sitôt arrivés dans un village, il nous faut marcher sur-le-champ contre l'ennemi.....

Au mois de juillet 1793, la 2e compagnie des Sans-Culottes fait

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier de la veuve Wagner, pensions 1791-1801, n° 5640.

partie de l'avant-garde de l'armée de la Moselle. Elle occupe Saint-Imbert. Elle se bat le 13 août, et encore le 17.

Brunswick, arrivé à Pirmasens, attaqua le poste de Ketterich, dont la prise par les Prussiens sépara l'armée de la Moselle de celle du Rhin. Pendant ce temps, l'avant-garde de l'armée de la Moselle était engagée à Saint-Imbert avec les troupes de Kalckreuth. C'est le général Ormeschwiller qui commandait les troupes républicaines à Saint-Imbert. Le soir même du combat, il en rendait compte au général en chef [1] :

Au quartier général de Saint-Imbert, le 17 août 1793,
l'an IIe de la République.

Le général de brigade Ormeschwiller au général de division Schauenbourg.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, Général, que j'ai été attaqué ce matin, vers cinq heures ; l'ennemi s'est présenté par la route de Rohrbach, par celle qui tourne l'étang, en laissant Rohrbach à droite, et enfin par celle de Neunkirchen ; ils ont attaqué vivement nos postes avancés et nos gardes, et y ont employé du canon et des obusiers ; la compagnie des Sans-Culottes s'est reployée sur moi avec précipitation ; le 44e régiment, placé en avant de moi, près de Rohrbach, a été forcé dans sa position, mais bientôt, sentant l'importance du poste, il s'y est reporté, soutenu d'une partie du 24e régiment d'infanterie, et, malgré une batterie ennemie, cette position a été reprise d'une manière courageuse.

La supériorité de notre artillerie a constamment empêché les ennemis de déboucher ; le général de brigade Baget a pris une position fort avantageuse en arrière de la mienne, avec environ 800 chevaux et trois bataillons d'infanterie, pour protéger ma retraite au cas que je fusse forcé de l'effectuer, mais cette disposition a été inutile ; l'ennemi, étonné de notre bonne contenance et de la vigueur avec laquelle a été reprise la lisière du bois en avant de Rohrbach, s'est retiré avec une perte qui a dû lui faire regretter de s'être présenté ; nous avons perdu très peu d'hommes et de chevaux.

J'occupe la même position qu'avant l'attaque, et j'ai ordonné à toutes les troupes de reprendre leurs anciens postes ; j'ai seulement fait renforcer les postes qui gardent les chemins venant de Blieskastel. Le général Baget s'est réuni à mon avant-garde avec les troupes à ses ordres, qui ont également repris leurs anciens postes.

Ormeschwiller.

Sur le tableau des forces de l'armée de la Moselle au 16 août, la 2e compagnie des Sans-Culottes figure pour un effectif de :

3 officiers : 2 présents, 1 absent ;

218 hommes de troupe : 178 sous les armes, 30 à l'hôpital, 10 au dépôt.

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle.

Elle s'était renforcée, le 7 mai, de recrues de la levée des 300,000 hommes du département de l'Yonne.

A la date du 16 septembre, la compagnie est encore à Saint-Imbert, mais n'a plus que 128 chasseurs présents, et sa force totale est de 176. Elle a perdu 42 hommes dans le mois. Son effectif se trouve réduit sur chaque situation; au 21 septembre, toujours à Saint-Imbert, elle ne compte plus que 140 hommes dont 92 sous les armes. La différence doit provenir de pertes subies dans les combats qu'elle eut à soutenir les 17 août, 12 et 17 septembre, et que l'absence de contrôles ne permet pas de relever.

Enfin la compagnie prend part aux opérations qui amenèrent le déblocus de Landau, et, le 12 mars 1794, elle entrait dans la formation du 2e bataillon des Corps francs.

16 décembre 1792. — Montagne-Verte.

WAGNER, capitaine, coup de feu à l'œil droit.
BAUDRY (Louis), chasseur, coup de feu à la main droite.

17 août 1793. — Rohrbach.

PIERRE, *dit* CHARLIN (Charles), chasseur, blessé.

12 septembre 1793. — Ketterich.

LAVERGNE, sous-lieutenant, prisonnier; rentré, 13 juillet 1795.

17 septembre 1793. — Saint-Imbert.

PIERRE, *dit* CHARLIN, coup de feu au bas-ventre.

PRISONNIER DE GUERRE. — SANS DATE.

GUENEBAUT, chasseur.

ETATS DE SERVICES

Officiers.

WAGNER (Paul), de Sarrelouis.

Soldat aux gardes françaises, 1759-1770; au régiment provincial de Paris, 1771-1777.

Capitaine de la 2e compagnie des Sans-Culottes, 1er septembre 1792; mort à Landau des fatigues de la guerre, 26 février 1794.

GUENEBAUT (Joseph), de Paris, 30 ans.

Soldat au régiment de Touraine, 1781-1789.

Sous-lieutenant de la 2e compagnie des Sans-Culottes, 1er septembre 1792; capitaine au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; adjudant-major, 28 septembre 1794; tué devant Mayence, 30 avril 1795.

LAVERGNE (Étienne), de Paris, 20 ans.

Sous-lieutenant, 1er septembre 1792; lieutenant à la 19e *bis* demi-brigade légère, 1795; ✻, 1804; capitaine au 53e régiment de ligne, 1805; chef de bataillon, 1812; prisonnier de guerre à la Bérésina, 28 novembre 1812; rentré en France, décembre 1814; ✠; en non-activité, 1816; blessé à Manheim, à Sacile et à la Moskowa; retraité, 1822.

Sous-officiers, caporaux et chasseurs.

AMON (Charles), de Paris, 46 ans.

Chasseur, 1er septembre 1792; caporal, 14 juin 1793; passé à la 19e *bis* demi-brigade légère; portier de la place de Nieuport; y décédé, 10 janvier 1798.

BAUDRY (Louis-Charles), de Paris, 19 ans.

Chasseur, 25 septembre 1792; sergent au 53e régiment de ligne, 1808; sous-lieutenant, 1813; blessé à la Montagne Verte, à Muttenthal, à la Piave et à San Michele; retraité, 1814.

BIZOT (René), d'Orléans, 33 ans.

Voltigeur au 53e régiment de ligne; réformé, 1808.

BONET (François), de Paris, 46 ans.

Chasseur; congédié de la 19e *bis* demi-brigade légère, comme infirme, 29 septembre 1796.

BORAMET (Jean-François), de Franois (Haute-Saône), 19 ans.

Chasseur, 1er septembre 1792; sergent au 53e régiment de ligne, 1800; sergent-major, 1802; sous-lieutenant, 1807; lieutenant, 1810; capitaine, 1813; en non-activité, 1815; retraité, 1818; décédé, 20 avril 1851.

BOURDEL (Nicolas), de Paris, 26 ans.

Sergent; réformé de la 53e demi-brigade, 1799.

BUSENET (Louis), de Montigny (Yonne), 18 ans.

Chasseur, 1er septembre 1792; passé de la 53e demi-brigade dans les grenadiers à pied de la garde des Consuls, 1803; rentré au 53e, 1806; caporal; réformé, 1808.

BUSSY (Charles-Pascal), de Paris.

Sergent, 1er septembre 1792; congédié du 2e bataillon des Corps francs, 28 septembre 1794.

CAILLÉ (Antoine), de Paris, 26 ans.

Chasseur, 1er septembre 1792; sergent, 3 octobre 1793; passé au 2e bataillon des Corps francs; mort, 4 août 1794.

COUPCHOUP (Jacques), de Lainsecq (Yonne), 24 ans.

Chasseur à la 19e *bis* demi-brigade légère; mort à Ostende, 12 octobre 1797.

COURTOIS (Alexandre), de Paris, *60* ans.

Sergent, 1er septembre 1792; congédié de la 19e *bis* demi-brigade légère, comme infirme, 29 juillet 1795.

DUGUET (Jean-Baptiste), d'Orléans, 33 ans.

Chasseur, 1er septembre 1792; sergent-major, 3 octobre 1793; passé au 2e bataillon des Corps francs; disparu en allant à la poste, 6 septembre 1794.

DUROSOY (Aimé-Auguste), de Paris, 26 ans.

Chasseur, 1er septembre 1792; fourrier, 26 juillet 1793; sergent-major au 2e bataillon des Corps francs, 1794; démissionnaire de la 53e demi-brigade de ligne, 1798.

FILLIEUX (Charles), de Montigny (Yonne), 31 ans.

Chasseur à la 19e *bis* demi-brigade légère; décédé, 3 octobre 1797.

GUILMET (Étienne), de Paris, 19 ans.

Chasseur, 2 septembre 1792 sergent au 2e bataillon des Corps francs, 1794; passé du 53e régiment de ligne dans la garde royale italienne, comme instructeur, 1807.

HURÉ (Aimé-Edme), de Looze (Yonne), 26 ans.

Volontaire; réformé du 53e régiment de ligne, 1808.

JOLOIS (Louis), de Paris, 17 ans.

Volontaire; congédié de la 53e demi-brigade, 1802.

JOULOT (Léonard), de Felletin (Creuse), 18 ans.

Grenadier à la 53e demi-brigade; congédié, 1802.

LAURENT (Claude-Nicolas), de Paris, 24 ans.

Chasseur, 1er septembre 1792; caporal, 7 mai 1793; sergent, 10 mai 1793; congédié de la 19e *bis* demi-brigade légère; 29 juillet 1795.

LEFORT (Jacques-Étienne), de Paris, 14 ans.

Volontaire ; congédié de la 53e demi-brigade, 1802.

LEPRÊTRE (Louis), de Paris, 21 ans.

Chasseur, 14 septembre 1792 ; sergent, 13 octobre 1793 ; passé au 2e bataillon des Corps francs ; son sort ultérieur est inconnu.

LEROUX (Pierre), de Passy, 19 ans.

Chasseur, 1er septembre 1792 ; sergent à la 53e demi-brigade ; blessé à Raab, 14 juin 1809 ; sans nouvelles depuis.

LIMAIRAC (Pierre-Gabriel), d'Argentan (Orne), 26 ans.

Chasseur, 1er septembre 1792 ; caporal, 20 octobre 1793 ; sergent au 2e bataillon des Corps francs, 1794 ; réformé de la 53e demi-brigade, 1799.

MARÉCHAL (Mathieu), de Sarreguemines.

Carabinier au 2e bataillon des Corps francs ; a eu la jambe droite emportée d'un coup de boulet devant Mayence, 12 novembre 1794.

NOGARET (Aimé), de Lyon.

Carabinier au 2e bataillon des Corps francs ; prisonnier de guerre, 15 septembre 1794.

PIERRE, *dit* CHARLIN (Charles), de Monthureux-le-Sec (Vosges), 49 ans.

Chasseur, 1er septembre 1792 ; blessé à Rohrbach et à Saint-Imbert ; passé au 2e bataillon des Corps francs ; tué devant Mayence, 30 avril 1795.

PRÊTRE (Pierre), de Moutiers (Yonne), 34 ans.

Volontaire à la 53e demi-brigade ; blessé à Haag, 1er décembre 1800 ; mort des suites à Landau, 12 décembre 1801.

PROUX (Claude), d'Orléans, 15 ans.

Carabinier ; congédié de la 19e *bis* demi-brigade légère, comme infirme, par le Ministre de la guerre, 16 avril 1797.

RODINBERG (Jean-Baptiste), de Sarreguemines, 16 ans.

Chasseur au 2e bataillon des Corps francs ; tué à l'ennemi avant le 22 septembre 1794.

TRONSLAIRE (Jean), de Boust (Moselle), 15 ans.

Sergent au 53e régiment de ligne ; ✻ ; blessé à Wagram ; disparu en Russie.

CHASSEURS DU LOUVRE

La section du Louvre leva quatre compagnies successivement. Les 1re, 3e et 4e compagnies servirent à l'armée de la Moselle; la 2e fut employée à l'armée des Pyrénées-Occidentales.

1RE COMPAGNIE

(1er SEPTEMBRE 1792 — 12 MARS 1794).

HISTORIQUE DU CORPS.

La 1re compagnie de chasseurs du Louvre paraît avoir été formée le 1er septembre 1792. Elle se présenta devant l'Assemblée nationale le 4 septembre, au matin [1].

Une compagnie de volontaires de la section du Louvre est admise à la barre, elle annonce qu'elle est prête à marcher contre l'ennemi; elle demande que le chemin qu'elle doit tenir lui soit indiqué et elle assure que le chemin sera pour elle celui de la gloire.

L'Assemblée applaudit au zèle de la compagnie; elle lui permit de défiler dans la salle et renvoya sa demande au Pouvoir exécutif, qui la dirigea sur l'armée du Centre. Elle rejoignit au camp de la Lune, et, après la marche en avant, on la trouve à Villers-la-Montagne à la date du 26 octobre, au 1er corps d'avant-garde (général La Barolière) de l'armée, devenue armée de la Moselle. Mais elle ne suivit pas l'armée et fut laissée à Toul, où elle était encore le 1er avril 1793; au 8 juin, elle s'est rapprochée; elle occupe Rodem, et reçoit le 16 des recrues de la levée des 300,000 hommes du district de Louhans.

1. *Archives nationales*, C 163, 1 373.

A la reprise des opérations, au mois de juillet 1793, la 1re compagnie du Louvre fait partie de la division Delaage, chargée de couvrir Sarrelouis. D'après le tableau des forces au 16 août, la compagnie comptait 5 officiers présents et 127 sous-officiers et chasseurs, dont 13 à l'hôpital et 114 sous les armes.

Au 8 septembre, elle occupe Reling ; encore au 21 ; d'après la situation sa force n'est plus que de 122 hommes, dont 99 présents.

La 1re compagnie du Louvre ne paraît pas avoir pris part à des opérations actives avant l'arrivée de Hoche (31 octobre 1793) à l'armée de la Moselle. D'après l'ordre de bataille au 5 novembre 1793, la compagnie fait partie de l'avant-garde.

L'armée de la Moselle était répandue sur une lisière de 20 lieues. Hoche la réorganisa, en réunit les corps épars, fit appel aux sentiments d'honneur de ses troupes et leur fit entrevoir la victoire.

Le 17 novembre, l'armée se mit en marche, les Prussiens se retirant devant elle. Mais Brunswick était installé à Kaiserslautern, résolu à attendre dans cette position l'attaque de ses adversaires.

La bataille commença le 28 novembre. Elle dura trois jours et ne prenait fin que le 30 à 3 heures de l'après-midi. L'armée de le Moselle dut battre en retraite.

Dans la journée du 29 novembre, le sergent *Cartier* se distingua en ralliant un bataillon de volontaires, qui était en déroute ; le lendemain, 30 novembre, par sa fermeté et son courage, il sauva la vie à deux officiers qui tombaient entre les mains de l'ennemi.

Le 15 décembre, *Cartier* se fit à nouveau remarquer en ralliant plusieurs volontaires dans une surprise près Lembach. Près Lembach encore, dans les gorges de Wissembourg, le 20 décembre, *Cartier* coopéra d'une manière toute particulière à la reprise de six pièces de canon avec leurs caissons qui étaient au pouvoir de l'ennemi. Enfin, dans le combat du 22, il fut blessé.

A la fin de décembre les armées de la Moselle et du Rhin avaient réuni leurs efforts. Le 26, la victoire du Geisberg décida du sort de la campagne. Landau était débloqué, et l'Alsace reconquise. Enfin dans les derniers jours de janvier 1794, les opérations actives se terminaient, et l'armée prenait dans des cantonnements un repos bien gagné.

Le 12 mars, la 1re compagnie du Louvre cessait d'exister ; elle entrait dans la composition du 2e bataillon des Corps francs, organisé ce jour à Buiding, près Thionville.

Blessés.

28 et 29 novembre 1793. — Kaiserslautern.

Le 28. — Gambillard (Pierre), chasseur, coup de biscaïen au bras gauche amputé.
Le 29. — Manneville, capitaine, coup de biscaïen à la tête.
Daniel, sous-lieutenant, coup de feu à la cuisse gauche.

22 décembre 1793. — Lembach.

Cartier, sergent, coups de feu au bras droit et à la cuisse droite.

ÉTATS DE SERVICES

Officiers.

Josse.

Capitaine commandant; mis en jugement, février 1793.

Manneville (Pierre-Joseph), de Paris, 19 ans.

Chasseur, 1er septembre 1792; sergent-major, 8 septembre 1792; capitaine, 22 mars 1793, passé à la 19e *bis* demi-brigade légère, puis à la 53e de ligne; ✻, 1804; aide-de-camp du général Camus, 1805; chef de bataillon, aide-de-camp, 1809; prisonnier de guerre à la reddition de l'île de Zante, 1809; évadé et placé au 44e régiment de ligne, mars 1812; se distingue et fait prisonnier de guerre à Borisow, le 27 novembre 1812; rentré et mis en demi-solde, 1814; replacé à la légion départementale de la Vienne, 1816; ✠, 1817; passé au 59e de ligne, 1820; lieutenant-colonel du 16e de ligne, 1822; cité à l'ordre du jour de l'armée d'Espagne, pour s'être particulièrement distingué à Calders et O ✻, 1823; blessé à Kaiserslautern, à Sainte-Euphémie en Calabre, à Borisow et à Calders; retraité, 1828; décédé, 1849.

Daniel (Jean-Baptiste-André), de Beauvais, 32 ans, brodeur à Paris.

Soldat au régiment de Normandie, 1774-1784.
Chasseur à la 1re compagnie du Louvre, 2 septembre 1792; sous-lieutenant 1er novembre 1792; capitaine, 12 février 1794; passé au 2e bataillon des Corps francs et à la 19e *bis* demi-brigade d'infanterie légère; surnuméraire à la 95e, 1799; blessé à Kaiserslautern et à Manheim; retraité, 1803; admis aux Invalides, 1814.

Bertin (Bénigne), de Brunoy (Seine-et-Oise), 36 ans.

Soldat au régiment de Bourbonnais, 1778-1780.

Sous-lieutenant à la 1re compagnie du Louvre, 1er septembre 1792; passé au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; sans renseignements ultérieurs.

CARLIER (Louis-Pierre), d'Autreppe (Aisne), 22 ans.

Fourrier, 1er septembre 1792; sous-lieutenant, 22 mars 1793; lieutenant quartier-maître au 2e bataillon des Corps francs, 13 mars 1794; passé à la 19e *bis* demi-brigade légère; à la suite de la 53e demi-brigade, 1798; titulaire au 2e bataillon auxiliaire de l'Aisne, 1799; réformé de la 50e demi-brigade de ligne, 1800; replacé à la 3e demi-brigade helvétique et commissionné capitaine, 1801; passé au 1er régiment suisse, 1805; au 4e chasseurs à cheval, 1810; au régiment d'Illyrie, 1812; au 4e régiment de ligne, 1814; retraité, 1816; mort, 15 janvier 1827.

COURTOIS (François), de Bernay, 37 ans.

Avait servi au régiment de dragons de Conti.

Sous-lieutenant à la 1re compagnie du Louvre, 2 septembre 1792; lieutenant de carabiniers au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; mort à Woelferding, 5 mars 1795.

SOLDEZ (Jean-Baptiste), de Longwy, 20 ans.

Caporal, 2 septembre 1792; sergent-major, 27 octobre 1793; sous-lieutenant, 12 février 1794; lieutenant au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; démissionnaire de la 19e *bis* demi-brigade légère, 9 juin 1796.

Sous-officiers, caporaux et chasseurs.

ALDÉ.

Chasseur, 1er septembre 1792; sergent, 1er janvier 1793, passé au 2e bataillon des Corps francs, 1794; sans renseignement ultérieurs.

AUDIAS (Honoré), de Neufmontiers (Seine-et-Marne), 23 ans.

Volontaire; réformé du 53e régiment de ligne, 1808; rentré, 1811; disparu pendant la retraite de Russie, 1812.

BEAUJEUX (Jean-Nicolas GUINERET, *dit*), de Paris, *14* ans.

Caporal tambour, 2 septembre 1792; sergent à la 53e demi-brigade de ligne, 1800; a reçu un sabre d'honneur le 30 mai 1803: « A l'affaire de Constance, le 15 vendémiaire an VIII (7 octobre 1799), s'est élancé sur la porte de la ville et est parvenu à la briser avec l'aide d'un de ses camarades, ce qui déconcerta l'ennemi qui abandonna ce poste important »; ✵ de droit; sous-lieutenant, 1810; blessé à Haag et à Raab; retraité, 1813.

BLAIZE (Henri), de Falaise (Calvados), 29 ans.

Chasseur, 2 septembre 1792; caporal, 1er avril 1793; sergent; passé chef-tailleur au 2e bataillon des Corps francs; démissionnaire de la 53e demi-brigade, 1798.

Boquet (Charles-André), de Paris, 18 ans.

Sergent à la 53e demi-brigade; réformé, 1805.

Carré (Jean-Louis), de Nitry (Yonne), 21 ans.

Chasseur, 2 septembre 1792; sergent de carabiniers au 2e bataillon des Corps francs; passé à la 19e *bis* demi-brigade d'infanterie légère; décédé, 29 août 1797.

Cartier (Louis), de Paris, 37 ans.

Soldat, puis caporal au régiment colonial de l'Ile de France, 1775-1785.
Chasseur à la 1re compagnie du Louvre, 1er septembre 1792; sergent, 15 août 1793; nommé sous-lieutenant à la 7e demi-brigade légère par décret de la Convention Nationale du 23 mars 1795, pour actions d'éclat à Kaiserslautern, à Wissembourg et à Lembach; renvoyé dans ses foyers, 5 mars 1796; placé comme fusilier aux Vétérans, 20 mai 1796; retraité, 1806.

Chably (Jean), de Paris, *14* ans.

Chasseur, 2 septembre 1792; passé au 2e bataillon des Corps francs; sans renseignements ultérieurs.

Chauvaux (Félix), de Paris, 20 ans.

Volontaire; rayé de la 53e demi-brigade, 1798.

Chauveau (Nicolas-Joseph), de Nancy, 15 ans.

Sergent à la 53e demi-brigade, 1800; adjudant, 1804; ✻, 1805; sous-lieutenant, 1807; adjudant-major, 1809; rang de capitaine, 1811; chef de bataillon et en demi-solde, 1816; blessé à Manheim, dans la Forêt Noire, à Raab et au Mincio; retraité, 1824; décédé, 7 décembre 1854.

Chevalier (Jean-François), de Paris, 23 ans.

Chasseur du 12 septembre 1792; congédié de la 53e demi-brigade, 1802.

Danjou (Éléonore), d'Haucourt (Oise), 23 ans.

Carabinier au 2e bataillon des Corps francs; tué devant Mayence, 30 avril 1795.

Dantes (Henry), de La Bastide-Clairance (Basses-Pyrénées), 25 ans.

Chasseur, 1er septembre 1792; caporal, 10 septembre 1792; sergent, 25 avril 1793; démissionnaire de la 53e demi-brigade, 1798.

Dumont (Claude), de Crémieu (Isère), 18 ans.

Chasseur, 2 septembre 1792; caporal, 6 octobre 1792; fourrier, 27 octobre 1793; sergent-major de carabiniers au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; n'est pas passé à la 19e *bis* demi-brigade légère.

GRANDFILS (Ignace-Joseph), de Paris, 17 ans.

Chasseur, 1er septembre 1792 ; sergent au 2e bataillon des Corps francs, 1795 ; sergent-major au 53e régiment de ligne, 1804 ; sous-lieutenant au 56e, avril 1807 ; lieutenant, décembre 1807 ; passé à la 5e légion de réserve, 1808 ; au 7e de ligne, 1811 ; ✻ et licencié, 1815.

IMBAULT (Michel), de Paris.

Tambour de carabiniers au 2e bataillon des Corps francs ; mis en réquisition, 23 juillet 1794.

LANNOY (Jean-François), de Paris, 19 ans.

Chasseur 7 septembre 1792 ; caporal, 12 septembre 1792 ; sergent, 23 avril 1793 ; sous-lieutenant au 53e régiment de ligne, 1807 ; tué à Wagram, 6 juillet 1809.

MAGNY (Florent), de Vandelicourt (Oise), 22 ans.

Volontaire ; retraité du 53e régiment de ligne, 1815.

MARTIN (Jacques-Barthélemy), d'Hyères, 23 ans.

Sergent au 2e bataillon des Corps francs ; tué au blocus de Mayence, 30 avril 1795.

MELIER (Jean-Baptiste), d'Amiens, 19 ans.

Carabinier au 2e bataillon des Corps francs ; noyé, 9 août 1796, en traversant la Moselle pour porter du secours à un détachement du 7e régiment de hussards, qui se trouvait chargé par l'ennemi.

THUBET (Jean-Baptiste), de Vitteaux (Côte-d'Or), 24 ans.

Caporal, 1er septembre 1792 ; sergent, 8 octobre 1792 ; sous-lieutenant au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794 ; lieutenant, 1795 ; capitaine au 53e régiment de ligne, 1806 ; blessé à Ostrach et à Muttenthal ; retraité, 1808.

VARLOT (Marie-Antoine), de Paris, 16 ans.

Grenadier à la 53e demi-brigade ; rayé, comme ancien à l'hôpital, 1802.

VAUTRIN (François-Marie), de Paris, 17 ans.

Chasseur, 20 février 1793 ; sergent-major, 12 février 1794 ; passé au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794 ; les renseignements s'arrêtent là.

2[E] COMPAGNIE

(28 SEPTEMBRE 1792 — 27 SEPTEMBRE 1794).

HISTORIQUE DU CORPS.

La formation de la compagnie commença le 28 septembre 1792; elle se termina le 2 octobre. Le procès-verbal en est conservé[1] :

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le premier de la République Française, le vingt-huit septembre, six heures de relevée, nous François-Antoine Robin et Charles-Claude Josse, commissaires *ad hoc* nommés par la section du Louvre par son arrêté du présent mois pour la formation des compagnies franches de ladite section, en vertu de l'article 1er de la loi du 31 mai, décrété par l'Assemblée nationale du 28 audit an, nous sommes transportés au lieu du casernement, au Louvre, assistés du citoyen Ballé fils, et avons dit aux citoyens de ladite section, qui étaient assemblés, que le motif de notre transport à ladite compagnie était l'organisation de ladite compagnie et la nomination de leurs officiers, à quoi nous allons procéder. Et avant nous avons invité les citoyens, en vertu de la loi, de nommer leurs président, secrétaire et scrutateurs; à quoi ils ont satisfait, et la nomination ayant été en faveur du citoyen Robin, leur commissaire, pour leur président, ils ont procédé de suite à la nomination du secrétaire, qui a été en faveur du citoyen Ballé, et enfin ils ont procédé à la nomination des trois scrutateurs, qui a été en faveur des citoyens Janssens, Simonnet, Bellot, tous trois volontaires de la dite compagnie, ce qu'ayant mis aux voix les dites nominations, l'assemblée a unanimement arrêté qu'elle était satisfaite des choix qu'elle venait de faire, et de suite le président, les scrutateurs et secrétaire ayant pris leur place, le président a annoncé à l'assemblée qu'elle allait procéder à la nomination du capitaine commandant et, sur la proposition d'un membre qui avait demandé la parole qu'il fallait nommer par acclamation, à quoi le président a observé que cette nomination était vicieuse et que la loi voulait, au contraire, que des nominations aussi importantes fussent faites au scrutin ; mais un autre membre a observé que l'usage du scrutin était trop long, qu'il fallait faire la nomination à l'appel nominal; cette proposition ayant été appuyée, le président l'a mise aux voix, et l'assemblée a arrêté à l'unanimité que les nominations se feraient par l'appel nominal; [l'appel nominal] a été adopté en conséquence. Ayant procédé par l'usage de l'appel nominal au désir de l'assemblée, le

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. nat., Paris, Compagnies franches.

choix a été en faveur du citoyen Jacques-François *Bache*, à la grande majorité des suffrages, pour *capitaine commandant*; à quoi l'assemblée a applaudi avec transport au choix qu'il venait de faire de ce citoyen, et de suite le président a proclamé le citoyen Bache pour le capitaine commandant de la 2e compagnie franche.

Après quoi, il a été procédé à la nomination du *capitaine en second* qui a été en faveur du citoyen Joseph *Bellot*, à la grande majorité des suffrages. M. le Président a également proclamé pour capitaine en second ledit sieur Bellot, au milieu de l'applaudissement général.

Et de suite il a été procédé à la nomination du *premier sous-lieutenant*, qui a été faite en faveur du citoyen Pierre *Loiseau*, lequel a été proclamé par M. le Président, comme ayant eu la grande majorité des suffrages pour premier sous-lieutenant de la dite compagnie. L'assemblée a également applaudi avec transport au choix qu'elle venait de faire.

Et de suite il a été procédé à la nomination du *deuxième sous-lieutenant*, qui a été en faveur du citoyen Jacques *Lafitte*, qui a réuni la majorité des voix. M le Président a proclamé ce citoyen pour deuxième sous-lieutenant aux applaudissements de l'assemblée.

Et de suite avons procédé à la nomination du *troisième sous-lieutenant*, qui a été en faveur du citoyen Paul-Marcel *Delorme*, à la grande majorité des suffrages. M. le Président a proclamé ce citoyen pour le troisième sous-lieutenant, au milieu des plus vifs applaudissements.

Et enfin, il a été procédé à la nomination du *sergent-major*, et la grande majorité ayant été en faveur du citoyen Charles-Jean *Dorius*, M. le Président a proclamé ce citoyen pour sergent-major de la dite compagnie au milieu des applaudissements.

Après quoi, M. le Président a demandé à ces six citoyens s'ils acceptaient les places qui venaient de leur être déférées par leurs concitoyens. Ils ont tous six dit qu'ils acceptaient avec reconnaissance et ont remercié l'Assemblée, et ont signé leur acceptation : Bache, Bellot, Loiseau, Delorme, Lafitte, Dorius, Josse, *commissaire*, Robin, *président*, Ballé, *secrétaire-greffier*.

Et comme il était près de dix heures du soir, M. le Président a consulté l'assemblée à l'effet de savoir si elle voulait continuer la nomination pour les sergents et caporaux; l'assemblée consultée a décidé qu'elle remettait les autres nominations à faire demain samedi vingt-neuf du courant, à six heures du soir, en la salle ci-dessus, d'après quoi nous avons clos notre présent procès verbal et avons signé le présent ainsi que notre secrétaire greffier. Robin, *président;* Ballé, *secrétaire-greffier*.

Et le vingt-neuf audit an, en vertu de l'arrêté du vingt-huit précédent, six heures de relevée, nous nous sommes présenté audit lieu, à l'effet de procéder à la nomination des quatre sergents de la dite compagnie ; ce que de fait nous y avons procédé à l'usage des autres parts à la nomination pour *premier sergent* en faveur de Jean-Étienne *Mangin*, élu à la grande majorité ; à l'effet de quoi, M. le Président a proclamé le citoyen Mangin pour premier sergent de la dite compagnie, — et de suite il a été procédé à la nomination du *second sergent*, qui a été en faveur de Jean-François *Doutet*, pour second sergent, à la grande majorité. M. le Président a proclamé ce citoyen pour second sergent, — et de suite avons procédé à la nomination du *troisième sergent*, qui a été faite en faveur de Jean-Pierre-Gabriel *Janssens*, pour le

troisième sergent, à la grande majorité. M le Président l'a proclamé pour le troisième sergent, — et de suite, et enfin pour le *quatrième* et dernier *sergent*, il a été élu le citoyen François *Jourdain*, à la grande majorité des suffrages ; en conséquence, M. le Président a proclamé ledit citoyen pour quatrième sergent, et, après cette élection, M. le Président a demandé si les susnommés acceptaient les places que leurs concitoyens venaient de leur déférer ; ce qu'ils ont accepté avec reconnaissance, en remerciant l'assemblée de cette preuve de confiance, et la dite assemblée applaudit à leur choix, et M. le Président a consulté l'assemblée à l'effet de savoir si elle procéderait de suite à la nomination de ses caporaux. Un membre ayant demandé que la nomination fût remise à lundi six heures de relevée, ce qui a été arrêté à l'unanimité, et ont signé avec nous et secrétaire greffier : Mangin, Doutet, Janssens, Jourdain, Josse, *commissaire*, Robin, *président*, Ballé, *secrétaire greffier*.

Et le premier octobre, audit an, six heures de relevée, par continuation, nous président, accompagné du secrétaire-greffier, nous sommes transporté audit lieu ci-dessus désigné, à l'effet de procéder à la nomination des douze caporaux pour l'achèvement de l'organisation de la dite compagnie, et de fait, il a été procédé à la dite nomination et les suffrages se sont réunis en faveur du citoyen Pierre-François-Gervais *Bunelle* pour *premier caporal* à la grande majorité, et de suite avons également procédé à la nomination du *second caporal* et les suffrages s'étant réunis à la grande majorité en faveur du citoyen François-Louis *Durousain*, il a été élu pour second caporal, et de suite avons procédé à la nomination du *troisième caporal* et les suffrages étant réunis à la grande majorité en faveur du citoyen Augustin *Bazané*, et de suite il a été procédé au *quatrième caporal* en faveur du citoyen Pierre-Marie *Hauxesse*, et encore de suite il a été procédé au *cinquième caporal* en faveur du citoyen Jacques *Duclos*, et de suite il a été procédé au *sixième caporal* et les suffrages s'étant réunis en faveur du citoyen Louis-Théodore *Fourny*, et à l'instant M. le Président a demandé aux citoyens s'ils acceptaient les places qui venaient de leur être déférées par leurs concitoyens ; à quoi ils ont répondu qu'ils acceptaient avec reconnaissance et ont remercié ladite assemblée En conséquence, M. le Président les a tous proclamés au nom de l'assemblée, au milieu des plus vifs applaudissements, et, à cause qu'il est neuf heures, M. le Président a encore consulté l'assemblée pour savoir si elle voulait poursuivre les nominations des six caporaux restants, et ayant mis aux voix, il a été arrêté que la séance serait continuée demain mardi, deux du courant, onze heures du matin, et ont signé avec nous : Bunelle, Durousain, Bazané, Hauxesse, Duclos, Fourny, Josse, *commissaire*, Robin, *président*, Ballé, *secrétaire-greffier*.

Et le deux dudit mois audit an, six heures de relevée, par continuation, nous président, accompagné du secrétaire-greffier, nous sommes transporté audit lieu ci-dessus désigné à l'effet de procéder à la nomination des six derniers caporaux, pour l'achèvement de l'organisation de la dite compagnie, et de fait il a été procédé à ladite nomination et les suffrages se sont réunis en faveur du citoyen Étienne *Champeaux* pour le *septième caporal*, élu à la grande majorité, et de suite avons procédé à la nomination du *huitième caporal*, et les suffrages s'étant réunis à la majorité en faveur du citoyen Louis *Simonnet*, élu à la grande majorité, et de suite avons procédé à la

nomination du *neuvième caporal*, et les suffrages s'étant réunis à la majorité en faveur du citoyen Nicolas *Cœuret*, élu à la majorité, et de suite, avons procédé à la nomination du *dixième caporal*, et les suffrages s'étant réunis à la grande majorité en faveur du citoyen Rémy *Baudin*, élu à la grande majorité, et de suite, avons procédé à la nomination du *onzième caporal*, et les suffrages s'étant réunis à la grande majorité en faveur du citoyen Jean-François *Dupré*, élu à la grande majorité, et de suite avons procédé au *douzième* et dernier *caporal*, et les suffrages s'étant réunis en faveur du citoyen Jean *Duru*, dit *Lonchamp*, M. le Président ayant interpellé ces citoyens à déclarer s'ils acceptaient leur nomination, et qu'ils ont déclaré qu'ils acceptaient avec reconnaissance et ont remercié l'assemblée. Après leur acceptation, M. le Président les a proclamés caporaux de ladite compagnie, et ont signé avec nous : Champeaux, Simonnet, Cœuret, Baudin, Dupré, Duru, *dit* Lonchamp, Josse, *commissaire*, Robin, *président*, Ballé, *secrétaire-greffier*.

L'ordre de départ fut donné le 21 octobre :

Paris, 21 octobre 1792, l'an I[er] de la République française [1].

Le général Berruyer, commandant en chef la 17e division au citoyen Capet, commissaire des guerres, ordonnateur en chef.

Je vous préviens de l'ordre que je reçois du Ministre de la guerre pour faire rendre à Toulouse la seconde compagnie de volontaires nationaux de la section du Louvre, qui, suivant la route, doit partir de Paris, le 22 de ce mois et arriver à Toulouse le 19 novembre. Je vous prie de faire les dispositions qui dépendent de vous pour assurer l'exécution de cet ordre.

Berruyer.

La compagnie demeura à Toulouse jusqu'à la fin de l'année. Au mois de janvier 1793, elle est appelée sur la frontière. Elle est à Saint-Jean-pied-de-Port au 15 avril ; au camp de Blanc-Pignon au mois de mai et y livre un combat le 6 juin.

Le général Delalain avait annoncé le 3 juin au général en chef que des avis reçus de toutes parts confirmaient que le camp de Castel-Pignon serait attaqué à la pointe du jour par des forces supérieures. En effet, le lendemain les chasseurs, sous les ordres de Moncey, se fusillaient toute la journée avec 6,000 à 7,000 Espagnols ; le feu n'avait pas cessé, et dans la soirée 2,000 hommes à Baïgorry étaient encore aux prises avec l'ennemi. Enfin, le 6 à Baïgorry, les troupes républicaines restaient victorieuses, mais elles étaient battues à Castel-Pignon, et le général La Genetière demeurait au pouvoir de l'ennemi.

La compagnie revient à Saint-Jean-pied-de-Port en juillet, passe

1. *Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris, lettre et états relatifs aux mouvements de troupe.

à Ascarat en août; on la trouve enfin de novembre 1793 jusqu'au mois de septembre 1794, à Baïgorry, dénommée alors « Les Thermopyles ».

La compagnie s'intitule à cette époque *2e compagnie des Chasseurs de la section du Muséum de Paris*, dits *Sans-Culottes*.

Elle prit part le 3 juin 1794 à la reprise des redoutes des Aldudes. Un chasseur de la compagnie, *Crosnier*, montait un des premiers à l'assaut lorsqu'il fut blessé ; à Berdaritz, sous les ordres de Moncey, le 10 juillet 1794, le camp des émigrés fut enlevé de vive force. *Pierlot*, chasseur de la compagnie, se distingua.

ÉGALITÉ.	LIBERTÉ.
ARMÉE DES PYRÉNÉES-OCCIDENTALES.	A l'avant-garde de l'armée, 1er thermidor an IIe de la République française, une et indivisible (19 juillet 1794).

Les Représentants du peuple près l'armée des Pyrénées Occidentales et les départements environnants, à la Convention nationale[1].

Citoyens collègues, nous vous remettons aussi deux croix de Saint-Louis et une de Saint-Lazare, que deux braves soldats ont enlevées aux émigrés dans l'affaire du 22 messidor : les deux premières l'ont été par *Pierlot*, chasseur de la 2e compagnie du Louvre, l'autre par Marmasson, volontaire; l'un et l'autre, les ont remises en nos mains en nous priant de les déposer, en leur nom, sur l'Autel de la Patrie. Nous nous en acquittons avec joie. C'est un hommage que nous aimons à rendre au courage de ces deux braves soldats. Nous vous demandons également pour eux la mention honorable et l'insertion au *Bulletin*... Salut et fraternité.

GARRAU, CAVAIGNAC, PINET aîné.

De Baïgorry, la compagnie passa à Tolosa, et le 27 septembre 1794, elle était incorporée dans le 5e bataillon de chasseurs. D'après le contrôle de ce bataillon elle se trouvait réduite à 49 hommes.

Le contrôle de la compagnie a été établi, mais il n'a pas été tenu sous le rapport des mutations. Le sort des 100 chasseurs qui avaient disparu demeure inconnu ; celui de deux seulement a pu être trouvé.

6 juin 1793. — Blanc-Pignon.

JENNEQUIN (François), chasseur, coup de feu; mort des suites de sa blessure, 6 septembre 1793.

3 juin 1794. — Reprise des redoutes des Aldudes.

CROSNIER (Jean-François), chasseur, coup de feu à l'avant-bras et à la hanche gauches.

1. *Archives nationales*, C 311, n 1233 : AULARD, *Recueil...*, d'après le *Bulletin de la Convention* du 14 thermidor, t. XV, p. 304.

ARMÉE DES PYRÉNÉES-OCCIDENTALES.

Nive-Franche (Saint-Jean-Pied-de-Port), le 16 prairial, l'an IIe de la République française, une et indivisible (14 juin 1794).

—

Mauco, commandant la division de gauche, au citoyen Muller, général en chef de l'armée.

Comme nous en étions convenu, mon Général, la division que je commande a attaqué hier sur tous les points

Le chef de brigade Lefranc dirigeait l'attaque du col d'Ispegny; deux colonnes, l'une gagnant les hauteurs de la droite, et l'autre celles de la gauche, devaient cerner ce camp, pendant que quelques tirailleurs agaceraient par le centre. Nos troupes se sont emparées des hauteurs après une marche très longue, très pénible et pleine de difficultés; les postes retranchés, les redans et redoutes, tout a cédé à l'intrépidité de nos soldats. Le pas de charge et la baïonnette ont merveilleusement réussi et nous ont fait surmonter tous les obstacles. Après une résistance opiniâtre et qui a coûté à l'ennemi une soixantaine d'hommes, le camp a été enlevé; nos Républicains y ont fait quatre-vingts prisonniers, ont pris toutes leurs tentes, du linge, etc. L'ennemi avait fait faire quelques baraques qui nous deviennent très utiles. L'ardeur des troupes ne s'est pas arrêtée à la prise du camp : la redoute de Mortal, militairement inexpugnable, a cédé à l'impétuosité de nos intrépides frères d'armes. Nous étendons prodigieusement nos conquêtes ; en ce moment, une colonne d'ennemis protège l'évacuation de Bastan; toutes les redoutes qui défendaient l'invasion, dans cette vallée, sont en notre pouvoir.

Je viens à l'attaque des Aldudes. Ici, le militaire le plus consommé ne peut en croire ce qu'il a vu, tellement l'énergie de nos troupes est au-dessus de tout éloge. Tout ce que le génie et l'art militaire avaient pu inventer en fortifications, existait aux Aldudes et au col de Berdaritz. Le général La Victoire dirigeait en chef cette attaque, mais, comme il a été dangereusement blessé à la première décharge, le chef de bataillon Harispe en a pris le commandement. Rien n'égale les succès de nos troupes dans cette partie, ils tiennent du prodige. Après une action très chaude, des fusillades très vives, nos Républicains se sont emparés des Aldudes et du col de Berdaritz; les redoutes espagnoles ont cédé, quoique nous ne fussions pas en mesure, car elles étaient garnies de pièces, et nous n'avions que des fusils; tout cela a réussi grâce à nos baïonnettes; après une bataille très longue et très préjudiciable à l'ennemi, nous sommes restés maîtres de ces deux postes.

Nous avons pris deux pièces fortes dans une des redoutes de Berdaritz; l'une est encore enclouée, l'autre a servi contre les Espagnols et les a frappés dans leur fuite. Ces brillantes attaques ont produit à la République de brillantes conquêtes : nous sommes partout sur leur territoire, et il nous sera bien plus aisé d'attaquer ou de nous défendre, étant maîtres des hauteurs. Nous avons fait à l'ennemi à peu près quatre cents prisonniers, que je t'enverrai demain; nous en avons tué en proportion. Six émigrés pris dans l'action vont être fusillés. Les Représentants ont accompagné nos troupes au milieu des plus grands dangers et sans craindre la fatigue. Le commissaire général Dubreton y était aussi. Je dois beaucoup d'éloges à l'activité de ce citoyen. Sans lui, il m'eût été impossible d'avoir aussitôt tous les moyens d'attaquer; il a parfaitement dirigé la partie administrative.

Une fausse attaque sur Altobiscar a eu tout l'effet que nous attendions ; un colonel qui a été fait prisonnier vient de me dire que, sans ces dispositions, toutes les forces d'Altobiscar se seraient portées sur les Aldudes.

J'avais oublié de te dire que, parmi ces prisonniers, il y a au moins vingt officiers, un colonel et deux lieutenants-colonels. Tu dois être content de notre essai, il fait le pendant de celui des Pyrénées-Orientales. Dans peu, pour que tu aies une idée plus exacte de nos succès, nous t'enverrons le plan de tous les retranchements ou fortifications des Espagnols.

Il est bon de t'observer que les habitants du pays ont démontré l'énergie et l'activité qui leur sont si familières; il m'a suffi de faire tirer le canon d'alarme pour pouvoir en remplir tous nos postes qui se trouvaient presqu'entièrement vides par l'absence de nos troupes. — Ça va parfaitement. — Vive la République!

Salut et fraternité.

MAUCO.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

ARMÉE
DES
PYRÉNÉES OCCIDENTALES.

—

Au quartier général de Chauvin-Dragon (Saint-Jean-de-Luz), le 17 prairial, IIe année républicaine et démocratique (5 juin 1794).

Le Général en chef commandant de l'armée des Pyrénées-Occidentales aux Citoyens Représentants du peuple composant le Comité de Salut public.

Citoyens Représentants, ainsi que je vous l'ai annoncé dans mes deux derniers rapports, la division de gauche a attaqué les Aldudes, le col de Berdaritz et celui d'Ispégny; malgré la nécessité d'une marche forcée, les difficultés presque insurmontables pour parvenir à ces points importants, nos troupes s'en sont emparées avec leur intrépidité naturelle, et les drapeaux tricolores flottent sur les principales entrées de la fertile vallée de Bastan. Plusieurs retranchements, redoutes et un fort ont été emportés de vive force. Nous avons pris à l'ennemi deux pièces de huit, et fait 180 prisonniers, de ce nombre 20 officiers et 2 colonels.

Tandis qu'à Saint-Jean-Pied-de-Port on agissait avec tant d'énergie, la division du centre secondait cette entreprise en s'emparant du col de Raya, où elle a fait six prisonniers, dont un lieutenant-colonel. Nous leur avons pris aussi quelques vaches, quelques chevaux et d'autre bétail.

Dans le même instant la division de droite s'est attirée tout le feu des batteries formidables d'Irun, Biriatou et Fontarabie ; ses embuscades ont parfaitement réussi ; elle s'est emparée de tous les avant-postes de l'ennemi. Celui-ci a vainement essayé de les reprendre ; il les a attaqués sept fois avec des forces majeures, mais toujours sans succès. Nous les avons conservés pendant toute la journée, ainsi que les circonstances l'exigeaient. Cette division n'a eu que deux morts et sept blessés, tandis qu'elle a fait mordre la poussière à une trentaine d'esclaves, dont un officier, sur lequel on a trouvé des papiers qui paraissent intéressants. On en fait la traduction et je vous en rendrai compte.

Je joins ici la copie des lettres que j'ai reçues de la division de gauche; vous y verrez, Citoyens Représentants, que l'éloignement de ce point met dans l'im-

possibilité que l'on me rende un compte aussi exact que je désirerais vous le transmettre, puisqu'il est vrai qu'il faut à peu près sept heures au général divisionnaire pour se procurer les détails nécessaires, et ensuite environ treize heures pour me les faire parvenir. Les Représentants du peuple qui ont resté dans cette partie vous donneront, sans doute, de plus amples détails.

Voici un premier mouvement capable de faire trembler le tyran espagnol. Il aurait eu des suites bien plus avantageuses si les 15 bataillons attendus de l'armée de l'Ouest, en vertu de votre arrêté, étaient arrivés.

Un objet des plus essentiels est, sans doute, les munitions. Eh bien! cette armée est on ne peut plus mal fournie. La pénurie des poudres est surtout extrême. Faites-vous rendre compte, Citoyens Représentants, des lettres pressantes que j'ai écrites à cet égard à la Commission. Dissipez mes inquiétudes. que les forces annoncées arrivent, que nos besoins soient satisfaits, et alors, je l'espère, nos premiers succès n'auront été que les précurseurs de nouvelles victoires.

Malgré notre disette, je fais placer deux mortiers et deux pièces de 24 en batterie, comptant sur l'arrivée très prochaine des 70 milliers de poudre annoncés qui encore seront très insuffisants.

Salut et fraternité.

Le général en chef,

MULLER.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

Nive-Franche, le 22 fructidor l'an II de la République française, une et indivisible (10 juillet 1794).

Moncey, général de division, au général en chef Muller, commandant l'armée des Pyrénées-Occidentales.

L'expédition proposée, Général, et approuvée par toi a eu lieu aujourd'hui à la pointe du jour. Si le succès n'a pas été aussi grand que je l'aurais pu croire d'après les dispositions, il a cependant couvert les Républicains de gloire.

Le camp des émigrés a été forcé ; toutes leurs tentes, effets de campement et munitions de guerre sont tombés en notre pouvoir. Nous leur avons tué cent hommes. Le nombre des blessés doit être à proportion, et fait quarante-neuf prisonniers : l'on assure Saint-Simon blessé. Ses chevaux, son habit et ses effets ont été pris. Parmi le nombre des morts il y a trois ci-devant croix de Saint-Louis.

J'ai fait promptement détendre le camp et j'ai fait porter par nos troupes, malgré l'éloignement, au camp de Berdaritz, tous les effets de campement et munitions de guerre; nous y avons trouvé un certain nombre de tentes neuves non tendues, qui étaient destinées à y camper demain deux bataillons, qui devaient renforcer ce camp. Nous leur avons pris une quantité considérable de bétail rouge, poulains, jeunes mulets et moutons, ainsi qu'un sac qui contient en argent blanc près de six mille livres.

Nous avons, je crois, six hommes de blessés mais légèrement, encore y en a-t-il eu deux ou trois blessés après le combat par le feu de leurs camarades.

Une colonne arrivée un demi-quart d'heure plus tôt, nous prenions presque toute la légion.

J'arrive à l'instant et je suis sur les dents.

Salut et fraternité.

Le général de division,

MONCEY.

Rapport de l'expédition du 22 messidor de l'an II de la République démocratique.

Par le général de division Moncey au général en chef Muller.

Nous avons attaqué, Général, le 22 au matin au petit point du jour le camp des émigrés sur trois points; nos Républicains, après une marche de dix heures par des montagnes presque inaccessibles, se sont présentés avec leur intrépidité ordinaire et ont commencé l'attaque par une fusillade des plus vives et des plus meurtrières. L'ennemi y a répondu avec force et s'est battu avec un courage qui tient du désespoir. Le pas de charge a mis fin à cette résistance et a été le signal d'une victoire complète pour nos troupes et de la fuite des perfides émigrés. Leur camp a été emporté la baïonnette en avant; ils nous ont abandonné, en fuyant, leurs tentes, celles de deux bataillons qui devaient venir camper avec eux le soir même, tous leurs effets de campement, leur caisse militaire et leurs munitions. Nous avons de plus ramassé dans les environs, 200 à 250 bœufs ou vaches, 2.500 moutons environ, 60 chevaux ou mulets et quantité de cochons; l'ennemi a laissé sur le champ de bataille 90 à 100 morts. Nous ignorons le nombre des blessés qui doit être considérable à en juger par le feu et la grêle des balles dont nos troupes l'ont accompagné dans sa retraite qui n'était qu'une déroute. Des rapports nous assurent que Saint-Simon a été blessé; nous n'avons fait que 60 prisonniers, presque tous de la légion des émigrés : le tribunal s'occupe d'en faire justice; nous avons eu trois hommes de tués et treize blessés, mais assez légèrement, dont quatre malheureusement par l'imprudence de quelques uns de nos volontaires; la légion devait être toute prisonnière d'après nos dispositions, et elle l'eût été sans une circonstance qui tient à la nature du pays et à la fatigue que doivent éprouver des troupes par une marche de dix heures; une des trois colonnes est parvenue à sa destination un quart d'heure trop tard; arrivée un peu plus tôt, elle cernait l'ennemi entièrement et lui coupait le seul point de retraite dont il ait pu profiter. Après avoir fait emporter tout le butin dont les volontaires se sont chargés avec joie, faute de mulets de bât, nous avons évacué le camp et repris nos positions.

Nos Républicains, Général, se sont conduits dans cette expédition avec une intrépidité dont les hommes libres sont seuls capables; harassés par une marche de dix heures, devenue nécessaire pour tourner l'ennemi, ils l'ont attaqué avec une vigueur et une rage civique que l'espèce d'ennemi qu'ils avaient à combattre (les émigrés) n'a pas peu augmentées.

Je dois aussi des éloges aux chefs de colonne; les chefs de brigade Lefranc, Harispe et Philippon se sont conduits avec bravoure et intelligence. Le général Digonet, qui le premier a attaqué avec sa colonne, a eu une très grande part au succès de cette journée; La Tour d'Auvergne a soutenu sa réputation.

Je ne dois pas te laisser ignorer, non plus, que les grenadiers que j'avais fait partir de Nive-Franche pour Mispira, ont voulu, malgré leurs fatigues occasionnées par onze heures de marche dans les montagnes, aller à l'ennemi ; on n'a pu résister à leurs instances réitérées (ce qui a aussi un peu contribué au retard de la colonne qui n'a pas voulu abandonner ceux d'entr'eux excédés de fatigues et qui sûrement auraient été massacrés par la compagnie du partisan Perquin); ils s'y sont rendus et ont participé activement à la gloire de cette journée. Ces grenadiers, Général, ont fait une marche de dix-sept heures sans prendre de repos et se sont battus en arrivant.

Voilà, Général, le résultat de cette expédition, qui, toute glorieuse qu'elle est pour les armées de la République, devait nous procurer la destruction de toute l'infâme légion des émigrés sans la fatale circonstance qui a retardé une de nos colonnes.

Nous avons trouvé une quantité de papiers, lettres et autres objets appartenant à des émigrés; je m'occupe à les rassembler pour te les envoyer; nous avons aussi trouvé trois croix de Saint Louis prises sur des émigrés morts.

Cette légion a perdu beaucoup d'officiers de marque, entr'autres son major, le ci-devant baron de Hynx; je t'enverrai la note de tous ceux que les rapports me feront connaître. Saint-Simon, que l'on dit blessé, a jeté son porte-manteau ; on y a trouvé son habit d'officier général avec broderie.

Trois émigrés blessés de manière à ne pouvoir marcher étaient prisonniers dans le camp; j'ai proposé de les porter, afin de les livrer au tribunal; personne n'a voulu se charger de ce poids honteux : « c'est un traître », disait nos soldats. Je n'ai point voulu donner d'ordre, ils étaient frappés par la loi, je ne pouvais les laisser au camp ; j'ai donné l'ordre au général de brigade Digonet de les faire fusiller sur le champ de bataille si l'on ne pouvait trouver personne pour les porter : personne ne s'est présenté, mon ordre a été exécuté.

Harispe, par sa connaissance locale, sa bravoure et son intelligence, nous a parfaitement servis dans la disposition et dans l'exécution.

Nive-Franche, le 23 messidor de l'an II, de la République démocratique.

Le général de division,

MONCEY.

ÉTATS DE SERVICES

Officiers.

BACHE (François-Jacques), de Rouen, 48 ans.

Garde d'honneur de la province de Normandie, 1766-1784 ; volontaire, caporal de grenadiers, sergent et lieutenant dans la garde-nationale parisienne, 1789-1792.

Capitaine commandant la 2e compagnie du Louvre, 28 septembre 1792 ; général de brigade employé à l'armée des Pyrénées-Occidentales, 14 avril 1794 ; destitué, 9 juin 1794.

Bache réclama contre sa destitution qui était imméritée. Le commissaire Pille demanda le 7 décembre 1794, en vue de faire des propositions au Comité de Salut public, des renseignements au Représentant Monestier. Celui-ci répondit de sa main le 14[1] :

« ...L'ex-général Bache, commandant de chasseurs, a, en effet, combattu sous mes yeux les satellites espagnols à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Jamais son courage et son civisme n'ont essuyé le moindre reproche dans l'opinion publique. Il avait l'amitié de ses camarades et de ses soldats, ainsi que la confiance des Représentants du peuple et des chefs de l'armée... Les républicains de l'armée qu'il avait l'honneur de commander, ont toujours fait preuve de bravoure et de bonne discipline.

« Il fut nommé général de brigade la veille de la sortie du ministre Bouchotte. Sa nomination fut accompagnée d'une promotion volumineuse dans l'état-major de cette armée. Cette promotion faillit désorganiser cette brave armée. M. Bouchotte donnait, sous de vains et de faux prétextes, le congé à nombre d'officiers bien dignes et bien estimés et bien aimés. Ils furent remplacés par plusieurs qui ne valaient pas Bache, et, pour rendre à cette armée son énergie première et à de bons officiers la justice, il fallut détruire la promotion faite par Bouchotte et rétablir l'organisation établie par les Représentants du peuple. Bache fut donc enveloppé dans le plan général... »

Bache avait été relevé de sa suspension le 7 novembre 1794; en raison des renseignements donnés par Monestier, il fut nommé, le 23 janvier 1795, commandant de la place de Sisteron. Réformé par la suppression de cette place, 18 juillet 1795, il fut employé à l'armée des Côtes de l'Océan, et Hoche lui confia, le 11 mai 1796, le commandement de l'arrondissement de Quimper. Réformé de nouveau par la suppression de l'armée des Côtes, septembre 1796, président du Conseil de revision de la 17e division militaire (Paris), 1798; administrateur de l'hôpital d'Amiens, 1800 ; admis au traitement de réforme du grade de général de brigade, 1801, tout en conservant ses fonctions à Amiens, qui furent supprimées en 1803 ; décédé, 1808.

BELLOT (Joseph-René), de Ballon (Sarthe), 25 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1782 ; caporal-major, 1786 ; congédié, 1790, et entré comme chasseur au bataillon de l'Oratoire, de la garde nationale parisienne.

Capitaine en second de la 2e compagnie du Louvre, 28 septembre 1792 ; sous-lieutenant au 50e régiment d'infanterie, aide de camp du général Laclos, 1er octobre 1792 ; en non-activité par suite de la suspension de son général, avril 1793 ; non réemployé.

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Bache, généraux de brigade, no 492.

LOISEAU (C.-Pierre), de Tours, 37 ans.

Soldat au régiment de Savoie-Carignan, 1781-1782.

Premier sous-lieutenant de la 2e compagnie du Louvre, 28 septembre 1792; capitaine en second, octobre 1792; capitaine commandant, avril 1794; passé au 5e bataillon de chasseurs, puis à la 5e demi-brigade légère; en congé, 1795; sans nouvelles depuis.

LAFITTE (Jacques), de Toulouse, 28 ans.

2e sous-lieutenant, 28 septembre 1792; capitaine en second, avril 1794; présent au 31 mai 1794; sans autres renseignements; n'est pas passé au 5e bataillon de chasseurs.

DELORME (Paul-Marcel), de Paris, 38 ans.

Soldat au régiment de Blaisois, 1774-1777.

3e sous-lieutenant de la 2e compagnie du Louvre, 28 septembre 1792; passé au 5e bataillon de chasseurs; mort des fatigues de la guerre, à Bayonne, 2 novembre 1794.

DORIUS (Charles-Jean), de Paris, 26 ans.

Sergent-major, 28 septembre 1792; sous-lieutenant, octobre 1792; congédié de la 5e demi-brigade légère, 31 mai 1795.

TARISSAN (Joseph), de Fleurance (Gers), 23 ans.

Chirurgien, 1792; remplacé, 21 février 1793.

AUGER (Simon-Pierre), de Tours, 36 ans.

Chasseur, octobre 1792; chirurgien de la compagnie, 1793; chirurgien élève adjoint à Saint-Jean-Pied-de-Port, 6 juin 1793; officier de santé à l'école d'artillerie de Châlons, 1794; retiré, 1796.

Sous-Officiers, caporaux et chasseurs.

Le 5e bataillon de Chasseurs (ci-devant chasseurs Cantabres) forma le noyau de la 5e demi-brigade d'infanterie légère constituée à Tolosa, le 23 avril 1795, par sa réunion avec les deux premiers des bataillons de chasseurs formés de compagnies franches à l'armée des Pyrénées-Occidentales. 26 seulement des anciens chasseurs de la 2e compagnie du Louvre étaient passés à la 5e demi-brigade légère.

Enfin, le 7 octobre 1796, la 5e demi-brigade légère, la demi-brigade de Chasseurs des Montagnes, une partie de la 169e de ligne, le bataillon de Chasseurs francs de Cassel, la légion des Francs de Mayence, le bataillon de Chasseurs du Mont des Chats, les 1er et 2e bataillons de Chasseurs francs du Nord, la légion Nantaise et le

3e bataillon des Ardennes étaient fondus et constituaient la 24e demi-brigade légère, de 2e formation.

BACHE (Alexandre), de Rouen, *13* ans.

Enrôlé dans la compagnie par autorisation du général Dubouquet, 25 février 1793 ; secrétaire du général son père, 29 avril 1794 ; dragon au 9e régiment, août 1799 ; fourrier, novembre 1799 ; sous-lieutenant, 26 janvier 1800, pour avoir, le 17, lorsque les insurgés s'étaient emparés du pont de Maure, chargé à la tête de quatre dragons et culbuté ceux qui se trouvaient sur le pont, dont il se rendit maître ; il fut blessé et eut son cheval tué dans l'action.

Lieutenant, 1803 ; ✱, 1804 ; capitaine, 1807 ; chef d'escadron, 1813 ; O ✱, 1814 ; en non-activité, 1815 ; major des dragons du Calvados, 1816 ; ✠, 1817 ; chef d'escadrons aux dragons de la Manche, 1820 ; lieutenant-colonel, 1823 ; baron ; colonel du 10e régiment de cuirassiers, 1831 ; retraité, 1834.

BACHE (Frédéric-Charles), de Rouen, *11* ans.

Enrôlé dans la compagnie par autorisation du général Dubouquet, 25 février 1793 ; secrétaire du commissaire ordonnateur Dubreton, 1794 ; secrétaire du conseil d'administration de l'hôpital d'Amiens, 1801 ; commis à l'hôpital de Briançon, 1802 ; employé à l'armée de Hanovre, 1803 ; à la Grande Armée, 1806 ; directeur, 1807 ; employé à l'armée d'Espagne, 1808 ; à l'armée d'Allemagne, 1809 ; au corps d'observation de l'Elbe, 1811 ; lieutenant dans le train des équipages, 1812 ; en non-activité, 1815 ; lieutenant officier d'habillement aux chasseurs de la Vendée, puis capitaine, 1816 ; ✱, 1825 ; major du 5e régiment de dragons, 1830 ; commandant de dépôt de recrutement, 1832, successivement à Toulouse, Saint-Brieuc et Dijon ; retraité, 1837.

BANCALAR (Augustin-François), de Gênes, 17 ans.

Chasseur ; rayé de la 5e demi-brigade légère, 12 juillet 1795.

BAZANÉ (Augustin), de Bapaume, 28 ans.

Caporal, 1er octobre 1792 ; sergent ; sans autres renseignements.

BEDORA (Jean), d'Amou (Landes), 18 ans.

Chasseur ; rayé de la 5e demi-brigade légère, 16 septembre 1795.

BERNARD (Claude), de Paris, 30 ans.

Chasseur, 28 septembre 1792 ; congédié pour infirmités (hernie causée par les fatigues de la guerre dans les montagnes des Pyrénées), 22 novembre 1793 ; pensionné, 1795.

BORDEAUX (Nicolas), de Villiers-le-Sec, 35 ans.

Chasseur ; réformé, 24 mars 1793.

BRICE (Nicolas), de Paris, 32 ans.

Chasseur ; réformé à Baïgorry pour infirmités, 1796.

BUNELLE (Pierre-François-Gervais), de Caen, 26 ans.

Caporal, 1er octobre 1792 ; sergent ; démissionnaire, 3 février 1793.

CAILLÉ (Jean-Baptiste), d'Amiens, 42 ans.

Chasseur ; réformé pour infirmités, 28 mai 1793.

CAMUS (Louis-Henri), de Beaune (Côte-d'Or), 17 ans.

Chasseur ; rayé de la 24e demi-brigade légère comme ancien à l'hôpital, sans date.

CHAMPEAUX (Étienne), de Vermenton (Yonne), 19 ans.

Caporal, 2 octobre 1792 ; fourrier, 22 septembre 1794 ; sergent-major à la 5e demi-brigade légère, 1795 ; congédié de la 24e, 1798.

CLÉRAMBOURG (Richard-René), de Paris, 38 ans.

Chasseur ; réformé par les Représentants du peuple, 5 mars 1794.

COSSE (Charles-Étienne), de Versailles, 21 ans.

Chasseur ; a eu le bras cassé par suite d'une chute en bas d'un rocher près Bayonne ; réformé, 15 octobre 1793.

CROSNIER (Jean-François), de Versailles, 20 ans.

Tambour ; blessé à la reprise des Aldudes ; congédié du 5e bataillon d'infanterie légère et pensionné, 1795.

DELHAY (David), de Genève, 30 ans.

Chasseur ; passé aux charrois par ordre du général en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales, mars 1794.

DÉMARET (François), de Verdun, 21 ans.

Chasseur ; nommé sous-lieutenant au 1er bataillon du Lot, 9 janvier 1795 ; sans renseignements ultérieurs, ce corps n'ayant pas laissé de contrôle, et la 108e demi-brigade dans laquelle a été versé le 1er bataillon du Lot ayant été faite prisonnière à Manheim en 1795.

DOUTET (Jean-François), de Reims, 18 ans.

Sergent, 29 septembre 1792 ; on ne sait ce qu'il est devenu.

DUBOIS (Jean), d'Ascain (Basses-Pyrénées), 20 ans.

Chasseur ; rayé, 8 juin 1794.

DUPONT (Jean-Baptiste), de Paris, 23 ans.

Chasseur ; blessé à Marengo ; réformé de la 24e demi-brigade légère, 1803, et placé aux Vétérans.

DURU, *dit* LONGCHAMP (Jean), de Paris, 24 ans.

Caporal, 2 octobre 1792 ; sergent ; présent au 12 août 1794 ; sans autres renseignements.

GAUTHIER (Pierre-Henry), de Paris, 18 ans.

Sergent, réformé du 24e régiment d'infanterie légère, 1806.

GIRARD (Louis), de Caen, 19 ans.

Chasseur ; réformé pour infirmités, 10 août 1793.

HÉE (Louis), d'Arrou (Eure-et-Loir), 25 ans.

Chasseur ; à l'hôpital, 18 juin 1800 ; rayé de la 24e demi-brigade légère ; 22 septembre 1800.

HIBON (Jean), de Paris, 15 ans.

Tambour, 28 septembre 1792 ; passé à la 5e demi-brigade légère ; ne se trouve plus à la 24e.

JACQUEMIN (Pierre), de Saint-Germain-en-Laye, 34 ans.

Chasseur, 28 septembre 1792 ; fourrier, 8 janvier 1793 ; prisonnier de guerre, 1795 ; sergent à la 24e demi-brigade légère, 1799 ; sous-lieutenant 1803 ; tué à Austerlitz, 2 décembre 1805.

JANSSENS (Jean-Pierre-Gabriel), de Paris, 22 ans.

Sergent, 29 septembre 1792 ; démissionnaire, 22 janvier 1793.

JOURDAIN (François), de Paris, 26 ans.

Sergent, 29 septembre 1792 ; sergent-major ; sans autres renseignements.

LATOUR (Valentin), d'Arras, 22 ans.

Chasseur ; embarqué pour l'Irlande, 5 décembre 1796, sur la *Justine*, qui a péri.

LE CŒUR (Nicolas), d'Ontex (Savoie).

Chasseur ; réformé pour infirmités, 15 mai 1793.

LINASSIER (André), de Vernosc (Ardèche), 30 ans.

Chasseur ; réformé à Baïgorry pour infirmités, 29 novembre 1793.

MANGIN (Jean-Etienne), d'Ecquevilly (Seine-et-Oise), 27 ans.

Sergent, 29 septembre 1792 ; sergent-major, octobre 1792 ; présent au 12 août 1794 ; sans autres renseignements.

Marie (Claude-Louis), de Coulommiers, 18 ans.

Chasseur, 4 octobre 1792 ; réformé, 30 novembre 1792, et gardé comme voiturier; passé à la 40e demi-brigade de ligne, 5 mars 1794, puis à la légion des Francs, 1796, pour l'expédition d'Irlande.

Masson (Laurent), de Paris, 43 ans.

Chasseur; réformé pour infirmités, 15 mai 1793.

Perrault (Guillaume), de Verdun, 44 ans.

Chasseur; congédié pour infirmités, 12 août 1794; admis aux Invalides, 1795.

Pierlot (Jean-Baptiste), de Bruxelles.

Chasseur; s'est distingué à l'affaire de Berdaritz le 10 juillet 1794; sans renseignements ultérieurs; n'est pas passé au 5e bataillon de chasseurs.

Provost (Jean-François-Étienne), de Paris, 19 ans.

Chasseur; caporal; sergent à la 5e demi-brigade légère, juin 1795; adjudant, octobre 1795; passé à la 24e demi-brigade légère, 1797; sans renseignements ultérieurs, les adjudants ne sont pas portés sur les contrôles.

Richard (Alexandre-Jacques), d'Auxerre, 19 ans.

Chasseur, 1er mai 1793; sergent à la 24e demi-brigade légère, 1799; sous-lieutenant, 1803; lieutenant et ✻, 1807; officier payeur, 1808; capitaine, 1811; quartier-maître trésorier du 26e léger, 1813; retraité, 1816.

Saurot (Alexis), de Versailles, 17 ans.

Soldat au 16e régiment d'infanterie, 14 avril 1792; chasseur à la 2e compagnie du Louvre, septembre 1792; passé de la 5e demi-brigade légère à la légion des Francs, 1796, puis à la 46e demi-brigade de ligne; tué à Essling, 22 mai 1809.

Semaison (Claude-Bernard), de Paris, 30 ans.

Chasseur; réformé pour hernie, suite des fatigues de la guerre dans les montagnes des Pyrénées; pensionné, 1795.

Trébussien (Jean-Louis), de Landelles (Calvados), 32 ans.

Chasseur; réformé pour infirmités, 23 mars 1793.

3ᴱ COMPAGNIE

(20 SEPTEMBRE 1792 — 12 MARS 1794).

HISTORIQUE DU CORPS.

La 3e compagnie aurait nommé ses officiers le 20 septembre, d'après le contrôle. D'après lui également, les cinq officiers se seraient enrôlés du 15 septembre, et ils sont les seuls figurant comme enrôlés de cette date. Ils se seraient donc nommés eux-mêmes et entre eux, et ils ont fait ultérieurement remonter à la date du 15 septembre la création de la compagnie.

Quant aux sous-officiers, ils ne furent élus que le 28 octobre, et le 13 novembre seulement l'ordre de départ était donné pour le surlendemain :

Paris, 13 novembre 1792, l'an Ier de la République.

Le général Berruyer, commandant en chef l'armée de l'Intérieur, au citoyen Roussière, commissaire des guerres, ordonnateur en chef[1].

Je vous informe des ordres du Ministre de la guerre que je reçois datés d'aujourd'hui pour faire rendre :

3° A Metz, la 3e compagnie de Chasseurs nationaux de la section du Louvre qui est à Paris et doit, suivant la route, partir de cette ville après-demain et arriver à Metz le 30...

Je vous prie de faire les dispositions qui dépendent de vous pour assurer la ponctuelle exécution de ces différents ordres.

BERRUYER.

La 3e compagnie du Louvre prit part à l'expédition de Trèves sous Beurnonville. Le 15 décembre elle contribuait à l'enlèvement des hauteurs de Wavren et se distingua particulièrement ; elle subit dans cette affaire de fortes pertes (elle aurait perdu la moitié de son effectif), que les contrôles sans mutations ne permettent pas de signaler.

1. *Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris, lettres et états relatifs aux mouvements de troupes.

La saison rigoureuse contraignit à arrêter les opérations. Au 1er avril 1793, la compagnie est cantonnée à Crunes.

Le 29 avril, le capitaine Chappe fut chargé d'attaquer un nombreux détachement de cavalerie ennemie au dessus du village de Limbach. Il conduisit sa troupe avec valeur, mais il fut atteint de blessures auxquelles il succomba quelques jours après.

Au 8 juin, la 3e compagnie du Louvre est à Hornbach ; elle reçut à cette époque des recrues de la levée des 300,000 hommes du département de Saône-et-Loire.

Au mois de juillet 1793, on la trouve à la division des Vosges ; elle défend l'avant-poste de Riedelberg. La compagnie compte, d'après une situation du 16 août :

4 officiers présents, 1 absent.
137 sous-officiers et chasseurs, dont :
17 à l'hôpital.
5 détachés.
115 sous les armes.

La compagnie est encore à Riedelberg le 20 août. Depuis le 13, les Prussiens avaient repris l'offensive, et sur divers points l'armée de la Moselle se trouvait engagée. L'avant-garde de la division des Vosges obtient un petit succès le 27 août ; elle canonne le camp ennemi placé en avant d'elle et lui fait subir quelques pertes.

Au 8 septembre la compagnie est toujours à Riedelberg. Elle s'était renforcée le 15 août de recrues de l'Allier et de l'Indre, ce qui avait porté son effectif à 238 hommes, dont 210 présents.

Le général Moreaux, dans la nuit du 11 au 12 septembre, marcha sur les positions en avant de Ketterich et de Vinningen. Au matin, à la bifurcation des chemins qui conduisent à Pirmasens et à Ketterich, il rencontrait un petit détachement ennemi. Les Prussiens, inférieurs en nombre, battent en retraite, pressés par nos troupes. Mais bientôt les Républicains doivent abandonner la poursuite à Vinningen et se retirer à leur tour par suite de l'arrivée au combat de la division Kalckstein.

De concert avec les Représentants du peuple, le général Moreaux résolut de renouveler l'attaque.

Le corps des Vosges se mit en marche le 13 septembre, vers les dix heures du soir, dans la direction de Pirmasens. Moreaux avait recommandé le plus grand silence pendant la marche ; il espérait surprendre les Prussiens et s'emparer sans bruit de quelques postes avancés.

Malheureusement, Brunswick avait appris le dessein de son adversaire ; il prescrivit en conséquence la plus grande vigilance durant la nuit et envoya des reconnaissances qui donnèrent l'alarme, lorsque les troupes françaises apparurent vers les 9 heures du matin.

Aussitôt, la cavalerie prussienne se porta au devant de notre colonne pour permettre à l'infanterie de se déployer. Un autre détachement avec 6 bouches à feu se plaça de manière à prendre de côté le corps français, s'il poursuivait sur Pirmasens.

Moreaux disposa sa division en trois colonnes à l'abri de fermes entourées de vergers.

Il confia le commandement de la colonne de gauche au général Lequoy, celle du centre au général Freytag et celle de droite au général Guillaume ; l'artillerie remplissait les intervalles.

La marche en avant continua. Bientôt un feu terrible partit du détachement prussien qui prenait de flanc les troupes républicaines, et ce feu obligea les trois colonnes à reculer vers l'Ouest.

Devant cette situation, Moreaux prescrit un mouvement débordant vers le Nord ; les Français sont alors pris des deux côtés par le feu des Prussiens. Le général Lequoy ne peut avancer ; le centre gagne bien un peu de terrain, mais il exécute ce mouvement sans ordre, tandis qu'à la droite le général Guillaume arrive jusqu'à Pirmasens et va s'en emparer. Son effort n'est pas soutenu ; il ne peut résister à l'attaque de renforts prussiens qui achèvent notre désastre.

Le général Guillaume, blessé, couvrit la retraite tant bien que mal. La cavalerie ennemie commence la poursuite de la division Moreaux, mais Brunswick pensa que le prince de Hohenlohe lui couperait la retraite ; il donna donc l'ordre à ses troupes de revenir en arrière. Le corps des Vosges échappa ainsi à une déroute complète.

Sur l'état numérique des pertes au combat de Pirmasens [1] la 3e compagnie du Louvre figure pour 10 morts ou disparus.

Après le combat de Pirmasens, la compagnie rentra à Riedelberg.

A la fin du mois de septembre, l'armée de la Moselle était hors d'état de continuer la campagne. Les divers corps furent réunis sur la Sarre et répartis dans des cantonnements de Sarrelouis à Sarreguemines. Aucun engagement sérieux ne fut livré avant l'arrivée de Hoche (31 octobre 1793).

La 3e compagnie du Louvre était à cette date à Hermeskabel. Sur l'état de la répartition des troupes de l'armée de la Moselle arrêté le 5 novembre 1793 par le nouveau général en chef, elle figure comme

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle.

faisant partie de l'avant-garde. Elle suit les opérations et prend part aux divers combats qui amenèrent enfin par la victoire du 26 décembre le déblocus de Landau.

Rentrée en cantonnement au mois de janvier 1794, son existence propre prenait fin le 12 mars par son incorporation dans le 2e bataillon des Corps francs.

TUÉS, BLESSÉS ET PRISONNIERS.

15 décembre 1792. — Wavren.

GUMY, sergent, coup de feu au pied gauche.
LE BON, sergent, coups de feu au côté et au bras gauches.
AUBRY (Jean-François), chasseur, coup de feu au pied gauche.
RUE (Antoine), chasseur, blessé.

29 avril 1793. — Limbach.

CHAPPE, capitaine commandant, blessé ; mort le 2 mai.
MARTINET (Claude-François), chasseur, coup de sabre à la mâchoire.

14 septembre 1793. — Pirmasens.

LALOUETTE (Antoine), chasseur, prisonnier.
DESMARAIS (Célestin), chasseur.
GAREAU (Jacques), chasseur.
GUÉRINOT (Jacques), chasseur.
LECOMPTE, caporal.
BASTIEN (Joseph), caporal.
CHARLES (François), chasseur.
CHIBOUT (Etienne), chasseur.
GAUTIER (Benoît), chasseur.
GENON (Jean), chasseur.

25 décembre 1793. — Gorges de la Lauter.

PERRIÉ, capitaine commandant, coup de feu au pied gauche.

ÉTATS DE SERVICES

Officiers.

LEGRIS (Pierre-Gabriel), de Compiègne, 20 ans.

Capitaine commandant, 20 septembre 1792 ; remplacé, pour cause inconnue, 8 janvier 1793.

CHAPPE (Jean-André SCHOUB, *dit*), de Paris, 29 ans.

Capitaine en second, 20 septembre 1792; capitaine commandant, 8 janvier 1793; blessé à Limbach, 29 avril 1793; mort à Saint-Avold, le 2 mai.

PERRIÉ (Claude), de Plombières (Côte-d'Or), 47 ans; horloger à Paris.

Soldat au bataillon auxiliaire des Colonies, 1767-1768.

3e sous-lieutenant à la 3e compagnie du Louvre, 20 septembre 1792; capitaine en 2e, 8 janvier 1793; capitaine commandant, 2 mai 1793; capitaine au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; passé à la 19e *bis* demi-brigade légère, puis à la 53e de ligne; blessé au déblocus de Landau et à Manheim; retraité, 1804.

LE BON (Frédéric-Jean), de Versailles, 21 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1787-1789.

Sergent à la 3e compagnie du Louvre, 28 octobre 1792; sous-lieutenant, 2 février 1793; capitaine en second, 2 mai 1793; passé au 2e bataillon des Corps francs, 1794; démissionnaire de la 19e *bis* demi-brigade légère, 4 octobre 1796.

COLIN (Pierre), de Paris, 26 ans.

2e sous-lieutenant, 20 septembre 1792; sans autres renseignements.

COLLET (Antoine-François-Claude), de Priez (Aisne), 21 ans.

Chasseur 28 septembre 1792; fourrier, 28 octobre 1792; sergent-major, 17 janvier 1793; sous-lieutenant, 3 mai 1793; lieutenant au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; capitaine à la 53e demi-brigade de ligne, 1802; adjudant de place, 1808; employé successivement à Flessingue, Gravelines, Calais et Haguenau; mis en non activité, 1815; blessé à Manheim, Engen et Muhldorf; retraité, 1822.

CORNU (Denis), de Grosrouvre (Seine-et-Oise), 44 ans.

Soldat au régiment Royal-Roussillon, 8 ans, et dans les gardes françaises, 5 ans et 6 mois.

Sergent à la 3e compagnie du Louvre, 28 octobre 1792; sous-lieutenant, 1er mai 1793; lieutenant au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; capitaine, 10 août 1794; blessé en avant de Manheim, 30 octobre 1795; mort à Spire, 2 janvier 1796.

GUMY (Pierre), d'Ecuvillens (Suisse), 40 ans.

Soldat au régiment suisse de Castella, 1771-1779, et dans les gardes suisses, 1782-1785.

Sergent à la 3e compagnie du Louvre, 28 octobre 1792; sous-lieutenant, 2 février 1793; passé au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; lieutenant à la 19e *bis* demi-brigade légère, 10 octobre 1795; démissionnaire, 25 novembre 1796; lieutenant de Vétérans, 1797; retraité, 1808.

MOUSSARD (Louis-Théodore), de Paris, 29 ans.

1er sous-lieutenant, 20 septembre 1792; sans autres renseignements.

Sous-officiers, caporaux et chasseurs.

AUBRY (Jean-François), de Paris, 17 ans.

Chasseur ; blessé à Wavren ; congédié, 22 octobre 1793 ; admis aux Invalides, 1798 ; pensionné, 1801 ; réadmis aux Invalides, 1813 ; mort 19 février 1838.

BAUVE (François).

Chasseur au 2e bataillon des Corps francs ; tué 12 novembre 1794.

BÉGNEUX (Jean), du Tronger (Indre), 21 ans.

Volontaire au 53e régiment de ligne; disparu pendant la retraite de Russie.

BEGUEL (Louis), de Bègues (Allier), 27 ans.

Volontaire à la 53e demi-brigade; prisonnier de guerre à Muttenthal, 1er octobre 1799 ; mort en captivité.

BORELLE (Claude), de Saint-Marcel (Savoie), 20 ans.

Fourrier; réformé de la 53e demi-brigade, 1798.

BRACONNIER (François-Théophile), de Paris, 22 ans.

Soldat au régiment de Boulonnais, dans la garde soldée et au 104e d'infanterie, 1789-1793.

Passé à la 3e compagnie du Louvre, 25 mars 1793 ; sergent au 2e bataillon des Corps francs, 1794 ; blessé à Rousselaer et devant Mayence ; retiré de la 19e *bis* demi-brigade légère et admis lieutenant aux Invalides, 1795 ; lieutenant de Vétérans, 1796 ; réformé, 1797 ; réadmis aux Vétérans comme sergent, 1798 ; retraité, 1806.

BROSSARD (Julien), de Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe), 25 ans.

Chasseur ; passé du 2e bataillon des Corps francs au 8e de sapeurs ; embarqué pour Saint-Domingue ; mort au Cap français, 1802.

CHEVALIER (François), de Méreau (Cher), 26 ans.

Chasseur au 2e bataillon des Corps francs ; décédé à Sarreguemines, 25 juillet 1795.

CHEVALIER René), de La Flèche, 35 ans.

Soldat dans les grenadiers royaux, 1782-1784; enrôlé au district de la Flèche, 9 septembre 1792.

Entré dans la 3e compagnie du Louvre, 19 octobre 1792 ; mort à Listroff, 18 avril 1793.

CONTY (Joseph), de Bonnac (Haute-Vienne), 20 ans.

Carabinier au 2e bataillon des Corps francs; noyé au combat du 9 août 1794.

COURTAUT (François), de Saint-Amand (Haute-Vienne), 21 ans.

Carabinier au 2e bataillon des Corps francs; blessé devant Mayence, 30 avril 1795, et pensionné.

DAMÉE (Michel), d'Amiens, 30 ans.

Caporal au 2e bataillon des Corps francs; tué devant Mayence, 30 avril 1795.

DANDOU (François), de Rasès (Haute-Vienne), 20 ans.

Volontaire; réformé de la 53e demi-brigade, 1799.

DÉCAULT (François), de Montvicq (Allier), 21 ans.

Volontaire au 53e régiment de ligne; mort à Rimini, 11 décembre 1804.

DELAVIE (Antoine), de Châteauroux, 18 ans.

Voltigeur au 53e régiment de ligne; blessé à Muttenthal; tué à Raab, 14 juin 1809.

DENAUX (Jean), de Paris, 24 ans.

Volontaire de la 53e demi-brigade; congédié, 1802.

DESMARAIS (Célestin), de Noyelles (Nord), 22 ans.

Chasseur; prisonnier de guerre, 14 septembre 1793.

DUMONT (François), d'Aunay-sous-Auneau (Eure-et-Loir), 18 ans.

Sergent à la 53e demi-brigade; passé dans la gendarmerie de Rhin-et-Moselle, 1803.

DURAND (Joachim), de Paris, 26 ans.

Sergent, 28 octobre 1792; présent au camp près Limbach, le 14 juin 1793; sans renseignements ultérieurs.

FERROND (Henri), de Paris, 18 ans.

Carabinier au 2e bataillon des Corps francs; mis en réquisition pour la fabrication des armes, 14 août 1794.

GALLARD (Joseph), de Chemillé (Maine-et-Loire), 27 ans.

Volontaire; congédié de la 53e demi-brigade, 1802.

GAUTHERET (Jean-Louis), de Paris, 18 ans.

Sergent à la 53e demi-brigade; blessé et prisonnier à Haag; retraité, 1802.

GENON (Mathurin), de Paris, 20 ans.

Caporal à la 53e demi-brigade ; congédié pour être portier à Anvers, 1798.

GERRARD (Étienne), de Busançais (Indre), 27 ans.

Grenadier au 53e régiment de ligne ; blessé à Constance ; tué à Raab, 14 juin 1809.

GIRAUD (Nicolas-Marie), de Vichy, 22 ans.

Sergent-major, 28 octobre 1792.

GORBINET (Gilbert), de Maillet (Allier), 19 ans.

Grenadier au 53e régiment de ligne ; passé dans les grenadiers de la garde impériale, 1807 ; resté en arrière en Russie, 16 décembre 1812.

GOSSET (Gabriel), de Paris, 23 ans.

Volontaire à la 53e demi-brigade ; à l'hôpital, 2 mai 1801 ; sans nouvelles depuis.

GUÉRINOT (Jacques), de Saint-Denis, 18 ans.

Caporal, 28 octobre 1792 ; prisonnier de guerre, 14 septembre 1793 ; sergent à la 53e demi-brigade, 1799 ; congédié, 1803, étant nommé gendarme de la Corse ; passé dans la compagnie de la Lozère, 1821 ; retraité, 1824.

GUILLON (Mathieu-Pierre), de Paris, 20 ans.

Chasseur, 18 février 1793 ; fourrier, 1er octobre 1793 ; sergent au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794 ; rayé des contrôles de la 19e *bis* demi-brigade, comme ancien sans nouvelles, 21 décembre 1796.

LABUISSIÈRE (Joseph), de Boisset (Cantal), *15* ans.

Tambour, 15 octobre 1792 ; sans renseignements ultérieurs ; ne figure pas au 2e bataillon des Corps francs.

L'ECUYER (Louis), de Stains, 18 ans.

Chasseur, 20 septembre 1792 ; caporal ; sergent au 2e bataillon des Corps francs, 1794 ; absent avant le 23 septembre 1795.

LEPORT (Athanase), de Cézy (Yonne), 22 ans.

Chasseur ; passé du 2e bataillon des Corps francs au 8e de sapeurs ; mort à Hambourg, 19 juillet 1795.

LERIDAIS (Jean-Michel), de Paris, *15* ans.

Carabinier ; rayé des contrôles de la 19e *bis* demi-brigade d'infanterie légère pour longue absence, 1797.

LOYER (Jean-Baptiste), de Paris, 19 ans.

Chasseur, 30 octobre 1792 ; passé au 2e bataillon des Corps francs ; mis en réquisition pour l'Arsenal, 27 septembre 1794.

MARTINET (Claude-François), de Thiais, 22 ans.

Chasseur ; blessé à Limbach ; pensionné, 1793.

MATHIEU (Pierre), de Versailles, 17 ans.

Chasseur, 29 septembre 1792 ; caporal au 2e bataillon des Corps francs, 1794 ; sergent à la 53e demi-brigade, 1800 ; adjudant, 1807 ; sous-lieutenant au 66e régiment de ligne, 1808 ; lieutenant, 1810 ; prisonnier aux Arapiles, 1812 ; rentré, 1814 ; ✠ et en non-activité, 1815 ; retraité, 1816.

POUISCEAU (Gabriel), de Paris, *15* ans.

Tambour, 15 octobre 1792 ; sans renseignements ultérieurs ; ne figure pas au 2e bataillon des Corps francs.

PRÉVOST (Claude), de Couleuvre (Allier), 23 ans.

Volontaire au 53e régiment de ligne ; blessé, 10 décembre 1806 ; mort à Palma-Nova, le 13.

RENAUT (Pierre), de Lieusaint (Seine-et-Marne), 24 ans.

Sergent au 53e régiment de ligne ; blessé à Monbach, Muttenthal et Mœsskirch ; disparu au cours de la retraite de Russie, 1812.

RUE (Antoine), de Rochefort-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Sergent au 53e régiment de ligne ; blessé à Wavren et Manheim ; mort dans la retraite de Russie, 1812.

SAILLY (Alexis), de Calais, 44 ans.

Chasseur, septembre 1792 ; rayé de la 53e demi-brigade de ligne, pour longue absence, 1798. — Avait servi huit ans au régiment de La Marine.

SALVARD (Pierre), de Paris, 34 ans.

Soldat à la Légion de Luxembourg, 1781-1789.
Chasseur à la 3e compagnie du Louvre, 20 septembre 1792 ; caporal ; sergent, 3 mai 1793 ; passé au 2e bataillon des Corps francs, puis à la 19e *bis* demi-brigade légère ; ne se trouve pas à la 53e demi-brigade de ligne.

THOURET (Jean), de Verneix (Allier), 28 ans.

Volontaire au 53e régiment de ligne ; mort à Rome, 7 février 1811.

VERDELET (Jean-Baptiste), de Mayenne, 16 ans.

Chasseur ; mort à Thionville, 7 mars 1794.

VERNAT (Jean), de Beaulieu (Indre-et-Loire), 21 ans.

Volontaire au 53e régiment de ligne; mort à Forli, 12 janvier 1805.

VIARD (Nicolas), de Courlon (Côte-d'Or), 24 ans.

Sergent au 2e bataillon des Corps francs ; mort avant le 19 juin 1795.

VILLENEUVE (Michel), de Versailles, 22 ans.

Grenadier au 53e régiment de ligne ; retraité, 1802.

4e COMPAGNIE

(16 OCTOBRE 1792 — 12 MARS 1794).

HISTORIQUE DU CORPS.

La 4e compagnie de Chasseurs du Louvre ne se trouva formée qu'au mois d'octobre.

Le capitaine commandant fut nommé le 16 ; le capitaine en second et deux sous-lieutenants le 17 ; le troisième sous-lieutenant le 18 ; l'élection des sous-officiers et caporaux ne fut terminée que le 19. L'ordre de départ également fut tardif. Le 19 décembre seulement, la compagnie partait pour les frontières ; à la séance de ce jour elle demanda, pour recevoir son serment, des commissaires à la Convention qui désigna Lacoste, Engerran, Enjubault et Enlart [1].

La compagnie fut envoyée à l'armée de la Moselle. Elle était à Metz au 15 mars 1793, mais elle fut bientôt amenée plus près du centre des opérations et de la frontière.

La première affaire à laquelle elle prit part fut une surprise, dans la nuit du 29 au 30 mai, par les Prussiens, du poste de Kotoff.

ARMÉE
DE LA MOSELLE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Au quartier général à Forbach, le 30 mai 1793,
l'an IIe de la République française.

Je vous préviens, citoyen commandant [2], que le poste de Kotoff où nous avions 20 hussards du 3e régiment et 30 chasseurs d'une compagnie du Louvre ont été surpris à minuit par une troupe prussienne que l'officier de hussards estime de 800 à 900 hommes, tant cavalerie qu'infanterie ; il n'a été averti de l'approche de cette troupe que par une de ses patrouilles, qui était poursuivie ventre à terre jusque dans Kotoff. Les chasseurs qui garnissaient la crête de

1. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 291.
2. Au citoyen Jolly, chef de brigade du 103e régiment, commandant à Neunkirchen (*Archives administratives de la guerre*, à son dossier, classement général alphabétique, 1791-1848).

la montagne en avant de Kotoff n'ont pu faire qu'une seule décharge. 12 hussards et 20 chasseurs ont tenté de se retirer d'abord sur Eisweiller et ensuite sur Mersweiller; ils ont trouvé les chemins de ces villages déjà occupés par l'ennemi et ont été forcés de se jeter dans la forêt de Nassau, à travers de laquelle l'officier est arrivé ici en passant par Sarrebrück, lui onzième, dont 5 hussards et 5 chasseurs. Cet officier ne sait si les ordonnances qu'il a envoyés à Eisweiller et Mersweiller ont pu y parvenir. Il a jugé que l'ennemi se dirigeait en force sur Eisweiller. Il craint d'avoir perdu plusieurs hussards ou chasseurs tués ou prisonniers, quoiqu'il espère qu'il s'en est sauvé encore dans la forêt, qui le rejoindront plus tard.

Il est à craindre que les postes d'Eisweiller, Mersweiller et Neudorff aient été aussi attaqués. Faites ce que votre prudence et votre expérience vous suggèreront pour avoir des nouvelles de Neudorff et même de Mersweiller. Le général Aboville, qui commande en l'absence du général Houchard, qui fait une tournée de places, attend de vos nouvelles avec impatience.

Le brigadier général, chef de l'état-major,
DE HÉDOUVILLE.

Dans la journée même, après ce combat, la compagnie recevait des recrues des 300,000 hommes du district de Charolles.

A la date du 8 juin, on la trouve à Unterhoff; au mois de juillet, elle est placée à l'avant-garde de l'armée de la Moselle et détachée à Neunkirchen.

Le 13 août, le jour même de la reprise des hostilités par l'armée prussienne, les avant-postes de Limbach sont attaqués par les troupes de Kalckreuth et du prince de Hohenlohe. La 4e compagnie du Louvre se distingua dans le combat, et particulièrement son capitaine en 2e, *Fuzy*.

Le général Ormeschwiller commandait les troupes françaises; il rendit compte du combat le soir même au général en chef[1].

Au quartier-général à Saint-Imbert, le 13 août 1793,
l'an IIe de la République française, une et indivisible.

Le général Ormeschwiller au général de division Schauenbourg.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, général, que ce matin, sur les sept heures, mon avant-garde, placé à Limbach, a été attaqué sur cinq points différents; depuis environ une demi-heure, j'entendais tirer le canon à ma gauche, ce qui ne me permit pas de douter que le poste de Neunkirchen ne fût attaqué; j'entendis également tirer sur ma droite, je jugeai que cette attaque était dirigée sur le pont de pierres et le pont couvert; dès lors, je pensai que les ennemis, venant sur moi avec des forces supérieures, avaient décidément le projet de me faire évacuer le poste de Limbach, ou de me bloquer sur le mamelon en avant d'Altstatt dans le cas où je m'obstinerais à les garder :

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée de la Moselle.

plein de confiance dans les troupes que j'avais à mes ordres, je résolus cependant de tenir jusqu'à la dernière extrémité.

Il m'était absolument impossible de voir les mouvements que faisaient les ennemis par leur gauche, j'étais sûr seulement qu'ils s'y portaient, ce qui était pour moi un point de tranquillité; c'est que je savais que tous les gués de la Blies étaient rompus, que le pont de pierres et le pont couvert étaient défendus par deux bonnes compagnies de grenadiers et que le général de brigade Baget les avait fait soutenir par un escadron de chasseurs.

Les mamelons en avant d'Altstatt étaient occupés, celui de droite par un bataillon du 24e régiment d'infanterie, celui de gauche par le 6e bataillon de la Haute-Saône, celui du centre par des détachements tirés de ces deux bataillons. Quatre pièces d'artillerie à cheval étaient placées sur le mamelon de droite sur lequel devaient naturellement se porter les forces de l'ennemi débouchant de Hombourg; quatre pièces de bataillons étaient placées sur les deux autres; malgré le peu de forces que j'avais avec moi une attaque de front me paraissait impossible et, sans les succès de l'ennemi sur Neunkirchen, je crois pouvoir assurer qu'ils n'auraient pas gagné sur moi une toise de terrain.

Dès que je vis qu'une colonne des ennemis qui avait dépassé le village de Klein-Ottweiller, se dirigeait sur celui de Mittelbetschbach, vraisemblablement pour y tenter le passage du gué, je donnai ordre à deux pièces d'artillerie à cheval de se porter sur une hauteur à ma gauche d'où elles pouvaient facilement arrêter les ennemis et balayer ce qui approcherait de la Blies.

L'effet répondit à ce que j'en attendais, les ennemis s'arrêtèrent et montrèrent une grande incertitude; cependant le feu était cessé du côté de Weisweiller et Neunkirchen, et je n'étais pas sans inquiétude sur ces deux postes; je ne tardai pas, en effet, à voir déboucher la colonne qui, après avoir forcé Neunkirchen et Weisweiller, avait obligé les troupes qui s'y trouvaient à faire retraite. Une troupe nombreuse de hussards chargèrent les deux pièces d'artillerie, mais un piquet de 50 dragons destinés à les soutenir résista à ce choc avec la plus grande valeur et leur donna le temps de se mettre en sûreté.

Un escadron ennemi chargea mes tirailleurs qui se replièrent sous le feu des mamelons, mais un coup de canon les dispersa et fit tomber plusieurs cavaliers. Les forces que j'avais en avant de moi paraissaient destinées à me tenir échec, tandis que les ennemis qui avaient débordé mes deux ailes cherchaient à me tourner; en conséquence, mes postes avancés étant rentrés, j'ordonnai à mon artillerie des mamelons de faire successivement retraite; l'infanterie suivit l'artillerie, et tout se passa dans le meilleur ordre; la colonne de droite se retira par le pont d'Altstatt, la colonne de gauche par un passage que j'avais fait pratiquer sur la Blies; je ne quittai le village de Limbach qu'après m'être bien assuré qu'il était entièrement évacué par les Francais; les ennemis ne tardèrent pas à placer leur artillerie sur les mamelons; nous eûmes environ 50 toises à parcourir sous un feu terrible qui ne fit d'autre mal que de tuer un canonnier, mais une pièce d'artillerie de la Haute-Saône fut démontée, deux de ses chevaux tués et, malgré mes efforts et mes regrets, elle devint la proie de l'ennemi.

Les dragons et les chasseurs placés au débouché de la chaussée de l'étang empêchèrent les ennemis de charger en flanc mon infanterie qui se mit en bataille sur la lisière du bois, protégée par l'artillerie placée sur la redoute de gauche.

Deux escadrons de hussards d'Eben se formèrent sur la hauteur et se disposèrent à charger notre cavalerie placée au débouché du chemin de l'étang : deux ou trois coups de canon tirés de la redoute les arrêtèrent dans leur marche, et ils se répandirent dans la plaine, et il s'ensuivit une mêlée où les ennemis ont perdu beaucoup d'hommes et de chevaux ; nous n'avons eu dans cette charge que quelques blessés ; le général de brigade Baget a montré à la tête de la cavalerie l'intelligence et la bravoure qui, à la bataille d'Arlon, l'a fait distinguer à la tête des Carabiniers.

Je vous envoie les prisonniers que nous avons faits aux ennemis. Un officier de hussards d'Eben a été l'objet d'une belle action que j'ai le plus grand plaisir à vous rapporter. Le citoyen Renault, fourrier du 1er régiment de chasseurs à cheval, trouvant ce jeune homme sur le champ de bataille baigné dans son sang, le prit dans ses bras, malgré une chaleur excessive, le plaça devant lui sur son cheval et le conduisit ainsi jusqu'au village de Saint-Imbert où des secours fraternels lui ont été rendus.

J'ordonnai de continuer la retraite ; elle se fit, sans que jamais l'ennemi ait pu m'entamer, jusque sur les hauteurs de Saint-Imbert que j'occupe actuellement; nous avons été constamment harcelés par des troupes légères, mais l'infanterie placée sur mes flancs les a toujours éloignées.

Les dispositions que les ennemis avaient faites pour couper l'avant-garde du corps d'armée de Sarrebrück ont été rendues nulles par les bonnes dispositions du bataillon du 71e régiment d'infanterie que j'avais laissé à Rohrbach pour ma communication ; les ennemis tentèrent alors de déboucher sur Saint-Imbert, mais ils trouvèrent en bataille le 44e régiment qui, après s'être retiré de Neunkirchen dans le meilleur ordre, mit le comble à sa bonne conduite en faisant, avec succès, tête à un ennemi supérieur; ce régiment m'a fait le plus grand éloge de la manière dont son chef de bataillon, le citoyen Lombard, s'est montré pendant cette journée.

Le capitaine Fuzy, commandant la 4e compagnie du Louvre, a parfaitement secondé avec sa troupe le 44e régiment. Je continuerai à occuper la position de Saint-Imbert jusqu'à ce que vous m'ayez donné une autre destination.

Le général de brigade commandant l'avant-garde,
ORMESCHWILLER.

Du 1er au 15 août, sur 159 prisonniers faits par l'ennemi, la 4e compagnie du Louvre en compte 13. D'après la situation du 16 août, elle comprend :

5 officiers présents,
192 hommes de troupe, dont :
31 à l'hôpital,
1 détaché,
160 sous les armes.

Sur les situations des 8 et 21 septembre la compagnie figure comme occupant les forges de Saint-Imbert.

Pendant que le corps des Vosges tentait son mouvement sur Pir-

masens, le général en chef Schauenbourg faisait faire des démonstrations. Le 12 septembre, l'avant-garde enlevait aux Prussiens le poste de Spiesen. Divers engagements avaient encore lieu le 14 pour opérer une diversion et empêcher le prince de Hohenlohe de soutenir les troupes de Brunswick aux prises avec le général Moreaux.

Du 20 au 25 septembre des préparatifs d'attaque ont lieu. Le 26 les troupes françaises à Blieskastel sont contraintes à se retirer. Mais le général Schauenbourg ne se décourage pas et, de concert avec les Représentants du peuple, il décide pour le 29 une double attaque : sur Saint-Imbert, dirigée par Delaunay; sur Blieskastel, en trois colonnes : Lequoy (droite), Ormeschwiller (centre), Jolly (gauche). Le général Moreaux avait mission de soutenir l'attaque de Blieskastel en se portant par les hauteurs en arrière d'Alheim.

La 4e compagnie du Louvre fut divisée. Une partie (60 chasseurs) fut affectée à l'infanterie de la colonne Lequoy ; l'autre à la colonne Jolly.

Attaque du 29 septembre 1793[1].

Colonne Jolly.

30 hommes de la compagnie du Louvre ;
103e, 1er bataillon ;
7e de la Meurthe,
2 escadrons de Carabiniers,
50 hussards,
50 chasseurs.
2 pièces de 12 d'artillerie légère.
2 pièces de 8, 2 obusiers, 2/3 de la compagnie de Beaufranchet.

La colonne se réunira à 4 heures 1/2 pour marcher à 5 heures.

Rendez-vous de la colonne ci-dessus sur la hauteur de Bismingen.

Marche des colonnes: Lequoy, par la route de Sarreguemines à Blieskastel ;

Ormeschwiller, par Ensheim, se dirigeant sur Eikendalen, qu'il laissera sur sa gauche.

Jolly, se dirigeant sur Eikendalen, qu'il laissera sur sa droite.

Supplément : Guillaume marchant par les hauteurs sur la droite de Lequoy.

Ordre du départ : Le général Lequoy, à 3 heures ; le général Ormeschwiller, à 4 heures ; le colonel Jolly, à 5 heures ; le général Delaunay, à 5 heures 1/2.

Au moment du départ les généraux et chefs de corps de la division des Vosges se réunissaient et déclaraient leurs troupes hors d'état de marcher et de combattre. Cette déclaration portée à sa connais-

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Jolly.

sance, le général Lequoy arrêta sa colonne déjà en marche. Il réunit son brigadier et ses chefs de corps en conseil. Ne se voyant plus la possibilité d'être appuyé sur leur droite, leurs troupes étant dans la même situation que le corps des Vosges au point de vue de la fatigue et des privations, les généraux et chefs de corps de la division Lequoy considéraient qu'il était impossible d'attaquer.

Il était 4 heures du matin lorsque le général en chef Schauenbourg reçut les deux délibérations. Bientôt après, les Prussiens délogeaient l'avant-garde française des positions voisines de Saint-Imbert et débordaient Bischmisheim. On dut se replier et, dans cet état de choses, les Représentants du peuple et les généraux décidèrent de ramener l'armée de la Moselle à Sarrebrück pour garder la rive gauche de la Sarre.

Lors la reprise des hostilités, sous le commandement en chef de Hoche, la 4e compagnie du Louvre prit part à la bataille de Kaiserslautern (28, 29 et 30 novembre 1793). Les Représentants Richaud et Soubrany annoncèrent le 28 novembre même, à la Convention nationale, qu'un combat venait d'être livré, qu'il était sans succès et que l'action reprendrait le lendemain [1]. Ils ajoutaient en *post-scriptum* :

Un chasseur de la 4e compagnie du Louvre, passant devant nous, le bras percé d'une balle, s'écriait : « *Vive la République !* et disait : Mon bras n'est pas cassé ; il me servira encore à la défendre. »

La compagnie se trouve en décembre à la prise de Frœschwiller, de Reichshoffen et de Wœrth : dans la journée du 23, le chasseur *Pagesse* prit un officier supérieur ennemi qu'il conduisit au quartier général. Alors Hoche opère pour rallier la gauche de l'armée du Rhin. Le 24 décembre les troupes de l'armée de la Moselle s'établirent sur la route de Wissembourg et les hauteurs de Climbach. Le lendemain la marche en avant continua ; les deux armées du Rhin et de la Moselle se rapprochèrent.

« Ce jour, dit le maréchal Gouvion St-Cyr [2], ils [les généraux en chef] se persuadèrent plus facilement de la nécessité d'ébranler le moral des Prussiens par un mouvement qui put leur inspirer des craintes pour leurs derrières et leurs communications par la vallée de Dahn. Il fut donc résolu qu'une brigade sous le commandement de l'adjudant général Grenier, composée du 9e régiment de chasseurs, 10e de cavalerie, 2e bataillon du Doubs, d'un bataillon du 71e régi-

1. Aulard, *Recueil.....*, t. IX, p. 35-36.
2. *Mémoires sur les Campagnes des armées du Rhin et de Rhin et Moselle* t. I, p. 193.

ment, d'un du 103e, du 9e de Paris, du 6e de la Haute-Saône, de la compagnie d'artillerie à cheval d'Aubry, d'une à pied, de la compagnie franche, dite Chasseurs du Louvre, partirait le lendemain 26, pour aller prendre position sur les hauteurs entre Nothweiller et Bobenthal. Saint-Cyr, dont on avait adopté les avis, devait la conduire et indiquer les points les plus essentiels pour opérer, pendant que le reste des troupes se préparerait à tenter une nouvelle attaque ; mais au moment du départ, on reçut des ordres de Hoche qui chargeait Saint-Cyr du commandement de cette brigade. Pendant la marche on entendit la canonnade et la fusillade sur les troupes restées à Climbach ; c'était une tentative formée par les Prussiens qui avaient été attaqués les jours précédents et qui, descendant de leur position, venaient de surprendre les Français et de les forcer de rétrograder sur la route de Lembach ; mais dans ce premier mouvement de retraite, ils s'aperçurent du grand nombre d'ennemis qu'ils avaient devant eux, que les plis du terrain et les bois leur avaient cachés jusqu'alors. Ils ne tardèrent pas à être intimidés en voyant leur infériorité... »

Par son mouvement heureusement réussi, par l'ancien camp de Nothweiler occupé, par des postes placés sur la Lauter, les Prussiens étaient pris à dos, et Brunswick n'avait plus qu'à se retirer.

Dans cette journée du 26 décembre 1793, la victoire enfin était acquise aux troupes républicaines, victoire qui amenait les plus grands résultats : la levée du siège de Landau le 28 décembre ; l'abandon de Kaiserslautern par les Prussiens qui se retiraient dans le Palatinat.

Hoche s'avançait. Brunswick craignit que les Français ne s'établissent dans le Palatinat. Le 7 janvier 1794, il marcha contre le flanc gauche de l'armée de la Moselle, mais la brigade St-Cyr résista toute la journée aux Prussiens.

« Quelques jours après [1], les Prussiens se présentèrent devant Kirchheim-Bolanden de jour. Dans ce moment, la compagnie franche des Chasseurs du Louvre, formée de jeunes artistes de la capitale, occupait ce cantonnement ; une partie d'entre eux essayaient dans ce moment les costumes du théâtre du prince de Nassau, qui devaient leur servir pour jouer la comédie. Au moment de l'attaque des Prussiens, ils courent à leurs armes affublés de ces costumes, c'est-à-dire en arlequins, pierrots, scapins, etc., et se mettent à tirailler avec l'ennemi, qui, d'abord fort étonné, finit par s'en amuser et boire avec eux. »

1. Gouvion Saint-Cyr, *Mémoires.....*, t. I, p. 217 en note.

Ce fut la dernière affaire de la campagne. Des deux côtés, on cantonna pour se reposer.

L'armée de la Moselle reçut l'ordre du Comité de Salut public de venir s'établir sur les frontières de la France. La compagnie fut cantonnée à Klang, près Thionville.

Quelques jours après cette affaire de Kirchheim-Bolanden, le 17 janvier, la compagnie avait été renforcée de volontaires du 4e bataillon de la Meurthe, recrues des 300,000 hommes incorporés à ce bataillon le 16 avril 1793.

Enfin, le 12 mars 1794, la 4e compagnie du Louvre servait avec les 1re et 3e de la section, la 1re de l'Observatoire et la 2e des Sans-Culottes, à former le 2e bataillon des Corps francs.

BLESSÉS ET PRISONNIERS.

13 août 1793. — Limbach.

PAGESSE (François), chasseur, coup de sabre à l'épaule droite.

NOEL (André-Louis), chasseur, foulé par des chevaux d'artillerie qui lui passèrent sur le corps.

BLANCHARD (Étienne-Louis), chasseur, prisonnier.

GARRÉ (Denis-Jean-François).

ERRAULT (Jean-Philippe).

DESGOUT (Charles-Jean-Joachim).

PAPIN (Louis-François).

THOMAS (Jean-François).

LEROY (Jean-Pierre).

HAMYARD (Jean-François).

FOUQUES (Jean).

27 septembre 1793. — Près Bitche.

PRAUT, chasseur, prisonnier.

VOIRINT, chasseur, prisonnier.

29 novembre 1793. — Kaiserslautern.

PAGESSE (François), chasseur, coup de feu à la cuisse gauche.

1er février 1794. — Près Landau.

NOIRTAT (François), caporal, brûlure à l'œil droit par l'explosion d'un caisson de gargousses.

ÉTATS DE SERVICES

Officiers.

GUILLAUME (Jean-Nicolas), de Paris, 36 ans.

Soldat au régiment de Viennois, 1777-1786; sergent-major, sous-lieutenant et lieutenant dans la garde nationale parisienne, 1789-1792 ; commandant en chef la section armée du Louvre, septembre 1792.

Capitaine commandant la 4e compagnie du Louvre, 16 octobre 1792 ; passé au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794, puis à la 19e *bis* demi-brigade légère ; à la suite de la 53e demi-brigade, et en mission comme secrétaire-interprète du commissaire du Gouvernement français en Angleterre pour l'échange et l'entretien des prisonniers de guerre, 1798 ; réformé, 1800.

FUZY (Louis), de Paris, 46 ans.

Soldat aux gardes françaises, 1762; sergent, 1766; adjudant, 1788; ✠, 1790 ; entré dans la garde parisienne soldée, 1789, et successivement caporal, sergent, sergent-major et sous-lieutenant.

Capitaine en second de la 4e compagnie du Louvre, 17 octobre 1792; chef du 2e bataillon des Corps-francs, 12 mars 1794 ; passé à la 19e *bis* demi-brigade légère, 1795 ; employé à l'état-major de la place de Paris, 1796 ; adjudant des grenadiers de la garde du Directoire exécutif, 1797 ; chef de brigade, 1798 ; adjudant supérieur de la garde des Consuls, 1800 ; commandant du quartier de l'École militaire, 1801 ; C✱, 1804 ; en demi-solde, 1814 ; retraité dans le grade de maréchal de camp, 1815.

CAULLE (Louis), de Rouen, 28 ans.

Avait servi huit ans dans les dragons de La Rochefoucauld.

2e sous-lieutenant de la 4e compagnie du Louvre, 17 octobre 1792 ; sans autres renseignements.

GASTEAU (Théodore-Constantin), de Donnemarie-en-Montois (Seine-et-Marne), 35 ans.

Avait servi au régiment de Bresse.

3e sous-lieutenant à la 4e Compagnie du Louvre, 18 octobre 1792 ; lieutenant au 2e bataillon des Corps-francs, 12 mars 1794 ; lieutenant, 1er mai 1795 ; passé dans la légion de police, septembre 1795.

MEUNIER (Étienne MAGNIER, *dit*), de Langres, 23 ans.

Soldat au régiment de Monsieur, 1787 ; fourrier, 1790 ; passé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1791 ; dans lesdragons de la République, 1792.

Caporal à la 4e compagnie du Louvre, 18 octobre 1792; sergent, 9 février 1793; sergent-major, 18 août 1793; sous-lieutenant, 1er décembre 1793; lieutenant au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; démissionnaire de la 19e *bis* demi-brigade légère, 1796; officier instructeur au lycée de Besançon, 1803; adjudant au 86e régiment de ligne, 1805; sous-lieutenant, 1807; lieutenant, 1809; capitaine, 1812; adjudant de place, 1813, successivement employé à Alexandrie, Caen, Cherbourg et Collioure; ✠, 1815; ✠; retraité, 1833.

Ramaux (François-Hyacinthe), de Poligny, 46 ans.

Avait servi au régiment de Vaubécourt.

1er sous-lieutenant à la 4e compagnie du Louvre, 17 octobre 1792; lieutenant au 2e bataillon des Corps francs, 12 mars 1794; passé à la 19e *bis* demi-brigade légère; rayé des contrôles après un an d'absence, 1796.

Andaillon (Auc.-Pierre-Agathe), de Montbrison (Rhône-et-Loire), 19 ans.

Avait servi 12 ans dans les régiments de La Couronne et de Monsieur.

Chirurgien-major dans la 4e compagnie du Louvre, 19 octobre 1792; sans autres renseignements.

Morlot (Charles), de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), 20 ans.

Sergent, 18 octobre 1792; chirurgien de la compagnie; chirurgien élève à l'hôpital militaire de Besançon, 4 janvier 1794, officier de santé de 2e classe au 72e de ligne, 1798; réformé, 1802; retiré à Bourbonne-les-Bains et employé chaque année comme chirurgien requis pendant la saison des eaux.

Sous-officiers, caporaux et chasseurs.

Blanchard (Étienne-Louis), de Paris, 40 ans.

Avait servi 12 ans aux régiments d'Auvergne et de Navarre.

Chasseur à la 4e compagnie du Louvre, octobre 1792; prisonnier de guerre, 1793; sans nouvelles depuis.

Blondelot (Jean), de Gilly-sur-Loire (Saône-et-Loire), 24 ans.

Grenadier à la 53e demi-brigade; mort de blessures à Bruxelles, 18 avril 1798.

Boisseau (Claude), de Fontenay-sous-Bois, 16 ans.

Caporal; retraité de la 53e demi-brigade pour infirmités, 1802.

Boivin (Pierre), de Dreux, 18 ans.

Volontaire au 53e régiment de ligne; blessé, 16 avril 1809; retraité, décembre 1809.

BUISSON (Lazare-André), de Paris, 16 ans.

Chasseur, 24 octobre 1792; sergent à la 53e demi-brigade, 1800; sous-lieutenant, 1809; lieutenant, 1811; blessé à Manheim et à Tarvis; prisonnier de guerre en Russie, 20 décembre 1812.

CHATIGNY (Jean), de Matour (Saône-et-Loire), 19 ans.

Chasseur au 2e bataillon des Corps francs; mort, 23 mai 1795.

CHAUVASSON (Antoine), de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), 20 ans.

Voltigeur au 53e régiment de ligne; disparu en Russie, 1812.

CHAUVIN (Gaspard), de Paris, 18 ans.

Volontaire à la 53e demi-brigade; tué en Helvétie, 25 septembre 1799.

CLÉMENT (Nicolas), de Paris, 20 ans.

Mousse, 1785-1786; soldat au régiment de Lorraine, puis au régiment du Cap, 1789-1792.

Chasseur à la 4e compagnie du Louvre, 21 octobre 1792, passé au 26e cavalerie, 5 février 1793; parti, 1795, et enrôlé au 1er hussards; placé dans les Vétérans, 1799; sergent-major, 1807; sergent dans la garde nationale d'élite de la Haute-Garonne, 1810; licencié, 1814; sous-lieutenant au 1er bataillon d'ouvriers d'administration, 1832; réformé pour infirmités, 1835.

COLLAS (Denis-Charles), d'Argenteuil.

Carabinier au 2e bataillon des Corps francs; noyé, 9 août 1794, en traversant la Moselle pour porter du secours à un détachement du 7e hussards chargé par l'ennemi.

CORNÉLIE (Joseph), du Boulay-Morin (Eure), 34 ans.

Avait servi 8 ans dans le corps des ouvriers provinciaux.

Sergent dans la 4e compagnie du Louvre, 19 octobre 1792; sans autres renseignements; n'est pas passé au 2e bataillon des Corps francs.

COUDRON (Jean-Louis), de Saint-Arnoult (Seine-et-Oise), 20 ans.

Caporal; réformé de la 53e demi-brigade, 1799.

DEHU (Jean-Baptiste), de Paris, 52 ans.

Soldat aux régiments Royal et de Brie, 1764-1775, puis au régiment de Viennois, 1777-1791.

Volontaire dans les hussards de la Liberté, 1792; passé à la 4e compagnie du Louvre, 1793; placé dans les Vétérans, 19 février 1794; prisonnier de guerre des Prussiens, 11 août 1794; rendu, 1795, et rentré dans les Vétérans; sergent, 1801; démissionnaire, 1807; admis aux Invalides, 1810.

DÉLANDES (Jean), de Vanves, 21 ans.

Chasseur, 16 octobre 1792; caporal, 26 octobre 1792; sergent, 1er juillet 1793; sergent-major, 16 novembre 1793; adjudant au 2e bataillon des Corps francs, 1795; sous-lieutenant à la 53e demi-brigade de ligne, 1800; lieutenant, 1806; capitaine, 1810; prisonnier de guerre en Russie, 20 décembre 1812; sans nouvelles depuis.

DENOYÉ (Alexandre), de Paris, 16 ans.

Tambour dans la garde parisienne soldée, 1790; volontaire au 1er bataillon de Paris, 1791.

Chasseur à la 4e compagnie du Louvre, 1792; congédié de la 19e *bis* demi-brigade légère, 1796.

DENIS (Lenfroi), de Saint-Aquilin (Eure), 21 ans.

Chasseur, 16 octobre 1792; caporal, 1er juillet 1793; sergent au 2e bataillon des Corps francs, 1795; adjudant à la 53e demi-brigade de ligne, 1802; sous-lieutenant, 1805; lieutenant, 1809; capitaine, 1811; prisonnier de guerre à la bataille de Krasnoé, 19 novembre 1812.

DENYAUD (Claude), de Saint-Sylvain (Maine-et-Loire), 18 ans.

Caporal à la 53e demi-brigade; prisonnier de guerre, 1er octobre 1799; mort en captivité, 19 avril 1800.

DOUTRELEAUT (Antoine-Étienne), de Paris, 17 ans.

Chasseur, 16 octobre 1792; sergent à la 53e demi-brigade, 1799; passé dans la gendarmerie des Deux-Sèvres, 1800; brigadier dans la Corse, 1804; réformé, 1809; fourrier de Vétérans, 1812; fusilier dans les sous-officiers sédentaires, 1816; caporal, 1819; retraité, 1829.

FERRAND (Jean-Étienne), de Paris, 18 ans.

Sergent-major au 2e bataillon des Corps francs; tué devant Mayence, 30 avril 1795.

FOULON (François), de Paris, *12* ans.

Tambour, 1792; rayé de la 53e demi-brigade, 1800.

GARDET (François), de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), 18 ans.

Grenadier à la 53e demi-brigade; tué, 25 mars 1799.

HAASSE (Jacob), de Cleebourg (Bas-Rhin), 21 ans.

Soldat au 99e régiment d'infanterie, 1788-1792.

Chasseur à la 4e compagnie du Louvre, 12 mai 1793; caporal, 12 juin 1793; sergent, 16 novembre 1793, congédié du 2e bataillon des Corps francs pour la légion de Police, 1795.

JOANNÈS (Augustin-Thomas), de Paris, 20 ans.

Caporal à la 1re demi-brigade légère; mort à Brescia, 11 mai 1801.

LA GARDE (Odo), de Cornay (Ardennes), 22 ans.

Chasseur, 16 octobre 1792; sergent au 2e bataillon des Corps francs, 1794; passé de la 53e demi-brigade dans la gendarmerie, 1800.

LALOUET (Louis-Guillaume), de Paris, 20 ans.

Avait servi 5 ans au régiment de Brie.
Sergent dans la 4e compagnie du Louvre, 16 octobre 1792; sans autres renseignements.

LANESSE (Mathurin), du Château du Loir (Sarthe), 22 ans.

Chasseur, 16 octobre 1792; caporal, 18 août 1793; sergent, 19 novembre 1793; passé à la 53e demi-brigade; à l'hôpital, 7 septembre 1799; sans nouvelles depuis.

LECOQ (Jean-Baptiste-Louis), de Paris, 16 ans.

Chasseur, 24 octobre 1792; caporal, 9 septembre 1793; sergent à la 53e demi-brigade, 1799; brigadier dans la gendarmerie de Rhin-et-Moselle, 1803; maréchal des logis, 1811; passé à la compagnie de la Vendée, 1814; à celle des Deux-Sèvres, 1822; retraité, 1834; décédé, 2 mai 1844.

LE COINTE (René-Alexandre), de Nogent-le-Rotrou, 21 ans.

Sergent; congédié de la 19e *bis* demi-brigade légère, 20 août 1796.

LEFÈVRE (François), de Charolles, 17 ans.

Volontaire à la 53e demi-brigade; mort, 1er juin 1800.

LEMOINE (Jean-René), de Paris, 21 ans.

Caporal; passé au 2e bataillon des Corps francs; mort, date non indiquée.

LOUDOT (François), de Saint-Ythaire (Saône-et-Loire), 22 ans.

Voltigeur au 53e régiment de ligne; blessé à Soave, 29 avril 1809; mort à Vérone, le 20 mai.

MICHAUD (Blaise), de Crosses (Cher), 17 ans.

Chasseur, 16 octobre 1792; caporal au 2e bataillon des Corps francs, 1794; sergent à la 53e demi-brigade, 1799; sous-lieutenant au 2e régiment d'infanterie légère italienne, 1807.

NOËL (André-Louis), de Paris, 39 ans.

Chasseur; blessé; pensionné, 1795, et admis aux Invalides.

NOIRTAT (François), de Brain (Côte-d'Or), 30 ans.

Caporal au 2e bataillon des Corps francs; blessé; pensionné, 1795.

PAGESSE (François), de Toulouse, 18 ans.

Chasseur, 11 novembre 1792; blessé à Limbach et à Kaiserslautern; caporal au 53e régiment de ligne; blessé au passage du Piave, 8 mai 1809; mort à Trévise, le 10.

PAITRE (Étienne).

Tambour; étant au bivouac aux forges de Saint-Imbert, le feu prit à la baraque dans laquelle il dormait, le 7 septembre 1793, et il mourut à Sarrebrück trois jours après des suites de ses brûlures.

RENÉ (Jean-Henri), de Paris, 17 ans.

Chasseur, 8 décembre 1792; sergent à la 53e demi-brigade, 1802; tué à Raab, 14 juin 1809.

ROUSSEAU (Louis), de Paris, 20 ans.

Sergent à la 53e demi-brigade; réformé, 1803, et pensionné.

ROYER (Simon), de Chacrise (Aisne), 22 ans.

Sergent au 2e bataillon des Corps francs; mort à Toul, date non indiquée.

SACARD (Simon-Félix), de Magny-les-Jussey (Haute-Saône), 32 ans.

Avait servi 16 ans au régiment de la Marine.
Sergent dans la 4e compagnie du Louvre, 18 octobre 1792; sans renseignements ultérieurs; n'est pas passé au 2e bataillon des Corps francs.

SALMON (Alphonse), de Pacy (Eure), 21 ans.

Chasseur, 22 octobre 1792; caporal, 1er juillet 1793; sergent, 6 mars 1794; sergent-major à la 53e demi-brigade, 1799; placé aux Vétérans, 1803.

THOMAS (Jean-François), d'Andechy (Somme), 31 ans.

Avait servi 8 ans au régiment de Vexin.
Sergent-major à la 4e compagnie du Louvre, 18 octobre 1792; sans autres renseignements.

VALLÉE (Michel), de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), 20 ans.

Volontaire dans un bataillon d'Eure-et-Loir.
Chasseur à la 4e compagnie du Louvre, 23 octobre 1792; en réquisition, 23 octobre 1793; rentré à la 53e demi-brigade; réformé, 1808.

Lors de la formation du 2e bataillon des Corps francs, 118 prisonniers de guerre furent compris dans l'effectif. Pour égaliser la perte entre les compagnies de fusiliers, ces prisonniers furent répartis par portions à peu près égales dans chacune d'elles.

Des compagnies entrées dans la constitution du nouveau corps, les 3e et 4e compagnies du Louvre seules ont laissé des contrôles, bien incomplets, il est vrai, mais qui ont permis de leur attribuer, en grande partie du moins, leurs prisonniers.

La 1re compagnie du Louvre, la 1re de l'Observatoire, la 2e des Sans-Culottes n'ont laissé aucuns documents. Le registre matricule du 2e bataillon des Corps francs ne relate que très exceptionnellement le lieu de la prise; il n'indique pas le corps antérieur; il ne donne que fort rarement les prénoms.

Il a semblé cependant utile de reproduire cette liste en tout état de cause, car ces prisonniers étaient des Chasseurs volontaires nationaux parisiens.

Vaux,
Bedel,
Larchet,
Dehaye,
Corbay,
Brochus,
Unis,
Fromin,
Rollet,
Bonnaire,
Tancret,
Hébert,
Baux,
Livet (Jean),
Robert (Pierre),
Bouillion (Étienne),
Fenalion (Antoine),
Rousseau (Jean),
Montfaucon (François),
David (Michel),
Raujeard (Florent),
Moricot.
Burte.
Dupuis.
Brouillart.
Biffe.
Mahieu.
Vincent.
Balu.
Percheron.
Bourderon.
Lessein.
Cottaque.
Thubout.
Jullien (mort à Pesth, 11 octobre 1794).
Mettet.
Masset.
Thévenin.
Courtebray.
Dubaux.
Vincent (autre).
Gromard.
Ribéron.
Pichard.
Délandes.
Lelièves (Michel).
Sazeront.
Ladoux.
Hypolite.
Hausard, aîné.
Hausard, le jeune.
Badouraux.
Clette.
Deschamps.
Foret.
Saulmier.
Denisot.

Tallard.
Delaunay.
Suffran.
Luant.
Lorique.
Paradon.
Pillot.
Jindu.
Fourrier.
Carré.
Létang.
Pacot.
Bonnet.
Ponpanan.
Fayard.
Campna.
Bietry.
Rossignol.
Fontaine.
Chassant.
Faucon.
Tiberon.
Pichard.
Bougrele.
Senange.
Mausiot.
Himbert.
Guichard.
Chiquat, l'aîné.
Ardouan, l'aîné.
Ardouan, jeune.
Chiquat, jeune.
Gagé.
Dulut.
Darbois.

COMPAGNIE FRANCHE DE L'ORATOIRE
DITE DE L'ÉGALITÉ
(4 SEPTEMBRE 1792 — 5 SEPTEMBRE 1793)

HISTORIQUE DU CORPS.

Compagnie levée dans la section de l'Oratoire et dont le promoteur fut A.-P. Merle, qui s'inscrivit le premier le 15 août 1792. Merle recueillit de suite d'autres engagements.

Le 2 septembre, l'Assemblée législative recevait le serment et renvoyait au Pouvoir exécutif « pour l'organisation et l'équipement d'une nouvelle compagnie franche de volontaires nationaux de la section de l'Oratoire[1] »; le 4, les officiers et les sous-officiers étaient élus.

L'ordre de départ, pour le 22 septembre à destination de Valenciennes, était donné le 20 par le Ministre de la Guerre, qui, en avisant les autorités locales, annonçait que la compagnie, de 150 hommes, arriverait habillée et équipée, et estimait qu'elle pourrait être conservée à Valenciennes[2].

La veille du départ, le 21 septembre, à la fin de la séance, les Chasseurs de l'Égalité défilaient devant la Convention et prêtaient à nouveau serment[3] :

Une compagnie franche a défilé devant la Convention, a prêté le serment et a offert une journée de sa paye, montant à 225 livres, pour les veuves et orphelins des héros de l'Égalité. (*Applaudissements.*)

« Généreux citoyens, a répondu le président, tandis que vous défendrez la Liberté et l'Égalité par la force des armes, nous les maintiendrons ici par la force des lois. Citoyens, la royauté est abolie. »

Vive la Nation ! se sont écriés tous les chasseurs. Ils ont mis leurs casques

1. Tuetey, *Répertoire*..., t. IV, p. 196, n° 1545.
2. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale, cahier de signatures du Ministre, septembre 1792.
3. *Journal des Débats*, Convention nationale, n° 1, p. 9.

au bout de leurs fusils. Ils ont élevé cet emblème et tous ont crié : *Vive la Liberté!* « Chasseurs, a dit leur commandant, *pas de route !* » Et les chasseurs sont partis pour l'armée.

De Valenciennes, où la compagnie arriva le 29 septembre, elle fut envoyée sous Lille, assiégée alors ; elle livra son premier combat à Lapanpon le 6 octobre ; elle rencontra encore les Autrichiens à Flers le 26 ; puis elle fit partie de l'expédition de la Belgique.

Un ordre du 9 novembre 1792 prescrivit aux Chasseurs de l'Égalité et à ceux de l'Observatoire de partir de leurs cantonnements pour se rendre à l'avant-garde du corps de l'armée du Nord (La Bourdonnaye) réuni sous Tournay. Cette avant-garde aux ordres du général La Marlière se porta sur Audenarde, Gand, Termonde et Anvers.

Au mois de janvier 1793, la compagnie de l'Égalité, toujours à la division La Marlière, vient camper en avant de Ruremonde. Elle y est encore le 1er mars.

Le désastre d'Aldenhoven et la levée du siège de Maëstricht rendit inévitable le retour en arrière. La Marlière abandonna donc Ruremonde après un petit combat ; le 4 mars, au cours de la retraite qui suivit, la compagnie, vu son effectif (116 hommes), subit des pertes importantes.

La division La Marlière est cantonnée à Herenthals au 9 mars, et, lorsque les troupes de l'expédition de Hollande reçoivent l'ordre de s'arrêter et de se replier, 13 mars, elle est à Lieres. Elle suit le mouvement de retraite. Les Chasseurs de l'Égalité sont à Berkem au 23 mars, le lendemain à Anvers, le 27 mars à Saint-Nicolas, dans la Flandre autrichienne, et reviennent enfin sous Lille.

Le 18 avril, la compagnie concourt à la reprise de Roubaix et de Lannoy ; elle avait reçu des recrues en février et mars ; elle en reçoit encore en avril ; elle est à Bailleul au 25 avril ; elle l'occupe tout le mois de mai, et passe enfin au camp de Gravrelle.

Elle combat ainsi le 10 août à L'Abeele, est cantonnée à Godewaersvelde le 30 août, et le 5 septembre 1793, le jour même du combat d'Arnêke, elle était réunie à d'autres compagnies franches pour constituer le bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel.

Tués, blessés et prisonniers.

6 octobre 1792. — Lapanpon.

Rousseau, sous-lieutenant, coup de feu au poignet droit et quatre autres blessures.

26 octobre 1792. — Flers.

Blancheron (Auguste-Jean), chasseur, coup de feu au bras gauche.

13 novembre 1792. — Termonde.

Lauvray (Jean-Baptiste), chasseur, coup de feu à l'épaule gauche.

4 mars 1793. — Retraite de Wlodrops.

Lecoq (Philippe), chasseur, tué.
Guénot (Jean-Antoine), chasseur, coup de sabre à la cuisse, et prisonnier.
Copin (Jean-Henry), chasseur, prisonnier.
Lefebre (François), chasseur, prisonnier.
Boutillier (Étienne), chasseur, tué ou prisonnier.
Rousseau (François), caporal, tué ou prisonnier.
Lefebvre (Louis-Simon-Victor), tué ou prisonnier.
Cantrel (Guillaume), chasseur, coup de feu à la cuisse droite.

18 avril 1793.

Canche (François), caporal blessé.
Guitton.
Morel (Pierre), chasseur.
Gerbier (Seriac).
Gandon (Jean-Baptiste).
Sarlemont (Jacques-Félix).
Fauseur.
Sthal.
Mayer.
Spilman.
Magillis.
Lambert.
Carnasce.
Cramser.
Scagne.
Degand.
Kistal.
Marion.
Vitton.
Constant.
Chanteau.
Galodée.
Béguin.
Lucas.
Barrette.
Blancheron.
Marciot.
Pochet (Louis-Étienne), tambour.
Vandael, chasseur, prisonnier.

10 août 1793. — L'Abeele.

Chouller (J.-B.), lieutenant, tué.
Darcq (Julien-François), chasseur, tué.
Ingler, sergent, prisonnier.
Gandon (Jean-Baptiste), chasseur, prisonnier.

ÉTATS DE SERVICES

Officiers.

LAUVRAY (Jean-Baptiste), d'Orvilliers (Seine-et-Oise), 37 ans.

Soldat, caporal et sergent au régiment de Brie, 1775-1791 ; lieutenant et adjudant-major dans la garde nationale parisienne, section des Tuileries.

Capitaine commandant la compagnie des Chasseurs francs de l'Égalité, 4 septembre 1792 ; capitaine de carabiniers dans les Chasseurs du Mont-Cassel, 5 septembre 1793 ; chef du bataillon, 22 décembre 1793 ; passé à la 14e demi-brigade légère, puis à la 1re ; blessé à Menin ; retraité, 1800.

MERLE (Pierre-Antoine), de Paris, 32 ans.

Soldat au régiment Royal-Roussillon, 1778-1786.

Capitaine en second de la compagnie de l'Égalité, 4 septembre 1792 : passé au bataillon du Mont-Cassel, 5 septembre 1793 ; condamné le 13 mai 1794 ; jugement annulé par la Convention Nationale, 1er avril 1795 ; renvoyé à son poste ; passé à la 14e demi-brigade légère, puis à la 1re ; blessé à Pondichéry et à Menin ; retraité, 1805, mort, 3 avril 1828.

ROUSSEAU (Jean-Antoine), de Nantouillet (Seine-et-Marne), 27 ans.

Sous-lieutenant, 4 septembre 1792 ; capitaine en second, 16 février 1793 ; passé au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, 5 septembre 1793 puis, à la 14e demi-brigade légère ; commandant du fort du Taureau, 1795 ; réformé, 1796 ; rétabli dans son commandement, 1798 ; en non-activité, 1816 ; retraité, 1820. Était en 1830 chef du bataillon de la garde nationale de Morlaix.

CHOUELLER (Jean-Baptiste), de Paris, 26 ans.

Soldat au régiment des gardes suisses, 1784-1792.

Sergent dans la compagnie des Chasseurs de l'Égalité, 4 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 21 octobre 1792 ; lieutenant, 16 mars 1793 ; tué à l'affaire de L'Abeele le 10 août 1793.

CHOUELLER (Louis-Marie), de Paris, 23 ans.

Soldat au régiment de La Couronne, puis au régiment des gardes suisses, 1785-1791.

Chasseur dans la compagnie de l'Égalité, 4 septembre 1792 ; caporal, 8 octobre 1792 ; sergent, 21 octobre 1792 ; sous-lieutenant, 16 février 1793 ; lieutenant, 12 août 1793 ; passé au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel ; capitaine à la 14e demi-brigade légère, 1794 ; retraité du 1er léger pour infirmités, avril 1808 ; lieutenant à la compagnie départementale du Doubs,

octobre 1808 ; capitaine adjudant de place, 1809, successivement employé à Bouillon, Willemstadt, Anvers, Strasbourg et Schlestadt ; retraité à nouveau, 1820 ; décédé, 24 octobre 1821.

COLLET (Jacob-Joseph), de Rouen, 41 ans.

Soldat au régiment de Bresse, 1776-1788 ; caporal au 2e bataillon du Finistère, 24 octobre 1792 ; congédié 26 février 1793.

Sergent-major dans la compagnie de l'Égalité, 1er août 1793 ; sous-lieutenant, 11 août 1793 ; quartier-maître du bataillon du Mont-Cassel, 5 septembre 1793 ; lieutenant, 2 janvier 1794 ; capitaine, 27 février 1794, adjoint à la 14e demi-brigade légère ; démissionnaire de ses fonctions de quartier-maître, 19 juillet 1795 ; rétrogradé lieutenant par ordre du commissaire des guerres Pety, 23 septembre 1795 ; capitaine au 2e bataillon auxiliaire de la Seine-Inférieure, 1799 ; passé à la 4e demi-brigade légère, 1800 ; blessé à Mulheim ; retraité, 1803 ; admis aux Invalides, 1805.

FRAMBOURG (Louis-Antoine), de Lizy (Seine-et-Marne), 25 ans.

Enrôlé à Meaux pour l'armée de La Marlière, 25 février 1793 ; sous-lieutenant à la compagnie de l'Égalité, 15 mars 1793 ; lieutenant au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, 5 septembre 1793 ; adjudant-major, 2 avril 1794 ; passé à la 14e demi-brigade légère, puis à la 1re ; démissionnaire, 1800.

HERGOT (Philippe-François-Joseph), de Mons, 27 ans.

Sergent-major dans un corps belge, 1789 ; adjudant-major, 1790 ; lieutenant à la compagnie de l'Égalité, 4 septembre 1792 ; capitaine au 2e bataillon de Chasseurs de Gand, 20 octobre 1792 ; blessé le 1er mai 1793 ; pensionné, 1794 ; nommé par la Convention nationale capitaine au 68e régiment d'infanterie, mai 1795 ; ses infirmités l'ont contraint de reprendre sa retraite ; commandant provisoire des places de Grammont et Ninove, novembre 1795 ; réformé, 1797 ; commandant le dépôt de réquisitionnaires de Gand, 1798 ; capitaine de la compagnie franche n° 5, organisée à Rochefort, 1799 ; retraité, 1800.

PERRON D'ARC (Jean-Nicolas), d'Arc (Haute-Saône), 24 ans.

Soldat au régiment de Bourbon, 1786 ; sous-lieutenant au 14e bataillon d'infanterie légère, 1791.

1er sous-lieutenant de la compagnie de l'Égalité, 4 septembre 1792 ; a quitté pour raisons de santé, 11 mars 1793 ; rentré à Paris et employé près le Ministre de la Guerre ; adjoint aux adjudants généraux, 13 février 1794 ; aide de camp du général en chef Jourdan, 12 mars 1794 ; retiré pour cause de santé, juillet 1794 ; remis en activité comme capitaine adjoint aux états-majors, 1796 ; successivement employé à l'armée d'Italie, en Corse, à l'armée d'Orient, dans les 17e, 4e et 27e divisions militaires, au cantonnement de Saintes et à l'armée de Naples ; passé au service de Naples, 1807 ; aide de camp du maréchal Pérignon, 1809 ; rentré au service de la France et employé à la Grande Armée, 1812 ; chef de bataillon au 17e régiment de ligne, 1813 ; O ✱ ;

mis en demi-solde, 1814; lieutenant de roi au château d'Angers et ✠, 1816; s'est distingué à Fleurus, à Peschiera et à la bataille des Pyramides; retraité, 1819.

Tros (Jean-François), de Paris, 20 ans.

Chasseur, 23 septembre 1792; officier de santé en second de la compagnie; chirurgien-major au 5e bataillon de la Somme, 5 juin 1793; prisonnier de guerre à Hondschoote; chirurgien de 2e classe à la 84e demi-brigade de ligne à sa rentrée de captivité, 1795; chirurgien de 1re classe au corps de la Gironde, 1801; réformé, 1802; chirurgien de 3e classe à l'hôpital de Bruges, 1803; aide-major au 28e régiment d'infanterie légère, 1804; chirurgien-major dans les troupes du grand-duché de Varsovie, 1812; sans renseignements ultérieurs.

Sous-officiers, caporaux et chasseurs.

Bénier (Julien), de Saint-Martin (Calvados), 22 ans.

Chasseur au bataillon du Mont-Cassel; tué à l'affaire de Nieuport, 11 juillet 1794.

Blancheron (Auguste-Jean), de Paris, 21 ans.

Chasseur; blessé à Flers; réformé, 28 septembre 1793; pensionné, 1800; mort, 21 janvier 1806.

Bonhomme (Claude-Antoine), de Trilbardou (Seine-et-Marne), 19 ans.

Sergent-major de carabiniers à la 1re demi-brigade légère; congédié, 1802.

Cabibelle (François), de Vic-Dessos (Ariège), 31 ans.

Fourrier au bataillon du Mont-Cassel; passé sergent au bataillon du Mont des Chats, 1794, à la 1re légion des Francs, 1796, puis à la 24e demi-brigade légère; embarqué pour l'Irlande, 5 décembre 1796, sur la *Justine*, qui a péri en mer.

Canche (François-Paul-Pierre), de Rennes, 26 ans.

Mousse et pilotin dans la marine, 1779-1783; fait prisonnier par les Anglais en 1780 et en 1781.

Chasseur dans la compagnie de l'Égalité, le 4, et caporal, le 23 septembre 1792; sergent au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, 5 septembre 1793; adjudant sous-officier, 6 mars 1794; sous-lieutenant et lieutenant, 14 juin 1794; rétrogradé sous-lieutenant, 22 juillet 1795; lieutenant à la 1re demi-brigade légère, 1800; prisonnier de guerre, 4 juillet 1806; rentré, 1814; blessé à Bellinzona et à Maïda; retraité, 1816.

Cantrel (Guillaume), d'Arnouville, (Seine-et-Oise), 19 ans.

Chasseur, 4 septembre 1792; caporal au bataillon du Mont-Cassel, 1793;

sergent au bataillon du Mont des Chats, 1794; passé à la 1re légion des Francs, 1796; sergent-major à la 14e demi-brigade légère, 1797; vaguemestre, 1800; adjudant, 1802; sous-lieutenant, 1803; passé dans les grenadiers de la garde royale napolitaine, 1806; lieutenant et chevalier de l'ordre des Deux-Siciles, 1808; capitaine, 1811; démissionnaire du service de Naples et placé dans les grenadiers de la garde impériale, janvier 1814; passé au 36e régiment de ligne, août 1814; à la légion départementale du Jura, 1816; ✠ 1817; au 7e léger, 1820; retraité, 1824.

CARTIER (Claude), de La Hutte (Sarthe), 20 ans.

Chasseur; tué à Hondschoote, 8 septembre 1793.

CHABOT (Nicolas), de Paris, 26 ans.

Chasseur, 4 septembre 1792; caporal, 15 octobre 1793; sergent au bataillon du Mont-Cassel, 1794; sous-lieutenant à la 1re demi-brigade légère, 1800; démissionnaire, 1802.

CHOUELLER (Jean-Baptiste-Marie), de Paris, 19 ans.

Soldat au régiment du Roi, puis dans les gardes suisses, 1789-1792.

Sergent dans la compagnie de l'Égalité, 4 septembre 1792; sous-lieutenant au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, 21 septembre 1793; condamné le 13 mai 1794; jugement annulé par la Convention nationale, 1er avril 1795; renvoyé à son poste; lieutenant à la 1re demi-brigade légère, 1800; capitaine, 1808; retraité, 1810.

CLÉMENT (Paul-Simon), de Paris, 21 ans.

Soldat au régiment du Maréchal de Turenne, 1787-1791.

Sergent à la compagnie de l'Égalité, 4 septembre 1792; sans autres renseignements; n'est pas passé au bataillon du Mont-Cassel.

CONSEIL (François), de Douai, 16 ans.

Chasseur; sans nouvelles depuis le 25 janvier 1794; rayé des contrôles du bataillon du Mont-Cassel, 31 janvier 1795.

CONSEIL (François-Joseph), de Douai, 18 ans.

Chasseur; réformé de la 1re demi-brigade légère, 1800.

CONSEIL (Louis), de Douai, 24 ans.

Sergent à la 1re demi-brigade légère; blessé à Menin et à Stokach; mort à Sigliano, 29 août 1806.

NOTA. — L'un des trois frères Conseil est le « brave volontaire de Paris » signalé par Dampierre dans son rapport sur Jemmapes (voir t. Ier, p. 179) comme ayant pris des armes à un officier de hussards autrichiens et les lui ayant offertes.

CORRET (Jean), d'Hazebrouck, 16 ans.

Tambour; réformé du bataillon du Mont-Cassel, 22 décembre 1793.

CRÉNON (Charles-Louis), de Paris, 21 ans.

Carabinier au bataillon du Mont-Cassel; à l'hôpital, 13 septembre 1794; sans nouvelles depuis.

DARCQ (Julien-François), de Paris, 21 ans.

Chasseur; tué à l'affaire de L'Abeele, 10 août 1793.

DÉCOT (Hilaire), de Thonnance-les-Joinville (Haute-Marne), 25 ans.

Carabinier à la 1re demi-brigade légère; mort en détachement, 3 juillet 1798.

DEMANGE (Hyacinthe), de Ménars (Loir-et-Cher), 20 ans.

Chasseur, 4 septembre 1792; armurier du bataillon du Mont-Cassel, 5 septembre 1793, puis des 14e et 1re demi-brigades légères; sergent au 1er léger, février 1812; sous-lieutenant, juillet 1812; lieutenant au 141e régiment d'infanterie, avril 1813; tué à Lutzen, 2 mai 1813.

DEMANGE (Laurent-Armand), cadet, de Ménars (Loir-et-Cher), 18 ans.

Chasseur, 4 septembre 1792; fourrier, 18 avril 1793; passé au bataillon du Mont-Cassel; à l'hôpital, 13 août 1794; sans nouvelles depuis.

FESSARD (François), de Troyes, 22 ans.

Caporal au bataillon du Mont-Cassel; mort à Dewinter, mars 1794.

GERBIER (Seriac), de Grièges (Ain), 41 ans.

Sergent au bataillon du Mont-Cassel; mort, 12 septembre 1794.

GRAIN (Nicolas), de Villeneuve-Saint-Georges, *13 ans 1/2*.

Tambour; congédié du bataillon du Mont-Cassel pour infirmités, janvier 1794.

GUÉNIFEY (Claude-Jean-Baptiste), de Paris, 23 ans.

Chasseur; congédié de la 1re demi-brigade légère, 1798.

HARDIS (Jean Baptiste), de Paris, 21 ans.

Chasseur à la 1re demi-brigade légère; rayé pour absence depuis plusieurs années, 1802.

HAUTIN (Ferdinand), de Chantilly, 16 ans.

Sergent-major à la 14e demi-brigade légère; congédié par le Ministre, 1796.

HOSTIL (Philippe-Jacques), d'Estaires (Nord), 21 ans.

Chasseur au bataillon du Mont-Cassel; tué ou prisonnier à Poperinghe, 7 septembre 1793.

INGLER (Georges-Adam), de Metz, 22 ans.

Soldat au régiment Royal-Comtois, 1771-1790.

Caporal à la compagnie de l'Égalité, 4 septembre 1792; sergent, 16 février 1793; prisonnier de guerre, 10 août 1793; rentré de captivité au bataillon du Mont-Cassel, 30 décembre 1794; sergent-major, 13 février 1795; chef de musique à la 1re demi-brigade légère, 1796; mort, 20 avril 1798.

JOANNES (Jean-Baptiste-Marie), de Paris, 36 ans.

Soldat au régiment de Rouergue, 1783-1792.

Caporal à la compagnie de l'Égalité, 4 septembre 1792; sergent, 1er août 1793; sergent-major au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, 5 septembre 1793; adjudant, 22 octobre 1793; sous-lieutenant, 21 novembre 1793; lieutenant et capitaine, 14 juin 1794; rétrogradé sous-lieutenant par suite de la rentrée des officiers condamnés et dont le jugement était annulé, 28 juillet 1795; lieutenant à la 1re demi-brigade légère, 1798; démissionnaire, 1805.

JORÉ (Antoine), de Lierval (Aisne), 20 ans.

Fourrier au bataillon du Mont-Cassel; blessé grièvement au siège d'Ypres, 2 juin 1794; sans nouvelles depuis.

JOVIN (Michel-Denis), de Paris, 19 ans.

Chasseur; rayé de la 1re demi-brigade légère, 1801.

LA BARTE (Joseph), de Lectoure, 18 ans.

Sergent-major au bataillon du Mont-Cassel; adjudant à la 1re demi-brigade légère; prisonnier de guerre, 28 mai 1800.

LA FEUILLE (Louis), de Ménars-le-Château (Loir-et-Cher), 19 ans.

Carabinier au bataillon du Mont-Cassel; blessé sous Ypres, juin 1794; sans nouvelles depuis.

LARMOISE (François), de Paris, 20 ans.

Chasseur; à l'hôpital, juin 1793; sans nouvelles depuis.

LAUVRAY (Jean-Baptiste), de Saint-Pair du Mont (Calvados), 27 ans.

Chasseur; blessé à Termonde; congédié, 29 janvier 1793; pensionné, 1799.

LEFEBVRE (René-Philippe), de Paris, 19 ans.

Chasseur, 4 septembre 1792; caporal, 21 octobre 1792; fourrier, 29 décembre 1792; sergent-major au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, 5 septembre

1793 ; adjudant, 29 juin 1794 ; sous-lieutenant, 7 novembre 1794 ; redevenu sous-officier par suite de la rentrée des officiers condamnés dont le jugement fut annulé, et rentré dans ses foyers, 1795.

Le Rouge (Michel), de Sedan, 23 ans.

Chasseur, le 4, et caporal, le 27 septembre 1792 ; sergent au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, 5 septembre 1793 ; sous-lieutenant, 14 juin 1794 ; mort à Ypres, septembre 1794.

Lœuillet (Jacques-Pierre), de Meudon, 29 ans.

Chasseur, 20 février 1793 ; caporal au bataillon du Mont-Cassel, 5 septembre 1793 ; sergent, 19 février 1794 ; sous-lieutenant, 12 juin 1794 ; lieutenant de carabiniers, 19 octobre 1794 ; avait été blessé à l'affaire de Menin, 30 mai 1794 ; sans nouvelles depuis.

Maillard (François), de Paris, 23 ans.

Caporal, 4 septembre 1792 ; sergent-major, 20 octobre 1792 ; lieutenant dans les Chasseurs de Poly, 1er juin 1793.

Marais (Jacques-Louis), de Paris, 20 ans.

Fourrier, 4 septembre 1792 ; sergent, 10 janvier 1793 ; passé au bataillon du Mont-Cassel ; sans renseignements ultérieurs.

Marautier (Jean-Baptiste), d'Orcières (Hautes-Alpes), 26 ans.

Chasseur ; disparu à la bataille d'Hondschoote, 8 septembre 1793.

Mariage (Jacques), de Paris, 22 ans.

Caporal au bataillon du Mont-Cassel ; à l'hôpital, 19 septembre 1794 ; sans nouvelles depuis.

Martin (Henry), de La Neuville-à-Maire (Ardennes), 24 ans.

Chasseur, le 4, et fourrier, le 17 septembre 1792 ; sergent-major au bataillon du Mont-Cassel, 1794 ; adjudant, à la 1re demi-brigade légère, 1799 ; sous-lieutenant, 1800 ; décédé, 14 septembre 1804.

Masson (Nicolas), de Paris, 23 ans.

Chasseur ; sergent au bataillon du Mont-Cassel, 1794 ; sergent-major à la 1re demi-brigade légère, 1797 ; sous-lieutenant, 1803 ; tué à Sainte-Euphémie, 4 juillet 1806.

Millet (Jean-Claude), de la province de Genève, 36 ans.

Chasseur, 4 septembre 1792 ; caporal 10 octobre 1792 ; sergent, 1er août 1793 ; sans nouvelles depuis septembre 1793.

MORIN (André), de Noyon, 16 ans.

Tambour de carabiniers au bataillon du Mont-Cassel ; tué à l'affaire d'Ypres, 2 juin 1794.

POULAIN (Pierre-Nicolas), de Mortery (Seine-et-Marne), 24 ans.

Chasseur, 4 septembre 1792 ; caporal, 6 octobre 1792 ; sergent au bataillon du Mont-Cassel, 27 janvier 1794 ; sous-lieutenant, 8 juin 1794 ; lieutenant à la 1re demi-brigade légère, 1801 ; capitaine, 1806 ; retraité, 1812.

PRÉVOST (François), de Péronne, 18 ans.

Caporal, 4 septembre 1792 ; sergent au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, 5 septembre 1793 ; adjudant, 14 juin 1794 ; sous-lieutenant, 29 mai 1794 ; lieutenant, 11 novembre 1794 ; rétrogradé adjudant par la rentrée des officiers condamnés dont le jugement fut annulé, 1795 ; sans renseignements ultérieurs.

RAQUIN (Charles), de Châtel-Censoir (Yonne), 21 ans.

Chasseur, 4 septembre 1792 ; fourrier, 18 avril 1793 ; sergent au bataillon du Mont-Cassel, 1794 ; congédié de la 1re demi-brigade légère, 1802.

RIVIÈRE (Jacques), de Putanges (Orne), 16 ans.

Carabinier à la 1re demi-brigade légère ; blessé, 30 mai 1799 ; mort à Belfort, le 12 juin.

TILLET (Pierre-Augustin), de La Lucerne d'Outremer (Manche), 19 ans.

Chasseur, 4 septembre 1792 ; fourrier au bataillon du Mont-Cassel, 15 septembre 1793 ; sergent-major, 1794 ; adjudant à la 1re demi-brigade légère et blessé, 1800 ; sous-lieutenant, 1801 ; lieutenant, 1806 ; adjudant-major, 1808 ; rang de capitaine, 1809 ; tué à Bautzen, 20 mai 1813.

TRÉMOIS (François), de Beuzeville (Eure), 20 ans.

Sergent à la 1re demi-brigade légère ; mort de blessures, 29 mai 1799.

TROUARD (Charles-Emmanuel), de Paris, 24 ans.

Sergent, 4 septembre 1792 ; sous-lieutenant au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, 5 septembre 1793 ; blessé à Menin, 30 avril 1794 ; mort à Lille, le 10 mai.

2E COMPAGNIE
DE LA SECTION DU PANTHÉON FRANÇAIS

(6 SEPTEMBRE 1792 — MAI 1793)

HISTORIQUE DU CORPS.

Le lundi 30 juillet 1792, à l'ouverture de la séance de l'Assemblée législative, après des citoyens de Strasbourg, se présentaient, avec la permission de l'Assemblée, des étudiants du collège Louis-le-Grand[1].

Ils annoncent que leur cours de philosophie est achevé. Ils demandent à conserver sur la frontière une bourse qu'ils conserveraient à Paris et à jouir, en combattant pour tous, d'un droit dont ils jouiraient en travaillant pour eux seuls. M. le Président loue leur patriotisme. Ils sont admis aux honneurs de la séance, et leur pétition est renvoyée au Comité d'Instruction publique pour en faire son rapport dans la séance du soir.

Le rapport fut bien présenté dans la séance du soir, et le décret proposé fut adopté :

L'Assemblée nationale, après avoir entendu la pétition de plusieurs étudiants du collège Louis-le-Grand, qui représentent que leur cours de philosophie est achevé, qu'ils ont le droit de conserver encore pendant trois ans les bourses dont ils jouissent, et qui demandent à aller servir sur les frontières en conservant ce même droit, vu qu'ils ne doivent pas, en combattant pour tous, perdre un avantage dont ils jouiraient en travaillant pour eux seuls ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Patrie que, dans le moment où elle est en danger, le plus grand nombre de citoyens zélés puisse voler à sa défense, après avoir entendu le rapport de son Comité d'Instruction publique, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète que les sieurs

1. *Procès-verbal*, t. XI, p. 204.

Charpentier, Creusot, Courtois, Vinot [1], Monvoisin [2], Loynes, Coisy, Maugras [3], Leflamand, Rosen, Lamare, étudiants au collège de Louis-le-Grand, et tous ceux qui, se trouvant dans le même cas, voudront imiter leur généreux exemple, conserveront leur bourse en allant servir sur les frontières pour tout le temps pendant lequel ils en auraient joui, s'ils eussent préféré de rester à Paris.

L'organisation de la compagnie commença sur la section du Panthéon français ; elle fut terminée le 6 septembre.

La compagnie ainsi formée fut la 2e de la section, et fut presque entièrement composée d'élèves du collège Louis-le-Grand.

M. Champagne, principal du Collège, et Gautier, capitaine de la compagnie, la présentèrent à l'Assemblée nationale le 17 septembre [4] :

Législateurs, la seconde compagnie de la section du Panthéon Français vient vous offrir son dévouement, son courage et sa ferme résolution de périr ou de détruire les tyrans.

Ces jeunes guerriers sont pour la plupart élèves du Collège de l'Égalité, ci-devant Louis-le-Grand. Nourris par la Patrie comme boursiers, ils lui rendent ce qu'ils lui doivent en volant pour la défendre. Cinquante d'entre eux sont déjà en présence de l'ennemi : cinquante autres brûlent de les suivre, pour partager leurs périls et l'avantage de verser leur sang pour la Liberté et l'Égalité.

Depuis que le cri du danger de la Patrie a pénétré dans nos paisibles retraites, aussitôt elles sont devenues un camp, et les exercices des Muses ont été entremêlés avec ceux de Mars.

Ne craignez point, Législateurs, de voir cette brillante jeunesse passer subitement du Collège en présence de l'ennemi. Leur ardeur pour se former sans relâche aux exercices militaires est un garant sûr de leurs succès. J'ose vous répondre de leur docilité à entendre la voix des généraux qui les mèneront à la victoire ; car moi, leur principal, et j'ose dire leur ami, jamais je n'ai été plus écouté, avec plus de zèle, que depuis qu'ils ont les armes à la main.

Les âmes neuves de ces jeunes guerriers embrasées de l'amour de la Patrie, brûlent de jurer devant vous de maintenir la Liberté et l'Égalité. Permettez,

1. VINOT (Gilbert-Julien), de Soissons, né en 1772. Enrôlé au 1er bataillon des Fédérés, 30 juillet 1792 ; sous-lieutenant au 26e de cavalerie 1793 ; lieutenant au 22e chasseurs à cheval, 1799 ; capitaine, 1800 ; chef d'escadron, 1806 ; colonel du 2e hussards, 1809 ; baron de l'Empire, 1810 ; C✵, 1811 ; général de brigade, 1813 ; en non-activité, 1815 ; disponible 1818 ; retraité, 1825 ; commandant le département de l'Aude, 1830, puis celui des Pyrénées-Orientales, 1831 ; blessé à Gigès, Hof, Medina del Rio Secco et Vitoria ; GO✵ et retraité, 1834 ; décédé, 6 juin 1838.

2. Voir ci-après au 1er bataillon de Grenadiers de Paris.

3. Parti sous-lieutenant de la 2e compagnie du Panthéon français.

4. *Archives nationales*, C 167, I, 413.

avant que je me sépare d'eux, que je le jure à leur tête, et soyez sûrs qu'eux et moi nous serons à jamais fidèles à notre serment.

16 septembre, an Ier de l'Égalité et de la Liberté.

Champagne, *principal du Collège de l'Égalité, ci-devant Louis-le-Grand.*

Gautier, *capitaine.*

L'ordre de départ ne se fit pas attendre. Il était donné le 21 par le Ministre de la Guerre [1]. La compagnie, qui était casernée au collège de l'Égalité, dut se mettre en route le 22 pour gagner Reims le 27.

A son arrivée, elle fut attachée au 10e bataillon de Chasseurs, ci-devant du Gévaudan.

Avec le bataillon, la compagnie sert à l'avant-garde de l'armée de la Belgique : elle prend part aux diverses batailles, notamment à celle de Jemmapes et à la prise de Bruxelles; puis elle est mise en garnison à Liège. Elle y est déjà au 30 novembre 1792.

Le 1er mars 1793, la compagnie fait partie des troupes assaillies et mises en déroute par les Autrichiens à Aldenhoven. Le lieutenant *Caillieux* est parmi les prisonniers.

Les débris suivent la retraite de l'armée et après la trahison de Dumouriez sont envoyés sous Valenciennes; ils se trouvent ainsi à l'affaire du 1er mai au bois de Bonne-Espérance. Le capitaine *Gautier* est blessé [2] et mis hors d'état de servir ; les derniers volontaires subsistant de la compagnie sont répartis dans différents corps.

ÉTATS DE SERVICES

Officiers.

Gautier (Jean-Antoine), de Paris, 29 ans.

Soldat au régiment de Neustrie, 1786-1789.

Capitaine de la 2e compagnie du Panthéon français, 6 septembre 1792, attachée au 10e bataillon de Chasseurs; blessé sous Valenciennes, 1er mai 1793;

1. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale, cahier de signatures du Ministre, septembre 1792.

2. Il eut la main gauche emportée et la hanche du même côté fracturée par un boulet.

pensionné, 1794; capitaine au 1er bataillon auxiliaire du Cher, 1799; retraité du 50e régiment de ligne, 1804.

COURVERY (Jean-François), fils.

Lieutenant. — Présent à Liège au 30 novembre 1792; sans autres renseignements.

BARDIN.

1er sous-lieutenant. — Sans autres renseignements.

CAILLIEUX (Antoine), de Paris, 25 ans.

Sous-lieutenant; prisonnier de guerre à Aldenhoven, 1er mars 1793; rentré, 27 décembre 1795; démissionnaire, 3 mars 1796.

MAUGRAS (Pierre-Xavier), de Jussey (Haute-Saône), 20 ans, étudiant en droit.

Sous-lieutenant à la 2e compagnie du Panthéon français, 6 septembre 1792; lieutenant en 2e dans l'infanterie légère de la Légion germanique, 7 novembre 1792; avisé de cette nomination à Bruxelles, le 18; lieutenant en premier; capitaine au 22e régiment d'infanterie légère, 12 août 1793; adjoint du génie, novembre 1793; sans renseignements postérieurs.

Sous-officiers, caporaux et chasseurs.

La compagnie n'a pas laissé de contrôles; elle ne figure pas sur celui du 10e bataillon de Chasseurs, et les documents de ce bataillon ne font aucune allusion à la compagnie franche qui y fut attachée.

D'un autre côté, *les Archives nationales* possèdent un dossier : *Institut des Boursiers du collège Égalité* [1], mais il ne contient de pièces qu'à dater de l'an III. Le dépouillement de ce dossier a permis de recueillir seulement deux noms en dehors de ceux que le hasard des recherches aux Archives de la guerre avait fait découvrir.

D'après une lettre du principal, le citoyen Champagne, en date du 29 avril 1798, cent élèves du collège Louis-le-Grand seraient partis au service en 1792 et 1793; mais, ajoutait-il, beaucoup étaient morts; d'autres avaient été placés dans des administrations civiles de l'armée; un certain nombre avaient été congédiés et étaient rentrés dans leur bourse pour étudier à l'École de Santé. Une trentaine de boursiers restaient donc à cette époque auxquels la bourse était encore payée.

Mais les dossiers conservés ne les concernent pas tous, et, de ceux

1. F^{17} 3725, 1, 2 et 3.

dont on trouve trace du paiement de la bourse, la plupart étaient entrés dans des corps divers; pour d'autres, il n'existe aucune donnée qui permette de retrouver leurs services.

Bérardier (Jacques-Jean-Denis), de Quimper.

Volontaire, septembre 1792; prisonnier, 7 mars 1793; échangé, 13 juillet 1795, et incorporé à la 150e demi-brigade; fourrier à la 21e demi-brigade de ligne, 1799; prisonnier de guerre à Novi; rentré, 1801; embarqué pour Saint-Domingue, 1802, sans renseignements ultérieurs.

Bruté (Pierre-Alexandre-Victor), de Montauban, 19 ans.

Chasseur; passé au 2e bataillon de la Nièvre, 8 avril 1793; sergent-major à la 33e demi-brigade de ligne, 1794; sous-lieutenant à la 17e, 1802; lieutenant, 1804; capitaine, 1806; ✠, 1807; quartier-maître trésorier, 1808; retraité, 1816; mort, 6 août 1831.

Delabarre (Alexandre-Louis-François), de Paris, 16 ans, fils de l'huissier audiencier au tribunal du 6e arrondissement de Paris, étudiant.

Chasseur, habillé et équipé aux frais de son père; retiré, 30 novembre 1792, et entré commis au Ministère de la Guerre; hussard au 10e régiment, 15 janvier 1794; blessé à Rousselaer; nommé sous-lieutenant par le Comité de Salut public, 1795; démissionnaire 1796.

Festou-Villeblanche (Christophe), de Guingamp, 16 ans.

Volontaire, 6 septembre 1792; bloqué dans Valenciennes et incorporé au 3e bataillon de la Charente; revenu malade à Paris après la capitulation, 21 août 1793; dispensé de la réquisition, 15 novembre 1793; novice sur le *Jacobin*, 1er février 1794, puis sur le *Redoutable*; aspirant, 20 mai 1794; était embarqué sur le *Tourville* en juin 1797.

Grevenich (François-Joseph), de Paris, étudiant.

Chasseur; sous-lieutenant au 22e bataillon d'infanterie légère, 16 janvier 1794; quartier-maître, 28 novembre 1794; passé à la 22e *bis* demi-brigade légère, 1795; en convalescence, 1796; démissionnaire pour raisons de santé, 1799. Était en 1845 inspecteur de 1re classe du pesage et mesurage publics.

Hanoy (Jean-François), de Paris, 19 ans.

Chasseur; congédié pour infirmités, 2 février 1793; pensionné, 1795.

D'après le congé de réforme d'Hanoy, le *sergent-major* de la compagnie s'appelait Tourfaud.

L'un des *sergents*, Sondag.

Le *fourrier*, Joret.

Il n'a été trouvé aucun renseignement sur eux.

4e COMPAGNIE FRANCHE
DE CHASSEURS NATIONAUX DE PARIS
SECTION DU MAIL

(11 SEPTEMBRE 1792 — 21 MAI 1794)

HISTORIQUE DU CORPS.

Le promoteur de l'organisation de la compagnie fut le citoyen Groumau, qui obtint à cet effet l'autorisation du Ministre de la Guerre.

Constituée le 6 septembre avec des cadres provisoires et sommaires, elle le fut définitivement le 11 par l'élection de ses deux capitaines. Pour les sous-lieutenants le scrutin n'eut lieu que le 20.

A la séance du 12 septembre la section présentait la compagnie nouvelle à l'Assemblée législative [1] :

Législateurs, une portion de nos guerriers de la section du Mail a déjà eu l'avantage de jurer dans cette enceinte le maintien de la Liberté et la perte des tyrans; une autre partie se présente aujourd'hui pour faire en vos mains le même serment; d'autres ne tarderont pas à les suivre; un même esprit les anime tous, tous brûlent d'impatience de voler à l'ennemi.

Les citoyennes de la même section n'ont pu résister au désir de venir vous présenter leurs frères, leurs enfants, leurs époux, qu'elles ont équipés de leurs propres mains et en partie de leurs épargnes; aucun sacrifice ne coûte à leur patriotisme.

Législateurs, si vous daignez approuver leur zèle, bientôt à leur exemple toutes les citoyennes de l'empire vont envoyer au devant des despotes des défenseurs intrépides de la Liberté et de l'Égalité, pour lesquelles nous jurons tous ici de vivre ou de mourir.

L'Assemblée décerne la mention honorable. La compagnie défile ensuite; elle prête son serment et est vivement applaudie. Elle renfer-

1. *Archives nationales*, C 167, 1 411.

mait, firent observer les commissaires, une partie des vingt-cinq Suisses qui avaient été confiés à la section. « Nous les avons pris sous notre sauvegarde, et nous les aurions défendus au prix de notre sang[1]. »

L'ordre de départ fut donné le 10 octobre :

Paris, 10 octobre 1792, l'an Ier de la République française[2].

Le général Berruyer, commandant en chef la 17e division, au citoyen Capet, commissaire des guerres, ordonnateur en chef.

Je vous informe de l'ordre que je reçois du Ministre de la Guerre pour faire rendre à Phalsbourg une compagnie franche de la section du Mail, à Paris, qui suivant la route doit partir de Paris le 12 de ce mois pour arriver à Phalsbourg le 30 ; je vous prie de faire les dispositions qui dépendent de vous pour l'exécution de cet ordre.....

BERRUYER.

La compagnie se mit en route au jour fixé, mais un certain nombre de ses volontaires manquèrent à l'appel du départ effectué le 10 octobre. Elle passait le 13 octobre à Provins, le 15 à Nogent-sur-Seine, le 16 à Méry, le 22 à Joinville. Enfin, de Phalsbourg elle fut dirigée sur Schelestadt.

D'après la formation de l'armée du Rhin en divisions, arrêtée par Custine au mois d'avril 1793, les troupes à Schelestadt font partie de la 3e division, dite du Moyen-Rhin. Sur la situation au 16 avril 1793, la compagnie du Mail figure pour 140 hommes et 3 chevaux; elle est sous les ordres du général Demars, commandant à Schelestadt et les cantonnements de la rive gauche du Rhin, de Markolsheim à Krafft.

Le 16 mai, le général Sparre, qui commandait la division, lui envoya 43 recrues du département de l'Allier ; elle en reçut encore ultérieurement un certain nombre du Bas-Rhin, principalement le contingent de Châtenois. A cette époque la compagnie est à Molsheim.

Dans les mouvements de la division du Moyen-Rhin, du 6 au 12 juin 1793[3], figure l'ordre pour la compagnie du Mail de quitter Molsheim le 12 juin pour arriver le même jour aux Censes du Jardin d'Angleterre,

1. *Journal des Débats*, septembre 1792, n° 351, p. 216.
2. *Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris, lettres et états relatifs aux mouvements de troupes.
3. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Rhin.

sur le Rhin, au-dessus de Strasbourg. Elle y est cantonnée désormais, et elle y demeure.

Elle ne prend part à aucune opération active.

NOTICE *pour servir à l'historique du corps*
(3e demi-brigade d'infanterie légère, de 2e formation [1]).

4e compagnie franche de Paris, section du Mail.

Formée le 5 *septembre* 1792.

Armée du Rhin, fin de 1792, 1793, et partie de l'an II (1794).
A fait le service le long du Rhin; était en position contre l'ennemi devant Strasbourg.

Enfin, la compagnie du Mail concourut le 21 mai 1794 à former le 15e *bis* bataillon d'infanterie légère. Elle fit un dernier acte d'existence propre en signant une adresse de félicitations à la Convention nationale [2], adresse lue dans la séance du 11 messidor (29 juin) [2].

A LA CONVENTION NATIONALE.

Les Républicains composant la division de l'armée du Rhin, chargés de la défense de Strasbourg et de la ligne du Rhin depuis cette place jusque et compris l'île Dolunden.

Citoyens Représentants, nous combattons avec vous pour la Liberté et le bonheur; restez à votre poste pour diriger nos efforts avec le patriotisme et l'énergie que nous avons toujours connus dans la terrible Montagne. Votre opinion et nos principes sont Mort aux feuillants, aux modérés, aux faux patriotes! Confiance dans la masse du peuple français, dans la Convention nationale, dans les Comités de Salut public et de Sûreté générale, et dans vos braves collègues qui nous ont dans la dernière campagne guidés à la victoire!

Dites à la République qu'elle n'a rien à craindre pour les points importants qu'elle nous a confiés. Les généraux, officiers et soldats de la division de Strasbourg sont semblables à leurs frères de l'armée du Rhin et de toutes les autres armées. Chacun de nous fera de son corps un boulevard à la Patrie; nous voulons vaincre, et nous écraserons quiconque cherche à nous attaquer ou à nous trahir.

S'il est vrai que nous désirons de revoir nos parents, nos épouses, nos enfants et nos amis, il l'est encore davantage que nous nous croirions indignes de cette jouissance si nous parlions de paix avant la mort de tous les conspirateurs, le supplice de tous les tyrans et le triomphe de l'Unité et de l'Indivisibilité du Gouvernement démocratique.

Le général de la division de Strasbourg,
DIÈCHE.

1. *Archives administratives de la guerre*, registre matricule ouvert en l'an XIV, en tête.
2. *Archives nationales*, C 309, n 1205.

Suivent les signatures des généraux Courtot et Sauret; de l'aide de camp du général Dièche; de l'adjudant général de la Légion strasbourgeoise; de l'adjudant général chef de brigade employé à la division de Strasbourg, des adjoints aux adjudants généraux; des secrétaires de l'état-major; *des Chasseurs de Paris, section du Mail;* de la 1re division de gendarmerie à cheval organisée à Versailles.

ÉTATS DE SERVICES

Officiers.

GROUMAU (Antoine), de La Rochelle, 22 ans.

Soldat au régiment du Perche, 1787-1790.

Capitaine commandant la 4e compagnie des Chasseurs de Paris, dite du Mail, 11 septembre 1792; passé au 15e *bis* bataillon d'infanterie légère; adjudant-major; chef de bataillon à la 15e *bis* demi-brigade légère, 1794; démissionnaire de la 3e, 1797; colonel de la garde nationale de La Rochelle; entré ensuite dans l'Administration des Droits réunis.

GÉRARD (Jean-Joseph), de Douai, 31 ans.

Soldat, puis caporal au bataillon d'Afrique, 1780-1789.

Capitaine en second de la compagnie du Mail, 11 septembre 1792; passé successivement au 15e *bis* bataillon d'infanterie légère, à la 15e *bis* demi-brigade légère, puis à la 3e; blessé à Manheim et à Borgo san Dalmazzo; prisonnier de guerre; mort en captivité à Asti, 14 décembre 1799.

COUDER (Denis), de Périgueux, 24 ans.

Sous lieutenant, 20 septembre 1792; passé au 15e *bis* bataillon d'infanterie légère; capitaine à la 15e *bis* demi-brigade légère, 1794; passé à la 3e demi-brigade légère; blessé en Piémont; retraité, 1803; chef de la cohorte de la garde nationale des Pyrénées-Orientales chargée de la garde de la côte, 1809; maire de Collioure, 1810; chef de la cohorte mixte de la garde nationale de Port-Vendres, janvier 1814.

MÉRY (Jean-Étienne), d'Albert (Somme), 34 ans.

Avait servi quatre ans dans le régiment de Lauzun, et six ans dans le régiment de la Guadeloupe.

Premier sous-lieutenant de la compagnie du Mail, 20 septembre 1792; sans autres renseignements.

Sous-officiers, caporaux et chasseurs.

Le 15e *bis* bataillon d'infanterie légère fut formé à Rhinau le 21 mai 1794 des débris des compagnies franches alors à l'armée du Rhin : Chasseurs du Mail ; Chasseurs Bons-Tireurs de la Somme et de l'Oise ; Chasseurs Bons-Tireurs du Haut-Rhin; 3e compagnie franche de la Dordogne ; compagnie franche génevoise ; 8e compagnie du 12e bataillon de la Haute-Saône.

« La désorganisation régnait absolument dans ces petits corps, et il n'y a eu que la 4e compagnie de Chasseurs nationaux de Paris, section du Mail, parfaitement en règle; c'est la seule qui a pu produire son registre de signalement », écrivait, le 14 décembre 1794, le conseil d'administration de la 15e *bis* demi-brigade légère pour expliquer l'absence de contrôle du 15e *bis* bataillon.

Au 15e *bis* bataillon d'infanterie légère, le 14 fructidor an II (31 août 1794), furent réunis le 4e bataillon des Vosges et le 8e de la Drôme, pour former la 15e *bis* demi-brigade légère, de 1re formation.

L'organisation de la demi-brigade était ridicule, déclare Rougemont, en mission à l'armée du Rhin, dans une lettre au Comité de Salut public, du 20 fructidor an II (6 septembre 1794); [1] le même jour il la réorganisa et mit à la tête d'un bataillon l'ancien capitaine de la compagnie du Mail, Groumau, dont il faisait le plus grand éloge.

La 15e *bis* demi-brigade était fondue le 5 mars 1796 avec la 7e légère et le 1er bataillon de Chasseurs réunis ; le nouveau corps recevait la dénomination de 3e demi-brigade d'infanterie légère, de 2e formation.

La compagnie a bien laissé deux contrôles, mais ils mentionnent naturellement très peu de mutations. Aussi, par l'absence de registre matricule pour le 15e *bis* bataillon d'infanterie légère, le sort d'un très grand nombre des Chasseurs du Mail demeure inconnu. Très peu figurent sur les contrôles des 15e *bis* et 3e demi-brigades légères.

AUCLERC (Pierre), de Cérilly (Allier), 26 ans.

Chasseur ; mort à Strasbourg, 23 août 1793.

BARON (Jean-Vincent), de Prague, 32 ans.

Caporal, 20 septembre 1792; sergent, 19 novembre 1792; sans autres renseignements.

1. AULARD, *Recueil*..., t. XVI, p. 554.

BAUDELAIRE (Marie-Gilbert), de la Dordogne.

Fourrier, 11 septembre 1792; autorisé le 21 novembre 1792 à se rendre à Strasbourg; n'a pas reparu.

BELLEDIN (Antoine-Pierre), de Reims, 19 ans.

Sergent-major à la 3e demi-brigade légère; mort de blessures reçues le 14 juin 1796.

BELLOT (Louis-Fiacre), de Linas (Seine-et-Oise), 21 ans.

Chasseur, 5 septembre 1792; congédié, 29 décembre 1792.

BELUZE (Jean-Marie), de Lyon, 22 ans.

Soldat au régiment de la Guadeloupe, 1788-1792.

Chasseur à la compagnie du Mail, 11 septembre 1792; caporal, 20 novembre 1792; sergent, 9 janvier 1794; passé de la 15e *bis* demi-brigade légère à la légion de Police, 1795, puis, au licenciement, à la 25e demi-brigade légère; placé aux Vétérans, 1801.

BERNIQUET (Gabriel), de Paris, 19 ans.

Caporal, 11 septembre 1792; fourrier, 6 mai 1794; sans autres renseignements.

BERTÈCHE (Jean-Baptiste), cadet, de Glaire et Villette (Ardennes), 19 ans.

Chasseur, 12 septembre 1792; sous-lieutenant au 16e régiment de chasseurs à cheval, 20 avril 1793; aide de camp de Bernadotte, 1794; lieutenant, 1795; capitaine, 1797; ✵, 1804; chef d'escadron, 1806; chevalier de l'Empire, 1809; major (lieutenant-colonel) du 22e chasseurs, 1813; O✵, 1814; ✠, 1815; licencié, 1816; s'est distingué à Fleurus, sur la Roer, à Posorzitzer; blessé à Francfort et à Iéna; retraité, 1822; mort, 7 janvier 1839.

BERTÈCHE (Jean-Louis), aîné, de Glaire et Villette (Ardennes), 20 ans.

Chasseur, 11 septembre 1792; sous-lieutenant au 16e régiment de chasseurs à cheval, 12 septembre 1793; lieutenant, 1795; mort à Sedan, 9 octobre 1798.

BERTIN (Jacques), de La Rochelle, 21 ans.

Sergent-major, 11 septembre 1792; démissionnaire, 3 juin 1793; resté à la compagnie comme chasseur.

BIGI (Charles-Sébastien), de Paris, 24 ans.

Chasseur, 11 septembre 1792; caporal, 25 février 1793; sergent au 15e *bis* bataillon d'infanterie légère, 1794; sous-lieutenant à la 15e *bis* demi-brigade légère, 1795; lieutenant adjoint aux adjudants généraux, 1799; nommé capitaine au siège de Bard, par le Premier Consul, 25 mai 1800, pour avoir le pre-

mier porté une échelle en présence des grenadiers pour tenter l'escalade; blessé le lendemain; employé dans la 1re division militaire, à l'armée de Hanovre et au 1er corps de la Grande Armée; chef de bataillon commandant d'armes, mai 1806; gouverneur d'Erfurth, décembre 1806; commandant d'armes à Salzbourg, 1809; nommé à Alkmaër, 1811; n'a pu accepter pour cause de santé et a obtenu sa retraite.

BOYARD (François), d'Abbeville, 19 ans.

Carabinier à la 3e demi-brigade légère; tué, 14 juin 1796.

BOUGON (Gaspard-Louis), d'Alençon, 18 ans.

Chasseur à la 19e demi-brigade légère; mort au Port-Républicain (Saint-Domingue), 30 décembre 1802.

BROUARD (Nicolas), de Chantilly-sur-Marne (Marne), 19 ans.

Chasseur, 11 septembre 1792; sergent à la 3e demi-brigade légère, 1799; a obtenu un fusil d'honneur, le 15 septembre 1802 : « A la bataille du 13 brumaire an VIII (4 novembre 1799), à Genola, près Fossano, il se porta avec quelques camarades sur une pièce de canon autrichienne, qui incommodait grandement la demi-brigade et contribua particulièrement à l'enlever, ce qui fut exécuté dans l'instant, malgré la disparité du nombre et de la position »; ✱, de droit; sous-lieutenant, 1803; lieutenant, 1808; mort de blessures reçues en Espagne, 22 février 1810.

BRUNOT (Jean Hubert), de Paris, 26 ans.

Chasseur; congédié de la 15e *bis* demi-brigade légère pour extinction de voix, 14 juillet 1795; rentré au service et passé à la 19e demi-brigade légère; caporal; à l'hôpital, 18 mai 1800; sans nouvelles depuis

BURDIN (Gaspard), de Lyon, 19 ans.

Chasseur, 2 octobre 1792; a obtenu son congé absolu pour se rendre à l'hôpital de Molsheim, 5 juin 1793.

BURGER (Guillaume), d'Onenheim (Bas-Rhin), 23 ans.

Chasseur; mort à Strasbourg, 5 septembre 1793.

CHALUMEAU (Étienne-Vincent), de Coulange-la-Vineuse (Yonne), 51 ans.

Fourrier, 11 septembre 1792; mort à Strasbourg, 5 avril 1794.

CHAUDRE (Jean-Henri), de Rœdersdorff (Haut-Rhin), 43 ans.

Avait servi seize ans dans le régiment des gardes suisses.
Chasseur à la compagnie du Mail, 11 septembre 1792; sergent, 21 novembre 1792; sans autres renseignements.

Colin (Louis), de Dun-le-Palleteau (Creuse), 23 ans.

Chasseur à la 3e demi-brigade légère ; à l'hôpital, 21 avril 1798 ; sans nouvelles depuis.

Compin (Nicolas), de La Valette (Charente), 23 ans.

Caporal, 6 septembre 1792; sergent, 4 juin 1793; sans autres renseignements.

Coupechoux (Charles), d'Etais-la-Sauvin (Yonne), 21 ans.

Chasseur à la 15e *bis* demi-brigade légère; mort à Schelestadt, 29 janvier 1795.

Danner (Joseph), de Châtenois (Bas-Rhin), 18 ans.

Chasseur; rayé des contrôles de la 3e demi-brigade légère, 22 septembre 1797, comme prisonnier de guerre ancien, sans nouvelles.

Decerta (François), de Vienne, 25 ans.

Chasseur, 5 septembre 1792; congédié, 2 février 1793.

Decours (Joseph), d'Alençon, 19 ans.

Carabinier à la 3e demi-brigade légère; entré à l'hôpital de Savone, 27 février 1800; sans nouvelles depuis.

Douchet (François), de Douai, 28 ans.

Avait servi huit ans au régiment de Picardie.

Sergent à la compagnie du Mail, 11 septembre 1792; renvoyé, 10 novembre 1792.

Duméry (Jean-Joseph), d'Anvers, 23 ans.

Chasseur; autorisé à travailler de son métier de serrurier aux ouvrages de construction d'artillerie à Strasbourg, 4 août 1793; blessé au pied droit; admis lieutenant aux Invalides, 1794.

Flimaux (François), de Cambrai, 25 ans.

Chasseur, 10 septembre 1792; congédié, 1er mars 1793.

Foux (Joseph), de Denginsen (Suisse), 35 ans.

Avait servi au régiment de Salis-Samade et dans les gardes suisses.

Chasseur à la compagnie du Mail, 15 septembre 1792; caporal, 6 octobre 1792; sergent, 21 novembre 1792; mort, 18 novembre 1793.

Fremanger (Thomas-Joachim), de Verneuil (Eure).

Chasseur, 20 septembre 1792; congédié pour infirmités, 13 octobre 1792.

GEORGIN (Jean), de Paris, 16 ans.

Chasseur au 3e régiment d'infanterie légère; blessé à Essling, 21 mai 1809; retraité, 1810.

GIBERT (François-Antoine), de Paris, 24 ans.

Chasseur ; serait passé de la 3e demi-brigade légère à la 19e, en 1799; n'y figure pas.

GUIGAUD (Charles-Louis), de Paris, 22 ans.

Chasseur, 5 septembre 1792; congédié, 10 novembre 1792.

GUILLERIN (Charles), de Poitiers, 31 ans.

Soldat dans les troupes provinciales, 1782-1787.
Caporal à la compagnie du Mail, 11 septembre 1792; sergent, 4 novembre 1793; vaguemestre au 3e régiment d'infanterie légère, 1807; sous-lieutenant, 1808; lieutenant, 1810; blessé à Saint-Domingue; retraité, 1813.

HAET (Martin), né en Allemagne, 28 ans.

Chasseur; rayé de la 15e *bis* demi-brigade légère pour longue absence à l'hôpital, 7 octobre 1795.

HATO (Claude-Jean-Baptiste), de Reims, 20 ans.

Soldat dans les chasseurs des Barrières de Paris.
Chasseur à la compagnie du Mail, 15 septembre 1792; sergent, 20 septembre 1792; sergent-major, 4 juin 1793; sans renseignements ultérieurs.

HAUMOCHE (Marie-Cyre-Léonard), de Paris, 20 ans.

Chasseur, 8 octobre 1792; congédié à Provins pour cause de maladie, 13 octobre 1792.

HÉBERT (Joseph), de Paris, 19 ans.

Chasseur, 1er mai 1793; sergent à la 3e demi-brigade légère, 1799; sous-lieutenant, 1802; lieutenant, 1809; capitaine, 1809; ✠, 1810; licencié, 1815.

JOUANNE (Paul), de Bréal (Ille-et-Vilaine), 20 ans.

Chasseur à la 3e demi-brigade légère; à l'hôpital, 17 septembre 1799; sans nouvelles depuis.

KLUG (Jean-Henri), de Sarrelouis, 24 ans.

Avait servi six ans dans les chasseurs des Vosges, et deux ans dans les gardes françaises.
Sergent à la compagnie du Mail, 11 septembre 1792; sans renseignements ultérieurs.

LE BERQUIER (Jean-Baptiste), de Daubeuf-Serville (Seine-Inférieure), 27 ans.

Caporal à la 3e demi-brigade légère; tué au Mont-Redo, en Ligurie, 13 mai 1800.

LE HERLE (Louis), de Troyes, 38 ans.

Avait servi huit ans dans le régiment de Picardie.
Chasseur dans la compagnie du Mail, 4 octobre 1792; congédié, 10 novembre 1792.

LELONG (Jean), de Folles (Haute-Vienne), 21 ans.

Chasseur à la 3e demi-brigade légère; à l'hôpital de Savone, 5 avril 1800; sans nouvelles depuis.

LETELLIER (Simon), de Versailles, 27 ans.

Chasseur, 11 septembre 1792; caporal, 4 mai 1793; sergent, 4 juin 1793; passé de la 3e demi-brigade légère à la 19e, 1799; congédié, 1802.

MÉNOUVRIER (Jacob), d'Ainay-le-Vieil (Cher), 23 ans.

Chasseur; réformé de la 15e *bis* demi-brigade légère, 17 octobre 1794.

MERXLER (Xavier), de Colmar, 21 ans.

Chasseur, 5 septembre 1792; congédié, 7 décembre 1792.

MONIOT (Jean-François), de Neuvelle-les-Cromary (Haute-Saône), 27 ans.

Chasseur, 2 février 1793; passé au 8e régiment de chasseurs à cheval, 1er décembre 1793; le contrôle de ce régiment n'indique pas ce qu'il est devenu.

MORET (Jean), d'Auduze (Gard).

Chasseur, 26 décembre 1792; congédié pour infirmités, 6 février 1793.

NEVERS (Pierre), de Villargoix (Côte-d'Or), 21 ans.

Sergent à la 15e *bis* demi-brigade légère; mort à Strasbourg, janvier 1795

NÉVRIN (François), de Sainte-Maure (Indre-et-Loire), 30 ans.

Soldat au régiment d'Auvergne, 1789-1790.
Sergent à la compagnie du Mail, 11 septembre 1792; parti, 19 novembre 1792.

OFERMANS (Jacques), d'Anvers, 22 ans.

Chasseur; mort, le 7 janvier 1794.

Pacof (Mathias), de Schelestadt, 24 ans.

Chasseur, 14 juin 1793; passé au 11e régiment de hussards, 1er décembre 1793; mort de blessures à Alexandrie, 13 juillet 1803.

Palisot (Christophe), de Craincourt (Meurthe), 17 ans.

Tambour, 11 septembre 1792, caporal à la 3e demi-brigade légère, 1799; mort, 13 janvier 1800.

Pierron (Michel), de Sedan, 19 ans.

Sergent-major; rayé de la 3e demi-brigade légère, 19 janvier 1797.

Pinard (Jacques), de Paris, 21 ans.

Chasseur; congédié de la 3e demi-brigade légère, 1803.

Plisson (Pierre), d'Alençon, 18 ans.

Sergent; passé de la 3e demi-brigade légère dans les Grenadiers-Gendarmes de la garde du Directoire, 1797.

Protroy (Jean-Baptiste), de Port-du-Bois (Haute-Saône), 22 ans.

Chasseur, 31 décembre 1792; passé au 8e régiment de chasseurs à cheval, 1er décembre 1793; maréchal des logis-chef, 1799; congédié, 1802.

Pyot (Jean-Baptiste), de Vadans (Haute-Saône), 20 ans.

Soldat au 105e régiment d'infanterie, 22 novembre 1791; passé à la compagnie du Mail, 27 décembre 1792; rendu au 105e régiment d'infanterie.

Raison (Henry), de Lunéville, 21 ans.

Chasseur, 11 septembre 1792; sergent au 3e régiment d'infanterie légère, 1804; sous-lieutenant et lieutenant, 1809; capitaine, 1813; blessé en Espagne; retraité, 1816.

Sanson (Jean-Baptiste), de Dreux, 17 ans.

Chasseur, 11 septembre 1792; caporal, 25 mai 1793; sergent au 15e *bis* bataillon d'infanterie légère, 26 juin 1794; adjudant à la 3e demi-brigade légère, 1801; sous-lieutenant, 1803; lieutenant, 1806; capitaine et ✻, 1809; blessé à Friedberg et à Essling; retraité, 1816.

Schaald (Jean-Henri), de Rodestorf (Suisse), 43 ans.

Avait servi seize ans dans les Gardes suisses.

Chasseur à la compagnie du Mail, 11 septembre 1792; sergent, 21 novembre 1792; sans autres renseignements.

Smith (Frédéric), de Berlin, 23 ans.

Chasseur; rayé de la 3e demi-brigade légère pour longue absence, 17 septembre 1797.

SCHEMALHOLTZ (Jean), de Chatenois (Bas-Rhin), 20 ans.

Chasseur; congédié de la 15e *bis* demi-brigade légère, 23 juillet 1795.

SIRIKER (Jean), du Palatinat, 21 ans.

Chasseur, 7 septembre 1792; congédié, 2 février 1793.

VAN DER KLUG (Gérard), d'Harlem, 24 ans.

Chasseur à la 3e demi-brigade légère; à l'hôpital de Savone, 22 mars 1800; sans nouvelles depuis.

VENACHTER (Jacques), de Paris, 18 ans.

Caporal; mort à Schelestadt, 17 avril 1793.

VERDY (Hippolyte), de Châteauroux, 20 ans.

Chasseur, 11 septembre 1792; fourrier, 4 avril 1794; sergent-major à la 3e demi-brigade légère; mort de blessures à Gênes, 30 mai 1800.

VERGNIER (Jean), de Verpillières (Aube), 32 ans.

Chasseur; mort, 9 juillet 1793.

VINCKLER (Chrétien), de Schelestadt, 22 ans.

Chasseur; rayé de la 3e demi-brigade légère, 22 septembre 1797, comme prisonnier de guerre ancien.

CHASSEURS DES PYRÉNÉES

(24 FEVRIER 1793 — 6 JANVIER 1795)

HISTORIQUE DU CORPS.

La compagnie de Chasseurs des Pyrénées fut levée dans la section des Tuileries.

Les premiers enrôlements furent reçus au mois de février 1793, et l'élection des officiers s'opéra le 24, dans les conditions fixées par la loi du 28 juillet 1792 sur les compagnies de chasseurs volontaires nationaux.

La compagnie se créa sans doute pour aller combattre contre l'Espagne, mais elle fut conservée à Paris et casernée à La Pépinière. Son long séjour à Paris fut cause qu'un certain nombre de ses chasseurs quittèrent la compagnie du 15 au 30 mars; mais ils furent remplacés par de nouveaux enrôlés. Enfin l'ordre de départ fut donné [1].

La compagnie se mit en route le 24 mai; elle arriva à Tours le 1er juin, et de suite fut dirigée contre l'insurrection vendéenne.

Elle se trouva ainsi à la prise de Saumur par les royalistes le 9 juin; dans la déroute qui suivit, des chasseurs se trouvèrent dispersés et ne purent rallier la compagnie.

La Légion germanique fut rendue responsable du désastre de Saumur, et les Représentants du peuple qui constituaient la Commission centrale près l'armée de l'Ouest, Richard, Choudieu et Bourbotte, décidèrent, par arrêté du 22 juin, qu'elle formerait deux nouveaux corps, l'un de troupes à cheval, l'autre d'infanterie [2].

Ce dernier prit la dénomination de 22e bataillon d'infanterie légère; la formation fut opérée le 27 juin, et le lendemain, 28, la compagnie franche des Pyrénées y était adjointe.

1. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale, cahier de signatures de mai 1793.

2. Chuquet, *La Légion germanique*, p. 165 et suiv.

Avec le nouveau corps, elle combattit à Thouarcé le 15 juillet et à Brissac le 13 août. La veille, à Saumur, le 22e bataillon d'infanterie légère avait été réorganisé. Les officiers absents de l'ancienne Légion germanique, les blessés, dont quelques-uns avaient rejoint, furent réintégrés. Le corps fut constitué alors en régiment à 3 bataillons, dont 2 organisés de suite. Les compagnies franches de Loir-et-Cher et de Nemours y furent incorporées; les officiers de la compagnie des Pyrénées demandèrent à y prendre rang [1].

Les cinq officiers de la compagnie des Pyrénées furent donc compris dans l'organisation; mais des hommes de troupe seuls restèrent au 22e d'infanterie légère. Les officiers s'en détachèrent ou en furent détachés, et ils reconstituèrent leur compagnie franche au moyen de quelques anciens chasseurs et de recrues reçues ou levées les 24, 25 et 28 août 1793.

La compagnie réorganisée se trouva à l'affaire de Châtillon-sur-Sèvre le 11 octobre 1793. Elle est ensuite cantonnée à Doué, où elle retrouve son registre de contrôle qui, au départ de Paris, avait été enfermé dans un chariot pillé plus tard au cours des opérations en Vendée.

Au mois de novembre la compagnie est retirée de l'Ouest. Elle vient tenir garnison à Versailles; elle y est encore au mois d'avril. De Versailles elle passa à Péronne; enfin, un ordre du 2 juillet l'envoya de Péronne à Lille : son effectif était alors de 215 hommes.

Arrivés à Lille, les Chasseurs des Pyrénées sont casernés à la citadelle; ils y restent jusqu'au milieu de décembre. A cette époque, ils sont envoyés à l'armée du Nord pour prendre part aux opérations de la conquête de la Hollande. Le 6 janvier 1795, la compagnie est incorporée dans le bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, qui faisait alors partie de la brigade Vandamme, l'une de celles de la division Moreau.

TUÉS, BLESSÉS ET PRISONNIERS.

9 juin 1793. — Saumur.

BOURGEOIS (Claude), chasseur, absent de ce jour.
CHABANNES (Marie-Pierre), chasseur.
BOUTEVILLE (Claude), chasseur.

5 juillet 1793. — Châtillon.

BIZET (Philippe), chasseur, coup de feu au genou gauche.
Fait prisonnier par les royalistes et renvoyé, n'avait pu rejoindre la compa-

1. *Archives administratives de la guerre*, Légion germanique, procès-verbal de réorganisation du 12 août 1793.

gnie après la déroute de Saumur; rallia le 2e bataillon des Ardennes dans les rangs duquel il combattit à Châtillon et fut blessé.

15 juillet 1793. — Thouarcé.

Henry, fourrier, tué.
Blanchard (Louis), tué.
Géroville (Toussaint), chasseur, tué.
Ade (Philippe), chasseur, tué.
Soyez (Louis-Auguste), chasseur, tué.
Sabit (Claude), chasseur, tué.
Saom (Arnault), chasseur, tué.
Boulanger (Jean), chasseur, prisonnier.
Fouques (Robert), chasseur, prisonnier.

13 août 1793. — Brissac.

Ditto, sergent, tué.
Cronier (Henri), chasseur, tué.
Klocker (François-Marie-Victor), chasseur, trois coups de sabre aux reins et prisonnier; resté deux mois sans être pansé dans les prisons de Cholet; délivré par l'armée républicaine.
Petit (Jean-Baptiste), chasseur, blessé.

11 octobre 1793. — Châtillon.

Rolier, sergent, tué.
Lesieur (Jean-Joseph), caporal, tué.
Lorieux (Noël), chasseur, tué.
Crédo (Gabriel), chasseur, tué.
Rigo (Étienne), chasseur, tué.
Pierlot (Joseph), chasseur, sept coups de feu, à la main gauche, à la cuisse droite, à la jambe gauche et autres parties du corps.

Sans date.

Beligia (André), chasseur; fait deux fois prisonnier et délivré les deux fois.
Camus, chasseur, estropié pour la vie.
Joaineau (Jean-Baptiste), mort de blessure.
Denis (Laurent), coup de feu à l'avant-bras droit.

Morts.

(La date, le lieu ni la cause ne sont indiqués sur le contrôle de la compagnie.)

Auvernat (Jean),
Bar (Nicolas),
Dupont (Alexis),
Gérome (Joseph),
Lefebvre (François),
Vidal (André), chasseurs.

ÉTATS DE SERVICES

Officiers.

Amayet (Jean-Blaise), de Marseille, 37 ans.

Soldat au régiment Dauphin, 1778-1782.

Capitaine commandant la compagnie des Pyrénées, 24 février 1793 ; passé au bataillon du Mont-Cassel, à la 14e demi-brigade légère, puis à la 1re ; congédié pour infirmités, 1797.

Klocker (Jean-Martin).

Capitaine en second, 24 février 1793.

Voir sa notice au tome Ier, page 724.

Brinisholtz (Jacques-Nicolas).

Premier sous-lieutenant, 24 février 1793 ; capitaine en second, 21 novembr 1793.

Voir sa notice au tome Ier, page 723.

Andrieu (Louis-Alphonse), de Melun.

Troisième sous-lieutenant, 24 février 1793 ; lieutenant, 12 août 1793 ; adjoint à l'état-major à Cherbourg ; congédié pour sa vue, 5 mars 1795.

Boquet (Marie-François), de Paris, 27 ans.

Deuxième sous-lieutenant, 24 février 1793 ; lieutenant, 12 août 1793; passé au bataillon du Mont-Cassel, puis à la 14e demi-brigade légère; disparu, 1795.

Le Normand (Alexis), de Besançon, 27 ans.

Soldat au régiment de La Marine de 1782 à 1790.

Sergent à la compagnie des Pyrénées, 24 février 1793; sous-lieutenant, 21 novembre 1793; passé au bataillon de Chasseurs du Mont-Cassel, à la 14e demi-brigade légère, puis à la 1re; réformé, 1800 ; rappelé à la 1re demi-brigade légère, 1801 ; lieutenant, 1802; capitaine, 1807 ; retraité, 1810.

Sous-officiers, caporaux et chasseurs.

Bachelard (Guillaume), de Paris, 24 ans.

Chasseur ; congédié de la 14e demi-brigade légère pour infirmités, 1795.

Badin (Louis), de Champseru (Eure-et-Loir), 20 ans.

Chasseur ; congédié de la 1re demi-brigade légère, 1797.

BARÉE (Charles), de Paris.

Chasseur, 16 août 1793 ; en réquisition à Paris pour les armes.

BEAUTARD (Jean-François), de Seez (Orne), 56 ans.

Caporal, 24 février 1793 ; sergent, 10 août 1793 ; congédié de la 1re demi-brigade légère, 1797.

BELIGIA (André), de Bussière (Creuse), 18 ans.

Chasseur, à la 13e demi-brigade légère ; mort à Ferrare, 11 janvier 1802.

BIER (Jacques-Georges), de Paris, 19 ans.

Chasseur ; rayé de la 1re demi-brigade légère pour longue absence, 1802.

BIZET (Philippe), de Torcy (Seine-et-Marne), 36 ans.

Chasseur ; blessé à Châtillon, fait prisonnier par les Vendéens et renvoyé ; blessé à Luçon ; pensionné 1795.

BOUCHER (Hippolyte), de Beaugency, 16 ans.

Chasseur, 1793 ; sergent au 1er régiment d'infanterie légère, 1809 ; adjudant, sous-lieutenant et lieutenant, 1813 ; tué à Waterloo, 18 juin 1815.

BOULANGER (Jean), de Paris.

Chasseur, 15 mars 1793 ; fait prisonnier à Thouarcé, 15 juillet 1793, puis congédié.

BOUTILLIER (Étienne), de Montargis, 23 ans.

Sergent au 1er régiment d'infanterie légère ; prisonnier de guerre à Sainte-Euphémie, 1806 ; rentré ; 1811, retraité, 1812.

CAMBEFORT (André-Honoré).

Sergent, 24 février 1793 ; congédié ayant une commission du Ministre dans les relais militaires, 8 avril 1794.

CAMUS (Michel), de Maromme (Seine-Inférieure).

Chasseur ; congédié comme estropié pour la vie.

CANDAL (Joseph), de Bordeaux (Gironde), 37 ans.

Canonnier au régiment de Metz et à celui des Colonies, 1779-1786.
Sergent à la compagnie des Pyrénées, 17 septembre 1793 ; congédié de la 1re demi-brigade légère, 1802.

COSCHAIN (Pierre), d'Alençon, 25 ans.

Chasseur à la 1re demi-brigade légère ; mort à Tarente, 18 juillet 1804.

COTTINI (Jean), de Milan (Italie), 19 ans.

Caporal, 24 février 1793 ; sergent, 10 août 1793 ; passé à la 1re demi-brigade légère ; blessé en 1799 ; sans nouvelles depuis.

CRONIER (François), de Paris.

Chasseur ; congédié par ordre du Ministre de la Guerre et nommé secrétaire de commandant de place, 9 mai 1794.

DEBASSEUX (Jean-François), de Paris, 21 ans.

Canonnier dans l'artillerie de marine, 1788-1790.

Sergent instructeur au bataillon de réquisition de la Réunion, 1793 ; passé à la compagnie des Pyrénées, 1er janvier 1794 ; passé de la 14e demi-brigade légère à la légion de Police, 1795 ; conducteur en second, puis conducteur en chef dans les équipages d'artillerie, 1796 ; brigadier dans le train d'artillerie de la garde des Consuls, 1801 ; congédié, 1802 ; employé ensuite comme secrétaire de commissaires des guerres.

DEBRIE (Pierre), de Mauzac (Haute-Garonne), 23 ans.

Sergent, 24 février 1793 ; passé au bataillon du Mont-Cassel ; tué à Bétuve, 13 janvier 1795.

DELAMARRE (Étienne-Nicolas), de Beauvais, 19 ans.

Sous-lieutenant et lieutenant au 23e bataillon de réquisition de Paris, 1793 ; chasseur à la compagnie des Pyrénées, 16 mars 1794 ; congédié pour entrer dans les charrois de l'artillerie, 8 juillet 1794 ; successivement brigadier, maréchal des logis et commandant de compagnie ; chef de bureau du commissaire général de l'armée du Nord, 1795 ; élève commissaire des guerres, 1798 ; commissaire des guerres provisoire, 1799 ; adjoint aux inspecteurs aux recrues, 1800, et aux commissaires des guerres, 1801 ; commissaire des guerres, 1806 ; sous-inspecteur aux revues, 1808 ; ✻, 1812 ; sous-inspecteur aux revues de 1re classe, chef de division adjoint au Ministère de la Guerre, 1814 ; disponible, 1816 ; sous-intendant militaire, 1817 ; ✠ ; O ✻ ; intendant militaire, 1823, du 2e corps de l'armée des Pyrénées, puis des 17e et 12e divisions militaires ; retraité, 1834 ; mort, 1er septembre 1838.

DENIS (Laurent), de Versailles, 46 ans.

Chasseur ; blessé à l'avant-bras droit ; congédié, 25 août 1794 ; admis lieutenant aux Invalides, 1795.

DITTO (Joseph).

Chasseur, 24 février 1793 ; caporal, 20 mai 1793 ; sergent ; tué à Brissac, 13 août 1793.

DOYEN (Louis-Alexandre), de Meaux, 18 ans.

Sergent, au 1er régiment d'infanterie légère, prisonnier de guerre à Sainte-Euphémie, 4 juillet 1806.

DUBUISSON (Louis), d'Annay (Pas-de-Calais), 29 ans.

Chasseur, 24 février 1793 ; caporal, 24 mars 1793 ; sergent, 10 août 1793 ; réformé de la 1re demi-brigade légère, 1801.

FOUQUES (Robert), de Paris.

Chasseur, 31 mars 1793 ; fourrier ; prisonnier à Thouarcé, 15 juillet 1793.

GALLOIS (Charles-Auguste), de Paris, 19 ans.

Chasseur, 28 février 1793 ; sergent, 21 novembre 1793 ; ne figure pas au bataillon du Mont-Cassel.

GALLOIS (Jean-François), de Paris.

Chasseur, 28 février 1793 ; absent par congé ; mort chez sa mère à Paris, 11 avril 1794.

GARNEVILLE (Philippe-Amant), de Versailles.

Sergent-major, 24 février 1793 ; congédié ayant été placé dans le service des fourrages, 21 décembre 1793.

GIRARDE (Guillaume), de Saint-Just-en-Chevalet (Rhône-et-Loire), 28 ans.

Chasseur rayé de la 1re demi-brigade légère pour longue absence, 1802.

GOAILLY (Pierre), de Paris, 20 ans.

Caporal, 24 février 1793 ; sergent, 17 août 1793 ; adjudant à la 14e demi-brigade légère, 1795 ; sergent-major, à la 1re, 1797 ; passé au dépôt des Colonies, 1803.

GRANGÉ (Côme-Isaac), de Paris, 34 ans.

Fourrier à la 13e demi-brigade légère ; congédié pour infirmités, 1800.

HENRY (Pierre).

Chasseur, 5 avril 1793 ; fourrier ; tué à Thouarcé, 15 juillet 1793.

JATTIER (Michel), de Paris.

Chasseur ; congédié, 16 mai 1793.

JAUDEAU (François), de Château-Renard (Loiret), 22 ans.

Chasseur au 1er régiment d'infanterie légère ; prisonnier de guerre à Sainte-Euphémie, 4 juillet 1806 ; mort en captivité à Malte, mai 1807.

JEANSE (Louis), de Seurre (Côte-d'Or), 29 ans.

Caporal, 24 février 1793 ; sergent, 1er septembre 1793 ; passé à la 14e demi-brigade légère ; tué dans une rixe, 29 avril 1795.

JOAINEAU (Jean-Baptiste), de Paris.

Chasseur; mort de blessure.

KLOCKER (François-Marie-Victor), frère du capitaine, de Versailles, 16 ans.

Chasseur, 24 février 1793; incorporé au 22e bataillon d'infanterie légère, 1793; caporal à la 13e demi-brigade légère; blessé à Brissac, à Miré et dans la forêt de Lorge, où il eut le bras gauche emporté par un boulet; admis lieutenant aux Invalides, 1800; pensionné, 1802; ✻, 1805; garde du génie, 1807; décédé en fonctions à l'île d'Aix, 8 décembre 1823.

LA TREILLE (Barthélemy), d'Évreux.

Entré au service en 1777; a fait les campagnes d'Amérique dans l'escadre de l'amiral de Grasse.

Chasseur à la compagnie des Pyrénées, 25 février 1793; caporal, 22 novembre 1793; sergent, 25 novembre 1794; passé à la 14e demi-brigade légère; mort en Zélande, 1796.

LECHASSEUR (Jacques), de Paris, 22 ans.

Chasseur au 1er régiment d'infanterie légère; détaché dans le royaume de Naples, 1806; sans nouvelles depuis.

LECLERE (Augustin).

Chasseur; congédié pour infirmité, 19 avril 1794.

LE FÈVRE (Nicolas), de Brossay (Maine-et-Loire), 19 ans.

Chasseur; congédié de la 1re demi-brigade légère, 1802.

LE MOINE (Philippe-Hippolyte), de Saint-Cyr [l'École] (Seine-et-Oise), 16 ans.

Chasseur, au 1er régiment d'infanterie légère; placé aux Vétérans, 1810; réformé, 1812.

LYONNAIS (Nicolas), de Bar-le-Duc.

Chasseur; congédié, 16 mai 1793.

MARÉCHAL (Jean-Louis), de Saint-Cloud, 16 ans.

Tambour à la 1re demi-brigade légère; blessé à Winterthur, sans nouvelles depuis.

MARTIN (André-Victor), de Versailles, 24 ans.

Tambour; rayé de la 1re demi-brigade légère, comme ancien à l'hôpital, 1802.

Martin (Pierre-Jacques), de Paris, 20 ans.

Chasseur, 25 février 1793; fourrier, 1er octobre 1793; chasseur au 1er régiment d'infanterie légère; tué à Sainte-Euphémie, 4 juillet 1806.

Masselin (Alexandre), de Fontenay-le-Fleury (Seine-et-Oise), 38 ans.

Sergent, 25 février 1793; passé au bataillon du Mont-Cassel, puis à la 1re demi-brigade légère; a obtenu un fusil d'honneur, le 30 mai 1803, « pour avoir soutenu à Stokach, le 3 mai 1800, la charge de la cavalerie ennemie, à laquelle il en imposa par sa contenance et la força à la retraite » ; ✻, de droit; placé aux Vétérans, 1804.

Monté (Charles), du Puy-en-Velay, 20 ans.

Carabinier à la 1re demi-brigade légère; tué à l'affaire du 25 mai 1799.

Perin (Pierre-Claude), de Versailles, 22 ans.

Fourrier, 24 février 1793 ; sergent-major, 24 septembre 1793 ; passé à la 1re demi-brigade légère ; destitué, 1797.

Perin (Pierre-Joseph), de Versailles, 20 ans.

Chasseur ; congédié de la 1re demi-brigade légère, 1802.

Perretton (Auguste-Louis), de Paris, 21 ans.

Chasseur, 15 mars 1793; fourrier, 18 août 1793 ; passé au 22e bataillon de chasseurs; sans renseignements postérieurs.

Perrin (Pierre-Louis), de Paris, 16 ans.

Chasseur, 24 février 1793; passé au 22e bataillon de chasseurs, 12 août 1793 ; sergent à la 13e demi-brigade légère, 1801 ; sergent-major, 1802; sous-lieutenant et ✻, 1805 ; lieutenant, 1807 ; capitaine, 1809 ; en non activité, 1818 ; blessé à Iéna et à Kulm ; retraité, 1823.

Petit (Charles-Antoine), de Saint-Maur-les-Fossés, 28 ans.

Chasseur, 25 février 1793; caporal, 31 mars 1793 ; sergent, 10 août 1793 ; parti de la 1re demi-brigade légère, 1798.

Petit (Jean-Baptiste), de Paris.

Chasseur ; blessé à Brissac ; estropié pour la vie.

Pierlot (Joseph), de Bruxelles, 20 ans.

Chasseur ; blessé à Châtillon ; congédié, 24 août 1794 ; pensionné, 1799.

Remvier (Guillaume), de Lugarde (Cantal), 26 ans.

Chasseur à la 1re demi-brigade légère ; mort de blessure, 21 septembre 1797.

REMVIER (Pierre), de Lugarde (Cantal), 22 ans.

Chasseur à la 1re demi-brigade légère ; mort 17 août 1796.

ROBIN (Jean), de Montbard (Côte-d'Or), 18 ans.

Chasseur, 24 février 1793 ; fourrier, 10 août 1793 ; sergent à la 1re demi-brigade légère, 1799 ; blessé au passage du Wahal ; réformé, 1806.

ROLIER (Pierre).

Caporal, 24 février 1793 ; sergent; tué à Châtillon, 11 octobre 1793.

ROYER (Nicolas), de Paris, 18 ans.

Chasseur au 1er régiment d'infanterie légère ; blessé et prisonnier de guerre, 1800 ; tué à Sainte-Euphémie, 4 juillet 1806.

SAINT-PIERRE (Gervais), de Lorient, 23 ans.

Soldat au 41e régiment d'infanterie, 1791.
Chasseur à la compagnie des Pyrénées, 28 mars 1793 ; caporal, 1er juillet 1793 ; sergent, 10 août 1793 ; sous-lieutenant à la 1re demi-brigade légère, 1800 ; lieutenant, 1805 ; capitaine, 1808 ; retraité, 1811.

SAUME (Renard), de Saint-Girons, 32 ans.

Caporal au 1er régiment d'infanterie légère ; placé aux Vétérans, 1806.

SENET (Louis), de Saint-Germain-en-Laye.

Chasseur ; mort à Amiens, septembre 1794.

SERRES (Jean-Marie), d'Auch.

Chasseur, 20 mars 1793 ; sergent-major, 10 août 1793 ; ne figure pas au bataillon du Mont-Cassel.

SOULIARD (Jean), d'Espinasse (Cantal), 19 ans.

Chasseur à la 14e demi-brigade légère ; mort à Breda, 22 octobre 1795.

SOYEZ (Louis-Auguste), de Paris.

Chasseur ; tué à Thouarcé, 15 juillet 1793.

TÊTE-VIDE (François-Pierre), de Paris.

Chasseur, 28 février 1793 ; congédié, 16 mai 1793.

THOMAS (Pierre), de Rennes, 21 ans.

Chasseur ; congédié de la 1re demi-brigade légère, 1802.

CHASSEURS DU MIDI

(2 MARS 1793 — 2 SEPTEMBRE 1793).

HISTORIQUE DU CORPS.

La compagnie de Chasseurs du Midi fut levée à la même époque que celle des Pyrénées. La levée s'opéra dans la section du Temple; elle fut autorisée par délibération du 18 février 1793 [1] :

RÉPUBLIQUE SECTION DU TEMPLE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations.

Séances des 16, 17 et 18 février 1793, an 1er de la République française.

Le 18 février, an 1er de la République française, sur la demande faite par le citoyen Pierre-Bernard *Denizot*, citoyen domicilié sur la section, caporal-fourrier instructeur au dépôt du second bataillon de Paris, à l'effet d'être autorisé à former une compagnie franche de Chasseurs nationaux, en suivant le mode prescrit par la loi du 28 juillet 1792, 4e de la Liberté; l'assemblée suffisamment instruite du civisme et des talents militaires dudit citoyen Denizot, sans avoir même besoin des certificats recommandables dont il est porteur, arrête à l'unanimité qu'elle autorise le citoyen Pierre-Bernard Denizot à former et établir le plus promptement possible cette compagnie de défenseurs de la Patrie, et engage tous les jeunes gens à se réunir promptement audit citoyen Denizot, en qui ils peuvent avoir toute confiance.

Délivré la présente par duplicata, à Paris le jour et an que dessus.

TYRAND, LEFEVRE, *commissaires* ad hoc. FORMEQ, *secrétaire.*

Le recrutement fut rapide; l'élection du cadre put se faire dès le 2 mars.

La compagnie fut casernée à Popincourt, et le 15 juin 1793, seulement, elle reçut l'ordre de partir à destination de Perpignan le lendemain, mais le départ ne s'effectua que le 23 juin.

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Denizot, pensions 1re série, n° 7519, copie certifiée conforme par le conseil d'administration de la compagnie.

De Perpignan, où ils étaient au 15 juillet, les Chasseurs du Midi furent envoyés à la portion active de l'armée des Pyrénées-Orientales.

Le 3 août, la compagnie reçut l'ordre de se rendre à Saint-Estève, avec armes et bagages. Le 10, à la pointe du jour, les Espagnols passaient la rivière en trois endroits et, grâce à leur grande supériorité numérique, ils purent s'emparer des batteries françaises de droite. « Mais le 10 août ne pouvait être souillé par un succès espagnol. Nos troupes électrisées par l'idée de l'anniversaire d'un jour qui a brisé le dernier chaînon de l'esclavage, auraient-elles pu survivre à un revers pareil, s'il n'eût été réparé?[1]. » Aussi, les Républicains s'élancent, la baïonnette en avant; les pièces sont reprises et tournées contre les Espagnols, bientôt obligés de repasser la rivière.

Le général en chef, dans son rapport, est très sommaire[2] :

A Perpignan, le 10 août 1793, l'an IIe de la République, une et indivisible.

Le Général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales au Ministre de la Guerre.

...La Fédération du 10 août a été célébrée avec la plus grande pompe et la plus grande solennité; les soldats de la République se sont livrés à l'expression de tous leurs sentiments vraiment républicains.....

Au reste, il y a eu aujourd'hui une canonnade assez vive sur Millas, du côté de Corneilla; l'ennemi a tenté de passer la rivière, s'est emparé d'abord d'une pièce de canon et d'un obusier, mais nos troupes les ont repris avec une valeur très brillante à l'arme blanche...

PUGET-BARBANTANE.

En son récit, le général Lemoine ne parle également pas des Chasseurs du Midi; mais on les trouve signalés dans une lettre du procureur général syndic du département des Pyrénées-Orientales aux Représentants du peuple Fabre et Bonnet[3] :

Perpignan, 12 août 1793.

Citoyens Représentants, les Espagnols cantonnés à Millas ont passé la rivière de Lalet au nombre de 2,000 à 3,000 hommes, dont plus d'un tiers de cavalerie, pour surprendre nos avant-postes de Corneilla. Nos forces dans cette partie sont au plus de 500 hommes. Ils étaient parvenus à enlever deux pièces de canon et un obusier, mais un détachement du 6e bataillon de l'Aude, commandé par le brave Dejean, quelques Chasseurs des Pyrénées sous les ordres

1. Récit de l'affaire de Corneilla par le général Lemoine, qui commandait les troupes (*Archives historiques de la guerre*, Armée des Pyrénées-Orientales).
2. *Archives historiques de la guerre*, Armée des Pyrénées-Orientales.
3. *Ibidem.*

de Deville et un détachement du 27e régiment de cavalerie sont tombés sur eux avec la baïonnette et le sabre, les ont mis en fuite, ont repris nos postes et nos canons, dont ils se sont servis pour faire mordre la poussière à un grand nombre de ces rodomonts castillans.

La rivière leur a servi de tombeau; nous n'avons eu qu'un volontaire tué et 12 blessés. Il manque environ 30 hommes de la compagnie franche de Paris. On ne sait point s'ils ont été enveloppés par l'ennemi, ou s'ils se sont sauvés par la montagne. On attend de plus grands détails à cet égard.

Cette action, quoiqu'elle ne soit qu'une affaire de postes, fait le plus grand honneur à nos troupes. 500 Républicains ont repoussé 3,000 Espagnols. Nous avons conservé notre position et nous les attendons de pied ferme s'ils s'avisent de revenir...

LUCIA.

Les hommes de la compagnie franche de Paris ne se sauvèrent pas dans la montagne; ils avaient été enveloppés par les Espagnols et faits prisonniers.

Parmi ceux qui demeurèrent au pouvoir de l'ennemi au combat de Millas ou de Corneilla, sont :

DENIZOT, capitaine commandant.
LEBRUN, lieutenant.
LEMOINE, sergent-major.
VILLEDIEU, sergent.
BERTHE, sergent.
GASPARD, sergent.
LE ROI, sergent.
CHORIÉ (Pierre-Auguste), caporal.
RICHET (Léon-Charles), chasseur.
DEVARENNE (Jean-Edme-Augustin), chasseur.

Un décret du 5 mars 1793 avait prescrit que la 1re compagnie de Fédérés Marseillais, la plupart blessés au 10 août, servirait à former un bataillon d'infanterie légère avec quatre compagnies de l'Aude et de l'Hérault, dites Chasseurs du Midi, les deux compagnies de Moissac et les deux de Chasseurs de la Haute-Garonne. Le numéro assigné fut le 16, mais ce numéro dut être changé, et le corps devint le 20e bataillon d'infanterie légère.

L'organisation ne put s'opérer que le 2 septembre 1793, et à la composition fixée par le décret du 5 mars furent ajoutés les débris de la compagnie parisienne des Chasseurs du Midi.

ÉTATS DE SERVICES.

Officiers.

DENIZOT (Pierre-Bernard).

Capitaine commandant. — Voir sa notice au 2e bataillon de Paris, tome Ier, page 253.

FEDER, l'aîné.

Capitaine en 2e; était retiré à Paris en mars 1794.

PERRIN.

A été lieutenant. — Il n'a pu être recueilli aucuns renseignements sur lui.

LEBRUN (Noël-Séraphin VINCÉ-).

Sous-lieutenant, 2 mars 1793; lieutenant, 2 août 1793. — Voir sa notice au 1er bataillon de Paris, tome Ier, page 218.

Sous-officiers, caporaux et chasseurs.

Les prisonniers de Millas restèrent vingt-six mois en captivité. A leur rentrée, ils furent placés dans divers corps de l'armée des Pyrénées-Orientales. D'un autre côté, le contrôle du 20e bataillon de chasseurs n'indique pas la provenance des militaires qui l'ont composé. Il n'a donc été possible que de retrouver un nombre infime des anciens Chasseurs de la compagnie des Pyrénées.

BERTHE (Mathurin), de Maintenon, 21 ans.

Sergent, 2 mars 1793; sous-lieutenant à la 7e demi-brigade légère, 1803; lieutenant, 1806; passé au 114e régiment de ligne, 1808, et au 56e, 1814; retraité, 1816.

CHORIÉ (Pierre-Auguste), de Paris, 21 ans.

Caporal, 2 mars 1793; passé à la 29e *bis* demi-brigade légère; fourrier, 1796; ne figure pas à la 7e.

DEVARENNE (Jean-Edme-Augustin), de Paris, 17 ans.

Volontaire au 7e bataillon des Fédérés, 29 juillet 1792; blessé à la reprise de Saint-Amand; congédié, 1er mars 1793, et admis aux Invalides.

Chasseur à la compagnie du Midi, 15 mai 1793; prisonnier de guerre à l'armée des Pyrénées-Orientales ; retiré dans ses foyers à sa rentrée de captivité, en 1795 ; pensionné, 1803.

GASPARD (Louis), de Metz, 26 ans.

Sergent, 2 mars 1793; passé à la 29e *bis* demi-brigade légère; prisonnier de guerre, 5 novembre 1799.

LEMOINE (Pierre-François), de Paris, 22 ans.

Sergent-major, 2 mars 1793; prisonnier de guerre à Millas; incorporé comme soldat à la 5e demi-brigade légère à sa rentrée de captivité; passé avec son ancien grade à la 29e *bis* demi-brigade légère, 21 octobre 1795; sans renseignements ultérieurs.

LE ROI (Jacques), de Paris, 26 ans.

Sergent, 2 mars 1793; réformé de la 7e demi-brigade légère, 1802.

MÉJANEL DE LAROQUE (François-Angélique), de Vallérargues (Gard), 18 ans.

Chasseur; fourrier au 20e bataillon de chasseurs, 3 septembre 1793; adjudant sous-officier, 29 octobre 1793, adjudant sous-lieutenant, 22 mai 1794; retiré de la 20e demi-brigade légère, 1796; sous-lieutenant à la Légion romaine, 1799; incorporé à la Légion italique, 1800, puis dans la 1re demi-brigade cisalpine; réformé, 1802; lieutenant au 1er régiment de la garde de Paris, 1803; blessé à l'armée des Pyrénées-Orientales et au siège d'Ancône; s'est particulièrement distingué à l'enlèvement de redoute du pont d'Alcolea, 7 juin 1808; capitaine; prisonnier de guerre; mort en captivité, au cantonnement de Lanark (Écosse), 18 janvier 1812.

VILLEDIEU (François), de Paris, 20 ans.

Sergent, 2 mars 1793; sergent-major à la 29e *bis* demi-brigade légère, 1796; sous-lieutenant à la 7e, 1803; lieutenant, 1807; capitaine au 10e régiment d'infanterie légère, 1811; prisonnier de guerre, 1813; rentré, 1814; blessé à Eylau; retraité, 1815.

QUATRIÈME PARTIE

RÉQUISITIONS DES GRENADIERS ET CHASSEURS

—

1792

INTRODUCTION

L'Assemblée législative s'occupait au mois de juillet 1792 des moyens d'augmenter la force armée. Le maréchal de Luckner, qui avait reçu le commandement en chef des armées du Centre et du Rhin, fit passer des notes sur ses troupes et les moyens d'augmenter l'effectif des armées françaises.

Un de ces moyens consistait à ordonner la levée de trois hommes par municipalité, à proportion de la population de chaque district, ce qui fournirait 132,000 hommes. Ce fut au cours de la séance du 17 juillet 1792 et pendant la discussion relative à l'augmentation de la force armée, que les notes du maréchal de Luckner furent lues[1]. La discussion se termina par l'adoption d'un décret dont la rédaction complète et définitive fut arrêtée le 20 [2].

Mais à l'armée du Rhin, commandée, sous Luckner, par La Morlière, des mesures immédiates s'imposaient. La Morlière n'avait plus que 40,000 hommes disponibles à opposer à 200,000 Coalisés. Non seulement le succès d'une guerre offensive était des plus incertains, mais à peine pouvait-on concevoir l'espoir de soutenir la défensive avec quelque avantage.

Les événements pressaient. La marche de l'armée prussienne, celle des corps des émigrés contraignirent à des dispositions, qui étaient assurées d'une exécution rapide et facile. Le 17 juillet, le général en chef de l'armée du Rhin donnait divers ordres, entre autres celui qui suit; le 19, il adressait une réquisition aux corps administratifs et gardes nationales des départements situés dans l'arrondissement de son armée :

Ordre du 17 juillet donné à M. Malet, capitaine adjoint à l'état-major de l'armée du Rhin[3].

Il est ordonné à M. Malet de se rendre dans les départements du Doubs,

1. *Journal des Débats*, juillet 1792, n° 294, p. 235.
2. Tome Ier, p. 360.
3. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Rhin.

du Jura, de la Côte-d'Or et autres circonvoisins, pour y rechercher et acheter les arquebuses qu'il jugera de bon service.

Le Général de l'armée du Rhin prie, au nom de la Patrie, les Corps administratifs, les Municipalités et tous les bons Français de prêter secours et assistance à M. Malet dans une opération aussi utile au bien du service.

Il est ordonné aux Officiers d'artillerie employés dans les places que parcourra M. Malet de l'aider dans la recherche et l'estimation des arquebuses à longue portée qui pourront s'y trouver.

M. Malet, qui a déjà si utilement contribué à la prompte formation des bataillons des gardes nationales volontaires du Jura, est chargé par le Général de rendre un nouveau service à la chose publique en faisant connaître aux Citoyens des trois départements de la 6e division combien il serait utile pour la défense des frontières que les compagnies franches décrétées par l'Assemblée nationale fussent rapidement formées et que leur courage éprouvé les portât sur les bords du Rhin. Il leur promet le prix le plus digne de leur patriotisme : l'occasion prochaine de se distinguer.

M. Malet est chargé de faire expédier par MM. les Commissaires des guerres les routes nécessaires pour que les détachements de citoyens qui se destineront à ce service soient dirigés sur Strasbourg. Ceux de ces citoyens qui seront propriétaires de carabines à longue portée et exercés à s'en servir, sont invités à les apporter ; le prix leur en sera remboursé par les ordres du Général, et ils seront employés à un service analogue à cette arme.

Le lieutenant général commandant en chef l'armée du Rhin.

La Morlière.

Réquisition faite par le général commandant l'armée du Rhin au Conseil général du département du Bas-Rhin [1].

Nous, Alexis La Morlière, lieutenant général commandant l'armée du Rhin, ayant pris connaissance de la loi qui fixe les mesures à prendre quand la Patrie est en danger, et de l'Acte du Corps législatif qui déclare que la Patrie est en danger, lesquels nous ont été notifiés par MM. les Administrateurs composant le Directoire du département du Bas-Rhin ;

Et en considérant que les ennemis de la Patrie dirigent leurs principaux efforts contre les frontières de la Sarre et du Rhin ;

Que leurs troupes s'y réunissent en grand nombre et qu'elles sont munies de tous les moyens d'attaque ;

Que ces troupes peuvent opérer dès ce moment une invasion et dévaster au moins une partie de nos campagnes avant que les troupes qui s'avancent et les citoyens qui sont accourus de toutes les parties de l'empire puissent être à portée de les repousser ;

Considérant que les citoyens des départements frontières suffisent pour arrêter seuls les armées de nos ennemis, et les empêcher de pénétrer sur le territoire français ;

Que ces citoyens brûlent de combattre pour l'honneur et l'indépendance de de la Nation, pour les droits de l'Humanité ;

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Rhin.

Qu'il suffit de diriger leur ardeur pour le plus grand avantage de la Patrie ;

Considérant que, s'il est souverainement important que les citoyens des frontières se couvrent de leurs armes dès ce moment et soutiennent seuls les premiers efforts de l'ennemi, le reste des Français accourra bientôt à la voix du Corps législatif pour partager leurs périls et leur gloire ;

Considérant enfin que, dans un danger éminent, il est du devoir du général chargé de la défense d'une frontière de prendre provisoirement toutes les mesures que la loi permet, de faire toutes les réquisitions qu'elle autorise et qu'il croit utiles ;

Après en avoir préalablement délibéré dans le Conseil de guerre de l'armée du Rhin, nous avons arrêté de requérir les Conseils généraux des départements du Haut et du Bas-Rhin, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, des Vosges et de la Meurthe, de prendre les mesures dont la teneur suit, et nous requérons spécialement et formellement le Conseil général du département du Bas-Rhin de les adopter :

1° Conformément à la loi du 8 juillet 1792, quatrième de la Liberté, toutes les gardes nationales seront mises en état d'activité permanente ;

2° Tous les citoyens seront tenus de déclarer devant leurs municipalités respectives le nombre et la nature des armes et des munitions dont ils seront pourvus ;

3° Les états qui en seront dressés seront communiqués au général ; on aura soin d'y indiquer les réparations nécessaires et de marquer surtout si les fusils sont munis de baïonnettes et de baguettes de fer ;

4° On constatera le nombre des armuriers et ouvriers en fer qui peuvent être employés à réparer les armes, et ils y seront employés sur-le-champ ;

5° Les frais de ces réparations seront payés provisoirement par les caisses des départements ;

6° Le nombre des gardes nationales que chacun des départements requis devra fournir sera provisoirement fixé au 1/6 de celui de ses citoyens actifs, c'est-à-dire pour le département du Bas-Rhin à ..... ;

7° La répartition entre les districts et cantons sera faite incontinent, et publiée le plus tôt possible. Les commissaires qui doivent présider à la formation des compagnies seront nommés à la première assemblée des Administrations de districts ;

8° Dès qu'une compagnie sera formée, l'officier commandant les troupes du district en sera prévenu pour qu'il lui transmette les ordres qu'il aura reçus pour la marche de cette compagnie ;

9° Chaque département nommera un commissaire et un trésorier chargés de résider près le Général de l'armée du Rhin et de pourvoir au paiement de la solde des volontaires formés par ce département ;

10° Les Administrateurs pourvoiront à ce que la solde soit payée aux volontaires du jour de leur réunion dans les chefs-lieux des cantons, et conformément aux règlements faits pour les autres volontaires nationaux ;

11° En conséquence, et lorsque le prêt sera fait aux volontaires, il ne leur sera délivré que la portion de leur paye destinée à leur subsistance, les cinq sols excédant devant rester en caisse pour subvenir à l'entretien de leur habillement, équipement et armement ;

12° Les volontaires seront prévenus qu'ils peuvent faire leur service sans être revêtus de l'uniforme national, mais qu'il est nécessaire qu'ils prennent

ceux de leurs habits les plus propres à les garantir des maladies auxquelles ils seràient exposés par l'intempérie des saisons.

Ils seront aussi engagés à se munir, s'il est possible, de sacs de peau commodes pour le transport de leurs effets, de sacs de toile pour les distributions, et d'une hache ou outil à remuer la terre ; les dégradations que ces outils pourront éprouver seront payées par l'État ;

13° Il sera attaché à chaque bataillon de volontaires un armurier, un tailleur, un cordonnier et un chirurgien ;

14° Les Corps administratifs sont requis de se concerter avec le Général pour que les gardes nationales de chaque commune soient organisées de manière à contribuer à la défense du territoire de la manière la plus utile, et elle sera indiquée pour chacune d'elles par une instruction particulière ;

15° Les gardes nationales en activité de service pour les patrouilles et détachements seront tenues de suivre les ordres qui leur seront donnés par l'officier militaire chargé de la défense de l'arrondissement dans lequel leurs communes se trouvent comprises ;

16° Les gardes nationales seront exercées régulièrement tous les dimanches, et il leur sera adressé une instruction à cet effet. L'état général des gardes nationales sera adressé au Général ;

17° Sur les réquisitions des officiers commandants, les denrées et bestiaux seront transportés dans les lieux de sûreté qui seront désignés aux habitants.

Les administrations feront dresser l'état des voitures, bateaux, chevaux de trait et de bât contenus dans chaque municipalité, et elles l'adresseront au Général sous le plus bref délai ;

18° Elles feront aussi constater l'état des routes et pourvoiront à ce qu'elles soient promptement réparées. Si ces travaux exigent des fonds extraordinaires, ils seront incontinent demandés par le Général.

A Plobsheim, le 19 juillet 1792, 4e de la Liberté.

Le lieutenant général commandant en chef l'armée du Rhin,

LA MORLIÈRE.

Victor BROGLIE, BIRON, CUSTINE.

Le même jour[1], ces quatre généraux adressaient au Ministre de la Guerre un mémoire sur l'état de l'armée du Rhin et les mesures qu'ils avaient prises. Ils joignaient la réquisition adressée au département du Bas-Rhin et qui était semblable à celles envoyées au Haut-Rhin, au Doubs, à la Haute-Saône, aux Vosges, au Jura et à la Meurthe, ainsi que copies de divers ordres. Ils demandaient enfin, « l'adoption la plus intime de ces mesures par l'Assemblée nationale et par le roi ». Ils espéraient que le Ministre appuierait la demande et presserait la solution du Corps législatif.

La question fut traitée dans le Conseil du 22 juillet. Le Ministre de la Guerre proposait, en vertu de l'article 12 de la section III de la loi du 14 octobre 1791, qui l'autorisait, de prescrire aux procureurs

1. *Archives historiques de la guerre*, armée du Rhin.

syndics des départements frontières de Calais à Antibes de tenir à la disposition des généraux des quatre armées le nombre de gardes nationales qui leur seraient demandées si l'ennemi pénétrait en France. Cette proposition fut adoptée par les ministres[1].

Puis l'affaire fut portée à l'Assemblée nationale, déjà saisie par le Ministre de la Guerre, le 13 juillet, d'une lettre du général de La Morlière, du 11, qui craignait d'outrepasser ses pouvoirs et priait le Ministre de solliciter de l'Assemblée « quelques additions ou une explication de la loi sur les postes en état de guerre ». Le roi avait invité le Ministre de la Guerre à « engager l'Assemblée Nationale à s'occuper de cet objet avec toute la célérité qu'exigeait l'urgence des circonstances[2] ».

Au nom de la Commission des Douze, Vaublanc fut chargé du rapport.

Il le présenta dans la séance du 23 juillet. Vaublanc proposa de confirmer les mesures prises par les généraux de l'armée du Rhin pour assurer la défense dans cette partie de la frontière : « Le patriotisme les a toutes dictées; le zèle le plus ardent pour la défense de la Liberté y a rassemblé tous les moyens de donner des défenseurs à la Patrie et de leur fournir des armes[3]. » Vaublanc termina en proposant l'adoption d'un décret approbatif des mesures prises par les généraux ; ces mesures avaient souvent été applaudies par les députés au cours de la lecture que le rapporteur en donna.

DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, *du 23 juillet 1792, l'an quatrième de la Liberté, relatif aux mesures prises par les généraux de l'armée du Rhin pour la défense des frontières.*

L'Assemblée Nationale considérant que tout ce qui est relatif à la défense de l'empire demande la plus grande activité, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée Nationale, après avoir décrété l'urgence et avoir entendu la lecture de la réquisition faite par les généraux de l'armée du Rhin, en date du 19 juillet, aux corps administratifs et gardes nationales des départements situés dans l'étendue de leur commandement, et de leurs ordres du 17 juillet[4], décrète ce qui suit :

1. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale, note du Ministre de la Guerre lue en Conseil.

2. *Ibidem*, correspondance générale, Lettres et Discours du Ministre à l'Assemblée, du 10 au 22 juillet 1792.

3. *Journal des Débats*, juillet 1792, n° 300, p. 325.

4. Ces ordres étaient :

1° au directeur du parc d'artillerie, de porter à 164 le nombre des pièces de 4 et à ... celui des obusiers de bataille :

2° de mettre à la disposition de l'artillerie des ouvriers en bois et en fer que l'armée pouvait fournir ;

Article premier. — L'Assemblée Nationale est satisfaite du zèle des généraux de l'armée du Rhin ; elle approuve les réquisitions faites par eux, ainsi que toutes les mesures qu'ils ont prises pour assurer la défense des frontières.

Art. II. — Les volontaires qui seront rassemblés en vue de cette réquisition seront formés et organisés conformément aux lois sur la formation des bataillons de volontaires nationaux, et seront payés comme les autres volontaires, conformément aux dispositions de la loi du 10 juillet présent mois.

Art. III. — Les commissaires de la trésorerie nationale tiendront à la disposition du Ministre de la Guerre le numéraire effectif nécessaire à la solde des volontaires, et concerteront avec les conseils généraux les moyens les plus économiques de s'en procurer.

Art. IV. — Les réparations des armes et des outils que les citoyens emploieront à la défense de la patrie, seront payées par le trésor public.

Art. V. — Les généraux de l'armée du Rhin sont autorisés à se faire délivrer, sur leur réquisition, une partie des carabines qui ont été fabriquées à Liège sous la direction de M. Gorden en 1790, et qui existent dans les magasins.

Art. VI. — Le général de l'armée du Rhin est autorisé à former d'abord, et provisoirement, dix compagnies de chasseurs exercés à se servir de cette arme.

Art. VII. — Il est pareillement autorisé à faire habiller ces compagnies de chasseurs de la manière et de la couleur qui lui paraîtront le plus convenables et le plus économiques.

Art. VIII. — Leur formation et leur solde seront conformes à la formation et solde décrétées pour les compagnies de chasseurs nationaux volontaires.

Puis, Montesquiou, général en chef de l'armée du Midi, mandé à la barre, s'y présenta le 24 juillet. Il fit un long exposé de la situation dans le Midi, des mesures nécessaires et dit en terminant [1] :

Hier, Messieurs, par l'honorable approbation que vous avez donnée aux mesures des généraux du Rhin, vous avez adopté un grand moyen d'accroître nos armées. Me serait-il permis de vous en indiquer un peut-être plus sûr, plus efficace encore, pour donner tout à coup à nos forces militaires une extension supérieure, et par le nombre et par la qualité, aux forces de nos ennemis ? Nous avons éprouvé à la guerre l'avantage de former en bataillons les compagnies de grenadiers et de chasseurs des régiments d'infanterie. Profitons de cette expérience. Il n'est presque pas en France de gardes nationales qui n'aient formé avec prédilection des compagnies ou des sections

3° de se procurer des carabines et de former des chasseurs ;

4° aux ingénieurs, de reconnaître les positions que les troupes devaient occuper en arrivant et de disposer tout pour que les lignes et retranchements pussent être élevés avec rapidité ;

5° au commissaire général de préparer tous les moyens de subsistance et de transport pour hâter la marche des troupes.

(Lettre des quatre généraux de l'armée du Rhin du 19 juillet 1792, *Archives historiques de la guerre,* Armée du Rhin.)

1. *Procès verbal,* t. XI, p. 57.

de grenadiers et de chasseurs. Ces derniers surtout sont l'élite des jeunes gens. En général ces compagnies sont bien armées, bien habillées. Un amour-propre très louable les a portées à s'exercer, à s'instruire, à se faire remarquer par l'effet d'un travail plus assidu ; qu'il soit permis aux généraux de s'entendre avec les départements pour rassembler seulement la moitié de ces compagnies d'élite ; qu'ils aient le droit de les réunir en bataillons et de mettre à leur tête des chefs choisis parmi les commandants de volontaires, vous aurez tout à coup des corps excellents, des corps tout formés, tout armés, tout équipés, des corps que dès le lendemain vous pourrez présenter à l'ennemi. La magie attachée au nom de grenadiers et de chasseurs aura tout son effet, et par un seul décret vous ferez en un instant passer les armées françaises de la désolante infériorité où elles se trouvent à la plus imposante supériorité. C'est alors, Messieurs, que vous donnerez véritablement à l'Univers le glorieux exemple de l'énergie d'un Peuple libre.

Rouyer convertit en motion la proposition de Montesquiou, et il se disposait à démontrer la nécessité de l'adopter sur-le-champ, lorsque Tardivaux annonça que la Commission extraordinaire était prête à présenter un rapport à ce sujet. La discussion fut donc reculée jusqu'au dépôt de ce rapport, qui eut lieu une heure après.

Vergniaud fut le rapporteur : « Je suis chargé, dit-il, par notre Commission extraordinaire de vous présenter un projet de loi qui a été suggéré par les généraux du Rhin et par M. Montesquiou. Telle est l'espérance de la Commission dans cette loi qu'elle ne doute point des ressources immenses qu'elle va développer. La Commission ne s'occupera pas moins de ce que vous lui avez renvoyé ; mais elle vous conjure de lui en laisser le temps et de calmer une impatience qui annoncerait des craintes indignes de la Nation française [1]. »

Une seule disposition du décret proposé donna lieu à une discussion, celle relative à la nomination des lieutenants-colonels en chef.

Un long débat s'engagea. Girardin, Vergniaud et Lacuée insistèrent sur la nécessité de ne pas livrer des hommes en présence de l'ennemi à des chefs inexpérimentés; les adversaires argumentaient des droits de l'égalité et de la distribution de la confiance. Ce furent eux qui l'emportèrent; la nomination des lieutenants-colonels en chef ne fut pas dévolue aux généraux, comme il était proposé, mais laissée à l'élection des grenadiers et chasseurs, comme dans les bataillons de volontaires.

Le décret fut enfin définitivement approuvé en ces termes :

1. *Journal des Débats*, juillet 1792, n° 301, p. 339.

DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, *du 24 juillet 1792, l'an quatrième de la Liberté, qui autorise les généraux d'armée à requérir une portion des grenadiers et chasseurs des gardes nationales du royaume.*

L'Assemblée Nationale, considérant que d'après la Constitution la force publique est instituée pour la défense de l'empire ; que les citoyens gardes nationales font subsidiairement partie de la force publique, et que c'est principalement lorsque la Constitution et la Liberté sont menacées que les citoyens doivent se faire une gloire de combattre pour les défendre ;

Considérant que, par une conséquence des lois constitutionnelles, la loi du 14 octobre 1791 porte qu'en cas d'invasion du territoire français les gardes nationales pourront êtres requises par le roi pour repousser l'ennemi ;

Considérant qu'un acte du Corps législatif a déclaré que la Patrie est en danger ; que c'est surtout sur les frontières qu'il faut réunir des forces imposantes, et pour secourir les citoyens qui les habitent, et parce qu'il ne peut y avoir de sûreté pour les citoyens de l'intérieur de l'empire qu'autant qu'on pourra empêcher les ennemis d'y pénétrer ;

Considérant enfin que les armées ne sont pas encore portées au complet, et qu'en attendant qu'elles puissent l'être, ce serait compromettre le salut et la gloire de la Nation que de ne pas prendre les mesures provisoires que commandent les circonstances, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée Nationale, après avoir entendu le rapport de sa Commission extraordinaire et décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

Article premier. — Les généraux d'armées chargés de la défense des frontières pourront prendre, s'ils le jugent nécessaire, les mesures qui ont été employées par les généraux de l'armée du Rhin et approuvées par l'Assemblée Nationale dans son décret du 23 juillet, dont les dispositions sont rendues communes à tous les généraux par le présent décret.

Art. II. — Dans le nombre des gardes nationaux que les généraux sont autorisés à requérir, ils pourront comprendre spécialement le quart, ou au plus la moitié de chacune des compagnies de grenadiers ou de chasseurs des différents bataillons ; ils pourront de même requérir le quart, ou au plus la moitié des compagnies de dragons ou chasseurs à cheval, ainsi que de celles des canonniers.

Art. III. — Les généraux indiqueront dans leurs réquisitions les lieux où les gardes nationales doivent se réunir ; ils pourront indiquer des lieux de rassemblement particuliers pour les grenadiers ou chasseurs, dragons ou canonniers.

Art. IV. — Les grenadiers et chasseurs seront d'abord formés en compagnies et ensuite en bataillons : ces corps seront composés de grenadiers et chasseurs de la même commune ou de communes les plus voisines. Ils auront la même solde et la même organisation que les compagnies et bataillons des gardes volontaires nationaux : les dragons et chasseurs à cheval seront organisés et soldés ainsi qu'il a été réglé par le décret du..... relatif aux chasseurs volontaires nationaux.

Art. V. — Les bataillons de grenadiers et chasseurs nommeront leurs officiers et sous-officiers suivant le mode prescrit pour les bataillons de volontaires nationaux.

Art. VI. — Dans le cas où le nombre des compagnies de grenadiers ou chasseurs excéderait celui qui est fixé pour former un bataillon, les compagnies excédantes seront attachées à l'un des bataillons déjà formés.

Art. VII. — Il sera attaché deux pièces de campagne à chacun des bataillons de grenadiers ou chasseurs créés par le présent décret.

Art. VIII. — Les canons attachés auxdits bataillons seront répartis après la guerre entre les communes, dans la proportion du nombre de citoyens qu'elles auront fournis pour la formation desdites compagnies de grenadiers ou de chasseurs.

Art. IX. — Les quatre-vingt-trois départements du royaume seront divisés suivant l'état ci-annexé entre les quatre armées, de manière que chacun des généraux ait à sa réquisition un nombre de départements proportionné à l'importance et à l'étendue des frontières qu'il est chargé de défendre.

Art. X. — L'Assemblée nationale déclare que la Nation prend sous sa protection spéciale les veuves et les enfants de tous les citoyens qui périront sous les drapeaux de la Liberté.

Ce décret, comme celui du 23, fut sanctionné le 25.

D'après le « *Tableau de la division des départements dont la force publique sera aux ordres des officiers géneraux des différentes armées* », annexé au décret, le département de Paris est de l'arrondissement de l'armée du Rhin.

Si dans les départements les gardes nationales tenaient à leurs compagnies de grenadiers et de chasseurs, à Paris des sections protestaient, comme contraires au principe de l'Égalité, contre les compagnies d'élite. Des délégations se présentèrent à la barre qui déposaient les bonnets et les épaulettes de grenadiers, les ceintures de chasseurs; elles réclamaient l'abolition de tout ce qui était opposé à l'uniformité des soldats citoyens.

D'autres au contraire demandaient le maintien. Le bataillon des Carmélites remerciait, le 6 août, l'Assemblée législative d'avoir voté la réquisition des grenadiers et chasseurs. Il approuvait les motifs de la démarche de leurs camarades qui étaient venus déposer bonnets et épaulettes pour servir à ceux des volontaires qui marchaient maintenant sur les frontières; mais les grenadiers et chasseurs du bataillon des Carmélites « venaient offrir les bonnets et les épaulettes avec les corps qui devaient les porter [1] ».

Aux compagnies qui tenaient à leur existence à cause de la réquisition dont elles pouvaient être l'objet, se joignirent les canonniers de l'armée parisienne [2] :

1. *Procès-verbal*, t. XI, p. 434.
2. *Archives nationales*, C 154, 1 292 *bis*.

Législateurs, les canonniers volontaires de l'armée parisienne apprennent à l'instant que vous venez de décréter que les grenadiers et les chasseurs de cette même armée tireront au sort pour aller combattre les ennemis de la Patrie. Ces dépositaires des foudres espèrent jouir des mêmes honneurs en partageant avec eux les périls et la gloire. Autrement ils regarderaient comme injurieux votre refus, et comme un mépris formel que vous feriez de leurs personnes et de leurs services

Calippe, *capitaine des canonniers du bataillon des Feuillants*,
Dijon le jeune, Dijon l'aîné, Defontaine.

Ces divergences donnèrent lieu à la lettre que le Ministre de la Guerre Servan écrivit le 25 août au Président de l'Assemblée nationale [1] :

Monsieur le Président,

Ne pas s'empresser de servir sa Patrie dans une circonstance comme celle dans laquelle nous nous trouvons, est devenu un grand crime aux yeux de tous les citoyens français. Cependant tous n'ont pas le soin de prendre les armes ; tous même ne peuvent pas les prendre. Leur fortune, leurs affaires, les besoins de leur famille, nos arts, nos manufactures, notre commerce, nos besoins réciproques et journaliers nécessitent qu'une grande partie des citoyens travaillent, tandis que les autres se dévouent à la défense de la Patrie. Ce sont ces vérités qui font désirer à la plupart des grenadiers des gardes nationales requis dans ce moment par les généraux de ne servir que l'espace d'un mois et d'être relevés après ce temps par la moitié des compagnies qui n'auront pas marché. Cet objet devient d'autant plus important que les ennemis de notre Liberté profitent de ce moment pour agiter les hommes faibles et les élever contre cette mesure si sage que l'Assemblée a adoptée.

Il fut donné lecture de cette lettre à la séance du même jour, 25 août, au soir. L'Assemblée renvoya à son Comité militaire [2], et aucune proposition ne fut faite par lui.

Mais les événements se précipitaient, et, bien que par décret du 19 août l'organisation de la garde nationale de Paris eût été modifiée, que 48 « sections armées » étaient substituées, aux légions et bataillons : chaque section comprenant un nombre de compagnies toutes de fusiliers, proportionné au chiffre de la population, dans sa séance du 28 août, le Conseil exécutif provisoire décidait [3] :

Le Conseil, considérant qu'il importe que la ville de Paris fournisse dès à présent une portion des troupes pour marcher à la défense des frontières,

1. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale, correspondance du Ministre avec l'Assemblée nationale, cahier du 10 août au 6 septembre 1792, p. 19.

2. *Procès-verbal*, t. XIII, p. 321.

3. Aulard, *Recueil* .., t. Ier, p. 36.

arrête qu'en vertu de la loi du 14 octobre 1791 il requiert et ordonne que 1800 grenadiers et 1800 chasseurs se tiennent prêts à se mettre en marche pour se rendre à la destination qui leur sera indiquée, que huit pièces de canon seront jointes à ce détachement avec le nombre d'hommes nécessaires pour manœuvrer ces pièces ;

Arrête en outre que les Fédérés Brestois, Marseillais et autres seront engagés à se joindre dès à présent à ce corps ;

Arrête que la première division de ce corps partira samedi.

La réquisition fut rédigée le jour même et transmise à la Municipalité de Paris, qui la consigna sur ses registres le 29 août ; elle fut insérée au *Moniteur* du 1er septembre.

Au nom de la Nation Française,

Le Conseil exécutif provisoire, en vertu de la loi du 4 octobre dernier, requiert et ordonne que 1800 grenadiers et 1800 chasseurs de la garde nationale parisienne se tiennent prêts à se mettre en marche pour se rendre à la destination qui leur sera indiquée et que huit pièces de canon seront jointes à ce détachement avec le nombre d'hommes nécessaires pour manœuvrer ces pièces ;

Le Conseil arrête : 1° que les Fédérés Marseillais, Brestois et autres sont invités à se joindre, dès à présent, à ce corps de grenadiers et de chasseurs, et que la première division de ce corps se mettra en marche et quittera la capitale samedi prochain ;

2° Que les 2.000 hommes de la gendarmerie nationale à pied, qui viennent d'être levés, se joindront à ce corps ;

3° Que la compagnie franche nouvellement formée dans la section des Quatre-Nations, précèdera ce corps et lui servira d'avant-garde.

Fait en Conseil exécutif provisoire, à Paris, le 28 août 1792, l'an 4e de la Liberté.

Roland, Servan, Clavière, Danton, Monge, Lebrun.

Grouvelle, *secrétaire*.

Le lendemain, 29 août, le Ministre de la Guerre écrivait au Maire de Paris, Petion [1] :

Vous avez dû recevoir, Monsieur, une réquisition de la part du Conseil exécutif provisoire pour faire marcher 1800 grenadiers et 1800 chasseurs qui doivent être fournis par la ville de Paris Je ne saurais trop vous presser de hâter l'exécution de cette réquisition. Vous en sentez l'importance. Il faut absolument faire sortir quelque force de Paris qui soit placée de manière à veiller sur l'ennemi et à revenir se battre ensuite dans Paris, si cela était nécessaire. Vous savez d'ailleurs combien cet exemple fera un heureux effet sur les autres départements, qui sans cela croiraient ne se sacrifier que pour Paris.

1. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale, cahier n° 3, registre du Ministre du 11 août au 6 septembre 1792, p, 21.

Cette lettre indique les motifs politiques de la mesure prise par le Conseil exécutif. Mais dès le 1er septembre la question des grenadiers et chasseurs de la garde nationale parisienne faisait à l'Assemblée législative l'objet de nouveaux débats. Le silence du décret du 19 août sur les compagnies d'élite pouvait être pris pour leur suppression. Les grenadiers et chasseurs de la 5e légion réclamèrent donc une solution. La pétition fut renvoyée au Comité militaire, qui quelques moments après présenta à ce sujet un décret qui fut approuvé.

Ce décret [1] déclare que l'organisation des sections armées de Paris arrêtée le 19 août ne devait souffrir aucun retard; que les distinctions de grenadiers et de chasseurs étaient abolies par cette organisation. Cependant, il y avait lieu de suppléer à la levée devenue impossible des demi-compagnies de grenadiers et de chasseurs; en conséquence, l'Assemblée nationale ordonnait qu'il serait fait sur la totalité des sections armées de Paris, et proportionnellement à leurs forces, une levée de volontaires d'un nombre égal à celui qu'aurait produit la réquisition du 28 août.

C'est ainsi que se forma, dès le 3 septembre, le 4e bataillon de Paris, ou *Premier des Sections armées*, que se levèrent des bataillons entiers ou presque entiers dans certaines sections.

Cependant, si le décret du 1er septembre annula, en ce qui concerne les chasseurs, les prescriptions de la réquisition du 28 août, celle-ci fut en partie exécutée relativement aux grenadiers.

Six compagnies furent dirigées sur Châlons, et elles formèrent le 20 septembre 1792, le *1er bataillon des Grenadiers de Paris*.

1. Tome Ier, p. 388.

1ER BATAILLON DES GRENADIERS DE PARIS

(20 SEPTEMBRE 1792 — 17 MARS 1796)

HISTORIQUE DU CORPS.

Il n'existe aucun renseignement sur la provenance des six compagnies, ni sur leur formation, ni sur leur départ pour l'armée.

Ces compagnies étaient cantonnées à Chaudefontaine, dans la Marne, lorsqu'il fut procédé à la constitution de l'état-major et, par suite, à la réunion des compagnies en bataillon.

Extrait du registre du Conseil d'administration du 1er bataillon des Grenadiers de Paris, constatant l'élection des officiers composant l'état-major dudit bataillon créé sous cette dénomination par ordre de M. Dumouriez, général de l'Armée du Nord[1].

Cejourd'hui, vingtième jour du mois de septembre de l'année 1792, 1re de l'Égalité, les six compagnies composant le 1er bataillon des Grenadiers fédérés de Paris, assemblées à Chaudefontaine, lieu de leur cantonnement, ont élu à la pluralité absolue des suffrages au second scrutin, M. *Badin*, lieutenant au régiment d'infanterie ci-devant Royal-Vaisseaux, pour *premier lieutenant-colonel.* Sur le refus d'acceptation dudit sieur Badin, ledit bataillon ayant consenti unanimement à se rapporter pour son remplacement à M. Dumouriez, général en chef de l'Armée du Nord, dont ledit bataillon fait partie, il a nommé *Leval,* capitaine au 1er bataillon de volontaires nationaux du département de Paris, qui a été agréé et reçu en qualité de 1er *lieutenant-colonel,* le 23 dudit mois de septembre.

Le même jour, 20 septembre, ledit bataillon a élu pour *second lieutenant-colonel* M. *Gérand*, lieutenant de la deuxième compagnie dudit bataillon.

De suite pour *adjudant-major* M. *Devignes*, lieutenant de la 3e compagnie. Le sieur *Rémongin*, sous-lieutenant de la sixième compagnie, a été élu en qualité de *quartier-maître trésorier*, à la pluralité relative au 3e scrutin.

Le sieur *L'Entretien*, grenadier de la sixième compagnie, a été élu *adjudant sous-officier* à la pluralité relative.

1. *Archives administratives de la guerre*, Vol. nat., 1er bataillon des Grenadiers de Paris.

Le sieur *Fontaine*, grenadier de la deuxième compagnie, a été choisi pour *tambour-major*.

Fait à Chaudefontaine les jour et an que dessus.

Approuvés par nous, membres du Conseil d'administration :

LEVAL, *commandant en chef;* GÉRAND, *lieutenant-colonel en second;* DEVIGNES, *adjudant-major;* BONNEFOY, *capitaine;* PONCET, *lieutenant;* L'ENTRETIEN, *sous-lieutenant;* MERLAUD, *suppléant;* MARSICAT, *sergent;* CARDON, *caporal;* SAMSON, *grenadier;* CATOIRE, *grenadier;* GAUTHEROT.

Par le Conseil d'administration :
RÉMONGIN, *quartier-maître, secrétaire.*

Le capitaine Leval, du 1er bataillon de Paris, s'était distingué au camp de Maulde. Envoyé en mission auprès de Dumouriez par Beurnonville, alors que les communications entre les deux généraux étaient interceptées entre Rethel et Grandpré, Leval traversa l'armée prussienne et passa l'Aisne à la nage, déguisé en paysan. Ce fut cette action qui lui valut d'être nommé par Dumouriez lieutenant-colonel en chef du 1er bataillon des Grenadiers de Paris.

Lors la formation de l'armée de la Belgique, le 24 octobre 1792, au corps de bataille, division de gauche, 2e ligne, à la 16e brigade, commandée par le général Stettenhoffen, figure le bataillon. Il compose la brigade avec le 104e régiment d'infanterie et le 3e bataillon de Seine-et-Oise.

A Jemmapes le bataillon est au centre et prend une part active au combat; il enleva une redoute armée de six bouches à feu. Il participa ensuite à la conquête de la Belgique. A la date du 24 novembre 1792, il occupe Tirlemont, sous le commandement de Miranda; il tient garnison à Liège au 18 décembre.

Le bataillon demeure à Liège. Sur une situation du 31 janvier 1793, son effectif n'est que de 220 hommes.

Au cours de la retraite en mars 1793, les Grenadiers de Paris se distinguèrent encore. Le 16 mars, à Tirlemont, le lieutenant-colonel Leval chargea l'ennemi à la tête de son bataillon, prit deux canons et un obusier, assurant ainsi le succès, jusqu'alors incertain, de la journée. A Neerwinden le 18 mars, le bataillon défit, sous les yeux du général Valence, les cuirassiers de l'empereur, enleva trois pièces de 13 et un obusier.

Au 16 avril, les Grenadiers de Paris tiennent garnison à Valenciennes, casernés au Béguinage. Le bataillon est alors fort de 560 hommes; il venait d'être réorganisé, grâce à l'incorporation de recrues de la levée des 300,000 hommes du département de Paris.

D'après le procès-verbal du 20 septembre 1792, le bataillon aurait compté alors six compagnies; mais l'effectif en était bien réduit, puisque le corps entier ne comptait que 220 hommes au 31 janvier 1793. Les pertes de la campagne, que n'accusent, du reste, ni la correspondance ni le contrôle, ne peuvent expliquer une si grande diminution d'effectif.

Les six compagnies de la formation étaient plutôt des demi-compagnies, qui devinrent les trois premières du bataillon à la réorganisation d'avril 1793.

En effet, la formation de la 4[e] compagnie se termina le 1[er] avril; les 5[e] 6[e] 7[e] et 8[e] compagnies furent constituées les 15 et 16 avril. A la fin de mars, le 25, semble-t-il, une compagnie de grenadiers avait été formée. Aussi, par suite, bien que le corps portât toujours la dénomination de *1[er] bataillon des Grenadiers de Paris*, huit de ses compagnies devinrent compagnies de *fusiliers*.

La compagnie de canonniers attachée au bataillon en vertu de l'article 7 de la loi du 25 juillet, fut celle de la section de La Fontaine de Grenelle. Créée au mois d'août 1792, envoyée à Châlons au mois de septembre, elle fut réunie aux Grenadiers de Paris le 1[er] décembre, à Liège.

Maintenu à Valenciennes, le 1[er] bataillon des Grenadiers de Paris, après avoir pris part aux combats des 1[er], 8 et 23 mai, se trouva bloqué dans la place. Le lieutenant Dementhon rédigea plus tard un récit du siège et des événements qui l'avaient précédé, et il adressa ce récit au Comité de Salut public [1].

Analyse des événements qui ont eu lieu avant et pendant le siège de Valenciennes, par Dementhon, lieutenant des Grenadiers du 1[er] bataillon de Paris.

Citoyens,

Je crois être utile à mon pays, en vous faisant quelques observations sur les événements qui ont eu lieu, avant et pendant le siège de Valenciennes, et sur la reddition de cette place si importante à la République dans la frontière du Nord; je souhaite pouvoir vous donner des renseignements sur les traîtres à punir et sur les dangers à éviter à l'avenir.

Je me reporterai à l'époque où Dampierre, ayant pris le commandement, après la félonie de Dumouriez, et campant avec l'armée sur les hauteurs de Douchy et de Denain, quitta cette position et prit celle de Famars. L'armée autrichienne campait alors au delà de Valenciennes, occupait les bois de Vicogne, de Saint-Amand, de Bonne-Espérance, et assiégeait Condé.

Le 1[er] mai, Dampierre voulut tenter d'approvisionner cette place en for-

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée du Nord.

çant les ennemis dans leurs retranchements. J'ignore quelles étaient les intentions du général et je ne connais pas ses qualités militaires. Mais, ce qu'il y a de bien certain, c'est que le bureau de l'état-major était rempli des créatures de Dumouriez, une partie traître et l'autre sans talent. La veille du combat tout le monde le savait. Les soldats se disaient le matin les uns aux autres : « Nous nous battons demain. » Un adjoint aux adjudants généraux me communiqua des détails sur l'attaque. Les ennemis qui avaient beaucoup d'intelligences dans la ville, ayant appris qu'on devait les attaquer, eurent tout le temps de faire les dispositions de défense nécessaires pour n'être point forcés.

Notre armée, sur trois colonnes, attaqua l'ennemi au point du jour. Une colonne composée en grande partie de cavalerie et de quelques pièces d'artillerie volante, fit l'attaque du centre par le village de Saint-Saulve; les deux autres attaquèrent : l'une les redoutes au-dessus de Préseau et de Saultain, et l'autre dans les bois et sur la grande route de Condé.

Cette journée ne servit qu'à augmenter l'audace des ennemis. L'on fit des fautes impardonnables. Des lignes de bataille furent formées à vingt pas derrière les batteries : avec des pièces de quatre et de huit on en attaqua de treize et de dix-sept. La garnison de Valenciennes qui, sous tous les rapports, devait être en seconde ligne, fut mise en première Dans certains endroits la cavalerie fut placée dans des terrains coupés, et l'infanterie en plaine rase.

Enfin, sur les 10 heures du matin, après avoir perdu beaucoup de monde, tant tués que blessés, l'armée exécuta la retraite et rentra dans son camp.

Le 8 du même mois, Dampierre fit encore un nouvel effort pour secourir Condé, mais qui ne réussit pas mieux que le premier, quoique les attaques fussent beaucoup mieux combinées; on se battit avec acharnement, nous eûmes même beaucoup d'avantages dans le commencement; on gagna du terrain; on prit quelques redoutes; beaucoup de troupes anglaises étaient arrivées la veille, elles sentirent ce que valait la valeur des Français combattant pour la Liberté. Cependant Dampierre ayant été blessé mortellement, la retraite fut ordonnée, et les deux armées reprirent leurs positions précédentes.

Ce fut à peu près vers ce temps qu'on enleva la meilleure partie de l'armée pour la conduire dans la Vendée.

Le général divisionnaire La Marche prit alors le commandement de l'armée. Il n'y eut plus que des escarmouches plus ou moins fortes et fréquentes jusqu'au 23 du même mois, que l'armée des Coalisés nous attaqua dans le camp retranché de Famars.

Il est impossible de décrire le désordre qui régnait alors dans notre armée; les généraux de division, de brigade, les adjudants généraux, au lieu de coucher dans les différents points de l'armée qui les concernaient, avaient tous leurs quartiers généraux dans Valenciennes; les cabarets et auberges de cette ville étaient remplis d'officiers et de soldats du camp, la plupart y couchaient. Le service des avant-postes n'était point surveillé, les soldats dormaient dans leurs bivouacs. Les ennemis avaient égorgé, quelques jours avant la bataille, et à différentes fois, plusieurs de nos grands gardes. L'armée était pour mieux dire abandonnée, et les patriotes gémissaient.

Telles furent les funestes causes de la perte d'une des principales clefs de la République. Cependant, je dois le dire à la louange des troupes républicaines, lorsque, le 23 mai au matin, les généraux, instruits par le bruit du canon qu'on en était aux mains, se furent transportés au camp et eurent mis un peu

de l'ordre, elles se battirent avec toute la chaleur que peut inspirer la cause de la Liberté. Mais il n'était plus temps, l'ennemi avait déjà fait trop de progrès; à 9 heures du matin, l'ennemi était déjà maître de toutes les redoutes en deçà des villages de Preseau et Saultain, sur la rive gauche de l'Escaut, Notre grosse artillerie, placée dans les redoutes du Mont-Cru, était indécise, si elle tirerait sur la cavalerie ennemie, placée au bas des redoutes qu'on nous avait enlevées, ne sachant si c'était la nôtre ou la leur, tandis que leurs boulets venaient battre jusqu'au village de la Briquette. Cependant les Républicains mirent tant d'acharnement dans la bataille qu'elle dura depuis 3 heures du matin jusqu'à la nuit close, que notre armée se retira du côté de Bouchain, abandonnant une position que quelques jours auparavant on jugeait inexpugnable. La journée fut sanglante; l'ennemi perdit beaucoup de monde, mais nous en perdîmes davantage. Le seul bataillon n° 4 des Ardennes qui soutint le feu jusqu'à 10 heures du soir, qu'il fut obligé de se jeter dans Valenciennes avec beaucoup de pièces qui ne purent suivre l'armée; ce seul bataillon, dis-je, perdit trois cents hommes.

Valenciennes fut donc abandonnée à sa propre défense et dans une position des plus fâcheuses, sans viande fraîche, sans cavalerie, si j'en excepte deux cents hommes des Dragons de la République, et dont on tua les chevaux sous prétexte qu'il n'y avait pas de fourrage.

La garnison qui aurait dû être forte de quinze mille hommes au moins, l'était tout au plus de dix, dans le nombre desquels étaient cinq bataillons ci-devant de ligne et gangrenés d'aristocratie. Deux de leurs chefs surtout, je vous fais remarquer, l'un nommé Batin, chef du 29e régiment, homme connu par sa turpitude et sa crasse ignorance et qui n'avait pas eu la fermeté d'empêcher son fils d'émigrer; l'autre, nommé Le Brun, est connu pas l'incivisme qu'il a toujours manifesté.

Le 26, les ennemis attaquèrent la redoute de Marly, construite à une portée de fusil de la place, et qui enfermait le village de ce nom; redoute si mal construite que l'œil le moins clairvoyant y apercevait des défauts. Le flanc gauche était dominé par la hauteur du Roleur et n'avait pas une pièce pour le défendre; le front était garni de quelques canons de huit, de douze et un de vingt-quatre, mais ils étaient tous pris à revers par les batteries que les ennemis placèrent au moulin du Roleur. Les fossés de la redoute n'avaient tout au plus que six pieds de profondeur et cinq de largeur; les parapets n'avaient que trois à quatre pieds d'épaisseur et cinq de hauteur. On avait laissé dans le village une grande quantité de matières combustibles; aussi l'ennemi, qui l'attaqua au point du jour, en était maître à 8 heures du matin.

Le 2 juin, depuis cette époque jusqu'au 10 juin, l'ennemi travailla à s'approcher de la ville, à établir ses magasins alimentaires de batteries et à commencer la tranchée.

Le 2 juin, le général Ferrand fit assembler la garnison et les citoyens sur la place; on célébra une fête civique, le drapeau tricolore fut hissé sur le beffroi et l'on prêta le serment de s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de se rendre. Les habitants parurent enthousiasmés de cette fête. Cependant comme leur patriotisme était très équivoque, on aurait dû les désarmer, on ne le fit pas; c'est la première faute qu'on commit.

Le 14 juin, le duc d'York fit sa première sommation. Elle portait substance « de rendre la ville à Sa Majesté Impériale et Royale, que faute par nous de

le faire, il avait les moyens de la réduire en cendres ». Il envoya le premier jour un manifeste aux habitants, en les invitant à la révolte et à secouer le joug oppresseur sous lequel ils vivaient. — On lui répondit en lui envoyant le serment prêté quelques jours auparavant, ployé dans un turban tricolore.

Le général rendit une proclamation bien faite, sans doute, puisqu'on y voyait à chaque phrase : « Celui qui parlera de se rendre, paiera de sa tête une si infâme lâcheté. » Cependant, huit jours après il y eut des rassemblements séditieux, et personne ne fut puni.

On fit aussi une taxe sur les comestibles ; mais on ne fit point de visites domiciliaires, de sorte que les habitants enfouirent toutes les denrées qu'ils avaient ; ou lorsqu'ils firent la grâce d'en livrer à quelques volontaires, ils le vendaient quinze fois plus que la chose ne valait.

Le soir du 14, les ennemis commencèrent à jeter des bombes de quelques batteries qu'ils avaient établies sur la hauteur d'Anzin. La garnison par principe d'humanité céda aux femmes et aux enfants les bâtiments et autres logements à l'épreuve de la bombe qui lui étaient destinés. Peu après les hommes s'y réfugièrent, et l'on n'en vit plus dans la ville, pas même pour aider à éteindre le feu.

Aux environs du 18 au 20, les ennemis changèrent leurs batteries et établirent leur front d'attaque entre la porte de Mons et la porte de Cardon. La tranchée prenait au village de Marly et continuait en se prolongeant sur la droite jusqu'aux bastions dits des Huguenots.

Depuis le 14 jusqu'au 1er juillet, la ville fut bombardée avec une activité dont l'histoire n'offre pas d'exemple : on a compté quelquefois de deux cent cinquante à trois cents bombes dans une demi-heure ; l'arsenal et l'église de Saint-Nicolas qui servaient de magasins furent consumés, les plus beaux quartiers de la ville réduits en cendres ; la partie de la garnison qui n'était pas de service dans les fortifications était obligée d'aller bivouaquer dans les fossés de la citadelle, seul endroit que les bombes n'atteignaient pas.

Malgré le feu continuel que les troupes de service dans les chemins couverts faisaient toutes les nuits sur les travailleurs ennemis, ils poussèrent leur dernier parallèle jusqu'à une demi-portée de pistolet des ouvrages avancés du côté de la redoute Saint-Saulve.

Au commencement du mois de juillet la ville n'était plus qu'un vaste monceau de ruines. Les ennemis bombardaient toujours avec la même activité ; tout ce qu'on peut inventer dans l'art de la guerre était employé dans leurs tranchées ; leurs batteries nous vomissaient : boulets rouges, obus, grenades, pierres. Le rempart répondait aussi avec la plus grande vigueur, on leur démontait souvent des batteries, mais elles étaient aussitôt rétablies. Dès qu'il y avait un moment d'intervalle dans le feu, les habitants sortaient de leurs souterrains, formaient des rassemblements séditieux, criaient à haute voix qu'il fallait se rendre, et pas un d'eux n'était puni.

Le 14 juillet, la plus grande partie des ouvrages sur le front d'attaque étaient détruits ; le rempart à la porte de Mons présentait une large brèche qui n'avait besoin que d'être battue par le pied l'espace de six heures pour qu'on pût y monter en rangs serrés. Mais nous occupions encore les palissades.

Les habitants communiquèrent tous les jours avec les ennemis par la porte Notre-Dame.

La principale défense d'une place sont les chemins couverts. On doit donc mettre tout en œuvre pour les défendre. Chaque angle de ces chemins couverts, soit saillant, soit rentrant, forme une espèce de petite place d'armes, propre à contenir cinquante ou cent hommes, suivant sa grandeur. Toutes ces places d'armes sont séparées par de petits cavaliers palissadés, à côté desquels se trouve un petit passage fort étroit et fermé d'une barrière qui sert de communication pour passer dans les autres successivement, de sorte que l'une peut être emportée sans que celles qui sont à côté le soient, parce qu'on peut se défendre dans chacune d'elles, comme dans autant de petits forts. Mais cela demande beaucoup de précautions, il faut avoir soin de faire déblayer avec exactitude les débris de bois, de terre ou de briques que le canon fait, et qui peuvent, encombrant les barrières, les empêcher de se fermer en cas de besoin, et c'est alors qu'on peut défendre la contrescarpe pied à pied; on ne fit rien de tout cela; aussi l'ennemi, lorsqu'il les attaqua, s'empara-t-il de tous les chemins couverts à la fois et de la plus grande partie des ouvrages avancés

On avait pratiqué en avant des angles saillants les plus conséquents des fougasses ou petites mines pour faire sauter l'ennemi en cas d'approche; il aurait peut-être cru que c'étaient les grandes mines qui sautaient, aurait remis de l'ordre dans ses rangs, se serait approché avec sécurité; alors celles-ci faisant leur effet, auraient achevé de le mettre en déroute. Mais soit ignorance ou trahison de la part des officiers du génie, toutes ces précautions furent nulles et en pure perte.

Condé se rendit dans la nuit du 13 au 14; je ne sais s'ils prirent des pièces dans cette dernière place pour les conduire devant celle de Valenciennes; ce qu'il y a de sûr, c'est que la canonnade de leur part avait été très faible depuis quatre ou six jours, et qu'à cette époque elle redoubla avec la dernière force.

Il est trois manières différentes d'attaquer les chemins couverts; en poussant des boyaux de sape, en faisant sauter des mines, ou de vive force. Vers la fin du mois de juillet l'ennemi n'avait encore donné aucun indice que son intention fût de les attaquer à la sape; on était donc certain, tous ces ouvrages étant achevés, de la manière dont ils les attaqueraient, c'est-à-dire ou en nous faisant sauter ou en s'y précipitant à la baïonnette. Le bruit était général dans la garnison que l'ennemi poussait des galeries vis-à-vis des points les plus importants qu'il était temps de le faire sauter. Plusieurs volontaires étant entrés dans les mines avaient entendu le bruit de leurs travailleurs. Les mineurs même ne s'assuraient [1] ou ne faisaient aucun compte de tout cela.

Dans la nuit du 25 au 26 juillet, l'ennemi fit sauter quatre mines vis-à-vis de l'ouvrage à corne, chargèrent ensuite, assommant à coups de crosse ceux qui cherchaient à se débarrasser; une partie des canonniers ne se trouva pas à son poste. Les troupes qui se sauvaient des chemins couverts portèrent le désordre et la confusion parmi celles qui gardaient les ouvrages avancés, et

1. Le 13 juillet j'étais de service dans les chemins couverts; je fis appeler le capitaine du génie; je lui dis que d'après mes observations j'étais persuadé que l'ennemi travaillait à des mines; il me répondit froidement que je me trompais, que le bruit que j'entendais était celui qu'il faisait en réparant des plates-formes que nous leur avions détruites.

toutes ensemble rentrèrent dans la ville par les poternes ; quelques-uns même y entrèrent par la brèche. Les ennemis montèrent sur tous les ouvrages, s'en emparèrent, et, dans ceux qu'ils ne purent garder, ils enclouèrent les pièces.

Le 26, l'on chercha à reprendre quelques postes, mais inutilement. Le commandant du bataillon où je suis y fut tué.

Le 27, l'on nous envoya une sommation, je m'en rappellerai toute ma vie ; la contradiction qu'il y a entre elle et la capitulation atteste la déloyauté de l'Anglais ; elle portait en substance : « Peut-être qu'à l'époque où je vous fis ma première sommation, vous vous flattiez d'être secourus, ou de pouvoir résister à la manière dont vous seriez attaqué ; mais, à présent que cette double erreur doit être détruite, il en est temps encore, je vous offre une capitulation qui sauvera la vie, l'honneur et les propriétés de la garnison. »

A peine cette sommation fut-elle arrivée que les habitants en masse s'insurgèrent ; la garnison était réduite à moins de moitié ; mais, voyant qu'elle était encore trop forte pour leurs desseins, ils mirent en usage les moyens les plus perfides. Ils exaltèrent à la troupe les dangers qu'ils couraient en soutenant l'assaut, lui distribuèrent du vin, l'excitèrent au pillage des magasins ; le désordre devint alors général ; les troupes de ligne refusèrent nettement de faire le service, se portèrent dans les magasins et pillèrent les effets militaires. Les habitants s'assemblèrent en armes, menacèrent de fusiller le premier qui ferait un pas du côté des fortifications, firent mettre bas la cocarde à tous les militaires isolés qu'ils rencontreraient et qui avaient la faiblesse de céder à leurs menaces ; quelques-uns d'entre eux se portèrent au beffroi, arrachèrent le drapeau tricolore et y substituèrent le drapeau blanc. Quelques autres coupèrent l'arbre de la Liberté. Une grande partie se porta dans la salle où le conseil de guerre était assemblé, menaçant d'égorger le premier qui parlerait de résistance. Le général Beauregard voulut leur dire quelque chose ; on lui arracha ses épaulettes, et, si on ne l'avait enlevé de leurs mains, il était assassiné. Le conseil général de la commune s'assembla extraordinairement, prit une délibération dans laquelle plusieurs considérants délibèrent que la ville n'était plus en état de faire résistance, qu'ils étaient résolus de conserver le reste de leurs propriétés, en dépit de qui que ce fût. Ils firent mieux, ils introduisirent dans la ville des émigrés et des soldats ennemis ; mais ce qu'on aura peine à comprendre, on avait dit dans le commencement du siège qu'il manquait de fourrage, et, sous ce prétexte, on avait tué beaucoup de chevaux appartenant aux militaires, tandis qu'à l'époque de leur insurrection un nombre d'environ deux cents hommes des habitants parut à cheval, armés et équipés ; où donc les avaient-ils nourris ? Le déloyal York, instruit de la détresse où se trouvait la partie de la garnison restée fidèle à la République, se rétracta et voulut la reddition de la place à des conditions infâmes. Il n'était plus possible de résister. Les troupes de ligne dirent qu'elles se battraient avec ceux qui feraient le moindre service [1]. Une partie de leurs

1. Je fus envoyé le 28 pour garder la contregarde de la porte de Mons que les ennemis ne possédaient pas encore. J'avais cinquante hommes ; arrivé à la poterne de Cardon, je la trouvai obstruée par un rassemblement de soldats en habit blanc qui excitèrent la troupe que je commandais à ne pas sortir et de me laisser aller tout seul ; j'en avais l'envie, je sortis alors tout seul avec un ser-

officiers disaient hautement qu'il fallait un roi. Cependant on se battit tout le temps, et, après bien des pourparlers, nous eûmes la capitulation que vous avez sue dès qu'elle fut signée. Contre toutes les lois de la guerre, puisque nous ne devions rendre la ville que trois jours après, les ennemis y entrèrent. L'assassin Lambesc y vint aussi ; la cavalerie bourgeoise l'accompagnait en criant : *Vive le Roi et le prince de Lambesc ! A bas la République !* Enfin ils achevèrent par nous insulter lorsque nous sortîmes.

Voilà, Citoyens, le récit fidèle de ce qui s'est passé sous mes yeux pendant le siège de Valenciennes, qu'ils viennent de rendre à la République. Les pertes énormes qu'ils ont faites en hommes, en munitions, ne leur ont servi de rien. La République triomphe et ne cessera de triompher jusqu'à ce que tous les ennemis soient anéantis.

Je suis, Citoyens, avec toute l'estime et la considération que les Républicains se doivent, votre concitoyen,

M. Dementhon,

lieutenant de la compagnie n° 5 du 1er bataillon des Grenadiers de Paris, armée des Alpes.

P.-S. — Je vous prie de ne pas vous arrêter au peu de propreté qu'il y a dans ce mémoire, le peu de temps que j'ai sur le Mont-Cenis ne me permet pas de le transcrire.

D'après la capitulation signée le 28 juillet 1793, à onze heures du matin, la garnison sortait de Valenciennes avec les honneurs, mais sans les canons, armes et munitions, et à la condition de ne pas servir contre les Alliés pendant la durée de la présente guerre.

La garnison quitta la place le 1er août et fut réunie à l'armée du Nord; mais aux termes de la capitulation, elle ne pouvait y demeurer, et elle fut dirigée sur la Vendée.

Le bataillon était à Soissons le 9 août et y passa la revue du commissaire des guerres; continuant sa route, il arrivait à Compiègne le 12. A Soissons après la revue et dans le cours de la route, un certain nombre de grenadiers quittèrent le bataillon pour rentrer à Paris et ne rejoignirent pas. Sur ces entrefaites, la destination d'une partie de la garnison de Valenciennes fut changée par décret du 21 août.

En conséquence, le même jour ordre était donné aux généraux Richoud et Leféron, à l'adjudant général Gaillard et au commissaire ordonnateur D'Hillerin, d'arrêter à leur passage, pour les diriger sur Orléans :

Le 1er bataillon de la Charente,

gent ; lorsque je fus dehors, une vingtaine, les uns après les autres, me suivirent ; je trouvai tous les postes abondonnés. Celui où j'allais devait être gardé par cinquante grenadiers du 29e ; je ne les y trouvai pas ; néanmoins je gardai, avec vingt hommes, le poste jusqu'au lendemain, où je fus relevé par un détachement du bataillon des Gravilliers.

Le 4[e] de Mayenne-et-Loire,
Le 1[er] de Loir-et-Cher,
Le 1[er] des Gravilliers,
Les Grenadiers de Paris,
Le 1[er] bataillon de la Nièvre,
Les canonniers volontaires.

La destination, d'Orléans, était Mâcon, et de là elle fut l'armée des Alpes et le siège de Lyon, les troupes transportées en poste.

A la fin du mois d'août, le 1[er] bataillon des Grenadiers de Paris était rendu à destination. Il fit partie des troupes du camp de La Guillotière. Le 6 septembre, il concourut à repousser sur la ville 1.500 Lyonnais à pied et 200 hommes de cavalerie qui avaient attaqué la redoute de La Tour de Salvagny. Il était ensuite au nombre des bataillons qui attaquèrent Les Brotteaux, et s'en emparèrent, les 28 et 29. Le dernier jour le commandant du bataillon, Devignes fut tué.

Rapport *des événements des camps des troupes de la République qui cernent Lyon, du* 2 *au* 3 *octobre* 1793 [1].

...Nous avons à ajouter au présent rapport quelques traits qui nous ont échappé dans la journée du 29 septembre.

En fouillant les prisonniers, on a trouvé sur eux du papier-monnaie fabriqué par les rebelles ; il est frappé d'un timbre à fleur de lys, qu'on voit distinctement quand on présente ce papier au grand jour.

Nous avons eu le malheur de perdre neuf hommes, nous en avons eu trente-quatre de blessés, mais parmi les Républicains dont la perte doit exciter les regrets des vrais patriotes, nous comptons le brave *Devignes*, commandant du bataillon de Paris, qui a été tué dans l'action.....

Les soldats de la République et notre délicieuse artillerie ont fait des merveilles.

Fait au quartier général de La Pape, le 4 octobre 1793, l'an II[e] de la République française, une et indivisible.

L'adjudant général chef de brigade,
Th[s] Sandos.

Lyon fut rendue à l'armée républicaine le 7 octobre. Ne pouvant encore être employé activement à l'armée des Alpes, le 1[er] bataillon des Grenadiers de Paris fut envoyé à Grenoble, au mois de novembre 1793; il y séjourna un mois, puis il passa à Bramans, en Marienne, et de là à Montmélian.

Il était à Modane au mois de mars 1794 ; au Grand-Milord en Pié-

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée des Alpes, siège de Lyon.

mont en mai; au cantonnement de Saint-Michel en juillet; en août au Mont-Cenis.

Alors qu'il était dans ce camp, le bataillon envoya à la Convention nationale une adresse au sujet du 9 thermidor [1].

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

SOUMISSION A LA LOI.

Le Premier bataillon de Paris, ci-devant de Grenadiers, campé sur le Mont-Cenis, avant-garde de l'Armée des Alpes, aux Représentants du Peuple Français.

Représentants du plus vertueux peuple du monde, vous venez de remporter la bataille décisive : la Liberté est à jamais assise sur les droits sacrés du peuple. Les rois frémissent de votre intrépide fermeté. Leurs esclaves sont désarmés et l'univers vous admire.

Il a donc disparu ce trop célèbre oppresseur de la pensée et de l'égalité ! Mortels insensés qui méditez l'usurpation des droits du peuple, tremblez ! La Convention est tout entière sur la Montagne ; la foudre est dans ses mains ; nos bataillons sont armés ; si elle dit un mot, l'Europe est affranchie.

Mânes de nos guerriers, vous allez être vengés. En vain la victoire vous appela dans les plaines de Fleurus ! En vain nos intrépides marins avaient vaincu l'hideuse famine ! Tant de gloire, le fruit de tant de travaux, allait disparaître sous la main d'un perfide meurtrier

Déjà ses lâches partisans l'ont suivi à l'échafaud ; la vertu respire, et le crime est confondu.

Paris, cité célèbre, nous nous enorgueillissons d'être tes enfants. O nos chers parents, nous avons partagé vos dangers, nous jouissons de votre gloire

Malheur aux ambitieux ! Malheur à qui porterait atteinte à la Représentation nationale ! Nous leur jurons la mort

Comme vous, augustes Législateurs, nous serons inébranlables sur la Montagne. nous n'en descendrons que quand nous n'aurons plus d'ennemis.

Républicains de l'intérieur, pressez-vous autour de la Convention ; qu'elle soit pour tous notre unique point de direction, et le bonheur nous est assuré !

Ce 1er fructidor l'an IIe de la République une et indivisible
(18 août 1794).

Vive la République !
Vive les Montagnards !

Le général en chef de l'armée des Alpes crut devoir retirer le bataillon du camp du Mont-Cenis. L'exécution de cette mesure donna lieu à une insurrection dans une partie du bataillon.

1. *Archives nationales*, C 320, II, 1316.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Au quartier général sous Briançon le 2 brumaire an III (23 octobre 1794), de la République, une et indivisible.

Le général en chef, commandant l'Armée des Alpes, provisoirement, *à la Commission de l'Organisation et du Mouvement des Armées de terre*[1].

Citoyens, des plaintes portées depuis quelque temps contre le bataillon ci-devant Grenadiers de Paris, campé au Mont-Cenis, par le général divisionnaire Pouget, commandant dans cette partie, et plusieurs désertions à l'ennemi me déterminèrent à relever cette troupe de ce poste important pour lui faire occuper la garnison de Mont-Lion.

Le 21 vendémiaire (12 octobre) l'ordre de son départ fut adressé au général Pouget. Dans cette circonstance le beau temps survenu ayant précipité la fonte des dernières neiges qui étaient tombées, et laissant plusieurs passages ouverts, le général Pouget crut devoir par motif de sûreté retenir devers lui les compagnies des canonniers et des grenadiers du bataillon de Paris jusqu'à ce que les troupes qui devaient remplacer ce bataillon fussent arrivées.

Les grenadiers, peu contents de cette disposition et oubliant que l'obéissance est la première vertu d'un militaire, déclarèrent hautement qu'ils voulaient suivre leur bataillon et qu'ils ne le laisseraient pas partir sans eux. Vainement on chercha à ramener par la voie de la représentation cette compagnie à son devoir; toutes les observations furent inutiles, et malgré les ordres et les sommations réitérées de rester à son poste, cette compagnie prend les armes et se met en mouvement.

Un adjudant général est envoyé au-devant pour lui rappeler la loi ; il reçoit des injures et des menaces et est contraint de se retirer. La compagnie en un mot donne toutes les preuves d'une rébellion ouverte. On est obligé de déployer l'appareil de la force et de faire les sommations prescrites par la loi ; cette mesure vigoureuse en impose aux plus mutins, et, soit crainte ou tout autre motif, la compagnie rentre sous ses tentes. Les autres troupes indignées d'une telle indiscipline réclament la punition des coupables ; un conseil de guerre est convoqué. Il en résulte des preuves convaincantes de la rébellion de cette compagnie, et l'arrêté suivant :

« Le Conseil, désirant maintenir la police et subordination militaire qui ont été si violemment outragées par la compagnie des grenadiers du bataillon de Paris, a arrêté de mettre en état d'arrestation ladite compagnie, sauf à être désignés par l'accusateur militaire à qui sa conduite sera dénoncée et toutes les pièces y relatives à lui envoyées, ceux des officiers, sous-officiers et soldats qui ont témoigné de l'éloignement et n'ont pas pris part à ladite insurrection.

« Arrête encore que la compagnie ainsi arrêtée sera conduite sans armes au fort Barraux, où elle restera jusqu'à ce qu'il ait été statué sur son sort. »

Il me reste, Citoyens, à vous observer que les officiers des grenadiers ont négligé de paraître à ladite compagnie pendant qu'elle était en insurrection, et que les sous-officiers sont ceux qui se sont le plus démontrés. Plusieurs

1. *Archives administratives de la guerre,* dossier Dumoulin, généraux de division, n° 1092.

d'entre eux ont été envoyés aux prisons de Grenoble, ainsi que Bonnière, lieutenant dans le même bataillon, prévenu d'avoir engagé les grenadiers à persister dans leur désobéissance.

Je dois vous dire encore que le commandant du bataillon, Dumoulin, absent de son corps depuis quelques jours pour cause d'incommodité et en route pour le rejoindre, n'en étant qu'à une très petite distance au moment où l'insurrection éclatait dans la compagnie des grenadiers, a eu la lâcheté, en apprenant qu'il y avait de la fermentation, de rebrousser chemin et de ne pas y paraître. L'accusateur militaire est dans ce moment occupé de la poursuite de cette affaire. J'aurai soin de vous instruire du résultat.

Je pense, Citoyens, que si les lois ne peuvent atteindre certains de ces individus dont la lâcheté et l'insouciance me paraissent très répréhensibles, vous prendrez du moins des moyens pour qu'ils n'occupent pas plus longtemps des places qu'ils sont indignes de remplir.

Je vais m'occuper de mon côté à rechercher si la conduite de ce bataillon n'a pas des causes plus conséquentes et plus dangereuses que celles d'un excès d'indiscipline et d'insubordination. Je ne dois pas enfin vous laisser ignorer, Citoyens, que la compagnie des canonniers de ce bataillon, qui n'a pris aucune part à la révolte, demande avec instance de ne plus y être attachée. Le général Pouget donne de bons renseignements sur son compte.

Salut et Fraternité.

PETITGUILLAUME.

Le Comité de Salut public à qui il fut rendu compte de cette affaire le 13 novembre, décida :

Destitution de Dumoulin, chef de bataillon. Rapport nominatif sur tous les officiers et sous-officiers coupables afin d'éclairer le plus promptement possible le Comité et le mettre à même de destituer et faire punir les provocateurs du désordre.

CARNOT, FOURCROY, CAMBACÉRÈS, L.-B. GUYTON, MERLIN (d. D.), PELET, RICHARD.

A la suite le lieutenant Bonnière, de la 6e compagnie, et 52 grenadiers furent incarcérés au fort Barraux, puis transférés à la citadelle de Grenoble pour être interrogés plus facilement par l'officier de police militaire du second tribunal de l'armée des Alpes, tribunal attaché à la 4e division de l'armée, chargé de l'instruction du procès.

Le 26 décembre, l'accusateur militaire, le citoyen Duviquet, pour se conformer aux instructions du Comité de Salut public, qui désirait connaître l'état de l'affaire, rendit compte qu'il agissait de concert avec le Représentant Cassanyès; que le Représentant et lui avaient tenté d'inutiles efforts pour connaître les fauteurs du désordre; tous les grenadiers se taisaient et unanimement déclaraient que leur démarche avait été l'effet d'une impulsion spontanée.

Cassanyès avait ordonné alors de les faire passer en jugement et

de commencer la procédure. Des premiers interrogatoires il résulta que des charges s'élevaient contre le capitaine des grenadiers, Laverrière; Duviquet le fit arrêter.

Le jury d'accusation convoqué décida le 21 décembre qu'il y avait lieu à accusation contre le capitaine Laverrière, les sous-officiers et grenadiers arrêtés et contre le lieutenant Bonnière. Les sous-officiers et grenadiers étaient accusés d'avoir, les 25 et 26 vendémiaire (16 et 17 octobre), refusé d'obéir à un ordre écrit; d'avoir menacé par lettre le général Pouget de se venger dans le cas où il n'obtempérerait pas à leur demande; d'avoir pris les armes le lendemain et de s'être réunis sans ordre à la droite du bataillon qui allait partir; d'avoir méconnu l'autorité de l'adjudant général Louis, chargé de l'exécution des ordres, et l'autorité de la loi; enfin d'avoir compromis la sûreté du poste où ils avaient été placés et donné « l'exemple dangereux de l'indiscipline ».

Au capitaine le jury reprochait d'être l'auteur principal ou instigateur de la faute de sa compagnie. Il aurait par dessous-main donné le conseil de tenir bon et de partir à quelque prix que ce fût; il avait donné au caporal de semaine l'ordre précis de faire préparer et ranger les couvertes et autres effets de campement pour être prêts au départ; il n'avait pas paru à la tête de sa compagnie pour la rappeler au devoir.

Le tribunal se réunit à Grenoble le 29 décembre. Le substitut de l'accusateur militaire demanda trois mois de détention pour les inculpés, mais le tribunal acquitta à l'unanimité. Il considéra que les sous-officiers et grenadiers avaient suffisamment expié la peine de leur désobéissance par leur détention depuis le 18 octobre. Il acquitta également le capitaine Laverrière, comme non convaincu d'être auteur ou complice, et le lieutenant Bonnière comme excusable.

La réintégration du commandant Dumoulin par suite s'imposait. Elle fut prononcée le 14 janvier 1795, par les Représentants Ritter et Saliceti, alors à Toulon, et le même jour par autre arrêté, rendu à la demande du bataillon, par le Représentant à Nice, Turreau.

Il était en effet, reconnu maintenant, que Dumoulin était malade lors de l'insurrection des grenadiers et hors d'état de se transporter. Mais l'arrêté de suspension avait été pris par le Comité de Salut public, et la réintégration par les Représentants ne pouvait que demeurer sans effet. Sur l'exposé qui lui en fut fait, le Comité confirma le 15 mars 1795 l'arrêté pris par Turreau.

Le bataillon, qui avait été envoyé au mois d'octobre 1794 à Mont-Lion, était passé à l'armée d'Italie. Il se trouvait déjà à Nice à la fin

de janvier. Quatre compagnies qui en étaient détachées depuis longtemps rejoignirent la portion à Nice à la fin de février, et le corps réuni n'est plus 1er bataillon *de Grenadiers*, mais simplement appelé 1er *bataillon de Paris*.

Pour se rendre à Nice, le bataillon était passé par Breil. Le 10 janvier 1795, dans un café près de la Maison commune, se trouvaient des officiers du bataillon, lorsque survinrent des officiers du 4e de Vaucluse. Dumoulin lia avec eux conversation, parla politique. Les propos que tint le commandant Dumoulin furent considérés comme inciviques par les officiers de Vaucluse, et rapportés à l'officier de police militaire et de sûreté pour la division du Centre de l'armée d'Italie, qui, « après les plaintes parvenues par la clameur publique », instruisit contre Dumoulin et lança contre lui un mandat d'amener, qui le toucha le 23 mars 1795 à La Briga, où le bataillon était alors.

Dumoulin était malade; il ne put se rendre à la prison, et l'officier de police militaire ordonna de le mettre en arrestation chez lui et de le garder à vue jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, le Représentant Beffroy prononça la suspension du chef du 1er bataillon de Paris le 31 mars et ordonna de le conduire de brigade en brigade à Aix, pour être traduit au tribunal criminel et y être jugé.

Le bataillon avait cependant protesté contre l'arrestation de son chef [1]:

ARMÉE D'ITALIE

1er Bataillon des Grenadiers de Paris.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, JUSTICE ET HUMANITÉ

Ayant appris que le citoyen Dumoulin, chef du 1er bataillon des Grenadiers de Paris, venait d'être dénoncé et arrêté, pour avoir, dit-on, émis des opinions antipatriotiques; nous tous, officiers, sous-officiers et volontaires dudit bataillon, certifions et attestons à la France entière que, s'il est des patriotes éclairés, purs, fermes et désintéressés, aimant de bonne foi la République, le citoyen Dumoulin peut, doit et mérite à juste titre qu'on le place dans ce nombre. Depuis le 1er octobre 1793 (vieux style) qu'il est à la tête du bataillon, nous l'avons toujours vu constamment ne s'occuper que du soin de faire chérir, respecter et exécuter les lois. Nous ne finirions pas s'il nous fallait détailler ici les différents services qu'il a rendus à sa patrie et à l'humanité, et les différentes preuves de civisme qu'il a données depuis la Révolution ; il nous suffira, pour faire connaître sa moralité, d'en citer quelques-unes.

A l'époque mémorable du siège de Valenciennes, et pendant les mois de mai, juin et juillet qu'il dura, temps où les meilleurs patriotes chancelaient et où une partie des habitants de cette commune, insurgés contre la garnison,

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Dumoulin.

criaient : *Vive le Roi!* et voulaient nous forcer à mettre bas les armes devant les Anglais, le citoyen Dumoulin soutint toujours avec zèle et fermeté les intérêts de la République, et refusa de mettre bas les armes, quoiqu'on le lui enjoignît le poignard à la main. Le siège de Lyon fini, nous partîmes de cette ville après y avoir resté un mois en garnison ; il montra alors des sentiments de justice et d'humanité d'autant plus grands que la Terreur avait déjà tout comprimé et que le fils n'aurait pas osé sauver son père ; il sauva des fusillades en masse et des foudroiements un nombre considérable de républicains honnêtes qui auraient servi de victimes à la férocité de Couthon et des autres brigands qui s'étaient emparés du droit de vie et de mort sur les malheureux habitants de cette cité.

Dans le courant de ventôse an second [mars 1794], nous sommes venus dans le département du Mont-Blanc ; là, il fit prêter serment à la Société populaire de St-Jean et au Représentant Albitte, qui s'y trouvait, de poursuivre sans relâche tous triumvirs, dictateurs, régulateurs, protecteurs ou tous autres qui, sous quelque dénomination que ce puisse être, exerceraient sur le peuple des actes tyranniques et usurperaient sa souveraineté. Pendant que nous avons été à l'avant-garde de l'armée des Alpes, sur le Mont-Cenis, il n'a cessé de manifester la plus grande horreur pour le système de terreur qui existait. Nous l'avons entendu dire maintes fois : « Que Robespierre était un tyran, un dictateur ; que s'il ne l'était pas de droit, il l'était de fait ; qu'il n'avait qu'à désigner une tête de son cabinet et qu'aussitôt elle tombait ; mais que le peuple se réveillerait enfin et saurait distinguer ses vrais amis d'avec ceux qui le trompaient si cruellement. » Ce fut avec le plus grand enthousiasme qu'il annonça l'heureuse révolution du 9 thermidor. « Elle est donc arrivée, disait-il, cette journée que je prévoyais et que je désirais avec tant d'ardeur. » Il n'a cessé dès lors, dans tous ses propos, d'exulter le bonheur de vivre sous un gouvernement juste. Nous l'avons entendu quelquefois s'écrier dans des transports qui marquaient l'effusion de son cœur : « Oui, il y a du plaisir maintenant d'être patriote ; on ne craint plus ces trop célèbres oppresseurs de la pensée; la vertu peut se montrer en toute liberté. Les arts vont renaître, et le peuple va jouir du bonheur que lui assurera bientôt une paix solide et durable. »

Depuis ce temps nous ne l'avons jamais vu tergiverser ; au contraire, il a applaudi au jugement de Carrier et à tous les décrets bienfaisants qu'a rendus depuis la Convention, qu'il estime et chérit et pour laquelle il se sacrifierait. Quel a donc été notre étonnement en le voyant inculper pour des propos inciviques, mais que certainement il n'a pu tenir, puisqu'ils n'ont jamais entré dans ses idées. Il ne peut donc avoir été calomnié que par ces hommes, qui, semblables au caméléon, sont de tous les partis, qui étaient égorgeurs dans le temps et voudraient, profitant des circonstances, prendre un autre prétexte pour terrorifier avec autant d'audace et d'impudeur qu'ils le faisaient autrefois et du temps des décemvirs.

Quoi qu'il en soit, nous attendons avec sécurité la décision de ceux qui doivent prendre connaissance de cette affaire, persuadés que leur intégrité les déterminera de rendre à ses fonctions un citoyen estimable, qui a été et sera toujours de la plus grande utilité à la République. Nous sommes donc avec les sentiments que nous inspirera sans doute leur justice, les officiers, sous-officiers et volontaires du premier bataillon des Grenadiers de Paris.

Fait à La Briga, avant-garde de la division du centre de l'armée d'Italie, ce 12 germinal, an III de la République Française, une et indivisible (1er avril 1795).

(*Suivent 85 signatures. dont 15 d'officiers.*)

Cette protestation n'arrêta pas l'affaire. L'arrêté du Représentant Beffroy suivit son exécution. Dumoulin fut écroué à la maison de justice d'Aix le 21 avril, et son premier interrogatoire, par le juge Pignard, eut lieu le même jour.

Mais, au mois de juin, un mouvement se produisit à Aix, et les prisonniers furent massacrés. « En se déguisant en assassin », et en sacrifiant tout ce qu'il possédait, Dumoulin put sauver sa vie et s'évada. Il se réfugia à Paris, maison du Couronnement civique, rue de Grenelle-Honoré.

Par décret du 28 fructidor an III (16 septembre 1795), la Convention nationale prescrivit la mise provisoire en liberté du commandant Dumoulin, et renvoya au Comité de Salut public l'examen de l'affaire.

Dumoulin écrivit le jour même au Comité de Salut public, lui communiqua des pièces à décharge, et, après rapport de la Commission de l'Organisation et du Mouvement des Armées de terre, le Comité arrêta, le 22 septembre 1795, que le commandant Dumoulin était réintégré et reprendrait ses fonctions.

Avis de cette disposition fut donné à l'intéressé et au conseil d'administration du bataillon le 5 octobre. Le 14, les officiers du bataillon remerciaient le Comité [1] :

Au camp du Col de Tax, le 22 vendémiaire (14 octobre 1795),
l'an IVe de la République.

Les officiers du 1er bataillon des Grenadiers de Paris aux Membres de la Convention nationale composant le Comité de Salut public.

Citoyens Représentants, nous venons d'apprendre par la voix des papiers publics que le citoyen Beffroy, désabusé sur le compte du citoyen Dumoulin, chef de notre bataillon, venait enfin de lui rendre la justice qu'il méritait depuis longtemps et à laquelle nous nous étions attendus. En effet, de quoi pouvait-il être accusé ? Un militaire qui a constamment combattu les ennemis de la République, avant 1792 dans l'intérieur et depuis cette époque aux frontières, peut-il être accusé de royalisme ? Un homme qui a détesté et a eu le courage de dénoncer les mesures révolutionnaires des proconsuls, peut-il être soupçonné de terrorisme ? Un homme qui n'a jamais craint de sauver de l'échafaud trois cents individus qui auraient péri à Lyon, victimes des crimes

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Dumoulin.

commis par la minorité coupable des troubles de cette grande commune, peut-il être considéré comme un buveur de sang? Il n'est coupable tout au plus que de quelques propos inconsidérés, a dit le Représentant Beffroy. Savez-vous, Citoyens, quels sont ces propos? C'est d'avoir dit que les royalistes relevaient la tête et que les émigrés rentraient en France; c'est d'avoir dit que si l'on ne prenait contre eux des mesures rigoureuses, ils égorgeraient bientôt la Convention. Voilà, Citoyens Représentants, quels sont les crimes pour lesquels on l'arrache de son bataillon pour le traduire dans les cachots d'Aix, d'où il eut le bonheur de s'échapper lors de l'attentat horrible commis par des hommes se disant amis de l'humanité sur ceux qui doivent être et qui étaient effectivement sous la sauvegarde des lois.

La Convention l'a renvoyé à ses Comités de gouvernement, et depuis ce renvoi nous n'en avons plus entendu parler; notre sollicitude pour lui est toujours la même, et nous vous écrivons afin de vous engager à nous rendre un militaire estimable par sa valeur, ses talents et son humanité, avec qui nous avons combattu au champ d'honneur, et que nous regrettons bien sincèrement.

Nous sommes avec considération, Citoyens Représentants, en attendant que vous fassiez droit à notre juste demande, et dévoués à vos ordres, les officiers du 1er bataillon des Grenadiers de Paris.

M. Dementhon, *lieutenant*; Lambert, *adjudant*; Rollet, *capitaine*; Parisse, *capitaine*; Lafouge, *capitaine*; Gunot; Houille, *capitaine*; Remongin, *capitaine, commandant provisoire*; Partenay, *sous-lieutenant*; Erard, *lieutenant*; Nolin, *sous-lieutenant*; Bonnière, *lieutenant*; Huet, *lieutenant*; Boete, *sous-lieutenant.*

Les officiers du bataillon étaient d'autant plus satisfaits de la réintégration de leur chef que celui-ci, depuis son évasion de la prison d'Aix, n'avait pas donné de ses nouvelles, et, à cause des incidents qui avaient marqué les derniers mois, le général en chef de l'armée d'Italie avait désigné un nouveau chef pris en dehors du bataillon.

A l'annonce de l'arrivée de ce commandant imposé, les officiers du bataillon furent émus. L'esprit de corps leur dicta une protestation à leur général de brigade, Dommartin [1] :

26 fructidor an III (12 septembre 1795).

Nous venons d'être instruits qu'il était arrivé un chef de bataillon pour nous commander provisoirement et jusqu'à ce que définitivement nous en ayons un. Nous vous prions de considérer le déshonneur qui rejaillirait sur tout le corps d'un semblable affront. Celui ou ceux des capitaines qui sont inhabiles à commander le corps doivent l'être à commander leurs compagnies et ne peuvent par conséquent conserver leur grade Si la prétendue désunion qu'on dit exister dans le corps, tire son origine du défaut d'un chef de bataillon, le conseil d'administration est prêt à procéder au remplacement du citoyen Du-

1. Fabry, *Campagne de l'armée d'Italie*, 1796-1797, tome III, p. 603, d'après le Registre d'ordres du général Dommartin, aux *k. und k. Kriegs Archiv*, de Vienne.

moulin, qui, au reste, n'a point donné de ses nouvelles au corps depuis environ quatre mois qu'il s'est échappé des prisons d'Aix.

D'un autre côté, les officiers sont prêts à subir individuellement tel ou tel examen qu'on voudra faire, tant sur leurs qualités morales que militaires.

Faut-il, Citoyen général, que tout un corps soit avili pour quelques individus qui se sont constamment montrés indignes d'en faire partie?

Lorsque nous avons vaincu dans les plaines de la Champagne et à Jemmapes, lorsque nous avons arrosé de notre sang les champs de Nervinden, les fortifications de Valenciennes, les bords de la Meuse, de la Sambre et de l'Escaut, avions-nous des chefs étrangers? Non certes, nous n'en avions pas; tous les individus qui sont au corps y étaient alors, et nous n'en avons pas moins repoussé les ennemis contre lesquels on nous a envoyés.

Dans l'espace de quatre mois, nous avons eu quatre chefs de bataillon tués devant l'ennemi, et on a toujours trouvé dans le corps des hommes capables de les remplacer.

Voilà, Citoyen, quelles sont les raisons qui nous obligent à refuser notre déshonneur, et nous attendons de votre justice que vous n'avilirez pas de braves militaires qui ont depuis quatre ans versé leur sang pour leur pays, dont tous les papiers ont retenti de leur gloire, et qui n'ont aucune faiblesse à se reprocher.

Nous sommes avec considération, Citoyen général, les officiers du bataillon de Paris.

Pendant les incidents Dumoulin, le bataillon de Grenadiers, commandé par le capitaine Thoiré, était passé de La Briga au camp du Col de Tax en juillet 1795; puis, participant aux opérations actives, il combattait à Loano, le 23 novembre 1795, et coopérait à la victoire remportée.

Le général en chef Schérer affectait alors le 1er bataillon de Paris à la division Laharpe, première de l'avant-garde de l'armée d'Italie, brigade Pijon, et il entrait à Savone le 26 novembre; au 13 décembre il est à Saint-Bernard près Savone.

D'après la situation du 9, le bataillon comptait :

21 officiers présents, 9 absents; il existait 2 vacances. 655 hommes de troupe, dont 3 sur les derrières, 15 en congé, 97 à l'hôpital, 36 détachés, 23 au dépôt, 481 présents.

A cette époque la misère était grande à l'armée d'Italie. Les soldats couchaient dans de grands bâtiments, par terre, sans paille ni couverture; la solde n'était pas payée. Des volontaires se faisaient mettre en prison pour avoir double ration de pain, au point que, pour éviter cet abus, les prisonniers durent être réduits à la ration simple.

Le bataillon de Paris fut envoyé à Cadibone, le 5 janvier 1796; il y arriva le même jour.

Il exécuta, sous les ordres du général Pijon, le 15 janvier, une reconnaissance sur Carcare.

Le 4 pluviôse (24 janvier), le général Laharpe écrivait à Masséna, qui commandait les deux divisions de l'avant-garde[1] :

Hier, un officier et sept hommes, au poste avancé de Cadibone, ont été enlevés par l'ennemi, et cela par la négligence de l'officier.

La 7e compagnie du 6e bataillon de sapeurs envoie au Directoire 9,000 livres en assignats en don patriotique,

Rien autre de nouveau.

Masséna répondit à Laharpe, le 8 pluviôse (28 janvier) :

J'ai reçu, mon camarade, votre lettre par laquelle vous m'apprenez la perte d'un officier et de sept hommes surpris à l'avancée de Cadibone ; comme c'est par la négligence de l'officier, vous voudrez bien m'envoyer son nom pour que je le fasse punir sévèrement à son échange.

Recommandez, je vous prie, à tous nos postes avancés d'avoir la plus grande surveillance, de faire de fréquentes découvertes, toujours avec beaucoup de prudence.

Soyez bien persuadé que l'ennemi ne s'en tiendra pas là ; ayant réussi à enlever ce petit poste, il fera d'autres tentatives.

En même temps, Masséna informait le général commandant la 2e division, Meynier, de la prise de l'officier et de sept hommes, et il l'invitait à faire tenir ses postes sur leurs gardes.

Le nom de l'officier surpris n'étant pas encore fourni le 9 février, Masséna le demanda à nouveau à Laharpe; le général en chef voulait le connaître. Il le réclamait encore le 12 février.

Le nom de l'officier et l'indication du corps furent donnés ledit jour 12 février par le général Laharpe, et le général en chef Schérer lui écrivait le 18[2] :

S'il est possible que le capitaine Rollet, du 1er bataillon des Grenadiers de Paris, qui s'est laissé surprendre, ne soit pas conservé dans le tableau des officiers qui doit se faire à la suite de l'organisation, vous me ferez plaisir de le renvoyer.

Le 14 février 1794, le bataillon avait reçu des recrues des districts de Montluel et de Pont-de-Vaux ; le 27, il lui en provenait de nouvelles des bataillons de réquisition de Villefranche, Billom, Grenoble et Roanne ; au total : 670 hommes.

Des canonnières étaient en station à Vado pour donner la chasse aux corsaires anglais qui croisaient à la hauteur de Gênes. Le bataillon fournit un contingent qui fut embarqué sur ces canonnières

1. *Archives Masséna*, *apud* Fabry, *Histoire de l'armée d'Italie*, 1796-1797, t. II, p. 95.

2. *Archives Masséna*, *apud* Fabry, t. III, p. 72.

pour en renforcer l'équipage. Le contingent embarqué rejoignit le bataillon pour les opérations de l'embrigadement.

Afin de réunir dans la même division les troupes qui devaient être amalgamées ensemble, Schérer ordonna un mouvement général.

Par ordre du 12 mars 1796, le 1er bataillon des Grenadiers de Paris passa à la division Augereau ; il fut envoyé à La Pietra pour être placé à son nouveau cadre, et fit partie alors de la brigade Victor avec la 5e demi-brigade, la 6e provisoire et la 211e, qui devaient concourir à former la 69e demi-brigade de ligne nouvelle.

L'amalgame se fit sur un terrain près d'Albenga, le 17 mars.

Augereau rendit compte de l'opération au général en chef, le 28 ventôse (18 mars)[1] :

Je vous avais promis, mon général, de vous rendre compte sitôt que j'aurais fini l'embrigadement de la 69e demi-brigade. Hier, 27 du courant (17 mars), le travail a eu lieu sur un terrain près d'Albenga ; toutes les troupes s'y sont réunies.

J'avais fait placer sur ma droite le bataillon de Paris et celui de la 45e ; j'y avais envoyé l'adjudant général Verdier, afin de répartir ces deux bataillons dans la 69e que j'avais embrigadée moi-même. Quel fut mon étonnement, quand tout à coup j'entendis un cri violent ; la première fois, je ne fis pas attention sachant que l'adjudant général y était ; la deuxième fois je m'y portai moi-même, et, en chemin faisant, je rencontrai l'adjudant général Verdier qui venait me faire le rapport que les volontaires qui composent ces deux bataillons s'accordaient tous à crier d'une unanime voix : « De l'argent ou pas de soldats. » J'ai de suite enjoint aux officiers, au nom de la loi, de faire rentrer leur troupe dans l'ordre. J'ai fait venir deux compagnies de grenadiers pour faire fusiller le premier de ces mauvais sujets qui ne se conformerait pas aux lois du gouvernement. Les officiers ont montré dans cette émeute une insouciance criminelle, notamment les deux chefs[2]. Je les ai fait désarmer et conduire tous deux en prison comme chefs de l'émeute, vu qu'ils n'ont rien fait pour faire rentrer leurs subordonnés dans l'ordre, et alors le plus grand silence a régné parmi cette troupe insubordonnée. Les deux chefs vont être jugés par un conseil de guerre, d'après la dénonciation de l'adjudant général Verdier Dans cette malheureuse circonstance, il fallait montrer beaucoup de caractère et prendre les mesures qu'exigeaient les circonstances, afin de couper le mal dans sa racine, car si malheureusement le reste de la troupe en avait suivi le mauvais exemple, j'aurais été bien embarrassé ; mais, au contraire, ils ont désapprouvé leur conduite.

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée d'Italie ; correspondance du général de division Augereau, du 8 brumaire au 3 germinal an IV, $\frac{3\,a}{28\,bis}$, n° 1.

2. Le bataillon était alors commandé par le capitaine Remongin. Le commandant Dumoulin, réintégré le 22 septembre 1795, n'avait pas rejoint ; il avait été mis en réquisition le 23 octobre pour servir à l'armée de l'Intérieur, et il était depuis le 2 novembre chargé des détails de la place de Versailles.

Car tout a été d'une tranquillité sans exemple Il est à présumer, citoyen général, que les officiers seuls sont coupables et qu'ils avaient travaillé leur troupe en dessous main. Je vous enverrai la copie de la dénonciation faite par l'adjudant général Verdier. Je vais prendre tous les renseignements nécessaires sur le compte de ces officiers, car je crois qu'il n'est pas prudent d'en conserver un seul ; ils pourraient fort bien propager un très mauvais esprit dans cette nouvelle demi-brigade ; je les ai cependant nommés tels qu'ils étaient sur le contrôle ; je n'ai rien voulu faire sans vous prévenir. Mais je pense que le bien du service exige de congédier le petit nombre qui se trouve conservé. J'attends votre réponse à ce sujet.....

Le 2 germinal (22 mars 1796), Augereau écrivait au Représentant du peuple Saliceti, et, dans sa lettre[1], il raconte l'insurrection du 27 ventôse. Il expose les mesures qu'il avait prises pour rétablir l'ordre et il ajoute :

Vous voyez, mon cher Représentant, qu'il est indispensable de donner quelque argent à la troupe, en attendant qu'on puisse la payer de tout ce qui ui est dû ; car le moment d'entrer en campagne s'approche. Si les officiers et les soldats ne sont pas payés, nous n'aurons point tous les succès que cette campagne nous fait espérer. Comment cueillir des lauriers avec des troupes mécontentes et insubordonnées ? Je le répète, sans discipline point d'armée, et je parle par expérience. Faites en sorte que le mois dernier leur soit payé de suite, s'il est possible ; ça les maintiendrait un peu jusqu'à ce qu'on puisse leur donner tout ce qui leur-revient.

Lors de son embrigadement le 1er bataillon de Grenadiers de Paris ne comptait plus que 464 hommes à l'effectif.

De tous les bataillons de Paris, il fut celui qui compta le plus de « Parisiens de Paris » et d'hommes d'âge mûr.

Tués, blessés et prisonniers.

18 mars 1793. — Neerwinden.

Leval, lieutenant-colonel en chef, coup de feu au pied gauche.
Rigoulet, adjudant, coup de feu au bras gauche.

Mai-juillet 1793. — Siège de Valenciennes.

Gérand, chef de bataillon, tué dans les palissades, 26 juillet, au dernier coup de feu que le bataillon échangea avec les assiégeants.
Rigoulet, lieutenant, coup de feu, 22 juillet
Huet, lieutenant, blessé par l'explosion de mines, 25 juillet.
Mollière, sous-lieutenant, coup de feu, 9 juin.
Lafouge, sous-lieutenant, blessé.

1. *Archives historiques de la guerre*, Armée d'Italie ; $\frac{3a}{28\ bis}$, n° 1.

Baujard, sergent-major, coup de feu à la jambe gauche.
Darlet, sergent-major, blessé.
Barthélemy, sergent, mort de blessure, 27 juillet.
Coupérier, sergent, blessé à la tête, au bassin, à la main, à la cuisse et à la jambe droite par l'explosion de mines, 26 juillet.
Blanchard, volontaire, tué, 10 juillet.
Delahaye (Antoine), tué, 2 juillet.
Benard, tué.
Petit (François-Marie), tué, 20 juillet.
D'Or (Laurent), mort de blessure, 27 juillet.
Chapelle, mort de blessure, 18 juillet.
Quinsac, mort de blessure, 3 juillet.
Lafage (Pierre), mort de blessure, 11 juillet.
Boutevin (Roger), tué, 12 juillet.
Delaye (Antoine), tué, 26 juillet.
Lecoq (Jacques), cadet, mort, 4 juin.
Vilain, volontaire, tué.
Lefèvre, tué, 26 juillet.
Demouy, tué.
Thevenin (Denis), tué, juillet.
Bondu (Pierre), mort.
Sigonnot (Léonard), mort, 27 juillet.
Taburrette, mort.
Vilard, mort.
Melzinguer, mort, juillet.
Guillemain, mort.
Carpentier, mort.
Geoffroy, mort.
Genoux, mort.
Chartier (François), blessé; mort à Guise, 4 septembre.
Costerousse (Guillaume-Jean), mort à Soissons, 27 septembre.
Coyot (Honoré), blessé; mort à Arras, 23 août.
Pelletier (Joseph), canonnier, tué, 12 juillet.
Peigne (Jean), tué, 24 juillet.
Sarday (Guillaume), tué, 1er juillet.
Alardin (Guillaume-Marie), volontaire, éclats de bombe au bras droit et à la cuisse droite, 10 juillet.
Cordel (Eloi-Antoine), coup de feu à la jambe gauche, 14 juillet.
Poupelard (Jean-Baptiste), éclat de grenade à la cuisse gauche, 10 juillet.
Ricout (Jean-Baptiste), blessé à la jambe gauche, 10 juillet.
André (Jean-Baptiste), coup de feu à la cuisse gauche, 8 juillet.
Gérard (François), coup de boulet aux reins, 24 juillet.
Legorgu (Jacques-Pierre), éclat d'obus au bras gauche, 9 juillet.
Narjoux (Philippe), éclat de bombe à la jambe droite dans la nuit du 26 au 27 juin.
Pommier (Jean Baptiste), éclat d'obus au bras gauche, 22 juillet.
Perrin, volontaire; resté à l'hôpital de Valenciennes.
Ponsete. — Duplecy. — Bontemps. — Carion. — Famin. — Mayasse.

28 août 1793. — Siège de Lyon.

Parisse, lieutenant, blessé.

6 septembre 1793. — Redoute de La Tour Salvagny.

Lefebvre (François), volontaire, coup de boulet à la jambe gauche.

29 septembre 1793. — Les Brotteaux.

Devignes, chef de bataillon, tué.
Peudefer (Louis-Jean-Benoist), caporal, coup de feu à l'épaule droite.
Louis (Jean-Baptiste), caporal, coup de feu aux deux bras.
Gondot (Augustin), volontaire, coup de sabre à la tête et coup de feu aux deux jambes.

24 juin 1794. — Attaque de Montjaillon.

Marchand (Claude-Edme), volontaire, coup de feu à la main droite.

18 septembre 1794. — Mont-Cenis.

Pernet, adjudant-major blessé.
Ruby (Bernard), volontaire, coup de feu à la main gauche.

5 novembre 1794.

Ranguet (François), caporal, tué.

22 novembre 1795. — Loano.

Dementhon, lieutenant, tué.
Boëte, sous-lieutenant, blessé; mort à Vence le 13 décembre.
Richet, sergent-major, tué.
Richemont, sergent, tué.
Auriot (Jean-Simon), volontaire, tué.
Seguin (Jean), tué.
Mercier (Jean-Claude), tué.
Valentin (Edme), tué.
Verocy (Joseph), tué.

23 janvier 1796. — Surprise de Cadibone.

Rollet, capitaine, prisonnier de guerre.
Belville, sergent.
Huchet (Pierre), caporal.
Gaude (Pierre), volontaire.
Foliet (Claude), volontaire.
Basset (Joseph), volontaire.
Mouton (Maurice), volontaire.

Divers.

Dulger (François), prisonnier de guerre; mort à Bruxelles, 24 juillet 1793.

Simon (Louis-Charles-Félix), canonnier; mort le 20 avril 1793 d'une blessure reçue à une bataille.

Ducournoy (Étienne), volontaire, réformé pour blessure.

Savoye (Louis-Charles), volontaire, tué d'un coup de tonnerre étant en faction à Col Avesco, 5 juillet 1795.

Coupillon (François), caporal, congédié à la suite d'un coup de feu qui a nécessité l'amputation d'une jambe, 13 juin 1795.

Savreux (Marie-Chrysostome-Pierre), volontaire, coup de feu à la main gauche étant en faction au Grand-Milord, en Piémont, 16 mai 1794.

ETATS DE SERVICES

D'OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET GRENADIERS

ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants-colonels.

Badin (Louis Laurent, *dit*) de Bourgoin (Isère), né en 1744.

Enrôlé au régiment Royal-Vaisseaux (34e d'infanterie), 1764 ; sergent, 1774 ; sous-lieutenant et ✠, 1791.

Lieutenant, 1er avril 1792 ; élu lieutenant-colonel en chef du 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 20 septembre 1792 ; n'a pas accepté et resté au 34e régiment d'infanterie ; capitaine, 6 juin 1793 ; chef de bataillon, 1794 ; réformé, 1796 ; commandant le contingent des Ardennes, 1799 ; réformé de la 104e demi-brigade, 1800 ; retraité, 1803.

Leval (Jean-François).

Lieutenant-colonel en chef, 26 septembre 1792.

Voir sa notice, t. Ier, p. 199.

Gérand (Jean-Baptiste), de Dôle.

Lieutenant ; lieutenant-colonel en 2e, 20 septembre 1792 ; chef du bataillon, mars 1793 ; tué dans les palissades de Valenciennes, 26 juillet 1793.

Devignes (Albert), de Cateau-Cambrésis.

Lieutenant ; adjudant-major, 20 septembre 1792 ; capitaine d'une compagnie, 14 avril 1793 ; lieutenant-colonel, 19 septembre 1793 ; tué au siège de Lyon, 29 septembre 1793.

DUMOULIN (Charles), de Limoges, 24 ans.

Sous-lieutenant dans les chasseurs de la Haute-Vienne, 1791 ; lieutenant au bataillon du Panthéon, décembre 1792.

Lieutenant au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 15 avril 1793 ; capitaine, 1er mai 1793 ; chef du bataillon, 1er octobre 1793 ; suspendu de ses fonctions, 13 novembre 1794 ; réintégré, 14 janvier 1795 ; suspendu de nouveau et mis en état d'arrestation par ordre du Représentant du peuple Beffroy, 31 mars 1795 ; mis provisoirement en liberté, 14 septembre 1795 ; réintégré dans ses fonctions, 22 septembre 1795 ; mis en réquisition pour être employé dans son grade à l'armée de l'Intérieur, 23 octobre 1795 ; chargé des détails de la place de Versailles, 2 novembre 1795 ; chef de bataillon à la 18e demi-brigade de ligne, 31 août 1796 ; chef de brigade à la suite, 23 mars 1798 ; aide de camp du général en chef Brune, avril 1798, et placé à la suite du 7e régiment de hussards ; chargé par le général en chef Brune du commandement provisoire du 5e régiment de chasseurs à cheval, 24 mars 1799 ; a cessé ses fonctions, 20 septembre 1799, et resté sans emploi à Paris ; au 18 brumaire, monta à la tête des grenadiers à Saint-Cloud, et c'est lui qui enleva le général Bonaparte de la salle des Cinq-Cents ; général de brigade, 6 janvier 1800 ; employé à l'armée de Réserve, 2 avril 1800 ; commandant la cavalerie de la réserve de l'armée d'Italie, septembre 1800 ; employé dans la 17e division militaire, décembre 1800, et au corps d'observation de la Gironde, février 1801 ; commandant le département de Seine-et-Marne, 1802 ; employé à l'armée de Hanovre et ✵, 1803 ; C ✵, 1804 ; employé à la Grande Armée, 1805 ; à la division d'observation de l'Adriatique, 1806 ; à l'armée d'Espagne, 1808 ; disponible, 1811 ; employé à la Grande Armée, 1813 ; en non activité et ✠, 1814 ; commandant le département de l'Ardèche, 1816 ; ceux de l'Hérault, de l'Aveyron et du Tarn, et baron, 1817 ; vicomte, 1821 ; comte, 1822 ; commandant le département du Bas-Rhin, et C ✠, 1823 ; G O ✵, 1825 ; lieutenant-général, 13 avril 1830 ; retraité, 18 juillet 1830 ; décédé à Strasbourg, 17 octobre 1847.

Adjudants-majors.

PERNET (Jean), de Nancy, 30 ans.

Soldat au régiment de Rouergue, 1782 ; passé dans la garde parisienne soldée, 1790 ; dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1791, et dans la 30e division de gendarmerie, 1792.

Sous-lieutenant au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 1er avril 1793 ; adjudant-major, 15 avril 1793 ; capitaine à la légion de Police, 1795 ; passé aux Vétérans, 1796 ; capitaine au 1er bataillon auxiliaire du Nord, 1799 ; employé au dépôt des conscrits de Fontainebleau, 1800 ; aide de camp du général Dumoulin, 1801 ; capitaine dans la garde nationale de Paris en activité, 1802 ; réformé, 1803 ; capitaine au 3e régiment étranger, 1813 ; blessé au Mont-Cenis ; retraité, 1814.

GUNOT (Philibert), de Mussy-la-Fosse (Côte-d'Or), 28 ans.

Soldat au régiment de Rouergue, 1782-1792.

Grenadier au 1er bataillon de Paris, 15 mars 1793 ; sergent-major, 1er avril

1793 ; sous-lieutenant, 4 décembre 1793 ; lieutenant, 17 janvier 1794 ; adjudant-major, 30 octobre 1795 ; passé comme lieutenant de fusiliers à la 18e demi-brigade de ligne ; tué devant Saint-Jean-d'Acre, 8 mai 1799.

Quartiers-maîtres trésoriers.

RÉMONGIN (Jérôme-Pierre), de Lyon, 40 ans.

Soldat au régiment de Soissonnais, 1776-1777 ; sergent dans les volontaires de Luxembourg, 1781-1789.

Sous-lieutenant au 8e bataillon des Fédérés; passé au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, septembre 1792 ; quartier-maître trésorier, 20 septembre 1792 ; capitaine, 15 avril 1793 ; passé à la 18e demi-brigade de ligne ; retraité, 1805.

CONARD DU CHESNAY (Robert), de Saint-Victor-de-Chrétienville (Eure), 34 ans.

Soldat au régiment de Flandre, 1779 ; notaire au bailliage de Langres, 1785-1788 ; volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Canonnier à la compagnie de la section de la Fontaine-de-Grenelle, août 1792 ; sergent-major, 24 septembre 1792 ; passé avec la compagnie au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 1er décembre 1792; employé du 4 janvier 1793 à la fin de février par Ronsin à l'exécution des lois relatives aux biens des émigrés français dans la ville et le pays de Liège ; quartier-maître trésorier, 15 avril 1793 ; commissaire des guerres, 1er septembre 1793 ; employé aux armées des Alpes, d'Italie et de l'Ouest; réformé, 1802.

HUMBERT (Charles-Hubert), de Paris, 37 ans.

Soldat au corps des Pionniers provinciaux, puis au bataillon de garnison du régiment du Roi, 1777-1791 ; sergent dans les canonniers de la section de la Cité.

Sergent-major au 1er bataillon des Grenadiers de Paris ; sous-lieutenant, 6 avril 1793 ; lieutenant quartier-maître trésorier, 19 septembre 1793 ; mis en état d'arrestation, 26 décembre 1793 ; renvoyé au bataillon, 20 mars 1794 ; remis en état d'arrestation par ordre du conseil d'administration ; destitué, 16 avril 1794, et incorporé grenadier dans une compagnie ; congédié, 3 mai 1794.

De l'enquête prescrite par le Comité de Salut public, sur réclamations d'Humbert, l'évidence résulta que l'arrestation du quartier-maître et les manœuvres coupables dont il avait été l'objet, étaient l'effet d'intrigues perfides de quelques officiers; en conséquence, le Directoire exécutif le nomma capitaine d'infanterie le 10 avril 1796 ; placé à la 5e demi-brigade légère par le général en chef Bonaparte ; blessé à San-Martino ; réformé, 1800 ; retraité, 1801.

DUBIEN (Amant-Joseph), d'Olliergues (Puy-de-Dôme), 30 ans.

Quartier-maître trésorier avec rang de lieutenant, 16 avril 1794 ; retiré, 8 avril 1796 ; entré dans l'administration des Contributions indirectes ; retraité comme receveur à cheval à Jargeau, 1816.

Chirurgien-major.

DEYDIER.

Chirurgien-major. Il n'a pu être recueilli aucun renseignement ni sur sa personne ni sur ses services.

PETIT ÉTAT-MAJOR.

LENTRETIEN (Louis-Charles), de Clermont-Ferrand, 36 ans.

Adjudant-sous-officier, 20 septembre 1792 ; sous-lieutenant, 1er décembre 1792 ; lieutenant, 16 avril 1793 ; mort à Grenoble, 19 décembre 1793.

RIGOULET (Jean-Pierre), d'Orgelet (Jura), 44 ans.

Soldat dans la légion de Lorraine, 1768-1776 ; capitaine dans la garde nationale parisienne, 1789-1792.

Caporal au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, septembre 1792 ; adjudant sous-lieutenant, 17 mars 1793 ; lieutenant, 1er avril 1793 ; capitaine, 9 octobre 1795 ; chef de bataillon à la 18e demi-brigade de ligne ; blessé à Neerwinden et à Valenciennes ; réformé, 1805.

MAUGE (Maurice), de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), 22 ans.

Avait servi 6 ans au régiment d'Agénois.

Canonnier, 5 juillet 1792 ; caporal, 13 décembre 1792 ; adjudant sous-lieutenant, 1er avril 1793 ; sous-lieutenant, 14 février 1794 ; lieutenant, 2 mai 1794 ; destitué, 16 septembre 1795 ; assassiné par les Barbets, 3 novembre 1795.

LAMBERT (François), de Merry (Haute-Marne), 20 ans.

Grenadier, 25 mars 1793 ; caporal, 4 janvier 1794 ; sergent, 14 février 1794 ; adjudant sous-lieutenant, 5 mars 1795 ; lieutenant à la 18e demi-brigade de ligne, 1799 ; capitaine, 1805 ; ✠, 1807 ; blessé à Alexandrie d'Égypte et à Essling ; mort à Strasbourg, 14 juillet 1814.

OFFICIERS DES COMPAGNIES.

Capitaines.

BALLAND (François), de Dôle, 50 ans.

Lieutenant de canonniers, 1er décembre 1792 ; capitaine, 15 avril 1793 ; resté à Cambrai, 2 août 1793 ; sans nouvelles depuis.

BEAUVALLET (François), de Paris, 36 ans.

Sergent de canonniers, 1er décembre 1792 ; capitaine, 1er avril 1793 ; mort à Valenciennes, 15 mai 1793.

Busson (François), de Villaines-la-Gonais (Sarthe), 40 ans.

Avait servit huit ans au régiment d'artillerie de La Fère.

Capitaine de canonniers au 1er bataillon de Grenadiers de Paris, 1er décembre 1792.

Dijon (Louis), de Paris, 47 ans.

Soldat au régiment de Navarre, 1767-1775; au régiment provincial de Paris, 1776; sergent, 1780; congédié, 1788.

Capitaine au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 15 avril 1793; passé à la 18e demi-brigade de ligne; réformé pour infirmités, 1798; capitaine au 1er bataillon auxiliaire de la Haute-Vienne, 1799; passé à la légion expéditionnaire; réformé, 1800; retraité, 1817.

Houille (Joseph), de Paris, 31 ans.

Capitaine, 14 avril 1793; sans renseignements ultérieurs à août 1795.

Labenette (Pierre), de Bordeaux, 32 ans.

Avait servi huit ans dans l'artillerie de la marine.

Capitaine au 1er bataillon de grenadiers de Paris, 15 avril 1793; retiré lors de l'embrigadement.

Lafouge (Antoine-Marie), de Châlon-sur-Saône, 38 ans.

Soldat au régiment de Médoc, 1780-1788.

Caporal au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, septembre 1792; sergent, 15 novembre 1792; sous-lieutenant, 25 avril 1793; lieutenant, 18 octobre 1793; capitaine, 14 février 1794; passé à la 18e demi-brigade; blessé à Valenciennes et à Neueneck; tué au siège d'Aboukir, 30 juillet 1799.

Laverrière (Julien), de Trévoux (Ain), 22 ans.

Avait servi trois mois dans les grenadiers de l'armée de Montesquiou, en 1792.

Grenadier au 1er bataillon de Paris, le 25, et lieutenant le 26 mars 1793; capitaine, 21 mai 1793; chef de bataillon à la 18e demi-brigade de ligne, 1796; tué à la bataille du 16 janvier 1797.

Parisse (Pierre), de Saint-Amand (Marne), 42 ans.

Soldat au régiment du Roi, 1773-1789.

Sous-lieutenant, septembre 1792; lieutenant, 1er avril 1793; capitaine, 30 octobre 1793; passé à la 18e demi-brigade de ligne; tué devant Saint-Jean-d'Acre, 10 mai 1799.

Rollet (Jean), de Charmont (Marne).

Lieutenant, septembre 1792; capitaine, 10 septembre 1793; prisonnier de guerre, 23 janvier 1796.

SARRAZIN (Jean-Bernard), de Charleville (Ardennes), 24 ans.

Canonnier, 8 septembre 1792; caporal, 1er janvier 1793; sergent, 15 janvier 1793; sous-lieutenant, 15 avril 1793; lieutenant, 21 novembre 1793; capitaine en second.

THOIRÉ (Stanislas), de Charmont (Marne), 28 ans.

Avait servi six ans et demi au régiment de Neustrie.
Sergent-major au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, septembre 1792; capitaine, 1er décembre 1792; destitué, 18 octobre 1795.

Lieutenants.

BOETE (Charles), de Gif (Seine-et-Oise), 43 ans.

Sergent-major, 15 avril 1793; sous-lieutenant, 20 septembre 1793; blessé à Loano, 23 novembre 1795, et décédé à Vence, le 14 décembre.

BONNIÈRE, de Paris, 30 ans.

Avait servi huit ans au régiment Dauphin.
Sous-lieutenant au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 15 avril 1793; lieutenant, 28 mai 1793; passé à la 18e demi-brigade de ligne; absent du 8 juin 1797; sans renseignements ultérieurs.

BOUGUET (François), de Thervay (Jura), 38 ans.

Avait servi douze ans au régiment de Picardie.
Sous-lieutenant, 25 juillet 1792; lieutenant, 20 septembre 1792; décédé, 27 juillet 1795.

BOUTIN (Simon), du Pont-d'Arches (Ardennes), 31 ans.

Canonnier, 8 septembre 1792; caporal, 1er décembre 1792; sergent, 1er avril 1793; sergent-major, 16 avril 1793; sous-lieutenant, 21 novembre 1793; lieutenant en premier, 8 mars 1794; capitaine en second, 4 avril 1794; lieutenant à la 7e compagnie de Canonniers volontaires, 1798; congédié, 1801; lieutenant à la 31e demi-brigade de ligne, 1803; capitaine au 105e régiment de ligne, 1805; ✻; retraité, 1814.

DEMENTHON (George-Auguste), de Lyon, 22 ans.

Lieutenant, 16 avril 1793; tué à Loano, 23 novembre 1795.

DUBOIS (François), de Tucquegnieux (Moselle), 41 ans.

Canonnier aux régiments de Metz et de Besançon pendant vingt ans.
Canonnier au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 28 mars 1793; fourrier, 1er avril 1793; sergent, 16 avril 1793; sergent-major, 4 décembre 1793; 2e lieutenant.

GUY (Jacques), d'Orléans, 20 ans.

Canonnier, 1er juillet 1792; caporal, 1er février 1793; sergent, 16 avril 1793; 2e lieutenant.

HÉRARD (Jean), de Sourdeval (Manche), 27 ans.

Sous-lieutenant, 15 avril 1793; lieutenant, 20 septembre 1793; passé à la 18e demi-brigade de ligne; mort de la peste en Syrie, 30 mars 1799.

HUET (Jean), de Neuvic (Dordogne), 44 ans.

Caporal, 25 juillet 1792; sergent, 18 mars 1793; sous-lieutenant, 1er avril 1793; capitaine à la 18e demi-brigade, 1799; blessé à Valenciennes, à Ronco et à Caldiero; retraité, 1803.

MOISEAUX (Antoine) de Neureyles-la-Demie (Haute-Saône), 23 ans.

Grenadier, 1er février 1793; sergent-major, 6 février 1793; sous-lieutenant, 10 septembre 1793; lieutenant, 19 octobre 1795; capitaine à la 18e demi-brigade de ligne, 1801; blessé à Saint-Jean-d'Acre; retraité, 1803.

MOLLIÈRE (Claude), d'Annecy, 46 ans.

Soldat au régiment suisse de Diesbach, 1768-1778, et dans les colonies, 1780-1782.

Sous-lieutenant au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 15 avril 1793; lieutenant de grenadiers, 29 juillet 1795; passé à la 18e demi-brigade; blessé à Valenciennes et en Italie; retiré pour infirmités, 1798.

MONDON (François), de Verteuil (Charente), 27 ans.

Avait servi un an au bataillon de Molière.

Sergent au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 25 mars 1793; sous-lieutenant, 15 mai 1793; lieutenant, 4 décembre 1795; retiré lors de l'embrigadement.

RIVIÈRE (Louis-Nicolas), d'Angers, 36 ans.

Lieutenant, 15 avril 1793; employé au parc d'artillerie à Chambéry.

ROYER (Thomas), d'Alençon.

Second lieutenant de canonniers, 1er décembre 1792; réformé, 8 mars 1797.

Sous-lieutenants.

BEAUFILS (Pierre), de Sillé-le-Philippe (Sarthe), 31 ans.

Grenadier, 15 avril 1793; caporal, 11 août 1793; sergent, 3 septembre 1793; sous-lieutenant, 16 novembre 1795; passé à la 18e demi-brigade de ligne; mort, 31 juillet 1799, d'une blessure reçue au siège de Saint-Jean-d'Acre.

BERTHE (Charles), de Paris, 21 ans.

Grenadier, 26 mars 1793; fourrier, 13 février 1794; sergent, 4 janvier 1795; sous-lieutenant, 4 décembre 1795; surnuméraire à la 18e demi-brigade de ligne, 1796; démissionnaire, 1798.

BITOU (Nicolas-Joseph), de Paris, 21 ans.

Caporal, 14 avril 1793; sergent, 31 janvier 1794; sous-lieutenant, 24 avril 1794; lieutenant à la 18e demi-brigade de ligne, 1799; capitaine, 1804; blessé à Aboukir; tué à Eylau, 7 février 1807.

BONY (François), de Jouy-en-Pithiverais (Loiret), 33 ans.

Grenadier, 15 mars 1793; sergent; sous-lieutenant, 15 mars 1794; congédié pour infirmités contractées à l'attaque du Mont-Cenis, 18 novembre 1795.

CHALARD (Jean-Baptiste), de Limoges, 30 ans.

Avait servi douze ans au régiment d'Artois.

Sous-lieutenant au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, septembre 1792; adjoint à l'état-major de l'armée des Côtes de Cherbourg, 19 avril 1793; rentré au bataillon, 20 mai 1795; sans renseignements ultérieurs.

LAMINE (Louis-Pierre), de Paris, 24 ans.

Grenadier, 15 avril 1793; sergent, 6 septembre 1793; sergent-major; sous-lieutenant, 16 septembre 1795; retiré lors de l'embrigadement.

NOLIN (Louis), de Saint-Amand (Marne), 26 ans.

Caporal, septembre 1792; sergent, 1er décembre 1792; sous-lieutenant, 13 août 1795; non compris dans la formation de la 18e demi-brigade.

PARTENAY (Zacharie), de Saint-Cloud, 34 ans.

Avait servi quinze ans au régiment de Normandie.

Sergent au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 15 avril 1793; sous-lieutenant, 19 février 1794; destitué de la 18e demi-brigade de ligne, 1797.

RAYMOND (Louis), de Gray, 29 ans.

Grenadier, septembre 1792; caporal, 21 janvier 1793; sergent-major, 25 mars 1793; sous-lieutenant, 13 février 1794; lieutenant à la 18e demi-brigade, 1798; capitaine, 1804; baron de l'Empire, 5 mai 1809; chef de bataillon au 26e léger, 31 mai 1809; blessé à Castiglione, à Saint-Jean et à Aboukir : dans cette dernière bataille il reçut sept coups de feu; tué à Znaïm, 11 juillet 1809.

SOUS-OFFICIERS.

Sergents-majors, sergents et fourriers.

Antille (Etienne-François), de Dieppe, 34 ans.

Soldat et caporal au régiment de Navarre.

Volontaire au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 15 avril 1793 ; sergent, 30 décembre 1793 ; passé à la 18e demi-brigade de ligne; mort à Alexandrie d'Égypte, septembre 1801.

Aubry (Nicolas), de Vaucouleurs, 21 ans.

Fourrier, 24 mai 1793 ; sergent 14 février 1794[1].

Augé (Antoine), d'Autet (Haute-Saône), 25 ans.

Avait servi quatre ans au régiment de Bouillon.

Volontaire au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 27 mars 1793; caporal, 8 septembre 1793; sergent, 10 décembre 1793 ; sergent-major, 9 janvier 1794 ; parti, 20 juillet 1795.

Aumond (Pierre), de Saint-Manvieu (Calvados), 30 ans.

Volontaire, 20 avril 1793; sergent; passé à la 18e demi-brigade où il figure sous le nom d'*Homoy* ; placé aux Vétérans, 1802.

Azan (François-Joseph), de Versailles, 29 ans.

Caporal, 16 avril 1793 ; sergent, 8 septembre 1793; parti, 28 août 1795.

Barré (Alexandre), de Revin (Ardennes), 23 ans.

Grenadier, 1er mars 1793; fourrier; sergent, 14 février 1794; passé dans l'artillerie, 23 mars 1795.

Barthélemy, de Paris, 25 ans.

Sergent, 15 avril 1793 ; mort de blessure à Valenciennes, 27 juillet 1793.

Bastard (Jean-Baptiste), de Beauvais, 29 ans.

Grenadier, 16 avril 1793 ; caporal, 23 février 1794 ; fourrier, 22 novembre 1794 ; blessé à St-Jean d'Acre ; retraité de la 18e demi-brigade de ligne, 1802.

Belville (Jean-Aprandise), de Brissy (Aisne).

Volontaire, 24 mars 1793 ; fourrier, 14 février 1794 ; sergent de grenadiers; prisonnier de guerre, 23 janvier 1796 ; retraité de la 18e demi-brigade, 1800; décédé, 15 novembre 1816.

1. Les sous-officiers dont la fin des services n'est pas indiquée ne figurent pas à la 18e demi-brigade de ligne.

BIERRE (Antoine), de Paris, 28 ans.

Caporal, 15 avril 1793; sergent, 19 février 1794; passé à la 18e demi-brigade; tué à Aboukir, 31 juillet 1799.

BOTTEY (Michel), de Valognes, 22 ans.

Sergent, 18 mars 1793.

BOUCHERY (Jean), de Poitiers, 22 ans.

Volontaire, 15 mars 1793; caporal, 5 mai 1793; sergent, 25 juin 1793; sergent-major, 20 mars 1794; passé à la 18e demi-brigade; admis aux Invalides, 1797.

CHANTILLIN (Henri), de Chalamont (Ain).

Capitaine au bataillon de réquisition de Montluel; incorporé comme fourrier au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 14 février 1794; parti, 30 décembre 1794.

CLIQUET (Barthélemy), de Paris, 38 ans.

Volontaire, 25 mars 1793; sergent, 23 février 1794; passé à la 18e demi-brigade; mort, 15 février 1798.

CLOQUEMAIN (Gabriel), de Paris, 21 ans.

Fourrier, 25 mars 1793; sergent-major, 11 mai 1793; mort à Nice, 12 février 1795.

COMTE (Jean-Jacques), de Lyon, 18 ans.

Avait servi cinq mois dans le bataillon de Montluel.

Incorporé au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 14 février 1794; fourrier; sergent-major, 6 mars 1795; rayé de la 18e demi-brigade comme à l'hôpital du 16 mars 1797; sans nouvelles depuis.

CORDEL (Eloy-Antoine), de Roissy (Seine-et-Oise), 21 ans.

Volontaire, 15 avril 1793; fourrier, 26 août 1793; sergent, 15 août 1795; sous-lieutenant, à la 18e demi-brigade, 1803; lieutenant, 1806; capitaine et ✻, 1809; blessé à Valenciennes, Eylau et Essling; retraité, 1816.

COUPÉRIER (Hugues), d'Autun, 36 ans.

Soldat au régiment d'Aquitaine, 1776-1789.

Volontaire au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 25 mars 1793; sergent, septembre 1793; congédié pour blessure, 28 novembre 1794; pensionné, 1800.

CUSSET (Félix), de Lyon, 18 ans.

Volontaire, 16 octobre 1793; caporal, 28 juin 1795; fourrier, 31 août 1795;

sergent à la 18e demi-brigade; sous-lieutenant, 1800; lieutenant, 1803; adjudant-major et capitaine, 1806; ✻, 1807; blessé à Mantoue, Hollabrünn et Wagram; retraité, 1810.

DARLET.

Sergent-major en subsistance, 25 avril 1793; resté à Valenciennes étant blessé, août 1793.

DILARD (François-Auguste), de Paris, 17 ans.

Volontaire, 15 avril 1793; caporal, 4 septembre 1793; sergent, 29 avril 1794; passé à la 18e demi-brigade; blessé à Peschiera et à Alexandrie d'Égypte; quartier-maître au 115e régiment de ligne, 1809; licencié du 80e, 1815.

DROULOT (Sébastien), de Paris, 24 ans.

Volontaire, 15 avril 1793; caporal, 19 février 1794; fourrier, 26 juillet 1795; passé à la 18e demi-brigade; mort à Chambéry, mars 1798.

DUCHESNE (Jean-Louis), de Cambrai, 19 ans.

Volontaire, 15 avril 1793; caporal, 15 janvier 1794; sergent, 19 février 1794.

DUMÉNIL (Claude-Toussaint), d'Amiens, 47 ans.

Volontaire, 25 mars 1793; caporal, 1er juillet 1793; sergent, 13 février 1794.

DURAND (Marie-Joseph), d'Huilliécourt (Haute-Marne), 18 ans.

Volontaire, 16 avril 1793; caporal, 10 septembre 1793; fourrier, 30 décembre 1793; sergent, 21 septembre 1794.

FABERT (Denis), de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux (Seine-et-Marne), 16 ans.

Fourrier, 1er avril 1793; sergent, 27 août 1795; rayé de la 18e demi-brigade, 1798.

FABRE (Thomas), d'Alerance (Aveyron), 29 ans.

Grenadier, 25 mars 1793; fourrier, 3 avril 1793; sergent-major, 16 février 1794; passé à la 18e demi-brigade; mort à Vicence, 13 novembre 1796.

FRITEL, de Milon-la-Chapelle (Seine-et-Oise), 23 ans.

Volontaire, 23 mai 1793; caporal, 15 février 1794; sergent, 15 mai 1795.

GÉRARD (Claude), du Doubs, 31 ans.

Caporal, septembre 1792; sergent, 31 août 1795.

GOURDON (Nicolas), de Méry-sur-Seine (Aube), 18 ans.

Volontaire, septembre 1792; caporal, 15 avril 1793; sergent, 26 août 1793; passé à la 18e demi-brigade; tué à l'ennemi en Égypte, 21 août 1801.

GRANDMAIRE (Marie), de Paris, 19 ans.

Avait servi au régiment d'Artois, dans la garde nationale parisienne et au 104e régiment d'infanterie.

Volontaire au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 15 avril 1793; caporal, 15 mai 1793 ; sergent, septembre 1793.

IBLAIN (Joseph).

Fourrier, 16 avril 1793 ; sergent, 30 décembre 1793; cassé et condamné, sans date.

JACQUIN (Joseph), de Dôle, 18 ans.

Canonnier, 1er juillet 1792; fourrier.

JANIN (Michel), de Montluel (Ain), 26 ans.

Grenadier, 26 février 1794; caporal, 28 janvier 1795; fourrier, 27 août 1795 ; passé à la 18e demi-brigade ; tué à Alexandrie d'Égypte, 13 mars 1801.

LACROIX (Claude-Auguste), de Paris, 25 ans.

Caporal, 25 mars 1793 ; fourrier, 6 mai 1793; sergent, 20 septembre 1793.

LACROIX (Guillaume), de Clermont-Ferrand, 27 ans.

A servi sept ans au régiment d'Enghien.

Canonnier au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 1792 ; caporal, 25 juillet 1793 ; sergent.

LADREUX (Jacques-René), de Paris, 41 ans.

Volontaire, 25 mars 1793 ; caporal, 25 avril 1793 ; sergent, 13 février 1794.

LAFAILLE (Victor), de Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne), 21 ans.

Volontaire, 25 mars 1793; caporal, 13 juin 1795 ; fourrier, 13 août 1795 ; sergent, 2 septembre 1795 ; rayé, 21 décembre 1795.

LAMBERT (Jean-Joseph).

Volontaire, 20 avril 1793 ; sergent; parti avant septembre 1795.

LEGOUGE (Pierre-Louis-Denis), de Faremoutiers (Seine-et-Marne), 19 ans.

Volontaire, 25 mars 1793; caporal, 15 mai 1793 ; fourrier, 6 septembre 1793 ; sergent-major, 13 février 1794 ; passé à la 18e demi-brigade ; mort de blessure, date non indiquée.

LONCLE (Maurice), de Livry (Seine-et-Marne), 25 ans.

Volontaire, le 22, et sergent, le 25 mars 1793.

MICHEL (Antoine), d'Orbec (Calvados), 20 ans.

Volontaire, 25 mars 1793; caporal, 5 janvier 1794; sergent, 16 février 1794.

MILLOT (Claude), de Charmont (Marne), 32 ans.

Avait servi aux régiments de Neustrie et de Penthièvre.

Volontaire au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 20 avril 1793; sergent, 5 janvier 1794.

MILLOT (Nicolas), de Vitry (Marne), 25 ans.

Avait servi dix-huit mois au 1er bataillon de la Marne.

Caporal au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 25 mars 1793; sergent, 25 mai 1793; rayé de la 18e demi-brigade, 1798.

MOULIN (François-Marie), de Châteaulin (Finistère), 23 ans.

Avait servi quatre ans au régiment de Rouergue.

Volontaire au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 27 mai 1793; caporal, 1er juin 1793; sergent, 15 février 1795; passé à la 18e demi-brigade de ligne; mort, 7 septembre 1801.

NARJOUX (Philippe), de Mercurey (Saône-et-Loire), 41 ans.

Sergent-major, 15 avril 1793; blessé à Valenciennes; pensionné, 1795.

NEBOURG (Benoit), de Cremeaux (Loire), 28 ans.

Volontaire, 14 février 1794; caporal, le 5, et fourrier, le 7 septembre 1795; passé à la 18e demi-brigade; mort à Dolo, 1̃ 7.

NOËL (François-Claude), de Paris, 20 ans.

Fourrier, 15 avril 1793; sergent-major, 9 octobre 1794; fourrier, 3 juin 1795; sergent, 29 octobre 1795; sergent-major, 14 novembre 1795.

PAINSSONAT, de Sens, 21 ans.

Fourrier, 15 avril 1793; parti, août 1793.

PASSERAT (Jean), de Paris, 43 ans.

Volontaire, 15 avril 1793; caporal, 12 mai 1793; sergent, 24 août 1793; sergent-major, 15 septembre 1793; congédié pour infirmités, 14 novembre 1795.

PIERRET (Joseph), de Margny (Ardennes), 20 ans.

Avait servi deux ans et demi au régiment de Bouillon.

Volontaire au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 27 mars 1793; caporal, 10 septembre 1793; sergent; parti, 21 juillet 1795.

PINGUENEAU (François-Isaac), de Paris.

Volontaire, 15 avril 1793; fourrier, 6 septembre 1794; sergent, 15 août

1795 ; sergent-major, 7 septembre 1795 ; passé à la 18e demi-brigade ; tué à St-Jean d'Acre, 10 mai 1799.

PLET (François), de Huppy (Somme), 28 ans.

Grenadier, 25 mars 1793 ; fourrier ; sergent, 14 février 1794 ; passé à la 18e demi-brigade ; mort de blessure, date non indiquée.

PONCE (Pierre), de Paris, 26 ans.

Volontaire, le 27, et caporal, le 28 mars 1793 ; sergent, 26 septembre 1793 ; mort, août 1795.

POUGEOIS (Jean-Baptiste-François), de Paris, 25 ans.

Avait servi aux régiments de Chartres et de Flandre et au 1er bataillon de Paris.

Sergent-major au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 24 mai 1793 ; tué à St-Jean d'Acre, 8 mai 1799.

POUPELARD (Jean-Baptiste), de Saint-Julien-de-Concelles (Loire-Inférieure), 21 ans.

Volontaire, 25 mars 1793 ; fourrier, 3 février 1794 ; passé à la 18e demi-brigade ; remis fusilier au 18e régiment de ligne, 1804 ; blessé à Valenciennes ; placé aux Vétérans, 1809.

RENAULT (Denis-François), de Versailles, 20 ans.

Volontaire, 25 mars 1793 ; caporal, 23 février 1794 ; fourrier, 2 septembre 1795 ; passé à la 18e demi-brigade ; mort au Caire, 21 août 1798.

RICHET (Jean-Baptiste), de Dijon, 28 ans.

Volontaire, 15 avril 1793 ; fourrier, 12 septembre 1793 ; sergent, 4 avril 1794 ; sergent-major, 15 août 1795 ; tué à Loano, 23 novembre 1795.

RICOUT (Jean-Baptiste), de Paris, 32 ans.

Volontaire, 15 avril 1793 ; caporal, 25 septembre 1793 ; fourrier, 31 mai 1794 ; sergent, 7 septembre 1795 ; passé à la 18e demi-brigade ; blessé à Valenciennes et à Peschiera ; placé aux Vétérans, 1808.

ROBERT (Jean-Thomas), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 16 avril 1793 ; caporal, 8 septembre 1793 ; sergent, 24 février 1794 ; rayé de la 18e demi-brigade comme ancien à l'hôpital, 1797.

ROLLIN (Étienne), de Chaumont (Haute-Marne), 27 ans.

Volontaire, 26 mars 1793 ; caporal, 5 septembre 1793 ; sergent, 23 février 1794 ; rayé de la 18e demi-brigade comme ancien à l'hôpital, sans nouvelles, 1800.

Romain (Jacques-Thomas), de Montereau-Faut-Yonne (Seine-et-Marne), 31 ans.

Volontaire, 15 avril 1793 ; caporal, 6 septembre 1793 ; sergent, 30 décembre 1794.

Rondeau (François), de Paris, 22 ans.

Volontaire, 25 mars 1793 ; caporal, 23 février 1794 ; fourrier, 6 mars 1794 ; sergent, 31 août 1795 ; sergent-major, 6 décembre 1795.

Royer (Thomas), d'Alençon, 25 ans.

Canonnier, 1er juillet 1792 ; caporal, 1er avril 1793 ; sergent, 4 décembre 1793.

Secretin (Pierre), de Saint-Germain-en-Laye, 18 ans.

Grenadier, 25 mars 1793 ; caporal, 1er avril 1795 ; fourrier, 30 octobre 1795 ; sergent à la 18e demi-brigade, 1802 ; mort à Dijon, 1er mai 1803.

Vagnaire, de Bruxelles.

Volontaire, 13 septembre 1793 ; sergent, 15 janvier 1794 ; passé au dépôt des déserteurs étrangers, 6 mars 1794.

Vanesse, de Louvain, 18 ans.

Sergent, 15 avril 1793 ; sorti du corps comme étranger, 20 février 1794.

Vavasseur (Pierre), d'Alençon, 18 ans.

Canonnier, 1er juillet 1792 ; fourrier, 16 avril 1793 ; sergent.

Vuillaume (Alexis), de Nancy, 25 ans.

Volontaire, 15 avril 1793, sergent, 26 août 1793 ; passé comme fusilier à la 18e demi-brigade ; blessé à Alexandrie d'Égypte ; caporal et retraité, 1809.

GRENADIERS PASSÉS DANS D'AUTRES CORPS

18e DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE DE LIGNE

(2e *formation*).

La 211e demi-brigade de ligne, les 5e et 6e demi-brigades provisoires, le 2e bataillon de la 45e, le 1er des Grenadiers de Paris et le 3e des Volontaires des Côtes-du-Nord furent réunis à la 69e demi-brigade ; l'embrigadement s'opéra à Albenga le 18 mars 1796, et le corps réorganisé conserva provisoirement le no 69.

Le tirage au sort prévu par l'arrêté du Directoire exécutif relatif au second embrigadement, lui donna le n° 18.

Aboilard (Étienne), de Longjumeau, 18 ans.

Volontaire; tué à St-Jean-d'Acre, 26 avril 1799.

Allain (Joseph-Augustin), de Paris, 16 ans.

Caporal; blessé en Helvétie, à St-Jean d'Acre et à Alexandrie; retraité, 1802.

Baron (Louis), de Chalon-sur-Saône, 23 ans.

Volontaire; retraité, 1809 — Avait antérieurement servi au 2e bataillon de Saône-et-Loire.

Blond (Louis-Nicolas), de Mailly (Somme), 45 ans.

Volontaire; blessé à Aboukir; retraité, 1802.

Bois (Jacques), de Bouges (Indre).

Volontaire; blessé à Peschiera et à Rome; atteint d'ophtalmie en Égypte; retraité, 1802.

Cairat (Jean), de Cordéac (Isère), 17 ans.

Volontaire; blessé à Peschiera; tué au combat d'Hollabrünn, 16 novembre 1805.

Chargenet (Georges), de Pézieux (Ain), 25 ans.

Grenadier; tué à l'ennemi, 30 juillet 1796.

Didelin (Étienne), de Bettancourt-la-Lougue (Marne), 26 ans.

Caporal; mort de la peste à Kathieh, 15 avril 1799.

Dombey (Benoit), de Bagé-la-Ville (Ain), 19 ans.

Volontaire; tué à Eylau, 7 février 1807.

Dubois (François), de Paris, 18 ans.

Caporal; prisonnier de guerre à Krasnoë, 18 novembre 1812.

Dupont (Pierre), de Saint-Sauveur-de-Chaulieu (Manche), 19 ans.

Volontaire; blessé à Aboukir; placé aux Vétérans, 1807.

Durocher (Nicolas-Charles-Ovide), de Louviers, 19 ans.

Sergent; retraité, 1802.

Fauchet (Louis), de Melle (Deux-Sèvres), 29 ans.

Caporal; retraité, 1802.

Fourgon (Nicolas), de Limoges, 23 ans.

Volontaire ; mort de blessures, 21 mars 1799.

Génin (Jean), d'Éton (Meuse), 42 ans.

Volontaire ; blessé à St-Jean d'Acre ; retraité, 1802 ; admis aux Invalides, 1824.

Gervais (Pierre), de Paris, 15 ans.

Volontaire ; tué à St-Jean d'Acre, 8 mai 1799.

Hébert (Jacques), de Saint-Sever (Calvados), 27 ans.

Caporal ; a ouvert seul les portes de Lodi, défendues par quatre Autrichiens ; blessé en 1796 ; congédié, 1798 ; pensionné, 1801.

Huchet (Pierre-Antoine), de Paris, 25 ans.

Sergent; placé aux Vétérans, 1802.

Lalier (Jean-Pierre), de Paris, 22 ans.

Caporal; placé aux Vétérans, 1803.

Langevin (Jacques), de Saint-Laurent-de-Cuves (Manche), 26 ans.

Volontaire; mort à Brescia, 6 décembre 1796.

Lecocq (Jean-Baptiste), de Paris, 19 ans.

Grenadier ; mort en Égypte, 12 mai 1799.

Manceau (Charles), de Savigné (Sarthe), 25 ans.

Volontaire; retraité, 1802.

Olivier (Jean-François), de Virey (Manche), 34 ans.

Volontaire; mort de blessures reçues à St-Jean d'Acre, 20 avril 1799.

Petin (Jean-Louis), de Paris, *14* ans.

Tambour; blessé en Helvétie ; retraité, 1804.

Petit (Étienne), de Paris, 23 ans.

Volontaire; tué en Égypte, 31 mars 1799.

Philibert (Pierre), de Paris, 20 ans.

Volontaire ; tué à St-Jean d'Acre, 2 mai 1799.

Pont (Louis), de Versailles, 17 ans.

Volontaire ; mort au Caire, 10 mai 1799.

POTMAIN (Jean-François), de Paris, 21 ans.

Caporal ; blessé en Italie ; placé aux Vétérans, 1808.

REBILLARD (Jacques), de Paris, 16 ans.

Grenadier ; mort de blessure reçue à St-Jean d'Acre, 19 mai 1799.

ROBERT (Bonaventure), de Bagneux, 16 ans.

Sergent ; blessé à St-Jean d'Acre ; placé à la demi-brigade d'Invalides de l'armée d'Orient, 1801 ; admis à l'hôtel des Invalides, 1803.

ROBERT (Jean-Antoine), de Paris, 19 ans.

Canonnier ; passé à la 3e compagnie de canonniers volontaires, 22 septembre 1798.

ROSE (Jean-François), d'Angers, 31 ans.

Volontaire ; mort à Merv, en Prusse, 10 juillet 1808.

SANGET (Joseph), de Nancy, 36 ans.

Volontaire ; retraité, 1802.

TARTAVAL (Nicolas), de Pulligny (Meurthe), 20 ans.

Caporal ; mort en mer, 8 juin 1798.

TOUSSAINT (Jean-Louis), de Paris, 21 ans.

Volontaire ; tué en Égypte, 1er août 1798.

VALLÉET (Paul), de Paris, 16 ans.

Grenadier ; mort, 2 novembre 1796.

VISCARDIS (Joseph), de Tortone (Italie), 18 ans.

Caporal ; tué à Millesimo, 14 avril 1796.

Divers.

ALARDIN (Guillaume-Marie), de Paris, 20 ans.

Grenadier ; blessé à Valenciennes ; pensionné, 1795 ; admis lieutenant aux Invalides, 1796.

ALLAIR (Jean), de Paris, 17 ans.

Volontaire ; congédié pour infirmités, 18 mars 1795.

ANDRÉ (Jean-Baptiste).

Grenadier ; blessé au siège de Valenciennes ; réformé, 1795 ; pensionné, 1800.

BAUJARD (Jacques), 24 ans.

Volontaire, 1793; passé dans les Mineurs, 1796; sergent, 1802; sergent-major, 1809; blessé à Valenciennes; a assisté au siège du château de Milan, à ceux de Mantoue, du fort de Bard, de Dantzig, de Colberg, de Stralsund, de Saragosse et de Cadix; nommé garde du génie, 1810.

BERTRAND (Jean-Baptiste), de Paris, 15 ans.

Volontaire; rayé, septembre 1795.

BLANVILLAIN (Guillaume), de Thevray (Eure), 35 ans.

Canonnier; passé à la 1re compagnie d'artillerie de l'arrondissement de Marseille, 1797; blessé par une chute dans le service; pensionné, 1800.

BOUTEVIN (Roger), de Paris, 50 ans.

Enrôlé sur la section du Panthéon français, 30 mars 1793; incorporé au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, 15 avril 1793; tué à Valenciennes, 12 juillet 1793.

BOVALLET (Amand), de Châtillon-le-Roi (Loiret), 23 ans.

Volontaire; congédié pour infirmités, 2 octobre 1794.

CARON (Charles), de Grandcourt (Somme), 37 ans.

Volontaire; congédié pour infirmités, 4 décembre 1795.

CHARTIER (François), de Moulins en Bourbonnais, 60 ans.

Enrôlé sur la section du Finistère, 9 avril 1793; incorporé au 1er bataillon des Grenadiers de Paris; mort à Guise des fatigues du siège de Valenciennes et de blessure, 4 septembre 1793.

CHEVRY (Louis-Nicolas), de Paris, 53 ans.

Volontaire; congédié, 8 janvier 1794.

CLAVAUX (Pierre), de Rognat (Creuse), 26 ans.

Canonnier; passé à la 1re compagnie de canonniers de l'arrondissement de Marseille, 1797; attaqué, étant de service, par une bande de brigands, 11 novembre 1798, et blessé; retraité, 1803.

COSTEROUSSE (Guillaume-Jean), de Paris.

Enrôlé sur la section du Panthéon français, 27 mars 1793; incorporé au 1er bataillon des Grenadiers de Paris, avril 1793; mort des fatigues du siège de Valenciennes à Soissons, 27 septembre 1793

DARRAGON (Pierre), de Paris, 48 ans.

Volontaire; congédié pour infirmités, 26 mars 1795

DAUTENCOURT (Honoré-Nicolas), de Bussy-les-Pierrepont (Aisne), 55 ans.

Volontaire ; congédié pour infirmités, 24 février 1795.

DEREMISSON (Charles), de Paris, 18 ans.

Volontaire ; mis en réquisition par le Comité de Salut public pour reprendre et continuer sa profession de tanneur, section du Finistère, 30 juin 1794.

DOCTOVILLE (Pierre-Henry), de Paris, 35 ans.

Volontaire ; congédié, 4 décembre 1794.

GÉRARD (François), de Rouvre-sur-Aube (Haute-Marne), 45 ans.

Grenadier ; blessé au siège de Valenciennes ; congédié, 26 septembre 1794 ; pensionné, 1795.

GONDOT (Augustin), de Versailles, 29 ans.

Volontaire, blessé au siège de Lyon ; congédié, mars 1794 ; placé aux Vétérans, 1798.

JANDOUIN (Michel), d'Aubusson, 31 ans.

Grenadier ; a contracté une hernie en travaillant aux retranchements de Valenciennes ; se distingua, en outre, pendant le siège, en montant au péril de sa vie, sur les retranchements pour y prendre des renseignements utiles au succès des armes de la République ; congédié pour infirmités, 22 octobre 1793 ; pensionné, 1795.

JEANTON (Antoine), d'Orléans, 48 ans.

Volontaire ; congédié pour infirmités, 28 avril 1794.

LEGORGU (Jacques-Pierre), de Bellefontaine (Manche), 30 ans.

Volontaire ; blessé à Valenciennes ; congédié, août 1793 ; pensionné, 1801.

LE SIMPLE (Pierre), de Versailles, 43 ans.

Enrôlé pour le camp de Paris, 24 août 1792 ; enrôlé à nouveau, 10 mars 1793, pour le contingent de la section du Panthéon français ; parti, 4 avril, et incorporé au 1er bataillon des Grenadiers de Paris ; mort des fatigues de la guerre à Fréjus, 22 janvier 1795.

LOUIS (Jean-Baptiste), de Nancy, 34 ans.

Caporal ; blessé au siège de Lyon ; pensionné, 1795.

MARCHAND (Claude-Edme), de Nogent-sur-Seine (Aube), 33 ans.

Grenadier ; blessé en Piémont ; congédié et admis aux Invalides, 1795 ; placé aux Vétérans, 1797 ; pensionné, 1802.

MONSALDIE (René-Louis), de Paris, 18 ans.

Volontaire ; requis à Paris comme armurier, 1er novembre 1794.

MONVOISIN (Antoine-François-Tranquille), 21 ans; boursier du collège Louis-le-Grand.

Volontaire, septembre 1792; secrétaire du Représentant Mathieu pendant sa mission à l'armée de l'Ouest, 1795 ; aide de camp du général Bonaparte à l'armée de l'Intérieur ; lieutenant à la légion de Police, 1796, puis aide de camp du général Hatry ; capitaine, 1797 ; adjoint aux adjudants généraux, 1799 : employé à l'armée du Rhin, puis à St-Domingue ; chef de bataillon, mai 1803 ; mort à St-Domingue, 25 juillet 1803. — Avait épousé Charlotte-Louise Palloy, fille du « Patriote ».

PAMPONNE (Charles), de Châtillon-sur-Seine, 31 ans.

Élève à l'École militaire d'Auxerre.

Volontaire au 1er bataillon des Grenadiers de Paris ; adjoint à l'adjudant général Pascalis, chargé de la partie historique et topographique à l'armée d'Italie, 22 janvier 1795 ; sous-lieutenant au 1er régiment de dragons, 1801 ; lieutenant au 6e chasseurs, 1809 ; capitaine aide de camp du général Aubry, 1810 ; passé au 3e régiment Croate, blessé et prisonnier de guerre, 1812 ; rentré, 1815, et mis en demi-solde ; retraité, 1829.

PENEAU (Louis-Joseph), de Paris, 15 ans.

Volontaire ; mort à Lagendola, 6 avril 1796.

PEUDEFER (Louis-Jean-Benoit), de Châlons-sur-Marne, 27 ans.

Caporal ; blessé au siège de Lyon ; congédié, 3 août 1794 ; placé aux Vétérans, 1796 ; fourrier ; retraité, 1800 ; mort aux Invalides, 28 décembre 1831.

PERRIN (Christophe), de Colombey (Meurthe), 27 ans.

Volontaire ; congédié pour infirmités, 28 novembre 1794.

PETIT (François-Marie), de Paris, 29 ans.

Dragon au régiment de Belsunce, 1780-1781 ; puis soldat au régiment provincial de Paris, 1787-1791.

Enrôlé dans le contingent de la section du Temple, 9 mars 1793 ; incorporé au 1er bataillon de grenadiers de Paris, 1er avril 1793 ; tué à Valenciennes, 20 juillet 1793.

POMMIER (Jean-Baptiste), de Soucé (Mayenne), 37 ans.

Grenadier ; blessé au siège de Valenciennes ; pensionné, 1795.

RUBY (Bernard), de Sancoins (Cher), 29 ans.

Volontaire ; blessé au Mont-Cenis ; congédié, 3 février 1795 ; pensionné, 1796 ; admis aux Invalides, 1826 ; mort, 18 juin 1850.

SAVREUX (Marie-Chrysostome-Pierre), de Saint-Quentin (Aisne), 22 ans.

Grenadier; blessé en Piémont; congédié pour infirmités, 27 juillet 1794; pensionné, 1800.

SIREY (Jean-Baptiste), de Paris, 18 ans.

Caporal; mort, avril 1795.

ANNEXE

COMPAGNIES SÉPARÉES

Un grand nombre de gardes nationaux étaient venus de tous les points de la France pour la Fédération de 1792 ; à la suite des désastres du début de la campagne de 1792, des compagnies formées dans les départements étaient accourues vers la capitale. L'institution du camp de Paris en avait amené d'autres encore ; enfin, la levée de six bataillons dans la ville même pour le service du camp, prescrite par le décret du 19 août 1792, avait fait mettre sur pied de nouvelles compagnies de volontaires parisiens.

Au 1er octobre, Paris renfermait 9,028 volontaires, dont 6,214 de la ville même ; le reste provenait des départements. D'après l'*État des effets d'équipement et d'habillement délivrés aux volontaires enrôlés jusqu'au 9 octobre* [1], il existait 34 compagnies de fusiliers, 9 de canonniers et 1 d'ouvriers.

Cet état est incomplet au sujet des forces militaires alors à Paris ; il ne fournit d'indications que pour les compagnies qui avaient reçu, par les soins de l'état-major général de la force armée de Paris, des fournitures d'habillement et d'équipement. Ainsi, outre les 2e et 3e bataillons de la Corrèze, le 6e de la Seine-Inférieure (caserné aux Carmes), un détachement du 2e du Finistère, outre des compagnies de volontaires des départements notoirement à Paris, qui ont pu ne rien recevoir, on n'y retrouve pas toutes les compagnies parisiennes entrées dans la composition des trois bataillons de la République ; non plus que d'autres qui prirent rang dans le 11e bataillon de Paris et le 12e de la République.

Il a paru cependant intéressant d'indiquer le sort des 34 compagnies signalées casernées, puisque dans les volontaires qui les com-

1. Reproduit t. Ier, p. 424.

posaient se trouvaient plus de 6,000 Parisiens. Les recherches pour certaines ont été malheureusement infructueuses :

Invalides. — Les compagnies *Socquet* et *Morin* entrèrent dans la constitution du 11e bataillon de Paris, dit de la République, formé le 20 octobre 1792.

Popincourt. — La compagnie *Dion* entra au 2e bataillon de la République le 15 octobre; la compagnie *Audoinaud* au 5e bataillon de Seine-et-Marne, dit 5e de la République, le 23 octobre ; la compagnie *Eumont* devint la 8e du 2e bataillon de la République.

Babylone. — La compagnie *Didier* était une compagnie de canonniers du Calvados, dirigée sur Lille le 24 octobre 1792.

L'Oursine. — La compagnie *Champon*, composée de volontaires de la Dordogne, avait été formée le 27 août. Elle entra le 12 octobre dans la formation du 4e bataillon de la Dordogne, ou 4e de la République, avec les compagnies *Roussey* et *Graye*.

Rue Neuve-Sainte-Geneviève. — La compagnie *Chevalier* devint 3e du 3e bataillon de la République; la compagnie *Levieux*, levée dans la section du Luxembourg et formée le 10 septembre, entra le 20 octobre au 11e bataillon de Paris.

Rue Verte. — La compagnie *Delmas* fut l'une de celles qui constituèrent, le 15 octobre 1792, le 2e bataillon de la République ; la compagnie *Mont-Vailler* entra au 5e bataillon de Seine-et-Marne, avec la compagnie *Duclerc*, qui devint la compagnie de canonniers du bataillon et avait été levée en Seine-et-Marne.

Les Cordeliers. — La compagnie *Fraisse*, formée à Vermenton, entra à Paris, le 22 octobre, dans la composition du 5e bataillon de l'Yonne.

La Sorbonne. — La compagnie *Poncet* est devenue la 4e du 3e bataillon de la République.

Courbevoie. — La compagnie *Lofficial*, levée dans la section du Finistère, dite aussi compagnie de l'Égalité, servit à former le 5e bataillon de l'Yonne.

Rue Poissonnière. — La compagnie *Duboïs*, ou compagnie franche de Pont Saint-Esprit (Gard), formée le 29 août, devint la 3e du 4e bataillon de la Dordogne constitué à Paris le 12 octobre.

Rue de la Chanvrerie. — La compagnie *Miny* était une compagnie d'ouvriers d'artillerie.

Rue Quincampoix. — La compagnie *Houdouart*, ou 4e de la section du Contrat social, est entrée dans la composition du 8e bataillon du Calvados, formé le 6 novembre 1792.

Rue Bardubec. — La compagnie *Perle* entra le 17 octobre au 3e bataillon de la République.

Les Récollets, faubourg Saint-Martin. — La compagnie *Boulard* était originaire de l'Yonne ; devenue 1re du 5e bataillon du département, le 22 octobre.

Les Sœurs de la Charité Saint-Martin. — La compagnie *Blondel* est entrée dans la composition du 3e bataillon de la République.

Il résulte des renseignements recueillis que six de ces compagnies, et une septième, la compagnie Valesme, qui ne figure pas sur l'état ou figure sous un autre nom, — c'est-à-dire la force d'un bataillon, — au lieu d'être réunies en un nouveau corps parisien, ont été dispersées et sont entrées dans la composition des 4e bataillon de la Dordogne ou 4e de la République, 5e de l'Yonne, 5e de Seine-et-Marne ou 5e de la République, 8e du Calvados, tous quatre bataillons organisés à Paris.

Par les dates de leur formation, les trois premiers de ces bataillons se trouvent constituer, avec les 1er, 2e et 3e de la République, les six bataillons du camp de Paris prévus par le décret du 19 août. D'où, sans doute, la dénomination de 4e et 5e de la République pris par les deux bataillons de la Dordogne et de Seine-et-Marne.

Pour présenter complètement le grand mouvement de 1792, il est indispensable de donner un historique sommaire des quatre bataillons qui, bien qu'ayant porté le nom de départements, ont compté des compagnies de volontaires parisiens.

4e BATAILLON DE LA DORDOGNE

DIT 4e DE LA RÉPUBLIQUE

Le 4e bataillon de la Dordogne fut formé à Paris le 12 octobre 1792 et composé des compagnies Champon, Teyssieu et Demond, toutes deux originaires de la Dordogne,

Dubois, ou compagnie franche de Pont-Saint-Esprit,

Gros, ou compagnie des Pyrénées, formée à Paris le 10 août 1792 ;

Enfin, *trois compagnies de volontaires parisiens :* celles de *Roussey*, de *Graye* et de *Valesme*, qui devinrent les 2e, 5e et 7e du bataillon. Les sections dans lesquelles furent levées ces trois compagnies n'ont pu être retrouvées.

La compagnie de grenadiers fut formée le même jour ; elle choisit deux volontaires parisiens pour capitaine et lieutenant : J.-G. *Lavoy* et Et. *Ferré*.

Le lieutenant-colonel en chef élu, Jean-Jacques-Raphaël *Boutin*, après avoir servi quinze ans, en dernier lieu dans les chasseurs de Lorraine, avait été congédié en 1790. En 1792, il vint à Paris, fit créer la Société des Fédérés des 83 départements et marcha au 10 août contre les Tuileries. Peu de temps après Boutin s'enrôla et, sans qu'il l'eût recherché, le 4e bataillon de la Dordogne, lors de la constitution de l'état-major, élut le simple volontaire lieutenant-colonel en chef.

Au 18 novembre 1792, le 4e bataillon de la Dordogne, fort de 650 hommes, était divisé en trois groupes casernés rue Poissonnière, rue de l'Oursine et à Chaillot [1].

Le bataillon demeura à Paris, parce que son chef, devant les désastres de la Guadeloupe, sollicitait que son corps fût compris au nombre des troupes à envoyer dans la colonie. Il en avait obtenu la promesse, mais au dernier moment les dispositions furent changées,

1. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale.

et enfin l'ordre de départ fut donné le 11 février 1793 par le Ministre de la Guerre.

Le bataillon quittait Paris le 20 à destination du Havre, où l'arrivée devait s'effectuer le 27. Il mit à profit son séjour dans la garnison pour perfectionner son instruction, et bientôt il rivalisait avec les troupes réglées comme tenue, manœuvres et discipline.

L'insurrection fédéraliste le fit envoyer dans le département du Calvados ; le bataillon empêcha la trouée par Saint-Sever qui aurait permis aux insurgés de se rendre aisément maîtres de Saint-Lô. Il marcha ensuite contre l'armée vendéenne, et, après l'évacuation d'Avranches, le bataillon rejoignit la colonne de Tilly qui fit sa jonction à Châteaubriant, le 3 décembre 1793, avec l'armée de l'Ouest.

Dès lors il opéra contre la grande armée catholique royale et prit part à la bataille du Mans le 12 décembre, combattant spécialement dans la plaine d'Ernoche ; la lutte continua toute la nuit dans la ville où se fit un horrible carnage, et à la pointe du jour le 4e bataillon de la République poursuivait les vaincus en déroute.

Après Savenay (23 décembre), le bataillon passa dans la Vendée proprement dite pour concourir aux opérations du siège de Noirmoutier. Il fut chargé d'occuper le poste de Châteauneuf au milieu des marais de Challans, et la commune de Bois de Cené pour couper à Charette, qui tenait à Machecoul, toute communication avec l'île. Machecoul fut repris le 2 janvier 1794; le lendemain Charette essaya de réparer sa défaite, il en éprouva une seconde à laquelle contribua le 4e bataillon de la République, et Noirmoutier tomba au pouvoir des troupes républicaines.

A la bataille de Savenay les trois compagnies parisiennes perdirent :

Roussey, adjudant-major, tué.
Soif (Michel), volontaire, tué.
Le Faure (Léonard), volontaire, tué.
Fairré (Benoit), volontaire, tué.
Lavoy, capitaine de grenadiers, coup de feu aux deux cuisses.

Soit à Savenay (3 nivôse), soit à la bataille de Machecoul (14 nivôse), le contrôle ne donne pas le quantième :

Mouscalet (Pierre-Honoré), volontaire, tué.
Laborier (André), volontaire, disparu.
Trémier (Jean-Marie), volontaire, disparu.

Le bataillon eut encore un combat en janvier 1794, dans lequel fut tué :

Profit (Louis), caporal.

Le 10 février, il eut l'ordre de partir pour Brest. On le trouve ensuite successivement jusqu'au mois de mai 1797 à La Hougue, à Granville, à Sablé, à Hauts-Monts, au camp de Breuil, au Pont-Barré, à Chemillé, à Cholet, à Doué, à Fontenay-le-Comte, à Saint-Jean-de-Monts, à Saint-Gilles-sur-Vic, à Guérande, à Ancenis et enfin à Nantes.

Pendant le séjour à Cholet, les compagnies parisiennes perdirent :

Milandre, lieutenant, tué, 5 décembre 1795.
Chapeaux, sergent-major, assassiné par les « brigands », 17 décembre 1795.

Le 4e bataillon de la République entra le 12 mai 1797 dans la composition de la 28e demi-brigade légère, de 2e formation.

5[e] BATAILLON DE L'YONNE

Le 5[e] bataillon de l'Yonne fut constitué par sept compagnies levées dans les districts d'Auxerre, de Sens et de Tonnerre, et venues à Paris, auxquelles on adjoignit *une compagnie formée par la section du Finistère,* capitaine Lofficial.

Huit compagnies se trouvant réunies le bataillon fut définitivement formé par l'élection de l'état-major, qui eut lieu à Paris le 22 octobre 1792.

Le nouveau bataillon, 689 hommes, fut dispersé dans diverses casernes : Babylone, Collège Égalité, etc. Le conseil d'administration se plaignit de cette situation à la Convention nationale [1] :

Paris le 9 novembre 1792, l'an I[er] de la République.

Citoyen Président, le conseil d'administration du 5[e] bataillon du département de l'Yonne, arrivé à Paris le 22 septembre dernier, organisé du 21 octobre suivant, vous expose qu'il est caserné en six à sept casernes différentes; que cet éloignement met les chefs de bataillon hors d'état de pourvoir à la discipline et besoins des citoyens ; que les ennemis du bien public fermentent les esprits et forcent ces compagnies détachées à dire qu'ils ne sont venus que pour le camp de Paris et non ailleurs. Cependant, nous devons vous avouer que nos braves camarades n'étaient pas de ce sentiment il y a huit jours et que nous sommes fondés à croire que des factieux cherchent à désorganiser le bataillon.

Nous vous invitons à prononcer sur notre sort si nous devons partir ou non, si nous pouvons être casernés incessamment, cette réunion opérera plus tôt notre entier équipement. Nous avons déjà fait des demandes d'armement et nous n'avons pu jusqu'à ce jour parvenir au complet. Donnez, nous vous en prions, des ordres pour qu'il nous soit délivré exactement les objets qui nous mettront à portée de repousser avec succès les ennemis de la République.

P.-S. — Nous croyons devoir vous observer que déjà nous avons vu avec douleur plusieurs compagnies étrangères retourner dans leurs foyers.

Le Comité des Pétitions conserva la réclamation jusqu'au 27 dé-

1. *Archives historiques de la guerre*, correspondance générale.

cembre, date à laquelle il la renvoya au Comité de la Guerre, qui la fit tenir au Ministre. Aussi la solution n'intervint que par l'ordre ministériel du 7 février 1793 qui prescrivit le départ de Paris pour Bruxelles.

Le bataillon quitta Paris le 18 février. On le trouve à Mons dès le 25. Il sert à l'armée de la Belgique, est à Namur au 22 mars et rentre en France avec l'armée en retraite. Au 10 avril le bataillon est au camp de Falise, et dès le 7 mai il fait partie de la garnison même de Maubeuge ; il demeura dans la place jusqu'au mois de décembre 1794.

Investi dans Maubeuge le 29 septembre 1793, le bataillon coopéra à la défense de la place et fut l'un des corps qui attaquèrent la « cense du château » pour la reprendre le 7 octobre. L'état de siège levé le 19 octobre par suite des effets de la victoire de Wattignies, la garnison sortit de la place, et le 5e bataillon de l'Yonne combattait le 28 à Rousies.

Maubeuge fut à nouveau, au printemps de 1794, menacée d'un siège ; la ville était demeurée serrée de très près sur la rive gauche de la Sambre. Le 20 mai, la garnison fit une sortie sur Bettignies, accompagnée par les Représentants du peuple Laurent et Guyton-Morveau. Enfin, la victoire de Fleurus eut pour conséquence de faire évacuer le 27 juin toute la contrée par les troupes autrichiennes.

Le 5e bataillon de l'Yonne quitta Maubeuge pour participer aux opérations de la reprise du Quesnoy sur les Coalisés. Il passa ensuite à l'armée de Sambre-et-Meuse.

Il est employé au siège de Maëstricht, qui capitula le 4 novembre. Au mois d'avril 1795, il fait partie des divisions de l'armée de Sambre-et-Meuse envoyées pour renforcer le corps de troupes employé au siège de Luxembourg ; il est ensuite appelé devant Mayence pour concourir aux opérations du siège; enfin le 1er ventôse an IV, ou 20 février 1796, le 5e bataillon de l'Yonne entrait dans la 94e demi-brigade d'infanterie de ligne, qui, réorganisée le 16 floréal (5 mai 1796), devenait la 2e, de 2e formation.

La compagnie de canonniers du 5e bataillon de l'Yonne avait été formée à Paris le 3 décembre 1792 et adjointe au bataillon le 13 janvier 1793.

La compagnie suivit les opérations du bataillon ; mais comme beaucoup de ces compagnies, elle se trouva fractionnée, puis désorganisée. Une partie passa le 27 juillet 1794 au parc d'artillerie de l'armée du Nord pour y faire le service ; le capitaine, le sous-lieute-

nant et quelques canonniers furent congédiés le 9 juin 1795, en vertu d'un arrêté du Comité de Salut public du 26 nivôse (15 janvier 1795) comme « canonniers de sections de Paris ». Ce qui restait de la compagnie fut affecté le 13 juin 1795 au service de la place de Luxembourg.

Tués et blessés.

La compagnie Lofficial et celle de canonniers subirent quelques pertes au cours des campagnes du 5e bataillon de l'Yonne :

18 mars 1793. — Namur.

Tharadin (Jean-Pierre), volontaire, coup de feu à la jambe droite.

30 août 1793. — Sous Maubeuge.

Finaut (Louis), volontaire, coup de feu au bras droit.

7 octobre 1793. — Attaque de la « Cense du Château », à Maubeuge.

Pégard (Jean-Marie), volontaire, tué.

20 mai 1794. — Sortie sur Bettignies.

Bichon, capitaine, blessé.

Juillet 1794. — Siège du Quesnoy.

Le 27. — Pinguot (Blaise), canonnier, tué à la batterie de l'Égalité.
Le 29. — Cholet (Jacques), canonnier, tué d'un boulet à la redoute de l'Égalité.
Sans date. — Retif (Vincent), canonnier, blessé d'un boulet.
— Lemain (Barthélemy), canonnier, bras emporté par un boulet.

Octobre 1794. — Siège de Maëstricht.

Le 27. — Perrigot, lieutenant de canonniers, tué d'un boulet à la batterie de l'Union.

5e BATAILLON DE SEINE-ET-MARNE

DIT 5e DE LA RÉPUBLIQUE

Constitué à Paris le 23 octobre 1792, il fut formé de huit compagnies de diverses provenances :

1re compagnie de volontaires de Melun, destinés à la défense de Paris, capitaine Thevenon (3 septembre 1792) ;

1re *compagnie d'infanterie destinée au camp de Paris, capitaine Mont-Vailler* (31 août) ;

Compagnie du district de Pithiviers (3 septembre) ;

Compagnie destinée au camp de Paris, capitaine Audoinaud (6 septembre) ;

1re compagnie de Fédérés de Seine-et-Marne, capitaine Dujont (10 septembre, formée à Paris, caserne de la rue Verte, où ces fédérés étaient réunis) ;

Compagnie levée dans le district de Melun, et formée le 7 septembre (capitaine Lanier) ;

2e compagnie de Fédérés de Seine-et-Marne, capitaine Legros (10 septembre, rue Verte) ;

Compagnie du district de Gien, capitaine Michonnet (3 septembre).

A l'élection de l'état-major les capitaines Dujont et Legros furent choisis pour lieutenants-colonels.

Les procès-verbaux de formation des compagnies de Fédérés de Seine-et-Marne furent déposés au secrétariat de la commune de Paris. Quant aux deux compagnies parisiennes, il n'a été retrouvé qu'un extrait pour l'une et un certificat pour l'autre [1] :

Caserne de la rue Verte.

Par le procès-verbal de l'assemblée générale en date du trente-un août mil sept cent quatre-vingt-douze,

Appert :

Le procès-verbal de la nomination de M. Philippe-François *Giroux* à la place de sous-lieutenant de la première compagnie d'infanterie destinée au

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Giroux et Audoinaud, classement général alphabétique, 1791-1848.

camp de Paris, avoir été déposé sur le bureau, et ladite nomination avoir été confirmée à l'unanimité par l'assemblée générale de ladite compagnie.

Pour extrait conforme : MONT-VAILLER, *secrétaire*.

Vu par nous adjudant général provisoire pour l'organisation du camp sous les murs de Paris. Fait à la caserne de la rue Verte, ce 15 septembre 1792, l'an IVe de la Liberté, Ier de l'Égalité.

CHEVALIER, *commissaire*, JOLY.

ARMÉE DEVANT MAYENCE.	**139e Demi-Brigade** *3e bataillon. — Compagnie no 4.*	DIVISION DU GÉNÉRAL DUFOUR.

Nous, volontaires, présents à la formation de ladite compagnie qui était destinée à former partie du camp qui devait s'établir sous les murs près Paris, certifions et attestons que les citoyens *Audoinaud*, capitaine, et *Blanc*, lieutenant, furent promus à ce grade, en présence des officiers municipaux de la ville de Paris, le six septembre mil sept cent quatre-vingt-douze (vieux style), à la caserne de Babylone, faubourg Saint-Germain.

En foi de quoi nous avons signé le présent certificat pour leur servir et valoir ce que de raison.

Fait au camp devant Mayence, le vingt-deux messidor, l'an troisième de la République une et démocratique (10 juillet 1795).

SIGNATURES.

Le bataillon comptait 660 hommes à sa formation; il fut caserné rue Verte.

Un décret rendu par la Convention nationale, le 30 novembre 1792, prescrivit l'envoi d'une force armée à Chartres pour y rétablir l'ordre, qui était troublé, — ou que l'on craignait de voir troublé, — dans les marchés. Le jour même, le 5e bataillon de Seine-et-Marne recevait une route pour partir le lendemain 1er décembre, à l'effet d'arriver à destination le 3.

Le bataillon séjourna à Chartres jusqu'au 8 décembre; les troubles étant apaisés, on le dirigeait sur l'intérieur. Il était à Montargis, le 10 décembre, à Blois le 28, où il séjourna, à Orléans, le 7 janvier 1793; puis ordre lui parvenait de gagner l'armée du Rhin.

Au 1er mars, il était à Landau; il y demeura jusqu'au mois de janvier 1794. Il vient alors à Neuwiller; il occupe Rubertrau et La Wantzenau au 1er avril; Haguenau en mai et juin.

Le 11 de ce mois, faisant partie de la division Taponier et servant à l'armée de la Moselle, le 5e bataillon de la République entrait dans la composition de la 139e demi-brigade, de 1re formation.

D'après le contrôle du 5e bataillon de la République, les deux compagnies parisiennes n'auraient subi aucune perte du fait de l'ennemi pendant l'existence du bataillon.

8E BATAILLON DU CALVADOS

Dans ce bataillon, formé à Paris le 6 novembre 1792, entra la 4e *compagnie de la section du Contrat social*, levée le 6 septembre 1792, capitaine *Houdouard.*

Le 8e bataillon du Calvados fut caserné à Courbevoie. Le 1er décembre, il partait pour Chartres, en vue d'apaiser des troubles que l'on craignait, et le 8 il quittait le chef-lieu d'Eure-et-Loir pour revenir à Versailles, destiné à servir à l'armée du Rhin.

La revue du départ fut effectuée le 10 décembre [1].

Le bataillon ne se rendit pas directement à cette armée. Il fut arrêté au camp de Meaux pour être réorganisé et y séjourna ; puis sa destination fut changée. Un ordre du 7 février prescrivit sa mise en route le 14 pour Cherbourg.

Une compagnie était restée à Paris, sans doute celle du Contrat social ; elle quitta la capitale le 6 février pour Saint-Denis, et de là rejoignit son corps à Meaux.

Le 8e bataillon de l'Yonne sert donc à l'armée des Côtes de Cherbourg ; on le trouve à Granville au mois d'octobre 1793, à Angers à la fin de décembre ; il fait ensuite partie de la division Huché ; enfin le 30 juin 1794, il est dirigé sur Tours. Là de nouveaux ordres lui parviennent pour se rendre à l'armée de la Moselle. Au mois de novembre, il est employé au siège de Luxembourg, suit ensuite les opérations de l'armée avec la brigade Huet, à laquelle il compte, et le 25 juin 1795 il entrait dans la composition de la 6e demi-brigade d'infanterie légère, de 1re formation.

Le 8e bataillon du Calvados n'a pas laissé de contrôles ; les pertes qu'il a subies sont donc inconnues.

La compagnie de canonniers fut formée à Paris par l'ancien sergent-major de la compagnie de canonniers de la Fraternité, annexée au bataillon de Molière : Samuel *Dorville.* Il avait quitté le bataillon de Molière et le camp d'Illy le 28 octobre 1792 et était rentré à Paris.

1. *Archives historiques de la guerre,* correspondance générale.

Il s'adressa au chef du 8e bataillon du Calvados, et, sur la production de ses certificats d'instructeur d'artillerie, Dorville obtenait, le 10 novembre 1792, l'autorisation de tirer des diverses compagnies du bataillon des volontaires pour en former une compagnie de canonniers.

L'organisation fut rapidement exécutée ; le 15 novembre la compagnie était formée, le cadre était élu [1].

Cejourd'hui quinze novembre, l'an premier de la République française, nous nous sommes assemblés à l'effet de nommer nos officiers d'une compagnie de canonniers dont nous faisons membres; nous avons nommé pour nous présider la personne du sieur Dorville, le sieur Ravel pour son adjoint, Tesson pour second adjoint, et le citoyen Desplacets pour secrétaire, ce qui a été adopté; de suite nous avons procédé par scrutin à la nomination d'un capitaine, lieutenant, sous-lieutenant, sergent-major, deux sergents et quatre caporaux dont les votants sont au nombre de vingt-six, et le scrutin se trouvant à la même égalité, le citoyen *Dorville* a été proclamé *capitaine* ; de suite nous avons passé à la procédation d'un *lieutenant*. Les votants se trouvant au même nombre, il résulte que sur vingt-six votants, le citoyen *Ravel* [2] en a réuni vingt-quatre et le citoyen Meunier deux ; de suite nous avons passé à la nomination d'un *sous-lieutenant*, il résulte que sur vingt-six votants les citoyens Meunier en a réuni neuf ,voix, Desplacets cinq, Béatrix dix voix, Le Roi une, Delaunay une, faisant les vingt-six votants, duquel il résulte que le citoyen *Béatrix* est proclamé sous-lieutenant ; de suite nous avons passé à la nomination d'un *sergent-major*, sur vingt-six votants il résulte que le citoyen Desplacets a réuni dix-sept voix, le citoyen Jeaune sept, Duhoule une, et Delaunay une, ce qui forme vingt-six votants, sur lesquelles il résulte que le citoyen *Desplacets* a été nommé sergent-major; les deux autres *sergents*, nommés par acclamation, sont les citoyens *Jeaune* et *Meunier*, et les quatre *caporaux*, nommés également par acclamation, sont pour premier *Lambert Delaunay*, second *Christianne Cherre*, troisième *Millié,* et pour quatrième le citoyen *Tesson*, ce que nous avons arrêté provisoirement pour servir et valoir ce que de raison, et dessus le président a signé avec ses deux adjoints et nous secrétaire.

Ainsi signé au bas des présentes, Ravel fils, Desplacets, *secrétaire*, Dorville, *président*, Tesson, et au dos est écrit :

Vu l'impossibilité de nous faire présider par un officier municipal, nous avons nommé les sieurs M... dénommés ci-dessus pour nous assister et nous avons tous signé.

Signé : George Colin, Godefroi Courbron, Vanir, Gobé, Dorville, Jeaune, D'Houilly, Jean Le Roi, Duclos, Jean Le Chevalier, Meunier, Dechaffeau, Tusard, Beatrix, Paques, et ceux qui ne savent signer ont fait des croix.

1. *Archives municipales de Meaux.*
Le procès-verbal de l'élection faite à Paris fut transcrit le 27 décembre sur les registres de la municipalité de Meaux. Il a pu ainsi être retrouvé.
2. Canonnier dans la section de la Halle aux Blés.

Le 17 novembre, le Ministre de la Guerre approuvait la nomination du capitaine Dorville comme capitaine de canonniers du 8e bataillon du Calvados.

La compagnie de canonniers rejoignit le bataillon au camp de Meaux, où il fut procédé le 27 décembre à la ratification et confirmation des élections des officiers, sous-officiers et caporaux [1] :

Et le vingt-sept décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an Ier de la République française, sont comparus en cette commune les capitaine, lieutenant, sous-lieutenant, sergent-major, sergents, caporaux et soldats canonniers portés en la nomination qu'ils ont faite de leurs chefs le quinze novembre dernier, lesquelles nominations ils ont ratifiées et confirmées en cette Maison commune, en présence des membres composant le conseil permanent de la commune, ce vingt-sept décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République française.

Jourdain, Dumée, Jacob Sauvé, Thonnellier, *secrétaire par intérim.*

La compagnie de canonniers suivit ensuite son bataillon dans l'Ouest, emportant de Meaux, lors de son départ, le 14 février 1793, un certificat flatteur [2] :

Nous, maire et officiers municipaux de la ville de Meaux soussignés, certifions que la compagnie de canonniers du 8e bataillon du Calvados, en cantonnement à Meaux depuis environ quatre mois, s'y est comportée, non seulement en bonne police et discipline militaire, mais encore de manière à mériter les éloges, que même nous devons, au zèle du capitaine de cette compagnie et aux autres officiers d'icelle, l'instruction de notre compagnie de canonniers ; en un mot que nous leur devons des témoignages du civisme qu'ils ont montré en toutes occasions.

A Meaux, le 14 février 1793, l'an deuxième de la République française.

Navarre, *maire ;* Jourdain, *procureur de la commune ;* Sauvé ; Jamin, *secrétaire.*

Lorsque le 8e bataillon du Calvados fut envoyé à l'armée de la Moselle, la compagnie de canonniers demeura sur les côtes de la Manche, servant dans les places, fournissant des détachements en garnison sur les vaisseaux de la République.

Elle fut licenciée le 28 septembre 1796.

---

1. *Archives municipales de Meaux.*
2. *Archives administratives de la guerre*, dossier Dorville, pensions 1801-1817, n° 99,759.

ÉTATS DE SERVICES[1].

ADNOT (François).

Sous-lieutenant au 5e bataillon de Seine-et-Marne; à l'hôpital, 8 mars 1794; sans nouvelles depuis.

AMY (Alexis), de Rillieux (Ain), 30 ans.

Soldat au régiment de Champagne, 1783-1791.

Sergent-major au 5e bataillon de Seine-et-Marne, 23 octobre 1792; sous-lieutenant, 4 juin 1793; lieutenant à la 21e demi-brigade de ligne, 1799; capitaine, 1806; ✠, 1807; prisonnier de guerre à Manheim et à Verderio; blessé à Iéna et en Autriche; retraité, 1809.

AUDOINAUD (Pierre), de Limoges, 26 ans.

Capitaine, 6 septembre 1792, d'une compagnie de volontaires parisiens entrée dans la composition du 5e bataillon de Seine-et-Marne le 23 octobre 1792; démissionnaire de la 39e demi-brigade, 18 octobre 1796.

BESANÇON (Pierre), de Belfort, 39 ans.

Soldat aux régiments d'Anhalt et de Rohan-Soubise, 1775-1786.

Sergent dans une compagnie de volontaires parisiens, 1er septembre 1792; incorporé au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; sous-lieutenant, 29 juin 1795; mis à la suite de la 28e demi-brigade légère, 1797, et retiré dans ses foyers; employé dans les bataillons auxiliaires, 1799; réformé de la 65e demi-brigade, 1800.

BICHON (Marie-Joseph), de Valence (Drôme), 32 ans.

Lieutenant au 5e bataillon de l'Yonne, 21 octobre 1792; capitaine, 25 septembre 1793; blessé à Maubeuge, 20 mai 1794; admis aux Invalides.

BLANC (Jean-François), de Rueil, 24 ans.

Tambour au bataillon du Pont-Neuf, de la garde nationale parisienne.

Enrôlé pour le camp de Paris, sur la place Dauphine, 23 août 1792; lieutenant d'une compagnie de volontaires formée à la caserne Babylone, 6 septembre 1792; entré, le 23 octobre, avec la compagnie dans la formation du 5e bataillon de Seine-et-Marne; passé à la 139e demi-brigade, 11 juin 1794; démissionnaire, 1796.

BOURNERAN (Pierre-Guillaume), de Lyon, 23 ans.

Lieutenant au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; capitaine, mai

1. D'anciens officiers ou volontaires des compagnies parisiennes.

1793; adjoint aux adjudants généraux de l'armée des Côtes de Brest, 13 juin 1794; suspendu, 24 août 1794, et rentré au bataillon; condamné, 4 novembre 1795.

CHAPUIS (Joseph), d'Orléans, 33 ans.

Sous-lieutenant de canonniers au 5e bataillon de l'Yonne, 8 janvier 1793; congédié comme « canonnier de section de Paris », 9 juin 1795.

CHARPENTIER (Antoine-Claude), de Paris, 23 ans.

Lieutenant au 5e bataillon de Seine-et-Marne, 23 octobre 1792; démissionnaire, 16 avril 1793.

CHAUVIN (Jean-Pierre), de Paris, 19 ans.

Sous-lieutenant au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; lieutenant, 22 décembre 1795; mis à la suite de la 28e demi-brigade légère, 1797, et rentré dans ses foyers; remis en activité à la 77e demi-brigade, 1798; passé au 79e régiment de ligne, 1803; prisonnier de guerre à Trafalgar sur le *Redoutable*, 21 octobre 1805; rentré, 1806; capitaine, 1807; passé au 7e régiment de ligne; blessé à la bataille du Mincio, 8 février 1814; mort à Milan, le 19.

COIGNET (Jacques-Guillaume), d'Orléans, 22 ans.

Soldat au régiment de Touraine, 1781-1789.

Volontaire au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; sergent, 1er septembre 1793; sergent-major, 25 août 1795; sous-lieutenant, 7 janvier 1796; mis à la suite de la 28e demi-brigade légère, 1797, et retiré dans ses foyers; rappelé à l'activité à la 77e demi-brigade, 1798; lieutenant, 1802; passé à la 5e légion de réserve de l'Intérieur, 1807; capitaine; tué au siège de Tuy, 7 avril 1809.

DENIS (Jean-Baptiste), de Blainville (Moselle), 17 ans.

Volontaire au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; sergent au 28e léger, 1803; passé au 7e régiment provisoire, 1807; prisonnier à Baylen, 1808; évadé et rentré au 28e léger; sous-lieutenant, 1811; lieutenant, 18 mars 1813; capitaine, 8 octobre 1813; tué à la bataille de Leipzig, 18 octobre 1813.

DORVILLE (Isaac-Samuel), de Paris, 22 ans.

Fourrier dans la garde nationale parisienne, 1790; sergent-major dans la compagnie de canonniers de la Fraternité du Temple, 6 septembre 1792, qui fit partie du bataillon de Molière; démissionnaire, 28 octobre 1792.

Capitaine de canonniers au 8e bataillon du Calvados, 15 novembre 1792; adjudant de place à Saint-Malo, 1796; commissaire de police de la ville, 1797; rentré au service militaire comme capitaine au 1er bataillon auxiliaire de l'Allier, 1799; réformé de la 37e demi-brigade, 1800; directeur de l'hôpital temporaire de Hédé, annexe de Rennes, 1809-1810; capitaine à la 10e compagnie de pionniers français, 1811; retraité, 1814; admis aux Invalides, 1820; décédé, 28 janvier 1837. — Servait au 8e bataillon du Calvados sous le nom de *Samuel*.

Dubois (Simon-Marie), de Paris, 16 ans.

Volontaire au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; passé de la 28e demi-brigade légère aux chasseurs à pied de la garde des Consuls; sergent, 1805; ✠, 1808; lieutenant en 2e au 1er régiment de chasseurs, avril 1813; capitaine au 12e régiment de voltigeurs, décembre 1813; passé au 57e régiment de ligne, 1814; blessé à Montebello, au passage du Mincio, à La Poulveras, à Essling, à Krasnoë, à Fleurus; retraité, 1816.

Ferré (Étienne), de Paris, 28 ans.

Lieutenant de grenadiers au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; passé aux Vendéens, 13 janvier 1795, et fusillé par eux dans la suite.

Foyard (Louis-François), de Paris, 23 ans.

Sergent au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; adjudant-sous-lieutenant, 8 avril 1793; démissionnaire pour cause de santé, 31 mars 1796; remis en activité, 1808; placé au régiment de pionniers blancs, 1809; lieutenant, 1810; réformé, 1813; rappelé à l'activité au 3e régiment étranger, avril 1815; licencié, septembre 1815.

Giroux (Philippe-François), de Paris, 33 ans.

Volontaire, sergent-major, adjudant et sous-lieutenant dans la légion de Luxembourg, 1781-1789.

Sous-lieutenant à la 1re compagnie de volontaires pour le camp de Paris, 31 août 1792, entrée dans la composition du 5e bataillon de Seine-et-Marne; lieutenant, 4 juin 1793; capitaine à la 139e demi-brigade, 18 août 1794; figure comme étant à l'hôpital lors de la revue du 6 octobre 1796; sans nouvelles depuis.

Gobert (Philippe), de Brieulles-sur-Bar (Ardennes), 46 ans.

Soldat à la Légion royale, 1768-1771; soldat au régiment provincial d'artillerie de Metz, puis caporal au régiment d'Armagnac, 1778-1786.

Sergent au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; sous-lieutenant, 4 avril 1795; passé à la 28e demi-brigade, 1797; réformé, 1801.

Gouyard (Étienne), de Saint-Symphorien (Eure), 29 ans.

Capitaine de canonniers formés à Paris, 3 décembre 1792; passé avec sa compagnie au 5e bataillon de l'Yonne, 13 janvier 1793; congédié comme « canonnier de section de Paris », 9 juin 1795.

Graye (Gilles-François), de Carentan, 36 ans.

Capitaine au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; congédié 8 juin 1796.

Houdouard (Paul-Antoine), de Paris, 28 ans.

Soldat au régiment d'Auvergne, 1783-1785.

Capitaine de la 4e compagnie de la section du Contrat social, 6 septembre 1792; incorporé avec elle au 8e bataillon du Calvados, 6 novembre 1792, et nommé quartier-maître trésorier; chef de bataillon, 1795; réformé de la 29e demi-brigade, 1801; retraité, 1811.

JUBERT (Louis-François), de Paris, 17 ans.

Volontaire au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; caporal, 30 novembre 1792; fourrier, 14 décembre 1795; sergent à la 28e demi-brigade légère, 1799; sous-lieutenant, 1800; embarqué pour Saint-Domingue, 1803; son sort ultérieur est inconnu.

LANGLET (Joseph), de Fleury (Oise), 25 ans.

Lieutenant au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; congédié, 4 mars 1796.

LAVOY (Jean-Gabriel), de Paris, 28 ans.

Soldat et grenadier au régiment Royal-Comtois, 1780; passé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, 1791.

Capitaine de grenadiers au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; blessé à la bataille du Mans; retiré et placé comme lieutenant dans les Vétérans, 1796; retraité, 1814; décédé, 16 août 1818.

LOFFICIAL (Pierre), de Valence (Drôme), 48 ans.

Soldat, puis sergent au régiment de Beauvoisis, 1770-1786.

Capitaine, 11 septembre 1792, d'une compagnie de volontaires formée dans la section du Finistère et entrée dans la formation du 5e bataillon de l'Yonne; congédié pour infirmités, 27 janvier 1795; mort, 1823.

MILANDRE (Lazare), de Vesoul, 32 ans.

Sous-lieutenant au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; lieutenant, 1er septembre 1793; tué en Vendée, 5 décembre 1795.

MONT-VAILLER (Anatole-Raphaël).

Soldat, successivement, aux régiments de La Couronne et d'Auvergne et dans la garde parisienne soldée, 1783-1792.

Capitaine, 31 août 1792, de la 1re compagnie de volontaires pour le camp de Paris, entrée, le 23 octobre, dans la composition du 5e bataillon de Seine-et-Marne; passé à la 139e demi-brigade; blessé d'un coup de feu au bras droit; retiré, 18 août 1794; remis en activité à la 86e demi-brigade; retraité, 1801; capitaine à la 21e cohorte des gardes nationales du 1er ban, 1812; décédé à Aurich, en Hollande, 31 décembre 1812.

PERRIGOT (Philbert), de Paris, 34 ans.

Lieutenant de canonniers, 20 décembre 1792; passé avec sa compagnie au 5e bataillon de l'Yonne; tué d'un boulet au siège de Maëstricht à la batterie de l'Union, 27 octobre 1794.

Pesseau (Marc-Antoine), de Graçay (Cher), 17 ans.

Volontaire, 7 septembre 1792, à la 4e compagnie du Contrat social, incorporée au 8e bataillon du Calvados; caporal, 2 février 1793; fourrier, 25 mars 1793; sergent-major, 15 avril 1793; sous-lieutenant à la 6e demi-brigade légère, 25 juin 1795; redevenu sergent-major, 19 décembre 1795; la rétrogradation ayant été reconnue illégale, nommé sous-lieutenant à la 29e demi-brigade légère, 1802; démissionnaire, 1803.

Pirouelle (Jean-Louis), de Germigny (Yonne), 26 ans.

Sous-lieutenant au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; lieutenant, 27 décembre 1794; réformé, 9 novembre 1795; lieutenant au 1er bataillon auxiliaire de la Somme, 1799; réformé de la 54e demi-brigade, 1801; lieutenant dans les gardes nationales d'élite de l'Yonne, 1809-1810; rappelé au 145e régiment de ligne, 1812; passé à la 7e compagnie de pionniers français, 1813; en demi-solde, 1814; rappelé au 93e régiment de ligne, avril 1815; admis au traitement de réforme, novembre 1815; lieutenant de Vétérans, 1825; ✠, 1828; ✲; retraité, 1836.

Plomion (Pierre), de Courcelles-au-Bois (Somme), 25 ans.

Caporal au 5e bataillon de l'Yonne, 22 octobre 1792; sergent, 20 novembre 1792; sergent-major à la 2e demi-brigade de ligne, 1798; sous-lieutenant, 20 février 1800; mort de blessures à Gênes, 11 mai 1800.

Ponton (Jean-François), de Bois-en-Vivarais (Ardèche), 31 ans.

Sergent au 5e bataillon de l'Yonne, 22 octobre 1792; sous-lieutenant à la 2e demi-brigade de ligne, 7 mars 1800; retiré dans ses foyers, 9 juin 1800.

Prévost (Grégoire-Louis), de Toulouse, 28 ans.

Sergent-major au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; sous-lieutenant, 10 novembre 1795; mis à la suite de la 28e demi-brigade légère, 1797, et retiré dans ses foyers.

Pujos (Pierre), de Saint-Mézard (Gers).

Volontaire au 5e bataillon de Seine-et-Marne, 23 octobre 1792; chirurgien de 3e classe à l'armée du Rhin, 7 septembre 1793; licencié, 1797.

Ravel (Lion), d'Avignon, 16 ans.

Canonnier de la section de la Halle-aux-Blés, domicilié rue de Grenelle-Saint-Honoré, no 35.

Lieutenant de canonniers au 8e bataillon du Calvados, 15 novembre 1792; licencié avec les compagnies de canonniers, 1796; lieutenant à la 6e demi-brigade d'artillerie de marine, 1797; mis à la suite de la 29e demi-brigade légère, 1800; capitaine au 3e léger, 1804; ✲, 1813; prisonnier à Leipzig, 19 octobre 1813; rentré, 1814; retraité, 1815; capitaine à la 3e compagnie de fusiliers vétérans de la Seine, 1831; admis au traitement de réforme, le 15 mars 1834, et décédé, le 7 novembre.

ROUSSEY (Joseph), de Besançon, 37 ans.

Capitaine d'une compagnie de volontaires parisiens entrée dans la composition du 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; adjudant-major, mai 1793; mort de blessure reçue à la bataille de Savenay, le 23 décembre 1793.

VALESME (Léonard), de Paris, 41 ans.

Capitaine au 4e bataillon de la Dordogne, 12 octobre 1792; congédié, 12 mars 1796.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

4e BATAILLON DIT 1er DES SECTIONS ARMÉES

Le bataillon occupa Sierck pendant tout le mois d'avril 1794[1]. Il eut le 24 une affaire dont le général Paillard[2] rendit compte au général Vincent[3]. Le 2e bataillon des Corps francs, qui marcha ce jour avec le 4e bataillon de Paris, avait été formé de la réunion de compagnies franches de Paris[4] :

Sierck, 5 floréal an II (24 avril 1794).

Paillard, général de brigade au général de division Vincent.

Je viens de recevoir ta lettre, Citoyen Général, par laquelle tu m'annonces qu'on nous retire la compagnie d'artillerie légère; je t'assure que j'en suis très fâché, attendu que, dans ces cantons, cette artillerie est, selon moi, plus avantageuse que des pièces de position.

Tu m'as marqué hier que tu devais faire un mouvement aujourd'hui, apparemment qu'il n'a pas eu lieu, puisque tu ne m'en parles pas.

D'après le rapport que j'ai reçu hier, sur les 7 heures, de la force des cantonnements ennemis les plus près de moi, j'ai cru que je pourrais en surprendre un; en conséquence j'ai donné ordre sur-le-champ à sept compagnies du 4e bataillon de Paris cantonnées à Sierck d'être rendues à minuit très précis à la porte dite de Trèves; j'ai pareillement donné ordre à six compagnies du 2e bataillon des Corps francs, à quatre compagnies du 1er bataillon des Chasseurs de la Meuse, cantonnées à Haute-Sierck et Therling, aux chasseurs à

1. Tome Ier, p. 450.
2. C'est l'affaire à laquelle la notice historique du bataillon établie par la 102e demi-brigade donne la date du 7 floréal (t. Ier, p. 452).
3. *Archives historiques de la guerre*, Armées du Rhin et de la Moselle ; reg. 42 : correspondance du général Vincent pendant la campagne de 1794, p. 44.
4. Tome III, p. 417.

cheval et à la demi-compagnie d'artillerie légère, d'être rendus au même endroit et à la même heure.

Je suis parti avec ces troupes à 1 heure du matin, j'ai laissé la demi-compagnie d'artillerie légère en arrière sur les hauteurs de Norte avec une escorte d'infanterie et de cavalerie, pour protéger ma retraite en cas de nécessité; j'ai dirigé ma marche avec le reste de ma troupe sur Nenning, où j'avais été prévenu qu'il y avait environ cent hommes d'infanterie et une trentaine de hussards; je suis arrivé à 4 heures moins un quart à Nenning; mais, au lieu des forces qu'on m'avait annoncées, je n'y ai trouvé qu'un avant-poste qui a été égorgé, hors la vedette qui a trouvé moyen de s'esquiver; j'ai poussé jusqu'à Bergh, où il s'est trouvé environ 37 hommes d'infanterie et 13 hussards de Wurmser. Il est bon de te dire la manière dont j'étais disposé avec mes troupes : la cavalerie sur quatre pelotons, deux pour entourer le village de droite et de gauche, le troisième pour entrer au grand galop, suivi de près par quatre compagnies d'infanterie légère; le reste de mon infanterie et le quatrième peloton de cavalerie placé au bord du bois en arrière de Nenning. Par ces dispositions, je suis parvenu, non pas tout à fait à remplir le but que je m'étais proposé, mais au moins en partie. Je croyais faire prisonnière, toutes les troupes de ce cantonnement; mais il n'a pas été possible, ayant été averties par quatre coups de fusil qui avaient été tirés sur nous par un avant-poste; c'est ce qui a fait qu'elles ont fait quelque résistance. Aussi leur en a-t-il coûté plus cher, car, sur 50 hommes, dont 13 hussards, 25 au moins d'infanterie ont été tués et plusieurs grièvement blessés. J'ai été obligé de les laisser sur la place, faute de voitures. Après cette expédition j'ai fait effectuer ma retraite dans le plus grand ordre..

Nos braves Républicains ont pris 8 hussards de Wurmser, un croate, un officier et 11 chevaux tout équipés; je comptais, comme je l'ai marqué au général Péduchelle, à qui je les ai envoyés pour les faire conduire au quartier général de l'armée, sur une meilleure prise. J'ai, comme tu le vois, été trompé, mais comme je ne les tiens pas quittes, j'espère une autre fois être plus heureux; ce qu'il y a de plus consolant pour moi c'est qu'aucun de ces braves défenseurs de la République n'a reçu la plus légère blessure; cela n'est pas étonnant, les esclaves sont toujours lâches, et un lâche n'est jamais brave et rarement adroit.

Je t'aurais envoyé ces prisonniers, si je n'avais eu à envoyer à Thionville 15 chevaux de paysans qui ont été pris à notre retour; c'est ce qui a fait que j'ai profité de la même occasion pour les faire conduire au quartier général.

Je te préviens que je n'ai pas fait de rapport de cette affaire au général en chef; comme tu corresponds journellement avec lui, tu aurais été obligé de lui en faire un semblable, comme sans doute tu lui feras.

Je ne puis passer sous silence un rapport que le chef du 2e bataillon des Corps francs vient de me faire d'un trait du citoyen *Boucher* [1], caporal des carabiniers de ce corps. N'ayant pas de fusil, et sachant que son corps devait

1. Boucher (Bernard), de Saint-Sever (Landes), 28 ans.
Matelot frater dans la marine de l'État, 1780-1783.
Chasseur à la 1re compagnie du Louvre, 3 septembre 1792; caporal de carabiniers au 2e bataillon des Corps francs, 1794; passé à la 19e *bis* demi-brigade légère, puis à la 53e de ligne; placé aux Vétérans, 1805.

marcher, prévenu qu'un citoyen de Sierck en avait un, il lui a laissé 30 livres en gage jusqu'à ce qu'il le lui rapporte, ce qu'il a effectué à son retour.

Salut et fraternité.

PAILLARD.

Le 4[e] bataillon de Paris, à son départ pour l'armée, eut deux compagnies de canonniers. La provenance de la première n'avait pu être retrouvée, non plus que sa destination ultérieure [1]. Il résulte de l'état de services du lieutenant, Danloup-Verdun, devenu capitaine en second de cette compagnie, qu'elle est passée en avril 1793 au 1[er] bataillon de canonniers de Paris.

DANLOUP-VERDUN (Louis DANLOUP, *dit*), de Paris, 23 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Lieutenant de canonniers au 4[e] bataillon de Paris, 4 septembre 1792; capitaine en second, 2 avril 1793; passé au 1[er] bataillon d'artillerie de Paris, 11 avril 1793; adjudant-major, 17 avril 1793; capitaine-commandant la 3[e] compagnie du bataillon, 3 juillet 1794; aide de camp du général Tugnot, 1796; adjoint aux états-majors, 1797; employé aux armées d'Italie, du Rhin et de Batavie, dans la 14[e] division militaire et à l'état-major général de la Grande Armée; chef de bataillon au 4[e] régiment de ligne, 1807; passé au service de Westphalie et colonel aide de camp du roi Jérôme, 1808; général de brigade, 1810; général de division, 1813; rentré au service de France comme général de brigade, janvier 1814; commandant une brigade de gardes nationales, se distingue à la défense de Soissons; en demi-solde, septembre 1814; chargé d'organiser les gardes nationales dans la 18[e] division militaire, avril 1815; en non-activité, août 1815; disponible, 1820; O ✻; ✠; blessé à Brumpt, à Gênes, à Heilsberg et sur le Rhin en 1813; retraité, 1825; commandant la garde nationale des cantons de Marly et Noisy-le-Roi, 1831; décédé à Versailles, 1[er] juillet 1847.

1. Tome I[er], p. 445.

BATAILLON DE BONCONSEIL

Il a été signalé, t. I[er], p. 572, en note, que deux sous-lieutenants, un sergent, un fourrier et un volontaire du bataillon de Bonconseil avaient été renvoyés par jugements du conseil de guerre de Mézières d'octobre 1792.

Le jugement relatif à l'un des sous-lieutenants a été retrouvé. Les condamnations prononcées n'avaient pas pour objet l'affaire de Rethel, mais la répression de fautes particulières et d'un autre ordre.

Copie de l'extrait des registres des délibérations du conseil de guerre de Mézières, séance du 17 octobre 1792, l'an 1er de la République française [1].

Le nommé François Têtu [2], premier sous-lieutenant du bataillon de Bonconseil, a été amené par un détachement dudit bataillon par devant le conseil de guerre.

Ledit Têtu, par un rapport en date du 17 courant signé Billote, capitaine, est accusé d'avoir, sans ordres ni permission, quitté sa compagnie depuis Châlons jusqu'au camp de Fresne,

D'avoir, le 5 courant, encore abandonné son bataillon en sortant de Rethel pour retourner dans cette ville malgré la proximité de l'ennemi,

D'avoir commis la même faute, le 12, et de n'avoir rejoint que le 14 dans l'état d'ivresse le plus complet,

D'avoir, le 16, provoqué en duel son supérieur qui le rappelait à ses devoirs et qui l'engageait à les remplir avec plus d'exactitude.

Le Conseil de guerre, après avoir pris communication de l'arrêté du conseil de discipline du bataillon de Bonconseil en date du 17 courant dans lequel on a référé au conseil de guerre de Mézières, attendu la gravité du cas,

Ensemble de l'interrogatoire de François Têtu en date du même jour,

Ouï François Têtu,

Le Conseil a arrêté que, considérant François Têtu, insubordonné, incorrigible, lâche et de dangereux exemple, a condamné ledit Têtu à être dégradé, déshabillé, rasé et chassé de son bataillon,

Ordonne que le lieutenant-colonel commandant le bataillon de Bonconseil fera rassembler demain 18 courant toutes les compagnies de son bataillon pour ledit jugement être mis à exécution à l'heure de la parade.

Arrête qu'expédition du présent sera envoyée aux généraux commandants l'arrondissement des Ardennes et au conseil de guerre de Sedan, ainsi qu'au commandant militaire de la place pour être mis à l'ordre.

Le vice-président du Conseil de guerre, BAUDELOT.

1. *Archives nationales*, F 7 4445-4540 A; copie certifiée conforme par l'adjoint aux adjudants généraux Jarry.

2. Joseph Thétu, d'après le contrôle du bataillon.

DELAHAYE (Jean-Jacques-Denis), de Paris, 38 ans.

Volontaire, enrôlé à la section de Bonconseil, 11 mars 1793.

Lorsqu'il eut rejoint le bataillon, Delahaye écrivait à sa femme :

De Valenciennes, ce 26 mars 1793.

Ma femme, la présente est pour te souhaiter une aussi bonne santé que la mienne. Je te dirai que nous sommes arrivés à Valenciennes le 23, et nous sommes partis le 25 pour Mons. Aussitôt arrivés, il nous a fallu revenir sur nos pas; on faisait évacuer la ville. Les troupes françaises sont sorties de Bruxelles de dimanche dernier. Notre bataillon est à Lille et partie à Tournay où nous devons rejoindre le 27 du courant; quoique nous soyons près de l'armée, nous ne savons rien de ce qui se passe. Le bataillon de Bonconseil a perdu à l'affaire du 17-18 du courant cent cinquante hommes. La perte totale s'évalue à deux mille cinq cents hommes, y compris les ennemis dont le nombre a été plus fort que le nôtre.....

Après la capitulation de Condé, il adressa à sa femme un court billet daté du 12 juillet 1793 :

Ma femme, je profite de l'occasion d'un camarade qui retourne en France pour te donner de mes nouvelles. Nous devons quitter la ville de Condé, le 13 de ce mois pour aller en empire. Je te prie de ne point être inquiète sur mon sort; il ne sera peut-être pas si malheureux que tu pourras te l'imaginer.

Cet espoir ne devait pas se réaliser ; Delahaye mourut à Aix-la-Chapelle le 1er août 1793 [1].

1. Figure t. I, p. 581 ; la date du décès a été portée par erreur au 1er *avril*.

7e BATAILLON DIT DU THÉATRE-FRANÇAIS

Girard (Jean-Baptiste).

Sa notice, t. Ier, p. 633, doit être ainsi rectifiée [1] :

Soldat, puis sergent au régiment d'Enghien. 1753-1764; blessé à Hasteenbeck et à Minden; admis dans la compagnie d'Invalides détachée à Bouillon, 1777; rentré à l'Hôtel, 1779; passé à la compagnie de l'Arsenal, 1783.

Capitaine de la 2e compagnie de volontaires de la section du Théâtre-Français, 10 septembre 1792, maintenu à l'organisation première du bataillon du Théâtre-Français.

Des incidents graves se produisirent de suite ; ils sont ainsi exposés par l'ancien adjudant du bataillon, Morin, qui sollicitait sa réintégration dans un mémoire à la Convention nationale daté du 4 pluviôse an III (23 janvier 1795) [2] :

Lors de la levée des citoyens en masse, le nommé *Girard* fut promu au grade de capitaine de la seconde compagnie de la section du Théâtre-Français, à l'époque du 6 septembre 1792, par la voie d'acclamation, mode non conforme à celui que prescrivait la loi pour la nomination des officiers et sous-officiers.

Les compagnies de différentes sections de Paris se rallièrent au camp de Saint-Michel à Châlons, et, par les ordres du général Lückner, la formation de notre bataillon eut lieu les 18 et 19 suivant, avant la levée du camp pour nous rendre à Vitry-le-François.

La manière, quoiqu'illégale, avec laquelle cette formation fut exécutée, ne changea rien à l'ordre des rangs de la compagnie Girard; mais par l'incident qui y survint, elle tarda peu à rester dénuée de ces cinq premiers chefs, qui subitement furent mis en état d'arrestation.

Je me résumerai sur la teneur de l'acte d'accusation que porta la majorité des citoyens de ladite compagnie contre ses quatre premiers chefs, car l'innocence du sergent-major *Duval*, bientôt reconnue, lui valut sa mise en liberté et la confiance plus particulièrement assurée de tous ses camarades.

La connaissance exacte que nous acquîmes du mode de formation du bataillon et de nomination d'officiers et de sous-officiers, fit rendre comme nulles et non avenues toutes celles antérieures qui n'avaient été scrupuleusement suivies du scrutin secret, tant pour l'état-major que pour les onze autres compagnies.

1. D'après des documents trouvés qui étaient classés par erreur au nom de *Gérard*.

2. *Archives administratives de la guerre*, dossier Morin, classement général alphabétique, 1791-1847.

Morin a une notice t. Ier, p. 632, avec le prénom de « Michel », que lui donne le contrôle.

Le 19 octobre fut l'époque de notre stable réorganisation. Il s'en fallut de beaucoup que les mêmes officiers de la compagnie Girard réunissent cette fois les suffrages de leurs concitoyens : le poids de graves dénonciations, la constance des délits, les privèrent de si beaux avantages, dont jouirent très équitablement ceux qui leur succédèrent.

Le 20, nous quittâmes Vitry-le-François pour nous rendre à Givet, et dans cet état de honte et d'horreur pour les accusés; de huit détenus qu'ils étaient alors (mais pour différentes causes), six furent traduits au conseil de guerre à Sedan que présidèrent les généraux Chazot, Kellermann ou Valence et Miaczinski.

Par ordre du commandant Joannis, le lieutenant *Sarrade* fut élargi le 21, avant de partir de Châlons, et, pour cause d'indisposition, nous laissâmes, le 22, à l'hôpital de Sainte-Menehould, le nommé *Girard*, devant être gardé à vue, ainsi que l'ordre, par écrit et donné au bureau de l'enregistrement, le prescrivait à l'administration.

L'absence de ce dernier accusé empêcha le conseil de prononcer définitivement sur son sort et celui de ses trois autres complices, malgré les déclarations de l'un d'eux, *Vanet*, qui convient de tout ce qui leur était imputé.

Des questions et discussions, il résulta que le conseil les déchut totalement de leurs grades antérieurs, leur enjoignant également d'ôter et de ne plus porter, à l'avenir, les marques distinctives d'officier, ne l'ayant jamais été aux yeux de la loi ; ils furent, dès l'instant, regardés et traités comme volontaires.

La désertion ou l'évasion des uns, l'abandon satisfaisant que nous fîmes des autres ès prisons de Charlemont, quittant ce poste pour nous rendre dans le Limbourg, les éloignèrent enfin de nos drapeaux.

En effet, Girard rentra à la compagnie d'Invalides de l'Arsenal le 8 novembre 1792. Mais, ajoute Morin :

La section du Théâtre Français, partisamment (*sic*) imbue de cette affaire, Momoro, qui le plus souvent la présidait, mais protecteur juré de la mal-faction, déploya tout ce que sa véhémente ardeur lui dicta de plus urgent, afin de la décider à prendre en leur faveur [1] des mesures nécessaires palliatives.

Des commissaires furent envoyés à Givet pour en connaître. Leur appui se prêta aux intentions de Momoro, à n'instruire la section que sur de légères inculpations intentées contre eux, déguisant même les faits par d'étranges et vagues rapports.

Par de forcenés détours et de subtiles intelligences, les accusés se rencontrèrent bientôt à Paris, et par d'aussi adroits subterfuges ils parurent à la section, qui, trompée par leurs allégations félicitatives, daigna les accueillir et prendre un système de modification pour les renvoyer par devant le Ministre de la Guerre

Deux des officiers compromis ayant obtenu leur réintégration, le capitaine Girard se pourvut lui aussi ; le Ministre de la Guerre déclara

1. Du capitaine de la 1re compagnie de la section, *Samuel*, et des officiers de la 2e compagnie.

arbitraire sa destitution et prescrivit, le 11 juillet 1793, sa réintégration comme capitaine au bataillon du Théâtre-Français.

Cette mesure souleva, de la part du conseil d'administration, des objections qui firent l'objet d'une lettre au Représentant du peuple Cochon, lettre dont l'envoi au Ministre fut décidé par Cochon, mais qui ne semble pas être alors parvenue, sans doute par suite du blocus du Quesnoy survenu quelques jours après.

Cette lettre [1] fournit à la fois des indications précises sur le litige et d'intéressants renseignements sur la manière dont le bataillon du Théâtre-Français avait été organisé.

7e BATAILLON DE PARIS
dit
DU THÉATRE-FRANÇAIS.
—

Le Quesnoy, le 3 août 1793,
l'an IIe de la République française,
une et indivisible.

Le Conseil d'administration aux Représentants du peuple près l'Armée du Nord.

Citoyens Représentants, le Ministre de la Guerre a fait adresser au conseil d'administration différents ordres pour réintégrer dans des places d'officiers des citoyens qui, indépendamment de leurs nominations illégales, ont été accusés de vol et de dilapidations, sans qu'il paraisse aucun jugement qui les ait acquittés. Ces réintégrations ont servi de prétexte pour en ordonner de même nature. Un de ces citoyens vient de se présenter sans autre justification qu'un simple ordre du Ministre.

Avant d'obéir à cet ordre, les membres du conseil ont cru devoir vous en référer et vous soumettre les deux questions suivantes, savoir :

Si un citoyen nommé illégalement à une place d'officier et impliqué dans une dénonciation contenant des faits graves, peut être rétabli dans un grade qu'il a occupé pendant quelques jours, en même temps qu'il ne rapporte pas de jugement qui proclame son innocence d'une manière authentique qui punisse ses calomniateurs?

La tranquillité et l'honneur du bataillon sollicitent cette décision de notre amour pour la justice et pour la discipline des armées.

Le 7e bataillon de Paris est un de ceux qui furent formés à Châlons, au mois de septembre dernier. Plusieurs compagnies étaient sorties des sections de Paris. Presque tous les officiers avaient été nommés d'une manière opposée au mode déterminé par la loi. Dans quelques-unes on avait accueilli les suffrages à voix haute; dans quelques autres, on avait procédé par voie d'acclamation.

L'état-major fut formé plus irrégulièrement encore, si l'on peut s'exprimer ainsi. Ce fut le sort qui assigna les places à ceux qui le composèrent.

Quelques jours après cette formation, les dénonciations qui furent faites

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Morin; copie adressée à la Commission de l'Organisation et du Mouvement des Armées de terre le 22 brumaire an III (12 novembre 1794).

contre plusieurs officiers des deux compagnies sorties de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille, semblèrent annoncer que le choix avait été en partie aussi mauvais qu'il avait été fait illégalement.

Les nommés *Girard*, *Moulins*, *Potelnich* et *Vanet*, capitaine, lieutenant et sous-lieutenants de l'une d'elles, furent accusés, par plusieurs de leurs camarades, d'avoir soustrait à leur profit une partie des deniers qui avaient été donnés pour la totalité de la compagnie et d'avoir dilapidé des effets appartenant à la Nation, tels que chemises de magasin et autres.

Le nommé *Samuel*, qui, de capitaine de l'autre compagnie, était devenu lieutenant-colonel en second par la voie du sort, fut accusé, par un officier de la même compagnie (Guilhemat), d'avoir aussi retenu une partie de ce qui revenait aux volontaires sur des deniers pour eux donnés par la municipalité de Paris.

Ces dénonciations étaient écrites et signées. Celles faites contre les dénommés Girard et autres étaient même fortifiées des déclarations de plusieurs accusés qui semblaient ne rien laisser à désirer sur l'existence des délits et sur ceux qui en étaient coupables.

Sur ces entrefaites, il s'éleva des doutes sur la légalité des nominations des officiers de l'état-major. On consulta la loi. On y vit qu'elle ordonnait de les faire d'une manière tout à fait contraire.

Par un assentiment général, on convint de regarder comme nulles et non avenues celles qui avaient été faites et d'en exécuter le renouvellement par le mode le plus régulier.

On suivit ce même principe pour la nomination des officiers de chacune des compagnies dans lesquelles on s'était écarté de la loi ; généralement enfin celles dont les officiers n'avaient pas été reconnus au scrutin secret, subirent de nouvelles nominations.

Le bataillon, qui était alors à Vitry-le-Français, reçut des ordres pour se porter sur la frontière dans le département des Ardennes. Il emmena avec lui les accusés, qui, depuis quelques jours, étaient détenus dans les prisons. L'un d'eux, *Girard*, se trouva indisposé pendant la route des deux premiers jours, et resta à l'hôpital de Ste-Menehould.

Les dénoncés profitèrent d'un séjour que le bataillon fit à Sedan pour demander un conseil de guerre. Ils l'obtinrent.

La manière dont *Samuel* chercha à se justifier ne permit pas de statuer sur la dénonciation faite contre lui ; mais la question de savoir s'il était officier fut discutée et jugée ; il fut décidé que, vu l'illégalité de sa nomination, il n'avait jamais été officier, et il lui fut enjoint d'ôter les épaulettes dont il était décoré.

Quant aux autres, l'absence de *Girard* empêcha également le conseil de guerre de prononcer malgré les déclarations de *Vanet*, qui convint de tout ce qu'on lui imputait, et qui chargea considérablement ses autres complices ; il fut aussi décidé qu'ils n'avaient jamais été officiers et défendu de porter les marques distinctives d'aucun grade.

Le bataillon se rendit à Givet, pendant laquelle route *Vanet* échappa dans les bois de Rocroy à Fumay. De Givet à Gymmenée, l'ordre de route fut maintenu pour devoir nous rendre à Marienbourg, et ce ne fut qu'à cinq heures du matin, avant de partir de Gymmenée, que *Samuel* parvint aussi à tromper la surveillance de la garde pour donner lieu à son évasion.

On s'attend sans doute à voir ces accusés saisir les premiers moments de

séjour du bataillon dans une ville pour demander un tribunal devant lequel ils pourront se laver des inculpations qui leur sont faites et poursuivre leurs dénonciateurs pour obtenir une réparation à l'offense.

Point du tout. Leurs efforts sont bornés à solliciter auprès des généraux et à mettre en leur possession les pièces qui les accusaient ou les chargeaient, profitant, à cet égard, de l'absence de leurs dénonciateurs, qui avaient suivi la portion du bataillon qui était entrée en campagne. Quant à un jugement précédé d'aucunes dépositions de témoins, à charge ou à décharge, il n'y en a jamais eu, et les choses en sont restées dans un état d'indécision accablant pour les dénoncés.

Plus de six mois s'étaient écoulés, c'est-à-dire le temps le plus fatigant de la campagne, sans qu'aucun de ces derniers eut manifesté le moindre désir de venir au bataillon pour y produire leur justification et y réclamer aucuns grades.

Ce n'est qu'au mois d'avril que *Samuel* se présenta, le premier, avec une simple lettre du Ministre de la Guerre portant ordre de le réintégrer dans le grade de lieutenant-colonel, dont, disait la lettre, « il avait été arbitrairement destitué par suite d'une fermentation suscitée contre lui... »

C'est ainsi qu'en dissimulant la vérité, on parvient à tromper les hommes publics, dont les intentions sont les plus pures.

Les Représentants du peuple, alors à Valenciennes, n'eurent pas de peine à reconnaître que *Samuel* n'avait jamais été lieutenant-colonel ; mais il n'en fut pas de même du grade de capitaine. Ils crurent, peut-être, qu'il lui avait été conféré légalement, et qu'il avait été rendu un jugement sur l'accusation de vol, quoiqu'il n'en produisît pas le moindre extrait et que son dénonciateur n'avait jamais été inquiété. Ils le rétablirent dans la place de capitaine, à laquelle il n'avait jamais eu d'autre droit que celui qu'il pouvait tenir d'une possession illégale pendant un mois environ.

Vanet, porteur d'une lettre du Ministre, absolument semblable à celle avec laquelle *Samuel* avait obtenu sa réintégration, s'est présenté peu de jours après lui. On ne s'est pas davantage arrêté à l'illégalité de sa nomination ; il est également parvenu à se faire recevoir, quoique la nature des inculpations dirigées contre lui et ses déclarations rendissent sa justification moins facile. Mais l'indignation que le bataillon a manifestée lors de sa réintégration l'a tellement effrayé qu'il n'a plus osé reparaître depuis.

Le succès de *Samuel* et de *Vanet* devait naturellement servir d'encouragement à ceux qui se trouvaient dans la même position qu'eux. Il a produit cet effet sur *Girard*, de même illégalement nommé et accusé aussi d'avoir participé à un vol de deniers appartenant aux volontaires et d'effets à la Nation.

Il se présenta pareillement avec une lettre d'un adjoint du Ministre de la Guerre, qui contient en substance que « ce citoyen, écarté de sa place par un acte arbitraire, au milieu d'une fermentation intestine, qu'il lui est dû la même justice qu'à ceux qui étaient dans le même cas et qui ont été réintégrés ».

Ainsi, suivant l'adjoint du Ministre, c'est uniquement parce que d'autres citoyens ont imputé leur prétendue destitution arbitraire à une fermentation suscitée contre eux, qui ont été réintégrés contre tous les principes, que celui-là doit l'être de même !

Par conséquent, si *Girard* parvenait à être réintégré, les autres auraient aussi droit de l'être, malgré les vices qui ont accompagné leurs nominations et sans répondre aux imputations qui leur ont été faites! Même *Vanet*, qui n'a fait qu'aggraver ses délits par le crime de la désertion de son poste!

Dans cette hypothèse, qui n'est peut-être pas bien éloignée de la vérité, il arriverait que le bataillon se trouverait exposé à avoir pour officiers cinq citoyens qui ne l'ont jamais été aux yeux de la loi, puisqu'ils n'ont pas été reconnus suivant le mode qu'elle prescrivait et contre lesquels il a existé des dénonciations graves et positives, soutenues de déclarations non moins positives; qui ne rapportent rien qui prouve leur innocence et la fausseté des imputations dirigées contre eux.

Le conseil ne saurait se prêter à cette idée, et il ne doute pas un seul instant que les Représentants du peuple ne s'y refusent comme lui, parce qu'il répugne à la justice et à la raison que des citoyens qui n'ont pas réuni les suffrages requis pour être officiers puissent en occuper les grades, et que, en supposant qu'ils eussent un droit à ces grades, ils puissent l'exercer tant qu'ils sont sous le poids de dénonciations graves, qui, par leur nature, laisseront sur eux les soupçons les plus affligeants jusqu'à ce qu'ils en aient été lavés par un jugement authentique.

Il est, sans doute, inutile d'entrer dans de grands détails pour démontrer que des nominations faites d'après un mode autre que celui prescrit par la loi, doivent être considérées comme nulles et incapables de produire aucun effet. Il est de l'essence de la loi d'être exécutée, parce que, au moment où son exécution cesse d'être indispensable, elle cesse elle-même d'être loi; elle devient un objet indifférent, dont chacun peut se jouer à sa volonté pour assurer cette exécution.

Il n'est qu'un moyen, c'est de déclarer nul ce qui y est contraire. Si la loi s'écarte de cette règle, tout tombe dans l'arbitraire, et dans tous les malheurs qui y sont attachés, à moins qu'on ne veuille dire que, dans certains cas, on doit être inviolablement attaché à la loi, tandis qu'on peut s'en écarter dans d'autres, ce qui serait le comble du déraisonnement et le plus dangereux de tous les systèmes.

Les dénommés dont il s'agit avaient-ils perdu les grades qu'ils réclament par l'effet seul des dénonciations portées contre eux, il serait aussi facile de prouver qu'ils ne pourraient être réintégrés dans ces grades qu'après avoir été déclarés innocents par un jugement authentique émané d'un tribunal compétent.

La première condition requise pour commander des hommes libres consiste dans la confiance, et quelle confiance des subordonnés peuvent-ils avoir dans des chefs accusés hautement et publiquement de vols et de dilapidations et dont le silence semble donner une espèce de fondement à ces accusations?

Quel sera celui qui, ayant quelques raisons de soupçonner ses chefs d'avoir compromis ses intérêts pécuniaires, ne craindra pas qu'ils compromettent des intérêts plus chers?

De là suivraient nécessairement de la défiance et la haine, les deux plus grands maux qui puissent affliger des corps dont l'union des membres fait la principale force : Où l'harmonie ne règne pas, la discorde prend place.

C'est en vain que *Samuel* et autres diraient, comme ils l'ont déjà fait, que le Ministre de la Guerre a nommé des commissaires pour examiner les accusa-

tions dirigées contre eux et que c'est d'après les rapports de ces commissaires que leur innocence a été reconnue et qu'ils ont été réintégrés. D'abord, on n'a jamais représenté au conseil aucun jugement en faveur des dénoncés de quelque nature que ce soit; mais, en supposant qu'on présentât quelque extrait de délibérations ou autre chose équivalente, pourrait-on en tirer la conséquence que ces accusés sont lavés de toute inculpation? Non, sans doute; le Ministre de la Guerre n'a pas plus reçu de la loi le droit de juger les contestations civiles ou criminelles des citoyens composant les armées, que celui de nommer des commissaires pour les juger : l'un et l'autre seraient une usurpation de pouvoirs qu'il n'est même pas permis de soupçonner.

Mais, qu'on admette pour un moment que le Ministre ait érigé, de son autorité privée, un tribunal pour connaître de ces hautes affaires, les membres qui l'auraient composé auraient-ils été assez ignorants pour rendre des jugements sans appeler les parties intéressées et les témoins qui pouvaient avoir connaissance des faits contenus dans les dénonciations? Cependant, il est constant que ni les dénonciateurs ni les témoins n'ont été appelés lors des prétendus jugements.

Enfin, quelle idée devrait-on avoir d'un tribunal, d'une commission, si l'on peut employer cette expression, pour le règne de l'Égalité et de la Liberté, qui, non contents de décharger des accusés sans suivre aucune espèce de formalités, n'auraient prononcé une condamnation contre les dénonciateurs que, par le fait, ils auraient convaincus de calomnies?

Jamais position ne fut peut-être plus embarrassante que celle où se trouve le conseil d'administration. D'un côté, il voit des citoyens accusés de délits graves, qui, loin de rapporter des jugements justificatifs, ne paraissent pas avoir fait les moindres démarches pour obtenir une réparation éclatante de l'injure qui leur est faite, s'ils sont innocents, et qu'on lui ordonne cependant de réintégrer dans des grades d'officiers qu'ils n'ont jamais occupés légalement; d'un autre, il voit les dénonciateurs de ces accusés occupant des grades d'officiers qu'il ont obtenus d'après le vœu de la loi.

Bien criminels si ces derniers ne sont pas coupables!

Il croirait manquer à son devoir si, par une obéissance passive et par son silence, il laissait occuper des places qui ne doivent être que la récompense du mérite et de la vertu, par des citoyens parmi lesquels il y en a qui en sont indignes.

Les Représentants du peuple sont revêtus d'une autorité assez suffisante pour décider la question de la validité des nominations et pour désigner un tribunal devant lequel les dénoncés qui se présentent pourront obtenir une justification, s'ils sont déclarés innocents, et poursuivre leurs dénonciateurs. Ce parti est le seul qui puisse faire triompher la justice et découvrir les vrais coupables.

C'est avec une confiance entière que le conseil en réfère aux Représentants du peuple. avant d'exécuter le nouvel ordre du Ministre de la Guerre.

Les membres du Conseil d'administration.

Suivent dix signatures : les deux colonels, deux lieutenants, un sous-lieutenant; sergents, caporaux et volontaires. Le cachet du bataillon apposé.

Renvoyé au Ministre de la Guerre pour y faire droit. Cambrai, le 6 août.

Charles Cochon.

Copie textuelle, tirée sur l'original que possède le quartier-maître et sur les registres du conseil également.

MORIN, *ci-devant sous-adjudant, membre du conseil d'alors comme rapporteur, ayant eu lesdits accusés sous sa responsabilité le long de notre route et en garnison.*

Le blocus du Quesnoy quelques jours après fit laisser les choses en l'état.

Fait prisonnier de guerre à la reddition du Quesnoy le 13 septembre 1793, mis en liberté le même jour par le général autrichien, Girard revint à Paris comme isolé ; il rejoignit ensuite le dépôt du bataillon dont il eut le commandement, 29 juillet 1794 ; demeura au dépôt des subsistances de Meaux lors du départ du bataillon réorganisé par suite de la rentrée des prisonniers de guerre, 21 mars 1796 ; réadmis aux Invalides, 1797 ; détaché à Bruxelles, 1799 ; retraité, 1801 ; décédé, 20 septembre 1804.

AUGEZ (Jean-Baptiste).

Volontaire, 2 septembre 1792 ; cité à l'ordre de l'armée de la Belgique, 30 novembre 1792 [1] ; parti, 1er avril 1793.

ARMÉE DE LA BELGIQUE. Au quartier général à Liège, le 30 novembre 1792.

Le général d'armée, qui s'est vu trop souvent forcé d'appeler la sévérité des lois sur de mauvais soldats qui pillaient et dévastaient les propriétés privées qu'ils sont venus défendre et protéger, a appris avec la plus grande satisfaction qu'il se trouve en même temps de bons soldats, de vrais citoyens, qui, loin de partager les fautes de leurs indignes camarades, ont au contraire opposé une ferme et courageuse résistance aux excès dont ceux-ci se rendaient coupables, et, sur le rapport à lui fait par le citoyen Quesnay, capitaine au bataillon de la Nièvre et commandant le piquet à Saint-Trou, le 25 du courant, qu'il avait rencontré chez un boulanger, à l'entrée de Saint-Tron, les citoyens ci-dessus dénommés luttant de toutes leurs forces contre plus d'une centaine de soldats, tant de troupes de ligne que volontaires, qui obstinément voulaient piller le boulanger, et notamment plus de 1,500 gros fagots qui eussent été entièrement pillés si lesdits citoyens soldats ne fussent avec autant de courage que de constance parvenus à repousser cette multitude et à replacer chez le boulanger les effets qu'on voulait lui enlever.

Le général a ordonné que les noms de ces braves gens fussent transmis et désignés à son armée, afin qu'ils servissent d'exemple et qu'une si noble conduite puisse toujours être imitée. Ces [sept] citoyens sont :

Jean-Baptiste AUGÉ [2], *4e compagnie du 7e bataillon de Paris.*

. . . .

Le maréchal de camp, chef de l'état-major,
THOUVENOT.

1. *Archives historiques de la guerre,* Armées du Nord et des Ardennes.
2. Inscrit *Augez* sur le registre matricule au n° 668.

BATAILLON 7e BIS

LA CITOYENNE FAVRE.

Il a été signalé, t. Ier, p. 664, que la citoyenne Favre, femme du capitaine commandant la compagnie de canonniers du 7e bataillon *bis* de Paris, avait fait campagne avec le bataillon.

La citoyenne Favre, née Élisabeth-Françoise Dubois, âgée de 30 ans, rejoignit son mari à Liège, le 11 février 1793. La compagnie lui conféra le grade de capitaine en 2e ; elle en prit l'uniforme, fit le service et vint prendre part au siège de Maëstricht. Le feu commença sur la place le 22 février, à onze heures du soir, le capitaine Favre tirant le premier obus.

La citoyenne Favre fut faite prisonnière de guerre le 1er mars 1793 et conduite à Tirlemont. Elle raconte ainsi sa captivité dans une déposition qu'elle fit le 1er avril 1793 devant les commissaires de la section du Contrat social [1] :

Elle fut d'abord dépouillée de tout ce qu'elle avait, et notamment d'une somme de 860 francs en assignats et celle de 50 francs en espèces, de sa montre, de ses habits, et généralement de tout ce qu'elle avait, même de la cravate, et fut ensuite conduite dans les fonds de Tirlemont, où elle devait perdre la vie de la même manière que les autres prisonniers, auxquels les ennemis donnent la mort en hachant à coups de sabre, voulant épargner la poudre d'un coup de pistolet ; elle attendait cette fin malheureuse lorsqu'en lui arrachant sa veste, on s'aperçut que c'était une femme ; alors le capitaine des houlans qui commandait l'expédition, prit, elle déclarante, sous sa protection et il eut besoin de s'armer de pistolet et de son épée pour empêcher qu'on lui ôtât la vie ; elle fut envoyée au quartier général de l'armée ennemie à Tongres, où elle fut mise en prison. . . . .

On laisse nos braves défenseurs sans armes, sans vêtements, sans chaussures ; les canonniers de la compagnie sont si mal équipés qu'ils n'ont pas un seul pistolet, et la plupart point de sabre ; une très grande partie de l'armée n'a pas de fusil ; le reste est très mauvais, auquel il manque ou chien ou batterie, quoiqu'on ait le soin d'en donner de très bons à nos ennemis qui ont l'air de passer dans nos armées ; l'on a vu des bataillons entiers être sans culottes, vêtus seulement de capotes si mauvaises que la plupart ne tient qu'avec des épingles, que notamment le 7e bataillon de Paris a passé en revue dans ce misérable état de dénuement absolu, sous les yeux des citoyens Danton et Lacroix, qui n'ont pu se refuser à dire tout haut : « *Oh ! pour le coup, ceux-là sont bien sans culottes !* » Lorsque ledit bataillon a demandé des

1. *Archives nationales*, W, 271, 30, dossier Miranda, 4.

armes à Dumouriez, il s'est contenté de répondre d'un air impatient : « C'est bon, nous verrons cela. » Enfin la plupart des canonniers n'ont que des coups de poing pour défendre leurs pièces.....

Elle-même déclarante, ayant été remise le 13 du mois de mars dernier au premier poste français, elle a fait la route pour rejoindre son mari sans avoir été reconnue, et elle est ensuite revenue à Paris sans avoir été non plus visitée ni requise nulle part.....

Elle témoigna dans le procès Miranda[1] et fut présentée par Pallier aux Jacobins à la séance du 12 mai. La Société lui accorda un diplôme et en outre comme défenseurs officieux Lois, Hébert, Bentabole et Couthon[2].

Elle obtint du Ministre de la Guerre une place d'aide garde-magasin à Meaux.

On ne sait ce que devint ultérieurement cette héroïne.

1. *Archives nationales*, W, 271, 30.
2. *Journal des Jacobins*, Débats, n° 412, 14 mai 1793.

BATAILLON DE L'ARSENAL

Les volontaires de la section de l'Arsenal quittèrent Paris le 11 septembre 1792 [1]. La veille, 10 septembre, ils avaient été présentés à l'Assemblée législative pour prêter serment. Ils entrèrent précédés d'un grand nombre de citoyens et de citoyennes aveugles chantant des hymnes en l'honneur de la Liberté et de l'Égalité.

L'orateur de la section lut cette adresse [2].

Législateurs, les officiers civils et militaires de la section de l'Arsenal vous amènent les volontaires de cette section qui brûlent du désir de marcher à l'ennemi. A la veille de leur départ, ces volontaires ont voulu vous rendre leurs hommages ; ils ont brigué l'honneur de défiler devant vous. Ils profitent de la permission que vous leur en donnez pour vous assurer de leur sincère dévouement et qu'ils ne seront contents que lorsqu'ils se seront mesurés avec leurs adversaires : ils veulent la Liberté ou la mort. Il faut qu'ils délivrent leur pays des tyrans et des satellites qui ont l'insolence de le menacer, ou qu'ils périssent ; ils en font le serment. Daignez, Législateurs, leur faire prêter celui que vous avez décrété ; il a toujours été dans leurs cœurs. Croyez qu'ils le feront répéter par leurs ennemis, qu'ils le rendront agréable, ou que ces mêmes ennemis mordront la poussière.

Les volontaires défilèrent ensuite aux accords d'une musique martiale, prêtèrent le serment et se retirèrent au milieu des applaudissements réitérés de l'Assemblée et des tribunes.

Marat, dans le n° 36 du mardi 30 octobre 1792 du *Journal de la République française* [3], publie l'extrait d'une lettre d'un volontaire du bataillon de l'Arsenal, datée de Sedan le 25 octobre 1792, qui fournit des renseignements sur les premières marches effectuées et les premières misères endurées :

On nous fait espérer nos congés de moment en moment, et, s'il faut être sincère, il n'est pas un de nous qui ne le désire ardemment. Tu ne saurais imaginer ce que nous avons éprouvé de fatigues depuis notre sortie de Paris. Je ne puis concevoir comment j'existe encore : bivouaquer des quatre jours de suite, sans pain, sans tentes, avec des pluies continuelles, couchés sur la terre. Nous faire quitter une armée pour en rejoindre une autre, par des chemins de traverse où l'eau avait creusé des précipices, où dans le plus beau

1. Tome II, p. 51.
2. *Archives nationales*, C 167, I, 410. Cf. Tuetey, *Répertoire...*, t. IV, p. 212, n° 1678.
3. *Archives nationales*, AD XX A, 29.

chemin nous avions de la boue jusqu'aux genoux. Un volontaire se trouvant embourbé et ne pouvant s'arracher, un mouvement de désespoir l'a pris, il s'est brûlé la cervelle. Deux autres, dont un est musicien du théâtre Italien, se sont cassé la jambe. Nous sommes arrivés à Sedan, pieds nus et tous séparés les uns des autres. On nous a laissé quelques jours; ensuite il a fallu repartir pour le siège de Longwy. Nous avons passé Montmédy, nous n'étions plus qu'à cinq lieues de Longwy lorsqu'on nous a donné contre-ordre, nous sommes revenus à Sedan. Si nous avions eu tous des parents dans l'impossibilité de nous faire passer de l'argent, il ne serait pas revenu un volontaire de l'armée. On nous vend le pain quinze sols la livre, du vin détestable un écu la bouteille. A Montmédy, à Carignan, un assignat de 5 livres ne vaut que 40 sols en argent. Le pain qu'on nous donne à l'armée est détestable; il nous donne le flux de sang. Nous nous prêtons mutuellement de l'argent, car il ne serait pas revenu un de nous, si nous avions été forcés d'en manger.

MOREAU, du bataillon de l'Arsenal.

Compagnie des Arts.

Le lieutenant de la compagnie n'avait pu être identifié. Ses services ont été enfin retrouvés :

BARBIER (Jacques-Luc), connu sous le nom de *Barbier-Vallebonne*, né à Nîmes, en 1769.

Lieutenant de la compagnie des Arts, 6 septembre 1792 ; rentré à Paris en février 1793, il fut nommé, le 10 mars, sous-lieutenant au 5e hussards, devint lieutenant au mois de juillet, et fut chargé par les Représentants du peuple « d'apporter de la Belgique les productions précieuses des Arts et des Sciences destinées à enrichir la République ». Par arrêté du 20 mars 1795, le Comité de Salut public le mit « en réquisition pour se livrer exclusivement à l'exercice de son art de la peinture ».

Voici le rapport que Barbier fit à la Convention sur sa mission en Belgique le 4e jour complémentaire an II (20 septembre 1794)[1] :

Luc Barbier, lieutenant au 5e régiment de hussards,
à la Convention nationale.

Représentants du peuple, les fruits du génie sont le patrimoine de la Liberté, et ce patrimoine sera toujours respecté par des armées de citoyens. Celle du Nord a porté le fer et la flamme au milieu des tyrans et de leurs satellites; mais elle a soigneusement conservé les nombreux chefs-d'œuvre des arts que, dans leur fuite rapide, les despotes coalisés nous ont abandonnés. Trop longtemps ces chefs-d'œuvre avaient été souillés par l'aspect de la servitude ; c'est au sein des peuples libres que doit rester la trace des hommes célèbres ; les pleurs de l'esclave sont indignes de leur gloire, et les honneurs des rois troublent la paix de leur tombeau.

Les ouvrages immortels que nous ont laissés les pinceaux de Rubens et de Van Dick et des autres fondateurs de l'École flamande ne sont plus dans une

1. *Archives nationales*, C 320, II, 1320.

terre étrangère. Réunis avec soin par les ordres des Représentants du peuple, ils sont aujourd'hui déposés dans la patrie des arts et du génie, dans la patrie de la Liberté et de l'Égalité Sainte, dans la République Française. C'est là, c'est au Muséum national que désormais l'étranger viendra s'instruire; l'homme sensible y viendra verser des larmes devant les productions des siècles passés, et l'artiste, dévoré du feu du génie, y viendra chercher des modèles que son mâle pinceau, libre des chaînes du despotisme, pourra peut-être surpasser.

C'est pour faire connaître à la République quels sont l'ordre et la discipline de ses armées; c'est pour faire connaître à tous les peuples de quelles richesses la France s'est enrichie; c'est enfin pour faire connaître à la Convention nationale quel est le respect que l'Armée du Nord a gardé pour les productions des arts, que le Représentant du peuple Richard m'a chargé de venir vous annoncer l'arrivée de ces nouvelles richesses. J'ai recueilli et accompagné jusqu'ici les tableaux les plus précieux, d'autres arriveront successivement. Je vous demande, Citoyens Représentants, d'ordonner que les mesures nécessaires soient prises pour les placer au fur et à mesure de leur arrivée dans les dépôts qui leur seront destinés, afin que, libre de ma mission, je puisse de nouveau retourner combattre les despotes. *Vive la République!*

Barbier-Valbonne, peintre d'histoire et de portraits, qui exposa pour la dernière fois au Salon de 1827, a laissé entre autres, *Mort de Paul-Émile, Numa chez la nymphe Egérie*, les portraits des maréchaux Marmont et Moncey et du général Moreau; ces deux derniers sont au Musée de Versailles.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, recevait une modeste pension de l'État et mourut à Paris en mars 1860.

La compagnie des Arts, formée à Paris le 6 septembre 1792, fut réorganisée le 15 à Essommes, ainsi qu'il résulte du procès-verbal d'élection de Barbier [1].

Extrait du procès-verbal de la nomination du lieutenant de la compagnie dite des Arts dressé en l'assemblée générale de la compagnie.

L'an mil sept cent quatre-vingt douze, IVe de la Liberté, Ier de l'Égalité, 15 septembre.

L'assemblée générale de la compagnie étant ouverte et au nombre de quatre-vingt-dix votants,

En conséquence, il a été procédé par la voix du scrutin nominal à la nomination du lieutenant.

Recensement fait des scrutins, M. *Barbier*, l'un des volontaires, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été aussitôt proclamé *lieutenant* de la dite compagnie.

Pour extrait conforme au procès-verbal à Essommes, district de Château-Thierry, département de l'Aisne, ce 15 septembre 1792, VIe de la Liberté, Ier de l'Égalité. PAJOU fils, *président*; DESCHAMPS, *secrétaire*.

---

1. *Archives administratives de la guerre*, dossier Barbier, classement alphabétique, 1791-1847.

11e BATAILLON DIT DE LA RÉPUBLIQUE

Le bataillon fut constitué à Paris le 20 octobre 1792[1]. L'ordre de départ tardant à être donné, le bataillon s'adressa à la Convention nationale[2].

Paris, 22 novembre 1792, l'an Ier de la République.

Législateurs, depuis près de trois mois que nous sommes enrôlés pour aller à la frontière, nous sommes encore ici ! Est-ce la trahison du Pouvoir exécutif qui nous retient? Nous le penserions, si nous étions encore avant le 10 août ; mais aujourd'hui que les ministres sont patriotes, par quelle fatalité laisse-t-on presque oisifs, au milieu d'une grande ville, s'énerver des jeunes gens que le patriotisme a rassemblés?

Législateurs, si la Patrie n'a plus besoin de nous, si nous ne devons pas avoir le bonheur de verser notre sang pour elle, qu'on nous le dise, et nous nous retirerons pour exercer nos états différents ; mais si nos bras sont encore utiles, Législateurs, c'est contre les satellites des tyrans qu'il faut les employer, et nous avons l'espoir que nous prouverons que, si nous craignons la corruption de cette grande cité, nous saurons braver et vaincre, à l'exemple des autres bataillons, tous les despotes qui oseraient ne vouloir pas reconnaître la souveraineté nationale de la République française.

Les huit cents volontaires du 11 bataillon de Paris, casernés à la Nouvelle-France. (Suivent 37 signatures.)

Le 28, le bataillon remettait la pétition ci-dessus, qui n'avait pu l'être le 25 ; il demandait en outre l'autorisation de se présenter devant la Convention[3] :

Ce 28 novembre 1792, l'an Ier de la République.

Citoyen Président, nous avons l'honneur de vous prévenir qu'une nombreuse députation du 11e bataillon de Paris voudrait être entendue à la barre de la Convention nationale ; elle n'a pu l'être dimanche dernier [25 novembre], nous osons espérer que vous ne la refuserez pas aujourd'hui que tous les volontaires s'indignent de notre long séjour en cette ville ; le mécontentement est à son comble, faites nous ouvrir la barre et nous sommes avec respect, Citoyen Président, les membres composant la députation,

BOUSSARD, *1er lieutenant-colonel*, DEMARS.

La Convention admit l'audition à la barre pour le lendemain, dans la séance du soir.

---

1. Tome II, p. 150.
2. *Archives nationales*, C 241, n 278.
3. *Ibid.*

12e BATAILLON DE LA RÉPUBLIQUE

Lors de l'établissement de la notice du bataillon [1], la provenance de deux des compagnies qui le composèrent, les 5e et 6e, n'avait pu être trouvée. Elles furent fournies par la section de la Cité et par Charenton et communes voisines.

LA CITOYENNE REPREHÉ.

Le 12e bataillon de la République compta dans ses rangs une femme volontaire : Catherine-Adélaïde *Garnejoux*, qui, cachant son sexe, s'enrôla sous le nom de *Repreһé*.

Elle fit partie de la première division du bataillon mise en route le 11 avril 1793 à destination de Tours. Reprehé combattit ainsi à Doué, à Saumur et à la victorieuse défense de Nantes les 7, 9 et 29 juin; au succès du Moulin aux Chèvres le 9 octobre, et à la défaite de Châtillon le 11. Ce fut sa dernière prise d'armes. Dans chacune de ces affaires, la volontaire combattit avec intrépidité, d'après des certificats que lui délivra le conseil d'administration du bataillon.

Reprehé quitta le service au commencement de 1794. Elle se présentait devant la Convention le 13 juin et remit une pétition pour laquelle elle obtint la mention honorable et le renvoi au Comité des Secours publics [2]. Collombel (de la Meurthe) rapporta l'affaire le 9 juillet (21 messidor an III) et proposa ce décret qui fut adopté [3] :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité des Secours publics sur la pétition de Catherine-Adélaïde Garnejoux, qui a servi en qualité de volontaire dans le 12e bataillon de la République, sous le nom de Reprehé, et qui s'est trouvée en cette qualité en différentes affaires, notamment à celles de Vihiers, Doué, Saumur, Châtillon, où elle a combattu avec le courage d'un vrai républicain, décrète :

Il sera payé par la Trésorerie nationale une somme de 500 livres à Catherine-Adélaïde Garnejoux, à titre de gratification et de récompense nationale, sur le vu du présent décret qui ne sera imprimé qu'au Bulletin de correspondance.

L'absence de contrôle pour le bataillon et la pétition égarée sont cause qu'il n'existe pas d'autres renseignements sur cette volontaire.

---

1. Tome II, p. 207 et suiv.
2. *Procès-verbaux*, t. XXXIX, p. 260.
3. *Archives nationales*, C 307, II, 1182; *Bulletin de la Convention*, supplément à la séance du 24 messidor.

BATAILLON DE LA BUTTE-DES-MOULINS

ANSELME, *dit* BAPTISTE (Joseph-François-Eugène-Benjamin), de Lausanne, 20 ans.

Volontaire dans la garde nationale parisienne, 1789.

Grenadier au bataillon de la Butte-des-Moulins, 8 septembre 1792 ; canonnier à la compagnie Le Pelletier, 22 octobre 1793 ; sergent-major, 28 décembre 1793 ; lieutenant en 1er, 18 décembre 1794 ; passé à la compagnie du Contrat social et embarqué pour St-Domingue, 22 mars 1796 ; capitaine en second, 7 octobre 1796 ; rentré en France et capitaine à la 59e demi-brigade de ligne, 1801 ; ✻, 1805 ; chef de bataillon au 50e régiment de ligne, 1806 ; O ✻ et colonel du 25e léger, 1807 ; baron de l'Empire, 1808 ; grièvement blessé à Tamaniès, 18 octobre 1809 ; mort à Paris, 15 août 1810.

Frère du comédien Paul-Eustache Anselme, dit Baptiste, il servait lui-même sous le nom de Baptiste jusqu'à sa nomination au grade de colonel.

ORDONNEAU (Louis), de Saint-Maurice (Charente-Inférieure), 22 ans.

Grenadier, 5 octobre 1792 ; passé, 29 octobre 1792, dans la compagnie franche de Chasseurs de Mormal, incorporée au 4e bataillon des Francs du Nord, et sergent-major ; sous-lieutenant, février 1793 ; lieutenant, décembre 1793 ; aide de camp du général Duhesme, 1794 ; capitaine, 1796 ; chef d'escadron sur le champ de bataille, 1799 ; ✻, 1803 ; O ✻, 1804 ; adjudant commandant employé à l'armée de Catalogne, 1808 ; général de brigade, 1813, employé aux armées de Catalogne et de Lyon ; commandant supérieur de l'île de Ré et ✠, 1814 ; C ✻, 1815 ; baron, 1817 ; en non activité, 1818 ; employé dans la 21e division militaire, 1819 ; dans la 19e et G. O ✻, 1821 ; à l'armée des Pyrénées, 1823 ; lieutenant général employé en Espagne, 1823 ; disponible, 1825 ; C ✠, 1826 ; blessé à Landrecies, à Braine le Comte, à Maëstricht, à la prise de Naples, à Crémone, à Bourg et à Mâcon ; retraité, 1835 ; passé dans la section de réserve, 1841 ; décédé, 28 septembre 1855.

Compagnie des Artistes dramatiques.

ROBERT (Joseph-Louis-Armand), de Tours, 25 ans.

Soldat au régiment d'Angoulême, 1785-1789 ; artiste dramatique.

Fourrier au bataillon de la Butte des Moulins, compagnie Nœuville, 10 septembre 1792 ; rentré à Paris, décembre 1792, pour cause de maladie ; adjoint aux adjudants généraux de l'armée de l'Ouest, 8 mai 1793 ; capitaine au 24e régiment de chasseurs à cheval, 20 juin 1793 ; adjudant général chef de bataillon, 23 juin 1793 ; général de brigade, 30 septembre 1793 ; chef d'état-major de l'armée de l'Ouest ; général de division, 28 novembre 1793 ; blessé à Beaupréau ; suspendu, 19 mai 1794 ; réintégré à l'armée de l'Ouest, 20 août 1794 ; a cessé d'être employé, 20 septembre 1794 ; rappelé à l'activité, mais

seulement comme adjudant général, 28 mai 1795, et attaché à la 17e division militaire ; mort, 19 août 1796.

Il a été publié, t. II, p. 322, le modèle du congé délivré aux artistes volontaires des compagnies du théâtre du Palais. Voici la pétition qu'ils déposèrent à la séance de l'Assemblée législative du 5 septembre 1792 pour obtenir l'autorisation de se former en compagnies pour le camp de Paris[1] :

Législateurs,

Les citoyens pensionnaires des théâtres de la rue de Richelieu et du Palais, formant un corps de près de 200 hommes, ont cru pouvoir trouver le moyen de concilier ce qu'ils doivent à la Patrie et à leurs entrepreneurs, en s'offrant de former une compagnie qui fournira tous les jours un certain nombre d'hommes pour les travaux du camp et sa garde. Pour former cette association et n'être point disséminés dans les différentes sections où ils demeurent, ils ont besoin de l'autorisation de l'Assemblée, et ils s'engagent tous, si les dangers venaient à augmenter de manière à ce que les spectacles éprouvassent une interruption totale, à voler au poste le plus périlleux. Après avoir prêché sur la scène l'amour de la Liberté et de l'Égalité, il leur sera glorieux de les défendre et de mourir pour elles.

Les pensionnaires du théâtre du Palais sont invités à se réunir pour aller travailler aux travaux des fortifications autour de Paris. Ce 3 septembre 1792. La dite proposition acceptée à l'unanimité[2].

J. Saucède,	Grenu,	Lochon,	Guyot,
Frogère,	Detté,	Lerouge,	Rouhier,
Rodolphe,	Vossienus (?)	Petites,	Arnault,
Lieuret,	Frédéric,	Drouin,	Chury,
Tiercelin,	Teutin,	Morizon,	Ste-Claire,
Hugues,	Raffile,	Lefebvre,	Beaulieu,
Deschamps,	Hidolite,	Roux,	Baneuse,
Desacorte,	Juelier,	Navoigille, neveu.	Dupoisac,
Stonles,	Zwiny,	Stors,	Lavréeun
Sauvage,	Devarenne,	Navoigille,	.. ..[3] rine,
Mayard,	Lenoir de St-Edme,	Poète,	Dufour,
Lamarche,	Millon,	Le Gendre,	Modez,
Dumoulin,	Roseville,	Cuvelier,	Mastrik,
Alexandre,	Albert,	Freninet,	Bonneille,
Lieuret,	Planterre,	Rochette,	Pelletier,
Raiffers,	St-Boi[3],	Barotteau,	Marjolin.
Marciliac,	Laparade,	Roreval,	
Loulié,	De Villeneuve,	Tarade,	
Giroust,	Audoucet,	Goffier,	

1. *Archives nationales*, C 167, I 405 ; TUETEY, *Répertoire*..., t. IV, p. 239, n° 1917.
2. De la main de Saint-Edme.
3. Nom illisible par suite d'un pâté qui en cache une partie.

Messieurs les pensionnaires réunis en une des salles d'assemblée des théâtres du Palais ont arrêté à l'unanimité : que la présente soumission serait présentée à l'Assemblée nationale par MM. Lenoir de Saint-Edme, Beaulieu, Dumaniant, Deschamps, Saint-Hugues, Navoigille, ce qu'ils ont accepté et ont signé :

LENOIR DE SAINT-EDME, SAINT-HUGUES, NAVOIGILLE, DUMANIANT,
BEAULIEU, J. ROUHIER-DESCHAMPS.

Sur la proposition de Dumas, la Convention rendit le 7 septembre un décret, qui a été reproduit t. II, p. 320.

Le Ministre de la guerre transmit le décret le 30 septembre au général Berruyer, commandant en chef la 17e division militaire [1] :

Je vous envoie, citoyen, une expédition que j'ai certifiée de la loi du 7 septembre dernier, relative aux trois compagnies franches qui seront formées des artistes du théâtre de la Liberté et de l'Égalité, et qui serviront au camp sous Paris. Je vous prie de tenir la main à son exécution. Je vous en ferai passer des exemplaires aussitôt que j'aurai pu m'en procurer.

Le Ministre de la guerre,
SERVAN.

Et le 2 octobre le général Berruyer donnait ses instructions au commissaire ordonnateur en chef Capet :

Vous trouverez, ci-jointes, copies de la loi du 7 septembre dernier, qui autorise les citoyens artistes des théâtres de la Liberté, [et] de l'Égalité, et du Palais, à former trois compagnies franches, lesquelles feront alternativement le service du camp sous Paris, et de la lettre du Ministre de la guerre du 30 du même mois ; je lui observe qu'il ne paraît pas que l'Assemblée nationale ait rien statué sur la solde de ces compagnies franches ; je lui demande si elles doivent jouir de celle attribuée aux autres compagnies franches de nouvelle création.

BERRUYER.

1. *Archives administratives de la guerre*, Camp de Paris.

1er BATAILLON RÉPUBLICAIN DE PARIS

L'affaire de Rethel.

Tous les documents existant dans les dépôts d'archives de Paris ont été publiés dans le tome II, p. 306 et suivantes. A Rethel, il n'existe que la délibération du 5 octobre 1792, reproduite p. 509, d'après l'original aux archives de la ville. Les recherches opérées à Douzy furent infructueuses ; celles faites dans les archives départementales des Ardennes l'avaient été également.

Mais depuis, M. Paul Laurent, l'érudit archiviste, a retrouvé les documents qui suivent et qui émanent de la municipalité de Rethel. Se souvenant de la demande qui lui avait été précédemment faite, M. Laurent nous a adressé la copie de ces documents, et, grâce à cette complaisance, le dossier de l'affaire de Rethel se trouvera complet :

1° — Et ledit jour vingt-sept octobre l'an 1er de la République, séance publique ouverte.

Sur la proposition faite par le maire,

Le procureur de la commune entendu,

La municipalité arrête que le citoyen Demeau, procureur de la commune, et le citoyen Baillard, officier municipal, sont nommés commissaires pour recevoir les déclarations des citoyens qui pourraient fournir des renseignements relatifs au massacre qui s'est fait à Rethel, par des volontaires, des quatre déserteurs, le 5 octobre présent mois. — Demeaux, *procureur de la commune ;* Baillard ; Landragin le-jeune, *maire.*

2° — Déclaration du 29 octobre devant la municipalité de Rethel.

C'est la pièce 35 du dossier formé par la section de Bonconseil, reproduite tome II, p. 583-585. La copie délivrée par le secrétaire de la municipalité de Rethel, Monnot le jeune, est conforme entièrement à l'original, sauf que la date de la délibération de la municipalité est du *27* et non du 20.

3° — Cejourd'hui vingt-huit novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an Ier de la République.

Séance publique et ouverte et après avoir été affichée.

Le corps municipal assemblé,

Le procureur de la commune a demandé qu'on votât des remerciements au citoyen maire (Landragin le jeune), pour avoir, par sa conduite ferme et prudente, maintenu la tranquillité et pour avoir sauvé la vie par son courage et sa prudence à différents citoyens, notamment lors du massacre fait des quatre déserteurs à Rethel, le 5 octobre dernier, et a demandé qu'à cet effet on entendît les citoyens Caillet et Le Roy, négociants, demeurant à Rethel.

La municipalité a arrêté que lesdits citoyens Le Roy et Caillet seraient entendus, et de leurs dépositions il a résulté :

Que lors de l'arrestation faite, par Palloy et des volontaires, des quatre déserteurs massacrés à Rethel, le citoyen maire avait, au péril de ses jours et par sa prudence, sauvé la vie audit Caillet et à sa femme ; qu'il était parvenu à faire désarmer un volontaire qui était furieux ; qu'il a demandé et requis le citoyen Palloy, s'il arrêtait cesdits déserteurs, de s'opposer à ce qu'il leur fût fait aucun mal, et que le rapport en fut fait au général ; Palloy promit qu'il ne serait fait aucun mal auxdits déserteurs, qu'ils seraient en sûreté à son corps de garde et que le lendemain il en ferait rapport au général ; que cependant le citoyen maire fit prévenir le général par l'intermédiaire du citoyen Le Roy, chez qui il était logé ; qu'il se rendit un instant après chez le même citoyen Le Roy, pour concerter avec le général les mesures nécessaires ; qu'on est venu le rappeler à l'instant ; qu'alors il engagea le citoyen Le Roy de concerter les mesures et de le prévenir si on avait besoin de l'assistance de la municipalité ; qu'il était obligé de s'occuper de suite de rassembler le pain qui avait été cuit toute la nuit chez les boulangers, et de faire les distributions pour empêcher que le défaut de pain n'occasionnât quelques accidents.

De tout quoi avons fait et rédigé le présent procès-verbal et ont lesdits citoyens Caillet et Le Roy signé avec nous, après lecture faite.

(*Suivent les signatures.*)

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME

DEUXIÈME PARTIE

Les Bataillons de Volontaires nationaux, 1792

(FIN).

19e BATAILLON, DIT DU PONT-NEUF.

1er BATAILLON DES SECTIONS RÉUNIES DE LA COMMUNE ET DES ARCIS DE PARIS.

1er BATAILLON DE POPINCOURT.

BATAILLON DE SAINT-DENIS,
ENSUITE DÉNOMMÉ 1er BATAILLON DE FRANCIADE.

1er BATAILLON DES AMIS DE LA RÉPUBLIQUE.

1er BATAILLON DE LA RÉPUBLIQUE.

2e BATAILLON DE LA RÉPUBLIQUE, DÉNOMMÉ AUSSI 2e BATAILLON DES AMIS DE LA RÉPUBLIQUE.

3e BATAILLON DE LA RÉPUBLIQUE.

1er BATAILLON DE LA RÉUNION.

TROISIÈME PARTIE

Chasseurs et Compagnies franches, 1792.

INTRODUCTION.

BATAILLON DE CHASSEURS NATIONAUX DE LA SECTION DES QUATRE NATIONS, DÉNOMMÉ ENSUITE 1er BATAILLON DE CHASSEURS RÉPUBLICAINS DE PARIS.

COMPAGNIES FRANCHES.

1re Compagnie franche de Chasseurs de Paris.

Compagnie des Chasseurs-Carabiniers des Quatre-Nations.

1re Compagnie de l'Observatoire.

2e Compagnie de l'Observatoire.

2e Compagnie des Sans-Culottes.

1re Compagnie du Louvre.

2e Compagnie du Louvre.

3e Compagnie du Louvre.

4e Compagnie du Louvre.

Compagnie franche de l'Oratoire, dite de l'Égalité.

2e Compagnie de la Section du Panthéon français.

4e Compagnie franche de Chasseurs nationaux de Paris, section du Mail.

Chasseurs des Pyrénées.

Chasseurs du Midi.

QUATRIÈME PARTIE

Réquisition des Grenadiers et Chasseurs, 1792.

INTRODUCTION.

1er BATAILLON DES GRENADIERS DE PARIS.

ANNEXE.

COMPAGNIES SÉPARÉES.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS.

4e BATAILLON.

BATAILLON DE BONCONSEIL.

7e BATAILLON, DIT DU THÉATRE FRANÇAIS.

BATAILLON 7e *BIS*.

BATAILLON DE L'ARSENAL.

11e BATAILLON, DIT DE LA RÉPUBLIQUE.

12e BATAILLON DE LA RÉPUBLIQUE.

BATAILLON DE LA BUTTE DES MOULINS.

1er BATAILLON RÉPUBLICAIN DE PARIS.

A PARIS
DE L'IMPRIMERIE DE JOUAUST
L. CERF, SUCCESSEUR
Rue Sainte-Anne, 12
—
M DCCCC VI

